This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

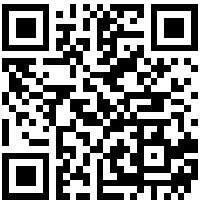

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

14

Google

Digitized by Google

<36604705470018

<36604705470018

Bayer. Staatsbibliothek

Digitized by Google

Gall. sp. 216 x/14

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

DE

LA SOCIÉTÉ DES ARCHIVES HISTORIQUES

DE

LA SAINTONGE ET DE L'AUNIS

Digitized by Google

ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ

1894-1895

BUREAU

Président : LOUIS AUDIAT, I. ✪, lauréat de l'institut, bibliothécaire-archiviste, rue des Arènes, 6, à Saintes.

Vice-Président: DENYS JOLY D'AUSSY, au château de Crazannes, par Le Port d'Envaux, et à Saintes, rue des Ballets, 27.

Secrétaire : Le docteur LÉON TERMONIA, O. ✲, médecin major en retraite, cours Reverseaux, 9, à Saintes.

Secrétaire adjoint : ANATOLE LAVERNY, au Coudret, par Saintes.

Trésorier : CHARLES DANGIBEAUD, licencié en droit, rue Saint-Maur, 15, à Saintes.

COMITÉ DE PUBLICATION

ANATOLE DE BARTHÉLEMY, ✲, membre de l'institut, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9, à Paris.

Le baron LÉON DE LA MORINERIE, ✲, à Aunay, par Châtenay (Seine), et à Paris, rue Bonaparte, 47.

GEORGES MUSSET, A. ✪, archiviste-paléographe, avocat, bibliothécaire de la ville, à La Rochelle.

JULES PELLISSON, juge au tribunal civil de Périgueux.

PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE, ✲, correspondant de l'institut, à Gontaud (Lot-et-Garonne).

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ferdinand BABINOT, notaire, cours National, 28, à Saintes.
Edmond BOILEVIN, négociant, grande rue, 23, à Saintes.
Jules GUILLET, négociant, rue Laroche, 12, à Saintes.
Maurice MARTINEAU, négociant, rue du Palais, 12, à Saintes.
Abel MESTREAU, négociant, rue des Frères, 24, à Saintes.

Le siège de la société des Archives est à Saintes, cours National, 89 *ter*.

RÈGLEMENT. ARTICLE II. La société se compose : 1° de membres fondateurs qui versent, une fois pour toutes, une somme de 500 francs... 2° de membres qui paient une cotisation annuelle de 13 francs ; 3° de membres perpétuels qui rachètent leur cotisation moyennant une somme de 150 francs....

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DES

ARCHIVES HISTORIQUES

REVUE

DE LA SAINTONGE ET DE L'AUNIS

XIV

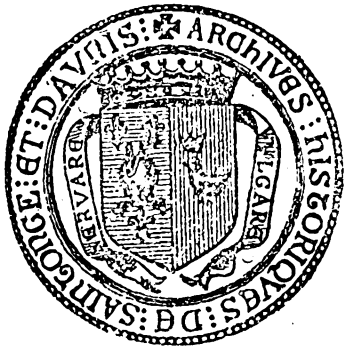

PARIS
A. PICARD, LIBRAIRE-ÉDITEUR
RUE BONAPARTE, 82

SAINTES
Mme Z. MORTREUIL, LIBRAIRE
RUE ESCHASSERIAUX, 42

1894

A 172/327

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DE SAINTONGE & D'AUNIS

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ARCHIVES

SOMMAIRE DU NUMÉRO DE JANVIER 1894

Chronique de la société des *Archives* ; revue de la presse.

Avis et nouvelles : Séance à Cognac ; un combat des trente en Saintonge ; distinctions honorifiques ; changement de noms de rues ; musée de Saintes ; le dépôt légal ; publications nouvelles ; *Pour Peiresc*, *s. v. p.* ; conférences ; sociétés savantes ; erratum.

Actes d'état civil. — *Décès* : Belenfant ; Bouet ; Bouffard ; Bonnaud ; Elisabeth de Bremond d'Ars ; Charles de Bremond d'Ars ; Brochard de La Rochebrochard ; Françoise Chauzioux ; Darsy ; Dumontet ; Pauline du Vauroux ; Esgonnière ; Jouvenot ; Moré ; Plumeau ; Quéré ; Reygasse ; Rullier ; Tabourin ; Verneuil ; Vitet. — *Mariages* : Guyonnet et Jeanne Deléonet ; Poittevin de La Frégonnière et Marguerite Alquier ; Torel et Marie Lartigue.

Archéologie : les Agesinates (Angoumoisins) ; le cimetière de Montierneuf ; l'inscription et les seigneurs de La Barde.

Variétés : L'homme au masque de fer ; les Augier députés en 1789 ; la première édition du *Grant routier de la mer ;* Brouage dans les vieux auteurs ; Poltrot de Méré et le chevalier de Méré ; les Chérade de Montbron et les Martin de Marcellus ; une chanson populaire ; l'amiral La Touche-Tréville en prison ; sainte Routine.

Livres et périodiques : Gargantua et l'île d'Oleron ; Begon, son mémoire et son voyage à Bagnères ; les origines de la réforme en Saintonge ; pouillé du diocèse d'Angoulême ; une ferme en Angoumois en 1779 ; Eléonore Desmier d'Olbreuse ; Rotan, Outremer, Person ; la jeunesse de Richelieu ; l'inventeur du caoutchouc ; Jaufré Rudel ; les Aubert du Petit-Thouars.

Questions et réponses : Justin Bergue ; le capitaine Saint-Lo ; Philippe Roy ; Jean de Saint-Moris ; l'auteur du *Triomphe de la catholicité* ; armes à déterminer ; costume des échevins de Saintes ; romans et récits dont la scène se passe en Saintonge.

Bibliographie : *A-DU.*

CHRONIQUE DE LA SOCIETE

Séance du 11 décembre (Bureau et conseil d'administration)

Lecture du procès verbal de la séance du 16 octobre.
Admission de nouveaux membres.
Les membres de la société seront convoqués en janvier, à une

Digitized by Google

date qui sera fixée ultérieurement, pour procéder au renouvellement du bureau, du conseil d'administration et du comité de publication. Une séance publique aura lieu dans la soirée du même jour ; ces deux réunions se tiendront à Cognac, s'il est possible de les y organiser.

Echange de vues au sujet de l'excursion de 1894. Il est surtout question de Parthenay.

Le président propose de placer à Montandre une plaque commémorative pour rappeler le combat des sept chevaliers francais contre sept chevaliers anglais, livré en 1402 sous les murs de Montandre, à l'endroit qui porte encore le nom de La Motte-à-Vaillants. On ouvrira une souscription. Nos confrères de Montandre formeront un comité local pour amasser les fonds nécessaires et préparer la fête.

Un nouveau placement sera affecté aux fonds disponibles de la société (deux obligations remboursées du Crédit foncier et un livret de la caisse d'épargne).

—

Ont publié la liste des nouveaux membres, qui a paru dans dans la livraison de novembre : Le *Bulletin religieux de La Rochelle*, les *Tablettes* (en partie) et la *Charente-Inférieure* du 4 novembre ; le *Progrès*, le *Journal de Marennes*, le *Journal de La Pallice*, l'*Ere nouvelle* et le *Conservateur* du 5 ; l'*Echo rochelais* du 7 ; l'*Echo de Jonzac* du 12 ; le *Phare des Charentes* du 15 ; l'*Union* du 19.

Ont publié le sommaire du numéro de novembre : Le *Journal de La Pallice* du 5, l'*Echo de Jonzac* du 19, l'*Union* de Saint-Jean d'Angély du 30, la *Croix de Saintonge* du 3 décembre, le *Phare des Charentes* du 15 et le *Polybiblion* de décembre.

—

Le *Progrès* du 12 a rendu compte du numéro de novembre et dit de la société : « Vous verrez avec quelle persévérance et quelle énergie, sous la direction de son vaillant président, elle a combattu pour mener à bien ces fêtes de Champlain, dont la réussite, attestée par les éloges de toute la presse française et canadienne, est sa plus grande récompense... Le *Bulletin* offre une ample moisson d'analyses exactes et agréables, tels le mythe de Gargantua dans l'île d'Oleron, les La Chalotais à Saintes, les La Charlonnie, l'homme au masque de fer... M. Audiat réfute courtoisement mais victorieusement la thèse que, en Saintonge, ce furent les catholiques qui commencèrent la campagne contre les réformés... Voici une étude fort détaillée et documentée sur les Barin de Marennes... L'archéologie tient aussi une place que personne ne s'avisera de trouver trop grande avec *L'art rétrospectif à Angoulême*, *Une fonderie de canons à Saintes*, *Les ancêtres des Gaulois*, etc. Une pareille énumération démontre toute l'importance et tout l'intérêt de la lecture de la *Revue de Saintonge...* »

—

Digitized by Google

Les *Tablettes* du 4 novembre signalent « à lire dans le dernier *Bulletin* : une étude sur *L'art rétrospectif à l'exposition d'Angoulême* ; un article de M. Louis Audiat sur *Les origines de la réforme en Saintonge*, où le savant professeur établit, par des exemples, que les luthériens ont provoqué les catholiques et amené les représailles dont ils se plaignent, et une étude de M. de La Morinerie sur *Les Barin de Marennes.* »

—

Le *Rappel Charentais* du 1er novembre loue la société d'avoir réuni les documents relatifs aux fêtes de Champlain. « C'est avec plaisir qu'on relit les beaux discours prononcés en cette circonstance, discours empreints du plus pur patriotisme et où les nobles sentiments sont exprimés dans un noble langage... surtout l'admirable conférence qu'a faite sur Champlain M. Imbart de La Tour, le jeune et distingué professeur de la faculté de Bordeaux. Cette page restera; elle est d'un maître, et nous serions bien étonnés si l'auteur ne trouvait pas plus tard, dans d'autres enceintes, un succès brillant, tel que le mérite son talent. Félicitons tous les organisateurs des fêtes de Champlain en général, et M. Audiat en particulier. Ils ont fait une œuvre bonne et saine ; ils ont ajouté un nouveau lien à ceux qui unissaient déjà le Canada et la France ; ils ont réussi à faire vibrer au même moment, des deux côtés de l'Atlantique, l'âme française. » Il mentionne « la poésie de M. E. Maguier, dont les strophes ont été dites avec tant d'art par M. Gabriel Audiat... »

—

L'*Echo rochelais* du 4 novembre a reproduit l'article *Le masque de fer*, et le *Courrier de l'Allier* du 25, une partie. L'*Ere nouvelle* de Cognac, du 2 décembre, a reproduit *L'art retrospectif à Angoulême.*

—

Le *Bulletin* (2e trimestre de 1893) de la société des antiquaires de l'ouest signale, dans notre numéro de mai, *Saintes dans les auteurs latins.*

—

Les *Bulletin et mémoires* de la société archéologique de la Charente, année 1892, mentionnent, p. LXX, le travail de M. Pellisson, *Les anciennes foires*, de notre livraison de juillet 1892, XII, 273.

—

L'*Intermédiaire de l'ouest* de novembre (n° 14, nouvelle série) a publié un compte rendu très élogieux de *Jonzac et Ozillac*, par M. l'abbé de Cugnac, t. XXe des *Archives historiques de Saintonge.*

—

Digitized by Google

La *Revue de Bretagne* de novembre parle, p. 403, de *Prosper Mérimée*, où l'auteur « donne d'intéressants détails et publie la correspondance échangée entre le spirituel académicien et notre confrère, M. Anatole de Bremond d'Ars, qui lui fournit un grand nombre de notes et communications. » Voir aussi sur *Les fêtes de Champlain* la page 404, où est cité le toast de M. de Bremond.

—

Notre livraison de septembre tout entière a eu les honneurs de la lecture publique dans une institution secondaire d'un département limitrophe. Le récit des fêtes de Champlain, discours, poésies, ont été fort goûtés des élèves.

—

Le tome XXII des *Archives* a paru. Les membres de la société qui ne l'ont pas reçu directement par colis postal peuvent retirer leur exemplaire chez nos correspondants. Voir la note publiée à ce sujet dans le dernier numéro, page 413. Nous rappelons que le prix d'un colis postal est de 85 centimes et non 60, comme quelques uns le croient encore.

—

SOUSCRIPTION POUR LE MONUMENT DE CHAMPLAIN (*4e liste*)

M. de La Taste, à Blois, 10 fr.; Dumontet, à Archiac, 5 fr.; Eugène Giraudias, notaire et maire, à La Mothe Saint-Héray, 5 fr.

Il nous faudrait encore 25 francs pour compléter la somme de 1.500 francs, à envoyer, 5 personnes à 5 fr.

AVIS ET NOUVELLES

—

LE COMBAT DES TRENTE EN SAINTONGE

Sur la lande de Mi-Voie, entre Josselin et Ploërmel, se dresse une colonne de granit qui perpétue le souvenir d'un glorieux fait d'armes. Là, trente chevaliers français, commandés par le sire de Beaumanoir, combattirent et défirent, le 27 mars 1351, trente chevaliers anglais sous les ordres de Brambro. Il n'est pas un Breton qui ne rappelle avec un légitime orgueil cet épisode de nos guerres avec l'Angleterre, pas un Français qui ne salue en passant le monument où sont gravés les noms des vaillants champions de l'honneur national. La Saintonge, elle aussi, eut son combat des trente: le 19 mai 1402, trente-quatre chevaliers

Digitized by Google

anglais s'avouèrent vaincus et se rendirent à merci aux trente-quatre chevaliers français qui les avaient défiés et appelés dans la lice. La plaine devant Montandre fut le théâtre de cette joute héroïque, et le peuple qui n'oublie rien, conserve le nom de Motte-aux-Vaillants au lieu où s'engagea la lutte. Moins heureux que les Bretons, les chevaliers de Saintonge n'ont pas vu célébrer leur victoire par des chants de triomphe; accablés par les malheurs de la patrie, au commencement du XV^e^ siècle, les trouvères ne chantaient plus ; c'est dans les vieilles chroniques de Juvénal des Ursins et du religieux de Saint-Denys qu'il faut aller chercher les détails de ce combat, répété après eux par nos historiens saintongeois. Mais en dehors de ceux qui ont spécialement étudié nos annales locales, quel est celui qui connaît le combat de Montandre ? La société des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, si désireuse de réveiller dans notre province tous les patriotiques souvenirs, ne devait-elle pas, comme elle l'a déjà fait pour les batailles de Taillebourg et de Saintes, rappeler par quelque monument commémoratif le combat du 19 mai 1402 ? La ville de Montandre, nous en sommes persuadés, tiendra à honneur de s'associer à cette œuvre à laquelle seront heureux de concourir tous les membres de notre société. D. A.

Donc une souscription est ouverte pour placer à Montandre une plaque commémorative du célèbre combat de 1402. Nous demandons aux membres de la société une obole ; ils ne la refuseront pas.

—

Les membres de la société des *Archives*, qui désirent assister à la 32^e^ session du congrès des sociétés savantes à Paris, les 27-30 mars prochain, sont invités à se faire inscrire avant le 1^er^ février. Il leur sera envoyé une carte (50 % de remise) valable à l'aller du 20 au 30 mars, et au retour du 31 mars au 5 avril inclusivement. Voir pour le reste le *Bulletin*, XIII, 417, n° de novembre 1893.

—

Le dimanche 28 janvier, à 8 heures du soir, la société des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis* donnera sa séance publique annuelle de lectures à Cognac. Des places seront réservées à MM. les membres de la société revêtus de leur insigne.

Le même jour, à 4 heures, à la bibliothèque, séance générale pour les élections du bureau, du comité et du conseil, pour l'admission de membres nouveaux et pour diverses communications et lectures.

A 3 heures, visite au musée de la ville.

—

La reine d'Espagne a fait grand-officier de l'ordre royal de Charles III notre confrère, M. le marquis de Granges de Surgères, président du comité de la Loire-Inférieure, à Nantes,

Digitized by Google

pour les fêtes du 4e centenaire de la découverte de l'Amérique.

—

M. Louis Audiat, président de la société des *Archives*, a été nommé membre honoraire de l'Institut héraldique italien, à Rome.

—

En octobre 1893, l'Union centrale des arts décoratifs de Paris a mis au concours entre artiste et industriels la reliure de divers volumes notamment celle en mosaïque de la *Salammbô*, de Flaubert. M. Ch. Dangibeaud a obtenu une première mention avec médaille d'argent.

Le même concours, qui comprenait en outre celui d'un vase à boire, était ouvert entre élèves des écoles d'art. Le jury a accordé à M. Lessieux fils une prime de 100 francs dans la section d'orfèvrerie, et une prime de 200 francs dans la section de reliure.

—

L'académie des inscriptions et belles lettres, dans sa séance du 26 novembre, a décerné la 5e mention honorable du concours des antiquités de France à notre confrère, M. le baron Adalbert de Beaucorps, pour son livre l'*Armée anglaise vaincue par Jeanne d'Arc à Orléans* en collaboration avec son oncle, Boucher de Molandon. Voir *Bulletin*, XIII, 60.

—

Notre confrère, M. le docteur Chevalier, médecin de 1re classe de la marine, à Rochefort, a obtenu une médaille d'argent au concours ouvert par la société française d'hygiène, pour une dissertation sur l'*Hygiène coloniale*.

—

Notre confrère, M. le docteur Marcel Bouyer, a reçu du ministre de l'intérieur une médaille d'honneur en bronze pour son rapport sur l'épidémie de l'arrondissement en 1892.

—

Notre jeune compatriote, M. Roger Thisse, né à Rochefort le 8 janvier 1874, fils de M. Thisse, directeur du petit lycée de Montpellier, qui avait été cette année reçu licencié en droit avec la mention « parfaitement bien » et les félicitations du jury d'examen, et au concours de fin d'année obtenu le 1er prix de droit commercial, vient d'être, le 3 novembre, à la séance de rentrée des facultés, proclamé lauréat du 1er prix de droit civil au concours général institué entre les élèves de 3e année des facultés de droit, y compris celle de Paris.

—

Digitized by Google

A la séance du 16 novembre, présidée par M. François Coppée, l'académie française a accordé un des quatre prix de poésie (2000 francs) à M. André Lemoyne, de Saint-Jean d'Angély.

—

Parmi les lauréats des prix de vertu, rapporteur M. François Coppée, nous trouvons Mlle Juliette Pain, de Rochefort, jadis au service de M. Cloix, qui a obtenu pour son dévouement une médaille et 500 fr. (prix Honoré de Sussy), et Mlle Hortense Fleury, à Brigueil (Charente).

—

A l'exposition artistique de Barcelone, M. Anatole Foucher, originaire de Saint-Jean d'Angély, a obtenu une médaille d'or de 1re classe pour deux tableaux sur vélin, de style moyen âge.

—

M. Tilly, chef de musique au 6e de ligne, à Saintes, qui avait orchestré pour notre fête de Champlain le chant national du Canada, vient d'obtenir, au grand concours international de composition de Bruxelles, sur ce sujet: *Marche triomphale*, un second grand prix avec médaille d'argent.

—

Le 3 novembre, à la rentrée solennelle des facultés de Poitiers, sous la présidence de M. le recteur Compayré, on a proclamé, parmi les lauréats du concours de licence en droit, les noms d'Edmond Aubin, de Bresdon, qui a remporté une 2e médaille (code civil, 3e année); de Fernand Guichard, de Chives, qui a obtenu une mention (droit romain, 1re année) et une 2e médaille pour l'économie politique; et Gaston Georget, de Gourville (Charente), qui a obtenu une mention (code civil, 2e année) et une mention de droit international public.

—

Dans sa séance du 15 décembre, le conseil municipal de Cognac a donné le nom d'Abel Planat à la rue de l'Hôtel-de-Ville, et d'Oscar Planat au boulevard de Javrezac à Crouin ; il a aussi nommé rue Lazare Carnot la rue Lizé.

—

M. Henri Bouillon vient d'acheter pour le musée de Versailles le buste en marbre du docteur Guillotin, dont le plâtre, commandé par l'état, a paru cette année au salon des Champs-Elysées.

—

Le musée de Saintes a reçu du ministre de l'instruction publique et des beaux arts une copie de *l'Enlèvement de Psyché*, de Prudhon, par Mme Jane de Bouët du Portal.

Il s'est enrichi en outre de vingt-huit dessins anciens, don de M. Paul Fourché, parmi lesquels quelques uns sont très remarquables. M. Alexis Vallet, de Saintes, élève à l'école des beaux arts, a envoyé un *Portrait de Champlain*.

—

Digitized by Google

La *Revue des arts graphiques* du 18 novembre publie le jugement du tribunal de La Rochelle (2 novembre 1893) qui condamne M. Noël Texier, imprimeur à La Rochelle, à 5 francs d'amende et aux frais, pour n'avoir pas fait le dépôt légal d'une affiche électorale, le 18 août dernier. L'imprimeur soutenait que les affiches n'étaient pas soumises à la loi ; le ministère public a distingué ; il y a affiches et affiches, affiches de spectacles, de fêtes, de ventes, etc.; mais s'il s'agit d'affiches qui intéressent l'histoire, le dépôt est exigé. Le tribunal a adopté cette manière de voir. En second lieu, l'inculpé affirmait avoir fait ce dépôt et citait un de ses employés qui avait porté à la préfecture une enveloppe fermée contenant la dite affiche. Le secrétaire du préfet affirmait n'avoir pas reçu l'affiche ; le tribunal a jugé que la preuve du dépôt par l'imprimeur n'était pas faite. Or, les employés de la préfecture ne donnent pas de récépissé des exemplaires du dépôt légal. D'où il résulte qu'un imprimeur peut toujours être poursuivi, si l'exemplaire par lui déposé, qui passe par tant de mains, n'arrive pas à sa destination. Et l'on sait combien d'ouvrages manquent au dépôt légal ! Dans le cas actuel, l'imprimeur affirmant le dépôt, n'aurait-il pas été mieux de l'avertir que ce document historique manquait à la collection depuis quelques heures ?

—

Pour Peiresc, s. v. p. C'est le titre d'une brochure de 5 pages. Si, après l'avoir lue, vous ne donnez pas autant de francs, ou au moins autant de pièces de 50 centimes, même italiennes, c'est que... c'est que vous ne les aurez pas. On ne peut plaider plus éloquemment et plus brièvement une cause. M. Tamizey de Larroque y résume tous les titres de son cher Peiresc à obtenir de nos contemporains... une statue ? un buste ? — non, un médaillon, une plaque avec inscription dans la chapelle d'Aix où l'on vient de retrouver son tombeau. « Aux astronomes, aux archéologues, aux bibliophiles, aux numismatistes, aux botanistes, aux géographes, aux géologues, aux paléographes, Peiresc a le droit de dire tour à tour : « J'ai été votre confrère « et votre précurseur ». Les collectionneurs le reconnaissent pour patron ; les mathématiciens s'enflamment au souvenir du noble protecteur de Galilée ; les peintres n'oublient pas ses fraternelles relations avec Rubens et tous les grands artistes de son temps. Ceux qui aiment les beaux fruits et les belles fleurs ne peuvent se dispenser d'aimer l'homme qui a introduit en France tant de nouvelles espèces d'arbres et de plantes ; même les personnes qui raffolent des chats le béniront sans cesse pour leur avoir donné l'Angora (1). Et tous ceux qui

(1) Voir, à ce sujet, *Peiresc et les chats* (Compiègne, imp. Lefebvre, 1893, in-18, 12 pages), une très amusante lettre de la chatte de M. le comte de Marsy, « Blanche de Saint-Jacques », à M. T. de L., Pavillon Peiresc, à Gontaud.

Digitized by Google

admirent les vaillants efforts d'un savant qui a déjà consacré vingt ans de sa vie à publier cette immense et précieuse correspondance de Claude-Nicolas Fabri de Peiresc, qui veulent témoigner leur sympathie à un infatigable travailleur, à un savant si distingué, si modeste et si bienveillant, répondront à ce chaleureux appel. Il faut encourager ceux qui se vouent ainsi au bien public, qui entreprennent de ces besognes fatigantes et longues, dont nous profitons sans même songer parfois à ce qu'elles ont coûté de peines, d'ennuis, de veilles et d'argent. Nos confrères de la société des *Archives*, en particulier, voudront envoyer une petite pièce de monnaie au moins à notre éminent confrère qui se fait le solliciteur de Peiresc, ou l'adresser au président de la société qui, lui aussi, demande et ajoute : « Pour M. Tamizey de Larroque, s. v. p. »

P.-S. — Nous avons reçu 10 francs de M. Edmond Maguier.

—

M. Ernest Dupuy, de Lectoure, ancien professeur au lycée Henri IV, inspecteur d'académie à Paris, va prochainement publier un volume sur Bernard Palissy.

—

La société des sciences naturelles de la Charente-Inférieure a acquis pour 600 francs la belle collection préhistorique, 5,000 pièces, faite par M. Vieuille, secrétaire de la mairie à Thenac.

—

Le ministre de la marine a donné le nom de *Chasseloup-Laubat* à un croiseur d'escadre, construit à Cherbourg sur les plans de M. Lhomme, ingénieur de la marine, et mis à l'eau le 17 avril dernier. Voir plus bas, page 77, *Le* « Chasseloup-Laubat », par M. J. Delarbre.

—

Notre confrère, M. René Vallette, directeur de la *Revue du Bas-Poitou*, à Fontenay-le-Comte, qui prépare une *Histoire de la forêt de Vouvent* (Vendée), prie les détenteurs de documents *inédits* sur cette localité et la forêt à laquelle elle a donné son nom, de vouloir bien en toute confiance les lui communiquer.

—

Le *Clairon de Barbezieux* paraît le dimanche, à Barbezieux, impr. de Ferchaud, à partir du 7 mai 1893, in-f° à 4 colonnes. Prix : 2 fr. 50 par an.

—

Le 26 décembre a paru chez M. Ribéraud, imprimeur à Saintes, le 1er numéro de l'*Avenir commercial de la Charente-Inférieure*, qui soutient la candidature sénatoriale de M. P. Claire.

—

Le 19 novembre, « le *Républicain rochelais*, journal politique indépendant », a publié son 1er numéro (nouvelle série)

Digitized by Google

dans un format agrandi (La Rochelle, impr. Noël Texier, rue des Sainte-Claire). Prix : 8 francs par an et 10 francs hors du département, 10 centimes le numéro. Il a englobé le *Journal de La Pallice*. Rédacteur en chef, M. Michel Savigny.

—

Gautier est mort ! Vive Gautier ! — Le caricaturiste se repose de son labeur ; mais les personnages créés par son crayon vivent encore et se promènent « en galoches ». Le titre de ce nouvel album, le 11e, indique qu'il s'agit uniquement de paysans saintongeais, des vieux, des vieilles et des jeunes. Les jeunes font la cour ; les vieux regrettent de ne la pouvoir faire. Les vieux se mêlent aussi de politique ; ils sont en général boulangistes ; il faut voir comme ils raisonnent. Ce nouvel album « *En galoches* » qui vient de paraître à Royan, chez l'éditeur, M. Victor Billaud ; à Saintes, chez MM. Dulon, Larmat et Prévost, libraires (52 sujets pour 4 francs), n'aura pas moins de succès que les précédents.

—

Le volume, *Congrès archéologique de France. Séances tenues à Brives en 1890*, contient de M. l'abbé Julien-Laferrière une étude sur l'église de Lonzac.

—

La *Revue des autographes* de novembre annonce, page 20, une pièce signée, sur vélin in-4° oblong (prix : 8 francs) d'Olivier Merichon, chevalier, seigneur des Halles, grand bailli du fief d'Aunis, qui a reçu (9 novembre 1483) de Guillaume du Val, « naguère receveur de la recepte ordinaire de Xaintonge, ville et gouvernement de La Rochelle, la somme de 50 livres tournois pour nos gages dudit office de bailly d'Aulnis ».

Le numéro de décembre annonce la vente à 5 francs d'une lettre, 3 pages in-folio, du marquis du Quesne (La Rochelle, 5 juin 1756), qui apprend que, pour défendre la Saintonge et l'Aunis, il organise des compagnies de milice dans chaque localité ; il vient de visiter l'île d'Oleron ; il se rend à l'île de Ré.

—

Le *Catalogue trimestriel de la librairie A. Saffray* (Le Pré Saint-Gervais) indique dans le numéro du 15 mars : « Mémoire présenté au comité de constitution pour la division du royaume en départements par les citoyens du pays d'Aunis ; décret relatif aux élections de Saint-Jean-d'Angély. » 1790, br., in-8°, chacune 1 fr. ; « adresse de Rochelois au citoyen Delacoste sur l'assassinat de Rastadt » ; autre des mêmes à l'assemblée, le 19 mai 1790. Prix : 1 fr. 50 ; « sentence du juge de Barbezieux pour Henri de Barbezieux, seigneur de cette ville, autorisant Pierre Guillaume, curateur des biens de feu Hélie de Ferrières, à en remettre l'inventaire à une époque plus reculée. » (Barbezieux,

Digitized by Google

mardi après la Saint-André, 1370 ; in 4° obl., sur parchemin, 8 fr.) ; « titre de rente délivré par la ville de Paris souscrit par l'évêque de Saintes », 1720 ; « mémoire à M. Amelot sur le curé de Saint-Palays de Saintes, chapelain de l'abaye de la ville, à l'instigation de l'abesse de Saintes et de sa communauté, sur la mauvaise conduite dudit curé » (pièce signée M., 1776) ; « lettre avec signature de Casimir de Montalembert au prince de Montbarrey, lui expliquant qu'ayant été obligé de fuir son régiment à la suite d'une révolte à Perpignan, il ne peut le rejoindre maintenant, mais dans sept mois seulement » ; Saintes, 24 juillet 1790, 2 pages in-4° ; ensemble, 4 francs.

—

Sous le nom de Jacquett, M. Edouard Lacuve compose, impose, imprime à Melle (Deux-Sèvres), *Fables en patois poitevin, la plupart imitées de La Fontaine* (in-4°, 172 pages, 1893, 6 francs), avec une préface de M. H. Beauchet-Filleau sur ce patois poitevin et les dessins de B. Gautier, quelques dessins : car une note nous apprend que l'artiste avait composé une quinzaine de dessins, puis il s'est arrêté et « s'est même abstenu de répondre aux lettres les plus pressantes » de l'éditeur. 40 pièces composent cet élégant recueil que les amateurs mettront soit à côté des albums saintongeais de Gautier, soit à côté des fables en « patois jarnacois » de Burgaud des Marets, ou des contes de Cadet Réjouit.

—

Le premier fascicule A-B du *Répertoire des sources historiques du moyen âge* (in-4°, 528 col.). *Topo-bibliographie*, vient d'être distribué aux souscripteurs ; c'est la suite de l'ouvrage *Bio-bibliographie*. La première partie s'occupait des hommes ; celle-ci s'occupe des lieux et des choses. Sous chaque nom on trouve l'indication de tout ce qui a été écrit le concernant, livres, revues, brochures, en France et à l'étranger. L'article *Angoumois* a près d'une colonne d'un texte minuscule avec des abréviations réduites à la cinquième puissance ; *A-s* par exemple signifie *Angoumois*. Angoulême a une colonne et demie sous ces divers titres : archéologie, bibliothèque, comtes, conciles, églises, liturgies, sources. Aumagne n'est pas une localité bien importante ; elle a pourtant son article : « Guillaud, sur la commune d'A.-e, dans *Bull. trav. soc. hist. St-Jean d'Angély* (1864), III, 203. — Un sceau juif du XIII^e^ s. dans *Revue Saintonge* (1890), X, 20-2, fig. » Aunay a davantage : « Brillouin, d'A-y et de son église, dans *Bull. soc. hist. St-Jean d'Angély* (1864), II. 175. — Fillon, mémoire sur l'église de St-Pierre d'A-y, dans *Congrès archéol. France* (1844), 102-6 ; *Bull. monum.* (1844), X, 522-6. — Lasteyrie (Robert de), étude archéol. sur l'église de St-Pierre d'A.-y., dans *Gazette arch.* (1886), XI, 277, *Revue de Saintonge* (1889), IX, 110-14. — Musset (G.),

Digitized by Google

A-y dans *Pays et mon. Poitou*, CIV-VI, » etc. — On se fera ainsi une idée de l'immense travail auquel M. l'abbé Ulysse Chevalier a consacré 30 ans de sa vie, et il n'est pas au bout.

Une omission : Au mot *Abraxas* ne figure pas l'article de la *Revue*, 1886, VI, p. 283-289, avec 5 gravures.

—

Le *Répertoire général de Bio-bibliographie bretonne* par M. René Kerviler (15e fascicule, *Bray-Brev*) contient, p. 248, un long article sur notre confrère M. le comte Anatole de Bremond d'Ars et quelques membres de sa famille se rattachant à la Bretagne.

—

Dans le *Journal des savants* de septembre, M. Léopold Delisle signale, parmi les manuscrits de la collection Morrisson, « treize lettres fort longues » de Réaumur, « qui nous initient aux recherches que Réaumur poursuivait avec tant de patience et de sagacité sur divers points de physique et d'histoire naturelle. Une de ces lettres paraît avoir été adressée à Fontenelle ; il y est question de la fabrication de l'acier et de la porcelaine. Les 12 autres, celles de 1750 à 1756, sont des entretiens familiers avec un naturaliste de province, Jean-Baptiste Ludot, que Réaumur mettait au courant de ses observations, auquel il envoyait des conseils et dont il avait les communications en grande estime. » A rapprocher des lettres de Réaumur adressées à Jean-François Seguier, de Nîmes, publiées par M. Musset dans les *Annales de la société des sciences naturelles de la Charente-Inférieure*, années 1884 et 1885, t. 21 et 22. M. Delisle mentionne en outre (n° d'août) 318 lettres de Mme Maintenon, 14 de Mme de Montespan, etc.

—

Extrait du *1814*, de M. Henri Houssaye, livre 8, ch. 3, p. 550 : « C'en est fait d'eux sans l'arrivée d'une patrouille de garde nationale. Rue Montmartre, Holbach, Morin et Lemercier veulent distribuer des insignes et des proclamations. On crie : « A bas les traîtres ! A bas les royalistes » ; et du *1815* du même, ch. VI., p. 630 : « On est prêt à donner son sang et, ce que l'on a pas fait en 1814, on donne son argent... Les offrandes patriotiques sont innombrables... Un armurier de Marseille donne cent canons de fusil ; un sellier de Boulogne-sur-mer, vingt selles de grosse cavalerie ; un distillateur de *Jonzac*, quarante fûts d'eau-de-vie... »

—

M. Ernest Gagnon continue dans la *Revue Canadienne* (nos d'avril, mai, juin, août, octobre-décembre) son importante étude, *Le fort et le château Saint-Louis*, à Québec, dont nous avons déjà parlé. La livraison de novembre parle de Louis-Hector de Caillière, gouverneur général du Canada, décédé en 1703 ; de

Digitized by Google

son successeur, Philippe Rigaud de Vaudreuil, mort le 10 octobre 1725, à l'âge de 84 ans ; de Begon, de Beauharnais, etc., et le n° de décembre, de la marquise de Vaudreuil.

—

M. l'abbé Lacoste, curé de Saint-Pardon, continue dans la *Revue catholique de Bordeaux* ses *Nouvelles études sur Clément V*. Le numéro du 25 novembre donne l'itinéraire du pape ; en l'année 1307, le 14 mars, il part de Bordeaux pour Poitiers ; le 15, il s'arrête, malade, et reste quatre jours à Baigne « en Saintonge » ; — non en Angoumois, diocèse de Saintes. — Il passe à Jonzac le 19 ; le 21 à Pons ; il séjourne à Saintes, 22-29 mars ; trois jours à Fontcouverte ; le 2 avril, il est à Saint-Jean d'Angély ; le 4, à La Fayolle, où il fonde une église en partie à ses frais ; les 7 et 8, à Melle ; le 9, à Bonnevaux, où il demeure une semaine ; le 17, à Poitiers. En 1308, Bertrand de Got, revenant de Poitiers, s'arrête, les 20 et 21, à Lusignan ; le 22, à Brioux, et, du 26 août au 4 septembre, au prieuré de La Fayolle ; le 5, il passe à Mazeray, reste les 6 et 7 à Fontcouverte et la semaine suivante à Saintes.

—

Le *Mémorial de Saintes* du 19 novembre, reproduit par l'*Echo rochelais* du 22 et la *Croix de Saintonge* du 26, contient *Le siège de l'île de Ré*, une page par M. le colonel Denis, qui n'apprend rien de nouveau après le *Mercure*, surtout après le volume de l'amiral Jurien de La Gravière, *Le siège de l'île de Ré*. (Voir *Bulletin*, XI, 333), où il est question du nageur célèbre, La Pierre, qui fit à la nage le trajet de l'île de Ré à La Rochelle. (*Idem*, 278, 337, 392, 397.)

—

Conférences. — Le 14 octobre, à Royan, l'*Union des femmes de France*, par M. Bouloumié, publiée avec le discours de M. Garnier, maire de Royan, dans la *Gazette de Royan* du 29 octobre ; le 5 novembre, à Marennes, *La nécessité d'un syndicat salicole*, par M. Angibaud, avocat à la Rochelle ; à Royan, le 4 novembre, *La sténographie française*, par M. Guernier, conférence faite à l'école Eugène Pelletan, pour l'ouverture du cours public, publiée par la *Gazette de Royan* du 12 ; le 11 novembre, à La Rochelle, *Le bassin du Tchat et son avenir commercial au point de vue français*, par M. de Béhagle ; le 12, à Marennes, *Du relèvement et de l'avenir de la viticulture charentaise au double point de vue agricole et commercial*, par M. Alphonse Vivier, propriétaire, avocat à Rochefort (Voir compte rendu dans le *Journal de Marennes* du 19) ; le 17, à Rochefort, par M. le docteur Ardouin, *Le végétarisme* ; le 19, à Jonzac ; le 23, à Saint-Jean-d'Angély ; le 26, à Marennes ; le 2 décembre, à Saintes ; le 27, à La Jarrie : *Formation d'un syndicat viticole*, par M. Auguste Calvet, propriétaire à Avy, ancien inspecteur des

Digitized by Google

eaux et forêts, ancien préfet de la Vendée ; le 1er décembre, à Rochefort, par M. le docteur Abelin, *Des premiers soins à donner aux blessés* ; le 14, à l' « Union chrétienne des jeunes gens de Saintes, salle des réunions populaires », *Le livre depuis l'antiquité jusqu'à nos jours*, par M. Lucchini ; le 18, à Marennes, *Le congrès des religions à Chicago*, par M. le pasteur Moutarde (Voir compte rendu par M. le pasteur Gaussorgue, dans la *Gazette de Royan* du 24) ; le 23, à La Rochelle, *Les progrès en Chine depuis 1860*, par M. Ly-Chao-Pée, de la mission scientifique chinoise à Paris.

—

Sociétés savantes. — Société de géographie de Rochefort ; séance du 20 novembre : Brouage, la ville morte, par M. Charles Delavaud. — Du 18 décembre : En remplacement de M. le docteur Barthélemy-Benoît, démissionnaire par suite de son départ de Rochefort, élection de M. Paul Charron, ancien maire de Marennes, ancien officier de marine ; conférence par M. Bellot, capitaine de frégate, *L'unification internationale des longitudes et des heures* ; les mégalithes de la Charente-Inférieure, par M. Boisselier.

Société des sciences naturelles de la Charente-Inférieure ; séance du 17 novembre : Présentation : 1° des desssins de M. Omer Bernard, instituteur, représentant le dolmen du Peu-Poiroux (île de Ré) ; 2° des photographies des blocs mégalithiques d'Ors (île d'Oleron), faites et offertes à la société par M. Dollot. M. Boisselier fait une communication sur la composition géologique et la provenance probable de ces blocs. M. Vieuille, ayant offert de céder pour 600 francs sa belle collection d'objets préhistoriques, cette acquisition avantageuse est votée à l'unanimité, et M. Vieuille est nommé membre agrégé. Le premier volume de la *Nouvelle flore de France*, par MM. Rouy et Foucaud, sera distribué, dans la prochaine séance. M. Termonia lit son rapport sur l'excursion botanique du 9 juillet et une note relative au *medicago wilsonii* trouvé dans cette excursion par M. Foucaud.

Séance du 8 décembre : Le président expose l'état du budget, d'après les comptes de M. Cassagnaud. Ces comptes sont approuvés par la société qui vote des remerciments à son vénérable et zélé trésorier, un des fondateurs du musée Lafaille.

L'élection du bureau ne donne lieu à aucun changement de personnes ; elle y introduit seulement un membre de plus, au titre de trésorier-adjoint, pour suppléer, au besoin, M. Cassagnaud, maintenu dans ses fonctions, malgré l'offre de sa démission, motivée par l'affaiblissement de sa vue.

Sont nommés membres du comité de publication présidé par M. Beltrémieux : le secrétaire et le trésorier de la société, MM. Boisselier et Basset pour la géologie ; Foucaud et Termonia pour la botanique ; Lusson et Roullié pour la zoologie.

M. Dollot fait une communication : 1° sur un gisement de tourbe fort intéressant qu'il a observé dans l'île d'Oleron ; 2°

Digitized by Google

sur les avantages que présente, pour la conservation des collections, l'emploi du mastic de M. Lataste, mélange de paraffine et de caoutchouc qui ferme hermétiquement les flacons ; 3° sur l'altération de certains bois de construction par un champignon et sur les accidents déjà nombreux qu'elle a occasionnés, d'après un article de M. Crié, professeur à la faculté de Rennes.

Académie de La Rochelle ; séance du 20 décembre : *Rapport* de M. Musset, président ; *Les Robinson français ou l'île sans femmes* (François Le Guat, 1637-1735), par M. de Richemond ; *La mort d'un chien*, poésie, par M. le docteur Reignier ; *Le brave Rondeau*, par M. Henri Bonneau. Voir compte rendu dans la *Charente-Inférieure* du 23 et le *Courrier de La Rochelle* du 24.

—

Errata. — *Revue de Saintonge*, XIII, p. 431, 1re ligne : En parlant de la famille d'Abzac, il est dit : « La branche aînée est représentée *par le seul général marquis* d'Abzac. » C'est une erreur : le général d'Abzac, qui n'a que deux filles, n'est que le chef de sa branche, en faveur duquel le titre de marquis de Mayac, d'un autre branche éteinte, fut rétabli. La branche aînée n'est représentée que par Ulric d'Abzac, marquis de La Douze, domicilié à Périgueux, veuf de Marie de Crémoux, dont il n'a plus qu'un fils, Amalric, non marié. De Saint-S.

Page 431, 3me ligne, lire : 22 ans, non 62 ; page 432, 1re ligne, lire : le *6* août est décédé à *La Queue en Brie* (Seine-et-Oise) ; page 452, 2me ligne, lire : *Genèse*, ch. I.

T. XXII, p. 25 et 125, Hugues de Lezin, lire : de Lusignan ; Saint-Jean d'Angle a été oublié à la table et réuni à Saint-Jean d'Angély, ainsi : Armand-Alexandre de Saint-Jean d'Angle, 135, 136, 137, puis 156, 187, 292. — P. 83, ponctuer : « Helia de Didonia ; comte Egolismensi », les seigneurs de Didonne n'ayant jamais été comtes d'Angoulême ; etc., etc.

ACTES D'ÉTAT CIVIL

—

I. — Décès.

La Société a une nouvelle perte à déplorer.

A la fin de décembre, est décédé à Niort (Deux-Sèvres), âgé de 67 ans, Charles-*Louis* Brochard, comte de La Rochebrochard de Champdeniers. Né le 28 août 1826 de Louis-Clémentin, ✻, lieutenant dans la gendarmerie royale en 1816, et de Sophie-Caroline Guerry de Beauregard, décédée en 1829, il avait épousé, le 7 juin 1852, Marie-Geneviève-Caroline-Gabrielle Jarno de Pontjarno, dont il a eu un fils, Marie-Louis-Henry, qui a trois fils de Marie-Lucie-Clotilde Saulnier de Pierrefonds. Il était membre de plusieurs sociétés savantes et a donné des articles à la feue société de statistique des Deux-Sèvres, dont il était vice-président, aux *Archives historiques du Poitou*, etc.

—

Digitized by Google

Le 5 novembre 1893, est décédé à La Rochelle, âgé de 69 ans, Pierre-Mathurin-Alphonse Bouffard, ✲, commissaire-adjoint de la marine en retraite, ancien président de la société de Saint-Vincent-de-Paul, « fervent catholique, associé à toutes les œuvres de sa paroisse ». Il a été inhumé à Rochefort où il était né, le 4 août 1824, de Pierre-François Bouffard et de Marie-Esther-Adélaïde Brac. Aide-commissaire le 28 janvier 1854, sous-commissaire le 27 juin 1864, commissaire-adjoint le 27 mars 1875, il avait été fait chevalier de la légion d'honneur le 10 août 1868. Il avait épousé, le 24 juillet 1849 Marie-Madeleine Alix, fille de Pierre-Philippe-Colombel et de Marie-Clercque Dalmas.

—

Le 7, est décédé à Saintes, âgé de 71 ans, Etienne-Théodore Quéré, ancien avoué, qui fut pendant fort longtemps trésorier de la fabrique de Saint-Pierre. Né à Saint-Porchaire de François Quéré et de Rosalie Valleau, il laisse, de Marie-Louise Corbineau, un fils, Louis, licencié en droit, qui lui a succédé.

—

Le 8, est décédé à La Rochelle, âgé de 84 ans, Jules-François Belenfant, O. ✲, commissaire-adjoint de la marine en retraite, né le 17 septembre 1809, à Rochefort, de François-Gabriel Constant et d'Anne-Rosalie Thibault, marié le 18 août 1840 à Stéphanie Grolleau, fille de Louis et de Marie Violleau. « C'était un vieillard admirable de force et d'aménité... Il se fit un devoir et un plaisir à La Rochelle de participer à toutes les œuvres utiles ». D'abord mousse le 23 février 1822, élève de l'école de marine à Angoulême le 10 novembre 1829, il fut forcé par sa santé d'y renoncer et entra dans le commissariat ; il fut successivement écrivain le 1er janvier 1828, commis de marine le 16 mars 1832, aide-commissaire le 23 décembre 1847, sous-commissaire le 8 septembre 1848 et commissaire-adjoint le 24 septembre 1860. Après avoir navigué sur les côtes d'Espagne, il occupa les fonctions de commissaire de l'inscription maritime dans plusieurs ports, notamment à La Rochelle, où il obtint le grade de commissaire-adjoint. Il eut la croix de la légion d'honneur en 1852 et la rosette à la fin de sa carrière. Mis à la retraite à la limite d'âge, il déploya son activité dans des œuvres de bienfaisance. Il organisa la société de secours aux blessés de terre et de mer, et présida aussi pendant plusieurs années la société des régates. M. Alquier, commissaire de la marine, a prononcé son éloge au cimetière, reproduit par l'*Echo rochelais* du 15.

—

Le 11, est décédé à Lauzières, dans sa 78e année, Marie-Louis-Célestin Bonnaud, prêtre habitué de Nieul, né en 1816, ordonné en 1840. Il a écrit divers ouvrages sous le nom de « comte Lino du Béeros ».

—

Digitized by Google

Le 12, est décédé à Paris, à l'âge de 77 ans, et a été inhumé à Villeneuve (Gironde), Pierre-Paul Dumontet, ancien receveur de l'enregistrement, ancien chef de bureau à la préfecture de police, fils de Jean-Baptiste Dumontet et de Marie-Adélaïde-Chérie Lacoste-Dulac, frère de M. Georges Dumontet, avoué à Saintes, et de Mme veuve Thoyon, de Rochefort.

—

Le 13, est décédé à Saintes, âgé de 81 ans, Joseph-Isidore Moré, docteur-médecin, né à Balanzac, d'Eutrope Moré et de Marguerite-Madeleine Dutard, frère du docteur Moré, mort à Berneuil, il y a un an.

—

Le 13, a été inhumé à Jonzac, âgé de 26 ans, Francisque Rullier, licencié en droit, fils de Rullier, ancien notaire, décédé il y a quelques années. A l'église, M. l'archiprêtre Trébuchet a adressé quelques paroles de consolation à la famille ; et au cimetière, un des amis du défunt, M. Jean Berge, lui a dit adieu au nom de ses camarades de Pons, discours qu'a reproduit l'*Echo de Jonzac* du 19.

—

Le 14, est décédée à Saintes, âgée de 85 ans, Anne-Marie-Elisabeth de Bremond d'Ars, née à Saint-Dizant-du-Gua de Josias, marquis de Bremond d'Ars, et de Françoise-Charlotte-Adélaïde Bigot de Beaulon, veuve de Louis-Auguste Dumorisson, sœur du général Guillaume de Bremond d'Ars, sénateur de la Charente, et de Mme de Closmadeuc, mère de Mme Marcellin Julien-Laferrière.

—

Le 21, est décédé à Melle (Deux-Sèvres), âgé de 77 ans, Georges-Louis Brillouin, peintre de genre et de paysage. Né à Saint-Jean-d'Angély en avril 1817, il entra en 1840 à l'école des beaux arts et fut élève de Drolling et de Cabat. Il a peint de nombreuses petites scènes historiques, personnages réels, êtres de fantaisie. Il a obtenu deux médailles en 1865 et 1869 et une médaille de 3e classe en 1874. Voir, pour ses tableaux, Vapereau, *Dictionnaire des contemporains*. Au salon de 1892, le dernier où il exposa, il avait les *Prédictions de Nostradamus* et le *Dernier jour d'un condamné*, scène italienne d'un effet dramatique.

—

Le 24, est décédé à Rochefort, âgé de 51 ans, Jules-Hippolyte-Auguste Reygasse, ✻, décoré de la médaille militaire, commandeur de l'ordre impérial du Dragon de l'Annam, officier de l'ordre royal du Cambodge, lieutenant-colonel d'infanterie de marine en retraite. Entré dans l'armée comme soldat en 1859, il fit la campagne du Mexique, fut blessé le 5 mai 1862 à la prise de Puebla et décoré de la médaille militaire ; il a combattu en Cochinchine, au Sénégal, en France (1870-71) et au Tonkin.

Digitized by Google

Promu capitaine en 1869, il fut fait lieutenant-colonel en 1885. La maladie, conséquence de son séjour aux colonies, l'obligea à prendre sa retraite en 1891, et finit par l'emporter. Il avait épousé Marie-Antoinette-Théodora Blanchard, dont il laisse plusieurs enfants. M. Remouil, lieutenant-colonel en retraite, a prononcé sur sa tombe quelques paroles que publie le *Phare des Charentes* du 26.

—

Le 26, est décédée à Marennes, âgée de 76 ans, Françoise Chauzioux, en religion sœur Angèle des filles de la Charité, née en 1817 dans le diocèse de Limoges, qui, ayant fait profession en 1838, avait vécu en religion 53 ans, dont 46 à Marennes. M. Faillofais, archiprêtre, a fait l'éloge de cette sainte fille et de la congrégation de Saint-Vincent-de-Paul qui, depuis trois siècles établie à Marennes, y jouit de la considération de tout le monde et se dévoue sans bruit à l'éducation de l'enfance et au soulagement des malheureux.

—

Le 27, est décédé à Saintes, âgé de 72 ans, et a été inhumé le 30 à La Chapelle-des-Pots, Jean-Ambroise Tabourin, prêtre habitué de la paroisse Saint-Pierre, ancien curé de Berneuil. Né à La Chapelle, en 1821, de Jean Tabourin et de Marie-Marguerite Compagnon, il avait été ordonné prêtre en 1846. Il était doué d'une force physique qui est devenue légendaire dans le pays.

—

Le 30, est décédé à La Motte-du-Bois et a été inhumé à Brulain (Deux-Sèvres), âgé de 78 ans, *Charles*-René-Marie, comte de Bremond d'Ars. Né le 12 décembre 1815, l'aîné des neuf enfants de Jules-Alexis de Bremond d'Ars et de Marie-Eutrope-Mélanie de Sartre de Vénérand, morte à Vénérand, le 28 novembre 1873 à 89 ans, il était frère de Théophile, décédé à Vénérand le 3 juillet 1890, ancien vice-président de la société des Archives (Voir *Bulletin*, x, 313 ; de Marie Isaure (M^me^ de Goulard d'Arsay), décédée à Niort le 22 novembre 1879 ; d'Eusèbe, époux d'Isabelle de Mongis, décédé le 15 janvier 1878 ; de Marie-Mélanie-Julie (M^me^ de Saint-Légier), décédée à Saintes, le 30 janvier 1853, etc. Il avait épousé, le 16 août 1870, Louise de Goulard d'Arsay, fille d'Amateur-Gabriel, marquis de Goulard d'Arsay, et de Renée-Eulalie-Solange Brochard de La Roche-Bróchard, dont il n'a pas eu d'enfants. Voir la généalogie des Bremond d'Ars dans le *Dictionnaire des familles du Poitou.*

—

Le 8 décembre, est décédé à Loulay, âgé de 55 ans, Alphonse Esgonnière, curé-doyen de cette paroisse depuis 1887. Né en 1837 à Eyrunes (Vendée), ordonné le 17 décembre 1864 à La Rochelle, il fut d'abord professeur deux ans au petit séminaire de Montlieu, puis vicaire à Saint-Savinien, puis en 1867 curé de

Digitized by Google

Villeneuve-la-Comtesse ; il avait succédé à Loulay à M. l'abbé Knell, nommé vicaire général. A l'église, M. l'abbé Boutier, successeur d'Esgonnière à Villeneuve, a prononcé d'émouvantes paroles, et à la gare, devant le fourgon qui allait emporter le défunt vers sa terre natale, M. Amédée Mesnard, avoué à Saint-Jean-d'Angély, a fait l'éloge du défunt, son ami Voir ce discours dans le *Moniteur de la Saintonge* du 14.

—

Le 13, est décédé à La Rochelle, âgé de 76 ans, Jean-Joseph Bouet, ✲, capitaine en retraite.

—

Le 13, est décédé à La Flotte (île de Ré), âgé de 54 ans, Alexis Jouvenot, curé de cette paroisse depuis 1889. Né à Sainte-Marie, près de La Flotte, le 21 mai 1839, ordonné prêtre le 3 mai 1863, il fut succesivement vicaire de Saint-Fort, de Gemozac, curé de Fontenet en 1864, de Sainte-Eugène en 1870, de Saint-Bonnet en 1872, d'Andilly en 1884, enfin de La Flotte. M. l'abbé Fabien, vicaire général, jadis curé de La Flotte, a présidé les funérailles et a fait l'éloge du défunt.

—

Le 16, est décédé, âgé de 27 ans, à bord du torpilleur 54 qu'il commandait, mouillé dans l'avant-port de La Rochelle, *Charles*-Auguste-Félix Darsy, enseigne de vaisseau, asphyxié dans son lit par un fourneau qu'il avait eu l'imprudence de laisser allumé la nuit. Né à Toulon, entré au service en 1885, il était enseigne depuis le 23 juillet 1894.

—

Le 21, est décédé à La Tremblade, âgé de 70 ans, le docteur François-Emmanuel Verneuil, ✲, maire de cette ville depuis 1877, conseiller général à la place de Frédéric Mestreau, président de la commission départementale. Il était beau-père de MM. Ernest Lesueur et Georges Bouffard, de Rochefort. Des discours ont été prononcés au cimetière par MM. Hélitas, préfet, Bargeaud, adjoint, Dières-Monplaisir, président de la société de secours mutuels, et Martin, instituteur.

—

Le 24, est décédé à Rochefort, âgé de 82 ans, Louis-Pierre Vitet, ✲, capitaine de gendarmerie en retraite, ancien commissaire de surveillance aux chemins de fer de l'état, époux de Marie-Louise Fraineau, grand-père de M. André Clément, répétiteur au lycée d'Angoulême et de M. le docteur Paul Julien-Laferrière, médecin de première classe de la marine, qui, veuf (24 février 1885) d'Anne Brudieu, a épousé M^lle^ Clément.

—

Le 24, est décédé à Saint-Sauveur de Nuaillé, où il était curé depuis 1861, dans sa 72^e^ année, Hippolyte Plumeau, oncle de M. l'abbé Germain Plumeau, le très distingué aumônier de la

Digitized by Google

Providence, à Saintes. Né à Arvert, le 6 février 1822, ordonné prêtre le 23 décembre 1848, il avait été vicaire de Pont-Labé en même temps desservant de Saint-Sulpice d'Arnoult, partout « le père, l'ami, le conseiller de tous. »

—

Le 27, est décédé à Rochefort, chez son neveu, M. Ernest Leps, une grande chrétienne, Pauline de Gigord, âgée de 67 ans, veuve de Charles-Amédée Sagot du Vauroux, commissaire adjoint de la marine, fille de René-*Charles*-Louis de Gigord, ✲, qui fut sous-préfet de Saintes en 1828-1830, et d'Elisabeth-Adélaïde de Thomassin, décédée veuve à Saintes dans sa 89e année. Elle laisse un fils, M. Paul du Vauroux, secrétaire particulier de S. E. le cardinal Thomas, et une fille. A l'église Saint-Vivien, M. l'abbé Knell a fait son éloge en termes fort délicats.

II. — Mariages

Le 25 octobre 1893, a eu lieu à Paris le mariage de Louis Torel, médecin de 1re classe de la marine à Rochefort, fils de Joseph-Aimé Torel. (Voir *Bulletin*, XII, 18), ancien professeur au lycée de Rochefort, avec Mlle Marie Lartigue, fille de M. le docteur Lartigue, ✲.

—

Le 9 novembre, a eu lieu à La Rochelle le mariage de Gabriel-*Augustin* Poittevin de La Frégonnière, ✲, lieutenant au 3e régiment d'infanterie de marine à Rochefort, né le 15 mars 1859 d'*Auguste*-Charles-Marie-Gaston Poittevin de La Frégonnière, et de Marie Mourgues de Carrère. (Voir pour les Poittevin *Etudes et documents sur la ville de Saintes*, p. 89), avec Marie-*Marguerite* Alquier, de La Rochelle, fille de Tony Alquier, ✲, lieutenant de vaisseau en retraite, et de Mme Alquier née Ledoux. Voir dans l'*Echo rochelais* du 14 l'allocution adressée aux époux par M. Chatonet, adjoint au maire.

—

Le 16, a été béni à Saintes, en l'église Saint-Pallais, le mariage de Pierre-Georges-Pascal Guyonnet, ✲, chef de bataillon au 2e régiment d'infanterie de marine, un des rares survivants du combat de Bazeilles (La dernière cartouche), né à Fontaine-Chalendray, le 21 avril 1851, de François Guyonnet, décédé à Aunay, le 23 janvier 1884, et de Louise Favreau, décédée à Aunay, le 6 avril 1885, avec Jeanne-Marie Deléonet, née à Lyon, le 22 septembre 1869, fille de Maureil Deléonet, ✲, commandant de recrutement à Saintes, et de Françoise-Anne-Louise Bugeaud. Les témoins étaient pour le marié: MM. Gabriel Lacour, juge d'instruction à Saintes, et Victor Rion, chef de bataillon du 4e d'infanterie de marine, et pour la mariée: MM. Edouard Leulié du Ché, ✲, inspecteur honoraire des haras, et Louis Marmet, ✲, lieutenant-colonel au 6e de ligne.

Digitized by Google

ARCHÉOLOGIE

I

Les Agesinates (Angoumoisins)

Quel est le peuple désigné par Pline (*Hist.*, IV, 19) sous le nom de *Cambolectri Agesinates*, et qui sont « Pictonibus juncti » ? Ce n'est ni Genat (Agenat, au moyen âge) ni Aizenay; c'est Angoulême. Angoulême a un nom ancien, tellement ancien qu'on ne saurait dire à quelle langue il appartient, ce qui manque à Aizenay; il a des monuments antiques dont on ne trouve pas trace à Aizenay, et qui ont servi, comme à Saintes, à Périgueux, à Bordeaux, à Poitiers, à former des remparts contre les invasions barbares du IVe siècle. Il a été la capitale d'une cité, a eu ses comtes et ses évêques ; ses habitants s'appelaient Ecolismenses, du nom de leur capitale, et si l'on objecte que ce nom n'a aucun rapport avec Cambolectri ou Agesinates, l'auteur fait remarquer que c'est la règle alors : Mediolanum et Santones; Lutetia et Parisii; Limonum et Pictones; Nitiobriges et Aginnenses; Burdigala et Bituriges Vivisci ; Condivincum (Nantes) et Namnetes, etc. Enfin, « en mettant les Cambolectri Agesinates en Angoumois, nous ne prenons pas pour eux une place déjà occupée ; nous comblons plutôt un vide embarrassant. Ils ne seront pas là en Poitou, mais ils confinent au Poitou, « Pictonibus juncti ». Tel est le résumé d'un mémoire, *Les Agesinates ou Cambolectri Agesinates* (Paris, Leroux, 1893, in-8°, 10 pages), que M. Lièvre a publié dans le *Bulletin de géographie* de 1892.

Cette thèse a déjà reçu l'approbation d'abord des Angoumoisins, tout fiers de se trouver enfin des ancêtres à l'époque romaine, à côté des Pictons et des Santons ; puis de savants plus désintéressés, partant juges plus impartiaux, entre autres de M. J.-F. Bladé, qui, dans un article, *Géographie politique du sud-ouest de la Gaule pendant la domination romaine*, publiée par les *Annales du Midi* d'octobre 1893, approuve les conclusions de M. Lièvre : « On pourra le critiquer ou même le chicaner sur tel ou tel argument de détail ; je ne crois pas qu'on ébranle le principal de sa théorie. Les Cambolectri Agesinates ne formaient qu'un seul et même peuple. Leur territoire confinait à celui des Pictones, et il n'est pas possible de le placer ailleurs que dans l'Angoumois. »

Oserai-je, non pas combattre l'opinion d'un savant dont l'esprit éveillé a déjà élucidé tant de points d'archéologie locale, et celle d'un homme si versé dans les questions de géographie romaine et médiévale, mais simplement soumettre une hypothèse dont un de mes confrères m'a suggéré l'idée ? M. Lièvre en fera cequ'il voudra.

Une remarque préalable : Demandons-nous quel est le vrai texte de Pline ? Ce point a une grande importance, on le com-

Digitized by Google

prend. Peut-être aurait-il fallu l'établir nettement. Mais comment? les éditions diffèrent. Voici celui qui est le plus cité et qu'adopte M. Lièvre : « Aquitanicæ sunt Ambilatri, Anagnutes, Pictones, Santones liberi, Bituriges liberi cognomine Ubisci, Aquitani, unde nomen provinciæ, Sediboniates... Sennates, Cambolectri Agesinates Pictonibus juncti. Hinc Bituriges liberi qui Cubi appellantur. Dein Lemovices, Arverni liberi, Gabales... » C'est-à-dire : « L'Aquitaine comprend les Ambilatres, les Anagnutes, les Pictons, les Santons libres, les Bituriges libres surnommés Ubisci (alias *Vivisci*), les Aquitains, qui ont donné leur nom à la province, les Sediboniates... les Bassoboiates, les Vaséens, les Sennates, les Cambolectres Agesinates, confinant aux Pictons ; d'un côté les Bituriges Cubes, peuple libre ; de l'autre les Arvernes libres, les Gabales... »

D'une autre part, M. Bladé reproduit le texte de l'édition Janus dans la collection Teubner : « Aquitanicæ sunt Ambitatri... Sennates, Cambolectri (*variante* Cam po letri, Cambolectri Agass.) Agessinates, Pictonibus iuncti autem Bituriges liberi qui Cubi appellantur, dein Lemovices, Arverni. » Et il traduit : « A l'Aquitaine appartiennent les Ambilatri, les Anagnutes, les Pictones, les Santones libres, les Bituriges libres surnommés Vivisci, les Aquitani, qui ont donné leur nom à la province, les Sediboviates... les Bassoboiates, les Vassei, les Sennates, les Cambolectri, les Agessinates, contigus aux Pictons, les Bituriges libres surnommés Cubi, les Lemovices, les Arverni, les Gabali... » ce qui, entre parenthèses, n'est pas tout à fait conforme au texte latin qu'il traduit. Les variantes sont fort nombreuses : les *Begerri*, peuple de la Bigorre, deviennent *Begerhi*, *Geberbi*, *Bergehi* ; les *Pinpedunni* sont aussi *Pimpedumni*, *Pimpedunini*, *Pindedurni*.

M. Jullian (*Inscriptions de Bordeaux*, II, 171) voit dans Basaboiates, Basabocates, Basobocates, des divers manuscrits, un mot double : les Basates ou Bocates (Bazas) et les Boii, Boiates, (*Vocates* de César), les Boiens du bassin d'Arcachon ; de plus, les Vassei, Vassaei, Vassel, Vessei, pourraient bien, selon Desjardins (*La Gaule romaine*, II), n'être que les *Bassei*, *Basates*, *Vasates*, les Bazadais, et il « croit que les *Sediboviates* et les *Basabocates* forment deux tribus des mêmes Boiates, lesquels s'étaient primitivement étendus à Bazas. »

Pourquoi Pline emploie-t-il deux mots pour désigner un seul peuple ? Il a écrit déjà *Bituriges Ubisci* et *Bituriges Cubi*, *Tarbelli Quatuorsignani* et *Cocosates Sexsignani*. Ces noms d'*Ubisci* et de *Cubi*, de *Quatuorsignani* et de *Sexsignani* sont des qualificatifs ajoutés pour désigner des peuples différents, ou des épithètes caractéristiques, comme ailleurs *Oscidates campestres* ou même *Santones liberi* ; les uns habitent la plaine, les autres sont libres ; ceux-ci ont quatre bannières, ceux-là six. On ne s'avisera jamais de séparer ces déterminatifs. En est-il de même d'*Agesinates*? Peut-on voir là un simple qualificatif? Et alors, que signifie-t-il ? M. Lièvre parle hardiment des Age-

Digitized by Google

sinates comme étant les Agesinates, et non plus un simple déterminatif de *Cambolectri*, semblable à *campestres* ou *sylvestres*. D'ailleurs, sont-ce les Cambolectri qui se nomment Agesinates, ou les Agesinates qui se nomment Cambolectri ? On comprend la déformation qu'ont subie ces noms propres, passant par les mains de divers copistes. De là la grande difficulté d'identifier ces villes et ces peuples, surtout quand ils ne sont pas cités par d'autres : Strabon, Ptolemée, César, Ammien Marcellin. Comment se fier à un texte aussi altéré?

Il résulte d'abord que nos Cambolectri Agesinates, qui, dans les deux éditions que nous avons mentionnées, sont réunis en un seul peuple, en forment deux dans la traduction de M. Bladé. M. Camille Jullian, dans son livre définitif, *Inscriptions romaines de Bordeaux*, croit à deux peuples, les Cambolectri et les Agesinates, et écrit : « Cambolectri, Agesinates ».

Le mal est que, dans le livre III, 4, Pline, parlant de la Narbonnaise, cite les Cambolectres Atlantiques : « Cambolectri qui Atlantici cognominantur ». Il y a donc deux peuples Cambolectri : l'un dans la Narbonnaise, l'autre dans l'Aquitaine. Mais cette différence de province ne les distingue-t-elle pas suffisamment ? Il y a les *Cambolectri* qui sont dans l'Aquitaine et les *Cambolectri Atlantici* qui habitent la Narbonnaise. Ce seul mot *Atlantici* empêche qu'on les confonde. Ainsi dans les généalogies : 1° Georges ; 2° Georges-Guillaume ; ainsi des villes : Abbeville et Abbeville-Saint-Lieu ; Aiguillon et Aiguillon-sur-Mer, Aiguillon-sur-Vie ; Bourg et Bourg-sur-Gironde, Bourg-sur-Charente, etc.

Je n'hésiterais pas, pour mon compte, à séparer Cambolectri d'Agesinates, c'est-à-dire à mettre une virgule entre Cambolectri Agesinates. On a vu que M. Bladé, dans sa traduction, écrit nettement: « les Cambolectri, les Agessinates » — tant est grande la force de la logique — même quand il affirme non moins positivement que « les Cambolectri Agessinates ne formaient qu'un seul et même peuple ». C'est l'opinion motivée de M. Camille Jullian, qui admet deux peuples.

D'ailleurs, *Agesinates* n'est pas une épithète de nature comme *campestres* ou *montani*. En supposant même *Agesinates* réuni à *Cambolectri*, il faudra chercher d'où vient ce déterminatif. Pline a distingué les deux peuples Bituriges par ces deux mots, *Vivisci* et *Cubi*. qui sont deux noms de peuples ou de peuplades vivant dans les deux *civitas* des Bituriges : les Bituriges qui sont avec les Cubi, les Bituriges qui sont avec les Vivisci.

Si vous séparez les Cambolectri des Agesinates, dit M. Lièvre, la difficulté augmente. En effet, on ne savait trop où placer les Cambolectri Agesinates ; on sera bien plus embarrassé pour établir quelque part et les Agesinates et les Cambolectri. — Hélas! on ignore certainement ce qu'étaient les *Ambilatri* et les *Agnutes*, qui commencent la liste de Pline. Ce ne sera pas une raison pour réunir les deux en un seul peuple. Or, puisqu'on a trouvé un pays pour une peuplade, on saura bien en

Digitized by Google

trouver pour deux ; et j'ai assez de confiance en l'imagination et le savoir des antiquaires, en particulier de M. Lièvre, pour être convaincu que l'obstacle n'est pas insurmontable.

Mais je ne m'arrête pas là dans mes révisions de textes. On est radical ou on ne l'est pas. Je suis frappé de ce petit mot, *hinc*, bientôt suivi de *dein*, dans les textes ordinaires. Je repousse ce *autem*, leçon de James, qui n'a aucun sens.

Pline, après avoir décrit la Belgique et la Lyonnaise, passe à l'Aquitaine ; il nomme les Ambilatri, les Agnutes, « qui devaient se trouver dans la partie septentrionale de la province, et par conséquent dans le voisinage des Pictones » ; puis les Pictones, les Santones, les Aquitains, dont il énumère les principaux peuples, *civitates*, et les peuplades secondaires, *nationes*, *gentes*; Bordeaux et Bazas, Auch et Béziers, Dax et Couserans, pêle-mêle, sans ordre, confondant les grands et les petits.

Après avoir mentionné les méridionaux, le long de la Garonne et de l'Océan, il remonte au nord, revient au Poitou pour redescendre vers le Limousin, l'Auvergne, le Rouergue, le Gévaudan, le Quercy : « Sennates, Cambolectri Agesinates, Pictonibus juncti. *Hinc* Bituriges liberi qui Cubi appellantur, *dein* Lemovices... » Or, dans ce passage, il faut absolument tenir compte de ces deux mots : *hinc* et *dein* (*de-in*, abréviation de *in-de*, *de-in-de*), ce qui signifie exactement *d'un côté et de l'autre*. Mais, qui est limitrophe du Poitou, sinon le Berry et le Limousin ? Si *juncti* se rapporte à Agesinates, Angoulême touche donc au Limousin et au Berry ? Passe pour le Limousin, mais le Berry...

Les traducteurs embarrassés — ou plutôt sans être embarrassés, — ont interprété *hinc* et *dein* par *puis*, *enfin* ; et *juncti* par *avec* : « Les Cambolectri Agesinates avec les Pictons », ce qui simplifie la question, puisque Cambolectri, Agesinates et Poitevins auraient l'air d'être trois peuples en un. M. Lièvre est d'un avis contraire : « Ils étaient unis aux Pictones » ; donc « ils n'en faisaient pas partie ». Mais il n'en est pas bien sûr : car il ajoute : « Tel paraît être le sens de *Pictonibus juncti*. C'étaient peut-être d'anciens clients des Poitevins, des alliés, tout au moins des voisins ».

Des voisins ! voilà, je crois, le mot vrai. Et ces voisins, ce sont, d'une part les Bituriges Cubi, de l'autre les Limousins. Je ponctue donc ainsi : « Vassei, Sennates, Cambolectri Agesinates, ou mieux Cambolectri, Agesinates. Pictonibus juncti, hinc Bituriges liberi qui Cubi appellantur, dein Lemovices, Arverni liberi » ; et je traduis : « Quant aux Pictones, ils ont pour voisins, au nord les Berrichons, au midi les Limousins, qui eux-mêmes touchent aux Auvergnats, limitrophes des Gabali (Gévaudan), lesquels sont contigus aux Ruteni (Rouergue), qui sont voisins des Cadurci (Quercy). » Que vaut cette interprétation ? Je la livre à de plus compétents.

LOUIS AUDIAT.

—

Digitized by Google

II

LE CIMETIÈRE DE MONTIERNEUF

Près du pont de Saint-Aignan, existait autrefois l'église de Saint-Saturnin de Montierneuf, dont il est fort question dans le volume XXII des *Archives historiques de la Saintonge*, et qui était déjà en ruine au commencement du XVIII[e] siècle, n'ayant pu se relever des dévastations des huguenots. (Voir pièces CCXLVII et suivantes, pages 335 et suiv.) Il n'en reste aujourd'hui que la clef, que j'ai offerte au musée de Saintes. Le cimetière, que la route a entamé, s'étendait autour de l'église, selon l'usage. Les pierres du cimetière et de l'église ont servi à construire le pont actuel sur le canal; sur plusieurs on reconnaît des traces d'inscription que le marteau a effacées. Une seule, encore est-elle mutilée, n'a pas été jusqu'ici mise en œuvre ; elle est restée sur le bord du canal.

ICY SOVS CE TVMBEAV [GIST]
[HON]NESTE FEMME AGNES BORE[AV EPOVSE]
[QVAND] VIVOIT DESTIENNE BOVDEAV [LAQUELLE]
[QVITTA C]ETTE VIE LE 19 DE MARS 167...
[PRIEZ] DIEV POVR SON REPOS.

Au mois de novembre dernier, j'ai fait quelques fouilles dans le cimetière. Trois tranchées ont été ouvertes ; la première, au point le plus rapproché de l'emplacement supposé de l'église, a donné un fragment de sculpture assez volumineux, déterré à une profondeur d'environ un mètre. Ce débris d'architecture très bien conservé présente une étoile régulièrement dessinée.

Dans la deuxième, au nord et à 15 mètres environ de la première, à une profondeur de 1 m. 20, nous avons rencontré deux sarcophages, un grand et un petit, recouverts de blocs de pierre. Le grand, long de 1 m. 80, contenait un squelette de femme, dont les dents sont admirablement conservées. Une des phalanges était engagée dans un anneau de cuivre. Sur le chaton est dessiné un cœur. Le cercueil est placé de telle façon que la face du mort regardait l'orient. La petite auge, d'une longueur d'un mètre, sur le côté droit de la grande, contenait un mélange d'os d'adulte et d'enfant. Il est à supposer que, lorsqu'on a enterré le grand cercueil, la famille a réuni les restes d'un parent au corps de l'enfant. Les blocs de pierre qui recouvraient les cercueils n'avaient certainement jamais été soulevés.

Dans la fosse numéro 3, à 45 mètres de la fosse numéro 2, chaque pelletée de terre rejetait des ossements. Nous avons trouvé des morceaux de bois carbonisés, de gros clous, des épingles de femmes ; un peu plus bas, à un mètre, un squelette d'homme adulte parfaitement conservé, couché dans un cercueil en pierre brisé. Au-dessous, la partie étroite d'un cer-

Digitized by Google

cueil que nous n'avons pas dégagé complètement. Un gros bloc de pierre le recouvre. Le champ tout entier est rempli de cercueils. Les fouilles, si on les continuait, très certainement nous donneraient des résultats curieux. Il faudrait creuser à trois mètres au moins pour dégager ces étages de cercueils.

Dr Souloumiac.

—

III

L'inscription et les seigneurs de la Barde

L'inscription de La Barde, commune de Néré, vient d'être publiée de nouveau (*Bulletin du protestantisme* du 15 novembre) par M. H. Gélin, parmi les « inscription huguenotes », et tout aussi fautivement que la première fois. En premier lieu, M. Gélin avait lu : DIEV EST NOTRE GARDE ET MA HAVTE TOVR ET *lorient* SUR LEQUEL *il* MASSEVRE, ce qui n'avait pas grand sens. (Voir *Revue*, XII, 12.) Nous avons rectifié ainsi (*Revue*, XIII, 12 ; janvier 1893) : DIEV EST MA GARDE SEVRE, MA HAVTE TOVR ET FONDEMENT SUR LEQUEL IE MASSEVRE. RENE DE LA BARDE. MDXCIII. La troisième version est : DIEV EST MA GARDE ET MA HAVTE TOVR EST *lobjet* SVR LEQVEL IL MASSEVRE, ce qui n'a pas la même signification.

Est-ce une inscription huguenote ? c'est-à-dire le seigneur de La Barde, en 1593, était-il calviniste ? — C'était alors René de Cumont, seigneur de Fief-Brung et de Voissay, lieutenant particulier à Saint-Jean d'Angély en 1589, puis sénéchal en la sénéchaussée de Civray et de Saint-Maixent (1608), conseiller d'état en 1614, mort en 1635. Il se maria cinq fois. Sa 3e femme fut d'après Maichin (*Histoire de Saintonge*, p. 132), « une damoyselle du Poitou », dont il eut en 1604, Louis-Joachim de Cumont, écuyer, seigneur de La Barde, marié à Polyxène Pasquereau, sœur de Maurice Pasquereau, sieur de Beaurepaire, marchand à Angers. Sa fille, Jeanne de Cumont, transmit la seigneurie de La Barde à Gédéon de Félix.

I. François de Félix, écuyer, sieur de La Pulcière en la paroisse des Groseillers, près Mazières en Gâtine, est le premier de ce nom que je trouve. Il avait épousé Andrée Yndré, fille de Balthazar Yndré, sœur de Pierre Yndré, sieur de Longeays et du Fief-franc. Il eut : 1° Esther de Félix, épouse de Jean Plumail, sieur de La Plume ; 2° Rachel ; 3° Gédéon, qui suit, écuyer, sieur de La Pulcière, de Vinax et de Longeays, qui, le 25 mai 1602, se partagèrent tous trois les biens de leurs père et mère ; Esther et Rachel eurent les maisons nobles du Fief-franc et de Boyneau, la maison de La Guilleminerie et leurs dépendances, sises en la paroisse de Villiers en Plaine.

II. Le 3 octobre 1611, Gédéon rend hommage de La Fontaine de Fenioux, en Gâtine, à Hercule Adam, seigneur de Puyrenaud. Il épouse, par contrat du 13 octobre 1616, devant

Digitized by Google

Gardrat, notaire à Néré, Jeanne de Cumont, fille de Joachim, écuyer, sieur des Galloires, et de Jeanne de La Barde. De ce mariage sont issus : 1° Gabriel, qui suit; 2° Suzanne, mariée à René Turpin, écuyer, sieur du Breuil-Malmaud.

III. Gabriel de Félix, sieur de La Barde, de Vinax, etc., partage en 1662, avec sa sœur Suzanne. Il semble avoir laissé deux fils : 1° Gédéon de Félix, écuyer, sieur de La Barde, qui suit; 2° Gabriel de Félix, sieur de La Salle, qui suivra.

IV. Gédéon de Félix, écuyer, seigneur de La Barde, demeurant à La Barde, épouse N. de Beauchamp, laquelle, par contrat du 24 août 1721, devant Festy, notaire, se maria à Gabriel Rochier, écuyer, sieur de La Rue-Franche, fils de Henry, écuyer, sieur des Vallées, paroisse de Néré, et de feu Marie-Anne Maichin, fille de l'historien Armand Maichin, en présence de Judith Rochier, tante; d'Hélie Rochier, écuyer, sieur des Breuillards, grand-oncle; de David René, sieur des Groix, cousin germain du futur; Henry de Beauchamp, écuyer, seigneur de Charbonnières et de Grand-Fief; Henry de Beauchamp, écuyer, seigneur de Grand-Fief, neveux; Elisabeth de Beauchamp et Policenne Isle, nièces; Angélique de Collinconrt, veuve de Gabriel de Félix, belle-sœur; Jean de Félix, écuyer, seigneur de Vinax et de La Barde; Charlotte de Félix, neveux de l'épouse, et de Pierre du Chastenet, écuyer, seigneur de La Ferrière, demeurant à Saint-Jean-d'Angély.

IV. Gabriel de Félix, seigneur de La Salle, épousa Angélique de Collincourt. qui est dite veuve en 1721. Il eut : 1° Jean, qui suit, et 2° Charlotte, qui, le 9 juin 1743, par contrat reçu par Merveilleux, notaire à Néré, épousa René Begeon, écuyer, seigneur de Villemenseuil et autres lieux, fils de feu René-François Begeon, écuyer, seigneur de Villemenseuil, et de Charlotte du Bourg, demeurant en son logis noble de Sainte-Mesme, en présence de Jacques de Saint-Martin, écuyer, seigneur des Granges et de La Cabourne, de Pierre du Chastenet, écuyer, seigneur de La Ferrière; Pierre Caffin, avocat en parlement, parent de l'époux; Jean de Félix, chevalier, seigneur de La Barde, frère de l'époux; Charlotte de Collincourt, épouse de Charles Molein de La Vernède, chevalier, seigneur de Rimbaud; Françoise-Elisabeth de La Vernède; René Turpin, écuyer, seigneur de Saint-Martin.

V. Jean Félix de La Barde épousa, à Genac, le 28 novembre 1743, d'après M. Bafferon, qui me transmet les filiations suivantes, Marthe de La Porte. De ce mariage sont issus : 1° le 16 février 1748, Gabriel-Jean de Félix, qui suit; 2° le 24 mai 1749, Marie-Marthe de Félix; 3° le 11 janvier 1752, Victor de Félix.

VI. Gabriel-Jean Félix de La Barde, chevalier, seigneur de Vinax et autres lieux, épousa, le 3 juin 1771, Suzanne-Élisabeth de Villedon, dont il eut : 1° le 7 mai 1772, Suzanne-Elisabeth-Adélaïde; 2° le 27 avril 1773, Jean-François-Gabriel, qui suit; 3° le 21 septembre 1774, Gabriel-Jérôme; 4° le 24 octobre 1775, Louise-Ursule; 5° le 13 novembre 1776, Jeanne de Félix.

Digitized by Google

VII. Jean-François-Gabriel Félix de La Barde eut de Louise Courtois : 1° le 20 vendémiaire an VI, Pierre-Louis-Gabriel Félix; 2° le 3 germinal an VII, Alexandre-Edouard Félix; 3° le 20 messidor an VIII, Félix-Ferdinand-Jérôme; 5° le 5 fructidor an IX, Félix de Lamy (?) ; 6° le 12 frimaire an XII, Charles-Alexandre.

Ajoutons Victor-Agathe, chevalier de Félix, seigneur de Vinax en la vicomté d'Aunay, habitant Néré, qui fut convoqué en 1789 aux assemblées pour les états généraux. Il est désigné ainsi dans un acte (22 juillet 1788) du notaire Alexis Gaillard : « Victor-Agathe de Félix, chevalier, seigneur du Bouchaud, demeurant en son logis du Bouchaud, paroisse de Contré. »

J'ignore si ces Félix sont de la grande famille des Félix de Provence, dont La Chesnaye a donné la filiation et qui portaient : *De gueules à une bande d'argent chargée de 3 F de sable.* Devise : FELICES FVERVNT FIDELES. Voir aussi *Annuaire* de Borel d'Hauterive, 1884, p. 340.

La Barde passa aux Chastenet. Le 7 janvier 1782, Charles du Chastenet, chevalier, seigneur de La Ferrière et de La Barde, demeurant sur la paroisse de Saint-Denis de Paris, comme étant aux droits de Jean-Gabriel de Félix, écuyer, héritier de Jean de Félix, son père, fait son aveu et dénombrement à Arnould, marquis de La Rochecourbon, comte de Blénac. Les Chastenet ont vendu en 1808 la propriété à la famille Bafferon, qui la possède encore.

VARIÉTÉS

I

L'HOMME AU MASQUE DE FER

A l'apparition du volume de M. Burgaud et de M. le commandant Bazeries, beaucoup de critiques ont cru et crié que l'énigme était trouvée ; le masque tombe, Bulonde reste, et le secret s'évanouit. Le nuage était dissipé, le mystère éclairci. Le fameux prisonnier masqué, transféré de Pignerol aux îles Sainte-Marguerite et mort à la Bastille, c'était Vivien Labbé, seigneur de Bulonde, enfermé pour avoir échoué au siège de Coni. Pour nous, nous avions, dès le premier moment, déclaré que nos doutes subsistaient. Un général malheureux pouvait-il être châtié aussi durement, aussi cruellement ? Les noms, les dates, l'âge s'opposaient à l'identification du prisonnier de Saint-Mard avec Bulonde. Du reste, il y avait eu plusieurs masques de fer : un certain nombre de personnes, enfermées dans une forteresse pour crimes d'état, avaient la permission de mettre un masque quand elles ne voulaient pas être reconnues de gens condamnés pour des crimes de droit commun, vol, assassinat, etc; et « notre conviction n'était point faite ». Voir *Revue*, XIII, 474.

Digitized by Google

Nous avions raison, et il faudra chercher autre chose. Lisons ce passage du *Journal* du peu élégant mais très véridique Dangeau, t. III, année 1691 : ils contiennent toute l'histoire du lieutenant général des armées du roi : « M. de Bulonde leva le siège de Coni, le 29 du mois dernier... on croit que le roi le fera arrêter, tant il est mécontent de sa conduite ». Le mardi 10 juillet : « Le roi a envoyé ordre à M. de Catinat de faire arrêter M. de Bulonde et de l'envoyer en la citadelle de Pignerol. » Enfin le mardi 11 décembre 1691 : « Le roi a envoyé l'ordre de mettre M. de Bulonde en liberté Il avait toujours été en prison depuis le siège de Coni. » Voilà qui est clair : Bulonde, après six mois de détention, a été mis en liberté ; c'était assez pour avoir manqué à son devoir de général. Mais que devient la légende ?

—

II

Les Augier députés en 1789

M. Frédéric Masson dans son livre, *Napoléon et les femmes. L'amour* (1893), chap. XIII, p. 172, dit d'Eléonore, une des maîtresses de Napoléon Ier : « Elle épousa, ce jour-là, M. Pierre-Philippe Augier, lieutenant d'infanterie, fils d'un M. Augier de La Sausaye, qui, après avoir été député du tiers à la constituante et sous-préfet de Rochefort, était, depuis l'an XII, député de la Charente au corps législatif ».

Il y a là quelques erreurs : Philippe Augier de La Sausaye, neveu d'Augier de Chezeau qui, né à Evaux en 1756, fut député de la Creuse, 1817-1827 (1), né à Saint-Jean d'Angély, le 2 novembre 1758, mort à Paris le 2 mars 1837, était négociant à Tonnay-Charente, quand il fut élu, le 16 mars 1789, député du tiers par la sénéchaussée de Saintonge, avec Isaac Garesché, Nicolas Lemercier et Léger Ratier. Sous-préfet de Rochefort, le 11 germinal an VIII, où il eut pour successeur (25 frimaire an XII) Samuel Bernard, il fut élu (27 brumaire an XII) par le sénat

(1) C'est le *Dictionnaire des parlementaires* qui le dit neveu d'Augier de Chezeau. Etait-il parent d'Etienne-Jean Augier, mort le 20 juillet 1826 à Cognac où il était né d'une famille protestante le 15 janvier 1735, négociant d'eau-de-vie en cette ville, élu député du tiers aux états généraux, par le bailliage d'Angoulême, chevalier de la légion d'honneur, anobli par Louis XVIII le 6 septembre 1814 ? Fils de Philippe Augier et de Françoise Brunet, il avait épousé à Cognac, le 15 avril 1762, Marthe-Catherine Martell, fille de Jean Martell l'aîné et de Jeanne-Rachel Lallemand, tous de Cognac, dont il eut : 1° Jeanne, le 4 février 1763, baptisée le 13 ; 2° Louis-Etienne, le 2 novembre 1764 ; 3° Philippe, le 19 janvier 1766 ; 4° le 29 avril 1767, Jean-Henry, qui suit ; 5° Auguste-Jean-Victor, né le 18 mai 1770, négociant, qui marié en 1802 à Marie-Judith Broussard, eut, le 14 mars 1807, Etienne-Henry Augier, négociant, mort en 1874, laissant une fille unique, qui a épousé vers 1879, M. de Bournonville.

Jean-Henry, négociant, épousa, le 16 avril 1792, Thérèse Saulnier, fille d'Alexis et de Marie de Jarnac. Il n'eut que des filles : 1° le 5 mai 1793, Alida, mariée en 1828 à Lehoux ; 2° le 28 avril 1796, Jeanne-Stéphanie ; 3° le 22 mai 1798, Anne-Henriette, mariée en 1817, à Boulay, médecin.

Digitized by Google

conservateur député de la Charente-Inférieure au corps législatif. En 1811, il fut envoyé comme commissaire du gouvernement à Hambourg. On a de lui : *Mémoire sur la possibilité de mettre les établissements français de la côte septentrionale de l'Afrique en rapport avec ceux de la côte occidentale...*, etc.

D'après une note de M. Paul de Lacroix, extraite des papiers Albert à la bibliothèque de Cognac, la famille Augier, qui était et est encore protestante, est très ancienne à Cognac. En 1643, on trouve Pierre Augier et Philippe Augier, son fils, négociant, né vers 1625, marié à Elisabeth Janssen vers 1650, dont vinrent : 1° à Cognac, le 24 janvier 1655, Pierre, baptisé par Rossel, avec son aïeul, Pierre Augier, pour parrain et pour marraine, Marie Janssen, sa tante, femme de Henry Tesmitten, négociant à La Rochelle ; 2° Suzanne, née le 7 septembre 1659 ; 3° Esther, née en 1653. Pierre (1655-1707) épousa en 1679 Marie Richard dont : 1° Philippe, né en 1685 ; 2° Anne, femme de Jacques Richard ; 3° Marie, mariée à Gédéon Roux.

An XVIII[e] siècle, il y avait à Cognac, deux branches de la famille Augier, associées sous la raison sociale *Augier frères*. Philippe Augier, négociant, père d'Etienne-Jean, eut de Françoise Brunet : 1° le 9 mars 1727, Pierre ; 2° le 27 avril 1728, Philippe ; 3° le 21 juillet 1730, Marie ; 4° et 5° le 28 décembre 1732, Henri et Catherine jumeaux ; 6° le 15 janvier 1735, baptisé le 16, Jean, dit Jean-Etienne ; 7° le 26 août 1736, Henriette ; 8° le 13 février 1738 Françoise-Marie ; 9° le 31 mai 1739, Pierre-Jean ; 10° le 4 avril 1741, Jeanne-Bénigne ; 11° le 1[er] octobre 1744, Marie-Elisabeth.

Nous avons donné la filiation de Jean-Etienne. Quant à Philippe, né en 1728, il épousa, avant 1759, Anne-Marie Broussard, dont il eut : 1° Henriette, née le 10 septembre 1759 ; 2° Daniel, né le 11 mai 1760, qui épousa, le 3 mai 1800, à Cognac, Anne Roy d'Angeac, veuve de Léon Cothu, dont il n'eut pas d'enfant ; 3° Élisabeth, née le 26 avril 1764 ; 4° Françoise-Agathe, née le 12 juillet 1768 ; 5° Bénigne, née en 1769, morte à 18 mois.

—

III

LA PREMIÈRE ÉDITION DU *GRAND ROUTIER DE LA MER*

On conserve à la bibliothèque de Niort un volume légué par La Fontenelle de Vaudoré comme une insigne rareté bibliographique. M. Dugast-Matifeux l'a décrit dans la *Revue de l'Aunis. de la Saintonge et du Poitou* (t. VII, p. 73, année 1868), et le considère comme l'*editio princeps* du *Grant routier de la mer*, ouvrage de Pierre Garcie, dit Ferrande, navigateur du XV[e] siècle. Dans la notice qu'il lui a consacrée, M. Dugast-Matifeux établit que Garcie serait né à Saint-Gilles sur Vie, en Poitou, entre les années 1430 et 1440 ; quant à sa mort, il la suppose postérieure à 1520, date du privilège accordé par François I[er] à l'imprimeur de Poitou, Enguilbert de Marnef ; il fonde cette opinion sur un passage de ce même privilège qui qualifie Garcie « d'un des

Digitized by Google

expérimentez maistres de navires *qui sont aujourd'hui* et le plus cognoissant en navigaige »; par conséquent, Garcie aurait encore vécu lors de l'impression de ce privilège. Cela n'a rien d'absolument impossible, quoique, d'après l'époque indiquée pour sa naissance, il aurait pu avoir en 1520 de quatre-vingts à quatre-vingt-dix ans. On trouve aussi dans un titre de la fabrique de Saint-Gilles la mention d'un testament de Garcie-Ferrande à la date du 15 février 1502; enfin la dédicace placée par l'auteur en tête de son œuvre porte la date de 1483.

A l'aide de raisonnements fort ingénieux, M. Dugast-Matifeux arrive à concilier toutes ces dates discordantes. Le testament de 1502 ne prouve rien; car Garcie a pu survivre longtemps à cet acte; la dédicace nous apprend seulement que Garcie a écrit son livre en 1483, vers 50 ans, dans toute la maturité de l'âge et de l'expérience, et qu'il l'a livré à l'impression longtemps après. Mais alors pourquoi, si Garcie vivait en 1520, n'a-t-il pas mis en harmonie la date de la dédicace et celle de l'impression? La raison donnée par M. Matifeux pourrait se justifier s'il s'agissait d'un érudit; mais elle est difficilement admissible chez un marinier du xv^e^ siècle, qui n'avait jamais connu que les côtes de France depuis Bayonne jusqu'à Nantes. En 1490, dit-il, paraissait à Venise le plus ancien portulan (*Description des ports et côtes, etc...*) qu'on connaisse, « impresso..., in la citade de Venexia per Bernardino Rizo da Navaria, stampatore, 1490 a di 6 novembrio. » Garcie a dû connaître cet ouvrage et par l'antériorité de la date de la dédicace sur celle de l'impression « a voulu garder ou reprendre son rang. »

Nous avons donné ces détails pour faire voir combien, en pareille matière, il est dangereux de se montrer trop affirmatif et de sortir du domaine de l'hypothèse. Le *Routier* de la bibliothèque de Niort est certainement la plus ancienne édition connue en France du livre de Garcie-Ferrande; mais on conserve à la bibliothèque bodleïenne d'Oxford un exemplaire d'une autre édition qui est bien, celle-là, la véritable *editio princeps*, puisqu'elle porte la date de 1483, la même que celle de la dédicace. C'est ce que nous apprend sir Travers Twiss dans l'introduction placée en tête des documents publiés en Angleterre sous le titre de *The black book of the admiralty. Appendix, part. II. London, 1873.* En parlant du grand ouvrage de Pardessus sur les lois maritimes, le savant éditeur anglais s'exprime de la façon suivante : « M. Pardessus paraît croire que l'édition la plus ancienne du *Grand routier* fut publiée en 1541. Il est très vrai que le *Grand routier* fut publié en 1541; un exemplaire de cette édition se trouve au British Museum; mais il est non moins vrai qu'il existe une édition plus ancienne du *Grand routier*, imprimée à Poitiers, en lettres gothiques, sans aucune date sur le titre. Il en existe un exemplaire à la bibliothèque bodleïenne d'Oxford, et sa date est bien antérieure à 1541, puisque la lettre de dédicace adressée par Garcie à son fils et placée en tête du volume porte cette indication : A. D. 1483. »

Digitized by Google

Le volume de Niort ne porte pas, lui non plus, de date sur le titre ; elle est indiquée par le privilège donné le 27 avril 1520. Ce privilège parle bien de Garcie-Ferrande, comme un « des experimentez maistres de navires qui *sont* aujourd'hui »; mais cette rédaction avait moins pour objet, de la part de l'éditeur, de faire connaître l'existence de l'auteur, que de donner à son œuvre le cachet de l'actualité. De même en demandant l'autorisation d'exposer en vente « le livre par luy de nouveau imprimé », il nous semble indiquer clairement une réimpression, plutôt qu'une *œuvre nouvelle*, comme le pense M. Dugast-Matifeux. Au surplus, en présence de l'affirmation si catégorique de sir Travers Twiss, il serait oiseux de s'arrêter à cette discussion de mots.

Nous pouvons donc établir comme il suit la série des éditions du « Grant routier de la mer », qui pendant plus d'un siècle fut l'unique manuel du navigateur :

1° 1483, Poitiers.....

2° 1520, Poitiers, chez Enguilbert de Marnef.

3° 1531, Rouen, chez Jehan Burges. Brunet indique une édition, in-4° gothique, de Burges sans date, mais qu'il croit de 1521 et une autre du même, datée de 1525.

4° 1541, Poitiers.....

5° 1560, La Rochelle, chez Barthélemy Berton, l'imprimeur de la *Recepte véritable* de Bernard Palissy. Brunet indique une autre édition de La Rochelle, 1571, petit in-4°.

6° 1632, Rouen, chez David Ferrand.

DENYS D'AUSSY.

—

IV

BROUAGE ET NOS VIEUX AUTEURS

Les brillantes fêtes de Champlain ont ressuscité pour de courts instants la vieille cité défunte, berceau de notre illustre ancêtre, et nous ont valu sur Brouage les belles strophes émues de M. Maguier, en même temps qu'elles rappelaient l'intéressante étude de M. Delavaud, reproduite en partie dans le dernier numéro de la *Revue*.

Si « les lieux qui portent des traces de ceux que nous aimons et admirons produisent une certaine impression sur nous », comme dit Cicéron dans son *Traité des lois*, les amis du célèbre navigateur nous verront peut-être avec plaisir essayer de retenir encore dans son vol rapide l'actualité si fugitive, pour faire revivre, quelques heures de plus, par des souvenirs du passé, la ville longtemps oubliée et qu'un éternel oubli attend encore.

Brouage était, dès le XV^e^ siècle et, sans doute, bien avant, universellement renommé pour ses salines. François Rabelais nous donne dans la « Pantagrueline prognostication certaine, vérita-

Digitized by Google

ble et infaillible pour l'an perpétuel », au chapitre VI, *De l'estat d'aulcuns pays*, une idée de l'importance de ce commerce, promettant au « noble royaulme de France, pour ceste année d'abundance... force rabes en Lymousin, force chastagnes en Perigort et Daulphiné, force olyves en Languegoth, force sables en Olone, force poissons en la mer, force estoilles au ciel, force sel en Brouage. »

A cette époque, les transactions commerciales se faisaient surtout par les côtes de l'Océan, et le port de Brouage recevait des navires de tous ceux du littoral, d'où sa précieuse denrée se répandait ensuite sur tous les points habités du territoire. C'est ce qui explique comment, parmi ses compagnons, Champlain avait recruté des marins bretons, normands et picards, des normands surtout, dont la prépondérance, ainsi que nous l'a déclaré M. le commissaire général du Canada, s'est particulièrement manifestée en imposant l'accent de leur province à la langue française que l'on parle là-bas dans toute sa pureté primitive « avec la vénération qu'on a pour une mère. » Cette sympathie entre nos provinces maritimes paraîtra d'ailleurs naturelle, si l'on songe que « la Saintonge, l'Angoumois et la Normandie étaient régis par les mêmes coutumes. La charte de la commune d'Angoulême date de 1372 ; elle est la même que celle de Saint-Jean d'Angély, qui n'est elle-même que la charte des communes de Normandie du XII^e^ et du XIII^e^ siècle. »

Nous trouvons un témoignage de ces rapports suivis entre la Saintonge et la Normandie dans les œuvres d'Olivier Basselin (1515 à 1569). Une des pièces de son recueil *Vaux-de-vire*, origine des *vaudevilles*, est intitulée *Le voyage à Brouage* (édition de 1858, page 62). Elle commence ainsi :

Messieurs, voulez-vous rien mander ?
Ce bateau va passer la mer,
Chargé de bon beuvrage.
Le matelot le puisse bien mener
Sans péril et sans naufrage.

Il va couler ici aval :
Pourveu qu'un pilleur desloyal
Ne le prenne au passage,
Et que le vent ne le mene point mal,
Il va descendre en Brouage...

Auguste Asselin, ancien sous-préfet de Vire, qui a donné une édition des œuvres de Basselin en 1811, accompagne la chanson de cette note : « Brouage, petite ville voisine de l'Océan et de La Rochelle, est située au milieu des marais qu'on appelle marais salants. Elle a toujours été une des salines les plus considérables de la France. C'était de là qu'on apportait le sel à Vire par Saint-Malo et Granville. Il n'est pas étonnant que Basselin parle de cette navigation, la seule peut-être qui fût connue à Vire, de son temps. » En regard, ouvrons la *Géographie de la*

Digitized by Google

Charente-Inférieure, par Adolphe Joanne (1893) : « Hiers-Brouage, 687 h., c. de Marennes. A Brouage, ancienne ville forte, presque abandonnée pour son insalubrité, etc. » C'est le glas funèbre.

Mais les ports comme les livres ont leurs destinées. A cette étoile qui s'éteint succède une autre étoile de première grandeur, et qui paraît devoir gagner en éclat, dans un avenir prochain, par les relations que le commissaire général du Canada a promis à la chambre de commerce de La Rochelle d'établir entre Québec et La Pallice ; « car enfin, c'est du Lucrèce de la traduction de Martha,

> Car enfin c'est la loi qu'un vieil âge épuisé
> Soit par l'âge plus jeune exclu, puis remplacé,
> Et que de ses débris le monde se répare.
> Non, rien ne va se perdre au fond du noir Tartare :
> Aux mains de la nature il faut des éléments
> Pour former après toi d'autres êtres vivants,
> Qui bientôt te suivront, dont la chaîne infinie
> Sans cesse passera de la mort à la vie :
> Ainsi l'être sans fin sort de l'être détruit ;
> Le jour n'est pas ton bien, il est ton usufruit.

Piâre MARCUT.

—

V

POLTROT DE MÉRÉ ET LE CHEVALIER DE MÉRÉ

Plusieurs fois déjà, il a été question, dans le *Bulletin de la société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis* (t. 1er, p. 288; t. III, p. 37, etc.), de Poltrot de Méré, et les auteurs ont généralement conclu au rejet de la légende fixant le domicile de l'assassin dans la paroisse de Bouex. Je m'aperçois, par l'article de M. de La Morinerie, que leurs arguments n'ont pas convaincu tout le monde. Comme il s'agit d'une contrée sur laquelle j'ai préparé un travail, je puis apporter contre cette légende une preuve décisive.

Et d'abord, sur quoi se fonde-t-on pour attribuer le Méré de Bouex à Poltrot ? Uniquement sur les textes de Michon et Marvaud, qui, ne connaissant qu'un Méré en Angoumois, l'ont tout naturellement attribué à Poltrot, sans citer aucune preuve. Ils auraient été fort en peine d'en donner. A l'époque de l'assassinat, il n'y avait pas de Méré à Bouex ; mais il y avait un moulin à blé de ce nom sur la Touvre ; et, en 1648, il appartenait à François de La Rochefoucauld (Minutes de Martin, notaire royal à Angoulême, année 1648). Si l'on remarque que Poltrot et Ravaillac étaient parents et que celui-ci avait des possessions en Magnac, sur le bord de la Touvre, peut-être serait-on porté à croire que le moulin à blé de Méré appartenait au premier. On trouve aussi une famille au nom patronymique

Digitized by Google

de Méré en Angoumois : Jacques Mairé figure au ban et arrière-ban de l'Angoumois en 1467 (Archives de la Charente) ; une Marie de Méray épouse, en 1731, à Alloue, Marc Guyot (*Inventaire des archives de la Charente*, t. I, p. 311).

Quoiqu'il en soit, le hameau de Méré se nommait anciennement le maine du Breuil. C'est sous ce nom que nous le trouvons dans les hommages de 1445 et 1481 (Archives de la Charente, fonds de Saint-Cybard) ; ses délimitations clairement indiquées correspondent exactement au Méré actuel. Dans la première moitié du XVI^e^ siècle, François de Livenne y vint habiter, comme je le dirai plus loin, et y fit bâtir un château qu'il appela Montbreuil. On voit plusieurs fois figurer ce nom dans une pièce du 18 août 1581 (Ibidem, n° 1.562), énumérant les possessions du seigneur de Bouex. En 1597, lors du mariage de Benoît Gombault, sa mère, Claude de Livenne, est indiquée comme demeurant au château de Montbreuil, paroisse de Bouex. Le 26 juin 1604, la même Claude de Livenne adresse à l'évêque d'Angoulême une longue plainte à l'effet d'obtenir de lui un monitoire au sujet de vols et de pillages commis par des gens de guerre et des particuliers, tant dans son château de Montbreuil, paroisse de Bouex, qu'en sa maison d'Angoulême. Enfin, les titres de cette seigneurie, encore conservés au château de Bouex, portent en suscription : « Seigneurie de Méré, anciennement Montbreuil. » La première fois que j'ai trouvé le nom de Méré substitué à celui de Montbreuil est en 1607 ; à partir de cette époque, cette seigneurie est toujours appelée Méré. Et maintenant, pourquoi cette substitution ?

Jean de Livenne, écuyer, seigneur de Bouex, eut quatre enfants : 1° Antoine, qui eut en partage le château de Bouex avec ses dépendances ; 2° Jean, écuyer, seigneur des Deffens en Bunzac (Charente), maître d'hôtel du seigneur de Mareuil (Dordogne) ; 3° François, abbé de Saint-Cybard ; 4° autre François, écuyer, qui eut en partage la seigneurie du Breuil de Bouex, dont il prit le titre et où il s'installa. Ce dernier eut pour fille Claude de Livenne, qui hérita de son père de la seigneurie de Montbreuil, ainsi qu'elle le déclare dans la plainte du 26 juin 1604 citée ci-dessus. Elle épousa Jean Gombault, écuyer, seigneur de Méré, L'Eguille, Plassac, La Queuille, Montbreuil et Bouex en partie. Où se trouvaient les fiefs de ce seigneur ? Je viens de dire où était Montbreuil. L'Eguille est dans le canton de Royan ; Plassac était un fief important qui avait son chef-lieu dans la paroisse d'Epargnes, canton de Cozes ; La Queuille était aussi en Saintonge. Quant à Méré, qui ne saurait être confondu avec Montbreuil, puisqu'il est toujours énuméré à part, je pense qu'il s'agit de Méré en la commune de Dolus, canton du Château d'Oleron. En 1608, Claude Vigier, écuyer, seigneur de ce Méré, est parrain d'un petit-fils de Jean Gombault ; il y avait donc des liens de parenté entre ces deux familles, qui tenaient sans doute le nom de Méré de la même terre. Jean Gombault et son fils se faisant toujours appeler

Digitized by Google

MM. de Méré, on donna aussi ce nom à leur château de Bouex. Celui-ci n'existe plus ; mais les métairies subsistent et continuent à s'appeler Méré. Elles sont tout proche du château de Bouex et situées sur une hauteur d'où l'on jouit d'un joli panorama. Cette seigneurie fut plus tard encore réunie à celle de Bouex.

Claude de Livenne donna procuration, le 9 juin 1597, pardevant J. Mousnier, notaire royal à Angoulême, à noble homme Pierre-Horace Bourgoing, conseiller du roi en la sénéchaussée et siège présidial de Poitiers, à l'effet de, pour elle et en son nom, consentir le mariage de Benoit Gombault, « son fils masle, seul et son héritier universel », avec demoiselle Françoise de La Tour-Landry, fille unique de messire feu Paul de La Tour-Landry, en son vivant chevalier de l'ordre du roi, et de dame Françoise de Constance, sa femme, à présent femme de François de Barbezières, chevalier de l'ordre du roi, seigneur de Chemerauld.

Le duc d'Epernon, gouverneur d'Angoumois, ayant ourdi un complot en faveur des protestants, Henri III, qui en fut instruit, adressa au maire d'Angoulême, François Normand, dévoué à la cause catholique, un ordre secret d'arrêter le duc dans son château. Le maire parvint jusqu'auprès du duc le 10 août 1588 ; mais les portes du château ayant été fermées, il fut tué malgré le secours que lui portèrent une quarantaine d'habitants commandés par notre Benoît Gombault, sous le nom de Méré.

Les armes de ce seigneur, retrouvées il y a quelques années dans l'église de Bouex, sont : *Ecartelé : au 1 de... à 3 pals de...* qui est Gombault ; *au 2 de... à la fasce crénelée de...* qui est La Tour-Landry ; *au 3 de... à 3 bandes en onde de... au chef cousu de...* qui est... ; *au 4 de... à un chevron de... accosté de 2 losanges de...* qui est... ; *en cœur de... à la fasce de... frettée de 6 pièces, accompagnées de 3 étoiles de... 2 en chef et 1 en pointe*, qui est de Livenne.

Benoît Gombault et Françoise de La Tour-Landry eurent pour enfants : 1° Françoise, demoiselle de Méré et de Plassac, mariée dans l'église de Bouex, le 17 décembre 1621, à Jean Vigier, écuyer, baron du Son, seigneur de La Court et du Chasgon, châtellenie du Ternel (?) en Poitou ; 2° Jeanne ; 3° Charles, qui, dans l'acte de partage de 1632, est qualifié seigneur de Méré ; 4° Benoît, baptisé dans l'église de Bouex le 6 novembre 1608, nommé par Claude Vigier, écuyer, seigneur de « Meyray en Holéron », et par Claude de Livenne, mort jeune ; 5° Josias, appelé Monsieur de Plassac, qui publia en 1648 un volume intitulé *Lettres de M. de Plassac*, et mourut, sans avoir été marié, en 1650 ; 6° Antoine, appelé le chevalier de Méré, baptisé à Bouex à 7 ans et 7 mois, le 9 novembre 1614, nommé par révérend père en Dieu messire Antoine de La Rochefoucauld, évêque d'Angoulême, représenté par messire J. Mesneau, doyen du chapitre d'Angoulême, et par dame Gabrielle-Jehanne

Digitized by Google

d'Agès, femme de messire Charles de Courbon, chevalier, vicomte de Saint-Sauveur.

Que le chevalier de Méré soit bien Antoine Gombault, c'est ce dont il n'est plus permis de douter. La bibliothèque de la ville d'Angoulême possède un volume de 1701 où sont réunis le *Discours sur la conversation* et les *Œuvres posthumes* du chevalier de Méré, avec une préface signée Nadal, dans laquelle on lit : « Madame de Gombaud, sa mère (du chevalier de Méré), fille de messire Paul de La Tour-Landry, comte de Châteauroux, chevalier des ordres du roi, se maria en secondes noces et en eut messire Charles Yonques, chevalier, seigneur de Sevret. Ce fut à l'illustre épouse et veuve de celui-ci que M. le chevalier de Méré laissa tout son bien en mourant. » Cette phrase est extraite du *Grand dictionnaire* de Moréri, qui se trompe néanmoins sur le nom patronymique du chevalier.

Il mourut en 1684 dans sa terre de Beaussais, canton de Celles, arrondissement de Melle (Deux-Sèvres), qui lui venait du chef de sa mère. Voici son acte mortuaire extrait du travail de M. C. Sauzé sur ce sujet : « Aujourd'huy, trentiesme décembre 1684, a esté enterré en ceste église de Baussay, au devant le grand hostel, messire Antoine Gombaud, chevalier, seigneur de Méré, après avoir receu tous les saints sacrements de l'église. Il mourut sur les 8 heures du soir, le 29 du dit mois de décembre, en présence des soubsignés : Charlotte du Plantis du Landreau. Comenge. M. Devallée, *prieur de Baussay*. »

Donc, Poltrot de Méré n'a rien à voir à Bouex : qu'on le place où l'on pourra, dans la terre d'Aubeterre, avec Parthenay l'Archevêque ; par contre, le chevalier de Méré est bien de Bouex. Mais les géographies et les annuaires n'en continueront pas moins à rééditer sur ces deux personnages les fausses légendes

Ad. Mondon.

—

VI

Une chanson populaire dans l'Angoumois et la Saintonge

M. Fabien Lucchini, dans l'article qu'il consacre à *Quelques poètes canadiens* (Voir *Bulletin*, xiii, 392), rapporte les couplets suivants, populaires au Canada :

Chante, rossignol, chante,
Toi qui as le cœur gai :
Tu as le cœur à rire,
Moi, je l'ai-t-à pleurer...

J'ai perdu ma maîtresse
Sans l'avoir mérité,
Pour un bouquet de rose
Que je lui refusai.

Digitized by Google

Je voudrais que la rose
Fût encore au rosier
Et que le rosier même
Fût à la mer jeté.

Ces couplets appartiennent à une vieille chanson populaire dans nos pays. En passant la mer, ils ont subi quelques modifications, dont une, la plus importante, n'est pas absolument heureuse. Le héros du petit poème chanté a changé de sexe : ici, c'était une fille ; là-bas, c'est un jeune homme. Un garçon refusant un bouquet de roses à une jeune fille ! Un homme se permettant des manières de jolie femme ! Et il se plaint d'avoir été quitté par sa maîtresse « sans l'avoir mérité » ! Décidément, c'est un imbécile ; ne nous attendrissons pas sur lui : il se consolera facilement.

Qu'il est touchant, au contraire, le chagrin de la pauvre abandonnée ! De quel crime est-elle donc coupable ? Elle a cédé à un léger caprice, ou, peut-être, obéissant à l'instinct féminin, a-t-elle voulu faire avec son amoureux un peu de coquetterie.

Souvent le nier un petit
En amour donne l'appétit,

a dit Ronsard. L'amant n'a pas compris; il s'est vexé sottement et a « laissé là » celle qui l'aimait.

En revenant des noces
J'étais bien fatiguée ; (*bis*)
Au bord d'une fontaine
Je me suis reposée.

Vous m'avez lon, lon, la
Vous m'avez laissée là.

L'eau en était si claire
Que je m'en suis lavée ;
A trois feuilles de chêne
Je me suis essuyée.

A la plus haute branche
Le rossignol chantait.
Chante, rossignol, chante,
Toi qui as le cœur gai ;

Moi ce n'est point de même,
Mon amant m'a quitté
Pour un bouton de rose
Que lui ai refusé.

Je voudrais que la rose
Fût encore au rosier,
Et que le rosier même
Fût encore à planter ;

Et que mon ami Pierre
Fût encore à m'aimer.

Digitized by Google

Ces vers sont, comme le constate M. Lucchini, du XVII^e^ siècle et très probablement du commencement. Ils ne sauraient être antérieurs : la langue n'est pas du tout celle du XVI^e^ et encore moins celle du XV^e^ siècle. Jérôme Bujeaud, qui, dans le t. I^er^ des *Chants et chansons populaires des provinces de l'ouest : Poitou, Saintonge, Aunis et Angoumois* (Niort, Clouzot, 1865, 2 vol. in-8°), a publié cette chanson, *En revenant des noces*, a noté quatre airs différents, avec des variantes et des refrains divers, pages 224-229. En Angoumois, après le premier vers de chaque couplet, on met : *Barabim, baraboum, boum, boum*, et ce premier vers répété est suivi de : *Ah-ya ! ah-ya !* Le Bas-Poitou, après le quatrain, ajoute de nombreux *Ah ! ah !* En Saintonge, au lieu de ce banal *Ah !* on chante :

En revenant des noces } *bis*
Buvons, nous en allons. }
J'étais bien fatiguée ;
Faut boire et s'en aller.

A La Rochelle, on dit encore :

En revenant des noces,
Vous m'avez lon, vous m'avez lon, lon, la,
J'étais bien fatiguée ;
Vous m'avez laissée là.

En Saintonge, cette chanson se chante aussi en forme de ronde, avec ce refrain après les quatre premiers vers :

Et la itou, la la, la la, la lère, } *bis*
Et la itou, la la, la la, la la. }

Voir, pour d'autres variantes : *Chansons populaires des provinces de France*, par Champfleury ; les *Noëls et chants populaires de la Franche-Comté*, par Max Buchon ; le *Romancero de Champagne*, par Prosper Tarbé.

Cette chanson très répandue en Angoumois l'est aussi en Normandie, dont les cantilènes ont, en général, une grande ressemblance avec les nôtres. Il n'est donc pas étonnant qu'elle ait passé de France en Amérique avec les colons qui peuplèrent le Canada, en grande partie saintongeais et normands. Elle n'offre aucune expression particulière au dialecte saintongeais ou aunisien ; mais, si elle n'est pas une chanson populaire *de* la Saintonge, elle est une chanson populaire *dans* la Saintonge, et c'est à ce titre qu'elle mérite, me semble-t-il, de prendre place dans la *Revue de Saintonge et d'Aunis*.

G. B.

—

Digitized by Google

VII

Les Chérade de Montbron et les Martin de Marcellus

Un de nos plus actifs confrères, M. le comte de Saint-Saud, très érudit, mais fort Périgourdin, nous adresse sur les Martin de Marcellus et les Chérade de Montbron, quelques lignes rectificatives de notre note du numéro de septembre 1891 (*Bulletin*, XI, 355) ; il rejette les Martin du Périgord, mais y introduit les Chérade : il y a compensation. Voici ce qu'il dit des Martin :

« La famille de Martin du Tyrac de Marcellus n'est pas originaire du Périgord et n'y a jamais été possessionnée ; elle n'a de commun avec les familles Martin de Montsec et de La Salle de cette province, que le nom patronymique, qu'on trouve répandu en plusieurs contrées. Les armes, du reste, diffèrent absolument. Les Martin dont il s'agit sont originaires du Limousin (*Nobiliaire du Limousin*, par Nadaud, III, 194, et IV, 337). Comme parents de nom et d'armes des Martin de La Bastide, ils héritèrent au même titre de la branche des Martin de Laubardemont (*Archives de La Bastide*), dont la terre de Curzac, d'abord indivise entre eux, resta aux Martin de La Bastide. Il serait donc peu douteux que les Martin de Marcellus ne fussent point originaires du même pays que ceux de La Bastide et ne fussent sortis du même tronc. »

Nadaud cite seulement, III, 194 : « Bernard Martin, chevalier, seigneur du Haut-Tyrac, qui épousa Jeanne Fouque, dont Marguerite, morte à 24 ans, le 8 septembre 1764, » et, IV, 337 : « Marie-Louis-Auguste Martin de Tyrac, comte Lodois de Marcellus, capitaine au régiment de la garde mobile de la Charente, tué devant Montbéliard le 16 janvier 1871, étant âgé de 26 ans » ; il ajoute qu' « un dénombrement fait à Bordeaux, le 14 janvier 1749, par François-Charles-Hyacinthe de Martin de Marcellus porte un sceau ovale en cire rouge... » Ce n'est pas assez pour fixer ici ou là l'origine de la famille.

Il y a aussi dans Nadaud les Martin de Brécourt, qui sont de la Marche ; les Martin de Châteauroy et les Martin de La Pile, qui sont de l'Angoumois ; les Martin de Puyvinaud, qui sont de la Creuse ; les Martin des Tizons, les Martin de Saint-Martial, et autres, puis les Martin de La Bastide, près de Limoges, dont le premier mentionné, Jean-François, chevalier, seigneur de La Bastide, trésorier de France et conseiller au présidial, épousa Marie Descubes, fille de François, sieur de Ferraud, docteur en médecine, et dont on dit qu'un de ses ancêtres était président au même siège.

Mais Saint-Allais est plus explicite. Il dit formellement, *Nobiliaire universel de France*, III, 238 : « Famille originaire de Périgord, établie aujourd'hui en Guienne. » C'est ce que nous avons dit ; c'est ce que conteste notre collaborateur. Saint-Allais ajoute : « La tige de cette famille, connue autrefois sous le nom de Demartin de La Roche, par des acquisitions succes-

Digitized by Google

sives de terre, a pris le nom de Demartin de Tyrac et de Marcellus, qu'elle porte aujourd'hui. » François-Arthus Demartin du Tyrac est dit, en 1690, « baron du Tyrac et de Lorignac; ces deux terres sont en Saintonge. » Lorignac, commune du canton de Saint-Genis, et Le Tirac ou Bardine, en la commune de Lorignac. C'est de là, le Haut-Tirac — car le Bas-Tirac appartenait aux de Lage de Volude — que la branche ainée des Martin tire son nom ; elle prit le nom de Marcellus, terre près de Marmande, à l'extinction (1751) d'une branche collatérale.

*
* *

Passons aux Chérade : « La famille Chérade de Montbron appartiendrait autant au Périgord qu'à l'Angoumois par son origine. C'est en effet devant le subdélégué de l'intendant de Guyenne à Périgueux, que Jean de Chérade, écuyer, sieur de Pourchaud (*sic*), en la paroisse de Busseroles, sénéchaussée de Périgueux, produisit en 1666 ses titres pour être maintenu dans sa noblesse. Il était gentilhomme de la grande vénerie du roi. (*Recherches sur la noblesse du Périgord*, par madame la marquise de Cumont, page 235). « Il ne paraît pas devoir être mis au catalogue », dit l'intendant Pellot. L'*Armorial du Périgord* (2e édition, p. 157) donne à ces Chérade : *Parti : au 1 d'azur à une fleur de lis d'argent cantonnée de 4 étoiles du même ; au 2 d'argent à un pin terrassé de sinople, au cerf de gueules passant sur le fût de l'arbre.* Je trouve encore Robert Cheyrade, écuyer, seigneur de Dignac, parrain à Périgueux le 9 mars 1659 ; le 1er août 1609, à Périgueux, mariage de Robert Cheyrade, sieur de Chasaud, de la paroisse de Comberanche, avec Marguerite du Cluzel, demoiselle ; en 1755, à Beaunac en Périgord, baptême de Jean-Joseph Souc, fils d'Arnaud Souc du Plancher, écuyer, sieur de La Rousselière, et de Madeleine Cheyrade, demoiselle ; en 1764, enterrement d'Arnaud Souc ci-dessus, époux de Madeleine Cheyrade, âgé de 46 ans ; en 1768, à Lussas, en Périgord, baptême de Louise Souc, fille d'Arnaud Souc, écuyer, seigneur de La Garolie, Beauvais, La Rochette, et de Louise Cheyrade, demoiselle. A Varaigne, en Périgord, d'après un acte, on voit qu'en décembre 1627, Pierre Cheyrade, sieur de Beaulieu, sert de parrain à un fils d'Isabeau Cheyrade, demoiselle, mariée à Denis Troutaud ; Jean Cheyrade, fils de Jean Cheyrade et de demoiselle Françoise Gaultier, est parrain en 1665. En 1792, baptême d'Anne Cheyrade, fille de Pierre, sieur du Villard, et de demoiselle Françoise Eyreaud. »

Notre confrère a trop l'habitude des documents généalogiques pour ignorer qu'un même nom de famille peut se trouver dans deux provinces différentes, même limitrophes, et même, ce qui est le cas, habitant des paroisses voisines, sans que ces familles aient des rapports entre elles autres que cette homonymie : il l'a prouvé pour les Martin. En second lieu, comme il le remarque fort justement aussi des Martin, deux familles de provinces

Digitized by Google

voisines ayant des armes différentes, sont des familles différentes, ou bien ne se reconnaissent pas ou ne se reconnaissent plus pour parents. Au fait, Jean de Chérade, écuyer, se fait maintenir dans sa noblesse en 1666 à Périgueux. En résulte-t-il qu'Etienne Chérade, comte de Montbron, ait une origine périgourdine? L'un porte *d'azur à une fleur de lys d'argent*, ainsi qu'il l'a décrit; l'autre, le Chérade de Montbron, a, d'après M. de La Morinerie, *Noblesse de Saintonge*, p. 240, *d'azur à trois losanges d'or, 2 et 1*. Donc il est impossible de confondre ces deux familles.

Tous les chroniqueurs angoumoisins sont d'accord pour faire remonter les Chérade de Montbron au maire d'Angoulême de 1693, lieutenant général au présidial, très probablement anobli par son entrée à l'hôtel de ville. Barbot de La Trésorière, *Annales historiques des anciennes provinces d'Aunis, Saintonge, Poitou...*, p. 96, le dit: « Chérade de Montbron, de Salles, de Clairvault en Angoumois, Aunis, Poitou et Limousin. Origine: Etienne Chérade, élu maire de l'hôtel de ville d'Angoulême en 1693, dont un député de la Haute-Vienne en 1825. »

A l'aide d'une note de M. l'abbé Tricoire dans le *Château d'Ardenne*, p. 258, et de celles de M. le comte de Montbron, de Buzay, on peut reconstituer la situation et la filiation:

Il y a une généalogie Chérade dans l'*Armorial de la noblesse de France*, par M. de Gennes, 1861 (IX^e^ vol. de d'Auriac et Acquier). Elle donne pour premier auteur Jean Chérade, lieutenant civil en la généralité de Limoges en 1595, office de judicature sans doute d'un fief quelconque en ladite généralité.

***

I. Jean Chérade, époux de Françoise Bonneau. Il mourut avant 1622, ainsi qu'il résulte du contrat de mariage de son fils Elie, qui suit.

II. Elie Chérade, « notaire, tabellion royal et garde-notes héréditaire en Angoumois » (Actes des 13 juillet 1618, 18 novembre 1620, 10 juin 1631), épousa en 1622 Françoise Gargillan, fille d'Arnaud Gargillan et de Françoise de Framarois; il mourut avant 1652.

III. Clément Chérade, « bourgeois d'Angoulême, » a de Marguerite Cladier huit enfants, dont: 1° Madeleine, qui épousa Jean de Paris, sieur du Couret, lieutenant général à Angoulême; 2° et Etienne, seigneur de Laumont, de Salles et des Seguins, qui suit; 3° Clément, seigneur de La Pouyade en Saint-Yrieix, près d'Angoulême, né, en la paroisse de Saint-André, le 13 septembre 1675, conseiller du roi, lieutenant du maire d'Angoulême en 1707 et 1715, mort après 1730, qui eut de Marie-Jeanne Sartre: 1° une fille, Marie-Thérèse, mariée, le 27 mai 1730, à Joseph de Jarnac, écuyer, conseiller du roi, contrôleur ordinaire des guerres, dont: 1° une fille, Marie-Thérèse-Suzanne, tenue sur les

Digitized by Google

fonts du baptême, le 10 février 1735, par Clément Chérade, écuyer, seigneur de La Pouyade, capitaine au régiment de Rouergue ; 2° une autre fille, Madeleine Chérade de La Pouyade, mariée par contrat du 29 mars 1753, reçu Filhon, notaire royal, à Jean Mesnard, écuyer, seigneur de Laumont ; 3° un fils, Etienne Chérade, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment d'Anjou.

IV. Etienne Chérade, né à Angoulême, baptisé à Saint-André le 14 janvier 1663, lieutenant général en la sénéchaussée d'Angoumois, maire d'Angoulême de 1693 à 1708. « Etienne Chérade, dit Vigier de La Pile, *Histoire de l'Angoumois*, p. xciv (édition de 1846), fut pourvu maire en titre d'office, au mois de février 1693. Il était lieutenant général d'Angoulême ; c'était un homme fort laborieux, pénétrant et actif. Il a trouvé moyen d'acquérir en peu de temps les plus belles terres de cette province et des voisines, entre autres Montbron, Marthon, Blanzac, La Rochandry et Clervaux. »

Nouvelle preuve que, sous l'ancienne monarchie, grâce à l'intelligence, l'activité, l'ordre, une famille s'élevait aux plus hautes situations exactement comme aujourd'hui. Sa charge de lieutenant général lui coûta 80,000 livres ; celle de secrétaire du roi, 70,000 livres ; il revendit plus tard la mairie perpétuelle d'Angoulême 14,000 livres ; il acquit le marquisat de Clairvaux et la baronnie de Thuré en Poitou ; puis, le 15 avril 1699, le comté de Montbron avec la baronnie de Manteresse et les terres de La Grelière pour 150,000 livres ; les terres des Bauries en Birac pour 25,000 livres ; les seigneuries de Blanzac et Marthon pour 335,000 livres ; la baronnie de La Rochandry, le 14 mai 1710, de Henri de Forgues de Lavedan, etc. Les lettres patentes portant érection de la terre et seigneurie de Montbron en vicomté, en faveur de Loménie de Brienne, sont d'avril 1644 et furent enregistrées au parlement le 13 août 1660.

Etienne Chérade épousa en 1694, à La Rochelle, Madeleine Husson, fille d'Isaac Husson, seigneur de La Platerie et de Saint-Xandre, et d'Elisabeth Depont ; il eut quatre enfants : 1° Etienne-Adrien ; 2° et 3° Madeleine et Elisabeth, religieuses ; 4° Marguerite. Il mourut secrétaire du roi du grand conseil, le 23 octobre 1716, en sa maison du Mas, paroisse de Vouthon, et fut enterré le lendemain dans l'église de Montbron (1). Sa veuve

(1) « Il est mort, comme dit Vigier, en 1716, étant secrétaire du roi du grand conseil. Il n'a laissé de son mariage avec Madeleine Husson, native de La Rochelle, qu'un fils nommé Etienne-Adrien Chérade, qui remplit dignement sa charge de lieutenant général, et une fille, mariée à Jacques Le Meunier, seigneur de Lartige », qui épousa en secondes noces Elie des Ruaux, seigneur de Plassac.

Gervais, *Mémoires sur l'Angoumois*, p. 270, dit aussi : « Les quatre dernières terres (Marthon, Blanzac, Montbron et La Rochandry) appartenant à la veuve et aux héritiers du feu sieur Chérade, lieutenant général du présidial d'Angoulesme... La veuve a épousé en secondes noces M. de Saint-Martin, conseiller à la grand'chambre du parlement de Paris ; ils jouissent de Marthon et de Blanzac ; le sieur Chérade fils jouit de Montbron et de La Rochandry. »

Digitized by Google

se remaria, l'année suivante, à Armand de Saint-Martin, chevalier, conseiller du roi au parlement de Paris. Elle était veuve en 1738 et mourut fort âgée en novembre 1758. Sa fille, Marguerite Chérade, fort riche héritière, épousa en 1721 Jacques-Louis Le Musnier, chevalier, seigneur de Lartige, Raix, Rouffignac, etc., lui apportant en dot les seigneuries de Blanzac et de La Rochandry ; il mourut au château de Rouffignac, le 6 novembre 1749, lui laissant cinq enfants, dont Elisabeth qui, veuve de Jean de Lageard, marquis de Cherval, épousa son cousin germain, Adrien-Etienne-Alexandre Chérade de Montbron. Marguerite de Chérade se remaria, le 18 septembre 1750, avec Jean-Elie des Ruaux, comte de Rouffiac, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel au régiment de Rouergue, qu'elle quitta le jour de son mariage, après qu'il lui eut souscrit un engagement d'honneur de la laisser vivre « à sa fantaisie » moyennant 1,000 livres de pension, outre 30,000 livres qu'elle lui avait données par contrat de mariage. Devenue veuve en 1768 et âgée de 69 ans, elle songeait à une troisième union, quand ses enfants adressèrent au sénéchal d'Angoumois une requête pour la faire interdire.

V. Etienne-Adrien Chérade, comte de Montbron, baptisé à Saint-André le 16 septembre 1695, épousa, le 30 septembre 1725, après sommation du 16 à sa mère, Louise-Marie-Anne Deval, fille de feu Guillaume Deval, de Touvre, président en l'élection d'Angoulême, et de Marthe Barreau. Le 8 janvier 1730, il acquit de son oncle, Jean de Paris, pour 90,900 livres, la charge de lieutenant général qu'il garda jusqu'à sa mort, le 20 septembre 1744. Il eut huit enfants : 1° Adrien-Alexandre-Etienne, qui suit; 2° Pierre-Adrien Chérade de La Roche-Andry, chef de la branche de Drouille ; 3° Madeleine (1), qui épousa Fé de Boisragon, puis Jean de La Rye, en Limousin ; 4° Louise, femme de Jean du Chazeau de La Reinerie, en Périgord ; 5° autre Madeleine, mariée à Arnaud-Paul de Planchet de La Garélie, en Périgord ; 6° Elisabeth (2), mariée à M. de Ma-

(1) 1738, 12 avril. Suppléé les cérémonies du baptême à Madeleine Chérade, née le 17 septembre 1725, fille d'Etienne-Adrien Chérade, comte de Montberon, baron de La Rocheandry et lieutenant général au siège présidial d'Angoulême, et de Louise-Marie-Anne Deval. Parrain, Antoine Dupont, aubergiste, et marraine, Catherine Boudin, au lieu de M. Clément Chérade, seigneur de La Pouyade, capitaine d'infanterie dans le régiment de Rouergue, et cousin germain d'Etienne-Adrien Chérade, et dame Madeleine Husson, femme en secondes noces de M. de Saint-Martin, conseiller en la grand' chambre du parlement de Paris. Ont signé : L. Deval de Monberon ; Cherade de Monbron ; Dupont ; Boudin ;. Marthe Deval de Guissolle ; M. Deval ; F. Deval ; Magdeleine Chérade de Monberon ; Marguerite Charpentier ; Préveraud, curé. *Registre de la paroisse de Saint-André d'Angoulême.*

(2) Le 3 août 1738, est née et a été baptisée Elisabeth Chérade, fille de messire Adrien-Etienne Chérade, écuyer, comte de Montberon, baron de La Rocheandry et lieutenant général au siège présidial de cette ville. Parrain, Etienne Chérade ; marraine, Marthe Chérade, frère et sœur de ladite Elisabeth, au lieu et place de R. P. Guillaume Deval, prêtre jésuite, et d'Elisabeth Chérade, dame religieuse de l'abbaye royale de Saint-Auzonne. *Idem.*

Digitized by Google

ledent, en Limousin ; 7° Marie, femme de Jean-François Prévost de Sansac, marquis de Touchimbert, et 8° Marie, dite Mlle de La Garenne, jumelle du suivant.

VI. Adrien-Alexandre-Etienne Chérade, chevalier, comte de Montbron (1), épousa, le 15 octobre 1759, sa cousine germaine, Elisabeth Le Musnier de Lartige, veuve du marquis de Cherval. Il eut plusieurs enfants morts en bas âge, et 1° Pierre-Etienne, qui suit; 2° Joseph Chérade, dit le comte Joseph de Montbron, qui forma la branche de Montagrier, et 3° Louise-Elisabeth qui était en 1787 veuve d'Achin, marquis d'Abos, dont elle n'eut pas d'enfants (2).

VII. Pierre-Etienne-Arnaud Chérade, comte de Montbron, né à Grassac près de Montbron en 1762, marié à La Rochelle, le 4 février 1787, à Marie-Louise-Henriette Harouard de La Jarne, fille de Pierre-Etienne Harouard, chevalier, seigneur de La Jarne et Buzay, dont : 1° Adrien-Etienne-Marie, qui suit; et 2° Marie-Etienne-Louis-Ludovic, baptisé à La Rochelle le 21 août 1789 et qui épousa Antoinette-Clarisse Personne de Songeon et mourut sans postérité.

VIII. Adrien-Etienne-Marie, comte de Montbron, né en 1788, mort en 1864, épousa, en 1813, Alexandrine Drouyn de Lhuys, dont vinrent trois enfants : 1° Xavier-Marie, qui suit; 2° Marie-Alexandre-Henri-Nestor (1819-1868), époux de Pauline Wagon et mort sans postérité; 3° Claire (1831-1853), sans alliance.

IX. Xavier-Marie (1814-1869), sous-inspecteur des douanes à La Rochelle, marié en 1842 à Maria-Laure Blutel, fille de Jean-Pierre-Esprit, directeur des douanes, dont trois enfants : 1° Edouard-Joseph-Marie, né en 1844, mort en 1845 ; 2° Alexandre-Edouard-Marie, qui suit ; 3° Herminie-Laure-Marie, mariée (1869) à son cousin Robert de Montbron.

---

(1) 1748, 11 novembre. Suppléé les cérémonies du baptême à Adrien-Alexandre-Etienne Chérade, né le 27 mars 1731, fils de feu Adrien-Etienne, comte de Montbron, et de feu Louise Deval. Parrain, Alexandre de Paris, seigneur du Couret, Rochette et autres lieux ; marraine, Madeleine Husson, veuve en premières noces d'Etienne Chérade, lieutenant général d'Angoumois, marquis de Clervaux, comte de Montbron, Marton, Blanzac, baron de La Rocheandry et Thuré, et en deuxièmes, d'Armand de Saint-Martin, conseiller en la grand'chambre du parlement de Paris. Ont signé : M. Husson de Saint-Martin ; Alexandre de Paris ; Alexandre-Adrien-Etienne Chérade ; Lemusnier ; Husson de Bologne; Laisné Chasteigner; chevalier de Montalembert ; Gazaud. *Idem.*

(2) Bujeaud, *La Charente révolutionnaire*, p. CXXII, cite quelques actes relatifs aux Chérade : Le 15 octobre 1759, Adrien-Alexandre Chérade, chevalier, comte de Montbron et Marthon, fils d'Etienne, comte de Montbron, lieutenant général d'Angoumois, et de Louise Deval, tous deux décédés, épousa à Angoulême Elisabeth Le Musnier, fille de Jacques, baron de Reix, Blanzac, et de Marguerite Chérade, en présence de Marguerite Chérade de La Garenne et de Pierre-Adrien Chérade de La Roche-Andry, sœur et frère du marié.

Le 26 décembre 1715, la succession d'Etienne Chérade, lieutenant général de la sénéchaussée, est partagée entre Madeleine Husson, sa veuve, épouse en secondes noces d'Armand de Saint-Martin, tant en son nom qu'au nom de Madeleine Chérade de Marthon, sa plus jeune fille, et entre Etienne-Adrien, chevalier, comte de Montbron, et autres héritiers « du feu sieur Etienne-Chérade ». **Etienne-Adrien mourut en 1744.**

Digitized by Google

X. Alexandre-Edouard-Marie, né en 1846, marié en 1871 à Marthe Renaud d'Avesne des Méloizes, fille du vicomte des Méloizes-Fresnoy, trésorier payeur général, ancien ministre plénipotentiaire. Il a cinq enfants : 1° Maxime, né en 1872 ; 2° Anne, en 1873 ; 3° René, en 1875 ; 4° Paule, en 1878, et 5° Jean, en 1884.

***

La branche de Montagrier a pour auteur Joseph Chérade de Montbron, fils d'Adrien-Alexandre-Etienne et d'Élisabeth Le Musnier de Lartige, né le 24 juillet 1768 au château d'Horte, paroisse de Grassac (Charente), mort en 1852 à Montagrier (Dordogne), chevalier de Saint-Louis ; il épousa en 1802 Louise-Antoinette Soffrey de Calignon de Vicq ; il se fixa dans les propriétés de sa femme. Il fut député de Bellac de 1820 à 1830. Il a eu trois fils : Joseph et Théodore qui ne se marièrent pas, et Auguste qui suit. Joseph Chérade, comte de Montbron, avait émigré, servi dans les dragons nobles de l'armée de Condé, pris part à l'expédition de Quiberon où il faillit périr. Voir son *Récit de l'évasion d'un officier pris à Quiberon* (1814, in-12). Il se réfugia en Hollande, puis vint à Bordeaux où son talent de dessinateur lui permit de vivre et de venir en aide à de plus pauvres que lui, puis à Paris où la police, le cherchant, le trouva plongé dans les in-folios travaillant à ses *Essais sur la littérature des Hébreux* (4 vol. in-8° ; Paris, 1819). Redevenu riche par la restitution de la forêt d'Horte et par son mariage, il fit un noble emploi de sa fortune. Outre les deux ouvrages cités, il a encore laissé *Les Scandinaves*, poème traduit du suewo-gothique (2 vol. in-18, Paris, 1801), et *Six nouvelles* (3 vol. in-12, Paris, 1816). Voir Marvaud, *Notice sur les seigneurs de Montbron* dans le *Bulletin de la société historique de la Charente*, t. v, p. 72, 118, 1851-52. Son fils Auguste (1806-1876) épousa en 1830 Lucie, fille unique de Bernard-Auguste Burguet de Chauffailles, dont vinrent quatre fils, qui habitent dans le département de la Haute-Vienne et dans celui de la Corrèze : 1° Joseph, né en 1831, époux en 1859 d'Albertine Berthelin de Doulevant, dont un fils, Etienne, né en 1864 ; 2° Henri, né en 1832, marié en 1863 à Louise Martin de Marcellus, dont : *a.* Adrien, né en 1865, marié en 1891 à Antoinette Martin de Marcellus (Voir *Bulletin*, XI, 355) ; *b.* Lucie, née en 1866, mariée en 1884 à Henri Rolland de Blomac ; *c.* Bernard, né en 1889 ; 3° Aymar, né en 1836, non marié ; 4° Robert, né en 1844, marié en 1868 à sa cousine Herminie de Montbron, dont cinq enfants : *a.* Marie-Antoinette, née en 1872, qui a épousé à Benayes (Corrèze), le 3 février 1892, Arnaud Gay, baron de Nexon ; *b.* Marguerite, en 1874 ; *c.* Henry, en 1876 ; *d.* Aymar, en 1878 ; *e.* Alix, née en 1882.

***

La branche de Drouille a pour auteur Pierre (1737-1794), qui

Digitized by Google

épousa Jeanne Jauvion de La Chassagne de Drouille, dont un fils, Louis-Jacques (1762-1842), qui, en 1780, épousa Barbe-Léonarde de Fraissange de Nieul. Il en eut onze enfants dont un seul eut un fils, Alexis-Félix. — Alexis-Félix, mort en 1834, épousa Adélaïde Beaufour, dont trois enfants : 1° Alexandre, mort en 1881, épousa en 1867 Valentine Rançon, dont il n'eut pas d'enfants ; 2° Auguste, curé de Saint-Porchaire à Poitiers ; 3° Caroline, morte vers 1870, religieuse de l'Union chrétienne à Poitiers.

P. S. — On pourra consulter encore pour cette généalogie le *Dictionnaire des familles du Poitou* (2e édition, 1893), t. II, 387, dont le 3e fascicule vient de paraître, et qui a convaincu M. de Saint-Saud de son erreur.

—

VIII

L'amiral La Touche-Tréville en prison

Né à Rochefort, le 3 juin 1745, de Louis-Charles Le Vassor de La Touche-Tréville, écuyer, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des vaisseaux du roi, et de Madeleine-Rose de Saint-Légier de La Sauzaye, Louis-René-Madeleine Le Vassor, comte de La Touche-Tréville, très connu comme marin, était parfaitement inconnu comme manufacturier. Notre érudit confrère, M. Henri Stein, a récemment publié (janvier 1893), dans les *Annales* de la société historique et archéologique du Gâtinais (2e trimestre de 1892, p. 185), un article, *Deux requêtes de l'amiral La Touche-Tréville, député de Montargis aux états généraux de 1789*, qui nous révèlent certains détails. Ces notes de l'auteur compléteront l'article de la *Biographie saintongeaise* et celui de la *Biographie de la Charente-Inférieure* dans laquelle M. Stein n'a pas trouvé le nom de son personnage. Que ne cherchait-il La Touche-Tréville à *Touche ?* Mais qui se serait douté qu'il fallait chercher *Touche ?*

Devenu chancelier du duc d'Orléans, Tréville, que ses brillants services avaient signalé à l'attention, fut nommé député à la constituante par la noblesse de Montargis. Très libéral, il fut un des premiers à se réunir au tiers et à « adhérer à la nuit du 4 août ». Quoiqu'il eût demandé en 1792 à reprendre son service à la mer et que sa belle conduite alors lui eût valu le grade de contre-amiral, il fut cependant, comme ci-devant noble, en 1793, jeté dans la prison de La Force, à Paris, par mesure de sûreté générale. En mars 1794, il crut le moment venu de recouvrer sa liberté. « Louis-René-Madeleine Latouche, propriétaire des manufactures à Montargis » — il passait sous silence son titre d'amiral, qui était suspect — s'adressa au représentant du peuple Le Fiot, envoyé dans le département du Loiret, « pour

Digitized by Google

faire ouvrir la prison à un citoyen qui, depuis la révolution, a servi la patrie avec zèle et peut présenter au souvenir public des actions de patriotisme qui l'honorent. » Il demande qu'on « interroge les autorités constituées de Montargis sur la conduite qu'il a tenue pendant son long séjour. Je crois que leur témoignage ne pourra que te convaincre de mon patriotisme et de l'utilité où je suis à l'existence des malheureux de cette commune. »

La lettre fut renvoyée (27 ventôse an XI — 17 mars 1794) au conseil général de la commune de Montargis qui, « considérant la conduite que le pétitionnaire a tenue et l'utilité de sa présence à l'entretien de deux manufactures qui procurent des moyens d'existence aux citoyens de cette commune », et « vu un mémoire intitulé *Preuves de patriotisme données par Latouche depuis le 1^er^ may 1789* », émit un avis favorable. Il déclare, en effet, que « le citoyen La Touche a été nommé député aux états généraux; qu'au mois de septembre 1789 il fut nommé commandant général de la garde nationale de cette commune; qu'au mois de may et juin de la même année, il fut construit par ses ordres une raffinerie et ensuite deux filatures de coton utiles à la république; qu'aussitôt sa retraite de l'assemblée constituante il vint se fixer, au mois d'octobre 1791, dans cette commune; qu'il y a fait le service de la garde nationale pendant les années 1791 et 1792, tant comme grenadier, capitaine, ou chef de légion; qu'il est à sa connaissance que La Touche a emploié au service de ses manufactures environ 400 citoyens; qu'en outre pendant les hivers 1791 et 1792 il a, pour occuper les indigents, fait combler les fossés et remuer des terres autour du Mont-Cotonnier, lieu de ses filatures; que plusieurs fois La Touche a été nommé président de sa section, notamment en juillet de l'année dernière 1793 pour l'acceptation de la constitution révolutionnaire provisoire qui avait été formée dans cette commune par ordre du délégué du représentant du peuple Laplanche; qu'ensuite il a été nommé assesseur du juge de paix par le même délégué; qu'il est à sa connaissance aussy que La Touche a fait plusieurs dons patriotiques pour l'équippement des volontaires; que pendant son séjour en cette commune La Touche a mené une conduite paisible. »

Le comité de sûreté générale fit la sourde oreille. Le 23 septembre suivant, le détenu fit une nouvelle démarche (2 vendémiaire an III) auprès de la commune de Montargis; et le comité, cette fois, se montra juste : La Touche-Tréville fut relâché.

On sait qu'après le 18 brumaire le prisonnier de La Force fut réintégré dans les cadres de la marine, et se distingua de manière à mériter de Napoléon cet éloge : « Seul, ce marin m'a fourni l'idée d'un vrai talent... » Il mourut, le 19 août 1804, à Toulon, sur son vaisseau le *Bucentaure*.

L. A.

—

Digitized by Google

IX

Sainte Routine

« *Conférence prononcée à Saint-Maigrin à l'occasion de la Toussaint* (1890), par Th. Duproix. Barbezieux, impr. A. Bouché, 1893 », in-8°, 16 pages.

Nous avions sainte Nitouche, saint Frusquin, saint Lambin ; M. le pasteur Duproix ajoute à ce martyrologe populaire sainte Routine, et cela le jour même où les catholiques fêtent tous les saints, petite malice que l'on a dû trouver spirituelle sur les bords de l'étang de Saint-Maigrin. Le sujet choisi pour cette conférence était heureux et vaste, d'autant que l'auteur y a mis tout : les préjugés bizarres et les ignorances honteuses, les erreurs démodées et les vieilles superstitions, les traditions ridicules et les croyances les plus respectables, le tout pêle-mêle, y compris la ville de Barbezieux qui a demandé que le chemin de fer de Paris à Bordeaux passât loin d'elle (Thiers ne croyait pas à la locomotive), et les tribunaux, lycées et collèges qui vont à la messe du saint Esprit, et les gens qui ont horreur du nombre 13 ; la république, qui continue d'avoir un ambassadeur à Rome, et les Parisiens qui, pour ne pas se mettre en route un vendredi, font perdre 10,000 francs aux omnibus, 10,000 francs aux chemins de fer du Nord, 15,000 à ceux du Midi et 10,000 aux wagons-lits ; et le pêcheur qui, à son lit de mort, ayant vécu comme un païen, ne veut pas mourir comme un chien ; le duel et la bénédiction des navires. — Eh bien ! et M. le président Carnot qui, l'autre jour (27 octobre), a assisté au coup de goupillon de l'évêque de Fréjus au navire le *Jauréguiberry* !! — et les administrations qui donnent un jour de congé à leurs malheureux employés à l'occasion de l'assomption et de la toussaint ; et ce n'est pas tout. (1)

Or, savez-vous d'où vient tout le mal ou presque tout le mal, « la cause de ce chancre hideux qui s'appelle la routine ? » Ecoutez : « La cause essentielle de la routine n'est autre que le catholicisme lui-même. » Sans doute, il y a des libres-penseurs routiniers, mais c'est lui « le premier et principal coupable. » La preuve, c'est que les peuples « qui n'ont pas su secouer le joug de

(1) Dans cette « conférence *prononcée* à Saint-Maigrin », l'auteur aurait pu ajouter à sa nomenclature des idées routinières celle-ci, que la mairie appartient au maire, que les archives doivent être sévèrement interdites aux profanes et seulement réservées pour l'usage de MM. les rats. Il m'a fallu passer un après-midi à chercher la clef de la maison commune, et, quand enfin, après des démarches infinies, des pourparlers divers, une diplomatie digne d'un plus ample objet, j'ai pu enfin avoir le « Sésame, ouvre-toi », il était temps de partir. O Cadet Réjouit, si j'avais ta verve, comme je peindrais cette scène naïve : Le mari avoue qu'il a la clef et sa « malaisie » lui crie : « Dis donc que tu l'as pas ! » et lui, docile : « En effet, je crois que je ne l'ai pas. » La chéti femme !

Digitized by Google

Rome sont restés dans une infériorité notoire ; ils ont marché et marchent sans principes ; ils sont incapables de s'engager résolument dans la voie du progrès ; » exemple, la France, pays essentiellement arriéré ; exemple, le Canada ; exemple, la Belgique ! « Et, dans nos campagnes comme dans nos villes, qui est-ce qui redoute d'être à une table où il y a 13 convives ?... qui est-ce qui croit aux sorciers ? qui est-ce qui croit aux revenants ? Ne sont-ce pas ceux-là même qui sont persuadés que le curé a le pouvoir de créer Dieu ? » Evidemment, les catholiques sont des crétins, des idiots, des abrutis ; et eux seulement (1). C'est aussi le pape, c'est le catholicisme, c'est Rome qui a inventé les somnambules et les rebouteurs, les loups-garous et les ganipotes ; c'est lui qui a inspiré aux Barbeziliens le refus d'être sur la ligne de Bordeaux. Il n'y a que les paysans catholiques qui ajoutent foi aux maléfices de la lune et sont convaincus que les laitues ne viendront pas si elles sont semées dans le premier quartier. Je sais maintenant pourquoi l'amiral Avellan et les marins russes n'ont pas hésité à débarquer à Toulon un vendredi, 13 octobre : c'est qu'ils sont schismatiques, et la foule immense qui les a accueillis était uniquement composée de parpaillots, les papistes s'étant tous, ce jour-là, hermétiquement fermés dans leurs maisons ; et si les Parisiens ont, ce jour même, fait perdre 45,000 francs aux tramways et aux wagons-lits, c'est qu'ils sont de parfaits orthodoxes. Charles Parnell, le grand leader irlandais qui vient de mourir, poussait l'horreur du chiffre 13 jusqu'à ne pas vouloir occuper à l'hôtel une chambre au n° 13. Effet de son catholicisme !

Pourtant, le 1er novembre dernier, anniversaire du jour où le conférencier raillait si finement les catholiques, qui s'obstinent à faire maigre une fois par semaine en mémoire de la mort du Christ, j'ai vu de très bons huguenots, qui mangent sans scrupule le saucisson du vendredi saint, refuser une côtelette, même des patates sautées dans la graisse, parce que faire gras les jours de fête, ça donne les humeurs froides. Ce n'est pas Luther qui défendait à ces braves gens de s'offrir une tranche de gigot ; donc, c'est Léon X ou Léon XIII.

Et moi qui avais ouï dire que, longtemps avant le christianisme, les Grecs invoquaient Jupiter et Vénus, consultaient les pythonisses et s'en rapportaient aux oracles de Delphes ! Est-ce que les Romains, eux aussi, n'avaient pas leurs auspices et l'eau lustrale ? Est-ce qu'ils ne réglaient pas leurs plus im-

---

(1) L'auteur raconte sérieusement à ses auditeurs que « l'un des motifs qui ont valu à saint Gilles-Marie de Saint-Joseph d'être « bombardé de ce pompeux qualificatif », c'est d'être allé chez un boucher qui avait dépecé une vache volée, d'être « descendu dans la cave où se trouvaient les morceaux de la vache tuée », et, « après avoir remis en place les morceaux de chair et les intestins », d'avoir ressuscité la vache qui « commence à mugir, et se lève aussi vive et aussi saine qu'avant », peut-être même un peu plus.

Digitized by Google

portantes entreprises sur l'appétit de leurs poulets ? Et le bœuf Apis des Egyptiens, le gui sacré des Gaulois et l'Odin des Scandinaves ? Peut-être, après tout, ces peuples-là, et les Russes avec, étaient-ils des catholiques déguisés. Ah ! s'ils avaient pu avoir et signer la confession de foi de La Rochelle !

Franchement, je crois que M. Duproix a tort de se moquer de sainte Routine ; elle est puissante, plus puissante même qu'il ne se l'imagine. Les railleries du pasteur lui ont été sensibles, paraît-il ; elle s'en est vengée et bien cruellement : car le voilà lui aussi qui, malgré tant de travaux faits sur ce sujet, malgré tous les documents produits, répète avec les ignorants — volontaires ou non —, avec les dévots de sainte Routine, que ce n'est que depuis la réforme qu'on a songé à s'instruire, *lux in tenebris* ; qu'avant, l'église maintenait le peuple dans l'ignorance ; que c'était pour arriver à l'abrutissement qu'elle fondait partout des universités dans les provinces, des collèges dans les villes petites ou grandes, des écoles dans les villages, des écolâtres dans chaque chapitre chargés de diriger l'instruction dans le diocèse, créait ces nombreuses congrégations d'hommes et de femmes uniquement vouées à l'instruction. Il est sans doute convaincu que c'est dans une maison calviniste que le moine augustin Luther a fait son éducation littéraire ; que c'est dans un lycée de filles que sa femme, Catherine Bora, la nonne défroquée du couvent de Nemptils, avait appris sa croix-de-par-Dieu ; que ce n'est pas chez un chanoine, Louis du Tillet, à Angoulême, que Jean Calvin trouva une belle bibliothèque, ni dans la cathédrale qu'il prêcha en latin — auditoire inepte ! — ; qu'il fit ses premières études « à la laïque », non pas à la maîtrise de Noyon ; et que c'est quelque luthérien, non pas l'évêque, Charles de Hangest, qui, pour favoriser ses heureuses dispositions, lui donna à moins de 12 ans — et cela contre les règles canoniques — la cure de Saint-Martin de Marteville, avec une prébende de chanoine, bénéfices dont les revenus lui permirent d'apprendre le droit et la théologie à Paris, à Orléans, à Bourges, et aussi de pouvoir porter les plus terribles coups à l'église.

M. Duproix croit en outre à l'invention de la pomme de terre par Parmentier et à son importation d'Amérique en France par lui : « C'était au temps où des famines périodiques ravageaient nos campagnes... Un de nos compatriotes en Amérique aperçoit un jour une plante qui lui est inconnue. Dès lors il n'a plus qu'une pensée : introduire la pomme de terre en France. » O sainte Routine, voilà ce que tu enseignes, et du haut de la chaire !! Et pourtant, tout le monde sait que le précieux tubercule était cultivé en Périgord dès le XV^e^ siècle, et en Limousin sous le nom de tartoufles ; que dans l'est on la connaissait avant 1680. Feller, Michaud, Littré le disent introduit du Pérou et du Chili en Europe dès le XVI^e^ siècle, et Larousse, — lui, Larousse, — le montre semé en Italie dès cette époque. Parmentier n'avait pas besoin de faire le voyage du Nouveau-Monde où d'ail-

Digitized by Google

leurs il ne mit jamais les pieds. Ah ! monsieur Duproix, soyez indulgent pour ce brave campagnard qui s'en va prier sur une tombe dans l'espoir que sa prière servira à l'âme de sa mère, au lieu d'aller boire au cabaret à sa santé, en se moquant du purgatoire ; soyez indulgent pour tous nos travers, pour nos erreurs inoffensives, si vous voulez que vos lecteurs, après avoir entendu vos éloquentes déclamations, ne sourient pas en voyant que vous-même, tout plein de votre sujet, vous avez, vous savant, vous grand pourfendeur de préjugés, vous démolisseur de superstitions, vous avez, hélas ! fait comme les autres, comme nous tous, suivi, invoqué, prié cette sainte que vous chargez de tous les méfaits. O sainte Routine, ayez pitié de nous... sainte Routine, priez pour lui !

LOUIS AUDIAT.

LIVRES ET PÉRIODIQUES

—

I

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DE ROCHEFORT, t. XIV, année 1892. Paris, Challamel ; Rochefort, M^lles^ Girard, 1893, in 8°, 272 pages.

Des heures chinoises et du cycle horaire, l'*Atlantide*, les *Français à l'étranger*, l'*Histoire des Pyrénées*, *Voyage du prince Henri d'Orléans en Indo-Chine ; Haïti et Colombie*, par le capitaine Trivier ; *Du chêne, de ses usages, de ses maladies*, par M. Biteau ; *Des points probables fréquentés par les navigateurs anciens allant de la mer Rouge aux Indes*, par M. Courcelle-Seneuil : voilà à peu près la partie exotique du *Bulletin de la société de géographie de Rochefort*. Il y a des mémoires locaux, le tout un peu placé à la diable, pêle-mêle. M. Courcelle-Seneuil revient pour la 3^e^ fois à Gargantua : *La légende de Gargantua en France et en Grande-Bretagne* ; Gargantua est un homme vorace et glouton ; « *Garg* signifie « avaler avec violence » ; de plus « *Antua* était l'ancien nom de l'île d'Oleron » et *ouille* aussi. En effet, « si l'on rapproche *ouille*, *ouliar*, *Juliar*, *Uliarius*, *Oulorious*, mots qui sont venus les uns des autres et désignent une seule et même localité, actuellement Oleron, qui autrefois s'appelait *Antu-illa*, puis par contraction *Antu-a* et *Ant-illa*, on peut présumer que *ouille* soit venu du nom d'*Oleron*. » Et comme à Rouen, à Metz et ailleurs, la Gargouille était un monstre cruel et féroce, espèce de serpent, hydre « mot qui a tant de ressemblance avec le mot qui, en grec, signifie une inondation, » — sans doute ὕδωρ, ὕδατος, *eau* — il

Digitized by Google

suit que Gargouille et Gargantua sont un même nom, un même personnage, « la personnification de l'Océan dévorant l'île d'Oleron », *garg*, avaler avec force, et *antua* ou *ouille*, Oleron. Un élève traduisait ainsi le premier verset du premier psaume des vêpres : « *Dixit*, le Seigneur, *dominus*, a dit, *domino meo*, à mon seigneur. — Il y a une autre conclusion : « Gargantua est probablement encore un mythe solaire. » Mais alors n'est-ce plus la mer qui veut engloutir l'île d'Oleron ?

Mémoire sur la généralité de La Rochelle, par Michel Begon, 1698. On n'en publie que les préliminaires et l'élection de La Rochelle, sans aucune note. Le *Mémoire* complet a été imprimé dans le t. II des *Archives* avec des notes pour chaque localité.

Voyage de Begon, intendant de Rochefort, à Bagnères, d'après un manuscrit de la bibliothèque de Rochefort. Lettres de Begon du 20 août au 23 septembre 1698 : à ses filles, M^me^ de La Gallissonnière et M^me^ d'Arcussia ; au P. Henry de Bourges, gardien des récollets de Rochefort; à Charles-François d'Angoulême, visiteur des capucins de la province de Touraine ; à M. Lambert, doyen de La Rochelle ; à M. l'abbé de Sales, trésorier de la Sainte-Chapelle de Bourbon ; à M. de Maurepas, à M. de Tournefort, à M. Richard, docteur en médecine à La Rochelle ; M. Galot, M. de Champoury, médecins de la marine ; M. de Villermont, le comte de Gacé, au P. Mathieu, jésuite ; M. Massiot, commissaire de la marine ; M. de Paulian, conseiller à Nimes ; Buisson, ingénieur du roi ; Dupuy, ministre du roi ; le P. de Verthamon, recteur des jésuites de Saintes, etc. Il y est question de sa maladie, des personnes qu'il voit, du pays.

Statistique historique et archéologique de l'arrondissement de Rochefort-sur-mer, par l'abbé Person. Ce mémoire, écrit il y a trente ans sur Rochefort, Le Vergeroux, Saint-Laurent-de-La-Prée, Yves et Voutron, Le Breuil-Magné, Loire, Fouras, île d'Aix, Tonnay-Charente, Saint-Hippolyte-de-Biard, Muron, Genouillé, Saint-Crépin, Puy-du-Lac, Saint-Coutant-le-Grand, Lussant, Moragne, Saint-Clément, n'est plus au courant. Que de progrès, depuis trente ans, en archéologie, en histoire, en préhistoire, dont cette *Statistique* ne tient aucun compte ! Que de découvertes sous terre et dans les textes qu'on a bénévolement laissées de côté ! Il eût été facile de rectifier et de compléter. On l'a fait pour la tour de Saint-Louis; l'idée était bonne ; que n'a-t-on fait ainsi pour le reste !

Description du port et de la ville de Rochefort tirée des *Poésies chrétiennes* (1715) de l'abbé Juillard du Jarry ; Notices sur l'amiral Juin (Voir *Tablettes* du 7 août 1892 et *Bulletin*, XII, 169), l'amiral Ribell (*Bulletin*, XII, 401), l'amiral Jacob (*Bulletin*, XI, 293) ; une note sur Colbert à Rochefort. en avril 1671 (p. 91) ; sur le retour des gardes de la marine à Rochefort (1774-1775) et la maison de M^me^ d'Amblimont, maison dans l'arsenal donnée par Louis XV (12 avril 1762) à Anne de Chaumont-Quitry — et non Guitry —, comme l'a si gentiment raconté M. de La Morinerie, p. VII, dans les *Souvenirs d'émigration de madame*

Digitized by Google

la marquise de Lage de Volude. Voir aussi *Un petit neveu de Châteaubriand*, p. 21 : « Un soir, chez le roi, on la faisait causer, rire, rieuse, folâtre ; c'était la plus jeune. Il lui échappa qu'elle s'ennuyait un peu d'habiter avec sa belle-mère à Rochefort ; elle rêvait une petite maison près du port qu'elle avait vue. « Je vous la donne, dit le roi. — Ah ! sire, reprit le duc de » Choiseul, le beau cadeau que vous faites là ! le jeune ménage » n'a pas même une carotte pour mettre dans son pot au feu. » Et le roi accorda une pension de 4000 livres. « C'était, nous dit M. de La Morinerie, une carotte supplémentaire que Choiseul, un ami, tirait au roi. Le ménage avait déjà de quoi en mettre dans le pot au feu. »

—

Le Bulletin de la société des lettres, sciences et arts de la Corrèze (4e livraison, octobre-décembre 1893) établit (article de M. Louis Guibert, *Les premiers imprimeurs de Limoges*, page 568), que Barthélemy Berton, fils de Paul Berton, lui-même fils, frère ou neveu de ce Jean Berton, de Tours, qui imprime à Limoges dès 1495, doit être le Barthélemy Berton, imprimeur à La Rochelle, où il édite le livre de Palissy, *Recepte véritable* (1561). Voir ce qui a déjà été dit à ce sujet dans notre *Bulletin*, VIII, 342.

Dans le *Bibliophile limousin* (8e année, 2e série, n° 4 ; octobre 1893), que publie, à Limoges, M. Paul Ducourtieux, un libraire bibliophile bien connu, M. Claudin, imprime ses importantes *Notes pour servir à l'histoire de l'imprimerie à Limoges*; *l'imprimeur Claude Garnier et ses pérégrinations* (1520-1557), en attendant que M. Ducourtieux nous donne son étude sur les Barbou.

—

Bulletin... du protestantisme du 15 novembre contient : *Inscriptions huguenotes. Poitou, Aunis, Saintonge, etc.*, par M. H. Gélin (1re partie) ; *La réforme à Saintes et la Revue de Saintonge et d'Aunis.* Sous ce titre M. Weiss nous reproche de n'avoir pas reproduit dans la *Revue* la lettre à nous adressée qu'il a publiée dans le *Bulletin du protestantisme* du 15 septembre, et d'y répondre en ne citant que « quelques unes de ses lignes. » Or, lui-même répond à notre article et ne le reproduit pas davantage, même partiellement; il se contente d'en analyser, — et inexactement, — la pensée. Nous avons discuté le point le plus important de son mémoire, *Origines de la réforme* (XIII, 445) et imprimé exactement les paragraphes qui résumaient sa lettre. M. Weiss aurait voulu tout, y compris l'histoire du vertugadin de Mme de Mirambeau (Voir notre *Bulletin*, III, 276), et les insinuations sur la vertu de Mlle de Saint-Légier, et une phrase injurieuse à l'adresse d'un autre périodique. Mon Dieu, pour peu qu'il y tienne, cela pourra venir; on examinera les détails ;

Digitized by Google

et ce jour là on reproduira les textes, comme nous avons fait. Pour le moment je me borne à quelques mots.

J'ai parlé des déclamations contre le culte des saints et de la Vierge, de la mutilation des statues, de la destruction des chapelles et du pillage des églises, qui ont bien pu provoquer les violences des catholiques. M. Weiss met sur le même rang ces outrages à un culte établi, au culte national, et les « accusations infamantes » contre Calvin ; puis il feint de croire que les prédicants se bornaient à « dire avec la Bible : *Tu adoreras Dieu seul* », phrase que les catholiques répètent chaque jour : « Un seul Dieu tu adoreras. » Je crois que si Hamelin, Nicole et frère Robin s'étaient contentés de prêcher cette doctrine très orthodoxe d'adorer Dieu seul, même de dire qu' « il n'y a pas d'autre médiateur que Jésus-Christ », nous ne discuterions pas ici pour savoir qui a commencé.

La seconde objection est que mes auteurs, qui ont rapporté les premières violences des huguenots, sont catholiques et par conséquent sans valeur quand il s'agit des calvinistes, les mêmes faits ne se trouvant pas dans les écrivains protestants. Ne pourrait-on pas rétorquer l'argument, et nier tous les méfaits des papistes qui ne seraient connus que par des récits huguenots ? Eh bien ! des textes que conteste mon honorable contradicteur, l'un, arrêt du parlement à Bordeaux, m'est fourni par un huguenot bon teint, aussi bon qu'il peut l'être lui-même, Ernest Gaulieur, *Histoire de la réformation à Bordeaux*, I, 89, avec l'indication : « Archives départementales de la Gironde. B. Parlement ; arrêts, reg. 26 (13 février). »

Le second auteur, « qui a toujours fait profession des armes », déclare que si son style « n'a pas toute la politesse du temps », « les faits peuvent aisément se justifier par les minutes des greffes. » Il ajoute : « Je défie tous les protestants de la présente île d'Oleron de pouvoir taxer de supposition la moindre circonstance de cette relation. Je n'expose rien qui ne leur soit bien connu. » Il offre de donner communication des pièces, lorsqu'il en sera requis. Et « quand les catholiques se tairaient, dit-il, les débris de toutes nos églises sont autant de langues qui publient partout et la piété de nos pères et les excès de ceux qui avaient dégénéré de la foi de nos pères communs. » Ce qui, outre cette déclaration, prouve la véracité de l'historien, c'est qu'un des événements qu'il raconte, l'agression des catholiques dans l'église de Dolus, est aussi racontée par Théodore de Bèze. Pourquoi Bonnemie aurait-il inventé les autres épisodes ? Jusqu'à preuve du contraire, il est donc absolument digne de foi.

Louis Audiat.

—

Bulletin et mémoires de la société archéologique et historique de la Charente. 1892, 6e série, t. II. Angoulême, Coquemard, 1893, in 8° (cviii-384).

Digitized by Google

Ce gros volume est en grande partie rempli par le *Pouillé historique du diocèse d'Angoulême* de notre confrère, M. l'abbé J. Nanglard, vicaire général, ouvrage considérable, fruit de longues et minutieuses recherches, qui fait le plus grand honneur à l'auteur et à la société qui l'édite. Des trois parties qui doivent composer ce travail : le diocèse d'Angoulême jusqu'en 1793; parties des diocèses voisins qui sont entrées dans sa composition actuelle; diocèse actuel depuis la restauration du culte, nous n'avons ici que trois titres sur neuf, savoir : diocèse, évêché et évêques, vicaires capitulaires, généraux, épiscopaux; secrétariat, officialité ; le chapitre avec ses droits, possessions, dignitaires, chanoines, bas chœurs, chapellenies, cathédrale, chapitres collégiaux de La Rochefoucauld, Pranzac et Saint-André d'Angoulême ; et chaque article est suivi de tous les noms d'ecclésiastiques que l'auteur a pu trouver. On voit de là quel prodigieux labeur ! Et quels services rendra cet ouvrage ! M. Nanglard a consulté pour son travail les imprimés, y compris la nomenclature barbare de Gervais Alliot (1648), les minutes de notaires et les archives, source plus sûre ; il n'indique pas le compte d'impositions levées par le pape Jean XXII (1326-1330) sur les bénéfices de la province de Bordeaux (Bibliothèque nationale, supplément latin, n° 9934), ni la Pancarte de Rochechouart (1402, archives de la Vienne, *C*, et à la bibliothèque nationale), ni la notice des bénéfices à la nomination de l'évêque de Saintes (1529), à la bibliothèque de Troyes.

Etat de l'agriculture en Angoumois avant la révolution, par M. D. Touzaud, curieux mémoire qu'il faut lire pour savoir qui a dit vrai sur l'ancien régime. En effet, les opinions sont contradictoires : on connaît le sombre portrait tracé par La Bruyère (1689) : « L'on voit certains animaux farouches... ; » Saint-Simon (1725) : « On vit en Normandie d'herbes des champs... ; » Massillon (1740) : « Le peuple de nos campagnes est dans une misère affreuse, sans lits, ni meubles. » D'autre part, Voltaire (1714): « Comment peut-on dire que les belles provinces de France sont incultes? c'est se croire damné en paradis ; » lady Montagne (1739) : « Les villages sont peuplés de paysans joufflus, vêtus de bons habits et de linge propre ; » l'*Anonyme* de Leyde (1728) : « On ne saurait croire combien les paysans sont heureux. » Arthur Young dans ses *Voyages en France*, à la veille de la révolution, dit du bien, dit du mal des paysans, suivant les impressions de chaque jour (Brunetière, *Le paysan dans l'ancien régime*, dans la *Revue des deux mondes* du 1er avril 1883). Siméon Luce, *Histoire de Bertrand du Guesclin*, affirme, avec preuve à l'appui, que « la population de la France pendant la première moitié du XIVe siècle, avant la peste de 1348 et les premiers désastres de la guerre dite de cent ans, égalait au moins, si elle ne la dépassait pas un peu, sur certains points, celle de la France actuelle... A cet accroissement de la population correspondait une aisance générale. » Léonce de Lavergne écrit : « La population marchait à grands pas ; l'augmentation de la population

Digitized by Google

donnait la mesure du progrès de l'agriculture; le commerce extérieur s'était élevé en quinze ans (1774-1789), de 500 millions à un milliard. » Taine, au contraire, présente le plus noir tableau de l'état des campagnes : « Le régime inventé par Louis XIV a fait son effet. Dans l'élection de Confolens, telle terre, affermée 2,956 fr. en 1665, n'est plus louée que 900 fr. en 1747. » M. Touzaud, en étudiant la culture d'un petit fief de l'Angoumois, d'après les observations faites par Munier, inspecteur des ponts et chaussées (1779), arrive à cette conclusion que, avec un impôt mieux réparti et ayant perdu son caractère vexatoire, avec le développement des moyens de transports dans une mesure inouïe et l'ouverture de débouchés qui ont fait du monde entier un seul marché, les campagnes ne sont guère plus prospères qu'autrefois.

Les tumuli du Caucase et leur rapport avec ceux du département de la Charente, par M. Louis de Fleury.

N'omettons pas enfin les procès verbaux, très amples, qui contiennent des notes intéressantes.

—

Eléonore Desmier d'Olbreuse, duchesse de Brunswick-Lunebourg-Zell. Conférence faite à la seconde assemblée générale de l'*Union des huguenots allemands*, à Berlin, par F. Sander, conseiller d'état de l'instruction publique. Berlin, imprimerie royale de Mittler et fils, 1893, in-4°, 12 pages. (Extrait de *La Colonie française.*)

Œuvre de vulgarisation, cette étude, écrite d'après les récentes recherches de Kœcher, Bademann, Mosen, surtout de M. le comte Horric de Beaucaire, n'augmentera pas beaucoup ce que nous connaissons de M^lle^ Desmier d'Olbreuse ; l'auteur le reconnaît ; aussi n'était-ce pas le lieu, dans une grande assemblée, de se livrer aux détails de l'érudition. Plus d'un tiers de la brochure est consacrée à exposer la situation de la Prusse et des princes régnants, ce qui peut avoir un vif attrait pour l'auditoire. A d'aussi illustres princes, il fallait une parente riche en aïeux. Eléonore était d'une ancienne famille noble du Poïtou, répandue aussi en Aunis, Saintonge et Angoumois. Des généalogistes de bonne volonté, parmi eux un Allemand, le baron Greiffencranz, par l'intermédiaire de Leibnitz, trouvèrent des rois parmi les ancêtres de cette fille d'honneur de la duchesse de La Trémoille.

Il y a un épisode curieux, dont la moralité embarrasse un peu l'auteur. Le duc de Brunswick, Georges-Guillaume, s'éprit de M^lle^ d'Olbreuse ; elle était de trop petite noblesse pour être son épouse. Il y eut un mariage libre : elle consentit à vivre maritalement avec lui et le duc lui promit une fidélité constante, — serment d'amoureux, — et une bonne somme pour son établissement. Sans doute elle était peinée de se passer de la bénédiction de l'église; mais être la maîtresse d'un prince ! « Tout cela, dit l'auteur, n'était pas conforme à la discipline

Digitized by Google

de l'église réformée française et au véritable esprit huguenot. Pourtant, qui considérera les circonstances étranges où Eléonore se vit, hésitera à la condamner. » Morale un peu trop facile. Après tout, c'était un « mariage de conscience » et « une union de cœur. » Quels jolis euphémismes ?

J'aurais bien voulu aussi avoir l'opinion de M. Sander sur cet acte du roi de Prusse. Par sa femme, Sophie-Dorothée, petite-fille d'Eléonore, il était héritier de la terre d'Olbreuse en Poitou, conjointement avec son beau-frère, le roi d'Angleterre. Or, très royalement, en souvenir de l'aïeule, on fait don de la terre d'Olbreuse à Alexandre Prévost de Gagemont, cousin d'Eléonore.

C'est fort bien et très généreux. Mais voici des lettres à son agent qui lui recommandent de bien tenir à ce que le sieur de Gagemont verse les quarante mille livres, prix de ce don. Voir dans le tome XIII des *Archives de Saintonge* la correspondance à ce sujet, avec les lettres patentes de Louis XIV, portant « confirmation du don de la terre d'Olbreuse, — placée dans notre royaume, au pays d'Aunis, — fait en faveur du sieur chevalier de Gagemont. »

Eléonore, en 1666, mit au monde une fille, Sophie-Dorothée, dont la destinée fut si tragique. Après légitimation, reconnaissance légale et mariage formel (2 avril 1676) de ses parents, elle fut mariée, le 2 décembre 1682, à Georges-Louis, prince héritier du Hanovre, malgré la répugnance de la duchesse Sophie pour « l'alliance d'Olbreuse ». C'était, disait-elle, « une pilule bien dure à avaler ; mais si on la dore de 100.000 écus par an, on fermera les yeux en la prenant. » Le duc avait en horreur sa jeune épouse, fort belle pourtant ; et il la traitait rudement malgré la naissance de deux enfants, dont l'un, Georges-Auguste, devint roi de la Grande-Bretagne sous le nom de Georges II, et l'autre, Sophie-Dorothée, fut reine de Prusse et mère de Frédéric le Grand. La princesse reçut les hommages du comte de Kœnigsmarck qui, dans la nuit du 17 juillet 1694, au sortir de ses appartements, disparut sans laisser de trace. L'épouse infidèle fut enfermée dans un château où elle mourut à 60 ans. Cette catastrophe empoisonna l'existence de sa mère, jusqu'alors si brillante.

Ceux qui désireront plus de détails auront recours au beau volume de notre confrère M. le comte Horric de Beaucaire, *Une mésalliance dans la maison de Brunswick. Eléonore Desmier d'Olbreuse, duchesse de Zell* (Paris. 1884, in 8°) ; puis aux pièces originales imprimées dans notre XIII^e^ volume (1883) et dans les *Archives historiques du Poitou*, t. IV. N'oublions pas de rappeler que M. Louis Delavault a publié dans l'*Avenir de Surgères* (numéros des 27 novembre, 4, 11, 18, 25 décembre 1880 et 1^er^ janvier 1881 une étude sur la duchesse de Zell.

—

Le Giornale araldico de Bari (n° de septembre 1893) publie

Digitized by Google

de M. Ad. Gautier: *Les familles genévoises d'origine italienne*, d'où nous extrayons ce qui suit :

Rota (Rotan), famille noble de Padoue et aussi du Piémont et des Grisons. Jean-Baptiste (1577), docteur en théologie à Heildelberg en 1583, bourgeois de Genève en 1579, professeur de grec et de théologie en 1587, fut attaché la cour du roi de Navarre à la suite de M. de Sancy. Rappelé à la fin de 1589 pour avoir fait des concessions de doctrine aux catholiques, ce dont il se défendit ; pasteur à La Rochelle en 1594, à Castres en 1596, mort en 1599, il a écrit divers ouvrages et coopéré à la traduction de la bible de 1588. Voir l'article de la *France protestante*, de Haag.

Oltramarre, Outremer. La lettre de bourgeois (*sic*) de cette famille la dit originaire de *Brigantin en Italie*. Ce nom doit évidemment signifier *Birgantina*, ville du Mantouan. Antoine habitant de Genève en 1600, bourgeois en 1608, père de douze enfants. Son fils Jacques en eut dix ; son petit-fils, David, douze. En général les familles nombreuses abondent parmi les Oltramarre. Il en est résulté plusieurs branches, dont une seule subsiste, celle qui descend de Mathieu, né en 1643, d'où sont sortis trois rameaux existant tous trois. Du 1er sont issus : le pasteur et le professeur de théologie, Hugues, mort en 1890, et son frère Gabriel, professeur de mathématiques. Du 3e rameau : André, professeur de littérature latine à l'université. Une partie de la famille s'est établie dans la campagne genévoise, d'autres en France... [et à La Rochelle notamment, je crois].

Dans le numéro d'octobre :

Une image mortuaire, par Mgr X. Barbier de Montault. « Cette image est consacrée à la mémoire du chanoine Person de Champolly, mort à Rochefort le 29 octobre 1892. »

R. V.

—

Histoire du cardinal de Richelieu, par Gabriel Hanotaux. *La jeunesse de Richelieu* (1585-1614). *La France en 1614*. Paris, Didot, 1893, 1 vol. grand in-8°, 551 pages avec plusieurs portraits.

Si en histoire comme en toute science, la méthode analytique est le moyen le plus sûr d'arriver à la vérité, elle a cet inconvénient de trop nous habituer à la recherche des détails, et de nous faire négliger les vues d'ensemble et la haute appréciation des institutions, des événements et des hommes. Il se rencontre heureusement des esprits qui ne concentrent pas toute leur activité sur des monographies ou des études critiques. M. Gabriel Hanotaux vient de publier la première partie d'une *Histoire du cardinal de Richelieu*, qui comprendra quatre volumes. Quatre gros in-octavo sur un seul personnage historique, ce personnage fût-il Richelieu, il y a de quoi étonner nos faiseurs de biographies ! Les lecteurs de M. Hanotaux, en se rendant compte du plan qu'il s'est tracé, le féliciteront hautement du

Digitized by Google

développement donné à son œuvre. Ce ne sont pas seulement les trente années de la vie politique du grand ministre que M. Hanotaux a entrepris de retracer, c'est l'histoire de son temps, on pourrait presque dire de son siècle : car le XVII^e^ conservera jusqu'à la fin ce cachet de grandeur autoritaire que lui imprima Richelieu. Aussi, après avoir décrit les origines, la généalogie, la famille et les premières années du futur cardinal, et l'avoir conduit jusqu'à son entrée dans la vie publique, l'historien consacre-t-il le second livre de son premier volume à l'*Etat du royaume et de la royauté en 1614*. Peut-être est-il allé un peu loin dans cette étude sociale en la faisant remonter jusqu'aux origines de la monarchie ; mais il nous donne les preuves d'une si ferme impartialité, d'un esprit d'observation si profond et si sagace, que personne, croyons-nous, ne sera tenté de lui reprocher. Cette histoire de Richelieu rappelle l'érudition précise et savante des vieux bénédictins ; mais elle ne rappelle que cela ; le style de l'historien est bien moderne, et tout en conservant la dignité qui convient, il évoque devant nos yeux des peintures d'un effet saisissant ; il est des tableaux tellement animés, tellement vivants, *Paris en 1614*, par exemple, qu'on croirait voir grouiller autour de soi toute la cohue du Pont-Neuf. Ces pages d'un maître coloriste reportent malgré nous notre pensée à ce chapitre de *Notre-Dame de Paris*, dans lequel V. Hugo décrit l'aspect du vieux Paris. Dût-on nous taxer de paradoxe, nous estimons aussi savante, aussi impressionnante et plus exacte la description de M. Hanotaux.

Il serait prématuré de chercher à pénétrer le jugement que l'historien portera sur le cardinal de Richelieu, mais nous sommes persuadé que ce jugement reflétera cet esprit d'équité, cette largeur de vue, et aussi ce généreux patriotisme dont il a fait preuve dans la magistrale introduction qu'il a donnée à son œuvre. D. A.

—

LES ORIGINES DU CAOUTCHOUC. — FRANÇOIS FRESNEAU, INGÉNIEUR DU ROI (1703-1770), par le baron de La Morinerie. La Rochelle, Noël Texier, 1893, un vol. in-18.

Vous êtes-vous jamais demandé à qui était due l'invention du caoutchouc, cette merveilleuse substance prête à subir « toutes les combinaisons, tous les caprices de la fabrication, ne disant jamais son dernier mot, ajoutant sans cesse nouveautés sur nouveautés au défilé prodigieux des ses applications disparates, sérieuses ou futiles, sacrées ou profanes ? » Si vous consultez quelque dictionnaire des sciences, il vous apprendra que le caoutchouc a été découvert à Cayenne, vers 1740, par « un nommé Fresneau », et c'est tout. N'allez pas plus loin ; à moins de fouiller les archives de l'académie des sciences, vous n'en apprendrez pas davantage. Or, ce « nommé Fresneau » ne fut pas seulement un savant naturaliste, c'était aussi un ingénieur militaire d'un rare mérite, un patriote zélé, et par-dessus tout un

Digitized by Google

homme de bien. Enfin, ce qui nous intéresse d'une manière toute spéciale, c'était un compatriote, étant né à Marennes en 1703 (1). Grâce à M. de La Morinerie, l'ingénieur Fresneau occupera désormais dans la galerie des notabilités de la Saintonge la place qui lui convient ; on sait avec quelles patientes recherches, avec quelle persévérante habileté, notre aimable et savant confrère sait grouper, autour du personnage qu'il étudie, tous les faits propres à le mettre en relief. La biographie qu'il nous donne de François Fresneau ne laisse rien à désirer ni comme précision, ni comme détails ; elle est en outre écrite avec cette plume alerte et vive que nos lecteurs connaissent depuis longtemps.

Fresneau, à proprement parler, n'a pas découvert la résine du caoutchouc, déjà employée par les sauvages pour la fabrication d'une foule de menus objets ; mais son vrai mérite, c'est d'être parvenu à l'utiliser d'une façon pratique, en parvenant, d'expériences en expériences, à le dissoudre dans certaines huiles.

Le savant La Condamine fut un de ceux qui comprirent la haute portée de la découverte de Fresneau, et qui la firent connaître à l'académie des sciences; la correspondance échangée à ce sujet n'est pas la partie la moins intéressante de l'étude de M. de La Morinerie.

Si, de nos jours, quelque découverte analogue à celle de Fresneau laissait entrevoir d'immenses bénéfices à réaliser, il est probable que le premier soin de l'inventeur serait d'en tirer tout le lucre possible ; plus tard, sa fortune faite, il songerait peut-être à solliciter, ou même à payer à beaux deniers comptants, un bout de ruban rouge... Au siècle corrompu de Louis le Bien Aimé et de la Pompadour, on avait, à ce qu'il paraît, d'autres sentiments. Fresneau, dont les travaux de défense avaient mis Cayenne à l'abri des attaques des Anglais, Fresneau, qui avec sa découverte allait jeter des millions dans son pays, demandait pour toute récompense une épée d'honneur ou le portrait du roi... et le ministre le trouve exigeant : « Que pou-

---

(1) François Fresneau, né le 29 septembre 1703, à Marennes, de François Fresneau de La Ruchauderie et d'Anne Regnaud, dame de La Gataudière, mort le 25 juin 1770, à Marennes, avait épousé : 1° le 10 juin 1738, Cécile Solain-Baron, fille d'un lieutenant de vaisseau du port de Rochefort, morte en 1749 ; 2° le 20 mai 1751, Marie-Anne Horric de Laugerie. Des sept enfants de sa première femme, un seul survécut, Charles-Jean-Baptiste : « Du 28 juillet 1740, lit-on dans les registres paroissiaux de Saint-Pierre de Marennes, baptême de Charles-Jean-Baptiste Fresneau, né avant-hier, fils de M. François Fresneau, écuyer, seigneur de La Gataudière, capitaine-ingénieur en chef de La Cayenne (*sic*), absent, et de dame Cécile Baron. Parrain, M Jacques-Charles de Bonsonge, lieutenant au régiment de Blaisois. Marraine, dame Anne Fresneau, veuve de M. des Barballières. » Mort en 1795, il avait été marié en 1768 à Suzanne-Anne-Marthe de Richier, dont il eut deux filles : l'une épousa le général François, marquis de Chasseloup-Laubat, et l'autre, Laure, épousa : 1° Lortie de Petit-Fief ; 2° Henri-André Martin de Bonsonge. Armes des Fresneau : *D'argent au chevron de gueules, accompagné de deux étoiles du même en chef, et d'un frêne de sinople en pointe.*

Digitized by Google

vez-vous désirer étant d'extraction noble et déjà décoré ? » Fresneau n'insista pas : « Si je n'ai rien reçu parce que j'ai trop demandé, excusez, je vous prie, mon indiscrétion, écrit-il au contrôleur général Bertin ; je m'en remets à cet égard à votre grandeur. Si elle juge que mon travail mérite quelque salaire, je serai toujours content de celui qu'elle voudra m'obtenir ou m'accorder ; et si elle ne le trouve digne d'aucun prix, je n'y prétends plus ; mais je serai toujours jaloux d'avoir quelque part dans votre estime... »

Fresneau aura mieux que l'estime d'un ministre, il aura celle de tout homme de cœur, qui, grâce à M. de La Morinerie, pourra connaître son amour de la science, son dévouement à son pays et son désintéressement.

D. A.

—

La Revue historique de novembre contient de M. Gaston Paris : *Jaufré Rudel*, étude sur le célèbre prince de Blaye, troubadour du XII^e^ siècle (Voir Courcelles, *Histoire des pairs*, t. v) dont M. Chabaneau a donné une biographie (*Les biographies des troubadours* ; Toulouse, 1885), et dont la petite-nièce, fille de Geoffroy Rudel II, seigneur de Blaye, fut aimée et chantée par un autre troubadour, Richard de Barbezieux.

Dans un article *sur l'authenticité des* Discours *de La Noue*, M. Hauser, professeur à la faculté des lettres de Clermont-Ferrand, répond à l'idée émise ici (t. XIII, 22-34) par M. Denys d'Aussy, que Philippe du Fresne-Canaye a remanié les *Discours* de La Noue, bien supérieurs comme style à ses lettres authentiques.

—

Une famille de marins, par J. de La Faye. *Les du Petit-Thouars*. Paris, Bloud et Barral, 1893, in-8°, IX-312 pages, avec gravures ou portraits. Prix : 3 francs.

Les Aubert, seigneurs de Saint-Georges et du Petit-Thouars, dont MM. Beauchet-Filleau ont donné une filiation dans le t. 1^er^, p. 142, du *Dictionnaire des familles du Poitou* (1891), ont formé plusieurs branches. La quatrième était fixée en Saintonge. Hyacinthe-Augustin-Célestin Aubert du Petit-Thouars, fils de Georges et de Hyacinthe-Céleste Blondé de Messemé, capitaine au régiment de Rouergue infanterie, marié à Saintes, en 1764, à Marie-Françoise-Jeanne Belin de La Caillère, emprisonné à Brouage avec sa femme qui y mourut, était oncle d'Aristide du Petit-Thouars, mort si glorieusement à Aboukir, commandant du *Tonnant*.

Le premier de cette illustre famille que nous présente M. J. de La Faye est Georges Aubert, né en 1593, qui, pendant 17 ans, s'en alla guerroyer sous les ordres des plus vaillants capitaines de l'empire, reçut de Louis XIII, en 1637, la mission de préparer avec l'empereur Ferdinand III les négociations de la paix ; puis, revenu en France, eut du roi la charge d'exempt des gardes

Digitized by Google

du corps, et fut tué à la journée des barricades. De ses deux fils, Louis tomba mortellement frappé à la tête du régiment de Picardie, dont il était enseigne-colonel ; le second, Georges, servit dans les gardes françaises et fut lieutenant de la grande fauconnerie. De ses deux enfants, l'aîné, Georges (1677-1763), major du régiment de Brest, chevalier de Saint-Louis, assista à un grand nombre de batailles et de sièges : Luzara, Verceil, Novo, Marchienne, Douai, Bouchain, Denain, et eut le commandement du château de Saumur. L'aîné de ses huit enfants, Louis-René-Georges du Petit-Thouars, lieutenant du roi et commandant de Saumur, maréchal de camp, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des maréchaux de France, après avoir glorieusement servi en Bohême, en Italie, fut jeté en prison à Tours et y mourut en mai 1794. Le second fils, Gilles-Louis-Antoine, fut le père de Georges-Laurent (1756-1833), officier de génie ; de Louis-Marie (1756-1831), sous-lieutenant au régiment de la Couronne, membre de l'institut, directeur de la pépinière du Roule, à Paris, auteur de nombreux ouvrages de botanique.

L'auteur a consacré de belles pages à Louis et à Aristide. Aristide s'évade de La Flèche pour chercher à Nantes un navire qui le porte dans une île, comme Robinson Crusoé. Rattrapé sur la route des aventures romanesques, il se met au travail et sort de l'école militaire de Paris sous-lieutenant au régiment du Poitou (1777) ; il s'embarque à Rochefort comme garde-marine, à bord du *Fendant* commandé par Vaudreuil, pour faire la guerre d'Amérique. A la fin de la campagne où il s'était distingué, il eut le commandement du *Tarleton*. Il veut prendre part à l'expédition de l'*Astrolabe* (1785) ; mais il est retenu en Angleterre, et quand il est certain que La Pérouse est perdu, il organise une souscription pour acheter un navire qui aille à sa recherche. Louis et Aristide vendent une partie de leur patrimoine. Ils allaient partir lorsque Louis, qui herborisait aux environs de Quimper (1792), est jeté en prison : cet inoffensif botaniste était sûrement un agent de l'émigration, et ce bâtiment, équipé pour la recherche de La Pérouse, devait certainement semer la terreur sur nos côtes. Aristide part sur le *Diligent ;* il est pris par les Portugais et subit une longue détention. De retour en France, il offre ses services au directoire qui préparait l'expédition d'Egypte. Bonaparte lui confie le *Tonnant ;* il avait failli lui confier la direction de l'armée navale. On connaît le désastre d'Aboukir. Du Petit-Thouars y montra un courage héroïque. Un boulet l'atteint. Ses matelots, dont il était l'idole, veulent l'enlever. « Les deux jambes brisées par la mitraille, un pied emporté, l'intrépide commandant s'est fait mettre dans un baril plein de son pour ne pas quitter son poste... Depuis 24 heures, le *Tonnant* subit le feu des batteries anglaises ; la moitié de son équipage est hors de combat ; il n'a plus un gréement intact ; toutes ses munitions sont exposées, toutes ses batteries sont démontées. Mais avant de se

Digitized by Google

rendre, les glorieux vaincus vont exécuter l'ordre suprême donné par le chef mourant. Un bruit sourd se fait entendre. La mer engloutit une dernière victime. Le corps mutilé de Du Petit-Thouars est allé rejoindre dans l'insondable gouffre celui de l'amiral Brueys. »

Un Du Petit-Thouars mort, un autre paraît. Voici Abel, né en 1793, vice-amiral en 1846, grand'croix de la légion d'honneur. Il commence sa carrière sous son oncle Georges, cousin germain d'Aristide, fait l'expédition d'Alger, est envoyé sur les côtes du Pérou en 1833, reçoit une épée d'honneur pour sa belle conduite et la croix d'officier de la légion d'honneur, etc. Après l'oncle, le neveu. Abel Bergasse, petit-fils de Perpétue du Petit-Thouars, sœur d'Aristide, et de Nicolas Bergasse, ce courageux député de Lyon qui s'était offert à la convention pour défendre Louis XVI avec Romain de Sèze et Malesherbes, naquit, le 23 mars 1832, au château de Bourdeaux Les Rouches, dans l'Orléanais, et mourut en mai 1890.

C'est à vrai dire le véritable héros du livre puisqu'il a près de 250 pages sur 300. Mais quelle vie admirable ! Et quel intérêt M. de La Faye a su donner à son récit ! C'est une lecture saine et fortifiante que ce livre consacré à un marin sans peur sur mer, sans peur sur terre, double courage si rarement réuni dans un même homme. « Il réalisait si bien à mes yeux, a dit M. le contre-amiral Fournier, dans sa vie de soldat, de marin et d'homme privé, le type des preux d'autrefois que, sous les plis rigides du drap mortuaire, sa dépouille mortelle me donna la vision d'une statue tombale du moyen âge, couchée, les mains jointes, dans son armure de pierre. »

LOUIS AUDIAT.

QUESTIONS ET RÉPONSES

I. — QUESTIONS

N° 547. — Peut-on donner quelques renseignements sur le père Justin Bergue, gardien des récollets de Pons en 1713, que dom Jacques Boyer, religieux de la congrégation de Saint-Maur, qualifie dans son *Journal de voyage*, de « fameux prédicateur ? » Voir *Bulletin*, t. VII, p. 159.

E. M.

—

N° 548. — A quel maréchal de France appartient le blason suivant : *Ecartelé : au 1 d'argent à trois piles de gueules gironnantes en pointe ; aux 2 et 3 de gueules à trois léopards contournés d'argent ; au 4 d'or au phéon d'azur* ; sur le tout : *de sable à l'étoile d'or*. Supports : Deux lions chargés

Digitized by Google

d'une étoile de sable. Collier des ordres, manteau de pair, l'écu soutenu des deux bâtons de maréchal, couronne de duc.

R. E.

—

N° 549. — Sait-on quelque chose sur le capitaine Saint-Lo, qui prit Agrippa d'Aubigné en croupe, lorsque celui-ci s'enfuit de chez son curateur ? A. D.

—

N° 550. — Est-il possible d'indiquer la couleur des costumes des quatre bourgeois de la ville de Saintes, qui portaient le dais en velours cramoisi, doublé de satin blanc, orné de crépines d'or, sous lequel le petit-fils de Louis XIV fit, le 23 décembre 1700, son entrée à Saintes ? On demande ce renseignement pour un tableau. A. D.

—

N° 551. — Ne serait-il pas intéressant de rechercher dans les romans, les pièces de théâtre et autres ouvrages d'imagination, les personnages qu'on fait naître et vivre en Saintonge, ou les récits qui ont dû se passer dans cette contrée ?

B.

—

N° 552. — Le P. Chérot, page 22, de son livre *La première jeunesse de Louis XIV*, indique, comme confesseur d'Anne d'Autriche, « Philippe Le Roy, de Saintonge, docteur en théologie », cordelier, qui avait succédé dans ces fonctions à François de Riba, espagnol, aussi de l'ordre de Saint-François. On sait par une inscription (*Bulletin*, IX, 246), que Philippe Roy (*sic*), « Philippo Roy, minore santonensi », saintongeais, était définiteur de tout l'ordre de Saint-François. A-t-on quelques détails sur lui, et était-il bien de Saintes, ou plutôt de la Saintonge, « Santonensis » ? L.

—

N° 533. — Pourrait-on me donner quelques renseignements sur Jean de Saint-Moris, protonotaire apostolique, abbé de Grosboys et prieur de Notre-Dame de l'hôpital neuf de Pons en 1505, qui figure à la page 370 des *Archives historiques de Saintonge*, t. XXI ? L'abbaye dont il s'agit est-elle Grosbost, *de Grossobosco*, en la paroisse de Charras (Charente), et qu'on trouve assez souvent appelée Grosbois ou Grosboys ?

A. M.

—

N° 554.—*L'auteur du* « Triomphe de la catholicité... » Je trouve, au milieu d'un lot de livres anonymes, un in-12 qui peut avoir de l'intérêt au point de vue saintongeais, et dont j'ignore l'auteur, Barbier n'en faisant pas mention :

Le triomphe de la catholicité, ou réponse d'un protestant

Digitized by Google

nouvellement converti aux difficultés que lui propose sa sœur sur la religion prétendue réformée, avec une dissertation sur la dispute que saint Paul eut avec Céphas, par M. l'abbé D.. A Paris, rue de la Harpe, au Bon Pasteur, vis-à-vis de la rue des Deux-Portes, MDCCXXXII. Avec approbation et privilège du roi (256 pages).

Le livre est dédié. « A Monseigneur, Monseigneur Léon de Beaumont, évêque de Saintes, conseiller du roi en tous ses conseils.

L'auteur y fait connaître que, depuis plus de trente ans, il travaille aux controverses avec quelque succès.

Il signe : « N***, ancien secrétaire de la compagnie du salutaire entretien de la propagation de la Foy. »

Le *Triomphe de la catholicité* se compose d'une suite de lettres. La première est adressée par le protestant nouvellement converti à sa sœur ; la seconde, à une Française, réfugiée à Rotterdam. La troisième est d'un nouveau converti à sa sœur, protestante, réfugiée en Hollande. La quatrième, *idem*, est datée de Paris le 13 juillet 1731.

Peut-on me dire quel est l'auteur ?

L. Duval.

—

N° 555. — Le musée de Saintes a reçu une plaque en fonte trouvée dans une cheminée d'une maison de la Grand'rue Victor Hugo, mesurant 1 mètre de hauteur sur 0m67 dans sa partie la plus large. Elle affecte la forme demi circulaire, avec une sorte de plinthe débordant à droite et à gauche en bas. On y voit, au milieu, entre trois colonnettes, quatre écussons pareils, écartelés au 1 et 4 de... *à une tour de...* au 2 et 3 de... *à trois mouchetures d'hermine de...* ; sur le pourtour un même écusson répété cinq fois, qui semble être celui des Gallet (un chevron et trois coqs).

A quelle famille attribuer ces armoiries ?

D.

II. — Réponses

N° 13 : t. XIII, 483, et les volumes précédents. *Le chevalier de Méré et Poltrot de Méré.* Voir plus haut, page...

—

N° 238 ; IV, 45, 87, 150, 403. *Florent Bon, poète saintongeais.* — Ce poète « Saintongeais », qui n'est pas Saintongeais et que le P. Sommervogel a biffé de la *Biographie saintongeaise* où Rainguet l'avait introduit d'après la biographie Michaud. est l'objet d'une note, p. 30-31, de l'*Etude sur la vie et les œuvres du père Le Moyne* (Paris, Picard, 1887, 8°, 568 pages). Dans cette consciencieuse et très savante *Etude*, où abondent les détails

Digitized by Google

de tous genres, et où se révèle une érudition des plus variées, le R. P. Chérot, après avoir montré que *Les triomphes de Louis le Juste en la réduction des Rochelois* était le même ouvrage que l'*Hydre défaite* du P. Le Moyne, ajoute : « La question, traitée à fond dans les *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, a été résolue dans le même sens avec une surabondance de preuves qui exclut le moindre doute. Il est avéré que Florent Bon, soi-disant jésuite de Reims et poète saintongeais, ne fut ni jésuite ni poète, ni peut-être même Saintongeais. Il était prêtre habitué en l'église Saint-Jacques de La Boucherie, à Paris, et composait des anagrammes ». Et en reproduisant, p. 469, l'article du *Bulletin*, p. 403, l'auteur ajoute que, dès 1618, Bon faisait partie du clergé de Saint-Jacques et qu'il a publié une hymne dans le recueil *Cor Galliæ exultans in S. Carolum Borromæum*... (Paris, Durand, 1618).

J'ajoute que qui voudra lire l'*Etude sur le P. Le Moyne* y trouvera bien des choses neuves sur M. de Montmorency, p. 156 ; sur le cardinal François de La Rochefoucauld, p. 158, dont le P. Le Moyne a fait le panégyrique ; sur Julie d'Angennes, p. 187, pour la *Guirlande* de laquelle il composa un sixain ; sur Vivonne, qui figure dans *Saint Louys* ; le marquis de Pisany tué à Nordlingen, pour lequel il composa une épitaphe etc.

BIBLIOGRAPHIE

—

Allain (E.). *Au pavillon Peiresc*. L. Audiat. *Sous le châtaignier*, 1893. Paris-Bordeaux, imp. nouvelle A. Bellier, 1893, in-8°, 7 pages. Tiré à 40 exemplaires de la *Revue catholique de Bordeaux*.

—

*Almanach de l'*Indépendant *pour 1893*. Saintes, imp. A. Gay, 1893, in-8°.

— *Pour 1894*. Idem, xxxii-160, etc.

—

Angibaud (L.), avocat, *Notice sur l'association des salines de l'ouest*. La Rochelle, A. Foucher, 1893, in-18, 54 pages.

—

Annales municipales, Ville de Saintes. Année 1892. Saintes, imp. H. Chasséraud, 1893, in-8°, 393-6 et table.

—

Annuaire général de la Charente-Inférieure pour 1893, édition complète publiée sous les auspices de M. le préfet et du

Digitized by Google

conseil général, contenant les noms des fonctionnaires de toutes les administrations, les adresses des commerçants et industriels, etc., 5e année. La Rochelle, A. Foucher ; Noël Texier, impr. ; avril 1893, in-8°, 263 pages.

Annuaire très complet ; mais il devrait paraître non à la fin d'avril, mais à la fin de décembre, et cela éviterait quelques cacophonies : ainsi, on y parle en 1892 de « feu Pelletier », mort le 10 mars 1893, et de Mgr Bonnefoy, sacré le 12 mars. Or, à cette date, M. Valleau qui figure comme archiprêtre de Saint-Pierre, avait déjà pris possession du siège de Quimper, et son successeur M. Carteau était nommé. Il y a d'autres exemples. Donc nécessité d'arrêter l'*Annuaire* à une date fixe, sauf à indiquer à la fin les changements survenus pendant l'impression.

En tête de l'*Annuaire* est une notice sur Elie Richard, extraite de l'*Intermédiaire de l'Ouest*, de novembre 1892. Voir *Bulletin*, XII, 446, et XIII, 6.

—

Arbellot (L'abbé), chanoine titulaire, président de la société archéologique du Limousin. *Biographies limousines*, Limoges, Ducourtieux, 1893, in-8°, 44 pages (Extrait du *Bulletin* de la société archéologique du Limousin).

Dix-huit notices composent cet opuscule : Antoine Goudin, Goumot, Mathieu et Salomon Goyrand, Jacquet, Laire, Lamothe, Merlin, Mitraud, Françoise Nicolas de Traslage, Henri et Jean de Perière, le père Jean de Perière, Poillevé, Roby, Rougerie, Tandeau, Valet ; presque tous sont prêtres et écrivains. M. Arbellot apporte une très heureuse contribution à la biographie limousine. A quand la suite ?

— *Martial de Brive*, Tulle, imp. Crauffon, 1893, in-8°, 72 pages. (Extrait du *Bulletin* de la société des sciences et arts de la Corrèze).

Il s'appelait Martial Dumas, fils du lieutenant général au présidial de Brive, né dans cette ville à la fin du XVIe siècle, mort vers 1652. Destiné à succéder à son père, le jeune Martial fit ses études à Toulouse, y connut les capucins et peu après entra dans leur ordre. Il a composé des pièces de vers de toutes les façons que ses contemporains ont vantées, que M. l'abbé Arbellot analyse précieusement. Réussit-il à nous faire partager son admiration pour sa versification féconde mais médiocre ? Il y a là une étude littéraire et bibliographique très exactement faite.

—

Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, XXII. *Cartulaire saintongeais de La Trinité de Vendôme*, par l'abbé Ch. Métais. Paris, Picard ; Saintes, Mortreuil, 1893, in-8°, 430 pages ; gravures. Prix : 15 fr.

— Tome XX. *Jonzac et Ozillac*, par M. l'abbé Bertrand de Cugnac. Table chronologique des matières contenues dans les to-

Digitized by Google

mes XVI-XX. Paris, Picard; Saintes, Mortreuil, 1892, in-8°, 487 pages; gravures.

— Tome XXI. *Chartrier de Pons*, t. II, par M. Georges Musset. *Idem*, 459 pages.

—

ARNODIN (F.), ingénieur, conducteur spécial des ponts suspendus. *Passage de la Charente à Soubise et à Martrou. Ponts à transbordeur. (Projet F. Arnodin). Considérations générales.* Marennes, imp. J. Bertrand, 1893, in-8°, 20 pages. (La brochure est signée à la fin : CHEVALIER. GILBERT).

—

ARNOUS, député, conseiller général de la Charente. *Rapport... création d'un réseau départemental de chemins de fer à voie étroite.* Angoulême, imp. de G. Chasseignac, 1891, in-8°, 31 pages.

—

ARVÈDE BARINE [Mme Vincent, de La Rochelle]. *Alfred de Musset*, Paris, Hachette, 18 mai 1893, in-16, 182 pages. Prix: 2 fr. (Collection des grands écrivains français).

Voir compte rendu dans le *Bulletin critique* du 1er décembre, par M. Gabriel Audiat, qui termine ainsi : « En fermant ce livre, je me rappelais un homme de cette génération, mort il y a quatre ans, un Parisien d'esprit large, de cœur généreux, artiste et lettré, qu'ont tenu en haute estime tous les artistes et tous les lettrés qui l'ont connu, le marquis de Queux de Saint-Hilaire. Lui, le gentilhomme impeccable, le catholique sans reproche, il s'honorait d'avoir été un des 27 qui suivirent jusqu'au cimetière le cercueil du bohême que la débauche avait tué. Et je l'ai entendu réclamer pour lui la pitié avec des accents si chauds qu'on voyait bien que de sa part la pitié n'était qu'une forme chrétienne de la tendresse. »

—

AUBIGNÉ (Agrippa d'). *Histoire universelle*, t. III ; 1893, in-8°.

—

AUDIAT (Le docteur Charles). *Péritonite tuberculeuse. Etude critique des divers modes de traitements chirurgicaux actuels. Deux cas de guérison obtenue par la ponction.* Poitiers, imp. Joyaux. Dans le *Poitou médical* du 1er novembre 1893.

—

AUDIAT (Louis). *Un géographe saintongeais au XVIe siècle.* Rochefort, imp. Thèze, 1893, in-8°, 11 pages. (Extrait du *Compte rendu des travaux du congrès de géographie de Rochefort*).

— *La Terreur en Bourbonnais. Les victimes.* II. *Moulins et Lyon.* Moulins, André Paris, 1893, in-8°, 399 pages. Prix : 6 fr.

— *Prosper Mérimée et son édition de Fœneste.* La Rochelle,

Digitized by Google

imp. nouv. Noël Texier, 1893, in-8°, 15 pages. (Extrait de la *Revue de Saintonge et d'Aunis*, 1893).

— *Samuel de Champlain, de Brouage, fondateur de Québec, 1567-1635*. Saintes, Z. Mortreuil, 1893, in-8°, 31 pages. (Extrait de la *Revue de Saintonge et d'Aunis*).

— *Sous le châtaignier*. Voir plus haut ALLAIN.

Les stances, *Sous le châtaignier*, ont été traduites en langue provençale, *Lou viei castanié*, par « un homme de grand esprit et de grand cœur, M. Léon de Berluc-Pérussis », président de l'académie d'Aix :

Un pege autié s'enarto sur la colo,
Verd e ramous.....

Voir *Revue catholique de Bordeaux*, p. 722, XV^e^ année, n° 23, 10 décembre 1893.

—

[AUDIAT]. *Mgr Henri Valleau, évêque de Quimper et Léon*. Notice. Saintes, Z, Mortreuil, 1893, in-16, 55 pages.

—

AUSSY (DENYS D'). *Le Bayard huguenot. François de Lanoue d'après son récent historien*. La Rochelle. imp. nouvelle Noël Texier, 1893, in-8°, 15 pages. (Extrait de la *Revue de Saintonge et d'Aunis*, du 1^er^ janvier 1893).

—

AUTHON (Jean d'). *Chroniques de Louis XII*, t. III ; 1893, in-8°.

—

BARBEDETTE, sénateur. *Discours. Distribution des prix du lycée de La Rochelle, juillet 1892*. La Rochelle, imp. d'A. Siret, 1892, in-8°.

—

BEAUCORPS (Le comte Maxime de), président de l'académie de Sainte-Croix. *Discours*. Réunion générale annuelle des trois sociétés savantes d'Orléans au siège de l'académie de Sainte-Croix, sous la présidence de Mgr Coullié, évêque d'Orléans. Orléans, imp. G. Jacob, 1893, in-8°, 15 pages. (Extrait du t. VII des *Mémoires de l'académie de Sainte-Croix*).

—

BEGIS (Alfred). Voir BILLAUD-VARENNE.

—

BERCHON (E.). *Le baron de Caila, archéologue girondin (1744-1831)*. Bordeaux imp. Gounouilhou, 1892, in-8°, 126 pages. (Extrait des *Actes de l'académie des sciences, belles lettres et arts de Bordeaux*).

C'est une révélation que M. E. Berchon nous fait dans son livre. Caila, archéologue ! Qui ? Peu connu même des érudits,

Digitized by Google

même des Girondins. Et pourtant il mérite de l'être. Sort de beaucoup de nous ! Ecrivons dans nos recueils ; entassons dans nos revues des dissertations soignées, travaillées, parfois-même importantes. Lisons-nous vite nous-mêmes, sans cela nous courons risque de n'être jamais lus. Qui donc fouillera dans cet immense amas de mémoires de sociétés savantes pour nous y découvrir quelque jour ! Caila a eu la bonne fortune de rencontrer un plus érudit et plus archéologue que lui, qui s'est épris de cet illustre oublié, et qui nous le fait connaître et apprécier.

Pierre-Martin de Caila, né à Bordeaux en 1744, est mort en 1831 au château de Caila. Il fut avocat général à la cour des aides de Bordeaux. Arrêté en 1794 comme ci-devant noble et frère d'émigré, relâché, il demanda au représentant Garnier, de Saintes, de faire profiter la république de ses connaissances en histoire naturelle, particulièrement des plantes propres au salpêtre. Nommé en 1811 conseiller à la cour d'appel de Bordeaux, il refusa, alléguant son oubli des lois anciennes et son ignorance des lois nouvelles, et voulant se consacrer entièrement à l'étude. M. Berchon nous donne l'énumération de ses collections, la liste de ses travaux — parmi lesquels je note *Recherches sur le temple Vernemetis et sur le frontispice de l'église Sainte-Croix* — imprimés ou inédits, archives, inscriptions, traités ; c'est complet. L'auteur termine son importante notice par un chapitre sur le rôle que joua Caila dans le transfert des os de Michel de Montaigne, bien amusante historiette où le préfet de la Gironde, Thibeaudeau, fait transporter en grande pompe à l'hôtel Bel, parmi les « anticailles », le corps de M^me^ de Lestonnac, croyant que c'est celui de l'auteur des *Essais*. M. Berchon a mêlé la note gaie à son mémoire fort instructif.

—

Bikelas (D.). *La Grèce byzantine et moderne. Essais historiques*. Paris, Didot, 1893, in-8°, VIII, 437 pages.

Ce sont des articles de revues, écrits par le même auteur, les uns en français, les autres en grec, et qui ont mérité par leur importance d'être traduits en différentes langues. Quoique divers, ils peuvent réunis donner une idée de l'histoire de la Grèce : car ils étudient les Grecs au moyen âge : empire d'Orient, hellénisme et byzantinisme, civilisation byzantine ; puis l'empereur Nicéphore Phocas, les Grecs aux conciles de Bâle et de Florence, la littérature byzantine. La plus grande partie du volume est consacrée à la Grèce moderne, et nous montre la Grèce avant 1821, un héros de l'indépendance (Théodore Colocotronis), la formation de l'état grec, vingt-cinq années de règne constitutionnel (1863-1883), Alexandre Commoundouros, etc. Ce que les érudits priseront surtout, ce sont les chapitres où l'auteur nous prouve que la Grèce n'a pas cessé d'exister après Alexandre le Grand, ni même après la conquête romaine. Un ardent patriotisme a inspiré ce livre, un ardent patriotisme

Digitized by Google

en anime les pages. Il aura en volume le succès qu'il a obtenu en articles détachés.

—

Billaud-Varenne, membre du comité de salut public. *Mémoires inédits et correspondance*, accompagnés de notices biographiques sur Billaud-Varenne et Collot d'Herbois, par Alfred Begis. Paris, imp. Baudoin ; libr. de la *Nouvelle Revue*, 10 février 1893, in-8°, x-455 pages et 2 portraits. Prix : 7 fr. 50. Voir *Bulletin*, xiii, 272.

—

Blot (Georges), pasteur à Meschers. *Heures de rêve*. Paris, Lemerre, 1893, in-18. Compte rendu dans *La Charente-Inférieure* du 4 octobre et *L'Indépendant* du 5 par M. Dyvorne.

—

Bonnefoy (*François*-Joseph-Edwin), évêque de La Rochelle et Saintes. *Lettre pastorale à l'occasion de la prise de possession de son diocèse.* Paris, F. Levé, imprimeur, 1893, in-4°, 17 pages.

Citons ce passage : « Eglise de Saintes, ton premier et ton dernier évêque ont scellé de leur sang la foi qu'ils enseignaient. L'un a succombé sous les coups d'un pouvoir odieux, qui avait asservi le monde connu et qui, parlant au nom des dieux, le glaive sanglant à la main, voulait anéantir la liberté en refusant aux croyances et à la prière leur essor civilisateur ; l'autre est tombé victime d'une cruauté politique que le cœur se refuse d'apprécier. Il pouvait se soustraire à la mort ; il voulut partager le sort de son frère. Tous deux n'avaient d'autre crime que leur foi et leur saint caractère ; par eux se consacrait l'illustration d'un grand nom ; par eux la dignité épiscopale s'empourprait d'un lustre nouveau. Dans ce sang généreux finissait une lignée de pontifes qui, du 1er siècle à la fin du xviiie, d'Eutrope à Pierre-Louis de La Rochefoucauld, avec Ambroise et Vivien, avec Pallais et Léonce, avec tant d'autres, avaient combattu pour le bien des âmes, avaient assisté aux longues et laborieuses transformations de la société, avaient pris leur part des gloires et des angoisses de la patrie. Dans le sang de vos martyrs et dans la vertu de vos saints évêques, église de La Rochelle et Saintes, Dieu nous fera trouver la grâce de vous aimer et de vous consacrer notre vie. »

— *Lettre pastorale de Mgr l'évêque de La Rochelle et Saintes au clergé et aux fidèles de son diocèse à l'occasion d'une bénédiction papale accordée par le souverain pontife.* La Rochelle, 10 août 1893, imp. rochelaise P. Dubois, in-4°, 6 pages.

—

Bourdeille (Le marquis de), membre titulaire de la société historique du Périgord et du conseil héraldique de France,

Digitized by Google

membre de la société des *Archives historiques de la Saintonge*, membre honoraire de l'académie de Pise. *Notice sur Pierre de Bourdeille, abbé et seigneur de Brantosme.* Deuxième édition. Troyes, imp. Legleu, 1893, in-8°, 28 pages.

Courte mais substantielle notice, rectifiant plusieurs erreurs des dictionnaires sur Pierre VIII de Bourdeille, connu sous le nom de Brantosme, le célèbre auteur des *Mémoires*, abbé de Brantosme, prieur de Saint-Vivien de Saintes et de Royan.

— *Notice généalogique sur la maison de Bourdeille.* Paris, imp. Bourdet, 1892, in-8°, 28 pages.

C'est la reproduction de l'article du *Bulletin héraldique* de juin 1892. (Voir notre numéro de septembre 1893, XII, 36). On y a ajouté une pièce très curieuse : *Lettres patentes* (données en mai 1609) *d'érection de la baronnie d'Archiac en marquisat, en faveur d'Henri, vicomte de Bourdeille*, « seigneur des baronnyes et chastellenyes de La Tour-Blanche et Archiac, conseiller en nostre conseil d'état, chevalier de nostre ordre, séneschal et gouverneur en nostre pays de Périgord, en considération des bons et recommandables services qu'il nous a rendus en plusieurs importantes occasions. » Le roi veut que lui et ses successeurs, mâles et femelles, jouissent des titre et qualité de marquis et de marquise, et « que le dit marquisat soit transmissible et puisse estre aussy bien tenu par femelles comme par masles... car tel est nostre bon plaisir. »

Voilà assurément une pièce digne de remarque. C'est la première mention de l'expression « tel est nostre bon plaisir » ; personne ne l'avait encore rencontrée (1). De plus il faut noter le droit accordé aux filles de transmettre, sans autre formalité, le titre et le nom de leur père à celui qu'elles épouseraient.

On pourrait douter de l'authenticité du document si une transcription n'en avait été faite sur l'original par M. le marquis de Bourdeille lui-même.

— *Maison de Bourdeille en Périgord. Filiation complète sur titres depuis 1044 jusqu'en 1893.* Troyes, imp. Léon Legleu, 1893, in-8°, 73 pages.

La maison de Bourdeille a eu cinq branches principales : la branche aînée, la branche de Mastas ou Matha, qui est devenue la branche aînée et la seule subsistante ; les branches de Mon-

---

(1) Voir *Bibliothèque de l'école des chartes*, XLII (1881), p. 560, article de M. de Mas-Latrie, et t. LIV, (1893).

La formule était : « *Tale fuit nostrum placitum.* Tel a été notre plaid », que, par un contre-sens, on a traduit : « Tel a été notre plaisir » ; et « tel est notre plaisir », ou « ainsi nous plaist-il estre faict », qui « exprime, dit Michel Hardy, *Bulletin historique du comité des travaux historiques*, 1893, p. 95, la volonté du souverain, sans employer l'idée choquante du bon plaisir ou du caprice ». Hardy a trouvé à Périgueux un acte de Philippe de Valois (1341) où la formule est pour la première fois employée : « Placet nobis et volumus de gracia speciali. »

Digitized by Google

tagrier, des Bernardières, de Montancey. Le chef actuel est *Hélie*-Louis-Charles-Gustave, marquis de Bourdeille. Il est très important de pouvoir se reconnaître dans les généalogies de cette illustre famille. Cette brochure y aidera ; elle indique sommairement la filiation, et l'on suit les développements. La maison est du Périgord par l'origine ; elle est aussi Saintongeaise par ses possessions : Matha que l'auteur écrit *Mastas* d'après l'étymologie de *Mastacio*, Archiac, etc. Claude, comte de Bourdeille, seigneur et baron de Matha, chef de la branche, épousa, par contrat passé à Saintes le 22 août 1602, Marguerite du Breuil. Ses enfants, *Henry*-Sicaire, *François*-Sicaire, Barthélemy qui continua la filiation, Marguerite, naquirent à Matha. Un de ses arrière-petits-fils, Henri-Joseph-*Claude* de Bourdeille, évêque de Soissons, naquit aussi « en Saintonge, au Tren » (?), le 7 décembre 1720.

L'auteur à la fin a publié une lettre inédite de madame de Maintenon à Françoise de Bourdeille pour la féliciter de son mariage. Faisons des vœux pour que M. le marquis de Bourdeille nous donne plus souvent de ces pièces inédites qu'il possède en si grande abondance dans ses riches archives.

—

Boutelleau (Georges). *Les cimes*. Poésies. Paris, Fischbacher, 1893, in-12. Prix : 3 francs.

—

Bréard (Charles). *La navigation des galères de Ponant de Rochefort à Rouen, en 1690*. Rouen, imp. d'Espérance Cagniard, 1893, in-4°, 48 pages. (Extrait du *Bulletin de la société normande de géographie*).

Curieux récit d'un voyage de quinze galères construites en moins de trois mois à Rochefort et armées pour la campagne de la Manche, mai et juin 1690. Les détails, tous puisés aux sources, livre du bord, dépêches des ministres qui sont transcrites en entier, feront bien connaître ce qu'étaient alors ces bâtiments, qui mirent 14 jours pour se rendre à Brest et 15 pour aller de Brest à Cherbourg, contrariés par les vents de terre, puisqu'ils ne pouvaient pas s'écarter des côtes.

— *Notes sur Saint-Domingue, tirées des papiers d'un armateur du Havre de 1780 à 1802*. Rouen, *idem*, 23 pages.

Les grands faits dont, pendant cette période 1780 à 1803, Saint-Domingue a été le théâtre, sont connus. Mais que de faits intéressants contient une correspondance ! quels traits de mœurs ! c'est ce qu'on trouve dans ce mémoire composé presque entièrement d'extraits authentiques.

—

Bremond d'Ars (A. de). *Conseil général du département du Finistère. Session d'avril 1893. Enseignement de la langue*

Digitized by Google

celtique. Création d'une chaire à la faculté des lettres de Rennes. Rapport. Quimper, typ. Jaquen, 1893, in-8°, 7 pages.

—

[Brodut]. *Velledius, drame gallo-romain en 4 actes et en prose*, dédié à S. G. Mgr l'archevêque de Sens, administrateur apostolique de La Rochelle, par l'abbé J. Médérik, directeur de patronages, auteur de *Jeanne d'Arc* et autres drames et tragédies pour la jeunesse et les cercles catholiques. *Marennes*, Florentin-Blanchard, 1892, in-8°, 76 pages. Prix : 1 fr. 50. Se vend au profit d'un patronage de jeunes gens.

« Le héros du drame est le petit enfant dont on a trouvé, en mai 1843, les ossements mêlés à ceux de saint Eutrope et de sainte Eustelle. »

—

Bulletin de la société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis. Revue de Saintonge et d'Aunis, t. xiii. Paris, Picard ; Saintes, Mortreuil, 1893, in-8°, 538 pages ; gravures.

— Tome xii. *Idem*, 1892, 526 pages ; gravures.

—

Catalogue du musée de la ville de Cognac. Cognac, imp. Nouvelle, 1892, in-18, 15 pages.

—

Chasseloup-Laubat (Le marquis de). *Voyage en Amérique et principalement à Chicago.* Paris, 1893, in-8°, 90 pages et plans. (Extrait des *Mémoires de la société des ingénieurs civils de France*, octobre 1892).

M. le marquis de Chasseloup-Laubat, ingénieur civil, avait été délégué par la société des ingénieurs civils pour aller étudier à Chicago la question de savoir si les sociétés d'ingénieurs américains inviteraient en corps la société des ingénieurs civils de France et, dans ce cas, s'entendre avec les comités exécutifs américains de la durée, l'itinéraire et l'époque du voyage. Cette brochure est son rapport. Mais il ne s'est pas borné à raconter l'heureux succès de ses négociations ; il a décrit les préparatifs de l'exposition de Chicago et étudié l'importance des intérêts engagés dans l'exposition, principalement des intérêts français. Quels intéressants détails l'auteur nous donne ! Chicago, petite bourgade, entourée de marais il y a cinquante ans, a maintenant 1.300.000 habitants, dont 300.000 américains, 400.000 allemands, 12.000 français ; maisons à 20 étages, comme le temple maçonniqne, avec 16 ascenseurs et services par 7 chaudières de 150 chevaux vapeur chacune ; maisons à facades mobiles ; 20 voies ferrées partant de là ; canaux innombrables.

—

Digitized by Google

CHAVANON (Le docteur A.), inspecteur départemental de l'assistance publique. *République française. Département de la Charente-Inférieure. Enfants protégés, assistés et moralement abandonnés. Année 1891. Rapports...* La Rochelle, typ. E. Martin, 1892, in-8°, 196 pages. (Extrait du volume *Délibérations du conseil général de la Charente-Inférieure, 1892.*)

—

CHÉROT (Le P. Henri), de la compagnie de Jésus. *La première jeunesse de Louis XIV (1649-1653) d'après la correspondance inédite du P. Charles Paulin, son premier confesseur.* Lille, Desclée et de Broower, 1892, in-8°, 194 pages.

Etude très minutieuse sur les premières années de Louis XIV, surtout au point de vue religieux, et détails tout à fait inédits sur le P. Paulin. On y trouve cités : Hardouin de Péréfixe de Beaumont, précepteur de Louis XIV, abbé de Sablonceaux; des épisodes de la fronde dans les provinces et les voyages de la cour, beaucoup de lettres inédites tirées des archives des affaires étrangères. De nombreux portraits ornent cet élégant volume : Mazarin, Mathieu Molé, Villeroy, cardinal de Retz et le héros du livre, le P. Paulin. N'oublions pas celui d'Hardouin de Péréfixe.

— *Le père du grand Condé, ses derniers écrits et le monument de son cœur conservés à Chantilly.* Paris, imp. Dumoulin, 1892, in-8°, 43 pages. (Extrait des *Etudes religieuses*, 15 octobre 1892).

Il s'agit du fils de Charlotte de La Trémoille, né à Saint-Jean d'Angély, dont le jeune âge fut confié à Jean de Vivonne, marquis de Pisany.

—

COMBES (J.-E.), sénateur. *Rapport... Instruction première des indigènes [Algériens].* Paris, Mouillot, imp., 1892, in-4°, 223 pages et annexes.

—

Compte rendu de l'assemblée générale du 6 mars 1892 [de la société populaire de la Charente-Inférieure], présidée par M. Gabriel Dufaure, président de la société. Saintes, au siège de la société, 19, place du théâtre ; imp. Hus, 1893, in-18, 50 pages.

Il contient : Rapport de M. Lambert, secrétaire général; analyse du discours de M. Oudet, *La presse populaire*, où est montrée l'influence de la presse, surtout du journal à 5 centimes, et aussi la nécessité de lutter contre le journal immoral, irréligieux, pornographique ; le discours de M. Brejon, de Saintes, avocat à Bordeaux, *Le livre*, plein de détails, plein de citations caractéristiques, et réfutation par d'autres livres d'un certain nombre d'erreurs populaires répandues par les manuels et ouvrages destinés au peuple.

Digitized by Google

— *Du 28 mai 1893*, présidée par M. le baron Oudet. Saintes, *idem*, 1893, 19 pages.

Il contient: Exposé de la situation financière par M. Marcel Geay, trésorier; rapport sur le fonctionnement de l'œuvre par M. de Grieu; analyse de la conférence de M. Georgeon, avocat à Angoulême. Voir *Bulletin*, XIII, 222.

—

COUDREAU (Henri). *Chez nos Indiens. Quatre années dans la Guyane française, 1887-1891.* Paris, Hachette, 1893, in-8°, avec 98 gravures et une carte. Prix : 20 francs.

—

CUGNAC (Guy de), capitaine au 123e régiment d'infanterie. *Défense d'un plateau.* Paris, librairie militaire de L. Baudoin, 1893, in-8°, 40 pages.

Comme application de sa méthode l'auteur indique le plateau de Belair sur la route de Pons et donne deux cartes du pays de Saintes à Pons.

—

DAMPIERRE (Le marquis de), président de la société des agriculteurs de France. *Discours à l'ouverture de la 24e session de la société, le 1er février 1893.* Paris, imp. Noizette, 1893, in-8°, 8 pages.

—

DANGIBEAUD (Charles), conservateur du musée. *Catalogue des tableaux, statues, dessins, gravures et objets anciens, exposés dans les galeries du musée Lemercier de la ville de Saintes.* 3e édition. Saintes, imp. Chassériaud, 1893, in-8°, 83 pages.

Ce catalogue, très sommaire et fait avec beaucoup de soins, est précédé d'une notice intéressante, lue à la séance de la société des *Archives*, le 10 février 1892, sur Louis-Augustin Lemercier, fondateur du musée de Saintes, né dans cette ville le 22 février 1787 de Nicolas Lemercier et de Marie Pannetier, d'abord élève de Fontainebleau en 1803, sous-lieutenant au 9e chasseur en 1806, lieutenant en 1807 et officier d'état-major auprès de Kellermann, capitaine à Ekmuhl, blessé, aide de camp du général Curial, chef d'escadrons pendant la campagne de Russie, démissionnaire en 1814, député de Domfront (1827-1842), pair de France en 1844, sénateur en 1852, mort le 5 mai 1864, veuf (18 juin 1845) de Caroline Aubert, qu'il avait épousée le 6 janvier 1811, époux de Louise Nona, veuve Bourcier.

— *L'église de Sainte-Colombe à Saintes, 1340-1893.* Saintes, imp. Hus, 1893, in-8°, 12 pages.

—

DELARBRE (J.). *Le « Chasseloup-Laubat », croiseur d'escadre.*

Digitized by Google

Paris, L. Baudoin, 1893, in-8°, 7 pages et 1 planche. (Extrait de la *Revue maritime* de juin 1893).

L'auteur rappelle brièvement les grands services rendus à la marine par le marquis de Chasseloup-Laubat, conseiller d'état, député, conseiller général, président de compagnies de chemins de fer, quatre fois ministre, sénateur, rapporteur de la loi sur l'armée à l'assemblée nationale de 1872. « Partout où il a passé, Chasseloup-Laubat a laissé la réputation d'un habile jurisconsulte, d'un orateur de premier rang, d'un administrateur intègre et consciencieux, d'un homme d'affaires consommé, d'un politique de grande envergure. »

—

D'Estrée (Paul). *Un policier homme de lettres. L'inspecteur Meusnier (1748-1757)*. (Extrait de la *Revue rétrospective* du 1er octobre 1892). Paris, bureau de la *Revue rétrospective*, 1892, in-18. 60 pages.

C'est dans les archives de la Bastille qu'un fureteur heureux, M. Paul d'Estrée, a découvert le dossier de Meusnier, inspecteur de police. Meusnier était chargé surtout du service des actrices, femmes galantes, etc. ; par suite, il surveillait aussi les fermiers généraux. C'est de lui que sont ces portraits si finement tracés de ces rois de la finance, dont la plupart ont été publiés avec tant de scandale alors et attribués jusqu'ici à Mouffle d'Angerville. M. Paul d'Estrée rend à Meusnier ce qui n'appartenait pas à d'Angerville. Point de bibliographie fixé. En outre, il cite un grand nombre de ses rapports de police qu'il encadre de notes précieuses. C'est une contribution à l'histoire galante du XVIIIe siècle, qui ne manque pas de piquant.

—

Dienne (Le comte de), correspondant de la société nationale d'agriculture de France. *L'invasion de la chématobie en Agenais*. Paris, typ. Chamerot et Renouard, 1893, in-8°, 20 pages. (Extrait du t. CXXXV des *Mémoires de la société d'agriculture*).

—

Drochon (Le R. P. Jean-Emmanuel), des augustins de l'Assomption. *La petite église. Essai historique sur le schisme anticoncordataire, avec carte et portraits*. Paris, maison de la Bonne presse, 8, rue François-Premier, 1894, in-12, XV-406 pages.

Le sujet traité par le P. Drochon est neuf. Le long séjour de l'auteur en Poitou, au milieu des fidèles de la petite église, lui a permis de recueillir sur place des faits et des documents du plus haut intérêt. On avait entendu parler vaguement de ce schisme qui, comme toutes les hérésies, a eu ses fanatiques ; on a là son histoire assez fidèle, sinon complète. Le diocèse de La Rochelle y a une page importante : l'évêque Jean-Charles de Coucy ayant été, avec celui de Blois, Lauzières de Thémines, un des plus ardents et des plus obstinés anticoncor-

Digitized by Google

dataires. Puis viennent Luçon, Rennes, Vannes et Nantes, Le Mans et Laval, Rouen, Bayeux et Coutances, Tours, Blois et Chartres, Agen et Auch, enfin Rodez, Cahors, Montpellier, Aix, Grenoble, Lyon, Alby, Langres. L'auteur n'a pas ménagé sa peine pour recueillir des détails quelquefois un peu erronés. On trouvera là des noms connus dans l'histoire ecclésiastique contemporaine: Paillou, de Beauregard, de Mercy, de Pradt, du Chilleau, etc. L'ouvrage, qui a beaucoup de lettres et de pièces inédites, se termine par la lettre de Léon XIII (19 juillet 1893) à l'évêque de Poitiers, Augustin Juteau, sur les dissidents.

—

Ducourneau (Alexandre). *Bernard Palissy.* Drame en trois actes. Agen, imp. veuve Lamy, 1893, in-8°, 67 pages.

Cette pièce est datée d'avril 1893 ; et le 9 août, l'auteur mourait à La Coustère, près de Tonneins, âgé de près de 80 ans. Fils du concierge de la préfecture d'Agen, Alexandre Ducourneau avait débuté en 1834 comme journaliste à Bordeaux, dans l'*Indicateur* que Fonfrède rédigeait en chef ; il avait été attaché ensuite au *Constitutionnel* à Paris, et devint successivement principal des collèges d'Agen, de Dieppe, Lons-le-Saulnier, Châlon-sur-Saône, Alais et Arles ; il avait pris sa retraite en 1873. On a de lui *La Guyenne historique et monumentale*, *Histoire de la province de Bourgogne* et d'autres ouvrages. Dans le *Journal du Lot-et-Garonne* du 12 août dernier (104e année), où Ducourneau avait commencé et fini sa carrière de journaliste, le directeur du journal, M. Xavier de Lasalle, a fait l'éloge de son collaborateur, « une des plus belles intelligences dont notre région en ce siècle puisse revendiquer l'honneur », et vanté « une saisissante originalité d'impressions, une grande élévation de pensées, un sens droit, un jugement sûr, une érudition prodigieuse. »

Bernard Palissy n'est pas à proprement parler un drame ; ce sont trois scènes sans liaison aucune ; la première se passe à Saintes en 1560, dans l'atelier où l'artiste, en proie aux créanciers, tente une dernière cuisson avec les meubles de sa maison, faute de bois de brûle ; la deuxième, à Paris, en 1574, dans son atelier, au Louvre, où le vient voir le maréchal de Montmorency, et où un exempt l'arrête comme parpaillot ; la troisième, à la Bastille, où le roi Henri III essaie de le convertir et où le prisonnier meurt au moment où Montmorency lui apporte sa grâce et la liberté.

L'entrevue à la Bastille de Henri III avec Palissy est une fable inventée par d'Aubigné ; les artistes s'en serviront encore comme moyen dramatique, comme scène à illustrer, comme effet oratoire. Ducourneau s'est donc écarté de la vérité historique ici... et ailleurs. La femme de Palissy, acariâtre, est devenue tendre. Lui-même est fils d'un tuilier de La Capelle-Biron ; il devient intendant des Tuileries du roi, etc. Ce n'est

Digitized by Google

donc pas là que nous chercherons quelque fait nouveau ou même la réalité. D'Aubigné mettait dans la bouche de Palissy un mot de Sénèque. L'auteur de ces trois scènes lui fait citer un vers du *Polyeucte* de Corneille :

Où me conduisez-vous ?
— A la mort.
— A la gloire !

Henri III dit au prisonnier : « Vous marchez à la mort. » — A quoi maître Bernard répond : « A la gloire. »

—

Dubois (Le docteur S.), de Saujon. *A notre vénérable maire.* Rochefort, imp. Thèze, 1892, in-12, 14 pages.

—

Duplais des Touches (Antoine). *Mémoires de M. Antoine Duplais. Affaire mystérieuse.* [Le faux titre porte] *Une affaire mystérieuse. La tragédie du Christ au XIX^e siècle.* Rochefort-sur-mer, société anonyme de l'imp. Ch. Thèze, 1892, petit in-8°, 96 pages.

— *Excursion de la société des* Archives *à Rencogne et à La Rochefoucauld. Visite à l'exposition d'Angoulême. Marc Marchadier.* La Rochelle, imp. Noël Texier, 1893, in-8°, 9 pages. (Extrait du *Bulletin de la société des Archives*, t. XIII, n° de juillet 1893).

—

Dupré (A.). *Elections du clergé de Guyenne aux états généraux.* Bordeaux, imp. A. Bellier, 1893, in-8°, 16 pages. (Extrait de la *Revue catholique de Bordeaux*).
Coup d'œil rapide sur les élections du clergé depuis 1560.

—

Duproix (Th.), pasteur à Barbezieux. *Sainte-Routine.* Voir plus haut, page 49.

—

Duret (Théodore). *Histoire de France de 1870 à 1893.* 2 volumes in-8°. T. 1^er : La chute de l'empire, la défense nationale, 431 pages; t. II : La commune, la présidence de M. Thiers et la présidence du maréchal de Mac-Mahon, 357 pages. Paris, imp. réunies ; lib. Charpentier et Fasquelle, 11 mars 1893. Prix : 3 francs.

Le gérant, Noël Texier.

Digitized by Google

REVUE

DE SAINTONGE & D'AUNIS

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ARCHIVES

SOMMAIRE DU NUMÉRO DE MARS 1894

Chronique de la société : Séances, élections, budget, admissions, souscriptions; revue de la presse; séance à Cognac.

Avis et nouvelles : Le combat de Montandre; nouvelles archéologiques; idole gauloise à Saintes; le musée de Cognac; publications nouvelles; les *Œuvres* de Fiefmelin; conférences; sociétés savantes.

Actes d'état civil. — *Mariages* : Aubert de Vincelles et Marguerite-Marie de Boscals de Réals; Daniel Cornet et Marie Boilevin; Léon de La Taste et Emilie Chassaigne; Edmond Lunet de La Jonquière et Marie de Fleury; Gabriel de Maurès de Malartie et Madeleine de Ferrand; Jean Ricard et Sarah Poitevin. — *Décès* : Augé, d'Aviau de Piolant, Boisnard, Guillaume de Bremond d'Ars, Dufaure de Fleurian, Fasceuille, Gaillard, Guillon, Félix Guy, Jouneau, Maurice Labruyère, Lavalette de Montbrun, Malzacher, Mallet, Mangini, Urbain Marot, Morch, Raoulx, Robert, Léon Tercinier. — Un nouvel évêque du clergé de La Rochelle, Mgr Laferrière.

Variétés: Brouage; une protestation contre la condamnation de Louis XVI; poètes charentais : MM. Déroulède, Boutelleau, Castaigne et Gourdon; les Chérade de Montbron; Billaud-Varenne et le commandant Polony; les maires et les communes en Saintonge; une justice seigneuriale au xve siècle, à Touverac.

Livres et périodiques : Lettres de rémission au xive siècle; les maintenues de noblesse; encore Gargantua; voyage autour du monde, par Vivez.

Questions et réponses : Philippe Augeraud; la forêt de Crage; le baron Ordonneau; origine du mot *palate*; le P. Bergue; le capitaine Saint-Lô; le costume des échevins à Saintes; Expiremont; Jean de Saint-Moris; la famille Desmontils; héros saintongeais dans les œuvres d'imagination.

Bibliographie : *FA. — GU.*

CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ

Séance générale du 11 février 1894.

La séance tenue à Cognac, dans une des salles du musée, est ouverte à 4 heures sous la présidence de M. L. Audiat, président, avec M. d'Aussy, vice-président, et M. le docteur Termonia, secrétaire.

Présents : MM. Barraud, Boucher, Fragonard, Paul Mercier,

Digitized by Google

Papillaud, Emile et Marcel Pellisson, Pinaud, Rabec. Excusés : MM. Charles Dangibeaud, trésorier; Laverny, secrétaire-adjoint; le colonel Gaschet, Jouan, etc.

Le procès verbal de la séance du 12 décembre 1893 est lu et adopté.

M. le président présente 12 nouveaux membres qui sont admis à l'unanimité.

Sont délégués, sur leur demande, à la réunion des sociétés savantes à la Sorbonne, MM. Louis et Gabriel Audiat, Fonreau, Duplais des Touches et l'abbé Jeandeau.

M. le président fait connaître le montant des souscriptions recueillies jusqu'à ce jour pour la plaque commémorative du combat de 1402 à Montandre, dont le projet a été exposé dans le dernier numéro du *Bulletin*. Le chiffre en est encore insuffisant; mais, comme la fête projetée ne peut avoir lieu qu'en juillet, la souscription n'est pas close et elle couvrira sans doute les dépenses prévues. Après cette communication, quelques uns des membres présents versent leur souscription.

Etat de la souscription pour Peiresc et pour Champlain.

Projet de l'excursion de mai 1894. M. Paul Mercier propose Châteauneuf et Boutteville. M. Audiat se rallie à ce projet pour une année prochaine; mais il demande, vu que la dernière excursion a eu lieu en Angoumois, que l'excursion cette année soit à Parthenay, où la société peut compter sur la présence et le très utile concours de M. Ledain, ce qui est accordé.

Sur la proposition de M. le président qui rappelle que la société aura 20 ans d'existence au mois de mai prochain, on décide qu'à cette occasion l'anniversaire de sa fondation sera fêté dans un banquet qui aura lieu à Saintes au mois de juin.

Le rapport financier de M. le trésorier, lu par M. d'Aussy, fait ressortir un excédent de recettes s'élevant à la somme de 742 fr. 89 et est approuvé à l'unanimité.

En souvenir de la présente réunion, M. Audiat propose d'offrir à M. Emile Pellisson, pour le musée de Cognac dont il est conservateur, un exemplaire de la médaille frappée, il y a deux ans, en l'honneur de la victoire de saint Louis et en souvenir de l'érection du monument de Taillebourg. Accepté. Il offre, en son nom personnel, le moulage d'un sceau du maire de Cognac au XV^e^ siècle, portant l'exergue « SIGILLVM MAIORIS ET CONMVNIE VILLE DE COMPNIACO ». M. Pellisson accepte ces souvenirs et remercie le président et la société.

M. Fragonard lit « un épisode à Cognac pendant la révolution », qu'il se propose de lire à la séance publique.

M. Audiat résume en quelques mots l'histoire de la découverte d'un trésor dans le terrier de La Fade, à Courcoury, et du procès qui en fut la suite, à la fin du XVII^e^ siècle, sujet qu'il traite dans un mémoire qui sera lu à la Sorbonne.

La séance est terminée par la réélection des membres du bureau, du conseil d'administration et du comité de publication.

L. T.

Digitized by Google

Séance publique du 11 février, à Cognac.

La séance est ouverte à 8 heures 1/2 dans la salle des concerts de la *Lyre cognaçaise*, très élégante et très commode.

Présents les membres de la société : MM. Louis et Gabriel Audiat, Gustave Barraud, Claude Boucher, Denys d'Aussy, Paul Fragonard, A. Genty, Maurice de Jarnac de Garde-Epée, Arthur Marchat, Paul Mercier, Papillaud, Pineau, Emile et Marcel Pellisson, Théodore de Saint-Martin, Alphonse Rabec.

Le président prononce une allocution et remercie ceux de nos confrères qui ont préparé cette réunion, indique le but de la société et les résultats obtenus, et termine en expliquant le projet du monument de Montandre. M. Denys d'Aussy lit un travail sur *Rabelais en Saintonge*, recherche les traces de son séjour et fait connaître ses amis. M. Paul Fragonard, avocat, lit une épisode de la lutte, à Cognac, du clergé réfractaire contre les prêtres assermentés, de Jamain, prêtre de Moulins, qui revenait des pontons de Rochefort, contre Coutant, curé jureur. M. Marcel Pellisson déclame une pièce de vers en patois saintongeais, *la Folle*, qui n'est autre qu'une espèce de vigne. M. Gabriel Audiat fait une conférence sur un poète de Saint-Jean d'Angély, M. André Lemoyne, plusieurs fois lauréat de l'académie française ; l'orateur est forcé par l'heure d'écourter son sujet au grand regret de l'auditoire.

—

Par suite des élections faites le 11 février en séance publique, l'administration de la société des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis* se trouve ainsi composée, pour les années 1894 et 1895 :

Bureau. — Président : Louis Audiat, I. ✪, lauréat de l'institut, bibliothécaire-archiviste, rue des Arènes, 6, à Saintes. — Vice-président : Denys Joly d'Aussy, au château de Crazannes, par Le Port d'Envaux, et à Saintes, rue des Ballets, 27. — Secrétaire : le docteur Léon Termonia, O. ✲, médecin major en retraite, cours Reverseaux, 9, à Saintes. — Secrétaire-adjoint : Anatole Laverny, au Coudret, par Saintes. — Trésorier : Charles Dangibeaud, licencié en droit, rue Saint-Maur, 15, à Saintes.

Comité de publication. — Anatole de Barthélemy, ✲, membre de l'institut, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9, à Paris ; le baron Léon de La Morinerie, ✲, à Aunay, par Châtenay (Seine), et à Paris, rue Bonaparte, 47 ; Georges Musset, A. ✪, archiviste-paléographe, avocat, bibliothécaire de la ville, à La Rochelle ; Jules Pellisson, juge au tribunal civil de Barbezieux ; Philippe Tamizey de Larroque, ✲, correspondant de l'institut, à Gontaud (Lot-et-Garonne).

Conseil d'administration. — Ferdinand Babinot, notaire, cours National, 28, à Saintes ; Edmond Boilevin, négociant, grande rue, 23, à Saintes ; Jules Guillet, négociant, rue Laro-

Digitized by Google

che, 12, à Saintes ; Maurice Martineau, négociant, rue du Palais, 12, à Saintes ; Abel Mestreau, négociant, rue des Frères, 24, à Saintes.

—

BUDGET DE 1893

—

Dépenses :

Le tome XXI des *Archives*	2.532 »
Tirage à part	100 »
Tome XXII	2.297 25
Le *Bulletin*.	2.890 45
Impressions	50 »
Copies	300 »
Affranchissements	284 35
Loyer.	250 »
Impôts	36 20
Insignes	85 80
Gravures	101 49
Frais de bureau	300 »
— divers	90 10
Fonds placés	2.506 35
Total. . . .	11.823 99

Recettes :

Cotisations 1893	5.871 63
— 1892	143 50
Rachat	150 »
Intérêts	400 75
Subvention du ministère	600 »
Ventes	105 50
— d'insignes.	27 50
Remboursement (pour 1892) . . .	2.000 »
— d'impression (1893)	72 »
— de livret	2.049 »
— de fonds placés. .	900 »
Cotisations arriérées (19)	247 »
Total. Recettes .	12.566 88
Dépenses.	11.823 99
Différence en faveur de l'actif .	00.742 89

Le trésorier : Ch. Dangibeaud.

—

Dans sa dernière séance, la société des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis* a admis comme membres :

Les *Archives nationales*, rue des Archives, à Paris ;

Digitized by Google

MM. Auguste Calvet, ✻, sénateur, ancien préfet, ancien inspecteur des forêts, aux Augers, par Pons, présenté par M. Audiat et M. Termonia ;

Joseph-Adolphe Chapleau, commandeur de la légion d'honneur et de Saint-Grégoire, lieutenant-gouverneur de Québec, à l'hôtel du gouvernement, à Québec (Canada), présenté par M. le comte Lemercier et M. Audiat ;

Charpentier, banquier à Cognac, présenté par M. Fragonard ;

Alcide Funay, à Antezans, par Les Eglises-d'Argenteuil, présenté par MM. Pommereau et Saudau ;

Henri Gaillard, rue des Frères, à Saintes, présenté par M. Audiat ;

Gustave Gaucherel, rédacteur au ministère de la justice, 57, rue Linois, à Paris, présenté par M. Audiat et M. le docteur Termonia ;

A. Genty, principal du collège, à Cognac, présenté par M. Audiat ;

Hyacinthe Le Franc, à Paris, rue Blomet, 155, présenté par M. René Kerviler et M. de Saint-Marsault ;

Maurice Marchand, conseiller général, maire de Montandre, présenté par M. Denys d'Aussy et M. Audiat ;

Rateau, géomètre-expert, maire, à La Chapelle des Pots, présenté par M. Laverny et M. Audiat ;

Le docteur Emile Souloumiac, médecin à Saint-Aignan-les-Marais, présenté par M. Audiat et M. Termonia.

—

SOUSCRIPTION POUR LE MONUMENT DE CHAMPLAIN

M. Edmond Bourcy, 5 fr.; la division ecclésiastique des élèves de Pons, 5 fr.; total : 10 fr. Total général : 1,485 francs.

—

SOUSCRIPTION POUR PEIRESC

MM. Denys d'Aussy, 5 fr.; Louis Audiat, 3 fr.; le marquis de Cumont, 5 fr.; le baron de La Morinerie, 5 fr.; Edmond Maguier, 10 fr.; Emile Pellisson « pour Peiresc, 5 fr.; pour M. Tamizey de Larroque, 5 fr. » ; Noël Texier, 2 fr. 50 ; total : 40 fr. 50.

—

SOUSCRIPTION POUR LE MONUMENT DE MONTANDRE

MM. Gabriel Audiat, 3 fr.— Louis Audiat, 3 fr.— Frédéric Baron, 3 fr. — Claude Boucher, 5 fr. — Le baron Eschasseriaux, 10 fr. — Paul Fragonard, 3 fr. — Gustave Labat, à Bordeaux, 5 fr. — Gaston Laverny, 5 fr. — Eugène Letélié, 3 fr. — Emile Maufras, 3 fr. — Paul Mercier, 3 fr. — Papillaud, 5 fr. — Emile Pellisson, 5 fr. — Pineau, 3 fr. — Gaston Pommereau, 5 fr. — M^me^ la comtesse de Saint-Légier, 10 fr. — Noël Texier, 5 fr. — Total de la première liste : 69 fr.

—

Digitized by Google

REVUE DE LA PRESSE

—

Ont reproduit l'article *Un combat des Trente à Montandre* : le *Bulletin religieux* du 20 janvier, le *Progrès* du 2 février, l'*Ère nouvelle* et la *Croix de Saintonge* du 4, la *Charente-Inférieure* du 10, le *Mémorial de Saintes* du 11.

Ont publié le sommaire de la livraison de janvier : l'*Echo rochelais* du 10, le *Phare des Charentes* du 12, le *Bulletin religieux* du 13, l'*Echo de Jonzac* du 14, la *Charente-Inférieure* du 17, l'*Union* et le *Journal de Marennes* du 21, le *Polybiblion* de février.

La *Revue poitevine* des 15 janvier et 15 février a publié le sommaire de nos numéros de novembre et de janvier.

—

Ont reproduit des *Nouvelles* du dernier numéro : le *Progrès* du 31 janvier, l'*Indépendant* du 1er février, le *Rappel* du 2, la *Charente-Inférieure* du 3, le *Mémorial de Saintes* du 4.

—

Les *Tablettes* des *deux Charentes* du 18 signalent dans le *Bulletin* de janvier « une intéressante notice sur l'amiral La Touche-Tréville. »

—

Les *Annales du midi*, de janvier, notent dans le *Bulletin* de novembre : *Les origines de la réforme en Saintonge* et *Les Barin de Marennes*, « très substantiel supplément à l'article *Barin* de la *France protestante*. »

—

La *Revue historique de l'ouest* (novembre 1893) mentionne « la très remarquable 5e livraison du tome XIII de la *Revue de Saintonge*, tout entière consacrée au fort curieux compte-rendu des *Fêtes de Samuel Champlain* ».

—

La *Revue canadienne* du 1er janvier reproduit *Samuel Champlain*, de M. Edmond Maguier.

—

La *Revue historique* de janvier-février note *Les fêtes de Champlain*, numéro de septembre de la *Revue de Saintonge*, et dans celui de novembre : *Les origines de la réforme*, *Les Barin*, et la publication du XXIIe volume des *Archives*.

—

Le *Bulletin des antiquaires de l'ouest*, 4e trimestre 1894, signale dans notre numéro de juillet *Champlain* et *Billaud-Varenne*.

—

Ont rendu compte de la séance à Cognac :

Le *Messager des Charentes*, de Cognac, du 14, reproduit par la *Charente* d'Angoulême du 15 : « Très intéressante séance de

Digitized by Google

lectures à laquelle assistait le monde savant et littéraire de Cognac. Tour à tour, M. Denys d'Aussy, président de la savante société saintongeaise ; M. Audiat, l'éminent bibliophile de Saintes ; M. Gabriel Audiat, son fils ; M. Charles Dangibeaud — qui était dans son lit malade — et nos concitoyens MM. Paul Fragonard et Marcel Pellisson, ont fait revivre certaines pages d'histoire locale dont le récit a été très goûté et fort applaudi. »

La *Petite Gironde*, de Bordeaux, du 15 février : « Séance des plus intéressantes » : allocution du président, lectures, « ont été fort goûtées. La conférence de M. Gabriel Audiat sur M. André Lemoyne, a été un vrai régal... L'orateur a dépeint cette vie austère avec beaucoup de talent. Il aime vigoureusement ce poète charmant, qui ne fait pas de la poésie un métier, qui supporte courageusement l'adversité. C'est avec une verve émouvante qu'il apprécie ces petits poèmes, dont il lit d'ailleurs plusieurs fragments avec un art parfait. L'auditoire était sous le charme ; c'était une double révélation : révélation d'un poète connu des seuls lettrés, révélation d'un orateur de premier ordre, qui parlait en public pour la seconde fois. M. Audiat a une parole exquise, correcte, élégante, et un cœur chaud qui animent les moindres pensées. »

Le *Nouvelliste* de Bordeaux du 15 dit : « Le public, peu habitué à des séances de ce genre, était un peu défiant ; il a été enchanté. Nulle pédanterie, beaucoup de science, mais une science agréable. Le président de la société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, M. Louis Audiat, a prononcé le discours — pardon, la causerie — d'ouverture, qui a très bien disposé le public. Puis sont venus divers travaux de M. Fragonard, avocat à Cognac, sur la constitution civile du clergé, question traitée avec beaucoup de tact et de circonspection ; de M. Denys d'Aussy sur le joyeux Rabelais en Saintonge, travail plein de faits nouveaux ; de M. Pellisson, *La folle*, poème en patois qui a suscité un fou rire. Puis, pendant une heure et demie, M. Gabriel Audiat a parlé d'un poète, M. André Lemoyne. L'auditoire a été sous le charme. Le tout jeune professeur du lycée d'Angoulême, qui faisait ses débuts, a un rare talent d'élocution. Aperçus ingénieux, pensées élevées sur le rôle de la poésie, louanges délicates pour son poète, qui a préféré rester pauvre, se faire ouvrier typographe plutôt que de prostituer son talent ; idées originales sur ces sites champêtres ou marins de Royan, de Saint-Georges de Didonne, célébrés par M. Lemoyne, ont ravi le public. A chaque instant on applaudissait ; on eût applaudi davantage si l'on n'eût craint de perdre un mot d'une phrase. Succès complet, unanime. Il y a là un conférencier des plus remarquables. La prochaine fois qu'il reviendra à Cognac, il n'y aura pas de salle assez grande. »

Le *Matin charentais*, d'Angoulême, du 15, reproduit par les *Tablettes des deux Charentes* du 17 et l'*Echo rochelais* du 21 :

Digitized by Google

« Allocution du président, lectures... ont été fort goûtées et applaudies. Mais la conférence sur M. André Lemoyne a été un vrai régal pour le public d'élite... M. Gabriel Audiat a révélé à son auditoire charmé les beautés de l'œuvre de notre compatriote, dont les vers paraissent faits avec un pinceau et dont le talent exquis s'applique à décrire la nature dans ce qu'elle a de plus frais et de plus captivant... Les chaleureux applaudissements du public, qui s'adressaient autant à M. Gabriel Audiat qu'à M. André Lemoyne, ont, à plusieurs reprises, interrompu le distingué conférencier auquel nous sommes redevables d'une fort agréable soirée. »

L'*Indicateur de Cognac* du 15 : « La société des Archives de Saintonge a offert dimanche une très intéressante séance de lectures au public cognaçais. Les amateurs de littérature, qui formaient la moyenne partie des assistants, ont beaucoup applaudi. »

La *Constitution des Charentes* (à Cognac) du 16 : « Nous avons éprouvé un plaisir intense à écouter ces courageux lettrés et savants, qui vont faire partout de la propagande pour les lettres et les arts. M. Audiat a prononcé une allocution très remarquable. C'est un excellent causeur et un lettré ; aussi a-t-il obtenu un vrai succès. M. d'Aussy a lu un travail sur Rabelais en Saintonge. Le travail de M. Fragonard : *Episode de la révolution à Cognac,* est fort bien écrit et a été très bien lu. Le clou de la soirée, c'est la conférence de M. Gabriel Audiat... Nous n'hésitons pas à le féliciter et à rendre hommage à son beau talent oratoire. »

Le *Charentais* du 16 : « M. Louis Audiat ouvre la séance par un discours où il parle de François Ier. L'homme, dit-il avec l'Ecriture, ne vit pas seulement de pain ; le commerce, l'industrie, les affaires ne suffisent pas à son activité ; il faut à son intelligence un aliment plus délicat. De là ces institutions de bienfaisance, ces sociétés des arts, d'archéologie et autres qui se fondent ou fonctionnent déjà dans la ville de Cognac. Ce que fait la société des *Archives*, M. Audiat le raconte. Il parle en particulier des monuments qu'elle a élevés à Taillebourg et à Saintes » et de celui qu'elle va élever à Montandre... « M. Denys d'Aussy se demande si Rabelais est venu en Saintonge... » M. Fragonard raconte un épisode de la révolution à Cognac. « Un poème saintongeais de M. Pellisson vient ensuite ravir l'auditoire, *La folle*, c'est une espèce de nos vignes charentaises... La fin de la séance a été très agréablement remplie par une éloquente conférence de M. G. Audiat sur André Lemoyne. Le conférencier avec un talent de parole remarquable nous initie à la manière poétique de son héros ; sa délicate analyse nous fait entrer dans ses sentiments ; sa diction pure, élégante, harmonieuse, musicale, dirais-je, attire notre sympathie. Nous avons rarement un conférencier aussi maître de lui et de son

Digitized by Google

auditoire. Aussi a t-il été fort applaudi. Et l'on redemande partout une seconde audition de cette étude si fine, si remplie de nobles sentiments. »

L'*Indépendant de la Charente-Inférieure* du 17 : « Dans une charmante causerie, le président de la société a d'abord vivement remercié les différentes bonnes volontés qui avaient assuré le succès de la fête, ainsi que l'assistance, dont la sympathique attention était acquise ; puis il a adressé un appel chaleureux en faveur de l'œuvre de vulgarisation scientifique et archéologique qu'il dirige depuis vingt ans. Il a terminé l'entretien par l'annonce de la souscription en faveur du monument destiné à honorer la mémoire des sept champions français qui ont si vaillamment soutenu à Montandre, il y a cinq siècles, le renom traditionnel de la bravoure nationale.

M. Denys d'Aussy lit un travail fort intéressant sur les relations de Rabelais en Saintonge. Il nous démontre, avec le talent qui lui est habituel, que l'incomparable modèle de nos plus grands maîtres dans la littérature de tous les âges qui l'ont suivi a trouvé aussi sur le sol de notre chère province une riche moisson de ces fleurs dont il s'est tressé une couronne d'immortalité.

M. Fragonard, avocat au barreau de Cognac, dans une étude très fouillée et documentée, met au jour un épisode de la révolution à Cognac. La façon et le tact irréprochable avec lesquels le sujet a été traité, ont remporté les suffrages unanimes.

La note gaie a été apportée par *maître Piâre Marcut*, qui a lu une pièce de vers patois, *La folle*, le *visan* d'où l'on extrait le cognac, sujet d'actualité, s'il en fut un, et que le public a goûté, nous allions dire dégusté, comme la noble liqueur qu'il rappelle, en soulignant son approbation de ses applaudissements.

Mais le morceau de résistance, et en même temps le régal le plus délicat, a été servi par M. Gabriel Audiat, professeur au lycée d'Angoulême, dans une conférence sur le poète saintongeais André Lemoyne, de Saint-Jean d'Angély... Le jeune conférencier, dans un langage tout vibrant d'émotion artistique, a conduit son auditoire émerveillé dans les régions sereines et élevées de la poésie. Il nous a fait connaître André Lemoyne, un compatriote qu'hier encore la plupart d'entre nous ignoraient et que tous aujourd'hui nous aimons ; bien plus, il a fait passer son âme dans notre âme et flotter notre admiration entre la grâce charmante du poète dont il exaltait la gloire et les sentiments exquis et élevés qui, pendant des instants trop courts et hélas ! trop parcimonieusement mesurés, ont débordé de son propre cœur.

En somme, journée excellente qui aura laissé un souvenir agréable autant parmi la population de Cognac que chez les membres présents de la société des *Archives*. »

M. P.

La *Gazette des bains de mer de Royan* du 18 : « M. Gabriel

Digitized by Google

Audiat a fait à Cognac une intéressante conférence sur notre ami et collaborateur André Lemoyne, dont il a lu plusieurs poésies avec émotion et beaucoup d'art. »

L'*Ere nouvelle des Charentes* du 18, reproduite par l'*Union conservatrice*, de Saint-Jean d'Angély, du 22 : « Très intéressante séance publique, dans la salle des concerts de la *Lyre*, où une assistance nombreuse et choisie s'était donné rendez-vous... M. le président Audiat a adressé à ses auditeurs un de ces compliments spirituellement tournés dont il a le secret et, dans une alerte causerie, a retracé le passé de la société des *Archives*, dont il est le fondateur et l'âme, a exposé les résultats déjà obtenus et le but auquel tend cette institution. Ce petit discours, semé d'anecdotes et de plaisantes parenthèses, a été vivement applaudi.

M. d'Aussy a lu un très intéressant travail par lequel il démontre, à l'aide de citations et de recherches, qui font honneur à son érudition et à son esprit critique, que Rabelais avait des amis en Saintonge, qu'il les y a visités et qu'il a ainsi certainement séjourné dans notre province d'où il avait remporté de vifs souvenirs. M. Fragonard a ensuite donné lecture d'un épisode de l'histoire de la révolution à Cognac, où il retrace les tentatives faites, au lendemain de la terreur, pour relever le culte catholique à Cognac, et les derniers incidents de la lutte qui reprenait entre les assermentés et les insermentés. M. Marcel Pellisson, *alias* Piare Marcut, a débité, à la grande liesse de l'auditoire, une pièce de vers en patois saintongeais, *La folle*, où la fine bonhomie de nos bons paysans est prise sur le vif et traduite dans un langage aussi pittoresque qu'exact.

M. Gabriel Audiat, dans une conférence très écoutée, avec un style parfait et une grande élévation de pensées, nous a fait connaître un poète saintongeais contemporain, M. André Lemoyne, dont les œuvres, peu connues de la foule, offrent aux délicats un délicieux régal. Il nous retrace la carrière de ce grand modeste, de ce profond penseur ; il nous montre les diverses faces d'un talent, sincère ennemi du fatras et des bruits de la rue, toujours égal à lui-même. Observateur sagace, coloriste puissant, rêveur épris de l'idéal, tel est le poète que M. Gabriel Audiat a pris à cœur de nous faire apprécier. Les citations heureusement choisies dans l'œuvre de M. André Lemoyne et l'accent convaincu du panégyriste ont assuré le succès de cette magistrale étude dans laquelle le jeune et distingué professeur a mis son âme elle-même.

Heureux les poètes qui savent rencontrer de pareils admirateurs ! Leur talent trouve là une consécration, et leurs efforts une récompense que la vogue passagère et la popularité facile sont impuissantes à remplacer.

D'ailleurs est-ce bien à M. André Lemoyne que M. Gabriel Audiat rend le plus grand service ? N'est-ce pas plutôt à nous, qui lui sommes redevables de connaître et d'aimer un homme

Digitized by Google

que nous admirons comme poète et que nous saluons comme compatriote ? »

Le *Progrès de la Charente-Inférieure* du 21 :

M. Audiat, après avoir indiqué le but poursuivi par l'association qu'il préside, rappelle brièvement les résultats: depuis vingt ans, 23 volumes, documents sur nos anciennes provinces, ont été publiés ; la *Revue de Saintonge et d'Aunis* (13 volumes), véritables annales de la contrée, tient le lecteur au courant du mouvement scientifique et littéraire. Enfin la société ne se contente pas d'encourager la propagande des recherches historiques ; elle considère comme le premier de ses devoirs de ranimer dans le pays tous les souvenirs patriotiques ; c'est ainsi que l'année dernière elle a organisé des fêtes en l'honneur de Champlain, que l'année précédente elle avait inauguré à Taillebourg et à Saintes des plaques commémoratives des victoires remportées en 1242 sur les Anglais, et qu'elle se propose d'élever à Montandre un monument rappelant le combat glorieux, chanté par Christine de Pisan, de sept chevaliers français contre sept chevaliers anglais, qui furent forcés de s'avouer vaincus et de se rendre à merci, le 19 mai 1402.

M. d'Aussy, vice-président, lit une étude sur Rabelais, ses fréquentes excursions en Saintonge et les relations qu'il s'y était créées avec Amaury Bouchard, un des littérateurs les plus distingués de son temps, Louis d'Estissac, seigneur de La Brousse, et le conseiller au présidial de Saintes, Briand de Vallée.

C'est à l'histoire révolutionnaire qu'un autre membre de la société, M. Fragonard, avocat à Cognac, emprunte le sujet de son récit. En quelques pages écrites avec autant de cœur que d'esprit, il retrace la lutte entreprise par un prêtre réfractaire, au lendemain de la terreur, pour rétablir à Cognac le culte catholique. Bien que soutenu par l'opinion publique, l'abbé Jamain se heurte d'abord au mauvais vouloir, puis à l'opposition déclarée de l'administration locale qui finit par le remetttre aux mains des agents du département « pour qu'ils en fissent ce qu'ils jugeraient convenable ».

Un poète saintongeais, M. André Lemoyne, fait l'objet de la conférence de M. Gabriel Audiat. C'est une de ces natures délicates et rêveuses, ennemies du bruit et de la réclame, un de ces poètes qui gardent dans leur cœur le culte de le poésie,

> ... et n'ont jamais coupé les ailes de cet ange
> Pour l'atteler hurlant au char des factions.

Il y a comme un lien mystérieux entre le poète et les lieux qui l'ont vu naître. Le talent si pur, si doux, si gracieux d'André Lemoyne, ne reflète-t-il pas comme un souvenir de ces campagnes de la Saintonge où s'est écoulée son enfance ? Le conférencier compare la poésie d'André Lemoyne à un de ces ruisseaux dont le clair miroir reflète l'insecte qui bourdonne,

Digitized by Google

l'oiseau qui vole, la branche qu'agite la brise. Mais André Lemoyne ne peint pas seulement la nature sous ses aspects les plus riants, il sait parler à nos sentiments les plus intimes et souvent, dans ses vers, vibre une note qui trouve un écho dans nos âmes. Ceux qui ont entendu la conférence de M. Gabriel Audiat sur Eugène Fromentin, ont retrouvé cette correction de langage, cette élévation de pensée, cette sûreté et cette délicatesse d'appréciation qu'ils avaient déjà applaudies. M. Gabriel Audiat, visiblement pressé par le temps, n'a pas dû, croyons-nous, donner à son sujet tout le développement qu'il avait prévu. Nous espérons bien que l'occasion lui sera fournie de nous parler du poète dont il sait analyser l'œuvre avec tant de charme et d'attrait. X... »

La *Charente-Inférieure*, de La Rochelle, du 21 : « M. Louis Audiat, a ouvert la séance devant un auditoire d'élite... L'orateur finit en recommandant à la générosité de ses auditeurs le monument que la société va élever à Montandre en l'honneur des sept chevaliers français qui y vainquirent l'an 1402 sept chevaliers anglais.

M. Denys d'Aussy lit un travail très étudié sur *Rabelais en Saintonge*... M. Fragonard, *Un épisode*, fort bien raconté, *de la révolution à Cognac*... Maître Piare Marcut parle en vers le patois saintongeais... Ce que l'on a ri à ces vers si naïfs et si malins !

Voici le bouquet de la soirée : c'est une conférence de M. Gabriel Audiat sur un poète saintongeais contemporain, André Lemoyne, né en 1822 à Saint-Jean d'Angély. Il s'est tracé de la carrière poétique une idée différente de celle de nos contemporains. Il a horreur de la gloire en gros sous. Pour lui, les vers ne sont pas faits pour rapporter de l'argent. Sa vie en est la preuve. Sans fortune à la mort de son père, qui fut en 1848 commissaire du gouvernement provisoire à Saint-Jean d'Angély, il va à Paris, où il est employé comme ouvrier typographe dans la maison Firmin Didot. Aujourd'hui, il est bibliothécaire au musée des arts décoratifs...

Le conférencier vante ou plutôt chante lui-même les petits poèmes de son héros ; et l'on se demande si l'analyse qu'il en fait n'est pas plus poétique qu'eux... Tout serait à citer dans cette éloquente étude où le jeune professeur, déjà maître en l'art de bien dire, a mis toute son âme et un rare talent d'élocution. Ce que nous en disons ne peut même pas en donner une faible idée, tant le geste, le jeu de la physionomie, la souplesse de la voix ajoutent à ce langage harmonieux et à ces pensées fines, délicates, élevées. Il y a là un véritable orateur. En résumé, bonne soirée pour l'auditoire, qui reverra avec plaisir les membres de la société lui narrer une autre fois des choses agréables et instructives. »

Digitized by Google

AVIS ET NOUVELLES

Le combat de Montandre

On a lu dans le dernier numéro du *Bulletin*, XIV, 4, une note sur le célèbre combat de Montandre, dont la société des *Archives* veut raviver par une plaque commémorative et par une fête le souvenir, toujours présent à Montandre, mais un peu effacé dans la mémoire de nos contemporains. Quelques erreurs s'y sont glissées, qu'il importe de rectifier : « Moins heureux que les Bretons, est-il dit, les chevaliers de Saintonge n'ont pas vu célébrer leur victoire par des chants de triomphe ; accablés par les malheurs de la patrie au commencement du XV^e^ siècle, les trouvères ne chantaient plus. » Le tournoi n'a cependant point passé inaperçu, et les poètes, comme les chroniqueurs, l'ont vanté avec enthousiasme.

C'est d'abord un de nos compatriotes, Octovien de Saint-Gelais, né à Cognac, évêque d'Angoulême, fils de Pierre, seigneur de Montlieu, qui, dans son *Séjour d'honneur*, s'écrie :

> Après, je vis sept nobles preux François
> Armés à blanc, ayant au poing la hache,
> Qui défirent sept arrogans Anglois,
> Où pas un d'eux si ne se montra lâche.
> Nul d'iceux n'eut pour lors pié à l'attache ;
> Car si très bien firent sans épargner,
> Qu'assez en peut Montandre tesmoigner,
> Chasteau connu où fut l'empreinse faite
> Et des Anglois la honteuse défaite.

Puis c'est Christine de Pisan. Elle a composé trois ballades, presque une Iliade, qu'a publiées pour la première fois la *Bibliothèque de l'école des chartes*, t. I^er^, 376. La première est adressée à Louis, duc d'Orléans, parce que les sept chevaliers étaient de sa maison ; la seconde aux sept combattants et la troisième est adressée aux dames :

> Haultes dames, honnourez grandement
> Et vous toutes, damoiselles et femmes,
> Les sept vaillans qui ont fait tellement
> Qu'à toujours mais sera nom de leurs armes.

Mais combien étaient-ils ? Sept, dit Christine de Pisan ; sept, dit Octovien de Saint-Gelais ; sept, dit le moine de Saint-Denis ; sept, dit Jean Jouvenel des Ursins, qui donne leurs noms (*Histoire de Charles VI*, année 1402). Massiou (*Histoire de la Saintonge*, III, 239) en compte dix-sept : « Ils étaient *sept* primitivement ; mais dix chevaliers de la compagnie du sénéchal se joignirent aux sept Parisiens, et autant en firent de leur part les Anglo-Gascons. » C'est fort bien ; cependant tous les contemporains sont unanimes sur le chiffre 7. D'où viennent les

Digitized by Google

dix-sept de l'historien saintongeais ? D'une fausse interprétation. L'auteur, on le sait, transforme aisément un cheval turc en un Turc « qui en donnant du ventre et se relevant gravit sur le haut (Voir *Bulletin*, XIII, page 184), ou traduit *convitium*, outrage en paroles, en un outrage, un attentat, un viol par un chevalier sur l'abbesse de Saintes, devant cents personnes qui ne disent mot. (Voir *Bulletin*, tome V, p. 237). Massiou a lu la phrase de Jouvenel des Ursins : « Il fut le chef des *dits sept* Français, le seigneur de Barbazan ». Et il a traduit : « Le chef des *dix-sept* Français. »

Le calembourg n'est-il pas joli ? Ecrivez donc comme on prononce !!

—

Sept ou dix-sept ! le chiffre ne fait rien à l'affaire, et la valeur ne se mesure pas au nombre. Nous voulons rappeler le souvenir de ceux qui ont vaillament soutenu l'honneur de la France, en champ clos ou en bataille rangée ; inscrire sur le marbre le nom des sept preux qui ont été si célèbres de leur temps, que le nôtre a un peu oubliés. Nous faisons appel à toutes les âmes généreuses. La somme demandée n'est pas énorme, faut-il encore la réunir. Notre prochaine liste de souscription sera plus longue que la première.

—

Par décret du 20 janvier, notre confrère, M. Adolphe-Anselme Moreau, à Saint-Jean d'Angély, vétérinaire depuis 24 ans, membre du conseil d'hygiène et vétérinaire honoraire de l'arrondissement, a été nommé chevalier du mérite agricole.

—

Par décret du 15 janvier, a été agréée la nomination de vicaire général, faite par son éminence le cardinal de Rouen, de notre confrère, M. l'abbé Charles-Paul Sagot du Vauroux, secrétaire particulier de son éminence. Il sera archidiacre de Rouen.

—

Dans sa séance du 19 janvier dernier, la société de géographie de Rochefort a décidé : 1° qu'elle offrira un prix aux élèves du lycée ; 2° qu'elle ouvrira un chapitre spécial dans son *Bulletin*, sous le titre : *Contribution à la géographie historique de la ville de Rochefort et de la région.* « Ces études, dit le procès-verbal, p. 121, 1er semestre 1893, pourront servir en même temps d'intermédiaire entre les chercheurs : car on y pourra insérer les questions et les réponses qui y seront faites. Ce mode de procéder a donné de remarquables résultats à la société des *Archives de Saintonge et d'Aunis.* »

—

Le 20 janvier, a eu lieu au théâtre de La Rochelle la première représentation d'une revue en 3 actes : *Les potins de la Rochelle*, par M. Jeannel, rédacteur du *Courrier de La Rochelle.*

—

Digitized by Google

Le 10 janvier, a eu lieu, à une soirée donnée à Saintes par des élèves du collège de Saintes, la première représentation du *Pater*, de M. François Coppée, de l'académie française.

—

L'*Archivio storico dell'arte* (Rome, 1893), cite, p. 361, un inventaire du 15 octobre 1753, où est mentionné, parmi les tableaux peints par Jean-Baptiste Van-Loo et légués à son beau-frère, *Le vœu de Louis XIII à La Rochelle*, simplement ébauché.

—

La société des *Archives* a reçu de M. le ministre de l'instruction publique : 1° *Album de statistique graphique*, années 1888 et 1889 ; 2° le compte rendu de la *Réunion des sociétés des beaux arts des départements* en 1893, grand in-8° de 850 pages et 36 planches. Nous y remarquons les mémoires de deux de nos confrères : *Un artiste français en Pologne, Pierre Reymond*, de Limoges, par M. Henri Stein, et *La chapelle Saint-Gelais*, à Angoulême, par M. Emile Biais.

—

Le 25 février, a paru à La Rochelle, chez Foucher, éditeur, l'*Annuaire général de la Charente-Inférieure* pour 1894 (6e année).

—

En fouillant à deux mètres dans les jardins de l'hôpital à Saintes, pour y construire un nouveau pavillon, les ouvriers ont rencontré des murs romains sur lesquels on a bâti une partie des fondations du bâtiment. Il a été trouvé une tête grossière d'idole gauloise de 0 m. 40 de haut sur 0 m. 30 de large. Elle est fort mutilée ; on voit cependant la naissance de deux cornes au front ; les yeux sont profondément creusés ; la langue, qui pend, paraît fourchée. Elle ressemble dans ses grandes lignes à une autre figure d'idole qui est au musée de Saintes.

—

La *Revue poitevine* annonce que la société française d'archéologie tiendra cette année son congrès à Saintes et à La Rochelle.

—

Il est question à Cognac d'acheter l'église abbatiale de Chastres, commune de Saint-Brice, que le propriétaire, M. Vignand, voulait démolir et qu'il cède moyennant 30,000 francs, et de la transporter à Cognac où elle servirait de musée lapidaire. Achat, transport, reconstruction s'élevant à la somme de 100,000 francs. On y joindrait deux salles destinées : l'une à la peinture ancienne, l'autre à la peinture moderne ; une salle pour les aquarelles, dessins, gravures, estampes, collections préhistoriques, numismatique ; une autre pour une exposition permanente des ouvrages d'artistes de la Charente et les expositions annuelles de la société des amis des arts, enfin les salles nécessaires à l'institution d'une école des beaux arts. Le tout, d'après le devis de M.

Digitized by Google

Rullier, est estimé 450,000 francs, que produirait une loterie au capital de 800,000 francs. Voir une *Lettre à M. le maire* (Cognac, 6 janvier 1894), par M. Emile Pellisson, conservateur du musée. Dans sa dernière séance, le conseil municipal a nommé une commission pour s'occuper du projet. L'état viendra en aide pour une forte somme. Il est temps qu'une ville comme Cognac ait enfin un musée digne d'elle. Nous espérons que l'actif et intelligent promoteur de l'œuvre, M. Pellisson, ne se laissera pas rebuter par les difficultés.

—

L'image mortuaire dont il a été parlé, XIV, 59, consacrée par Mgr Barbier de Montault, à notre confrère l'abbé Person, porte au revers les armes des Person : *D'azur à la fasce d'argent accompagnée en chef de trois coquilles d'or* ; l'écu sommé d'un chapeau à trois rangs de houppes de sable et entouré d'un cordon où pend une croix de gueules. En légende : « Vous tous qui l'avez connu, estimé et aimé, n'oubliez pas dans vos prières au Christ sauveur l'illustrissime et révérendissime don Jean de Dieu, Gabriel, Joseph, Ferdinand, Person de Champolly, chanoine honoraire de la basilique de Marino, et de la cathédrale de la Rochelle, missionnaire apostolique, chevalier de l'ordre pontifical du Saint-Sépulcre, officier d'académie, membre de plusieurs sociétés savantes. Né à Niort le 19 août 1814, ordonné prêtre à La Rochelle le 23 décembre 1837, il s'est endormi dans la paix du Seigneur, à Rochefort, le 29 octobre 1892, plein de jours et de mérites. »

—

La Révolution française, numéros de novembre et décembre 1893, publie de M. Pariset, *Guillotin, à propos d'une récente thèse allemande*, longue et intéressante analyse de l'ouvrage intitulé *J.-I. Guillotin*.

—

La *Revue des cours et conférences* des 28 décembre 1893, 4, 11, 18, 25 janvier 1894, contient une étude de M. Faguet sur Agrippa d'Aubigné.

—

Dans la *Plume et l'épée*, de janvier, M. H. Gourdon de Genouillac étudie Jacques de Genouillac, dit Galiot, grand maître de l'artillerie, concessionnaire de mines.

—

Le premier volume des *Analecta liturgica* publié par MM. Veale et Misset, contient les proses des missels de Saintes (1491), pp. 236-247 ; de Bordeaux (1543), pp. 390-492 ; d'Angoulême (1524), pp. 403-407 ; de Poitiers (1498).

—

La *Revue des sciences naturelles de l'ouest*, numéro de juillet-septembre 1893, parue le 10 janvier, publie, pp. 282-84 : *Les mégalithes de Loire*, et *Les dolmens de La Sauzaie*, trois pages, par M. Boisselier.

—

Digitized by Google

On vient de publier un bel in-quarto : « *A la mémoire de Jean-Louis-Armand de Quatrefages de Breau* ». C'est la bibliographie de l'illustre membre de l'institut, professeur au muséum, suivie de la liste complète de ses œuvres, et des discours prononcés sur sa tombe, illustrée de la photogravure du fondateur de l'anthropologie en France, du portrait de son père, de sa mère et de sa sœur, des vues de ses diverses résidences, de son lieu de naissance, de son cabinet de travail au Muséum, etc., du fac-simile d'une lettre de M. de Quatrefages à Darwin et de la réponse de Darwin, etc.

—

Le 13 juillet 1893, a été commencée à Fouras, la publication de *L'Elevage*, revue hebdomadaire illustrée, traitant la science et l'art d'élever les oiseaux de basse-cour, de colombier, de parc, de faisanderie et de volière, des petits mammifères domestiques, des abeilles, des vers à soie, etc. Directeur-rédacteur en chef : M. Louis Rouillé, à Bois-Marjac, rue du Bois-Vert, à Fouras. Prix de l'abonnement pour la France et l'Algérie : 6 francs par an. Cette publication, imprimée à Tours, chez Deslis frères, est rendue à son 22e numéro (15 février). L'aspect typographique est joli, la disposition du texte et des annonces indique chez son directeur un esprit pratique et méthodique. La couverture est un vrai tableau rustique dessiné par M. Giraldon, le décorateur-artiste bien connu : autour du sommaire, une paysanne, avec une gerbe de blé sous le bras gauche et un moineau sur le poing droit, réunit des poules, des coqs, des pigeons, un paon et un lapin. A l'intérieur de cette revue, plusieurs dessins d'animaux et de volatiles, signés René Berger, indiquent de grandes dispositions chez leur auteur, un ancien élève du collège de Saintes, comme René Billaud. La jeunesse est audacieuse : pour ces artistes de 18 ans, les procédés d'illustrations par le gillotage (photogravure en relief) n'ont presque plus de secrets.

A. D. des T.

—

Notre confrère, M. Pierre de Croze, a publié dans le *Correspondant* des 10 et 25 janvier 1894, deux articles bien curieux, *Le comte Elzéard de Sabran et ses papiers*, et dans le numéro du 10 février : *Le chevalier de Boufflers et la comtesse de Sabran*, extraits d'un volume qui vient de paraître chez l'éditeur Calmann Lévy. (Paris, 20 février 1894, in-18, 335 pages).

—

M. Urbain Guérin a publié (Didot, 1893, in-8°, prix : 2 francs), *Ouvrier employé de la fabrique coopérative de papiers d'Angoulême*.

—

Dans son livre sur la *Diplomatie de Louis XV et le pacte de*

Digitized by Google

famille (Paris, librairie académique Didier, 1893), M. A. Soulange-Bodin [conseiller de l'ambassade de France, à Berlin], fait l'histoire de l'ambassade du marquis d'Aubeterre à Madrid. Joseph-Henri Bouchard d'Esparbès de Lussan (1714-1788) descendait au 4e degré du maréchal François d'Aubeterre, qui fonda le couvent des minimes à Aubeterre, où il fut enterré en 1628. Ambassadeur à Vienne en novembre 1752, à Madrid de 1757 à 1759, au congrès d'Augsbourg (1761), à Rome (1764-67), il fut fait maréchal de France en 1783. Les instructions qu'il reçut comme ambassadeur à Vienne ont été publiées dans le recueil de M. Sorel (p. 329). Sa correspondance est conservée aux affaires étrangères. Il joua un rôle important, pendant son ambassade à Rome, dans l'affaire de la suppression des jésuites.

—

Le *Bulletin du protestantisme* du 15 février, publie : 1° d'après les archives du ministère des affaires étrangères, un placet des habitants de Saint-Savinien qui se plaignent au duc d'Orléans (1717) du « sieur Béchet, leur curé, des sequandalles qu'il cause en refuzant de confesser tant les personnes quy se présante à luy, que ceux quy l'envoy chercher estant malade, dizant qu'il en est ennuyé et qu'il aymeroit beaucoup plus qu'ils fussent calvinistes, qu'il n'auroit pas tant de peinnes, en refusant de baptiser les enfants..., n'avertissant jamais ses paroissiens ny des festes, ny des jeusnes ». Ils ont prié messieurs de la mission de Saintes de leur faire une mission ; mais le curé a refusé de leur donner la clef de l'église, « dizant qu'il n'avait pas besoin de mission en sa paroisse... » — 2° Récits et procès verbaux sur les émigrations des protestants de la Seudre en 1681-1687. Il y est question de Foran, de M. de *Monclerc* — Antoine de *Mauclerc*, commissaire de la marine en 1674, etc. (Voir *Archives*, XIII, 328).

—

Le *Calendario d'oro* pour l'année 1894, « publicazione officiale dell' instituto araldico italiano », a paru (Roma, via monte Brianzo, n° 69 ; in-4°, avec blasons). Dans la liste des membres de la société nous trouvons pour la France, M. « Audiat (Luigi), presidente della società degli Archivi storici della Saintonge, Membro on. del consiglio araldico di Francia », puis « nob. Denys Joly d'Aussy, vice-pres. degli *Archives historiques de la Saintonge*, membro on. del consiglio arald. di Francia » ; Henry Beauchet-Filleau, le vicomte Oscar de Poli, ancien préfet, etc. Cet annuaire contient une foule de notes historiques sur les familles, des généalogies, des comptes-rendus (*Les careaux de l'église des Chateliers*, par Mgr Barbier de Montault ; *Les héros du Mont Saint-Michel*, par M. O. de Poli), etc.

—

Dans les *Mémoires de l'académie nationale des sciences, arts et belles lettres de Caen* (1893), M. Charles Bréard a publié *Le*

Digitized by Google

contre-amiral baron Hamelin 1768-1839. Il y est, à propos du voyage aux terres australes, beaucoup question du capitaine Nicolas Baudin, de l'île de Ré, « officier de grande expérience et plein de fermeté », et dont un des savants de l'expédition (Voir *Francois Peron*, par M. Louis Audiat) dit beaucoup de mal. Hamelin commandait la corvette *Le Naturaliste* et Baudin montait *Le Géographe*. M. Bréard cite des extraits du journal de Baudin qui semblent mériter une publication intégrale de la part de la société de géographie de Rochefort. Signalons aussi l'existence, à la bibliothèque municipale de Caen, de nombreuses lettres de Duperré, Bouvet, Hamelin, dans les papiers du général Decaen, collection de 148 volumes.

—

Dans *Le Monde* du 29 janvier, M^me^ Clarisse Bader rendant compte, *Un livre canadien*, d'un ouvrage de M^me^ Laure Conan, *A l'œuvre et à l'épreuve*, où figurent Champlain et sa jeune femme, rappelle que « la Saintonge célébrait, il y a peu de temps, la mémoire d'un de ses fils les plus illustres, le colonisateur Champlain, le fondateur de Québec. Comme il convenait, des fêtes d'un caractère patriotique et religieux honorèrent le souvenir du français qui fut en même temps un chrétien et qui, en donnant à son pays une terre nouvelle, savait qu'il le donnait aussi à ses frères ».

—

UN EXEMPLAIRE DES *ŒUVRES* D'ANDRÉ MAGE DE FIEFMELIN

Du 27 novembre au 13 décembre 93, a eu lieu la vente aux enchères de la célèbre bibliothèque dramatique du baron Taylor, pour laquelle MM. Leclerc et Cornuau avaient rédigé un volumineux catalogue de 491 pages. Parmi les 2989 numéros de ce catalogue, les bibliophiles saintongeais ont certainement remarqué, sous le n° 397, « *Les Œuvres* d'André Mage, sieur de Fiefmelin ». Ce volume, qui avait été adjugé à la vente Soleinne, en 1844, « est formé, dit Brunet, de plusieurs parties imprimées et augmentées successivement, en sorte que les exemplaires sont plus ou moins complets et très difficiles à collationner, à cause des fautes de pagination et des omissions de signatures ; on peut croire que les deux feuillets chiffrés 100 et 101 ont été supprimés par l'auteur lui-même dans la seconde partie. Il y a, dans cet exemplaire, des ratures et des suppressions qui accusent aussi la main de l'auteur ».

André Mage de Fiefmelin nous est devenu surtout familier depuis la publication de M. Louis Audiat, *Les Oubliés. André Mage de Fiefmelin, poète du* XVI^e^ *siècle* (Paris, A. Aubry, 1864, in 8° de 65 pages).

C'est d'après un exemplaire appartenant au comte de Clervaux que l'auteur a écrit la partie bibliographique de son ouvrage, et certes j'aurais été heureux de pouvoir retrouver cet exemplaire pour le collationner avec ceux que je possède.

Digitized by Google

Les *Œuvres* de Fiefmelin n'ont aucune valeur intrinsèque, et sa poésie n'était probablement pas plus appréciée de ses contemporains qu'elle ne l'est maintenant. Ces productions détachées faisaient partie de la catégorie des feuilles que l'on coupe quelquefois, qu'on lit rarement et qu'on ne conserve pas dans une bibliothèque. C'est précisément ce qui a rendu son livre rare, et ce qui lui a permis d'atteindre certains prix dans les ventes publiques : car les bibliophiles recherchent ces volumes plutôt comme raretés de collection que comme ouvrages de valeur.

Il existe, à ma connaissance, fort peu d'exemplaires des *Œuvres* de Fiefmelin : un à la bibliothèque de l'arsenal, un autre qui a appartenu au comte de Clervaux, mais que ne possède pas son fils, propriétaire du château de Montrollet (Charente) ; celui de la vente Taylor, ayant précédemment été dans la bibliothèque de Soleinne, et qui avait été acheté en 1889 par le libraire Techener ; enfin, un exemplaire incomplet, ne comprenant que la première partie, *La Polymnie*, qui figurait sous le n° 3,097 du *Répertoire* de Damascène Morgand (1893), ainsi mentionné : « Fief Melin (André Mage, sieur de). *Les œuvres du sieur de Fiefmelin, divisées en deux parties, contenues en la page suyvante.* A Poictiers, de l'imprimerie du Pélican, par Jean de Marnef, imprimeur et libraire du roy, 1601, in-12, veau tr. dor. (Ducastin). »

Ce rare volume de poésies lyriques et dramatiques est un des plus difficiles à rencontrer ; et il n'en est pas paru un exemplaire en vente depuis la vente Soleinne, en 1844.

La première partie ou *Polymnie* renferme les *Jeux poétiques*. La seconde partie, *Mélanges*, se compose d'odes, de sonnets, d'un poème, « *Le saulnier*, ou de la façon des marais salans et du sel marin des isles de Saintonge », et d'épigrammes. L'auteur a soin d'adresser ses poésies aux principaux personnages de son temps, surtout à ceux qui sont originaires de Saintonge: Anne de Pons, comtesse de Marennes ; C. Martel, sieur de Lingdebœuf et du Torpt, comte de Marennes et baron d'Oleron ; Artus le Comte, baron de La Chaume, Nancras, les Chasteliers ; La Croix Maron ; Couneau, médecin de La Rochelle ; J. Seguin, juge d'Oleron ; Fromaget, juge royal ; Arquesson, avocat à La Rochelle ; Blanc, sieur de Rouffiac ; le sieur de Vermeil ; M. de Saint-Luc ; J. Boysseul ; Des Portes ; Bertaud ; du Bartas, et de nombreux personnages de Saintes et de La Rochelle.

Les poètes saintongeais du XVI^e^ siècle sont peu et mal connus ; nous ne saurions de Fiefmelin que le nom, si M. Audiat n'était venu tirer ce poète de l'oubli. Ses œuvres très rares peuvent être étudiées grâce au travail de M. Audiat ; mais il serait bon de se mettre sur la piste de ses collègues en poésie, et d'apprendre ce qu'étaient et ce qu'ont produit les Arquesson, F. Jolly, Jean Pallet et autres.

Je désirerais savoir qui possède actuellement l'exemplaire

Digitized by Google

des œuvres de Fiefmelin, dont le comte de Clervaux a été propriétaire. M. M.

—

Conférences : A Saintes, le 20 janvier, *Une journée de Louis XIV*, par M. Léon Bouyer, avocat ; le 1er février, à l'union chrétienne des jeunes gens, *Le livre*, 2e partie, par M. Lucchini ; compte-rendu signé « un vieux huguenot » dans le *Bulletin évangélique* du 3, reproduit par le *Rappel charentais* du 7, et le 22, *La révocation de l'édit de Nantes*, par M. Lauze, professeur d'histoire au collège ; le 11, à Royan, *Marguerite de Navarre*, par M. Blot, pasteur à Meschers ; compte rendu dans la *Gazette des bains de mer de Royan* du 18, par M. le pasteur Gaussorgues (M. Mesnard va publier un livre sur Marguerite de Navarre) ; le 11, à Cognac, *Un poète saintongeais, M. André Lemoyne*, par M. Gabriel Audiat. (Voirplus haut, page 87 ; le 19, à Saintes, par M. Fougerousse, *La mutualité scolaire* ; le 24, à Rochefort, *Deux mois en Andalousie et à Madrid*, par M. Gaston Routier.

—

Sociétés savantes. — Société des sciences naturelles de la Charente-Inférieure ; séance du 12 janvier : M. Foucaud présente deux espèces nouvelles des genres *atropis* et *spartina* et quelques exemplaires d'espèces intéressantes du genre *Teucrium*, ces derniers récoltés par lui dans les Pyrénées. M. Boisselier lit un extrait de son rapport sur les excursions qu'il a faites pour le service de la carte géologique de Saint-Jean d'Angély et d'Angoulême. M. Termonia analyse quelques articles de la *Revue scientique*, notamment la conférence de M. Grancher à l'association des étudiants, sur *M. Pasteur et la médecine contemporaine*. — Séance du 9 février : M. Jousset de Bellème, directeur de l'aquarium du Trocadéro, membre correspondant de la société, qui assiste à la séance, fait une communication fort intéressante sur le résultat de ses observations concernant la pisciculture, au cours de la mission dont il avait été chargé en Turquie d'Asie ; il n'a rencontré dans les lacs et les rivières que trois espèces communes à ces régions et aux nôtres : le barbeau, la carpe et l'anguille ; il présente une volumineuse coquille de moule rapportée des côtes de Syrie et propose de faire dans les bouchots d'Esnandes des essais de culture de cette espèce dont la qualité est, dit-il, supérieure à celle des moules cultivées de notre littoral. Présentation par M. Foucaud de deux plantes intéressantes : *Armeria pubinervis*, des Basses-Pyrénées, et *Setaria ambigua*, des environs de Rochefort. Lecture par M. Rouyer d'une note de M. Lamoureux sur le *Hochequeue Diarelle* ; d'un extrait de la *Revue scientifique* sur les procédés rationnels de conservation des œufs. Compte-rendu par M. Meyer d'un article des publications de l'académie du Kansas ; par M. Termonia de quelques articles de la *Revue scientifique*.

Digitized by Google

Société de géographie de Rochefort ; séance du 15 janvier : Lecture d'un mémoire de M. Fermond, de La Rochefoucauld, sur la vallée de La Tardoire, la ville et le château de La Rochefoucauld, avec estampage de sceaux et photographies ; d'une série d'éphémérides recueillies par M. Biteau sur les phénomènes météorologiques dans la Charente-Inférieure depuis les premiers temps de notre histoire.

ACTES D'ÉTAT-CIVIL

I. — Décès

Le 31 décembre 1893, est décédé à Thouarcé (Maine-et-Loire), Georges-Charles-Marie d'Aviau, comte de Piolant, âgé de 53 ans. Né, le 9 juin 1840, de Charles-Marie-Antoine et de Charlotte-Eugénie Chebrou de La Roullière, il se fit inscrire au barreau de Poitiers, et, en 1870, fit la campagne de l'Est, s'étant engagé comme volontaire. Le 30 juillet 1873, il fut nommé sous-préfet de Marennes ; il donna sa démission en 1876, et fut remplacé (1er septembre) par M. Franceschi. Le 14 octobre 1877, il fut candidat à la députation contre Frédéric Mestreau, et obtint 5,682 voix contre 7,174. Il s'est occupé beaucoup des écoles d'Orient, ce qui lui a mérité de Léon XIII l'ordre de Pie IX. Sa femme Mlle Georgette-Marie-Zoé Cesbron-Lavau, mariée le 28 septembre 1877, qui l'avait accompagné dans un de ses voyages au Liban, a publié un voyage *Au pays des Maronites*. C'est lui qui en 1885 vint avertir la société des *Archives* que l'état mettait en vente les remparts de Brouage, et fut ainsi cause des démarches qu'elle fit alors et qui ont amené le classement comme monument historique. (Voir *Bulletin*, v, 141).

—

Le 1er janvier 1894, est décédé à Alençon, âgé de 59 ans, Félix Guy, imprimeur et directeur de l'*Avenir de l'Orne* depuis 1881. Il avait été d'abord pasteur protestant et puis avait fondé en 1871, à Rochefort, une imprimerie sous la raison Triaud et Guy, et en même temps l'*Intérêt public*, devenu le *Phare des Charentes*. Il fut quelque temps conseiller municipal à Rochefort, où il avait épousé Mlle Sophie Brillouin.

—

Le 4, à 3 heures du matin, a été tué par le train rapide de Paris-Bordeaux, au lieu dit Les Gibauds, près d'Angoulême, à l'âge de 50 ans, Maurice Julien-Labruyère, notaire à Jonzac, d'une famille qui avait exercé le notariat pendant plus d'un siècle dans la même ville.

—

Le 5, est décédé à La Rochelle, dans sa 86e année, le docteur Jean-Baptiste-Auguste Faseuille, ✻, chirurgien-major de 1re classe en retraite, époux Bourut.

—

Digitized by Google

Le 13, est décédée à Saintes, âgée de 77 ans, Marie-Delphine-Elisabeth Dufaure, née à Sainte-Gemme en 1817, de Simon-Pierre Dufaure, propriétaire au Cailleau, maire de Sainte-Gemme, oncle — et non pas frère — de Jules Dufaure, président du conseil des ministres (Voir *Bulletin*, IV, 85, généalogie des Dufaure, et XII, 425). et de Marie-Elisabeth Renaudin, fille de Jean-François Renaudin, le commandant du *Vengeur*. Pierre Dufaure, qu'on appelle tantôt Stanislas, tantôt Edouard, fils de Pierre et d'Anne Barré, a eu : 1° Achille, mort il y a quelques années à Redon ; 2° une fille, décédée religieuse ; 3° Eugène, percepteur, mort il y a une dizaine d'années à Tonnay-Charente ; 4° autre fille, mariée à Ardouin, médecin à Pons ; 5° Delphine-Elisabeth, qui a épousé Jacques-Louis de Fleurian, né à Saint-Just, dont sont venus : 1° Marie-Antoinette de Fleurian, épouse de M. Alla, capitaine de douanes, décédée sans postérité ; 2° Gustave de Fleurian, né en 1839 au Pible, près de Saint-Just, capitaine en retraite à Saintes, époux de Laure Giraudias, décédée. Le grand-père de M. de Fleurian avait épousé en premières noces la marquise de Chambon, intrépide chasseresse, qui passait la moitié de sa vie dans les bois et les forêts du pays à chasser le loup et le renard. Elle éprouva un tel chagrin à la révolution qu'elle en mourut. Son mari, resté veuf avec deux jeunes enfants, fut forcé d'émigrer en Espagne. Il laissa ses deux enfants dans le pays, à la garde de fermiers dans lesquels il avait confiance. Mais les deux frères moururent au bout de peu de temps, empoisonnés, a-t-on cru. De retour en Saintonge, M. de Fleurian, séduit par la beauté de la fille du greffier Baron, de Marennes, l'épousa. Il en eut M. de Fleurian, époux d'Elisabeth Dufaure.

—

Le 14, est décédé à Rochefort, âgé de 29 ans, Louis-Léon-Lazare-André Mangini, sous-ingénieur de 2e classe des constructions navales à Rochefort, victime d'une explosion à bord du torpilleur *Le Sarrazin,* avec Eugène Gaillard, 31 ans, décoré de la médaille militaire, ingénieur de l'usine Cail, ancien mécanicien dans la division de Chine où il avait montré beaucoup de courage et de sang froid, né à Chantenay (Loire-Inférieure), d'Auguste et d'Elisabeth Lemarchand ; Eugène Malzacher, 36 ans, ouvrier de l'usine Cail, époux de Marie-Emilie Meyer, né à Mulhouse, de Conrad et de Françoise Rey ; Eugène-Hippolyte Robert, chef ouvrier des constructions navales, 44 ans, époux de Marie-Augustine Thibault, né à Saint-Pierre d'Oleron, de Pierre et de Marguerite Blanchard ; Amédée Guillon, chauffeur, 23 ans, époux d'Amanda Sautet, né à Angoulême, de François-Marie et de Marie Rodez ; Lucien Mallet, 43 ans, chauffeur, né au Mans, fils de Louis et de Céline-Anne Dulaux. (Voir sur cet horrible accident les *Tablettes* du 16). Robert et Malzacher ont été inhumés à Rochefort, où M. Frédéric Roche, premier adjoint, et un

Digitized by Google

ouvrier de l'arsenal, M. Lavigne, ont prononcé des discours. Gaillard a été transporté à Paris, et Mangini à Lyon. Lazare Mangini, sorti de l'école polytechnique le 1er octobre 1885, avait été nommé sous-ingénieur de la marine deux ans après. Fils de Louis Mangini et d'Anne Gensoul, il appartenait à une famille qui est au premier rang de la haute industrie à Lyon et aussi de toutes les œuvres charitables. A la gare, M. le vice-amiral Puech a adressé un adieu attristé à ces victimes du devoir, et M. Thibaudier, directeur des constructions navales, a prononcé un discours publié par les *Tablettes* du 18. Le lieutenant de vaisseau, M. Duchateau, commandant le *Sarrazin*, a, au nom de l'équipage de ce torpilleur, fait entendre quelques paroles d'adieu sur le cercueil de Guillon qui a été transporté à Bordeaux.

—

Le 14, est décédé au Petit-Moulin, commune de Fontcouverte, âgé de 55 ans, François-*Urbain* Marot, ✻, décoré de la médaille militaire, de la médaille d'Italie et de l'ordre du Nicham, capitaine d'infanterie en retraite. Il a été inhumé au cimetière Saint-Vivien, à Saintes. Né à Rochefort le 14 avril 1838, de Louis Marot et de Marie-Madeleine Olivier, il entra dans l'armée comme engagé volontaire; il fit la campagne d'Italie, où il fut blessé, puis resta pendant de longues années en Afrique aux tirailleurs algériens. Il fit la guerre de 1870-71, où il fut nommé sous-lieutenant. Lieutenant au 6e de ligne, il fit partie du bataillon de ce régiment expédié en Tunisie en 1881. Promu capitaine l'année suivante, il épousa, en juillet 1882, Aline Gaucherel, née à Saint-Cyr-l'Ecole, le 30 décembre 1853, d'Emile-Lambert Gaucherel, major d'infanterie en retraite, décédé à Saintes, le 11 janvier 1885 (Voir *Bulletin*, v, 176) et de Marguerite-Louise Lavialle, née à Saintes en 1818. Il laisse trois enfants : 1° Roger, né à Saintes, le 9 juillet 1883, élève boursier au Prytanée militaire de La Flèche; 2° Madeleine, née à Saintes en 1886; 3° Jean, né à Saintes en septembre 1889. Marot avait pour beaux-frères : 1° Gustave-Edmond Gaucherel, né à Saint-Cyr-l'Ecole le 30 août 1851, marié en premières noces à Maria Féchan, de La Rochelle, dont il a eu deux enfants : *a*, Marthe-Adèle-Maria, née à La Rochelle le 9 mai 1873; *b*, Gaston-Emile-Gustave, né à Paris le 17 décembre 1877, élève à l'école de Jean-Baptiste Say; puis en secondes noces à Adélaïde Belnoue, de La Rochelle, actuellement rédacteur au ministère de la justice; 2° Léon-Louis Gaucherel, né à Saint-Cyr-l'Ecole le 11 janvier 1858, rédacteur-vérificateur au ministère de la justice, marié le 20 juin 1882 avec Jeanne Nourry, de Fontcouverte, dont *André*-Gustave, né le 16 mai 1887 à Fontcouverte; 3° Louis-Gustave Gaucherel, né à Saintes, le 22 mars 1861, propriétaire à Fontcouverte, marié le 9 juillet 1889, avec Marie Nourry, de Fontcouverte, dont un fils, Raymond, né en juillet 1890 à Fontcouverte.

—

Digitized by Google

Le 17, est décédé subitement au château de Favières, près de Mosnac, arrondissement de Jonzac, âgé de 50 ans, Maurice de Lavalette de Montbrun. A 19 ans, il s'était engagé dans les zouaves pontificaux, combattit à Mentana où il fut blessé ; il reçut pour son courage et son dévouement au saint père les titres de chevalier de Saint-Grégoire et de Pie IX. Marié depuis peu lorsqu'éclata la guerre de 1870, il courut sur le champ de bataille et fut blessé à Patay, aux côtés de Sonis et de Charette. Il joignait à ses heureuses qualités un amour sincère du peuple et des pauvres. Il était président de la fabrique et conseiller municipal.

—

Le 21, est décédé à Saintes, rue du Ha, dans sa 79e année, Pierre-Eustache-*Léon* Tercinier, chef d'escadrons de cavalerie en retraite, chevalier de la légion d'honneur. Né à Chaniers de Michel Tercinier et d'Eléonore Augereau, il avait épousé Victoire-*Emma* Sénémaud, décédée en novembre 1888, dont une fille unique, Catherine Tercinier, épouse de M. Paul Peyre de Fabrègues, lieutenant au 139e régiment d'infanterie à Aurillac. Il était frère de Louis Tercinier, décédé le 23 mai dernier (Voir *Bulletin*. XIII, 235), qui a laissé, en outre des enfants mentionnés page 235 : William Tercinier, chef d'escadrons au 21e régiment d'artillerie, mari d'Hélène Conty, d'Abilly (Indre-et-Loire). Il faut ajouter aussi qu'ils étaient frères d'Alfred Tercinier, mort à Rioux, et d'Isabelle, enterrée à Chaniers, femme de Buffetaud, officier d'administration, décédé à Toulouse.

—

Le 22, est décédé, après deux ans de maladie, Pierre-Armand-Wladimir Morch, âgé de 61 ans, époux Bouffar, chevalier de la légion d'honneur le 28 décembre 1889, chevalier de Saint-Olaf, de Wasa et de Danebroz, ancien négociant, président honoraire de la chambre de commerce, ancien membre du conseil général et du conseil municipal. Né à La Rochelle le 2 juillet 1832 de Pierre-Dorothée Morch, négociant et armateur, auquel il succéda comme vice-consul de Suède, Norwège et Danemark, et de Geneviève-Sophie Verdier, qui mourut en lui donnant le jour, il fit ses études au lycée de cette ville et se fit naturaliser français. De bonne heure, il se trouva à la tête de la maison de commerce que lui laissa son père. Administrateur de la succursale de la banque de France, président de la commission administrative de l'asile des aliénés, membre du bureau d'administration du lycée, juge suppléant au tribunal de commerce en 1864, second juge en 1869, premier juge de 1872 à 1874 ; entré à la chambre de commerce en 1868, il fut nommé vice-président en 1878 et, en 1880, président, à la place de Théophile Babut, jusqu'en 1890, époque à laquelle il fut nommé président honoraire. La part qu'il prit avec la chambre de commerce à la création du port de La Pallice lui valut la croix de la légion

Digitized by Google

d'honneur le 28 décembre 1889. Le 12 novembre 1874, il fut nommé membre du conseil municipal le 5e par 1.697 voix et y resta jusqu'en 1888. Il fut conseiller général pour le canton ouest de La Rochelle de 1886 à 1892. Il laisse deux fils : l'un membre du conseil municipal, l'autre de la chambre de commerce, qui ont depuis quelques années la direction de sa maison de commerce.

M. d'Orbigny, président de la chambre de commerce et maire de La Rochelle, qui fut 18 ans son collègue, tant à la chambre de commerce qu'au conseil municipal, a sur sa tombe vanté ses vertus, son expérience, son dévouement aux intérêts de la cité, particulièrement au port de La Pallice, sa droiture et sa générosité. (Voir ce discours dans l'*Echo rochelais* et la *Charente-Inférieure* du 27, et le *Courrier de La Rochelle* du 28).

—

Le 22, est décédé à Brest, âgé de 56 ans, Alfred-Joseph Jouneau, O. ✲, O. ☆, médaillé du Tonkin, commandeur des ordres du Cambodge et du Nicham-Iftikar, colonel du 4e tirailleurs algériens, en retraite depuis le 24 septembre 1893. Il était né aux Nouillers et était petit-fils de Jean-Joseph Jouneau, né à Dauves, commune de Barret (Charente), le 12 juillet 1756, mort aux Nouillers le 26 janvier 1837. C'est une occasion de rectifier la notice que M. le baron Eschasseriaux, député, a consacrée dans ses *Assemblées électorales* à Jouneau, p. 322. Entré fort jeune à l'école de cavalerie de Lunéville, faveur qui ne s'accordait pas au premier venu, il fut lieutenant de gendarmerie dans l'île de Ré, nommé administrateur du département pour le district de La Rochelle le 23 mars 1890, élu député en 1791, en 1815-1819, 30 ans maire des Nouillers, chevalier de Saint-Louis en 1824.

De son mariage avec Mlle Franquiny de Feu, qui appartenait par les femmes à la famille de Nesle, il eut quatre enfants : 1° Henri-Adam Jouneau, qui suit; 2° Julien Jouneau, commissaire de la marine, comme son aîné, mort prisonnier en Angleterre ; 3° Victorine ; 4° Joséphine. De ces deux filles, l'une est morte célibataire, l'autre a épousé le baron de Liniers, dont une fille.

Henri-Adam Jouneau, ✲ en 1834, commissaire de la marine, fut comme son frère fait prisonnier à la bataille de Trafalgar, et resta de longues années attaché au ministère de la marine à Paris. Il prit sa retraite en 1834 et se retira aux Razes, propriété dont son père avait l'usufruit. Il succéda alors comme maire des Nouillers à son père qui avait 78 ans, et conserva ses fonctions jusqu'à sa mort, 27 novembre 1840, à l'âge de 61 ans. Il avait épousé Sophie-Adélaïde Esmangart de Bournonville, dont vinrent huit enfants : 1° Henri-Joseph, O. ✲, né le 31 décembre 1817, commissaire de la marine en retraite, marié à Léontine-Denise-Aimée Feu; 2° Edouard-François-Guillaume, O. ✲, né le 4 septembre 1821, capitaine de vaisseau en retraite, décédé à Rochefort le 12 novembre 1891, veuf d'Aline-Joséphine Feu (Voir *Bulletin*, 14) ; 3° Charles-Paul-Emile, O. ✲, qui a été co-

Digitized by Google

lonel du 55e d'infanterie, dont postérité ; 4° Alfred-Joseph ; 5° Pauline, mariée à M. Bron.

—

Le 23, est décédé, au château de Saint-Brice, près de Cognac, à l'âge de 84 ans, le général marquis Guillaume de Bremond d'Ars, grand officier de la légion d'honneur depuis le 5 mai 1871, décoré du Medjidié de Turquie et de l'ordre militaire de Savoie, ancien sénateur de la Charente. Né à Saintes le 19 mars 1810, de Josias, marquis de Bremond d'Ars, et de Charlotte-Fernande-Adélaïde de Bigot de Beauton, il était le petit-fils de Pierre de Bremond, député suppléant de la noblesse de Saintonge aux états généraux de 1789, et de Jeanne-Marie-Elisabeth de La Taste.

Sorti de Saint-Cyr sous-lieutenant de cavalerie en 1830, il fut lieutenant en 1833, capitaine le 15 janvier 1838, lieutenant-colonel au 8e dragons le 10 mai 1852, promu colonel du 2e régiment de chasseurs d'Afrique le 20 octobre 1855, il fit les campagnes de 1855 et 1856 à l'armée d'Orient, de 1856 à 1859 en Algérie, de 1862 à 1863 au Mexique. Général de brigade le 13 août 1863, il fut promu général de division le 31 octobre 1870, et commanda, en cette qualité, d'abord la première division du 17e corps de l'armée de la Loire, puis une division de cavalerie dans l'armée de l'est. En 1874, il fut nommé inspecteur général de cavalerie et mis à la retraite en 1879.

Le parti conservateur le présenta aux élections sénatoriales de la Charente, et il fut élu le 16 février 1879 par 308 voix sur 501 votants, après le décès d'André. Le 6 janvier 1885, il fut réélu par 492 voix sur 872. Aux dernières élections, il avait refusé toute candidature, en même temps que le maréchal de Canrobert.

Il avait épousé, le 10 novembre 1840, Marie-Louise-Anne Valérie de Saint-Brice, dont il a eu : 1° Jeanne ; 2° Fernande, mariée au vicomte Arthur de Pontavice, décédée en 1871 ; 3° Marie-Laure-Thérèse, veuve de Jules Desazars, dont un fils, le baron Desazars de Montgaillard est sous-lieutenant au 19e dragons, et 4° Guillaume-Josias-René, sorti de Saint-Cyr en 1872, aujourd'hui major au 5e régiment de hussards. Il était frère de Mme Dumorisson (Voir *Bulletin*, XIV, 17), de Mme de Closmadeuc ; cousin de Théophile et Charles de Bremond. (Voir *Bulletin*, X, 313, et XIV, 18).

Les funérailles ont eu lieu à Saint-Brice, au milieu d'un concours immense de population. Les cordons du poêle étaient tenus par M. Edouard Martell, député de la Charente, le général Philbert, grand officier de la légion d'honneur, M. le baron Amédée Oudet et M. Quantin, maire de Saint-Brice. Au cimetière, deux discours ont été prononcés, par M. le général Philbert, au nom de l'armée, et par M. Boutin, au nom de la société des hospitaliers sauveteurs bretons. On trouvera ces deux discours, avec une note sur les principales illustrations

Digitized by Google

militaires de la famille de Bremond, dans l'*Ere nouvelle* du 1er février.

—

Le 24, est décédé à La Rochelle, âgé de 83 ans, Jean-Baptiste-Eugène Boisnard, ✻, chanoine titulaire de la cathédrale, aumônier succursaliste de l'hôpital militaire Aufrédy. Né à Saintes, le 8 décembre 1810, de Jean Boisnard et de Marie-Augustine Vigé, après ses études faites au collège de Saint-Jean d'Angély, où il eut pour condisciples Pallu du Parc, évêque de Blois, Jacquemet, évêque de Nantes, Boudinet, évêque d'Amiens, à Pons et au grand séminaire de La Rochelle, il fut ordonné prêtre le 11 décembre 1836, et fut nommé professseur au collège de Montlieu, récemment fondé par Chauvin, curé de la paroisse, et alors dirigé par Boudinet, auquel succéda bientôt Augustin Rainguet. Par suite du refus du plein exercice fait par l'autorité académique (1844), Rainguet donna sa démission; Boisnard le remplaça jusqu'en 1847 où, par l'intervention de Duchatel, le ministre reconnut Montlieu comme petit séminaire. Rainguet en ayant repris la direction, Boisnard fut nommé, par Villecourt, curé de Saint-Pierre en l'île d'Oleron. Après quinze ans d'exercice pastoral, il donna sa démission. Il avait déjà fait un voyage en Italie, qui fut le sujet d'un volume, *Les sanctuaires de Marie* (1871); il partit pour la Palestine et revint par l'Allemagne et la Norwège ; il a publié, de cette excursion, un récit sous forme de lettres, *Le tombeau du Sauveur. Pèlerinage aux saints lieux* (1871). Au retour, l'évêque de Marseille, Cruice, le nomma aumônier du grand hôpital militaire de cette ville ; il y montra un tel dévouement, particulièrement en 1870, où l'hôpital était encombré, que le gouvernement le nomma chevalier de la légion d'honneur en 1874. Cette même année, il revint dans son diocèse comme aumônier de la garnison de La Rochelle. Chanoine prébendé en 1877, il succéda en 1878, à Duret, aumônier d'Aufrédy, et, en 1889, fut nommé chanoine titulaire. (Voir dans le *Bulletin religieux* un article de M. l'abbé Savineau). Outre *Les sanctuaires* et *Le tombeau*, on a de lui : *La France, ses gestes et sa mission* (1870), et *Le Christ, sa parole et son œuvre* (1872).

—

Le 31, est décédé à Saintes, âgé de 68 ans, Etienne Augé, artiste peintre, veuf de Pierrette-Amélie Chancel. Né à Saintes, de Nicolas-Basile Augé et d'Eustelle Horry, il fut élève de l'école des beaux arts ; il revint à Saintes en 1886 comme professeur de dessin au collège, de Saintes, après le départ de M. Dell' Angelo, et professeur aux écoles communales de la ville. Il a fait plusieurs copies de tableaux pour les églises du département. M. Lauze, professeur au collège, a prononcé sur sa tombe un discours publié par le *Moniteur de la Saintonge* du 4 février.

—

Digitized by Google

Le 7 février, est décédé à Chéray, commune de Saint-Georges d'Oleron, âgé de 79 ans, Aimé Raoulx, propriétaire, maire de Saint-Georges depuis de longues années, ancien conseiller général du canton de Saint-Pierre, époux de Jeanneau de Gascq. Deux discours ont été prononcés, l'un par M. Bossu, sous-préfet de Marennes, l'autre par M. le juge de paix du canton.

II. — Mariages

Le 4 octobre 1893, a eu lieu au château de Troérin, commune de Plouvorn, canton de Plouzevédé, près de Landivisiau (Finistère), le mariage de M. le vicomte Aubert de Vincelles, second fils d'Amédée Aubert de Vincelles, conseiller général du Finistère, décédé à Paris, le 1er mai 1891, et de Camille-Malthilde de Kermenguy, décédée à Louarvily, le 30 décembre 1874, avec Marguerite-Marie de Boscals de Réals, fille du colonel en retraite Charles-Marie-Louis de Boscals, comte de Réals, C. ✲, ancien aide de camp du général de Sonis, chef de la 3e branche de la famille Boscals de Réals de Mornac, et de Julie-Ernestine-Henriette Maillard de La Gourneric. La sœur aînée de la mariée a épousé, le 19 novembre 1889, *Arthur*-Henri-Ferdinand de Cazenove de Pradines, fils du député de Nantes, Edouard de Cazenove. (Voir pour les Boscals de Réals et de Mornac, le *Bulletin*, tome xi, page 97).

—

Le 10 janvier 1894, a été célébré au château de Mouton d'Armaillacq, près Pauliac en Médoc, le mariage du comte Gabriel de Maurès de Malartie, fils du comte, décédé, et de la comtesse, née Bernard-Laqueray, petit-fils du général de Malartie, maréchal de camp sous la restauration, démissionnaire en 1830, d'une famille originaire du château de Malartie au diocèse d'Auch, qui a relevé en 1690 le nom de Maurès et a donné des archevêques d'Auch, des chevaliers et des commandeurs de Malte (Voir le *Bulletin* de 1891, tome xi, 346, et 1892, xii, 96), avec Mlle Madeleine de Ferrand, fille de M. Jean-Adrien de Ferrand et d'Alexandrine d'Armaillacq, et nièce de Claire de Cavaignac, veuve de Louis d'Armaillacq, inspecteur de l'enregistrement à Saintes, aujourd'hui religieuse de la Visitation, d'une famille originaire de l'Agenais qui remonte à Arnaud Garcias de Ferrand, damoiscau, co-seigneur de Pardaillan qui, en 1275, épousa Guinaude de Malvoisin. Jean de Ferrand, seigneur de La Tour, lieutenant au régiment du Dauphiné, commissaire de la noblesse d'Agen, avait épousé, en 1769, Marie Ragot de Lespinasse, dont est venu Jean-Jacques-Christophe, qui épousa, en 1827, Marie-Louise de Marès qui eut Jean-Adrien, père de la nouvelle mariée.

—

Digitized by Google

Le 11, a été béni, en la crypte de l'église Saint-Eutrope à Saintes, le mariage de M. Etienne-*Edmond* Lunet de La Jonquière, capitaine au 7e régiment d'infanterie de marine, à Saintes, né à Rodez (Aveyron), le 9 août 1861, d'Etienne-Jean-Baptiste-François-Régis, notaire à Lacépède (Lot-et-Garonne) et de Rose-Elisabeth Rossignol, avec Mlle *Marie*-Thérèse-Julie-Marguerite de Fleury, née à Relanges (Vosges), le 20 juillet 1869, de Joseph-Marie-*Eugène* de Fleury, propriétaire à Lunéville, et d'Anne-Marie-Marc-Elisabeth Martin de Bonsonge. Témoins pour la mariée : son oncle Ernest Martin de Bonsonge, propriétaire à Saint-Savinien, et son frère Joseph de Fleury, propriétaire à La Rochefoucauld ; du marié : Edouard Pottier, contre-amiral à Rochefort et Henri de Poyen-Bellisle, colonel d'artillerie de marine à Paris.

—

Le 22, a eu lieu à Saintes, le mariage de M. le docteur *Daniel*-Charles-Amédée Cornet, médecin à Marennes, né à Saint-Jean d'Angély, le 26 mars 1868, de Jean Cornet, commis-greffier à Saintes, et d'Anne-Julie David, décédée à Ecoyeux, le 12 avril 1871, avec Mlle Marie-Irma Boilevin, née à Saintes, le 15 juin 1870, de Jean-Edmond Boilevin, négociant, et d'Anne-Gabrielle Chabaneau.

—

Le 31 janvier, a été béni à Burie, par M. Faillofais, archiprêtre de Marennes, ancien curé de Burie, ami de la famille du marié, et assisté de M. l'abbé Faudrit, ancien curé de Bussac, autre ami de la famille Ricard, le mariage de Mlle Sarah Poitevin, fille de M. Poitevin, officier d'académie, conseiller général du canton, avec M. *Jean*-Marie-Lucien Ricard, fils de M. Ernest Ricard, ✲, conseiller à la cour de Paris et d'Anaïs Penard, petite-fille du célèbre chirurgien, le docteur Lucien Penard, médecin principal de la marine et petite-fille d'un examinateur de la marine bien connu, Le Huen. Témoins du marié : MM. Victor Sénéchal, ancien préfet, et Louis Delavaud, secrétaire d'ambassade à Berlin, ses cousins ; de la mariée : MM. Georges Roche, ancien député de Rochefort, son cousin, et Gautreau, avoué à Saint-Jean d'Angély, son oncle.

La famille Ricard, originaire de Provence, s'est établie au commencement du XVIIIe siècle à Bourges ; une branche en a été transplantée dans l'ouest, avec Hippolyte Ricard (1795-1878), directeur des contributions directes à Niort de 1840 à 1852, qui de son mariage avec Elisabeth Boin (1800-1887), nièce du fameux médecin et homme politique Antoine Boin (1769-1852), inspecteur général des eaux minérales de France, député du Cher de 1815 à 1830, chevalier de Saint-Michel, membre de l'académie de médecine, a eu 3 fils et une fille : celle-ci, de son mariage avec notre concitoyen, M. Charles Delavaud, inspecteur du ser-

Digitized by Google

vice de santé de la marine en retraite, a eu un fils, notre confrère M. Louis Delavaud, et une fille, mariée à notre confrère M. Regelsperger. Les 3 fils étaient : Louis Ricard, directeur des contributions directes (1825-1881), Amable Ricard, député à l'assemblée de 1871, puis sénateur, ministre de l'intérieur en 1876, à qui Niort a élevé une statue, et Ernest, conseiller à la cour de Paris.

—

Le 23, à Blois dans l'église cathédrale de Saint-Louis, a eu lieu le mariage de Léon de La Taste, avocat à la cour d'appel de Paris, licencié ès-sciences, élève diplômé de l'école des sciences politiques, fils de Charles-Félix-*Aristide* de La Taste, percepteur de la ville de Blois, et de Cécile-Marie-Vitaline Bienvenu, avec Emilie-Jeanne Chassaigne, née à Blois, le 10 juin 1873, d'André-Marie-René Chassaigne, docteur en médecine, et de Louise-Marie-Gabrielle-Charlotte Besnard, petite-fille de Besnard, président du tribunal civil de Blois. Les témoins du côté du marié étaient : M. le général Coiffé, général de division, grand officier de la légion d'honneur, commandant le 4e corps d'armée au Mans, ami de la famille de La Taste, et M. Léon Bienvenu, ancien député de la Vendée, oncle de l'époux ; du côté de la mariée : MM. Maxime Chassaigne, de Paris, et Paul Besnard, ses oncles, tous les deux anciens magistrats.

M. Léon de La Taste tient à la Saintonge par sa naissance à Saintes, le 5 avril 1865, par son arrière-grand-père Jean-Jacques de La Taste, seigneur du Chatelet et de La Fumelière, conseiller du roi, président en chef de l'élection de Saintes de 1757 à 1782 (1) ; il est le neveu du capitaine Roméo de La Taste, officier de la légion d'honneur, tué à l'âge de 33 ans, le 12 novembre 1866 à Ossolo-Mazatlan pendant la guerre du Mexique (2).

Sur la famille de La Taste, qui a pour alliances en Saintonge les familles de Bremond d'Ars, de Saint-Geniès, de Montalembert, de Saint-Germain, de Bretinauld de Méré, de Closmadeu-

---

(1) Jean-Jacques de La Taste, seigneur de la chatellenie et terre du Chatelet en la paroisse de Saint-Coutant le Grand, acheta 23,000 livres, le 4 décembre 1758, à Jérôme Delaage la charge de président en l'élection. Le 28 novembre 1778, il fait à son fils Jean-Claude, clerc tonsuré au séminaire de Saintes, une rente viagère de 100 livres comme titre clérical. Il avait épousé le 20 février 1753, Catherine Dangibeaud d'Averton, dame de Rabaine ; il mourut à Saintes, âgé de 57 ans, le 23 août 1782. (Voir pour sa descendance *Etudes* sur la ville de Saintes, 59 et 67, et M. de La Morinerie *La noblesse de Saintonge*, 328).

(2) L'*historique officiel* du 62e régiment de ligne relate, page 39, sa mort en ces termes : « Dans la nuit du 11 novembre, Corona tente brusquement l'assaut de Mazatlan ; il échoue, mais nous perdons le brave capitaine de La Taste. Le 13, l'embarquement des troupes se fait sans difficulté. Le général Corona, devenu maître de Mazatlan, fit preuve de grandeur d'âme et de générosité en rendant un hommage éclatant à la glorieuse mémoire de son redoutable adversaire, le capitaine de La Taste. Il éleva un monument sur sa tombe et lui rendit les honneurs militaires. »

Digitized by Google

Laferrière, Levallois, Audouin-Dubreuil et Fromy, on nous communique la note suivante :

La famille de La Taste paraît originaire de la Guyenne et habiter aux XIVe, XVe et XVIe siècles les bords de la Gironde, notamment dans la paroisse de Beaurech, prévôté royale entre deux mers, canton de Craon, près de Bordeaux, où se trouvait la maison noble de La Taste, dont les droits seigneuriaux s'étendaient sur les paroisses voisines de Beaurech, Saint-Caprasi, Tavenac, Haulx, Le Tourne, Cappian, Cardan, Villeneufve, Saint-Hilaire de Cerre, Rions et Neyrac.

Le 9 juillet 1363, Guilhem Ramon de Las Taste, chevalier, rendit hommage au prince de Galles, duc d'Aquitaine, avec les autres chevaliers du pais de Guyenne. (Dom Villevielle, vol. 86, *Hommage 1363. Bur. des fin. de Bordeaux*, règ. 6, fol. 97, *Biblioth. nationale*). Les diverses branches de cette famille ont dû se répandre en Guyenne, dans le Vermandois, dans le Languedoc, dans la Saintonge, en Angleterre (Jersey), où l'on avait différentes personnes de ce nom.

En décembre 1526, des lettres royaux de François Ier concèdent, en raison de « ses bons et agréables services », à François de La Taste dit de Montferrant, écuyer, seigneur de Sy (Ardennes) trois foires par an et un marché tous les samedis pour la seigneurie de Sy. François de La Taste fit reconstruire en 1526 le château de Sy dont le bourg fut en partie brûlé (1651) dans la guerre de Trente ans, au début de laquelle Charles de Marillac, maréchal de France, gouverneur de Verdun, y avait transporté ses armes en 1632. (Dom Ganneron, *Annales*, publiées par Laurent, page 189). La seigneurie de Sy paraît appartenir à cette époque au marquis de La Vieuville, sans doute par le mariage d'un de ses ascendants, Pierre de La Vieuville, gentilhomme de la chambre du roi, gouverneur de Reims, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, avec Catherine de La Taste dite de Montferrant. (*Armorial général,* livre IV, page 18. *Archives de France*). François de La Taste fut, avec sa femme Françoise de Villiers, bienfaiteur en mars 1533 de l'abbaye de la Chartreuse du Montdieu (Ardennes), notamment du quatrième vitrail de la chapelle représentant l'adoration des rois (Dom Ganneron, pages 117 et 145).

Aux archives départementales de la Gironde, à Bordeaux, sont conservées plusieurs pièces dont l'acte de vente de la maison noble de La Taste et les lettres d'office de conseiller au parlement de Bordeaux, données par le roi Henri II à Henri de La Taste, le 28 de juillet 1554. Henri de La Taste fut assassiné en 1563, dans sa maison de campagne près Libourne, par sept huguenots qui le frappèrent de 26 coups de couteaux pour avoir participé à un jugement de condamnation à mort. (Boscheron des Portes, *Histoire du parlement*, I, 180).

Au ministère de la guerre et à la bibliothèque nationale se trouvent les états de service d'Etienne de La Taste, lieutenant aide-major des gardes du corps de Louis XIV, décédé en 1714,

Digitized by Google

maréchal de camp des armées du roi, ayant fait les campagnes de Franche-Comté, de Flandre, du Rhin et le siège de Luxembourg, de 1672 à 1704. Saint-Simon, dans ses *Mémoires,* en fait l'éloge, page 58, tome VII. La veuve du général Etienne de La Taste, Catherine de Lambert, de concert avec Anne de Granges de Surgères de Puiguion, veuve de Pierre de La Court de Fonteniou, et Henriette-Elisabeth de Granges de Surgères, dame de Puiguion, veuve de haut et puissant Etienne, marquis de Lescure, fit poser dans la chapelle de Beauchêne, à Cerizay (Deux-Sèvres), une plaque en marbre noir, datée 10 avril 1758, château de Vezin, et existant encore, pour la fondation de messes dans cette chapelle, qui fut donnée vers 1860, par le marquis Julien de La Rochejacquelein, à Pie, évêque de Poitiers. Catherine de Lambert fut inhumée, le 8 novembre 1763, dans la paroisse de Saint-Pierre de Cerizay. Les archives départementales de Lot-et-Garonne, à Agen, contiennent une généalogie incomplète de cette branche des de La Taste qui a habité Lectoure (Gers), en 1638 et 1701, quartier des Marès, maison de la famille de Fabri, dont la mère du général portait le nom.

Dans les caveaux du monastère des carmélites de Saint-Denis de Paris a été inhumé, le 22 avril 1754, Louis Bernard de La Taste, évêque de Bethléem, supérieur du monastère. Une plaque en marbre blanc indiquait ses grands mérites. Il était né à Bordeaux, le 12 janvier 1692, d'une famille venant du Languedoc. Son frère Benoist mourut à l'abbaye de Sorèze, le 2 février 1741, et sa mère à Bordeaux, en 1743, à l'âge de 94 ans. (*Archives du monastère de Saint-Denis* et *Histoire de M^me^ Louise de France, fille de Louis XV*, I, 313).

Les diverses branches de cette ancienne famille paraissent éteintes. Les seuls qui portent maintenant ce nom sont: *en France*, Charles-Félix-Aristide de La Taste ; ses trois enfants : Alfred, lieutenant de vaisseau, ✲, Léon, Cécile de La Taste, dame Reverdy à Cerizay ; et son frère, Alfred, commandant de recrutement à Antibes, ✲ ; ils descendent de Jacques de La Taste, procureur au siège présidial de Saintes, marié le 26 mai 1721 à Jeanne Adam, dont sont issus : 1° Jean-Jacques, baptisé le 3 juillet 1724 ; 2° Jeanne-Françoise, 25 mai 1723 ; 3° Françoise, 27 mars 1727 ; *en Angleterre*, une famille assez nombreuse dont Edward de La Taste, à Jersey.

Les armes des branches de Saintonge et d'Angleterre sont : *De gueules à la croisette d'argent en abîme accompagnée de trois colombes de même, 2 en chef et 1 en pointe.*

—

III

M. JULIEN-LAFERRIÈRE, ÉVÊQUE NOMMÉ DE CONSTANTINE

Le diocèse de La Rochelle continue à fournir des évêques au clergé de France. Trois prêtres appartenant au diocèse, sans compter Boudinet, né à Saint-Rogatien, près de La Rochelle,

Digitized by Google

en 1806, évêque d'Amiens, 1856-1873, Théophile Pallu du Parc, vicaire général de La Rochelle, évêque de Blois en 1850, et Mgr Cortet, vicaire général de La Rochelle, évêque de Troyes le 3 août 1875, ont été promus à l'épiscopat dans ces dernières années: Mgr Fulbert Petit, né à Saint-Fort-sur-Gironde en 1832, évêque du Puy le 16 août 1887, archevêque de Besançon le 29 janvier dernier, puis Mgr Henri Valleau, évêque de Quimper et Léon, décret du 26 novembre 1892; le troisième est M. Laferrière. Comme nous l'avons fait pour Mgr Valleau et pour Mgr Bonnefoy (Voir *Bulletin*, XIII, 4), donnons quelques détails sur le nouveau prélat, qui rectifieront les notes biographiques singulièrement fantaisistes de la presse périodique (1).

M. *Ludovic*-Henri Julien-Laferrière, qui a été nommé évêque de Constantine par décret du 29 janvier 1894, est né à Paris le 7 septembre 1838 et fut baptisé à Bresle près de Beauvais. Il a encore sa mère âgée de 86 ans, une sœur, un frère qui est lieutenant-colonel en retraite, un autre qui a été récemment promu à ce grade, et un troisième qui a été professeur de l'université.

La famille Julien est très nombreuse en Saintonge; elle a deux branches : les Julien de Labruyère à Jonzac, les Julien de Laferrière à Pons, à Saintes (2). C'est pour cela qu'il vint faire ses études littéraires aux petits séminaires de Pons et de Montlieu. En 1857, il entra au grand séminaire de La Rochelle; il y resta deux ans et y reçut les ordres mineurs. En 1859, il quitta le diocèse et vint à Senlis comme surveillant au collège Saint-Vincent. Au bout d'un an, il entra oomme précepteur dans la famille de Pontalba, passa ensuite en la même qualité chez Eugène Labiche, le joyeux auteur dramatique. Puis il se rendit à Rome où il acheva ses études ecclésiastiques commencées à La Rochelle neuf ans plus tôt; c'était au séminaire français de Sainte-Claire, dirigé par les pères du Saint-Esprit. A 30 ans, le 11 avril 1868, il fut enfin ordonné prêtre. Il revint alors dans le diocèse de Saintes. Il fut chargé, au petit séminaire de Montlieu, des cours de sciences pour les élèves qui se préparaient au baccalauréat; il y resta deux ans. Au commencement d'octobre 1870, il fut nommé aumônier du pensionnat des Ursulines de Chavagnes, à Saint-Jean d'Angély. En octobre 1872, il

---

(1) On l'a appelé *Edmond;* on l'a fait professeur de philosophie au grand séminaire de La Rochelle, deux fois docteur, président de la commission des arts et membre de la société des *Archives historiques de Saintonge*, etc.

(2) Le 13 juillet 1771, à Bois, canton de Saint-Genis, est parrain Charles Crespin de La Chabosselay, écuyer, et marraine « demoiselle Marie-Madeleine Julien-Laferrière, épouse de M. Julien, bourgeois, habitant Plassac ». Ont signé : Laferrière Julien ; Boullanger ; [Félicité Boullanger meurt au logis Saint-Antoine, âgée de 18 ans, et est inhumée le 8 juin 1778 dans la nef de l'église de Bois, en présence de l'abbé de Saint-Légier, de Saulnier, prêtre, de Vincent, curé de Saint-Genis, de Robert du Pin et de Desvergnes, prieur-curé de Bois]; Crepin de La Chabosselay ; Julien ; Desvergnes, prieur de Bois.

Digitized by Google

remplaça Théophile Laforie comme aumônier du collège de Saintes, où il eut pour successeur M. Camille Bourdé, curé de Plassac, depuis curé de Gemozac, actuellement curé de Saint-Eutrope de Saintes. Le 28 avril 1878, l'évêque de La Rochelle, qui cherchait partout des hommes, des érudits, des lettrés, le créa chanoine titulaire de la cathédrale, avec l'espoir que ces nouvelles fonctions, en le mettant dans une ville plus importante, lui donneraient plus de loisir et plus de facilité pour le travail. Il publia en 1879 les 4 premières livraisons de l'*Art en Saintonge*, recueil de très belles photographies faites par lui-même, qu'il dédia à Sa Grandeur (2 février 1878). Les livraisons 5-7 parurent en 1880, 8-10 en 1881, 11 et 12 en 1884, 13 et 14 en 1885, 15 et 16 en 1887, 17 en 1888 et 18 en 1892. Dès la 6e livraison (1880), le texte dont les planches sont accompagnées, dut avoir M. Georges Musset, ancien élève de l'école des chartes, bibliothécaire à La Rochelle, pour collaborateur. L'auteur continua à parcourir la ville de Saintes et le canton de Pons avec son appareil pour y photographier églises et châteaux, estampes et plans d'édifices, ciboires et patènes, lutrins et cadres de tableaux, ce qui forme un magnifique album, malheureusement incomplet: car il ne comprend qu'une partie de l'arrondissement de Saintes.

En 1873, il fut nommé par le préfet membre de la commission des arts et monuments de la Charente-Inférieure, dont le président était l'abbé Lacurie ; le 13 novembre de cette année, il fut élu vice-président et président le 9 novembre 1876 ; réélu en 1877, il fut remplacé, le 13 novembre 1879, par le comte Théophile de Bremond d'Ars et donna sa démission. Il s'est occupé, en 1887, des fouilles dans les remparts gallo-romains de Saintes, commencées l'année précédente. Le *Bulletin* (VI, 270 ; VII, 152, 305, 346 ; VIII, 24, 180, 387, 415 ; IX, 16, 314) les a racontées en détail ; et s'il a dû signaler les fautes, rectifier les erreurs, rétablir les lectures trop arbitraires d'inscriptions, critiquer le système suivi et cette manie d'enfouir les textes les plus intéressants, il a vanté son ardeur sur le chantier, son zèle à remuer les pierres, « maniant la pioche, photographiant les blocs, recueillant avec piété les tessons de vases, les fragments de bronze. » (IX, 18).

M. l'abbé Julien-Laferrière est officier de l'instruction publique, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, membre de la société des antiquaires de France et de la société des études historiques de Paris. Il a écrit quelques articles dans son *Art en Saintonge* et dans le *Recueil* de la commission des arts. De plus, il est neveu de l'illustre jurisconsulte Louis-Firmin Julien-Laferrière, inspecteur général des écoles de droit, et est cousin du vice-président du conseil d'état, M. Edouard-Louis Julien-Laferrière, et de M. René Cagnat, professeur d'épigraphie au collège de France.

Digitized by Google

VARIÉTÉS

—

I

RENOUVEAU CHARENTAIS

MM. Paul Déroulède, G. Boutelleau, Joseph Castaigne, G. Gourdon

La feuille, décidément, repousse aux vignes de Charente, et l'esprit vient aux poètes.

J'ai, l'autre soir, à Cognac, volé quelques minutes à l'histoire au profit de la poésie; faute de temps pour me faire l'avocat de « notre » cher André Lemoyne, je me suis fait au moins son trompette, et j'ai, comme d'un coup de clairon, jeté son nom à un public qui ne le connaissait guère. N'est-il pas juste, aujourd'hui, qu'après l'accueil aimable qu'on a fait en Charente au poète de Saint-Jean d'Angély, je lance par dessus l'Antenne les noms déjà célèbres — ou qui vont le devenir — des poètes de l'Angoumois? Et si quelqu'un se plaint que la *Revue de Saintonge* tourne à la bagatelle et qu'une société d'archives historiques n'a pas à s'occuper de ces fileurs de vers, ces tourneurs de couplets qu'on appelle poètes, je répondrai qu'en racontant ce qui se fabrique et se consomme à cette heure en Charente, vin, prose ou vers, je fais aussi de l'histoire; — que d'ailleurs je serai court et ne recommencerai plus de sitôt.

On devait s'y attendre : ceci produirait cela. Dès l'instant que la vigne à nouveau versait dans notre verre

Le rire du soleil et le sang de la terre,

des cœurs en gaîté la chanson allait jaillir. Gare à ce coup de soleil qu'on nomme l'inspiration poétique! Aussi voici depuis l'année nouvelle trois poètes éclos en un mois. Cette poussée de rimes ne vaut-elle pas d'être signalée?

*
* *

Vous connaissez de nom, sans doute, M. Paul Déroulède? Quelque enfouis que vous soyez dans le gallo-romain, ce nom tapageur a trop souvent, depuis 24 ans, fait vibrer son roulement de tambour par le monde — l'Europe inquiète en a même tressailli quelquefois! — pour qu'il vous soit demeuré étranger. Heureusement! Sans cela je devrais vous conter d'abord son aventureuse..... *Achilléide*: ce serait vraiment danser sur de la dynamite!

Commençons donc son histoire — vous voyez, je fais de l'histoire — au 20 août 1893. — Je rappelle à ceux qui l'auraient oublié que c'est la date du jour solennel où la France, par ce

Digitized by Google

jeu de la soupape ingénieusement inventé pour économiser quelques révolutions, explosions toujours fâcheuses, fit entendre sa voix souveraine et régla librement ses destinées pour quatre ans. — Donc, à cette date, M. Déroulède, mécontent des autres, — ou de lui-même — a renoncé à la politique, et s'est terré à Langély, la petite maison paternelle auprès de la Nisonne, aux confins du département de la Dordogne :

O mon ruisseau d'argent, ô ma claire Nisonne
Où dort le nénuphar, où le roseau frissonne,
Conseillère d'oubli, de sagesse et d'espoir !
O mon vieux toit paisible entouré de cabanes,
Et dont le seuil usé porte en lettres romanes,
Comme un conseil d'ami, ces deux mots : « Bon Vouloir. »

Il a fait comme tant d'autres blessés : il a demandé aux champs le calme, aux lettres le réconfort. Doux remède qui n'est pas, hélas ! à la portée de tout le monde ! — Dispensez-moi, je vous prie, du hors-d'œuvre obligatoire sur les « grandes consolatrices. » Dispensez-moi de Cicéron se retirant pour philosopher à Tusculum, après avoir connu et les joies enivrantes du succès et de la popularité, et les amers ressentiments de la disgrâce et de la proscription ; après avoir eu affaire, lui aussi, à Catilina, — non pas, il est vrai, pour le soutenir !

Je ne peux cependant pas, sur la carte, aller d'Angoulême à Langély sans apercevoir, à côté de Blanzac, le Maine-Giraud, où demeura 25 ans Alfred de Vigny, sans songer au douloureux poète des *Destinées*, vivant là dans les plus cruels tourments de la pensée et du cœur, et blackboulé comme un autre quand il se présenta pour la députation aux électeurs d'Angoulême en 1848 ! (1)

D'après ce que je vous dis là, gardez-vous bien de vous représenter M. Déroulède transformé tout à coup en Jérémie. Son petit livre est, au contraire, un chef-d'œuvre de bonne humeur. Il est juste grand comme la main, ce livre (2) : les petits paysans qui vont en classe le pourront mettre dans leur poche avec leurs billes et leur toupie. Je le voudrais dans la poche de tous, tellement il est bon, tellement il est sain, tellement il est français ! Il est dédié « *Au vieux Toine et à la vieille Mariette, métayers de mon père et de mon grand-père* », et il chante cette bonne terre,

Et ces bons paysans sans qui rien ne vivrait !

---

(1). Tout comme Balzac ; non pas le Balzac d'Angoulême, les Gallo-Romains pourraient s'y tromper, mais le Balzac d'*Eugénie Grandet* et du *Père Goriot*, qui est un peu d'Angoulême aussi, puisqu'il y vint chez des amis souvent, et tenta, sans succès, de s'y faire nommer député en 1831, ou comme Chateaubriant en 1834. La circulaire des deux derniers n'a pu être encore retrouvée (Voir *Bulletin*, III, 162). C'est de l'histoire encore, cela, messieurs, et de l'histoire *à faire*.

(2). *Chants du paysan*. Paris, C. Lévy, 1894, in-32, 110 pages. Prix : 1 fr.

Digitized by Google

Ce n'est pas de la pastorale à moutons blancs tenus en laisse par un ruban rose. Ce n'est pas du paysage à ciel bleu, à prés fleuris, à bois pleins d'oiseaux et d'amoureux. C'est bien le chant du paysan, fait de simplicité, de sobriété, de force. A quoi bon tant de manières, et des rimes si riches, et tous les luxueux vocables des décadents ? La bonne vieille langue suffit pour parler de cette bonne vieille terre, qui ne change pas, elle, comme changent les modes et les gouvernements ! Soyons simples puisque ces braves paysans le sont, sobres puisqu'ils sont sobres, mais vigoureux aussi et bien musclés comme eux. Et voici, par chansons et par tableaux, toute la vie de l'homme des champs :

Petit garçon qui te rends à l'école,
Cueillant les fleurs et battant les buissons,
Le temps qu'on perd est du bien qu'on se vole ;
Petit garçon, songe à la parabole :
Sans le bon grain pas de bonnes moissons.
. . . . . .
D'autres voudront, dans leur orgueil facile,
Effacer Dieu de ton cœur obscurci ;
Ils railleront ta prière docile.
Petit garçon, cite-leur l'évangile :
La vieille église est une école aussi.

L'écolier a grandi. Voici le couplet de guerre, le son de clairon, qu'il fallait bien entendre au moins une fois dans un livre de M. Déroulède :

Il est parti pour la guerre.
Il aurait mieux aimé pas.
Mais quoi ! puisqu'on doit la faire,
Puisqu'ils y vont les soldats,
Il est parti pour la guerre.

On se marie jeune à la campagne :

Paysan, qui cherches femme,
Prends-la plus tôt que plus tard,
Au cœur simple, au doux regard.
Si ses yeux ont trop de flamme...

Crois-moi, paysan, crois-moi !
Ne la prends pas, jarnigoi !

Ces yeux-là ne sont pas nôtres,
C'est le paradis des autres,
Ce sera l'enfer pour toi.

O quel frais parfum de rusticité vraie dans le tableau du voyage d'*Accordailles*, où la vieille jument poulinière, houppes rouges sur les yeux pour la circonstance, traîne la carriole dont on a fait la toilette, et qui, « gardant son odeur de foin, a perdu son air de charrette ! » Le père et la mère sont là, les petits sur les genoux,

Digitized by Google

Et le joyeux chercheur d'épouse,
Qui voit la route s'abréger,
File, file, le cœur léger,
Dans le vent qui gonfle sa blouse.

Et je pense encore à mon vieux Théocrite quand je vois cette autre idylle : c'est à l'heure où l'on dort ; des deux bœufs liés et qui, joug au front, sont descendus à la rivière, « l'un veut boire tandis que l'autre ne veut pas. » Mais le bon paysan est là qui sait parler aux bêtes et les met d'accord sans l'aiguillon :

« Doucement, Barrot ! Doucement, Vermet ! »

Voici maintenant les travaux des champs : les semailles après l'*Ondée*, la *Moisson*, la *Machine à battre* et *Beau blé* ; les sacs dans l'aire

Versant le grain qui forme une montagne d'or ;

et le moissonneur soupesant avec joie, avec orgueil, ces grains dorés qui sont « son œuvre et son fait et sa chose ».

Puis, à côté du blé, c'est la vigne qui renaît :

L'un ne va pas sans l'autre et tous les deux font l'homme.
Aux nations sans vin la chair est sans esprit.
La vigne est la fierté des peuples qu'on renomme.
En Grèce, vin de Chio ; vin de Falerne à Rome ;
C'est sous les pampres verts que la gloire fleurit.

Ne te plains donc pas des coteaux pierreux. « Ta pierre est pierre d'espérance, vigneron » ..... Et le poète chante, enthousiaste, le raisin noir ou blond qui fait l'esprit plus gai, le bras plus fort,

Et fi de la fleur du houblon
Qui vous rend saoûl, sans vous rendre ivre !

Faut-il vous dire maintenant les heures graves, les heures tristes de la vie du paysan ? Voici la mort du *Vieux* : entouré de ses fils, il s'est couché pour la dernière fois, humilié de ne plus pouvoir travailler ni servir à rien, « à peine se tenir debout devant les bœufs. »

Ce n'est pas lui qui fuit le travail et la peine ;
Hélas ! c'est le travail qui ne veut plus de lui.

Aussi le soir a-t-il au feu jeté d'un geste las son bâton de houx, compagnon de toutes les heures, qui a fini sa tâche comme lui la sienne... Et il meurt

... Non pas d'un mal quelconque ou de vieillesse ;
Il meurt de n'avoir plus à vivre, voilà tout.

Cela n'est-il pas simple et grand comme l'antique, avec un peu de cette pitié mélancolique que notre époque aime à verser,

Digitized by Google

comme le parfum de Madeleine, aux pieds des humbles, de ceux qui travaillent et qui souffrent?

M. Déroulède, — c'est à mon sens le signe de sa vraie force et ce qui assure la durée à son petit livre — en se penchant sur la vie rude des paysans, a su les plaindre éloquemment, comme ils le méritent, ces pauvres travailleurs qui, souvent, tout courbés, tout voûtés,

Ne pourront même pas s'étendre dans la bière;

mais il s'est bien gardé de tomber dans les déclamations dangereuses qui sont si fort à la mode, et de souffler au cœur de ces braves gens une pensée de révolte, un sentiment de haine ou d'envie. Il les plaint, il les admire aussi, les exalte et leur conseille de se trouver encore heureux avec toutes leurs misères. Si la place ne m'était parcimonieusement mesurée, je citerais en entier la pièce du *Paysan*, toute pleine d'un souffle généreux, où le poète répond fièrement aux insultes et au dédain dont on accable le paysan, et chante en son honneur l'hymne d'admiration et de gratitude que lui doit l'humanité :

O croyant des vieilles croyances!
La terre à qui tu te fiances
N'épouse pas ces mécréants. —
. . . . . .
O prévoyant de la misère,
. . . . . .
Tu manges peu, ne gagnant guère,
Pauvre thésauriseur de pain!

Oh! oui, restez ce que vous êtes!
Faites toujours ce que vous faites!
Méprisez ces mots méprisants.
Calmes, laborieux, honnêtes,
Levez vos yeux, dressez vos têtes,
Hommes du pays, paysans!

C'est de la poésie, sans doute, très artistique et très musicale même, mais forte aussi, et pleine, et belle — comme de la prose!

Si quelques uns s'étonnent de trouver chez le chasseur à pied de 70, chez le fougueux Pierre l'Ermite de la croisade de 89, un bon sens aussi ferme, un aussi solide équilibre, un sentiment aussi juste de la mesure, ils n'auront qu'à se rappeler que M. Déroulède est le neveu d'Emile Augier.

C'est pour avoir — en poésie — un peu de sa robuste santé, pour savoir être, comme lui, un poète plein de fantaisie, sans cesser d'être un observateur pénétrant de la vie, pour savoir rester vrai sans devenir triste, et se montrer grave en restant jeune, en gardant l'allègre gaîté du Français et du soldat, que M. Déroulède pourrait bien, dans l'avenir, s'appeler le Béranger du village, ou mieux encore, le poète des paysans.

Je rappelais l'autre jour, à Cognac, comment M. André Lemoyne condamne et plaint la poésie « qui se met à la queue d'un parti politique, de princesse éblouissante devenant ainsi Peau d'Ane », comment il prédit de cruelles épreuves aux poètes assez fous pour « descendre dans l'ornière du présent. » Au silence qui s'est fait autour de son livre, M. Déroulède peut voir que les colères qu'il a soulevées ne sont pas encore éteintes. Tout le monde le lit; il a déjà 12 éditions. Personne n'en parle.

Digitized by Google

J'ai l'intime conviction que, loin que personne en prenne ombrage, tout le monde saura gré à la société des *Archives* de rester fidèle à sa règle d'honorer impartialement tous les talents qui honorent nos provinces. Pour qui ferait un jour l'histoire de la poésie charentaise, il y avait là une œuvre à signaler, une date à marquer : *servare, vulgare.* C'est tout ce que j'ai voulu faire.

*
* *

L'Angoumois, ai-je dit, monte cette année à l'assaut du Parnasse.

M. Georges Boutelleau, de Barbezieux, n'en est pas à sa première tentative d'escalade. Ascensionniste infatigable, il a déjà, pour grimper, entassé deux ou trois volumes de vers sur cinq ou six romans. Il en est à son cinquième éditeur. Un livre de lui n'est donc plus, même pour lui, un évènement. Cela n'empêche pas de le signaler à ceux qui ont la patriotique curiosité de collectionner tous les ouvrages du pays.

Et c'est d'autant plus un devoir pour les lettrés des deux Charentes de le lire qu'il a moins de chances de devenir populaire. Ce n'est pas en effet en gravissant les *Cîmes* (*Les Cimes.* Paris, Fischbacher, 1894, in-18. Prix : 3 fr.) et en restant, quand se lèvent « les aubes solennelles »,

> . . . . . grave et silencieux,
> Les mains jointes devant le mystère des cieux ;

ce n'est pas en chantant *la Foi, Jésus, la Croix, les Chemins célestes, le Paradis, la Résurrection...* qu'on risque, par le temps qui court, d'être imprimé à cent mille exemplaires, — à moins qu'on y mette le prix.

Qui croirait que le mysticisme fleurit ainsi à Barbezieux ?

> Mon âme est un psaume éternel
> Qui, magnifiant la nature
> Comme le plus sublime autel,
> En sent au fond la pourriture.

On peut dire que le livre de M. Boutelleau n'est d'un bout à l'autre qu'un extatique *Magnificat.*

Il me rappelle la maréchale Booth, de sa blanche voix de vierge mystique exaltant Jésus, le « doux Jésus », à la salle des Capucines, et suppliant les boulevardiers de porter amoureusement sa croix douloureuse. Cela est élevé, cela est pur, cela est séraphique, — un peu monotone aussi, un peu froid, semble-t-il... Eh! sans doute, c'est nous qui sommes froids... Pourtant la maréchale était jolie ; il y a de jolis vers aussi dans le livre de M. Boutelleau : *Fin d'hiver, les Temples blancs, le Phare, Paix du soir, Mourir...* Mais je crains que ce perpétuel hymne à la mort, suprême libératrice, ne paraisse glacial aux Français d'aujourd'hui. Pas chaud, l'air des cîmes !

Digitized by Google

On jouait il y a quelques jours, à Paris, un drame scandinave, mystique et brumeux, où il n'y a pas moins de sept pasteurs protestants en longue redingote ! Je ne sais pourquoi, cette poésie prêcheuse, qui tombe des cimes avec l'accent des psalmodies de l'armée du Salut, m'a rappelé le drame des sept pasteurs. Faudra-t-il que M. Déroulède passe à M. Boutelleau sa légendaire lévite à longs pans ? Je plaisante autour d'un livre grave, œuvre d'une pensée élevée ; c'est que justement je le trouve trop scandinave, ce livre, trop sans rire, sans sourire même, — et le sourire est si bon sur les lèvres des hommes ! — trop brumeux aussi parfois...

N'empêche qu'on doit bien du respect, ou mieux de la vénération, à ceux qui, dévots de la poésie et spiritualistes endurcis, dédaignent la popularité, bravent même le ridicule, et, les yeux toujours tournés vers les clartés d'en haut, à moins qu'ils ne les aient plongés « dans l'infini de la tombe »,

De la base insondée au sommet inatteint,

montent « la divine échelle de lumière » et font tout haut leur adoration et leur prière à Dieu :

Je viens à toi quand tu m'appelles,
Par la libre chanson des bois,
Par les bruits d'eaux, par les bruits d'ailes,
Pleins de chuchotements de voix.
Je viens à toi quand tu me touches
Par la mer et ses grands frissons...
. . . . . .
Je viens à toi... etc.

Tant pis pour nous, si nous ne pouvons plus monter à de telles altitudes, et goûter le charme austère de cette belle poésie contemplative !

Du bas de la colonne, saluons au moins le stylite ; admirons l'âme pure, grave, recueillie, éprise d'idéal, que réflète, en sa limpidité dormante de lac des montagnes, cette œuvre hautement distinguée.

***

Bibliophiles charentais, mettez aussi dans votre collection le petit volume de M. Joseph Castaigne. C'est un jeune, un débutant. Ces livres de jeunesse sont parfois difficiles à trouver plus tard... Mettez-le dans le « coin vert », vous savez, le petit coin que les plus austères, les plus préhistoriques, réservent, sans toujours l'oser dire, aux œuvres de fantaisie et d'esprit.

D'esprit et de fantaisie ce petit livre est tout plein (1). Vous n'y trouverez d'amour et de mélancolie que juste ce qu'il en faut

(1) *Le coin vert.* Paris, Lemerre, 1894, in-18. Prix : 3 fr.

Digitized by Google

pour que les dames au cœur sensible soient contentes : *L'âme en fête*, *Fleurs anciennes*, *le Papillon*, *l'Algue*, *Nos mères* ; — quelques stances patriotiques pour les vieux de 70 ou pour les jeunes de l'année..... qui viendra, sans doute ? — une ou deux fois un élan, un vol vers là-haut, vers les cimes aussi, comme dans *Nouvelles de l'autre monde*, pour faire voir qu'on est capable d'une certaine élévation... Mais, le plus souvent, c'est la note aimable qui domine,

Poésie à mi-côte et sagesse pratique.

Et n'est-ce pas ce qui doit le plus naturellement éclore sur le sol doucement ondulé, sous le ciel tempéré de la Charente ?

Un mariage, une fête de charité, une distribution de prix ? Voilà des couplets prêts. Une rencontre de jeune fille au bord de la mer, cinq minutes d'arrêt à Château-Thierry ; il n'en faut pas plus pour rimer d'élégants sonnets. Le sonnet, n'est-ce pas le « roi de la poésie », le « petit verre de Cognac qui réchauffe le cœur » à la fin du repas, — et au milieu aussi, pour qui suit la mode charentaise ?

Vous me pardonnerez de ne pas vous conter, faute d'espace, la *Valse assise*, frais souvenir du casino de Royan, ni le charmant récit parisien à la François Coppée, où l'on nous peint la petite fille, enfant de la rue, qui profite de ce que l'émeute a déraciné les grilles au pied des arbres du boulevard pour se faire, l'espace d'une après-midi, un tout petit jardin, qu'elle arrose avec l'eau du ruisseau. Je piquerai plus vivement les curiosités saintongeaises en leur citant la pièce sur l'*Ageasse*, où la province est défendue d'une façon qui n'est pas pour nous déplaire :

La province n'est plus la lande d'autrefois.
Le talent y fleurit, l'esprit y court les rues ;
Et par-delà les monts, les fleuves et les bois,
Loin de Paris on voit éclore des Revues...

en leur révélant aussi que les plus jolis sonnets peut-être sont ceux qui portent la marque d'origine et sentent la bonne odeur du crû. C'est par exemple le *Phylloxéra*, où le poète rêvant le long des coteaux où maintenant la luzerne

Maigre récolte, avec le blé d'Espagne alterne,

se rappelle, en « vieux charentais »,

Les ceps tordus et noirs ployés sous l'or des grappes,

et revoit en septembre

Les trente vendangeurs mangeant dans la cuisine
Le quartier de porc frais après la soupe aux choux.

Ou bien c'est le *Paysage charentais*, paysage sans grandeur, sans océan, sans montagnes, ... et sans touristes anglais aussi !

Digitized by Google

Maigres vignes cuisant là-haut dans les cailloux,
Large prairie où paît un troupeau de bœufs roux,
Noyers parmi les champs, buissons rouges de baies,
Vieux murs en pierre sèche écroulés dans les haies,
Horizons fraternels, doux pour le cœur et l'œil !

Regardez encore si vous ne voyez pas

Au bord de la rivière à l'onde nonchalante
Qu'Henri Quatre appelait son plus gentil ruisseau,
. . . . . .
Angoulême et la tour où naquit Marguerite
Sur le soleil couchant se profilant en noir.

Tout cela est gracieux et doux comme le pays même.

Et pour finir, sûr de me faire pardonner ainsi par les archéologues, je vous dirai que notre poète écrit toute une jolie pièce pour les défendre contre « leurs noirs ennemis. »

On dit, en vous voyant penchés sur un grimoire,
Que vous ne faites là qu'un travail de fourmis.
Répondez fièrement : « Non, nous faisons l'histoire. »

C'est la poésie, on le voit, qui la première a fait à l'archéologie une politesse : nous lui en devions bien une à notre tour. Nos voisins de Charente sont d'ailleurs si aimables ! Et j'ai cité de si jolis vers ! Non, décidément, je n'ai, n'est-ce pas vrai, aucun pardon à demander ?

GABRIEL AUDIAT.

P. S. — Comme je corrige mon épreuve, sur ma table le vent d'ouest m'apporte de Saintonge des nouvelles feuilles de printemps.

La Saintonge à son tour va-t-elle faire sa levée en masse ? — Hardi ! Nous sommes de force à lutter. Le fier combat singulier que nous aurons, si, contre les trois mousquetaires Déroulède-Boutelleau-Castaigne, nous mettons en lice Lemoyne-Gourdon-Maguier !

C'est d'abord André Lemoyne, le vieux maître éternellement jeune, qui, pour répondre au salut d'admiration que nous lui avons envoyé, m'adresse une pièce exquise — comme toutes les autres — qu'il a spécialement écrite pour moi, pour nous, pour le pays qu'il aime : *Saint-Georges sur mer*.

Nous la publierons, bien sûr. Et quelque jour, je ne sais où, nous ferons à l'auteur des *Charmeuses* et des *Fleurs du soir* l'honneur d'une soirée tout entière.

Et puis c'est du poète de Rochefort, Georges Gourdon, des strophes généreuses, éloquentes, *Crondstadt-Metz-Toulon* (Paris, Lemerre, 1893), deux années de la France en trois dates ; entre les deux journées radieuses de l'espoir et de l'enthousiasme, le cri douloureux du souvenir :

Il est entré par la porte de France.

et le violent cri de la haine :

Digitized by Google

... Il n'aura qu'à repasser le Rhin,
Et vous verrez alors au son de quel refrain
Il sortira de Metz par la porte de France !

Ainsi M. Déroulède ayant, comme Cincinnatus, laissé le képi pour la blouse, et le chassepot pour la charrue, c'est M. Gourdon qui s'est fait le sonneur de clairon, le soldat-poète : et sa fanfare, vous le voyez, a fière allure !

D'ailleurs le poète des *Pervenches*, des *Villageoises*, du *Sang de France* est bientôt assez connu à Paris pour qu'on se doute déjà de son existence en Saintonge. Et ceux qui étaient à notre fête de Taillebourg, il y a deux ans, ont peut être encore dans la mémoire et dans l'oreille les vers flambants et sonores, qui dans l'air ardent de cette journée de juillet vibraient si bien du haut de la chaussée Saint-James, où je les déclamais au-dessus de la cohue enthousiaste !

Il y a de trop belles choses dans son œuvre pour que je ne me relève pas moi-même quelque jour de mon serment, et que les lecteurs de la *Revue* ne me surprennent pas encore à leur causer poésie.

G. A.

—

II

UNE PROTESTATION CONTRE LA CONDAMNATION DE LOUIS XVI

La lettre suivante du commandant Ours Denesle (1), adressée à son frère d'armes, Georges de Kemmerer, le jour même de la con-

---

(1) Le 9 décembre 1759, messire François-Aaron Denesle, écuyer, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel d'infanterie, capitaine général des garde-côtes de l'île de Ré, adresse l'ordre suivant au commandant du guet de Sainte-Marie : « Le commandant assemblera son guet sitôt la générale battue, et de suite détachera le lieutenant et 30 hommes vis-à-vis le poste de Saint-Sauveur, pour s'opposer à la descente de l'ennemi. Avec ce qui lui restera de soldats, le lieutenant ira se poster sur les hauteurs entre le rocher de Chauveau et la batterie des Norceaux. François Denesle. » François-Aaron Denesle, en 1710, avait épousé Marie-Victoire Grouet de Boisroger, inhumée le 28 avril 1758, dont il a eu trois enfants : 1° le 24 octobre 1729, Charles-François ; 2° le 11 juillet 1731, Michel ; 3° Marie Grouet Denesle, morte et inhumée dans l'église de Saint-Martin le 28 avril 1758. Michel Denesle, écuyer, garde-corps du roi, aide-major de la place de Saint-Martin, épousa à Saint-Martin, le 10 avril 1769, la fille du procureur de la baronnie, Marie-Henriette Batard, dont il eut deux enfants : 1° le 20 juin 1776, Antoine Denesle ; 2° le 2 juillet 1778, Pierre-Aaron Denesle. Le 9 avril 1769, Pierre-Jean Denesle, chevalier de Saint-Louis, commandant le fort Laprée, épouse Françoise Leloup de Martrais et, en 1725, Marie-Victoire Denesle se marie à Louis Franquiny de Feu, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Conty. Il y avait encore à Saint-Martin, le 28 juin 1819, un Denesle, conseiller municipal, qui a marié les époux Perraud-Moreau.

D'où vient le prénom d'*Ours*. Sans doute d'un des 5 ou 6 saints de ce nom, à moins que ce ne soit un surnom. Je me souviens que mon père disait parfois : « Messire Aaron était rude souvent, et la population s'égayait en le nommant François l'Ours. »

Digitized by Google

damnation du roi Louis XVI (17 janvier 1793), offre à la postérité la preuve que, dans les plus grandes calamités humaines, s'il se trouve des scélérats capables de tout, il y a aussi à côté d'eux des hommes qui ne craignent pas d'attirer sur leurs têtes les dangers les plus grands. Denesle envoya, malgré les supplications de Kemmerer (1), la copie de cette lettre à tous les journalistes de Paris, qui s'empressèrent de la publier.

KEMMERER.

« Saisi d'horreur, je déclare, comme citoyen français, que, dans mon opinion, le jugement de la convention nationale, qui condamne le ci-devant roi Louis XVI, est une infâme iniquité. Je pense que la volonté publique a pu me délier du serment qui m'attachait à notre constitution, et je réclame contre l'impunité des massacres du mois de septembre. Voilà ce que ma conscience me fait un devoir de publier, ce que je voudrais transmettre à tous mes contemporains, et, de générations en générations, à toute la postérité.

» Fait à Paris, ce jeudi soir, 17 janvier 1793.

» FRANÇOIS-OURS DENESLE, de l'île de Ré. »

—

III

BROUAGE

Après ce qui a été dit et chanté en l'honneur de Brouage, on ne sera peut-être pas fâché de voir que tout le monde n'a pas pour cette ville l'amour que lui portaient Champlain et ses compatriotes. Voici une boutade pleine d'humour que Brouage a inspirée, il y a quelque trente ans :

Je ne t'oublierai pas, Brouage, impur asyle,
Réceptacle de mort d'où la santé s'exile ;
Que les humains au loin partagent mon effroi !
Mes yeux t'ont pour toujours gravé dans ma mémoire ;
Ma lyre veut aussi, travaillant à ta gloire,
Te parer d'un éclat odieux comme toi.

---

(1) George de Kemmerer avait étudié la médecine à l'école de Strasbourg, et en sortit en 1784 pour entreprendre une campagne de deux ans avec le neveu du gouverneur de l'île de Ré, le bailli des Ecotais. Ce neveu avait le commandement de la station de Terre-Neuve. Nommé chirurgien major dans un régiment colonial, Kemmerer revint dans l'île de Ré avec son régiment, fut attaché, en 1790, à l'hôpital militaire de Saint-Martin. (Voir *Histoire de l'île de Ré*, 2e édit., p. 447) On peut juger de l'importance de cet établissement par les tableaux du mouvement des malades que je possède dans mes archives. Ainsi, en thermidor an VIII, le 4, il y a 67 fiévreux ; il y en a 126 le 14, et le 30, 202 malades. A une autre époque, ils ont dépassé 300. Son fils, Théodore de Kemmerer, officier de santé, y fut attaché jusqu'en 1852 ; depuis cette époque, leur petit-fils et fils, le docteur Kemmerer de Raffin, a fini le siècle pendant lequel cette famille a pratiqué, sans interruption, la médecine dans cet établissement charitable.

Digitized by Google

Je n'ai point vu ces lieux dévorants et funèbres,
Que leur tristesse horrible a su rendre célèbres ;
Ni l'ardente Arabie aux sablonneuses mers ;
Ni cette terre antique à jamais épuisée,
Du cadavre de Rome à jamais écrasée,
Pleurant sur son veuvage et ses marais déserts.

Mais dans la belle France une oasis sauvage
M'est apparue, hélas ! J'ai vu, j'ai vu Brouage :
A son perfide aspect tout mon cœur a frémi.
C'est sous un front serein la haine enveloppée,
Qui, tout en caressant la victime trompée,
Dans un regard furtif lui montre un ennemi.

Là, tout semble sourire au loin dans la nature ;
Les champs sont couronnés d'une douce verdure ;
Mais sous cette verdure et ces trompeux appas
L'œil voit de toutes parts, à d'étroits intervalles,
En réseaux argentés briller des eaux fatales,
Dont la vapeur impure exhale un prompt trépas.

Là s'élève une ville, antique forteresse,
Dont la verdure encore embellit la vieillesse.
Fuyez à pas pressés ce repaire assassin :
C'est Brouage ! et ce nom de sinistre présage,
Vos yeux peuvent le lire inscrit sur le visage
Des cadavres vivants renfermés dans son sein.

L'homme seul dépérit sur ce sol homicide
Où souvent un berger, spectre blême et livide,
Conduit languissamment de superbes troupeaux :
Tout courbé sous le poids de cet air qu'il respire,
Son mal n'est soulagé qu'à l'instant qu'il expire,
Quand la mort l'abandonne à la faim des corbeaux.

Adorons tes décrets, Justice consolante !
Tu gardes en ces lieux l'animal et la plante,
La plante et l'animal, qui n'ont point d'avenir ;
Mais si l'homme succombe où tu bornas sa course,
Ta main, qui de sa vie a desséché la source,
Lui dévoile un bonheur qui ne saurait finir.

Ces vers sont du comte Charles-Pierre-Gaspard de Pons, littérateur, né à Avallon (Yonne), le 3 juillet 1798. Gaspard de Pons, d'abord officier dans la garde royale sous Charles X, puis capitaine au 7e régiment d'infanterie légère, cultivait les muses à ses heures ; on a de lui un certain nombre d'ouvrages publiés depuis l'année 1818, notamment une plaquette fort curieuse qui, sous le titre de *Encore un mot*, est une satire très mordante sur Baour-Lormian. Il a écrit aussi dans deux revues de son temps : l'*Oriflamme* et le *Mercure du XIXe siècle*. En 1861, la Librairie nouvelle a publié un volume d'*Essais dramatiques* du comte Gaspard de Pons.

GUSTAVE LABAT.

—

Digitized by Google

IV

LES CHÉRADE DE MONTBRON (Voir XIV, p. 40)

Note supplémentaire

Il est très vrai que les Chérade de Pontrouchaud, commune de Roussines, canton de Montembœuf (Charente), ne doivent pas être confondus, comme l'ont fait plusieurs auteurs, avec les Chérade de Montbron. M. Champeval, l'auteur de la *Généalogie de la maison de Montbron*, qui a paru dans la 3e livraison du t. II du *Dictionnaire des familles du Poitou*, et qui a été tirée à part (Poitiers, Oudin, 1893), après avoir scrupuleusement étudié les archives de la Charente, les papiers de famille, la bibliothèque nationale et les registres paroissiaux, a conclu lui aussi à la négative ; il s'est complètement abstenu, et avec raison, de parler des Chérade du Périgord.

Ce nom de Chérade était assez commun autrefois. On le trouve à Champniers, près d'Angoulême, dès 1532. En voici qui se rattachent à ceux dont parle M. le comte de Saint-Saud : François Chérade, sieur de Villard, marié à Catherine Bouthinon, eut Pierre, né le 24, baptisé à Marthon le 30 août ; Joseph Chérade, sieur des Iles, épousa à Mainzac, près Marthon, le 3 décembre 1750, demoiselle Antoinette Tronchère de Beaumont, dont : 1° François, y baptisé le 8 novembre 1751 ; 2° Jeanne, y baptisée le 27 septembre 1753.

Selon M. Champeval, Chérade provient de *cheire, chiron*, qui signifie un tas de pierres ou plutôt une montjoye, et ce serait de là que les de Montbron auraient pour armes quasi parlantes : *d'azur à 3 losanges d'or posés 2 et 1*, supposition bien risquée. Il ne commence la généalogie qu'avec Etienne, auteur de l'anoblissement de la famille, sans contester les ancêtres donnés dans le dernier numéro de la *Revue*, qui sont parfaitement authentiques et dont il a eu par nous connaissance.

Une faute d'impression sans doute a fait dire dans la *Revue* qu'Etienne mourut en 1716, au lieu de 1714. Parmi ses enfants, M. Champeval cite une fille au nom douteux de Josèphe, dont M. de Montbron de Buzay n'admet pas l'existence. Cependant, c'est Etienne lui-même qui écrit : « A ma fille de Saint-Martin, jusqu'au jeudi 23 mars 1713, que je lui ai donné 40,000 écus en la mariant avec M. de Villerond, (donné) 384 livres ». (Archives de la Charente, E. 86). Qu'était M. de Villerond ? M. Champeval ne le dit pas. Qu'on me permette d'indiquer une piste. M. de Saint-Martin, second mari de Madeleine Husson, avait une propriété à Villerond. C'est là qu'une de ses filles, Mme Mérault, fut inhumée le 16 janvier 1721. Elle était issue d'un premier mariage ainsi qu'une autre fille et un fils. J'incline à croire que ce fils, appelé M. de Saint-Martin de Villerond, aurait épousé la fille d'Etienne. De là son nom de Mme de Saint-Martin ou Mme de Villerond. Ce n'est là qu'une hypothèse ; mais il faut avouer que

Digitized by Google

la coïncidence des noms la rend digne de fixer l'attention. Quant à Villerond, comme il se trouvait aux environs de Paris, c'est probablement Villerond, canton de Luzarches (Seine-et-Oise).

M. de Saint-Martin, second mari de Madeleine Husson, mourut au commencement de l'année 1733 ou à la fin de 1732. Voici en effet une note que j'ai relevée dans les registres de Marthon: « Le 28e janvier (1733), nous avons fait le service de feu M. de Saint-Martin. Madame a donné 21 livres pour achepter le luminaire, que j'ay fait porter de Monbron ». Il est à croire que ce service fut fait peu de temps après la mort.

Mme de Saint-Martin avait acquis des La Place, en 1750 et 1752, le château de La Forêt d'Horte. Son fils le fit, non rebâtir, comme le dit M. Champeval, mais agrandir. On voyait, il y a quelques années, au-dessus de la porte d'entrée, les armes accolées des Montbron et des Le Musnier, et, plus haut, dans un cartouche situé au-dessus de l'entablement, les armes des La Place. Ces dernières n'avaient évidemment été conservées que parce que le château n'avait pas été rebâti. Les Montbron l'agrandirent en faisant ajouter une aile, sur la droite lorsqu'on fait face à la porte d'entrée, dans laquelle fut ménagée une chapelle sans aucun caractère d'architecture. Le marché relatif à l'agrandissement fut passé, le 16 mars 1759, entre M. de Montbron et Pierre Fauconnet, père et fils, demeurant au village de Viville, paroisse de Champniers, en présence de Nicolas Guyot, maître couvreur de la ville d'Angoulême, et Léonard Geay, menuisier du bourg de Paluaud. Après son agrandissement, ce château était le plus vaste des environs ; les chambres, toutes aux proportions grandioses et fort bien meublées, y étaient en grand nombre. Abandonné depuis longtemps, les pluies et le temps en avaient fait une ruine. On ne pouvait s'aventurer à le visiter qu'au risque de passer à travers les planchers ou d'être écrasé par les débris de toiture s'effondrant de temps en temps. Le propriétaire actuel le fait démolir et ses murs servent à faire de la chaux.

AD. MONDON.

Erratum : tome XIV, p. 46, 4e ligne du 2e §, lire : Montagrier (Haute-Vienne).

—

V

BILLAUD-VARENNE ET LE COMMANDANT POLONY

On a lu dans l'article *Billaud-Varenne* de notre livraison de juillet dernier (*Bulletin*, XIII, 274), que le féroce régicide se plaignait dans ses *Mémoires*, page 379, lui l'innocent, lui le calomnié, « que le ciel, touché sans doute de la pureté de son âme autant qu'indigné de la scélératesse forcenée de ses ennemis », qu'il avait secourus deux fois, d'avoir été, au départ de Rochefort, « séquestré dans les ténèbres et l'infection suffocante de la fosse aux lions, le capitaine, ajoute-t-il, qui me devait son

Digitized by Google

grade d'officier, ayant eu l'inhumaine ingratitude de me refuser jusqu'à un cadre, sans pitié pour le mal de mer qui achevait de m'accabler, et que quelques jours après le second, non moins généreux que compatissant, l'obligea de me fournir. » Le biographe de Billaud, M. Alfred Bégis, acceptant sans conteste ce récit et ces plaintes, les reproduit p. 77 : « Le second, plus compatissant et honteux peut-être d'une rigueur inutile, et dont la responsabilité semblait peser sur tout l'équipage, fit à ce sujet des observations tellement pressantes à son capitaine que celui-ci fit fournir à Billaud-Varenne le cadre dont il avait été si injustement privé. » M. Bégis aurait dû être mis en garde par le rapport du commandant lui-même au directoire, le 1er ventôse an IV : « Je reçus, le 6 prairial au soir, sur l'aviso l'*Expédition*, Billaud-Varenne, ci-devant député à la convention nationale. J'étais alors sur rade de l'île d'Aix. L'embarquement de différents effets retenant près du bord plusieurs chaloupes, je fis, pour mettre à couvert ma responsabilité, conduire le déporté dans l'entrepont, et successivement dans l'une de ses parties la moins embarrassée comme la plus aérée de ces petits bâtiments, nommée la fosse à lion ; un cadre fut tendu pour son coucher et un canonnier placé à la porte avec ordre de veiller aux besoins du détenu. »

Cette version est en opposition flagrante avec celle du détenu. Qui faut-il croire ? Le prisonnier aigri, acariâtre, hargneux, plein de récriminations contre tout le monde et de flatteries et d'éloges pour lui-même, ou un officier français qui écrit sous sa signature une dépêche dont on peut toujours vérifier l'exactitude ? L'explication est très simple. Des barques nombreuses abordent le bâtiment ; le détenu peut s'échapper ; le commandant doit prévoir et éviter une évasion possible. Il met en sûreté Billaud, il l'isole pour une nuit. Cela rappelle les vainqueurs de la Bastille trouvant dans des cachots des prisonniers que le gouvernement y avait fait mettre, dès les premiers coups de fusils tirés contre la forteresse, parce que, dans les chambres où ils étaient, ils couraient risque d'être tués par ceux qui les voulaient délivrer.

Et la preuve qu'il n'y avait pas là « une rigueur inutile », mais une sage mesure de précaution, c'est que, le lendemain 7, le vaisseau appareillait. « Billaud fut libre d'aller par tout le bâtiment. Un mousse fut affecté à son service. Il lui fut délivré de la cambuse une ration pareille à celle de chaque personne de l'équipage. Pendant ma navigation, le déporté, toujours triste, ne descendait dans l'entrepont que pour la nuit, étant continuellement sur l'arrière du bâtiment... Personne n'a, en aucune manière, insulté à sa situation, et j'eusse désiré pouvoir le préserver du mal de mer dont il a presque continuellement été atteint. » La lettre est signée Polony.

Claude-Vincent Polony, alors lieutenant de vaisseau, commandait la petite division dont les marins ont transporté à la Guyane, en 1795, Billaud-Varenne et Collot d'Herbois.

Digitized by Google

Né à Rochefort le 22 avril 1756, de Jean-Baptiste Polony, maître de musique, et d'Elisabeth Crampé, il s'était trouvé à 5 ans orphelin de son père mort à La Rochelle (1761) et sans fortune ; il part à 11 ans comme mousse sur le *Hasard*, de La Rochelle, capitaine Bardet. A 16 ans, le 16 novembre 1772, il est classé matelot pilotin et sert sur la *Sylphide* (commandant du Chilleau, lieutenant de vaisseau), la *Porteuse* (Duler, capitaine de flûte) et la *Terpsichore* (le comte de Guichen, capitaine de vaisseau) ; timonier le 10 avril 1776 sur la *Terpsichore* (le marquis Poute de Nieul, capitaine de vaisseau) ; aide-pilote le 26 décembre 1776 sur le *Réfléchi* (Baraudin, capitaine de vaisseau), son zèle et ses talents décidèrent le commandant à le faire second pilote le 15 février 1778, en le plaçant sur la frégate la *Belle-Paule*, commandée par Chadeau de La Clochetterie, capitaine de vaisseau ; il se distingua dans le célèbre combat du 17 juin 1778, ce qui lui valut le grade de second pilote en chef ; il avait 22 ans. Il est premier pilote, le 24 janvier 1779, sur le *Triton* avec La Clochetterie, la *Galatée* (Rocquard, lieutenant de vaisseau), l'*Invincible* (Trémigon, capitaine de vaisseau) et l'*Iphigénie*, que commandait le comte de Kersaint, capitaine de vaisseau ; Kersaint fut tellement satisfait de son service dans son expédition de Démérary, qu'il le fit (28 octobre 1781) lieutenant de frégate auxiliaire pour la campagne, et pendant son séjour à la Guyane lui donna le commandement d'une goëlette pour Surinam. Il fit une deuxième campagne en cette même qualité sur l'*Andromaque*, commandant Villeblanche, lieutenant de vaisseau.

La démission de beaucoup d'officiers lui valut un avancement plus rapide. Le 17 novembre 1792, il fut nommé enseigne de vaisseau entretenu sur la corvette la *Perdrix* (commandant Renaudin, lieutenant de vaisseau), puis sur la *Cléopâtre* (Mullon, capitaine de vaisseau). Lieutenant de vaisseau de première classe le 5 décembre 1794, capitaine de vaisseau de deuxième classe le 21 mars 1796, il passe à la première classe le 1er janvier 1809 ; il commanda successivement (1793 et 1794) l'aviso le *Sans-Culotte*, la corvette l'*Oiseau* (1794), l'aviso l'*Expédition* (1795), le vaisseau le *Fougueux*. En 1805, il commandait une division de la flottille de Boulogne. Sa santé ne lui ayant pas permis de poursuivre sa carrière active, il se fit, à l'âge de 50 ans, employer à terre, puis nommer major de la marine à Rochefort (1807-1813) ; il prit sa retraite en 1815 et se fixa dans l'île d'Oleron, où il mourut, le 29 avril 1828, chevalier de Saint-Louis (1814) et officier de la légion d'honneur (du 15 juin 1804).

Veuf de Marie Guille, il avait épousé, le 8 mai 1801, en l'église Saint-Pierre d'Oleron, Marie-Anne-Elisabeth Garnier, âgée de 30 ans, née au bourg de Saint-Pierre, le 6 janvier 1771, de Pierre-Louis-Victor Garnier, propriétaire, et de Jeanne-Elisabeth Hébrard, en présence de Jean-Célestin Gilis, de Claude-Philippe de La Chassagne, oncle et cousin ; de Catherine et Geneviève Gilis, tantes ; de Madeleine-Victoire de La Chasse,

Digitized by Google

etc. ; il eut deux enfants : 1° André-Vincent-*Jules* Polony, né le 27 janvier 1806, à Saint-Pierre, mort le 27 janvier 1875, à Rochefort, capitaine de frégate en retraite, qui, marié à Rochefort, le 9 janvier 1838, à Augustine-Octavie Ayraud, a eu deux fils : *a* Octave, né le 19 septembre 1840 ; *b* Ernest, ingénieur des ponts et chaussées au service de la marine, à Rochefort, né le 23 février 1844 ; 2° Hippolyte, né le 7 juin 1808, à Saint-Pierre, décédé le 30 décembre 1833, célibataire.

Polony aimait à rappeler ses souvenirs. Vers 1820, il recueillit ses notes et rédigea ses mémoires sur sa carrière maritime. L'épisode de Cayenne, de Collot d'Herbois et de Billaud-Varenne y devait trouver place. Nous reproduisons le passage relatif à l'incident, dont nous devons la communication à un de ses descendants. Après des détails sur la manière dont cette mission lui fut confiée et sur les instructions très circonstanciées des membres des comités de salut public et de sûreté générale, qui témoignent combien le gouvernement d'alors, différent de quelques uns de ses successeurs, tenait à ne pas laisser échapper ses détenus politiques, il s'exprime ainsi :

« Prairial an III. — ... Laissant à terre trois officiers pour presser l'embarquement de quelques vivres, des poudres et de plusieurs hommes restés en arrière, à 6 heures du matin, 5 prairial an III, mes bâtiments l'*Expédition*, le *Cerf*, le *Bec d'Ambez*, le *Crocodile* et l'*Aigle* furent sortis du port de Rochefort et mis en descente de rivière (le vent alors du N. E. joli frais). Le soir, à 9 heures, nous mouillâmes tout près du vaisseau rasé l'*Agricole*, monté par l'amiral Tromelin. Conformément à mes instructions, je fis partir aussitôt un officier pour aller prendre au Château d'Oleron les sieurs Billaud-Varenne et Collot d'Herbois. Le lendemain, à onze heures du matin, le canot revint avec lesdits passagers que je plaçai suivant leurs destinations, en faisant passer et consignant à la « Fosse-aux-lions » Billaud-Varenne, attendu que nous étions entourés d'embarcations du port par l'une desquelles il était possible de s'échapper. Dans ce jour, je remis aux quatre capitaines de ma division les signaux de reconnaissance à la mer, ceux de jour et de nuit pour notre navigation et un paquet à ouvrir en cas de séparation, contenant, avec l'ordre de faire route pour Cayenne, une instruction sur les atterrages de cette colonie ; donnant, en outre, au capitaine du *Cerf*, à bord duquel était Collot d'Herbois, copie des instructions des comités relativement aux déportés Billaud et Collot. »

Après le récit des événements de mer et de guerre de cette traversée faite au milieu des croisières anglaises ou portugaises, et à l'arrivée devant Cayenne le 8 messidor, je trouve ces réflexions sur la suite de la mission en ce qui concerne les déportés : « Le lendemain matin, à 6 heures, Billaud-Varenne et Collot d'Herbois furent remis, en état de santé, au commandant de la place qui vint les réclamer ; et le 14, je lui fis remettre aussi nos prisonniers au nombre de 48, savoir : 25 anglais et

Digitized by Google

23 portugais, lesquels emportèrent tous les effets à leur usage.

» Billaud-Varenne, mon passager, libre dans le bâtiment dès le moment de notre appareillage de l'île d'Aix, eut, dès lors, un mousse à son service, un cadre tendu à l'entrepont (arrière) et une ration pareille à celle de chaque personne de l'équipage ; indépendamment de quoi l'officier de quart, à qui on envoyait en conséquence, partageait tous les jours avec lui son dîner.

» Pendant notre navigation jusqu'à Cayenne, ce déporté, toujours triste, versant souvent des larmes, ne descendant dans l'entrepont que pour la nuit, s'était tenu continuellement sur l'arrière du bâtiment. Veillant sans cesse sur lui, j'ai prévenu toute liaison avec les gens de l'équipage ; personne n'a, en aucune manière, insulté à son malheur, et j'eusse voulu pouvoir le préserver du mal de mer dont il a presque continuellement été atteint.

» Collot d'Herbois, placé sur l'aviso le *Cerf*, traité de la même manière, a toujours joui d'un bon appétit et d'une assez belle humeur... »

Il règne dans ce récit un accent de vérité auquel on ne se méprendra pas. Ces mémoires n'ont pas été écrits pour les besoins de la cause ; Polony ignorait certainement en 1820 l'accusation de cruauté portée par Billaud contre lui dans un écrit qui n'a été publié qu'en 1893 (1) ; sa version est le texte exact de sa dépêche au directoire, 1er ventôse, an IV (20 février 1796). En présence des ordres formels qu'il avait reçus, des précautions minutieuses qu'il devait prendre, la fosse aux lions temporaire était nécessaire, à cause des embarcations « par l'une desquelles il était possible de s'échapper. »

Polony a aussi laissé « *Instruction nautique et locale pour les voyages à la Guyane française,* rédigée l'an cinquième de la république, par le capitaine de vaisseau Polony. A Rochefort, de l'imprimerie de Jousserant », in-4°, 35 pages, avis techniques dont plusieurs marins ont constaté l'utilité, comme le prouvent des attestations à la fin de l'opuscule ; il y a aussi des détails sur la Guyane, climat, productions, usages.

L. A.

—

VI

LES MAIRES ET LES COMMUNES EN SAINTONGE

(*Bulletin,* VII, 364-370 ; VIII, 38)

Depuis que nous avons demandé des maires pour nos paroisses qui n'en avaient pas, on nous en a donné, et plus que

(1) Je ne parle pas des « *Mémoires de Billaud-Varennes, ex-conventionnel, écrits au Port-de-France en 1818...* par M***, (Paris 1821, 2 vol. in-8°), qui sont apocryphes et qui d'ailleurs ne mentionnent pas l'incident.

Digitized by Google

nous ne pensions. Quand il n'y a plus de maires, on en trouve. Outre les villes pourvues de communes, un certain nombre d'autres eurent des maires, qui n'étaient pas des maires, mais qui en portaient le titre. L'édit de Louis XIV (1692) créait des maires à la nomination du roi dans chacune des villes et communautés du royaume. C'était une mesure fiscale, puisque l'office s'achetait à beaux deniers comptants. Aussi ces maires, qualifiés de perpétuels, ont été ce qu'il y a de plus éphémère; ils n'ont laissé aucune trace; à peine rencontre-t-on çà et là quelques noms isolés. Recueillons-les donc précieusement.

Nous avons vu, VII, 360, un maire à Talmont, à Royan, très improbable surtout à l'époque où l'un et l'autre sont indiqués. Mais, comme le dit si justement M. de La Morinerie, « il faut s'attendre à bien des surprises en fait de révélations historiques. Ainsi Brouage, qui n'est plus même une commune aujourd'hui, avait, d'après un édit de 1612, le droit de maison commune et d'élection d'échevins, sous la présidence du gouverneur, maire perpétuel. » Le maire de Marennes est authentiquement constaté. En effet, un arrêt du conseil d'état (16 novembre 1699) ordonne que Pierre Baron de Touchelonge, lieutenant civil et criminel du siège royal de l'amirauté à Marennes, précédera maître Josué Joslin, maire perpétuel de Marennes, en toutes assemblées générales et particulières autres que celles de police. (*Inventaire sommaire des archives départementales de la Charente-Inférieure*, série B). Donc Josué Joslin était maire de Marennes en 1699. Nous avons déjà cité Jean-Louis Guillem, sieur de Piton, qui fut nommé, en 1698, capitaine garde-côtes de Soubize (*Inventaire de l'amirauté de Marennes*, p. 9). L'*Armorial de la généralité de La Rochelle* (1696) indique encore, n° 113, « M. de Villemont, maire de Marennes ».

Le maire d'Oleron est constaté dès le XIII^e^ siècle (*Bulletin*, VII, 70).

Nous avons mentionné le maire et l'hôtel de ville de Pons avant l'ère nouvelle. Voici que M. le chanoine Julien-Laferrière a découvert parmi les minutes de Tillet, notaire en cette ville, dans l'étude de M^e^ Clémenceau, plusieurs maires au XVIII^e^ siècle, et il les indique dans le *Bulletin historique du comité des travaux historiques*, 1892, n^os^ 2-3, p. 364 : *Les maires de Pons de 1692 à 1764*.

Michel Barbot, dans un acte d'acquisition du 25 novembre 1696, est qualifié « conseiller du roy, maire perpétuel de Pons, demeurant au faubourg Saint-Vivien », et aussi le 30 novembre 1707, dans une cession à lui faite par Elisabeth Saint-Germain. En 1713, Michel Barbot mourut, après avoir testé le 26 juillet. Son héritière était sa nièce, Marie Agard, qui, en 1714, le 30 septembre, est dite femme de messire Charles-Antoine Yongues, seigneur marquis du Sevret — et non *de Sèvres* — de Laferrière, d'Avy, Biron, Fléac et autres lieux, et était fille de Charles Agard, seigneur de Bardes, et d'Anne Barbot, sœur de Michel Barbot. Sa sœur, Marthe Agard, avait épousé (contrat du 13

Digitized by Google

janvier 1714) Marie-Germain-Louis Yongues (1), chevalier, seigneur de Biron.

Donc, le 29 novembre 1713, par acte devant Tillet, notaire royal, « damoiselle Marie Agard, demeurante en son logis noble de Fléac, héritière donataire de feu messire Michel Barbot, vivant seigneur de Fléac, conseiller du roy, maire perpétuel de la ville de Pons », considérant que « la charge de maisre tant entien qu'alternatif de la ditte ville que jouissait le dit feu sieur Barbot, son oncle, estant tombée en ses mains, il est à craindre que les six mois qu'elle a pour y faire pourvoir ne c'escoule, et qu'à défaut de ce elle soit réunie à parties cazuelles », nomme messire Henri Agard, son frère, demeurant en la paroisse Saint-Martin du Petit-Niort, « pour jouir et posséder la ditte charge de maisre... s'en desmettant dès à présant en sa fabveur... » Mais, trois jours après, les deux partis, d'un commun accord, annulent cette cession ; et Marie Agard, le 16 décembre, cède de nouveau cette charge de maire « avec les honneurs, prérogatives, prééminences, gages et privilèges », à son beau-frère, Jean-Paul Martin, demeurant au bourg de Mirambeau, paroisse du Petit-Niort, qui avait épousé Madeleine Agard, sœur de Marie, Marthe, Thérèse et Jacques Agard, bourgeois et marchand de Bordeaux.

Jean-Paul Martin obtient du roi les provisions nécessaires le 20 janvier suivant, et, le 17 juin 1714 — pourquoi cinq mois de retard ? — il prend possesion. Pour cela, il assemble les habitants au-devant de la grande porte de l'église Saint-Martin, « issue de vespres quy c'est ditte ledit jour », et là, « parelant aux personnes de Pierre et Jean Gouleltaud, père et fils, Jean Yvonnet, Eutrope Vanisaud... les ci-devant manans et habitans de la ditte ville et fauxbourgs », leur expose que sa majesté lui a accordé « l'estat et office de maisre perpétuel de ladite ville de Pons ». Le notaire Tillet lit les provisions, puis, à haute et intelligible voix, déclare que Martin prend possession « réelle et actuelle de l'estat et office de maisre » ; et personne ne s'y opposant, ledit sieur Jean-Paul Martin est maire de ladite ville de Pons.

C'est ainsi qu'on devenait maire de Pons au XVIII[e] siècle.

Et à ce propos M. Laferrière transcrit des extraits de pièces où l'on voit que la majeure partie des vignes a gelé en Saintonge, les 6 et 9 juin 1685 ; que, le 30, Jeanne Chouteau, fille de Léger Chouteau et de Marguerite Derbillon, femme de Charles Agard, est accouchée d'un enfant qui a eu pour parrain à Saint-Vivien Charles Agard, son grand-père ; que Jean Barbot est décédé le 8 juillet ; que, le 10 septembre, ceux de la religion prétendue réformée ont été « sommés à son de trompe et placard... à haute voix et cri publiq, qu'ils heussent à se

(1) Ce doit être Germanique-Louis Yongue, seigneur de La Ferrière et d'Avy, décédé, âgé de 59 ans, à Avy, le 28 juillet 1735. (*Bulletin*, II, 342).

Digitized by Google

convertir dans trois jours » ; que, le 14, l'évêque de Saintes et l'intendant ont fait assembler les religionnaires « et ont prins leurs réponces. Monseigneur de Saintes les a absous de l'érézie » ; que, le 23 septembre 1713, transigent Pierre Barbot, Jacques Perrin, écuyer, seigneur de La Foix, conseiller du roi, lieutenant général de police et maire perpétuel de Cognac, mandataire de Marie Barbot, veuve de Jean Dussaud, bourgeois de Cognac (1) ; Marie Agard ; Antoine Agard, docteur en théologie, prêtre, curé de la paroisse de Saint-Martial de Mirambeau ; Henri Agard, procureur fiscal de Mirambeau ; demoiselles Marthe et Thérèse Agard ; enfin, que, le 17 janvier 1713, comparaît Pierre Guillet, greffier en chef du siège royal de Cognac, pour son frère, Philippe Guillet, écuyer, sieur de La Grave, major pour le roi de la ville et château de Cognac.

—

VII

UNE JUSTICE SEIGNEURIALE

A LA FIN DU XV^{e} SIÈCLE

TOUVERAC

Mémoire lu au congrès des sociétés savantes, à la Sorbonne, en 1893.

—

Touverac, aujourd'hui commune du canton de Baigne, arrondissement de Barbezieux, faisait partie, avant 1790, de cet îlot connu sous le nom de petit Angoumois, isolé au milieu des terres appartenant à la basse Saintonge, vers son extrémité orientale. Membre dépendant de l'abbaye de Baigne, cette paroisse relevait au spirituel de l'évêché de Saintes et ressortissait pour les affaires administratives et judiciaires aux mêmes juridictions que l'Angoumois. Les appels de sa justice prévôtale allaient à Montausier, puis au parlement de Paris.

Nous nous proposons d'étudier, en quelques pages, l'organisation et le fonctionnement de cette justice seigneuriale, à la fin

---

(1) Jacques Perrin, qui portait *D'azur à trois poires d'or, tigées et feuillées de même*, avait épousé Marie Dussault, d'une ancienne famille d'Archiac. Il fut maire 24 ans sans interruption, de 1693 jusqu'au 1er juin 1718 ; il avait aussi acquis en 1700 l'office de lieutenant général de police. (Marvaud, *Etudes historiques sur la ville de Cognac*, II, 235).

Jacques Perrin, sieur de Boussac, marchand, bourgeois de Cognac, puis conseiller du roi en l'élection, fils de Jacques Perrin le jeune, maire et capitaine de Cognac, et de Marguerite Rouhaud, épousa : 1° en 1686, Anne Martin, fille de Benoit, bourgeois, échevin de Cognac ; 2° en 1701, Marthe Como ; il eut de sa première femme 6 enfants. Un d'eux, Jacques Perrin, marchand, bourgeois et échevin de Cognac, épousa, en 1724, Marie-Marguerite Perrin, fille de Jacques Perrin, sieur de La Foix, conseiller du roi, lieutenant général de police à Cognac, et de Marie Dussaut, et nièce à la mode de Bretagne de Jean Dussaut, docteur en théologie, prieur curé de Germignac et promoteur de l'officialité de Cognac.

Digitized by Google

du xv[e] siècle, et d'analyser le registre des notes d'audience, tenu pendant les années 1496-1498, et parvenu jusqu'à nous.

Ces notes composent un cahier de quarante-six feuillets de papier. Elles sont incomplètes et surtout reliées sans ordre chronologique. La plupart, quoique assez lisibles, présentent maints passages en grande partie indéchiffrables. Le greffier, qui écrit sous la dictée, à la hâte, emploie cette abominable cursive si connue de tous ceux qui feuillettent les anciennes archives, bourrée de mots mal formés et d'abréviations arbitraires. Nous devons la communication de ce précieux manuscrit à l'obligeance de M. Ulysse Bigot, de Libourne.

Nous aurions désiré faire le dénombrement des causes inscrites, rechercher leur objet, les formalités de procédure, la suite qui leur fut donnée, combien de temps un procès restait en suspens, les différentes phases de l'instance. L'état incomplet du registre rend impossible cette petite statistique. On ne peut pas aller toujours jusqu'au bout d'une action. Cependant on acquiert bien vite la certitude qu'en général aucune ne dépasse les limites normales. Les renvois successifs ne donnent pas aux procès une durée indéfinie. D'ailleurs beaucoup de plaideurs transigent et se mettent d'accord avant l'audience : car on voit en marge cette mention fréquemment répétée : « accord » ou « envoyé ». Quant à la nature des actions, le libellé des notes est tellement laconique, que souvent il ne contient que les seuls noms des parties. La rédaction, moins sommaire dans les affaires pour ainsi dire plaidées, ne relate encore que les noms des intéressés, l'objet de la contestation et la sentence du juge, le tout en quelques lignes. Les extraits que nous donnons plus loin permettent au lecteur d'apprécier cette sobriété de style.

*
* *

La « cour ordinaire de la terre, jurisdiction et seigneurie de Thouverac » rend ses jugements au nom de « mademoiselle du dit lieu, tant pour elle que comme tutrisse de messieurs ses enfants ». C'est sans doute Catherine de Sainte-Maure, veuve de Prégent Aisse (1), seigneur de Touverac.

La cour siège — parlons le langage du greffier — tient ses assises à dates presque régulières, tous les quinze jours environ. Parfois, mais rarement, le juge renvoie l'audience à un mois ou trois semaines. Ne possédant point de palais de justice, il installe son prétoire en plein air, si la saison le permet, devant la maison d'Yvon Bernardin, ou bien chez Pasquet Maguignon, un des sergents de l'endroit, à l'intérieur, si la pluie, le froid, la trop grande chaleur l'y contraignent.

Nous le retrouvons sous la halle, et même la halle commune

(1) La Chenaye-Desbois et Beauchet Filleau, *Dictionnaire des familles du Poitou*, 2[e] édit., p. 28.

Digitized by Google

de Montausier et Baigne (1), en dehors, par conséquent, des limites de la paroisse. Des villes plus importantes, Saintes par exemple, ne sont pas mieux partagées : la justice y prononce ses arrêts sous la halle.

La « cour » se compose d'un seul magistrat, Louis Rorteau, nommé par le seigneur du lieu, assisté d'un ministère public et d'un greffier. Le procureur agit soit d'office quand le délit a été commis sur la « terragerie » du seigneur, soit à la requête d'une partie plaignante en se joignant à elle. Il intervient dans les affaires civiles, requiert communication du dossier, donne ses conclusions, le cas échéant. Les parties se présentent en personnes ou se font représenter.

Tout le personnel judiciaire, juge, procureur, notaire, greffier, sergent, huissier, tout ce monde dépendait du seigneur et était à sa dévotion. Maître omnipotent, il pouvait révoquer le lendemain la faveur qu'il avait accordée la veille. La veuve héritière des droits du chef de famille, les exerçant au nom de ses enfants, contestait parfois une nomination antérieure au décès de son mari. Du reste, qu'elle eût ou qu'elle n'eût pas légitimement le droit, on parvenait toujours à évincer un titulaire déplaisant. On niait la validité de son pouvoir ; il protestait, se défendait, présentait ses titres ; on les discutait, et en fin de compte on lui interdisait l'exercice de sa charge. Il s'opposait alors, au moyen de paroles sacramentelles, à toute autre nomination ; cependant le juge lui tenait ce langage : « Vous viendrez exposer les motifs de votre opposition ; nous examinerons votre cas ; mais, comme vous ne pouvez être à la fois plaideur et officier de justice dans votre propre cause, nous allons vous remplacer », simple application de l'adage romain : « Nemo potest auctor esse in rem suam ».

Ainsi, il arriva à Gabriel Dalvin, greffier de la cour de Touverac, en 1496, après le décès de Prégent Aisse. Nous laissons la parole au registre : « Aujourd'huy, auparavant l'expédition de la court de céans, est venu Gabriel Dalvin, lequel a dit que feu monseigneur de la court de céans, par son testament ou autre ordonnance, luy avoit donné l'office du greffe de la court de céans avecques l'exercice et profiltz d'icelluy, et que, depuis la mort et trespas dudit seigneur, l'avoit exercé ou fait exercer en son nom, requérant y estre maintenu à l'exercice d'icelluy.

---

(1) 1497, 16 août, « appointé que les parties se rendront pardevant nous, en la halle, le jour de Saint-Barthomé, pour les appointer comme de raison, heure de midi ».

1497, 25 octobre. « Dominique Beaugé, demandeur contre Colas Cosson, Colas Robin, deffendeurs..... appointé : les parties comparaîtront samedi prochain, en la halle, commune de Monthauzier et de Baigne, à heure de dix heures, à poine de deffaut. »

Montauzier, aujourd'hui petit village de la commune de Baigne, était autrefois le chef-lieu d'une importante seigneurie, comptant plusieurs paroisses et fut érigé en duché pour Charles de Sainte-Maure, le mari de Julie d'Angennes.

Digitized by Google

Par le procureur de la court de céans a esté dit que ledit office ne luy avoit esté donné ne conféré ; et si donné luy avoit esté, que la donation ne devoit tenir et que madamoiselle de la court de céans ne vouloit que ledit Gabriel n'exerçast ledit office, n'y n'en prist les emolumens. Et sur ce par ledit Dalvyn a esté dit que, si aucun se vouloit ingérer d'exercer le dit office oultre son gré et volunté, il se opposoit et de fait si est opposé en disant : « Je m'y oppose » ; et pour dire les causes de son opposition luy avons donné assignacion à l'assise prochaine, et pour procéder et avant aller en ladicte cause avecques le procureur de la court de céans, ainsi qu'il appartiendra par raison. Et néantmoins avons appointé que pendant le procès d'opposition sera exercé le greffe par autre que par luy, pour ce qu'il ne pourroit estre greffier en sa cause et sans préjudice d'une part et d'autre, dont il en a appellé en disant: « J'en appelle ». Et pour ce qu'il a requis aux notères qui présens sont en la court, luy avons offert de bailler le présent procès par acte, et défendons aux notères qu'ilz n'aient à bailler acte qu'il ne soit avéré avecques le procès de la court. »

Nous ignorons les suites de ce procès, le registre ne porte aucune signature et aucune mention du résultat de l'appel.

Quelle était la compétence du juge de Touverac, quelles étaient ses limites ? Un seigneur, on le sait, pouvait exercer la haute, la moyenne et la basse justice, ou l'une d'elles seulement, ou deux à la fois. Celui de Touverac possédait les trois. Rorteau est-il juge de la haute ou de la moyenne justice ?

La coutume d'Angoumois (1) ne définit pas en termes précis les attributions du haut, du moyen et du bas justicier. « Le moyen justicier ou vassal, dit-elle, article IX, qui a moyenne justice par ladite coutume, peut donner tutelle, curatelle, émanciper, bailler mesures, connoistre d'applegements et autres causes dont l'amende n'excède 60 sols tournois, et ne peut contraindre de donner asseuretés. » — Nous reviendrons sur ce mot pour l'expliquer. — Le commentateur, Jean Vigier, emprunte à la coutume du Poitou les termes qui déterminent les pouvoirs du bas justicier. « Celle de Poitou, dit-il page 25, donne la basse justice à tout seigneur de fief, ce qui est contraire à la nostre et à nostre usance. Le moyen justicier, si la basse justice n'est possédée par un autre, possède les deux. Le bas justicier connoist sur les hommes en actions personnelles et réelles, pour les choses immeubles situées dans l'estendue de sa juridiction (article XVII de la coutume de Poitou), mesurer et mettre des bornes entre les héritages de ses sujets, connoistre de la censive par eux due, au dedans de sa justice, et des petits délits dont l'amende ne peut exceder VII sols VI deniers. »

---

(1) Jean Vigier, *La coutume du pais et duché d'Angoumois*. Bien que de beaucoup postérieure à l'époque de notre registre, nous sommes obligé de recourir à cette coutume, qui ne fit, en définitive, que condenser les usages locaux.

Digitized by Google

Nous rencontrons déjà dans ces textes quelques unes des causes jugées par le juge de Touverac; mais la coutume de Saintonge (1) spécifie davantage :

« Article IV. Le juge du vassal qui a moyenne juridiction peut pourvoir aux tutelles et curatelles et connoistre de toutes causes réelles, mixtes et personnelles, ensemble des crimes qui requièrent amende pécuniaire seulement et non pas ceux qui requièrent punition corporelle et note d'infamie.

» Article V. Le juge de la basse justice peut connoistre de partie à partie, tant de dommages de bêtes prises en son fief que des actions réelles et petitoires concernant le fonds dont l'amende n'excède pas VII sols VI deniers. »

La compétence de Rorteau se trouve nettement définie ; les notes d'audience mentionnent ces diverses sortes de procès. Il agit bien, la plupart du temps, en qualité de juge de basse justice, ayant à pourvoir aux tutelles, à se prononcer sur les saisies mobilières et immobilières, à apprécier le dommage occasionné par les animaux domestiques.

Jean Vigier affirme que la haute justice était exercée à Touverac, qu'il y avait par conséquent prison et fourches patibulaires. Il devait être exactement renseigné, nous le croirons ; pourtant nos notes d'audience ne nous montrent nulle part Rorteau jugeant un crime ou usant d'un droit conféré au seul juge de la haute justice, le droit de contraindre l'accusé à donner « asseuretés ». Nous avons des délits d'injures, de coups, de de diffamation ; nous voyons accorder asseuretés, mais de plein gré par le plaignant et l'inculpé, « asseuretés mutues », met le greffier en marge. Le juge n'intervient jamais autrement que pour donner acte de leur acquiescement.

Ainsi la justice que nous étudions est une justice moyenne et basse. Le détail du registre la fera mieux connaître.

Les actions les plus communes, celles qui reviennent à chaque page ont pour origine les dégâts commis par les bestiaux, soit sur les propriétés particulières, soit sur celles du seigneur. Il ne se passe guère d'audience que le greffier n'appelle deux, trois, quatre procès de cette nature. Voici, au 9 décembre 1496, « Thomas Perrotin, demandeur contre Guillaume Collardeau, sur question de gast de bestes fait par les vaches dudit deffendeur en ses plantes (2), qu'il estime son dommage pour X sols tournois, à la relation du dumandeur qui a juré la treuve. Avons retenu ledit deffendeur à l'amende de la court au principal. Ceux qui ont veu le dommage viendront à l'assize. » L'affaire suivante est encore une plainte contre les méfaits de bœufs et de vaches échappés à travers de jeunes vignes. Le 10 mai 1497, le procureur poursuit « Jehan Delaporte, deffendeur, sur ques-

(1) Dussault, *Commentaire sur l'usance de Saintes*, 1722.

(2) Vignes nouvellement plantées.

Digitized by Google

tion de gast de bestes fait par ouailles dudit deffendeur en l'éritage de Loys Bastard, et fait l'amende ledit deffendeur tauxé de son consentement à III sols, lesquels il a payé au prévost. » Pourquoi le procureur agit-il *proprio motu* ? Nous l'ignorons.

« 10 mars 1497. Jehan Curateau, demandeur contre Perot Allard, comparoissant les parties, savoir est ledit demandeur en personne, et le deffendeur par Jacques Allard, sur question de gast de bestes fais par les porcs ou truyes dudit deffendeur au jardrin dudit demandeur, qu'il estime à cinq sols et conclut. Appointé que ceux qui ont fait la treuve et qui ont veu le dommage viendront à l'assize. »

Il est inutile de multiplier les exemples et de voir défiler tous les bestiaux. Il n'en manque pas un. On peut constater, grâce à la multiplicité de ces procès, que, si les animaux conservent toujours et de tout temps les mêmes instincts, les bergers et bergères chargés de les garder, de les empêcher de nuire, ont aussi toujours les mêmes habitudes de négligence, exerçant aussi mal leur surveillance au XV^e^ siècle qu'aujourd'hui, aujourd'hui qu'au XV^e^ siècle. Une différence notable existe cependant en faveur des paysans du XV^e^ siècle. La police rurale est plus vigilante, plus active que de nos jours. Elle est faite, il est vrai, non pas par un garde-champêtre obstinément aveugle ou volontairement muet, mais par les intéressés. Les fermiers du domaine seigneurial veillent sur les récoltes. Le fermier « de la glandage et pacage » de la seigneurie, le procureur de la cour appellent maintes fois les délinquants devant Louis Rorteau. Pour un chêne arraché estimé cinq sous, un procès; pour avoir passé et repassé avec des bœufs et charrette sur un terrain ensemencé, un procès ; pour avoir « passé et tenu chiens à travers les blés », une condamnation à douze sols deux deniers. Les amendes varient de deux à cinq sols.

Les vignes sont l'objet d'une sollicitude particulière. Le 6 septembre 1498, Peyrot Planche poursuit Colas Robin « sur question de lui avoir arraché certaine quantité de septs de vigne, que ne voulist pour la somme de dix livres. » Le deffendeur réclame et obtient le transport de justice.

Les attributions de Louis Rorteau ne se bornent pas au seul jugement des plaintes et à la répression des dégâts; le juge de Touverac a encore le pouvoir de prescrire telles mesures qu'il croit nécessaires à la conservation des récoltes. Aux approches du mois de septembre, quand la maturité du raisin commence, il prend (16 août 1497) un arrêté et le promulgue lui-même en fin d'audience, « faisant commandement à tous ceulx qui ont chiens qu'ils les aient entallebotés (1) dedans XXIIII heures à la poyne de l'amende de court, » autrement dit sept sous. Le 6 sep-

(1) *Entallebotté* signifie muni d'un *talbot*, c'est-à-dire avoir un gros bâton assez long, attaché au cou, pendant entre les pattes de manière que l'animal ne puisse courir.

Digitized by Google

tembre 1498, le procureur est « demandeur à la promotion de Vivien Bonnin contre Guidon Baron sur question de luy avoir agaster sa vigne avecq un sien chien à la saison que les vignes sont vayrées, et deppuis la deffense, lequel n'estoit entalebotté, que estime (le dommage) à ung plein panier de vandange valant VIII deniers. Par ledit deffendeur a esté dit que, à tel jour et à ceste heure, son dit chien estoyt entalebouté ; et ce fait, avons enquis par sermant ledit deffandeur si sondit chien estoit entalebouté ledit jour, et huit jours pour estimer. Pour ce avons appointé que le procès sera mis pardevers nous et pour y faire droit à la prochaine. » L'affaire est de nouveau appelée aux audiences suivantes, sans qu'il paraisse y avoir eu comparution des parties.

Si nous classions suivant leur importance numérique les litiges soumis à la justice de Rorteau, nous placerions à la suite des dégâts de récoltes les réclamations d'une nature bien différente, qui se répètent cependant d'une façon très significative. Nous voulons parler des actions intentées à l'occasion des séjours de troupes. C'est une des plaies dont les campagnes eurent le plus à souffrir autrefois. Le passage d'un régiment laisse un profit aujourd'hui aux habitants de nos villes, de nos bourgs. Il n'en allait pas de même au temps passé. L'intendance n'existant pas, le soldat loge chez le particulier, vit à ses dépens, de requisition et de rapine. On regardait comme une calamité l'arrivée de « gensdarmes. » Nous avons des lettres de Saint-Jean d'Angély et de La Rochelle, datées de 1570 et 1572 (1), dans lesquelles les habitants implorent du roi l'éloignement de la garnison, qui vit à discrétion nonobstant les ordres. Les mêmes doléances se retrouvent partout où stationne une compagnie, un régiment, à toutes les époques. Non seulement on doit héberger et nourrir cette soldatesque despote, sans discipline, se livrant à mille violences, se conduisant comme en pays conquis, mais encore ses chevaux, et payer des impôts pour subvenir à son entretien. La localité occupée supporte ainsi une charge hors de proportion avec ses ressources. Le mot ruine est sans cesse prononcé. Il n'a rien d'exagéré. De là des difficultés de paiement qui mettent les collecteurs dans les plus pénibles embarras. L'argent qu'ils ont dû avancer rentre mal, ou ne rentre pas. En 1497, Touverac vit arriver une ou deux compagnies de gendarmes. Un certain nombre de paysans les logea, pourvut au nécessaire sauf recours contre les voisins. Quand la répartition des dépenses fut établie, ils réclamèrent à chacun sa quote-part, rencontrèrent de très nombreux récalcitrants, qui, de mai à décembre, comparaissent devant le juge de Touverac. Personne ne se défend, tout le monde est condamné. On obtient délai. Combien payèrent ?

---

(1) Bibliothèque nationale, manuscrits, vol. 15552, lettre 277. Lettre n° 283 dans laquelle les habitants de Saint-Jean supplient le duc d'Anjou d'avoir pitié d'eux. Vol. 15555, lettre des Rochelais, p. 84.

Digitized by Google

10 mai 1797. « Guillaume Brelay, demandeur contre Colas Robin, sur question de la somme de VI sols VI deniers pour son impôt de la dépance des gens d'armes et conclu. Délay audit. — 21 juin, Dominique Bauge, demandeur contre Colas Cosson, deffandeur, sur question autreffois exposée de paier sa cotité de XII sols pour les gendarmes, de leurs dépances qui restoient à paier de luy et des autres. Condampné à cinq sols à payer audit Bauge dedans huit jours. — Du 28 octobre 1497. Dominique Bauge, demandeur contre Colas Cosson, Colas Robin, deffandeurs, sur question de contribuer au frais des gensdarmes qui estoient en sa maison à la penthecoste, touchant 15 sols et touchant le foing et l'avoene, les a voulu croire par serment s'ils ne demourèrent quictes l'ung envers l'autre touchant le foing, la paille et l'avoene. Lequel Robin a juré que n'en feret jamais compte ; et en tout que touche Colas Cosson, a defféré le serment audit demandeur qui a juré qu'ils en demouroient quictes tant du foin, d'avoene, de paille que de chandelle, et demourèrent à compter à quinze sols six deniers que ledit demandeur a baillez et ceux qu'ils avoient a comptez de ceux qu'ils avoient à bailler. Le tout compté et défalqué d'une part et d'autre, avons condampné les deffendeurs à bailler audit demandeur chascun III sols IIII deniers sans despens. »

Le 11 décembre 1497, Lyot Joubert poursuit Chailloleau et Colas Pineau, David Ballouet « sur question de contribuer à la despance des gendarmes logés en sa maison despuys la Saint-Michel ». Quinze autres Touveraciens s'entendent condamner à des sommes variant entre 25 et 35 sols.

Continuant le dépouillement de notre registre, nous rencontrons des demandes en apposition de brandon, des réclamations de salaire (1), restitution de prêts (2), reliquats de prix de vente, de travaux, des retraits lignagers, des nominations de tuteur, après enquête par témoin sur la capacité du candidat, « s'il est souffisant pour gérer et gouverner les dits enfants et leurs biens. »

---

(1) Perin Boilhet, demandeur contre Perin Alleau, deffendeur, sur question de lui bailler deux sols pour son salaire de la segretainerie de Thouverac, confesse. Pour ce condampne.

3 décembre 1496. Jean Boilhet demande une journée de salaire « d'avoir été au château de Thouverac pour apléger icelluy deffendeur », ce qu'il estime à cinq sols tant pour sa journée que pour ses dépens. « Par le dit deffendeur a esté dit que c'est vray, mais qu'il seroit contant de l'aquiter pour une autre journée » que le demandeur lui fera faire. Appointé que le dit deffendeur lui fera une journée d'ici huit jours.

(2) 27 janvier 1498. Jean Tousaut réclame à Jean Nouraud « deux sols six deniers à cause de bon et loyal prest, à l'occasion de quoy il a fait prandre cinq brebis, ung lit et deux pelle d'arain, requérant avoir la délivrance des dits biens. Appointé que iceluy Nouraud sera adjourné par cédulle atachée à la porte de son domicille en présence de deux témoins. Et ce fait, Jehan Charruau (*sic*) a dit que, au regard des brebis chés luy, explique bien qu'il les tient à moitié de croit et pour ce du consantement dudit demandeur luy a esté fait délivrance des dites brebis. »

Digitized by Google

De la « court » civile passons à la « court » correctionnelle. Les délits d'injures, de certaines au moins, et de coups sont les plus fréquents. Il en est des insultes comme des jurons; nous ne comprenons plus la gravité de quelques unes, nous ne leur attachons plus la même importance que nos ancêtres. Bernard Palissy est scandalisé au dernier point parce que des enfants blasphèment « le plus exsécrablement que jamais homme oyt parler en disant : Mort, teste, double teste, triple teste par le sang ! » A Cognac, en 1479, presque à la même époque que nos notes d'audience, un des principaux personnages de la petite cour de la comtesse d'Angoulême engage un long procès contre deux membres de l'aristocratie angoumoisine qui l'ont invectivé en l'appelant, lui absent : « Vilain fils de paticier, clerjeon ! » (un ancêtre de clérical !) Personne aujourd'hui ne demandera à un tribunal réparation de ces mots, ou, comme Charbonneau et Dominique Baugé, cent et même deux cents livres de dommages-intérêts parce qu'un homme vous aura crié : « Vous êtes un vilain sorcier ! un infâme ! » Mais il faut se reporter à la fin du xv^e^ siècle, à une époque où le crime de sorcellerie était un des plus grands, et certains signes apparents désignaient au mépris public des catégories de gens, tels que juifs, cagots, hérétiques.

D'autres propos n'ont pas vieilli ; ils gardent toujours leur même intensité injurieuse et diffamatoire. Peyrot Barbot est demandeur « en matière d'injures contre Louis Ferrant, sur question de luy avoir dit, dimanche dernier passé, à la sortie des vêpres, qu'il avoit diffamé la plupart des fames de Thouverac et qu'elles étoient toutes putains, ne voulist l'avoir souffert ces injures pour cent livres. Les parties ont rapporté accord et fait l'amende, ledit deffendeur à taux xii sols vi deniers. »

Ce qui n'a pas vieilli davantage, c'est le ressentiment de l'assigné envers l'officier ministériel qui lui a remis sa procédure. Pasquet Maguignon, un des sergents de Touverac, intente une action à Louis Chaillou, parce que celui-ci l'a apostrophé publiquement avec cette phrase outrageante : « Larron, où portes-tu tes gages ? » Le procès n'eut pas de suite : une transaction intervint entre les parties, et Maguignon paie « l'amende de cour ». Cette décision bizarre du juge se renouvelle chaque fois qu'un désistement interrompt l'instance. La jurisprudence de Rorteau reste immuable sur ce point. Toute affaire retirée entraîne la condamnation du demandeur à l'amende. Or, chose singulière, si les adversaires « rapportent l'accord », le juge constate le fait sans parler de dépens ni d'amende.

C'est en matière d'injures que les asseuretés dont nous parlons plus haut sont accordées. Toujours elles sont consenties, sur la simple requête (1) soit du demandeur, soit du deffendeur ;

(1) 27 octobre 1498. messire Pierre Defège ou Deforge, demandeur en asseureté contre Peyrot Barbot, deffendeur, obeyssant le dit pretre personnelle-

Digitized by Google

le juge ne les impose pas, prérogative réservée au juge de haute justice. Que signifie ce mot : asseureté ? Quand l'un des plaideurs avait des motifs de croire qu'au cours du procès sa partie adverse chercherait à lui nuire en sa personne ou en sa propriété, il l'assignait et demandait asseureté. Devant le magistrat, il affirmait ses soupçons, puis une enquête permettait de savoir si la méfiance était justifiée ou non. La plupart du temps, l'instruction était supprimée; l'assurance de ne pas nuire se donnait aussitôt, et ce n'était pas un engagement banal, de pure forme, sans sanction. Celui qui violait son serment s'exposait à des peines rigoureuses, l'asseuré se trouvant sous la sauvegarde du roi; la moindre attaque contre lui devenait un très grave délit. Notre registre fournit deux exemples de cette formalité : l'un d'asseureté unilatérale, l'autre d'asseureté réciproque.

Cela nous amène à dire quelques mots de la procédure. Nos notes d'audience sont presque muettes sur ce sujet. Les ajournements et cédules s'attachent aux portes, les parties comparaissent en personnes ou par procureurs; si le défendeur n'est pas prêt à plaider, il demande un renvoi, sauf indemnité au demandeur (1) des frais que le délai impose; on relève défaut en payant une amende (2), on défère le serment (3), on décline la compétence du juge. « Jehan Delayre, demandeur contre Anthoine Alleau, deffendeur, sur question de luy payer IIII sols à cause de despences de pain et de vin et autres denrées; par le dit deffendeur a esté deffendu et par surplus nyant. Et ce fait maistre Pierre Esnard est venu soy disant procureur des religieux, abbé et couvent de Beaigne, qui a requis le renvoye de la présante cause à la court de Beaigne, disant les parties sont couchans et levans en la juridiction de Beaigne, auquel avons requis qu'il en enseignast. »

Suivant le cas, en matière de saisie immobilière par exemple, Rorteau ordonne son transport sur les lieux, et si justice n'est pas promptement rendue, la faute ne lui est nullement imputable. « Appointé que le demandeur mectra ses exploits pardevant la court, et ce faict du consantement des parties avons

---

ment (*sic*) après que le dit demandeur a juré son dobte du dit deffendeur, lequel par serment l'a assuré de vraye asseureté.

(1) Le dit deffendeur qui n'a esté prest de deffendre a requis délay sauf faire raison audit demandeur des dépans.

(2) Le dit deffendeur revocque le dit deffault en paiant xv deniers.
Appointé que le deffandeur amendera du deffaut à II sols VI deniers.

(3) « Messire Mathias Poitou, demandeur et requérant en matière de saisine contre Colas Pyneau, deffendeur et opposant, comparoissent les parties personnellement, sur question de lui délaisser une barge de foin que luy avoit vandu le prix de xxv sols tournois et luy devoit livrer. Par ledit deffendeur a esté dit que jamais ne marchanda à luy et l'a nyé absolument. Le demandeur luy a bailhé par serment. Appointé que le demandeur baillera sa forme de serment par devant la court à l'assize. » Il y eut transaction.

Digitized by Google

appointé que nous transporterons sur les lieux à l'issue de la court pour terminer l'action, si faire se peut. » (3 décembre 1496).

Nous aurons achevé l'analyse et l'inventaire de notre registre d'audience, quand nous aurons mentionné une dernière prérogative du juge de Touverac. Les sergents nouvellement désignés prêtaient serment entre ses mains et recevaient de lui l'investiture et la verge, insigne de leurs fonctions.

En résumé, le juge de la seigneurie de Touverac ne diffère guère de ses collègues de basse et moyenne justice. Comme les autres, il cumule la charge judiciaire et les fonctions administratives dévolues aujourd'hui au maire de la commune ; sa compétence est très étendue, puisqu'elle peut connaître non seulement des procès civils, nommer directement aux tutelles et curatelles, mais des procès de simple police et des affaires plus graves attribuées maintenant aux tribunaux correctionnels.

CH. DANGIBEAUD.

*
* *

Touverac, jadis élection d'Angoulême, du parlement de Paris et de l'intendance de Limoges, 636 habitants en 1726, 755 en 1872, n'a pas joué un bien grand rôle dans le monde ; diverses familles l'ont possédé, le possèdent et le possèderont encore jusqu'à la fin des siècles, c'est-à-dire jusqu'à l'abolition de la propriété, le partage des biens entre tous les fainéants qui n'ont pas su en acquérir, jusqu'au communisme rêvé par les utopistes.

Le mémoire qu'on vient de lire jette quelque lumière sur cet obscur coin de terre et éclaire le passé de cette commune, qui n'est pas trop connu dans l'histoire. Un orateur n'a pas attendu notre publication pour parler de Touverac ; il a péroré sur Touverac ; et nous avons étudié son discours afin d'ajouter quelques détails à notre travail, les faits sont si rares à trouver, quand il s'agit de nos petites localités ! La déception a été grande ; mais l'étonnement a été prodigieux. Quoi ! est-il permis, en fin de XIX^e^ siècle, touchant presque au XX^e^, en un temps de lumières, de progrès et d'instruction obligatoire, d'accumuler autant d'erreurs et de non-sens ?

Un membre du conseil général de la Charente, M. Fèvre, conseiller du canton de Baigne, sérieusement, gravement, sans rire, comme il convient devant une assemblée nombreuse, où se trouvait l'élite politique du canton, sous-préfet, maire du chef-lieu, maires des communes, conseillers généraux et arrondissementaux, s'est écrié, d'après le *Barbezillien* du 22 décembre 1892, qui fait un long et enthousiaste récit de la fête :

« Les habitans de ce pays étaient sous la domination du seigneur du château de Touverac avec la dime et la corvée, et sous le bon vouloir du seigneur de Baignes qui, malgré sa réputation de moralité détestable, fut le précepteur de Louis XV. Aujourd'hui il n'y a plus de seigneur. »

Digitized by Google

Franchement, cela ne ressemble guère aux détails authentiques que donne le travail ci-dessus. Et l'on se demande par quel tour de force l'orateur a bien pu réunir tant de bévues dans une seule phrase et osé les produire en public ? Est-ce ignorance ou désinvolture, ou mépris superbe de son auditoire ?

Sachant que *seigneur* veut dire *propriétaire*, nous demandons ce que le conseiller général de Baigne a voulu dire par « ces habitans qui sont sous la domination du seigneur de Touverac et le bon vouloir du seigneur de Baignes. » Les colons, métayers, fermiers, tenanciers du propriétaire de la terre de Touverac, étaient tenus envers lui de certains devoirs, comme le sont encore les métayers, colons, domestiques, valets d'un propriétaire quelconque du canton de Baigne et d'ailleurs (1).

---

(1) Touverac avait pour seigneur Jean Aisse, vivant au commencement du xv[e] siècle, dont le fils, Bertrand Aisse, écuyer, seigneur de Touverac, élu pour le roi en Saintonge (1448), vivant encore en 1486, eut Prégent, chevalier, seigneur de Touverac, époux de Catherine de Sainte-Maure, dont le fils Guyon mourut sans postérité, et la fille, Claire, dame de Touverac, épousa vers 1500 Arthus Goulard, qui forma la branche des Goulard de Touverac.

Anne Goulard, fille de Jacques, seigneur de Touverac et de Puirigaud, et de Françoise de Latouche, en épousant Josias Bouchard d'Aubeterre, seigneur de Saint-Martin de La Coudre, lui porta la terre de Touverac. Leur fille, Françoise Bouchard, épousa, après 1626, Alphonse de Jousseran, seigneur de Génissac dans l'Entre-deux-mers, fils de Pierre, et lui donna la seigneurie de Touverac et de Puirigaud « en Saintonge, au duché de Montausier » : car par une transaction entre : 1° Alphonse ; 2° sa belle-sœur Anne Bouchard, femme de Jean de Narbonne, baron de Clermont, et 3° son beau-frère Louis Bouchard, seigneur de Saint-Martin, de Gemozac, etc., Alphonse eut pour sa part de succession, revenant à son épouse, la terre et seigneurie de Touverac. Mort en 1678, il laissait Octave de Jousseran, marquis de Génissac et de Touverac, né le 2 février 1645, baptisé à Libourne en 1654, qui épousa Marguerite de Durfort, fille de Jacque de Durfort, marquis de Civrac, et d'Henriette Joubert de Barrault, dont vint Charles-Raphaël, marquis de Touverac, mort sans postérité le 7 septembre 1744. (Voir pour les Jousseran, III, 520, *Histoire de Libourne*, par Raymond Guinodie). Pour payer ses dettes, sa femme, Marie-Anne de Labadie d'Aumay, vendit, le 4 juillet 1748, la terre et marquisat de Touverac pour 69,000 livres à Joseph de Grailly, chevalier, seigneur de Sainte-Terre.

Le marquisat de Touverac, relevant en foi et hommage de Louis-Charles de Crussol d'Uzès, marquis de Montausier, consistait en justice haute, moyenne et basse des paroisses de Touverac et de Bois-Breteau en entier, de celle d'Oriolles, pour ce qui est en Angoumois seulement ; celle de Sainte-Radégonde en partie, avec deux fiefs, l'un situé dans la paroisse de Montchaude, l'autre dans celle de Saint-Maigrin, avec le château de Touverac, terres, garennes, bois de haute futaie, prés, métairies, landes, pacages, rentes, agrières, moulins à eau et à vent, bois-taillis, four banal et autres droits. Françoise de Grailly, fille de Joseph, mariée en 1759 à Elie-Henry de Grailly, lui porta en dot le marquisat de Touverac dont hérita son fils Henry, comte de Grailly (1760-1847), marquis de Touverac, seigneur de Lavagnac, de Sainte-Terre, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Royal-Piémont cavalerie, dont le petit-fils est M. le marquis Gaston de Grailly, qui habite Panloy, commune du Port-d'Envaux. (Voir pour la généalogie des de Grailly, *Histoire de Libourne*, III, 124-143, et M. de La Morinerie, *La noblesse de Saintonge* en 1789).

Il y a une lettre adressée par Agrippa d'Aubigné « à M. de Touverac, mon lieutenant à Maillezais... mon cousin. »

Digitized by Google

Mais comment pouvaient-ils être en même temps « sous la domination du seigneur de Touverac et sous le bon vouloir du seigneur de Baigne? » Nul ne peut servir deux maîtres; et s'ils sont esclaves, ce que l'on entend certainement par ces mots : « domination » et « bon vouloir », ou tout au moins serfs d'un propriétaire, comment pouvaient-ils appartenir à un autre?

Puis, j'avais toujours cru que le seigneur de Baigne était l'abbé de Baigne : en effet, l'abbaye royale de Baigne ne pouvait pas relever d'autre seigneur que du roi. Pour les besoins de la cause, M. Fèvre crée un seigneur de Baigne; et même il nous le désigne : c'était le précepteur de Louis XV. — Le précepteur de Louis XV! mais nous le connaissons; il a un nom dans l'histoire. N'était-ce pas le cardinal de Fleury? précisément celui que Voltaire appelait

Le doux pasteur des brebis de Fréjus.

Et c'est ce prélat que M. Fèvre accuse d'une moralité détestable. Aurait-il, par hasard, voulu parler du cardinal Dubois? Mais Dubois n'avait été précepteur que du duc d'Orléans, le fameux régent.

Et puis, quel rapport Fleury, premier ministre et cardinal, précepteur de Louis XV, a-t-il avec Touverac, Baigne et la Saintonge? Voilà une question à poser. M. Fèvre y répondra peut-être.

J'y songe. Près de Baigne est Montausier où est né Charles de Sainte-Maure, comte, puis duc de Montausier, qui fut membre de l'académie française, époux de la belle Julie d'Angennes, fille d'un Vivonne-Pisany, et gouverneur du dauphin, fils de Louis XIV. Mon Dieu, serait-il bien possible qu'un conseiller général croie que Louis XV est le fils de Louis XIV? Mais Charles de Sainte-Maure était mort (17 mai 1690), quand naquit (1710) le futur Louis XV.

Confondre le fils de Louis XIV avec son arrière-petit-fils, Baigne et Montausier, Charles de Sainte-Maure avec le cardinal de Fleury, serait-il d'un orateur qui respecte son public? Quand on connaît si bien les faits de notre histoire, est-il étonnant qu'on connaisse si peu les mœurs, les coutumes, les usages du passé? Et quand on défigure ainsi les évènements, les noms, les personnages, comment ne pas défigurer, dénaturer les idées, les opinions? Que valent alors les appréciations?

Et dire que ces fantaisies historiques, cet étalage de fausse érudition, se sont produits à l'inauguration d'une école, l'école du Tartre! Evidemment, l'orateur voulait démontrer par une preuve topique — une leçon de choses, — la nécessité de l'instruction obligatoire.

L. A.

Digitized by Google

LIVRES ET PÉRIODIQUES

—

ARCHIVES HISTORIQUES DU POITOU. Tome XXIV. Poitiers, typ. Oudin, 1893, in-8°, XXXV-490 pages.

Dans ce volume, presque en entier rempli de lettres de rémission, nous noterons les pièces suivantes, comme intéressant notre histoire locale :

1392, avril. — Rémission en faveur de Pierre Vigouroux, qui servit de clerc, pendant six mois, aux capitaines du fort de Font-le-Bon, Pierre le Béarnais et Andrival de Corsilhanne. (Penot de Fontaines, dit le Béarnais, fit sa soumission à Charles VI, en 1394, comme en font foi deux lettres par lesquelles lui et sa femme prêtent serment de fidélité au roi de France et s'engagent, bien que, par leurs établissements de Guyenne, ils soient sujets du roi d'Angleterre, à lui faire hommage de leurs terres de Pommiers, Montguyon et Fougerolles).

1392, septembre. — Rémission accordée à Maurice Buor qui, mécontent d'avoir été ajourné devant le gouverneur de La Rochelle, à la requête de Jean Barrault, avait légèrement maltraité celui-ci et avait levé la main sur lui, au mépris de la sauvegarde royale.

1394, 5 septembre. — Rémission en faveur de Jean Marchant, de l'Isle-d'Elle, en la chatellenie de Marans, pour un homicide par imprudence sur la personne de Jean Canteau, en jouant aux boules chez le prieur du dit lieu de l'Isle-d'Elle.

1396, mars. — Rémission accordée à Jean Dalery, du pays de Saintonge, ancien fermier de l'imposition de 12 deniers par livre, à Mauzé, qui avait frappé mortellement Michel Artus, à la suite d'une querelle provoquée par le refus de celui-ci de lui payer une somme qu'il lui devait. — Mai : Rémission accordée à Giret Cardinau pour un homicide par imprudence. Conduisant du vin de Saint-Liguaire, diocèse de Saintes, à Marans, par la Sèvre, accompagné de Perot Claveau, ils avaient pris sur leur bateau, au port de Coulon, Laurent Bernard. Celui-ci, par suite d'une fausse manœuvre, tomba à l'eau et se noya. — Juillet : Rémission accordée à Meriot Bourzes, marchand boucher à Loulay, en Saintonge, qui s'était approprié un bœuf qu'il avait trouvé sur son chemin sans conducteur, l'avait tué et mis en vente.

1397, février.— Rémission en faveur de Pierre Raveau, condamné, pour avoir fait usage d'un faux acte de donation contre Guillaume de Vivonne, à être tourné au pilori à La Rochelle, à Esnandes et à Fontenay-le-Comte ; il s'était évadé des prisons du château de La Rochelle, avant d'avoir subi sa peine à Fontenay.

Digitized by Google

1398, 23 janvier. — Confirmation, en faveur de Jean Harpedenne, chevalier et chambellan du roi, du don qui lui avait été fait antérieurement du « chastel et chastellenie de Montandre, assis en pays de Xantonge, lors encores ès frontières de nos ennemis que tenoit par avant le Soudit de Lestrau, nostre ennemy et rebelle » (1).

1399, mars. — Rémission accordée à Barthélemy Gautier, qui, l'an 1373, pendant les guerres, avait livré aux Anglais Guillaume Gillebert, réfugié dans l'église fortifiée d'Aytré, près de La Rochelle. Ceux-ci l'avaient mis à mort. — Juin : Rémissiou accordée à Jean Blanc, notaire royal et apostolique à Saint-Jean d'Angély, qui, après avoir reçu et rédigé un contrat de donation faite par Marguerite de Bauçay (2), veuve de Simon Burleigh, en faveur de Lestrange de Saint-Gelais, avait refait et falsifié cet acte à la requête de Jacques de Saint-Gelais, fils dudit Lestrange, après la mort de ce dernier.

---

(1) Edouard III, roi d'Angleterre, avait donné Montandre au soudan de Latrau par lettre du 11 avril 1377. Les biens de cet allié des Anglais avaient été confisqués déjà du temps de Charles V ; et ceux sur lesquels on avait pu mettre la main, notamment le château et châtellenie de Didonne, avaient été cédés par le roi à Jean de La Personne, vicomte d'Aunay, le 16 septembre 1376.

Dans un acte du 26 avril 1391, Jean II Harpedane, seigneur de Belleville, neveu du connétable de Clisson, prend le titre de sénéchal de Saintonge. On trouve ailleurs mention de lettres patentes de Charles VI, données à Paris le 29 octobre 1407, accordant à Jean de Fontaines les provisions de l'office de sénéchal de Saintonge et de capitaine du château de Saint-Jean d'Angély, en remplacement de Jean Harpedane. Harpedane aurait donc exercé sa charge pendant dix-sept ans ! Il n'en est rien : car Guillaume de Torsay fut sénéchal de Saintonge (page 375, note sur Guillaume de Torsay), à partir du 23 septembre 1397. Jean Harpedane exerça sa charge à deux reprises. Il eut pour seconde femme Jeanne d'Apremont, veuve de Savary de Vivonne, et non Jeanne de Penthièvre. On trouve, à la date du 31 mai 1410, un arrêt du parlement rendu entre Jean Harpedane, chevalier, seigneur de Montandre, et Jeanne d'Apremont, d'une part, Renaud de Vivonne, seigneur de Thors, et Isabelle, sa sœur, enfants de feu Savary de Vivonne et de ladite Jeanne d'Apremont.

(2) A propos de ce nom M. Paul Guérin signale une double erreur commise dans une publication récente au sujet de cette dame. L'auteur d'une intéressante étude sur la *Tour de Broue*, M. Denys d'Aussy, nie tout d'abord la possibilité du mariage avec Saint-Gelais, puis, constatant que Broue, après avoir appartenu à Marguerite de Bauçay, était, en 1391, la propriété de Jean (et non Louis), comte de Sancerre, il en conclut : 1° que Marguerite était morte avant cette date ; 2° qu'elle eut pour héritier le comte de Sancerre, (*Archives historiques de la Saintonge*, t. XIX, p. 340). Ces deux propositions sont inexactes. La veuve de Simon Burleigh, puis de Lestrange de Saint-Gelais, n'était pas décédée avant l'année 1391, puisque, le 6 septembre 1394, elle dictait ses dernières volontés, et par suite, ce ne pouvait être à titre d'héritage que Jean, comte de Sancerre, était devenu possesseur de la tour de Broue. Il vendit cette seigneurie, ainsi que Chessoul et Montaiglin, moyennant 4000 francs d'or, à Jean, duc de Berry, par acte daté de Paris, le 19 juin 1392, acte cité par M. d'Aussy. L'original du contrat est conservé aux archives nationales. Or, on y lit que ces terres étaient venues au comte de Sancerre « par don à lui faict par le roy nostre sire et par accort passé par icelui mons le conte avecques la dame de Cheniché », c'est-à-dire Marguerite de Bauçay.

Digitized by Google

1400, novembre. — Rémission accordée à Robert de Salles écuyer, seigneur de Chantemerlière, originaire de Saintonge, où demeurait sa famille, poursuivi par les officiers du duc de Berry, pour avoir mutilé Mérigot de Maigné.

1401, juillet. — Lettres de grâce accordées à Geoffroy Petit, écuyer, condamné à payer une amende de 20 livres et à être tourné au pilori à Paris, à Fontenay-le-Comte et à Saint-Jean d'Angély, pour avoir porté un faux témoignage dans un procès entre le sire de Taillebourg et Guyon de Laval.

1402, 1er juillet. — Confirmation du don fait par Aimery de Lesgue, bourgeois et échevin de La Rochelle, à noble et puissant seigneur messire Jehan Harpedane, seigneur de Nuaillé et de Montandre, chambellan du roi, d'une terre dite terre de Fronsac, d'un revenu annuel de 200 livres tournois, à La Fons, près La Rochelle, dont il avait hérité de feu Jean du Pois, aussi bourgeois et échevin de La Rochelle.

1418, 29 juillet. — Provisions données à Jacques de Saint-Gelais de l'office de capitaine du pont de Taillebourg (page 337).

C. D.

Le tome XXIII (584 pages, 1893) contient la fin des *Maintenues de noblesse prononcées par MM. Quentin de Richebourg et Desgalois de Latour, intendants de la généralité de Poitiers 1714-1718 ; Rôles de tous les nobles réservés en la généralité du Poitou ; Etat général des condamnations rendues par MM. Barentin et Rouillé ; Noms des familles comprises dans les trois premiers registres des ordonnances rendues par M. de Maupeou ; Tables des noms, etc.*

—

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DE ROCHEFORT. — (XV, 1er semestre de 1893), paru en janvier 1894. Il contient : *Notions élémentaires de langue malaise* par M. J. S. ; *Nouvelles, actes de la société ; Notes sur les mégalithes de Loire et les dolmens de La Sauzaie*, déjà publiées dans la *Revue des sciences naturelles* (Voir plus haut, page 96) ; *La légende de Gargantua rapprochée des triades gauloises*, par M. Courcelle-Seneuil, où, remarquant que « le dieu Esus, au centre d'une triade, ayant Apollon à sa droite et Mercure à sa gauche », comme sur l'autel de Reims, et une déesse à sa gauche, comme sur l'autel de Saintes (Voir pour l'autel de Saintes notre *Bulletin*, I, 17, et le *Catalogue du musée de Saintes*, p. 66) qu'Esus, identifié avec Tarannis, Teutatès et Jupiter, « paraît avoir cette puissance physique, politique et religieuse qui caractérise la personnalité de Gargantua », l'auteur voit Gargantua dans le dieu principal des triades gauloises, et, « le nom de Gargantua » — Garg-antua, on se le rappelle, d'après un mémoire précédent (Voir *Bulletin*, XIV, 52, et XIII, 463), est formé de *Garg*, préfixe de *garg-ouiller, garg-ouillis, garg-ouillement* — et aussi

Digitized by Google

de *garg-ousse*, *garg-arisme*, *Garg-amelle* — et d'*Antua*, où est le radical de SANTONES, comme dans PANTAGRUEL, le nom de Gargantua ayant pu être dérivé de celui de Santones, « l'identité avec Esus tendrait à prouver que le culte de ce dernier dieu prit naissance dans la région occupée par les peuples santons, et que son pouvoir s'étendit de là sur les autres parties de la Gaule », sans doute pour y dévorer quelque île d'Oleron.

« *Voyage autour du monde*, par la frégate et le yacht du roy, *La Boudeuse* et *l'Etoile*, sous les ordres de M. de Bougainville, pendant les années 1766-1769. » Bougainville a publié, en 1771, la relation officielle de son voyage ; et l'ouvrage est bien connu. Mais dans l'état-major de l'expédition se trouvaient quelques officiers qui tenaient un journal de la campagne, où ils ont noté les incidents de chaque jour. M. Peyremol, pharmacien en chef de la marine, et la société de géographie de Rochefort, possèdent chacun un manuscrit autographe d'un journal de bord du médecin major de l'*Etoile*, François Vivez, né à Rochefort, le 14 septembre 1744, de Jean-Baptiste Vivez, chirurgien major des armées navales, à Rochefort, où il est mort le 18 septembre 1780, âgé de 80 ans environ, et de Madeleine-Salomon. François Vivez, époux Chevillard, mis à la retraite en qualité d'officier de santé de 1re classe de la marine, mourut le 3 septembre 1828, à l'âge de 84 ans. Il avait un frère aîné, Jean-Raimond, né le 6 août 1741, chirurgien comme lui, que, partant à bord de l'*Etoile* pour le voyage de circumnavigation, il rencontra en rade de l'île d'Aix, embarqué sur un vaisseau allant aux Antilles, et qui par la suite fut, à la mort de son père, nommé démonstrateur à l'école de médecine de Rochefort. C'est sa relation, donnée à la société par Mme Chassé, sa nièce, que publie le *Bulletin*, et c'est une très bonne publication. Il y a là bien des détails que ne comportait pas la relation officielle de Bougainville.

QUESTIONS ET RÉPONSES

I. — QUESTIONS

N° 556. — Philippe Augeraud, curé d'Expirmon, diocèse de Saintes, est parrain à Marthon, le 15 juillet 1747, de Marguerite Mathé, fille de Guillaume, fermier des terres de Marthon, et d'Anne Augeraud. Où est Expirmon et que sait-on d'Augeraud ?

M.

N° 557. — Quel renseignement peut-on donner sur la forêt de

Digitized by Google

Crage, orthographiée *Craige* dans les vieux titres ? Elle existait encore dans la première moitié du XVI^e^ siècle. A quelle époque a-t-elle été défrichée ? Quelles étaient ses limites ? Craige n'est-il pas *Crage*, village ou hameau de la commune d'Angoulême ? La forêt en question, qui n'est pas marquée sur la carte de Cassini, n'était pas loin de la forêt de la Braconne. J. P.

—

N° 558. — Le *Dictionnaire historique et biographique des généraux français depuis le XI^e^ siècle jusqu'en 1823*, par le chevalier de Courcelles (Paris, 1823), dit, tome VIII, page 241 : « Louis, baron d'Ordonneau, maréchal de camp, naquit à Saint-Martin, en Saintonge, le 23 juillet 1770. » On désirerait savoir quel est ce Saint-Martin. A.

—

N° 559. — D'où vient le mot *patate* employé pour désigner la pomme de terre ?

II. — Réponses

N° 485 ; t. XI, 278; XII, 46; XIII, 54. *La famille Demontis ou des Montis, Desmontils ou des Montils.*

Le *Bulletin* de janvier 1892, t. XII, p. 45, a donné quelques indications sur une branche de la famille de Montis, Demontis, Desmontils ou Des Montils: car le nom s'écrivit de ces différentes façons. Voici une filiation suivie de cette branche qui a pour descendant direct: M. Auguste-Désiré-Marie Desmontils, receveur principal des tabacs à Châteauroux, et à laquelle, d'après la généalogie fournie par Antoine Desmontils, le 1^er^ mars 1599, appartenait Christophe des Montils, écuyer seigneur de Bouquessu, mentionné, t. XII, 47, époux d'Isabelle Desrue, qui a eu pour enfants : Gabriel, Benjamin, Jeanne et Isabelle.

I. — Nicolas Desmontils, écuyer, seigneur de La Tour en la paroisse de Saint-Sorlin de Seschaud, épousa Eliette de Ransanne, d'après un partage du 25 janvier 1444. Il eut:

II. — Emery, écuyer, seigneur de La Tour, marié par contrat du 24 juin 1460, à Mathurine — *alias* Matheline — de Rigaud, dont :

III. — Guillaume Desmontils, écuyer, seigneur de La Tour, marié à Pernelle Mercier, fille d'Elie Mercier, écuyer, seigneur de Montigné, par contrat du 13 février 1484. Il rendit hommage au roi en juin 1484. De cette union sont issus : 1° Marie Desmontils, mariée à Georges de Châteauneuf ; 2° Antoine, qui suit.

IV. — Antoine Desmontils, écuyer, seigneur de La Tour, fut marié à Louise-Catherine Chauvin, veuve d'André de Puirigaud, écuyer, seigneur de l'Isle, le 23 février 1521, laquelle testa le 10 février 1561. Ils eurent: 1° Claude-Aimard Desmontils et 2° Antoine, qui suit, et d'autres enfants.

V. — Antoine Desmontils, écuyer, seigneur de La Vigerie,

Digitized by Google

des Bruières, marié à Renée Desmontils, fille de Jean Desmontils, écuyer, seigneur de La Bournadière, et d'Anne de l'Isle, par contrat du 1er juillet 1566, dont vinrent : Suzanne, Isabelle, et Salomon.

VI. — Salomon, écuyer, seigneur de La Vigerie, fut marié à Anne Marchand, fille d'Allain Marchand, écuyer, seigneur de La Gaillardière, par contrat du 1er mai 1597. D'eux sont issus : Charles et Jean.

VII. — Jean des Montils, de la R. P. R., écuyer, seigneur de Lossandière, épousa Magdelaine Brisson, le 7 novembre 1643 (partage du 14 juin 1641 entre Jean et Charles). Magdelaine Brisson, veuve dudit Jean, fut maintenue, avec ses enfants et leurs successeurs, dans sa noblesse par Barentin, le 1er septembre 1667 et Charles Desmontils, sieur de La Groix, le 29 décembre 1667. Armes : *D'argent à 3 roses de gueules, à un rasoir d'or emmanché de sable au cœur.* (Voir *Archives historiques du Poitou*, XXIII, p. 433 et 414). De Jean Desmontils et de Magdelaine Brisson est issu

VIII. — Jean, écuyer, seigneur de Lossandière, Coup-de-Vague et autres lieux, marié par contrat du 13 mai 1673 à Suzanne Papin, fille de Denis Papin, écuyer, seigneur du Rozé, paroisse de Thairé, diocèse de La Rochelle, et de Gabrielle Gentil. Leur descendance est en partie indiquée, XII, 47. Il eut un fils Charles qui suit et trois filles.

IX. — Charles, écuyer, seigneur du Rozé, né à Thairé, le 3 décembre 1689, marié à Marie de Maroix. Un partage du 27 janvier 1751 mentionne ses trois enfants : 1° Louis-Charles Desmontils, aîné, né le 16 février 1718 ; 2° Rose, mariée à Etienne Huet ; 3° Suzanne, femme de Jouin de La Tremblay.

X. — Louis-Charles Desmontils, écuyer, seigneur du Rozé, né à Thairé, fut enterré dans cette même église de Thairé, le 9 mai 1767. Il était capitaine au régiment de Polignac infanterie. Il épousa, le 9 septembre 1754, Suzanne-Henriette Pintault, fille d'André-François, capitaine de la compagnie des Indes, et d'Émilie-Esther Mignonneau, de l'importante famille rochelaise et saintongeoise des Mignonneau. Suzanne-Henriette Pintault mourut veuve et fut enterrée dans l'église paroissiale de La Jarrie, le 28 novembre 1774. Ils laissèrent trois enfants : 1° Henriette-Emilie, mariée à Raoul-Patrice de Labadie, capitaine de vaisseau, le 22 septembre 1779 ; elle testa le 28 mars 1822 et mourut le 5 janvier 1824 ; 2° Pierre-François, écuyer, seigneur du Rozé, qui vendit la terre du Rozé ; marié à Constance-Pauline de Verdal, le 17 décembre 1790, il eut : *a* Henriette-Constance-Emilie, née à La Rochelle, le 22 décembre 1791 ; *b* Achille-Henry, né à Clermont-Ferrand, le 16 janvier 1793 ; *c* Auguste-Henri, né à Clermont-Ferrand, le 11 novembre 1795 ; *d* Charles, né à Paris, le 6 avril 1798 ; *e* Joseph, né à Paris, le 30 décembre 1799 ; *f* César, né à Paris, le 15 juin 1801. 3° René-Jacques-Henry.

XI. — René-Jacques-Henri Desmontils, épousa dans la cha-

Digitized by Google

pelle du château de Kéranguével-en-Paule (Finistère), le 26 septembre 1798, Marie-Angèle-Gabrielle du Leslay, fille de Louis-Sébastien du Leslay, seigneur comte de Kéranguével, et de Marie-Angèle-Vincente de Gourio de Lannoster. Ils eurent deux fils : 1° Hippolyte-Alexandre-Marie, né au château de Kéranguével, mort célibataire au Faouët (Morbihan), le 22 décembre 1889 et 2° Auguste-Joseph-Marie, qui suit. René-Jacques Desmontils mourut à Quimperlé, capitaine de frégate en retraite et chevalier de Saint-Louis.

XII. — Auguste-Joseph-Marie Desmontils, né à Brest, épousa au Faouët (Morbihan), le 20 avril 1828, Hyacinthe-Marie-Joséphine Tassy. Il mourut tué à la chasse, le 2 janvier 1836, laissant quatre enfants : 1° Henriette-Marie-Alexandrine, née au Faouët qui épousa, en 1857, Louis Cadoret, notaire au Guémené (Morbihan) ; 2° Alexandrine, morte à quatre ans ; 3° Léonie-Henriette-Marie, née au Fouët (Morbihan), le 26 avril 1833, qui épousa, le 28 juin 1858, Jean-Marie-Adrien Le Franc, du mariage desquels sont issus : *a* Hyacinthe-Marie Le Franc, né au Faouët, le 17 juillet 1859, et *b* Adrienne-Marie-Claire Le Franc, née à Plouay (Morbihan), le 13 mai 1864, qui a épousé à Paris, le 27 février 1889, Georges-Vincent-Marie Fleuriot, neveu de l'écrivain breton Zénaïde Fleuriot ; 4° Auguste-Désiré-Marie Desmontils, né au Faouët, le 21 décembre 1835, receveur des tabacs à Châteauroux.

XIII. — Auguste-Désiré-Marie Desmontils a épousé à Pontivy, le 8 février 1859, Ernestine-Rosalie Le Bédel, dont il eut : 1° Hyacinthe-Marie-Suzanne, née à Savenay le 2 mars 1860, mariée à La Roche-sur-Yon à Gabriel Delfaut, le 1er août 1888 ; 2° Auguste-Pierre-*Henri*, docteur-médecin au Havre, né à Sablé (Sarthe), le 6 février 1861, marié à Brest, le 8 octobre 1887, à Félicité Fournier ; 3° *Ernest*-Hippolyte, né à Quimper, le 19 janvier 1864, actuellement commis principal des contributions indirectes à Saintes. H. L. F.

—

N° 547, XIV, 64 : *Le P. Bergue, récollet de Pons, « fameux prédicateur »*. — Le 11 juillet 1713, dom Boyer dit (*Journal de voyage*, page 317) que « le P. Thomas Bergue prêcha à la cathédrale » de Saintes. (Voir *Bulletin*. VII, 44). Le 4 août suivant, page 330, il parle du « P. Justin Bergue, fameux prédicateur, gardien des récollets de Pons » (*Bulletin*, p. 159). Est-ce le même religieux avec un prénom différent ? C'est à croire. Il n'est pas supposable qu'il y ait eu là, en même temps, deux Bergue, tous deux religieux, tous deux prédicateurs. Il faut donc voir une faute typographique dans *Thomas*, au lieu de *Justin*.

Briand, dans l'*Histoire de l'église santone*, II, 419, a raconté longuement les démêlés en 1701 du P. Justin Bergue, récollet, avec les curés de la ville de Saintes, à propos d'un sermon où il avait soutenu que la messe paroissiale était une invention des curés, et qu'on satisfaisait au précepte dominical en entendant

Digitized by Google

la messe où l'on voulait. Voilà une thèse qui réjouirait grandement Mgr Barbier de Montault. Le docte liturgiste, qui n'a peut-être jamais lu le sermon du P. Bergue, est fort de son avis et prouve qu'il a raison. L. A.

—

N° 548, t. XIV, p. 64 : *Armes d'un maréchal de France.* — Il s'agit de Charles O'Brien, vicomte de Clare, comte de Thomond, né à Saint-Germain en Laye le 29 mars 1699, colonel d'un régiment d'infanterie au service de la France en 1718, brigadier en 1734, maréchal de camp en 1738, lieutenant général en 1744, maréchal de France le 24 février 1757, mort à Paris le 9 septembre 1761. Voir pour ses états de services *Dictionnaire des généraux français* de Courcelles, VIII, 239, et pour la généalogie antérieure, le *Diction.* de Moréri, VIII, 8. Fils aîné de Charles O'Brien, pair d'Irlande, tué à la bataille de Ramillies (23 mai 1706), et de Charlotte Bulkeley, qui se remaria à Daniel O'Mahony, lieutenant général des armées de Philippe V d'Espagne, il avait épousé, le 10 mars 1755, Marie-Louise Gautier de Chiffreville, morte en 1763, dont vinrent : 1° Charles (1757-1774) mort sans alliance ; 2° Charlotte-Antoinette-Marie-Septimanie, née en 1759, mariée en 1774 à Antoine-César de Choiseul, duc de Praslin, fils de Renaud et de Guyonne-Marguerite de Durfort de Lorge et frère de ma grand'mère, Julie-Alix de Choiseul, née en 1777, mariée en 1797 à Amédée-Louis-Frédéric-Emmanuel, comte d'Hautefort. (Voir *Histoire des grands officiers*, IX, 2e partie, p. 250 et 634).

D., Mise de C.

—

N° 549, t. XIV, p. 65 : *Le capitaine Saint-Lo qui prit Agrippa d'Aubigné en croupe.* — Agrippa d'Aubigné a dû s'enfuir d'Archiac, où son curateur, Aubin d'Abbeville, demeurait, étant juge d'Archiac et de Matha. D'Aubigné rencontra les soldats à *Riverou*, disent les *Mémoires* dans l'édition Jouaust (1889), que l'éditeur place à une lieue de Réaux. Il ajoute en note que Réaux est un bourg de la Saintonge près de Pons ! Or, Réaux est à quelques kilomètres de Jonzac. Sur la route d'Archiac à Jonzac et à la sortie d'Archiac, je trouve *Riveron*, qui a une grande analogie avec le Riverou de d'Aubigné. Pour moi, c'est la même chose, l'*n* a été prise pour un *u* tout simplement. Riveron appartenait alors à Hugues de Riveron ou à son fils Pierre de Riveron, marié à Cécile d'Asnières. La troupe protestante pouvait et devait même être cantonnée à Riveron, et..... pourquoi le capitaine Saint-Lo ne serait-il pas le nom de guerre d'un Riveron ? Dans les *Fondations civiles et militaires en Saintonge*, documents publiés par la société des *Archives*, Hugues de Riveron est qualifié seigneur de Saint-Lou. Saint-Lo, Saint-Lou peut-être *Saint-Lau*, ne vous semblent-ils pas se ressembler beaucoup ? Si Saint-Lo est Riveron, cela explique pourquoi d'Aubigné se réfugia chez le capitaine d'Asnière, beau-père de

Digitized by Google

Riveron, lorsqu'on voulut lui faire réintégrer le domicile de son curateur. D.

—

N° 550, t. XIV, p. 65 : *Le costume des échevins de Saintes.* — Gustave Babinet de Rencogne a publié, en 1868, d'après un manuscrit de l'hôtel de ville d'Angoulême, une mézée du corps de ville d'Angoulême au XVI^e^ siècle (1572), grandeur de l'original. C'est une chromo-lithographie représentant une séance de l'échevinage ; les conseillers et pairs sont assis sur des sièges le long de la salle ; le maire, sur un siège plus élevé, agite une sonnette ; il porte l'épée ; il est vêtu d'un haut de chausse et d'un justaucorps recouvert d'un manteau, le tout de couleur sombre ; les autres membres du corps de ville portent une espèce de robe de chambre couleur marron ; la plupart ont le costume du maire. La foule qui est debout dans la salle a des vêtements de diverses couleurs. Il est à croire que le costume du corps de ville de Saintes devait ressembler à celui d'Angoulême.

—

N° 551, t. XIV, 65 : *Héros saintongeais dans les œuvres d'imagination ; romans dont la scène se passe en Saintonge-Aunis.* La liste en est longue. Voici quelques indications au hasard des souvenirs : Voltaire met la scène de l'*Enfant prodigue* à Cognac. Il est parlé d'Angoulême dans *Dupuis et Desronais*, de Collé. M^me^ de Genlis a fait un livre : *Le siège de La Rochelle*, et Elie Berthet : *Les quatre sergents de La Rochelle*, qui n'étaient point de La Rochelle. *Le moyen de parvenir*, de Beroalde de Verville, ch. LXXXVI, contient à la fin une histoire sur un bourgeois de La Rochelle. Une partie du roman d'A. Dumas, *Les trois mousquetaires*, se passe au siège de La Rochelle. Prosper Mérimée, *Chronique de Charles IX*, a aussi quelques chapitres où l'on parle du 1^er^ siège mémorable. Les scènes de *La Bohême militaire*, par M. Mélinette, ancien officier au 6^e^ régiment de ligne, se passent à Saintes, bien que l'auteur ne l'ait pas indiqué.

J'ai lu, d'Aurélien Scholl, une petite nouvelle qui se passe à Saintes dans la prairie. Gertrude, je crois est le nom de l'héroïne. Paul Mimande (*Galerie d'un sous-préfet*, dans la *Revue parisienne* du 10 novembre 1893), fait naître à Marennes la femme d'un général. La *Petite Gironde* en ce moment publie *Camalet*, roman dont l'action se passe à Saintes ; on y parle d'un Bruneau. Victor Vallein a publié *La marquise de Brienne*, dont l'héroïne est de Saintes. Les *Petaux*, de Garreau, publié d'abord en 1858 par l'*Indépendant*, racontent la révolte des faux sauniers, dont les scènes se déroulent en Saintonge, et *Leudaste, chronique du* VI^e^ *siècle* du même, en l'île de Ré. Dans *l'Argent* de Zola, un personnage est fils d'un receveur de l'enregistrement de Saintes.

M. Marcel Luguet a publié *En guise d'amant*, dont la scène se passe dans l'île d'Oleron, où l'auteur est né.

Digitized by Google

Le roman de Fromentin, *Dominique*, se passe aux environs de La Rochelle.

Kerbuliez met *La Bête* aux environs de Royan. La scène d'un mélodrame en 3 actes, par Ch. Hubert et Pujol, *Le collier de fer* (Paris, 1827), est à La Rochelle. Il y a *Les comédiens d'Angoulême*, comédie en 1 acte et en vers, par Ch. Maurice (Paris, 1809). Qui a oublié *L'Anguille de Pons ?* Balzac a fait d'Angoulême Lucien de Rubempré, *Un grand homme de province.*

P. B.

—

N° 553 ; t. XIV, 65 : *Jean de Saint-Moris, prieur de Notre-Dame de Pons.* — Jean de Saint-Moris, abbé de Grobois et prieur de l'hôpital neuf de Pons, est certainement l'abbé que le *Gallia*, II, col. 1050, et Hugues du Tems indiquent ainsi : « Johannes, die 2 martis 1506 », et « Jean II, en 1506, » comme abbé de Grobois.

A.

—

N° 556 ; XIV, 152. — Expiremont, commune de 300 habitants du canton de Montandre, arrondissement de Jonzac, était un prieuré-cure de l'archiprêtré de Montandre, à la nomination de l'abbé de Saint-Sauveur de Blaye ; c'est maintenant une annexe de la succursale de Coux. (Voir Rainguet, *Etudes sur Jonzac*, p. 311). Jacques Maurin, curé d'Expiremont depuis 1749, avait sans doute succédé à Augereau ; il en devint prieur en 1753, comme l'indique la cloche de cette paroisse. (Voir *Bulletin*, XI, 377.)

BIBLIOGRAPHIE

—

Fabre (Paul), de Commentry, membre correspondant de l'académie de médecine, médecin en chef de l'hôpital de Commentry, correspondant étranger de l'académie de médecine de Belgique, etc. *Dictionnaires et lexiques médicaux.* Paris, G. Steinheil ; imprimerie Marion, à Gannat ; 1891, in-8°, 12 pages.

Raille très agréablement les créations de mots nouveaux, *streptocchochémie*, *acetyl-phenyl-hydrozine*, *diméthy-loxy-quinizine*, qui exigent tous les deux ou trois ans un lexique, et aussi les changements de sexe des mots : *quinquina*, féminin à l'origine, comme *ratanhia*, *sarcocèle*, qui donnent du tintouin à l'*aquadémi française*.

— *Association générale des médecins de France. Société de prévoyance et de secours mutuels des médecins du département de l'Allier, fondée le 15 février 1860. Assemblée générale*

Digitized by Google

du 13 septembre 1892. Présidence de M. le Dr Paul Fabre. Allocution du président. Moulins, imp. Ducroux et Gourjon-Dulac, 1892, in-8°, 27 pages.

—

Fêtes de Samuel Champlain à Saintes, Rochefort et La Rochelle (1, 2 et 3 juillet 1893). Saintes, Mme Z. Mortreuil, 1893, in-8°, 108 pages. Frontispice illustré ; gravures. (Extrait de la *Revue de Saintonge et d'Aunis*, de septembre 1893.

—

Fromaget (Le docteur Camille), préparateur d'histoire naturelle, ancien interne des hôpitaux, lauréat (*bis*) de la faculté de médecine (Prix 1887-1890), membre et lauréat de la société d'anatomie et de physiologie de Bordeaux. *Contribution à l'étude de l'histologie de la rétine.* Bordeaux, imp. du midi, Paul Cassignol, 1892, in-8°, 42 pages ; 1 planche.

—

Gautier (B.). *Au pays des bounes champagnes.* Royan, Billaud, 1893, in-4°, 52 dessins. Prix : 4 francs. Voir xii, 150, 165, et xiii, 127, 145 et 433.

— *En galoches.* Royan, Victor Billaud [1893], in-4°, 52 dessins. Prix : 4 francs. (Voir *Bulletin*, xiv, 10).

—

Gelineau (Docteur). *Maladie et hygiène des gens nerveux.* Paris, O. Doin, 1893, in-18.

—

[Giraudias (Ludovic)]. *Fantaisie agricole.* Lue à la séance publique de la société d'agriculture de Poitiers, le 29 décembre 1892. Poitiers, typ. Oudin, 1893, in-12, 10 pages.

—

Gourdon (Georges). *Cronstadt-Metz-Toulon.* Strophes. Paris, Alph. Lemerre ; Rochefort, imp. Thèze, 1893, in-18, 15 pages. (Voir plus haut, page 124).

—

Grand almanach de Saintes, Annuaire de l'arrondissement; année 1894. Saintes, imp. Hus, 1893, in-18, 146 pages.

—

Granges de Surgères (Le marquis de). *Quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique (1492-1892). Rapport sur les travaux et les opérations du comité de la Loire-Inférieure, de l'Ille-et-Vilaine, de Maine-et-Loire, de la Mayenne et du Morbihan.* Nantes, imp. Bourgeois, 1893, in-8°, 49 pages.

L'auteur, membre de la société royale de géographie de Madrid, était président du comité du centenaire de Christophe Colomb, à Nantes. Il raconte les efforts, couronnés de succès, de ce comité, dont il peut dire : *quorum pars magna fui.*

Digitized by Google

— *Artistes français des XVII*e *et XVIII*e *siècles (1681-1787).* Extraits des comptes des états de Bretagne, réunis et annotés. Paris, Charavay, 1893, in-8°, 244 pages.

Dépouiller les comptes des états d'une vaste province, et aussi les registres d'état civil d'une grande ville comme Nantes, c'est déjà un travail considérable ; mais annoter tous les noms d'artistes qu'on y trouve : architectes, peintres, sculpteurs, doreurs, fabricants d'instruments de mathématiques, émailleurs, fondeurs, ingénieurs, graveurs, imprimeurs, brodeurs, relieurs, orfèvres, joailliers, coffretiers, peintres sur verre et en tapisserie, facteurs d'instruments de musique, dessinateurs, brodeurs, etc., voilà qui est d'un vrai savant. M. de Surgères n'en fait pas d'autres.

—

Grasilier (Léon). Voir Landrieux.

—

Guibert (Louis). *Les premiers imprimeurs de Limoges.* Limoges, Ducourtieux, 1893, in-8°, 44 p. (Voir *Bulletin*, xiv, 54).

— *Collections et collectionneurs limousins. La collection Taillefer.* Limoges, Ducourtieux, 1893, in-8°, 27 pages.

Cette brochure est surtout faite pour les amateurs d'émaillerie limousine ; mais tout le monde y trouvera son profit ; l'auteur sait mettre en œuvre ses matériaux et ses documents, et les anecdotes sont vivement contées.

—

Guilloche (Jean). *Le bien ducal,* poème de la fin du xve siècle, publié pour la première fois d'après le manuscrit unique de la bibliothèque de Turin, par Philippe Tamizey de Larroque, correspondant de l'institut et de l'académie des sciences, lettres et arts de Bordeaux. Avec portrait inédit du poète bordelais. Bordeaux, imp. G. Gounouilhou, 1893, in-8°, 48 pages. (Extrait à 100 exemplaires des *Actes de l'académie nationale des sciences, belles lettres et arts de Bordeaux*, année 1893).

Exhumation d'un poème qui contient quelques détails historiques sur la vie de Philibert, duc de Savoie, et sur l'entourage de ce prince ; — « sa description de la cour de Savoie est un petit tableau d'histoire ; » — sur la seconde femme du duc, Marguerite d'Autriche, « qui a immortalisé son nom en élevant l'église de Brou, près de Bourg en Bresse, merveille d'élégance et de beauté que l'on croirait sortie de la main des fées. » Le poème a aussi un intérêt linguistique, et l'éditeur a eu raison de mettre à la fin un glossaire. N'oublions pas de signaler, dans cette élégante plaquette, le portrait en couleur de Guilloche et les armes de la maison de Savoie, œuvre de M. Alexandre, lithographe, à Saintes.

Le gérant, Noel Texier.

Digitized by Google

REVUE

DE SAINTONGE & D'AUNIS

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ARCHIVES

SOMMAIRE DU NUMÉRO DE MAI 1894

Chronique de la société : Séance ; souscriptions ; revue de la presse.

Avis et nouvelles : Excursion à Parthenay ; vingtième anniversaire de la société ; inauguration du monument de Montandre ; distinctions honorifiques ; changements de noms ; nouvelles des arts ; publications nouvelles ; sociétés savantes ; le congrès archéologique ; la société des archives à la Sorbonne.

Actes d'état civil : — *Décès* : Billiont, Mme Charron, Chevalier, Dubrac, Fleuranceau, Charles de Meschinet, Poinot, Rogeau, cardinal Thomas, de Sourdeval. — *Mariages* : Benard et Jeanne Barraud, Raymond de Cugnac et Berthe Ellie.

Archéologie : Tombeau gallo-romain à Royan ; cimetière mérovingien à Ebéon ; les arènes et le musée de Saintes ; inscriptions huguenotes ; les noms des rues à Saintes ; de quelques livres introuvables : Mage de Fiefmelin, Jean Pallet, Elie Vinet, Armand Maichin.

Variétés : Saint-Georges sur mer ; les maires et les communes en Saintonge : Jaulin de Vignemont ; les clubs de Charente et de Jonzac ; la particule nominale et la noblesse ; la Saintonge pendant la guerre de cent ans.

Livres et périodiques : Champlain ; Boufflers et la comtesse de Sabran ; la culture de la vigne en 1794 ; les prêtres de Tours et du Tarn à Blaye et à Rochefort ; les meubles de l'hôtel Rambouillet.

Questions et réponses : Le chevalier de Bonnemie ; Jean de la Péruse ; Mme de Chalons ; le général Ordonneau ; *patate* et *tartoufle* ; héros saintongeais dans les œuvres d'imagination.

Bibliographie : *IN-LO.*

CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ

Séance du 31 mars 1894

Le procès verbal de la séance du 11 février est lu et adopté. Le président a le regret d'annoncer que la société vient de perdre par décès trois de ses membres : Mgr le cardinal Thomas, M. Ernest Chevalier, ancien receveur général à Alger, M. Fleuranceau, ancien magistrat à Jonzac. (Voir page 178).

Admission de nouveaux membres ; communication de deux lettres du ministre de l'instruction publique : l'une annonçant l'envoi, pour la bibliothèque de la société, d'un ouvrage intitulé « Extraits des procès verbaux des séances du comité historique

Digitized by Google

des monuments écrits » ; l'autre (24 mars 1894) accordant l'autorisation, demandée le 10 février 1893, d'apposer sur un contrefort de la cathédrale une plaque commémorative de la victoire de saint Louis sous les murs de Saintes.

La célébration du vingtième anniversaire de la société des *Archives* aura lieu le 6 juin, à Saintes; il y aura banquet, séance générale, etc. (Voir p. 166).

L'excursion à Parthenay est fixée au samedi 5 mai. (Voir p. 165).

M. d'Aussy annonce que le premier volume de son travail sur les archives de Saint-Jean d'Angély est prêt à être publié.

M. le président fait connaître l'état des souscriptions pour le monument de Montandre et pour Peiresc.

La séance est levée à 3 heures et demie.

L. T.

—

SOUSCRIPTION POUR PEIRESC

Deuxième liste (Voir *Bulletin*, XIV, 85).

MM.	le comte de Bremond d'Ars, marquis de Migré.	10 fr.	»»
	le marquis Elie de Dampierre, président de la société des agriculteurs de France	20	»»
	Denys d'Aussy, vice-président de la société des *Archives*	3	»»
	Anatole Laverny, secrétaire adjoint de la société des *Archives*	3	»»
	Jules Pellisson, juge à Barbezieux.	3	»»
	le docteur Termonia, secrétaire de la société des *Archives*	3	»»
	Total.	42 fr.	»»
	Première liste. . . .	40	50
	Total à ce jour . . .	82 fr.	50

—

SOUSCRIPTION POUR LE MONUMENT DE MONTANDRE

Deuxième liste (Voir *Bulletin*, XIV, 85, 93).

MM.	le comte d'Archiac, à Paris	20 fr.	»»
	le comte de Bremond d'Ars, marquis de Migré, à Nantes	10	»»
	Georges Chevalier, notaire à Montandre. . .	5	»»
	l'abbé Bertrand de Cugnac, curé de Saint-Germain de Lusignan.	10	»»
	le docteur Des Mesnard, à Saintes	5	»»
	Denys d'Aussy, à Crazannes.	3	»»
	le comte Tanneguy Duchâtel, ancien député de la Charente-Inférieure	50	»»
	Gabriel Dufaure, député	10	»»
	André Dumontet, à Archiac	10	»»
	le docteur Termonia, médecin major de l'armée en retraite, à Saintes.	5	»»

Digitized by Google

La Croix de Saintonge et d'Aunis	5	»»
Edmond Maguier, à Thenac	5	»»
le comte Maurice de Saint-Marsault	5	»»
Tamizey de Larroque, correspondant de l'institut	5	»»
Mme le comtesse de Saint-Légier d'Orignac . .	10	»»
Total	158 fr.	»»
Total de la première liste.	69	»»
Total à ce jour	227 fr.	»»

REVUE DE LA PRESSE

Ont publié la liste des admissions : *L'Echo rochelais*, *la Charente-Inférieure*, *le Bulletin religieux* du 3 ; *le Progrès*, *l'Ere nouvelle*, *l'Echo de Jonzac* du 4, *l'Union* de Saint-Jean d'Angély, du 8, *la Croix de Saintonge* du 11.

Ont publié le sommaire du numéro de mars : *La Charente-Inférieure* du 7, *le Progrès* du 9, *l'Ere nouvelle* du 11, *l'Echo rochelais* du 14, *l'Union* du 15, *le Bulletin religieux* du 10, *la Croix de Saintonge* du 25.

—

Le *Bulletin archéologique* de Tarn-et-Garonne, XXI, 1893, signale, dans notre numéro de janvier 1893, *François de La Noue* ; de mars, *Le culte de saint Eutrope*.

—

La *Revue historique* de mars-avril indique dans notre numéro de janvier : les Agésinates ; l'inscription de La Barde ; les Augier, députés ; la première édition du *Grand routier de mer* ; Brouage et nos vieux auteurs ; Poltrot de Méré et le chevalier de Méré (leur lieu de naissance) ; les Chérade de Montberon ; l'amiral de La Touche-Tréville en prison (1793-1794).

Page 359, elle rend compte du deuxième volume de *La Terreur en Bourbonnais*, par M. Audiat.

—

Les Etudes religieuses du 28 février signalent dans le numéro du 1er janvier : les Angoumoisins, le cimetière de Montierneuf, les seigneurs de La Barde, etc,

—

Le Polybiblion de mars note dans le numéro de mars : Combat de Montandre, musée de Cognac, Fiefmelin, les poètes charentais, Billaud-Varenne, les maires en Saintonge, Touverac.

—

Le Matin charentais d'Angoulême a reproduit l'article *Touverac*.

—

Les Tablettes des deux Charentes, 8 mars, disent : « Après

Digitized by Google

avoir rendu hommage à saint Louis, en plaçant à Taillebourg une plaque commémorative de la victoire de 1242, la société des *Archives historiques de Saintonge et d'Aunis* se propose de raviver, de la même façon, le souvenir du combat de Montandre, qui fut le pendant du fameux tournoi de Josselin, où 30 chevaliers français défirent 30 chevaliers anglais. A Montandre, ils n'étaient que 7; mais les poètes et chroniqueurs du temps ont célébré leur vaillance, notamment Octovien de Saint-Gelais et Christine de Pisan; et après avoir annoncé la souscription pour le monument de Montandre, elles ajoutent: « A lire dans le même fascicule une étude sympathique et très alerte, *Le renouveau charentais*, de M. Gabriel Audiat, sur Paul Déroulède, etc., et une curieuse notice sur Billaud-Varenne et le lieutenant de vaisseau Claude-Vincent Polony, né à Rochefort, et qui commanda la petite division dont les vaisseaux ont transporté à la Guyane, en 1795, le célèbre conventionnel et Collot d'Herbois. »

—

Le *Polybiblion* d'avril, t. LXX, p. 318, rend compte du t. XX des *Archives*, qui « occupera une bonne place à côté des autres publications de la société », *Jonzac et Ozillac*. « Beaucoup de ces documents sont très intéressants...; on ne peut que louer M. l'abbé Bertrand de Cugnac d'avoir pris soin de grouper ainsi tout ce qu'il a pu trouver d'important sur ces deux localités... »

—

L'*Annuaire universel* (mars 1894) rappelle nos fêtes de Champlain : « M. Audiat, président de la société des archives historiques de la Saintonge, organise à Saintes une série de fêtes en l'honneur de M. Fabre, commissaire général du Canada à Paris.

» On sait qu'une partie des émigrants primitifs du Canada étaient originaires des provinces de Saintonge et d'Aunis, et M. Fabre avait témoigné le désir de visiter ce berceau de tant de familles canadiennes.

» Le programme de la réception comprenait : une visite aux monuments, une fête aux arènes, conférence, banquet, et enfin réception au château du Ramet, chez M. le comte Lemercier. »

—

L'*Annuaire du conseil héraldique de France*, p. 230, parle des *Fêtes de Samuel Champlain à Saintes et à La Rochelle*, organisées par « une de nos premières sociétés savantes, la société des *Archives de Saintonge* », et cite les articles de MM. Louis Audiat, Denys d'Aussy, Poudensan, Lucchini; les toasts de MM. de Poli et de Bremond d'Ars, etc. « La société fait une œuvre excellente en ravivant ainsi notre glorieux passé, et nous l'en félicitons hautement ». Ailleurs, p. 271, on lit : « La société poursuit le cours de ses succès. En 1894, elle aura 20 ans d'existence; elle a publié en 1893 2 volumes de documents, t. XX et XXI; elle vient de publier son XIII^e^ vol. de *Bulletin-Revue*. Que de choses il contient dans ses 500 pages! histoire, ar-

Digitized by Google

chéologie, bibliographie, généalogies, examen critique des livres nouveaux... »

—

La *Revue parisienne* du 25 février, dans un article de M. Edouard Herriot, *A travers les revues* III *Les revues historiques*, après avoir parlé des revues parisiennes, ajoute : « Il faut signaler enfin les revues historiques locales qui contribuent avec fruit, chacune dans leur domaine, au progrès de la nouvelle science historique dans notre pays. Elles sont très nombreuses ; je me borne à citer la *Revue de la société de l'histoire de Paris*, la *Revue de Saintonge et d'Aunis*, la *Revue de Gascogne*, les *Annales de Bretagne* et les *Annales de l'Est*. »

AVIS ET NOUVELLES

—

La société des archives historiques de la Saintonge fera son excursion annuelle le samedi 5 mai, à Parthenay, sous la direction de M. Bélisaire Ledain, qui a fait de cette ville une étude si approfondie dans son remarquable ouvrage, *La Gâtine historique et monumentale*, couronné par l'institut en 1876. Les monuments, presque tous de l'époque romane, les églises d'une part, les fortifications de l'autre, ont laissé à Parthenay une physionomie moyen âge qui ne s'est pas encore effacée : son château avec double enceinte ; deux portes très bien conservées qui donnent passage l'une, très élégante, dans la première enceinte, celle de la ville, l'autre, imposante par ses formes, dans la deuxième, celle de la citadelle ; église de Notre-Dame de La Coudre dont la façade, admirablement sculptée, montre les restes du célèbre cavalier symbolique ; église de Sainte-Croix, ancienne collégiale, aussi du XII^e^ siècle, avec ses trois nefs, son clocher du XV^e^ siècle, ses tombeaux des anciens seigneurs ; église Saint-Laurent, la plus ancienne et remaniée à toutes les époques ; église de l'ancien couvent des cordeliers, monument du XIII^e^ siècle, avec un curieux retable du XVI^e^ siècle ; église Saint-Pierre de Parthenay-le-Vieux, classée parmi les monuments historiques, avec ses trois nefs, sa grande abside et deux absidioles, sa coupole, qui supporte un élégant clocher octogonal, et son cavalier le plus complet, le plus intact de tous ceux de la région.

Notons aussi cette longue série de maisons de bois à pignons aigus et aux étages surplombant, qui offre le spectacle le plus exact d'une cité du XV^e^ siècle. On visitera enfin l'atelier céramique créé par M. Jouneau, dirigé aujourd'hui par M. Henri Amirault, un artiste aussi, où l'on admirera des modèles nouveaux, conçus dans le genre des faïences Henri II, dites d'Oiron.

Départ : de Jonzac, 7 h. 43 ; de Pons, 8 h. 13 ; de Saintes 7 h. 10 ou 9 h. 02 ; de Poitiers, 8 h. 14 ; de La Rochelle, 8 h. 30 ; de Rochefort, 8 h. 20, de Cognac, 7 h. 13 ; de Niort, 10 h. 32. Arrivée à Parthenay : à 11 h. 38.

Digitized by Google

Retour : Parthenay, 7 h. 13 du soir ; arrivée à Niort, 8 h. 19 ; à Saintes, 11 h. 20 ; à La Rochelle, 11 h. 29 ; à Poitiers, 10 h. 57 ; à Rochefort, 11 h. 30 ; à Cognac, 12 h. 34. Il y a aussi un départ de Parthenay à 3 h. 50.

On peut coucher à Parthenay et visiter le lendemain Airvault, église des plus remarquables.

Prière de se faire inscrire avant le 2 mai, terme de rigueur.

—

Nous espérons célébrer, au mois de juillet prochain, l'anniversaire du célèbre combat de Montandre et placer la plaque de marbre rappelant ce glorieux épisode de la guerre de cent ans avec le nom des sept preux français qui, sous la conduite d'Arnaud-Guillem de Barbazan (Harpedanne de Belleville, sénéchal de Saintonge, était juge du combat), luttèrent si vaillamment contre les Anglais.

Nous publierons dans la prochaine livraison une 3e liste de souscription.

—

La société des *Archives*, fondée au mois de mai 1874, a atteint sa 20e année d'existence. Elle a publié pendant ce laps de temps 22 volumes in-8° de 500 pages environ de documents inédits sur l'histoire de nos deux provinces de Saintonge et d'Aunis, et 13 volumes d'un *Bulletin*, contenant des dissertations, mémoires, travaux, notes de toute espèce sur l'histoire, l'archéologie, les arts, etc. Le 6 juin prochain, selon la décision prise dans la séance générale du 11 février, elle fêtera cet anniversaire par une réunion générale, qui aura lieu à Saintes; le soir, banquet.

Les membres de la société qui voudront prendre part à cette fête sont priés d'en donner avis au président. Ils recevront en temps utile le programme.

—

Par arrêté du 29 mars, le ministre de l'instruction publique a fait don à la société des archives d'un exemplaire de l'ouvrage intitulé *Extraits des procès verbaux des séances du comité historique des monuments écrits, depuis son origine jusqu'à la réorganisation du 4 septembre 1848.*

—

Par décret du 13 avril 1894, à la suite de l'exposition de Chicago, ont été nommés chevaliers de la légion d'honneur deux de nos confrères :

M. le marquis de Chasseloup-Loubat, ingénieur civil, délégué de la société des ingénieurs, fils de l'ancien ministre de la marine ;

Et M. Julien Roy, négociant à Cognac, ancien président du tribunal de commerce, président de la société philharmonique, qui avait été délégué à l'exposition de Chicago pour la section des spiritueux.

Par le même décret, a été fait chevalier notre compatriote

Digitized by Google

Louis Auguin, artiste peintre, né à Rochefort le 24 mai 1824, qui habite Bordeaux depuis 1860. (Voir sur lui un article complet dans le *Messager des Charentes* du 22 décembre dernier).

—

Par arrêté du 30 mars, le ministre de l'instruction publique a nommé officier de l'instruction publique deux de nos confrères :

M. Georges Musset, ancien élève de l'école des chartes, bibliothécaire de la ville de La Rochelle, membre du comité de publication de la société des *Archives*, président de la commission des arts de la Charente-Inférieure, correspondant du ministère de l'instruction publique ;

Et M. Emile Biais, membre correspondant du comité des sociétés des beaux arts des départements, « auteur de nombreuses et intéressantes études sur les beaux arts, lues en séance publique et insérées dans le compte rendu des réunions annuelles des dites sociétés », dit le *Journal officiel* du 1er avril.

—

Le 15 avril, l'académie des sciences a élu membre, dans la section de chimie, M. Louis-Edouard Grimaux, né à Rochefort en 1835. (Voir t. VIII, 406, 410).

—

Un comité formé à Paris, sous la présidence de M. le vicomte de Damas, pour élever un autel dans l'église Saint-Laurent hors les murs, à Rome, où repose Pie IX, à l'occasion du 1er centenaire (13 mai) de la naissance de l'illustre pontife, a parmi ses vice-présidents deux de nos confrères : M. le marquis de Surgères et M. le comte Anatole de Bremond d'Ars, marquis de Migré. M. le vicomte Oscar de Poli est membre du comité.

—

M. Torlais, commis de l'inspection académique, a obtenu le 1er prix, médaille de vermeil et 80 francs ; M. Pallissier, instituteur à Gemozac, une médaille d'argent et 50 francs ; MM. Charron, Arramy et Benuraud, des médailles de bronze, au concours bi-annuel organisé pour les instituteurs du département de la Charente-Inférieure par le cercle rochelais de la ligue de l'enseignement, sur ce sujet : *De l'hygiène scolaire.*

—

Par arrêté du 4 janvier 1893 a été nommé élève de l'école des chartes, le 3e par ordre de mérite, Jacques-*Henri* Chasseriaud, né à Royan, le 23 décembre 1873.

—

L'examen des thèses, à l'école des chartes a eu lieu les 29 et 30 janvier. Notre confrère, M. J. Chavanon, a été classé le premier sur 11 avec ce sujet : Renaud VI, sire de Pons, lieutenant du roi en Poitou, Saintonge et Angoumois, conservateur des trêves de Guyenne, vicomte de Turenne et de Carlat, seigneur de Ribérac, etc., 1348?-1427.

—

Changements et additions de noms. — M. Charles de Reboul, né le 10 août 1827 à Saint-Jean d'Angély, où il demeure, et ses

Digitized by Google

deux fils : 1° Bertrand de Reboul, lieutenant au 14e chasseurs, en garnison à Vienne, né à Saint-Jean d'Angély le 3 juin 1858 ; 2° Louis de Reboul, lieutenant au 25e chasseurs, né le 10 juin 1860 et M. Aristide de Reboul, né le 29 juin 1836, à Saint-Jean d'Angély, où il demeure, et ses fils : Maurice, né à Nantes le 9 décembre 1866, et Guy, sous-officier au 2e cuirassiers, né à Nantes, le 5 novembre 1869, se sont pourvus, les 4 et 25 mars 1893, à l'effet d'ajouter à leur nom celui de *de Rechignevoisin*, qui est celui de leur mère et aïeule paternelle.

M. Charles-Gaston-Louis-Pierre Augier de La Jallet, capitaine au 34e d'infanterie, en garnison à Mont-de-Marsan (Landes), né à Saint-Jean d'Angély le 9 avril 1851, s'est, le 26 mars 1893, pourvu à l'effet d'ajouter à son nom celui de son grand-oncle maternel *de Rechignevoisin de Guron*, et de s'appeler à l'avenir Augier de La Jallet de Rechignevoisin de Guron.

—

Le préfet de la Charente, par arrêté du 5 février dernier, a autorisé à Cognac la société *L'archéologie cognacaise*, dont notre confrère, M. F. Girerd, est le président.

—

Par arrêté du préfet de la Charente du 19 mars est autorisée à Cognac une société ayant pour titre *La palette cognacaise*.

—

La société des amis des arts de Cognac organise une deuxième exposition de tableaux, qui s'ouvrira le 1er juin.

—

M. Emile Pellisson, directeur du musée de Cognac, a offert à la bibliothèque de Saintes une photographie de la remarquable église romane de Chatres, près de Cognac. Il a obtenu pour le musée de Cognac la collection technologique de la manufacture de Sèvres, 71 pièces très curieuses.

—

Dans sa séance du 3 avril, le conseil municipal de La Rochelle a voté une somme de 350 francs pour la publication d'un ouvrage de notre confrère, M. Henri Bonneau, sur le brave Rondeau.

—

La célèbre maison de la rue des Augustins, à La Rochelle, dite maison Henri II ou maison de Diane de Poitiers, un des spécimens les plus achevés de la sculpture du XVIe siècle, est devenue, moyennant 125.000 francs, propriété municipale et recevra les services de la caisse d'épargnes. Ainsi se trouve assurée la conservation d'un monument remarquable. C'est une bonne pensée qu'ont eue l'administration municipale et l'administration de la caisse d'épargnes.

—

L'état a acheté la statue *Agrippa d'Aubigné enfant*, que le regretté Pierre Rambaud avait exposée au salon de 1892.

—

Digitized by Google

Le ministre des beaux arts a chargé M. Théodore Poilpot, artiste peintre, qui avait, il y a deux ans, exposé aux Champs-Elysées le panorama du *Vengeur*, de faire, pour le musée de Versailles, un tableau représentant « le trait sublime du dévouement républicain des citoyens formant l'équipage du *Vengeur*. » (Voir *Bulletin*, XII, 282, 419).

—

Dans sa séance du 3 avril, le conseil général de la Charente-Inférieure, sur la proposition de MM. De Laage, Bourcy, comte Lemercier, Louis Roy de Loulay, a émis le vœu que les travaux de réparation entrepris à l'église et au clocher de Fenioux soient continués et achevés dans le plus bref délai possible, et prie le préfet de réserver dans ses prévisions budgétaires une somme suffisante pour engager le ministre à compléter les ressources nécessaires pour terminer les travaux commencés. Le clocher de Fenioux est une œuvre remarquable. Il menaçait ruine. Est-ce pour le mieux voir tomber qu'on a élevé un échafaudage ?

—

A la vente de la collection de M. Théodore Duret, qui a produit 158.885 francs, un tableau de Courbet, *Paysage de Saintonge*, a été adjugé 2.000 fr.

A la vente de la bibliothèque du comte de Lignerolles (mars 1894), l'ouvrage *De l'institution, usage et doctrine du saint Sacrement. A* la Rochelle, par Hiérosme Haultin (1598), avec autographes de l'auteur, Philippe de Mornay », a été adjugé 1.700 francs ; *La vénerie* de Jacques du Fouilloux. A Poitiers, pour les Marnef (1560 ou 1561), 1058 fr. ; *Le viandier* avec les caractères de Pierre Alain et d'André Chauvin (Angoulême, vers 1492), 1.900 francs.

—

Le 1er numéro des *Archives de la société française des collectionneurs d'ex-libris* contient de M. le docteur Bouland une notice sur un *ex-libris* de Henri d'Albret, sire de Pons.

—

La plume et l'épée de mars publie, de M. le colonel Ortus, *Pierre-Ambroise Choderlos de Laclos, général d'artillerie, littérateur, écrivain politique et militaire* (1741-1803) et de M. Fleutiaux, *Pierre-François-Marie-Auguste, comte Dejean, lieutenant général, pair de France, entomologiste* (1780-1845).

—

Le Temps, dans un article de M. A. Dumazet, *La vie militaire*, reproduit par *le Conservateur* de Marennes, du 11 mars, publie une notice très intéressante sur Brouage, déplore l'abandon où l'on laisse cette ancienne place de guerre et croit qu'on pourrait l'utiliser dans la défense de nos côtes. L'*Ami des monuments*, n° 41, 1894, reproduit l'article sous ce titre : *Sauvons Brouage.*

—

Le Correspondant du 25 mars publie un chapitre d'un ou-

Digitized by Google

vrage qui va paraître, *Le maréchal Oudinot, duc de Reggio. Récits de guerre et de foyer*, d'après les *Souvenirs inédits de la maréchale*. La duchesse de Reggio, Eugénie de Coucy, seconde femme du maréchal, qui avait alors une vingtaine d'années, raconte le voyage qu'elle fit de Bar-le-Duc à Wilna pour retrouver son mari blessé. Ce dramatique récit est certainement le tableau le plus saisissant qu'on puisse voir de la terrible retraite de Moscou en 1812. Citons ce curieux passage :

« Chacun s'était mis en route avec le costume où il se trouvait. Les uns s'étaient fourrés comme des ours ; les autres, ayant tout perdu et n'ayant rien pu acheter, étaient revêtus de leurs grands uniformes : tel était, par exemple, le général de Chasseloup-Laubat, de l'artillerie. Il grelottait tout doré, dans son traîneau formé de quatre planches. Ne pouvant réchauffer sa personne tout entière, et, ayant trouvé les moyens de préserver ses oreilles, il en avait usé, et j'ose même dire abusé. Il était donc coiffé d'un bonnet de coton levé jusque dans le col de son habit et qui était surmonté d'une calotte de taffetas gris. En apprenant qui nous étions, à un bouge où l'on faisait manger les chevaux, il arriva suivi du colonel Bodson, de la même arme, pour saluer le maréchal. Ni l'un ni l'autre ne songeaient à leur accoutrement ; il était bien question de cela, en effet ! »

—

M. Robuchon achève en ce moment la publication du dernier des quatre tomes qu'il consacre aux Deux-Sèvres dans *Paysages et monuments du Poitou*. Les volumes de la Vienne sont presque terminés. L'année 1894 verra la fin de ce splendide monument élevé par un homme d'initiative et par un artiste. Dieu sait avec quel empressement seront, dans quelques années, recherchées ces splendides photographies ! Et voilà que M. Robuchon entreprend le même ouvrage pour la Bretagne, espérant qu'il retrouvera là des collaborateurs aussi distingués et des souscripteurs plus nombreux.

—

M. A. Claudin, libraire à Paris et bibliophile distingué, lauréat de l'institut, vient de publier trois *Notes pour servir à l'histoire de l'imprimerie*, à Limoges : (*L'imprimeur Claude Garnier et ses pérégrinations*, 1520-1557, in-8°, 29 pages), à Auch, (*Les origines de l'imprimerie à Auch* ; in-8°, 32 pages), en Béarn, (*Les antécédents d'Henry Poyvre et de Jean de Vingles, premier imprimeur de la ville de Pau* ; in-8°, 3 pages). Nous avons parlé de ces mémoires importants quand ils ont paru dans la *Revue de Gascogne* et dans le *Bibliophile limousin* (*Bulletin*, XIV, 54 ; voir aussi XIII, 180, 468). M. Claudin, avec sa rare compétence et son flair, a fini par découvrir les premiers typographes de nos provinces, dont les productions sont si rares et si curieuses : Jean Berton, parent probablement de Barthélemy Berton, qui imprima à La Rochelle la *Recepte véritable* de

Digitized by Google

Palissy ; Martin Berton, fils ou neveu de Jean, qui avec Claude Garnier imprima le *Bréviaire* de Saint-Martial, à Limoges(1520); c'est ce même Garnier qui imprime à Limoges pour Enguilbert de Marnef, libraire à Poitiers, le *Missale insignis ecclesiae xantonensis* (1523), le *Missel* d'Angoulême (1525), le *Missel* de Poitiers (1525), puis s'en va dans le midi, à Bazas, où il imprime le *Bréviaire* (1530), à Auch, où il imprime le *Bréviaire* (1533), puis revient à Limoges, où il continue ses publications. Ces trois brochures, pleines de faits et de renseignements nouveaux, sont ornées de nombreux fac-simile et reproductions xylographiques.

—

Le livre de M. E. Daubigny, actuellement secrétaire de la légation de France à Rio de Janeiro, *Choiseul et la France d'outre-mer, après le traité de Paris* (1893), qui a été couronné par l'académie française, mérite notre attention. Les colons qui firent la tentative d'établissement à la Guyane, dont M. Daubigny a fait longuement l'histoire, s'embarquèrent à Rochefort et à La Rochelle. Des désordres eurent lieu à Rochefort, parmi les émigrants, en mai 1763 (p. 62), ainsi qu'à Saintes et à Saint-Jean d'Angély (p. 85). C'est à Rochefort que Pitou, auteur d'*Un voyage à Cayenne, dans les deux Amérique et chez les anthropophages*, a placé l'anecdote curieuse, citée par M. Daubigny, et qui nous montre un vicaire de Saint-Louis mariant sans les formalités, dont exceptionnellement les émigrants étaient dispensés, un des colons et une jeune cuisinière qui s'étaient rencontrés quelques minutes auparavant à la fontaine de l'hôpital (p. 64).

M. Daubigny nous donne aussi des renseignements sur les projets formés, en 1765, par Rodier et Truguet, premiers commis de la marine, en vue de « déclasser le département de Rochefort », qui ne devait plus être qu'un entrepôt de munitions pour les colonies, en raison des difficultés de la navigation de la Charente et des inconvénients du pertuis d'Antioche et du pertuis Breton. Choiseul ne laissa à Rochefort que quelques munitions et fit passer le reste à Brest (p. 181).

—

La *Revue encyclopédique* du 15 mars contient un article, *Le mouvement géographique en 1893*, par notre confrère, M. Louis Delavaud, avec cartes et gravures.

Dans la *Grande encyclopédie*, les articles *Finistère*, *Gabaret* et *Guadeloupe* sont de M. Charles Delavaud.

Le *Mouvement géographique* mensuel, qui, depuis 1882, était rédigé par M. Louis Delavaud dans la *Revue de géographie* de M. Drapeyron, est confié, depuis le 1er janvier, à notre confrère, M. Regelsperger.

—

La *Mélusine*, t. VII, n° 1 (janv.-fév. 1894) avec *Le grand diable d'argent*, estampe du XVIIe siècle, nous donne, sous le

Digitized by Google

titre *Perrinaïc*, une note de M. Tamizey de Larroque, qui ne croit pas plus à « Perrinaïc la Bretonne, compagne de Jeanne d'Arc », qu'à Clémence Isaure. Nous avons parlé dans le temps de « Pierronne la Bretonne », mentionnée par le *Journal* d'un bourgeois de Paris avec Catherine de La Rochelle, et brûlée vive au parvis Notre-Dame (*Bulletin*, XII, 41). M. Quellien avait là-dessus créé Perrinaïc et formé un comité pour lui élever une statue (*Idem*, 317). Et voilà que les savants démolissent cette légende de formation contemporaine.

Perrinaïc n'a jamais existé!

—

Publications nouvelles : à Rochefort, *Cours d'algèbre élémentaire*, par M. V. Enault ; à La Rochelle, *La révolution d'après M. Taine*, par M. l'abbé Birot ; à Royan, *Chez la Guenuche*, par Gautier.

—

En souscription : *Histoire nobiliaire. 2,500 actes de l'état civil ou notariés concernant les familles de l'ancienne France* (XV^e^-XVIII^e^ *siècle*), *reproduits ou analysés* par le marquis de Granges de Surgères. Un beau volume in-8° de 450 pages environ, imprimé sur papier vergé et tiré à petit nombre. Prix : 7 fr. 50, pour les souscripteurs, payables dans le mois qui suivra la réception de l'ouvrage.

M. le marquis de Granges de Surgères est rompu à ces sortes de travaux ; il a déjà composé un volume de 250 pages sur les *Artistes français des* XVII^e^ *et* XVIII^e^ *siècles*, publié en 1893 par les soins et aux frais de la *société de l'histoire de l'art français*, dont les publications font autorité en matière d'art. (Voir plus haut, XIV, 160).

On souscrit chez l'auteur, rue Saint-Clément, 66, à Nantes.

—

SOCIÉTÉS SAVANTES

Société des sciences naturelles de la Charente-Inférieure. — Séance du 16 mars 1894. L'attente d'une communication intéressante de M. Dollot, secrétaire de la société, sur le résultat de la mission qu'il vient d'accomplir en Tunisie, avait attiré à cette réunion un grand nombre de membres parmi lesquels figurait M. le préfet de la Charente-Inférieure. Cette attente n'a pas été trompée : M. Dollot, après avoir lu son rapport sur les travaux de la société en 1893, a vivement intéressé l'assistance par le récit de son voyage qui avait pour but l'étude des gisements de phosphate de chaux, au point de vue d'une exploitation future ; il a montré plusieurs échantillons de ce minerai qui occupe de vastes étendues, mais dont la richesse en phosphate est très inférieure à celle des minerais français. M. Louis Rouillé rend compte des expériences qu'il a faites sur une particularité curieuse de la gestation des lapines, résultant d'une disposition anatomique spéciale. Présentation par M. Foucaud de quatre plantes intéressantes : *Cardamine Kechii*, hybride de C.

Digitized by Google

amara et de C. sylvatica, provenant de la Sarthe ; un exemplaire vivace de *Medicago lupulina*, qu'il a trouvé dans les Basses-Pyrénées ; un autre, velu-glanduleux, auquel il donne le nom de M. Gamini ; enfin un *Oxytropis Foucaudi Gillot*, plante inédite. — Séance du 13 avril : le procès verbal de la séance précédente, lu par M. Dollot, secrétaire, s'étend longuement sur les phosphates de chaux de la Tunisie, sujet qu'il avait traité dans cette réunion. On émet l'avis que ces observations, en raison de l'intérêt qu'elles présentent, devraient être publiées dans le prochain bulletin des *Annales* de la société. M. Dollot fait ensuite une communication non moins intéressante sur la topographie, les caractères géologiques et le régime des eaux des schotts de la Tunisie, que le commandant Roudaire songea, il y quelques années, à transformer en mer intérieure, et il conclut de ses recherches que cette entreprise est à peu près irréalisable. Le président présente deux exemplaires d'oiseaux aquatiques, *Porçana maruetta* (marouette) et *Gallinago gallinula* (bécassine sourde), préparés et offerts par M. Lamoureux et accompagnés d'une notice relative au dernier, et par M. Foucaud, un échantillon de *Teucrium abarracinense*, variété espagnole de T. Chamadrys, nouvelle pour la France, qu'il a découverte dans les Basses-Pyrénées.

—

Comme nous l'avons annoncé, la société française d'archéologie tiendra, à Saintes et à La Rochelle, son 61e congrès ; le 12e avait été tenu à Saintes en 1844, il y a juste 50 ans. Voici le programme :

Le 29 mai, séance d'ouverture à Saintes, 1 heure 1/2 ; visite à Saint-Eutrope, aux arènes, à Saint-Pierre ; le 30, excursion à Rioux, Rétaud, aux arènes de Thenac, à Pons, aux Egreteaux ; le 31, séances à Saintes, visite aux musées, aux remparts romains, à l'arc de triomphe, à l'abbaye; banquet ; le 1er juin, excursion à Aunay et à Dampierre sur Boutonne ; le 2, excursion à Echillais, Trizay, Montierneuf, Saint-Jean d'Angle, Saint-Just, Marennes ; départ du Chaput pour La Rochelle ; le dimanche 3, séance à La Rochelle ; visite aux monuments et aux musées ; le 4, excursion aux bouchauds de Charron, à Esnandes et à Marsilly ; le 5, excursion à l'île de Ré ; le 6, excursion facultative à Surgères et aux dolmens de Charras ; clôture à La Rochelle, à 2 heures de l'après-midi.

Les membres de la société des *Archives* sont invités par le président du congrès, M. le comte de Marsy, directeur de la société française d'archéologie (10 avril 1894), à prendre part au congrès et à lui communiquer des travaux. « Le congrès accueillera toute communication relative aux études qu'il poursuit, quel qu'en soit le sujet, du moment où elle aura été soumise à l'examen du bureau. » Envoyer son adhésion et 10 francs au trésorier du congrès, M. Poirault, pharmacien à Saintes.

—

Digitized by Google

La société des Archives au congrès de la Sorbonne

La 32e session du congrès des sociétés savantes à la Sorbonne s'est tenue les 27, 28, 29 et 30 mars. Six membres de la société des archives représentant diverses sociétés, MM. Audiat, Biais, Musset, Richard, Saint-Saud et Stein, y ont pris part par des lectures ; deux autres ont présidé, M. Léopold Delisle, la section d'histoire, et M. Anatole de Barthélemy, une des séances de la section d'archéologie.

M. Louis Audiat, correspondant du ministère, avait envoyé un mémoire, dont M. le baron de La Morinerie a lu une partie, sur « le terrier de Courcoury, dit le *Journal officiel* du 29mars, grand tumulus situé sur les bords de la Charente, en amont de Saintes, à six kilomètres environ de cette ville. On le nomme dans le pays le *Terrier de la fade*, c'est-à-dire de la fée, et de curieuses légendes se racontent dans le pays sur les riches trésors qu'il renferme dans ses flancs. Une découverte importante y fut faite jadis d'un trésor qui donna lieu à un véritable roman judiciaire, que M. Audiat raconte en détail. »

M. Georges Musset, correspondant du ministère, a donné lecture d'un mémoire intitulé : *Une place de sûreté pendant la ligue. La Rochelle en 1586*, dont le *Journal officiel* parle ainsi : « A la suite du traité signé à Joinville, entre Philippe II, le cardinal de Bourbon et la ligue, le 31 décembre 1584, à la suite des édits de Henri III, présentés au parlement le 18 juillet 1585, par Henri III, suspendant les mesures de tolérance, les réformés avaient été obligés de pourvoir à leur sûreté. La Rochelle présentait, à ce point de vue, des avantages supérieurs à d'autres places ; aussi la ville de La Rochelle reçut-elle dans ses murs un grand nombre de réfugiés de marque. C'est cette situation que M. Georges Musset fait connaître, et il donne la liste des réfugiés, à la tête desquels on trouve Henri de Navarre, le prince de Condé, La Trémoille, La Force, La Personne, Rohan, Saint-Gelais, et leurs maisons. M. Georges Musset rappelle aussi qu'à cette occasion la course prit un développement considérable, et il donne la liste des armements en course qui furent faits à La Rochelle, au profit de la cause de la religion réformée, en 1556. »

Le même a fait à la section d'archéologie, le 29 mars, une communication sur « l'art de terre à La Rochelle », et présenté quelques spécimens de cet art. « La fabrication de la poterie, très ancienne dans le pays, dit l'*Officiel* du 30 mars, s'est conservée en Saintonge pendant tout le moyen âge, bien que les inventaires n'en fassent pas mention ; mais les fouilles nous fournissent d'une manière irréfutable la preuve de l'existence de cette industrie. Il faut arriver au xvie siècle pour trouver mention des objets en poterie ! Tout le monde connaît les travaux de Bernard Palissy et sa découverte des rustiques figulines ; mais les recherches de l'illustre artiste ne restèrent pas

Digitized by Google

longtemps à l'état isolé. M. Musset a eu la bonne fortune de trouver quelques noms de potiers, faïenciers, à peu près contemporains; en 1545, « Lyet de La Mothe, marchand potyer de terre, » établi à La Chapelle des Pots, en Saintonge, et qui vend de la poterie de terre au commerce de La Rochelle; en 1551, Jean Morillon, potier de terre, au même lieu, s'engage à fabriquer des formes de terre, pour raffiner les sucres à La Rochelle ; en 1553, Pierre Le Vasseur et Nicolas Courault, tous deux potiers de terre, établissent une poterie et construisent des fours dans la rue du Temple, à La Rochelle; ils s'engagent à cette occasion envers leur propriétaire à lui vendre tous les produits de leur fabrication.

» M. Georges Musset a recueilli au musée de La Rochelle, dont il a la direction, une curieuse série de débris de toutes sortes, provenant des remblais des fortifications du XVI^e^ siècle et du XVII^e^ siècle, et des grandes profondeurs du canal Maubec, qui sépare les quartiers Saint-Nicolas et de la Ville neuve. A cette série appartiennent de nombreux fragments d'objets en terre vernissée, tels que bustes de personnages, bourgeois, magistrats, femmes ornées de collerettes; vases à pied couverts de coquillages en relief, chevaux harnachés et éléphants servant de pied à des égouttoirs, oreilles de plats à oreillettes, représentant des têtes de saints ou autres effigies. Les travaux de reconstruction de l'hôtel de la gendarmerie, qui occupe l'emplacement de l'ancienne manufacture de faïences de La Rochelle, ont permis à M. Musset de retrouver dans le sol de nombreux débris de la fabrication du XVIII^e^ siècle. On peut signaler d'abord des instruments de fabrication qui portent encore la trace des couleurs et des vernis employés à La Rochelle. Ajoutez à cela d'innombrables fragments de faïences aux décors jaunes, bleus, rouges et verts, dont les tons confirment absolument les attributions faites dans l'*Histoire de la faïencerie rochelaise* aux produits de cette localité. »

C'est aussi de céramique que M. Emile Biais, conservateur du musée à Angoulême, correspondant du ministère, a entretenu le comité des beaux arts dans deux mémoires : 1° *Note sur un retable en terre émaillée du musée céramique de Sèvres* (XVI^e^ siècle) ; 2° *Faïences angoumoisines*. « Dans l'une et l'autre de ces études, M. Biais, avec sa compétence accoutumée, rectifie des erreurs nombreuses échappées aux écrivains spéciaux qui se sont occupés de la céramique dans l'Angoumois. Les anciens faïenciers de la région, passés sous silence par un certain nombre d'historiens, sont remis en honneur par M. Emile Biais. »

Dans son rapport sur les mémoires présentés à la section, M. Henry Jouin s'est exprimé ainsi (Voir le *Journal officiel* du 30) :

« Fayence aussi est tombée en leurs trappes.

» Le vers est de Jean Marot, le poète attitré d'Anne de Breta-

Digitized by Google

gne, et je vois dans cette sentence une prédiction à l'adresse de M. Biais. Ce sont bien les trappes de quelques historiens hâtifs que vous a signalées M. Biais. Ces fâcheux avaient mal connu Sazerac, Vaumort, Nicolet, Mouchard; et votre confrère, qui s'est fait l'ami toujours bien informé des maîtres faienciers de l'Angoumois, relève d'une main discrète les erreurs de ses devanciers. La leçon ne laisse pas de place au doute. C'est M. Biais qui a raison. Mais on ne sait s'il faut applaudir de préférence en lui l'érudition ou la bonne grâce; les redresseurs de torts y mettent d'ordinaire plus de morgue. En homme de bonne compagnie, M. Biais expose les faits, donne ses preuves à l'appui et se dérobe. La critique ainsi pratiquée est vraiment utile sans cesser d'être souriante.

» Dans un second mémoire, M. Biais s'occupe d'un retable en terre émaillée du XVI^e^ siècle, entré au musée de Sèvres en 1892. Rien ne vous trouble, messieurs. Hé quoi ! l'état s'est fait acquéreur à bon escient d'une œuvre rare qui, précédemment, a passé chez le baron Pichon et M. Charles Stein, et vous avez porté un regard investigateur sur la propriété de l'état ! Osez souvent, osez toujours ! Nul ne songe à se plaindre, croyez-le, de la lumière que projettent vos recherches sur les trésors d'art de nos collections nationales. Cette fois, ce ne sont pas des noms de faienciers que je surprends sous la plume de M. Biais. A peine croit-il pouvoir indiquer Girolamo della Robbia comme auteur probable du retable de la manufacture de Sèvres. Il reste encore à découvrir sur l'origine de cet émail stannifère, placé d'abord dans la chapelle haute du château de Cognac, ornée par les soins de François I^er^ pour sa mère Louise de Savoie. Mais, en revanche, « l'odyssée » du retable en question — c'est le mot dont se sert M. Biais — est racontée par lui en moins de vingt-quatre chants, ce qui ne gâte rien. D'ailleurs, à qui sait bien ce qu'il veut dire, les discours prolixes sont superflus. Ces trois pages peuvent renfermer bien des choses en matière d'histoire. M. Biais visiblement fait sien le précepte de La Fontaine : « Les longs ouvrages me font peur. »

M. Alfred Richard, archiviste de la Vienne, correspondant du ministère, a lu une étude sur les tombes mérovingiennes du Poitou et en particulier sur certains signes inexpliqués, espèces de tridents ou figures à trois dents, où il croit voir le symbole de la trinité, une protestation contre les doctrines ariennes, explication que M. Robert de Lasteyrie combat comme téméraire.

A la section d'histoire, M. le comte de Saint-Saud signale deux livres de raison : l'un (1522-1786) est celui de la famille périgourdine des Brons, seigneurs de La Romiguière et de Cezera ; l'autre (1538-jusqu'à la fin du XVII^e^ siècle) est celui des Balavoine, seigneur de Pontus en Bordelais. A la section de géographie il a lu un travail où il a étudié au point de vue orographique certaines montagnes d'Espagne appartenant à la Catalogne, à l'Aragon et à la Cantabrie.

Digitized by Google

M. Henri Stein, correspondant du comité des beaux arts, à Fontainebleau, a fait un historique très complet de la fondation du musée d'Ajaccio, dû en partie aux libéralités du cardinal Fesch, oncle maternel de Napoléon Ier. « Quelques œuvres rares, dit le *Journal officiel* du 31 mars, ont attiré d'une façon spéciale l'attention de M. Stein qui les a décrites avec tout le soin qu'elles méritent. »

Notons encore, en dehors des travaux de nos confrères, trois notes de M. Boissonnade, professeur au lycée d'Angoulême : 1° sur le séjour de Richelieu à Angoulême en 1619 et sur les revenus de l'évêché de Luçon. « D'une pièce inédite des archives de la Charente, à savoir un reçu signé de Richelieu, résultent deux faits intéressants : *a* le chiffre des revenus de l'évêché de Luçon: ils s'élevaient à 13.000 fr. par an ; *b* la durée précise du séjour de Richelieu à Angoulême : il négocia le traité du 30 avril, il arriva dans cette ville le mercredi saint (fin mars 1619) et en partit le 31 août. » (*Journal officiel* du 29 mars) ; 2° sur *Les octrois à Angoulême* (1401-1789): « Les octrois apparaissent au quatorzième siècle à Angoulême sous forme d'impositions sur toutes les marchandises. Au quinzième siècle, ils se transforment en un droit d'entrée sur les vins, en un droit de détail et un droit de transit sur la même denrée. Ces octrois constituent la principale ressource de la ville. Au dix-septième siècle commence une nouvelle période : à l'octroi ordinaire, appelé appetissement et barrage, s'ajoutent l'octroi de remplacement de la subvention, qui frappe à l'entrée le bétail et le vin, et les nouveaux octrois destinés à payer les emprunts municipaux, qui pèsent sur le bétail et le vin, le bois, le papier et le sel à l'entrée, le vin au détail. En 1645, les trois octrois réunis produisent 94.000 francs. En 1644, l'état commence à prendre sa part des octrois. Il y a en outre des taxes extraordinaires d'octroi. Les octrois ont été supprimés à Angoulême en 1789, rétablis en 1801, en présence de l'insuffisance des ressources des hôpitaux » ; 3° sur le fonctionnement de la municipalité cantonale à Angoulême sous le règne de la constitution de l'an III.

Enfin, M. le docteur Atgier, de l'académie des sciences et belles lettres d'Angers, a donné communication de documents anciens sur l'histoire locale de l'île de Ré, « qui, pendant une très grande partie du moyen âge, fut en butte aux inondations de la mer et à la piraterie des Anglo-Normands. (Suit l'énumération...) Ces documents consistent en onze chartes féodales, écrites in extenso sur de vieux parchemins, détruites en entier, en 1891, par un incendie. » (Voir sur cet incendie et les pertes faites, XI, 210, 344, et *Lettre historique rhétaise*, par M. Théodore Phelippot.)

Digitized by Google

ACTES D'ÉTAT CIVIL

—

I. — Décès

La société des *Archives* a trois nouvelles pertes à déplorer :

I. — Le 6 mars 1894, est décédé à Jonzac, à l'âge de 66 ans, Marcelin Fleuranceau, ancien avoué, ancien juge de paix de cette ville, membre de la société des *Archives* depuis 1884. Il était fils de Jean Fleuranceau, propriétaire à La Guérinière, près de Chevanceaux, et de Marguerite Baron ; et frère de Jean Fleuranceau, ancien notaire et maire de Cognac, mort en 1881, dont la fille a épousé notre confrère M. le Dr Guillaud, professeur à la faculté de médecine de Bordeaux. Il avait à Jonzac une réputation bien méritée de probité ; c'était un honnête homme, aimé et respecté de tous. Les cordons étaient tenus par MM. Gardrat, vérificateur des poids et mesures en retraite ; Bardon, ancien président du tribunal civil de Civray ; Graveau, avoué, et Bernard, suppléant du juge de paix, ancien avoué. Après l'absoute, M. l'archiprêtre Trébuchet a fait l'éloge du défunt.

—

II. — Le 9, est décédé à Rouen, d'une congestion pulmonaire, à 68 ans, Léon-Charles-Benoit Thomas, cardinal-prêtre du titre de Sainte-Françoise Romaine, archevêque de Rouen, primat de Normandie, chevalier de la légion d'honneur. Né à Paray-le-Monial, le 29 mai 1826, élève au petit séminaire de Semur et au grand séminaire de Saint-Sulpice, il fut ordonné prêtre à Paris en 1850 ; il fut successivement vicaire à la cathédrale d'Autun, missionnaire diocésain et vicaire général (1846). Nommé évêque de La Rochelle par décret du 12 janvier 1867, préconisé le 27 mars et sacré à Autun le 15 mai, il fit son entrée à La Rochelle le 28 mai. Pendant ses 17 ans d'administration, il déploya une grande activité. Trois asiles des vieillards furent créés à Tasdon, à Rochefort et à Saintes, plusieurs écoles secondaires libres, notamment l'école Fénelon à La Rochelle ; il établit les lazaristes au tombeau de Saint-Eutrope et à côté une maison des religieuses de Saint-Vincent pour les enfants, les jeunes filles et les malades, deux institutions qu'il ne retrouva plus en septembre dernier, à son dernier voyage à Saintes. Rappelons l'érection de la statue de Notre-Dame des marins, la décoration de la cathédrale Saint-Louis, avec les peintures de M. Bougereau. Il dépensait largement, sans compter : sa fortune personnelle fut employée à des bonnes œuvres. Pour Saintes, en particulier, il avait deux grands projets : deux monuments dans la cathédrale, un à saint Eutrope, l'autre à Pierre-Louis de La Rochefoucauld, le premier et le dernier évêques, tous deux martyrs. Deux biographies devaient en être l'explication ; toutes deux ont été écrites. La première a paru (1887) sans le

Digitized by Google

monument (1); la seconde est inédite, bien qu'un médaillon de marbre ait été placé dans l'église pour La Rochefoucauld. Il avait aussi rêvé un monument à l'île Madame à la mémoire des prêtres déportés.

Il fut transféré le 10 novembre 1883 au siège de Rouen et préconisé le 24 mars suivant. Prélat assistant au trône pontifical, il fut créé cardinal dans le consistoire du 16 janvier 1893 et reçut la barrette, le 3 février suivant. Le 14 août 1869, il avait été fait chevalier de la légion d'honneur à la suite d'un carême prêché aux Tuileries.

L'archidiocèse de Rouen ouvrait à son activité une plus vaste carrière ; il trouvait là plus d'élan et aussi plus de ressources. Il excitait partout le zèle, encourageait les efforts, suscitait les talents. Art, éloquence, architecture, poésie, musique, il comprenait tout, parce qu'il se plaisait à écouter les hommes distingués, les esprits studieux, les artistes, les remueurs d'idées. A Rouen, il faisait exécuter solennellement *Mors et vita* de Gounod ; composer par M. Lenepveu, *Jeanne d'Arc, Requiem* ; sculpter par M. Barrias cette *Jeanne martyre* qu'on a comparée au *Saint-Georges* de Donatello, élevait sur le coteau de Bonsecours un monument magnifique à la vierge lorraine, fêtes qui célébraient en même temps le 25e anniversaire de sa consécration ; il inaugurait dans son palais archiépiscopal une statue à Pierre Corneille. Que d'ouvrages ont paru grâce à ses encouragements, à son appui matériel ! Sa vie trop courte ne lui a pas permis de voir le succès de tous ses rêves ; mais il a eu la satisfaction d'en réaliser quelques uns.

Le cardinal Thomas avait un rare talent de parole. Il succédait, à La Rochelle, à Landriot, dont tout le monde admirait l'éloquence, faite un peu de marqueterie, élégante et gracieuse, toute remplie de citations bien agencées. On fut agréablement surpris de trouver autre chose : un orateur disant fort bien tout ce qu'il disait et ne disant que ce qu'il fallait dire, avec des accents partis du cœur et non plus seulement du cahier de notes. Bénédiction d'un chemin de fer, inauguration d'un pont, sermon en pays protestant, toujours il avait la note juste et vibrante. Il n'écrivait jamais ses discours, il y songeait, il les méditait.

---

(1) Citons ici la dédicace du volume :

Illvstrissimo ac reverendissimo
Leoni Thomas,
Rothomagensi archiepiscopo,
pridem santonensi et rvpellensi præsvli,
decessoris sanctissimi merita æmvlanti,
cvltvm martyris ampliorem anhelanti,
hvnc de primo Santonvm antistite
libellvm,
quo cvpiente conceptvm, erogante inchoatvm,
L. A.
veteris obseqvii
et animi grati tesseram
d. d.

Digitized by Google

et puis à l'aventure et au hasard de l'inspiration. De là quelquefois des passages moins heureux. Sa diction était toujours très correcte, élégante, précise. Ses derniers écrits : *Les leçons de l'heure présente*, *L'alcoolisme*, *L'église et la démocratie*, *Léon XIII et la France*, *Les sociétés de secours mutuels*, *Patrons et ouvriers*, outre l'intérêt immediat qu'ils offraient, sont d'un penseur et d'un lettré. Son oraison funèbre du maréchal de Mac-Mahon, qu'il devait prononcer à la Madeleine le 28 février, est une œuvre des plus remarquables, la dernière hélas ; on placera à côté de celle de Lamoricière par Dupanloup. Il s'occupait de réunir en volumes un choix de ses allocutions et mandements, qui certainement lui eussent ouvert les portes de l'académie française.

Le jour des obsèques, qui ont été une éclatante démonstration des regrets et de l'admiration des Rouennais pour leur archevêque, Mgr Duval, évêque de Soissons, a prononcé l'éloge du prélat. *La Semaine religieuse* de Rouen a retracé avec éloquence la vie, les derniers moments, la mort du cardinal ; les articles de M. l'abbé Prudent ont été en partie reproduits par *le Bulletin religieux de La Rochelle* du 24 mars ; le même, dans son numéro du 17, a raconté son épiscopat à La Rochelle. Enfin, il faut lire dans le numero du 31 une bien touchante lettre d'un homme d'intelligence et de cœur, M. l'abbé du Vauroux, sur les derniers moments du cardinal.

Monseigneur Bonnefoy, évêque de La Rochelle, prononcera l'oraison funèbre de son prédécesseur dans la cathédrale de Rouen le 5 mai prochain. En attendant, il a (28 mars) adressé une circulaire touchante à son clergé pour lui demander des prières : « Par son cœur aux ardeurs généreuses, aux initiatives hardies, aux affections fidèles, le regretté pontife était resté nôtre. Au moment de sa prise de possession, il disait « sa ferme » volonté de mettre au service de Jésus-Christ et de son église » tout ce que son esprit renfermait d'action, de sollicitude, son » cœur de tendre et généreux dévouement ». Il avait tenu parole. » L'oraison funèbre a été prononcée le 12 avril, à Saintes par M. Eyssautier, vicaire général, et à La Rochelle par M. le chanoine Tapie, curé de Notre-Dame. Le *Bulletin religieux* du 14 donne une analyse du discours de M. Tapie. Les deux orateurs, avec leurs souvenirs personnels, ont loué dignement le prélat, qui, malgré quelques défauts trop amèrement reprochés, et quelques idees dont l'avenir seul peut démontrer la justesse, restera une des grandes figures de l'épiscopat français contemporain.

—

III.— Le 19 mars est décédé, à Alger, Julien-*Ernest* Chevalier, O. ✲, directeur honoraire de la banque d'Algérie, ancien trésorier-payeur général d'Alger. Né à Etaules, avec la seule instruction primaire, il entra dans les postes, fut employé au ministère des finances où il devint chef de bureau, fut nommé receveur général en France, plus tard en Algérie. Mis à la retraite, il fut

Digitized by Google

choisi comme directeur de la banque de l'Algérie. Son frère habite encore Etaules ; il était oncle breton de notre confrère, M. Georges Chevalier, notaire à Montandre.

—

Le 28 février, est décédé à Barbezieux, âgé de 67 ans, Jacques-Marie-Jean-François-*Ferdinand* Dubrac, président du tribunal civil depuis 25 ans, laissant une femme, un fils et des petits-enfants. Né à Civray, le 22 janvier 1827, d'un père greffier en chef au tribunal civil d'Alger, il fut admis au stage d'avocat le 21 novembre 1850 ; il fut substitut à Cosne le 16 avril 1856, procureur impérial à Beaume-les-Dames, puis à Confolens, et fut nommé, le 14 juillet 1869, président du tribunal à Barbezieux. Il est l'auteur d'un *Traité de jurisprudence médicale et pharmaceutique* (1882), qui lui a valu les suffrages des plus grands praticiens, qui aimaient à faire appel à son expérience, et, tout dernièrement, il lui donnait un utile complément dans son commentaire de la loi du 30 novembre 1892 sur l'exercice de la médecine. Son corps a été inhumé dans les Deux-Sèvres. A la porte de l'église, trois discours ont été prononcés par M. Boutin, avocat, par M. Jaulin, avoué, et par M. Jules Pellisson, juge d'instruction, qui a vanté en excellents termes et fort littéraires ce magistrat instruit, dévoué, affable. « Animé de fortes convictions religieuses, il rejetait les opinions dissidentes. Type accompli de tolérance et de bonté, jamais une parole amère n'est partie de sa bouche ; il a vécu avec le sourire sur les lèvres et la paix dans le cœur... » *Le Barbezillien* du 8 mars reproduit ces trois discours.

—

Le 16 mars, est décédé à Rochefort, âgé de 43 ans, *Henri*-Alphonse-Eugène Saillenfest de Sourdeval, sous-inspecteur divisionnaire des douanes à Marennes, en résidence à Rochefort, né à Cancale (Ille-et-Vilaine) d'Achille-Edouard et d'Augustine-Elisa Beatrix. Veuf de Blanche-Marie Castagné, il laisse deux filles et un fils. Un de ses frères est chef de bataillon au 68e d'infanterie, l'autre, capitaine au 2e d'infanterie. Sa sœur a épousé M. Perrault, colonel d'artillerie. Le corps a été inhumé à Lorient.

—

Le 18, est décédée à Marennes, âgée de 94 ans, Jeanne-Marie-Pamelé Disdier, veuve d'Elie-Aubin Charron, née à Saint-Pierre d'Oleron, le 21 mai 1800. Elle était la belle-mère de Gabiou qui fut président du tribunal civil de Marennes. Elle a légué presque toute sa fortune, environ 1 million 300.000 fr. à la société centrale de sauvetage des marins naufragés. Mme Charron, d'après une lettre de son parent, M. Paul Carrière, pharmacien à Saint-Pierre d'Oleron, laisse deux nièces, filles de sa sœur, dont l'une a actuellement 4 enfants et 17 petits-enfants, et auxquelles un peu de cette immense fortune serait fort utile, ainsi que plusieurs neveux et nièces du côté de son mari.

—

Digitized by Google

Le 19, est décédé subitement à Confolens, après un séjour qu'il venait de faire à sa terre de La Jallet, commune de Saint-Denis-du-Pin, Jean-Dominique-*Charles* de Meschinet, âgé de 65 ans, conservateur des hypothèques en retraite, ancien receveur des domaines à La Rochelle. Fils de Jean-Mathias de Meschinet et de Marie-Hermance Mestadier, il avait épousé en premières noces Joséphine-Marguerite-Marie de Bonnegens, et en secondes Anna-Louise-Clémence Perrigord de Villechenon. En lui s'éteint une branche de cette ancienne famille, originaire du Poitou et établie à Saint-Jean d'Angély depuis la fin du XVI^e^ siècle, par le mariage de Pierre de Meschinet avec Sylvie d'Abillon (5 mars 1584). Elle a fourni à la sénéchaussée de Saintonge plusieurs magistrats distingués. Les lettres confirmatives de noblesse de la famille de Meschinet, de mars 1593 (Jean de Meschinet, défense de Parthenay) et mars 1653 (François de Meschinet, défense de Bressuire contre les ennemis de l'état) existent à Paris à la bibliothèque de l'arsenal et aux archives de la Seine-Inférieure, à Rouen. La bibliothèque nationale possède les preuves de noblesse pour les écoles militaires (Saintonge, 1784). La généalogie de la famille a en outre été dressée par d'Hozier et publiée par Guillonnet de Merville, Beauchet-Filleau, etc. Armes: *D'or au pin de sinople accompagné de 3 étoiles d'azur à dextre, et d'un lion gravissant de gueules à sénestre* (d'Hozier). Armes jointes aux lettres de 1653: *D'argent à trois pins terrassés de sinople*; supports: deux aigles d'or; timbre: un heaume de face avec ses lambrequins aux couleurs de l'écu.

—

Le 30, est décédé à Rochefort, chez son gendre, M. Michaud, architecte de la ville, André Rogeau, âgé de 72 ans, ✲, capitaine en retraite, né à Champdeniers (Deux Sèvres), de Michel et de Jeanne Robert, époux de Julie-Joséphine Judes. Il avait, en 1870, commandé un bataillon de l'armé territoriale.

—

Le 13 avril, est décédé à La Rochelle âgé de 63 ans, Floréal-Julien Billiont, ✲, chef de bataillon en retraite, ancien lieutenant colonel du 138^e^ territorial, époux de Huon dit Navrancourt. « Il laisse à ses jeunes enfants le souvenir et l'exemple d'un beau caractère et d'un excellent cœur », dit l'*Echo Rochelais* du 18.

—

Le 16, est décédé à Rochefort, âgé de 90 ans, André Poincot, veuf de Marguerite-Louise-Clémence Gouraud, bibliothécaire de la ville depuis 1867. Il avait été 31 ans professeur au collège, Très homme de bien, très estimé, il est mort entouré des consolations de la religion au milieu de ses enfants et petits enfants.

II. — Mariages

Le 28 mars, en l'église Saint-Germain de Lusignan, près de Jonzac, M. l'abbé Bertrand de Cugnac, curé de la paroisse, a béni le mariage de son frère, Raymond de Cugnac, ancien sous-écuyer à l'école de guerre de Paris, neveu de M. le baron de

Digitized by Google

Cugnac, directeur de l'école de dressage à Rochefort, au château de La Barrière, ancienne propriété de son grand-père, le marquis de Saint-Légier, avec Mlle Berthe Ellie, de Quitinières près de Jonzac, nièce de M. Ellie, conseiller général de la Charente-Inférieure, et de M. l'abbé Ellie, curé de Chevanceaux, qui a dit la messe. La quête était faite par les deux sœurs de la mariée, accompagnées des deux frères de l'époux. Les témoins de l'une étaient le marquis de Saint-Légier et le comte de Cugnac, capitaine au 123e régiment de ligne, frère du marié, et de l'autre, MM. Bardon et Chotard, ses cousins.

—

Le 29, dans l'église Saint-Pierre de Saintes, à la messe célébrée par M. l'abbé Bénard, curé de Saint-Etienne de Chinon, frère de l'époux, a été béni par le R. P. Savignol, dominicain, ami de la famille Barraud, le mariage de M. René-Emile Bénard, commerçant à Paris, né à Bessé (Sarthe) le 25 décembre 1865, de Léopold-Jacques Bénard, commerçant à Amboise, et de Pauline-Anne-Cécile Soye, avec *Jeanne*-Marie-Anne Barraud, née à Saintes le 20 août 1874, de Pierre-Bernard Barraud, pharmacien à Saintes, et d'Eugénie-Désirée-Marie Pellisson. Les témoins étaient, pour la mariée, ses oncles MM. Maurice Rouyer, inspecteur de la coopérative à La Rochelle, et Théophile Barraud, ✲, capitaine en retraite, et pour le marié son oncle M. Adrien Soye, à Bordeaux, et M. André Barthélemy, à Paris.

ARCHÉOLOGIE

—

I

TOMBEAUX GALLO-ROMAINS A ROYAN

Dans les premiers jours d'avril, à la font de Cherves à Royan, M. Joseph Ricous, entrepreneur, en creusant les fondations d'une villa pour M. Astaix, directeur de la société des petites voitures à Paris, a découvert, à 1 mètre seulement de profondeur, deux pierres sculptées et quelques débris d'ossements. La première de ces pierres, qui a 0m 63 de hauteur sur 0m 48 de largeur et 0m 10 d'épaisseur, est terminée au sommet par un fronton triangulaire, dans le tympan duquel est sculptée une pomme de pin ; sur la face est une magnifique ascia. La seconde, de 0m 85 de haut, de 0m 50 de large, de 0m 10 à 12 d'épaisseur, a aussi la forme triangulaire et est ornée d'un croissant. Nous sommes en présence de deux cippes, semblables à ceux qui se trouvent au musée de Saintes. Voir *Catalogue du musée de Saintes*, nos 8, 10, 149, etc. Il est regretable qu'il n'y ait point d'inscriptions. Etaient-ce des pierres sculptées d'avance, où le graveur a oublié de mettre le nom du défunt? Les os trouvés indiquent bien une sépulture réelle, et l'ascia une sépulture particulière.

—

Digitized by Google

II

CIMETIÈRE WISIGOTH OU MÉROVINGIEN A ÉBÉON

De récents travaux de terrassement, exécutés en février au bourg d'Ebéon, ont mis à jour un ancien cimetière, identique à ceux d'Herpes et de Biron, fouillés par M. Philippe Delamain. Il occupe le côté est du léger mamelon sur lequel est bâti ce bourg, non loin de l'église-chapelle. La grande route actuelle de Saint-Jean d'Angély à Burie paraît l'avoir coupé par le travers. Les fosses, peu profondes, ont été creusées dans un sous-sol sec, dur et blanc, appelé *roc* ou *groie* dans le pays bas. Une terre végétale de 50 centimètres au plus devait recouvrir les corps. Ces fosses, toutes orientées de l'ouest à l'est, sont à un mètre ou deux les unes des autres, plus larges à la tête qu'aux pieds. On en a découvert et fouillé une trentaine, et le cimetière paraît s'étendre au levant dans un champ non encore fouillé.

On a trouvé des ossements bien conservés, appartenant à une race très grande et dolichocéphale ; des clous et de longs couteaux en fer, une belle épée en fer, des agrafes et des boucles de ceinturon en bronze, des bagues, des perles de verre, des vases en terre et une tulipe en verre mousseline, analogues à ceux trouvés à Herpes par M. Delamain ; enfin, deux monnaies : une pièce moyenne en bronze de Maximin et une petite pièce en argent à l'effigie d'Anastase, de fabrication barbare. Le tout se trouve chez M. le maire d'Ebéon, qui a très intelligemment recueilli ces divers objets.

G.

—

III

LES ARÈNES ET LE MUSÉE DE SAINTES

Dans sa séance du 7 mars, le conseil municipal de Saintes s'est occupé : 1° des arènes, 2° des pierres tirées des remparts gallo-romains.

*
* *

Les arènes. — Quand, en 1881, M. Lisch, inspecteur des monuments historiques, procéda à un commencement de déblaiement des arènes, il s'aperçut qu'il fallait, pour se rendre compte de l'accès dans les arènes par la vallée, enlever des terres d'un jardinet contigu et appartenant à M. Madelain, entrepreneur. Au lieu d'acheter immédiatement le terrain, dont le propriétaire demandait mille francs, on le loua 50 francs par an, à charge de remettre le tout dans l'état primitif à l'expiration du bail, c'est-à-dire le 30 juin prochain.

Or remettre le jardin, c'est d'abord remblayer les substructions découvertes, ce qui coûterait 3 ou 400 francs ; c'est s'exposer à être obligé de déblayer une seconde fois, si quelque jour on veut continuer le déblaiement des arènes. En second lieu, c'est replanter les haies et les arbres ; c'est refaire un jar-

Digitized by Google

din d'un amas de terre à niveler. Ne vaut-il pas mieux acheter ? Mais le propriétaire demande 2,000 francs, et la ville n'a aucun intérêt à garder ce terrain. Donc, au nom de la commission des finances, M. Jossand-Guesdon, rapporteur, propose « d'émettre le vœu que l'état fournisse la subvention de 2,000 francs demandée par M. Madelain ; s'il ne veut pas, que la ville renonce à l'achat du terrain et le remblaie pour le rendre à M. Madelain dans son état primitif. »

Il est bien à craindre que l'état n'entende pas de cette oreille-là : car si toutes les villes, qui ont des monuments historiques à sauvegarder, protéger, conserver, en rejetaient les dépenses sur autrui, il faudrait bientôt doubler le budget de l'état. L'état a pour principe de ne s'intéresser aux monuments qu'autant que les communes s'y intéressent elles-mêmes : voilà pourquoi il exige, à peu d'exceptions près, le concours des fabriques ou des communes pour entreprendre ou des constructions ou des réparations.—« Saintes n'a aucun intérêt à garder ce terrain. »— Et l'état ?

Hâtons-nous donc d'aller voir ces substructions, de les dessiner, d'en lever le plan, puisqu'elles sont destinées à s'enfouir de nouveau sous leurs terres séculaires.

***

Les fouilles dans les remparts de Saintes. — Pour les pierres sculptées tirées des remparts gallo-romains, c'est aux sociétés savantes de Saintes qu'on remettrait de grand cœur le soin d'en débarrasser la ville. En effet, dit le rapporteur « pour les sociétés savantes ces pierres sont des richesses inappréciables; pour la ville ces richesses sont ruineuses. » Voici comment :

En 1886, l'économe de l'hospice ayant trouvé des pierres sculptées intéressantes, le directeur du musée appela sur elles l'attention du comité des monuments historiques, dont un membre vint à Saintes pour les voir et promit une subvention; l'année suivante, les fouilles continuèrent et eurent de merveilleux résultats.

Le musée, qui s'établissait enfin, fut bientôt plein, archi-plein; il débordait dans la cour et sous un hangard. Il y avait alors un parti à prendre; je l'ai indiqué (*Bulletin*, t. VIII, p. 25) : agrandir immédiatement le musée et y classer les pierres, aussitôt déterrées. Au fur et à mesure qu'un fragment sortait de la fouille, le mettre comme matériaux dans la nouvelle muraille, s'il n'avait aucune valeur ; s'il avait une importance, le déposer aussitôt sur un wagonnet, sur la charrette, et le conduire au musée. L'état offrait à la ville 5,000 francs pour ce musée. On évitait ainsi des frais de main d'œuvre considérables: car pour transporter les pierres de l'hôpital au musée, il faudra recommencer les mêmes opérations de grues, de charrettes, de déplacement. Le plan était peut-être raisonnable : on ne le suivit pas.

D'un autre côté, la ville, qui ne s'est jamais bien montrée férue d'archéologie, n'avait pas grand empressement à dépenser en-

Digitized by Google

core pour ces vieilleries; et puis, celui qui s'était improvisé directeur des fouilles, avait hâte de les terminer bien vite, ayant alors la perspective d'une position qu'il vient enfin d'obtenir. On amoncela donc Ossa sur Pélion.

Or ces pierres, mises dans les carrés du jardin de l'hôpital, empêchaient choux et navets de croître spontanément, à la grande désolation des religieuses qui n'avaient pas assez pour nourrir leurs pensionnaires. Enfin ces sculptures, souvent très fines, ces inscriptions déjà un peu frustes, ne pouvaient rester exposées à la pluie, à la neige, aux intempéries : il faut aussi un hospice pour les vieilles choses. Un hangard dut les abriter; coût de location : 150 francs, par an; depuis 6 ans, cela fait déjà 900 francs. D'autre part, voici que la commission de l'hospice, qui vient d'élever d'amples constructions dans ce même jardin — autant d'enlevé encore aux légumes, — exige une somme de 100 francs par an pour le loyer du terrain occupé. Que l'on attende ainsi quelques années, et l'on aura bientôt dépassé en locations la somme primitivement nécessaire à l'installation des pierres dans un musée. Il faut absolument aviser.

« Votre commission vous propose, continue M. Jossand, de décider que ces pierres seront enlevées dans un délai assez court, soit dans le courant de l'année présente; et pour ce motif elle vous prie d'émettre un vœu invitant l'administration municipale à faire les démarches nécessaires auprès des sociétés savantes de notre ville, pour qu'elles puissent prêter leur concours pour donner une bonne solution à cette question ; et, dans le cas où ces sociétés n'accepteraient pas l'offre [de ces pierres?], à proposer les mesures nécessaires pour en débarrasser l'hospice. »

L'idée assurément n'est point banale, et nous attendons les réponses des sociétés savantes de Saintes ; il y en a trois : société des amis des arts, commission des arts et monuments, société des archives. Si on leur fait des propositions, elles examineront comment elles pourront rendre lucratives ces richesses qui, pour cette autre société qu'on appelle commune, sont une ruine. Le problème est difficile et personne encore, si ce n'est les impressario dans les foires, ou quelques particuliers détenteurs d'objets rarissimes, n'a trouvé, ni même cherché, le moyen de se faire des rentes en montrant des tableaux, des sculptures, des objets d'art, en faisant payer la vue des monuments. Tout ce qui regarde l'éducation intellectuelle est fort onéreux ; les écoles de toute espèce, les lycées, les collèges de filles ou de garçons, les facultés, les cours divers, les musées, les bibliothèques coûtent très cher et rapportent peu. Aussi, je crois, n'est-il jamais venu à la pensée d'une administration que les dépenses faites par une ville pour l'instruction des habitants, instruction primaire, secondaire ou supérieure, puissent être productives. Certainement la ville de Saintes qui, sur un budget d'un peu plus de 400.000 francs, en consacre environ le quart à l'instruction publique, n'a pas compté sur les recettes des écoles, du collège, des musées ou bibliothè-

Digitized by Google

ques, pour payer ses dettes. Les 16.000 francs de capitation des élèves du collège ne sont qu'un faible dédomagemment. Mais les avantages que le public retire de tous ces moyens de s'instruire ne sont pas de ceux qui se monnayent et peuvent entrer dans la caisse. Donc ce sont des richesses ruineuses. Et pourtant dans les 99.000 francs donnés à l'instruction, la part qui revient à l'instruction supérieure n'est que 3.600. Ce n'est pas bien ruineux sur un budget de 400.000 fr ! Ah ! l'embarras des richesses ! Mais il y a un moyen : si le conseil municipal ne veut pas voter les fonds nécessaires à l'installation dans une salle couverte des stèles, des chapiteaux, des frises admirables que nous ont heureusement conservés les remparts de Saintes, — lui qui a voté 308 francs pour les en extraire — qu'on les mette aux enchères, ou qu'on les donne ! Qui veut des pierres du musée de Saintes ? Cognac, qui désire avoir un musée d'archéologie, qui pense pour cela à démolir l'abbatiale de Chastres pour la reconstruire dans la ville, acceptera ces blocs avec empressement. Et La Rochelle, à qui, en 1887, on les avait refusés au nom du patriotisme local (1), s'empressera d'en prendre livraison. Ces villes ne trouveront pas que « ces richesses sont ruineuses ».

***

P. S. — La municipalité s'occupe de faire transporter les pierres de l'hôpital dans la cour contigue du musée. C'est quelque chose ; elles seront au moins sauvées du danger d'être réduite en moëllons. Plus tard on fera mieux.

LOUIS AUDIAT.

—

IV
ÉPIGRAPHIE

—

QUELQUES INSCRIPTIONS HUGUENOTES

Les inscriptions sont un des éléments de l'histoire. On l'a si bien compris que de toutes parts on les recueille avec soin, que l'état envoie à grands frais des savants les chercher en Phénicie, dans les déserts de l'Afrique. L'immense *corpus* des inscriptions latines qui s'accroît tous les jours forme un vaste répertoire où les érudits ont puisé pour l'étude plus complète, plus minutieuse, plus exacte de l'époque romaine et l'intelligence plus précise des mœurs, usages, administration des Romains ; tout ce que l'on sait de la langue celtique nous vient de là. Les uns s'attachent aux textes latins de la Gaule, les autres aux

(1) M. le maire pense « qu'il est de l'intérêt de la ville de conserver les richesses archéologiques trouvées dans les fouilles de l'hospice de notre ville, plutôt que d'en faire bénéficier les villes voisines. Le conseil partage cet avis. » (Séance du conseil municipal de Saintes du 1er juin 1887). Voir *Bulletin*, VII, 319.

Digitized by Google

pierres tombales du moyen âge. Les écrivains locaux dressent l'inventaire de tous les textes gravés d'une région ou d'une province. M. H. Gelin, de Niort, a entrepris (1) de réunir les inscriptions huguenotes du Poitou, de l'Aunis et de la Saintonge avec un *etc.*, qui m'effraie un peu à cause de son étendue. Benjamin Fillon avait commencé ce travail. L'a-t-il continué, achevé ?

L'idée est heureuse; mais l'exécution offre quelques difficultés. La première est de distinguer les inscriptions huguenotes des inscriptions catholiques ; la seconde est d'être complet et d'ajouter quelques textes à ceux que l'on connaissait déjà. Il ne semble pas que l'auteur ait fait, pour composer son mémoire, d'autres efforts que copier les recueils antérieurs et reproduire ce qui avait été déjà publié ; même en cherchant bien dans les livres des auteurs, dans les mémoires des sociétés savantes de la région, bulletins, revues, voire journaux, il aurait augmenté de beaucoup sa cueillette.

De plus la classification me semble défectueuse (2). Les marques d'imprimeurs ont-elles le droit de figurer parmi les inscriptions, autrement qu'à titre d'accessoires et de rapprochements ? Même remarque pour les devises héraldiques. Il est vrai que ces « devises » — si devises il y a, — dites « héraldiques », sont des inscriptions comme les autres. En quoi le quatrain de la maison Guilloteau, commune d'Ecurat, ancienne demeure des Meschinet de Richemond :

1601

DE·LIEV·DESERT·EN·CVLTVRE
IAY·ESTE·MIS·PAR·LA·CVRE
DE·MESCHINET·ET·PRODVIS
DE·TRES·AGREABLES·FRVITS

PAR·SIT·FORTVNA·LABORI.

est-elle une devise héraldique ? Et celle des Mage à Disconche près de Saintes (*Epigraphie santone*, page 285), ou de Guillaume

(1) *Bulletin de la société de l'histoire du protestantisme français*, livraisons de novembre et décembre 1893 ; février, mars et avril 1894.

(2) M. Gelin a divisé son travail en chapitres, savoir : « Devises des marques d'imprimeurs, Devises héraldiques et autres, Habitations pourvues d'inscriptions multiples, Inscription apocalytique, A Dieu seul, La crainte de Dieu, Confiance en la protection de Dieu, Louange à Dieu, Espoir en Dieu... » Qui ne voit que la division est arbitraire, tout à fait factice ? Aussi il y a trois inscriptions sous la rubrique *Espoir en Dieu*, et six pour la *Confiance en Dieu*, dont l'une même parle d'espoir. En outre, la plupart de ces inscriptions sont sur des maisons ; de là une subdivision : Maisons pourvues d'une seule inscription, pourvues de plusieurs inscriptions, domestiques, dont les inscriptions d'ailleurs rentrent dans les diverses catégories de l'amour, la confiance et l'espoir ; puis épitaphes, guerres de religion, après la révocation, etc.

Il y avait peut être un autre classement : d'après la langue, inscriptions hébraïques, grecques, latines, françaises : d'après la place qu'elles occupent, maisons, châteaux, temples ; la nature, sacrées, profanes, avec des subdivisions: ancien et nouveau testament, pères de l'église, auteurs païens, auteurs chrétiens ; ou bien encore, morales, pieuses, satiriques, etc. L'ordre chronologique pouvait encore être adopté, quoique beaucoup ne soient pas datées.

Digitized by Google

Texier, à La Rochelle : DIEV.MA.EXAVCE... (*Idem*, page 273), ou celle de La Jarrie, sur le linteau d'une fenêtre au rez de chaussée de l'ancienne maison de Jean Bergier, membre du corps de ville de La Rochelle : POST TENEBRAS LVX 1565, qui reproduit celle du château de Lagord, commune de Xaintray (Deux-Sèvres) : POST TENEBRAS SPERO LVCEM, et la devise des Maingot de Surgères, qui n'étaient pas du tout calvinistes ni luthériens : POST TENEBRAS SPERO LVCEM, qui était aussi la devise de Genève avant la réforme, et qu'on voit sur une tapisserie flamande du XV^e^ siècle appartenant à M. le marquis de Chabannes de La Palice ?

On lit au dessus du porche de la maison 40 du cours des Dames, à La Rochelle :

S. P. EPITRE.AVX.COHINTH
IENS.CHAPITRE.2.NVL.OEILE
NA.VEV.OREILLE.NA.OVY.ET.NEST
MONTE.EN.CŒVR.DHOMME
CE.QVE.DIEV.HA.PREPARE.A
CEVLX.QVI.LAIME.ANO.1733.

Qui peut dire si ce verset de saint Paul aux Corinthiens est ou n'est pas orthodoxe ?

* * *

On ne voit pas clairement sur quoi se fonde l'auteur pour dire que telle sentence est protestante et telle maxime catholique. Sans doute les réformés citaient beaucoup la bible ; c'était une mode. Mais les fidèles, surtout les lettrés, s'en servaient aussi, ne fût-ce que pour faire comme tout le monde. Voici par exemple le « château de Dampierre-sur-Boutonne, bâti aux environs de 1535, on ne sait trop par qui, peut-être par Claude de Clermont ». Remarquons d'abord que M. Léon Palustre, dans son ouvrage la *Renaissance*, fixe la date à 1545-1550. Quant au constructeur, il croit que c'est Jeanne de Vivonne, veuve en 1545 de Claude de Clermont, femme dont Brantôme a vanté l'esprit. (*Bulletin*, IX, 166). Mais qu'y a-t-il là de huguenot? Les propriétaires du château étaient-ils protestants? Non. On ne reproduit que six inscriptions, empruntées à la bible, sauf une. Et les autres, qu'en fait-on? Il y en a une foule (Voir *Epigraphie santone*), et quelques unes sont bien curieuses. Mais qui vaut aux unes la gloire de figurer dans le *Corpus* huguenot? De même pour Usson : RESPICE FINEM, OU MEMENTO FINIS, OU NE MALEDICAS, OU CITO NE CREDAS, sont des textes parpaillots, uniquement parce qu'ils ont été gravés par des protestants ; les hexamètres de Virgile ou les invocations à Bacchus :

BON VIN, JE NE TE PVIS LAISSER...

sont bien aussi huguenotes ; on ne voit pas le motif de cette exclusion. Mais celui qui a bâti Usson était-il huguenot ?

M. Gelin l'affirme ; ce castel, dit-il, « récemment démoli, a été en quelque sorte transporté et réédifié par les soins de M. Aigre-

Digitized by Google

teaux à 8 ou 9 kilomètres de distance (1) ; il avait été bâti vers 1540, par la famille Rabaine d'Usson, qui embrassa la réforme aux environs de 1560. Voyez Crottet, *Histoire des églises réformées de Pons, Gemozac...*, p. 85). »

D'abord Crottet se borne à dire d'Antoine Otrand, pasteur arrivé de Genève à Pons, le 24 mai 1559, qu' « il est assez à présumer que ce fut lui qui convertit à la réforme les seigneurs de de Saint-Maury et d'Usson. Le château d'Usson existe encore. Il est remarquable par son architecture, dont le style ne remonte pas au delà du siècle de François Ier. » Au lieu de cette hypothèse, M. Gelin met une affirmation. De plus, de son aveu même les inscriptions existaient depuis plus de dix ans: en effet, les dates extrêmes gravées sur le château sont: 1536 et 1548. Voir *Epigraphie*, p. 243, *Les Rabaine* dans le t. XIX des *Archives*, et un article de M. Musset sur Usson dans l'*Art en Saintonge*, p. 129. C'est entre ces deux époques (1535-1549) que le château a été construit par Jean IV de Rabaine, dont on met la conversion vers 1560. Et ces textes sont huguenots par ce que le propriétaire le devint dix ans plus tard !

Est-ce bien aussi une inscription huguenote que celle de Mosnac: SOLI DEO HONOR ET GLORIA, 1650? — Oui, répond M. Gelin. Ne voyez-vous pas que cette inscription, celle de Marsilly : SOLI DEO, celle de La Roche à Coivert : ΤΩ ΘΕΩ ΜΟΝΩ ΔΟΞΑ (*Epigraphie santone*, p. 191) — à laquelle l'auteur aurait pu ajouter celle du château de L'Isle, commune de Saint-Pierre de L'Isle, arrondissement de Saint-Jean d'Angély, exactement semblable — « sans revêtir précisément une apparence de controverse agressive, n'ont pas moins l'air d'ériger parfois leur monothéisme exclusif en critique des multiples objets d'adoration des papistes » ? Or, cette critique indirecte des « objets multiples d'adoration des papistes », placée au logis de Mosnac avec le verset : NVNC DIMITTIS SERVVM TVVM DOMINE SECVNDVM VERBVM TVVM IN PACE (Voir *Epigraphie santone*, p. 192, reproduite inexactement), est accompagnée des mots : IESVS. MARIA. IOSEPH. Et voilà comment ce mot de saint Paul à Timothée : « A Dieu seul, honneur et gloire », est une malice monothéiste à l'adresse des polythéistes MARIE et JOSEPH, qui sont à côté.

*
* *

N'est-ce pas une idée un peu étrange de classer au nombre des inscriptions protestantes l'inscription de Châteaubernard, près de Cognac ? Ce n'est guère dans les églises que les calvinistes s'en allaient mettre des inscriptions ; ils en martelaient plus qu'ils n'en gravaient. En outre, celle-ci date de 1531, longtemps avant qu'ils se crussent des droits sur les édifices catho-

---

(1) Il a depuis corrigé : « par M. Augereau. » En effet, le château d'Usson qui était à 8 kilomètres de Pons, dans la commune d'Echebrune, a été reconstruit aux Aigreteaux, commune de Pons, par M. William Augereau.

Digitized by Google

liques. Au moins fallait-il la citer correctement. La *Revue de Saintonge* l'a publiée en fac-simile (1890, t. x, p. 36). M. Gelin la date de 1551 ; il y a *1531*, parfaitement lisible ; il l'attribue à J. Monoyer : « Inscription apocalyptique de J. Monoyer » ; il y a : *J. Monoys*. Il ajoute : « La réforme peut sans doute revendiquer ce J. Monoyer, qui rédigea, en 1551, cette curieuse inscription. » Sur quoi se fonde-t-il pour faire de Monoys ou Monoyer un huguenot ? De plus, est-il bien sûr que ce Monoyer ou Monoys ait rédigé ce texte emprunté à saint Mathieu ? Je ne crois pas même que *Monoys* soit le nom du graveur : les caractères, la disposition des lettres, la place du mot feraient plutôt croire à un nom d'un visiteur qui aura voulu laisser là trace de son passage. En consultant notre reproduction et notre traduction, il se serait épargné quelques fautes de lecture. Ainsi :

Balaines et poissons *ap* (?) cris, horribles sons...
Arbres et herbes sueront, *gouetens* comme sang seront...
Si tant fort l'*aire* tramblera...
Les gens qui *sessont* mussés en terre seront *sous pierre*...
Le ciel et l'*aire* ardra feu et flammes, tout élément consumera.

Nous lisons :

Balaines et poissons *apparaîtront*, *jetant* cris *et* horribles sons...
Arbres et herbes sueront, *goutles* comme sang seront...
Tant fort la *terre* tremblera...
Les gens qui s'*estoient* mussés en terre seront *sans parler*...
Le ciel et la *terre* ardra ; feu et flammes, tout élément consumera (1).

***

L'inscription de la porte du musée archéologique de la ville de Saintes est-elle plus calviniste que les signes de l'apocalypse de la commanderie de Châteaubriand ? M. Gelin écrit, p. 659 : « On a récemment placé au-dessus de l'entrée du musée de Saintes une inscription que M. le pasteur Rouſineau vit en place, il y a près de 40 ans, sur la porte d'un jardin longeant le chemin devenu depuis rue de La Boule. On y lisait alors facilement le texte du 1er verset du psaume XLII : SICVT DESIDERAT CERVVS AD FONTES AQVARVM... Cette inscription, aujourd'hui très fruste, est accompagnée d'une fontaine ayant à droite un cerf qui boit, à gauche un autre cerf accourant se désaltérer. Sur la même pierre ornée se trouvent également un cœur et le monogramme I H S. »

(1) Ce qui prouve que notre lecture est bonne, c'est que, dans le numéro du 15 janvier 1894, p. 54 du *Bulletin du protestantisme*, M. R. Garetta propose exactement les mêmes modifications au texte de M. Gelin, et cela d'après « quelques feuillets d'un livre d'heures dans le genre de Simon Vostre, imprimés sur vélin en caractères gothiques, le texte encadré de sujets gravés sur bois représentant les événements auxquels il est fait allusion ». M. Garetta nous donne une correction excellente pour la 4e ligne. M. Gélin avait vu : « De[s] quels e[st] escript en Apoc[alypse] ou dic[t] (?) » ; nous, nous lisions : « De[s] q[eu]ls e[st] escript en apoc[alypse] ou hic (?) ». Il faut évidemment lire : ou VIC, c'est-à-dire : ou (qui signifie *au*) VI (*sixième*) c[*hapitre*].

Digitized by Google

Ces lignes fourmillent de petites inexactitudes. Il faudrait dire : En 1888, le directeur du musée a donné pour porte du musée d'archéologie la porte d'un jardin qui était depuis 1676 rue de La Boule, où « M. Roufineau » et tout le monde l'a vue — « il y a près de 40 ans », — jusqu'en 1875, juste deux siècles. Démolie à cette époque (1875) par le propriétaire, elle a été recueillie au musée, et elle est aujourd'hui absolument telle qu'elle était ; les mutilations datent de la révolution. L'inscription en question — il y en a plusieurs, y compris les distiques en l'honneur d'Antonin et de Faustine, — très lisible, est au-dessus d'une fontaine où viennent boire, cerfs et biches. L'*Epigraphie santone*, en 1869, a publié, p. 295, toutes les inscriptions de cette porte, alors dans la rue de La Boule : il y avait, il y a encore : SICVT DESIDERAT CERVVS AD FONTES AQV... ITA ANI... MEA AD... DEVS. « Sur la même pierre » — c'est-à-dire dans le tympan de

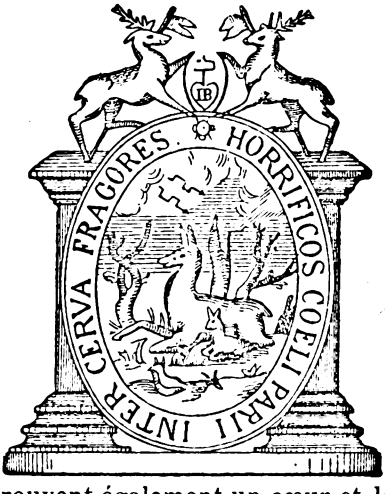

la porte, — se trouvent également un cœur et le monogramme I H S. Ce que l'auteur appelle *un* cœur, ce sont deux ornements ovales placés de chaque côté d'un cartouche où est inscrit le nom de IES [VS]. Et il essaie de prouver que ce monogramme, presque exclusivement adopté par les jésuites, était aussi un emblème protestant « au moins jusqu'à la révocation de l'édit ». Seulement il oublie de dire que dans les deux cœurs est aussi le monogramme de la vierge MA[RIE], ce qui n'a rien de bien huguenot. Au-desssous, dans un médaillon au milieu du cintre de la porte, est une biche qui met bas ses faons, avec le vers très mutilé :

HORRIFICOS COELI PARIT INTER CERVA FRAGORES.

C'est la marque d'un imprimeur (Voir *Essai sur l'imprimerie en Saintonge*), Bichon, qui a bâti ce portail, gravé ces inscriptions, sculpté des médailles d'empereurs romains, des cerfs, des

Digitized by Google

biches et des bichots, d'Etienne Bichon, le très dévôt imprimeur de l'évêché et du collège des jésuites. Tout cela a été raconté dans l'*Epigraphie* et dans le *Catalogue du musée de Saintes*.

*
* *

M. Gelin est, on le voit, d'une tolérance remarquable et d'un éclectisme étonnant ; il admet au prêche et à la cène, avec ou sans méreau, quiconque aura mis sur sa maison, sur son livre, dans une église même, une phrase qui sente l'ancien ou le nouveau testament, fût-elle accompagnée de sentences très païennes ou d'invocations tout à fait papistes. L'étiquette suffit. Il reconnaît bien qu' « il n'y a aucune raison pour que SPES MEA DEVS 1549 à Avy, IN DOMINO CONFIDO OU MISERERE MEI DOMINE, et autres devises analogues », ou même des maximes comme : OSTEZ LA MANGEAILLE A QVI NE TRAVAILLE, ou bien TEMPERANCE EN IEVNESSE IOYE EN VIEILLESSE, soient les indices d'un culte plutôt que d'un autre. Pourtant « n'est-on pas fondé à prétendre qu'elles furent l'œuvre d'esprits éclairés et libéraux », inspirés à leur insu par l'esprit de la réforme qui devait souffler bientôt ? car il ne paraît pas y avoir « d'esprits éclairés et libéraux » parmi les catholiques vraiment catholiques. Lalande inscrivait, dans son *Dictionnaire des athées*, tous ses amis et en outre Bossuet, Fénelon, trop éclairés, disait-il, pour croire en Dieu.

Je ne pense pas que, parmi toutes les sentences reproduites par l'auteur, il y en ait 4 ou 5 dont l'authenticité religieuse soit démontrée. En revanche, il en a laissé de côté dont l'origine certainement n'est pas suspecte. J'ai publié dans le numéro de janvier, XIV, p. 26, celle de La Barde due à René de Cumont, certainement protestant à la date ; celle d'Aunay, IX, 161 : LA PAROLE DE DIEV... qui l'est très vraisemblablement ; peut-être celle du Tabarit, IX, 163 : VOVS AIMEREZ DIEV ; certainement celle de La Tremblade : DIEV EST SVRTOVT, t. VII, 19, à cause des Demortiers, huguenots dès la fin du XVI^e^ siècle, ou celle-ci : DIEV SOIT DEDANS ; certainement aussi celle d'Arvert : NOSTE POINT LE BIEN, VII, 18, et aussi celle du château de Roussillon, en la commune de Saint-Germain du Seudre, traduite du Deutéronome, chapitre v, 6-21, de saint Mathieu, XXII, 37-40, par J. F. Ostervald, pasteur de l'église de Neuchâtel. M. Gelin l'a reproduite mais en modernisant l'orthographe, d'après un texte de Cherpenaize et de Saint-Maixent :

Les x commandemans de la
loy de diev. escoute israël. ie
svis le ternel ton diev qvi tai
retire dv pais degipte de la mai
son de servitvde. I : tv navras
point davtres diev devant ma face tv ne te
feras image ni taillee ni ressemblance aucv
ne des choses qvi sont la havt es cievx ni ci
bas en la terre ni es eavx dessovs la terre tv ne

Digitized by Google

te prosterneras point devant elles et ne les
serviras car ie svis leternel ton diev le diev
fort qvi est ialovx pvnissant liniqite des peres
svr les enfans en la 3 et 4 generation et qvi fait
misericorde en mille generation à cevx qvi m
aiment et a cevx qvi gardent mes commandema
ns. III : tv ne prendras point le nom de letern
el ton diev en vain car leternel ne tiendra point
pour innocent celvi qui avra pris son
nom en vain. IV : aye sovvenance dv iovr
dv repos povr le santifier six iovrs tv tra
vaillieras et feras tovte ton avvre mais le vii
iovr est le repos de leternel ton diev tv ne
feras avevne avvre en icelvi toi ni ton fils ni
ta fille ni ton servitevr ni ta servante ni ton
bestail ni lestranger qvi est dans tes portes car
en six iovrs leternel a fait les cievx et la terre
et la mer et tovt ce qvi est en icevx et sest
repose le vii iovr et la beni et santifie. la II
table
Honore ton père et ta mère afain que
tes iovrs soint prolonge svr la terre laqvele
leternel ton Diev te donnera. VI : tv ne tvras
point. VII : tv ne paillarderas point. VIII : tv ne dero
beras point. IX : tv ne diras point favx témoignia
ge contre ton prochain. X : tv ne convoiteras
point la maison de ton prochain ni sa fame ni son
servitevr ni sa servante ni son bevf ni son ane ni
avevne des chose qvi soit à lvy. le sommere de
tovte la loi en s[t] matthiev c. xxii tv aimer
ras le segnevr ton diev de tovt ton cœvr de
tovte ton ame et de tovte ta pansee celvi-ci
est le I le grand commandemen et le II semblable a
icelui est tv aimeras ton prochain comme toi
mesme de ces II command dépendent tovte la
loi et les prophètes.
claude more s. 1694, de Bordelande

Claude Moré, seigneur de Bordelande, en la paroisse de Bois, canton de Saint-Genis, était protestant. Les Moré sont à Pons dès le milieu du XVI[e] siècle. Ils sont protestants depuis André Moré, l'aîné, 1560, 1576, etc. Ils ont possédé Le Rail, en la paroisse de Saint-Germain du Seudre, jusqu'en 1830. Un Adam Moré était marchand à Tanzac en 1674 ; un autre Moré était curé de Saint-Thomas en 1768. On trouve en 1724, Claude Moré, seigneur du Rail. Le 11 avril 1742, Claude Moré, seigneur du Rail, fait baptiser par le curé de Saint-Germain, sa paroisse, un fils, Charles, qu'il a eu de Marie-Anne Arbouin. Charles Moré, est dit, en 1759, seigneur du Rail et de Roussillon, proba-

(1) En 1740, demoiselle Marie-Anne de La Marthonie est dame en partie de Roussillon, et Henri-Geoffroy de Blois, seigneur de Roussillon, au baptême (4 septembre 1740) d'Angélique-Marie-Anne, née le 12 octobre 1735, de Jean

Digitized by Google

blement en partie : car, en 1756, Charles de Blois, chevalier de Saint-Louis, est dit seigneur du Roussillon (1). Moré, protestant, 48 ans, est inhumé au Rail, le 19 mai 1761.

Claude-Jérome Moré, gendarme de la garde du roi, fit baptiser, le 15 octobre 1767, une fille Jeanne-Elisabeth, de sa femme Jeanne-Suzanne Fourestier, et, le 25 septembre 1769, un fils Claude-Pierre. Elisabeth divorça, le 10 octobre 1793, son mari Charles-Josué de Clervaux, ancien officier d'infanterie, ayant émigré. Claude Moré, le 8 thermidor an II, épousa Elisabeth Dupuy, des Greliers, commune de Saint-Savinien ; ils eurent : 1° le 11 octobre 1797, Elisabeth-Genny, qui épousa Jean-Jacques-André Gabiou, de La Tremblade, dont une fille, le 25 octobre 1813, Elisabeth-Genny Gabiou ; 2° le 7 brumaire an VI (28 octobre 1797), Anne-Suzanne-Zoé, qui mourut le 25 octobre 1808; 3° le 27 frimaire an VII (17 décembre 1798), Marie-Désirée-Coraly. Le 1er janvier 1722, est baptisé à Champagnolles Jean-Isaac-Henri Moré, fils de Pierre et de Marguerite Faure.

*
* *

M. Gelin cite, comme huguenot, le verset 31 de l'épitre VIII, de saint Paul aux Romains :

SI DEVS EST PRO NOBIS QVIS CONTRA NOS

devise en 1566 de l'imprimeur Michel Sonnius, qui est en français à La Pommeraie de Clussais (Deux-Sèvres) :

I. M. 1662. SI DIEV EST POVR NOVS QVI SERA CONTRE NOVS

et près La Rochelle, à Lafond et à Laleu, maison Béraud. Je l'ai lue au château de La Roche, près d'Hérisson, en Bourbonnais. Il aurait pu la voir à Archiac, arrondissement de Jonzac, accompagnée d'un souvenir des guerres religieuses du XVIe siècle, qui d'ailleurs est bien à sa place dans un recueil d'inscriptions huguenotes.

On lit dans Gautier, *Satistique de la Charente-Inférieure*, 2e partie, p. 260, qu'une maison d'Archiac a sur sa porte « une pierre enlevée au frontispice de la chapelle », avec ces mots : « En 1570, je fus, par des soldats, saccagée et brûlée ; deux ans après, je fus réédifiée ; vivons en paix, qu'ils n'adviennent plus » ; et qu'il y a encore « sur une autre pierre de la même chapelle : « Si Deus est pro nobis quis contra nos. » Rainguet, *Etudes sur l'arrondissemenl de Jonzac*, p. 7, a copié ces textes et répété l'affirmation. L'*Epigraphie santone*, p. 270, a

---

de La Marthonie, écuyer, seigneur du Gagnon, et d'Angélique du Breuil, tenue sur les fonts par Antoine du Breuil, écuyer, seigneur de Théon, de Châteaubardon, de Vérac, du Breuil de Meschers et autres lieux, et par la dite Marie-Anne de La Marthonie, « seigneure en partie du Roussillon ».

Digitized by Google

reproduit la première inscription, « provenant, dit-on, de la chapelle du château. » Il faut transcrire, et cette fois exactement et complètement, les deux inscriptions que nous devons à M. Victor Braud :

LAN MVCLXX IE FVS
PAR DES SOLDATS SACCAGEE & BRVSLEE
DEVS ANS APRES
IE FVS REEDIFIEE
VIVONS EN PAIX
& QVIL NADVIENNE
PLVS

Il est facile de voir là un quatrain décasyllabique mal aligné :

L'an mil cinq cent quatre-vingt-dix, je fus
Par des soldats saccagée et brûlée.
Deux ans après, je fus réédifiée.
Vivons en paix et qu'il n'advienne plus.

La seconde pierre, avec ce verset de l'écriture sainte :

SI DEVS EST PRO NOBIS
QVIS CONTRA NOS

montre une chaudière avec deux alambics. Au bas, le lapicide a mis ce mot et cette date :

LECHEVIN, 1572.

nom propre dont on a fait ce rébus, *Lèche-vin*, traduit par l'appareil à distiller. Accostant l'instrument est sans doute un monogramme dont les lettres E I B seraient à droite, et à gauche M D V, ou N, énigme plus difficile que le rébus.

Quoiqu'il en soit, nous pouvons affirmer que ces deux pierres n'ont jamais appartenu à un édifice religieux. Elles ont toutes deux la même origine, et une origine profane. Une maison a été ruinée en 1570 et rebâtie deux ans après en 1572 ; deux inscriptions conservent le souvenir de ces deux faits, et la dernière le nom du propriétaire. Le chauffe-vin n'aurait jamais été sculpté ainsi sur une chapelle. Mais je ne vois rien là qui soit protestant, pas même l'alambic.

Une autre pierre formant le claveau supérieur d'une porte en plein cintre, dans le même bourg d'Archiac, porte aussi une inscription dont nous devons encore la communication à notre confrère, M. Victor Braud :

EN AOVST
1577

puis quelques lettres où l'on peut trouver le sens qu'on voudra I P E D.

L'auteur a cité plusieurs inscriptions qui se trouvent à Mar-

Digitized by Google

silly. Il a laissé celle-ci qui est au-dessus de la porte du presbytère :

I·H·S. ERIT MIHI DOMINVS
IN REFVGIVM ET LAPIS ISTE IN SIGNVM
1726.

qui pourtant, avec son signe IHS, est aussi protestante que celle d'Etienne Bichon ou du logis de Mosnac.

J'en dirai autant de la suivante, gravée au-dessus de la porte d'entrée de l'ancien presbytère de Courcelles, arrondissement de Saint-Jean d'Angély :

SAPIENTIA FORIS PRAEDICATA IN PLATEIS
DAT VOCEM SVAM
ANNO MVCCXXXIX

Le verset 20 du chapitre Ier des *Proverbes* de Salomon dit : « *Sapientia foris prædicat, in plateis dat vocem suam.* La sagesse élève sa voix dans les rues ; elle se fait entendre dans les places publiques. »

Sur une pierre provenant de l'ancien logis de La Prade, même commune, est cet alexandrin :

DVLCIA NON MOERVIT QVI NON GVSTAVIT
AMARA
MDCLXXXVI

« La louange de Dieu est fréquemment répétée », dit-il, et il reproduit d'après l'*Epigraphie*, p. 327 : LOVE DIEV, à Saint-Savinien, ou LOVEZ DIEV, à Saintes ; puis cite celle-ci à Melle :

1650. DIEV SOIT LOVE VIVE LE ROY

A Saint-Jean d'Angély, rue du Port, entre les deux ponts, la phrase se trouve encore sur une maison :

TOVIOVRS DANS CE LIEV
SOIT LOVE DIEV
PAR
CE ET IBD
CE 25 IVIN 1604

Je pense que les lettres CE et IBD sont des monogrammes dont le dernier doit se terminer en ATRE : J[ean]-B[aptiste] D[atre], afin de pouvoir achever le quatrain :

Par Charle (?) et Jean-Baptiste D...atre (?)
Ce vingt-cinq juin mil six cent quatre.

A Saint-Jean d'Angély aussi, rue Notre-Dame, est :

PAX HVIC
DOMVI

*
* *

Voici une inscription qui doit bien être huguenote, puisque

Digitized by Google

c'est l'épitaphe d'un huguenot, qui avait cessé de l'être, il est vrai, René de Claveau. Elle est dans l'église de Plassac. Rainguet, *Etudes sur Jonzac*, 141, l'a publiée; mais une phrase n'a aucun sens :

TOMBEAV DE DEFVNCT RENE DE CLAVEAV
ESCVYER SIEVR DE LA PLENE DE LA GRANGE

LHERESIE EVT	CY GIST QVY PARMY
DONNE LA LOY	LES ALARMES CEST
A RENE SI LA	ACQVIS LHONEVR
VRAYE FOY NEVT	PAR LES ARMES MAIS
DOMPTE SON	RIEN NE FVT SI
OVTRECVIDANCE	GLORIEVX QVE
MAIS DIEV VOVLOIT	QVAND SE FAISANT
QVIL FVST MENE	CATHOLIQVE IL
DE RECHEF A LA	QVITA LA BANDE
VRAYE CROYANCE	HERETIQVE CAR
AFIN QVIL FVST	AINSI IL GAIGNA
VRAYMENT RENE	LES CIEVX.

OBIIT 6 MAII 1623
REQVIESCAT IN PACE
POSVERVNT NOBILES
MARIA BODIN ET HELIAS
DE CLAVEAV CHARISSIMA
CONIVX ET DILECTVS FILLIVS

Il est ainsi facile de voir que ce sont des sixains :

L'hérésie eut donné la loy
A René, si la vraye foy
N'eut dompté son outrecuidance ;
Mais Dieu vouloit qu'il fust mené
De rechef à la vraye croyance,
Afin qu'il fust vrayment René.

Cy gist quy parmi les alarmes
S'est acquis l'honeur par les armes ;
Mais rien ne fut si glorieux
Que quand, se faisant catholique,
Il quitta la bande hérétique :
Car ainsy il gaigna les cieux.

La traduction du reste est facile : « Il mourut le 6 mai 1623. Qu'il repose en paix. Ce monument lui a été élevé par Marie Bodin, sa tendre épouse, et Hélie de Claveau, son cher fils. » Le 27 novembre 1650, je trouve parrain à Bois René de Claveau, écuyer, sieur de La Guéronnière.

Puisque les épitaphes entraient dans le cadre, celle de René de Claveau pouvait être citée. L'auteur a reproduit avec raison celles de Mathieu de Vendée (1612), de Jean-Casimir d'Ocoy (1622) à Saint-Trojan (*Epigraphie*, p. 238), de Henri de Rohan à Genève, de Henri Desmier d'Olbreuse, demi-frère d'Eléonore d'Olbreuse, (1675), à Zell en Prusse. Il aurait pu transcrire celle du prince de Condé à Jarnac (*Epigraphie*, p. 266). Je publierai celle d'une Saintongeaise, Cécile de Cruc, qui avait accompagné Charlotte de Bourbon, femme de Guillaume de Nassau, prince d'Orange. La partie la plus importante est celle des inscriptions historiques rappelant des faits de guerre, dévasta-

Digitized by Google

tions ; malheureusement M. Gelin n'en cite que « quelques unes », églises de Saint-Cyr en Talmondais, de Saint-Jean à Fontenay, de Celles sur Belle, Prahecq, Secondigné, carmes de Loudun, cordeliers de Poitiers, Archiac et Saint-Jean d'Angély (*Epigraphie*, p. 269), La Rochelle, souvenir du siège de 1573 (*Epigraphie*, 275) et 1628 ; il a oublié celles de Surgères (*Epigraphie*, 274), de Saintes (*Idem*, 270, et *Bulletin*, IX, 244), de Jean d'Archiac (*Idem*, page 260). Je réclame un supplément, et M. Gelin, qui a bien commencé, certainement voudra achever.

LOUIS AUDIAT.

—

V

LES NOMS DE RUES A SAINTES

La municipalité de Saintes, en faisant repeindre les plaques des rues, a eu le bon esprit de rétablir leurs anciens noms défigurés par l'ignorance. Ainsi la rue Notre-Dame a repris son nom de *rue des Notre-Dame*, à cause du couvent des religieuses de Notre-Dame qui y avait été fondé, pour l'éducation des filles, par M^me^ de Lestonnac, 1618. La rue *des Iles* s'appelle maintenant rue *Desilles*, nom qui lui fut donné par une délibération du conseil municipal en souvenir de l'héroïque dévouement de de cet officier à Nancy (31 août 1790), ainsi que l'a montré le *Bulletin* de la société des *Archives*, I, 104 ; on voit à quoi peut conduire le système d'écrire comme on prononce. Quel est celui qui, voyant écrit : « rue des Iles », n'a pas immédiatement songé aux îles qui peuplaient jadis la Charente et rêvé d'un Robinson quelconque au milieu de notre paisible fleuve?

Un autre exemple : Il y a une rue de l'Aubarée, dont le nom vient des aubiers, qu'elle a remplacés ; *aubarée*, mot du XVI^e^ siècle, a vieilli ; et, quand on a voulu inscrire sur la pierre le nom de la rue de l'aubarée, on a gravé hardiment « rue de *l'eau barrée* ». J'ai bien eu de la peine, il y a 25 ans, à faire rétablir le vrai nom, qui rappelait les aubiers où le grand artiste, Bernard Palissy, s'allait quelques moments délasser de ses fatigues et méditer ses inventions.

Il y avait sur la Charente le port Soleil, qui regardait le soleil ; par abréviation, on prononçait le Port-So. On en a fait le *Pontceau*, et voilà pourquoi il y a encore la rue du Pontceau.

Ce fait est général. Le peuple aima à comprendre. Une famille Blanleuil a donné son nom à une rue ; on a inscrit rue *Blanc-de-l'œil* ; — faute qu'on vient de rectifier.— Quand à cela se joint une prétendue science, ou la politique, on arrive à des résultats surprenants. A Paris, nous avons failli avoir — c'était déjà imprimé — une rue du *général* Campo Formio. La rue Sainte-Opportune a trouvé grâce devant le conseil municipal, parce qu'elle rappelait l'opportunisme. Le boulevard d'Enfer — *inferior*, au-dessous — évoquant dans l'esprit des édiles parisiens l'idée de l'enfer, ils l'ont remplacée par la « rue Den-

Digitized by Google

fert-Rochereau ». Que voulez-vous, après ces glorieux exemples de la capitale, que fassent les pauvres villes de provinces !

La confusion entre *paume* et *pomme* était facile, pour ceux qui prononcent *éconaume*, ou bien *royome*. Le conseil municipal de Moulins n'a pas manqué de la faire. Dans toutes les villes il y avait un — quelquefois plusieurs — jeu de paume, où tout le monde allait se livrer aux exercices corporels, que nous venons d'inventer depuis une dizaines d'année. C'était pour certains un reste de l'ancien régime que le jeu de paume, donc vive la « rue de la Pomme » ! A Agen, on a mieux conservé la couleur locale : « Rue du jus de pomme. » Ailleurs, un lettré se trouva qui, voyant une rue des grenouilles, où jadis courait un ruisseau qui alimentait les fossés de la ville et les grenouilles, sentant peut-être que ne n'était pas sa faute si elles n'avaient plus de queue, se souvint que jadis, au temps d'Esope, elles avaient demandé un roi ; et les infortunées perdirent leur nom ; et ce mot de roi, par suite d'une association d'idées contenue implicitement dans celui de grenouilles, fut remplacé par celui de république.

La ville de Saintes continuera l'œuvre commencée, en évitant les erreurs où sont tombées quelques municipalités. On rendra à la rue, à l'escalier et à la place du château son vieux nom, et l'on biffera celui de *capitole*, tout récent, uniquement dû à un contresens d'un archéologue ; on ne voudra pas profiter du lapsus d'un érudit pour laisser croire que Saintes a été une cité capitoline.

Ne pourrait-on aussi, comme dans la plupart des villes, donner à des rues, qui n'ont pas de nom ou qui n'en ont que d'insignifiants, des noms de citoyens illustres, ou d'administrateurs de la cité ? Il y a quai Palissy, quai Bassompierre, cours Reverseaux, rue Urbain Loyer ; c'est bien. Est-ce suffisant ? Pourquoi n'aurions-nous pas une rue Bourignon, à la place de la rue du Champ-de-foire ? Bourignon est un assez pauvre personnage ; mais c'est un vrai antiquaire, le premier qui ait ouvert la voie aux recherches dans et sur la Saintonge ? Pourquoi n'y aurait-il pas une rue Jules Dufaure ? parce que le fils de cet ancien ministre et académicien est député ? Et Vanderbourg, le traducteur d'Horace et l'éditeur de Clotilde de Surville, dont M. Paul Brunaud a, dans la *Revue d'Aunis et Saintonge*, VI, 215, fait connaître quelques poésies inédites !

Une de nos plus grandes familles vraiment saintongeaises, les Bremond d'Ars, qui depuis des siècles ont toujours servi leur pays sur tous les champs de bataille, soldats, écrivains, administrateurs, députés, sénateurs, érudits, agriculteurs, devrait depuis longtemps avoir dans cette ville de Saintes, leur berceau, au moins une plaque sur une des rues qui avoisinent leur maison trois fois séculaire. Je ne parle pas des Lemercier, ce nom-là est réservé in petto au cours national ; on l'appellera cours Lemercier plus tard, le plus tard possible, puisque le maire de Saintes ne veut pas que ce soit de son vivant.

Digitized by Google

Nous ne faisons que jeter une idée en l'air ; il y aurait un sujet à traiter.

L. A.

RARETÉS BIBLIOGRAPHIQUES

I

LES *ŒUVRES* D'ANDRÉ MAGE DE FIEFMELIN ET LES POÈTES SAINTONGEAIS DU XVI^e^ SIÈCLE

Voir *Revue*, XIV, p. 99.

A ce propos, je me suis moi aussi bien souvent demandé ce qu'était devenu l'exemplaire des *Œuvres* de Fiefmelin que possédait mon ami Clervaux. Son fils ne l'a donc pas trouvé dans la bibliothèque paternelle ? Je ne connais que l'exemplaire, très complet celui-là, de la bibliothèque de l'Arsenal. La bibliothèque nationale n'a pas Fiefmelin ; Arquesson lui manque aussi. On ne peut donc répondre au désir exprimé par M. M., qui note en passant que « les poètes saintongeais du XVI^e^ siècle sont peu et mal connus..., et qu'il serait bon de se mettre sur la piste des collègues de Fiefmelin en poésie, et d'apprendre ce qu'étaient et ce qu'ont produit les Arquesson, F. Jolly, Jean Pallet et autres. »

Fiefmelin donne déjà une petite satisfaction à M. M., en insérant dans sa *Polymnie* et autres œuvres nombre de pièces à lui adressées par ses amis. Je puis faire un peu plus que Fiefmelin, et, pour aujourd'hui, en promettant mieux, dresser une liste de nos poètes du XVI^e^ siècle — de ceux qui ont écrit en français : j'écarte les latins. — J'ai idée que ma pléiade peut déjà former un groupe intéressant.

La liste établie, je verrai, on verra — car enfin je ne dois pas parler tout seul — à agrémenter chacun des noms gravés sur notre petit Parnasse, tous de Saintonge et d'Aunis ; rien du voisinage : Poitou, Angoumois, Bordelais et Périgord.

Je commence :

Andry de La Vigne : on le dit de La Rochelle, mais sans preuve ; d'ailleurs, il appartient plus au siècle précédent ; Jean du Buignon, de La Rochelle ; Pierre Bouchet des Mortiers, de La Rochelle ; M. P., gentilhomme rochelais ; P. C. R. [rochelais ?] ; Jérémie Boysseul, de La Rochelle ou des Iles ; Jean de Mirande, de La Rochelle ; François Baudouin, sieur de l'Ouaille, de La Rochelle ; Jean Pallet, saintongeais ; Pierre de La Roche, saintongeais ; Pierre Goy, de Saintes ; Yves Rouspeau, de Pons ; Jean Maron, sieur de La Croix, du pays pontois ; Geoffroy Turmet, sieur du Breuil, saintongeais ; André Mage, sieur de Fiefmelin, du pays des Iles ; Pierre Arquesson, de Saint-Just (Voir *Pierre Arquesson*, par M. de La Morinerie, *Revue*, t. III) ; Jean Michel, de Marennes ; Jean Gilles, sieur de Dayre, de Marennes ; Artus Le Comte, baron de La Chaume, du pays

Digitized by Google

des Iles; Jean Gouyn, de Marennes ; Théodore Agrippa d'Aubigné, du pays pontois.

Ils sont là pêle-mêle, comme ils sont venus sous ma plume. Y ajouterai-je les « encomiastes de monseigneur le prince de Condé, chers mignons des neuf sœurs », pour lesquels Fiefmelin a ciselé son ode xv, Saint-Dizant, La Croix, Gasteuil, Fiefbrun, Rousseau, Boysseau, Martin, Thomas, de Laage, Aubineau, encore un La Croix, donnant la main à ceux que j'ai cités : Baudouin, Rouspeau, Pallet et Boysseul ?

Et je signe à la hâte :

LA MORINERIE.

—

II

JEAN PALLET

Je puis dès maintenant répondre sur au moins un des poètes cités, Jean Pallet.

Jean Pallet, écuyer, seigneur des Rousseaux (aujourd'hui le Rousseau) en la paroisse de Saint-Denys du Pin, était fils de Jean Pallet, marchand de drap, maire de Saint-Jean d'Angély en 1549. Il fut un des médecins qui procédèrent à l'autopsie du prince de Condé en 1588 et conclurent à l'empoisonnement. Il a traduit en français le *Discours de la beauté des dames* d'Ange Firenzuelo ; Paris, Abel Langelier, 1587. La dernière représentante de la famille Pallet, M^me^ Lydie Pallet, veuve Griffon de Bellay, est morte à Saint-Jean d'Angély il y a une vingtaine d'années. Jean Pallet avait épousé Jeanne Mathé, dame de La Sausaye en Saint-Denys du Pin.

Mais il y en a d'autres. Et Jacques Ballonfeau ? (*Complainte sur la mort du comte de Martigues*). Et François Bonneau ? (*Elégie sur la mort de Guillaume Pastoureau*, « Angeriæ primi consulis » ; Paris, 1538, apud Simonem Collinœum), bien qu'il ait composé tous ses ouvrages en latin ?

D. A.

—

III

LA MAISON CHAMPÊTRE D'ÉLIE VINET

Plusieurs auteurs ont cité, d'une manière très incomplète, les différents ouvrages d'Elie Vinet. Feuilleret et M. de Richemond n'en indiquent qu'une partie. Massiou se contente de nous dire qu'il était surnommé, à juste titre « le savant saintongeais » ; mais il emprunte à la dissertation *De vita et scriptis Ausonii...* (Parisiis, 1730) de Jean-Baptiste Souchay un détail intéressant : « En 1575, Simon Millanges avait entrepris l'impression des *Commentaires* de Vinet sur Ausone, lorsque le papier vint à manquer, par suite des abus qui s'étaient introduits dans le commerce de cette marchandise, de sorte que l'impression des *Commentaires* ne put être achevée qu'en 1579. »

Digitized by Google

La Sauvagère mentionne quelques ouvrages et commet l'erreur, après avoir cité l'*Antiquité de Xaintes* réimprimée à Bordeaux, chez Millanges, 1584, d'ajouter : « Le même en latin sous le titre : *Ausonii Burdigalensis opera commentariis illustrata* per Eliam Vinetum Santonum. Burdigalæ apud Simonem Millangium, petit in-4°. (Cette édition est sans date ; mais apparemment elle est de la même année 1584). »

Double erreur : car cet ouvrage écrit en latin n'est pas le même que le précédent et son format n'est pas petit in-4°, mais simplement in-4°. Le second a eu trois éditions : 1575, 1590 et 1604, et non pas 1584, comme le supposait La Sauvagère.

Jouannet, dans l'éloge qu'il a fait d'Elie Vinet (1815), cite la majeure partie de ses œuvres ; mais c'est P.-D. Rainguet qui, s'inspirant des recherches de Jouannet, nous fournit l'étude bibliographique la plus complète.

Il y a pourtant une lacune : car il nomme en dernier lieu *La maison champêtre*, sans autre indication.

Cet ouvrage n'est vraisemblablement que la réunion de ceux publiés en 1564 et 1577 sous les titres suivants : 1° *Manière de faire les solaires ou cadrans* (Poitiers, 1564, in-4°) et 2° *L'arpentage avec dessins et plans* (Poitiers, 1564, in-4°) et Bordeaux, 1577, sous le titre : *livre d'Arpenterie, livre de Géométrie*).

La maison champêtre d'Elie Vinet a eu au moins deux éditions, la première de Millanges, 1578 ? et une autre dont je transcris le titre : « La | maison champestre | et agriculture d'Elie Vinet | Xaintongeais : et Antoine | Mizauld de Mollusson | divisée en cinq parties | La première est l'arpenterie et vraye ma- | nière d'arpenter et iustement mesurer tous héritages, terres labourables, prez, | patis, estangs, bois de haute fustaye et taillis : pour facilement cognoistre la hau- | teur du soleil et des estoilles, des montagnes, hautes tours, chasteaux et mai- | sons : et la horologigraphie, ou manière de faire quadrans et solaires. | Plus est amplement monstré la façon d'embellir | les iardins, les entretenir de toutes sortes de fleurs et plantes, et les préserver de toute ver- | mine : pour bien faire pépinières, enter les arbres en diverses façons, et dresser vergers, | les planter, semer, cultiver et cognoistre leurs vertus et secrets. | Avec le iardin médicinal et la façon d'user de la | vertu des herbes, et plantes pour s'en servir et promptement remédier aux maladies qui survien- | nent aux hommes et femmes esloignez des médecins et apothicaires, avec la méthode artificiele | de faire toutes sortes de vins pour les sçavoir contre-garder et bien user d'iceux. | Œuvre très nécessaire à toutes personnes | qui résident aux champs. » Ici marque typographique de Robert Fouet, telle que Silvestre l'indique n° 637) : « A Paris | chez Robert Foüet, demeurant rüe Sainct-Jacques, à | l'Occasion devant les Mathurins | M.DCVII. | avec privilège du Roy | »

Ni Brunet, ni Ruelle, pas plus que Didot ne citent cet ouvrage devenu très rare aujourd'hui, comme les autres productions du

Digitized by Google

savant saintongeais. On pourrait donc dire que *La maison champêtre* avait été oubliée et la ranger au nombre des inconnus.

M.

—

IV

UN LIVRE SAINTONGEAIS INTROUVABLE
LE « *SUMMA JURIS CIVILIS* » D'ARMAND MAICHIN

Si l'on excepte les *Commentaires sur la coutume de Saint-Jean d'Angély*, qui ont eu plusieurs éditions, les autres ouvrages d'Armand Maichin sont devenus extrêmement rares, si rares même que Delayant refusait de le reconnaître auteur du *Summa juris civilis*, que cependant Guillonnet de Merville *(Recherches topographiques et historiques sur Saint-Jean d'Angély*, p. 133), prétend avoir vu, avant la révolution, dans la bibliothèque des bénédictins. Nous avons publié, dans le t. VIII des *Archives historiques*, le marché intervenu entre Armand Maichin et le libraire Dangycourt pour l'impression de cet ouvrage. Ce document dissipe tous les doutes; mais lorsqu'il s'est agi de donner de l'œuvre de Maichin une analyse sommaire, j'ai vainement cherché un exemplaire du *Summa juris civilis*. On ne le trouve ni à la bibliothèque nationale, ni à celle de l'arsenal, si riche pourtant en raretés et indiquée comme possédant les œuvres de Maichin : on y trouve en effet ses *Commentaires sur la coutume* ; mais c'est tout. La bibliothèque de Bordeaux est peut-être la seule où se rencontre ce livre introuvable. Le *Summa juris civilis* est un volume in-12 de 427 pages. Cet ouvrage, divisé en vingt-deux chapitres précédés d'une préface, est dédié à Le Tellier, et la dédicace porte la date du 5 décembre 1654. A la fin de la dernière page, on lit : « Finis libri primi. » Ainsi ce volume ne contenait que le premier livre de la première partie ; en voici le titre :

SUMMA
IURIS CIVILIS

In qva perspicva et methodica
totius legitimæ scientiæ tractatio contine-
-tvr, tvm ex IVSTINIANI sacratissimi principis
legum Romanorvm conditoris operibvs
collecta, tvm ex regvm nostrorvm Chri-
-stianissimorvm, svpremorvm senatvvm,
ivrisconsvltorvm optimæ notæ singularvmqve
Galliæ provinciarvm edictis,
decretis, responsis, statvtis.

Opvs omnibvs civilis sapientiæ studiosis perneces-
-sarium, ac ijs præcipve qvi ad jvris illivs
qvod in foro nvnc obtinet intelligen-
-tiam aspirant

—

Digitized by Google

AVCTORE D. ARMANDO MAICHINO
consiliario regio, santonicæ provin-
-ciæ in Angeliensi curia propræside
PARS PRIMA

ANGELIÆ
Typis hæredvm IOANNIS BOYSSET
svmptibvs PAVLI D'ANGYCOVRT
bibliopolæ
MDC. LV.

Dans son exposition du droit civil, comme dans son histoire de Saintonge *à partir de la création du monde*, l'auteur s'est arrêté en chemin ; en entreprenant ces œuvres gigantesques, Maichin faisait preuve sans doute d'une ardeur généreuse ; mais aussi il oubliait le précepte d'Horace :

. . . . . quid ferre recusent,
Quid valeant humeri. . . . .

D. A.

VARIÉTÉS

I

SAINT-GEORGES SUR MER

A Gabriel Audiat

Pourquoi donc m'en irais-je aux pays transalpins,
Quand tout charme les yeux sous ma forêt de pins ?

Pourquoi fuir en ingrat cet heureux coin du monde,
Où le vieil Océan épouse la Gironde ;

Où sur des sables fins le flot vert s'effrangeant
Jusqu'à mes pieds déroule un grand ourlet d'argent ?

Là, j'aime à respirer le parfum de résine
Se mêlant aux sels purs de la brise marine.

Sous le tranquille abri des hauts pins murmurants,
J'aime à voir s'effacer les navires errants.

La menthe, l'immortelle et les œillets sauvages
Aux marins qui s'en vont parlent de nos rivages.

Le soir, quand à son nid d'amour l'oiseau revient,
J'écoute un cœur qui bat à l'unisson du mien.

André LEMOYNE.

—

II

LES MAIRES ET LES COMMUNES EN SAINTONGE

JAULIN DE VIGNEMONT

(*Bulletin*, VII, 364-370 ; VIII, 30 ; XIV, 133).

L'auteur de l'article publié dans le dernier numéro de la *Revue* cite un arrêt du conseil d'état du 16 novembre 1699 qui

Digitized by Google

donne à Pierre Baron de Touchelonge, lieutenant civil et criminel de l'amirauté à Marennes, le pas sur Josué Joslin, maire perpétuel de la ville. Déjà il nous avait signalé, pourvu du même office, Jean-Louis Guillem, sieur de Piton, qui fut nommé en 1698 capitaine garde-côtes de Soubize, et il nous indique en plus, d'après d'Hozier, « M. de Villemont, maire de Marennes. » A ce compte, voilà trois maires connus pour Marennes ? Non, cela n'en fait que deux : Josué Joslin, M. de Villemont, c'est le même personnage. Je vais le rétablir sur ses pieds : car il est assez méconnaissable, n'étant ni Joslin, ni Villemont.

Mr Me Josué Jaulin, sieur de Vignemont, avocat en la cour, maire perpétuel de la ville et communauté de Marennes (1697), fils de Jean Jaulin, sieur de Vignemont, marchand, et d'Elisabeth Morineau. Baptisé à Bois, le 27 août 1670, il avait épousé à Marennes, le 14 février 1695, Elisabeth Faneuil, fille de feu Isaac Faneuil et d'Elisabeth Bossuet. Il prit du service comme capitaine d'infanterie dans le régiment des troupes wallonnes de Louvigny, en Espagne. Je ne sais à quel moment il tua, probablement en duel, son compatriote Jean Richard, sieur de l'Isle, l'un des fils d'Isaac Richard, sieur de Pinmuré, et d'Anne Martin de Bonsonge. M. de Vignemont obtint des lettres de rémission et pardon en la grande chancellerie pour ce meurtre, données à Versailles en février 1706.

J'aurais beaucoup à dire sur M. de Piton ; mais je clos ici ma note qui n'a d'autre but, pour l'instant, qu'une rectification à un article du dernier numéro de notre *Revue*.

La Morinerie.

—

III

Deux lettres
des clubs de charente et de jonzac (1792-93)

En faisant des recherches aux archives départementales de la Gironde (1), j'ai trouvé les lettres ci-après transcrites émanant, l'une du club des sans-culottes de Charente, l'autre du club de Jonzac, et toutes deux adressées au club des sans-culottes de Bordeaux. Mises l'une à côté de l'autre, elles font contraste, et à ce titre offrent de l'intérêt. Dans celle du club de Tonnay-Charente, on est tout heureux de trouver fort bien exprimés ces sentiments de modération, de tolérance, qui d'ordinaire font absolument défaut aux jacobins. Ce petit club était peut-être alors le seul en France qui comprit ce que c'était que la vraie liberté. Honneur à lui !

Quant à la lettre des sans-culottes de Jonzac, elle vaut ce

---

(1) Archives départementales de la Gironde. N° 1898. Correspondance des diverses sociétés populaires avec celles de Bordeaux.

Digitized by Google

que valaient les élucubrations jacobines ; ce sont de grands mots masquant mal beaucoup de haine. Je transcris :

« Charente 11 avril 1792. L'an 2e de la liberté. La liberté ou la mort.

» Frères et amis, non ce n'est point une erreur du secrétaire ; il est bien vrai que nous avons porté un tost à Louis XVI, roi des Français par la constitution, dans l'hommage qu'à votre exemple nous avons rendu à la liberté des peuples Anglois, Américains, François et Polonois, et nous ne concevons pas pourquoi cette circonstance a pu suspendre un moment les applaudissements que vous avez d'ailleurs donnés à cette fête patriotique. Vous nous parlez avec franchise, frères et amis, et cette preuve indubitable de votre attachement pour nous mérite de notre part un retour également sincère. Sans doute nous sommes de vrais amis de la constitution ; notre dévouement pour elle est tel, qu'il faut qu'elle survive aux complots de ses ennemis, qu'elle triomphe des obstacles que les despotes et les traîtres dont nous sommes entourés se préparent à lui opposer, ou que nous cessions d'exister. Il n'y a plus pour nous d'autre alternative ; mais aussi autant cette résolution est profondément gravée dans nos cœurs, autant les sentiments du respect et de la soumission dus aux pouvoirs constitués en sont inséparables. Louis XVI ne paraît être à vos yeux qu'un homme coupable ; aux nôtres, c'est le représentant héréditaire que s'est librement et volontairement donné la nation ; c'est le chef d'un pouvoir inséparable de la constitution que nous avons juré de maintenir. Le toste que vous semblez nous reprocher n'est donc conséquemment qu'un hommage de plus rendu à cette constitution, en même temps qu'il est une preuve de notre sévère attachement à ses principes.

» Louis XVI fut coupable autrefois, nous l'avouons ; mais quand la générosité de la nation a pardonné, le ressentiment doit être éteint aux cœurs de tous les citoyens ; et le souvenir de l'offense ne doit s'y conserver que pour rendre la vengeance plus éclatante dans le cas d'une nouvelle trahison.

» La ville que nous habitons, frères et amis, est trop peu considérable pour que les prêtres réfractaires puissent y tenir une conduite coupable et longtemps ignorée ; nous n'en avons qu'un seul qui jusqu'à présent a respecté la tranquilité, et auquel on n'a d'autre reproche à faire que de n'avoir pas prêté le serment, si toutefois, dans un temps où toutes les opinions sont libres, on peut reprocher à un homme d'avoir la sienne (1) ; nos églises sont ouvertes aux uns et aux autres, et ce droit précieux de l'égalité d'exercer librement sa religion, quelqu'elle soit, est un bien dont jouissent paisiblement tous nos citoyens ; nos soins à cet

(1) Bachelot, prieur de l'hôpital Saint-Nicolas à Pons, curé de Tonnay-Charente, refusa le serment, fut remplacé par son vicaire et fut déporté en Espagne où il mourut. C'était un homme fort estimé.

Digitized by Google

égard se bornent à veiller, afin qu'il ne se passe rien dans l'exercice de ce droit contre la chose publique. Si quelques mal intentionnés venoient à en abuser, alors nous appellerions sur la tête des coupables la vengeance des lois; nous emploirions tous nos efforts pour faire sentir au peuple que la perversité de quelques individus n'est pas une raison pour proscrire les autres, et loin de nous opposer aux dispositions des corps administratifs tendantes à conserver l'entière liberté de tous les cultes consacrés par la constitution, nous les seconderions au contraire de tous nos efforts.

» Voilà, frères et amis, qu'elle est notre profession de foi; elle diffère un peu de la vôtre, ou du moins des principes contenus dans la lettre que nous a écrite votre comité de correspondance, le 18 du mois dernier; peut-être vous avons nous mal interprété; nous l'apprendrons avec un vrai plaisir.

» Nous sommes très fraternellement, frères et amis, les membres composant la société des amis de la constitution séant à Charente. Ph. Augier, *président*. »

Ce langage si sage ne pouvait évidemment être compris des Izabeau et autres énergumènes qui régnaient à Bordeaux; la lettre suivante leur fit probablement beaucoup plus de plaisir.

« Société des amis de la république de Jonzac.

» Frères et amis, et nous aussi sommes sortis de notre tombeau, après avoir été, comme vous, honnis, dispersés, proscrits et persécutés par les agents des meneurs de votre malheureuse cité; et nous aussi avons souvent vu notre vie en suspens devant nous; comme vous, nous avons été les tristes et impuissants témoins des progrets de la malveillance; nous avons vu une méprisable faction lever la tête audacieuse, désigner ses victimes, disposer sans pudeur de tous les postes et conduire le bon peuple de cette ville à la plus vile servitude, le tromper sur sa destination après l'avoir aliéné de ses vrais amis; nous aussi, comme vous et avec vous, nous n'avons cessé de propager les principes de l'unité républicaine, la haine des tirans, la fourberie ou la stupidité de leurs fauteurs, et nous sommes parvenus, à l'aide de vigoureux et intrépides apôtres des droits de l'homme, de gagner à la république naissante bon nombre de cœurs droits qui soupiroient après les mesures vigoureuses de la convention. Notre société réintégrée à la puissante voix de la loi, sous la dénomination d'amis de la république une et indivisible, s'est renforcée des membres les plus purs des municipalités adjacentes; ces ramassis de campagne, comme le dénoment d'insolens muscadins, nous secondent on ne peut mieux, ornent nos séances et contribuent à en faire l'école des mœurs, un foyer de patriotisme et un creuset redoutable à l'aristocratie. Continuez-nous, frères et amis, cette bienveillance dont vous nous avez donné dans le temps des marques si touchantes, et recevez nos plus vives congratulations de survivre au triomphe de la patrie si lâchement mor-

Digitized by Google

celée par ceux qu'elle avoit comblé de plus de bienfaits ; ne cessons d'être ralliés sous la banière de la république une et indivisible ; c'est celle de la nature ; c'est celle de la morale universelle, et celle où vous nous trouverez persévéramment réunis. Salut et fraternité.

» MESSIER, *président.*

» Le 6e jour de la seconde décade de brumaire de l'an 2e. »

Le contraste entre ces deux pièces peut bien venir aussi de leur date. La première est d'avril 1792, l'autre du 6 novembre 1793 ; 18 mois d'intervalle, c'était plus qu'il n'en fallait pour amener un changement complet dans les idées et le langage : on allait vite à cette époque.

E. MAUFRAS.

—

IV

LA PARTICULE NOMINALE ET LA NOBLESSE

Bien que nous vivions sous un régime démocratique et républicain, il serait utile de limiter certaines ambitions contraires à la vérité de l'histoire. Souvent, le *Journal officiel* enregistre des additions de noms nobles et de particules ; presque toujours les familles ainsi gratifiées légalement des préfixes *de, du, des*, n'ont jamais eu de seigneuries ou de fiefs nobles. La société moderne devrait mieux connaître les lois de l'état civil et les annales de l'ancien régime (877-1789).

Les décrets du 19 juin 1790 et du 27 septembre 1791 avaient aboli ces distinctions nominales en même temps que les redevances seigneuriales terrières. Dans la suite, tout citoyen reconnu coupable d'avoir ajouté à son nom de famille une qualification qu'il n'avait pas, était condamné à la dégradation civique. Le raccourcissement capital par le procédé de *Louisette* (c'était le surnom de la machine à Guillotin, de Saintes), suivit cette législation du niveau social. On a fini par reconnaître ce procédé trop radical.

Aujourd'hui, de braves gens, rassurés sur les sentiments des républicains, n'hésitent pas à réclamer cette préposition, sous prétexte que leur grand-grand-père la possédait avant 1793. Ces réclamations sont-elles fondées ? Avant de les ridiculiser, il faut s'instruire et instruire les pétitionnaires.

Le code pénal de 1810 et les lois du 17 juillet 1816, du 28 mai 1858, frappent sévèrement les usurpations nominales ; mais les tolérances sociales font souvent la justice complice de véritables abus de confiance. Puisque la police poursuit un individu qui se décore, à tort, d'un ruban rouge, bleu, vert ou tricolore — chez nous ce ruban est un signe de noblesse militaire, académique, agricole ou de dévouement, — (la peine varie d'un emprisonnement de 6 mois à 2 ans), pourquoi ne prend-t-elle pas des mesures aussi coercitives contre un individu qui usurpe la particule et des titres nobiliaires ? Toutes ces distinctions ne doivent pas être des hochets de vanité.

Digitized by Google

*
* *

Le bon La Fontaine, comme beaucoup de gens de talent, s'est moqué de l'inutilité des nobles, des porteurs de particules et de blasons. Dans une de ses fables, livre x, fable xvi, il montre le marchand, le gentilhomme, le pâtre et le fils de roi, échoués sur une terre d'Amérique ; chacun expose ses moyens d'existence :

« J'enseignerai la politique »,
Reprit le fils de roi. Le noble poursuivit :
« Moi je sais le blason ; j'en veux tenir école »,
Comme si devers l'Inde on eût eu dans l'esprit
La sotte vanité de ce jargon frivole !

En somme, c'est le pâtre qui sauve ses compagnons en vendant des fagots volés. La morale bizarre de cette fable est d'avoir un métier utile. Claude-Henri, comte de Saint-Simon (1760-1825), prétendait que « les gens utiles » devaient seuls former l'aristocratie légitime et les oisifs être proscrits. Savants, artistes, producteurs de toute espèce sont en effet l'honneur d'une nation ; mais si l'on substitue à l'hérédité naturelle et légitime, la filiation conventionnelle, l'adoption, c'est supprimer la propriété individuelle, l'encouragement au travail et à l'économie, la famille et toutes les lois des vieux mondes. Alors il n'y aura plus que des casernes, des ruines ou des hôpitaux.

Ce socialisme a été combattu de tout temps. En 1833, l'association des Saints-Simoniens ou nouveaux chrétiens, parmi lesquels figurait Hippolyte Carnot, fut dissoute par la police. Dans tous les pays civilisés, il y a ou il y aura des classes privilégiées supérieures, n'admettant que les droits de possession, les talents, le courage, l'intelligence, la loyauté, etc. En France, s'il reste encore quelques représentants de race franque ou féodale, remontant à la conquête de Clovis, on doit les respecter au lieu de les supprimer sous prétexte qu'ils ont assez joui du sol. D'autre part, on ne doit pas confondre les anoblis de la monarchie avec nos décorés viagers : des familles si anciennes n'ont pu se maintenir qu'à force de vertu et de dévouement à l'état.

*
* *

On a grand tort de confondre les nobles et les porteurs de particules. En principe, la particule française *de*, *du*, *des*, en alleman *von*, en hollandais *van*, en écossais *mac*, en irlandais *o'*, etc., placée devant un nom propre, indique une richesse foncière seigneuriale héréditaire : David Fourré, sieur de Dampierre (1593) ; Guy Eschasseriaux, sieur du Ramet (1606) ; François Lebrethon des Romades. Le mot *sieur* est mis pour seigneur. *Mon sieur*, *ma dame* sont des formules féodales, abréviations de *monseigneur*, *madame* ; en anglais *my lord*, *my lady*. On disait encore *messire*.

Celui qui portait la particule avant 1789 possédait donc une seigneurie ou terre noble. Le fief se transmettait héréditaire-

Digitized by Google

ment; dans une famille de plusieurs enfants, l'aîné avait le privilège de conserver intégralement le fief en indemnisant ses frères et sœurs, comme dans l'histoire d'Esaü et de Jacob (*Genèse*, xxv, 31, 32, 33, 34); un des cadets, plus fortuné que l'aîné et officier, pouvait acheter le fief et le droit d'aînesse pour mieux représenter la famille (1).

Le propriétaire d'un logis, d'un château, exerçait les droits d'un souverain : rendait la justice, appelait ses vassaux au service militaire, aux corvées, veillait à la sûreté et à l'entretien des routes, etc. Suivant les trois justices, basse, moyenne et haute (aujourd'hui : justice de paix, tribunal de première instance, assises), je distingue trois classes de propriétaires, seigneurs ; ces fonctions peuvent être comparées à celles d'un maire de commune, avec cette différence qu'aujourd'hui le maire est électif. La France comprenait 70,000 fiefs ou seigneuries. Il y avait aussi des fiefs roturiers ou grosses fermes de bourgeois campagnards ; mais les possesseurs de terres nobles, sans tenir compte de leur noblesse de fonctions, avaient seuls le droit de porter la particule, de faire bâtir un logis ou château à tourelles, avec colombier et portail blasonnés. Une tour crénelée ou canonnière exigeait un propriétaire noble-chevalier. J'ai lu, à ce sujet, un curieux procès entre le seigneur de Touchelonge, près Fouras, Pierre de Châteaupers, écuyer, et sa suzeraine Jeanne de Vivonne, veuve de Claude de Clermont, vicomtesse de Berry, dame de Fouras, de Pouille et La Roche-Raffin (Fouras, 10 novembre 1559 ; 283, 3,336, 114, f° 28. Bibliothèque de La Rochelle). Le petit seigneur, propriétaire d'arrière-fief, avait encore titre d'écuyer, c'est-à-dire devait le service au chevalier châtelain, comme page, fantassin, ordonnance ou valet d'écurie. Son grade, dans notre armée, serait assimilable à celui de lieutenant.

*
* *

(1) « Sous la féodalité, les seigneurs commencèrent à opérer dans leurs dénominations un changement qui finit par devenir toute une révolution onomastique. Les fiefs qui auparavant n'étaient qu'à vie, étant devenus héréditaires; les seigneurs firent d'abord suivre les noms de famille de celui du fief dont ils étaient propriétaires. Puis ils se bornèrent à écrire l'initiale seule de ce nom et en vinrent enfin à supprimer cette initiale, écartant également le titre de seigneur afin de n'être plus désignés que par le nom seul de leur terre... De même pour toute notre ancienne noblesse. Les cadets de leur côté, suivant l'exemple de leurs chefs de famille, firent aussi évoluer leurs noms et s'attribuèrent le titre des terres qu'ils avaient reçues en apanage. Le procédé était trop facile et trop approprié aux satisfactions de la vanité, pour qu'il ne se continuât pas bien au-delà de l'époque féodale. Il en résulta un tel trouble dans les actes authentiques que, lorsqu'en 1790, l'assemblée nationale enjoignit aux ci-devant nobles de reprendre leurs vrais noms de famille, le décret ne put être exécuté, crainte de porter atteinte aux anciens contrats. » Ch. Moiset, *Essai sur l'origine des noms et prénoms en France*, p. 36, dans le *Bulletin de la société des sciences de l'Yonne*, 1893. On connaît à ce sujet le mot de Mirabeau, forcé de s'appeler désormais *Riquetti* : « Avec votre nom de Riquetti vous avez déconcerté le monde pendant 48 heures. »

Digitized by Google

Avec le système féodal, le service militaire était la charge inhérente à la possession de la terre ; mais dans ce temps-là on pouvait se faire remplacer par des mercenaires, même étrangers. La hiérarchie de nos anciennes légions est très connue ; cependant il est nécessaire de la rappeler dans un article sur la noblesse :

I. Ecuyer : Seigneur fantassin, *miles*, commandait à 20 ou 30 hommes, archers, ribauds, piquiers. Je constate trois ou quatre écuyers, au moins, servant un chevalier haut seigneur. Signe héraldique : casque d'acier fermé, taré de profil, à dextre.

II. Chevalier : Seigneur cavalier, *eques*, homme d'arme d'élite, avec armure à haubert, *hals-berg*, recouverte d'une chemise de soie, brodée d'armoiries. A Rome, un citoyen possesseur de 75,000 à 300,000 francs était chevalier. Casque d'acier, à trois barreaux, de face, avec panaches.

III. Baron : Puissant seigneur d'un pagus ou canton, *barus*, *baro*, grand vassal du roi, ayant haute, moyenne et basse justice. Sous Philippe-Auguste, il n'y avait que 59 barons, pairs de France. Casque d'argent, à cinq barreaux, taré de deux tiers ; couronne en cercle, avec cordons de petites perles « en barre » (1).

IV. Vicomte : Vice-comte, qui tient la place du comte.

V. Comte : Aides de camp de l'empereur ou du roi, *comes*. Grands propriétaires en même temps que commandants, souverains fonctionnaires d'une province ou *civitas*. Sous Charlemagne, ils étaient inspectés par les *Missi dominici*. Casque d'argent, à 7 barreaux, taré de deux tiers ; couronne surmontée de 16 perles.

VI. Marquis ou Margrave : Commandant d'une frontière. Quantités de terres nobles, nullement frontières, furent érigées en marquisats par lettres patentes du roi. Casque d'argent, à 7 barreaux, taré de front ; couronne portant quatre fleurons séparés par trois perles.

---

(1) Un écuyer ou un bourgeois, devenu propriétaire d'une baronnie, etc., était appelé seigneur de la baronnie — et non baron ; — ses enfants pouvaient mériter ce titre.

L'ancienne redevance imposée par le seigneur d'Israël (Egyptien ou Perse) était la dime, 10 %. Lire la bible : Genèse, ch. XIV, 20 ; XXVIII, 22. Exode : XXII, 29. Deutéronome : XIV, 22, 23, 28. Lévitique : XXVII, 30, 31, 32.

En France, il était question de ramener dans chaque département le taux du principal de l'impôt foncier au chiffre uniforme et moyen de 4 fr. 60 %. M. Ballue, dans un remarquable rapport sur la réforme de l'assiette de l'impôt, déposé sur le bureau de la chambre des députés, à la séance du 26 novembre 1886, disait : « Ce fait monstrueux a été mis en lumière, que des cotes foncières n'atteignaient pas 2 %, tandis que d'autres dépassaient 30 %. » Lire à ce sujet l'excellente étude de M. Alph. Vivier, ancien magistrat : *La réforme de l'impôt foncier et le projet de budget de 1891*. (Extrait de la *Nouvelle revue*, 15 juin 1890). J'ai déjà écrit, dans les *Tablettes des deux Charentes*, que des marais salants, à Saint-Just, étaient imposés à 37 %, et à Fouras, l'impôt foncier dépasse la dime ! Exemple : sur un loyer de 50 francs, on paye 64 fr. 02 centimes de cote mobilière. (Année 1894, article 341 du rôle, commune de Fouras).

Digitized by Google

VII. Duc : Commandant des armées, général, chef de plusieurs provinces ou comtés, *dux*. Avant 1789, ducs et pairs étaient héréditaires, comme les comtes ; mais il y avait des ducs à brevet, c'est-à-dire que le titre n'était pas transmissible aux enfants. On comptait 8 ducs héréditaires en 1574. Ces fonctions me semblent assimilables aux maréchaux de France, aux grands chefs de corps d'armée, etc. Casque d'argent, d'or pour les archiducs, taré de face, visière fermée par neuf grilles ; couronne à 8 grands fleurons refendus.

VIII. Prince : Parents du roi. Des détails semblent inutiles sur ces titres souverains. Casque d'or damasquiné, visière peu ouverte et sans grilles, taré de front ; couronne de 8 fleurs de lis, fermée de 4 dauphins, soutenant une double fleur de lis.

IX. Roi : Chef souverain de tout un peuple, *rex*. Casque d'or, ouvert, avec couronne de 8 fleurs de lis d'or, fermée d'autant de quarts de cercle, soutenant une double fleur de lis.

X. Empereur : Roi conquérant, sacré par ses victoires ou par le pape, *imperator* (*d'imperare*, commander), primitivement, général victorieux. Couronne d'or, en forme de mitre, avec diadème supportant un globe surmonté d'une croix.

Toutes ces charges devinrent héréditaires par le capitulaire de Kiersy-sur-Oise, 877.

Cette organisation, fondée au v^e^ siècle, est finie. La fameuse séance du 4 août 1789 a émancipé tous les serfs : il n'y a plus d'alleux, il n'y a plus de bénéfices fonciers, et partant plus de fiefs. Après toutes les révolutions et restaurations, il reste des héritiers de races et de noms nobles, quelquefois sans possessions foncières ; les parchemins ne sont que des souvenirs sacrés du passé ; il y a des nobles nouveaux avec de modestes rentes et des rubans, des fonctionnaires à brevets viagers, soumis à l'avancement au choix ou à l'ancienneté, et enfin des propriétaires, soi-disant libres et inviolables, payant à l'état un impôt, hélas ! qui n'est pas toujours proportionnel au revenu. En revanche, presque tous les Français s'appellent messieurs ; seuls les évêques ont conservé le titre de *monseigneur*. Telle est la société de 1894.

*
* *

Le 19 mai 1802, fut fondé l'ordre national de la légion d'honneur, et le 1^er^ mars 1808 parurent les statuts de la nouvelle noblesse de Napoléon I^er^. Quelques titres furent héréditaires ; Louis XVIII conserva la légion d'honneur et cette aristocrastie impériale en rendant les honneurs, le rang social aux anciens nobles (1816). La loi du 27 avril 1825 avec l'indemnité d'un milliard remit, en partie, aux nobles seigneurs émigrés leurs biens confisqués ou aliénés en 1792-93.

En 1830, la révolution apporta la confusion des noms. En 1848, le gouvernement proscrivit tous les titres et les particules. Cette mesure fut abolie en 1851. Mais pour régler la recrudescence de faux nobles, la loi du 28 mai 1858 est venue

Digitized by Google

frapper d'une amende de 500 francs à 10.000 francs, quiconque s'attribuera, sans droit, une distinction honorifique, un titre, un nom noble ou changera la rédaction d'un acte d'état civil. Toute personne qui désire modifier son nom, adresse la demande motivée au ministre de la justice ; celui-ci doit répondre au bout de trois mois. C'est le tribunal civil qui juge les rectifications possibles.

*
* *

J'ai dit combien il serait injuste d'enlever aux anciennes familles françaises le souvenir des services rendus et les preuves d'une situation mémorable plusieurs fois séculaire. L'héritage d'un nom est en effet un patrimoine aussi sacré que la maison de famille nullement endettée ; mais il ne suffit pas qu'un seul ancêtre ait été seigneur avant 1789 pour revendiquer les préfixes *de, du, des.* Il faut au moins une succession minima de trois générations de seigneurs.

Les conditions légales de la particule noble exposées par la société héraldique de France sont plus rigoureuses : 1° Une famille est noble féodale, lorsqu'elle a possédé un fief noble, une seigneurie par filiation directe et suivie depuis l'an 1400 jusqu'en 1789. 2° Une famille est quasi-noble, lorsqu'elle peut prouver une filiation directe non interrompue de seigneurs depuis 1561 jusqu'en 1789.

Les fonctions anoblissantes comprenaient les officiers de la maison du roi, de la reine, des princes du sang, conseiller du roi, juge royal, intendant, subdélégué, officier des armées, élu, échevin et maire de certaines villes. Ces fonctions constituaient la noblesse de cour, la noblesse de robe, la noblesse d'épée, la noblesse de cloche ; pour avoir la noblesse de finance on achetait une charge qui donnait la noblesse ; de là l'expression de « savonnette à vilain ». Avant 1789, le vilain ou villageois était le terme opposé de gentilhomme, ou gentil seigneur, chez qui l'on devait rencontrer la beauté, la bonté, la charité avec la justice, la force, la sagesse, etc. Lorsqu'un bourgeois devenait seigneur, c'est-à-dire propriétaire d'un fief noble, il lui fallait payer un impôt très-élevé de franc-fief, tandis que le noble était exempt de la taille et des corvées.

*
* *

Il est des cas où l'emploi de la particule est litigieux. 1° Lorsqu'il y a plusieurs seigneurs homonymes, n'ayant aucun lien de parenté ni communauté de fief. Ainsi, un document concernant M. des Touches peut aussi bien viser M. Gicquel, M. Panier que l'auteur de ces lignes. 2° Lorsqu'il y a plusieurs seigneurs n'ayant aucun lien de parenté mais ayant possédé le même fief à des époques différentes : ainsi, en 1789, M^me^ du Treuil-Bussac, qui est une demoiselle Catherine Daniaud, mariée à Isaac III Chadeau de La Clocheterie, n'est pas une descendante de M. du Treuil-Bussac, en 1689, Pierre Dansays. Il

Digitized by Google

y a eu acquêt en 1718 et non filiation. Après la vente d'un fief, les descendants de l'ancien propriétaire doivent donc abandonder la particule. Le nom de fief peut être conservé par la famille qui l'a possédé le plus longtemps avec charges anoblissantes. Le vrai nom de famille, sans tache, est inviolable, tandis que la particule dite nobiliaire est aussi temporaire que la propriété, s'il n'y a pas trois générations de seigneurs ! Il serait encore illogique de dire : M. le comte *de* Lemercier, puisque ce titre ne correspond ni à des terres ni à des rentes foncières. C'est, je suppose, un anoblissement absolument honorifique, personnel, indiquant le rang du titulaire dans un cortége officiel.

*
* *

On sait que le blason n'est pas une preuve de noblesse. Sous Louis XIV, nobles seigneurs, prêtres et bourgeois payaient 20 livres ponr faire enregistrer ces signes. Etaient passibles d'une amende de 300 livres, ceux qui portaient des armoiries non reconnues par Charles d'Hozier, conseiller du roi et garde de l'armorial général de France. Dans ce temps-là on était très sévère pour les armes et la particule : Nicolas Boileau, le célèbre poète, malgré son désir de signer *des Préaux*, et des alliances nobles, qui remontaient, disait-il, jusqu'à Charles V, ne fut jamais agréé parce qu'il était fils de greffier, et seulement propriétaire d'un fief roturier. Boileau s'est rattrapé par une célébrité qui dure encore ! Il y a quelques années, une société lançait de Versailles une circulaire annonçant un recensement complet et définitif des familles nobles ou patriciennes de la France. Ce travail est-il publié ? Dans la négative, il serait temps de l'achever pour nous fixer sur nos droits et les usurpations.

En 1697, les commissaires de la noblesse comptaient quatre-vingt mille familles portant blasons. En 1894, quel sera le nombre ? Comment tous ces noms seront-ils classés ? Existe-t-il encore des familles vraiment santones ? Peut-on reconnaître les origines et les noms Normands, Saxons, Basques, Germains, Francs, Romains, Grecs ? Il y a de grandes distinctions de races, il me semble, et bien des nuances dans les causes de l'anoblissement. Chacun sait que ce sont les belles et bonnes actions qui doivent anoblir. Le mot *noblesse* (*nobilis*, racine *notus*, connu, célèbre) est inséparable, en effet, de l'idée de loyauté.

*
* *

En somme, nos magistrats oublient ou ignorent trop souvent les règles que je viens d'énoncer, et l'orgueil leur donne quelquefois des entorses. Grâce aux travaux de la société des *Archives*, et surtout aux *Etudes* de M. Audiat, on peut, pour la Saintonge démêler certaines confusions généalogiques dans les familles de l'échevinage (1). C'est aux historiens de contrôler,

(1) Voici les noms de trois ministres successifs de Louis XIV : Le Tellier,

Digitized by Google

sans parti pris, les additions de préfixes nobiliaires, grossissant tous les jours, en vérifiant les jugements, peut-être trop indulgents, de certains tribunaux.

Actuellement, un propriétaire de château ou de villa qui mettrait sur un acte public ou sa carte de visite, la particule et le nom de sa terre, serait ridicule et commettrait une illégalité. Depuis la révolution, il ne devrait pas y avoir d'anoblissements secrets ou de seigneurs sans terres connues. Depuis 1887-1888, il paraît annuellement un *Annuaire des châteaux de France*, édité par A. Lafare, 55, rue de la Chaussée d'Antin, Paris, in-8°, 1188 pages, en 1893. Cette statistique de 40.000 noms de propriétaires est utile, et surtout intéressante à cause des notices et des 250 vues d'habitations. Une observation : Ce catalogue comprend beaucoup de fermes à côté de maisons princières ; ainsi le château féodal de Voutron n'existe plus tandis que les logis nobles, à tourelles du XVII^e^ siècle, comme La Boérie, La Massonne, près Marennes, sont oubliés. Par des signes spéciaux (une ou plusieurs étoiles) on pourrait indiquer l'importance de ces demeures.

Cette année M. A Lafare doit publier l'*Annuaire des décorés*; ce sera le livre de la noblesse du mérite personnel. Tous ces catalogues sont vraiment intéressants ; ils sont un enseignement de philosophie pour le vulgaire : dire que c'est un petit bout de ruban qui désigne au respect de ses concitoyens celui qui a fait des chefs-d'œuvre ou laissé quelque membre sur les champs de bataille ! Curieuse chose que les conventions sociales ! (1)

Dans le n° du 31 mars 1891, le *Petit journal*, après des lignes historiques fort sensées sur l'ancienne noblesse, concluait à un armorial pour tous, et donnait à MM. Constans, Ribot, Rouvier, Barbey, Guyot, Develle, des blasons d'ancêtres probablement hypothétiques. Ces ministres de la république ont assez de leur valeur personnelle sans devoir songer aux privilèges de la

---

Louvois et Barbezieux, père, fils et petit-fils. Le père a son nom patronymique, le fils est marquis de Louvois, et le petit-fils marquis de Barbezieux. M^lle^ de Tonnay-Charente et M. de Vivonne sont frère et sœur, tous deux Rochechouart-Mortemart. Deux philosophes du XVIII^e^ siècle, Mably et l'abbé de Condillac étaient frères et s'appelaient Gabriel Bonnot de Mably et l'abbé Etienne Bonnot de Condillac.

(1) *Tablettes des deux Charentes*, n° 9, 20 janvier 1891 : « La publication de la liste des nouveaux décorés offre toujours d'amusantes surprises : tantôt on décore les morts, tantôt l'on décore deux fois le même individu. Dans la dernière distribution des palmes académiques, M^me^ Delius, nommée officier de l'instruction publique, est morte depuis plus de trois ans, et M. le lieutenant-colonel Berquin, honoré de la même faveur, est mort au mois de septembre 1893. On y trouve aussi, M. Michel Guérin, secrétaire-chef des bureaux de la mairie d'Asnières, mort depuis un an environ, et que la rue de Grenelle a décoré du ruban d'officier d'académie. De même M. Turpin de Sansay, homme de lettres, mort le 5 janvier 1891, il y a un peu plus de trois ans ! Ce qui démontre qu'il ne faut jamais désespérer de rien et que tout arrive à qui sait attendre. »

Digitized by Google

monarchie. Il ne suffit pas d'être homonyme d'un héros pour être son parent ; à ce compte, tous les Pierre et les Grégoire pourraient se dire descendants charnels du prince des apôtres et d'un pape. Pour revendiquer ces signes décoratifs, moins importants que la particule, il faut au moins des droits d'hérédité naturelle et légitime, une filiation prouvée par des archives. L'état ne devrait pas même tolérer les pseudonymes à particules.

A. Duplais-Destouches.

Treuil-Bussac. Janvier 1894.

—

V

LA SAINTONGE PENDANT LA GUERRE DE CENT ANS (1372-1453)

Les pages les plus attristantes de notre histoire sont assurément celles qui nous retracent les longues luttes soutenues contre les Anglais au XIV^e^ et au XV^e^ siècle. Toutes les calamités semblent alors se réunir pour accabler notre pays ; la guerre étrangère dégénérant en brigandage à main armée, la guerre civile, la trahison, la folie du roi, l'égoïsme et l'avidité des princes qui l'entourent, la misère du peuple, confondant dans une même haine tout ceux qui le pillent et qui le ruinent, l'Anglais, l'Armagnac et le Bourguignon. Pourtant, au milieu de ce désordre, naît et grandit le sentiment patriotique, cet amour « de la terre de France » qui devait un jour trouver en Jeanne d'Arc sa plus complète et sa plus sublime expression. Nos chroniqueurs nous font bien connaître les péripéties de la lutte, les calculs de la politique, les intrigues des grands ; mais il est tout un côté du tableau qu'ils laissent forcément dans l'ombre : c'est l'énergique résistance de ce peuple qui veut à tout prix conserver sa nationalité ; pendant près d'un siècle, gentilshommes, bourgeois et paysans versent leur sang et leur or avec une inébranlable constance ; ils acceptent les plus lourdes charges et les plus durs sacrifices ; rien ne les abat parce qu'ils ont foi dans le triomphe de leur cause. C'est cet héroïsme obscur que nous voudrions mettre ici en lumière en suivant les (annales) d'une des provinces les plus exposées aux malheurs de la guerre. A côté des noms de tant de vaillants chevaliers nous aurions voulu placer ceux de ces échevins,de ces bourgeois des communes, qui « furent à la peine » et n'auront pas été à l'honneur. Malheureusement les archives locales et les documents du temps qui nous fourniraient à cet égard des renseignements précieux, font presque partout défaut. Les riches archives de La Rochelle ont depuis longtemps disparu ; un incendie a dévoré, en 1871, ce qui restait de celles de Saintes ; la ville de Saint-Jean d'Angély a seule conservé quelques débris de son ancien trésor. Ces vieux registres, tout incomplets qu'ils sont, nous ont permis de constater les généreux

Digitized by Google

efforts des populations saintongeoises pendant ces guerres séculaires ; ils nous ont fourni la partie la plus neuve de cette étude en nous révélant le rôle actif des communes et des états provinciaux, non seulement dans le vote des subsides, mais encore dans la défense du pays et la conquête de l'indépendance nationale.

I

Après la brillante campagne de Du Guesclin dans le Poitou, l'Aunis et la Saintonge en 1372, ces provinces avaient été réunies à la couronne de France (1); mais l'autorité du roi, reconnue dans les villes, était loin d'être suffisamment affermie sur ce qu'on appelait le « plat pays ». A mesure que s'éloignaient les troupes françaises, les Anglais revenaient en nombre et en dépit du maréchal de Sancerre (2) et d'Owen de Galles, chargés de la défense des frontières, s'emparaient des châteaux et des petites places. Leurs postes avancés atteignirent et dépassèrent bientôt la Charente. En 1373, la garnison anglaise de Cognac occupa Fontenet, petite localité voisine de Saint-Jean d'Angély (3), d'où le maréchal de Sancerre vint la déloger ; ils détenaient aussi le château de Neuvic (4) et Taillebourg, où commandait, en 1374, le seigneur de Coupène, un des anciens lieutenants de Chandos. L'année suivante, Du Guesclin leur enleva Cognac, où le duc de Berry fit son entrée le premier juin 1375, mais la trêve conclue entre la France et l'Angleterre, et qui se prolongea jusqu'à la mort d'Edouard III, ne permit pas au connétable de délivrer la contrée des bandes anglaises qui s'y étaient établies. Au reste, ces aventuriers ne s'avouaient anglais que pour être au besoin soutenus par eux. Sans respect pour les trêves, ils s'emparaient à leurs risques et périls des bourgades fortifiées et des châteaux : c'est ainsi que Mortagne-sur-Gironde, Tonnay-Charente, Bourg-Charente et Bouteville tombèrent successivement en leur pouvoir. Au mois de février 1376 (n. s), le corps de ville de Saint-Jean d'Angély envoyait à

(1) Arch. nat. Mémorial D, de la chambre des comptes, f° 133. Voir sur la campagne dont il s'agit *Campagne de Du Guesclin dans le Poitou, l'Aunis et la Saintonge* (La Rochelle, Noël Texier, 1890), et la *Revue de Saintonge*, tome x, page 329.

(2) Louis III de Sancerre, frère d'armes de Du Guesclin, était maréchal de France depuis le 20 juin 1368 ; il fut connétable le 22 juillet 1397, et mourut à 60 ans, le 6 février 1403.

(3) Fontenet n'avait point de château ; les Anglais s'y étaient vraisemblablement, suivant leur habitude, retranchés dans l'église. C'est ce qui explique comment partie de cette église a été reconstruite à la fin du xiv^e^ siècle. — En 1374, le corps de ville de Saint-Jean d'Angély décide : « ... qu'une pipe de froment prêtée par l'abbé de Saint-Jean d'Angély et qui fut envoyée à monsieur le maréchal de France, *estant au siège à Fontenet*, lui sera rendue ». Arch. municip. de Saint-Jean d'Angély, BB., n° 11.

(4) Commune du canton de Matha, arrondissement de Saint-Jean d'Angély, le château de Neuvic a été rebâti à la fin du xv^e^ siècle.

Digitized by Google

Paris, Ambroise de Mastaz, un de ses échevins, « pour signifier au roy les maux que les Anglois faisoient au pais ». Réduites à leurs propres ressources, les milices urbaines suffisaient à peine à la garde de leurs remparts; les précautions les plus minutieuses étaient recommandées pour éviter « l'eschellement », qui était la manière la plus ordinaire dont usaient les routiers pour surprendre les places fortes. Retranchés derrière leurs murailles, les Anglais n'en sortaient plus que pour « prendre marque sur les bonnes gens », c'est-à-dire, suivant que les y autorisaient alors les lois de la guerre, pour soumettre les populations à des réquisitions qui équivalaient à un pillage méthodique. Afin d'éviter une ruine complète, la « marque » était d'un commun accord convertie en une sorte d'abonnement payé par les villes et les châtelains, pour préserver leurs territoires des contributions de guerre (1). Cette convention se nommait « pâti »; elle faisait ordinairement l'objet de lettres scellées du sceau des contractants et chaque habitant du territoire, ainsi placé en sauvegarde, devait conserver une attestation ou « billète » qui lui servait de garantie. Nous donnons ici un spécimen d'un de ces curieux traités :

« Sachent touz que nous, maire de la ville et commune de Saint-Jehan d'Angéli, les eschevins, pairs et bourgeois d'icelle, recognoissons et confessons devoir bien et légitimement à noble et puissant seigneur, monseigneur Archambaut de Grely, captal de Beuch (2), la somme de IIcXXXIV francs dor, un drap de belyneau, XX aulnes de toile, six livres d'espèces, VIII mains de papier, une selle et une bride à cheval garnies, et IV francs d'or pour le porteur de Bouteville, pour cause du pâti dudit lieu de Bouteville, pris selon les convenances du terme de la feste de saint Jehan-Baptiste dernière passée jusqu'à la feste de noël prochain venant pour les habitans de ladite ville et banlieue d'icelle, laquelle somme de IIcXXXIV francs d'or, le drap de belyneau, etc... nous, lesdiz maire... nous promettons et serons tenuz paier et rendre audit noble... ou au capitaine de Bouteville et au porteur des présentes lettres, en deux termes : c'est assavoir, la moytié dedens la feste de Nostre Dame de my aoust prochaine venant, et l'autre moytié dedens un moys emprès ladite feste, et pour tout ce tenir entièrement et sans faire ni venir encontre, nous, lesdiz maire, etc... avons obligé audit noble et audit porteur et à chascun deulx, touz et chascuns les biens et choses de nostre dite commune... et, en tesmoing de vérité, avons donné ces présentes

(1) Voir conventions arrêtées entre la comtesse de Périgord et le soudich ou soudan de La Trau dans *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, t. v, p. 27.

(2) Archambaud de Grailly avait succédé à son parent Jean de Grailly comme captal de Buch ; il était sénéchal de Guyenne pour le roi d'Angleterre Richard II, qui, le 26 janvier 1379 (n. s.) lui abandonna, sa vie durant, les châteaux de Merpins et de Bouteville. (Collection Brequigny, v, f° 213).

Digitized by Google

letres scellées du grand scel de nostre dite commune, le XI jour de juillet l'an mil CCCIIII^{xx} et onze (1). »

Le château de Bouteville avait pour capitaine en 1378, d'après Froissart, « ung moult gentil escuyer », nommé Héliot de Plassac. Les « pâtis », arrêtés avec Saint-Jean d'Angély et les villes voisines, l'obligeaient sans doute à s'éloigner considérablement de sa résidence, s'il voulait rendre ses chevauchées fructueuses ; aussi le territoire de l'Aunis était-il, de préférence, le théâtre de ses déprédations. Regnaud de Vivonne, sénéchal du Poitou, qui se trouvait alors à La Rochelle, lui tendit une embuscade ; il lui laissa assembler le bétail, que ce jour là on avait, tout exprès, laissé aux champs, puis au moment où les maraudeurs se disposaient à le faire emmener par les gens du pays, Vivonne et ses compagnons, le vicomte de Thouars, les sires de Surgères et de Pouzauges, tombèrent sur eux à l'improviste. Les deux troupes combattirent à pied, et là, dit Froissart, « eut forte rencontre et dure bataille. » Héliot de Plassac fut fait prisonnier et emmené à La Rochelle ; Froissart ajoute que « tantost après cette adventure, les seigneurs françois s'en allèrent devant le chastel de Bouteville, qui tost fust prins, parce qu'on n'y trouva nul. » Cette dernière assertion mériterait d'être confirmée. Dans tous les cas les Français auraient conservé bien peu de temps cette importance forteresse : c'est en 1378 qu'Héliot de Plassac fut fait prisonnier, et, dès les premiers jours de janvier de l'année suivante, le roi d'Angleterre dispose de Bouteville en faveur du sénéchal de Guyenne, Archambaud de Grailly. Enfin, en 1380, le corps de ville de Saint-Jean d'Angély, à la date du 10 juin, décide que l'on prendra « de *rechief* pâti ob le capitaine de Bouteville (2) », ce qui laisse entendre qu'il avait été payé l'année précédente.

Quelques mois avant l'aventure du capitaine de Bouteville, la cause française perdit en Saintonge un de ses plus vaillants défenseurs, Owen de Galles, qui depuis 1370 combattait les Anglais sans trêve ni repos, avait suivi le duc d'Anjou dans son expédition en Gascogne au mois de juillet 1377 ; à la fin de la campagne, le duc le détacha avec cinq cents lances et l'envoya mettre le siège devant Mortagne sur Gironde. Le manque d'artillerie obligeait presque toujours de convertir les sièges en blocus. Owen avait déjà passé l'hiver sous les remparts de cette petite place, lorsqu'il fut assassiné par un de ses serviteurs ; on ne manqua pas d'accuser l'Angleterre d'avoir armé le bras de l'assassin ; dans tous les cas l'extrême jeunesse de Richard II ne permettait pas de faire peser cette accusation sur sa tête. La capitulation de Mortagne était imminente, lorsque l'arrivée subite de La Neuville, sénéchal de Bordeaux, força les lieutenants d'Owen de Galles à lever le siège.

---

(1) Archives municipales de Saint-Jean d'Angély, BB., n° III.

(2) Archives municipales de Saint-Jean d'Angély, BB. n° III.

Digitized by Google

La mort de ce chef actif et intrépide ralentit encore les opérations militaires, que le maréchal de Sancerre et le sénéchal de Saintonge, Hervé Le Coch, faute de ressources suffisantes, menèrent assez mollement. Deux mois après la mort du roi Charles V, le 19 novembre 1380, l'oncle du jeune roi Charles VI, Jean, duc de Berry, fut nommé gouverneur du Languedoc et de la partie de la Guyenne soumise à la France. Il fut aussitôt assailli de réclamations et de plaintes, qui de toutes les parties de la Saintonge lui signalaient l'oppression et les souffrances de la population. Les Anglais étaient en effet maîtres du pays ; tout voyageur, non muni d'un sauf conduit, était arrêté et mis à rançon ; des bandes de détrousseurs de grand chemin, formées d'aventuriers de toutes nations, infestaient les bois ; malgré la justice rigoureuse à laquelle ils étaient soumis, ils semblaient chaque jour se multiplier, et les troupes du sénéchal de Saintonge en étaient réduites à faire un service de police.

Le duc de Berry, appelé en Languedoc par l'insurrection des « Tuchins », causée par les exactions de ses officiers, s'arrêta à son passage en Poitou, et, pour se rendre compte de la situation du pays, il réunit à Niort les états des deux provinces du Poitou et de Saintonge. Le connétable Olivier de Clisson écrivit en cette occasion au maire de Saint-Jean d'Angély :

« Très cher et grant ami, je entans que briefvement aiez une certaine jornée, assignée en certain lieu on païs de par dela, où sera monseigneur de Berry et la plus grant partie des païs de Poictou et de Xainctonge, pour certaine ordennance faire pour le bien commun ; si vous prie qu'il vous playse a y estre pour ce que nous parlons ensemble sur le fait dudit païs ordenner. Très cher et grant ami, le saint esprit vous ait en sa garde. Escript le XXVII[e] jour d'avrilh.

» LE CONNÉTABLE DE FRANCE. »

(*A suivre*). DENYS D'AUSSY.

LIVRES ET PÉRIODIQUES

ANNUAIRE DU CONSEIL HÉRALDIQUE DE FRANCE, 7[e] année. Paris, rue des Acacias, 45, 1894, in-18, LXVI, 344 pages.

C'est bien un *annuaire*, puisqu'il paraît tous les ans, et que pour être ce qu'on appelle véritablement un *annuaire* il ne lui manque que le calendrier, les foires et marchés, articles très intéressants, mais fort avantageusement remplacés ici par une foule de notes, notices et notules. Le volume de 1894 contient : *Sources du nobiliaire de l'Artois, de la Champagne, du Limousin et de la Marche, de l'Angoumois ;* puis *Les du Lys normands ; Les Bonaparte et leurs alliances ; Les héros du mont Saint-Michel*, lettre émue et intéressante, fort belle, de M. de Poli ; *La famille de saint Vincent de Paul*, etc. J'y signale surtout un article très fouillé, *Samuel de Champlain* ; il s'agit des origines du fondateur de Québec. M. Oscar de Poli, après

Digitized by Google

avoir reproduit les premières pages de la « magistrale étude » publiée ici (XIII, 246) sur le nom, la famille, la naissance de Champlain, trouve trop rigoureuses les conclusions de M. Audiat relatives à la noblesse du personnage, et prouve qu'à cette époque, commencement du XVII^e^ siècle, « les quallifications de *noble homme* et autres semblables ne désignent pas toujours des personnes non nobles », de plus que « Samuel de Champlain fut gentilhomme de la chambre du roi » — il est qualifié ainsi, le 7 juillet 1630, à un baptême où sa femme est marraine ; j'aimerais mieux que ce fût dans quelque acte de la chancellerie — « charge honorifique qui, sous Louis XIII, implique la noblesse ». M. de Poli, dans l'expression « Samuel de Champlain, *sieur dudit lieu*, » ne veut pas voir l'idée de possession d'un bien appelé Champlain, mais seulement la désignation précise de son nom usuel, l'indication que dans le commerce de la vie il s'appelait *Monsieur de Champlain*, ce qui, malgré quelques exemples, ne me paraît pas absolument clair.

D'où était originaire la famille de Champlain ? De la Saintonge ? — Non : car « le nom ne se rencontre pas sur la carte de Saintonge ». — Mais tous les noms de lieux ne sont pas sur la carte ; et il faudrait être bien sûr qu'il n'y a point, sur tout le territoire saintongeais, une parcelle de terre appelée Champlieu, Champvert, Champré ou Champlein. M. de Poli, à force de recherches, a trouvé des Champlain dans le pays chartrain, principalement. En 1170-1187, Willelmus Champelin est témoin d'une donation faite à Notre-Dame de Chartres ; en août 1285, Gervais de Champelin, chevalier, fonde un anniversaire ; en 1302, Philippe Champelin, chevalier, sert à l'armée en Flandre et donne une quittance où se voit son scel : *un écu à la bande cotoyée de six annelets*. En 1379-1409, Pierre Champelain fait foi et hommage à l'évesque de Chartres, etc. Ah ! si nous avions les armes de Samuel et qu'il y eut des annelets ! Que n'a-t-il mis son sceau sur cette quittance découverte par M. de Poli, qui montre le taux — assez peu élevé — de sa pension : « Je, Samuel Champlin, capitaine de la marine du Ponant, confesse avoir eu et receu comptant de messire Raymon Phelipeaux, sieur de Herbault, conseiller du roi en son conseil d'estat et trésorier de son espargne, la somme de 600 livres à moy ordonnée par sa majesté, pour la pention qu'il luy plaist me donner durant la présente année... Le 21^e^ jour de décembre 1618. CHAMPLAIN. » L'auteur ajoute cette réflexion piquante : « La France avait de la gloire à bon compte. »

La famille de la femme de Champlain ne pouvait être négligée. « Elle était ancienne à Paris, dit M. de Poli, où Jacques du Boulay était trésorier du roi en 1341, et portait un écu chargé de trois trèfles. En 1698, Henry-Charles du Boulay fit enregistrer à Paris des armoiries qui ont un point de ressemblance avec celles de Jacques. Les du Boulay saintongeais pouraient être un rameau de cette famille parisienne venue du côté de La Rochelle, pour cause de protestantisme. Toutefois, on trouve en

Digitized by Google

1375 « Mgr Jehan du Boulay, chevalier bachelier », dont un des écuyers est appelé « Perrin de Xantonge. »

Telle est, avec un factum des habitants de Saint-Malo contre Champlain, où ils le disent « peintre », ce qu'on ignorait, la contribution apportée par notre heureux et habile confrère à la biographie de son compatriote Champlain. C'est peu à peu qu'on arrive à découvrir quelques bribes de vérité. Aussi demande-t-il, et demandons-nous avec lui, quel est l'héritier de M. de Champlain, décédé il y a quatre ans, conseiller de préfecture de la Manche, « un des dignes héritiers du nom de l'illustre fondateur de Québec ? »

N'oublions pas enfin les notes sur Peiresc et M. Tamizey de Larroque, *Les La Charlonnie*, de M. Laverny, *La Terreur*, de M. Audiat, *La maison de Bourdeille*, de M. le marquis de Bourdeille, les *Livres de raison*, de M. Tamizey de Larroque.

—

Le BULLETIN de la société archéologique du Vendomois, t. XXXII (1893) contient *Les métiers de Blois* ; *Les anciens règlements sur la culture de la vigne*, par M. le marquis de Rochambeau, mémoire où est reproduit un arrêté (23 février 1794) de Garnier de Saintes, représentant du peuple en mission dans le département de Loir-et-Cher, qui, pour empêcher la disette dans l'avenir, « vu que l'état de détresse où se trouve le département de Loir-et-Cher pour les subsistances, vient de ce que, depuis quelques années, la cupidité des propriétaires les a portés à convertir en vignes les terres les plus productives de graines, ce qui a amené cette disette affreuse, à laquelle les ont réduits ces avares spéculateurs qui ont sacrifié l'existence de leurs concitoyens au plus sordide intérêt, et sur les rapports qui nous ont été faits par nombre de citoyens des campagnes que, depuis 1789, les meilleures terres du département avoient été enlevées à l'agriculture, que presque tous les domaines nationaux avoient été plantés en vignes, et étoient autant de terrains soustraits aux premiers besoins de la vie ; que, dans ce moment même, l'avarice, sourde aux justes plaintes du peuple, et indifférente à cet état effrayant de famine qui lui est commun avec tous les autres citoyens, spécule encore sur les moyens d'accroître sa fortune, au mépris de la subsistance du peuple, en continuant des plantations qui insultent à ses plus pressants besoins; pour prévenir des désordres qui compromettent la vie et le salut du peuple, et convaincu que, chez une nation libre, il ne faut que du pain et du fer pour être invincible ; que c'est là où se réduit l'ambition désintéressée du peuple français », ordonne : « Toutes les terres qui, dans le département de Loir-et-Cher, étoient de leur nature propres à l'agriculture et qui depuis, et comprise l'année 1789, ont été converties en vignes, seront rendues à leurs premier état. Les arrachis de ces vignes nouvelles seront faits dans la huitaine de la publication de notre présent arrêté ; passé ce délai, la municipalité, sous sa responsabilité sera tenue de les faire arracher ; et ceux qui seront em-

Digitized by Google

ployés à ce travail, indépendamment du bois qui sera à leur profit, seront payés par les propriétaires du fond, à raison de 40 sous par jour... » L'arrêté ne fut pas exécuté, bien entendu. Ah ! il eût été bien reçu, tout Garnier de Saintes qu'il était, s'il avait voulu prouver aux Saintongeais qu'il valait mieux, dans l'intérêt public, produire du blé que des raisins et qu'il fallait arracher leurs ceps en plein rapport pour laisser végéter quelques maigres épis. Le phylloxéra a fait l'œuvre qu'ordonnait Garnier. Demandez le résultat à ces contrées, jadis opulentes, aujourd'hui appauvries.

—

Le chevalier de Boufflers et la comtesse de Sabran, 1788-1792, par Pierre de Croze. Paris, Calmann Lévy, 1894, un vol. gr. in-18, pages. Prix : 3 fr. 50.

Ceux qui dans l'avenir étudieront les mœurs de notre temps trouveront assurément bon nombre de matériaux pour les décrire ; mais un élément précieux que nous fournissent en abondance les deux derniers siècles, la correspondance privée, leur fera à peu près défaut. Aujourd'hui les communications rapides et faciles, le télégraphe, le téléphone, l'ont réduite à son expression la plus simple ; ce n'est plus à la poste que madame de Sévigné confierait les épanchements de son cœur ; trois ou quatre fois dans l'année *l'express* la conduirait à Grignan, et dans quelques heures un télégramme viendrait calmer sa sollicitude maternelle. C'est tout un genre de littérature qui tend à disparaître, genre délicat et spirituel, plein d'abandon et de simplicité, où l'esprit et le cœur, dégagés de tout voile, reproduisaient comme en un fidèle miroir, avec les impressions et les sentiments de l'écrivain, les idées du milieu au sein duquel il vivait. Que d'excursions charmantes n'avons-nous pas déjà faites, grâce à la publication de correspondances privées, dans cette élégante société du XVIII^e^ siècle, si polie, si raffinée et qui, au moment même où tinte pour elle le glas funèbre, semble n'avoir d'autre souci, comme le gladiateur antique, que de tomber avec grâce et de mourir en souriant ! Le chevalier de Boufflers faisait partie de cette noblesse lettrée, de ces gentilshommes démocrates, pleins d'enthousiasme pour la révolution à son aurore, mais qui, sans principes sûrs, sans convictions arrêtées, sans mobile autre que l'honneur, opposèrent vainement leur épée de cour aux piques révolutionnaires, et finalement n'eurent à choisir qu'entre deux alternatives : l'émigration ou l'échafaud. Déjà, en 1875, M. Paul Prat avait publié un recueil fort remarqué, sous ce titre : *Lettres du chevalier de Boufflers à la comtesse de Sabran*. Ce volume embrasse une période de dix années, de 1777 à 1787. M. Pierre de Croze, l'heureux possesseur des papiers laissés par le comte Elzéar de Sabran, nous donne la correspondance échangée entre Boufflers et son amie, de 1788 à 1792, c'est-à-dire pendant la période la plus agitée et certainement la plus intéressante de leur vie com-

Digitized by Google

mune: car, bien qu'ils ne fussent pas encore mariés, le chevalier de Boufflers et la comtesse de Sabran vivaient dans la plus complète intimité, et c'est là un des indices frappants de l'affaiblissement du sens moral à cette époque dans les hautes sphères sociales, que cette liaison connue et acceptée par tous, aussi bien par les enfants de madame de Sabran que par son oncle l'évêque de Laon, comme la chose la plus naturelle du monde. C'est seulement en 1797 que Boufflers s'avise d'écrire : « Viens donc vite que je t'épouse, petite paresseuse ; cela devrait être fait déjà depuis longtemps... » Depuis vingt ans, cela aurait dû être fait. M. de Croze nous explique les motifs de cette négligence calculée. Toute la fortune de Boufflers consistait dans les bénéfices qu'il possédait comme chevalier de Malte. Le mariage la lui aurait fait perdre, « et il était trop fier pour vivre aux dépens de celle qu'il aimait. » Cependant ce sacrifice n'eût pas été sans grandeur; il aurait donné plus de prix encore à la gloire que Boufflers désirait apporter en ménage « comme sa dot et sa parure. » Mais l'esprit de dévouement et d'abnégation avait peu d'empire sur cet aimable épicurien. La gloire ne vint pas, les bénéfices disparurent, et le mariage fut ajourné. Je ne sais quel moraliste prétend qu'en amour la parfaite réciprocité n'existe pas ; quand l'un aime passionnément, l'autre se laisse aimer ; le chevalier de Boufflers nous semble avoir été l'autre. Sans doute il dit des choses charmantes et tourne un compliment de la plus spirituelle et de la plus galante façon ; mais dans l'expression de ses sentiments la tête a plus de part que le cœur. Tout autre est la correspondance de madame de Sabran ; quels accents de sincérité et de franchise, et pour employer un mot du temps, qui est ici bien à sa place, quelle vraie et exquise « sensibilité ! » Qui croirait jamais que cette femme, au langage si tendre et si passionné, dépassait la quarantaine et que l'objet de son affection avait plus de cinquante ans ? Madame de Sabran fut jeune toute sa vie ; nous la revoyons telle qu'elle est dépeinte dans le délicieux pastel tracé par M. de Croze : grande, svelte, avec des yeux bleus irrisés, frangés de cils noirs, ses pieds de fée, et cette auréole de cheveux blonds, rebelles à tous liens, dont Boufflers disait que l'amour,

> N'ayant pu troubler son cerveau,
> S'en prenait à sa chevelure.

M. de Croze a eu une inspiration fort heureuse en encadrant la correspondance de madame de Sabran et du chevalier de Boufflers dans un récit qui nous fait pour ainsi dire vivre avec eux ; cela lui a permis d'élaguer tout ce qui ne présentait pas un réel intérêt et de mettre en complet relief ses sympathiques personnages. Le style de l'écrivain, et c'est, je crois, le plus bel éloge qu'on en puisse faire, n'a rien à perdre au voisinage de ces lettres, véritables modèles de l'art d'écrire ; il en reflète toute la spirituelle vivacité. A côté de ces figures principales, que de croquis finement tracés ! La vieille comtesse de La Marck,

Digitized by Google

la comtesse de Custine, le chevalier Seguier, et cet Elzéar de Sabran, enfant prodige, qui fit à quinze ans ses meilleurs vers, mais qui rachetait par une affection sans bornes pour sa mère les bizarreries de son caractère.

M. de Croze n'a pas épuisé le trésor qui lui a été confié, il nous fait espérer l'achèvement de son œuvre ; nous l'attendrons avec impatience, sûrs de voir le marquis de Boufflers et sa femme, désormais très légitimement unis, réaliser le touchant tableau de ces vieux époux dont parle le poète,

Qui s'aiment jusqu'au bout, malgré l'effort des ans.

DENYS D'AUSSY.

—

LE CLERGÉ DE TOURAINE PENDANT LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, 1789-1800, par l'abbé V. Arnault, curé de Saint-Epain. Tours, Alf. Cattier, 1893, in-8°, 409 pages. Prix : 4 francs.

Pour bien comprendre les événements ecclésiastiques de 1789 à 1800, il est indispensable de connaître un peu la situation du clergé en 1789. M. l'abbé Arnault a bien eu raison d'en faire un exposé complet ; d'autant plus que les faits généraux de la Touraine s'appliquent à toutes les provinces, et que ce qu'il dit de la hiérarchie, de la discipline, des droits et des dimes, des procès auxquels elles donnaient lieu, de la position des curés, de la richesse du clergé et de la pauvreté des desservants, s'applique à bien d'autres diocèses. Je crains seulement que, pour rendre son volume d'une lecture plus facile et courante, l'auteur n'ait un peu sacrifié les détails techniques.

Son chapitre IV, *Les paroisses du diocèse de Tours en 1789*, se termine par 4 pages sur les écoles. Il y avait des écoles là, comme ailleurs, et l'instruction en 1789 était beaucoup plus répandue qu'elle ne le fut dans les 60 ou 70 ans qui suivirent ; et l'auteur cite les collèges, 15 collèges d'enseignement secondaire, où les élèves étaient instruits gratuitement : à Tours, à Beaulieu, à Chinon, qui comptait 150 élèves, à Richelieu, où l'on enseignait toutes les sciences : mathématiques, mécanique, astronomie, géographie, puis « l'origine et le génie des langues grecque, latine, italienne, espagnole et française, la conformité et la différence qui est entre elles », un véritable cours de grammaire comparée ; puis les exercices corporels, escrime, gymnastique ; à Bourgueil, à Saint-Epain, fondé en 1625 par le curé ; à Loches, fondé par Antoine Isoré, abbé de Preuilly et prieur de l'église collégiale de Loches, par le chapitre de Loches et les religieuses de Beaulieu ; à Gizeux, fondé en 1617 ; à Saint-Paterne en 1637, à Paulmy, fondé en 1586 par René Voyer et Claude Turpin, sa femme ; au Grand-Pressigny, fondé en 1628 ; au Petit-Pressigny, en 1581 par le curé de la paroisse ; à Preuilly, etc. On cite seulement 3 ou 4 écoles : c'est insuffisant. Des recherches plus approfondies auraient fourni un nombre considérable d'écoles ; des noms, des faits valent toujours mieux qu'une affirmation générale. Il n'en reste pas moins qu'en Touraine aussi

Digitized by Google

l'instruction secondaire, qui suppose l'instruction primaire, était à la portée de tout le monde.

Après avoir montré ce qu'était l'église de Tours avant 1789, les chapitres et couvents, — le chapitre de Tours possédait dans l'île d'Oleron le prieuré de Saint-Georges qui lui rapportait 25,000 livres, — M. Arnauld arrive à la constitution civile du clergé, la principale cause de l'avortement de 1789 et de la persécution religieuse, dont nous n'avons pas encore vu la fin. 44 prêtres et religieux seulement acceptèrent la constitution ; à Tours, 9 prêtres sur 11 la repoussèrent. L'évêque constitutionnel fut Suzor, curé d'Ecueillé, qui fut élu au troisième tour par 237 voix contre l'oratorien Isabeau, le fameux Isabeau de Bordeaux, qui n'en eut que 72, mais fut élu député à la convention par le département d'Indre-et-Loire. Les violences suivirent; on pourchassa, on emprisonna les prêtres fidèles, on les guillotina. Le 22 avril 1794, partirent de Tours 94 prêtres condamnés à la déportation, dont 20 des diocèses de Blois et du Mans. Ils vont à Bordeaux, pour être de là embarqués à destination de la Guyane. Quelle triste odyssée que ce long voyage en charrette! A Châtellerault, on les fait coucher dans une chambre dont on a retiré les prisonniers, mais non la vermine ; on leur refuse de l'eau à boire. A Poitiers, il sont assez bien accueillis. A Couhé, ville protestante, on les fait coucher dans un vieux château ouvert à tous les vents, sur le plancher, sans paille ; et, sans l'intervention des gardes nationaux de Châtellerault, l'escorte protestante de Couhé les eût fait écharper à Ruffec. A Angoulême, ils sont insultés ; « le lendemain les prisonniers couchèrent dans les auberges de Montlieu, sans matelas ni paille » ; — est-ce bien Montlieu ? ou faut-il lire « le surlendemain » ? — A Barbezieux, les habitants leur procurèrent des lits, des matelas, draps, couvertures, du pain et autres vivres, ainsi qu'à Saint-André-de-Cubzac. On refuse, à cause de l'encombrement, de les recevoir à Bordeaux, lieu de leur destination; on les envoie à Blaye, au château d'abord, où les Marseillais les faillirent tous égorger, puis au Paté, dans des cachots au-dessous des hautes marées, où leur paille était aussitôt pourrie et où ils étaient obligés souvent d'ouvrir leur parapluie pour se préserver de l'eau qui tombait de la voûte. On les ramène à Bordeaux, au fort du Ha, puis au Paté, puis on les expédie sur les *Deux-Associés*, à l'embouchure de la Charente, où ils endurèrent toutes les tortures que l'on sait.

Ce volume, tout de vulgarisation, est intéressant. Les savants lui demanderaient davantage. Il y a quelques fautes typographiques : août *1892*, c'est *1792* ; *Carbod-Blanc*, c'est Le Carbon Blanc ; *Lanson*, c'est Sanson, l'exécuteur des hautes œuvres; *Noyan*, c'est Royan ; le pertuis de *Maupertuis*, c'est le pertuis de Maumusson ; etc.

*
* *

Digitized by Google

Puisque nous sommes sur ce chapitre, signalons dans une jeune revue, pleine de bonne volonté, l'*Albia christiana*, qui se publie à Albi, des études sur la révolution, principalement au point de vue religieux : *Le clergé du vallon de Thoré ; Le canton ecclésiastique d'Anglès*, avec des notices sur chacun des prêtres de cette époque, précieuses monographies qu'il faudrait faire dans chaque diocèse.

Un autre ouvrage, en cours de publication, *Les prêtres du département du Tarn non assermentés, réfractaires ou insoumis pendant la révolution*, de 1789 à 1800, extrait d'un manuscrit *Histoire de l'arrondissement de Gaillac*, par M. Elie Rossignol, raconte aussi, comme *Le clergé de la Touraine*, les souffrances des prêtres fidèles. Les déportés furent aussi conduits à Bordeaux, détenus à Blaye, embarqués sur les pontons de l'île d'Aix, puis débarqués — ceux qui survécurent — à Rochefort, envoyés à Saintes, d'où peu à peu ils furent renvoyés dans leur foyers, sauf à être repris sous le directoire pour l'île de Ré ou l'île d'Oleron.

—

Correspondance du bey de Tunis. (Paris, Alcan, 1893, in-8°).

Dans la *Correspondance du bey de Tunis et des consuls de France avec la cour* (tome 1er, qui va de 1577 à 1700), M. Plantet, attaché au ministère des affaires étrangères, mentionne (*Introduction*, p. VI) des lettres de marque accordées par Charles VIII à Pierre Simoneau, de Fontenay-le-Comte, envoyé à Tunis pour y chercher des autruches et des faucons jusqu'à concurrence de 8,000 livres ; ce document se trouve aux archives nationales, P. 1362. 1010.

M. Plantet nous parle aussi (p. 11) de l'expédition de course dirigée en 1614 contre les Tunisiens par le capitaine de Beaulieu, dit Briaille, gentilhomme poitevin, expédition qui a été racontée dans une plaquette de 1621. Une nouvelle croisière fut faite par cet officier dans la Méditerranée, pendant l'hiver de 1621 (p. 60). Un autre poitevin, Isaac de Launay, commandeur de Razilly, fut en 1629 amiral de la flotte du roi sur les côtes de Barbarie (p. 111).

Parmi les officiers (1) qui firent, avec le chevalier Paul, la campagne de 1663, au sujet de laquelle le livre de M. Plantet fournit de nombreux documents (p. 158-175) et qui partit de La Rochelle, figurait Mathurin Gabaret, né à l'île de Ré. M. Gabaret, chef d'escadre, prit part en 1665 à l'expédition du duc de Beaufort, ainsi que M. de Rabesnières Treslebois, qui était rochelais et qui, fait, en 1671, chef d'escadre de Poitou et Saintonge, à la mort de Gabaret, fut tué le 7 juin 1672.

« Je suis très satisfait de M. de Gabaret, écrivait Beaufort, le 12 mars 1665 (p. 177)..... Il a un fils qui, quoique lieutenant des

(1) A Jal, *Abraham Du Quesne*, I, 293, 340.

Digitized by Google

navires du roi, s'est trouvé néanmoins volontaire sur l'*Etoile*. A défaut des officiers tués ou blessés dans le combat (près la Goulette), il garda avec peu de gens le pont de ce navire. Son père lui vouloit acheter une lieutenance en Picardie, parce qu'il a une blessure à la tête qui l'empêche de pouvoir servir à la mer. Je l'ai retenu d'en donner de l'argent, espérant que le roi lui accordera gratis cette charge. Il la mérite bien, et les services du père aussi. » Ce fils, c'est Louis, qui fut fait capitaine de vaisseau le 5 septembre 1666 (1) et fut tué à la bataille de Tabago. (3 mars 1677).

C'est le fils aîné de Mathurin, Jean Gabaret, mort à Rochefort le 26 mars 1697, qui prit part (p. 263) à la campagne de d'Almeras contre les Tunisiens en 1671, ainsi que M. de La Motte-Genouillé. En 1675, il commanda une escadre qui fit escale à Tunis (p. 288).

M. Plantet a publié plusieurs documents sur le voyage, en 1686, à Tunis du duc de Mortemart, fils du maréchal de Vivonne, prince de Tonnay-Charente (p. 378).

L. D.

—

Inventaires de l'hotel de Rambouillet a Paris, en 1652, 1666 et 1671, du chateau de Rambouillet en 1666, et des chateaux d'Angoulême et de Montausier en 1671, publiés par M. Charles Sauzé, magistrat. T. xx des *Mémoires de la société archéologique de Rambouillet*. Tours, imp. Deslis, 1891, in-8°, 191 pages.

Les *Inventaires* que publie M. Sauzé avec de très précieuses notes sont des documents du plus haut intérêt, qui regardent deux très grandes familles de Saintonge, les Vivonne Pisany et les Saint-Maure-Montausier, auxquelles on pourrait ajouter les Crussol d'Uzès. Argenterie, meubles, tableaux, livres, papiers, tout est là pour nous donner des appréciations exactes et des faits authentiques.

Jean de Vivonne, seigneur de Saint-Gouard, marquis de Pisany, mort le 7 octobre 1599, avait épousé à Rome, par contrat du 22 septembre 1587, étant ambassadeur (mariage du 8 novembre suivant), Julia Savelli. Il eut Catherine de Vivonne, la divine Arthénice, née à Rome en 1588, morte en 1666, mariée par contrat du 27 janvier 1600 à Charles d'Angennes, vidame du Mans, marquis de Rambouillet, décédé le 26 février 1652, fils de Nicolas d'Angennes, seigneur de Rambouillet († le 6 septembre 1611) et de Julienne d'Arguenay († le 13 décembre 1609), dont vint l'incomparable Lucie-Julie d'Angennes, baptisée le 25 juin 1607, mariée à 36 ou 38 ans par contrat de 1645 à Charles de Saint-Maure, comte de Montausier, et morte le 15 novembre 1671, à 64 ans. Sa mère fit, le 28 juin 1656, don à ses deux filles, Julie et Angélique, de l'hôtel de Rambouillet, du marquisat de

1) Il commanda en 1667 le *Grand Danois* dans l'escadre de M. de La Roche Saint-André dans la mer du nord.

Digitized by Google

Pisany, du comté de Talmond, et de rentes sur les aides de Saintes, à la charge d'une pension de 14.000 livres. Le duc de Montausier recevait, comme gouverneur de l'Angoumois et de la Saintonge, 45.000 livres, et 600 livres comme capitaine du château d'Angoulême. La terre de Montausier rapportait 9000 l.; celle de Rambouillet 8000 livres. Son revenu était de 114.555 l. Pour l'année 1660 les recettes furent de 44.809 livres, et les dépenses de 76.324 livres.

Les pièces sont nombreuses, contrats de mariage et d'acquisitions, transaction et hommages, censifs et quittances; enquête sur l'étendue de la terre de Montausier en 1475, hommage du marquisat de Pisany et des seigneuries de Faye et de La Romade (1617) ; contrat de mariage de Guy de Saint-Maure avec Marguerite de Jussac d'Ambleville (1612) ; lettres patentes (avril 1658) pour le rétablissement d'un marché au bourg de Pisany tous les mardis de l'année. (Voir *Anciennes foires à Cognac, Parcoul et Mornac*, dans le *Bulletin*, XII, 273) ; érection (août 1664) en duché-pairie du marquisat de Montausier.

Nous attendons impatiemment l'*Inventaire* annoncé des titres du château de Montausier qui ont pour nous un intérêt capital.

—

Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France, depuis le traité de Westphalie jusqu'a la révolution française. Naples et Parme, par M. Joseph Reinach.

En ce qui nous concerne, nous devons noter dans le volume de M. Reinach (p. 3-36) les documents relatifs à la mission de Du Plessis Besançon à Naples (dont nous avons eu occasion de parler ici, XII, 448, lors de la publication de ses *Mémoires* par M. le comte de Beaucaire) ; à l'ambassade du baron de Talleyrand-Périgord, à Naples, en 1785, 5e fils de Daniel-Marie-Anne, marquis de Talleyrand et prince de Châlais ; et à la mission du marquis deCrussol à Parme, en 1751, petit-fils du duc d'Uzès, gouverneur de Saintonge et Angoumois, et de Julie de Sainte-Maure-Montausier.

Pourquoi M. Reinach parle-t-il encore (p. XXVII), comme s'il s'agissait d'un fait historique, « du pacte de la forêt de Saint-Jean d'Angély », entre Philippe-le-Bel et Bertrand de Goth? L'introduction de M. Reinach est d'ailleurs un beau morceau historique. Agrandissant admirablement son sujet, il a examiné quelle part a eu la France à la genèse de l'idée de l'unité italienne; c'est l'histoire de nos relations avec l'Italie depuis Charlemagne jusqu'à la révolution. Cette histoire sera complète dans un autre volume de la même collection, *Savoie et Mantoue*, que prépare notre confrère, M. le comte Horric de Beaucaire.

Il est question aussi, dans l'*Introduction* de M. Reinach, de la ligue conclue à Cognac en 1526, entre la France, l'Angleterre et le Saint-Siège (p. LXXVII).

Digitized by Google

QUESTIONS ET RÉPONSES

I. — Questions

N° 560. — Des affiches apposées dans toutes les villes du département de la Charente-Inférieure annoncent la vente du château de Bonnemie, situé à 500 mètres de Saint-Pierre d'Oleron, et appartenant aux héritiers du baron Pierre-Marc Le Berton de Bonnemie. Cela me rappelle que je possède un exemplaire de la *Grammaire* de Despautère, imprimée à Saintes par Théodore Delpech en 1730, et que, sur le verso de la première page on a écrit : « Ce Despoterre appartient à monsieur l'abbé de Bonnemie ; ceux qui le trouveront auront qu'à le porter chez monsieur le président bongarson qui menge bien sa soupe et boit bien son bouillon. Saintes, 1741, fait par moy bonnemie à Saintes, 1741 le 24... »

On ne peut croire qu'un abbé soit l'auteur de cette plaisanterie enfantine ; ce livre appartenait-il à un fils de Marc-Auguste Leberton, chevalier, baron de Bonnemie, qui en 1746 était président au présidial de Saintes et lieutenant général de la sénéchaussée de Saintonge ?

M.

—

N° 561. — Un charentais pourrait-il me dire si le poète tragique d'Angoulême Jean de La Péruse a été l'objet de quelque étude spéciale en Charente... ou ailleurs ? Je ne connais sur son compte que ce que disent, après La Croix du Maine et Pasquier, les dictionnaires et les histoires littéraires générales.

G.

—

N° 562. — *Madame de Chalons.*

Il existe, dans la commune du Gua, proche de Souhé, un gros village appelé Chalons, avec ou sans *s*. Les anciennes cartes le dotent d'un port sur un chenal allant à la Seudre, le chenal de Chalons, et aussi d'un moulin (1). Je suis à la recherche des possesseurs de Chalons pendant le XVI^e^ siècle, et j'éprouve de la difficulté à mener à bonne fin mon petit travail. Les documents originaux que j'ai pu rassembler jusqu'ici n'ont pas voulu m'éclairer comme je le désirerais. Je fais appel à la bienveillante recherche de mes confrères de la région du Gua et d'ailleurs. Il s'agit, pour moi surtout, de déterminer la personnalité de madame de Chalons, qui vivait à Marennes dans la seconde moitié du XVI^e^ siècle. Mes découvertes présentes se bornent à ceci :

René de Queux, seigneur des Tranquars en la paroisse de

(1) Le moulin de Chalons, en partie à l'abbesse de Saintes au XIII^e^ siècle. *Cartulaire de l'abbaye*, par l'abbé Grasilier.

Digitized by Google

Saint-Jean d'Angle, l'ami de Fiefmelin, le père de la Marguerite ronsardisée (1) par le cousin Garipault, écrivant à un de ses amis, terminait sa lettre par ces mots: « Je vous baize bien umblement les mains, sans oublier monsieur voustre père et madame de Chalons, et madame voustre femme. Voustre bon amy à vous faire service. De Tranquars. »

Quelle était cette dame de Chalons? J'ai eu assez de peine à en constituer une, à l'aide de documents disparates; mais est-ce bien celle qui est l'objet du souvenir de M. des Tranquars?

Damoiselle Lydie Viault, dame de Chalons, mariée à Josué de La Court, seigneur de Marignac, fils d'André de La Court, seigneur de Marignac, etc., conseiller au présidial de Saintes, et de Perrine Blouin. Ce conseiller figure parmi les huguenots condamnés par l'arrêt du parlement de Bordeaux en 1569.

Vassaux des sires de Pons, les La Court habitent simultanément Marignac aux environs de Pons et le pays des Iles.

Lydie Viault donne naissance à deux fils portés au baptême au temple de Pons, savoir: 1° Gabriel de La Court, né le 21 novembre 1596, baptisé le 24, parrain Gabriel de La Court dit le capitaine Sévicques, et marraine damoiselle Marie Vyault de Champlong; la mère est dénommée dans l'acte Lydie Viault; 2° Suzanne de La Court, née le 17 août 1599, baptisée le 22; parrain M. de Challon (grand-père ou oncle de l'enfant?), marraine Suzanne de La Court. La mère est désignée sous le nom de Lydie de Chaslon. C'est Lydie du Chambon pour les éditeurs du *Nobiliaire du Limousin*, qui reproduisent malheureusement sans critique, sans contrôle, sans rectifications, les copies si défectueuses de l'abbé Nadaud, pour ce qui concerne notre Saintonge.

Un peu d'aide, mes chers confrères. Je m'imagine volontiers que M. Denys d'Aussy, en souvenir de Jeanne Jolly, la belle fille du sieur des Tranquars, voudra bien prêter un peu d'attention à ma demande, et me tirera de son sac quelque note précieuse et par contre coup une épine du pied.

La Morinerie.

II. — Réponses

N° 551; XIV, 65, 157. *Héros saintongeais dans les œuvres d'imagination; romans dont la scène se passe en Saintonge-Aunis.* — Pierre-Abraham Jonain a écrit *Suzac et Valérie*, légende santone (Paris, Chamerot, 1863), qui rappelle la pointe de Valière et Suzac, près Saint-Georges de Didonne.

L.

— Agrippa d'Aubigné, dans les *Aventures du baron de Fœneste*, livre I, ch. 11, cite Surgères et le Dognon; livre II, ch. 6, La Rochelle, « l'évesque de Xaintes » et « la source de Sainctes-Lu-

(1) *Bulletin*, tome 1er, p. 169, 172, et III, 412.

Digitized by Google

rine, près Archiac » ; livre II, ch. 16 : « Il n'y a pas un mois, j'estois lougé à Nostre-Dame, à Xentes » ; il y parle aussi de Thérac, du « pré lou Roi » (pré-le-Roi). Lire ce chapitre un peu scatologique intitulé : *Le combat de Corbineau* ; livre IV, ch. 8 : « *Invention du curé d'Echillais*, qui avait esté moine, et puis diacre huguenot, de là s'estoit fait ermite » (où il est parlé de Rioux, Pons, etc.) ; livre II, ch. 23, il parle de Saujon.

Les Tragiques, livre IV, à propos du siège de La Rochelle de 1572, parlent de « La Rochelle poudreuse » :

> Voilà un camp maudit, à son malheur planté,
> Aux bords de l'océan abbayant (baignant) la cité.

Admirons ici la naïveté de l'historien Daniel Massiou, qui a raconté, *Histoire de la Saintonge*, V, 176 et suivantes, comme faits avérés ce que d'Aubigné dit, livre III, ch. 21 à 24, des excentricités de Calopse en Saintonge. Il confond *Arces* avec *Ars;* d'Aubigné parle du baron d'Ars. près de Cognac, qui était un Bremond. Les *Aventures de Fœneste* sont, répétons-le, un roman satirique, et c'est se tromper grossièrement que d'accepter comme vrai tout ce que l'imagination de l'écrivain prête à ses personnages.

B.

—

N° 558 ; XIV, 153. *Le général Ordonneau.* — Assurément, quoiqu'on l'ait écrit, ce n'est pas à Saint-Martin de Ré qu'est né, en 1770, le général de brigade Louis, baron Ordonneau. M. Moreau, qui a relevé les listes de l'état civil, m'a déclaré qu'il n'a jamais constaté son nom. Ce général vint prendre le commandement de l'île en 1811 et succéda au terrible général Jarry, qui partait pour la Russie. L'île était couverte de troupes, qu'il n'était pas facile de contenir. Les souvenirs, toujours vivants parmi les insulaires, nous le représentent comme un homme affable pour tous, religieux et sévère dans les moments difficiles de 1811 à 1814. Il est resté célibataire, et est mort à Paris. Une pièce de vers, que j'ai retrouvée dans mes papiers de famille, complètera cette note :

Au général Ordonneau.

Auguste serviteur du plus prudent des rois,
Dont je devrais chanter les vertus, les exploits,
Général d'Ordonneau, voyez votre présence
Ranimer ce pays qu'attristait votre absence.
Privé de ce bonheur, tout Saint-Martin de Ré,
Depuis plus de deux mois, se trouvait consterné;
Aujourd'hui qu'il vous voit, par sa vive allégresse,
Il démontre combien ce beau jour l'intéresse.
Sa brillante jeunesse et ses sages vieillards,
Haletants et pressés, courent de toutes parts
Pour offrir leur respect et pour vous rendre hommage,
Vous prouver leur amour par ce noble langage.
Demain vous les verrez dans leurs simples maisons
Fêter votre retour, les Dieux et les Bourbons.

Digitized by Google

Ces vers (?), d'un poète inconnu mais rhétais, n'ont qu'un mérite, attester l'estime dont jouissait Ordonneau.

KEMMERER.

—

N° 559 ; XIV, 153. — Le nom de *patate* donné aux *pommes de terre* est la francisation de l'espagnol *patata*, lequel n'est autre que le mot *caraïbe* désignant le précieux tubercule.

A. S.

— *Patate* vient de l'Amérique du sud (langue espagnole, xv^e^ siècle) ; c'est le seul mot espagnol, *patata* ou *batata*, qui désigne la solanée en question. *Patata* est devenu *potato* en anglais. Les Allemands l'appellent *kartoffel*, et Olivier de Serres disait *cartoufle*. Quant à l'origine première de *patata*, je crois qu'il faut la chercher dans l'idiome des indigènes sud-américains au moment de la conquête par l'Espagne. Recherche bien difficultueuse.

Louis ROUILLÉ.

— Littré dit: « Patate, plante de l'Inde (*convolvulus batatas*, L.), cultivée dans divers pays, parce que ses racines fibreuses donnent des tubercules ovoïdes, blancs ou jaunes, amylayés et sucrés, qui sont un excellent aliment. Se dit quelquefois improprement de la pomme de terre et du topinambour. — Etymologie : espagnol et portugais *patata*, *batata*, ce qui est un mot américain. »

« Patate, plante qui a des tubercules semblables à la pomme de terre. » (*Dictionnaire* de Th. Bénard.)

M. M.

— Dans ses *Etudes sur la révolution en Périgord*, t. I^er^, page 121, M. Bussière a raconté que Marguerite de Bertin, demoiselle de Bellisle, sœur du contrôleur général des finances, introduisit (1771) en Périgord la culture de la pomme de terre, même avant que Parmentier en eût vulgarisé la culture, introduite en France par Charles de Lécluse, *Clusius*, qui le premier en 1601, dans *Historia plantarum rariorum*, signala et figura le célèbre tubercule sous le nom de *Papa Peruvianorum*, d'où certainement le nom de *patate*. Cultivée depuis longtemps en Italie sous le nom de *tartouffli*, elle servait d'aliment aux hommes et aux animaux. Lécluse en reçut des tubercules en 1588 du légat du pape en Belgique.

On pourra aussi (Voir *Bulletin*, XIV, 51) consulter *Parmentier et sa légende*, inséré par M. Labourasse dans les *Mémoires de la société des lettres de Bar-le-Duc*, 2^e^ série, t. IX, 1891, page 53. *L'Intermédiaire des chercheurs*, IV, 14, a aussi cherché le nom et l'origine de la pomme de terre. Il se trompe en faisant venir le mot *tartoufle* de l'allemand *kartoffel* qui aurait été introduit en France pendant l'invasion de 1815. Le nom est très ancien dans les provinces du centre, Berry, Bourbonnais, Limousin, Périgord ; et je suis absolument convaincu que

Digitized by Google

l'ami d'Orgon tire de là son nom. On a discuté sur l'étymologie de *Tartuffe* et cherché la signification. Molière, s'il inventait des mots, se servait aussi de ceux qu'il rencontrait par hasard. Il aura entendu, dans ses courses à travers les provinces, prononcer ce mot *tartoufle*, inconnu pour lui, qui aura frappé ses oreilles. Et, comme il prenait son bien où il le trouvait, d'un nom commun il a fait un nom propre. Et voilà Tartuffe baptisé.

L. A.

— Pomme de terre se dit en anglais *potato*. Est-ce l'anglais qui a emprunté le terme saintongeais ou le contraire? Il faudrait savoir dans lequel des deux pays, Saintonge ou Angleterre, le tubercule, que n'a pas inventé Parmentier, a été introduit d'abord. La Saintonge pourrait se prévaloir de ce qu'elle fournit à l'Angleterre ses pommes de terre, et que, fournissant la chose, elle a aussi fourni le nom.

M. P.

—

N° 561, t. XIV, p. 231, *Bastier de La Péruse*. — Le *Bulletin de la société archéologique et historique de la Charente*, 2e série t. Ier (1856), contient, p. 86-115, *Notes biographiques et littéraires* sur Jean Bastier de La Péruse, par Ath. Mourier, qui fut depuis vice-recteur de l'académie de Paris. Le tome Ier du *Trésor des pièces angoumoisines*, page 202, a publié les vies d'Octovien de Saint-Gelais..., Jean de La Péruse, poètes angoumoisins, par Guillaume Colletet, dont le manuscrit si important a péri, on le sait, dans l'incendie de la bibliothèque du Louvre. On y verra la bibliographie de ses œuvres. Il était né à La Péruse, « qui est une petite bourgade en Angoumois ». Le t. II, 1-251, contient les *Œuvres de J. de La Péruse*, et à la suite, *Le tombeau de J. Bastier de La Péruse*, avec *Introduction*, I-XXXVIII, par Gellibert des Seguins.

L.

BIBLIOGRAPHIE

—

Imbart de la Tour (P.) maître de conférences à la faculté des lettres de Bordeaux. *Les élections épiscopales dans l'église de France du IXe au XIIe siècle*. Etude sur la décadence du principe électif (814-1150). Paris, Hachette, 1891, 8°, XXXI-554 pages.

Cette thèse de doctorat a reçu les éloges des hommes les plus compétents et valu à l'auteur son titre de professeur à la faculté de Bordeaux. Nous devons la signaler comme l'étude la plus importante qui ait été écrite sur ce sujet, un peu aride et peu connu. Quelle richesse de détails et quelle rareté de savoir! Avec quel intérêt on suit la lutte de la liberté contre le despotisme! L'élection de l'évêque primitivement appartenait au peuple; la communauté chrétienne tout entière y prenait part. Au IVe siècle l'action de l'église et de la cité, l'influence du ré-

Digitized by Google

gime municipal gallo-romain sur la société chrétienne, apportent une première modification ; le corps électoral n'est plus le même ; et le roi, l'évêque du dehors, intervient ; il y a une véritable conquête de l'épiscopat par la royauté mérovingienne. La lutte se traduit par des conflits d'abord, comme à Saintes en 562, puis par les protestations des conciles en faveur du droit populaire. Plus tard les chefs des grandes maisons féodales s'arrogent aussi des droits. Le pouvoir du duc est immédiat sur les évêchés de Poitiers et de Saintes. Isembert de Poitiers donne au duc Guillaume V le titre de *dominus*. Celui-ci rassemble les évêques pour des expéditions militaires, pour des consécrations. C'est ainsi que ceux de Limoges, quoique dépendant du siège de Bourges, sont, à la fin du x^e^ siècle et pendant une partie du xi^e^, sacrés par leurs collègues de la seconde Aquitaine. En 990, Alduin est sacré à Angoulême ; en 1012 Gérard, à Saint-Hilaire de Poitiers ; en 1020, Jordan, à Saint-Jean d'Angély ; cette dernière cérémonie est faite par les évêques de Poitiers, Saintes, Angoulême, Périgueux. Tout cela est vieux ; et pourtant comme tout cela est actuel ! comme l'histoire se répète continuellement ! N'assistons-nous pas à la main mise du pouvoir civil sur le pouvoir religieux ? Est-ce que le rêve de Napoléon I^er^ n'avait pas été de faire du pape son grand aumônier, selon le mot de Pie VII, et des évêques, des fonctionnaires chargés de la police religieuse ! Est-ce que les préfets ne commandent pas dans un nombre considérable de diocèses ? Nous revenons au moyen âge avec cette différence que Grégoire VII ne suscite plus la querelle des investitures.

— *La légende de l'idéal*. Bordeaux, impr. Gounouilhou, 1893, in-8° 46 pages. « Cette pièce a été représentée par des étudiants au grand théâtre de Bordeaux à l'occasion des fêtes universitaires, le 27 janvier 1893. »

Lutte de l'idéal et de la réalité ! Antagonisme de la jouissance et du sacrifice ! Antithèse de la vie riante et facile, païenne, avec la vie austère et grave, tout intérieure, chrétienne ! C'est le développement en vers gracieux, aisés, pimpants, parfois énergiques et forts, du parallèle d'Alfred de Musset.

> Regrettez-vous le temps où le ciel sur la terre
> Marchait et respirait dans un peuple de dieux.....

Ecoutez Gallus, heureux de vivre dans l'antique cité d'Ausone,

> Immortel souvenir de la grandeur romaine,

et d'y recevoir les applaudissements :

> ... Telle était la maxime de Rome
> Que bien parler apprend à bien gouverner l'homme.
> On aspirait à tout en étant avocat ;
> La rhétorique alors menait au consulat.
> Pour moi, je me retrouve encor dans la mêlée :
> Voici les triumvirs et la foule assemblée,

Digitized by Google

Les regards sur un seul fixés, et par moments
Le tumulte divin des applaudissements,
Les bras comme tendus dans une apothéose,
Les clients, les amis, la suite grandiose
Des citoyens en toge ..
— Fites-vous en plaidant au moins votre fortune ?
— Par Pollux ! le destin m'avait gardé rancune :
Je n'entrai même pas au corps municipal...
Que la vie était douce et le cœur satisfait !
Rien pour nous n'était triste en ce monde où chantait
L'âme de la nature éternelle et divine ;
Le mythe au voile d'or couvrait notre origine :
La terre avait reçu l'embrassement des cieux
Et l'homme près de lui sentait passer les dieux...
Nous aimions à nous perdre en rêvant dans les bois ;
On gravissait les monts couverts de lauriers roses
A redire entre nous d'impérissables choses :
La chute d'Ilion ou la mort de Pallas,
L'idylle qu'à l'écho soupirait Amyntas...
Un soir, il m'en souvient...

N'est-ce pas que ce sont là de beaux vers et de nobles pensées ? Et c'est le même écrivain qui traite les plus austères problèmes de l'histoire ! Les Bordelais ont applaudi cette poésie saine et charmante, comme les Saintongeais battaient des mains à l'éloquente conférence sur Champlain.

—

Jacob (A.), architecte, conducteur des ponts et chaussés en retraite. *Code atlas expliquant par des dessins les articles du code visés* dans le *Dictionnaire des constructions et de la contiguité* (Code Perrin) *pouvant servir de complément à cet ouvrage* (avec une préface de M. L. Duret, conseiller honoraire à la cour d'appel de Rennes). Paris, Marchal et Billard ; Saint-Jean d'Angély, imp. Renoux, 1893, in-8°, 257 pages. Prix : 6 fr.

Livre très ingénieux et très pratique. Des dessins indiquent les différents cas, 257, où le voisin touche son voisin par une maison, un mur, une haie. Que de contestations on éviterait, si l'on connaissait bien ses droits et ceux d'autrui ! M. Jacob ne les décrit pas, mais les montre ; une courte légende explique l'image et puis vient une indication sommaire du code, d'un arrêt ou de l'opinion d'un jurisconsulte qui l'appuie. Cet ouvrage est appelé à rendre de grands services.

—

Jeancard. (J.) *Réponse à la brochure* « Tramways de l'île de Ré. » S. n. n. l. (La Rochelle, 1er octobre 1891), in-4°, 5 pages.

—

[Jeandeau (L'abbé E.)]. *Souvenir du 25e anniversaire du sacerdoce de M. l'abbé Eyssautier, vicaire général, 8 juin 1893.* Institution diocésaine de Pons, division ecclésiastique. Saint-Jean d'Angély, imp. Ch. Renoux, 1893, in-8°, 36 pages. (Voir

Digitized by Google

Bulletin, XIII, 226). Prose et vers, récit et chants, tout s'est réuni pour donner un témoignage de sympathie à M. l'abbé Eyssautier. Il y a dans ce touchant opuscule de bien belles pensées et un bien vif sentiment de reconnaissance. M. l'abbé Jeandeau a bien fait de conserver tout cela.

—

JOANNE (Adolphe). *Géographie du département de la Charente-Inférieure*. 6e édition. Paris, Hachette, 7 juin 1893, in-16, 65 pages, 13 gravures et carte. Prix : 1 franc.

—

JUBAULT (Albert), officier de marine en retraite. *Le port de Rochefort et l'approfondissement de la Charente*. Rochefort-sur-mer, imp. Thèze, 1892, in-8°, 16 pages.

—

JULIEN-LAFERRIÈRE. *Les maires de Pons de 1692 à 1764*. Paris, Leroux, 1892, in-8°. (Extrait du *Bulletin du comité des travaux historiques. Section d'histoire*). Voir plus haut, XIV, page 133.

—

LACAZE (Athanase). *Notes intimes sur Pontaillac ancien, suivies des conventions avec la ville de Royan*. Pontaillac, librairie du passage de l'Océan ; Saintes, imprimerie Gay, 1893, petit in-8°, 203 pages ; couverture illustrée en couleurs par M. Darcy. Prix : 3 francs.

Pontaillac ancien ! Comme on vieillit ! Pontaillac est né, il y a 40 ans, et voilà que Pontaillac a son histoire. La naissance d'une ville ! C'est, en effet, l'histoire de Pontaillac que raconte M. Anathase Lacaze. Il n'y a pas que de l'histoire ancienne ; il y a l'histoire contemporaine, et c'est quelquefois celle qu'on sait le moins, tant les événements, pour être connus de tous, sont quelquefois mystérieux et cachés. Et puis comme l'histoire est mieux racontée par ceux qui la font ! Pour dire la création et les progrès de Pontaillac, M. Lacaze n'a eu qu'à écrire ce que son père, Jean Lacaze, et lui ont fait. Ce sont des *domestica facta* qu'il intitule *Notes intimes*. Ces pages sont très instructives : on y voit ce que peut faire un homme, au jugement sûr, dont la fermeté ne se laisse abattre ni par les obstacles naturels ni par les oppositions et les tracasseries des hommes.

A la page 4, M. Lacaze raconte d'après Jouy, *Vues des côtes de France dans l'Océan et la Méditerranée* peintes et gravées par M. Louis Garneray, décrites par M. E. Jouy (Paris, 1821-32, in-f°), un beau fait d'armes des temps modernes : « La reconnaissance publique a conservé le souvenir héréditaire du brave Combo. Il commandait la garnison de la citadelle qui se défendit pendant 21 jours contre 18.000 assiégeants. Cette garnison obtint une capitulation honorable. Elle était composée de 6 hommes !!! » Hélas ! cet héroïsme est une pure fantaisie. Nous

Digitized by Google

l'avions signalée dans Fillcau en 1814. (Voir *Bulletin des Archives*, VII, 33).

—

La Morinerie (Le baron de). *Les origines du caoutchouc. François Fresneau, ingénieur du roi (1703-1770)*. La Rochelle, imp. nouvelle Noël Texier, 1893, in-8°, 133 pages, tiré à 300 exemplaires. (Voir *Bulletin*, XIII, p. 60, et compte rendu dans la *Charente-Inférieure*, de La Rochelle, du 9 décembre ; dans le *Radical* du 20, par M. Francisque Sarcey ; dans la *Revue critique d'histoire et de littérature* du 26 février 1894, par M. Tamizey de Larroque ; la *Revue des eaux et forêts*, du 10 avril). L'ouvrage a été présenté à l'académie des sciences morales et politiques, le 10 février, par M. Gréard, vice-recteur de l'académie de Paris. Les *Annales du midi* l'appellent « excellente notice ».

—

Landrieux (Jean), chef d'état-major de la cavalerie de l'armée d'Italie, chargé du bureau secret (1793-1797). *Mémoires de l'adjudant général Jean Landrieux*, avec une introduction biographique et historique par Léonce Grasilier. Paris, Albert Savine 1893, in-8°, 700 pages. Prix : 7 fr. 50.

—

Le Gendre (A.). *Etude critique de la question biblique de Mgr d'Hulst publiée dans le n° du 25 janvier [1893] du Correspondant*. Rennes, Hyacinthe Caillière ; Surgères, imp. J. Tessier, 1893, in-8°, 68 pages.

—

Le général de Bremond d'Ars, ancien sénateur de la Charente-Inférieure, né à Saintes, le 19 mars 1810, décédé en son château de Saint-Brice, le 23 janvier 1814. Notes biographiques et compte rendu de ses obsèques (Extrait de l'*Ere nouvelle* du 1er février 1894). Cognac, imp. Gustave Béraud, 1894, 16 pages. Outre la biographie du général, cette brochure contient des détails sur plusieurs membres illustres de cette famille de Bremond d'Ars, y compris une lettre de J.-J. Rousseau, à la marquise de Verdelin, sœur du jeune Charles de Bremond, tué à 24 ans, sur la frégate l'*Opale*, dans un combat contre les Anglais (16 janvier 1761).

—

Letard (L'abbé F.), chevalier du Saint-Sépulcre, président du comité diocésain de Terre-Sainte. *Mai 1893. Le congrès eucharistique de Jérusalem. Rapport*. Saint-Jean d'Angély, imp. Ch. Renoux, 1893, in-18, 16 pages.

—

Lieutier (Mme Nelly), de la société des gens de lettres. *Le dévouement de François*. Paris, imp. et libr. Picard et Kaan, 10 mars 1893, in-8°, 143 pages et 25 gravures.

Digitized by Google

— *Il était une fois...* ou *Ce que peut une mère.* Idem, 5 juillet 1893, 4e édition, in-8°, 71 pages, avec 6 gravures. Prix : 30 centimes. (Bibliothèque d'éducation récréation. Collection Picard).

— *La journée de Catherine.* Idem, 51 pages.

— *Le testament de maître Michel*, suivi de l'*Ane d'André.* Idem, 6e édition, 163 pages.

— *Un jour de pluie*, suivi de l'*Histoire de l'oncle César.* Idem. 4e édition, 72 pages.

—

Lièvre (A.-F.). *Une méprise archéologique. Les puits funéraires.* Poitiers, Blanchier, 1894, in-8°, 39 pages. (Extrait des *Mémoires* de la société des antiquaires de l'ouest, t. xvi, 1893).

Les puits funéraires, dont la découverte au Bernard (Vendée), par l'abbé Baudry fit grand bruit, il y a une trentaine d'années, sont bel et bien, comme les fosses gallo-romaines de Jarnac, des lieux d'aisances. C'est la thèse que soutient victorieusement M. Lièvre.

— *Les sépultures mérovingiennes et l'art barbare dans l'ouest de la France.* Idem, 22 pages.

M. Barrière-Flavy, *Etude sur les sépultures barbares du midi et de l'ouest de la France*, a prouvé l'existence de nombreux cimetières barbares des vie-viiie siècles dans tout le pays compris entre la Loire et les Pyrénées ; et il en signale à Bréguille, Brillac, Criteuil, Ebréon, Gensac La Palud, Herpes, — fouillé par M. Delamain, qui en a rendu compte, p. 373, t. x, *Bulletin* de la société des archives, avec planches ; — à Ronsenac, Saint-Genis d'Hiersac, Saint-Severin, dans la Charente; à Biron, Chadenac, Chérac, Neuvicq, Le Petit-Niort, Saintes, dans la Charente-Inférieure, auxquels il faut ajouter dès maintenant Ebéon (Voir plus haut, page 184). Mais l'auteur a voulu voir là des nécropoles visigothes et, par suite, dans les objets déterrés, fibules, anneaux, agrafes, armes, bijoux, un art visigothique. M. Lièvre repousse cette théorie ; les Visigoths disparaissent en 607 ; et nos cimetières ne datent que de la première moitié du vie siècle; et pendant ce temps où étaient donc les Gallo-Romains et les Francs ? Ne mouraient-ils pas comme les Visigoths ? Quant à l'art, c'est un art national. Il ne faut pas se borner à quelques objets particulièrement ouvragés ; prenons le mobilier des tombes, objets usuels des riches comme des pauvres. On les avait appelés jusqu'ici mérovingiens ; il n'y a pas lieu de changer cette désignation.

—

Loti (Pierre), *L'Exilée.* Paris, Calmann Lévy, 3 mai 1893, in-18. Prix : 3 fr. 50.

Le gérant, Noel Texier.

Digitized by Google

REVUE

DE SAINTONGE & D'AUNIS

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ARCHIVES

SOMMAIRE DU NUMÉRO DE JUILLET 1894

CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ : Séance ; admissions ; revue de la presse.

AVIS ET NOUVELLES : Distinctions honorifiques ; un blason épiscopal ; changements de noms de rues à Rochefort, à Saujon (Les Campet de Saujon) ; le buste de l'amiral Duperré, d'Adolphe Magen ; autographes des Bordelais célèbres ; publications nouvelles ; Perrinaïc ; le bataillon des amazones d'Aunay ; congrès de la Sorbonne en 1895 ; le vingtième anniversaire de la société des *Archives*.

ACTES D'ÉTAT CIVIL : — *Décès* : Alefsen de Boisredon, Arlot de Saint-Saud, Barraud, Bossant, Brunet de Sairigné, Belliard, Canard, Canaud, marquise de Dampierre, Jaulin du Seutre, Le Barillier, Le Blond, Marcadier, Margry, Morley, Pommier. — *Mariages* : Dutriac et Maria Labat, Plancke et Marie Fryson.

ARCHÉOLOGIE : Excursion à Parthenay ; congrès de la société française d'archéologie à Saintes, à La Rochelle.

VARIÉTÉS : Raretés bibliographiques ; une fille d'Alfred de Musset, à La Rochelle ; *Saintes* (Sonnet).

BEAUX ARTS : Nos artistes aux Champs-Elysées, au champ de Mars ; impressions d'un Saintongeais.

LIVRES ET PÉRIODIQUES : Une monographie de La Rochefoucauld ; les filles de la Sagesse à l'île de Ré, en 1793 ; poésies de M. André Lemoyne ; un aide de camp de Napoléon Ier ; le brave Rondeau, Eschallart.

QUESTIONS ET RÉPONSES : L'*Angelus* en Saintonge ; Mme de Chalons ; le *Despautère* de Jérôme de Bonnemie.

BIBLIOGRAPHIE : *M-P.*

CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ

Séance générale du 6 juin

La séance est ouverte à deux heures dans la salle de la société, sous la présidence de M. Louis Audiat, assisté de MM. Denys d'Aussy, vice-président ; Laverny, secrétaire-adjoint ; Dangibeaud, trésorier, et le baron de La Morinerie, membre du comité de publication.

Sont excusés : MM. Allègre, Louis Lussaud, Babinot, Giraudias, Marchat, Cantaloube, André Lemoyne, docteur Guillaud, Enault, colonel Gaschet, docteur Bourru, Ernest Polony, Jarnac de Garde-Epée, Emile Pellisson, Pinaud, Fonreau, docteur Sou-

Digitized by Google

loumiac, A. de La Chaume, Bouhard, Meaume, Anatole de Bremond, Tamizey de Larroque, Augereau, docteur Chevalier, Fragonard, marquis des Granges de Surgères, docteur Guément, Coutanseaux, Philippe Delamain, baron Eschasseriaux, Maxime de Beaucorps, Covillon, Maurice de Saint-Marsault, Dumontet, marquis de Dampierre, Chavanon, etc.

M. le président annonce la mort d'un de nos confrères, Emile Barraud, de Cognac. (Voir page 261).

Admission de 11 nouveaux membres. (Voir page 243).

Le président, après avoir rappelé que le but de la réunion est de célébrer le 20e anniversaire de la création de la société, expose succinctement les travaux de la société pendant 20 ans.

Les souscriptions recueillies par MM. Proust et Geay pour le monument de Champlain, et déposées par eux à la caisse d'épargnes, seront de nouveau réclamées par le secrétaire.

L'époque de la fête projetée à Montandre, qu'on espérait pouvoir faire à la fin de ce mois ou au commencement de juillet, ne peut encore être fixée.

Communication du programme du congrès des société savantes à la Sorbonne pour 1895, et circulaire du ministère de l'instruction publique à ce sujet. Des exemplaires de ce programme seront à la disposition des membres de la société qui en feront la demande. (Voir page 259).

M. Paul Mercier propose la création d'un comité dans chaque ville de la région qui compte un certain nombre de membres, pour rendre plus actives les communications entre les membres locaux et le bureau central. Cette proposition est à étudier ; M. Mercier est chargé de faire un rapport.

M. Denys d'Aussy lit une étude sur *Le bois des héros*, où aurait eu lieu la bataille de saint Louis en 1242. Il cherche l'origine de cette appellation relativement moderne.

M. A. de Roumejoux, vice-président de la société archéologique du Périgord, nous communique deux pièces sur les Authon : 1° contrat d'échange entre François, marquis de Bourdeille, et Antoine d'Authon, de la terre des Bernardières, 9 février 1505, et 2° vente par Anthoine d'Authon, seigneur dudit lieu, à Jean de Mérillac, licencié en lois, notaire et greffier civil et criminel, du château et seigneurie des Combes (27 février 1506).

M. de La Morinerie lit un travail sur le *Journal* de Samuel Robert, lieutenant particulier en l'élection de Saintes, et les péripéties de sa lutte contre sa femme, « Xantippe, la méchante », comme il l'appelle, le clergé de Saintonge et les conseillers en l'élection.

M. Audiat lit un sonnet de M. Edmond Maguier, *Saintes*. (Voir page 300).

M. Marcel Pellisson, une pièce de vers en patois sur sainte Eustelle.

La séance est levée à 4 heures 1/2.

—

Digitized by Google

Dans sa dernière séance, la société des *Archives historiques de Saintonge et d'Aunis* a admis comme membres :

MM. Gaston Ard, licencié en droit, ingénieur civil à Cozes, présenté par M. Audiat ;

Mme Auger, rue Legoff, 1, à Paris, présenté par M. Maurice Martineau ;

Louis Bouillé, publiciste à Boismarjac, Fouras, présenté par M. Duplais des Touches et M. le docteur Termonia ;

Coutanseau, à Saint-Julien de l'Escap, par Saint-Jean d'Angély, présenté par MM. Gabriel et Louis Audiat ;

Paul Déroulède, ancien député, à Langely par Villebois-la-Valette (Charente), présenté par MM. Louis et Gabriel Audiat ;

Jean Lalande, baron d'Olce, capitaine au 6e de ligne, présenté par M. le baron de La Morinerie et M. Audiat ;

Athanase Lacaze, à Royan-Pontaillac, présenté par M. Louis Audiat et M. Oudet ;

Ladame, principal du collège de Cognac, présenté par MM. Louis et Gabriel Audiat ;

Edmond Lunet de Lajonquière, capitaine au 7e régiment d'infanterie de marine, à Saintes, présenté par M. de La Morinerie et M. Audiat ;

Gaston Lavergne, à Cognac, présenté par M. Paul Mercier et M. Louis Audiat ;

André Lemoyne, archiviste à l'école des arts décoratifs, à Paris, présenté par MM. Louis et Gabriel Audiat.

—

SOUSCRIPTIONS

1° Pour Montandre : MM. le marquis de Cumont, à La Roussière, 10 fr.; et le docteur Guément, à Bordeaux, 5 fr.; M. l'abbé de Laage, supérieur du petit séminaire de Montlieu, 5 fr.; M. le docteur Vigen, à Montlieu, 5 fr.; M. Marcel Pellisson, 2 fr. Total de la 4e liste : 27 francs.

2° Pour Peiresc : M. Marcel Pellisson, 2 fr.

REVUE DE LA PRESSE

—

Ont publié le sommaire du numéro de mai 1894 : le *Barbezilien* du 4, l'*Echo de Jonzac* du 13, l'*Echo rochelais* du 16, l'*Ere nouvelle* et l'*Union* du 17, le *Bulletin religieux* du 19, le *Phare des Charentes* et le *Journal de Marennes* du 20, la *Croix de Saintonge* du 27 ; la *Revue historique de l'ouest* et le *Polybiblion* de juin.

—

Les *Tablettes des deux Charentes*, du 3 mai, signalent dans le *Bulletin* de mai l'article sur les arènes : « Arles et Nîmes sont justement fières de leurs arènes, où se donnent chaque année des fêtes populaires ; les arènes de Saintes n'étaient pas moins importantes, et avec un peu d'argent, de bonne volonté

Digitized by Google

et de réclame, on ferait de ce qui en reste un but de voyage pour les touristes, et le commerce local y trouverait son compte.

» Faute de quelques milliers de francs, on va sans doute être forcé de remblayer une partie des substructions découvertes aux arènes, et de renoncer à des richesses archéologiques tirées des remparts gallo-romains. Ce sont ses véritables titres de noblesse que la cité de saint Eutrope sacrifierait ainsi, et ce serait aussi maladroit qu'ingrat ! »

—

La *Revue d'histoire littéraire de la France*, du 15 avril, signale dans notre numéro de janvier *Poltrot de Méré et le chevalier de Méré*.

—

Le *Bulletin du protestantisme*, du 15 juin, publie un supplément à ses *Inscriptions huguenotes*. Ces inscriptions, sauf deux, sont la reproduction de celles que nous avons indiquées dans notre *Bulletin* de mai, XIV, 187.

—

La Correspondance historique et archéologique, sous la direction de MM. Fernand Bournon et F. Mazerolle, signale dans son numéro 4, 25 avril 1894, les articles suivants du *Bulletin* de mars : *Les Chérade de Montbron*, *Billaud-Varenne et Polony*, *Les maires et les communes en Saintonge*, *Touverac*.

—

Les *Analecta Bollandiana*, t. XIII, fasc. II, p. 185 (Bruxelles, 1894), notent dans notre revue, XII, 415, *Un miracle de sainte Radegonde en faveur d'une Rochelaise, l'an 1269*, et *Saint Louis en Saintonge*, p. 347, par M. le baron Oudet.

—

La *Revue historique* de mai-juin publie, page 154, de notre confrère M. Chavanon, archiviste paléographe, un compte rendu des deux derniers volumes, XXI et XXII, de la société des *Archives* :

« Parmi les sociétés savantes de province, celle des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis* est une des plus actives. Outre un *Bulletin* bimestriel, où l'on trouve toujours d'intéressants articles sur l'histoire et l'archéologie de la région, qui forme chaque année un gros volume, consacré à des études érudites sur des sujets variés : monographies de localités ou de monuments, biographies de personnages importants, généalogies des familles célèbres, elle publie chaque année un recueil de textes annotés. Dans le nombre, les deux derniers parus méritent d'être particulièrement signalés. L'un est un *Chartrier de la maison de Pons*, par M. Musset, l'autre le *Cartulaire saintongeais de la Trinité de Vendôme*, par M. l'abbé Ch. Métais. » Suit l'analyse du volume.

Digitized by Google

« M. l'abbé Métais publie le cartulaire complet de la Trinité de Vendôme. Le premier volume en est déjà paru, et l'ouvrage entier en comprend trois. Au cours de ses recherches, M. l'abbé Métais a rencontré un très grand nombre de pièces intéressant spécialement la Saintonge, où la célèbre abbaye cardinale avait de vastes possessions. La société de Saintonge et d'Aunis a accepté avec empressement de les publier à ses frais. De plus, comme il y avait à Cheltenham, dans la bibliothèque de M. Th. Philipps, des documents originaux avec lesquels il était intéressant de comparer des copies faites dans les dépôts publics de France, les deux sociétés se sont cotisées pour subventionner une mission scientifique en Angleterre, au cours de laquelle M. l'abbé Métais a pu faire toutes les collations souhaitées..... Les actes du *Cartulaire* sont accompagnés de très peu de notes aussi, mais précédés d'une excellente introduction en cinq chapitre; M. Métais y établit que les droits des comtes d'Anjou sur la Saintonge ne furent autres que ceux de la conquête, et réfute les historiens qui leur en ont attribué d'héréditaires. Il rappelle les nombreuses donations que ces puissants féodaux firent, en Saintonge, à la Trinité; les persécutions que souffrit l'abbaye de la part de plusieurs barons pour ses domaines en cette province, surtout ceux d'Oleron; dresse la liste et fixe l'importance de ses principaux prieurés et de ses églises; enfin montre l'influence bienfaisante des religieux dans la région saintongeaise comme dans tout le centre de la France. Quelques pages sur la sigillographie des actes contenus dans le cartulaire ont un réel intérêt archéologique. Les dépôts publics dans lesquels M. l'abbé Métais a le plus puisé sont: les archives départementales de Loir-et-Cher, celles de la Charente-Inférieure, la bibliothèque nationale et la bibliothèque de Vendôme. On peut dire, pour exprimer d'un mot la valeur de son recueil, qu'il constitue une nouvelle source très féconde de renseignements pour l'histoire civile et religieuse de la Saintonge. J. CHAVANON. »

La *Charente-Inférieure*, dans son numéro du 5 mai, a signalé cet article et loué le t. XXI, *Chartrier de Pons* : « Il y a là une source précieuse de renseignements pour le pays et même pour l'histoire générale de France. »

—

Les *Etudes religieuses, philosophiques, historiques et littéraires...* par des pères de la compagnie de Jésus (partie bibliographique), du 31 mai, parlent ainsi du XXII^e^ volume des *Archives* :

« Le nouveau volume que M. l'abbé Métais vient d'ajouter aux *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis* est d'une grande importance pour l'histoire civile et religieuse de ces provinces, ainsi que pour celles du Poitou et de l'Anjou. Le cartulaire de la célèbre abbaye de la Trinité de Vendôme, fondée en 1032 par Geoffroi Martel, comte d'Anjou, enrichit la science

Digitized by Google

historique de nombreux documents inédits puisés aux sources les plus diverses.

» L'ouvrage est précédé d'une savante introduction renfermant des éclaircissements, des discussions sur quelques points d'histoire, d'intéressants détails généalogiques et sigillographiques.

» Les chartes font passer sous nos yeux, depuis le onzième siècle jusqu'au dix-huitième, un grand nombre de personnages, la plupart bienfaiteurs, quelques uns persécuteurs de l'abbaye. Il faisait bon vivre sous la crosse : le *Cartulaire* de la Trinité nous le prouve une fois de plus. Il nous montre les religieux en temps de crise, de guerre, de disette, abaissant les redevances et les réduisant presque à rien ; luttant pour soustraire le peuple aux injustices des seigneurs, en particulier, quand il s'agit des droits odieux sur le sel ; concédant aux habitants d'Oleron le droit d'établir dans toute l'étendue de leurs domaines des salines qui ne payaient qu'une faible redevance à l'abbaye. C'est une nouvelle page ajoutée à l'histoire des bienfaits de l'Eglise, dans l'ordre matériel comme dans l'ordre moral. »

—

Ont rendu compte de la fête du 6 juin :

1° Le *Rappel charentais* du 15, reproduit par le *Républicain* du 17 : « Le soir, a eu lieu un banquet, dont le menu, très archaïque, avait été dessiné par M. Dangibeaud. Pendant ce « festin » nos savants ont montré que l'esprit n'est pas incompatible avec l'érudition. Que de mots charmants ! que de brillantes réparties ! Signalons tout particulièrement l'allocution du président, M. Audiat ; une brillante improvisation de M. de La Morinerie ; un toast bien original, porté par M. Planty aux travailleurs de la société, au nom des paresseux, qui jouissent tranquillement du labeur des autres. Enfin, au moment du café, pour accompagner le cognac de 1804, qu'offrait notre collaborateur et ami, Edmond Maguier, un sonnet composé par celui-ci, pour la circonstance, a été dit par M. Audiat, professeur de rhétorique à Angoulême.

» Sollicité par l'assemblée de dire lui-même d'autres vers, M. Edmond Maguier a dit ensuite l'*Escarpolette*, poésie d'un ordre plus intime, où la fillette du poète joue un rôle.

» La fête s'est prolongée fort tard. Les savants n'ont laissé la table qu'à une heure du matin. Et dire qu'il y a des gens qui prétendent que la science endort ! Il est plus vrai de dire qu'elle empêche de dormir, quand elle est assaisonnée de mets délicats, de vins généreux et d'esprit gaulois. »

2° Le *Mémorial de Saintes, Gazette des bains de mer de Royan*, etc., du 17 : « Saintes appartient décidément à la science et aux savants. Il y a une quinzaine de jours, la société archéologique de France y tenait ses assises. La semaine dernière, le mercredi 6 juin, c'était le tour de la société des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, qui fêtait par un banquet le vingtième anniversaire de sa fondation, et par une séance

Digitized by Google

générale, où plusieurs travaux ont été lus... Des toasts ont été portés par MM. Audiat, La Morinerie, Planty, de Bremond, etc. Un sonnet, composé pour la circonstance par M. Edmond Maguier, au sujet d'un merveilleux cognac de 1804, qu'il offrait pour le dessert, a été dit par M. Gabriel Audiat. M. Edmond Maguier a dit ensuite une autre pièce. Le banquet n'a pris fin qu'à une heure du matin. C'est ainsi, sans doute, qu'on dinait au bon vieux temps. Il faut bien respecter les traditions ! »

3° L'*Ere nouvelle* de Cognac, du 17, article de M. Paul Mercier.,. « A deux heures, séance sous la présidence de M. Audiat, le fondateur zélé de la société. Il a apporté dans ses fonctions de président tout le concours de son érudition étendue et de son jugement si net sur les choses d'antan, les assaisonnant d'une pointe de critique toute gauloise et de bon aloi qui ajoute à l'intérêt et enlève toute aridité scientifique.

» M. d'Aussy, vraiment chercheur patient et fouilleur heureux, trouve de quoi captiver son auditoire par des choses neuves et imprévues, quoique bien anciennes. Son travail sur *Le bois des héros*, près de Saintes, est plein de science étymologique et historique, dont il tire les conclusions les plus ingénieuses et les plus vraies.

» M. de La Morinerie, qui tient une si grande place parmi les explorateurs du passé, a bien voulu venir apporter le tribut de ses connaissances, de son esprit et de son cœur à cette fête de famille saintongeoise, dont il fait partie par le sang et par les sentiments : car il ne cessait de répéter combien il était heureux de se trouver dans cette belle et bonne Saintonge, dont il connaît si bien l'histoire intime. Il en a donné la preuve, en lisant un long travail sur Samuel Robert qui vivait au temps de Bassompierre, évêque de Saintes.» Robert avait acheté une charge d'élu ; mais il était huguenot et on refusait de l'admettre : de là des incidents comiques, racontés avec une verve singulière. De plus « le pauvre homme... avait épousé une femme dont l'humeur était telle qu'il l'avait surnommé Xantippe ; lui-même n'était pas Socrate, puisqu'il s'oublia jusqu'à lui donner un soufflet. Mme Robert, pour se venger, s'enfuit chez les filles de Notre-Dame, se fait catholique et obtient sa séparation de corps. Cette biographie de Robert, prise sur le vif dans ses lettres et analysée avec une grande finesse d'esprit, fit revivre devant les auditeurs cette société de magistrats et de plaideurs, si intéressante au grand siècle, avec ces juridictions diverses, dont les résistances faisaient échec au pouvoir royal, en ces temps où toute liberté semble avoir été confisquée, si l'on en croit l'histoire officielle de notre époque...

» Ensuite, la société se rendit au musée des antiques, où l'on réunit en ce moment les magnifiques débris des temples santons trouvés dans les murs de l'hôpital. M. Audiat en fit les honneurs en donnant des explications techniques des plus intéressantes. Le soir on se retrouva réuni autour d'une table fa-

Digitized by Google

miliale, d'où l'étiquette fut bannie pour faire place à la conversation la plus spirituelle et la plus instructive qui puisse être, faisant oublier qu'on était en face d'excellents mets et de vins généreux. Le dîner se termina par des toasts dits d'une manière charmante par MM. Audiat, de La Morinerie, et par bien d'autres... »

4° Le *Bulletin religieux* du 23 : « Saintes était en liesse le mercredi 6 ; la société des Archives de l'Aunis et de la Saintonge fêtait ce jour-là sa 20e année d'existence... A deux heures, séance... M. d'Aussy, qui a de quoi tenir... lit un travail *Le bois des héros*... M. de La Morinerie raconte les déboires de Samuel Robert... son voyage à Paris, où il resta de longs mois pour obtenir son acceptation par la cour des aides... ses démêlés avec sa femme. Ce qu'il y eut de plaisant, c'est que pendant tous ces débats il resta en bons termes avec son beau-père. Où maintenant trouverait-on de pareils gendres ?... Cette lecture attrayante fit une telle impression, que M. Dangibeaud, le savant artiste, refusa par modestie de lire un travail important. » Visite au musée ; banquet. « On se retira en disant : Au revoir, à la fête des noces d'argent de la société, dans cinq années, si Dieu prête vie ! »

AVIS ET NOUVELLES

Notre confrère, M. Philippe Tapernoux, a obtenu pour son ouvrage *Ames d'élite*, de la société nationale d'encouragement au bien, une médaille d'honneur qui lui a été décernée le 27 mai dans la séance publique présidée par M. Jules Simon.

—

Dans sa séance du 26 avril dernier l'académie française, après rapport de M. Legouvé, a décerné à *l'unanimité* le prix Jean Reynaud, dont la valeur est de dix mille francs, à notre confrère M. Paul Déroulède. Ce prix, décerné à l'occasion des *Chants du paysan*, s'applique à l'ensemble de l'œuvre littéraire de M. Déroulède, qui comprend : les 4 volumes des *Chants du soldat*, déjà couronnés par l'académie française ; trois drames en vers, *Juan Strenner*, l'*Hetman*, joué à l'Odéon en 1877, la *Moabite*, reçue au Théâtre Français en 1880, mais interdite par M. Jules Ferry, « parce que, dit la préface, l'auteur républicain et religieux, avait essayé de démontrer que la liberté n'a rien de contraire aux croyances et que la morale humaine est chancelante qui ne s'appuie pas sur la loi divine » ; et un roman, *Histoire d'amour*.

L'article sur les *Chants du paysan*, que nous avons publié dans la *Revue de Saintonge* du 1er mars, a été un des premiers. Parmi ceux qui ont paru depuis, nous signalerons : dans le *Manuel général de l'instruction primaire* du 7 avril, un très élo-

Digitized by Google

gieux compte rendu de M. Gabriel Compayré, ancien député et actuellement recteur de l'académie de Poitiers ; dans les *Etudes religieuses*, publiées par les pères de la compagnie de Jésus (n° du 15 mai 1894), une longue et substantielle étude du P. Delaporte, qui déclare en terminant que « le druide » de la Charente peut oublier les luttes politiques, en pensant que des poètes croyants et vaillants comme lui sont plus utiles à l'état que certains hommes d'état ».

Dans la même séance, l'académie a décerné sur le prix Vitet, dont la valeur est de 5,400 francs, un prix de 3,000 francs à M^me^ Arvède Barine (M^me^ Charles Vincens, de La Rochelle), auteur d'un certain nombre d'ouvrages d'histoire et de critique littéraire : *Portraits de femmes ; Princesses et grandes dames ; Bourgeois et gens de peu ; Essais et fantaisies ; Bernardin de Saint-Pierre ; Alfred de Musset.* Nous avons, dans la *Revue de Saintonge*, x, 293, rendu compte de son volume *Princesses et grandes dames.* Dans le *Bulletin critique* du 1^er^ décembre 1893, notre confrère M. Gabriel Audiat a consacré à son *Alfred de Musset* un article, reproduit par le *Progrès* de Saintes, du 3 janvier 1894.

Dans sa séance du 10 mai, l'académie a décerné mille francs sur le prix Thérouanne à M. Boissonade, professeur d'histoire au lycée d'Angoulême, pour son *Histoire de la réunion de la Navarre à la Castille* ; enfin, le 7 juin, le prix Marcelin Guérin, 1,000 francs, à M. Compayré, pour son ouvrage, *L'évolution intellectuelle et morale de l'enfance.*

—

Dans sa séance du 5 juin, la société française d'archéologie, à l'occasion de son 61^e^ congrès, a décerné les récompenses suivantes :

Rappel de la grande médaille de vermeil décernée en 1880, pour son *Art en Saintonge*, à M. l'abbé Julien-Laferrière, évêque de Constantine, inspecteur de la société française, pour ses fouilles dans les remparts de Saintes. (Voir *Bulletin de la société des Archives*, VIII, 415, IX, 18, 104).

Grandes médailles de vermeil : MM. le baron Eugène Eschasseriaux, à Thenac, président d'honneur de la commission des arts, pour ses fouilles au Peu-Richard (Voir *Bulletin*, IV, 211) ; Louis Audiat, à Saintes, président de la société des *Archives*, membre de la commission des arts, pour ses nombreux travaux archéologiques sur la Saintonge et son zèle pour la conservation des antiquités de la ville de Saintes ; Georges Musset, à La Rochelle, président de la commission des arts, membre de la société des *Archives*, pour ses travaux archéologiques.

Médailles de vermeil : MM. Charles Dangibeaud, à Saintes, pour ses travaux archéologiques et artistiques, eaux-fortes, émaux ; Emile Couneau, à La Rochelle, *idem* ; Philippe Dela-

Digitized by Google

main, à Jarnac, pour ses fouilles aux cimetières mérovingiens d'Herpes et de Biron (Voir *Bulletin*, x, 373) ; William Augereau, aux Egreteaux, près de Pons, pour sa construction, aux Egreteaux, du château d'Usson, commune d'Echebrune

Médailles d'argent : MM. Arthur Bouneault, à Niort, pour ses travaux archéologiques et artistiques, notamment pour ses dessins des caissons du château de Dampierre sur Boutonne ; Clouet, instituteur à Rouffiac, pour sa découverte et ses fouilles de la grotte magdalénienne du Gros-Roc, commune du Douhet. (*Bulletin*, x, 361).

Médailles de bronze : MM. Eutrope Jouan, à Mortagne sur Gironde, membre de la société des *Archives*, pour ses travaux et découvertes archéologiques ; Louis Morand, à Saintes, pour ses fouilles aux thermes de Saint-Saloine et aux environs ; Vieuille, secrétaire de la mairie à Thenac, pour ses recherches préhistoriques aux environs de Thenac, La Jard, etc.

Sur ces 13 personnes récompensées, 8 font partie de la société des *Archives*.

—

Dans la liste des récompensés, il y a une... il y a plusieurs omissions regrettables, et aussi quelques noms inscrits qui auraient pu attendre. Hélas ! c'est la loi commune des concours. On ne peut contenter, c'est-à-dire récompenser, tout le monde, et il y aura toujours des gens qui se plaindront de n'avoir pas eu ou de n'avoir pas eu assez. Pourtant il semble que l'auteur des *Paysages et monuments du Poitou*, dont 7 volumes sur 13 sont complètement terminés, aurait pu avoir un rappel de médaille à propos des héliogravures d'Aunay et de Dampierre. M. Robuchon est lauréat de la société depuis 1864, alors que son grand travail n'était qu'ébauché. Certainement tant d'efforts, tant de travaux, et pendant 30 ans, méritaient mieux que le silence ou l'oubli.

Je viens de revoir les livraisons consacrées à Aunay et à Dampierre, dont M. Musset et M. Berthelé ont rédigé le texte. Y a-t-il des photographies plus artistiques que celles-là ? et comme l'étude d'un monument est aisée avec des dessins d'une telle exactitude ! M. Robuchon a entrepris une grande œuvre et utile. Après le Poitou, la Bretagne, qui est déjà commencée. Il mérite les encouragements de tous ; les uns comme souscripteurs, les autres comme connaisseurs doivent récompenser d'aussi généreux efforts.

—

M. Arthur Bouneault, l'artiste poitevin si distingué, a offert à la ville de Saintes les dessins des caissons du château de Dampierre, qui ont été si remarqués par les membres du congrès. La médaille qui a récompensé ses divers travaux n'a surpris personne.

—

Digitized by Google

Voici un document qui complète ce qu'a dit M. Louis Delavaud (*Archives*, t. XIX, p. 273, note 3) des relations de la France et des Irlandais pendant la minorité de Louis XIV.

Le 29 novembre 1643, M. de Chavigny écrit à « M. du Daugnon » (à M. le comte d'Oignon) ou à M. de Villemontée. (Minute aux archives des affaires étrangères, *France, mémoires et documents*, 1476, f° 70) :

« On a donné par de là les ordres du roi pour faire relâcher quelques navires irlandais qui ont été arrêtés depuis peu à La Rochelle. Je vous prie... (?) pour surmonter par votre autorité toutes les difficultés qui s'y trouvent, afin que le gentilhomme que le roy dépêche en Irlande pour des affaires très importantes à son service, puisse se prévaloir pour porter des... (?) de l'occasion du retour desdits vaisseaux de son pays ; vous rendrez par là un service très agréable à S. M. »

—

UN BLASON ÉPISCOPAL

Le *Bulletin religieux* du 12 mai et autres périodiques indiquent ainsi le blason choisi par le nouvel évêque de Constantine : *D'azur à 3 croix bisautées d'argent, au chef d'or chargé d'une couronne d'épines de sinople*, avec la devise : ABNEGA TEMETIPSUM. « L'écu rappelle les armes de la famille ; la couronne d'épines est empruntée au chef des armes du chapitre de La Rochelle en souvenir de saint Louis, patron de la cathédrale et du nouveau prélat. » On nous demande : « Qu'est-ce que ces croix *bisautées* ? Ne faut-il pas lire : « *3 cartes* bisautées » ou mieux : « trois croix *besantées* », encore que nous n'ayons jamais vu attribuer des armes, bisautées ou besantées, aux Julien ? »

Nous laissons le soin d'élucider ce point à l'auteur des *Armoiries des évêques d'Angoulême depuis le concordat* (in-4°, 2 pages de textes, 1 page de blasons ; extrait de l'*Elumineur* à 50 exemplaires). Mgr Barbier de Montault n'est pas tendre pour l'ignorance héraldique de ces 6 prélats et même pour leurs défauts personnels : « René-François Régnier. De 3 nous arrivons à 5 fautes... Pourquoi cette couronne qui indique un degré dans la hiérarchie nobiliaire, prise par un plébéien de très obscure naissance ?... L'olivier symbolise la paix ; l'évêque l'imposait à sa manière : car il était très autoritaire, et si l'huile signifie la douceur, il ne passait pas pour trop en mettre dans ses relations... » Chez Cousseau, il n'y a plus que 4 fautes ; 3 chez Sebaux, 2 seulement chez l'évêque actuel. Mgr Barbier de Montault a raison ; vous n'êtes pas forcé d'avoir des armes ; mais puisque vous vous en donnez, au moins qu'elles soient exactes et ne violent pas si outrageusement les règles. Les évêques doivent donner l'exemple de l'exactitude en tout, même en blason.

Mais Mgr Barbier de Montault n'exagère-t-il pas un peu et ne se plaît-il pas trop à mettre en opposition certains défauts de caractère avec les emblèmes ou les devises ? Il blâme chez

Digitized by Google

Cousseau le chêne et l'olivier, « choix étrange pour qui ne fut ni fort ni pacifique » ; la devise NARRABO NOMEN FRATRIBUS... qui « va bien à ce discoureur sans fin qui ne savait pas s'arrêter une fois lancé. Si au moins il eût été éloquent... » Ces deux prélats ont pourtant laissé une assez bonne réputation : et certainement on pourrait souhaiter que plusieurs les valussent. L'auteur voit dans le pélican un emblême maçonnique qui, s'il n'est pas très ancien en héraldique, n'a pas été pourtant créé de nos jours ; l'étoile aussi est franc-maçonne ; et cependant l'étoile est aussi ancienne que le croissant qu'on dit venir des croisades ; en tous cas Cousseau, fort savant prélat, n'a fait que prendre les armes de sa famille, semis de billettes et d'étoiles, telles qu'elles sont dans le *Dictionnaire des familles du Poitou*. Il voit enfin dans la fleur de lis un emblême politique, et parce que Mgr Frérot a une étoile, la volute de sa crosse fleurdelysée, il l'accuse de « verser à la fois dans le gallicanisme, la maçonnerie et la politique », ce qui, dit-il, « pour un prélat qui doit sa nomination à la république, est hardi et frondeur. » Voilà sans doute pourquoi des maires interdisent l'étendard de Jeanne d'Arc, où il y a une fleur de lis. Et moi qui croyais que c'était idiot !

—

CHANGEMENT DES NOMS DES RUES

ROCHEFORT. — Le 21 mai, le conseil municipal de Rochefort, sur un rapport de M. le docteur Legros, a donné à la rue Dhoste le nom de Colbert de Terron, conseiller d'état, intendant général de la province d'Aunis, le vrai fondateur de Rochefort, à qui le P. Théodore de Blois, décerna le titre de « Primus pater urbis et auctor », mérité par ses immenses travaux et son administration profondément morale ; à la rue Joseph, celui de Guesdon, deux fois maire de Rochefort, en 1719 et 1722, à qui l'on dut le pavage des rues et les plantations interrompues par la mort de Begon ; à la rue Chevalier, celui de Dulaurens, médecin de marine, maire et député de Rochefort ; à la rue Sainte-Marguerite, celui de Krohm, capitaine de vaisseau, originaire du Pas-de-Calais, attaché 36 ans au port de Rochefort, et mort à Saint-Jean d'Angély en 1823, qu'illustrèrent ses exploits contre les Anglais, et dont le général Minot fit l'épitaphe en ces mots : « Brave parmi les braves, il se distingua dans dix combats, et sa vie militaire réunit les plus beaux faits d'armes » ; à la rue Suzanne, celui de Gauffier, peintre, né en 1763, à Rochefort, où son père était employé de l'arsenal, grand prix de Rome à l'âge de 20 ans, mort à Florence en 1801. Le musée possède l'une des grandes toiles de cet artiste, *L'enfant prodigue*, donnée par la famille Bouffard. Le maire regrette que la commission ait oublié Roche père et le docteur Barbraud ; mais M. Frédéric Roche, adjoint, décline l'hommage qu'on veut rendre à la mémoire de son père. La commission a été invitée à continuer son travail.

Nous ne pouvons qu'approuver les choix faits. Les villes font

Digitized by Google

très bien, au lieu de noms étrangers ou banaux ou insignifiants, de donner à leurs rues les noms des citoyens qui les ont illustrées. Ainsi ont fait Saint-Jean d'Angély, La Rochelle, quelquefois Cognac, trop peu Saintes.

Saujon. — A l'exemple de La Rochelle, Rochefort, Saint-Jean et Cognac, le conseil municipal de Saujon, a changé quelques noms de rues. Il a remplacé le nom de *rue de la Truelle* par celui de Jules Dufaure, né à Saujon, le 15 frimaire an VII (5 décembre 1798), et le nom de *rue Neuve* par celui de *Pierre* de Campet. Mais pourquoi *Pierre?*

Campet, chevalier, baron de Saujon, seigneur de Mornac, du Chay, gentilhomme ordinaire de la chambre du duc d'Alençon, un des plus intrépides champions de la réforme en Saintonge, dont la *Biographie saintongeaise* a raconté les exploits, s'appelait *Denis.*

Le *Progrès* du 6 juin, reproduit par le *Conservateur* de Marennes et le *Mémorial de Saintes*, du 10, a ajouté à la note de l'*Indépendant* sur *Pierre* de Campet des détails sur lui et sa famille, détails empruntés à Rainguet et à Tallemant des Réaux.

Mais c'est toujours *Pierre*, parce qu'il était *Denis.* Ne serait-ce pas M. Moutarde qui le premier a débaptisé l'ami du Béarnais et du prince de Condé? Le *Bulletin*, XIII, 121, a fait remarquer la faute. Mais vous verrez que Denis continuera à s'appeler Pierre ; et quand ce prénom sera consacré par la plaque, il n'y aura plus à y revenir. Denis Campet s'appellera légalement, authentiquement, Pierre Campet.

D'ailleurs pourquoi avoir choisi ce Denis dit Pierre? il y a d'autres Campet aussi célèbres ; d'abord : Samuel-Eusèbe, fils du précédent; César-Louis, son petit-fils; Louis-César, qui tous jouent un rôle dans les événements de l'époque, sans oublier Marthe de Saujon ou Anne-Marie, sa sœur, si renommée par sa grâce, sa beauté, ses vertus.

Messieurs les conseillers municipaux, appelez votre rue « rue des Campet », ce sera plus galant, puisqu'il y a des dames, et plus juste, puisque vous y comprendrez le huguenot Denis, le catholique commandeur de Saint-Lazare, Louis-César, et Pierre, qui n'a jamais existé.

—

LE BUSTE DE L'AMIRAL DUPERRÉ

Le 27 mai, a été inauguré à Juilly, le buste de l'amiral Duperré, l'héroïque vainqueur d'Alger, à qui sa ville natale a déjà élevé une statue, né en 1775 à La Rochelle, le 22e enfant de Jean-Auguste Duperré, écuyer, conseiller du roi, receveur des tailles et trésorier principal de la généralité; élève de Juilly à l'âge de 7 ans et 1/2, qui à 8 ans avait en main Virgile et un traité de mathématiques, à 9, Ovide, Quinte-Curce et les éléments d'histoire naturelle, à 10, Boileau, Cicéron, Tacite ; à 12 ans et 1/2, mousse, puis pilotin sur le *Henri IV*, timonier

Digitized by Google

sur la corvette *Le maire Guiton*, sous-chef de timonerie sur la frégate *Le Fortin*; en 1796 enseigne sur *La Virginie*; prisonnier pendant deux ans; en 1800, commandant la corvette *La Pélagie*; lieutenant de vaisseau sur *Le Vétéran*, commandé par un ancien élève de Juilly, Jérôme Bonaparte, frère de l'empereur, qui avait 22 ans. Le contre-amiral Sallandrouze de La Mornay a prononcé un éloquent panégyrique de notre illustre compatriote, publié par l'*Echo rochelais* du 6 juin; après lui, le père Olivier, directeur du collège, a montré aux jeunes élèves comment par son travail acharné, par sa droiture, l'ancien enfant de Juilly, qui à 12 ans et 1/2 soutenait publiquement sa thèse de philosophie, puis celle de physique, qui pour vivre s'engageait comme mousse, était contre-amiral à 36 ans. « Il n'avait, dit-il, qu'une crainte : Dieu ; qu'une passion : le devoir, et par le devoir, le service de la France. »

—

Au mois d'avril dernier, s'est fondée à Paris, sur l'initiative de M. le docteur Marcel Natier, de Courcoury, une association fort originale : celle des médecins charentais résidant dans la Seine et la Seine-et-Oise. Elle compte déjà 73 adhérents, parmi lesquels : MM. Combes et Moinet, sénateurs de la Charente-Inférieure ; Bourcy, député de Saint-Jean d'Angély ; Daresne, Delaunay, Morice, de Saintes ; Bourcy fils, Jouslain, Poitou-Duplessy, de Saint-Jean ; Doury, Duvau, Gaiffe, Marevery, Pouvreau-Lavigerie, Walter, de Rochefort ; Drouinaud, Giraudeau, de La Rochelle ; Archambaud, Sebileau, de Saint-Fort ; Arrou, d'Etaules ; Brisson, de Brives ; Charropin, de Pons ; Ferret, du Port d'Envaux ; Garnier, de Chérac ; Garnault, Geay, de l'île d'Oleron ; Giberton, de Rioux ; Jeudi de Grissac, de Cravans ; Grossard, de Plassac ; Laurant, de Cozes ; Morin, de Marennes ; Pochè, de Saint-Genis ; Reddon, de l'Eguille ; Rizat, de Tonnay-Charente ; Rodier, de Saint-Dizant du Gua ; Vermeil, de Royan, etc. Le premier dîner mensuel a eu lieu le 5 mai. Le président de l'association est notre confrère, M. le docteur Moinet ; le secrétaire-trésorier, M. Natier.

—

On organise à Agen, sous le patronage de la société d'agriculture, sciences et arts, une souscription pour l'érection au musée d'un buste à Adolphe Magen, mort le 3 octobre dernier, « homme de haute valeur et de grand caractère, dont la perte a été un deuil non seulement pour la société académique de cette ville dont il fut le secrétaire perpétuel pendant de longues années, mais aussi pour son pays, auquel jusqu'à la fin il ne cessa de prodiguer son dévouement. » (Voir *Bulletin*, XIII, 490). M. Tamizey de Larroque, qui a parlé de lui avec une émotion si vive, se chargera de recevoir les souscriptions.

—

La société des amis des monuments a fondé à côté d'elle un

Digitized by Google

comité du *Répertoire des fouilles, découvertes et antiquités nationales*, qui publiera dans l'*Ami des monuments et des arts* le résultat des communications à lui faites. On peut adresser les communications à M. Charles Normand, le zélé fondateur et directeur de l'*Ami des monuments*, 98, rue Miromesnil, à Paris. Un moyen commode serait de dépouiller les bulletins et revues des sociétés de province, qui presque toutes enregistrent assez exactement les fouilles archéologiques et les découvertes artistiques.

—

M. Masfrand, A. ✪, président de la société archéologique de Rochechouart (Haute-Vienne), met en souscription au prix de 2 fr. 50, perçu après réception *franco* de l'ouvrage, un volume de 160 pages environ, orné de plusieurs gravures, *Le Limousin préhistorique*, avec une carte où seront notés les stations paléolithiques, les dolmens, menhirs, cromlechs, polissoirs, tumuli, camps retranchés et vitrifiés. On connaît la compétence de l'auteur en ces matières.

—

Dans son trentième volume qui paraîtra en 1895, la société des *Archives historiques de la Gironde* publiera cent planches d'autographes, qui seront un monument élevé à la gloire des Bordelais illustres et des grands personnages dont le passage a marqué à des titres divers dans l'histoire de la Guyenne et de sa capitale: Pey Berland, Sourdis, Rohan, Champion de Cicé...; d'Alesme, Arnauld de Ferron, Daffis, Belcier, Lagebaston, d'Aguesseau, Gourgues, de Nesmond, Leberthon, Dupaty...; Henri d'Albret, maréchal de Biron, duc d'Epernon, Matignon, Henri de Navarre, d'Ornano, Richelieu, Boucher, Dupré de Saint-Maur, Tourny...; Louis de Foix, Louis, Brémontier...; Guillaume Le Blanc, Laburthe, Brochon, Desèze, Ravez, Vergniaud, Guadet, Gensonné...; Montaigne, Montesquieu...; Pierre de Brach, de Lurbe, Darnal, Vinet, Ponthelier, Fonteneil, Tillet, dom Devienne, l'abbé Baurein, etc.

Chacun d'eux sera représenté par un autographe souvent important, mais toujours intéressant par son contenu, ou curieux par son apparence, en sorte qu'un attrait peu commun s'attachera à ces pages reproduites avec une absolue fidélité, où tous ont laissé avec leur écriture familière quelque chose d'eux-mêmes : un reflet de leur génie ou de leur pensée.

La société demande des souscriptions à 20 francs, prix qui sera porté à 30 aussitôt après la publication. La ville de Bordeaux à déjà souscrit pour 150 exemplaires. Nous appelons l'attention de nos confrères sur ce magnifique album. Plusieurs certainement tiendront à avoir ce beau livre, qui ne sera pas mis dans le commerce, et enverront leur promesse de souscription à M. Nicolaï, trésorier de la société, rue d'Albret, 18, à Bordeaux.

—

Digitized by Google

La cloche de Journet (Vienne), refondue en 1857, portait cette inscription en caractères gothiques de la fin du xv[e] siècle, dit M[gr] Barbier de Montault dans la *Revue poitevine* d'avril 1894, page 119 :

S. Eutrope ora pro nobis mil V[c] et XJ. M. B. Perotin
† Ibas † Marin.

M.-B. Perotin, nom du curé ; Ibas et Marin, noms des fondeurs ou plutôt des fabriqueurs.

—

The chronology of the cathedral churches of France, by Barr Ferrée (New-York, 1894, in-8°, 36 pages). C'est un tableau indiquant par siècle les constructions ou les réédifications et les réparations de nos cathédrales en France. On voit à Saintes une première église au vi[e] siècle, une seconde bâtie en 1117-1127, consacrée en 1185 ; reconstruite eu 1450-1503, consacrée en 1523 ; ruinée par les huguenots en 1582, etc. L'auteur indique aussi la bibliographie générale et particulière ; par exemple, « Saintes : Grasilier, *Étude sur la cathédrale Saint-Pierre ;* Audiat, *Saintes et ses monuments* et *Saint-Pierre de Saintes.* » Il a oublié *Epigraphie santone.*

—

Vient de paraître chez Lecène et Oudin, à Paris, *Bernard Palissy, l'homme, l'artiste, le savant, l'écrivain*, par Ernest Dupuy, inspecteur de l'académie de Paris ; *Les enfants de la bible*, par M. l'abbé Knell. (Tours, Mame) ; *La révolution, d'après M. Taine*, par M. l'abbé Birot. (Paris, Delhomme, 1894, in-8°).

—

Le *Bulletin religieux* du 19 mai, l'*Echo rochelais* du 24, publient l'oraison funèbre du cardinal Thomas, prononcée le 5, à Rouen, par M[gr] Bonnefoy évêque de La Rochelle, belle page d'éloquence qui, mise en brochure, se vend 50 centimes, au profit de l'œuvre des séminaires.

—

Le 6 mai, a paru le premier numéro du *Laboureur de la Saintonge*, hebdomadaire, politique, littéraire agricole et commercial. Saintes, imprimerie Orliaguet. Prix : un an, 6 francs ; six mois, 3 fr. 50.

—

Le *Petit Parisien* du 24 mai publie un article de Jean Frollo *Les Français étrangers*, à propos de l'ouvrage *La nation canadienne* couronné par l'académie française. « En 1668, la population au Canada était de 3,600 âmes. Ces quelques familles [françaises] se sont multipliées magnifiquement en 200 ans. Il y a aujourd'hui un million 300,000 Canadiens de pure race fran-

Digitized by Google

çaise. Les deux grandes villes de Québec et de Montréal ont la physionomie et l'animation de nos grandes cités maritimes. »

—

On lira dans le tome x des *Mémoires de Saint-Simon*, publiés chez Hachette (Collection des grands écrivains français) par M. A. de Boislisle, une importante notice, p. 539-573, sur Uranie de La Cropte de Beauvais, comtesse de Soisson, née à Marennes en 1655. (Voir *Bulletin*, IV, 37). L'auteur à chaque page cite le *Bulletin* et les *Archives de Saintonge*. Signalons une légère erreur, p. 545 : Broue et Brouage sont deux places distinctes.

—

Le *Journal des débats* du 28 avril contient de M. René Bazin *En province. Sur les côtes d'Aunis et de Saintonge.*

—

La 3e série des *Figures disparues* par M. Eugène Spuller (1 vol. in-12 ; 3 fr. 50, chez Alcan) contient un article, *Castagnary critique d'art.*

—

Dans la *Revue encyclopédique* du 5 juin, notre confrère, M. Edmond Bordage, a publié un article, *Anthropologie*, revue des dernières découvertes préhistoriques, où il reproduit un certain nombre de sculptures sur pierre antérieures à l'époque romaine. Quelques unes offrent des ressemblances avec des pierres du musée de Saintes.

—

Rose Lacombe et les clubs de femme, tel est le titre d'un article de M. Victor Fournel dans la *Revue historique* de mai-juin, fort plein de détails sur le rôle des femmes pendant la révolution : Olympe de Gouges, finissant sur l'échafaud, Théroigne de Méricourt, à la Salpétrière. L'auteur aurait pu citer les dames d'Aunay. On lit, en effet, dans le *Journal des décrets pour les campagnes*, n° 19, p. 42 (semaine du 8 au 14 mai 1790) : « ... Les jeunes citoyennes de la ville d'Aunay en Poitou viennent de former entre elles une milice sous le titre d'*Amazones nationales*. Elles ont envoyé à l'assemblée une adresse dont la lecture a excité les plus vifs applaudissements. On ne peut douter du succès de la révolution, si les femmes raniment, par leurs discours et par leurs exemples, le feu sacré que les hommes portent dans leur cœur pour la défense de la liberté. » (Voir aussi sur ce sujet le *Journal de Saintonge et d'Angoumois*).

—

Dans *Le monde* du 21 mai, M. O. Havard, *La légende de Perrinaïc*, montre (Voir *Bulletin*, XIV, p. 172) que M. Quellien a inventé de toutes pièces le roman de cette Bretonne. Il exista bien une Bretonne, nommée Piéronne, qui fut prise avec Catherine de La Rochelle et brûlée. C'est tout ce qu'on en sait : « Per-

Digitized by Google

rinaïc, disait Renan en 1892, est une chimère ; cela n'a pas le moindre corps. C'est une queue de cerf-volant composée de chiffons attachés avec des ficelles. » La conclusion est la même d'un article, *Une prétendue compagne de Jeanne d'Arc*, qu'a publié, dans le *Correspondant* du 10 juin, M. Arthur de La Borderie, de l'institut, si compétent pour tout ce qui se rapporte à la Bretagne. C'est vraiment une idée étrange que de vouloir pour une visionnaire qui a à peine existé un monument gigantesque de 60 pieds de haut planté au sommet de la montagne du Menez-Brée, près de Guingamp, qui a une altitude de 300 mètres, quand de glorieux héros, Richemont par exemple et Du Guesclin, attendent encore des monuments dignes d'eux.

—

Lire dans les *Mémoires de la société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, t. VII, 1893, *La légende des comtes d'Anjou*, par M. G. d'Epinay, où il est question de Geoffroy Martel à Saintes, de Foulques Nerra, etc.

—

La société de l'histoire de France vient de publier les *Mémoires de Gourville*, Jean Hérauld, né à La Rochefoucauld le 10 juillet 1625, qui, de valet de chambre de l'abbé de La Rochefoucauld s'éleva par degrés et devint ambassadeur de Louis XIV. L'*Introduction*, par M. Léon Lecestre, raconte cette existence agitée.

—

Quel est l'homme politique, l'écrivain, l'artiste qui ne souhaite savoir ce que l'on dit de lui dans la presse ? Mais le temps manque pour de telles recherches. Le *Courrier de la presse*, fondé en 1889, 21, boulevard Montmartre, à Paris, par M. Gallois, a pour objet de recueillir et de communiquer aux intéressés les extraits de tous les journaux du monde sur n'importe quel sujet. Nos confrères feront bien de s'entendre avec le directeur de cette agence.

—

Sociétés savantes : Société de géographie de Rochefort (21 mai) : lectures d'une monographie historique sur Tonnay-Charente ; par M. le comte de Barthélemy, de son récent voyage autour du monde ; par M. Mageau, de son étude sur Soubize. — Du 18 juin : lectures sur le Tanganyika, sur le traité anglo-congolais ; de quelques pages d'un manuscrit sur le pays d'entre Charente et Garonne (1693-1700). M. Delage de Luget communique des médailles romaines, 5.000 environ, trouvées dans un vase de terre à La Rouillasse, près de Soubize.

—

Conférences : A La Rochelle, le 6 mars : *Un tour en Russie*, par M. le pasteur Calas ; le 15 mars, *Le Chili*, par M^me^ Lilly

Digitized by Google

Groves ; le 3 juin, *La mutualité scolaire*, par M. Fougerousse, directeur du journal *Le Mutualiste français*.

—

Errata : t. xiv, du *Bulletin*, 2e §, ligne 19 : « Il rejetait les opinions » ; lire : « Il respectait. »

—

CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES A PARIS EN 1895

Par arrêté du ministre de l'instruction publique et des beaux arts, la 19e session des sociétés des beaux arts des départements s'ouvrira en 1895, le 16 avril, à l'école des beaux arts, rue Bonaparte, n° 14, et le 33e congrès des sociétés savantes, à la Sorbonne.

Les mémoires préparés en vue de cette session devront lui être adressés, avant le 14 février 1895, terme de rigueur, pour être soumis à l'examen des comités chargés de désigner ceux qui pourront être lus en séance publique.

La durée de chaque communication sera de vingt minutes environ ; pour les mémoires trop étendus, les auteurs se borneront à en donner un résumé.

Les membres de la société des *Archives* qui désirent être délégués à ce congrès, y lire des mémoires ou y faire une communication, doivent en adresser la demande au président de la société. En dehors des personnes qui auront à faire des communications, chaque société ne pourra désigner pour la représenter que trois de ses membres, qui devront, dès l'ouverture de la session, inscrire leur adresse à Paris sur un registre déposé à la porte de la salle où se tiendra la section. Il sera délivré aux délégués une carte qui leur procurera le voyage à 1/2 place sur les chemins de fer.

Voici le programme :

Section d'histoire et de philologie. — 1° Transformations successives et disparition du servage ; — 2° Anciens livres de raison et de comptes. Journaux de famille ; — 3° Signaler, dans les archives et bibliothèques, les pièces manuscrites ou les imprimés rares qui contiennent des textes inédits ou peu connus de chartes de communes ou de coutumes ; — 4° Rechercher à quelle époque, selon les lieux, les idiomes vulgaires se sont substitués au latin dans la rédaction des documents administratifs ; — 5° Divertissements publics ayant un caractère de périodicité régulière et se rattachant à des coutumes anciennes, religieuses ou profanes ; — 6° Etudier quels ont été les noms de baptême usités suivant les époques dans une localité ou dans une région ; — 7° Origines et histoire des anciens ateliers typographiques en France ; — 8° Recherches relatives à l'histoire de la marine française ; 9° au théâtre et aux comédiens de province depuis la renaissance ; — 10° Etablir comment se faisaient, dans une région déterminée, le transport des correspondances et la transmission des nouvelles avant le règne de Louis XIV ; — 11° Re-

Digitized by Google

cueillir les indications sur les mesures prises au moyen âge pour l'entretien et la réfection des anciennes routes; — 12° Etudier, dans une circonscription électorale de 1789, bailliage, sénéchaussée ou ville, la convocation des états généraux, les élections et les cahiers ; — 13° Etudier les délibérations d'une ou de plusieurs municipalités rurales pendant la révolution, en mettant particulièrement en lumière ce qui intéresse l'histoire générale ; — 14° Etudier, dans un département, dans un district ou dans une commune, le fonctionnement du gouvernement révolutionnaire institué par la loi du 14 frimaire an II ; — 15° le fonctionnement du régime de la séparation de l'église et de l'état sous le directoire et sous le consulat jusqu'au concordat.

Section d'archéologie. — 1° Rechercher les épitaphes, inscriptions de synagogues ; — 2° les inscriptions arabes, épitaphes, dédicaces, etc.; — 3° les sarcophages ou fragments de sarcophages sculptés, d'origine chrétienne ou païenne; — 4° les mosaïques antiques ou du moyen âge, non relevées jusqu'à cette heure; — 5° Signaler les monuments ou objets antiques conservés dans les musées de province et qui sont d'origine étrangère ; — 6° Signaler les actes notariés du XIV^e^ au XV^e^ siècle contenant des renseignements sur la biographie des artistes, et particulièrement les marchés relatifs aux peintures, sculptures et autres œuvres d'art ; — 7° Dresser la liste, avec plans et dessins à l'appui, des édifices chrétiens et des monuments sculptés d'une province ou d'un département, réputés antérieurs à l'an 1000 ; — 8° Etudier les caractères qui distinguent les diverses écoles d'architecture religieuses à l'époque romane ; — 9° les monuments de l'architecture militaire en France aux diverses époques du moyen âge; — 10° les centres de fabrication de l'orfévrerie pendant le moyen âge ; — 11° Rechercher dans les monuments figurés de l'antiquité ou du moyen âge les représentations d'instruments de métier ; — 12° les centres de fabrication de la céramique dans la Gaule antique ; — 13° les documents écrits ou figurés intéressant l'histoire du costume dans une région déterminée; — 14° Dresser, pour un département, un arrondissement ou un canton, la liste des objets intéressant l'histoire ou l'archéologie qu'il conviendrait de mettre sous la sauvegarde de la loi du 30 mars 1887.

Suit le programme de la section des sciences économiques et sociales, de la section des sciences et de la section de géographie historique et descriptive.

Nous communiquerons le programme entier à ceux de nos confrères qui en feront la demande.

Digitized by Google

ACTES D'ÉTAT CIVIL

—

I. — Décès

La société des *Archives* a une nouvelle perte à déplorer.

Le 27 mai, est décédé subitement à Rochefort, âgé de 54 ans, et a été enterré le 29, à Cognac, Pierre-Louis-Stanislas-*Emile* Barraud, négociant à Cognac, né à Saintes, le 26 novembre 1839, de Pierre-Bernard-Julien Barraud et de Joséphine Michelet. (Voir *Bulletin*, x, 312.) Après avoir fait d'excellentes études au collège de Saintes et au séminaire de Richemont, il entra à la société viticole de Cognac, où il ne tarda pas à se faire remarquer par l'activité de son esprit, la solidité et la sûreté de son jugement. Il acquit des connaissances commerciales très étendues, qui lui valurent d'être très souvent désigné par les tribunaux, comme arbitre, expert, liquidateur dans de nombreuses affaires. Amateur passionné de musique, il fonda avec Oscar Planat l'orphéon de Cognac et sa fanfare aujourd'hui disparue. En 1862, il créa avec son père le journal *Le Cognac*, continué aujourd'hui par M. Gustave Bérauld. Administrateur de la caisse d'épargne, trésorier de la société de secours mutuels des anciens sapeurs-pompiers, trésorier du syndicat des entrepositaires du rayon de Cognac, on recherchait partout le concours précieux de ses lumières et de son expérience. Bibliophile, numismate, il laisse d'importantes collections de livres, manuscrits, journaux, monnaies romaines, etc...

« Cette mort prématurée d'un homme si généralement sympathique et estimé jette dans un deuil inconsolable toute une honorable famille et a vraiment impressionné ses nombreux amis », dit l'*Ere nouvelle* du 31 mai. Le *Messager des Charentes* de son côté dit, n° du 1er juin : « Fils aîné de P.-B. Barraud, auteur de plusieurs études historiques sur Cognac, Emile Barraud était lui-même un esprit distingué et un érudit qui, élevé à la grande école du travail, avait beaucoup étudié et beaucoup retenu. Nous avons eu souvent recours à sa bienveillance pour recueillir des documents ou des souvenirs de notre histoire locale, qu'il connaissait si bien et qu'il rappelait avec tant d'affabilité. »

—

Le 10 avril 1894, est décédé à Chaillonay, près de Saujon, Jean-Louis-Paul-Anatole Alefsen, baron de Boisredon, chevalier de la légion d'honneur, chef d'escadrons en retraite, âgé de 70 ans. Fils de Louis-Elie Alefsen, baron de Boisredon, ✲, lieutenant de cavalerie et garde du corps du roi Louis XVIII, et de Thérèse de Massip, il était frère de Rodolphe, d'Edmond, marié à Marie-Louise Priqué de Guippeville, et de Charles, ✲, époux de Mlle de Laâge ; il avait épousé Mlle de Saint-Estève, dont il

Digitized by Google

n'a eu qu'une fille. Sa nièce, fille de Rodolphe et de Fanny de Poyen-Bellisle de Lafin, Louise-Isabelle Alefsen, vient d'épouser à Sadirac (Gironde) François-Charles Fraval de Coatparquet, attaché à la banque de France, fils de François-Pierre et de Pauline-Anne-Marie de Kersauson de Pennendreff.

—

Le 17, est décédé subitement à La Rochelle, âgé de 59 ans, Philippe-Henry Canaud, négociant, membre du consistoire de l'église réformée. Fils d'un important négociant de Nantes, originaire de La Rochelle, il vint à la mort de son père se fixer à La Rochelle et y créer une maison de commerce. Son mariage avec M^lle^ Vincens, le fit tout à fait rochelais. En 1873, il fut juge au tribunal de commerce et y fut maintenu pendant 7 ans. De 1873 à 1879, il fut un des membres les plus actifs du syndicat des vins et spiritueux de la Charente-Inférieure ; en 1891, il fut élu membre de la chambre de commerce. « Le commerce, a dit sur sa tombe M. Alcide Dessalines d'Orbigny, président de la chambre de commerce, perd en lui un de ses bons défenseurs et notre compagnie un de ses meilleurs collègues. » (Voir l'*Echo rochelais* du 21). La cérémonie religieuse a été présidée à la maison mortuaire par M. le pasteur de Visme. Le corps a été inhumé à Nantes.

—

Le 18, est décédé à Bordeaux et a été inhumé le 21 à La Roche-Chalais, âgé de 75 ans, Pierre-François-*Gustave* d'Arlot, baron de Saint-Saud, ancien maire de La Roche-Chalais, vice-président de la société d'agriculture de la Dordogne, président honoraire du comice agricole de La Double, membre du conseil de la société des agriculteurs de France. Par son esprit éclairé, son caractère bienveillant, ses importantes études agronomiques, il laisse d'unanimes regrets dans les sociétés bordelaise et périgourdine. Fils d'Augustin d'Arlot baron de Saint-Saud, qui avait dès 1813 contribué au mouvement royaliste du sud-ouest, et de Marie-Sophie de Galaup, il s'était marié le 1^er^ septembre 1851 à Honorine Ramier de Fronchauvet, dont il laisse deux enfants : 1° Aymar d'Arlot, comte de Saint-Saud, chevalier de Malte, commandeur avec plaque des ordres espagnols d'Isabelle la Catholique et du Mérite militaire, dont les travaux sont bien connus de nos lecteurs, et qui de son mariage (1884) avec Marguerite de Rochechouart a quatre enfants ; 2° Emilie, épouse de Gérard, marquis de Fayolle, commandeur ordinaire d'Isabelle la Catholique.

Le chef du nom et des armes de cette ancienne famille est Roger d'Arlot, marquis de Cumond et de Frugie, qui habite le château de Cumond, Dordogne, marié en 1875 à Marie de Mareschal-Vezet, dont 5 enfants.

—

Le 19, est décédé à Barbezieux, âgé de 69 ans, Philippe Bel-

Digitized by Google

liard, époux de Julie Roullet, membre du conseil municipal depuis 1878, maire de Barbezieux de 1878 à 1881, membre du conseil d'administration de la caisse d'épargne, du bureau de bienfaisance, de l'hospice. Le deuil était conduit par ses enfants et son gendre, M. Creyx, conseiller de préfecture à Belfort. Sur sa tombe, M. le docteur Meslier, maire, a fait son éloge.

—

Le 19, est décédé à La Rochelle, âgé de 49 ans, Jean-Marie-*Gabriel*-Alexandre Brunet de Sairigné, avocat, ancien notaire, époux Duchaine, qui fut pendant 20 ans un des collaborateurs assidus de l'*Echo rochelais*. « Il était l'un des appuis les plus vigilants des écoles libres de cette ville, a dit sur sa tombe M. Paul Blanchemain (*Echo* du 25), le conseiller des congrégations religieuses et l'un des membres les plus actifs de la fabrique de Saint-Louis. » Il fut aussi, comme son père, directeur de la société des marais de Villedoux et Saint-Ouen. Il laisse deux jeunes enfants.

—

Le 9 mai, est décédé à Rochefort, âgé de 67 ans, Ernest-Henri-Gaétan Bossant, né à La Basse-Terre (Guadeloupe) de Léon Bossant et de Charlotte Beaudequin, général de division de la 2e section du cadre de réserve, ancien inspecteur général de l'infanterie de marine, grand officier de la légion d'honneur. Il avait commandé à Rochefort le 3e régiment d'infanterie de marine. Il laisse de Louise-Henriette Petit-Moustier une fille mariée à M. Michaux, magistrat au Sénégal, et un fils, Urbain Bossant, officier élève à l'école de Saint-Maixent. Il avait perdu son fils aîné, sous-lieutenant d'infanterie de marine, tué au Tonkin le 12 février 1885, et son gendre, le lieutenant-colonel d'infanterie de marine Klippfe, mort à Rochefort des suites d'une chute de cheval. A l'église, M. l'abbé Niox, vicaire de Saint-Louis, a fait en termes éloquents l'éloge du défunt. (Voir les *Tablettes* du 12 mai). Au cimetière, des discours ont été prononcés par M. le colonel Bouguié, commandant la 3e brigade de marine, et par M. le commissaire général Lacouture.

—

Le 20, est décédé à l'hôpital de la marine de Rochefort, âgé de 70 ans, Henri-Philibert Canard, commandeur de la légion d'honneur et du Nicham-Iftickar, colonel de cavalerie en retraite, ancien gouverneur du Sénégal, époux de Virginie Bigelot. Né à Rocroy (Ardennes) de Pierre-Simon et d'Antoinette Blondeau, engagé volontaire le 23 juin 1842 dans le 1er régiment de chasseurs d'Afrique, il était sous-lieutenant en 1855, lieutenant en 1858, capitaine en 1862, chef d'escadron en 1870, lieutenant-colonel en 1874, colonel en 1878. Après 32 années consécutives passées au Sénégal, blessé le 30 novembre 1865 au combat de Laouas, il demanda en 1880 le commandement d'un régiment

Digitized by Google

d'Algérie et fut appelé aux spahis. En 1881, il fut nommé gouverneur au Sénégal et, en entrant au palais du gouvernement, il disait à son état major : « Messieurs, voici la guérite où j'ai monté la garde » ; il donna sa démission en 1882; il fut appelé le 3 septembre 1882 au commandement supérieur du cercle de Sfax en Tunisie. (Voir sur sa vie et ses obsèques un long article dans les *Tablettes des deux Charentes* du 24 avril). Au cimetière, M. Victor Ballot, gouverneur des colonies, a dit un dernier adieu : « Colonel, vous avez été un homme de devoir dont rien ne lassa l'énergie. Dieu vous accordera la place qu'il réserve à ceux qui ont servi leur pays avec un dévouement héroïque. » Il laisse un fils, capitaine d'infanterie de marine en Afrique.

—

Le 22, est décédé à Bordeaux le docteur Le Barillier, une célébrité du monde médical bordelais. Né à Arvert le 19 mars 1823, officier de santé de marine en 1842, docteur en médecine en 1848, il devint en 1854 médecin des hôpitaux à Bordeaux, où il s'était fixé dès 1848. Il a été 25 ans médecin en chef du service des enfants, et a été en 1871 médecin en chef de l'ambulance Lescure. Il fut fait chevalier de la légion d'honneur en 1872. Il est le père du poète Jean Bertheroy.

—

Le 22, est décédé à La Rochelle, âgé de 47 ans, Victor-*Henri* Leblond, époux Goguet, négociant, né à La Rochelle le 2 septembre 1846, élève du lycée, qui continua à gérer la maison de commerce léguée par son père. Elu conseiller municipal en 1888, il fut aussi membre du bureau de bienfance et de la commission de surveillance de l'asile de Lafond. M. le docteur Mabille, adjoint au maire, a prononcé sur sa tombe un discours que publie le *Courrier de La Rochelle* du 27.

—

Le 25 mai, est décédé à Niort, dans sa soixantième année, Marie-Augustin-*Ludovic* Jaulin du Seutre de Vignemont, inspecteur des chemins de fer en retraite, fils d'Henri Jaulin et de Charlotte-Cora de Sarrau, décédés tous deux en 1893 (Voir *Bulletin*, XIII, 155) ; il avait épousé, en 1868, Marie de Bruno, dont il a eu trois fils, Alain, Albert et Henri, qui habitent Bordeaux. Son grand-père, Armand, était fils de Louis-Auguste, chevalier de Saint-Louis, en 1781, fils lui-même de Josué-Nicolas Jaulin de Vignemont, seigneur de Montluc, chevalier de Saint-Louis, dont le père, Jean Jaulin du Seutre, fut fait chevalier de Saint-Louis en 1698.

—

Le 8 juin, est décédé, à Nancras, où il était curé depuis 1886, Camille Marcadier, né à Saint-Pallais de Négrignac le 22 avril 1854, fils d'un gendarme qui l'emmena à Montandre, où le curé Robert cultiva sa vocation et le fit entrer au séminaire de Mont-

Digitized by Google

lieu. Elève du grand séminaire de 1874 à 1879, il fut ensuite vicaire à Saint-Pallais de Saintes (1879-1884), curé à Saint-Sornin (1884-1886) et de Nancras. A l'église, M. Mélinge, curé de Saujon, a prononcé une touchante allocution.

—

Le 15 juin, est décédé à Marennes, âgé de 66 ans, Louis Pommier, ✻, chef d'escadron de gendarmerie en retraite, ancien maire de Marennes, « grand laïcisateur, dit le *Conservateur*, mort très chrétiennement. »

—

Le 17 juin, est décédée, au château de Plassac, âgée de 81 ans, *Henriette*-Louise-Sophie Barthélemy, petite nièce de l'auteur du *Voyage du jeune Anacharsis en Grèce*, nièce du marquis Barthélemy, qui négocia le traité de Bâle en 1795 et fut membre du directoire. Née à Paris, le 17 mai 1813, d'Anicet Barthélemy et d'Avoye Michel, elle avait été mariée, le 22 juin 1842, à Jean-Baptiste-Elie marquis de Dampierre, président de la société des agriculteurs de France, ancien député, ancien conseiller général.

Femme d'une très haute intelligence, d'une modestie et d'une bonté égales à son intelligence, mère exemplaire, elle fut la première institutrice de ses sept enfants, aussi bien pour les études classiques que pour les arts d'agrément; femme dévouée, elle était associée à toutes les œuvres, à tous les travaux d'un homme remarquable qui, à 82 ans, met une ardeur juvénile à se rendre utile à tous et soutient sans faiblir, par amour du devoir, le lourd fardeau de la grande société des agriculteurs de France (1).

Les obsèques ont eu lieu le 20 au milieu d'une foule considérable et d'un recueillement religieux. Le bruit s'était promptement répandu : M^me^ la marquise est morte! La marquise! on savait ce que signifiait ce mot : bonté charmante, charité con-

---

(1) Un poète en visite à Plassac semble avoir bien peint le château et les châtelains, dans un sonnet composé à la demande du marquis et de la marquise de Dampierre :

Parc ombreux, pavillons gothiques,
Prés verts courant sous les grands bois,
Arts unis aux beautés rustiques,
Ruche active aux joyeuses voix ;

Grâce heureuse, âmes sympathiques,
Chêne aux rejetons fiers et droits,
Chapelle aux tombes domestiques
Où l'on adore encor la croix;

Manoir où loyauté, courage,
Fleurissent, vertus d'un autre âge,
Toit où le siècle d'or renaît,

Où l'hospitalité riante
Vous tend une main confiante :
Voilà Plassac... et mon sonnet.

Digitized by Google

stante, accueil aimable pour tous. Et l'on était accouru de toutes parts, grands et petits, riches et pauvres, tous unis dans un même sentiment de douleur et de regrets, et aussi de vive sympathie pour le grand vieillard qui lui survit. Il était là entouré de sa famille : 40 enfants, petits-enfants et neveux, et tous n'avaient pu être arrivés. M. l'abbé Guionneau, curé de Plassac, a su rendre dans une allocution émue les sentiments de cette foule et loué dignement la sainte et noble défunte. Elle repose dans la chapelle funéraire des Dampierre où déjà dorment le père et la mère du marquis, Julie-Charlotte d'Abadie de Saint-Germain, décédée le 2 janvier 1837, et Elie-Louis-Aymar, marquis de Dampierre, pair de France, mort le 19 février 1845.

—

On annonce la mort en mai dernier, à Carisbrook, de Henry Morley, écrivain anglais, né à Londres, le 15 septembre 1822, auteur de nombreux ouvrages sur Jérôme Cardan, Cornélius Agrippa, sur Bernard Palissy, *Palissy the potter* (Londres, 1852, 2 volumes ; 2e édition en 1865 et 3e en 1869), que la *Bibliographie raisonnée de B. Palissy* juge ainsi, t. Ier, p. CXXVIII, *Les œuvres de maistre Bernard Palissy* (1888) : « L'auteur a voulu faire un cours d'histoire de France au XVIe siècle à propos de Palissy. Il manque de méthode, se répète, s'interrompt tout à coup et maltraite fort les huguenots, quoique anglican, les mignons de Henri III et les Saintongeais... »

II. — Mariages.

Le 4 avril, M. l'abbé Berthomet, curé de Cercoux, ami de la famille Fryson, a béni à Saintes le mariage de M. *Ernest*-Alidor Plancke, lieutenant au 117e régiment d'infanterie, en garnison à La Flèche, né le 19 mars 1869, à Hazebrouck (Nord), de Justin-Adolphe Plancke, fabricant de toiles, et de Louise-Marie Thibault, décédée le 27 juin 1890, avec *Marie*-Suzanne Fryson, née à Saintes le 16 août 1867, fille de Louis-Théophile Fryson, ancien agent général de la compagnie d'assurances *La Nationale*, ancien secrétaire en chef de la sous-préfecture et de la mairie de Saintes, et de Clémence-Caroline-Félicité Bouron.

—

Le 28, a été célébré à Bordeaux, dans la basilique de Saint-Seurin, le mariage de Mlle Maria-Inanita Labat, fille de notre confrère M. Gustave Labat et de Luiza de Gonzague Béguerie, son épouse, avec M. Pierre-Georges Dutriac, peintre-artiste, à Paris. Les témoins étaient pour la mariée : son oncle le docteur Micé, professeur honoraire à la faculté de médecine de Bordeaux, ✲, recteur de l'académie de Clermont-Ferrant, etc., et M. Charles Marionneau, O. ❶, correspondant de l'institut ; pour le marié : M. Emile Lalanne, O. ❶, directeur du poids public de la ville de Bordeaux, et son oncle M. Barbe.

—

Digitized by Google

LE VINGTIÈME ANNIVERSAIRE DE LA SOCIÉTÉ

La société des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis* avait décidé, dans sa séance du 11 février dernier, de fêter par une réunion générale et un banquet le vingtième anniversaire de sa fondation. Le 6 juin, la séance s'est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Audiat. M. le président fait en quelques mots l'historique de la société. Il rappelle qu'à la date de sa fondation, en 1874, elle se composait de 284 membres ; elle en compte aujourd'hui près de 500. Depuis vingt ans elle a publié 22 volumes in-8° de documents inédits sur l'histoire de nos deux provinces, et 13 volumes d'un recueil périodique contenant des dissertations, mémoires, travaux, notes de toute nature, relatifs à l'histoire, à l'archéologie, aux arts, etc... La société des *Archives* a obtenu un prix à la Sorbonne en 1886 au concours des sociétés savantes, et une médaille d'argent à l'exposition universelle de 1889 ; enfin le décret du 2 juin 1886 l'a reconnue comme établissement d'utilité publique, faveur accordée jusqu'à ce jour à un bien petit nombre de nos sociétés de province. « Ce sont, ajoute-t-il, des titres dont nous avons le droit d'être fiers; mais noblesse oblige, et c'est à nous à persévérer dans la voie que nous nous sommes tracée, et à accroître chaque jour les richesses de ce trésor que nous amassons pour nos futurs historiens. »

M. le président invite ensuite les membres présents à faire toutes les propositions qu'ils jugeraient utiles au bon fonctionnement de la société. M. Paul Mercier, de Cognac, exprime le désir que, dans toutes les localités où le nombre des associés le comportera, il soit créé un bureau plus spécialement chargé de correspondre avec le président, d'organiser les réunions, de recruter de nouveaux adhérents et de fortifier en un mot les liens qui unissent entre eux tous les membres de la société. Cette proposition a été très favorablement accueillie et le bureau a été chargé d'en assurer autant que possible l'exécution.

M. Denys d'Aussy, vice-président de la société donne lecture d'un mémoire fort étudié sur *Le bois des héros*, dénomination sous laquelle sont connus les bois qui s'étendent en face de Taillebourg, dans les anciennes paroisses de Saint-Saturnin de Séchaux et d'Ecurat. Ce nom n'aurait pas été donné, comme on le croit généralement, par réminiscence des batailles de Taillebourg et de Saintes, dont l'action s'est passée sur un autre théâtre, aujourd'hui parfaitement connu et délimité. M. d'Aussy lui assigne une origine plus ancienne encore. *Les grandes chroniques de France*, reproduisant le récit apocryphe de Turpin, citent un fait miraculeux qui aurait eu lieu en face de Taillebourg. Lorsque l'empereur Charlemagne marchait à la rencontre du roi païen Agolant, les lances de ses chevaliers, fichées en terre au devant de leurs tentes, se seraient en une nuit couvertes de feuillage et d'écorce, formant ainsi un bois qui, suivant

Digitized by Google

les *Chroniques*, « existerait encore ». Telle serait la légende à laquelle le bois des héros devrait son nom.

Piarre Marcut (M. Pellisson), dans une pièce de vers en patois saintongeois, raconte la touchante histoire de sainte Eustelle. Ce n'était pas une mince difficulté de conserver à ce langage, plus favorable aux gauloiseries qu'aux récits sérieux, toute la gravité imposée par le sujet. Piarre Marcut s'en est tiré avec son habileté ordinaire et sans rien perdre de cette bonhomie naïve qui fait le charme de ses vers.

M. le baron de La Morinerie, membre du comité de publication, venu tout exprès de Paris pour assister à la fête, lit une notice sur Samuel Robert. Samuel Robert n'est pas un inconnu pour les membres de la société des *Archives;* son *Livre de raison* a été publié (t. v des *Archives historiques*), et il nous initie à bien des détails sur sa vie privée. Mais combien nous étions loin de connaître à fond cet intéressant concitoyen! Dans un tableau, dont tous les personnages semblent se mouvoir devant nous, M. de La Morinerie nous retrace l'agitation causée dans la ville de Saintes par la prétention, pourtant assez légitime, de Samuel Robert, de prendre place dans le respectable corps des élus. L'invincible ténacité de ce bourgeois finit par triompher de l'opposition de l'évêque et du mauvais vouloir de ses collègues. Mais au prix de quels efforts ! On demande souvent aux romans historiques de nous initier aux mœurs du siècle passé; quel roman pourrait nous offrir autant de vérité et de précision ? Au lieu d'un dessin imaginaire, c'est une photographie que nous avons sous les yeux, mais une photographie retouchée par la main d'un artiste.

Un sonnet, *Saintes*, de M. Edmond Maguier, dont la verve poétique est inépuisable, termine la séance. (V. plus bas, p. 300).

On se rend au musée des antiques; et l'on admire tout ce que, il y a huit jours, la société française d'archéologie, habituée à parcourir la France et à voir des merveilles, contemplait avec étonnement et saluait avec enthousiasme : frises, chapiteaux, colonnes, bas-reliefs d'une élégance achevée, d'une beauté superbe, inscriptions d'un intérêt capital. M. Audiat expliquait tout. Quelle fructueuse visite !

Le soir, à sept heures, un banquet réunissait tous ceux qui avaient assisté à la séance et quelques autres membres venus des villes voisines. Chaque convive a devant lui un charmant dessin dû au crayon de M. Dangibeaud : un docteur à barbe vénérable déroule une pancarte scellée du sceau de la société des *Archives* et sur laquelle le menu est rédigé en style du XVI^e^ siècle. Mais nous ne sommes pas de ceux qui rêvent archéologie jusque dans l'art culinaire ; la cuisine est moderne, Dieu merci, ce qui nous permet d'adresser ici nos félicitations « à l'hoste du logis où pend pour enseigne : *Les Messageries* ».

Chacun des convives a sa vignette avec son nom : « Noble homme et saige maistre Loys Audiat du Cousteau, sieur dudit lieu, garde de la librairie de la ville de Xaintes ; messire Denys

Digitized by Google

Joly d'Aussy, écuyer, seigneur de Crazannes; noble et scientifique personne Victor Enault, docte ès sciences mathématiques ; noble homme Anatole Laverny, sieur du Couldret; monsieur maistre Paul Mercier, conseiller honoraire au siège présidial de Coignac; messire Jehan Lalande, chevalier; baron d'Olce, capitaine d'une compagnie de cent hommes d'armes ; maistre Piarre Marcut, sieur de l'Echallier, félibre majoral Xaintongeais ; noble homme Eustase Rullier, maistre ès œuvres de la ville et cité de Xaintes ; noble homme Ernest Pédezert, ingénieux des turcies et voies ferrées ; noble homme Loys Planty, sieur des Quatre-Portes; saige et discrette personne François Pinasseau, tabellion, notaire et garde-nottes héréditaire ; haut et puissant messire Léon Michel, baron de La Morinerie, seigneur de Disconche, Aunay et autres places ; noble homme Edmond Maguier, maistre ès jeux floraux ; noble homme Athanase Lacaze, sieur de Pontaillac; noble homme Gabriel Audiat, sieur de Flamenat, eschevin de Pranzac, régent en l'université de France ; docte personne Edouard Audiat, maistre en chilurgie pour les armées de mer ; noble homme Charles Dangibeaud, sieur de Beaumaine, advocat en la cour du parlement, etc. »

Voici le texte de ce très original menu : nous reproduisons celui de notre imprimeur.

A tous ceux qui ces présentes lettres voiront et orront. A Colombier, hoste de l'hostellerie où pend pour enseigne les Messageries, salut. Comme ainsi soit qu'en l'an mdcccxciv fust advenu le xx^e^ anniversaire de la fondation de la Société des Archives historiques de la Xainctonge et de l'Aunis, d'aucuns furent d'advis de festoyer et festiner en laditte hostellerie. A doncques savoir faisons que, le vi de juing audict an, honorable homme Noël Texier, maistre imprimeur, a eu audict festin : premièrement une soupe de poulailles aux asperges, plus ung saulmon saulce Batave, plus ris de veau purée de laictues, plus ung aloyau saulce des Pétrocores, plus ung pasté de foies gras, plus polets nouveaux routis, plus petits peseaux verds, plus creme vanille, plus confitures et dragées, plus café, eau de vie Claudius Macer, plus Congonnetodubnine. Vins : Médouc, Graves, Falerne, Pomerol, Corton, Champagne.

M. le président Audiat porte un toast à la société et remercie ceux de ses membres venus de Paris, de Bordeaux, d'Angou-

Digitized by Google

lême, de La Rochelle, de Cognac et même... du Gabon, pour fêter son vingtième anniversaire :

« C'était le 25 septembre 1886 ; nous fêtions le décret qui reconnaissait la société des *Archives* comme établissement d'utilité publique ; la réunion fut si cordiale que, traduisant la pensée commune, deux des convives proposèrent de rendre plus fréquentes ces soirées fraternelles. Et tous promirent d'être là quand serait publié le vingtième volume des *Archives* (*Bulletin*, VI, 361). Or, en 1892, il arriva un petit accident qui n'avait pas été prévu ; nous avons publié en même temps le 20e et le 21e volume. Lequel des deux fêter ? Pour ne point faire de jaloux, nous n'en avons fêté aucun, et nous avons remis le banquet à ce 20e anniversaire de notre fondation. Hélas ! tous ne sont pas au rendez-vous ; des deux auteurs de la proposition, l'un, le marquis de Saint-Hilaire, est allé où l'on n'a plus à faire d'efforts pour apprendre, et il peut dire avec le poète :

J'ai cru ; je vois, je sais.

» L'autre est à Carpentras, et Carpentras, qui l'eût cru ? a tant de charmes qu'il y est captivé, charmé, enivré. Carpentras, en effet, a la bibliothèque d'Inguimbert et l'Inguimbertine a les manuscrits de Peiresc. Songez donc ! Douze heures de travail par jour à copier les manuscrits de Peiresc ! Qui peut résister à un pareil attrait ? Et voilà comment Tamizey de Larroque reste là-bas, préparant des matériaux pour achever la prodigieuse collection des 10 volumes de la correspondance. Mais il ne nous oublie pas cependant ; la preuve, c'est le toast qu'il nous expédie de la Provence.

... Nous n'avons ni Lambert, ni Molière.

» Heureusement nous avons M. de La Morinerie, ce Parisien-Saintongeais dont la verve nous a charmés toute la journée. Vous savez ce qu'est pour un Parisien autochtone un voyage en province ; il est vrai que, cette fois, c'était pour venir en Saintonge, et il est accouru avec certainement autant de plaisir que le jeune marin que j'aperçois tout frais débarqué du Gabon. Ce voyageur lointain ne voulait pas paraître ici : d'une part, son uniforme s'était légèrement avarié en Afrique, où les noirs ne cousent qu'avec du fil blanc qu'ils n'ont pas, et il n'était pas Henri IV pour se donner le luxe de coudes troués ; et de l'autre, arrivé d'avant-hier, il n'avait pu avoir ni cravate blanche ni habit noir et sous-pieds. Je l'ai amené cependant, sûr de votre indulgence pour ce manquement à l'étiquette ; son costume n'est pas tout à fait officiel, mais il est encore plus décent que celui du pays de là-bas où les hommes sont vêtus de leur candeur et les femmes de rien du tout.

» Je bois donc à vous tous, messieurs, venus de loin ou de près, je bois à ceux de nos confrères dont les très nombreuses lettres d'excuses attestent les regrets bien sincères. Et donnons-nous rendez-vous, toujours fidèles, toujours zélés, pour notre

Digitized by Google

25e anniversaire, nos noces d'argent, en 1899, si nous vivons jusque-là. Tout récemment n'a-t-on pas essayé de faire croire que la société des *Archives* n'existait plus, de la mettre un instant sous le gobelet. De peur qu'elle n'offusquât certaines nullités éclatantes, on la fit disparaître comme une muscade dans la manche du prestidigitateur. Mais il n'est pas aussi facile de nier une société de 500 membres, qui compte plusieurs membres de l'institut, des lauréats de l'académie française, députés, sénateurs, administrateurs, prélats, généraux, des poètes comme Paul Déroulède ou André Lemoyne ; des savants comme Léopold Delisle, Anatole de Barthélemy, René Kerviler, Tamizey de Larroque ; un Elie de Dampierre, un Bourdeille, un La Trémoille de La Rochefoucauld ; un peintre comme Bouguereau ; des érudits comme les Granges de Surgères et les Anatole de Bremond d'Ars, les Oscar de Poli, Alfred Richard ou Georges Musset, et ceux qui m'écoutent, dont vous tous, messieurs, appréciez les talents multiples en arts, en sciences, en poésie, en érudition, en lettres, en histoire. Allons notre chemin, selon le mot du poète :

Et poursuivant notre carrière,
Versons des torrents de lumière
Sur nos obscurs *escamoteurs*.

» Devant le sophiste qui niait le mouvement, Zénon marchait ; et nous, nous pouvons répéter le mot profond de Descartes : je dîne, donc je suis ; nous buvons, donc nous existons. Buvons à la société des *Archives*. »

M. d'Aussy donne lecture d'un autre toast adressé de la Bretagne par notre compatriote, M. Anatole de Bremond d'Ars, marquis de Migré. Notre aimable confrère n'épargne pas ses éloges à la société des *Archives :* « Lorsqu'en ma qualité de président de la société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure, dit-il, je recevais, enregistrais et analysais les divers bulletins et mémoires échangés avec les nombreuses sociétés correspondantes, il m'était facile de comparer le degré de vitalité de chacune de ces sociétés ; aussitôt, involontairement, je pensais à notre société saintongeaise, et me demandais combien il faudrait de bulletins de telle ou telle association dans la balance pour faire équilibre à cette longue rangée d'in-8° dont nous sommes justement si fiers... Songeons dès aujourd'hui aux noces d'argent de la société des *Archives historiques*, en 1899 ; en attendant, nous devons célébrer ses noces de vingt ans : elles n'ont pas encore de nom particulier et symbolique. On pourrait peut-être, en employant le langage archéologique, les appeler noces de pierre ou de bronze, dénomination d'un heureux présage, marquant ainsi la solidité des vingt premières années de notre société... » Après avoir rappelé les noms des dévoués collaborateurs qui secondent le président, « dont le zèle persévérant ne s'est jamais ralenti durant cette longue période de vingt années », M. de Bremond résume ainsi ses vœux :

Digitized by Google

« A mes excellents confrères et compatriotes saintongeais, à la prospérité croissante de notre société jusqu'à ses noces d'argent, à la fin de ce XIXe siècle que l'on nommera le siècle réparateur et conservateur de tous les monuments historiques, des gloires nationales de cette ancienne France, inséparable, on vient de le reconnaître, de la nouvelle France du prochain siècle : vérité que nos successeurs proclameront encore bien plus haut, en célébrant dans trente années les noces d'or du cinquantenaire ! »

Après ce toast accueilli par d'unanimes applaudissements, M. de La Morinerie lit une dépêche de M. Tamizey de Larroque qui, plongé dans le déchiffrement des manuscrits de son cher Peiresc à l'Inguimbertine de Carpentras, envoie ses souhaits à ses confrères et ses regrets de n'être pas avec eux.

Piârre Marcut nous fait entendre, avec un accent local parfaitement réussi, une poésie en patois :

PRR' NOU VINGT AN

Touest au prr'zidan

O se pareit qu'aneut jh'avon trr'toû vingt an ;
Et de fait, jhe porton coume in ar de printemp:
Jhe son gai, son contan, jh'avon brigue de pène,
Prr' tout dire d'in mot, enfin son trr'toû jhène;
Jh'avon vingt an,... ou bein nou semb'ye encouère avî
Que lei-z-avon, putoû. Prr'tan quant lei-z-avî
Prr' dret de ma jhénesse — o-l-était la belle âjhe —
Jh'avî le thieur pu chaud, jh'étî b'n étout mein sajhe
Qu'à c't'heure. Peusque avon pâ poyut lei r'tenit,
Jh'en rappelon aneut rein que le souvenit.
Dan noute souciété jhe lei fason revive,
Coume on vouet soun esprit revive dan-n-in live.
Deipeû don que jh'avon égrr'né noû vingt an,
Jh'en avon prr'fité prr' devenit savan.
Dei çartain jhen d'esprit pensian dan la Saintonjhe
Qu'en argadan sa vie en arre on la rallonjhe,
Et bein mei 'couère — o n'eit souvan pâ trot eisit —
Si n-on peut argadé dan lei sièque bâsit.
Deipeû vingt an, vouélà couman neissut et vive
Noute souciété c'eit prr'gardé lei-z-Erchive.
Dieh beun! o-l-eit thielle âjhe aneut que jhe feiton,
Peusqu'au fond de noû thieûr encouer jhe la senton:
Nou-z-aute bein souvan dessû lei soubrr'ture
Que jh'allon ramassé lei fieûr et la vardure,
Que, prr' feire l'histouère, on nou-z-a vu trr'toû
A pène main viré la poussière et lei-z-où,
Et peû san conté prende au vieû temp sei richesse,
Vouélà que célébron l'étarnelle jhénesse.
Lei-z-homme, o-l-eit la loué, z-ou savon, veilzissan:
A tout mouman dau jhour châquin de nou zou sent
A soun œuil thi feub'yit, ôb' à sa main thi tremb'ye,
Mei la chrétienneté prise dans soun ensemb'ye
Eit trr'jhou varte, forte et pène de santé.
En petit sont de minme étout lei souciété.
In jhour, z-ou faudra bein, châquin de nou san faute
Nétierat à son tour la piace prr' in aute,

Digitized by Google

Mei l'âbre eit vigouroû : thieû-là thi tout petit
En lei champ de Saintonjhe et d'Aunî le piantit
N'a brigue ménajhé reun prr' sa rédussite ;
Et de fait, l'avon vu, prr' sei soin, grand'zit vîte :
I y a mî prr' longtemp au pied dau boun engrei,
Qu'i n-en ferat encouer combe et comb' de prougrei,
Si beun que jhusqu'au ciel i drr'sera sei ralle,
Et qu'on ramassera sei frut à peine palle.

A ç't'heure savé pâ? — No ! — Dieh beun ! s'o vou pieit,
Jh'allon feire ine affeire : emp'yisson noû gobiet
Bein piein, et peusqu'enfîn tout thieut eit soun ouvrajhe,
A noute prr'zidan, prr' z-i bayé courajhe,
A mon-sieu Louî Audiat, si voulé m'acouté,
Jh'allon choqué bein fort et bouère à sa santé.

A ce moment paraît *La Congonnétodubnine*, vénérable et douce liqueur, aussi vieille que le gaulois Congonnétodubnus, dont la pierre tombale est au musée de Saintes. C'est du cognac de 1804 que nous offre M. Edmond Maguier. Il est accompagné d'un sonnet que lit M. Gabriel Audiat ; on déguste l'un, on savoure l'autre en même temps, double plaisir.

Le cognac que j'envoie a quatre-vingt-dix ans.
On peut dire vraiment qu'il a l'âge « historique ».
Il était, dans ma cave, ainsi qu'une relique...
Il n'en peut mieux sortir qu'en l'honneur des savants !

Du pur sol saintongeais c'est un des doux présents.
Ceux qui l'ont recueilli sont morts, cela s'explique.
Aux hommes comme aux ceps la même loi s'applique...
Ils périssent, jouets des destins et des vents.

Mais leur mémoire au moins parmi nous se révère.
En votre souvenir nous levons notre verre,
Aïeux, auteurs des biens dont nous sommes épris !

De vos labeurs anciens le charme persévère.
Gloire à vous ! Tour à tour, nos lèvres, nos esprits,
Goûtent vos vieux cognacs et vos vieux manuscrits.

Au nom des paresseux et des ignorants, M. Louis Planty boit aux savants et aux travailleurs. « Nous sommes, dit-il, enchantés que d'autres veulent bien travailler pour notre satisfaction et notre instruction ». M. Audiat répond qu'il voudrait bien voir dans la société 3 ou 400 et plus de ces fainéants et de ces ignorants. « Où en serions-nous, bon Dieu ! si tous les membres de la société étaient savants et nous envoyaient des mémoires ? Qu'on nous donne beaucoup de ces ignorants-là qui lisent, qui apprécient, qui sont reconnaissants des efforts faits et qui s'expriment en si bons termes. L'ignorance qui s'avoue n'est-elle pas la meilleure des sciences ? »

Et la conversation se généralise ; chacun dit son mot ; c'est un feu roulant de fines plaisanteries, de gaies anecdotes ; on dit des vers. Sonnet de M. Audiat, *Le vin de Saintonge ;* sonnet de M. Edmond Maguier, *La trêve :*

Digitized by Google

Hier nous combattions sous des drapeaux contraires,
Et demain nous verra de nouveau divisés.
Aujourd'hui cependant il n'est plus d'adversaires
Parmi nous. Les conflits se sont tous apaisés.

La science, unissant ceux qui n'y pensaient guères,
Va prendre ses fervents dans des camps opposés.
Par son charme serein elle en fait des confrères.
Hélas ! ce bel accord ne dure pas assez.

La vie est bien souvent âpre, cruelle, amère.
Chacun avec ardeur y poursuit sa chimère ;
Dans l'espoir du succès on devient sans pitié.

Il est bon qu'en ce jour le destin nous rassemble.
La trêve, en nous donnant le plaisir d'être ensemble,
Prépare dans nos cœurs la voie à l'amitié.

M. Maguier est prié de nouveau ; alors le poète, ou plutôt le père, lit des strophes toutes pleines d'émotion intime, *l'Escarpolette :*

— « Papa, c'est à ton tour ! je veux te balancer. »
— « Non, merci, je n'en ai, mignonne, aucune envie. »
— « Oh ! si, dis, je le veux ; moi, j'en serai ravie,
Et tu verras comment je saurai te pousser. »

« C'est juste, ajoute-t-elle. Au moins pendant une heure
Tu m'as donné l'élan et comblé mon désir.
Maintenant c'est à moi de te faire plaisir.
Dis oui, petit papa, dis oui, vite... ou je pleure ! »

Comme on peut s'en douter, je me passerais bien
D'être, à mon âge, ainsi projeté vers la nue...
Mais je peinerais trop la douce âme ingénue.
Faisons ce qu'elle veut ; ne lui refusons rien.

Je m'assieds. Doucement bouge l'escarpolette ;
Puis le lent mouvement devient accéléré...
La fillette me suit d'un regard enivré.
Elle rit, et la fête est pour elle complète.

— « N'est-ce pas, dis, papa, qu'on s'amuse beaucoup ?
Aucun jeu, sûrement, ne me plaît davantage.
On peut aller très haut... là-haut... dans le feuillage...
Je vais te faire voir, en poussant un grand coup. »

Mon Dieu, mon Dieu, je suis dans une peine extrême.
Edmée a tant de joie à ce balancement,
Elle pense si bien que c'est mon agrément,
Que je ne voudrais pas blesser l'enfant qui m'aime.

Mais, à ce jeu troublant de flux et de ressac,
Ce n'est pas tout à fait le bonheur que je trouve...
Et, pour dire entre nous la vérité, j'éprouve,
Au lieu d'un grand plaisir, un grand mal d'estomac.

M. de La Morinerie, dans quelques vers pleins d'humour, raille ces savants à l'esprit trop alambiqué, qui perdent souvent leur latin dans l'explication des inscriptions les plus simples.

Digitized by Google

Qu'elles s'écoulent vite ces heures de franche gaîté et de conversations cordiales ! Minuit était sonné et l'on ne songeait pas à sortir ; quelques uns même ont prolongé la causerie une heure encore.

X...

ARCHÉOLOGIE

I

EXCURSION A PARTHENAY

Parthenay a été désigné, cette année, comme but de notre excursion annuelle ; ses monuments : Saint-Pierre, Sainte-Croix, Notre-Dame de La Coudre, les ruines de son château, la physionomie féodale restée à tout un quartier de la ville basse, justifient ce choix. Mais la capitale de la Gâtine se recommande aux Saintongeais par d'autres titres ; elle appartenait à une famille qui avait des attaches en Saintonge et qui s'est trouvée mêlée aux luttes contre les anglais.

Guillaume I^er^, sire de Parthenay, est un des grands seigneurs d'Aquitaine auxquels le pape Jean XIX recommande le monastère de Saint-Jean d'Angély (1^er^ mai 1031). Quelques années plus tard, en 1047, il assiste à la dédicace de l'abbaye de Notre-Dame de Saintes, accompagné de sa femme et de sa nombreuse famille ; et à cette occasion il abandonne au nouveau couvent le prix de vente de l'île de Vix, 1,500 sous, et consacre à la vie religieuse sa fille Béatrix, encore enfant. Damète, femme de Hugues I^er^ L'Archevêque, était une fille de la maison de Rochefort, et c'est par suite de ce mariage que la seigneurie de Chatelaillon en Aunis passa aux Parthenay. En 1220, l'évêque de Saintes prend en main la défense des intérêts des habitants de Niort contre Guillaume L'Archevêque. En 1242, la campagne, qui devait se terminer par la bataille de Taillebourg et de Saintes, sort d'un complot ourdi dans le château de Parthenay. Guillaume V avait épousé Amable de Rancon, fille de Geoffroy, seigneur de Taillebourg. Ce mariage fit passer la terre de Taillebourg dans la maison de Parthenay. Pendant les guerres avec les Anglais, Jean I^er^ L'Archevêque fut chargé par le roi de concourir à la défense de la Saintonge et de l'Aunis. En 1330, il était gouverneur de Saintes, et tomba entre les mains des Anglais, au second combat sur le pont de Taillebourg (1351). Guillaume L'Archevêque fut élevé à la dignité de lieutenant général en Poitou, Touraine et Saintonge en deçà de la Charente, par le régent du royaume, le 22 mai 1358. Il avança pour la défense du Poitou et de la Saintonge la somme énorme de 13,700 florins. Charles V voulant l'indemniser lui donna, par acte du 23 décembre 1372, les terres de Dampierre en Aunis et

Digitized by Google

de Laleu, près La Rochelle. En 1385, il fait la campagne de Saintonge sous le duc de Bourbon.

Parthenay ne peut donc pas être absolument indifférent aux Saintongeais. C'est une ville pleine de souvenirs pour eux !

En route maintenant ! Contrairement à ce qui se passe d'ordinaire, la première étape sera le déjeuner. Il était 11 heures et demie à l'arrivée; on ne pouvait songer à entreprendre la visite d'un édifice. Ventre affamé n'a pas d'oreilles, encore moins d'yeux. Les excursionnistes se hâtent vers l'hôtel, sous la conduite de M. Bélisaire Ledain, l'érudit auteur de la *Gâtine historique et monumentale*, qui est venu les recevoir à la gare et leur servira de guide pendant toute la journée. Au dessert, après le toast d'usage porté par M. Dangibeaud, en l'absence de M. Audiat que la maladie retenait à Saintes, M. Caillon a lu la jolie pièce de vers suivante, chantant la Gâtine telle qu'elle existait il y a trente ans :

Salut ! noble cité des âges héroïques,
Qui ne connus jamais les jours de désespoir !
Tu vis tomber les rois, fonder les républiques,
Détruire le matin ce qu'avait fait le soir ;

Et tu restas debout : tes épaisses murailles,
Où le fer destructeur semble s'être émoussé,
N'ont pas permis au temps de faire en leurs entrailles
La brèche où le présent vient chasser le passé.

A d'autres d'admirer tes longues avenues,
Tes larges boulevards, tes hôtels somptueux,
Les arches de ton pont, dans les airs suspendues,
Que font geindre et grincer les trains aux lourds essieux.

Pour moi, mon Parthenay reste la vieille ville,
Et ses pignons en bois surplombant le trottoir ;
Ses hauts remparts, avec leur ceinture mobile,
Le Thouet, où jadis se mirait le manoir.

C'est l'antique donjon, l'imposante tourelle,
Géant des siècles forts, qui triomphe des ans,
Où, nuit et jour encor, veille la sentinelle
Dont le « Qui vive ? » fait s'enfuir les chats-huants ;

Ses hardis monuments, fils de la vieille France,
Eglises ou palais, ses portes de granit ;
Ses clochers d'où s'envole, en tintant, l'espérance,
Où l'arbuste s'accroche, où l'oiseau fait son nid.

J'aime, comme autrefois, tes campagnes fleuries,
Fier pays de Gâtine, aux rudes habitants ;
J'aime tes ruisselets fuyant par les prairies,
Ou tombant du coteau sur les cailloux roulants.

J'aime du paysan la chanson grave et lente
Qui berce les grands bœufs, aux heures du labour ;
Les contes de jadis que, la voix chevrotante,
L'aïeule dit « aux gars » qui font cercle alentour.

Digitized by Google

Mais que sont devenus tes landes, tes jachères,
Et l'or de tes genêts ruisselant au soleil ?
Et tes fouillis d'ajoncs, et tes rouges bruyères
Etalant leur tapis de pourpre et de vermeil ?

Où tes étroits sentiers courant le long des haies ?
Où tes étangs de joncs, tes bois mystérieux,
Tes vieux chênes moussus, tes ombreuses futaies,
La lourde croix de pierre au bord du chemin creux ?

Ce monde a disparu ; la charrue et la herse,
Ces utiles engins d'un siècle de labeur,
Ont balayé le sol, telle une immense averse.
Le poète aujourd'hui doit chanter la vapeur.

C'est un monde nouveau, plus prospère peut-être.
Gardons-nous de crier au progrès : C'est assez.
Tant pis pour le penseur s'il a tardé de naître.
Soyons de notre temps, respect aux temps passés !

L'église de Parthenay-le-Vieux est le premier monument visité. Eloignée de la ville d'environ trois kilomètres, elle appartient au roman de transition. On pourrait n'en fixer la date qu'au commencement du XII^e^ siècle, et l'attribuer, selon toute probabilité, aux moines de La Chaise-Dieu. Elle comprend trois nefs, trois absides, deux transsepts sur le carré desquels s'élève un clocher octogone. Les voûtes des nefs latérales sont en quart de cercle et contrebuttent celles légèrement ogivées de la nef principale. Une coupole sur trompe recouvre l'intersection des transsepts. La façade est divisée en trois parties par deux colonnes engagées montant presque jusqu'au sommet. Au centre s'ouvre la grande porte en plein cintre, à deux archivoltes. A droite et à gauche une arcade. Dans le tympan de celle de gauche, un cavalier tenant un faucon sur le poing, à cheval, sous les pieds duquel est engagé un homme. On sait aujourd'hui ce qu'il faut penser de ces cavaliers et de leur signification probable. Dans le tympan de droite, un homme à cheval sur un lion semble être une représentation de Samson. On n'est pas fixé sur le sens de cette scène reproduite, ainsi que la précédente, sur la façade de Notre-Dame de La Coudre. Elle a évidemment un sens symbolique. Mais ne pourrait elle pas être en outre une allusion aux fondateurs et bienfaiteurs de ces églises dont les armoiries portent précisément un Samson ?

A noter un fort original cordon entièrement composé de têtes de chats.

Rentrés à Parthenay, M. Ledain nous conduit à la petite église de Sainte-Croix, élégante, d'un bon style, dont le chœur est recouvert d'une voûte Plantagenet. On y voit deux tombeaux avec statues.

Notre-Dame de La Coudre n'offre plus que des ruines, ruines pittoresques d'un haut intérêt, cependant. Nos églises de Saintonge nous ont habitués aux quatre archivoltes du portail, ornées du Christ entouré d'anges aux ailes éployées, des vertus victo-

Digitized by Google

rieuses des vices, des vieillards de l'apocalypse porteurs de fioles et d'instruments de musique. Mais l'ensemble du monument est très remarquable et l'art de l'imagier fort délicat. Il y a surtout sur l'arcade de droite une ornementation en coquilles flabelliformes d'une grande élégance, qu'Arcisse de Caumont considérait comme un type du roman poitevin. De curieux bas reliefs, représentant l'entrée de Jésus à Jérusalem, l'annonciation aux bergers (dont l'un est monté sur des échasses), quatre statues auxquelles manque la partie inférieure du corps, figurant probablement les mages, sont déposés dans le couvent des ursulines, propriétaires actuels de Notre-Dame de La Coudre. Deux superbes chapiteaux, spécimens fort bien conservés, d'un art délicat, ornent l'entrée du couvent. Sur l'un est sculpté le sacrifice d'Abraham et sur l'autre le combat de Goliath et de David, habillé en chevalier, portant bouclier et casque du XII^e^ siècle: c'est un document précieux pour le costume du moyen âge, d'autant qu'il donne encore le harnachement complet d'un cheval à cette époque.

De Notre-Dame au château il n'y a qu'un pas. Le château occupe l'extrémité d'un promontoire, dominant le Thouet et la ville basse. Il n'offre même plus l'ombre de sa splendeur. Avant les démolitions accomplies en 1831 et reprises depuis, on pouvait se faire une idée assez précise de ses fortifications. Aujourd'hui trois tours, dont l'une presque rasée, reliées par des murs à moitié détruits, voilà les seuls débris de la résidence des puissants barons du Gâtinais, du lieu où fut décidée la campagne de 1242. La plus complète sert de poudrière; elle disparaîtra avant longtemps : son état de délabrement le fait craindre. Plus loin, à l'angle correspondant, se dresse celle qui fut le théâtre de la mort tragique de Jacques d'Harcourt en 1423, abandonnée aux vagabonds et devenue une sorte de cour des miracles.

Si l'on parvient difficilement à rétablir, par l'imagination, la puissance défensive de ce *castrum*, on voit beaucoup mieux que l'art militaire du moyen âge avait fait de Parthenay une place forte de premier ordre. La rivière trace son lit en demi-cercle autour de son enceinte et constitue de ce côté un fossé naturel presque infranchissable, puis une muraille continue, dont on peut suivre partout les restes considérables, l'environnait de toutes parts, en se reliant au château. Quatre portes, qui sont encore les principales issues de la ville, étaient pratiquées dans cette enceinte. La plus remarquable est celle de Saint-Jacques, au nord. C'est un beau modèle de l'architecture militaire du XIII^e^ siècle. Ses pieds plongent dans la rivière, que l'on franchit sur un pont de pierre.

La baie légèrement ogivale est flanquée de deux tours saillantes s'allongeant en forme de bec ou éperon, comme la porte Narbonnaise de Carcassonne et plusieurs tours du château de Loches. Une large plate forme, bordée de créneaux soutenus par d'élégants machicoulis, couronne le sommet.

Outre l'enceinte extérieure, il en existait intérieurement une

Digitized by Google

deuxième se rejoignant à la première ainsi qu'au château. Le vestige le plus important de cette seconde ligne de murailles est encore une porte, la porte de la citadelle ou tour de l'horloge. C'est en effet sur sa plate-forme qu'est placée l'ancienne horloge de la ville depuis 1454, date de la magnifique cloche qui sonne les heures.

Après une courte halte au couvent des cordeliers, le temps de jeter un coup d'œil sur un rétable de la renaissance représentant l'enlèvement et le transport à Lorette, par les anges, de la *Sancta Casa* de la vierge, les excursionnistes s'acheminent vers la fabrique de faïences, fondée par M. Jouneault, aujourd'hui dirigée par M. Admirault, ancien capitaine de frégate. C'était l'un des attraits de la journée, et pas l'un des moindres pour quelques uns, les dames notamment. Les produits de cette faïencerie sont aujourd'hui assez connus. M. Admirault, fait les honneurs de ses ateliers avec une affabilité charmante, montrant les diverses transformations de la terre, les soins méticuleux de ciselure, de retouche, de peinture, que chaque pièce réclame avant d'arriver à la perfection. Il nous montre son musée, où chaque objet fait l'admiration des connaisseurs. Ce sont des morceaux de choix qui feraient honneur à de grandes collections.

Mais l'heure s'avance. Il faut prendre congé et penser au retour. On se sépare, les uns vont à la gare, les autres rentrent à l'hôtel se promettant de prolonger l'excursion, qui sur Airvault, qui sur Oiron. Journée bien remplie, que la savante causerie de notre cicerone aura rendue fort instructive.

A. D.

—

II

CONGRÈS DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

I. — AVANT LE CONGRÈS

Le conseil municipal de Saintes, dans sa séance du 24 mars, a voté, sur la proposition de M. Paul Brunaud, 1er adjoint, une somme de 200 francs pour la réception des congressistes. Le conseil de La Rochelle, sur le rapport de M. Couneau, ancien adjoint, a voté 600 francs pour le même objet.

*
* *

Le 5 mai, le vice-président de la commission des arts appelle l'attention du maire « sur l'état de la partie de la place Bassompierre qui entoure l'arc de triomphe » (1). En effet, depuis quelque

(1) Pour faire un canon, disait quelqu'un en entendant cette phrase, pour faire un canon, prenez un trou et mettez du bronze autour.

Digitized by Google

temps déjà « des baraques se sont installées à proximité ; les pierres du monument sont salies et détériorées ; le terrain est encombré et souillé. » — « Pauvres pierres, aurait dit Charles X, malheureux terrain ! » (1). — Or, « *il est nécessaire* que la place soit toujours propre, et *il est indispensable* que les étrangers emportent de Saintes le meilleur souvenir. » Aussi une idée lui est venue : « Installer autour du monument une grille de fer » à la place « des baraques installées à proximité. » Il ajoute : « la commission n'a pas de budget », puisqu'au 26 octobre dernier ses recettes s'élevaient à 4.013 francs ; mais en retour elle a deux choses : 1° « la garde des monuments classés » ; 2° « le devoir d'avertir l'administration » (2).

Dans sa séance du 24 mai, le conseil municipal, considérant sans doute que la commission « a la garde des monuments classés », soin dont elle s'acquitte si bien, n'a pas voulu la gêner en rien, même en installant une grille de fer dont le coût serait de 1.325 francs. (Voir l'*Indépendant* du 29).

***

Il y avait 50 ans juste que la société française d'archéologie, fondée en 1834 par Arcisse de Caumont, avait tenu sa première session à Saintes.

Le congrès de 1844 avait 660 adhérents, y compris sans doute les membres de la société. Parmi eux, 46 de la Charente-Inférieure, dont 31 de Saintes : Moreau, bibliothécaire de Saintes, inspecteur pour la Charente-Inférieure, l'abbé Rochet, l'abbé Person, Surrault, Anatole de Barthélemy, Dières-Montplaisir, Laferrière, Justin Bourgeois, P. Huteau, Gustave de Roumefort, Victor Vallein, Boyer, avocat, Brung, Gelineau, substitut, Tortat, procureur, Morin, avoué, Brossard, architecte, le docteur Follet, médecin, M. Drilhon, avocat, Rousset, H. de Froger, L. de Froger, Emile Tortat, avocat, de Beauchamp, Hector Savary, Auguste Forestier, Berton, ingénieur, l'abbé Bouyer, l'abbé Amiet, curé d'Aunay, Brétinauld de Méré, J. de Clerveaux, Briand, Brejon, Gréan, Prévost, architecte, Saucon, Rainguet, notaire, Dumorisson, E. Eschasseriaux, O. du Seutre, l'abbé Pitard, à Arces, Arnault, banquier, Moufflet, Cholet, vicaire, l'abbé Daunas.

---

(1) Voir l'*Esprit dans l'histoire*, par Edouard Fournier, 2e édition, p. 428.

(2) Voici le texte de la lettre : « J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur l'état de la partie de la place Bassompierre qui entoure l'arc de triomphe.

Depuis quelques temps des baraques se sont installées à proximité ; les pierres du monument sont salies et détériorées, le terrain est encombré et souillé.

Il est nécessaire que la place soit toujours propre ; il est indispensable que les étrangers, qui viendront au congrès archéologique (du 29 mai au 2 juin), emportent de Saintes le meilleur souvenir.

J'ai pensé que l'on pourrait installer autour du monument une grille en fer.

La commission des arts et monuments historiques n'a pas de budget ; elle a la garde des monuments classés et le devoir d'avertir l'administration.

Veuillez agréer... »

Digitized by Google

Sur ceux-ci vivent : Anatole de Barthélemy, Léon Duret, ancien conseiller à la cour de Rennes, Alexis de Chasteignier, le baron Eschasseriaux.

Le congrès siègea à Saintes du 15 au 20 juin, et pendant ces six jours tint dix séances, consacrées à des mémoires, des discussions, des rapports sur les monuments qu'on étudiait entre les séances.

Le 19 juin, on visita Saint-Romain de Benêt, le terrier de Toulon, la pile de Pirelonge, les églises de Meursac et de Restaud. Le lendemain, M. Léon Duret fit le rapport de cette excursion ; et Benjamin Fillon parla de l'exposition de tableaux organisée à la mairie en l'honneur des congressistes.

Le volume, *Séances générales tenues en 1844* (Caen, 1844, in-8°, 289-7 pages), donne 164 pages au congrès de Saintes. Il y a quelques mémoires d'une certaine étendue : *L'amphithéâtre de Saintes* par Moufflet, principal du collège ; *Notice sur le pays des Santons* par l'abbé Lacurie, plus tard tirée à part avec carte ; note sur le lit de la Charente par Forestier, sur quelques inscriptions du musée de Saintes par Jouannet, sur Aunay par Fillon, sur les cavaliers au portail des églises par Jourdan et Duval, sur la crypte de Saint-Eutrope par MM. Anatole de Barthélemy et Alexis de Chasteigner, etc.

*
* *

Ce n'est pas, comme on l'a répété, le congrès archéologique qui s'est tenu en septembre 1856 à La Rochelle ; c'est le congrès scientifique de France, 23e session. A cette époque, il y avait deux sortes de congrès : congrès scientifique et congrès archéologique, tous deux sous la direction de Caumont. La confusion était donc facile. Les assises scientifiques de France, dont un des historiographes du dernier congrès a nettement nié l'existence, se sont tenues à Saintes en 1870, sans grand éclat, du reste : quelques séances, dont les procès verbaux furent envoyés à M. de Caumont. Les événements de l'année empêchèrent-ils de les publier ?

Le congrès scientifique de France à La Rochelle, composé de 266 adhérents, eut lieu du 1er au 10 septembre, sous la présidence de Landriot, le nouvel évêque. Il dura dix jours, dont deux passés à Rochefort. Les séances du matin étaient pour les six sections particulières : sciences naturelles, agriculture, médecine, histoire et archéologie, philosophie et littérature, physique et mathématiques. A l'assemblée générale de l'après-midi, les secrétaires des sections donnaient lecture des procès verbaux du matin, et l'on traitait des questions diverses ; on lisait des mémoires, on discutait. Entre temps on assistait aux fêtes organisées à l'occasion du congrès : expositions artistiques, expositions des produits de l'agriculture et de l'industrie, soirées musicales, congrès musical ; on visitait musées et collections particulières, archives et bibliothèques, monuments remarqua-

Digitized by Google

bles de la ville et de la banlieue, Rochefort, l'arsenal et l'hôpital de la marine, etc.

Ce congrès a produit un volume de 420 pages. On y voit les comptes rendus des excursions faites, les discours prononcés, des mémoires sur une foule de sujets : richesses minérales de la Charente-Inférieure, carte géologique, le marnage, le percement de l'isthme de Suez, les buttes coquillières de Saint-Michel en L'Herm, le régime des eaux de la Charente, le dessèchement des marais, les mortiers capables de résister à l'action de la mer, la combustion de la houille, les causes de la migration vers la ville, du drainage, de la comptabilité agricole, des fumiers de ferme, différence entre la fièvre typhoïde et le typhus, affections scrofuleuses, constitution médicale de Rochefort, de la mort apparente des nouveaux-nés, sur l'opium indigène, des causes de claudication et des déviations de l'épine dorsale, éclampsie des femmes en couches, influence des ordres monastiques dans le développement de la civilisation en Saintonge, l'introduction du christianisme en Saintonge, constitution du corps municipal à l'origine, éducation des enfants chez les anciens et chez les modernes, du dialecte romano-provençal. Il y a de tout, et aussi des poésies par Labretonnière.

II. — LE CONGRÈS A SAINTES

La 61e session de la société française d'archéologie s'est ouverte à Saintes le 29 mai dans la salle du conseil municipal, à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. le comte de Marsy, directeur de la société. Près de cent personnes étaient présentes ; il y en avait un peu plus à la séance du soir. Un certain nombre d'habitants de la ville y assistaient, y compris quelques dames. Au bureau siégeaient : MM. Paul Brunaud, adjoint ; le baron Eschasseriaux, président d'honneur de la commission des arts ; l'abbé Julien-Laferrière, évêque préconisé de Constantine ; le baron de Haulleville, conservateur en chef des musées royaux à Bruxelles ; Musset, président de la commission des arts ; Audiat, président de la société des *Archives*.

Etaient présents, en outre : MM. Bosc, architecte à Tours, auteur du *Dictionnaire d'architecture* ; le baron et Mme la baronne de Bonnault d'Houet et Mme de Poul, qui n'étaient point des étrangers pour la ville de Saintes ; Arthur Bouneault, l'habile dessinateur de Niort ; Brutails, archiviste de la Gironde ; Cantaloube, capitaine de frégate en retraite ; l'abbé Cazaugade ; Emile Couneau, l'artiste remarquable de La Rochelle ; Charles Dangibeaud, licencié en droit, conservateur du musée de peinture de Saintes ; le comte de Dion ; Auguste Dollot, ingénieur à La Rochelle ; Léon Dumuys, attaché au musée historique d'Orléans ; le marquis de Fayolle, vice-président de la société archéologique du Périgord, et son beau-frère M. le comte de Saint-Saud ; Adolphe Francart, délégué du cercle archéologique

Digitized by Google

de Mons ; le docteur Guillaud, professeur à la faculté de médecine de Bordeaux ; Eutrope Jouan, huissier à Mortagne ; le comte Lair ; M. et Mme Jules Lair ; le révérend Langhorne, recteur d'Over-Woorton (Angleterre) ; Bélisaire Ledain, ancien président de la société des antiquaires de l'ouest ; Charles Legrand, de Saint-Omer ; le marquis de L'Estourbeillon de La Garnache, directeur de la *Revue de l'ouest* ; Auguste Lièvre, bibliothécaire de la ville de Poitiers ; Henri Luguet, professeur de la faculté des lettres de Poitiers ; Maurice Martineau et Louis Planty, négociants à Saintes ; Pédezert, ingénieur à Saintes ; Pinasseau, notaire à Saintes ; Louis Rouillé, publiciste ; Rullier, architecte à Saintes ; Emile Travers, de Caen ; Gaston Tortat, juge à Saintes ; Léon Palustre de Montifaut, directeur honoraire de la société française ; de Roumejoux, président de la société archéologique de la Dordogne ; Lafollye, architecte à Paris, etc.

*
* *

M. Paul Brunaud, premier adjoint, remercie la société d'être venue à Saintes : « Vous êtes dans une contrée riche en vieux monuments ; tous les jours nous faisons des découvertes importantes. Si César (?) n'avait qu'à frapper du pied la terre pour en faire sortir des légions, ici nous n'avons qu'à fouiller le sol pour en exhumer des richesses... En visitant notre musée, vous pourrez vous rendre compte des nombreux trésors que nous ont conservés, depuis des siècles, les vieux remparts élevés jadis pour protéger Saintes contre les invasions des barbares. C'est peut-être la seule chose que l'archéologie puisse porter à l'actif de ces hommes venus du nord et de la Germanie... Quand vous reprendrez les chemins de vos demeures, puissiez-vous emporter un bon souvenir de votre séjour parmi nous! Pour nous, nous en garderons un excellent, et nous vous disons : « Ne soyez pas aussi longtemps à revenir. »

M. Musset, président de la commission des arts, vante la société française d'archéologie. C'est à elle que lui-même doit sa vocation archéologique : « C'est un noble but que vous poursuivez, messieurs ; appliquant dès longtemps la parole récente d'un ministre, vous constituez le lien indissoluble entre la France d'hier et celle d'aujourd'hui. C'est en grande partie grâce à son capital archéologique, que la France éclaire toujours le monde. Votre œuvre est visible ici, chez nous. Ce que vous avez fait il y a cinquante ans, les indications que vous nous avez données ont produit des résultats : la conservation de nos richesses, leur réparation et la formation d'archéologues, de sociétés savantes, dont vous constaterez la vitalité. Soyez donc les bienvenus et recevez les remerciements de la commission des monuments, dont vous avez accepté l'invitation pour poursuivre votre apostolat de conservation et de sauvetage. »

M. de Marsy énumère les monuments à visiter et fait l'éloge des sociétés du département : la société des *Archives historiques*, qui a publié de si beaux et importants volumes ; société

Digitized by Google

des amis des arts; académie de La Rochelle ; société de géographie de Rochefort, etc. Il rend compte de la situation de la société française d'archéologie.

M. Xambeu raconte qu'une lettre (29 décembre 1869) d'Arcisse de Caumont à Lacurie demandait qu'on tint en 1870 à Saintes les assises scientifiques des deux Charentes. « La réunion ne put avoir lieu en 1870 » ; ce qui est une erreur, comme on l'a dit plus haut. « Un premier congrès archéologique avait été tenu à Saintes en 1844. » Ici biographie de l'abbé Lacurie, éloge de M. l'abbé Laferrière et de Théophile de Bremond d'Ars.

M. Ch. Dangibeaud a passé en revue les principales découvertes faites en Saintonge depuis cinquante ans et les différents travaux publiés pendant ce demi-siècle, pendant ces dernières vingt-cinq années, pour parler plus exactement : car c'est depuis 1870 surtout, que l'amour de l'histoire locale, la curiosité du passé, et le désir d'interroger le sol où se trouvent enfouis tant de secrets, se sont développés.

*
* *

M. Louis Audiat à son tour s'exprime ainsi: « Messieurs, je manquerais à mon devoir, si je ne prenais ici la parole. M. le maire en termes charmants vous a dit le plaisir que nous éprouvions à vous voir et à vous recevoir ; il vous a salués au nom de notre vieille et chère cité. Permettez-moi, au nom des 500 membres de la société des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, d'abord de remercier votre président de ses paroles si flatteuses pour nous, puis de vous souhaiter la bienvenue. M. Musset vous a raconté qu'il devait à la société française d'archéologie sa vocation archéologique ; nous lui devons, à lui, des ouvrages importants, quelques uns définitifs, dont le mérite vous revient ainsi en partie. Notre modeste société essaye de faire autour d'elle, dans sa province, ce que vous faites, vous, dans la France entière. Comme vous, elle cherche à raviver les souvenirs patriotiques, à faire revivre les héros de la vieille France, il y a deux ans en élevant le petit monument de Taillebourg et en glorifiant saint Louis, l'an dernier en célébrant par des fêtes le fondateur de Québec, l'immortel Champlain, en envoyant par de là l'océan un salut fraternel aux Canadiens, ces Français d'outremer, restés malgré tout si profondément attachés à la mère-patrie. Cette année elle gravera sur le marbre les noms des preux qui ont pris part au combat de Montandre, ce combat si fameux dans nos annales, chanté par les poètes du temps, Octovien de Saint-Gelais et Christine de Pisan. Comme pour vous, messieurs, les monuments sont l'objet de nos études, et dans les 35 gros volumes que nous avons publiés en vingt ans, vous trouverez signalées, examinées, discutées, les questions archéologiques qui intéressent notre région. Nous vous suivons de loin, hélas ! *non passibus æquis.*

» C'est avec reconnaissance qu'au nom de mes confrères

Digitized by Google

absents ou présents, je vous salue. Je salue votre président si dévoué; je salue aussi votre président honoraire, M. Léon Palustre, qui a décrit et illustré quelques uns de nos édifices de la renaissance. Par vos études, messieurs, vous avez pour ainsi dire révélé la France à la France; lui, au point de vue archéologique, a rendu pour ainsi dire la France aux Français, en prouvant que les architectes et les artistes de nos plus beaux monuments du XVI^e^ siècle étaient non pas des Italiens, mais des Français des bords de La Loire, que les splendides cathédrales des XII^e^, XIII^e^ siècles étaient bien nées en France et n'étaient pas des importations d'outre Rhin. Aussi vous savez quels unanimes applaudissements ont accueilli il y a deux ans sa nomination dans la légion d'honneur, récompense d'efforts fructueux et de découvertes si nationales. Je salue les continuateurs d'Arcisse de Caumont, l'illustre archéologue qui, avec les Montalembert, les Vitet, les Mérimée, les Victor Hugo, a appelé l'attention d'abord, l'admiration ensuite sur ces chefs d'œuvre des siècles passés. On les dédaignait au XVII^e^ siècle, et des esprits éminents, La Bruyère, Fénelon par exemple, les traitaient de barbares; au XVIII^e^ siècle ceux qui, il y a cent ans, coupaient la tête aux gens, décapitaient aussi les statues, mutilaient les monuments, quand ils ne pouvaient pas les détruire. Quels actes de vandalisme a commis la bande noire, si énergiquement stigmatisée par le poète! Vos courses à travers les départements ont montré et montrent chaque année aux populations que ces églises, ces châteaux, dédaignés par l'accoutumance, ont quelque importance, puisque des messieurs, qui ne sont pas les premiers venus, viennent de loin, de très loin, de Paris et de Bruxelles, de l'Espagne et de l'Angleterre, de la Suède et de l'Italie, les regarder, les dessiner, les admirer. Vos assises annuelles sont aussi l'occasion d'efforts plus grands et de travaux sérieux, sans compter les discussions éclairées, les études en commun, et l'échange fraternel des idées. Très souvent aussi, messieurs, par votre influence et votre bonne renommée, vous obtenez ce que les savants locaux réclamaient inutilement depuis longtemps. Les érudits préparent des mémoires. On se met en frais pour vous recevoir; les villes même font un peu de toilette. Ecoutez Juvénal; c'est lui qui nous expose les préparatifs que l'on faits pour vous recevoir :

Hospite venturo, cessabit nemo tuorum.
Verre pavimentum, nitidas ostende columnas ;
Arida cum tota descendat aranea tela.

» Je traduis pour vous, mesdames; dans dix ans, il faudra traduire pour les messieurs, élèves de l'enseignement moderne:

« Quand la société française d'archéologie va venir, *Hospite venturo*, tout est en l'air, personne ne chôme, *cessabit nemo tuorum* ; on balaie son pavé et l'on rince son verre, *verre pavimentum* ; on frotte les colonnes pour les rendre plus brillantes ;

Digitized by Google

on nettoie les monuments, *nitidas ostende columnas.* Vous verrez qu'on a fait tout cela et même arentelé, *aranea tela.* »

« Donc, honneur à vous, messieurs, qui faites de si belles choses et qui rendez tant de services ; merci à vous, qui nous procurez tous ces avantages. »

***

A 3 heures, le congrès s'est transporté aux églises de Saint-Pierre, dont M. Rullier, architecte, a fait remarquer les beautés, et à Saint-Eutrope, où M. Audiat a dirigé les excursionnistes.

M. Rullier s'est encore fait le cicerone des visiteurs aux arènes. Les explications qu'il a données, les particularités qu'il a signalées, ont très vivement intéressé les congressistes, parmi lesquels se trouvaient cependant des architectes familiarisés avec les amphithéâtres. M. Bosc notamment, à la séance du soir, a déclaré qu'il n'avait jamais vu ailleurs de semblables dispositions. Cette impression de nouveauté, du reste, cet étonnement de rencontrer des choses non vues, se manifestent à diverses reprises au cours des excursions du congrès. Aussi pouvons-nous répéter, en étendant au département ce que M. Nodet disait, il y a quelques années, du canton de Pons : « La Saintonge est un des coins les moins connus de France. » Nous ajouterons que le congrès est resté trop peu de temps parmi nous ; il a entrevu quelques unes de nos richesses ; il a passé tout à côté de certaines autres, qui méritaient une longue visite.

A 9 heures du soir, M. Laferrière lit un mémoire sur les fouilles qu'il a faites dans les murs de l'hôpital de Saintes ; il y a trouvé des colonnes, des chapiteaux, des frises, débris de vastes édifices, justaposés là et souvent calés par des fragments de bronze. Qu'un plan de ces fouilles, qu'un journal des découvertes seraient importants ! on y verrait la disposition des blocs, l'endroit où chaque pièce a été trouvé, les murs anciens sur lesquels reposaient ce rempart. Combien cette lacune est regrettable !

M. Bélisaire Ledain, de la société des antiquaires de l'ouest, établit contrairement à la thèze du préopinant, que ce rempart est bien de la fin du III^e^ siècle, comme dans toutes les villes de la Gaule. Quant au capitole de Saintes, il a pu exister. — Oui, comme un temple de Mercure, d'Apollon, de Vénus ou de Mithra ; mais jusqu'à présent il n'y a pas le plus petit indice que Saintes doive être rangé parmi les villes capitolines dont on a la liste.

M. Dumuys proteste contre l'idée de M. Ledain qui attribue l'origine d'Orléans à Aurélien ; on dit cela à cause de la similitude des deux noms. Mais rien n'est moins vrai.

M. Laferrière donne ensuite quelques explications sur l'ancienne église Saint-Eutrope qui s'étendait devant l'église actuelle dont elle était la nef ; on descendait de là par deux escaliers dans la crypte. A ce sujet il regrette, avec M. Palustre, qu'on ne

Digitized by Google

puisse voir le tombeau de saint Eutrope, monolithe où est gravé le nom EVTROPIVS, et difficilement la crypte elle-même.

M. Dangibeaud lit une note sur quelques artistes saintongeais qui ont laissé des tableaux dans le pays : Bragny, etc.

Le lendemain excursion aux arènes de Thenac, où M. le baron Eschasseriaux fait les honneurs de sa magnifique collection préhistorique ; à Rioux, à Pons, et aux Egreteaux.

***

Le 31 mai, 3e séance, on parle de l'excursion de la veille. M. Eschasseriaux expose sa découverte du camp gaulois du Peu-Richard et des trouvailles importantes qu'il y a faites (Voir t. IV du *Bulletin*, p. 115, 200 et 354, articles de M. Emile Maufras, avec les dessins des objets et le plan du camp fort techniquement relevé par le R. P. de La Croix, dont le nom n'a pas été prononcé : il était absent) du théâtre des arènes et de la maison romaine (Voir *Bulletin*, III, 133).

On parle de Pons et du château d'Usson. Les monuments de Pons ont été l'objet de critiques très instructives, ce qu'on appelle la *chapelle* du Fa, notamment. M. Dumuys, d'Orléans, cite plusieurs appartements voûtés avec pilier central, qui tous ont été, ou sont encore, consacrés à des usages purement civils ; aussi repousse-t-il l'attribution faite d'une chapelle, attribution du reste contraire aux règles liturgiques. Il demande s'il existe un texte ancien qui autorise cette attribution. En l'absence de Mgr Laferrière et de M. Musset, la question reste sans réponse.

M. Cantaloube demande si les bornes milliaires de la chapelle Saint-Gilles, où jadis M. L. avait vu un arc de triomphe et traduit ME[diolanvm] par M[ilites] E[rexervnt], sont à leur place primitive.

M. Luguet compare les églises de Sainte-Gemme, de Saint-Eutrope et y reconnaît l'influence auvergnate.

A propos du passage voûté de l'hôpital neuf, M. de Saint-Saud fait une très courte communication ; il signale une voûte pareille en Espagne.

M. Palustre se lève ensuite et fait une véritable conférence sur Usson. Le savant auteur de *La Renaissance en France* renverse toutes les idées ayant cours jusqu'ici sur ce château. On avait tenu la fameuse galerie, datée de 1536, pour antérieure à la façade, où il y a une porte datée de 1540 et une statue de 1548. Il n'en croit rien. Pour lui, la galerie est postérieure, et voici son raisonnement : la galerie servait de passage entre le corps principal du château et la chapelle ; il n'est donc pas admissible que l'on ait bâti et décoré l'accessoire avant le principal, la galerie avant la façade. Du reste, on sent manifestement l'influence d'un architecte angevin dans les niches de la façade et celle d'un architecte local, qui s'est inspiré du château de La Rochefoucauld dans les ornements de la galerie. Les gargouilles et médaillons auraient été importés.

M. Palustre nie toute influence de Galiot de Genouillac, encore

Digitized by Google

plus toute participation de Bachelier, aussi bien à Usson qu'à Lonzac, ce Bachelier dont Mgr Laferrière niait tout à l'heure l'existence et dont on possède une série d'actes, sans compter les monuments qu'il a bâtis à Toulouse. Nous regrettons très vivement de ne pouvoir reproduire toute cette conférence, mais nous aurons occasion de revenir sur ce sujet : car M. Palustre doit publier prochainement un article sur Usson.

Visite au musée des antiques, dont les ouvriers achèvent le classement. Les congressistes sont émerveillés ; nulle part ils n'ont vu des pièces de plus grande dimension et d'un travail plus achevé. Saintes a actuellement le 3e ou 4e musée de France.

Visite aux thermes de Saint-Saloine.

La séance de jeudi soir, la dernière à Saintes, a été fort courte. Elle a été occupée par la lecture d'un mémoire de M. l'abbé Noguès, dans lequel il a résumé simplement les différentes opinions qui ont été émises sur les cavaliers au portail des églises; par la lecture d'un mémoire de M. Cantaloube sur les fouilles pratiquées autour du massif de la tour de Pirelonge et le culte du dieu Mithra, cher à Dulaure, l'auteur un peu démodé de l'*Histoire abrégée des différents cultes.*

*
* *

M. Auguste Lièvre traite aussi la question des piles et son travail est écouté avec la plus constante attention.

Deux faits ont été constatés à Pirelonge. Le premier, c'est que des pierres sculptées avec art et provenant d'un édifice antérieur ont été employées dans les fondations de la pile, ce qui ne permet guère d'en faire remonter la construction au-delà du IIIe siècle. Le second, c'est l'existence d'un mur qui, octogone au ras du sol et devenant circulaire à cinquante centimètres au-dessus, enceignait la tour de trois côtés jusqu'à une certaine hauteur, en laissant au pied de celle-ci un couloir de quatre-vingt-dix centimètres. Pareille disposition a été constatée dans 4 ou 5 autres monuments du même genre. A Saintes, faubourg Saint-Saloine, sur le bord d'une ancienne voie, M. Lièvre a reconnu les substructions d'une pile présentant aussi cette particularité d'un petit chemin de ronde, tout juste suffisant pour le passage d'un homme. (Voir *Bulletin,* VIII, 409). A Pirelonge, cette première et étroite enceinte était comprise dans une seconde ayant une vingtaine de mètres de côté et que longeait, au nord, la chaussée de Saintes à *Novioregum.*

On sait d'avance que, pour l'auteur de la communication, les tours du genre de celle de Pirelonge procèdent des menhirs, et il trouve dans les enceintes dont elles sont pourvues une analogie de plus avec ces monuments primitifs. Plusieurs d'entre eux, en effet, sont entourés d'un cercle de pierres, parfois double, et on en cite un dont cette double enceinte était même en maçonnerie. Nos tours massives et nues, et Pirelonge, qui simule si bien un bloc, ne seraient donc que des menhirs, des menhirs en blocage. Elles ont eu même fonction ; d'après Sul-

Digitized by Google

pice Sévère, Fortunat et Paulin de Périgueux, on leur rendait un culte ; c'étaient des fétiches.

Ce premier point établi, M. Lièvre se demande si ces tours pleines sont les derniers représentants de cette très ancienne famille de monuments. Il ne le pense pas. Avec les Romains pénétra chez nous l'anthropomorphisme, qui consiste à donner aux dieux une forme déterminée, des attributs spéciaux, et qui, par suite, obligea à leur procurer un logement ; de là la niche qu'on remarque dans certaines piles du midi. Puis le *fanum*, simple chose consacrée, qui était lui-même l'objet du culte, devint, à l'instar du temple romain, un sanctuaire ; de là les piles creuses, les hautes tours aveugles, comme le Vieux-Poitiers, Vésonne, La Rigale et, à en juger par le plan seulement, Chassenon, Saint-Gervais et Sanxay. Mais même quand elle abrite une divinité, qui en est l'âme, la tour conserve les caractères apparents du monument primitif : privée d'ouvertures, sauf la porte, elle a l'aspect de la pile, comme la pile a gardé celui du menhir. De plus elle a, comme la pile et le menhir, son petit chemin de ronde, son étroite enceinte, probablement sacrée, constatée au Vieux-Poitiers, à Saint-Gervais, à Autun, et qui à Vésonne devient un véritable péristyle. A la même famille M. Lièvre rattache des monuments plus modestes, les tonnelles du Bas-Poitou et de la Bretagne, qui étaient les *fana agrestina* dont parlent les hagiographes.

Les menhirs étaient vraisemblablement ce que César appelle des *simulacra ;* les piles et les monuments de même ordre sont indubitablement les *simulacra constructa* que Childebert ordonna de détruire, vers 554. Les piles ne furent pas partout et complètement démolies ; ce qui en reste, ajoute M. Lièvre, est la part des archéologues.

Dans un mémoire fort sérieux, M. de Roumejoux nie l'art mérovingien ; il montre divers dessins qui prouvent que l'art mérovingien n'est qu'une imitation de l'art romain, qui se transforme peu à peu pour devenir l'art roman.

M. Delamain a entretenu le congrès des fouilles qu'il a entreprises dans la nécropole mérovingienne de La Touche, commune de Biron. Il a ouvert 300 tombes, pratiquées à même le sol, sans trace de bière en bois. Les cadavres avaient été enterrés à même le sol, avec une tuile aux pieds et fort peu de bijoux. Les hommes sont en très grande majorité. Des pièces romaines impériales, la plus ancienne de Trajan, la plus récente de Théodose, étaient percées comme amulettes ; une de Philippe, VI^e^ siècle. Les tombes de femmes renfermaient des objets de toilette dont l'art est inférieur à ceux du cimetière d'Herpes ; les bagues étaient à la main droite ; il y a des boucles d'oreilles de trois espèces ; les fibules n'ont rien d'extraordinaire. Pas une sépulture d'enfant. La tête est toujours à l'orient ; au pied du cadavre est un fragment de tuile romaine.

M. Lièvre demande si M. Delamain a observé des graffites sur les tuiles. Le musée d'Angoulême possède une tuile trouvée

Digitized by Google

dans une tombe et elle porte un nom gravé à la pointe ; il y aurait donc intérêt à vérifier toutes celles qui ont servi aux morts de Biron. M. Delamain n'y a pas pris garde, mais il vérifiera.

Et la séance est levée. On va visiter le musée de peinture, où plusieurs tableaux, notamment un Lenain, attirent l'attention.

*
* *

A 3 heures 1/2, réception à la mairie. M. Paul Brunaud regrette l'absence du maire, M. Lemercier, qui aurait su si bien faire les honneurs de sa chère ville de Saintes. Il boit à la société française d'archéologie.

M. Xambeu dit : « Le vin tient toujours en France une place d'honneur. Toutes les fois qu'on veut donner une marque d'amitié, un témoignage de reconnaissance, un salut à la patrie, le vin remplit le verre et le cœur en dit au cœur : « C'est à vous, c'est pour vous que je bois. » Puis il réédite, avec conviction, cette jolie fable, Mérimée faisant reconstruire l'arc de triomphe, afin de pouvoir plus longtemps manger des champignons à Saintes.

M. de Marsy promet de faire tous ses efforts pour la conservation des monuments de Saintes, le déblaiement complet des arènes et l'achèvement des fouilles de l'hôpital.

M. Audiat s'exprime ainsi :

« Messieurs, je n'ai pas abusé de la parole, je n'abuserai pas de vos instants. Mais puisque nous nous portons des toasts réciproques, je viens vous en proposer un, qui certainement aura votre approbation. On vous a parlé avant-hier de 3 ou 4 archéologues, dont un au moins avait toutes les qualités, sauf celle d'archéologue ; voilà pourquoi il présidait une société d'archéologie. Et cela ne vous étonne pas : n'a-t-on pas dit que les meilleurs ministres de la marine étaient des marins qui n'avaient ja... ja... jamais navigué ? et s'il fallait un exemple plus voisin, je vous avouerais que je connais très particulièrement un président de société d'archives, qui n'a jamais su lire une charte ; ce qui n'a pas empêché la société de publier, en 20 ans, 35 volumes, dont 22 de documents inédits ; il est vrai qu'au besoin j'ai pour m'aider la savante obligeance de quelques confrères.

» Mais il en est qui ont été de vrais archéologues, et nous serions ingrats de les oublier. Avant même la société française d'archéologie, ils avaient su apprécier nos monuments. Sans doute, ils se sont parfois égarés dans la voie nouvelle qu'ils ouvraient ; que celui qui n'a jamais commis d'erreur leur jette la pierre, fût-ce une pierre du musée que vous venez de voir, 2 ou 3 mille kilos ! Je vous souhaite d'en faire, messieurs, jusqu'au prochain congrès de Saintes, dans 50 ans. Ces devanciers étaient François Bourignon, dont le livre *Recherches sur les antiquités de la Saintonge* est classique, pour ainsi dire, et Pierre de Bremond d'Ars qui, né de la plus ancienne famille du pays, protégea son jeune ami sorti d'une très modeste con-

Digitized by Google

dition, amateur éclairé, collectionneur intelligent, qui légua à la ville de Saintes son riche médaillier si habilement classé par M. Dangibeaud. Ne serait-il pas juste que la ville de Saintes conservât leur mémoire? Je propose donc que le congrès émette le vœu que le nom de Bourignon soit donné à la « rue du Champ de foire », qui n'a aucune signification, là haut sur cet acropole où ont été faites presque toutes nos découvertes archéologiques, et celui de Bremond d'Ars à la « rue du Palais », où il est né, où est sa maison construite en 1572 et toujours habitée depuis par sa famille, jusqu'à son petit-fils, M. Anatole de Bremond, notre confrère, bien connu de vous tous. Nous recommanderons ce vœu à celui qui représente ici la municipalité, qui voudra bien l'appuyer auprès du conseil municipal, dont je vois ici plusieurs membres favorables à cette idée. M. Paul Brunaud a déjà réparé un oubli semblable, en remplaçant l'autre jour ce mot défiguré de la « rue des îles » par le nom donné en 1790 par le corps municipal, en l'honneur de cet héroïque officier, Desilles, qui, à Nancy, dans la révolte des Suisses de Chateauvieux, se jeta à la gueule d'un canon pour empêcher l'effusion du sang français. L'inscription de ces deux noms sur la pierre sera un souvenir vivant, quotidien et perpétuel de votre passage à Saintes. Vous aurez ainsi laissé de vous une trace durable dans l'esprit de notre population, en même temps que dans le cœur de beaucoup d'entre nous, *quorum pars*. Beaucoup en effet se connaissaient de loin par correspondance ; grâce à votre visite, ces connaissances sont devenues des amis.

» Que ceux donc qui approuvent ma proposition lèvent... leur verre... jusqu'aux lèvres. »

Et l'on part pour visiter l'arc de triomphe et l'abbaye des dames.

Le soir, banquet où les toasts ordinaires sont portés.

Le vendredi a été consacré à l'église d'Aunay et au château de Dampierre.

Le samedi, départ à 7 heures pour Echillais, Trizay, Pont-Labé, Saint-Jean d'Angle, Saint-Just, Marennes. On s'embarque à 3 heures et 1/2, au Chaput, sur un bateau qui va aborder au port de La Rochelle. C'est la première partie du congrès.

III. — A LA ROCHELLE

La session de La Rochelle s'est ouverte le dimanche 3 juin, à 1 heure, dans la salle de l'Oratoire. Au bureau siégeaient MM. de Marsy, directeur ; Palustre, directeur honoraire ; Emile Travers, trésorier de la société ; Alcide d'Orbigny, maire de La Rochelle ; Georges Musset ; Beltrémieux, président de la société des sciences naturelles.

M. Alcide Dessalines d'Orbigny, maire de La Rochelle, a remercié la société d'avoir divisé sa session, afin de faire profiter la ville de ses réunions si intéressantes. La Rochelle n'a pas, comme Saintes, de précieux restes de l'époque gallo-romaine ;

Digitized by Google

mais elle montrera ses monuments de la renaissance, et les vestiges de son glorieux passé et les souvenirs de ses hommes illustres : Guiton et Lanoue, Amos Barbot, Arcère et Jaillot, Réaumur et Valin, Dupaty et Duperré, Bonplan et d'Orbigny, Eugène Fromentin et Bouguereau. Elle possède : sociétés des sciences naturelles, des amis des arts, de géographie, d'agriculture, société musicale, société littéraire. Elle a toujours bien accueilli les sociétés savantes : l'association française il y a quelques années, le congrès des médecins aliénistes l'an dernier ; puis le synode des églises protestantes de France. (Voir ce discours dans l'*Echo rochelais* du 6).

M. Beltrémieux a présenté les différentes sociétés de La Rochelle et exprimé leur satisfaction de recevoir leurs hôtes de 1856. Ce discours a été publié dans l'*Echo* du 6.

M. de Marsy a remercié les deux orateurs et aussi ceux qui ont préparé la session particulière, M. Couneau qui a dirigé la plupart des excursions ; et a félicité M. Musset et M. Laferrière.

M. Georges Musset rappelle que le congrès tenu à La Rochelle en 1856, sous la présidence d'Arcisse de Caumont, avait eu un éclat tout particulier. Landriot, mort archevêque de Reims, en avait été une des lumières ; et de mémorables discussions avaient eu lieu, ainsi que des conférences, entre autres celle d'Huillard-Bréholles sur l'origine des communes. Depuis, l'hôtel dit de Henri II a été acheté par la ville, il y a quelques semaines ; l'hôtel de ville a été restauré ; le tableau de Lesueur est passé de l'hospice Saint-Louis au musée ; l'académie de La Rochelle, composée de cinq sections, née en 1732, semble toujours conserver sa jeunesse, grâce aux travaux de ses membres : *Cartulaire de Baigne* (1868) par l'abbé Cholet ; *de Notre-Dame de Saintes* (1871) par l'abbé Grasilier ; *Ephémérides* (1861-1871) et *Lettres rochelaises* par Jourdan ; *Les tours de La Rochelle*, par M. Couneau ; *Chartes en langue vulgaire* (1863) par M. de Richemond ; *Glossaire du patois aunisien* (1870) par M. Meyer ; *Guiton* (1872) et *La Rochelle protestante* (1863) par Callot ; *La Charente-Inférieure préhistorique* (1885), *Les faïenceries rochelaises* (1888) par M. Musset ; *Le commerce rochelais* (1888) par M. Garnaud. La société des sciences naturelles a fondé un laboratoire de chimie, la société rochelaise de botanique, deux musées d'histoire naturelle, créé une collection préhistorique, publié *La flore de l'ouest*, *Les faunes vivante et fossile de la Charente-Inférieure*, sauvé le dolmen de La Jarne. La société des amis des arts, créée en 1872, a deux musées occupant le rez-de-chaussée et le second étage du magnifique hôtel construit à la fin du XVIII^e^ siècle par l'évêque Crussol d'Uzès. (Voir ce discours dans l'*Echo rochelais* du 9 juin).

M. Emile Travers, vice-président de l'académie de Caen, entretient l'auditoire d'un poète normand qui a publié en 1628 un recueil de chansons, David Ferrand, qui maltraite fort les huguenots et les Rochelais. Ses œuvres, réunies sous le titre *La muse normande*, se réimpriment en ce moment.

Digitized by Google

Ensuite, on est allé au musée Fleuriau et au musée Lafaille voir des collections d'histoire naturelle et de préhistorique ; au musée de peinture, où les ont guidés MM. Couneau, d'Orbigny et Furcy de Lavault ; au musée archéologique, dont le conservateur est M. Musset ; puis à la maison Henri II, où l'on a félicité MM. Véron père et fils d'avoir cédé ce bijou de la renaissance à la ville, et la ville d'avoir enfin acquis ce chef d'œuvre convoité depuis si longtemps.

Le soir, réception à l'hôtel de ville brillamment illuminé, pendant laquelle la musique municipale s'est fait entendre.

Le 4, visite aux bouchots de l'embouchure de la Sèvre, frugal déjeûner à Charron, visite à l'église fortifiée d'Esnandes, fort bien réparée par M. Ballu, avec sa façade romane, ses voûtes, ses restes de peinture murale, puis à l'église de Marsilly, avec son narthex et son énorme clocher, dont quelques parties sont fortifiées ; enfin, le soir, à La Rochelle, visite à l'hôtel de ville, à l'église Saint-Sauveur, la tour Saint-Nicolas et la tour de la Lanterne.

*
* *

A 8 heures du soir, séance à la Bourse : observations sur les excursions à Aunay, Dampierre, Eschillais, Trizay, Saint-Just, Esnandes et les monuments de La Rochelle. Discussion sur l'hôtel dit de Henri II, à La Rochelle. M. Léon Palustre, président de la société archéologique de la Touraine, rappelle qu'il a signalé, il y a quelques années, la ressemblance de cet édifice avec le château de Coulonges-les-Royaux, dont M. Bouneault a découvert l'architecte, Liénart de Réorte. Or, Coulonges appartenait à Louis d'Estissac, alors gouverneur de La Rochelle ; le même architecte a bien pu construire et le château poitevin et la maison rochelaise. M. Musset ajoute que l'hôtel de la rue des Augustins a été élevé par Pontard, maire de La Rochelle, qui a dû très vraisemblablement se servir de l'architecte de son gouverneur. (1)

Lectures par M. Brutails, archiviste de la Gironde, d'un mémoire sur une église à coupole de la Gironde ; par M. Dumuys, sur l'installation à Orléans de tapissiers d'Aubusson ; par M. Charles Lucas, architecte à Paris, qui avait visité le jour même Saintes, sur l'œuvre de Nicolas Blondel : à Paris la porte Saint-Denis, à Rochefort la corderie, à Saintes restauration du pont et de l'arc de triomphe ; par M. Adolphe Francart, avocat, délégué du cercle archéologique de Mons, qui a invité ses auditeurs à assister l'an prochain au congrès de Mons.

Le 5, sous la direction de M. Couneau, visite au port de La Pallice, à Ars en Ré, où l'on examine une maison de la renaissance flanquée de tourelles et ornée de bustes en relief, l'église romane

(1) D'Estissac était gouverneur de La Rochelle en 1550. Pontard, sieur du Treuil-Chazay, ne fut maire qu'en 1567-1568. L'hôtel dit de Henri II a donc dû être construit par son père, procureur du roi.

Digitized by Google

avec une coupole et un clocher gothique, une sainte table en bois sculpté de la fin du XVI^e^ siècle; à Saint-Martin, l'église, l'hôpital, l'arsenal, une cheminée contemporaine de Charles IX dans une maison particulière; à Saint-Laurent, l'ancien prieuré des Châteliers.

Le 6, on va visiter, le matin, l'église de Surgères; le soir, à deux heures, séance de clôture. M. Alfred Richard, archiviste de la Vienne, membre de la société des *Archives*, lit un mémoire sur les signes en forme de trident qu'on rencontre sur des tombes mérovingiennes du Poitou; il y voit la représentation figurée de la Trinité mise là comme une protestation contre l'arianisme. Cette opinion est, comme elle l'a été déjà à la Sorbonne (Voir *Bulletin*, XIV, 176), discutée par MM. Brutails, Dumuys, de Fayolle, Laferrière, Letard, Musset et de Roumejoux.

M. Emile Garnaud, de la société des *Archives*, étudie les différentes bourses de commerce qui ont existé à La Rochelle, et la reconstruction, fin du XVII^e^ siècle, de la bourse actuelle.

M. Louis de Richemond lit un travail sur les figures des sceaux et des armoiries de la région.

M. Henri Luguet fait une communication sur diverses questions archéologiques intéressant la Saintonge et l'île d'Oleron.

M. Musset parle des couches de cendres de la vallée de la Sèvre, qui occupent de larges espaces de terrains à Naillers, à Marans, à Touche-Ronde. Les uns y voient des dépôts de restes d'ateliers de potiers; les autres des détritus de la fabrication de la potasse destinée aux savons de la Gaule, si appréciés des Romains. M. Musset, qui montre des objets venant de ces fouilles, conclut qu'ils sont antérieurs au V^e^ siècle de notre ère.

M. Musset traite des chemins dits de Saint-Jacques, à cause des pèlerinages à Saint-Jacques en Galice. Il y en avait 4 en France. Celui qui passait par la Saintonge était non pas, comme le croit M. Musset, celui de l'est : Vezelay, Autun, Saint-Léonard, Périgueux; mais celui du nord et de l'Angleterre par Paris, Orléans, Blois, Poitiers, Lusignan, Melle, Aunay, Saint-Jean d'Angély, Saintes, Pons, Blaye, Bordeaux. (Voir *Chansons des pèlerins de Saint-Jacques* apud *Saint Eutrope dans l'histoire* p. 373). Il fut d'ailleurs toujours fréquenté par les voyageurs allant de l'Espagne dans le nord de la France. C'est le même itinéraire que suit un tailleur de Carlepont près de Noyon : Paris, Orléans, Blois, Amboise, Chatellerault, Poitiers, Lusignan. Voir *Pèlerinage d'un paysan picard à Saint-Jacques de Compostelle au commencement du XVIII^e^ siècle*, publié et annoté par le baron de Bonnault d'Houët, archiviste paléographe (Montdidier, imp. Abel Radenez, 1890, in-8°, XXXIX, 220 pages (1).

---

(1) Je transcris de ce beau volume, si bien édité et si savamment annoté, quelques lignes sur Saintes : « Il y a une partie de la ville plus élevée que l'autre, sur laquelle est la tour de Mantrible, près du pont. Elle fut faite du temps des Romains... Dans le faubourg Saint-Eutroppes est l'église du même saint, où dedans se montre la tête, qu'en la touchant l'on est guéri de plu-

Digitized by Google

IV. — APRÈS LE CONGRÈS

On nous permettra quelques remarques qui résultent de la comparaison d'hier et d'aujourd'hui.

La société, en 1844, accorda 100 francs pour l'église de Restaud ; 200 francs pour l'acquisition des arènes de Saintes ; 200 francs pour le clocher de Thézac ; 100 francs pour chacune des églises de Rioux, d'Aytré, de Bignay, d'Arces ; 50 francs pour moulages ; 25 francs pour le transport de plusieurs fragments antiques au musée de Saintes ; 50 francs pour gratification aux ouvriers sculpteurs.

En 1894, elle a voté une somme de 100 francs pour les fouilles des piles d'Ebéon et de Pyrelonge, mise à la disposition de M. le docteur Guillaud et du commandant Cantaloube, et 100 francs à MM. Couneau et Musset, pour fouilles à l'abbaye des Chateliers dans l'île de Ré.

La liste du congrès de 1894 comprenait 178 personnes, dont 81 étaient là accidentellement ; le reste fait partie de la société. En 1844, la liste donnait 660 noms, y compris sans doute tous les membres de la société. En 1856, il y avait 266 adhérents, dont bon nombre de Rochefort. La différence en moins pour 1894 est assez notable : le département fournit 38 personnes, dont 20 de Saintes, 13 de La Rochelle, presque personne de Rochefort. Dans ce nombre 178, 37 appartenaient à la société des *Archives*. Avec l'attrait qu'offrait le programme, les excursions promises et le séjour dans deux villes importantes à titres divers, on aurait dû atteindre au moins le chiffre de 1856, où Saintes ne figurait pas au programme. Cela ne tient-il pas un peu à l'esprit d'exclusion qui a présidé à l'organisation ? Quand une grande société, comme la société française, se rend dans une ville, dans un département, elle doit rallier autour d'elle toutes les énergies de la province, faire appel à toutes les bonnes volontés ; ce n'est pas trop de tout le monde pour lutter contre l'inertie et l'indifférence de chacun. Qu'a-t-on gagné à cet ostracisme ? moins d'adhésions. Faire une niche à une société qui compte 500 membres, n'est-ce pas se donner à soi-même des coups de pied dans les os des jambes ? Pourquoi Rochefort est-il resté à l'écart ? On a poussé la discrétion jusqu'à supprimer sur

---

sieurs maux. Sur le pont est la statue de saint Charles. Dans la ville est un couvent dont l'abbesse est une Biron... » Madame de Gontaud-Biron n'a été que coadjutrice de l'abbesse de Saintes, au faubourg Saint-Palais. Il n'y a jamais eu de statue de saint Charles sur le pont ; quant à la tour Montrible, M. le chanoine Laferrière met en note qu'elle « est un reste de l'ancienne citadelle successivement détruite pour élever le couvent des carmélites, en 1629, et l'hôpital, en 1687. » Or, le couvent des carmélites et l'hôpital ont été bâtis sur « l'emplacement de la citadelle », expression des lettres patentes ; et la tour Montrible était, non à la citadelle, « détruite *successivement* », mais sur la Charente, en tête du pont, indiquée ainsi sur le plan de 1560 : « Les prisons de la ville. » Fiez-vous donc aux savants !

Voir *Bulletin*, XI, 176, *Description de Saintes* dans les *Guides* de l'époque.

Digitized by Google

la liste un très modeste qualificatif de membre de la société de... On prenait bien les 10 francs du souscripteur, mais on lui refusait son titre. Dieu ! qu'ils ont ri ceux qui ont connu ce trait d'esprit ! Outre l'argent, on a aussi perdu quelques mémoires qui n'étaient pas sans valeur. En revanche on a eu les travaux remarquablement nuls d'Y et de X.

La population, cette fois, est restée indifférente ; tout s'est passé entre initiés ; nul, sauf les hôteliers, ne s'est aperçu de la présence d'hommes illustres ; les profanes ne se sont pas doutés qu'ils pouvaient apprendre beaucoup à ces séances ; ils ont cru que les savants se réunissaient afin de causer entre eux de leurs petites affaires, et qu'il ne fallait pas troubler de si doctes entretiens. Outre les séances didactiques, les séances à discussions, n'aurait-on pas pu avoir quelques grandes réunions où se seraient fait entendre quelques uns des orateurs, qui savent mettre leur érudition à la portée de la foule ? A-t-on su seulement si les réunions étaient publiques ? En dehors des souscripteurs, y a-t-il eu 30 personnes, y comprise une dizaine de dames, qui aient assisté aux conférences ? Il semble qu'on ait voulu faire le vide. C'est pour nous, ces assises là, et uniquement pour nous. Quel malheur, si d'autres que nous en profitaient !

Des 20 questions du programme, 3 ou 4 à peine ont été partiellement traitées, ou effleurées. Et les autres ? Si l'on en a parlé, c'est à propos de l'examen d'un édifice. Le programme a été publié trop tard, à la fin d'avril pour la fin de mai. A moins d'avoir été avisé d'avance, d'avoir tous ses matériaux prêts, ou de n'avoir absolument rien à faire pendant un mois, on ne pouvait rédiger convenablement un mémoire.

Du reste, si le quart seulement des sujets avait été étudié, qu'en eût-on fait ? Ça été l'impression générale : Saintes et la Saintonge pouvaient occuper huit jours pleins. En 1844, on avait consacré cinq jours entiers à Saintes, deux séances par jour, et visité des monuments entre les séances. En 1856, huit jours à La Rochelle, deux à Rochefort. Or, en 50 ans, le chiffre des objets à voir s'était augmenté : arènes, thermes, musée de peinture, musée d'antiques, sans compter le grand nombre de ceux qu'on a visités, dans les excursions. Au lieu des 10 séances de 1844, on en a eu quatre ; et 3 jours de courses et de visites où il eût fallu près d'une semaine.

De là, hâte, précipitation, examen superficiel et fatigue ; on voit tout, on ne regarde rien ; on a beau économiser sur les repas, avaler double, ne donner au déjeuner que 20 minutes afin d'en avoir 5 pour étudier une église romane, ou 10 à une batisse énigmatique de la renaissance. On est à peine arrivé qu'il faut partir ; une lecture est à peine commencée qu'il faut conclure ; une discussion à peine engagée qu'il faut la terminer. En vain on prête attention, en vain on s'intéresse, on demande grâce ; le temps est limité et l'heure presse : car le champagne est frappé et le train n'attend pas.

Digitized by Google

Ce qui décourageait surtout, c'était de voir un temps précieux pris par certaines lectures de trop peu de valeur. Il y a des gens toujours empressés à s'imposer pour montrer qu'ils ne savent rien. A quoi bon rééditer pour des étrangers la biographie de Lacurie, déjà faite? Certainement conclure de tout ce qui a été dit et imprimé cent fois sur les cavaliers au portail des églises, qu'il y a 8 textes pour Constantin et 4 pour Charlemagne, n'a pas exigé de plus grands efforts de calcul ni appris beaucoup.

Il aurait fallu deux sessions: l'une à Saintes, 8 à 10 jours de séances ou d'explorations; une seconde, l'année prochaine ou dans 2 ou 3 ans, à La Rochelle et Rochefort, comme on avait fait autrefois. (1)

***

Quoi qu'il en soit, les résultats du congrès ont été importants; nous avons entendu des savants éminents, qui nous ont donné des idées nouvelles sur nos monuments, qui ont apprécié et fait apprécier nos recherches archéologiques, ignorées de la foule qui les voit tous les jours, et qui les connaissent. Plusieurs reviendront étudier à loisir tels détails qu'il n'ont pu qu'apercevoir. Enfin les mémoires lus seront imprimés et resteront comme sujets à étudier et comme résultats. Lorsque le volume du congrès de 1894 aura paru, dans un an, nous pourrons revenir sur ces travaux, et développer, rectifier, une analyse rapidement faite, et nécessairement inexacte.

VARIÉTÉS

I

RARETÉS BIBLIOGRAPHIQUES

A propos du « *Summa juris civilis* » d'Armand Maichin. (Voir XIV, 204).

Si le *Summa juris civilis* d'Armand Maichin ne figure ni à la bibliothèque nationale, ni à celle de l'arsenal, il se trouve pourtant à la bibliothèque de la cour de cassation, comme l'avait noté M. P. Deschamps dans son *Dictionnaire de géographie*, art. *Angeriacum*, p. 69. Nous avons donné la description de cet exemplaire dans le numéro de décembre 1892 de l'*Intermédiaire de l'ouest*, et notre description bibliographique, à quelques lettres près semblable à celle de M. D. A., n'en diffère que pour le format. L'obligeant bibliophile, qui avait relevé pour nous le

---

(1) Signe particulier : Les journaux de Saintes qui, l'an dernier, s'étaient effarouchés de voir l'évêque de La Rochelle et Saintes assister comme spectateur à la soirée des Canadiens, n'ont eu cette année que des gracieusetés pour l'évêque de Constantine qui siégeait au bureau et a fait plusieurs communications. De même pour le banquet : cette fois, ils ne se sont pas plaints de n'y avoir pas été invités.

Digitized by Google

titre du rarissime ouvrage, nous a donné *in*-8° et nous croyons qu'il a raison : car le format in-12 est fort peu usité à cette époque dans les impressions provinciales.

H. C.

***

Parmi les ouvrages vendus du 16 au 25 avril de la bibliothèque (3e partie, histoire) du comte de Lignerolles, citons encore (Voir plus haut page 169) les ouvrages suivants :

N° 2.172 : *Les | Voyages aventureux | du capitaine | Ian Alfonce, sainctongeois.* A Poitiers, au Pélican, par Jan de Marnef. — Au verso du f. 68 : « Fin du présent liure, composé et ordonné par Jan | Alfonce, pilote expérimenté en la plus part des choses narrées en ce livre, natif du pays de Xainctonge, près la ville de Cognac. Et ce fut fait à la requeste de Vin- | cent Aymard, marchant du pays de Piedmont, escri- | uant pour luy Maugis Vumenot, marchât d'Honfleur » S. d. (vers 1559). In-4° de 4 ff. lim. et 68 ff. chiffrés, mar. rouge jans., dent. int. tr. dor. (Trautz-Bauzonnet), ouvrage publié par Mellin de Saint-Gelays. Vendu 700 francs à M. le prince Roland Bonaparte.

N° 2.238. *Voyages et descouuertvres faites en la Nouuelle France depuis l'année 1615 iusques à la fin de l'année 1618.* Par le sieur de Champlain, cappitaine ordinaire pour le Roy en la mer du Ponant, où sont descrits les mœurs... A Paris, chez Claude Collet, M. D. C. XX (1620). In-8°, front. gr. figg., réglé, mar. rouge jans., dent. int. tr. dor. (Trautz-Bauzonnet). Vendu 1.000 francs au même.

N° 2.239. *Les Voyages de la Nouvelle France occidentale, dicte Canada, faits par le sieur de Champlain Xainctongeois, capitaine pour le Roy en la marine du Ponant,* et toutes les descouuertes qu'il a faites en ce pais depuis l'an 1603 iusques en l'an 1629, où se voit comme ce pays a esté premièrement descouuert par les François... A Paris, chez Pierre Le Mur. M. DC. XXXII (1632). In-4°, mar. rouge jans., dent. int. tr. dor. (Trautz-Bauzonnet). Vendu 855 francs à MM. Leclerc et Cornuau (librairie Techener).

N° 2.506. *La vie du Roy et Empereur | Charle-Maigne, | composée iadis | en langage latin | par Eginhart, son chancelier, et | maintenant trâslatée en françoys | par Hélies Vinet.* | On les vend à Poictiers à l'enseigne | du Pélican | 1546. Pet. in-8° de 42 ff., mar. citron, fil. à froid, dent. int. tr. dor. (Duru). Vendu 65 francs à M. Morgand, libraire.

N° 2.716. *Le vray | Discours de la Bataille | donnée (par Monsieur) | le 13. iour de Mars 1569, entre Cha | steauneuf et Iarnac :* (où est tombé | mort le Prince de Condé). Avec | le roole des mortz et prisonniers. | De l'imprimerie de Guillaume de Nyuerd. S. d. (privilège du 26 mars 1569). In-8° de 12 ff., mar. bleu jans., dos fleurdelisé, dent. int. tr. dor. (Trautz-Bauzonner). Vendu 27 francs au même.

N° 2.887. *Relation de la Descente des Anglois en l'isle de Ré :*

Digitized by Google

Du siège mis par eux au Fort ou citadelle de Sainct-Martin. A Paris, chez Edme Martin, M. D. C. XXVIII (1628). In-8°, vél. blanc, fil., tr. dor. Vendu 22 francs.

N° 3.049. *L'Antiquité de | Saintes.* | A. Bourdeaus. | Par Pierre de Ladime. | 1571. In-4° de 36 ff. non chiffrés, sign. A-I, plus un grand plan panoramique de la ville de Saintes, daté de 1560, mar. rouge jans. tr. dor. (Trautz-Bauzonnet). Le titre de départ est ainsi conçu : *Recherche de la plus antienne mémoire de la ville de Saintes et païs de Saintonge, commencée par Elie Vinet.* Vendu 200 francs.

N° 3.050. *L'Antiquité | de | Bovrdeaus, | et de Bourg,* présentée au roi Charles neufiesme, le treziesme | iour du mois d'avril, l'an mille cinq cens soixante et cinq | à Bourdeaux, et lhors premièrement publiée, mais | depuis reveuë, augmentée, et à ceste au- | tre impression enrichie de plusieurs | figures, par son aucteur | Elie Vinet | à Bourdeaux. | Par Simon Millanges, | (1574). In-4° plan et figg., mar. rouge jans., dent. int., tr. dor. (Trautz-Bauzonnet). Vendu 180 francs.

N° 3.066. *Discours non plus | melancoliques que diuers, | de choses mesmement, qui appartiennent | à notre France* : et à la fin : « La manière de | bien et iustement entoucher les Lucs et Guiternes. | A Poitiers, de l'imprimerie d'Enguilbert de Marnef. | 1556. « In-8° de 3 ff. lim. et 112 pp., mar. rouge jans., dent. int. tr. dor. (Trautz-Bauzonnet). Cet ouvrage curieux est attribué avec beaucoup de vraisemblance à Jacques Pelletier et à Elie Vinet. Vendu 65 francs.

—

II

UNE FILLE D'ALFRED DE MUSSET A LA ROCHELLE

Le *Phare de la Loire*, dans un article de M. Boyer, d'Agen, *Un souvenir sur Alfred de Musset*, rappelle l'histoire créée par M. Aurélien Scholle sur une fille de l'auteur des *Nuits* venant mourir à La Rochelle. « Cette personne avait vécu avec sa mère à La Rochelle dans un certain mystère ; on la disait déjà fille de Musset ; après sa mort l'inscription placée sur sa tombe *Tessum*, et qui est l'anagramme du poète, parut confirmer ces suppositions premières. »

Nous avons démontré, *Bulletin*, III, 399, que tout cela était une fable, une supercherie grossière qui ne résistait pas au plus simple examen. Quand le poète est mort, la fillette en question avait trois ans ; et elle possédait déjà des exemplaires des ouvrages de Musset avec des dédicaces : « A ma fille bien aimée Alfred de Musset », ou bien : « A ma chère petite Norma A. de M. » ou bien encore : « Pour que tu ne m'oublies pas. » Je crois bien que, si l'on avait noté le millésime des éditions, on aurait trouvé que ces dédicaces, Musset les avait mises après sa mort.

Il est de fait que cette « Norma Tessun Onda », ainsi que le

Digitized by Google

porte la pierre tombale, était Joséphine-Marie Ménard, fille de Charles Ménard, tisserand, à Saint-Macaire (Maine-et-Loire). Sa prétendue maman était une veuve Coras, Françoise Thomas, née à Toulon (Var), décédée à La Rochelle en 1881, chez les Petites sœurs des pauvres. Pour tous ces détails voir *Une fille d'Alfred de Musset, à La Rochelle*, par M. A. L. (1882). Un homme, un seul peut-être, pourrait aujourd'hui nous dire le fin mot de l'énigme, c'est le rédacteur de l'*Intransigeant*, M. Henri de Rochefort, qui, prisonnier au fort Boyard en l'île d'Oleron, attendant d'être envoyé en Calédonie, lui écrivait : « Ne vous tourmentez pas, ma petite blonde ; on ne me fait pas de mal. Je vais bien ; je vais bien ; je vous donnerai de mes nouvelles tous les jours. » Et sur ce billet M^lle^ *Tessum* a écrit : « Reçu par pigon », c'est-à-dire par *pigeon*.

— L. A.

III

Saintes

Mollement étendue au bord de la Charente,
La ville des Santons rêve nonchalamment.
Des espoirs orgueilleux dédaignant le tourment,
Aux appétits du siècle elle est indifférente.

Par les grands souvenirs elle est prépondérante.
Cette gloire, à bon droit, lui suffit amplement.
L'histoire parle ici par chaque monument :
Chaque époque a laissé sa marque conquérante.

Partout ailleurs la fièvre agite les cités,
Le sol est ébranlé par des coups répétés,
Le ciel est obscurci, taché par la fumée.

Gardant jalousement son calme noble et fier,
Saintes, par des milliers de roses parfumée,
Rappelle l'âge d'or en notre âge de fer.

Edmond Maguier.

BEAUX ARTS

I

NOS ARTISTES AU SALON

—

I. — AUX CHAMPS ÉLYSÉES

Peinture. — Louis-Augustin Auguin, né à Rochefort : *Les ombrages du Pengue* (Gironde) ; *La fin du jour en octobre sur la plage de Soulac.* — Léon Barillot : *Bergerie saintongeaise ; Labourage en Saintonge.* — William-Adolphe Bouguereau, né à La Rochelle : *L'innocence ; La perle.* — Max Bouvet, né à La Rochelle : *Lever de lune au crépuscule ; La meule au soleil couchant.* — Louis-Alexandre Cabié, né à Dol : *La Charente près Cognac ; La forêt en automne à Richemont, près de Cognac.*

Digitized by Google

— Louis DAREY, né à Paris, habitant Royan : *Attelage de chevaux de trait dans une carrière de sable.* — Mlle Emma FANTY-LESCURE, née à La Rochelle : *Fleurs des champs.* — Jean GEOFFROY, né à Marennes : *L'huile de ricin; Les mauvais jours.* — Mme BAUDE DE MAURCELEY LAJALLET, née à Saint-Jean d'Angély : *Chrysanthèmes.* — Charles-Amable LENOIR, né à Châtelaillon : *Duo ; Liseuse.* — Félix-Hippolyte LUCAS, né à Rochefort : *Portrait de Mme M..., née Godillot ; Portrait de Mme T...*; trois plafonds pour la préfecture du Rhône : *Le soir, la plage, le tissage.* — LACHEURIÉ, né à Paris, habitant La Rochelle : *Port de La Rochelle.* — Gaston ROULLET, né à Ars en Ré : *La rade de Toulon.* — Mlle Marguerite TURNER, née à Saintes : *Premier chagrin*, panneau décoratif.

DESSINS CARTON. — Mlle Marie DUMAS, née à Rochefort, quatre miniatures : *Portrait de Mlle A. D... ; Tête d'italienne ; La lettre ; Les fleurs.* — Mlle Marguerite TURNER : *Portraits de MM. Alexandre et Serge L...*

SCULPTURE. — William BARBOTIN, né à Ars en Ré : *Portrait de M. Elisée Reclus*, médaillon en bronze. — Joseph BUAT, né à Pons : *Portrait de M. B...*, buste en marbre. — Ernest CAVINI, né à Dinan : *Mgr Thomas*, médaillon en plâtre. — Georges PRUD'HOMME, né à La Rochelle : *Un portrait*, médaille en plâtre. — Ferdinand TALUET, né à Angers : *M. le comte Lemercier*, buste.

ARCHITECTURE. — Elie-Charles BERTEAU, né à Marennes, composition décorative. Souvenirs de voyage : *Château de Chambéry ; Passage de la mosquée Halaoun au Caire.*

GRAVURE ET LITHOGRAPHIE. — William BARBOTIN : une gravure au burin, *Portrait de lady O'Brien*, d'après Reynols, qui a obtenu une 2e médaille. — Franck BAUDOIN, né à Saint-Martin de Ré : une gravure sur bois, *Portrait de M. A. Daudet.* — Auguste-Aristide-Fernand CONSTANTIN : *Esquisse du plafond du théâtre de Rochefort*, aquarelle.

II. — AU CHAMP DE MARS

Ernest-Jean CHEVALIER, né à La Rochelle : *Avant le grain ; Marine du soir ; Le cimetière de Perros-Guirec ; Les rochers de Perros-Guirec (Bretagne) ; Derrière la butte Montmartre ; La brume en mer*, pastel. — Henri DARAS, né à Rochefort : *Portrait de Mme D... et ses enfants.* — Pierre HUAS, né à La Rochelle : *Portrait de M. Piat, sculpeur.* — Charles DANGIBEAUD, né à Chartres : *Persée*, émail.

—

II

MAI ARTISTIQUE

Notes d'un Saintongeais au salon des Champs Elysées

Après des jours moroses, mai, ce matin, rayonne. Le ciel est bleu, d'un bleu bien vif ; les arbres sont verts, d'un vert bien

Digitized by Google

neuf, et sur l'avenue des Champs Elysées reluisent les équipages au grand trot. Tout brille...

Sous la grande serre du palais de l'Industrie, de gaies couleurs de printemps vous papillottent aux yeux : ce sont des Parisiennes qui passent, toilettes claires, visages roses, avec des chapeaux éclatants, bluets très bleus sur paille très jaune, jaune d'or ; c'est presque l'été déjà.

Aux champs, bien vite ! Aux champs d'orge où chante le grillon, aux champs d'avoine où rutilent les coquelicots, aux prés tout blancs de marguerites, où dans l'herbe haute il fait si bon dormir enfoui, ou bien sur la dune déjà chaude, devant la mer resplendissante, au pied des pins aimés d'André Lemoyne !

La peinture est décidément fade ce matin, et froid, le marbre des sculptures !... Où êtes-vous, ma bonne Saintonge, en mai si jolie, avec vos bois où parfois s'est reposé Courbet, avec vos petits vallons, où Fénelon a bien eu tort de ne pas écrire son *Télémaque ?*...

Et me voilà parti en Saintonge, en Aunis, au pays de Fromentin ! A cette peinture seule je pardonne d'être peinture, qui du moins me parle du doux pays... A travers les galeries interminables, où flamboient, dans leurs cadres étincelants, deux mille tableaux qui, pour accrocher mon regard, ont presque tous pris des couleurs provocantes, je vais, cherchant ceux qui sont nés là-bas, comme moi. J'aime d'avance les artistes qui, dans cette mêlée formidable de toutes les provinces de France lancées à l'assaut de la renommée, à la conquête de Paris, sont venus gagner sa part de gloire à la nôtre.

Pour un tout petit pays, la part est grosse assez. Voici près de vingt toiles, très variées, toutes charmantes ; et des miniatures, des pastels, des gravures, même des dessins d'architecte ! Si nous sommes moins brillants à la sculpture, nos voisins d'Angoumois, brouillés, on ne sait pourquoi, avec le pinceau, mais fervents de l'ébauchoir, nous aideront à faire bonne figure... Qui disait donc que la Charente est une eau qui dort ?

Doux ruisseau, voilà la vérité, ruisseau d'argent, ruisseau limpide, où les Muses vont boire..... Et nous avons la mer, encore !

*
* *

C'est à Soulac, en octobre, sur la fin du jour. Point de couleurs éclatantes, point d'horizon fulgurant, point de pourpre illuminant le ciel et les eaux ; sur la terre, pas de ces contrastes saisissants d'ombre et de lumière, que produisent parfois les couchers de soleil. A cette heure, en automne, sur nos côtes tout s'éteint très doucement et très vite. La nuit vient vraiment comme un effacement. Et le vieux maître rochefortais Auguin, avec ce souci discret du vrai, qui me paraît un des traits communs à nos artistes et à nos poètes, avec cette sincérité dédaigneuse des effets violents, heurtés, si fort à la mode, a peint de manière exquise cette heure pâle de la nuit tombante. Pâle est

Digitized by Google

bien le mot qui traduit les tonalités délicates de ce paysage, où tout s'apaise, où tout s'endort, pour ainsi dire. Gris pâle de la dune, où frissonne une herbe pâle, bleu pâle de la mer qui va tout à l'heure disparaître tout à fait, or pâle du ciel qui vacille faiblement au milieu des nuages de l'horizon, tout cela, ce sont les couleurs vives du jour en train de se fondre dans le grand évanouissement de la nuit. Et l'impression de solitude recueillie, de grandeur triste, est bien celle qu'on trouve parfois là-bas sur la vaste grève déserte et sauvage, comme perdue entre l'Océan qui la dévaste, et la Saintonge qui dort tranquille de l'autre côté de la Gironde.

Voici encore la solitude, mais une solitude moins grandiose, plus aimable et plus fraîche, *Sous les ombrages du Peugue*, en Gironde. C'est un coin de forêt, qui rappelle certains sous-bois de Courbet. Le ciel, un ciel d'été très limpide, a beau paraître tout là-haut à travers une éclaircie : la voûte de feuillage, que portent les grands chênes, est trop élevée, pour que la chaleur arrive jusqu'en bas, si la lumière y pénètre. Aussi la mousse épaisse couvre le pied des arbres, et les grosses pierres au bord d'un creux plein d'eau, qui jamais ne doit tarir. Une sensation de fraîcheur humide vous monte à regarder ce tableau, moins personnel à mon sens que le premier, mais d'un effet également juste.

Il y a longtemps que la croix, qu'on a enfin donnée récemment à M. Auguin, était due à ce paysagiste vaillant, qui a pour nous un charme de plus, celui d'être resté fidèle au pays.

M. Gaston Roullet, lui, est plus jeune. Les voyages forment la jeunesse. Du reste, il est né dans une île, à Ars en Ré : quoi d'étonnant qu'il ait navigué sur toutes les mers, et qu'attaché à la marine en qualité d'artiste, il soit devenu une sorte d'Ulysse du paysage, ou mieux, le Pierre Loti de la peinture? Ainsi que Loti, en effet, il est allé enivrer ses yeux des chaudes couleurs de l'orient. Comment, revenu en France, après avoir peint tant de paysages exotiques, tant de marines aux tons éclatants, n'aurait-il pas le goût des sites lumineux du midi? Croyez pourtant que, comme Fromentin, épris avec passion du Sahara et du Sahel, décrivait avec amour dans *Dominique* « ce pays pâle, fade et mouillé », d'entre La Rochelle et Marans, parce qu'il était le sien, M. Gaston Roullet, revenant vers Ithaque, fera quelque jour de délicieux tableaux avec nos dunes de Saintonge, nos marais d'Aunis, avec la conche des Baleines, ou la fosse de Loix.

C'est, pour aujourd'hui, *La rade de Toulon* qu'il est allé peindre. Il a pour cela grimpé sur une hauteur voisine, la hauteur des Six-Fours, et à mi-côte il a dressé son chevalet et son parasol. Aussi sur la gauche, au premier plan, c'est une route sablonneuse de Provence, qui, le long d'un village blanc, grimpe sous le soleil vers une petite église au toit de tuiles. La vue s'étend librement à droite. Dans le bas, presque en dessous, tant le coteau est à pic, une campagne très accidentée, une côte

Digitized by Google

déchirée, dentelée qui cache brusquement la mer et la laisse voir par échappées ; au fond tout à fait, un fourmillement de taches blanches et rouges au bord de l'eau très calme : c'est Toulon.

Certes, cela est chaud, vibrant même. Mais comme je retrouve encore cette sobriété, cette délicatesse, qui sont vraiment de race ! Rien de tapageur, rien de criard. Ce n'est pas la Provence des Provençaux, de M. Montenard par exemple, avec des taches crues, faisant cligner les paupières. C'est avec des jaunes effacés, des violets pâles, des verts doux à l'œil qu'est fait ce paysage, harmonieux et distingué, sans cesser d'être vrai.

Je soupçonne, sans le savoir, M. Max Bouvet, de La Rochelle, d'être beaucoup plus jeune encore, et d'avoir ce désir si naturel chez les jeunes de forcer l'attention et d'affirmer hautement sa personnalité. Vous savez que cela veut dire souvent quelque chose d'un peu tendu, d'un peu violent. On ne peut pas passer devant les tableaux de M. Bouvet, sans les remarquer, sans les observer même avec intérêt : car il y a beaucoup de talent. Qui oserait dire qu'il les a peints avec une sincérité absolue, et sans souci de l'effet à produire ?

Imaginez-vous une grande, grande toile, toute bleue, d'un bleu clair et froid, avec des nuances qui ne vont pas plus loin que le violet clair d'un côté et le blanc de l'autre. C'est un *Lever de lune au crépuscule sur la mer*. La plage immense, la mer infinie et le ciel sont également baignés de la même teinte de paysage lunaire : seulement les vagues un peu houleuses et de légers floconnements au ciel mettent quelques tons presque blancs de neige. Rien d'ailleurs qui arrête le regard : pas un être humain, pas un oiseau, pas un arbre qui projette une ombre vivante sur ce tableau de mort. L'impression de solitude glaciale est saisissante. Mais avec de vastes toiles et de pareils tons on obtient peut-être assez facilement un effet très simple, dont on se lasserait vite.

L'autre toile, plus petite, est faite aussi avec le violet cher aux impressionnistes. Seulement c'est ici un champ, qu'on vient de moissonner, au soleil couchant : le violet est le violet rouge, plus chaud, mais qui paraîtra peut-être à quelques uns plus forcé. Sur la terre hérissée de chaume se dresse une grosse meule, une de ces grosses meules rondes comme on en fait en Brie ; une seconde paraît dans le lointain, tandis que la glaneuse, — simple tache d'ombre d'ailleurs dans la lumière du couchant, — se courbe en deux pour ramasser les derniers épis. Tout cela, la paille sur le sol, le ciel encore très lumineux, les meules et l'ombre qu'elles projettent par terre, est fait avec des dégradations du pourpre au violet. Bien joli, mais bien rare, j'ai peur ; et le rare, l'intense, aimé des raffinés, se démode si vite, et si vite paraît faux !

Il n'en est pas moins vrai que si M. Bouvet est un jeune, ainsi que je l'imagine, poète, comme le montre son *Lever de lune*, en même temps que coloriste subtil, ainsi qu'il se révèle dans

Digitized by Google

sa *Meule au soleil couchant*, il est un des paysagistes sur l'originalité duquel nous devons compter pour l'avenir.

Au passage je salue, quoique à vrai dire ils ne nous appartiennent qu'à moitié, des paysages qui me ramènent encore là-bas. C'est un Parisien fixé à La Rochelle, M. Lacheurié, qui a peint dans un cadre modeste un coin du *Port de La Rochelle :* une des grosses tours et quatre ou cinq barques amarrées au quai, bordé de petites maisons. La toile est jolie, peut-être un peu claire : les voiles blanches et rouges, les volets verts des maisons, le ciel bleu, tout cela vous a un air un peu méridional. C'est La Rochelle vue par un jour de gai soleil. Elle y perd à mon sens de son originalité : un Rochelais la reconnaîtrait-il ?

Ou bien c'est un Breton, M. Louis Cabié, qui, devenu Cognaçais, peint dans la manière d'Auguin et de Dardoize : *La Charente près de Cognac* et *La forêt de Richemont*, un bois touffu de hêtres très élancés, où l'air peut-être ne circule pas assez, mais bien agréable à regarder. M. Cabié a trop de talent pour que nous ne cherchions pas à l'accaparer un peu.

Voici d'ailleurs des artistes qui, ceux-là, sont bien à nous, et nous nous en félicitons : M^me^ de Lajallet, de Saint-Jean d'Angély, et M^lle^ Emma Fanty-Lescure, de La Rochelle. Ce n'est pas d'aujourd'hui, quelque peu de galanterie qu'il y ait à le rappeler, qu'elles envoient annuellement au salon leurs délicieux bouquets de fleurs.

M^lle^ Fanty-Lescure a cette année mis dans une petite panière très rustique des bottes de *Fleurs des champs*, d'un coloris tout à fait éclatant : coquelicots, bleuets, pieds d'alouettes et des fleurs jaunes dont M. Lemoyne nous dirait les noms. C'est un fouillis très gai, comme on en rapporte après une promenade à travers champs par une chaude après-midi de juin. Et il semble que cela a été peint en plein air, en plein soleil, par une main jeune et qui a du sang.

D'une élégance plus raffinée, ce n'est pas assez dire, d'une noblesse tout-à-fait aristocratique est le *Bouquet de chrysanthèmes* de M^me^ de Augier de Lajallet. Oh ! comme on reconnaît bien la main féminine qui, avec un art exquis, a disposé ce haut vase de faience japonaise aux tons gris-bleu devant un rideau de soie gris-perle, et dans ce haut vase arrangé ces belles fleurs d'une grâce alanguie et nonchalante, mais fières de leurs couleurs si riches et si variées : il y en a de toutes blanches, d'autres jaunes d'or, quelques unes d'un rose très pâle, d'autres d'un rouge pourpre, et de presque violettes. Cela est nuancé à ravir ; et quelques unes, quand on fit le bouquet, sont tombées au pied du vase, mais tombées comme tombent les fleurs ou les femmes jolies, avec grâce et toujours charmantes. Art féminin, sans doute, mais art plein de séduction. L'homme a besoin de ce bouquet-là, posé sur sa table de travail, ou accroché au mur devant ses yeux, sourire qui distrait, égaie, et quelquefois console.....

Digitized by Google

*
* *

Je suis allé d'abord aux paysages et aux fleurs, cédant à la poussée qu'exerce toujours sur les âmes champêtres, comme la mienne, un ardent matin de printemps. Et je n'ai pas commencé, ainsi que je l'aurais dû, par porter mes hommages aux toiles de notre glorieux Bouguereau.

Glorieux, il l'est depuis longtemps, vous le savez : son talent a reçu toutes les consécrations officielles et académiques. Sa *Consolatrice des affligés* est toujours une des peintures le plus souvent copiées au musée du Luxembourg ; et ses tableaux se vendent des prix fous... en Amérique. Comme on se lasse aujourd'hui plus vite encore que jadis d'entendre appeler Aristide juste, c'est dire que depuis vingt ans bourdonnent après ses toiles les guêpes, cousins, moustiques, maringouins de la critique!

Qu'est-ce aussi, je vous demande, que cette peinture allégorique et symbolique en un temps épris comme le nôtre des bonnes et solides réalités ? Avez-vous jamais vu des chérubins jouant à la Vierge de la harpe et du violon, ou, le matin en vous promenant, rencontré l'Aurore, corps léger de femme, qui passait sur la prairie et donnait un baiser aux fleurs d'ivoire dressant leur tête au-dessus des étangs ? Et l'Amour vainqueur, qui s'envole au ciel, radieux, enlevant d'un geste aisé et fier la vierge conquise qui détourne la tête et baisse les yeux ? C'était bon aux Grecs de peindre et de sculpter le dieu Eros ! Ce dieu-là, nous ne le connaissons pas plus que le dieu Idéal, au nom duquel on nous présente ces formes exquises d'éphèbes et de jeunes femmes !

N'est-il pas irritant d'ailleurs de voir riche et bien achalandé un artiste qui croit encore aux proverbes d'Ingres : « Le dessin est la probité de l'art » ; qui s'évertue à poursuivre on ne sait quelle harmonie de lignes gracieuses et nobles ? Dessiner des lignes, au lieu de plaquer des taches, n'est-ce pas trahir qu'on a passé par Rome, ô honte ! et qu'on est de l'institut ? Ne faudra-t-il pas maintenant, comme jadis, étudier l'anatomie ? apprendre à composer un tableau ? et attendre encore d'avoir des idées ? Qui ne voit que l'étude nuit au génie, que le travail amortit l'inspiration, que l'idée est froide, tandis que la sensation est chaude ?

Et nos artistes se gardent de rien savoir, de peur de devenir moins sincères, moins naïfs ; de s'attarder, de s'appliquer à rien, de peur d'être moins vibrants ; de chercher aucune idée, de peur..... de n'en pas trouver. J'appelle assez volontiers cette peinture de demain, — qui est déjà un peu celle d'aujourd'hui, — de la peinture de train rapide... Tout passe devant nos yeux, si vite, qu'aucune forme en effet ne se précise. C'est par vagues et fuyants rubans de couleur verte, rouge, jaune, que défilent les champs de blé, de trèfle mûr ou de colza en fleurs : on ne distingue rien, le temps manque à l'observation comme à

Digitized by Google

a pensée. Ce sont des visions instantanées qui se pressent et fascinent le regard, bientôt l'enivrent et puis l'endorment, ébloui et las. Nos impressionnistes sont comme des peintres très pressés, qui n'apercevraient jamais la nature que d'un wagon d'express, et feraient leurs tableaux, disons plus justement, prendraient, comme des photographes, leurs vues au vol, et sans mise au point !

Sans dire du mal de cette façon de voir les choses, permise après tout, et qui a son charme, je baise avec amour les pieds et les mains que traite de façon supérieure notre confrère M. Bouguereau. Je baiserais, si j'osais, les genoux admirables de cette femme accroupie qu'il nomme « La Perle » ; et je dirais à ceux qui se grisent de couleurs : « Défiez-vous de cette magie. Ces couleurs, si brillantes, si chatoyantes, si douces au regard, elles se terniront, elles noirciront, elles changeront au moins avec le temps : on vous les vend si détestables ! Le dessin, lui, ne s'efface pas ! Défiez-vous aussi de la mode : car elle change plus vite encore que la couleur. Ce qui ne meurt pas, c'est l'idéal, c'est le sentiment de l'immortelle beauté : beauté des lignes, beauté des âmes ! »

Je sens bien qu'il manque aux tableaux de M. Bouguereau ce qu'on appelle la réalité palpitante, saignante. Je comprends même qu'à certains cela paraisse faux et froid. Je suis de mon temps, moi aussi, et je vois bien qu'il n'est pas tout à fait du nôtre..... Mais c'est pour cela surtout que je l'admire. C'est en s'affranchissant des goûts particuliers d'une époque, comme en s'affranchissant dans une certaine mesure de l'étreinte, trop brutale et si dangereuse, de la réalité, pour suivre un peu son rêve et approcher de l'idéale beauté, qu'on a chance de survivre à son siècle, parce qu'on est au-dessus de lui !

L'Innocence est un tableau qui ne fait pas grand tapage, entouré qu'il est de toiles beaucoup plus éclatantes. Mais qu'on s'y arrête : on est captivé pour tout un long moment. Une femme en blanc, profil admirable de vierge-mère, visage très pur, très chaste, d'un pas doux et glissant s'avance, tenant dans ses bras un enfant nu qui dort et un agneau tout petit. Je ne dis pas qu'il n'y ait pas un peu de mignardise dans la carnation rose de ce corps délicat, dans les fleurettes roses qui émaillent le vert pâle de l'herbe, et dans le coin de ciel bleu qui se détache au milieu du feuillage sombre. Mais que de grâce délicate dans la composition de ce groupe ! que d'harmonie dans les draperies qui enveloppent de leurs plis candides la jeune femme ! que de fines nuances dans le blanc moiré de sa robe, avec le voile gris perle qui tombe de sa tête !

J'aime moins, je le déclare franchement, le second tableau de M. Bouguereau, *La Perle*. Il a lui-même dit quelque part qu'il n'avait vu là qu'une pose intéressante et un joli effet de lumière. Mais dans la peinture du nu chaste il nous a rendus si difficiles ! La « Perle », c'est, dans une grande conque nacrée qui fait tout le fond du tableau, une jeune femme accroupie sur un genou,

Digitized by Google

les deux mains à la poitrine. La tête et le haut du corps sont dans l'ombre, tandis que, filtrant par un coin de la conque à travers l'eau glauque de la mer qu'on aperçoit, un rayon éclaire le ventre et les jambes. Il n'est pas besoin de répéter que ce nu est dessiné dans la perfection, que sous la peau transparente on voit les muscles des articulations, qu'on peut suivre et presque voir se gonfler les veines du sein. Mais je trouve la tête sans beauté ; et, après ma déclaration de principes de tout à l'heure, je suis bien forcé de penser que ce tableau ne « dit pas grand' chose », que c'est une simple étude de modèle, et que dans une étude, — je ne dis pas dans un tableau composé, — la figure humaine a droit à la lumière, de préférence aux jambes.

***

Tout de suite après M. Bouguereau, il convient de nommer son élève, M. Amable Lenoir, de Châtelaillon, à qui je reproche précisément de trop se montrer son élève. C'est du moins avoir été à bonne école ; et M. Lenoir, qui a été déjà médaillé, si je ne me trompe, dessine avec une grande correction. Sa *Liseuse* est une jolie brune que la curiosité retient encore, à l'heure où tout dort sans doute dans la maison, en chemise et bras nus, dévorant, la tête appuyée au coude, le roman séducteur. La figure a malheureusement un peu trop la banalité fade d'un modèle. Et j'en dis autant des deux bustes, corrects aussi, mais sans beaucoup de caractère, du *Duo*. Une jeune fille, un papier à la main, chante, tandis qu'un jeune homme derrière elle se penche, en jouant de la mandoline, pour lire aussi sur le feuillet. Les costumes sont du XVIII^e^ siècle ; mais, pas plus que les figures, ils n'ont la grâce pimpante, sémillante, qu'il faudrait dans un sujet, qui demandait plus qu'un autre de la légèreté et de l'esprit.

A la peinture de genre appartient aussi le tableau de M^lle^ Marguerite Turner, de Saintes, intitulé : *Premier chagrin*. Une toute jeune fille, costumée en Pierrot blanc, s'est, sans doute au sortir du bal, jetée sur un banc de jardin pour pleurer. L'éventail cassé à ses pieds est, je pense, un symbole : il dit le rêve léger, dont quelque mot inattendu a brisé les ailes. Car à cet âge, n'est-ce pas, mademoiselle, on ne pleure pas pour un éventail en morceaux ! — Je ne reprocherai pas à M^lle^ Turner le peu de relief de son dessin ; comme c'est un panneau décoratif, la presque absence de plans à la façon d'un paravent chinois est chose évidemment voulue. Mais était-ce bien un sujet de paravent ou de panneau ? Et les couleurs, ne sont-elles pas d'une originalité un peu bizarre : par exemple, sur le vert du banc le violet du manteau que la pierrette a laissé tomber ?

Aux pastels, M^lle^ Turner expose le portrait, un peu plat encore, mais agréable et probablement très ressemblant, de deux petits garçons fort éveillés, en costume marin.

En fait de portraits, ceux d'un artiste depuis longtemps hors concours, M. Hippolyte Lucas, de Rochefort, sont tout à fait remarquables. Lequel préférer ? L'un est plus petit, et le mo-

Digitized by Google

dèle est moins jeune. Voilà pourquoi on aimera généralement mieux l'autre. Moi, je les préfère tous deux.

Sur un fond lilas, appuyée à des coussins gris noisette et rose, une petite femme en gaze noire, épaules et bras nus, sauf les longs gants noirs et le ruban de velours violet au cou, avec une branche de fleurs jaunes au corsage : c'est le moins grand des deux, non le moins achevé. La tête est d'une finesse très expressive, et la vie pétille dans les yeux et dans tout le visage, tous les détails d'ailleurs étant très soignés. On a bien de la chance de trouver un portraitiste aussi habile !

Quant à l'autre portrait, je n'hésite pas à le qualifier de dangereux. Si fraîche et si jolie est la jeune femme souriante qu'il nous présente, en robe vert nil très décolletée, avec des violettes au corsage en mousseline de soie légère, la main tenant sur le coussin rose un éventail de plumes jaunes ! Chairs saines et fermes, lèvres très roses et très beaux yeux, cela serait vraiment capiteux à regarder trop longtemps, si du modèle la pensée ne se reportait à l'artiste qui sait avec tant de goût harmoniser les couleurs, et d'un pinceau si net, si fin, peindre une figure si gracieuse sans rien de mièvre et d'alangui. Je me reprends : c'est une beauté trop bonne à voir pour être dangereuse.

De ces toiles si claires et si gaies le hasard m'amène au tableau poignant qui s'appelle *Les mauvais jours*. M. Jean Geoffroy, de Marennes, est le peintre ordinaire des écoliers et des bébés. Nul ne connaît mieux et ne rend avec plus de vérité ces chères petites figures qui prennent avec tant de mobilité des expressions si différentes, attentives ou étourdies devant le tableau noir, espiègles ou tendres, riantes ou boudeuses. En a-t-il déjà dessiné, de cette marmaille aimée, et de ces jolis polissons des rues ! Hier encore, chargé d'une mission en Algérie, il a rapporté de là-bas des études d'écoles kabyles, qui dans son atelier ont fait déjà bien des envieux. Tous les bébés, tous les gamins du monde entier y passeront ! Mais il a toujours peint de préférence les enfants de la misère, les pâles orphelins que mènent à l'église les bonnes sœurs, ou les petits drôles à culottes rapiécées qui par les plus longs chemins s'en vont à la laïque. Avec une grande simplicité de moyens il atteint une profonde intensité de sentiment : il attendrit, il émeut, il fait songer.

Et je ne saurais dire quel bonheur j'ai de penser que nous n'avons pas seulement dans notre Saintonge des poètes et des rêveurs, des paysagistes comme Auguin et des idéalistes comme Bouguereau, mais qu'un de nos artistes au moins, fervent de cette moderne religion de la pitié, se penche vers les humbles avec sympathie, les peint avec amour, sait à force d'émotion nous émouvoir. Et l'on s'abandonne d'autant plus volontiers à cet attendrissement qu'on nous le demande sans déclamation et sans tapage.

Un vestibule étroit et sombre, aux murs peints en haut d'un vert terne, en bas d'un brun sale : la faible lumière d'un guichet à demi-ouvert dans l'encoignure de gauche éclaire la tête de

Digitized by Google

l'humble visiteuse. C'est une pauvre femme en robe noire, avec un caraco qu'on peut bien dire couleur de misère : elle a posé sur un banc à côté d'elle, en attendant, son petit paquet, bien mince, hélas ! et qui, pour sûr est le dernier. Le mont de piété va lui en donner un morceau de pain, et demain le dénuement sera complet. Il l'est déjà. Pas un rayon d'espérance ne brille sur ce profil grêle qui s'incline avec une résignation lamentable sous le malheur. Cela est poignant à en pleurer.

Et voici à quelques pas une scène moins douloureuse à coup sûr, mais qui produit aussi une très forte impression. Dans une mansarde basse dont la lucarne en haut éclaire d'un jour très vif la pauvreté, le petit enfant est au lit, malade. Il est pâle, avec le rouge de la fièvre pourtant ; et, les yeux grand ouverts, il regarde effrayé, avec un mouvement pour se cacher sous les draps, la grande sœur, ou peut-être la mère, — car l'habitude de peindre les tout petits fait que presque toutes les têtes de M. Geoffroy ont quelque chose d'enfantin, — qui verse l'huile de ricin dans une cuiller. Il faut un art bien juste, bien fort, bien maître de soi, pour faire d'une pareille scène quelque chose qui ne soit ni criard, ni ridicule. Mais cela est saisissant, parce que cela est vrai, tout simplement.

*
* *

Je m'aperçois que pour un critique qui a quelque réputation d'être sévère et même volontiers railleur, je me montre aujourd'hui bien louangeur. On dira que c'est l'amour du clocher qui me rend indulgent : un sot, à La Rochelle, trouva bien jadis que j'avais trop exalté Fromentin ! — N'en croyez rien, je vous prie. Je ne dirai pas que pour être admis au salon il faut déjà quelque talent : il en faut parfois si peu !... Mais remarquez qu'à peu près tous les peintres dont j'ai parlé ont un nom célèbre, ou tout au moins connu ; et, si vous tenez aux consécrations officielles, que presque tous ont été déjà médaillés, que MM. Bouguereau, Geoffroy, Auguin, Lucas, sont même hors concours. Est-ce ma faute enfin si, né du même sol et sous le même climat qu'eux, je suis particulièrement sensible à ces qualités de bon goût, de distinction élégante qui, de la noble peinture idéaliste et symbolique de M. Bouguereau, au réalisme sans brutalité, teinté encore de poésie, de M. Geoffroy, marquent uniformément des tableaux si variés ? En sorte que de ces vingt toiles il n'est pas une qui nous présente un spectacle violent ou repoussant, pas une qui ne soit douce à regarder, et douce deux fois pour un Saintongeais !

Est-ce ma faute encore si M^lle^ Marie Dumas, de Rochefort, a envoyé quatre miniatures exquises, entre autres : une charmante jeune fille en robe pompadour à rayures vert pâle et à fleurettes roses, qui lit une lettre, et une jeune femme d'une main délicate arrosant des fleurs ?

Est-ce ma faute si M. Barbotin, d'Ars en Ré, a mérité une deuxième médaille pour un portrait de lady anglaise très fine-

Digitized by Google

ment gravé au burin ? et si M. Franck Baudouin, de Saint-Martin de Ré, aurait bien pu en avoir une pour un beau portrait sur bois d'Alphonse Daudet, non l'Alphonse Daudet des belles années, triomphant et le monocle à l'œil, mais le Daudet des vieux jours, amaigri, à la figure pâle, à la barbe longue et claire ?

Et si, dans la section d'architecture, je salue, sans rien dire, la *Composition décorative* de M. Charles Berteau, de Marennes, et ses *Souvenirs de voyage :* une *Mosquée au Caire* et le *Château de Chambéry*, c'est qu'ici je suis incompétent plus encore qu'ailleurs, et de plus en plus pressé.

*
* *

En bas, au jardin, où le peuple de marbre des statues prend le soleil au milieu des verdures, ma tâche devient plus difficile, et, il faut le dire, plus ingrate que là-haut. Pas aisé de trouver, au milieu de 7 ou 8 cents bustes sans ordre, celui qu'a envoyé M. Buat, de Pons, ou le médaillon de M. Georges Prudhomme, de La Rochelle ! Et puis j'ai honte un peu que notre Charente-Inférieure n'ait pas envoyé une seule statue, un seul groupe. Il est bien difficile de se distinguer avec un buste, même en faisant le sien, comme M. Birot, d'Angoulême !

Au passage pourtant je reconnais M. Lemercier, qu'a fait avec son talent correct, mais un peu froid, M. Taluet, l'auteur de notre *Palissy*. Et je vais retrouver M. Barbotin, pour me plaindre un peu qu'il ait fait en bronze le portrait, intéressant d'ailleurs, de son « beau-père » [est-ce bien ainsi qu'il faut dire ?] M. Elysée Reclus.

Ceux qui vont parfois là-bas, en Ré, pendant les vacances, ont rencontré sans doute ce bon, ce doux grand-père jouant avec ses petits enfants ; et quand on leur a nommé le premier de nos géographes, l'écrivain prestigieux de la *Géographie universelle*, ils ont admiré certainement cette tête si belle, au grand front, aux yeux clairs un peu rêveurs, aux longs cheveux gris très fins. C'est le théoricien, dirai-je le patriarche ? de l'anarchie. Le bronze ne peut convenir qu'aux hommes d'action, à Vaillant par exemple, ou à Henry. Prenez le marbre pour les poètes, le marbre, moins dur, plus souple toujours, et pour ainsi dire plus caressant.

Là-haut, dans les salles de la peinture et de la gravure il n'y avait point de Charentais, je dis : *pas un*. Ici au contraire, sans être guère plus nombreux que nous, ils ont du moins une exposition intéressante.

Je ne dis pas cela pour M. Verlet qui, malheureusement, a depuis longtemps assez de notoriété pour pouvoir négliger son salon, tout comme le maître Falguière. Il a envoyé seulement deux bustes, d'ailleurs très finis, mais qui ne peuvent pas me donner l'occasion d'apprécier son grand talent, capable d'œuvres très supérieures.

La *Diane* de M. Guimberteau, nous l'avons déjà vue à l'expo-

Digitized by Google

sition d'Angoulême, forte fille au corps robuste, que le corset n'a pas déformé, comme il déforme la taille des modèles parisiens ; mais, pour une chasseresse, elle devrait avoir pourtant quelque chose de moins massif, de plus nerveux et de plus svelte. D'une main elle relève sa lourde chevelure ; de l'autre, le bras tendu, elle fait un geste quelconque. C'est une belle et vigoureuse paysanne : comme image de Diane, je préfère celles de Falguière ou de Lanson. La 3e médaille que vient d'obtenir M. Guimberteau s'adresse peut-être plus encore à son autre statue en plâtre : *A bout de forces*, corps d'adolescent, modelé avec une fermeté et une précision, qui indiquent une solide instruction anatomique. Le jeune homme épuisé tombe sur un tertre en laissant échapper le fardeau qui l'écrasait. C'est une œuvre vraiment originale et forte.

M. Théophile-Henri Bouillon, un autre sculpteur charentais, a deux groupes : un en bronze, que je n'aime pas, *l'Amour fuyant la misère*. Avec plus d'énergie encore que tout à l'heure, pour le buste de M. Reclus, je proteste contre l'emploi du bronze en un pareil sujet, comme une faute grave. La petite fille, toute jolie, toute gracieuse, est à terre endormie, en ses pauvres vêtements de paysanne ; et l'amour fuit loin d'elle en détournant les yeux. Le sujet déjà ne convient peut-être pas très bien à la sculpture, à cause du rapprochement toujours un peu déconcertant d'une figure allégorique, de l'amour ailé et nu de la mythologie antique, avec un être de la vie de tous les jours. Il appartient, à mon sens, mieux à la peinture, art moins matériel déjà que la sculpture ; mais il appartient surtout à la poésie, qui peut, elle, mêler à son gré la fiction à la réalité. Du moins fallait-il sculpter cela dans le marbre le plus pur, le plus transparent, si j'osais dire, pour donner le plus possible de légèreté et de grâce à ce sujet si gracieux et si léger.

Aussi, malgré les mérites incontestables de ce groupe, je préfère le *Nid en deuil :* un simple berceau en plâtre, dans lequel deux enfants tout petits dorment, hélas ! le dernier sommeil. Si la figure de l'un est calme, presque souriante, si bien que certains devant moi doutaient que l'artiste l'ait voulu représenter mort, l'autre avec ses paupières un peu gonflées, son cou étréci, réduit à rien, son pauvre corps amaigri, fait une impression d'une acuité tout à fait douloureuse..... Au point que je me demandais qui donc pourrait prendre plaisir à garder chez soi ce « nid » funèbre et lamentable, dont la vue ne peut que serrer violemment le cœur aux mères en deuil, et jeter un effroi cruel au cœur des autres !

Bien loin de reprocher à l'artiste, comme je l'ai entendu faire, d'éparpiller notre attention sur des détails minutieux de draperies très soignées, et d'empêcher ainsi l'émotion de naître, je serais donc au contraire tenté de lui rappeler que les Grecs, nos maîtres éternels en fait d'art, jetaient un voile sur les choses trop douloureuses à voir. Et s'il est vrai que l'enfant n'est presque jamais laid dans la mort, qu'y a-t-il cependant

Digitized by Google

qui mette au cœur une impression plus âcre que la vue d'un cadavre d'enfant ?

J'ai fini, si le catalogue ne m'a pas trompé. Mais ne m'aura-t-il pas trompé quelquefois ? Il me vient une inquiétude : on écrit parfois si étrangement l'histoire !

Me pardonnent du moins ceux que j'aurais omis ! Me pardonnent surtout ceux dont je n'aurai peut-être pas parlé comme ils l'eussent désiré ! Qu'ils nous sachent gré quand même de faire à l'art une petite place dans notre *Revue*, aux artistes du pays une très grande place dans notre sympathie.

GABRIEL AUDIAT.

—

III

AU SALON DU CHAMP DE MARS

Monsieur le président, vous me demandez de dire un mot des artistes des deux Charentes qui ont exposé cette année au Champ de Mars. Je le fais bien volontiers ; mais la moisson n'est pas très riche.

Vous savez qu'à la société *nationale* des beaux arts il y a surtout des étrangers... et des impressionnistes. Or les artistes qui ont eu le bon esprit de naître dans notre pays ont aussi celui de n'être pas en général des décadents. Ils sont donc pour la plupart restés fidèles à la vieille société des artistes français, autour des Bouguereau et des Auguin.

Je ne trouve que trois noms charentais à la peinture ; pas un seul aux sections de sculpture, pastel, gravure, architecture. Il est vrai qu'au Champ de Mars les artistes admis exposent autant de toiles qu'il leur plaît : M. de Montzaigle, d'Angoulême, en a cinq ; M. Ernest Chevalier, de La Rochelle, cinq ou six.

Devant les peintures de M. Chevalier, j'ai été saisi d'un mélancolique étonnement : il y a donc, pensais-je, des décadents jusqu'en Aunis ! On ne saurait être plus fervent de la décadence que M. Chevalier. Aussi ne vous conterai-je pas ce qu'il y a dans *Avant le grain*, *Derrière la butte Montmartre*, *Rochers de Perros-Guirec*, *Cimetière de Perros-Guirec*, etc : suivant le mot célèbre que je change un peu, les couleurs m'empêchent de voir le tableau. Ce sont des tonalités invraisemblables, des rochers étranges, des flots bleu-faience, un Montmartre gris-violet... Je passe, en fredonnant l'air : « Je n'y puis rien comprendre !.. »

M. Pierre Huas, de La Rochelle, un transfuge des Champs-Elysées, expose au contraire une des meilleures toiles du salon du Champ de Mars : le portrait de M. Piat, sculpteur décorateur. Le modèle est présenté de face, légèrement appuyé sur sa selle ; sa superbe tête, encadrée d'une chevelure grisonnante et bouclée, se détache vigoureusement sur un fond brun. C'est une tête d'artiste pleine de vie, toute vibrante, et qui nous repose

Digitized by Google

des mièvreries des symbolistes et des bizarreries des impressionnistes, si fatigantes à la longue et si monotones.

Restent les cinq coquettes toiles de M. de Montzaigle. Oh! ce n'est pas du grand art à la Bonnat, à la Puvis de Chavannes. Mais c'est un art très français, très parisien surtout, et qui sera certainement goûté du public. C'est le genre Béraud ou Van Beers, mais avec des tons plus chauds, et une note très personnelle. D'ailleurs, même dessin correct, même observation piquante, même grâce légère et capiteuse.

Parisienne a pour légende ces deux vers de décadent :

> Fleur de luxe dans le décor du bois givré,
> Toute de grâce fine et de charme, elle passe...

C'est un délicieux profil de Parisienne, un peu perdue peut-être dans ses nombreuses fourrures et dans son mantelet bleu, pleine d'élégance et de grâce. La figure est fine et bien vivante; et comme dit le poète, « elle passe... » C'est une vision qui fait rêver.

Fin de bal est un tableau de genre bien amusant et bien joliment dessiné. Dans un coin de salon, à demi fermé par une grande portière, devant le piano, un vieux monsieur assis sur le tabouret cause avec une jeune femme vue de dos, un joli dos mis à nu par le décolletage. Est-ce un *flirt?* Il serait bien présomptueux! Le gros monsieur a l'air d'un financier. Ce n'est pas cependant un marché qui se traite ainsi, dans un pareil décor, le bal finissant. Mettons plutôt qu'il rit d'une gauloiserie qu'il a laissé échapper. En tous cas, il y a de ces effets charmants de bleu et de jaune qu'affectionne M. de Montzaigle.

Premier rendez-vous est une très suggestive petite toile qui nous conte un autre épisode de la vie parisienne : la petite ouvrière un peu honteuse, décidée pourtant, qui attend assise sur un banc...

Entr'acte de matinée, qu'on a déjà vu à l'exposition d'Angoulême, montre un curieux effet de lumière dans le vestibule et sur l'escalier d'un théâtre, où le grand jour fait paraître jaunes les globes lumineux. De beaux messieurs, le monocle à l'œil, le ruban rouge à l'habit, descendent le perron en flirtant avec de jolies femmes à toilettes *sensationnelles*. Un gavroche ramasse des bouts de cigare. C'est bien spirituel et bien piquant.

Mlle D... est une élégante jeune fille, assise et vue de face : le vêtement blanc fait ressortir la brune physionomie. Mais une ombre projetée sur le front nous gêne... Nous aimons mieux les tableaux de genre que les portraits de M. de Montzaigle.

Ma tâche est terminée. Vous voyez qu'elle ne pouvait m'être désagréable. Comme voilà nos Charentais devenus Parisiens, et même « fin de siècle »! Un de ces jours vous m'enverrez, je m'y attends, à l'exposition des Incohérents, voir s'il n'y a pas aussi des noms d'Aunis et de Saintonge! Et vous verrez qu'il y en aura! Où la Saintonge ne va-t-elle pas se nicher? T.

Digitized by Google

LIVRES ET PÉRIODIQUES

Le brave Rondeau, notice lue, le mercredi 20 décembre 1893, à la séance publique de l'académie des belles lettres, sciences et arts de La Rochelle. La Rochelle, imp. Siret, 1894, in-8°, 85 pages.

On a bien lu, au coin d'une petite rue de La Rochelle, « rue du brave Rondeau ». Mais qui est-ce que le brave Rondeau ? Si une date eût été mise sur la plaque, comme à Rochefort ou à Saint-Jean d'Angély, le passant ne s'égarerait pas dans l'histoire à la recherche de l'époque où avait vécu le héros. M. Henri Bonneau a eu la bonne idée de raconter la vie du personnage et d'apprendre certainement à quelques uns de ses concitoyens ce qu'était le « brave Rondeau ».

Né le 26 mars 1757 à La Rochelle, dans la rue qui porte son nom, Gabriel-Benjamin Rondeau était le 5e des fils de François Rondeau, entrepreneur de la fourniture des lits militaires. Sous-lieutenant de la garde nationale en 1789, il était lieutenant-colonel le 27 juillet 1791 et commandait le bataillon de Notre-Dame en 1792. Il s'offrit pour conduire aux armées les volontaires Rochelais, au nombre de 150, qui le proclamèrent leur chef. Ils partaient le 23 août pour aller rejoindre l'armée des Alpes, par Rochefort, Saintes, Mirambeau, Bordeaux, Agen, Montauban, Toulouse, Carcassonne, Narbonne, Béziers, Montpellier, Nîmes, Uzès, Pont-Saint-Esprit, Romans, Fort-Barrault, Chambéry, Carrouge, où ils arrivèrent le 23 octobre ; ce n'était peut-être pas le plus court chemin. M. Bonneau a raconté les incidents de la route d'après les papiers mêmes de Rondeau, recueillis et mis en ordre par Charles Fournier, maire, député de La Rochelle et titulaire de l'étude de notaire où un de ses prédécesseurs était Michel Rondeau, frère de Gabriel ; il y en a de bien curieux. Puis il suit son héros dans toutes les actions où il se trouva et le montre toujours payant de sa personne ; idole de ses soldats qui, le 16 ventose an II, l'élirent par 216 voix sur 320 votants, chef de bataillon ; il fut promu chef de brigade le 28 frimaire an IV. Il fit la campagne de 1796 et combattit à Montenotte, Millesimo. A Dégo, il fut blessé à la jambe et passa pour mort. Il expira après quatre mois de souffrances courageusement supportées, pieusement adoucies par les frères de la mission de Savone qui lui prodiguèrent les plus délicates attentions. Il mourut le 15 juillet 1796, après avoir reçu les sacrements ; on l'enterra dans le caveau des moines à la cathédrale de Savone.

C'est une très bonne biographie qu'a écrite M. Bonneau ; cette œuvre de début du jeune écrivain est d'un heureux augure.

Un portrait de Rondeau d'après une miniature d'Auguste Berry, qui appartient à ses petites nièces, Mlles Marie et Juliette

Digitized by Google

Lambert, orne cet opuscule, ainsi que le drapeau qui lui fut offert le 21 août 1792 par les dames rochelaises et qui est aujourd'hui dans la salle des délibérations du conseil municipal.

—

Bulletin de la société de géographie de Rochefort (xv, 1893, 2e semestre) contient : *Voyage autour du monde (1766-1769) sous les ordres de Bougainville ; Deux ans à la Guyane*, par M. Emile Robin ; *Une visite à Brouage, la ville morte*, par M. Delavaud, extrait de l'*Association française pour l'avancement des sciences* (1892) ; *Le palet de Gargantua et les oscillations du rivage de la mer*, par M. A. Boisselier ; *Un capucin alchimiste à Rochefort en 1705*, extrait de lettres adressées à ce sujet par le comte de Pontchartrain. On voit que la société de Rochefort, fidèle à son nouveau programme, s'occupe aussi de Rochefort.

Elle s'en occupe aussi, et en outre de La Rochefoucauld, dans la 1re livraison du t. xvi (janvier-mars 1894) qui a paru le 10 juin, puisqu'elle contient : *Concessions et ventes de terrains à Rochefort en 1680-1682*, par M. I. S. ; le *Programme* un peu tardif du *congrès archéologique* qui s'est terminé le 6 juin ; puis diverses notes géographiques, Mékong, Tonkin, Maroc, Tombouctou, etc., et la « *Monographie du château de La Rochefoucaud*, précédée d'une notice historique sur l'ancienne ville de La Rochefoucauld et sur la vallée de la Tardoire, par M. J. Fermond » compilation qui contient quelques détails intéressants puisés dans les livres et aussi quelques erreurs. Par exemple, Héraud de Gourville est né le 10 juillet 1625 et non le 11, et a été baptisé le 13. M. Fermond a eu le tort de s'en rapporter à Gourville, qui se dit né le 11, et non pas à son acte de baptême que lui-même a bien voulu nous transcrire. (Voir *Bulletin*, iii, 303). Il ajoute que « François de La Rochefoucauld, l'auteur des *Maximes*, le prit pour secrétaire » ; oui, mais il fut d'abord valet de chambre de Louis de La Rochefoucauld, abbé de Saint-Jean d'Angély, plus tard évêque de Lectoure, qui le céda en 1646 à son frère, le prince de Marcillac, François vi de La Rochefoucauld, l'auteur des *Maximes*. (Voir *Mémoires de Gourville*, tome Ier, page iii (1894).

Voici qui est plus grave, M. Fermond a fait naître à La Rochefoucauld « Benjamin de Daillon, comte du Lude, qui fut ministre de l'église réformée de cette ville... et mourut ministre de l'église de Catterlong », en Angleterre.

D'abord ce Benjamin de Daillon est mort à *Carlow*, où est son épitaphe. Il était né en 1630 ; où ? en Anjou, sans doute : la *France protestante* y fait naître son frère cadet « Jacques de Daillon », encore que M. Port, article *Daillon* du *Dictionnaire de Maine-et-Loire* n'en parle pas. Il n'était comte ni du Lude, ni d'ailleurs. Enfin transformer un comte du Lude, de l'illustre et importante maison de Daillon, en un obscur prédicant et fort modeste pasteur, c'est tout à fait bizarre. La généalogie des

Digitized by Google

Daillon existe partout; et il n'y a aucun membre de cette famille prénommé Benjamin.

Enfin nous voyons reparaître « Antoine Fontan, le puissant artiste », inventé par l'abbé Michon, et qui n'a jamais existé comme architecte. (Voir *Bulletin*, VII, 268, et IX, 165).

Au lieu d'une généalogie de la « maison de La Rochefoucaud » en deux pages tout à fait insuffisantes (Voir le P. Anselme, Moréri, Courcelles, etc.), j'aurais mieux aimé la liste de ceux qui sont nés ou morts à La Rochefoucauld, ce qui était assez facile avec les registres d'état civil et quelques marbres funéraires. J'aurais voulu quelque effort personnel, quelque recherche originale, quelque chose qu'on n'eût pas déjà lu.

—

La CROIX DE SAINTONGE du 3 juin publie *Les filles de la charité à l'île de Ré pendant la terreur*, article extrait des *Annales de la congrégation de la mission*, LVII, 2. Chassées de l'hospice, les sœurs Tabary et Guillaume furent expédiées à La Rochelle, où on les mit en prison, puis au couvent des Dames blanches, de là à Brouage où elles restèrent 18 mois, en proie à toutes les privations et à toutes les souffrances. A la chute de Robespierre, mises en liberté, elles vinrent à La Rochelle, où MM. de Saint-Sornin et de Mesnard leur donnèrent asile pendant qu'eux étaient encore détenus ; ils leur faisaient passer chaque jour la moitié du repas qu'ils recevaient pour eux deux. La sœur Guillaume retourna dans sa famille à Reims, la sœur Tabary chez sa mère près d'Arras, où elle resta dix ans. Le moment venu, elles retournèrent à l'île de Ré, où elles retrouvèrent leur vieille supérieure, qui, à cause de son âge et aussi de la faiblesse de sa raison, avait été épargnée.

—

La REVUE DES DEUX MONDES du 1er mai a publié quatre délicieuses poésies de notre confrère, M. André Lemoyne, plus jeune et plus fécond que jamais, depuis qu'il est septuagénaire : *Matin d'hiver*, *Le Retour*, *Après*, *Crépuscule d'hiver*.

Retour est l'histoire touchante d'un vieux matelot saintongeais, né près de l'Océan, à Talmont-sur-Gironde. Son navire fait naufrage ; il se sauve à la nage, reste longtemps sur un ilot désert, est fait prisonnier par des pirates malais, puis rame sur des jonques chinoises, s'échappe enfin après quatorze années d'exil, revient au pays natal.

Il entra dans le bourg après la nuit tombée.
Déserte était la rue... on ne l'attendait pas.
Dans une maison basse, une claire flambée
Rougissait la fenêtre. Il marchait à grand pas.

De la porte entr'ouverte, il voit sa cheminée
Et reconnaît la haute armoire de noyer.
Par un feu de sarment très vif illuminée,
Une femme était là, travaillant au foyer,

Digitized by Google

Malgré l'heure tardive encor bien éveillée,
Et la quenouille en main filant comme autrefois,
Seule, toute songeuse et de noir habillée...
Il eût voulu parler, mais il resta sans voix.

La pauvre et sainte femme à chevelure grise
Ne comptait plus le voir... elle avait fait son deuil...
Sur sa chaise de paille, elle rêvait assise...
Lui s'arrêta d'abord haletant sur le seuil...

Puis vint à deux genoux s'incliner devant elle,
Rivant ses yeux noyés de larmes sur les siens,
Dans un profond regard d'espérance immortelle,
En lui disant tout bas : « Oui, c'est moi qui reviens. »

C'est l'histoire touchante d'Ulysse, revenant après 20 ans dans sa chère Ithaque, où il retrouve sa Pénélope fidèle.

*
* *

La Revue hebdomadaire du 8 juin publie du même : *Rêve d'oiseau* et *Vieux moulins*, mélancolique histoire de ces moulins à vent délabrés que « sur les coteaux pierreux » on aperçoit souvent :

En pays de Saintonge où nos meilleures vignes
Sont, comme au champ d'honneur, mortes en droites lignes;
. . . . . .
La queue est arrachée, il a perdu ses bras,
Et le chapeau tournant du faîte est coupé ras.
. . . . . .
Le grand corps mutilé n'a plus rien que sa tour.

Voici les deux très belles strophes de la fin :

Comme à tout ce qui meurt, comme à tout ce qui passe,
Il fallait lui donner au moins le coup de grâce,
Et ne pas oublier, sans cœur et sans raison,
Cet éclopé funèbre attristant l'horizon.

Il contemple de haut le désastre des vignes,
Qu'il reconnaît encore aux vieux sillons en lignes ;
Et l'oiseau migrateur qui passe dans les airs
Toujours fuit à grand vol ces vastes champs déserts.

—

La Revue du Bas-Poitou, 1re livraison de 1894, p. 28, publie l'épitaphe de « Charles Eschallart, seigneur baron de La Boulaye, de Châtaumur, de Chaligné, de Pierrefitte, de La Tourdoire, de Chandolant, Bors et Archingés, et de La Grozallière, conseiller, chambellant ordinaire du roy, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, gouverneur et lieutenant général pour sa majesté à Fontenay-le-Comte et pais du bas Poitou et vis admiral en Guyenne, décédé audit Fontenay le dimanche cinquiesme jour de juin, à onze heures du matin, l'an mil cinq cens quatre-vingt-quatorze. »

—

Digitized by Google

Un aide de camp de Napoléon. *Mémoires du général, comte de Ségur*. Paris, Firmin Didot, un vol., in-18, 1894.

Le comte Philippe de Ségur, mort à 93 ans, a été l'un des derniers survivants de l'époque impériale. Soldat intrépide, négociateur habile, écrivain distingué, il avait toutes les qualités requises pour jouer un grand rôle dans les événements inouis du commencement de ce siècle. Il en a lui-même retracé les phases principales dans les huit volumes parus après sa mort en 1873, sous le titre de *Mémoires et mélanges*, et qui sont en réalité une histoire complète de Napoléon, mêlée aux souvenirs personnels de l'auteur. Ce sont ces souvenirs personnels que son petit-fils, le comte Louis de Ségur, a eu l'heureuse pensée d'éditer à part sous ce titre : *Un aide de camp de Napoléon, 1800-1812*. La faveur avec laquelle le public a accueilli cette publication, prouve combien il eut été regrettable que les mémoires du comte de Ségur n'eussent été connus et appréciés que dans le monde des lettres. Ils ajoutent, en effet, une belle page à l'histoire de nos gloires et il est quelque fois salutaire, au temps où nous vivons, de demander au passé une consolation et un espoir. Ils sont si imprévus et si étranges les retours de la fortune ! A Ulm répond Sedan, et quand Philippe de Ségur entrait vainqueur à Berlin, se doutait-il que, 65 ans plus tard, il verrait les Prussiens passer triomphants sous l'arc de l'Etoile ? Les *Mémoires* de l'aide de camp de Napoléon nous retracent les années les plus glorieuses de l'empire. Nous le suivons à Hohenlinden, en Danemark et en Espagne, où il est chargé de missions diplomatiques, à Iéna, à Nasielsk, où il tombe entre les mains des Russes qui traitent avec égard le petit-fils de l'ami de Catherine II ; en Espagne, enfin, à Sommo Sierra, où, à la tête de quatre-vingts chevaux légers polonais, il emporta, au milieu des rochers abrupts, une position défendue par 1.400 Espagnols et quinze pièces de canons. Nommé colonel à vingt-huit ans, il a l'honneur de présenter au corps législatif les drapeaux conquis dans cette brillante affaire. Philippe de Ségur ne prit point part à la campagne de 1809 ; grièvement blessé à Sommo Sierra, il demeura à Paris où il put voir le commencement de ces noires intrigues, ourdies par Fouché et qui n'attendaient qu'un revers des armes impériales pour éclater au grand jour. Mais qui donc alors prévoyait un revers ? Et cependant, dit l'historien, « cette année 1811 devait-être la dernière de la toute puissance ascendante de Napoléon et de l'empire. Notre étoile ne devait plus jeter que de dernières lueurs, brillantes encore, mais trompeuses, mais passagères, mais telles que ces lumières mourantes qui ne jettent plus un dernier éclat, que, parce que, en expirant, elles consument avec elles tout ce qui les avait jusque là soutenues et environnées. »

D. A.

Digitized by Google

QUESTIONS ET RÉPONSES

I. — Questions

L'*Angelus* depuis longtemps se sonnait dans la plupart des paroisses de la Saintonge, ainsi : d'abord un branle, puis trois fois trois coups. Quelques curés ont réformé cet usage en intervertissant l'ordre des sonneries; ce qui leur parut plus rationnel, les trois séries de trois coups devant correspondre aux trois invocations et le branle à l'oraison finale : 1° Quelle était la raison de la première manière ? 2° L'usage de sonner l'*Angelus* ayant pris naissance à Saintes, de quelle façon eut lieu la sonnerie à l'origine ? M. P.

II. — Réponses

N° 560 ; tome XIV, page 231.— Plusieurs éditions de la *Grammaire* de Despautère ont été imprimées à Saintes, en 1730 par Théodore Delpech, en 1777 par Toussaints. Le P. Gaudin, de la compagnie de Jésus, est l'auteur d'un Despautère qui a eu un nombre considérable d'éditions, à Bordeaux, à Limoges, à Saintes, sous différents titres : *La Grammaire de Despautère, abrégée...Rudiments nouveaux...* (Voir *Bulletin*, II,183). L'abbé de Bonnemie qui possédait, en 1741, le *Despoterre* indiqué, doit être Gérôme, fils de Marc-Auguste Le Berton, baron de Bonnemie, et de Louise de Gascq, que la *Notice sur la famille des Le Berton de Bonnemie*, publiée par le comte Guillaume de Saint-Légier de La Sausaye, dans le *Bulletin*, II, 233, désigne ainsi : « Gérôme, prêtre, docteur de Sorbonne, doyen du chapitre de l'église collégiale de Saint-Seurin de Bordeaux. »

N° 562 ; XIV, 231. *Madame de Chalons.*

M. de La Morinerie chercherait en vain, je crois, madame de Champlong sur les rives de la Seudre. Cette dame naquit non loin des bords de la Tude, ce qui n'est pas précisément la porte à côté.

Champlong (1), aujourd'hui tout petit village de la commune de Médillac, près Chalais (Charente), était autrefois une seigneurie assez importante, possédée par les Viault de Champlong. Anne-Marc, l'un des derniers de la famille qui en fut propriétaire, était probablement le frère puîné de Lydie Viault, la dame en question, femme de Josué de La Court. Marié vers 1612 à damoizelle Raout de Barbezières, Anne-Marc de Champlong mourut fort jeune, laissant un fils unique et des dettes, bien qu'il possédât, outre son fief de Champlong, les chatelle-

(1) Notes relevées dans les papiers de la famille Petit de La Boisse, gracieusement mis à ma disposition depuis plusieurs années, et aux archives du château de Chalais, dont l'honorable M. Lafitte fait, en ce moment, et avec le plus grand soin, le difficile classement.

Digitized by Google

nies de Saint-Cyprien et Lamaud, avec la terre noble de La Boisse, en Montboyer. Charles, son fils, bien que mineur, cède en 1630 à Daniel Cholous, de Montboyer, une borderie Chez-Bourjadon, près de La Boisse. L'acte passé le 12 janvier est ratifié l'année suivante par sa mère, dame de La Boisse et autres lieux.

En 1638, les biens d'Anne-Marc, seigneur desdits lieux, quand vivait, sont saisis et adjugés, au présidial de Saintes, à très-haut et puissant seigneur, Charles de Talleyrand, marquis d'Excideuil, prince de Chalais, baron de Beauville et Mareuil, demeurant de présent en son château de Chalais, en Saintonge, moyennant 56.000 livres tournois. Sur requête présentée à l'encontre de cette adjudication, Charles de Champlong et ses oncles sont mis au lieu et place du prince de Chalais, et lui recèdent ensuite La Boisse seulement, au prix de 36.000 livres payables dans la quinzaine, à Thiviers en Périgord.

A cette vente figurent: 1° Charles de Champlong, seigneur de La Boisse, Lamaud et Saint-Cyprien ; 2° Poncet de La Court, seigneur de Marignac et de Parnaud, chatellenie de Pons ; 3° Daniel de Pressac, sieur de Puyarnaud, marquisat d'Aubeterre ; 4° Josué de La Court, écuyer. « Et advenant le 20e jour de juin 1641, étant en la ville de Thiviers, maison de Jehan Noël, où pend une image de Saint-Jehan, par devant nous, notaire royal, en Périgord et Saintonge, ont été présents : Charles de Champlong et Daniel de Pressac, faisant pour Josué de La Court, escuyer, et Poncet de La Court, lesquels ont confessé avoir reçu de Jehan de Martin, advocat au parlement de Bourdeaux, faisant pour et au nom du prince de Chalais, Charles de Talleyrand, la somme de 36.000 livres tournois, en pistoles d'Espagne, escus d'or de France, en pistoles d'Italie, en pièces de 55 sols, 29 pièces de 20 sols, et autres espèces, faisant ensemble la somme de 36.000 livres, provenant des deniers dotaux de dame Charlotte de Pompadour, douairière de Chalais et épouse de M. le prince susnommé. » Prudemment cette somme resta consignée chez le notaire.

Plus tard d'autres poursuites donnent lieu à une nouvelle saisie et les biens des héritiers Champlong sont définitivement adjugés, en la chambre de Guyenne, le 26 juillet 1659, au marquis de Curzay, domicilié en son château de Beauregard, paroisse de Saint-Mary, en Angoumois, lequel ratifie, moyennant une soulte de 5.578 livres, la vente précédemment faite de la terre de La Boisse au prince de Talleyrand, par les héritiers Champlong.

Comme une bonne partie de la noblesse d'alors, la famille de Champlong était protestante ; aussi ne retrouve-t-on les noms d'aucun des siens sur les vieux registres des paroisses voisines. M. de Saint-Saud signale bien, le 8 mai 1639 (d'après les registres paroissiaux de Parcoult, tome XI des *Archives*, page 186), un Jacques Vault, parrain. Ne faudrait-il pas lire *Viault* ? D'autre part dans un dénombrement donné au séné-

Digitized by Google

chal de Saintonge par Guy d'Angoulême. seigneur de Curac, près Chalais, figure, en 1583. un Charles Viault, fondé de pouvoir du susdit seigneur. Les possesseurs d'arrière-fiefs figuraient souvent alors comme mandataires de la haute noblesse pour la rentrée de ses droits et devoirs seigneuriaux, et ce Charles Viault pourrait bien être un des Champlong ayant pareille charge.

PAPILLAUD.

BIBLIOGRAPHIE

MAILLOCHAUD (J.-B.) *Cantique en l'honneur de saint Vincent de Paul.* Paris, Vve Porchet, 1893, in-8°.

[MARGRY]. *Les pionniers saintongeois et la nationalité française au Canada. Samuel Champlain.* Saintes, imp. Hus, 1893, in-8°, 33 pages. (Extrait du *Moniteur de la Saintonge*, juin 1893). C'est la 4e édition de cet opuscule de Pierre Margry, qui n'est nommé nulle part. On aurait bien dû corriger les fautes typographiques de la première. En tête est un extrait du procès verbal de la commission des arts et monuments (25 avril 1867) : « La commission applaudit à cette idée de l'auteur (élever une statue de Champlain aux environs de Brouage) et contribuera à la réaliser selon ses moyens. Membres du bureau en 1867 : M. Eschasseriaux, président d'honneur ; M. l'abbé Lacurie, président ; M. Inquimbert, secrétaire ; M. Taillasson, trésorier. — En 1893 : M. Eschasseriaux, président d'honneur ; M. G. Musset, président ; M. F. Xambeu, vice-président ; M. l'abbé Nogués, secrétaire ; M. Poirault, trésorier. »

Pierre Margry né à Paris le 8 décembre 1818 y est mort le 27 mars 1894. Entré au ministère de la marine en 1851, il y devint conservateur des archives. Dès 1842 il s'était adonné aux recherches historiques sur les expéditions de la France en Amérique. Il a publié un grand nombre de volumes et beaucoup d'articles dans les revues et journaux.

MARTINEAU (Ernest), docteur en droit, juge d'instruction à Rochefort. *Le fondement du collectivisme. Examen critique du système de Karl Marx*, avec une préface de M. Frédéric Passy, membre de l'institut. Paris, Guillaumin, 1894, in-8°, 52 pages. (Voir compte rendu par M. Tapernoux, dans la *Charente-Inférieure* du 16 mai).

M. Martineau, qui s'est voué à l'étude des questions économiques et sociales, n'a jamais mieux été inspiré que dans cet opuscule. Au moment où tout le fondement de la société, la propriété, est agité, secoué, ébranlé, il est bon que des esprits sages rappellent les principes vrais. Oui, tout est à tous ; mais si je recueille le vent dans une toile pour faire aller mon mou-

Digitized by Google

lin, à qui sera le produit de mes efforts ? Les moucherons qui voltigent dans l'air sont à toutes les hirondelles qui les poursuivent, mais surtout à celles qui les auront attrapés ; ainsi des fruits de la terre, cultivée par l'homme. Il faut bien répéter ces principes élémentaires à des intelligences que les sophistes sont habiles à égarer. M. Martineau fait donc une œuvre éminemment utile.

—

Marty (l'abbé), chanoine titulaire de la cathédrale de Saint-Front de Périgueux. *Eloge funèbre de M. l'abbé Alexandre-Ernest-Louis Portier, chanoine honoraire de La Rochelle, curé archiprêtre de Saint-Louis de Rochefort*, prononcé le 20 novembre 1893. Rochefort, imp. Thèze, 1893, in-8°, 31 p. Se vend au profit des écoles libres de Rochefort. Prix : 50 centimes.

Très simpathique éloge d'un prêtre dont la qualité dominante était la bonté. (Voir *Bulletin*, xiii, 435).

—

Maufras (Emile). *Le prieuré de Notre-Dame de Bellegarde, à Lansac*. Bordeaux, imprimerie A. Bellier, 1894, in-8°, 31 pages. (Extrait de la *Revue catholique de Bordeaux*).

Monographie très consciencieuse d'un prieuré qui dépendait de l'abbaye de La Couronne. L'auteur a rassemblé tous les documents, tous les faits qu'il a pu recueillir, depuis le xv^e^ siècle jusqu'au dernier prieur Louis-Pierre Charlery de Lépinay, prêtre, chanoine régulier de Saint-Augustin, qui, comme son parent Charlery de l'Epinay, curé de Biron en Saintonge, jura et abjura.

—

Merchier (A.), secrétaire général de la société de géographie de Lille. *Un congrès de géographie. De Lille à Rochefort, La Rochelle, Royan, souvenirs*. Lille, imp. de L. Danel, août 1892, in-8°. (Extrait du *Bulletin* de la société de géographie de Lille).

—

Métais (l'abbé Charles). *Cartulaire Saintongeais de la Trinité de Vendôme*. Tome xxii des *Archives historiques*. (Voir *Bulletin*, xiv, p. 68 et 245).

— *Cartulaire de l'abbaye cardinale de la Trinité de Vendôme*, t. i^er^. Paris, Picard, 1893, in-8°, lvii-461.

—

Mobilier du château de Mirambeau (Charente-Inférieure). Meubles anciens et modernes. Tapisseries. Tableaux. Bronzes. Objets d'art. Vente des 30, 31 mars et 1^er^ avril 1892. Paris, imp. Faustin Gaudois, 1892, in-8°, 18 pages.

—

Moinet (Ch.), sénateur. *Interpellation ..... sur l'organisation et le fonctionnement actuels du service de santé de la marine*

Digitized by Google

et des colonies. Sénat, séance du lundi 20 juin 1892. Saintes, imp. Ribéraud, 1892, in-8°, 30 pages.

—

Mongis (L'abbé Théophile), curé de Bédenac. *Récits saintongeois. A travers genêts et bruyères. Légendes, chroniques et récits de la Haute-Saintonge.* Lyon, Delhomme et Briguet [1894], in-12, 350 pages. Prix : 3 francs.

Dans une préface, datée de Bédenac, 1er novembre 1893, l'auteur prétend que les récits de son livre ne sont que la reproduction de ce que les vieilles femmes racontent aux veillées d'hiver. On n'en croira rien, et l'on fera bien. Sans doute on dira bien, autour du dolmen de Montguyon, que c'était là que les druides immolaient les victimes, et l'on montrera bien, sur la table de pierre, la rigole où coulait le sang. Cela ne remplit pas les 15 pages du livre. Sans doute on peut parler de sainte Gemme ou de sainte Quitterie; mais on n'en fait point un récit de 60 pages. M. l'abbé Mongis a de l'imagination, qu'il a le malheur de ne pas régler sur la science, sur l'archéologie. En imaginant des faits, en amplifiant des légendes, en faisant parler des gens du temps passé, on pourrait cependant rester dans l'histoire, éviter les anachronismes. Le lecteur se laisserait entraîner à la verve de l'écrivain ; mais de temps en temps un heurt, un choc survient, qui vous tire de votre rêve ; le charme est détruit. Un mot, un seul, vous avertit péniblement que cela est faux, que ce n'était pas ainsi que parlaient, qu'agissaient Gaulois ou Romains, c'est-à-dire que l'auteur se moque de vous et veut vous faire croire des choses qui ne sont pas. Que d'erreurs à relever dont un peu plus d'étude aurait garanti l'auteur ! — Mais ses chroniques sont destinées à la foule ; et la foule n'entend rien à l'érudition. — Sans doute, mais est-ce bien pour elle que vous dites la ville de Pons fondée par Ponce, « petit-fils du grand Pompée » ? N'est-ce pas un peu pour montrer votre savoir, qu'au lieu du 30 avril vous écrivez : « le pridié des calendes du mois de Maïa », et pour le 21 mai : « le 12e jour d'avant les calendes du mois de Junon » ? d'autant que votre étymologie est douteuse, *juin* venant de *junius*, abréviation de *junioribus*, et *mai*, *maius* de *majoribus*, ces deux mois ayant été consacrés primitivement aux vieillards et à la jeunesse. J'aime mieux les chapitres où M. Mongis a décrit les usages, mœurs, sépultures des habitants des landes de la Saintonge. Ils sont curieux et importants. L'observateur a saisi et retenu les traits caractéristiques : baptêmes, mariages, enterrements ont leur cérémonial particulier, qu'il faut noter. Comme les dieux, les vieilles coutumes s'en vont ; notons-les vite avant qu'elles aient disparu. Je dois aussi signaler un fort bon récit, *Le combat des sept à Montandre.*

—

Moutarde (Eugène), pasteur [à Saujon]. *Le congrès des religions à Chicago.* Conférence donnée à Libourne, Sainte-Foy,

Digitized by Google

Eynesse et Royan, en décembre 1893. (Extrait de la *Revue de Bordeaux et du sud-ouest*, n° de février 1894). Tonneins, imp. G. Bancal, 1894, in-8°, 19 pages.

Résumé intéressant qui se termine ainsi : « Lorsque, le 26 octobre 1886, la ville de New-York a inauguré la colossale statue de la *Liberté éclairant le monde*, que la France républicaine offrait à la libre Amérique, c'est l'évêque anglican de la métropole qui a, le premier, pris la parole devant une affluence de 500.000 personnes respectueusement découvertes, pour invoquer sur la patrie les bénédictions divines. Lorsque, en mai dernier, s'est ouverte l'exposition de Chicago, c'est encore une cérémonie religieuse, une prière qui a précédé les discours officiels ; et dans cette grande cité industrielle et commerciale, toute peuplée de marchands et d'ouvriers, il ne s'est pas trouvé une seule voix pour protester contre ce que, chez nous peut-être, on eût regardé comme un acte de cléricalisme et de réaction. »

On pourra lire aussi sur ce sujet un article de M. le comte de Meaux dans le *Correspondant* du 10 janvier 1894.

—

Musset (Georges). *Bulletin monumental... Guide pour le congrès de 1894 (Charente-Inférieure)*. Paris, Picard, 1894, in-8°, 45 pages. Extrait du *Bulletin monumental*, 1er numéro de 1894 paru à la fin de mai.

Notes sur les monuments que les membres du congrès ont visités : Saintes, Pons, Aunay, Dompierre, La Rochelle, l'île de Ré, Esnandes, etc.

—

Natal (Camille). *Deux poèmes en prose*. Paris, Tanuel, 1894, in-18, 11 pages.

L'auteur a déjà reçu des éloges pour ses poésies. Cet opuscule ne lui vaudra pas moins de sympathies.

—

Natier (Le docteur Marcel). *De quelques cas de corps étrangers dans l'oreille (chez les enfants)*... Paris, octobre 1892, in-8°. (Extrait des *Annales de la polyclinique de Paris*).

— *Des polypes de la cloison des fosses nasales*. Clermont, imp. Daix, 1893, in-8°, 16 pages. (Extrait des *Annales de la polyclinique de Paris*, de mai 1893).

— *Pharyngites hémorrhagiques*. *Idem*, 24 p. (Extrait de la *Revue internationale de rhinologie*, du 10 août 1893).

—

Nicolle (Armand), docteur en droit, lauréat de la faculté de droit de Bordeaux, 2e année, 2e prix de droit romain ; 3e année, 2e mention de droit civil. *Du droit d'arrestation à Rome. Des arrestations en droit français*. Thèse pour le doctorat présentée et soutenue le mercredi 11 avril 1894. Paris, V. Giard, 1894, in-8°, 343 pages.

Digitized by Google

Livre bien fait et plein de détails. La première partie est complètement neuve et a exigé de grandes recherches. Heureusement les Allemands s'étaient un peu occupés de l'administration de la justice à Rome.

—

Nogues (J.-L.-M.). *Prêtre et vierge*, poème. Melle, imp. et lib. Lacuve, 1893, in-8°, 32 pages.

—

Ollivier-Beauregard. *Folles peurs et faux semblants*, comédie en 3 actes et en vers. Paris, Tresse, 26 juin 1893, in-8°, 79 pages.

—

Ordonneau (Maurice). Voir Sylvane.

—

Ordonneau (Maurice) et H. Kéroul. *Cousin-Cousine*, opérette en 3 actes. Paris, librairie théâtrale, 1893, in-18, 147 pages. Première représentation aux Folies dramatiques, à Paris, le 23 décembre 1893.

—

Pellisson (J.-M.-Emile), conservateur du musée. *Musée de Cognac. Projet de loterie. Lettre à M. le maire.* Cognac, imprimerie nouvelle, 1894, in-8°, 11 pages.

—

Person (L'abbé). *Statistique historique et archéologique de l'arrondissement de Rochefort sur mer.* Rochefort, imp. Thèze, 1893, in-8°, 32 pages. (Extrait du *Bulletin de la société de géographie de Rochefort*, année 1893). Voir, xiv, pages 53, 59 et 96.

—

Pineau (Le docteur), de Foussais. *La femme et l'enfant. Notices d'hygiène pratique.* La Rochelle, Cailloux, 1893, in-18, 358 pages. Prix : 4 fr.

L'ouvrage est dédié aux mères de famille. Il est divisé en deux parties ; la première comprend 18 chapitres sur les soins dont l'enfant doit être l'objet depuis sa naissance jusqu'à sa puberté (soins à donner à l'enfant naissant ; allaitement direct ; alimentation indirecte ; succédanés du lait ; hygiène du nourrisson, de la première et de la deuxième enfance, de la puberté ; travail manuel ; hygiène intellectuelle ; maladies, etc.) ; la dernière comprend 13 chapitres sur la femme (conditions physiques du mariage ; la jeune femme ; hygiène de la grossesse, de l'accouchement et des suites de couches ; nourrice ; stérilité ; ménopause ; maigreur et obésité ; hygiène de la beauté, etc.), — au total 31 chapitres où sont exposés avec une concision qui n'en exclut pas la clarté les principes qui régissent l'hygiène féminine et infantile.

Dr. T.

—

Digitized by Google

Poisson (Adolphe), *Heures perdues*. Poésies. Québec, Aug. Coté, 1894, in-12, 256 pages.

C'est de l'autre côté de l'Océan que nous arrive cet élégant volume, que l'auteur des *Chants canadiens* (1880) a modestement intitulé *Heures perdues*. Sont-ce des « heures perdues » vraiment que ces loisirs occupés à chanter Dieu, l'âme, les plus nobles sentiments du cœur, l'amour de la patrie canadienne et française ! Oh ! l'aimable poète ! Comme on l'écoute avec attendrissement quand il dit ses douleurs particulières ! Avec quels bravos on applaudit à ses élans de foi ! Il y a de toutes petites bluettes, quelques sonnets bien ciselés, puis des strophes de haut vol, des pièces de longue haleine qui indiquent le *mens divinior*, ou *l'os magna sonaturum*. Lisez les deux France :

« La France va mourir, a dit un faux prophète.
L'ombre des vieux héros pleure sa gloire en deuil,
Et le spectre sanglant de la sombre défaite
Tristement vient s'asseoir auprès de son cercueil. »

. . . . . .

Les peuples étonnés, interrogeant l'espace,
Se demandent : « La France est-elle encore debout ? »

Oui, la France est debout ! Phare éclairant le monde
Des sommets orgueilleux aux plus humbles sillons,
Depuis des milliers d'ans sa lumière féconde
Dispense à l'univers ses immortels rayons...

Héros de Fontenoy, soldats de Gravelotte,
Qu'ils succombent vaincus, qu'ils meurent triomphants,
La France qui sourit, la France qui sanglote,
Dans ces braves couchés reconnaît ses enfants.

Ces soldats malheureux, que la sombre déroute
Faucha comme le blé, n'ont pas désespéré.
Quand se fermaient leurs yeux, l'amertume du doute
Au cœur de ces mourants n'a jamais pénétré.

« Après nous, disaient-ils en tombant sous les balles,
Surgiront d'autres bras jeunes et vigoureux.
Un jour, nous entendrons les clameurs triomphales :
Car, braves comme nous, ils seront plus heureux...

Lisez aussi *Jacques Cartier*, *Ode à Léon XIII*, *Francophobie*, *Le navire allemand*, *Strophes à M. Rameau* ; lisez... j'allais presque tout citer.

Paris-Canada du 9 juin, contient un article très élogieux des *Heures perdues*.

—

Poli (Le vicomte Oscar de), président du conseil héraldique de France. *Inventaire des titres de la maison de Billy*, Paris, conseil héraldique de France, rue des Acacias, 45, 1894, in-18, xlv-300 pages, 6 planches de sceaux, armoiries, portraits.

Analyse très sommaire des pièces d'archives, contrats de mariages, actes de baptêmes ou de décès, mentions dans des ouvrages manuscrits ou imprimés, qui regardent la famille ou les

Digitized by Google

familles de Billy, au nombre de 1.219. L'auteur dans sa préface a montré comment une ancienne famille peut, par suite d'événements divers, déchoir dans quelques unes de ses branches, puis se relever. Regrettons qu'il n'ait pas dressé un tableau généalogique, ce qui serait peu de chose après l'immense travail de recherches qu'il a fait.

— *Vieilles chevaleries. Les ordres de l'épée.* Paris, conseil héraldique de France, 1894, in-8°, 50 pages.

Ordre du chien, ordre de la couronne, ordre de la dame blanche à l'écu vert, ordre du lévrier blanc, ordre de l'écharpe d'azur, que d'ordres ont existé, dont M. Oscar de Poli nous révèle les noms. L'érudit généalogiste insiste sur l'ordre de l'épée, dont était membre Pierre Bremond, dit au milieu du XII^e^ siècle maître et gardien dudit ordre en France. Or les Bermond, Bremont, sont nombreux au moyen âge ; l'auteur les connaît tous, depuis Bermond, 5^e^ fils de Bermond, prince d'Anduze en 1024, qui appartenait à la Provence, et Guillaume Bremond (1018), possessionné à Palluaud, dont sont venus les Bremond d'Ars ; il pense qu'on peut identifier frère Pierre Bremond, grand prieur de l'ordre de l'épée, avec Pierre Bremond, ambassadeur du roi d'Angleterre, Henri II, auprès du pape Luce III, en 1183.

—

PORTIER (M^me^ Isaure). *Recueil de poésies.* La Rochelle, chez l'auteur, rue Bonpland, 26 ; Royan, imp. Victor Billaud, in-16, 100 pages ; prix : 2 francs.

Quinze pièces composent ce recueil : *Mes adieux à Jonzac*, où l'auteur a passé douze ans ; *A ma fille*, *A mon fils R.*, *A mon fils D.*, *Eléonore*, où il raconte sa dure enfance et les rebuffades de sa mère :

> Hélas ! quand mes regards cherchent ceux de ma mère,
> Les siens chargés de haine évitent de me voir,
> Timide et délaissée ainsi qu'une étrangère.
> Ma sœur seule a ses soins et ses baisers du soir.

Une religieuse de Chavagne, à Puydrouard :

> Par des gens que poussaient les appâts d'un salaire,
> Je grandissais de soins rudes et spécieux ;
> Ce malheur me rendit pourtant plus précieux
> Un secours tout céleste, ineffable dictame,
> Pour ces sortes de maux portant la plaie en l'âme ;
> Quand je fus à douze ans, dans une pension,
> Une femme commise à l'éducation,
> Dont mon cœur a gardé la noble et pure image... etc.

—

PUYRINIER (Antony), rédacteur en chef de l'*Indépendant*, à Saintes. *Cœur nomade.* Poésies. Bordeaux, Graby ; Saintes, imprimerie Gay, 1894.

Le gérant, NOEL TEXIER.

Digitized by Google

REVUE

DE SAINTONGE & D'AUNIS

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ARCHIVES

SOMMAIRE DU NUMÉRO DE SEPTEMBRE 1894

Revue de la presse. Avis et nouvelles : Les arènes de Saintes ; l'église de Fenioux ; changement de noms de rues ; *Pierre* ou *Denys* Campet de Saujon ; distribution des prix ; Saintongeais devenus évêques ; l'amiral Bruix ; Lemoyne d'Iberville ; Boscal de Mornac ; Jean d'Authon ; l'intendant Senac de Meillan ; etc.

Actes d'état civil : — 1° *Décès* : Carot, Cheyron du Pavillon, François, Grasset, Mme Horric de Beaucaire, Moinet, Orliaguet, Verchère de Reffye ; — 2° *Mariages* : Charles Martin et Adèle Martin, Joseph de Sazilly et Marguerite de La Valette de Montbrun.

Variétés : Le cardinal Thomas ; La Roche-Courbon ; de quelques victimes de la révolution ; la Saintonge pendant la guerre de cent ans.

Livres et périodiques : Bernard Palissy ; Du Lau, archevêque d'Arles.

Questions et réponses : Jeanne Lescot, fille d'un oculiste à La Rochelle (1742) ; Albert du Limbeau, ingénieur à Auch ; *ex-libris* de La Trémoille ; l'*Angelus* ; madame de Chalons.

Bibliographie : *R.*

REVUE DE LA PRESSE

Ont publié le sommaire du numéro de juillet : la *Charente-Inférieure* du 11 juillet ; l'*Ere nouvelle* du 12 ; l'*Echo rochelais* du 14 ; l'*Union*, le *Journal de Marennes* et l'*Echo de Jonzac* du 15 ; le *Bulletin religieux* du 21 ; la *Croix* du 22 ; le *Phare des Charentes* du 27 ; le *Polybiblion* d'août ; la *Revue de l'Agenais* de juillet-août ; l'*Ouest artistique* du 15 août.

—

Ont publié la liste des nouveaux membres : la *Charente-Inférieure* du 25 juillet ; l'*Union conservatrice*, l'*Ere nouvelle*, le *Conservateur* et l'*Echo de Jonzac* du 29 ; le *Progrès* du 27.

—

Le *Conservateur de Marennes* du 29 juillet a reproduit l'article *Changement de noms de rues à Saujon.*

—

Digitized by Google

La *Revue poitevine* du 15 août reproduit, page 256, le passage de la *Revue* de juillet, page 250, relatif à M. Robuchon.

—

La *Revue historique* de juin-juillet note dans notre livraison du 1er mai : *Les arènes et le musée de Saintes ; Inscriptions huguenotes ; Deux lettres des clubs de Charente et de Jonzac ; La Saintonge pendant la guerre de cent ans.*

—

Les *Tablettes des deux Charentes* du 10 juillet signalent dans le numéro de juillet « la chronique charmante et des plus flatteuses surtout pour Bouguereau, Auguin, Gaston Roullet, Max Bouvet et Hippolyte Lucas », puis « d'intéressants comptes rendus du congrès » et « du banquet... où les convives ont bu du cognac de 1804, offert par M. Edmond Maguier, avec un sonnet digne de la précieuse liqueur. »

—

Les *Etudes religieuses* du 30 juin mentionnent, p. 471, dans notre numéro de mars : *Combat de Montandre ; Idole gauloise ; Musée de Cognac ; Œuvres de Fiefmelin ;* et, page 445, rendent compte de diverses brochures : *Saint Louis en Saintonge ; Note sur l'instruction primaire en Saintonge-Aunis ; Samuel de Champlain de Brouage ; Prosper Mérimée ; Mgr Henri Valleau.* — Le numéro du 31 août signale dans notre livraison de mai : *Tombeau gallo-romain à Royan ; Cimetière mérovingien à Ebéon ; Arènes et musée de Saintes ;* et dans celui de juillet : *Le bataillon des Amazones d'Aunay ; Le vingtième anniversaire de la société des* Archives.

—

Paris-Canada du 28 juillet annonce l'envoi par la société des *Archives de Saintonge*, d'une somme de 1,500 francs pour le monument de Champlain à Québec : « Nous sommes, en attendant l'action du comité de Québec, les interprètes du sentiment de gratitude de nos compatriotes, en remerciant nos amis de la Saintonge, en particulier M. le comte Lemercier et M. Louis Audiat, de ce généreux témoignage de l'affection qui lie toujours la France au Canada. »

—

Le *Bulletin monumental*, n° 2 de 1894, qui a paru au commencement d'août, a, sous ce titre, *Le congrès archéologique de Saintes et de La Rochelle*, publié sur la 61e session de la société française d'archéologie quelques remarques déjà faites par la *Revue*, XIV, 296 : « monuments que nous avons dû sacrifier ou ne voir qu'en passant. En effet, le grand nombre de membres assistant aux excursions, plus de 80, l'obligation d'arriver à heure fixe pour reprendre le train ou profiter de la marée, nous ont forcés, malgré les mesures parfaitement combinées par nos organisateurs, de modifier sur quelques points notre program-

Digitized by Google

me » ; puis, il reproduit le discours d'ouverture prononcé à Saintes, le 29 juin, par M. le comte de Marsy, président de la société, où l'on trouve ce passage : « A côté de la commission des arts et monuments, il est encore d'autres sociétés savantes qui témoignent d'une louable activité et concourent par leurs travaux à l'étude de l'histoire locale, et je tiens à rappeler d'abord la société des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, qui, sous la présidence de l'infatigable M. Audiat, a entrepris de doter votre département d'une véritable bibliothèque. En moins de 20 années, car elle célèbrera le 5 de ce mois son vingtième anniversaire, elle n'a pas publié moins de 30 volumes (chiffre exact : 35 volumes in-8°) de documents et bulletins. »

—

Le *Bulletin de la société des antiquaires de l'ouest*, 2e trimestre de 1894, page 432, contient quelques lignes d'un rapport de MM. Lièvre et Alfred Richard sur le congrès archéologique de Saintes et La Rochelle : « M. Lièvre a visité le musée archéologique de Saintes qui, à son avis, est le plus important de la province. Dans tous les cas, au point de vue de notre région, c'est celui qui présente le plus d'intérêt et qui est le plus riche. » Dans un faubourg de Saintes, un propriétaire a mis à découvert de véritables richesses mérovingiennes, entre autres des tombeaux ; des briques placées au pied des cadavres portent gravé à la pointe sèche le nom du mort. Le musée d'Angoulême possède une brique semblable.

D'après M. Richard, les séances de La Rochelle ont été surtout artistiques : hôtel de ville, tours du port, tour de la Lanterne, maison dite de Diane de Poitiers, qui est certainement du même architecte que le château de Coulonges. M. Richard fait connaître « que la société française d'archéologie a décerné une médaille d'or à M. Couneau, ancien adjoint au maire de La Rochelle. M. Couneau est en effet un graveur à l'eau forte d'un réel talent, qui a reproduit tous les monuments rochelais. Il a été de plus, pendant son administration, un conservateur zélé de tout ce que la ville de La Rochelle contient encore de monuments anciens. Grâce à lui, La Rochelle a conservé ses vieux porches, ses tourelles d'angles de maisons, ses vieilles gargouilles, et il a inculqué ses idées de conservation dans l'esprit de tous les habitants qui tiennent maintenant à ne rien modifier de la physionomie si originale de leur vieille et curieuse cité. »

—

On lit dans l'*Ouest artistique et littéraire* du 15 août : « C'est avec un sentiment de très vive gratitude que je salue ici de plein cœur la *Revue de Saintonge et d'Aunis*, l'organe bien connu de la société des *Archives historiques*. Je lui sais un gré infini d'avoir répondu avec tant d'amabilité à l'appel discret de notre société et je lui demande de toujours continuer. *Ex concordia robur*, dit notre devise ; la *Revue de Saintonge et d'Au-*

Digitized by Google

nis vient encore une fois de plus d'en démontrer l'excellence. Merci donc à nos amis de là-bas, connus et inconnus ; qu'ils veulent bien nous aider dans notre œuvre ; ils peuvent être assurés que de notre côté nous ferons tout pour leur rendre service chaque fois que nous le pourrons.

» Voici le sommaire de la 2e livraison du tome XIV de cette intéressante publication... »

La même revue publie les sonnets de M. Maguier contenus dans notre dernière livraison. Elle ajoute : « La séance générale de la société a eu lieu à Saintes, le 6 juin dernier. L'assemblée, après avoir étudié les moyens de célébrer dignement le vingt-cinquième anniversaire de la création de la société, a entendu la lecture d'une remarquable étude de M. Denys d'Aussy sur le *Bois des héros*, où aurait eu lieu la bataille gagnée par saint Louis en 1242, et d'un travail de M. de La Morinerie sur le *Journal* de Samuel Robert, lieutenant particulier en l'élection de Saintes, etc. Le soir un banquet a réuni les associés, dans lequel des allocutions charmantes ont été prononcées par MM. Louis Audiat, président, de La Morinerie et Planty. On a dit des vers, entre autres deux sonnets de M. Maguier, dont l'un écrit spécialement par l'auteur pour accompagner son envoi de *Cognac 1804*... ces Charentais ont toutes les chances ! »

—

A lire dans le *Courrier de La Rochelle* du 12 juillet un très fin, très brillant article, malheureusement anonyme, où notre collaborateur, M. Gabriel Audiat, dont on fait le « directeur de la *Revue de Saintonge et d'Aunis* », est vivement pris à partie à propos de ses *Notes sur les artistes d'Aunis et Saintonge* de notre dernier numéro. On y développe, en termes aussi courtois qu'élégants, cette simple idée qu'il est « un conférencier peu modeste, outrecuidant, donnant des entorses à la vérité, un pseudo-érudit, un âne bâté, plus hérissé qu'un corbeau goulu, plus aigre qu'une chouette, plus gonflé de vent qu'un bœuf... » M. Gabriel Audiat n'a rien répondu à l'homme d'esprit qui écrit de si jolies choses.

AVIS ET NOUVELLES

—

Dans ses prochaines livraisons la *Revue* contiendra de M. Gustave Claudin sur les origines de l'imprimerie à Poitiers, les bulles d'indulgences de Saintes et le saintongeais Jean Bouyer, proto-typographe poitevin ; les loges maçonniques de l'Angoumois et de la Saintonge, etc.

—

La commission des monuments historiques établie au ministère de l'instruction publique a voté une somme de 1,700 francs pour l'achat du terrain Matelain, dépendant des arènes de Saintes.

—

Digitized by Google

Dans sa séance du 10 juillet le conseil municipal de Saintes a renvoyé à sa commission des finances l'examen de la part contributive de la ville, pour la continuation par l'état des fouilles aux arènes.

—

Dons au musée de Saintes : M. le comte de Marsy, directeur de la société française d'archéologie, a offert au musée de Saintes une médaille commémorative de plusieurs congrès tenus par la société ; M. Pierre Niox, des vases et marques de fabrication mexicaine ; et Mgr Julien-Laferrière, évêque de Constantine, a remis divers objets provenant des fouilles de l'hôpital, monnaies, buste, médaillon, etc.

—

Le 5 août, à Saintes, M. le baron Amédée Oudet a fait au cercle catholique d'ouvriers une conférence sur la campagne de saint Louis en Saintonge.

—

Le conseil général de la Charente-Inférieure dans sa séance du 22 août a, sur la proposition de MM. de Laage, Bourcy et Louis Roy de Loulay, émis le vœu que le ministre des beaux arts veuille bien augmenter de 3,000 francs le montant de la subvention promise par lui pour le clocher de Fenioux, et prié le préfet de lui appliquer une somme de 700 fr. à prélever sur le crédit de 5,000 fr. ouvert au chapitre 13 du budget départemental. « Les travaux de réparations au clocher de Fenioux, a dit M. de Laage, sont interrompus depuis 3 ans faute de ressources, ce qui est très préjudiciable à la conservation de ce monument presque unique. Le ministre des beaux arts a promis une subvention de 7,000 fr., celui des cultes 4,000 fr. et la commune de Fenioux 300. Il ne manque donc qu'une somme de 3,700 fr. pour parfaire les 15,000 fr., chiffre auquel sont évaluées les dépenses. Demandons au ministre d'augmenter sa subvention et au conseil de voter 700 fr. » Après discussion, dans la séance du 24, les 700 fr. ont été accordés, à répartir en 3 annuités.

—

Dans sa séance du 17 août, le conseil municipal de Rochefort a décidé de donner le nom de Carnot à la porte de La Rochelle et à la partie d'avenue qui va de cette porte à la rue Denfert-Rochereau. M. Médéric Giraud proposait de débaptiser la rue Saint-Louis, proposition qui n'a pas été acceptée.

D'après une délibération (18 août) du conseil municipal de Gemozac, désormais la rue de la Gendarmerie s'appellera rue du Prieuré, et la rue du Champ de foire, rue Carnot.

—

Denys ou Pierre Campet de Saujon. — Dans l'*Indépendant de la Charente-Inférieure* du 14 juillet, M. Eugène Moutarde, pasteur à Saujon (lettre du 7 juillet), se plaint que le *Bulletin* (XIV, 253) le « prenne une seconde fois à partie », et qu' « un

Digitized by Google

monsieur M. S., qui paraît plus calé sur les questions de généalogie que sur les règles de la grammaire et de la civilité, lui fasse un crime d'avoir le premier baptisé du prénom de *Pierre* le baron de Saujon qui s'appelait *Denys* ». La phrase qui a excité un pareil accès de colère chez M. Moutarde est ainsi conçue : « Ne serait-ce pas M. Moutarde qui, le premier, aurait débaptisé l'ami du Béarnais? » Peut-on rien voir de plus inoffensif? Il répond qu'il n'est pas le premier, mais le second; grâce à lui Saujon va être le troisième. Eh bien! cela prouve-t-il que *Denys* s'appelait *Pierre?* Laissant de côté grammaire et civilité qui ne sont pas en cause, M. Moutarde aurait mis les rieurs de son côté s'il eût cité un seul texte où *Denys* Campet de Saujon soit désigné sous le nom de *Pierre*. Or depuis le 1er mars 1893, où on lui a adressé ce reproche (XIII, 121), il aurait pu faire quelques recherches à ce sujet. River le clou au *Bulletin des Archives*, confondre son contradicteur, montrer que M. Audiat se trompe, que Haag a raison contre Rainguet, la *France protestante* contre la *Biographie saintongeaise*, lui et tout le conseil municipal de Saujon contre M. M. S., voilà une tâche qui devait tenter M. Moutarde, digne de son zèle, digne de son amour pour la vérité! Reprocher à un adversaire son manque de grammaire ou de civilité est plus facile que de le convaincre de son erreur. Campet de Saujon s'appelait-il Pierre ou s'appelait-il Denys? Voilà le point, et le seul intéressant. Pierre Campet de Saujon a-t-il existé? Voilà ce qu'il fallait prouver.

Le *Bulletin*, à deux reprises, a dit que le Campet que glorifie Saujon avait pour prénom *Denys*. Une telle affirmation aurait dû inspirer une certaine défiance à M. Moutarde. Mais il n'en démord pas, et cite pour preuve la *France protestante :* « J'ai en son temps, écrit-il, répondu à l'érudit anonyme du *Bulletin;* mais puisqu'il persiste dans ses allégations, je me permets de le renvoyer, sinon à la *Biographie saintongeaise* que je n'ai pas sous la main, du moins à un ouvrage qui lui aussi fait autorité en matière historique, je veux dire la *France protestante* des frères Haag. En ouvrant le t. III, à l'article *Campet*, il pourra se convaincre que Pierre Campet, baron de Saujon, fils de Jean et d'Isabeau de Sagonas — c'est *Jagonas*. — épousa Bertrande de Burley. »

Le conseil était bon; j'ai donc consulté la *Biographie saintongeaise* qui dit : « *Denis* Campet... » J'ai aussi ouvert la *France protestante*, « qui fait aussi autorité en matière historique »; et voici ce que, à ma grande stupéfaction, n'en croyant pas mes yeux, j'ai lu, t. II, col. 674 : « Du 30 janvier 1571, contrat de mariage de Denis de Campet, escuyer, fils de feu Jean de Campet, escuyer, seigneur dudit lieu, et de demoiselle Isabeau de Jagonas, sa veuve, assisté de Jean de Campet, son frère ainé, avec demoiselle Bertrande de Burlé, dame en partie des chastellenies de Saujon et du Chai, fille de feu François de Burlé, escuyer, sieur de Dercie, et de Madeleine de La Motte-Fouqué, sa veuve,... » Et après cette citation décisive, pour qu'il n'y ait

Digitized by Google

plus aucune confusion, la *France protestante*, sur laquelle s'appuie M. Moutarde, conclut : « C'est donc Denis et non Pierre que s'appelait ce guerrier. »

—

Distribution des prix. — Les distributions aux élèves de l'enseignement secondaire dans les départements de la Charente-Inférieure et de la Charente ont eu lieu aux dates ci-après :

Le 22 juillet, au petit séminaire, de Montlieu, sous la présidence de M. l'abbé Eyssautier, vicaire général, qui a pris texte de la fête de saint Ixile pour parler de la vocation, du patronage du jeune saint et du maître, Augustin Rainguet, qui l'a chanté. (Voir son discours dans les *Annales de l'œuvre des séminaires de La Rochelle et Saintes*, d'août). Les élèves ont joué un vaudeville de M. Moreau, l'*Horloge*.

Le 23, à l'institution de Saint-Jean d'Angély, M. Eyssautier, qui préside, prononce un discours sur l'*Esprit chrétien*, qu'a imprimé l'*Union conservatrice* du 2 août.

Le 24, à l'école Fénelon, de La Rochelle, « la fête des récompenses » a été présidée par M. l'abbé Fabien, vicaire général, qui a parlé du *Respect*. Il remplaçait M. l'abbé Sagot du Vauroux, vicaire général de Rouen, empêché par une indisposition.

Le 26, à l'institution diocésaine de Pons, sous la présidence de M. l'abbé Eyssautier qui a parlé du *Progrès*, le discours d'usage a été fait par M. l'abbé Jeandeau, directeur de la division ecclésiastique, sur le *Caractère*.

Le 26, à l'école Saint-Paul d'Angoulême, sous la présidence de Mgr Frérot, le supérieur, M. l'abbé Jean-Pierre-Gabriel Blanchet, de Barbezieux, a prononcé le discours d'usage, *La légèreté d'esprit ou le manque d'attention*, qui est imprimé en tête du palmarès.

Le 28, à l'institution Monfort, de Jonzac, sous la présidence de M. l'abbé Trébuchet, archiprêtre de Jonzac, qui a prononcé un discours, *Le dévouement*, publié par l'*Echo de Jonzac* du 5 août.

Le 30, au lycée de Rochefort, sous la présidence de M. l'amiral Puech, préfet maritime ; le discours d'usage, *L'esprit philosophique*, par M. Cazals, professeur de philosophie.

Le 31, à Cognac, au collège, sous la présidence de M. Labiche, sous-préfet, le discours a été prononcé par M. Brun, professeur de philosophie ; au séminaire de Richemond, sous la présidence de Mgr Frérot, évêque d'Angoulême ; au collège de Saintes, sous la présidence de M. Bellanger, inspecteur d'académie.

Le 1er août, au lycée de La Rochelle, sous la présidence de M. Hild, doyen de la faculté des lettres de Poitiers, dont le discours a été publié en brochure. Le discours d'usage a été prononcé par M. Gérard sur *Les langues vivantes*, et imprimé dans le *Courrier de La Rochelle* du 5 août.

—

Digitized by Google

Le sacre de Mgr *Ludovic*-Henri-Marie-Ixile Julien-Laferrière par Mgr Bonnefoy, évêque de La Rochelle, a eu lieu à Paris, le 18 juillet, en la chapelle des Lazaristes, rue de Sèvres. A ce sujet on a cité les prélats qui, dans ce siècle, ont, par leur origine, leur éducation ou leurs fonctions, appartenu au diocèse de La Rochelle et Saintes : Perochon, professeur au grand séminaire de La Rochelle, évêque de Maxûla en Chine (1818) ; Couperie, aussi professeur au grand séminaire, évêque missionnaire de Babylone (1820) ; Jacquemet, évêque de Nantes (1848), et Gazailhan, évêque de Vannes, tous deux élèves de Saint-Jean d'Angély ; Pallu du Parc, supérieur du grand séminaire, évêque de Blois (1850) ; Boudinet, évêque d'Amiens (1856), supérieur de Pons ; Mgr Cortet, vicaire général de La Rochelle, évêque de Troyes (1875) ; Mgr Petit, vicaire général, évêque du Puy (1887), archevêque de Besançon (1894) ; Mgr Fallières, élève de Pons et du grand séminaire, évêque de Saint-Brieuc (1889) ; Mgr Valleau, évêque de Quimper. Seulement sont originaires de la Charente-Inférieure : NN.SS. Boudinet, Petit et Valleau.

—

L'AMIRAL BRUIX

A l'occasion du lancement à Rochefort (2 août) du nouveau croiseur cuirassé de première classe, le *Bruix*, notre confrère, M. Louis Rouillé, a raconté, dans le *Phare des Charentes* du 29 juillet, la biographie de l'amiral Eustache Bruix, né à Saint-Domingue (Haïti) le 18 juillet 1759, mort à 46 ans d'excès de travail et de plaisirs. A 16 ans, volontaire sur un bateau marchand ; à 17, garde de marine, il fait à 18 sa première campagne sur le *Fox*, sa seconde à 20 sur la *Concorde*, sert comme enseigne de 1779 à 1783, fait diverses campagnes, est nommé ministre de la marine en 1799, ravitaille Masséna bloqué dans Gênes, est chargé en 1802 par Bonaparte de former la flottille qui doit transporter les troupes en Angleterre et meurt pendant les préparatifs de l'expédition. M. Rouillé a très clairement résumé la vie de cet illustre marin. Qu'il me permette d'ajouter à sa notice le récit d'une anecdote bien caractéristique. Elle a été racontée dans les *Mémoires de Constant, premier valet de chambre de l'empereur, sur la vie de Napoléon, sa famille et sa cour :*

C'était au camp de Boulogne. Un matin, l'empereur ordonna que la flottille s'avancerait en pleine mer, où il la passerait en revue. Bruix répondit qu'il en était fâché, mais que la revue n'aurait pas lieu ce jour-là. Au retour de sa promenade, l'empereur demanda si tout était prêt : on lui répéta la réponse de l'amiral. Il l'envoya chercher aussitôt : « Monsieur l'amiral, dit-il d'une voix altérée, pourquoi n'avez-vous point fait exécuter mes ordres ? — Sire, répondit-il avec une respectueuse fermeté, une horrible tempête se prépare..... Votre majesté peut le voir comme moi : veut-elle donc exposer inutilement la vie de tant de braves gens ? — Monsieur, j'ai donné des ordres ; encore une fois, pourquoi ne les avez-vous point exécutés ? Les conséquen-

Digitized by Google

ces me regardent seul. Obéissez ! — Sire, je n'obéirai pas. — Monsieur, vous êtes un insolent ! » Et l'empereur s'avança sur l'amiral en faisant avec sa cravache un geste menaçant. Bruix recula d'un pas et, mettant la main sur la garde de son épée : « Sire, dit-il en pâlissant, prenez garde ! » Tous les assistants étaient glacés d'effroi. L'empereur, immobile, la main levée, attachait ses yeux sur l'amiral, qui conservait sa terrible attitude. Enfin, Napoléon jeta sa cravache à terre ; Bruix lâcha le pommeau de son épée et, la tête découverte, attendit : « Monsieur le contre-amiral Magon, reprit l'empereur, vous ferez exécuter à l'instant le mouvement que j'ai ordonné. Quant à vous, monsieur, dit-il à Bruix, vous quitterez Boulogne dans les vingt-quatre heures et vous vous retirerez en Hollande. Allez. » Le mouvement fut exécuté ; mais aussitôt une tempête effrayante se déchaîna ; plus de vingt chaloupes canonnières furent jetées à la côte et plusieurs centaines d'hommes périrent.

—

La *Société artistique et littéraire de l'Ouest* (Bretagne, Poitou, Maine et Anjou) a décidé d'ouvrir désormais ses rangs aux Charentais. Cette société, fondée il y a cinq ans déjà, afin de grouper toutes les bonnes volontés dans un but à la fois philanthropique et artistique : concerts, auditions d'œuvres inédites, expositions, secours à des artistes dans le besoin, bourses à de jeunes débutants, etc., compte près de six cents adhérents. Le président actuel est M. Léo Lucas, sous-directeur honoraire au ministère de l'intérieur, 6, rue de Courcelles, à Paris. Elle publie mensuellement une *Revue artistique et littéraire*, servie gratuitement aux adhérents, et qui compte en outre un grand nombre d'abonnés.

—

Dans le *Bulletin de la société d'archéologie du midi de la France*, n° 13, p. 27, M. Delorme décrit une médaille offerte en 1771 par la chambre de commerce de La Rochelle à Senac de Meillan, intendant de la généralité, comme témoignage de reconnaissance pour avoir contribué dans une très large part à obtenir un arrêt (19 septembre 1769) approuvant le projet des travaux à exécuter au port de La Rochelle. Au droit, la ville et le port, puis la devise : DITAT ET ORNAT. En exergue : CHAMBRE DE COMMERCE DE LA ROCHELLE ANNÉE 1771. Au revers, sur 4 lignes : AVSPICIIS GAB. SENAC PORTVS RESTITVTVS. D'après M. Garnault, la chambre de commerce fit frapper 211 exemplaires de cette médaille, dont 1 en or pour l'intendant, 60 en argent, 150 en bronze.

A la page 28, M. Massip transcrit une inscription tumulaire (XIII^e siècle) de frère Poncius de Mornac, prieur des Monts. Il ajoute que « la famille de Mornac était originaire de la terre de ce nom située à l'est de Lezat, entre Saint-Ybars et Gaillac-Toulza. Elle est de nos jours représentée par le général de Mornac... » Ce qui est une erreur. Le Mornac, dont le général porte

Digitized by Google

le nom, est en Saintonge, commune du canton de Royan, et le nom patronymique de la famille est Boscal.

—

Dans les comptes rendus des séances de l'académie des inscriptions et belles lettres, M. R. de Maulde a publié *Jean d'Auton*. Jean d'Auton (Auton en Saintonge), né vers 1467, vécut à la cour d'Anne de Bretagne en 1499. Religieux bénédictin, il fut chapelain du roi, et son historiographe officiel jusqu'en 1508, époque à laquelle il tomba en disgrâce et cessa d'écrire ; il fut écarté de la cour et mourut dix ans plus tard.

—

Le *Bulletin d'autographes* de juillet 1894 annonce la vente, au prix de 800 francs, d'une lettre de Lemoyne d'Iberville, l'illustre navigateur canadien (né à Montréal en 1642, mort à La Havane en 1706), qui reconnut l'embouchure du Mississipi, lettre datée de Rochefort 18 septembre 1703, dans laquelle il annonce son départ pour le mois de novembre sur le navire *Le Mississipi*. Il s'enquiert de l'importance et de la richesse des îles Saint-Gabriel dans le Rio de la Plata, et demande si elles valent la peine d'être prises par la France.

—

Lire dans la *Revue historique de l'ouest*, numéros de juillet 1894 et suivants, *Le comte du Chaffault*, par M. S. de La Nicollière-Teijeiro.

—

Dans le journal *Le Prêtre* du 23 août, Mgr X. Barbier de Montault, sous ce titre *Locutions fautives en style ecclésiastique*, critique certaines expressions impropres, par exemple celle d'*abbé*, attribuée aux membres de la congrégation de Saint-Lazare, qui ne sont jamais appelés que *monsieur*, comme leur fondateur « monsieur Vincent », et de même pour les sulpiciens ; il blâme cette phrase de la *Revue* : « M. l'abbé Julien-Laferrière, évêque préconisé », qui, s'il est évêque, n'est plus abbé ; il aurait pu ajouter que ce mot *abbé* suppose une abbaye et que l'on a tort de le donner à toute personne vêtue de l'habit ecclésiastique, ne fût-elle pas encore dans les ordres même mineurs ; mais l'usage est si ancien ! Au XVIIe siècle on disait déjà « M. l'abbé de Fénelon », encore que l'auteur du *Télémaque* n'eût jamais été pourvu d'une abbaye. Que de gens disent plus improprement encore « le curé un tel » pour désigner un ecclésiastique quelconque ! Mgr Barbier de Montault, qui cite à ce propos une phrase du dernier numéro de la *Revue* : « Il y a des gens toujours empressés à s'imposer pour montrer qu'ils ne savent rien. Louis Audiat », reproche aux semaines religieuses des phrases ainsi conçues : « M. Chambon, Augustin, est nommé curé de N... » D'abord il faut mettre le nom de baptême avant le nom de famille, le prénom avant le nom ; puis ajouter le titre

Digitized by Google

paroissial « curé de Notre-Dame de N... », vicaire de Saint-Martin de N... » De même « chanoine honoraire » seul ferait croire à un titre général ; il faut ajouter « de La Rochelle », ou « de Saint-Brieuc », etc. Il est bon de signaler ces fautes de langage, quand même on n'aurait pas l'espoir de les voir corriger. Mais peut-être quelque puriste...

—

Le spolium de l'évêque de Limoges en 1390 est le titre d'un opuscule in-8° de 140 pages, et le 8e procès verbal de spolium publié jusqu'à ce jour. Grâce aux nombreuses annotations de Mgr Barbier de Montault, celui-ci a une grande importance : il donne une foule de mots inconnus à Du Cange ou mal interprétés.

—

M. Foucher, libraire à La Rochelle, met en souscription *La Rochelle et son arrondissement,* histoire, description, monuments, paysages, 25 gravures à l'eau-forte hors texte, 33 vignettes à l'eau-forte dans le texte, par M. D. Lancelot.

Magnifique album format 47×32 au prix de 30 fr., pour paraître en 6 livraisons à 5 fr., qui seront mises en vente le 1er et le 15 de chaque mois.

—

Vient de paraitre : *Guide illustré. La Rochelle. Excursions à Châtelaillon, Fouras, Royan, Les Sables d'Olonne.* La Rochelle, imp. Noël Texier, 1894, in-12, 34 pages. Prix : 50 centimes.

ACTES D'ÉTAT CIVIL

—

I. — Décès

La société des *Archives* a une nouvelle perte à déplorer :

Le 26 juillet, est mort en trois jours, d'une maladie de cœur, à Cauterets, où il était depuis déjà longtemps médecin consultant, Jean-*Charles* Moinet, sénateur de la Charente-Inférieure, chevalier de la légion d'honneur, âgé de 58 ans. Il était né le 8 décembre 1836, à Rochefort, de parents commerçants, Jean Moinet et Madeleine Contret. Après avoir obtenu son baccalauréat, il étudia la médecine navale à l'hôpital maritime, et fut nommé chirurgien de 3e classe, le 16 mai 1858, à la suite du concours ouvert au port de Brest, et chirurgien de 2e classe, le 26 mai 1862. Il était médecin major de la *Sèvre* pendant l'expédition du Mexique, et fut fait chevalier de la légion d'honneur, le 5 juillet 1863, « en récompense de sa conduite courageuse et dévouée » dans l'épidémie de fièvre jaune. Pendant l'occupation de Tampico, il fut chargé du service médical à l'hôpital, et reçut les félicitations de l'amiral Jurien de La Gravière, et pour les soins

Digitized by Google

donnés aux malades et pour la tenue de son service. Quelque temps après, par suite d'un retour offensif des Mexicains, il dut, sous la protection d'un bataillon du 84e de ligne, abandonner l'hôpital de Tampico ; et sous le feu de l'ennemi, dans un ordre admirable et avec la plus grande énergie, il réussit à sauver ceux qui lui étaient confiés. Il s'embarque sur la *Lance* qui s'échoue, et il s'occupe du transbordement de ses malades sur un autre bâtiment.

Après cette expédition, il rentra en France dans un état complet d'épuisement ; il dut se résigner à garder la chambre pendant de longs mois, se soignant lui-même, tout en préparant son doctorat, qu'il passa l'année suivante à Bordeaux, ville où il exerça pendant quelque temps, se faisant une spécialité des maladies du larynx et des cartilages.

Plus tard, lors de l'invasion allemande, il n'hésita pas à reprendre du service dans la marine, et fut employé sur le cuirassé le *Valeureux* dans la mer du Nord, puis sur celui qui devant Vigo surveillait la frégate allemande l'*Augusta*. Tout en accomplissant son devoir comme médecin, il fit des conférences sur la défense du territoire ; c'est à cette époque que commence réellement sa vie politique. Après la guerre, il se rendit à Cauterets où il succéda à un de ses confrères.

En 1873, le 23 octobre il se maria avec mademoiselle Lortie, fille du banquier, à Saujon. Il eut 8 enfants, dont 3 filles seulement subsistent.

Doué d'une grande activité, Moinet, dans les loisirs que lui laissait sa profession, traita divers sujets, questions du jour : *Caisses d'épargnes scolaires* (1875, Rochefort) ; *Organisation de sociétés de tir* (Royan, 1878) ; *Question d'Orient* (1878) ; *Etablissement d'observatoires météorologiques dans la Charente-Inférieure* (Rochefort, 1876) ; *Station maritime de Royan* (Royan, 1887) ; *De la situation des ouvriers dans nos arsenaux maritimes* (Rochefort, 1876) ; *Projet de canal reliant la Loire à la Garonne et à la Charente* (Saintes, 1877) ; *Les eaux minérales des Pyrénées française* (ouvrage couronné à Toulouse en 1879) ; *Opinion du sud-ouest de la France sur le port de Rochefort* (Paris, Berger-Levrault, 1891). Républicain dès l'empire, il collaborait à plusieurs journaux et fonda même l'*Alliance des Charentes*. Ces publications accompagnaient des conférences aussi diverses. Il en fit sur Jeanne d'Arc ; il en fit surtout (1890-1891) en faveur du port de sa ville natale, dans toute la région et dans tout le sud-ouest, à Bordeaux et à Bayonne, à Angoulême, à Périgueux, à Limoges et à Niort, etc. Après vingt ans ainsi dépensés au service des autres et pour la cause républicaine, Moinet espérait que ces coreligionnaires lui tiendraient compte de son zèle. Quand la mort de Frédéric Mestreau fit un vide au sénat, il se présenta seul comme candidat indépendant, contre le candidat du congrès. Les conservateurs, le 29 novembre 1891, votèrent pour lui, le récompensant de son dévouement aux intérêts de Rochefort. Il obtint 502 voix. Il fut élu conseiller municipal de

Digitized by Google

Rochefort le 1er mai 1892 et réélu sénateur de la Charente-Inférieure le 7 janvier 1894, le deuxième de la liste avec 636 voix, grâce à l'appoint des voix des conservateurs, ce qui lui valut la haine de ses amis de la veille qui l'abreuvèrent d'amertumes.

Voici l'indication complète des discours qu'il a prononcés à la tribune du sénat pendant ces deux années :

7 janvier 1892, amendement au budget. Réouverture de l'usine des conserves de Rochefort. Réponse de M. le ministre Barbey.

14 janvier 1892, discours en faveur de l'unification des pensions militaires au cours de la discussion du budget. Discours de MM. de Carné, Rouvier, Boulanger, Loubet, Meinadier.

20 juin 1892, interpellation sur l'organisation et le fonctionnement du service de santé de la marine et des colonies. Réponse de M. le ministre Cavaignac. Cette interpellation a été suivie d'effet.

15 décembre 1892, discours en faveur d'une plus équitable répartition des décorations entre l'armée de terre et l'armée de mer. Réponse de M. le ministre Burdeau ; interpellation suivie d'effet.

17 janvier 1893, interpellation sur le transfert du sous-secrétariat des colonies du ministère de la marine au ministère du commerce. Réponse de M. Ribot.

26 janvier, rapport au nom de la commission de la marine chargée d'examiner le projet de loi sur la marine marchande ; deux discours : le premier pour exposer l'économie de la loi, le second en réponse à M. Trarieux.

25 mars, discussion du budget de la marine : 1er discours sur l'approfondissement de la Charente ; obtenu ; 2e discours sur l'usine de conserves de Rochefort.

9 juin, discours sur l'armée coloniale.

19 juin, question à l'amiral Rieunier sur l'usine de conserves de Rochefort. A la suite de cette question la réouverture de cette usine fut décidée.

26 juin, présentation d'un article additionnel à la loi sur le régime des boissons, dans le but de prohiber l'emploi des alcools toxiques.

10 mai 1894, interpellation sur l'armée coloniale. Réponse de MM. l'amiral Lefèvre, Delabeau, Isaac.

En annonçant au sénat la mort de Moinet, le président, M. Challemel-Lacour, après avoir rappelé comment son élection indépendante lui avait valu de vives inimitiés, a dit : « Il n'avait pas tardé à prendre parmi nous une place distinguée. Dévoué avec ardeur au développement du port de Rochefort, il se consacrait presque exclusivement à l'étude des questions qui intéressaient la défense nationale et la marine, telle que l'organisation du service de santé dans l'armée et les colonies. Il y portait une connaissance des détails et un esprit pratique dont vous avez été plus d'une fois frappés. C'était un collaborateur utile et dont les jugements avaient du poids et en auraient certainement acquis de plus en plus : car on y apercevait à peine la trace des

Digitized by Google

préoccupations de parti. Ce collègue laborieux laissera parmi nous de justes et profonds regrets. »

A Cauterets, avant le départ du corps pour Saujon, des discours ont été prononcés par M. le pasteur Bordenave, maire ; par MM. le docteur Evariste Michel, Edouard Wallon et Pédebidou, député. Les prières ont été dites par M. le pasteur Monod. A Saujon, un service a été célébré, au milieu d'une affluence considérable, au temple par MM. les pasteurs Ballande, d'Etaules, et Benezech, de La Tremblade, quoique le défunt, né catholique, fût resté catholique au moins de nom. M. Ballande a prononcé un discours : « M. Moinet, dit-il, n'était pas un sectaire. Il ne ressemblait pas à ces hommes dont toute la politique consiste à prêcher la guerre à la religion. Il faut le dire bien haut : on a fait fausse route depuis quinze ans en cherchant à chasser de l'école l'enseignement religieux. C'est là seulement qu'il faut chercher l'origine des crimes atroces qui jettent l'effroi et l'indignation dans le cœur de tous les honnêtes gens et de tous ceux qui aiment la patrie. »

Le deuil était conduit par son frère, M. Léon Moinet, de Rochefort, et M. B. Bonneau, juge de paix à La Rochelle, son beau-frère. Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Calvet, sénateur ; Constantin, secrétaire général de la préfecture ; Volet, capitaine de vaisseau en retraite ; Mousnier, maire de Saujon, conseiller général ; Ludomir Baron, juge de paix, et le docteur Dubois, de Saujon. Au cimetière, devant le caveau de famille, des discours ont été prononcés sur sa tombe par M. Calvet, sénateur, M. le docteur Roux, de Royan, et M. Alphonse Vivier, avocat à Rochefort, qui a vanté celui qui le premier parmi nous avait eu le courage, l'énergie, d'autres diraient peut-être la témérité de faire surgir en sa personne une candidature républicaine dégagée de tout caractère officiel ou officieux. (Voir son discours dans l'*Echo rochelais* du 1er août et le *Journal de Marennes* du 5). Un numéro spécial du *Rappel charentais*, de Saintes, a été consacré à sa biographie, au récit de ses obsèques, aux discours prononcés. Voir aussi *La Croix* de Saintonge du 5 août.

—

Le 5 juin, est morte au château d'Angleur (Belgique), âgée de 95 ans, Marie-Julie-Zoé Denormandie, veuve de Léonor-Auguste Horric de Beaucaire, chef d'escadron dans la gendarmerie d'élite de la garde royale, chevalier de Saint-Louis et de la légion d'honneur, né au château de Beaucaire (Charente) le 12 novembre 1787, de Jean, comte Horric de Beaucaire, et de Jeanne Lecomte de Sors. Engagé au 3e chasseurs à cheval en 1804, Auguste Horric de Beaucaire fit les campagnes de Prusse et de Pologne en 1807 et 1808, puis celles d'Espagne en 1813 et 1814 comme sous-lieutenant au 29e chasseurs à cheval. Il entra comme lieutenant en 1er au 2e cuirassiers de la garde royale en 1815, et devint en 1819 capitaine au même régiment. En 1822, il

Digitized by Google

fut nommé chef d'escadron dans la gendarmerie d'élite de la garde et quitta le service en 1830.

Madame Horric de Beaucaire laisse une fille mariée en 1851 à M. Saint-Paul de Sinçay, administrateur général de la société et des mines de la Vieille-Montagne (Belgique), chevalier de la légion d'honneur, commandeur de l'ordre de Léopold. Elle était tante de M. Denormandie, sénateur, ancien gouverneur de la banque de France, et du vice-amiral Bonie, grand officier de la légion d'honneur; et grand'tante de la duchesse d'Isly, de la générale comtesse Fleury et du comte Horric de Beaucaire, premier secrétaire d'ambassade, notre confrère.

—

Le 20 juin, est décédé au château de La Gaubertie (Dordogne) Paul-Marie-Aimé, comte du Cheyron du Pavillon, chevalier de Saint-Sylvestre, comte romain par bref papal du 16 janvier 1866, ancien zouave pontifical, maire de Clermont de Beauregard pendant 30 ans.

Né le 12 août 1839 de Jean-Ludovic et de Joséphine-Marie-Antoinette de Bellot, il était neveu de Déodot du Cheyron du Pavillon marié le 20 mai 1828 à Cécile de Lestrange, qui a formé la branche de Saintonge (*Bulletin*, XI, 17, 351 ; XII, 69, 195). Il avait épousé, le 30 janvier 1866, Elisabeth-Louise-Charlotte-Marie de Couhé de Lusignan dont il laisse 9 enfants : Jean, Gonzague, seul marié, Guy, Charles, Louise, Brigitte, Marie, Madeleine, Yvonne. Jean-Ludovic était petit neveu de Joseph du Pavillon, né à Périgueux le 1er mars 1740, vicaire général de l'évêque de Saintes Pierre-Louis de La Rochefoucauld, déporté sur les pontons de Rochefort, mort à Périgueux le 7 novembre 1823. (Voir *Nobiliaire de Guienne*, I, 157 ; *Bulletin héraldique de France*, 1891, 7e livraison).

—

Le 2 juillet, est décédé à Saintes, âgé de 64 ans, Gustave-*Mathieu* Carot, ancien avoué près le tribunal civil de Saintes. Né à Burie (Charente-Inférieure), de Pierre Carot et de Marie Maillet, il était frère de M. l'abbé Carot, aumônier du lycée de La Rochelle. Il avait épousé à Saintes Blanche-Mathilde Lemière.

—

Le 6 juillet, est décédé à Saintes, âgé de 50 ans, *Louis*-Paul-Alexandre-Marie Grasset, né à La Villedieu (Tarn-et-Garonne), de Paul-Alexandre Grasset et de Marie Pénel, époux de Thérèse Calvet, depuis 12 ans pharmacien à Saintes, ayant succédé à Daniaud. Il était membre du conseil d'hygiène, du conseil municipal, du tribunal de commerce. A la gare, d'où le corps est parti pour le pays natal, M. Genet, président du tribunal de commerce, a prononcé l'éloge du défunt.

—

Le 8 juillet, est décédé à Pontaillac, âgé de 60 ans, Pierre

Digitized by Google

Orliaguet, imprimeur, directeur propriétaire du journal le *Progrès*. Il était venu de la Corrèze, son pays natal, à Saintes, avait acheté en 1866 l'imprimerie à peu près sans travail de Jean Lassus et Antoine Fontanier, associés, et imprima l'*Epigraphie santone*. Il avait créé, le 22 décembre 1867, l'*Impartial* qui fut rédigé par Alary, par M. Ossian Pic, et qui est devenu le *Progrès de la Charente-Inférieure*. Tous les journaux ont rendu hommage, particulièrement le *Rappel charentais*, à ses qualités d'ordre, à son énergie au travail et ses sentiments de bonne confraternité, et ont à cette occasion envoyé leurs condoléances à son gendre, M. Paul Troche, rédacteur du *Progrès*.

—

Le 27 juillet, est décédé à La Rochelle, âgé de 64 ans, Louis-Joseph-Justinien François, colonel de gendarmerie en retraite, officier de la légion d'honneur, époux Ducher. Engagé volontaire à 18 ans, il était capitaine, chevalier de la légion d'honneur, et décoré du Medjidié à 28 ; il fit toute la campagne de Crimée. Sur sa tombe M. le commandeur Forgemol, à défaut de discours que le défunt avait interdits, a dit quelques mots d'adieu au nom de ses amis et de ses anciens compagnons d'armes.

—

Le 18 août, est décédé subitement à Paris, à l'âge de 64 ans, et à été inhumé à Rochefort dans un caveau de famille, Marie-Félix-Gabriel-*Auguste* Verchère de Reffye, d'une ancienne famille originaire de Bourgogne. Fils de Christophe-Marie Verchère de Reffye, capitaine de frégate, maire de Rochefort en 1842-1845, il était frère de M. Arthur de Reffye, propriétaire au château de Touchelonge près Saint-Laurent de La Prée, et de la marquise Faucher de La Ligerie, décédée.

II. — Mariages.

Le 26 juin, a eu lieu à Mosnac le mariage de M. Joseph-Marie Torterue de Sazilly, lieutenant instructeur à l'école militaire de Saint-Cyr, né, le 2 avril 1864, de Joseph-Henri et de Marie-Gabrielle Nicolas, avec M^lle^ Marie-Catherine-*Marguerite*-Pie de La Valette de Montbrun, une des deux filles de Marguerite-Stéphanie-Alice de Brossard de Favière et de Symphorien-Maurice de La Valette de Montbrun, décédé au château de Favière le 18 janvier 1894 âgé de 50 ans, fils de Pierre-Ludovic et de Marguerite-Mary de Maurice de Sentout (Voir *Bulletin*, XIV, 105). Les témoins du marié : son oncle M. le comte d'Isle et le baron de Coubertin, commandant la section de cavalerie à Saint-Cyr ; de la mariée : son oncle M. de La Valette de Montbrun, et M. le vicomte de La Grandière, intendant de corps d'armée à Bordeaux.

Le marié, frère de Thérèse épouse en 1885 d'Henri de La Biche, avait pour oncle Amédée de Sazilly, capitaine d'artille-

Digitized by Google

rie, blessé mortellement à Champigny (1870), sans enfants, de Berthe Brossard de Favières, épousée à Bordeaux, le 16 avril 1864.

La mariée a été conduite à l'autel par le général baron de Charette, en souvenir de son père blessé à côté du général à Mentana et à Loigny.

—

Le 9 juillet, a eu lieu, à La Rochelle, le mariage de *Charles-Victor-Henri Martin*, lieutenant au 77e régiment d'infanterie, avec Adèle-Eugénie-Alexandrine Martin, fille de M. Eugène Martin, directeur de la *Charente-Inférieure*.

VARIÉTÉS

—

I

LE CARDINAL THOMAS D'APRÈS SES ORAISONS FUNÈBRES

Ils ne sont pas à compter les discours prononcés à la mort du cardinal Thomas. C'est un peu un usage. L'église, qui accorde ses honneurs et ses prières aux grands de la terre comme aux plus simples des fidèles, se fait un devoir d'inhumer les siens avec des cérémonies solennelles toutes particulières. Belot des Minières a eu son éloge. L'archidiocèse de Rouen a célébré dignement les vertus et les mérites de son archevêque ; le diocèse de La Rochelle n'a pas oublié celui qu'il avait eu 15 ans à sa tête. Tous les discours prononcés dans la chaire au service funèbre n'ont pas été imprimés. Deux nous intéressent surtout : l'un de monseigneur Bonnefoy dans la primatiale de Rouen ; l'autre de M. l'abbé Tapie dans la cathédrale de Saint-Louis à La Rochelle (1). Nous aurions voulu parler de chacun d'eux. Mais, *tarde venientibus ossa*, ceux qui ne se hâtent pas, qui ne viennent pas des premiers quand il s'agit de Mgr Bonnefoy, courent risque de ne rien trouver du tout ; après quelques jours tout est enlevé, et l'auteur lui-même n'en a plus un exemplaire.

L'élégante plaquette de M. Tapie, qui trahit seulement son origine provinciale par l'absence d'un titre au dos, aurait plu à un prélat qui avait du goût et qui aimait l'art partout, dans la prose et dans les vers — il avait rimé dans sa jeunesse, ce qui avait donné certainement à son style cette fermeté et cette poésie remarquables — dans la peinture et la sculpture, au point de vouloir qu'Alexandre ne fût peint que par Apelles, Thomas par Bouguereau. Il aurait été charmé de s'entendre louer en si

(1). L'abbé Tapie, chanoine honoraire, curé de Notre-Dame, docteur en théologie. *Oraison funèbre de son éminence le cardinal Thomas, archevêque de Rouen, prononcée dans la cathédrale de La Rochelle, le 12 avril 1894.* La Rochelle, imp. nouvelle Noël Texier, 1894, in-8°, 51 pages. Se vend au profit de l'ouvroir de la paroisse Notre-Dame.

Digitized by Google

bons termes, et un peu étonné peut-être de la sincérité d'un panégyriste qui ne craint pas de mêler la critique à l'éloge, lui que la contradiction choquait sauf ensuite à céder généreusement, qui méprisait souverainement le qu'en dira-t-on, et allait son chemin sans s'arrêter aux obstacles, sans se préoccuper de l'opinion du vulgaire et des journaux. L'article d'une gazette quelconque ne l'effrayait pas autrement : *Pœte, non dolet.* « Eh bien ! on en parlera ; on en parlera peut-être encore ; et puis on se taira. » Il voulait la perfection en tout, s'opposant à la publication de l'ouvrage de M. l'abbé Manseau sur la déportation ecclésiastique, qui ne parut qu'après son départ de La Rochelle ,et se blâmant lui-même : « Vous avez eu, monseigneur, de bien beaux mouvements dans votre sermon. — Oui, mais j'ai surtout pataugé. »

M. l'abbé Tapie avait été désigné par Mgr Bonnefoy, choix des plus heureux ; l'orateur avait « un peu connu et surtout beaucoup aimé » son héros, et il a parlé de lui avec son cœur. Deux traits principaux distinguaient le cardinal : « Il servit son pays et l'église de Dieu », et l'orateur raconte en termes discrets, trop discrets, je ne dis pas sa vie, mais les actes de son épiscopat : « On se souvient de cet homme d'état fanfaron qui, ayant à traiter avec l'ennemi, osa dire qu'il ne cèderait ni un pouce du territoire ni une pierre de nos forteresses... Le jour où l'on vint demander à Mgr Thomas de céder une petite portion du territoire de l'église de Dieu, une pierre de son temple, le pontife opposa le refus le plus absolu... Je sais au ciel deux saints qui en viendraient témoigner ; ils diraient que lorsqu'on les voulut bannir du milieu de la cité dont ils avaient été pendant de longs siècles les protecteurs et les amis, Mgr Thomas ne voulut à aucun prix consentir à porter contre eux ce décret de bannissement. Pour l'obtenir, il fallut attendre d'autres hommes et d'autres complaisances (1). » Non ce n'est pas lui qui aurait supprimé deux paroisses dans sa ville épiscopale pour faire plaisir à l'autorité civile, et tout fier se serait écrié : « Les autres curés auront plus de casuel. » Lui édifiait des églises, en restaurait beaucoup ; il n'en démolit aucune. Et l'on entend encore son cri lamentable quand, après quelques années, il revint dans son diocèse : « Je trouve partout des ruines. Deux établissements religieux sup-

(1) A propos de « complaisances », je me rappelle l'histoire du jeune et distingué Fellmann, dont Thomas appréciait les talents. Traduit devant les tribunaux, il eut le tort de gagner son procès en appel et d'avoir été accueilli en triomphe par ses paroissiens. « Changez-le, dit le préfet. » Comme il était irréprochable, on le nomma curé dans un canton dont son frère était doyen. C'était bien. Mais « plus loin », dit le préfet. Et l'on choisit dans le marais de Brouage la triste paroisse de Saint-Nazaire. Il était loin, en effet, si loin qu'il n'en revint pas. Emotions successives, ennuis, embarras, fatigues de déménagements, eurent vite raison de lui. A peine arrivé, il tomba malade et ne se releva plus. Je le connaissais un peu et j'allai le voir sur son lit de moribond. Je puis dire de lui qu'il avait quelque chose là.

Digitized by Google

primés dans la seule paroisse de Saint-Eutrope, que nous avions eu tant de peine à créer ; une maison achetée quarante mille francs et qu'on a vendue douze mille ! Et ce pèlerinage de saint Eutrope que j'avais essayé de relever ! Si je veux prier sur son tombeau, il faut que j'aille chercher la clef de l'église ici ou là. » C'était, monseigneur, pour qu'on ne fît pas de saint Eutrope comme de saint Thomas Becket. Mais c'est aussi, hélas ! priver des âmes affligées, des cœurs endoloris de venir chercher auprès du saint protecteur de la cité un soulagement, une consolation, un peu de force pour supporter la misère ou l'affliction : car il faut aller déranger un honnête homme de son travail pour vous ouvrir la porte, l'indemniser un peu et le garder là pendant votre prière, comptant la durée de votre méditation, épiant vos larmes, et examinant bien si vous n'emportez pas la cuve baptismale du IVe siècle mise aussi sous clef.

Thomas avait une certaine hauteur d'abord ; et, sans s'en douter, imposait une certaine frayeur à ses pauvres curés. Mais il les défendait. Jamais il ne permit qu'on y touchât ; il était juge. Quelle frayeur à l'évêché quand, au 4 septembre, on vit arriver à La Rochelle, venant de Saintes, envoyé, choisi par Eugène Pelletan, le préfet Frédéric Mestreau ! Et quelle avalanche de dénonciations ! Mestreau, il faut lui rendre cette justice, jugea qu'il avait assez d'organiser les mobiles et d'administrer un grand département dans des circonstances difficiles, lui administrateur improvisé, et il envoyait tout à l'évêque. L'évêque lui en sut gré et, en toute circonstance, prit la défense du préfet. Tous deux s'étaient rencontrés dans le sentiment patriotique. L'évêque raffermissait les courages dans ses lettres pastorales et montrait l'espoir à l'horizon. Le moment venu, il vendit chevaux et voitures pour en donner le prix à la défense nationale. Jamais il n'aurait consenti à être un chef de division de la préfecture. On le savait et on se le tenait pour dit.

Ce fils de meunier avait la générosité d'un gentilhomme. Il n'a jamais su le prix de l'argent ; il dépensait, dépensait sans compter, le sien d'abord, ensuite celui des autres ; les caisses des séminaires, *vox clamans in deserto*, pourraient notamment révéler quelques secrets. Il hypothéquait l'avenir. M. l'abbé Tapie a nommé quelques unes de ses fondations : l'école Fénelon à La Rochelle, d'autres maisons d'éducation disparues depuis : « Son diocèse est le seul diocèse de France qui se puisse honorer de compter trois maisons où les vieillards sont recueillis, soutenus dans leurs derniers jours, préparés à leur éternité par la piété tendre, j'allais dire filiale, de ces anges de la charité qui s'appellent les petites sœurs des pauvres. » Il les visitait souvent, causait familièrement avec eux, souriait à leur naïveté, présidait à leurs danses : *nil dulcius*.

Il avait rêvé une histoire du diocèse de Saintes et cherchait partout des écrivains qui pussent écrire quelque chose. Il n'aurait pas regardé au prix. Je connais un ouvrage à la publication duquel il a largement contribué, *erogante*, a dit l'auteur dans

Digitized by Google

sa dédicace. Un curé de campagne avait le goût des recherches. Je le lui signalai ; peu après, il le nommait aumônier à Saintes, où il trouverait des ressources pour son travail. J'ai dit que l'*Art en Saintonge* était une de ses inspirations ; il avait pris dans une aumônerie de collège pour en faire un chanoine celui qui devait — qui ne devait pas — réaliser son projet.

« Mgr Thomas fut-il donc l'évêque parfait, le pontife achevé ? » Outre le reproche d'avoir les mains percées, on l'accusait d'être libéral, dit son panégyriste. « Je n'ai pas été content de la conduite de votre évêque au concile », me disait un ferme prélat. — « Oui, mais avez-vous lu son acte d'adhésion, si complète et si humble ? » Sous l'empire, il n'était point fanatique du régime. Il avait prêché un carême aux Tuileries. « Eh ! qu'allez-vous faire là, monseigneur ? — Oh ! c'est bien simple : je leur prêcherai l'évangile. » On fut médiocrement satisfait. Quelques grosses flatteries, comme nous en entendons de temps à autre, trop souvent, l'eussent mieux mis en cour. Pendant la guerre, il causait familièrement à la campagne avec un paysan, saintongeais, c'est-à-dire bonapartiste : « Eh bien ! vous voyez où il nous a mis, votre empereur ? — C'est vrai, monseigneur ; pour la guerre, il n'y connaissait rien ; mais pour la vente des bestiaux, il n'avait pas son pareil. »

Quel dommage qu'au bas de ses belles pages M. l'abbé Tapie n'ait pas pu mettre en note une foule de détails qui caractérisent le personnage, et indiqué même les faits auxquels il fait allusion ! C'est M. l'abbé Du Vauroux qui nous doit une vie complète de son maître et de son ami. L. A.

—

II

LA ROCHE-COURBON

On trouve dans la *Statistique de la Charente-Inférieure* par Gautier, à l'article *Saint-Porchaire*, ceci :

« Un antique château, nommé La Roche-Courbon, dont une partie a été reconstruite à la moderne, rappelle encore d'anciens souvenirs ; placé au milieu des bois, sur la crête avancée d'un rocher, environné de marais, ce vieux castel, avant l'invention des armes à feu, semblait, par sa position, pouvoir défier un siège ; mais aujourd'hui, sa situation toute pittoresque, le rend seulement un endroit agréable que viennent souvent visiter les curieux, qui de là vont parcourir les grottes isolées de La Roche-Courbon. » Il paraît qu'elles sont fort intéressantes, ces grottes avec leurs coupoles, leurs arcs garnis de stalactites ; mais c'est hors de mon sujet, et je m'arrête au château.

D'où vient le nom de La Roche-Courbon ? Sans doute de la famille de Courbon, qui a possédé ce fief depuis...? Ici je me trouve dans un grand embarras : si je prends pour argent comptant la généalogie dressée par Saint-Allais, il me faudra dire : depuis Hugues de Courbon, sire de La Roche-Courbon, sous

Digitized by Google

Philippe-le-Bel (1285-1314), avec une longue suite de descendants, mais cela est-il bien vrai ? L'évêque de Saintes, Léon de Beaumont, dans son *Mémoire sur la maison de Courbon*, a quelque peu battu en brèche l'authenticité de divers titres de cette famille probablement fabriqués par un Amelotte. (Voir *Revue de l'Aunis et de la Saintonge*, 3e année, 1866, pages 65 et suivantes).

La Roche-Courbon est une invention de Saint-Allais, du XIIIe au XVIe siècle.

Ce lieu, aux temps anciens, notamment au XVe siècle, s'appelait La Roche. Le fief de La Roche, avec ses appartenances, assis et situé en la paroisse de Saint-Porchaire, près de Saintes, relevait du roi, à hommage lige et au devoir de 20 sols tournois de devoir de morte main et un cheval du prix de soixante sols de garnison à Saintes, quand guerre est à Saintes, et à cinq sols, quand le premier fils de monseigneur de Guyenne est chevalier, ou quand sa première fille est mariée.

La Roche tenait en longueur au fief de Romette jusqu'au fief de Martre, et en largeur du fief de Romette au fief qui était à Aymery Dubois. Le seigneur, à raison de son fief, tenait tous les cens et complans, tous les terrages, ventes et gardes de vignes dudit fief, toute seigneurie et gage jusqu'à 15 sols. (Archives nationales, P 552, XL).

Jehanne Michel était dame de La Roche en 1450. Femme de Jehan Porchier, elle n'existait plus en 1454. Sa nièce, Guillemette Michel, mariée à Hélies Begaut, hérita de La Roche. A la suite d'arrangements et d'une transaction du 3 mars 1454, elle en fit cession à Jehan Porchier.

Dix années annécs plus tard, vers 1464, Jehan Porchier vendit La Roche à son voisin le seigneur de Romette, Jehan de La Tour, qui possédait, outre Romette, Geay et Romegoux, du chef de sa femme. Jehan de La Tour fournit au roi son aveu de La Roche, le 12 juin 1484, par acte reçu Charrier, notaire à Saintes. Il en rendit hommage, le 12 juin 1487. Son fief de Romette relevait de Tonnay-Boutonne.

La Roche et Romette, au siècle suivant, passèrent aux Gombauld, par acquisition ou par mariage ; c'est une recherche à faire. Pierre Gombauld, seigneur de Briagne, mari de Bertrande de Léaumont, eut une fille : Jehanne Gombauld, qui épousa en 1575 Jacques de Courbon, seigneur de Saint-Léger et de Souillac, commandant pour le roi en la ville de Saintes, en l'absence du duc de Bellegarde, et lui apporta La Roche, Romette et Romegoux. Jacques de Courbon rendit hommage de Saint-Léger, de Souillac et de Romette en 1585. La Roche, sous le titre de marquisat de La Roche-Courbon, depuis Jacques, fut transmis à ses descendants.

LA M.

—

Digitized by Google

III

DE QUELQUES VICTIMES DE LA RÉVOLUTION

A l'occasion de la publication des deux volumes de M. l'abbé Manseau, qui ont eu, notamment cette année, l'honneur d'être lus aux retraites ecclésiastiques, *Les prêtres et religieux déportés sur les côtes et dans les îles de la Charente-Inférieure* (1887), nous constations (*Bulletin de la société des Archives*, VII, 182) l'oubli pour ainsi dire systématique où avaient été laissés pendant près d'un siècle les martyrs de la foi pendant la période révolutionnaire. A l'île Madame, à l'île d'Aix, au fort Vaseux, où gisaient les corps de 540 malheureux, victimes de leur attachement à la religion, de leur fidélité à leur serment, pas une pierre, pas une croix ne se dressait pour rappeler leur mémoire.

Et nous émettions le vœu que, dans chaque diocèse, un érudit local, prêtre ou laïque, écrivît la biographie de chacune de ces victimes de l'intolérance et du fanatisme, de tous ceux qui ont souffert pour la foi de 1791 à 1801, en prison, dans l'exil, sur les pontons, sur l'échafaud. En 1890, M. l'abbé Dubois, en imprimant *Rochefort et les pontons de l'île d'Aix* (Voir *Bulletin*, XI, 131), annonçait pour paraître en mars 1891, *Belges et Français, seconde persécution contre le clergé sous le directoire*, projet qui est tombé dans les eaux de la rade d'Aix avec le projet d'une église de l'île d'Aix et le monument de l'île Madame, y compris les dix mille francs recueillis pour cet objet. On avait déjà *Les martyrs du diocèse de Bourges* (1858) par M. l'abbé Caillaud, *Les martyrs du Maine* (1884) par M. l'abbé Perrin. L'an dernier, nous signalions l'ouvrage de M. l'abbé Leclerc, *Martyrs et confesseurs de la foi du diocèse de Limoges* (1er vol., 1892) sur un plan très vaste qui comprend l'histoire du diocèse pendant la révolution. Depuis, M. l'abbé Brugière a publié *Le clergé du Périgord pendant la période révolutionnaire* (1), et nous espérons bien que M. l'abbé Nanglard, après son *Pouillé du diocèse d'Angoulême*, fera l'histoire du clergé angoumoisin en 1789-1800, dont il a déjà en mains tous les éléments. Il faut que l'exemple soit suivi ; que chaque diocèse ait son « livre d'or ».

M. Brugière a divisé son volume en 4 parties : étude sur les serments exigés du clergé, de 1790 au concordat ; état général des diocèses de Périgueux et de Sarlat en 1789 ; liste alphabétique des ecclésiastiques, au nombre de 500 environ, qui ont joué un rôle pendant la révolution comme persécuteurs ou victimes, comme jureurs ou insermentés ; listes des paroisses en 1789, des prêtres qui ont adhéré au concordat, qui ont été choisis pour gouverner les nouvelles paroisses. Plan excellent.

---

(1). *Le livre d'or des diocèses de Périgueux et de Sarlat ou le clergé du Périgord pendant la période révolutionnaire*, par l'abbé H. Brugière, curé de Coulounieix (Dordogne). Montreuil-sur-mer, imp. Notre-Dame des Prés ; chez l'auteur ; 1893, in-8°, XCIV-327 pages. Prix : 6 fr.

Digitized by Google

La partie la plus importante est certainement celle qui contient les notes sur les prêtres. Il y a là un travail considérable. Combien il est difficile, après un siècle écoulé, de retrouver exactement la trace de tous les ecclésiastiques de cette époque ! C'est il y a 60 ans au moins qu'il aurait fallu s'occuper de ces recherches. Alors beaucoup existaient encore ; leurs contemporains, leurs parents vivaient, qui les avaient vus, connus et entretenus. Que de détails à recueillir ! que de correspondances de l'exil à dépouiller, qui depuis se sont perdues ! On en est réduit aujourd'hui aux documents officiels ; mais combien infidèles, surtout combien incomplets ! Je connais le mariage d'un prêtre et de sa servante. L'acte est authentique, brutal comme un fait. L'historien trouvant la pièce fera-t-il de ce curé un apostat ? C'était un saint homme, mort sur les pontons de l'île d'Aix. Le maire de sa commune, pour le sauver de la déportation, avait tout simplement écrit son mariage sur les registres d'état civil. Voilà ce qu'il faut savoir et dire. Mais où prendre cela ? Dans les livres sans doute, mais pour le trouver dans un livre, il faut l'y mettre. De là nécessité de constater la tradition, et de ne point s'en tenir exclusivement aux écrits des archives municipales ou départementales.

Dirai-je que l'auteur a toujours fait part égale et proportionnelle à chacun de ses personnages ? C'était impossible ; il a dû rencontrer des noms isolés qu'il lui a été impossible d'identifier, par exemple : « La Rochette, curé déporté, évadé et caché. » S'il avait su de quelle paroisse était curé ce La Rochette, il l'aurait dit ; mais n'aurait-il pas pu le savoir ? Avec les registres paroissiaux, avec l'état civil, avec les archives de l'évêché à Périgueux, à Angoulême, — puisque pendant quelque temps Périgueux a été réuni à Angoulême, — n'aurait-il pas pu indiquer des dates de naissance, d'entrée en fonctions, de décès d'une foule de ses personnages ? Travail minutieux, fatiguant, long, dont en général le lecteur tient peu compte, et auquel il préfère une phrase heureuse, une réflexion judicieuse, une anecdote caractéristique ; mais qui est le document, la base du récit, la preuve du fait, et le témoignage de la conscience de l'écrivain.

Voici une notice : « Beauregard, chanceladais, mort en Espagne. » Cette ligne est-elle suffisante ? Et qui reconnaîtrait là un député du clergé de Saintonge à l'assemblée constituante ? Bernard Labrousse de Beauregard, professeur de philosophie à l'abbaye de Chancelade en Périgord, prieur curé de Champagnolles en Saintonge, bénfiéce de 4,000 livres, dépendant de l'abbaye de Sablonceaux, qui avait publié un poème sur les guerres d'Allemagne, une ode sur le progrès de la philosophie, une autre sur la mort de La Grange-Chancel, etc. ? C'est même à se demander si c'est de notre député qu'a parlé M. Brugière ; mais ni à la lettre B, ni à l'article Labrousse, il n'y a aucun autre Beauregard ou Labrousse.

On lit à la page 55 : « Coudert (Jacques Prévignaud), natif

Digitized by Google

de Périgueux, domicilié à Saint-Florent de Niort (Poitiers), mort à Kononama, le 11 octobre 1798, âgé de 52 ans, curé constitutionnel. » C'est emprunté à M. l'abbé Manseau ; mais comme le mauvais exemple est contagieux ! M. Brugière imite M. Manseau qui dédouble souvent les personnages et entasse les erreurs ; et il écrit plus loin, page 201, ces mots : « Jacques-*Hubert* Prévignaud, né à Périgueux, curé de Saint-Florent de Niort (*Charente-Inférieure*), mort de la peste à Cononama, le 15 octobre 1798, âgé de 52 ans. » C'est évidemment la même personne, sauf les différences de lieu, de date et de nom. L'auteur aurait pu ajouter que ce « Jacques Coudert-Prévignaud, né à Périgueux en 1746 », ce qui serait aisé à vérifier, avait été intrus, schismatique, apostat, et néanmoins condamné à la déportation, où il mourut le 11 octobre 1798 — 20 vendémiaire an VII, d'après Aymé, qui l'appelle *Prévigneau* (*Trubert*). Il aurait vu cela dans un assez long article du *Bulletin de la société des Archives*, VIII, 77-83, et en outre que Saint-Florent de Niort, alors diocèse de Saintes, est dans les Deux-Sèvres et du diocèse actuel de Poitiers.

M. l'abbé Brugière, p. 164, donne quelques détails qui complètent notre note (*Bulletin*, XI, 377) sur Marnhyac : Pierre Marnhyac, curé de Saint-Laurent des Combes, district de Barbezieux, originaire de Marsoneix, insermenté, incarcéré, âgé de 67 ans. « Il revint dans sa commune natale après la tourmente ; mais son frère, qui en était maire, l'obligea de s'éloigner ; il mourut à Périgueux, à l'hôpital. C'était, dit-on, un prêtre très édifiant. » Il ajoute un autre Marnhyac, « domicilié à Lisle, déporté ». Celui-là est peut-être Joseph Marnhyac, prieur curé de Challaux de 1787 à 1792, déporté en Espagne, curé de Cercoux de 1801 à 1824, qui alors se retira dans sa famille en Périgord. (Voir *Bulletin*, XI, 377).

L'auteur a oublié Jean-Baptiste Garreau, d'une famille de Périgueux, prieur curé de Saint-Laurent du Roc et Montlieu ; mais j'y trouve, page 105, son frère probablement, André-Front Garreau, aussi chanceladais, qui, le 26 juin 1790, déclare au maire de la commune de Beauronne de Chancelade qu'à la suite « d'une maladie très considérable à l'abbaye de Sablonceau », s'étant retiré dans sa famille, il n'avait pas été compris par les religieux de Sablonceaux sur la liste des religieux de l'abbaye, et qu'il déclarait son intention « de profiter de la liberté de sortir accordée aux religieux, dès que les décrets de l'assemblée nationale lui auront fait connaître la caisse affectée au payement de sa pension. »

Je ne vois pas figurer dans la liste Robert Lacoste de Lagrange, chanceladais, né à Breuve, diocèse de Sarlat, le 28 février 1748, prieur de Xandeville, diocèse de Saintes, émigré en Espagne ; ni Nicolas Brulatour, aussi chanceladais, né à Mussidan en 1720, prieur curé de Moings, qui jura, rétracta, fut incarcéré 2 fois à Périgueux, s'exila et mourut dans sa famille en 1802 (Voir *Bulletin des Archives*, XI, 372) ; ni Jean-Hubert

Digitized by Google

de Villefumade, curé de Jussas, jureur, mort à Montandre en 1803, né à Saint-Martin du Pin, en Périgord, fils d'un chirurgien, très probablement parent de Jean de Villefumade, né à Saint-Martin de Ribérac, insermenté, qui périt sur l'échafaud le 7 juin 1794 avec deux autres prêtres, Souvy et Molinier, et aussi Marie Bouquier et Marie Gimet qui leur avaient donné asile.

Bien courte, trop courte aussi, cette note sur l'un des 3 évêques victimes des Carmes. L'archevêque d'Arles, du Lau, a trois pages ; 9 lignes, l'évêque de Saintes ; et il y a cinq erreurs : « Mgr Pierre-Louis de La Rochefoucauld-Bayers, né à La Rochebeaucourt le 13 octobre 1744, évêque de Saintes, prélat de grand savoir et de haute vertu, député ecclésiastique du bailliage de Saintes aux états généraux le 16 mars 1789. Il refusa de prêter le serment à la constitution civile du clergé. Etant resté à Paris, les séances terminées, il fut arrêté et enfermé aux Carmes avec son frère qui était évêque de Beauvais. Tous deux furent compris dans les massacres du 3 septembre 1792. M. Pierre-Louis de La Rochefoucauld-Bayers était âgé de 48 ans. »

L'évêque de Saintes est né le *12* octobre 1744, au *Vivier*, paroisse de Saint-Cybard, dans l'archiprêtré du Peyrat, un des 16 du diocèse de Périgueux, et il est mort le *2* septembre 1792. Il fut élu second député le *23* mars par la *sénéchaussée* de Saintonge.

Jean-Marie du Lau a déjà été biographié au moins trois fois, deux à Arles, une à Périgueux. Le centenaire de sa mort glorieuse a été célébré solennellement à Biras (Dordogne), où il était né, par Mgr Dabert, évêque de Périgueux. Je ne crois pas que Beauvais ait fait quelque chose pour François-Joseph de La Rochefoucauld. Il y a deux ans, l'archiprêtre de Saintes, M. Henri Valleau, aujourd'hui évêque de Quimper, a placé dans la cathédrale sans aucune cérémonie le médaillon de Pierre-Louis de La Rochefoucauld ; et il y a sur lui, sur eux, toute prête, une étude biographique complète. Formons des vœux pour que ces deux évêques, victimes de leur fidélité et aussi de leur amour fraternel, n'endurent pas encore trop longtemps le martyre de l'attente. François-Joseph est né à Angoulême, y a été baptisé en l'église Saint-Jean ; l'évêché possède l'ornement de Pierre-Louis. L'évêque de La Rochelle et celui d'Angoulême ont chacun une partie du diocèse de saint Eutrope et de Pierre-Louis de La Rochefoucauld.

Il y a dans le livre de M. Brugière des notices plus travaillées et complètes. On lira avec intérêt la biographie de Jean Jacoupy (1761-1840), vicaire de Roncenac, devenu en 1802 évêque d'Agen, où il eut à lutter contre Mgr de Bonnac, évêque anticoncordataire ; la note sur Dominique Lacombe, évêque constitutionnel, puis concordataire d'Angoulême ; sur Joseph du Cheyron du Pavillon (1740-1823), vicaire général de Saintes ; sur Pierre Pontard (1749-1832), évêque constitutionnel de la Dordogne, qui se maria, autorisa le divorce, ordonna prêtres des hommes ma-

Digitized by Google

riés et fut réduit à ramasser les boues dans les rues de sa ville épiscopale, mort à Sainte-Périne ; sur Charles-Marie Dorimond de Féletz, né le 3 janvier 1767 à Gumond (Corrèze), déporté à Rochefort, rédacteur des *Débats* en 1801, administrateur de la bibliothèque mazarine en 1809, membre de l'académie française en 1827. C'est lui qui signa l'adresse des déportés aux habitants de la ville de Saintes pour les remercier de leur touchant accueil. Il avait été reçu chez Mme de La Guarigue ; il y avait trouvé la plus généreuse hospitalité dans la maison de la rue de l'hôtel de ville qui appartient aujourd'hui à Mme de La Sauzaye. (1) Quand Féletz quitta Saintes, il fut convenu avec ses hôtes que chaque année on s'écrirait : lettre en mars, réponse en mai La promesse fut religieusement tenue. Bien plus, la tradition se continua longtemps après la mort de Féletz. Sa nièce, Pauline de Foucaud de Dussac, mariée au lieutenant général Morand du Puch, décédé, accepta l'héritage épistolaire ; et à Saintes, la fille de Mme de La Guarigue, Mme de Blossac, a fidèlement respecté la convention maternelle. En avril 1877, j'ai encore porté de Saintes à Paris la lettre traditionnelle ; et l'année suivante, je ne l'ai plus portée. La mort avait scellé la dernière missive ; la conversation annuelle avait cessé. — « Est-ce que, me demandait l'année dernière Mme du Puch de Féletz, ce lilas planté sur la terrasse de la maison de Saintes, dont mon oncle m'a souvent parlé, existe encore ? » L'arbre, dont le déporté de 1795 respira le parfum printanier, a péri lui aussi. Ainsi s'en vont peu à peu les derniers contemporains de ceux qui sont les héritiers immédiats des traditions. Ravivez les souvenirs ; ils s'en vont aussi.

LOUIS AUDIAT.

IV

LA SAINTONGE PENDANT LA GUERRE DE CENT ANS

(Suite et fin).

Cette convocation des états, dans les provinces qui devinrent plus tard pays d'élection, était conforme à l'ancienne tradition administrative (2), et, dans le cours de ce récit nous aurons

(1) Dans l'étude de M. de La Morinerie sur la marquise de Lâge de Volude *(Souvenirs d'émigration)*, on trouve une très curieuse lettre de M. de Féletz en réponse à une sortie virulente de la marquise à propos de la publication d'une note dans le *Journal de l'Empire*, sur sa mère, la comtesse d'Amblimont.

(2) Au XIIIe siècle, sous la domination des rois d'Angleterre, il est souvent question d'assemblées délibérantes, auxquelles les représentants des trois états assistaient : « .. Le péril de la guerre étant imminent en Poitou, écrit au mois d'août 1220, le commandeur du Temple en Aquitaine, à Robert de Burgh, justicier du roi d'Angleterre, tous les évêques et le plus grand nombre des barons et autres hommes probes des villes du seigneur roi... se sont réunis à Angoulême avec Hugues de Lusignan. (A. Bardonnet, *Niort et La Rochelle de 1220 à 1224* dans *Revue de l'Aunis, de la Saintonge et du Poitou*, t. VII, p. 50). Voir Boutaric, *Saint Louis et Alfonse de Poitiers*, p. 283, et aussi Froissart, t. VII, p. 35, édition Siméon Luce.

Digitized by Google

occasion de signaler leur fréquente réunion et le concours actif qu'ils prêtèrent à l'autorité royale en lui fournissant de larges subsides. Mais il ne paraît point qu'à l'assemblée de Niort, où furent envoyés les délégués des bonnes villes, aient été arrêtées des mesures bien efficaces pour subvenir aux misères qui accablaient le pays ; d'ailleurs le duc de Berry était absorbé par l'insurrection des « Tuchins » qui prenait les proportions les plus alarmantes. On remarque, en effet, à cette époque comme un souffle de rébellion qui passe sur les classes inférieures, aussi bien dans le midi de la France qu'à Paris, dans les Flandres et en Angleterre ; mais, c'est à tort que l'historien Massiou étend jusqu'en Saintonge le soulèvement des « Tuchins » ; il ne dépassa jamais les limites du Languedoc (1).

C'était principalement au nord et au midi, en Bretagne et en Guyenne, que se recrutaient les bandes qui infestaient la Saintonge. Le plus grand danger était cependant du côté de la mer. Appelé par le duc de Bretagne, le comte de Buckingham débarqua, en 1380, à Calais et traversa avec son armée tout le nord de la France jusqu'à Vitré. Charles V vivait alors, et c'est par son ordre que Buckingham n'avait pas été attaqué ; mais il mourut avant d'avoir vu ses sages prévisions se réaliser. Abandonné de ses barons, qui refusèrent catégoriquement de se joindre à l'armée anglaise, le duc de Bretagne fut obligé de lui refuser tout concours : le 11 avril 1381, Buckingham se rembarquait, après avoir levé le siège qu'il avait mis devant Nantes. A La Rochelle, comme en Bretagne, les Anglais se heurtèrent à la même antipathie ; en vain le roi Richard II, à son avènement au trône, avait-il envoyé aux Rochelais des lettres de rémission et de confirmation de leurs privilèges, le temps n'était plus où leur ville conservait au roi d'Angleterre une fidélité inébranlable. Au mois de mars 1382, les Anglais débarquaient dans l'île de Ré, attendant probablement le résultat des intrigues nouées à La Rochelle ; mais une escadre de vingt vaisseaux espagnols, que l'allié du roi de France, Jean Ier de Castille, avait envoyée sur nos côtes (2), bloqua les Anglais, les obligea à se rendre et à se rembarquer après avoir promis de ne plus prendre les armes pendant deux années (3).

---

(1) Massiou, *Histoire de Saintonge*, t. III, p. 189.

(2) Raynald, *Cronica del rey D. Juan Ier*.

(3) Jehan Jouvenel des Ursins, qui rapporte ce fait (*Histoire de Charles VI*, an 1382), dit que les Anglais débarquèrent « dedens une isle estant sur la mer, près de La Rochelle : » et il ajoute « qu'elle estoit peu peuplée et mal garnie de vivres ». D'où le P. Arcère a conclu (*Histoire de La Rochelle*, t. Ier, p. 263) que ce devait être la petite île d'Aix ; mais, outre que sa situation ne répond pas exactement aux indications du chroniqueur, aucune armée navale, à moins d'y être jetée par la tempête, n'aurait la pensée de débarquer sur cet îlot. La Rochelle était l'objectif de la flotte anglaise ; c'est donc bien à l'île de Ré qu'elle avait dû atterrir. Massiou (*Histoire de la Saintonge*, t. III, p. 192), et après lui Delayant (*Histoire des Rochelais*, t. Ier, p. 98) ont répété le P. Arcère.

Digitized by Google

La situation allait s'aggravant de jour en jour. Au mois de juillet 1383 cependant, les Français reprirent Tonnay-Charente, faible avantage compensé bientôt par la perte du château de Verteuil en Angoumois. L'année suivante, le 14 septembre, une trêve fut conclue entre la France et l'Angleterre et, dans l'entrevue qui eut lieu entre les ducs de Bourgogne et de Berry d'une part, le duc de Lancastre et le comte de Buckingham d'autre part, au commencement de l'année 1385, on la prorogea jusqu'au premier mai. Ce fut pendant la durée de cette trêve que le seigneur de Parthenay, commissaire du roi, conjointement avec Regnaud de Vivonne, pour la faire observer dans le Poitou (1), cédant aux pressantes sollicitations des gentilshommes et des bourgeois du pays de Saintonge, se rendit à Paris et supplia le duc de Berry d'agir vigoureusement contre les Anglais, dont le flot envahissant atteignait déjà la frontière du Poitou ; on avait vu, en effet, la garnison de Verteuil pousser ses courses jusqu'à Couhé, et même jusque sous les murs de Poitiers. Le duc de Berry ne recherchait pas volontiers les hasards de la guerre ; il demanda à son parent, Louis II de Bourbon (2), d'accepter le titre de capitaine général en Poitou, Berry et Auvergne ; le roi, de son côté, le nomma son lieutenant en Bourbonnais, Forez, Limousin, Marche, Saintonge et Angoumois (3). Le duc de Bourbon accepta, non sans hésitations : car il se rendait parfaitement compte des difficultés de sa tâche ; il mit à profit le temps qui restait à s'écouler avant l'expiration de la trêve pour convoquer à Moulins le ban de ses vassaux. Le duc de Berry se rendit en Poitou au mois d'avril 1385 ; les Poitevins, les plus menacés par le voisinage de l'ennemi, fournirent six cents hommes d'armes et un fouage de 60.000 livres. La noblesse du Poitou, du Berry, de l'Auvergne, du Limousin, de la Saintonge et du Rouergue réunit à Niort, à la date du premier juin, plus de deux mille combattants, sans compter le contingent de deux cents hommes d'armes fourni par Guillaume de Lignac. Les principaux capitaines étaient : le comte de La Marche (4), les sires de Pons (5) et de Parthenay (6), le vicomte de Thouars (7), Aymery de Rochechouart, sénéchal du Limousin, Regnaud de Vivonne, sénéchal du Poitou, le sire de

---

(1) *Archives historiques du Poitou*, t. XXI, introd., p. XXX.

(2) Louis II de Bourbon, dit le Bon, né le 4 août 1337, mort le 19 août 1410, fils de Pierre de Bourbon et d'Isabelle de Montizon (ANSELME, t. I, p. 301).

(3) Lettres patentes du 16 mars 1385. Archives nationales, P. 1377², cote 2882.

(4) Jean Ier de Bourbon.

(5) Renaud VI, sire de Pons.

(6) Guillaume VII de Parthenay.

(7) Tristan Rouhaud, qui avait épousé, en 1375, Pernelle, vicomtesse de Thouars, veuve en premières noces d'Amaury de Craon.

Digitized by Google

Pouzauges (1), etc... Comme la campagne comportait des travaux de siège, un grand nombre de mineurs fut réquisitionné dans les environs de Poitiers (2).

Cabaret d'Orville nous a laissé un récit détaillé de la chevauchée du duc de Bourbon en Saintonge; nous le suivrons autant que possible, en rétablissant toutefois l'ordre chronologique qu'il n'a pas observé en rapportant à l'année 1382 les événements accomplis en 1385. Après avoir reçu la soumission d'Aigre et de la tour du Fa (3) en Angoumois, qui se rendirent vraisemblablement à des détachements de l'armée du duc, les Français vinrent mettre le siège, non devant Montlieu, comme le dit Froissart, mais devant Taillebourg. Montlieu est à l'extrémité méridionale de la Saintonge; il eût été bien imprudent de laisser derrière soi toutes les garnisons disséminées sur les bords de la Charente; au surplus, un acte authentique nous apprend que c'est bien en juillet qu'eut lieu le siège de Taillebourg, puisque « le pénultiesme jour » de ce même mois, le duc de Bourbon, « estant en son ost devant Taillebourg », reconnaît avoir reçu une insigne relique (4) de saint Eutrope qui lui avait été accordée sur sa demande. Taillebourg s'élevait sur un rocher escarpé inaccessible du côté de la Charente; il passait pour l'un des châteaux les plus forts de la Saintonge. Les Anglais avaient en outre établi des retranchements sur le pont, autrefois témoin des exploits de saint Louis, et ne laissaient passer les barques que moyennant un péage fort onéreux pour la navigation. Aussi les Rochelais, directement intéressés à la libre circulation sur le fleuve, avaient-ils fourni un certain nombre de « galées » qui permirent d'attaquer ce pont sur la rivière aussi bien que du côté de la terre. Sa prise déconcerta la garnison du château, déjà menacée d'un blocus: car le duc de Bourbon avait établi ses troupes dans quatre bastides ou redoutes fortifiées; elle capitula dans les premiers jours d'août. De Taillebourg, les Français se dirigèrent sur Montlieu; là, la résistance ne fut pas longue, puisque, dès le 15 août 1385, le roi disposait de ce château, « qui venait d'être repris sur les Anglais », en faveur d'un capitaine de l'armée du duc de Bourbon, Arnaudin des Bordes (5). Archiac et un autre château dont l'identification n'a pu être établie, La Troncette ou La Tronchette (6), furent délivrés de leurs garni-

---

(1) Miles II de Thouars. Voir notice de M. P. Guérin, *Archives historiques du Poitou*, t. XXI, p. 260.

(2) *Archives historiques du Poitou*, t. XXI, introd., p. XXX.

(3) Commune de Sireuil (Charente).

(4) Cette relique était destinée à la collégiale de Moulins fondée la même année. Voir L. Audiat, *Saint Eutrope et son prieuré*, p. 166.

(5) Archives nationales JJ., 127, n° 109, f° 692, et *Archives historiques du Poitou*, t. XXI, p. 392, note.

(6) Il s'agit peut-être du château de La Tranchade, en Angoumois, qui dans les anciens titres est nommé *Troncheda*.

Digitized by Google

sons anglaises, puis, le duc de Bourbon revenant sur les rives de la Charente, s'empare de Jarnac et de Bourg-sur-Charente ; il mit ensuite le siège devant Verteuil, sur la recommandation expresse du duc de Berry. La défense de cette place fut opiniâtre. On s'en rendit maître après trois semaines, à l'aide de la mine, et dans la tranchée le duc de Bourbon s'y mesura en combat singulier avec un chevalier anglo-gascon, Renaud de Montferrand. Elle capitula dans les premiers jours d'octobre. Pendant ce siège, le duc de Bourbon avait envoyé en reconnaissance devant Bouteville, Jehan Buffet et Arnaudin des Bordes avec quelques hommes d'armes ; la garnison de Bouteville, encouragée par le petit nombre des assaillants, fit une sortie dans laquelle Jehan Buffet fut tué et Arnaudin fait prisonnier (1) ; une autre expédition, commandée par Boucicaut et Aimery de Rochechouart, s'avança jusqu'à « Bourg d'Iré » en Anjou, dont ils ne purent s'emparer (2). La campagne fut terminée par la prise du château de « Mauléon (3) ». L'hiver approchait, le duc de Bourbon se retira pendant le mois de novembre à Charroux pour faire reposer ses troupes, puis il les licencia à Limoges.

Cette expédition fut absolument stérile quant à ses résultats. A peine le duc de Bourbon avait-il quitté la Saintonge, que les Anglais revenaient en force et reprenaient la plupart des places qui leur avaient été enlevées, notamment Jarnac et Bourg-Charente ; mais la perte la plus sensible fut Taillebourg (4). La garnison chargée de sa défense était peut-être insuffisante (5), peut-être aussi d'autres raisons livrèrent-elles Taillebourg aux Anglais. Louis de Parthenay, son seigneur, avait longtemps combattu dans leurs rangs, et sa mère, en 1372, défendit le château de Soubise contre les troupes de Du Guesclin ; on peut donc supposer que, sans prendre ostensiblement parti pour les Anglais, le seigneur de Taillebourg ne les voyait pas d'un trop mauvais œil s'abriter derrière ses remparts. Le duc de Bourbon se proposait sans doute de revenir l'année suivante en Saintonge continuer ou plutôt recommencer sa campagne (6) ; mais alors de nouvelles

---

(1) Archives nationales JJ 128, n° 81, f° 52 v°, et *Archives historiques du Poitou*, t. xxi, p. 255, note.

(2) *Livre des faits de Jehan Boucicaut*. Edition Buchon, p. 577.

(3) Peut-être *Montléon*, château appartenant à l'évêque de Poitiers dans la commune de Chauvigny.

(4) Dès l'année suivante (1386), le corps de ville de Saint-Jean d'Angély prend des mesures pour arrêter un pâti avec les capitaines de Jarnac, Charente et Taillebourg. (Archives municipales, registre BB, n° ix).

(5) Les garnisons auxquelles était confiée la garde de certains châteaux s'élevaient parfois à un chiffre dérisoire. Le 21 février 1399, la comtesse de Périgord remet entre les mains de Regnaud, sire de Pons, les châteaux de Royan et de Mornac ; il est dit que Mornac aura quatre hommes de garnison et Royan six hommes. (Voir *Archives historiques de Saintonge et d'Aunis*, t. 1er, p. 70).

(6) Ce qui le ferait supposer, c'est qu'en 1386 il avait encore conservé le titre de lieutenant du duc de Berry en Poitou et Saintonge. (*Archives historiques du Poitou*, t. xxi, p. 392, note).

Digitized by Google

complications surgirent qui lui firent abandonner complètement le guerre de Guyenne. Le roi Jean de Castille réclamait le secours de Charles VI contre le duc de Lancastre, son compétiteur au trône (1), et les Portugais, ses alliés. Le duc de Bourbon fut chargé du commandement de l'armée d'Espagne ; il n'eut point à combattre les Anglais, dont les troupes furent désorganisées ou presque détruites par les maladies épidémiques. D'un autre côté, le roi de France était tout entier aux préparatifs de sa descente en Angleterre, projet qui rencontrait dans le pays la plus vive adhésion : car on avait l'espoir que cette puissante diversion favoriserait l'expulsion définitive des Anglais du royaume.

Le 17 mai 1386, Charles VI avait spécialement confié la garde des châteaux de Cognac, Merpins et Châteauneuf à Louis de Sancerre (2) ; celui-ci chassa de Jarnac et de Bourg les Anglais qui, comme nous l'avons vu, s'y étaient de nouveau installés après le départ du duc de Bourbon ; puis il inaugura le seul système qui pût assurer la sécurité du pays, en ordonnant la démolition des fortifications. Les châteaux de Jarnac, de Merpins, ainsi que la tour de Bourg-Charente, furent rasés par les habitants de Cognac, non sans exciter de la part de leurs seigneurs respectifs de vives protestations, qui nécessitèrent plus tard des lettres du roi interdisant toutes poursuites à ce sujet (3). (1387).

Le comte de Sancerre fut moins heureux devant Bouteville où l'avaient accompagné le sénéchal du Poitou, Regnaud de Vivonne, et le gouverneur de La Rochelle. Malgré le renfort de cent arbalétriers génois et de soixante lances, que lui amena du midi Gaucher de Passac, il se retira, dans la crainte d'être pris à revers par le sénéchal de Bordeaux, Jehan Harpedane, dont on annonçait la venue.

L'année suivante (1388), grâce sans doute aux forces disponibles que le duc de Bourbon avait ramenées d'Espagne, le comte de Sancerre put reprendre Taillebourg. Nous n'avons aucun détail sur ce fait d'armes ; mais nous savons, par les archives de Saint-Jean d'Angély, que, dans les premiers mois de l'année 1389 (n. s.), on procédait dans cette ville à la répartition de la taxe destinée à rembourser l'emprunt contracté « pour la délivrance de Taillebourg » (4), et, du reste, à partir de 1388, il n'est plus question de la contribution de guerre précédemment payée au capitaine de ce château. Quant à la date de cet événement, on peut indiquer le printemps de l'année 1388. Un titre authentique nous apprend, en effet, que le maréchal de Sancerre

---

(1) Le duc de Lancastre avait épousé la fille de Pierre le Cruel.

(2) Anselme, t. VI, p. 760 ; *Archives historiques du Poitou*, t. XXI, p. 397, note.

(3) Acte de février 1389. Archives nationales, 33, 135, n° 89, f° 50 v°, et *Archives du Poitou*, ibid.

(4) Archives de Saint-Jean d'Angély, BB, n° X.

Digitized by Google

était attendu à Saint-Jean d'Angély le 31 mai 1388 (1); plus tard, nous retrouvons le maréchal devant Bouteville, et du 26 août 1388 au 1er mars 1389 (n. s.), fut accordée une trêve pendant laquelle Hélion de Lignac, gouverneur de La Rochelle, fut chargé de négocier le mariage du vieux duc de Berry avec la fille du duc de Lancastre, mariage qui aurait été une des conditions de la paix proposée.

L'infatigable maréchal n'eut pas plus tôt chassé les Anglais de Taillebourg qu'il revint de nouveau assiéger Bouteville; il était, au mois de juillet, devant ce château, lorsqu'il fut appelé en toute hâte à La Rochelle, où les Anglais venaient de tenter un débarquement. On connaît la triste issue des préparatifs faits par Charles VI, pour sa descente en Angleterre. Au commencement de décembre seulement, on se trouva en mesure de tenter le passage; les brouillards et l'état de la mer s'y opposant, on ajourna, puis on abandonna définitivement ce projet qui avait fait naître tant d'espérances. Le roi Richard II avait donné au comte d'Arundel le commandement d'une flotte portant mille hommes d'armes et trois mille archers. Délivré de toute inquiétude au sujet des côtes d'Angleterre, Arundel cherchait une occasion favorable pour débarquer en Normandie ou en Bretagne; en attendant, pendant qu'il croisait dans la Manche, il captura un grand nombre de navires flamands, partis du port de La Rochelle et chargés de vins de Saintonge « jusqu'à neuf mille tonnaux », dit Froissart. Au mois de juillet de l'année suivante, Arundel jeta l'ancre devant Marans, pilla cette ville, qui était sans défense, et envoya un messager à Perrot le Béarnais et aux autres capitaines de routiers du Limousin et de l'Auvergne, les invitant à venir se joindre à lui pour piller ce pays. Le gouverneur de La Rochelle, Hélion de Lignac, était absent et avait laissé comme lieutenants dans cette ville Pierre de Jouy et le sire de Taillepied. Ils tentèrent une sortie; mais les forces supérieures des Anglais les contraignirent à la retraite, pendant laquelle les deux chevaliers, de qui Froissart exalte la vaillance, furent l'un et l'autre grièvement blessés. Arundel n'avait point de cavalerie; les ravages qu'il exerça furent donc forcément limités; il courut cependant la campagne jusqu'à Thouars et à Bressuire. Il avait repris la mer, lorsque les vents contraires l'obligèrent à chercher un refuge dans la rade de La Palice. C'est alors que les Rochelais, craignant un second débarquement, appelèrent le maréchal de Sancerre à leur secours; mais, lorsqu'il se présenta dans la rade, avec les barques rochelaises bien munies d'artillerie, Arundel avait levé l'ancre et gagné la haute mer.

La malheureuse expédition de Charles VI contre le duc de

---

(1) Archives nationales, JJ, 133, n° 29, f° 15, et *Archives historiques du Poitou*, t. XXI, p. 397, note.

Digitized by Google

Gueldre (17 août-12 octobre 1388) fut suivie de la disgrâce du duc de Bourgogne, qui l'avait conseillée, et de la retraite du duc de Berry. Le roi s'entoura dès lors des anciens conseillers de son père, et l'on put espérer qu'il allait reprendre les prudentes traditions de Charles le Sage. Les pourparlers en vue de la paix avec l'Angleterre n'avaient point été abandonnés ; ils furent repris et menés à bonne fin, et une trêve générale de trois années fut conclue à Leulinghem, le 18 juin 1389.

Les conditions de cette trêve furent publiées, dit Froissart, « aux capitaines qui guerres d'Anglois faisoient »; mais il aurait fallu s'appuyer au besoin sur des forces imposantes pour les faire respecter. Perrot le Béarnais s'y soumit; d'autres, comme Amérigot Marchès (1), n'en tinrent aucun compte et continuèrent leurs expéditions. Le vicomte de Meaux vint mettre le siège devant le château de La Roche-Vendeix où Marchès s'était fortifié, s'en empara et le fit raser; puis, renvoyant en Picardie une partie de ses troupes, « il s'en alla devant La Rochelle et s'en vint loger à Saint-Jean d'Angély pour garder la frontière: « car encore y avoit-il des pillards et robeurs qui couroient à la fois en Xainctonge quant ils veoient leur plus bel (2).» Les bourgeois de Saint-Jean d'Angély avaient déjà signalé au roi, dès le mois de février 1390, « les prises que les Anglois font pour les marques » en le suppliant d'y mettre ordre; ils y pourvoyaient eux-mêmes autant qu'ils le pouvaient, et dans la nuit de noël 1389, ils avaient enlevé de force et ramené chez eux le bétail capturé par le capitaine de Bouteville, avant qu'il ait eu le temps de le mettre en sûreté derrière les remparts du château. Le vicomte de Meaux amenait avec lui deux compagnies de Gallois, sous le commandement d'Aignelet de Laleue et d'Aubert de Lespine (appelé par Froissart Aubert de Lespinette); soit qu'ils ne jugeassent pas la violation de la trêve suffisante, soit qu'ils manquassent de troupes et de subsides, le vicomte de Meaux et Enguerrand de Coucy, qui le rejoignit en Saintonge au mois de juin 1391, n'attaquèrent ni Mortagne, ni Bouteville; ils se contentèrent de modérer et de régulariser les « pâtis » leur présence suffit toutefois pour faire respecter les conditions de la trêve (3).

La sage administration des conseillers, que Charles VI avait appelés près de lui, fut malheureusement de courte durée. Pendant les conférences tenues à Amiens pour la prolongation de la trêve, au mois de mars 1392, le roi fut atteint d'une fièvre violente, origine des troubles cérébraux, dont le premier accès se manifesta pendant la campagne dirigée contre le duc de Bre-

(1) Froissart le dénomme Marcel. Voir étude de M. Moranville, *Bibliothèque de l'école des chartes*, 1892, liv. 1 et 2.

(2) Froissart, t. III, liv. IV, p. 76, éd. Buchon.

(3) Archives de Saint-Jean d'Angély, BB, n° XIII. Aignelet de La Leue et Ousset, receveur en Saintonge, furent nommés commissaires au fait du pâti.

Digitized by Google

tagne (août 1392). Ce douloureux événement, qui ouvrit l'ère des calamités, ramena au pouvoir les oncles du roi, et bientôt la lutte des Bourguignons et des Armagnacs allait commencer.

L'armée assemblée pour l'expédition de Bretagne fut licenciée par les ducs de Berry et de Bourgogne ; Boucicaut, nommé par le roi lieutenant dans une partie de la Guyenne, vint « avec grand compagnie de gens d'armes » assiéger un château d'Auvergne que les Anglais avaient pris durant la trêve, « le roc d'Uzac (1) ». L'année suivante (1393), le comte d'Eu, récemment nommé connétable, lui amena mille hommes d'armes avec lesquels ils se disposaient à chasser les Anglais de « Dompose » (2) en Auvergne, lorsqu'ils apprirent que le maréchal de Sancerre venait de recevoir à composition le commandant de cette place. Boucicaut et le connétable convoquèrent à Limoges « tous les cappitaines Anglois qui au pays tenoient chasteaux et forteresses, et leur firent promettre et jurer de loyaument tenir et garder les trefves », ce qui n'empêcha pas, l'année suivante (1394), les Anglais, « qui petit ont accoustumé de tenir ce qu'ils promettent », de s'emparer de deux châteaux sur les confins de l'Angoumois et de la Saintonge. Ils sont désignés sous les noms de « Cor » et de « La Roche » dans le *Livre des faits de Jehan Boucicaut*, noms qu'il nous a paru impossible d'identifier. Avant d'employer la force pour les réduire, Boucicaut se rendit à Bordeaux et obtint du duc de Lancastre la restitution de ces deux places ; Perrot le Béarnais, qui y avait établi garnison, dut en outre « amander sa forfaiture » et payer une indemnité. Peu de temps après (1395), Boucicaut et le comte d'Eu quittaient la France pour prendre part à la guerre de Hongrie.

La prolongation des trêves laissait le pays dans une sécurité relative qui permit de régulariser les taxes de guerre établies antérieurement de la façon la plus arbitraire. Regnaud, sire de Pons, fut choisi d'un commun accord par les rois de France et d'Angleterre pour procéder à la révision et à la modération des « pâtis », conjointememt avec les états de la province. Une première convocation de ces états eut lieu à cet effet, à Pons (3), le 3 juillet 1395, une seconde le 16 juin 1396, l'assemblée fut ensuite transportée à Saintes. A cette époque, Mortagne sur

---

(1) Les noms cités dans le *Livre des faits de Jehan Boucicaut*, sont la plupart du temps défigurés ; je crois qu'ici l'Auvergne est confondue avec le Limousin et qu'il doit s'agir d'*Uzac*, localité située sur une éminence, à cinq kilomètres de Brives. On y remarque les ruines d'un château fort.

(2) Si, comme je le crois, il s'agit ici, non de l'Auvergne proprement dite, mais des confins de cette province et du Limousin, « Dompose » serait peut-être *Domps*, commune du département de la Haute-Vienne, à trente-cinq kilomètres de Limoges, dans le canton d'Eymoutiers.

(3) Marvaud prétend à tort (*Etudes sur la ville de Cognac*, t, 1er, p. 164) que Renaud de Pons tenait son mandat du roi d'Angleterre : « En acceptant cette charge, dit-il, il avait failli au patriotisme. »

Digitized by Google

Gironde et Bouteville étaient toujours au pouvoir des Anglais (1). Les états provinciaux s'occupèrent de l'établissement des aides de guerre, et leur intervention n'était pas une simple formalité. Le 17 mai 1406, Jehan Bidaut, échevin de Saint-Jean d'Angély, déclara au corps de ville qu'à l'assemblée tenue à Saintes, le 14 du même mois, il avait été décidé: « en tant que touche certaine tailhée qui a esté mise sus pour soustenir les gens d'armes qui ont été sur la frontière par le temps passé, *il n'en seroit rien payé, pour ce que le pays n'en avoit fait aucun consentement* ; en ce qui touche le temps advenir, monsieur de Pons, monsieur l'évesque, monsieur d'Archiac, monsieur Jehan de Maumont, messire Anthoine de Surgières ont esté d'oppinion qu'il soit levé en Xainctonge quatre cens livres pour convertir à paier cent hommes pour deux moys pour tenir la frontière, et jà les y a lon envoyés... (2) » Dans cette contribution de guerre la ville de Saint-Jean d'Angély accepta de figurer pour cent livres. Nous n'avons pas de données bien positives sur le mode d'élection, ni sur le nombre des membres des états provinciaux, notamment en ce qui concerne le clergé et la noblesse. Quant au tiers état, il était représenté par des délégués, presque toujours choisis dans le sein de l'échevinage, sans que jamais les officiers du roi soient intervenus dans ce choix. Ces assemblées étaient le plus souvent réunies à Saintes, mais souvent aussi dans n'importe quelle autre localité de la province, où se trouvait le sénéchal qui d'ordinaire la présidait. Lorsqu'il s'agissait de quelque aide importante, la requête était présentée par des commissaires envoyés par le roi ; enfin les principaux gentilshomme de la Saintonge et de l'Aunis se réunissaient aussi en conseil pour discuter les mesures de défense à adopter : c'est ce qu'on appelait « le conseil de guerre » ou « conseil du roi », parce qu'ils délibéraient sous la direction du lieutenant du roi dans la province.

On serait tenté de croire, en lisant nos vieux chroniqueurs, que les charges si lourdes imposées au pays par la quasi permanence des hostilités, étaient, pour la plus grande partie, détournées de leur destination et absorbées par les profusions de la cour ; tout en reconnaissant les folles prodigalités des oncles et des frères du roi, et la mauvaise administration des finances à cette époque, nous croyons cependant que l'étude des documents contemporains pourra rectifier quelques erreurs et dissiper bien des préjugés. Elle donnera une idée plus juste de la manière dont nos populations du XIV^e^ et XV^e^ siècle savaient défendre leurs droits. Non seulement les Saintongeois récla-

---

(1) Un document mentionné dans un inventaire des archives municipales de Cognac de l'année 1755, cité par Marvaud, établirait qu'en 1392 les *seigneurs du pays* auraient chassé les Anglais de Bouteville. Les « pâtis » pour Bouteville furent payés jusqu'en l'année 1399.

(2) Archives municipales, de Saint-Jean d'Angély, BB, n° XVIII.

Digitized by Google

maient énergiquement contre les contributions générales, qui ne s'appliquaient point directement au fait de la guerre, comme les aides pour le passage en Angleterre, ou l'expédition du duc de Bourbon en Espagne, en faisant valoir la situation particulière de la province comme « pays de frontière », mais à La Rochelle, aussi bien qu'à Saint-Jean d'Angély, ils obtinrent souvent sur les mêmes aides des remises considérables, sous la condition de les consacrer à l'entretien de leurs fortifications.

Il faut aussi se tenir en garde contre l'exagération des plaintes et des doléances, que les intéressés faisaient parvenir à l'autorité dans le but très légitime d'obtenir la diminution de leurs charges; ils s'inquiétaient bien plus de frapper fort que de frapper juste, et l'on ne devra jamais les accepter sans contrôle. La vérité est, qu'en Saintonge et en Aunis, même dans les temps de la plus grande insécurité, c'est-à-dire de 1385 à 1400, malgré les misères inséparables d'une longue guerre, les campagnes de ces provinces ne furent point réduites à cet état de désolation que nous dépeint le *bourgeois de Paris* dans son journal, alors que les cultivateurs cessaient de labourer et de semer, abandonnant leurs demeures, leurs femmes et leurs enfants. Les transactions ordinaires, le commerce lui-même ne furent jamais complètement arrêtés : nous en avons la preuve dans cette expédition de neuf mille tonneaux de vins de Saintonge faite en Flandre en 1388 et qui, comme nous l'avons vu, devint dans la Manche la proie du croiseur anglais. En 1391, un commerçant de Saint-Jean d'Angély se plaint, lui aussi, d'avoir vu ses vins enlevés sur mer par des Anglais. Enfin, les habitants de cette ville, unis aux Rochelais, obtinrent en 1385 et 1396 la confirmation de privilèges commerciaux, entre autres celui qui exemptait les navires chargés de marchandises ou denrées provenant de la Saintonge et de l'Aunis, du droit de « naufrage » sur toute la côte du pays de Flandre, « pourvu qu'audit vaisseau naufragé soit trouvée aucune beste vivante (1) ». Ces mêmes privilèges furent de nouveau confirmés en 1398 par Philippe de Bourgogne. Cela nous prouve, sinon la grande activité, au moins la continuité des transactions commerciales entre les deux pays dans les dernières années du XIV^e^ siècle.

II

Le mariage d'Isabelle, fille de Charles VI, avec Richard II, roi d'Angleterre, aurait dû faire espérer qu'une paix définitive remplacerait la trêve de Leulinghem, prolongée pendant vingt-huit années; mais il existait comme un vague pressentiment du malheur public, et les superstitions populaires dont les contemporains se sont faits les échos, indiquent bien cette inquiétude générale des esprits. Il n'était bruit partout que de signes

(1) Amos Barbot, *Histoire de La Rochelle*, t. 1^er^, p. 249, 250.

Digitized by Google

menaçants, d'apparitions effrayantes. « En divers endroits de la Guyenne, on vit des escadrons de gens d'armes se choquer la nuit, et l'on entendit mesme les hennissements des chevaux, le son des trompettes, le cliquettis des armes, et les cris des combattants. (1) »

Le roi d'Angleterre avait remis Cherbourg au roi de France et Brest au duc de Bretagne. De même, il aurait, ce semble, dû retirer les garnisons anglaises des places de la Saintonge qu'elles occupaient encore ; mais, comme nous avons eu déjà occasion de le dire, leurs chefs n'étaient anglais que de nom ; la guerre était pour eux un brigandage légal exercé à leur profit, sous leur propre autorité ; ils n'obéissaient qu'à la force ou ne cédaient qu'à l'appât de l'or. Le *statu quo* fut donc maintenu en Saintonge ; on se borna à prendre quelques précautions pour éviter les trahisons toujours à redouter ; ainsi à La Rochelle comme à Saint-Jean d'Angély, nul commerçant anglais n'était admis dans la ville, s'il ne jurait au préalable de ne rien entreprendre contre la sécurité de ses habitants (2).

La déposition et la mort de Richard II d'Angleterre fit craindre pendant un moment la rupture de la trêve de Leulinghem ; elle fut cependant confirmée au mois de janvier 1400, entre les envoyés du nouveau roi d'Angleterre, Henri IV, et les ducs de Bourgogne et d'Orléans ; mais la haine sourde qui divisait les deux princes allait bientôt éclater au grand jour et ouvrir cette ère de désastre, que le roi Charles VII devait clore après cinquante années de guerres civile et étrangère.

Une ordonnance du 14 janvier 1401 avait investi, à titre d'apanage, Louis, troisième fils de Charles VI, de la Provence et de la Guyenne ; mais, lorsque plus tard les commissaires du roi se présentèrent pour prendre possession de La Rochelle, cette ville invoqua les lettres patentes qui l'avaient incorporée au domaine du roi, et d'après lesquelles elle ne pouvait sous aucun prétexte en être détachée : il fut fait droit à leur réclamation (3).

La révolution politique qui avait placé sur le trône d'Angleterre le fils du duc de Lancastre, était vue défavorablement par les Bordelais très affectionnés au roi Richard. On se flatta que d'habiles négociations les amèneraient peut-être, aussi bien que les habitants de Dax et de Bayonne, à se soumettre à l'autorité du roi de France. Le duc de Bourgogne proposa d'ouvrir

---

(1) Mezeray, *Histoire de France*, t. 1er, page 976.

(2) « Si aucuns marchans anglois viennent en ceste ville pour marchander, ils feront serment à monsieur le maire en la manière que l'on fait à La Rochelle. » (Archives municipales de Saint-Jean d'Angély, mesée du 5 septembre 1394, reg. BB. nº xv.)

(3) Lettres patentes du 27 août 1401. Massiou, dans son *Histoire de la Saintonge*, rapporte ce fait à la date de 1410, qui est celle de la prise de possession par les commissaires du roi.

Digitized by Google

à ce sujet, soit à Saintes, soit à Blaye ou à Mirambeau, des conférences auxquelles auraient assisté le connétable Charles d'Albret et le maréchal de Sancerre ; mais le sénéchal de Bordeaux s'empressa d'informer le roi d'Angleterre des desseins de la cour de France, de l'état des esprits en Guyenne et « des lamentations qui couroient parmi la cité de Bourdeaux et les Bourdelois. » Aussitôt deux cents hommes d'armes et quatre cents archers furent expédiés d'Angleterre sous la conduite de Thomas Percy et d'autres chevaliers anglo-gascons. L'évêque de Londres les accompagnait : aussi, lorsque les ducs de Bourbon et de Berry rencontrèrent à Agen les envoyés de Bordeaux, de Dax et de Bayonne, leurs exhortations et leurs promesses demeurèrent-elles sans effet. Les trafiquants de Guyenne firent passer avant le patriotisme les intérêts de leur commerce. « Nous avons plus de marchandises, de vins, de laine et drap aux Anglois que nous n'avons aux François », dirent-ils, « et nous avons entendu que l'évesque de Londres et messire Thomas de Percy seront brief ici, si nous informeront de la vérité (1). » Les ducs de Bourbon et de Berry perdirent l'espoir de changer les dispositions des villes de Guyenne, et reconnurent « que trop y auroit à faire pour les tourner françoises. » Il est juste de reconnaître cependant, et Froissart le constate, que de la rupture des négociations « moult de gens furent courrouciés, qui vouloient tenir le parti du roi de France. »

En l'année 1402, la plaine de Montandre en Saintonge fut le théâtre d'une de ces joutes chevaleresques, comme celle qui, cinquante ans auparavant, avait rendu célèbre la lande de Mi-Voie, en Bretagne. Le duc d'Orléans cherchait toutes les occasions de provoquer et de défier le roi d'Angleterre. Il encouragea sept gentilshommes de sa maison à appeler à un combat à outrance sept chevaliers anglais. La rencontre devait avoir lieu sur la frontière, entre Angoulême et Bordeaux. Les Anglais répondirent à cet appel, et le sénéchal de Saintonge, Jehan Harpedane fut chargé de régler les conditions du combat. Guillaume de Barbazan était à la tête des Français, les Anglais avaient pour chef Robert Scales. Les chevaliers se rencontrèrent, le 19 mai 1402, devant Montandre. Jouvenel des Ursins a longuement décrit ce fait d'armes ; les détails en sont retracés dans l'*Histoire de la Saintonge* de D. Massiou (2) ; il serait inutile de les répéter ici. Les juges du camp, Duras et Harpe-

(1) Froissart, liv. IV, t. III, p. 360-361. Ed. Buchon.

(2) Massiou prétend que vingt chevaliers, dix français et dix anglais, se joignirent aux quatorze combattants. Massiou a mal lu le texte. Jouvenel des Ursins a dit, en parlant de Barbazan, qu'il commandait aux « dits sept chevaliers français » ; Massiou a lu « dix-sept ». Voir *Histoire de Saintonge*, t. III, p 238. — Ces combats étaient alors assez fréquents. Froissart fut témoin d'un combat entre cinq chevaliers anglais et cinq chevaliers français, qui eut lieu sur la place de Saint-André de Bordeaux, en présence du duc de Lancastre (t. II, p. 756, Ed. Buchon).

Digitized by Google

dane, déclarèrent les Français vainqueurs. On doit cependant faire observer que suivant Jouvenel des Ursins, ce serait le sénéchal de Saintonge qui aurait fait savoir à la cour de Charles VI « qu'il y auroit certains nobles d'Angleterre ayant dessein de faire armes pour l'amour de leurs dames ». D'après le religieux de Saint-Denys (1), que nous croyons mieux informé, le duc d'Orléans lui-même aurait encouragé les gentilshommes de sa maison à envoyer un cartel en Angleterre. Cette version nous paraît la plus probable, étant données les dispositions hostiles de Louis d'Orléans à l'égard du roi Henri IV. Au surplus, enthousiasmé par le premier combat, pour le succès duquel il avait demandé des prières publiques, le duc d'Orléans écrivait au mois d'août suivant au roi d'Angleterre pour le provoquer, dans cette même plaine de Montandre, à un combat de cent contre cent « afin de fuir oisiveté, acquérir honneur et bonne renommée ». Le roi répondit, non sans raison, que c'était à lui aussi bien qu'au duc d'Orléans à donner le bon exemple du respect des trêves (2).

Jehan Harpedane, sénéchal de Saintonge, était d'origine anglaise ; son père, seigneur de Raisne dans le Devonshire, avait suivi en Guyenne Jean Chandos dont il était un des lieutenants, il épousa Jeanne de Clisson, sœur du connétable et demeura jusqu'à sa mort fidèle serviteur du roi d'Angleterre ; mais son fils, grâce à la haute protection de son oncle, fut comblé des faveurs de Charles VI. Déjà pourvu du titre de chambellan, il fut en 1391, nommé sénéchal de Saintonge (3). Le roi lui fit don de la chatellenie de Montandre, confisquée sur le soudan de La Trau (4) ; il acquit de François de Monberon, vicomte d'Aunay, et de sa femme, Louise de Clermont, les terres de Mirambeau et de Cosnac, ce qui le rendait un des plus puissants seigneurs de la haute Saintonge (5) ; il y joignit la chatellenie de Taillebourg, que Jean de Parthenay-Larchevêque, lui céda. On a vu par les pages qui précèdent, quelle était l'importance stratégique de Taillebourg. Sa possession rendait maître de tout le cours de la Charente entre Saintes et la mer. C'était sans doute

---

(1) L. xxii, c. 3, p. 449.

(2) Monstrelet, t. 1er, ch. 9, p. 93-100.

(3) Il abandonna momentanément ses fonctions de 1396 à 1399, pour les reprendre plus tard.

(4) Ce titre de *soudan* ou *soudich*, évidemment rapporté des croisades, était porté par les seigneurs de Saint-Georges de Didonne en Saintonge et de la *Trau* (aujourd'hui *La Trave*), dans la commune d'Uzeste (Gironde). Ces seigneurs se distinguèrent par leur attachement à la cause de l'Angleterre.

(5) Du chef de sa mère, il était en Poitou seigneur de Belleville, de Montaigu, de Vendrines, de La Lande et de Saint-Hilaire le Vouis. Il épousa en premières noces Jeanne de Mussidan, dont un fils, Jean III, marié à une fille naturelle de Charles VII ; et en secondes noces, en 1404, d'après Besly, Jeanne d'Aspremont, veuve de Savary de Vivonne, sénéchal du Poitou. (*Archives historiques du Poitou*, t. xxi, p. 206, note de M. P. Guérin).

Digitized by Google

une garantie de savoir ce château entre les mains du sénéchal de Saintonge : son devoir et son intérêt se confondaient pour assurer sa conservation ; cependant on pouvait espérer mieux encore. La vente récente de Taillebourg offrait au roi, usant de son droit de suzerain, l'occasion d'exercer le retrait féodal et d'incorporer cette chatellenie au domaine royal. C'est surtout ce que désiraient les habitants de Saint-Jean d'Angély, intéressés à ne pas voir de nouveau retomber ce château entre les mains des Anglais. Sur leur initiative, les états de Saintonge demandèrent au roi de racheter Taillebourg et votèrent même une « taillée » ou imposition, dont le produit devait servir à indemniser Harpedane. Jehan Chauveau, bourgeois de Saint-Jean d'Angély, fut envoyé à Paris pour hâter la solution de cette affaire. Se borna-t-il à l'exposer et à la défendre au seul point de vue des intérêts et de la sécurité du pays ? Rappela-t-il, au contraire, l'origine du sénéchal de Saintonge, sa parenté avec Olivier de Clisson, si détesté du duc de Bourgogne ? ne l'accusa-t-il pas de quelque concussion ou de quelque excès de pouvoir dans l'exercice de ses fonctions, notamment pour avoir exigé une imposition qui n'avait pas été votée par les états de la province ? Toujours est-il que Pierre Coutelier, lieutenant général en la sénéchaussée, se présenta au nom de son sénéchal devant le corps de ville de Saint-Jean d'Angély, demandant s'il entendait désavouer « les villenies et injures » que Jean Chauveau, son procureur, avait proférées au conseil du roi à l'encontre du sénéchal de Saintonge. Le maire, Hugues de Cumont, répondit, au nom de tous, que leur procureur avait pour seule mission d'exposer « la misère et la pouvreté de la ville » et de s'opposer au payement du fouage irrégulièrement exigé ; que s'il avait injurié ou calomnié le sénéchal, il avait excédé ses pouvoirs, et dans ce cas ils le désavouaient. Quelques jours plus tard, le maire annonçait la révocation du sénéchal, ce qui prouve que, malgré le désordre qui régnait alors dans l'administration générale du royaume, la municipalité d'une ville de second ordre pouvait encore obtenir justice contre le plus puissant seigneur de la province (1).

En ceste année 1406, les états de Saintonge furent convoqués à deux reprises : la première fois à Saintes, au mois de mai, une imposition que le sénéchal Harpedane avait établie de son chef fut refusée comme n'ayant pas été régulièrement votée. Une autre convocation eut lieu dans la même ville le 10 août, sous la présidence du connétable d'Albret ; les envoyés de Saint-Jean d'Angély, Berthomé Marquis et Hélie du Vergier, choisis dans la mesée du 6 août, prirent devant leurs commettants l'engagement de se gouverner « selon ceulx de La Rochelle et du pays dessa Charente ».

---

(1) Archives municipales de Saint-Jean d'Angély, 1406. Registre BB., n° XVIII.

Digitized by Google

Bien que l'évêque de Chartres et celui de Winchester fussent chargés de négocier la paix, en la cimentant par le mariage du roi d'Angleterre avec une fille de Charles VI, la campagne ne fut pas moins menée contre les Anglais qui, au mépris des trêves, s'emparaient, dans le Périgord, l'Angoumois et la Saintonge, de tous les postes fortifiés à leur convenance. Le sire de Pons, au mois de juin (1406), leur avait déjà enlevé Mortagne sur Gironde; au mois d'août, arrive en Saintonge le connétable Charles d'Albret (1). Il obtint des états les subsides nécessaires à l'aide desquels furent repris Chalais, en Saintonge, et, dans le Périgord, Brantôme, La Chapelle, Florac, Limeuil et Mussidan. Le sénéchal de Bordeaux n'essaya même pas de secourir ces petites places, car le roi d'Angleterre, attaqué dans ses propres états par les Bretons sous la conduite du maréchal de Rieux, avait besoin de toutes ses forces pour leur résister et tenir en respect les partisans d'Edmond Mortimer, le légitime héritier du trône. Encouragé par ces succès, le duc d'Orléans résolut de terminer la campagne par un coup d'éclat qui, en forçant les Anglais à demander la paix, aurait rétabli sa popularité et justifié ses prétentions au gouvernement de la Guyenne. Au commencement d'octobre, il traversait la Saintonge, conduisant avec lui cinq mille hommes; sa femme, Valentine Visconti, l'accompagnait (2). Le connétable d'Albret, les comtes de Foix et d'Armagnac, le sire de Pons, Jean Harpedane, joignirent à son corps d'armée toutes les forces dont ils pouvaient disposer, Le duc mit tout d'abord le siège devant Blaye et le leva au bout de quelques jours, la garnison ayant pris l'engagement de capituler dès que Bourg sur Gironde aurait ouvert ses portes. Cette dernière place fut investie le premier novembre; mais le duc d'Orléans avait perdu devant Blaye un temps précieux; des pluies continuelles entravèrent les opérations du siège; enfin un convoi de vingt-deux vaisseaux, parti de La Rochelle, sous la conduite de l'amiral de France Cliquet de Brébant, pour assurer le ravitaillement du camp, ne put entrer dans la Gironde, à l'embouchure de laquelle croisait une flotte anglaise. Après un blocus de quinze semaines, le duc d'Orléans fut obligé de lever le siège « à son grand déshonneur (3)». Ses ennemis ne man-

---

(1) Fils d'Amanieu, sire d'Albret, et de Marguerite de Bourbon.

(2) « Le dimanche, tiers jour d'octobre l'an 1406, monsieur le maire a fait appeler plusieurs de ses échevins et conseillers .. pour avoir leur oppinion si l'on fera de par la ville aucun présent à monseigneur le duc Dorlhans et sa femme quant il sera arrivé en ceste ville. Lesquels sont d'oppinion que l'on fera un présent de quatre pipes de bon vin veilh qui se pourra trouver, et on cas que l'on ne trouvera tant de vin veilh, qu'il soit fait de deux pipes de vin veilh et de deux de bon vin nouveau »
(Archives municipales de Saint-Jean d'Angély, BB, nº xx).

(3) Le siège. . « duret de lo bespro de la Totzsans entro à xv senmanas, et sen leberen au grant dessonor... » (Archives municipales de Bordeaux, *Livre des coutumes*, p. 690).

Digitized by Google

quèrent pas de l'accuser d'avoir perdu au jeu et dissipé en débauches la solde de ses troupes. Cependant, en passant à Saint-Jean d'Angély, il accorda à ses habitants, « ... pour les grants et excessifs tailles et fouages que leur a convenu paier pour aider et sostenir la guerre de monseigneur, et rachapter plusieurs chasteaux et forteresses tant dudit pays comme au pays de Limosin, Périgort et Angolmois... deux cens escuz à emploier et convertir à réparacion et emparement de la ville (1)... » Malgré l'échec de sa campagne en Guyenne, le duc d'Orléans se fit donner le gouvernement de cette province, mettant ainsi le comble à l'irritation du duc de Bourgogne, qui cependant n'avait pas été plus heureux que lui dans son entreprise contre Calais. Quelques mois plus tard, cette rivalité furieuse avait pour dénoûment le crime de la rue Barbette (20 novembre 1407). Ce fut comme le signal de la guerre civile.

Nous avons vu qu'à la demande des états de Saintonge, le château de Taillebourg avait été réuni au domaine royal ; mais Jehan Harpedane différait de jour en jour d'exécuter les ordres du roi et ne faisait point connaître le chiffre des sommes qui devaient lui être remboursées. Le 11 mars 1408, le corps de ville de Saint-Jean d'Angély supplie le roi de mettre fin à cet état de choses : « La ville et le chasteau de Taillebourg, dit-il, ont esté au temps des guerres, et pourroient estre au temps à venir la totale destrucion et gast du pays de Saintonge, Angolmois, Poitou, Périgort et Limosin, pour ce que ladite ville et chastel assise sur la rivière de Charante, et onquel a port de mer et pont de pierre très beau et notable, qui sont à deffence desdis pays et par lesquels ville et chastel qui ont esté despuis quarante ans, par malvaise garde, par troys foys ès mains de vos ennemiz, ont esté lesdis pays tellement gastez et dissippez, que à peine jamès en pourront estre rescous... (2) » On fit enfin droit à cette supplique et la châtellenie de Taillebourg fut donnée au dauphin, avec cette condition que le château serait démantelé, ce que les habitants de Saint-Jean d'Angély s'empressèrent d'exécuter à leurs frais (3).

La Guyenne avait obtenu une trêve spéciale qui devait durer du 15 janvier 1408 au 15 avril suivant. Pendant cet état de tranquillité momentanée, le sénéchal de Saintonge, qui avait convoqué à Saintes, au mois de mai 1412, les trois états de la province, leur communiqua les lettres par lesquelles le roi lui enjoignait de disperser par la force « les troupes de malfaiteurs, gens d'armes et autres, vivant sur le pays... les uns s'advouant de nous, dont il n'est rien, les autres estre à aulcun de nostre sang et lignaige... » L'intention était excellente, sans doute ; malheureu-

(1) Archives municipales de Saint-Jean d'Angély, BB, n° xx.
(2) Archives municipales de Saint-Jean d'Angély, BB, n° xxi.
(3) Le coût de cette démolition fut plus tard remboursé par le roi.

Digitized by Google

sement les moyens d'exécution faisaient défaut, et ce fut la guerre qui débarrassa la contrée des bandes de pillards qui la dévastaient.

Le duc d'Orléans, oubliant dans sa haine contre l'assassin de son père tout sentiment national, avait amené son oncle, le duc de Berry, le duc de Bourbon, les comtes d'Armagnac et d'Alençon, ainsi que le connétable d'Albret, à solliciter l'alliance du roi d'Angleterre contre le duc de Bourgogne ; un traité fut signé à Bourges, le 18 mai 1411. Henri IV l'avait accepté, à la condition expresse qu'il rentrerait en possession de tout le duché d'Aquitaine, y compris la Saintonge, et que le Poitou, conservé sa vie durant au duc de Berry, ferait, après la mort de ce prince, retour à la couronne d'Angleterre. Ce traité, qu'on ne parvint pas à tenir secret, excita l'indignation générale. Dans un de ses moments lucides, Charles VI résolut de remettre par la force les princes rebelles dans le devoir. Le 14 mai 1412, il prenait l'oriflamme à Saint-Denis, et le 11 juin, il se présentait devant Bourges, où le duc de Berry s'était enfermé. Le siège traînait en longueur ; les maladies contagieuses décimaient l'armée royale ; le dauphin intervint et obtint qu'une entrevue aurait lieu entre les ducs de Berry et de Bourgogne : elle aboutit à un traité de paix, dont la première clause fut la rupture avec l'Anglais, l'ennemi commun. Thomas, duc de Clarence, second fils du roi d'Angleterre, avait débarqué, le 10 août 1412, à Saint-Vaast La Hougue, à la tête de mille hommes d'armes et de trois mille arbalétriers ; voyant la paix conclue entre les princes français, il se dirigea vers la Guyenne dont il avait été nommé gouverneur. Il marchait avec une lenteur systématique vivant à discrétion sur le pays. Au mois de novembre, il entrait dans son gouvernement (1) ; aussitôt le sénéchal de Saintonge convoqua les états à Saintes pour la veille de Saint-Hilaire (2). Jacques d'Heilly, qui reçut en cette occasion le titre de maréchal de Guyenne, avait été chargé de la direction des opérations de guerre sur la frontière, et il prit possession du gouvernement de La Rochelle, le 16 février 1413. Ses lieutenants, Aymon d'Archiac, et un chevalier nommé Ferry, obtinrent que la ville de Saint-Jean d'Angély, malgré la répugnance de ses eschevins et de ses bourgeois, recevrait une garnison de quatre-vingts hommes d'armes, avec des munitions de guerre et d'artillerie consistant en « sept canons enchacez de bois, garnis de XIIII boëtes (3) ».

---

(1) Archives municipales de Saint-Jean d'Angély. — Mesée du 24 novembre 1412. Ont ordonné que ceulx qui ont esté esleuz aillent devers le roy pour luy signifiier, et à son conseil, la venue du duc de Clarence et demander provision des aides.

(2) Archives municipales de Saint-Jean d'Angély. — Mesée du 7 janvier 1413. BB, n° XXIV.

(3) Archives de Saint-Jean d'Angély, FF, n° XV. — Ces canons étaient des

Digitized by Google

Sur l'initiative de l'évêque de Saintes, les états furent convoqués à Mauzé dans le courant de juin, « afin de mectre provizion sur le pays du roy pour que les Anglois ne le grèvent »; il était indispensable, en effet, de prendre des mesures afin d'assurer des subsides, le roi, par lettre du 25 février 1413, ayant accordé aux habitants de La Rochelle et de Saint-Jean d'Angély l'abolition de tous les aides et fouages établis pour la guerre, « promectant aus bourgeois et habitants de n'asseoir ny impouser seur eulx aucuns desdits subsides, si ce n'est de leur consentement et voulentés (1) », engagement imprudent sans doute, notamment en ce qui concernait les aides : car il pouvait faire naître chez les populations de la Saintonge l'espoir de voir s'alléger outre mesure les charges qui depuis si longtemps les accablaient; aussi, dans les états convoqués à Saintes, le 7 janvier de l'année suivante, par les commissaires du roi, Jean Chauveau et Jean Seignouret, délégués de Saint-Jean d'Angély, déclarèrent accepter qu'il fut sursis au privilège d'exemption précédemment accordé (2).

Les Anglais préludaient à leur entrée en campagne par des incursions sur le territoire français au cours desquelles toute personne notable tombée entre leurs mains était mise à rançon. C'est ainsi que Regnaud Girard, chambellan du roi et maire de La Rochelle, fut fait prisonnier et emmené à Bordeaux (3), ainsi que Jean Méhé, chevalier et échevin de Saint-Jean d'Angély; Jean de Parthenay-Larchevêque, seigneur de Soubize, dont le château fut surpris cette année-là, subit le même sort. L'occupation de Soubize livrait aux ennemis l'entrée de la Charente. Le comte de Clermont, fils du duc de Bourbon, commanda l'expédition chargée de reprendre cette petite ville. Les Anglais firent une sortie qui leur fut fatale; ils y perdirent bon nombre des leurs et furent repoussés en désordre dans la ville; l'assaut fut immédiatement donné, et « y eust, dit Jouvenel des Ursins, plusieurs Anglois morts et prins (4) ». Si le duc de Clarence eût montré quelque activité, les forces supérieures dont il disposait lui auraient facilement permis de réparer cet échec; mais un accident imprévu vint changer le cours des événements. Le roi d'Angleterre, Henri IV, atteint depuis longtemps de vio-

---

pierriers en fer forgé, dont l'usage s'est conservé dans la marine française jusqu'au XVII[e] siècle. Ils se chargeaient par la culasse. Au-dessus de cette culasse était une longue ouverture, dans laquelle on introduisait une boîte remplie de poudre, après avoir préalablement placé le projectile dans la volée du canon. Cette boîte était serrée par derrière au moyen d'une cheville de fer. Ces canons étaient ordinairement posés sur un pivot de bois dans lequel s'enchassaient les deux tourillons.

(1) Amos Barbot, *Histoire de La Rochelle*, t. I[er], p. 272, et archives de Saint-Jean d'Angély, registre BB, n° XXIV.

(2) Archives de Saint-Jean d'Angély, BB, n° XXV.

(3) Amos Barbot, *Histoire de La Rochelle*, t. I[er], p. 273.

(4) Jean Jouvenel des Ursins, *Histoire de Charles VI*, an 1413.

Digitized by Google

lentes crises d'épilepsie, mourut le 20 mars 1413; son fils, Henri V, qui lui succéda, songea tout d'abord à affermir son autorité à l'intérieur de son royaume; des négociations avec la France amenèrent une trêve devant prendre fin au 1er juin 1414, mais qui fut successivement prolongée jusqu'au 15 juillet de l'année suivante. Henri V n'était pas marié; on lui fit offrir la main de Catherine de France, fille de Charles VI, avec une dot de 800 mille écus et la restitution de l'Aquitaine telle que l'avait possédée le prince Noir. Le roi d'Angleterre parut prêter l'oreille à la proposition; des ambassadeurs furent envoyés à Londres et à Paris; mais les exigence du négociateur, le duc d'Exeter, qui prétendait imposer les conditions du traité de Brétigny, prouvaient le peu de bonne volonté apporté à ces pourparlers, prolongés dans le seul but de dissimuler les préparatifs d'invasion faits par le roi d'Angleterre. Pendant ces trêves, la Saintonge ne fut le théâtre d'aucun événement important. Au commencement de l'année, les Anglais s'emparèrent de l'abbaye de Sablonceaux (1), qui fut délivrée à prix d'argent, le sire de Pons ayant réuni à cet effet les députés des villes; il y eut aussi une assemblée des états à Benet en Aunis, dans le courant du mois de décembre 1414.

Le 25 octobre 1415 est une des dates les plus douloureuses de notre histoire. Vainqueur à Azincourt, Henri V aurait pu soumettre la Normandie et marcher sur Paris, si son armée, décimée par la maladie et épuisée par sa victoire même, n'eût pas été hors d'état de continuer la campagne. Il repassa en Angleterre, convaincu que l'état d'anarchie dans lequel la France allait tomber la lui livrerait plus sûrement que la fortune des armes.

Jacques d'Heilly avait été tué à la bataille d'Azincourt; la Saintonge demeurait abandonnée à ses propres forces. Le 15 mai 1416, le corps de ville de Saint-Jean d'Angély délibère pour savoir « comment l'on se gouvernera avecque les gendarmes qui pillent et robbent le pays. » On décide d'entretenir pendant quelque temps une bande d'arbalétriers espagnols afin de s'en aider, s'il est nécessaire, et de secourir M. de Mauzé qui a lui-même prêté assistance à la ville. A la fin de ce même mois, Tanneguy du Chastel, nouvellement nommé sénéchal de Saintonge, Jean de Torsay, grand maître des arbalétriers, et le sire de Barbazan, vinrent au nom du roi et du dauphin prendre le gouvernement de la province. Les Anglais s'étaient emparés de Barbezieux et menaçaient Cognac qui tenta de les arrêter en souscrivant un « pâti » (2). Les états de Saintonge, con-

(1) Commune du canton de Saujon, arrondissement de Saintes. Archives de Saint-Jean d'Angély, CC, n° III.

(2) Marvaud (*Histoire de Cognac*, t. 1er, p. 167) tombe dans une singulière erreur en s'imaginant que le « pâti » avait pour but de livrer la ville aux Anglais. Il suffit de citer les termes de la protestation faite par le notaire

Digitized by Google

voqués à Pons au mois d'avril 1417, décidèrent que Barbezieux serait assiégé ; Saint-Jean d'Angély y envoya trente archers, six charpentiers et deux caisses de viretons d'arbalète (1). Barbazan mena le siège vivement ; à la fin d'avril la ville était prise, et les fortifications immédiatement rasées par douze maçons expédiés de Saint-Jean d'Angély (2). Barbazan ne put poursuivre ses opérations, il fut rappelé, ainsi que Tanneguy du Chastel auprès de Charles VI, qui, avec le connétable d'Armagnac, assiégeait Senlis. Les conseils et les assemblées d'états se multipliaient sans grand résultat pour assurer la tranquillité du pays. Une réunion des principaux barons formant « le conseil du roi » eut lieu à Saint-Jean d'Angély sur la convocation du seigneur de Pouzauges ; une seconde session des états de Saintonge se tint à Saintes, le 7 novembre, « pour adviser à la garde et deffense du pays. »

Au printemps de l'année suivante (1418), l'archevêque de Reims, Renaud de Chartres, et le grand maître des arbalétriers Jean de Torsay, se rendirent à Poitiers. Venaient-ils sonder l'esprit des populations et s'assurer de leurs dispositions dans le cas où les événements nécessiteraient un appel à leur dévoûment ? A défaut de renseignements positifs, on est d'autant plus en droit de le supposer, que Jean de Torsay appartenait à une famille poitevine. Aussitôt après leur arrivée un de leurs émissaires, Thibaut de La Couplée, se rend à Saint-Jean d'Angély porteur de lettres qui l'accréditent auprès du corps de ville ; il est aussi chargé pour le maire de La Rochelle d'une mission de confiance dans laquelle un échevin de Saint-Jean d'Angély l'accompagne. Enfin un envoyé spécial porte au grand maître des arbalétriers des lettres closes « concernant le bien du pays » et émanant non seulement des communes, mais aussi des gentilshommes composant « le conseil du roi » dans la province. Ces négociations ne pouvaient avoir pour objet qu'une entente commune dans le but de résister aux Bourguignons qui alors menaçaient Paris. Aussi, lorsque la trahison leur eut livré cette ville, et que Tanneguy du Chastel eut arraché le dauphin aux périls qui le menaçaient, c'est à Poitiers qu'il vint chercher un refuge. De là, il adressa « aux nobles, aux gens

---

Graciot Douhet, contre la tentative d'accommodement, œuvre des jurés qui avaient alors l'administration de la ville, pour démontrer qu'il s'agissait d'un « pâti » dans les conditions ordinaires: « Johannes Chaillou et Johannes Marchandati... gubernatores ville de Compniaco... volebant ire apud Barbezillum, pro capiendo paticium seu suffrancium ab Anglis... » Ce n'était pas la convention elle-même que Douhet et les autres protestataires attaquaient, mais bien la régularité et la légitimité des pouvoirs que les deux bouchers Marchandat et Chaillou s'étaient arrogés, en profitant vraisemblablement des troubles du temps, pour se substituer à l'autorité municipale. C'est ce que semble justifier ce titre de « gubernatores » qui leur est donné dans le document cité par Marvaud.

(1) Archives municipales de Saint-Jean d'Angély, registre CC, n° 15.

(2) Archives municipales de Saint-Jean d'Angély, registre CC, n° 15.

Digitized by Google

des bonnes villes et aux habitans du plat pays » un appel désespéré (1) pour qu'ils vinssent à son secours et à celui du roi. En Saintonge comme en Poitou, son autorité fut reconnue sans conteste : car les Bourguignons n'avaient que de rares partisans dans ces contrées. Le maire de Saint-Jean d'Angély, Hélie de Saumur, et un ancien maire, Jean Bidaut, se rendirent auprès du dauphin « pour avoir son bon plaisir sur le gouvernement du royaulme ». Douze compagnons armés les escortèrent jusqu'à Lusignan, « tant pour cause du péril des Anglois que de ceux de la garnison de Parthenay, » dont le seigneur, Guillaume Larchevêque, était partisan du duc de Bourgogne. En échange de ses assurances de fidélité, le maire de Saint-Jean d'Angély rapporta l'autorisation de proroger pendant vingt années le droit de *pavage*, sorte de taxe qui se percevait à l'entrée des denrées ou marchandises dans la ville.

Le second fils du duc d'Orléans assassiné par Jean-sans-Peur, Philippe, comte de Vertus, parut en Saintonge avec le titre de lieutenant du régent au mois de juillet 1419. Il présida une réunion des états à Saintes, où furent votés les subsides nécessaires pour assiéger Mortagne, qui de nouveau était tombé aux mains des Anglais. Au mois de septembre, il était à Cognac, ville de l'apanage de son père, et, sur la requête des bourgeois de Saint-Jean d'Angély, il leur accordait remise de cent livres sur les aides. Le comte de Vertus, qui mourut à Blois en 1420, à peine âgé de vingt-quatre ans, n'a pas laissé d'autres traces de son passage ; il eut pour successeur le comte de Laigle. Ce dernier poussa activement les travaux du siège de Mortagne ; cette place fut prise par escalade dans la nuit du 20 décembre 1420 (2).

Le dauphin qui prenait le titre suffisamment justifié par les circonstances de « lieutenant général » et de « régent du royaume », avait établi à Poitiers le centre de son gouvernement. Un grand nombre de serviteurs dévoués l'y avaient suivi parmi lesquels l'archevêque de Reims et celui de Bourges, l'amiral de France Robert de Braquemont, le grand maître des arbalétriers, Jean Louvet, les seigneurs de Laigle, de Barbazan, d'Offemon, de Luppé, etc... Les gens de son conseil cherchèrent par de

---

(1) « Jehan et Ambroise Daniel... pour lestres contenant grant escriptures lesquelles furent envoiecz devers le roy nostre sire et monseigneur le dauphin les autres seigneurs de son sans et conseil, pour eschiver le mandement que ledit seigneur avoit fait au royaume, d'aler à son secours, aus nobles, gens des bonnes villes et paroisses du plat pays... »
(Archives de Saint-Jean d'Angély, compte du receveur, an 1418, CC, n° 16).

(2) « Je Guillon de Lage .. ay receu... quarante souls tournois que les maires et bourgeois de la ville de Saint-Jean d'Angély m'ont donné pour paine et travail et despens que je ay eu et soustenu à leur apporter astivement la nouvelle que nos gens avoient prins par eschalle le chastel et forteresse de Mortaigne, la nuict avant celle dernière passée. » (Archives de Saint-Jean d'Angély, année 1419, compte du receveur, CC, n° 17).

Digitized by Google

bienveillantes mesures à se concilier les sympathies des populations environnantes ; par lettres patentes (1) du 22 juin 1418 « ... pour les très détestables cas murdres et autres excès de nouvel advenus en la ville de Paris », le dauphin dispensa les gens d'église, nobles, bourgeois et autres habitants du pays de Saintonge de se présenter au parlement de Paris, les relevant de tous deffauts qui pourraient être prononcés contre eux. Les « excès » auxquels ces lettres font allusion, étaient le massacre des Armagnacs exécuté le 12 juin 1418 par la populace dans les prisons de Paris ; l'évêque de Saintes, conseiller du roi Charles VI, Geoffroy de Peyruse, se trouvait au nombre des victimes. Le conseil du dauphin déployait aussi une grande activité dans ses négociations à l'étranger ; tandis qu'un parent de Tanneguy du Chastel, Henry de Plusquellec était envoyé en Ecosse, où il obtenait du roi Jacques Ier, en lui offrant comme garantie le comté de Saintonge et la chatellenie de Rochefort, un secours de six mille soldats, deux membres de son hôtel, Jean d'Angennes et Guillaume de Quiefdeville, sollicitaient du roi de Castille l'envoi d'une flotte qui devait les transporter.

La négociation était délicate ; les envoyés du dauphin avaient été précédés par un ambassadeur du duc de Bourgogne qui, de son côté, au nom du roi Charles VI, avait fait appel aux anciens traités entre la France et la Castille. Mais les délégués du dauphin étaient accompagnés de Robert de Braquemont, auquel le duc de Bourgogne venait d'enlever le titre d'amiral de France ; c'était lui qui, en 1391, avait conclu le traité d'alliance offensive et défensive entre la Castille et la France ; ancien compagnon d'armes de Du Guesclin et allié à la puissante famille de Mendoça, il comptait de ses parents et de nombreux amis dans les conseils du roi ; « on le considérait en Castille autant comme un castillan que comme un français (2) ». Sa puissante intervention fit pencher la balance en faveur du dauphin. Le 28 juin 1419, fut signé un traité par lequel le roi de Castille accordait aux envoyés du régent une flotte de quarante nefs montées par quatre mille marins ou archers, et deux cents hommes d'armes; elle devait servir trois mois, avec faculté de prolonger ce terme, au prix de 39,800 écus d'or par mois. Quel devait être le commandant de cette expédition? L'instrument diplomatique ne le fait point connaître; mais tout donne lieu de supposer que ce fut Robert de Braquemont et d'ailleurs deux chroniqueurs, Jouvenel des Ursins et le religieux de Saint-Denys, le disent positivement.

Bien qu'il ait été averti par la commune de Bayonne du dé-

---

(1) Archives de Saint-Jean d'Angély, FF, n° 22. Ces lettres patentes sont datées de Bourges.

(2) Comte A. de Circourt, *Combat naval devant La Rochelle en 1419*, dans le *Bulletin de la société des archives historiques de Saintonge et d'Aunis*, t. II, pages 353 et suivantes.

Digitized by Google

part de la flotte castillane et du but de l'expédition, le roi d'Angleterre ne prit que des dispositions tardives, et Braquemont, passant et repassant en vue des côtes d'Angleterre, débarqua à La Rochelle les six milles Ecossais ; peu après, parut la flotte anglaise commandée par William Botreaux. En cette circonstance les Anglais furent aussi maltraités par les Espagnols qu'ils l'avaient été en 1372 ; ils subirent une défaite complète, et un de leurs navires fut emmené à La Rochelle : « Moururent bien là sept cents Anglois », dit Jouvenel des Ursins (1). Ce combat naval eut lieu dans les premiers jours de l'année 1420 ; la date nous est approximativement donnée par la mention faite sur le registre du receveur de la ville de Saint-Jean d'Angély des frais du dîner offert, le 19 décembre 1419, par le corps municipal » au chevalier d'Espagne, ambassadeur de provision des galères d'Espagne, qui sont venues au secours de monseigneur le dauphin, et plusieurs autres en sa compaignie... » La visite des Espagnols avait pour but de solliciter des secours, ceux qu'ils trouvaient à La Rochelle étant probablement insuffisants. Quelques jours plus tard, des envoyés apportaient des lettres plus pressantes de « l'amirault », qui « s'esmervelloit moult que on ne leur envoiet ce que on leur avoit promis et que ceulx des galères pacient moult souffrances (2). » A la fin de décembre le combat naval n'avait donc pas encore été livré (3).

Les alliances que le dauphin avait su se ménager à l'étranger, et plus encore la mésintelligence, chaque jour plus accusée, qui se manifestait entre le roi d'Angleterre et le duc de Bourgogne, décidèrent ce dernier à entamer des négociations. Déjà une entente était sur le point d'être arrêtée entre lui et le régent, lorsque l'aveugle haine des chefs armagnacs fit tout échouer. L'assassinat de Jean-sans-Peur, à la conférence de Montereau, le 10 septembre 1419, ne fut pas seulement un crime odieux, ce fut, dans la circonstance, une impardonnable faute politique. Il donna au parti bourguignon, au moment même où la nécessité le rapprochait du dauphin, un chef plus actif, plus habile, moins méprisé que Jean-sans-Peur. L'horreur inspirée par ce meurtre, que la passion transforma en guet-à-pens prémédité, servit mieux la cause du roi d'Angleterre que ne l'aurait pu

---

(1) *Histoire de Charles VI*, anno 1419. — Les préparatifs extraordinaires de défense faits à ce moment-là à La Rochelle avaient évidemment pour but de résister aux Anglais dans le cas où ils auraient eu la victoire sur mer, et non point, comme le prétend Delayant (*Histoire des Rochelais*, t. 1er, p. 103), de maintenir l'indépendance des habitants de La Rochelle « contre tous Armagnacs, Bourguignons et Anglais. » Cette ville s'était rangée du parti du dauphin, et c'est lui qui lui avait donné comme gouverneur Henri de Plusquellec, parent de Tanneguy du Chastel.

(2) Archives de Saint-Jean d'Angély, CC., n° 18.

(3) Le mandement par lequel le dauphin ordonne de payer cent livres au messager qui lui a appris la victoire navale de La Rochelle, est du 20 janvier 1420 (n. s.) — (Bibliothèque nationale, *chartes royales* XIV, p. 25, 710, n°5).

Digitized by Google

faire une victoire remportée sur les défenseurs de l'héritier légitime de la couronne.

III

Le dauphin, après avoir établi à Poitiers une cour souveraine, composée de ceux des membres du parlement de Paris qui s'étaient ralliés à sa fortune, employa l'hiver de 1419 à parcourir les provinces du midi pour s'assurer de leur fidélité, il ne rentra à Poitiers que le 8 juin 1420. Le traité de Troyes, qui appelait au trône de France Henri V et ses descendants, avait été promulgué le 21 mai précédent. La fureur des Parisiens affamés par les Armagnacs, la soif de vengeance du duc de Bourgogne, l'imbécillité dans laquelle était tombé l'infortuné Charles VI, les sentiments anti-français d'Isabeau de Bavière, s'étaient rencontrés avec l'ambitieux orgueil du roi d'Angleterre pour amener ce résultat, terrible châtiment des divisions qui depuis tant d'années déchiraient le royaume.

Jean de Torsay, grand maître des arbalétriers, tint campagne en cette année 1420 dans la Saintonge et l'Angoumois ; il mit le siège devant le château de Vars (1), près Saint-Amand de Boixe, au mois de novembre; il avait été ainsi décidé, dans une réunion des états de Saintonge et d'Angoumois, tenue à Saint-Jean d'Angély, le 27 juin précédent, et à laquelle assistaient le premier président, de Vély, l'évêque de Saintes, le sénéchal de Saintonge et grand nombre de seigneurs et bourgeois des deux provinces. Ce siège, pour lequel fut réquisitionné un certain nombre de charpentiers et de maçons, se prolongea jusqu'à la fin de novembre.

Les six mille Ecossais débarqués à La Rochelle avaient pour chefs le comte de Buchan et Jean Stuart de Darnley, son cousin. Dès le 22 mars 1421, ils remportèrent une brillante victoire sur la gendarmerie anglaise, à Baugé ; le duc de Clarence, qui la commandait, resta au nombre des morts. Le dauphin se hâta de mettre à profit cette victoire en assiégeant Chartres ; il convoquait en même temps le ban et l'arrière-ban de Saintonge, et lui prescrivait de se réunir à Vendôme, à la date du 25 août. Cet ordre excita dans la province une grande émotion : c'est à peine si les milices suffisaient à la garde des villes ; les gentilshommes supportaient presque seuls le poids de la guerre, leur éloignement laissait le pays à la merci des ennemis. Le corps de ville de Saint-Jean d'Angély fit valoir toutes ces raisons dans un long mémoire qu'il adressa au grand maître des arbalétriers, au chancelier et à Bernard d'Armagnac, « qui commandoit pour le régent par deça la rivière de Dourdoigne. » Un envoyé fut chargé de réclamer de ce dernier un mandement spécial autorisant les habitants des villes à ne

(1) Archives de Saint-Jean d'Angély, registre CC, n° 18.

Digitized by Google

point se rendre à la convocation faite par le régent (1); mais les événements rendirent cette convocation elle-même inutile. Ayant appris la jonction à Mantes des forces du roi d'Angleterre et du duc de Bourgogne, le dauphin leva, après trois semaines, le siège de Chartres; le 15 août, il était de retour à Carcassonne.

Le dauphin avait magnifiquement récompensé le comte de Buchan en lui donnant l'épée de connétable; Stuart fut créé comte d'Aubigny. Ces faveurs, accordées à des étrangers, excitèrent des murmures parmi les conseillers du dauphin, qui ne se distinguaient pas tous par un désintéressement à la hauteur de leur dévouement. Parmi ces conseillers, il en était un surtout dont la violence et l'esprit d'intrigue faisaient le plus grand tort à sa cause. Jean Louvet, premier président au parlement d'Aix, était un des chefs du parti armagnac les plus fougueux, et passait pour avoir ourdi, avec Tanneguy du Chastel, l'attentat du pont de Montereau. Dans un but assez malaisé à expliquer, il trama un complot qui faillit changer en hostilité déclarée la neutralité gardée jusqu'alors par Jean VI, duc de Bretagne. La douairière de Penthièvre ne pouvait se résigner à subir la domination de la maison de Montfort; Ses deux fils, sur les conseils de leur mère, gagnée par le président Louvet, s'emparèrent de la personne du duc de Bretagne, qu'ils avaient attiré dans leur château de Chantoceaux. D'après les conventions arrêtées avec le président Louvet, le duc de Bretagne aurait dû être remis entre les mains du dauphin; mais Olivier et Charles de Blois se contentèrent de le retenir prisonnier et l'enfermèrent dans le château de Nuaillé, près de La Rochelle, qui appartenait à leur cousin, Jean Harpedane, l'ancien sénéchal de Saintonge. On trouva, dit-on, au château de Chantoceaux, des lettres scellées du sceau du dauphin et ordonnant l'arrestation du duc de Bretagne; mais le dauphin nia toujours énergiquement avoir donné cet ordre, et rien ne prouve que Louvet n'ait pas abusé de son sceau. Dans tous les cas, alors que le duc était prisonnier de Harpedane, et sur un territoire soumis à son autorité, le dauphin n'exigea pas qu'il lui fût remis, comme il eût été en droit de le faire. Redevenu libre, le duc de Bretagne chercha à se venger en nouant, au profit des Anglais, des intrigues à La Rochelle; c'est ce qui amena le dauphin dans cette ville.

Le 10 octobre 1422, une nombreuse assemblée était réunie dans la maison de « l'évesgau (2) ». Tout à coup, les murs de cette maison, « faits en charpenterie », comme le dit Barbot, cédèrent sous la pression de la foule et s'effondrèrent; le mur du fond de cette maison était un des anciens remparts de la ville; dans son épaisseur était pratiqué un enfoncement où

(1) Archives municipales de Saint-Jean d'Angély, CC, n° 19.

(2) Maison appartenant à l'évêque de Saintes et où il descendait lors de ses visites pastorales.

Digitized by Google

avait été placé le siège du dauphin ; ce fut ce qui le préserva. On retira des décombres quelques morts, entre autres Jean de Bourbon, seigneur des Préaux (1), et beaucoup de blessés. Cet événement fit sur le dauphin une impression profonde ; il fonda dans la cathédrale de Bourges une messe d'actions de grâce et envoya comme *ex voto* à l'église du mont Saint-Michel une pierre qui s'était détachée du mur au-dessus de sa tête, et était tombée auprès de lui sans l'atteindre (2).

Après s'être assuré du sentiment de fidélité des Rochelais, le dauphin reçut les plaintes formulées par le corps municipal contre les officiers du roi. Une commission, composée de l'évêque de Beziers, de Jehan de Vaulx, premier président au parlement de Poitiers, de Geoffroy Vassal, conseiller au parlement, et de Jehan Girauld, maître des requêtes de l'hôtel, fut nommée pour procéder à une enquête ; elle aboutit à la confirmation des privilèges de la ville.

A quelques jours de là, le dauphin apprenait, au fond de l'Auvergne où il se trouvait alors, la mort de son père ; elle avait été précédée de celle de Henri V, qui laissait pour lui succéder un enfant au berceau, né de son mariage avec Catherine de France, fille de Charles VI.

Après s'être fait couronner à Poitiers, Charles VII songea, tout d'abord, à rétablir quelque ordre dans ses finances. Les taxes locales, votées par les états provinciaux étaient insuffisantes et précaires ; il voulut réunir les délégués des trois ordres, afin qu'ils prissent des mesures d'ensemble applicables à toutes les provinces soumises à son autorité : le Dauphiné, le Languedoc, l'Auvergne, le Bourbonnais, l'Orléanais, le Berry, la Touraine, le Poitou et la Saintonge. Le Languedoc, eu égard à son importance, eut ses états particuliers ; ils se tinrent au mois de mai 1423 ; ceux des autres provinces furent convoqués à La Celle, en Berry (3), au commencement d'août. Aussitôt que les lettres de convocation eurent été notifiées, les états provinciaux de Saintonge s'assemblèrent à Saint-Savinien, du 4 au 7 août 1423, dans le but évident de s'entendre sur les résolutions à prendre dans l'assemblée générale. Les états de Celle imposèrent la Saintonge et l'Aunis à trente mille livres pour les aides de guerre, treize mille livres pour La Rochelle et son gouvernement, dix mille livres pour le ressort de Saint-Jean d'An-

---

(1) Fils de Jacques de Bourbon, troisième fils du comte de la Marche et de Marguerite des Préaux.

(2) Mézeray est le seul qui prétende que cet accident serait dû à une cause criminelle. En pareil cas, la preuve était si aisée à faire qu'on ne s'expliquerait pas le silence des autres historiens.

(3) C'est à tort que plusieurs historiens mentionnent ces états comme ayant été convoqués à Bourges au mois de janvier 1422 (v. s.) — Il y a en Berry deux localités dénommées *La Celle*, *La Celle Bruère* et *La Celle Condé*. Toutes les deux sont situées dans l'arrondissement de Saint-Amand-Montrond.

Digitized by Google

gély, sept mille pour ceux de Saintes et de Parcoul. Une assemblée particulière des états de la province, tenue à Surgères au mois de septembre, octroya, pour l'année suivante, une nouvelle aide de dix mille ; à cette réunion assistaient le sénéchal de Saintonge, Louis de Villars, abbé de Saint-Jean d'Angély, et le cardinal Simon de Cramaud, évêque de Poitiers, comme commissaires du roi. Dans l'assemblée générale, d'abord indiquée à Montluçon, mais qui eut lieu à Poitiers à la fin d'octobre, la dernière aide fut portée à vingt-deux mille livres, y compris les dix mille livres déjà votées. Aux états de Celle, le député de Saint-Jean d'Angély n'avait pas oublié les intérêts particuliers de ses commettants; il ne put obtenir la vérification des privilèges de la ville; mais on lui accorda, sur les aides, une remise de douze cents livres, à payer en trois termes annuels, pour l'entretien des fortifications.

Au mois de juin 1423, le connétable de Buchan vint en Saintonge (1); il allait au devant d'un nouvel envoi de troupes écossaises. Elles débarquèrent à La Rochelle sous la conduite d'Archibald Douglas, comte de Wigton; deux cents hommes d'armes et cent hommes de trait furent laissés pour la défense de la province.

Indépendamment des subsides régulièrement accordés par les états, le roi cherchait encore à accroître ses ressources au moyen d'emprunts faits soit aux communes, soit aux particuliers. Le 29 mars 1425, Adam de Cambrai, président au parlement, se présentait muni de lettres de créances « pour demander argent par emprungt » ; les échevins de Saint-Jean d'Angély répondirent catégoriquement « que, s'ils povoient prester argent, le feroient volontiers, mais nullement ne le povent faire. »

Les Français avaient perdu, le 1er juillet 1423, la bataille de Crevant-sur-Yonne ; à un peu plus d'un an de distance, le 17 août 1424, ils furent complètement battus à Verneuil, en Normandie. Le connétable Buchan et Douglas restèrent parmi les morts; une telle succession de désastres était bien faite pour ébranler la fidélité des populations ; aussi le roi ordonna-t-il aux sénéchaux du Poitou et de la Saintonge de faire prêter aux communes le serment d'union à la couronne de France et d'obéissance au roi (2). Tandis que le dauphin négociait une trêve

---

(1) « Du lundy xviie mars 1424... ont dellibéré faire bonne chère au comte du Glas et monsieur le connétable de France, et leur donner en présent quatre pipes de vin et douze torches de cire de deux livres chascune, et en poisson jusques à dix livres. »
(Archives municipales de Saint-Jean d'Angély, BB, n° 27).

(2) « Si monsieur le sénéchal requiert monsieur le maire de faire le serment de l'union des pays de Poictou et de Xainctonge, qu'il appelle ceulx qui seront à appeler et feront ledit serment de l'obéissance au roi. » (12 décembre 1424). Archives municipales de Saint-Jean d'Angély, BB, n° 28 bis.

Digitized by Google

avec ses ennemis par l'entremise du duc de Savoie, il se disposait à faire appel à de nouveaux sacrifices. Le sénéchal du Poitou, Aimery de Rochechouart, et Jean Vely, premier président, chargés, avec le seigneur de Mareuil, de réclamer des subsides, se rendirent à La Rochelle ; le 8 août 1425, les délégués de Saint-Jean d'Angély étaient convoqués et acceptaient leur quote-part dans la contribution de 20,700 livres votée par les états à Poitiers. Le gouvernement de La Rochelle y figurait pour 11,700 et la sénéchaussée de Saint-Jean d'Angély pour 9,000. Il fut toutefois convenu que sur cette aide seraient remboursés les prêts que les particuliers avaient consentis au roi. La répartition entre les paroisses devait être faite dans les villes par les soins des maires, des échevins et des personnes qu'il leur conviendrait de s'adjoindre. Il est à remarquer que cette assemblée ne fut pas réunie dans les conditions habituelles : chaque ordre paraît avoir été appelé à délibérer à part (1). Enfin dans les états tenus « on pais de Languedoux », vers la fin de l'année, les bonnes villes furent de nouveau taxées à 28,000 livres ; la part contributive de Saint-Jean d'Angély étant de 700 livres, la municipalité en profita pour monter un rôle de mille livres, en en retenant trois cents pour ses propres besoins.

La belle-mère du roi, Yolande d'Aragon, cherchait depuis longtemps à attirer à la cause de Charles VII le comte de Richemont, frère du duc de Bretagne. On vantait ses talents militaires ; il avait combattu les Anglais, qui l'avaient fait prisonnier à Azincourt, et il ne pardonnait pas au duc de Bedford la hauteur avec laquelle il avait repoussé ses services. Comme condition de son adhésion à la cause du roi, Richemont imposa l'éloignement des chefs du parti armagnac les plus compromis. Tanneguy du Chastel et le président Louvet durent se retirer de la cour et, le 7 mars 1425, à Chinon, Charles VII remit à Richemont l'épée de connétable. Le 3 décembre 1425, Richemont était à Saint-Maixent ; la Saintonge subissait alors les incursions d'un partisan anglo-gascon nommé Denys de Saint-Savin ; Nieuil-le-Virouil, château situé à l'extrême frontière, était tombé au pouvoir des Anglais et une imposition spéciale venait d'être accordée pour sa reprise. Le connétable confia la défense de la province à Jean de La Brosse, plus connu sous le nom de maréchal de Boussac, et à Jean de Maisonfort ; ils furent plus tard remplacés par monseigneur d'Orval (2), de la maison d'Albret, lieutenant pour le roi en Guyenne, qui vint, le 24 mars 1426, présider à Saint-Maixent les états du Poitou et de la Saintonge.

---

(1) « Les nobles ont ottroyé xii mille livres pourvu que 4,000 livres, qui ont esté paiées par manière d'emprungt, seront respondues, 4,000 pour la garde du païs et 4,000 pour que le roi aura quicte ». (*Ibid.*)

(2) Monseigneur d'Orval mourut au commencement de l'année 1429.

Digitized by Google

Ce n'était point la conquête de ces provinces qui préoccupait le régent d'Angleterre : leur soumission devait forcément être entraînée par celle des provinces en deçà de la Loire ; c'est donc sur le Maine et l'Anjou que se portaient tous ses efforts. La politique habile de la reine douairière avait détaché le duc de Bretagne de l'Angleterre et obtenu, par l'entremise du duc de Savoie, une trêve de trois années avec Philippe de Bourgogne. Malheureusement ces précieux avantages étaient stérilisés par les divisions qui régnaient à la cour de Charles VII. De misérables intrigues paralysaient les efforts du connétable de Richemont ; il s'était débarrassé de Pierre de Giac, créature du président Louvet, et de Le Camus de Beaulieu, son successeur dans la faveur du roi ; mais il avait rencontré dans La Trémoille, qui avait remplacé ce dernier, le plus dangereux de ses adversaires. Feignant de redouter le sort de Giac et de Beaulieu, le nouveau favori plaça des garnisons dans toutes les places du Poitou, dont il avait le gouvernement, et, lorsque le connétable se présenta devant Châtellerault, où il avait assigné une conférence au duc de Bourbon et au comte de la Marche, on lui refusa l'entrée de la ville. Richemont se retira au château de Parthenay, dont il avait hérité de Guillaume Larchevêque. C'est là que La Trémoille lui fit signifier l'arrêt de son bannissement.

Pendant que Charles VII se privait ainsi volontairement du plus vaillant de ses défenseurs, l'armée anglaise, sous les ordres du comte de Salisbury, s'emparait de Meung, Beaugency, Jargeau, Châteauneuf, et mettait le siège devant Orléans (1). La France agonisait. Alors paraît Jeanne d'Arc. Le 8 mai 1429, le siège d'Orléans est levé ; les places précédemment tombées au pouvoir des Anglais sont reprises et la glorieuse victoire de Patay dégage, après une campagne de huit jours, toute la vallée de la Loire. La nouvelle de ces triomphes fut accueillie dans les provinces fidèles au roi avec des transports d'enthousiasme. Nous en trouvons la naïve expression dans le *Livre noir* de la commune de La Rochelle. « ... Fut ordonné de faire promptement sonner les services par toutes les églizes d'icelle ville et que chascun s'assemblast en l'église de sa paroisse, et qu'illec fust remercié Nostre Seigneur desdites nouvelles en chantant solennellement le *Te Deum laudamus* et autres prières et oraisons ; et que celuy jour, au soir, fussent faits feux nouveaux par les carrefours de ladite ville, et le lendemain procession généralle et dévotte en l'église Nostre-Dame de Cognes. Et ainsi

(1) En ces années 1428-1429, on ne compte pas moins de sept convocations des états provinciaux : 1428 — à La Rochelle en juillet, à Surgères en août, à Mauzé en septembre, à Surgères en octobre ; 1429 — à Surgères en janvier, au même lieu en mars, à Tonnay-Boutonne en février, à La Rochelle le 26 mars et à Surgères le 29, le 12 mai à Tonnay-Boutonne, à Mauzé en septembre.

Digitized by Google

fust fait comme il fust ordonné, et fust donné aux petits enfants de ladite ville à chascun une fouace afin qu'ils criassent devant ladite procession : Noël ! Noël ! (1) »

Le connétable de Richemont s'était noblement vengé de sa disgrâce en conduisant sous les murs d'Orléans un petit corps d'armée avec lequel il avait vaillamment combattu à Patay ; cependant, malgré les démarches tentées par les seigneurs de Rostrenen et de Beaumanoir pour le faire rentrer en faveur auprès du roi, La Trémoille fut inexorable ; mais après le couronnement de Charles VII et pendant son séjour à Poitiers, il feignit tout à coup de vouloir se réconcilier avec le connétable et lui proposa une entrevue entre Poitiers et Parthenay. Averti qu'on cherchait à lui tendre un piège, Richemont refusa de s'y rendre, et bien lui en aurait pris, assure Guillaume de Gruel, son biographe, car, quelques jours plus tard, sous prétexte d'une partie de chasse à laquelle il les avait invités, La Trémoille arrêta les seigneurs de Thouars et de Lezay et Antoine de Vivonne. Le premier fut retenu prisonnier, les deux autres eurent la tête tranchée. Nous ignorons quels méfaits étaient reprochés à Antoine de Vivonne ; quant au seigneur de Lezay, il entretenait dans son château une troupe d'aventuriers qui pillaient et rançonnaient le pays (2). Quoique l'accusation de haute trahison portée devant le parlement contre le seigneur de Thouars soit assez vague, il n'avait peut-être pas, lui non plus, la conscience bien nette, puisque, dès qu'ils surent leur seigneur entre les mains du gouverneur, les habitants de Thouars se soulevèrent et obligèrent sa femme à abandonner la ville (3). Il se pourrait donc que ce qu'on a représenté de la part de La Trémoille comme une insigne trahison, ne fût qu'un de ces actes de justice sommaire et expéditive comme on en pratiquait à cette époque.

---

(1) J. Quicherat, *Une relation inédite sur Jeanne d'Arc. (Revue historique*, t. IV, août 1877, p. 327 et suiv.). — Le registre des délibérations de l'année 1429 manque aux archives de l'échevinage de Saint-Jean d'Angély. L'année précédente, des processions générales avaient été ordonnées pour obtenir la cessation des guerres et des fléaux qui dévastaient le royaume. (Archives municipales de Saint-Jean d'Angély, registre BB, n° 29.)

(2) Archives municipales de Saint-Jean d'Angély, FF, n° 30, confession de Montreuil-Bernier, accusé de larroncin et pillerie : « Dit... que despuis pasques derrenières passées... il s'en vint demourer en la compagnie de monsieur de Lezay... pendant lequel temps il a esté parmi les villages d'entour dudit lieu de Lezay et de Saint-Maixent, esquels villages luy et plusieurs autres des garnisons desdites forteresses et à plusieurs et diverses fois ont rançonnez les habitans desdits villages à blé, à vin, avoine et argent... et que lesdites rançons ils faisoient par commandement et consentement dudit seigneur de Lezay et sur ses hommes et non ailleurs... » Malgré cette dernière restriction, il résulte de la confession ci-dessus que la garnison de Lezay pillait indistinctement tous ceux qu'elle rencontrait

(3) Massiou (*Histoire de la Saintonge*, t. III, p. 272) prétend à tort que madame de Thouars aurait été chassée de sa ville par les gens du duc de La Trémoille.

Digitized by Google

Madame de Thouars se réfugia à Mauléon auprès de son parent, le connétable de Richemont, auquel elle demanda assistance. Celui-ci appela auprès de lui ses amis Rostrenen et Beaumanoir, qui accoururent accompagnés de bon nombre d'hommes d'armes. Pour donner un motif plus légitime à son intervention armée, le connétable avait fiancé son neveu Pierre, second fils du duc de Bretagne, avec la fille du vicomte de Thouars (1), et la dot de cette dernière avait été assignée sur la terre de l'île de Ré, le comté de Benon et Marans, dont La Trémoille venait de faire prononcer la confiscation à son profit. Rostrenen et Beaumanoir occupèrent sans difficulté Marans, Benon et l'île de Ré; ils allaient attaquer Thouars, lorsque le sire d'Albret, qui commandait en Guyenne comme lieutenant du roi, arriva avec toutes les troupes dont il pouvait disposer; il s'empara sans coup férir de Marans et de Benon et vint assiéger Châtellaillon (2), propriété particulière d'Arthur de Richemont. Châtellaillon se rendit sans résistance, et Richemont furieux fit trancher la tête au commandant du château, comme coupable de forfaiture. Cette guerre tenait en émoi la province de Saintonge qui redoutait l'approche des Bretons du connétable; elle était une honte dans la situation où se trouvaient les affaires du pays. Charles VII le comprit sans doute et il exigea que les belligérants entrassent en accommodement. Châtellaillon fut restitué au connétable, Gençay, qui avait été pris au cours des hostilités, à La Trémoille. Mauléon, du consentement de toutes les parties, resta entre les mains de Prégent de Coëtivy. Une assemblée des états provinciaux, tenue à Marans le 1er septembre 1431 sur l'initiative du gouverneur de La Rochelle, décida la démolition des forteresses de Benon et de Marans. L'année suivante, La Trémoille, exécré de tous, perdait, à la suite d'un complot de courtisans, la faveur de Charles VII, et cet heureux événement avait pour conséquence le rappel du connétable de Richemont.

Depuis leurs revers dans les provinces du nord, les Anglais s'étaient abstenus de toute tentative armée sur la Saintonge; mais le 15 mars 1434 (n. s.), ils s'emparèrent de la petite ville de Mornac sur la Seudre. Jean du Guast, qui y commandait, se retrancha dans le donjon, et y fit aux assaillants une courageuse résistance. Jacques de Pons avait succédé à son père, l'ancien compagnon d'armes de du Guesclin, comme seigneur de Mornac; il se rendit aussitôt devant cette place et y fut suivi par son oncle, Georges de La Trémoille, l'ancien ministre disgracié de Charles VII. Les Anglais étaient nombreux et avaient pour

(1) Le mariage ne fut célébré que dix ans plus tard.

(2) Châtellaillon, ancienne place forte de l'Aunis, établie sur une falaise que la mer a minée et détruite, avait été acquis en 1401 du seigneur de Parthenay, par le dauphin, frère aîné de Charles VII, et abandonné par ce dernier au comte de Richemont, quand il l'avait nommé connétable.

Digitized by Google

chef le maire de Bordeaux. Jacques de Pons réclama l'assistance des villes de la province, et La Rochelle, toujours attentive à maintenir la libre navigation, s'empressa d'envoyer son contingent. Le chroniqueur rochelais, Amos Barbot, nous rapporte avec de grands détails les moindres incidents de ce siège. D'après lui, les « barges » rochelaises sous le commandement de Jean Girard et de Laurent Poussard, des seigneurs de Bazauges et de Fayes, auraient seules déterminé la reddition de la place, et le sire de Pons se serait, à tort, attribué le succès en traitant, à leur insu et directement, avec les Anglais. Il est certain que les navires rochelais, auxquels s'étaient joints de grands vaisseaux flamands et espagnols alors mouillés dans la rade de Chef-de-Baie, contribuèrent puissamment à la réussite de l'entreprise. Ils s'embossèrent dans un chenal, en face des remparts, et par un système fort ingénieux ils parvinrent à ravitailler la petite garnison enfermée, avec son capitaine, dans le donjon de Mornac (1); mais les Rochelais n'étaient point seuls à combattre avec les hommes du sire de Pons ; la ville de Saint-Jean d'Angély avait, elle aussi, envoyé sa milice et de l'artillerie (2) ; elle y perdit un canon, et un canonnier, Hennequin le Buter, y fut blessé. Quant à la capitulation, il semble juste qu'elle ait été arrêtée avec le sire de Pons, chef de l'expédition et seigneur du lieu, plutôt qu'avec ses auxiliaires. Les dépenses du siège de Mornac furent couvertes par une aide spéciale de trois mille livres « octroyée pour la paix de Xainctonge », dans laquelle la ville de Saint-Jean d'Angély contribua pour deux cents livres.

Il y eut en cette année 1434 deux convocations des états généraux auxquelles répondirent les délégués des bonnes villes : la première à Tours, le 12 du mois d'août, et le 4 décembre à Montferrand en Auvergne. Pour diminuer les charges des fouages qui accablaient les habitants des campagnes, les états eurent recours aux taxes indirectes et établirent un droit de consommation s'élevant au quart de la valeur du vin vendu. Cet impôt pesait surtout sur les commerçants ; il excita à La Rochelle, comme à Saint-Jean d'Angély, une très vive opposition ; à cette occasion fut prise, dans cette dernière ville, la délibération suivante : « Messieurs les eslcuz en Saintonge et gouver-

---

(1) Un vireton d'arbalète auquel une cordelette était attachée fut lancé dans un des créneaux du donjon ; au moyen de cette corde, les assiégés élevèrent jusque à eux un câble qu'ils assujettirent solidement, puis, au moyen d'une poulie, on leur fit passer, au-dessus de la tête des Anglais, tous les vivres dont ils avaient besoin.

(2) Archives municipales de Saint-Jean d'Angély, BB, n° 30 : « A été conclu que ceulx des arbalétriers qui ont esté au siège de Mornac seront quictes de la taille derrenière mise (Mesée du 11 mai 1434). Anequin le Buter requiert d'estre récompensé de ce qu'il fu envoyé au siège à Mornac où il perdit un sien canon ; a esté dellibéré qu'il demourra quicte de quarante souls qu'il doit de fouage » (Mesée du 1er avril 1435).

Digitized by Google

nement de La Rochelle ont fait convenir et aprocher devant eulx aulcuns des habitants de ceste ville pour avoir et recouvrer d'eulx l'aide du 4e du vin que le roy a mis nouvellement sur le païs de Poictou et de Xainctonge, laquelle chose jamès n'avoit accoustumé estre mise sus icelui païs, qui seroit et pourroit estre le très grant grief et domage de ladite ville, si par nous ensemblement n'y estoit advisé aucune bonne provizion et remède. Lesquels esleuz ont dit à aucuns du collège de céans que, si la ville leur veult donner la somme de cent escuz d'or, qu'ilz feront à leurs despens mectre ledit quatriesme au huictiesme; de laquelle chose ilz se font fors, sans que jamès ladite ville s'en entremecte (1) ». Le corps de ville, bien entendu, s'empressa d'acquiescer à la proposition des élus, sans paraître s'émouvoir de la honteuse intervention de ces fonctionnaires, qui trafiquaient ainsi de leur mandat. A cette époque où le privilège était la base du droit public, l'idée qu'on se faisait de la légalité ou de l'illégalité d'une mesure administrative ou fiscale était encore fort éloignée de nos principes modernes. Il est probable, bien que je n'en aie point trouvé la preuve, que La Rochelle, comme Saint-Jean d'Angély, obtint la réduction de la taxe du quart au huitième ; mais cette dernière ville fut atteinte par une autre disposition spéciale plus onéreuse encore.

Le 26 octobre 1434, le comte de Vendôme (2) apportait des « lettres royaux » frappant de dix sols chaque tonneau de vin et de trente sols chaque pipe de froment passant sur la rivière de Boutonne pour se rendre à la mer. En vain les bourgeois du corps de ville se rendirent-ils tous ensemble auprès de l'envoyé du roi « pour luy remonstrer l'estat de la ville et du païs d'environ; les grants fouages que le païs a à porter, et aussi comme les Anglois sont logiez près de ladite ville.... » Leur démarche n'eut aucun succès et, en prenant congé d'eux, le comte de Vendôme, prince économe, les pria de payer les frais de son hôtellerie et de reprendre à sa juste valeur une pipe et demie de vin restant des deux dont on lui avait fait présent à son arrivée.

Le congrès d'Arras (5 août 1435) porta un coup mortel à l'influence anglaise. Pour la première fois on vit réunis dans cette assemblée, qui fut comme les grandes assises de la chrétienté, les représentants des principales puissances cherchant à réaliser cette conception, confuse encore dans leur esprit, de l'équilibre européen. L'exagération des prétentions de l'Angleterre rendit toute transaction impossible ; ses envoyés refusèrent la restitution de l'Aquitaine et de la Normandie, pour s'en tenir

(1) Archives municipales de Saint-Jean-d'Angély; mesée du 8 mars 1435, BB, n° 30.

(2) Louis de Bourbon, second fils de Jean, comte de la Marche, et de Catherine de Vendôme.

Digitized by Google

aux stipulations du traité de Troyes. Leurs demandes ayant été hautement repoussées, le cardinal de Winchester rompit les négociations et se retira La conséquence la plus avantageuse du traité d'Arras fut la réconciliation du roi de France et du duc de Bourgogne. Ce fut aux états de Tours que Charles VII, au milieu de l'allégresse générale, annonça l'heureux résultat de ces conférences. L'alliance du duc de Bourgogne, en affermissant son trône, rendait tout retour offensif des Anglais peu redoutable ; moins de deux ans après, Charles VII rentrait à Paris (1437).

La réconciliation de la France et de la Bourgogne ne tarda pas à faire sentir ses effets en Saintonge. Les bourgeois de La Rochelle et de Saint-Jean d'Angély jouissaient en Flandre de privilèges commerciaux qui, à diverses fois, leur avaient été confirmés ; ils y avaient des entrepôts, des facteurs et même un chapelain à leurs gages. Une députation composée de deux échevins et de quatre pairs, choisis dans les deux villes, se rendit en Flandre, obtint que les denrées et marchandises provenant de l'Aunis et de la Saintonge seraient mises sous la sauve garde du duc et qu'aucune imposition nouvelle ne serait établie sur les vins exportés de la contrée (1).

Jusqu'aux guerres de la Praguerie, la Saintonge et l'Aunis jouirent de quelque tranquillité ; ce n'est pas que les Anglais eussent renoncé à leurs incursions ; mais ils ne les exerçaient que sur l'extrême frontière de la Guyenne ; c'est ainsi qu'en 1437 ils s'emparèrent du château de Montauzier, et l'année suivante, de ceux de Saint-Maigrin et de Saint-Thomas de Conac.

La rébellion connue sous le nom de Praguerie avait pour prétexte les réformes opérées par Charles VII dans l'organisation militaire et la taille permanente imposée pour l'entretien des compagnies d'ordonnance sous l'autorité directe du roi. La Trémoille, cet homme haineux et vindicatif, en était l'âme; c'est ce qui explique comment la ligue rencontra dans les provinces de l'ouest, où il avait une grande influence, de nombreux adhérents. En Saintonge, le plus considérable fut Jacques de Pons. Cédant aux sollicitations de son oncle, le fils de celui que Charles V avait proclamé le restaurateur de l'Aquitaine, descendit au rôle d'un chef d'écorcheurs. On connaît l'issue de la Praguerie. Dunois, qui avait eu la faiblesse de s'engager dans la révolte, implora le premier la clémence du roi. Cette défection, ou plutôt ce retour au devoir, désorganisa la ligue. Le coup de main du duc d'Alençon sur Saint-Maixent fut le seul acte d'hostilité des rebelles ; toutes les places du Poitou ouvrirent successivement leurs portes, et les ligueurs, cernés dans le

(1) C'étaient pour La Rochelle : Jehan Chaudrier, échevin, Colin Langlois et Jehan Baillie, pairs, et pour Saint-Jean d'Angély, Jehan de Cumont, échevin, Perrotin Gaignère et Ambroise Jolen, pairs.

Digitized by Google

Bourbonnais, n'eurent plus d'autre ressource qu'une entière soumission au roi. Le 24 juillet 1440, la paix était proclamée à Cusset ; mais cette paix ne fut pas acceptée en Saintonge. Jacques de Pons avait commencé à « courir marque » et à rançonner les sujets du roi ; il dut continuer, ne fût-ce que pour occuper les bandes d'aventuriers dont il s'était entouré. Ainsi faisaient les frères de Plusquellec à Taillebourg. Ils n'ignoraient pas que Charles VII méditait une expédition en Guyenne ; en pareil cas, ils pouvaient s'attendre, soit à l'assistance des Anglais, s'ils se déclaraient pour eux, soit au pardon du roi de France, s'ils l'imploraient au moment même de son entrée en campagne. En attendant, leurs compagnons, répandus par petits groupes dans les bourgades, jetaient la terreur dans le pays. Les historiens saintongeois qui ont accepté sans les contrôler les dires de Jean Chartier, ont fait des seigneurs de Taillebourg à cette époque de véritables chefs de brigands vendus à l'Angleterre (1). Un document, conservé aux archives de la maison de La Trémoille, et qui a été publié il y a quelques années, nous permettra de mieux les faire connaître (2).

Nous avons vu qu'un parent de Tanneguy du Chastel (3), breton comme lui, Henri de Plusquellec, avait été nommé, en 1420, gouverneur de La Rochelle ; il conserva ses fonctions jusqu'en 1426, époque où, remplacé par Jean de Rochechouart, il se retira au château de Taillebourg que le roi lui avait abandonné en nantissement de vingt mille écus d'or prêtés lors de l'expédition des troupes écossaises. Henri de Plusquellec paraît avoir exercé, conjointement avec un autre breton, Bernard de Kergabyn, bailli du grand fief d'Aunis, établi au château de Rochefort, la police de la navigation sur la rivière de Charente. Il avait appelé auprès de lui ses neveux Maurice, Charles, Guillaume, Yvon et Henri de Plusquellec. Le premier, seigneur de Boulac en Bretagne, avait été page de Charles VII; il avait seize ans lorsqu'il vint en 1428 habiter Taillebourg. On peut supposer que cette jeunesse ardente et coureuse d'aventures ne distinguait pas toujours volontiers le contrebandier de l'honnête commerçant ; de là de nombreuses plaintes contre leurs actes arbitraires. Ils s'attirèrent aussi l'animadversion des Rochelais en soumettant leurs barques à un droit de péage. En certaines occasions cependant, ils se chargeaient de faire la police sur terre : une bande de routiers s'étant cantonnés dans l'église de Bignay, près de Saint-Jean d'Angély, Guillaume de Plusquellec, à la tête des hommes de la terre et avec l'aide des gentilshommes

(1) Parmi ces voleurs de grand chemin, dit Massiou, il n'en était pas de plus redoutés que les trois frères Plusquellec *(Histoire de Saintonge*, t. III, p. 276).

(2) *Archives du Poitou*, t. II, *Le procès des frères Plusquellec.*

(3) Tanneguy du Chastel avait épousé Typhaine de Plusquellec.

Digitized by Google

des environs, s'en empara; pendant l'action, le feu fut mis à une grange qui communiqua l'incendie à l'église. Le chef des routiers, nommé Barbiche, fut envoyé prisonnier à La Rochelle, les autres compagnons, enfermés à Taillebourg, réussirent à s'évader.

En 1434, Henri de Plusquellec, avant de se rendre en pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle, fit son testament, par lequel il léguait la terre et le château de Taillebourg à son parent Tanneguy du Chastel, et, dans le cas où il n'accepterait pas, à Prégent de Coëtivy, neveu de ce dernier. On s'explique les mobiles qui avaient dicté cette acte de dernière volonté : engagiste du domaine royal, et par conséquent possesseur à titre précaire, Henri de Plusquellec voulait, sa vie durant, s'assurer la jouissance de sa seigneurie, grâce à la protection des hommes influents dont il se conciliait ainsi la faveur. On doit aussi reconnaître que des motifs particuliers de reconnaissance l'attachaient à Tanneguy du Chastel, premier auteur de sa fortune. Les appréhensions du prudent châtelain ne tardèrent pas à se réaliser. Une ordonnance du mois de décembre 1438 révoqua toutes les aliénations du domaine royal faites depuis vingt ans. Prégent de Coëtivy obtint d'être substitué à Henri de Plusquellec, comme engagiste de Taillebourg, et ce dernier mourut l'année suivante, paisible possesseur de son domaine.

On comprend maintenant quel intérêt poussait les Plusquellec à se jeter dans la Praguerie. Suivant les chances de la guerre, ils pouvaient espérer conserver Taillebourg ou le rendre aux conditions qu'il leur plairait de dicter ; aussi laissèrent-ils sans réponse les sommations que le roi leur fit signifier d'avoir à lui remettre leur forteresse. Charles VII était bien décidé à chasser toutes les garnisons d'aventuriers qui désolaient les provinces: il vint en Saintonge, s'arrêta à Saint-Jean d'Angély et fit mettre le siège devant Taillebourg par Olivier de Coëtivy. Colas Marc, sergent d'armes du roi, somma Maurice de Plusquellec de lui remettre la place, lui promettant de le conduire devant le roi la vie sauve. Le capitaine de Taillebourg se présenta armé de toutes pièces et répondit qu'il accéderait à la demande qui lui était faite, si on lui garantissait le libre retour à son château. Le siège fut poussé avec vigueur, mais il ne fut ni « long » ni « meurtrier » ; un seul homme d'armes, le bâtard de Villeblanche, y fut blessé dans une attaque de nuit. Maurice et ses deux frères furent pris les armes à la main ; quant à Yvon de Plusquellec, il parvint à s'échapper et évita ainsi les châtiments qui le menaçaient.

Le 10 mars 1441, les Plusquellec comparurent devant leurs juges, à La Rochelle. La condamnation dut être sévère, mais grâce sans doute à leur parenté avec Du Chastel et les Coëtivy, les rebelles échappèrent à la mort et même à la confiscation de leurs biens, puisqu'en 1473, Jean de Plusquellec, comme héritier de son oncle, transigea avec Alain et Olivier de Coëtivy relativement aux droits qu'il pouvait faire valoir sur la chatel-

Digitized by Google

lenie de Taillebourg et du Cluzeau. Par lettres signées à Marmande, le 24 septembre 1442, le roi fit don de ces deux terres à Prégent de Coëtivy, ratifiant ainsi les dispositions testamentaires de Henri de Plusquellec. Cette donation fut faite non sous forme d'engagement, mais à titre de don pur et simple, et sans en rien retenir « fors et excepté la foy et hommage (1). »

Jacques de Pons ne poussa pas l'audace jusqu'à résister ouvertement aux armes de Charles VII ; le roi accepta sa soumission. Toutefois il mit une garnison à Pons et dans les principaux châteaux de ses domaines. Il avait à peine abandonné la Saintonge que le sire de Pons se mit en état de rébellion ouverte; aidé des vassaux des abbés de Bassac et de La Couronne, il chassa les garnisons françaises des châteaux de Plassac et de Nieul-le-Virouil, ainsi que de Pérignac, Préguillac, Vilars et Gemozac. Ses partisans, qui s'agitaient pour lui ouvrir les portes de Pons, furent arrêtés et quelques uns livrés au supplice, ce qui donna lieu, de la part de Jacques de Pons, à de cruelles représailles ; puis, à la tête de ses gens et « et d'aulcuns souldoyers anglois », il s'empara des îles de Marennes et d'Arvert, ainsi que de l'importante place de Royan (2).

Les états convoqués à La Rochelle par le comte d'Angoulême, prirent les mesures nécessaires pour arrêter les effets de cette prise d'armes du sire de Pons qui, d'un moment à l'autre, pouvait livrer aux Anglais toute la haute Saintonge. Chaque ville dut, comme d'habitude, fournir son contingent d'arbalétriers et de manœuvres, et assurer leur subsistance. Pour la première fois, Saint-Jean d'Angély hésita à obéir aux ordres du roi : à vrai dire, les habitants détestaient Jacques de Pons, qui, en mainte occasion, les avait « pillés, robbés et rançonnés », mais ils pouvaient supposer que ce seigneur n'avait d'autre intention que de rentrer en possession de ses domaines ; ils offrirent au commissaire du roi de transiger à prix d'argent et payèrent entre ses mains la faible somme de huit livres « cuidans par ce moyen estre et demourer quiptes de faire mener aucuns vivres ès sièges demendetz ». Cet accommodement était d'un fâcheux exemple et ne fut pas ratifié. La ville fut poursuivie mais « en considération de la grant loyauté et vraie obéissance que ont toujours eues les habitans envers le roy », elle ne fut condamnée qu'à vingt-cinq livres d'amende, dont le paiement ne fut pas exigé.

Le moment était favorable pour enlever aux Anglais leurs dernières possessions en France. Marguerite d'Anjou, qui gouvernait au nom de son mari, le faible Henri VI, au lieu d'envoyer des renforts dans la Guyenne et la Normandie, qu'elle savait menacées, venait d'entreprendre une expéditien en Irlande. Les

---

(1) V. *Histoire de Saintonge* de Daniel Massiou, t. III, p. 281.

(2) *Archives historiques de Saintonge et d'Aunis*, t. XXI, p. 250.

Digitized by Google

hostilités commencèrent par la surprise de Pont-de-l'Arche et de quelques autres châteaux de la Normandie, et, tandis qu'un hardi capitaine saintongeais, Verdun Jourdain, seigneur d'Ambleville, s'emparait par escalade des châteaux de Saint-Thomas de Cônac (1) et de Saint-Maigrin, Jean Bureau, maître de l'artillerie du roi, venait mettre le siège devant Royan, qu'occupait toujours Jacques de Pons (2). Ce siège se prolongea par suite d'un accident. Toutes les bombardes, à l'exception d'un seul canon, éclatèrent à la première décharge. Jean Bureau dut différer l'attaque, et le sire de Pons, profitant de ce répit, courut à Tours, où se trouvait alors le roi, pour faire sa soumission et implorer sa clémence. Charles VII, prenant en considération ses services passés et surtout ceux que son père avait rendus, à la cause française, lui accorda des lettres de rémission, sous la condition expresse que toutes les places qu'il détenait seraient immédiatement remises entre ses mains, et sous celle, peu rassurante pour le coupable, qu'il aurait à se justifier devant le parlement de Paris du crime de haute trahison dont il était accusé. Jacques de Pons, ayant obéi au mandement qu'il avait reçu, fut arrêté et enfermé à la Conciergerie ; il parvint à s'évader et se réfugia dans ses terres du Périgord, où il essaya de s'entourer de quelques partisans, mais il comprit que tout essai de résistance serait impossible et se décida à répondre aux nouveaux ajournements qui lui avaient été adressés. Au mois d'avril 1446, de nouvelles lettres d'abolition lui furent accordées, mais toujours sous la réserve d'avoir à répondre du crime de lèze-majesté (3). Trois ans plus tard, il fut banni du royaume, et ses biens confisqués ne lui furent rendus que par Louis XI qui, comme on le sait, remit en faveur tous ceux qui avaient adhéré à la révolte de la Praguerie.

Les francs-archers saintongeois firent leurs premières armes dans la campagne de Normandie. La nouvelle de la prise de Rouen fut saluée comme le prélude de la délivrance de la patrie, et bientôt, maître dans tout le nord, Charles VII tourna ses forces contre la Guyenne. Dans une première campagne, au

---

(1) Mathieu d'Escouchy, qui rapporte la prise de Saint-Thomas de Cônac dans sa chronique (ch. xxxi), a écrit Conacq ; Marvaud (*Etude sur la ville de Cognac*, t. 1er), a supposé qu'il s'agissait de Cognac et confond cette surprise avec le siège et la prise de cette ville, en 1375, par Du Guesclin et le duc de Berry. Mathieu d'Escouchy ajoute qu'à Cosnac et à Saint-Maigrin commandait un capitaine gascon, Mondor de Sanssac, qui fut fait prisonnier en revenant de Bordeaux ; ces deux localités sont, à vol d'oiseaux, à trente-quatre kilomètres l'une de l'autre ; il paraît peu vraisemblable qu'elles aient été placées sous l'autorité du même capitaine.

Cette place n'est pas indiquée par Chartier parmi celles qui furent enlevées aux Anglais. (Voir *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, t. v, p. 29).

(2) *Archives historiques de Saintonge et d'Aunis*, t. i, p. 29.

(3) *Archives de Saintonge et d'Aunis*, xxi, p. 250.

Digitized by Google

commencement de l'année 1450, les Français s'emparèrent des principales places du Périgord, tandis que le sire d'Orval s'avançait par le midi jusqu'aux portes de Bordeaux. Au commencement de l'année suivante, Dunois vint prendre la direction des opérations, pendant que le roi s'établissait à Taillebourg, où il séjourna du mois de juin à la fin d'août. Le premier fait d'armes fut la prise du château de Montguyon. Blaye, Jonzac, Bourg-sur-Gironde, Fronsac, Castillon, Saint-Emilion, Libourne et Dax tombèrent successivement au pouvoir de Dunois. Dès le commencement de juin des négociations avaient été entamées pour traiter de la soumission de toute la province de Guyenne ; Bordeaux capitula le 12 et ouvrit ses portes aux Français le 23. La résistance fut plus vive à Bayonne, qui ne se soumit qu'après un siège, le 21 août 1451. Pendant son séjour à Taillebourg, le roi rendit plusieurs ordonnances importantes : au mois de juin, il organisa la commune de Bourg, en juillet il confirma les privilèges de Libourne, en même temps que ceux de Saint-Jean d'Angély ; le 5 août il établit le parlement de Bordeaux. C'est aussi à Taillebourg que fut commencée l'instruction du procès du célèbre Jacques Cœur, accusé par Jeanne de Vendôme, femme de François de Monberon, vicomte d'Aunay, d'avoir fait empoisonner Agnès Sorel. Une première enquête aboutit à un jugement du 29 juillet 1451, qui motiva son arrestation. Parmi les commissaires royaux on remarque le lieutenant général du sénéchal de Saintonge, Hélie de Tourettes, et Pierre Gaboreau, conseiller du roi ; tous deux étaient de Saint-Jean d'Angély. Jacques Cœur ne resta que peu de jours prisonnier à Taillebourg ; dans le courant du mois d'août il fut transféré à Lusignan sous la garde d'Antoine de Chabannes, comte de Dampmartin (1).

La conquête de la Guyenne avait été trop rapide pour que l'autorité du roi y fût solidement établie, et surtout pour que les Anglais renonçassent à l'espoir de recouvrer cette province. Moins d'un an s'était écoulé, et l'on annonçait déjà hautement leur retour. Par une confiance exagérée dans ses nouveaux sujets, le roi n'avait point occupé militairement le pays. Le 21 septembre 1452, Talbot, à la tête d'un corps d'armée de 7 ou 8,000 hommes débarquait auprès de Bordeaux, dont les bourgeois lui ouvrirent les portes. Sa marche avait été si rapide, que les officiers du roi furent saisis et faits prisonniers avant d'avoir pu donner l'éveil à la garnison. Malgré ses quatre-vingts ans, le vieux Talbot déploya une incroyable activité ; en l'espace de quelques mois toute la Guyenne, sauf quelques places, était reconquise ; on annonça même qu'il allait prendre l'offensive aussitôt qu'il aurait reçu d'Angleterre de nouveaux renforts.

---

(1) Voir Dufresne de Beaucourt, *Le procès de Jacques Cœur*, dans la 94e livraison de la *Revue des questions historiques*.

Digitized by Google

L'alarme fut vive en Saintonge. Un ancien maire de La Rochelle, qui devint plus tard capitaine des galères du roi, Jean Le Bourcier, signale au corps de ville de Saint-Jean d'Angély le passage de la flotte anglaise ; Gobert Cadiot, neveu du grand maître de l'artillerie, Bureau de La Rivière, réclame de l'artillerie et des munitions « pour doubt que les ennemis veuillent descendre à La Rochelle » (1). Trois caisses de traits et deux barriques de poudre sont envoyées à Talmont ; Bertrand Aisse, qui y commandait, réclame six arbalétriers ou six francs pour assurer leur salaire (2). La ville de Saint-Jean d'Angély est mise en état de défense ; les murailles sont garnies de créneaux, munis de pierres, les canons et arbalètes sont visités et mis en état (3). Mais déjà l'armée de Charles VII se dirigeait vers la Guyenne. A la date du 3 février 1453, on publie à son de trompe « que s'il est aucuns des villages ou autres qui ayent été pillés par les francs-archers ou gendarmes, qu'ils viennent le notiffier aux gens du roy », preuve de la bonne discipline qui régnait dans l'armée (4). Ce même jour des charrettes sont mises à réquisition pour conduire des vivres à Fronsac, assiégé par les Anglais. Mille rumeurs inquiétantes circulent, tantôt les jurés de Saintes écrivent « que les Anglois sont descenduz de par deça et qu'ils procèdent à aler plus avant ». Tantôt le capitaine de Taillebourg fait savoir « que les francs-archiers, comme l'on dit, ont vendu le pont de Taillebourg à monsieur de Monferrand ». La présence du roi rendit un peu de calme aux esprits ; il partit de Lusignan le 2 juin et vint établir son quartier général à Saint-Jean d'Angély : on a vu qu'il avait fait de cette ville, plus centrale que La Rochelle et mieux fortifiée que Saintes, le dépôt de ses munitions de guerre. C'est là qu'il apprit le succès final de ses armes. Le 9 juillet 1453, Talbot, le plus grand homme de guerre de l'Angleterre à cette époque, tombait glorieusement sous les murs de Castillon ; sa défaite et sa mort entraînaient la soumission de toute la Guyenne. Les Anglais étaient à jamais chassés de la terre de France. La prédiction de Jeanne-la-Pucelle était accomplie : « Son sang pur, si cruellement répandu, avait crié vengeance aux portes du ciel » (5).

DENYS D'AUSSY.

---

(1) Archives de Saint-Jean d'Angély, conseil du 20 septembre 1452. BB, n° XXXI.

(2) *Ibidem*, conseil du 25 octobre.

(3) *Ibidem*, conseil du 6 novembre.

(4) *Ibidem*, conseil tenu le 3 février 1453 (n. s.). — Le registre de délibérations du corps de ville de Saint-Jean d'Angély, n° XXXI, s'arrête à Pâques. Celui de l'année suivante (1453-1454) fait défaut.

(5) ..... maiden blood, thus rigorously effus'd
Will cry for vengeance a the gates of heaven.
(SHAKESP., *Henry VI*, act. V, sc. IV).

Digitized by Google

LIVRES ET PÉRIODIQUES

—

BERNARD PALISSY, par Ernest Dupuy. Paris, Lecène et Oudin, 1894, in-18, 334 p. Prix : 3 fr. 50.

Rien n'est plus facile que d'écrire un livre sur Bernard Palissy : il n'y a qu'à puiser dans la bibliographie Palisséenne du 1er vol. des *Œuvres de maître Bernard Palissy* (1888) et avec une demi-douzaine d'ouvrages de cette liste, on peut, sans trop de peine, trousser proprement un fort in-douze à l'usage des collégiens qui ne lisent pas et des gens du monde qui ne lisent guère. Ce n'est pas ainsi que procède le remarquable écrivain dont nous venons de transcrire le nom.

M. Ernest Dupuy, inspecteur de l'académie de Paris, a pensé qu'après tant d'écrits de tous genres un livre était encore à faire sur maître Bernard ; et il a eu raison. Partant de cette idée que la vie du potier avait été fouillée dans tous ses détails, il s'est attaché à étudier principalement le savant, l'artiste, l'écrivain, surtout l'écrivain. Et à la façon toute spéciale dont il a traité ce dernier point, aux développements qu'il lui a donnés, — il occupe le tiers du volume — on pourrait croire que cette étude sur Palissy était une thèse de doctorat ès lettres.

L'auteur a peu ajouté à ce qu'on connaissait de l'existence de Palissy. Il a résumé en 60 pages tout ce qui concerne sa biographie proprement dite. S'il admet l'origine agenaise, il se refuse à regarder comme apocryphe le récit de l'entrevue de Bernard avec Henri III à la Bastille, démontré faux par une foule d'erreurs de détails et par un alibi. La forme antithétique du dialogue, la réponse hautaine, insolente, du huguenot trahissent l'arrangeur, l'écrivain d'imagination ; que cela est loin du récit de Pierre de L'Estoile qui, lui, avait vu Palissy dans son cachot !

C'est dans les trois autres parties : artiste, savant, écrivain, que M. Dupuy a mis le plus du sien. Il y a là des recherches considérables sur tous les personnages que nomme Palissy dans ses ouvrages, sur les idées qu'il emprunte à ses devanciers, sur les phrases même qu'il copie sans mot dire. Avec une grande sagacité, et une connaissance profonde du XVIe siècle, l'auteur retrouve la genèse des pensées ou des inventions et des découvertes de son héros. Erudition peut-être minutieuse, un peu touffue. Il semble qu'il n'ait rien voulu laisser trouver après lui, tous les plus petits détails sont traités avec soin. Palissy a pris beaucoup aux anciens et aux contemporains. M. Dupuy montre ses larcins plus ou moins déguisés, et rend à Cardan, à Pline, à Isidore, à Vitruve, et aux autres moins connus ce que Bernard leur a emprunté. Le chapitre est curieux. Il y a bien des faits, bien des noms, bien des détails qu'avaient négligés les biographes antérieurs.

L'écrivain surtout est étudié avec grand soin. C'est encore une partie neuve de ce livre. Il y a un lexique de la langue de Palissy, comme on en a fait un pour Corneille, Molière, Sé-

Digitized by Google

vigné ; et l'auteur fait le départ entre les mots qui sont de la langue du XVI[e] siècle, qu'on trouve dans Amyot, Calvin, Montaigne, d'Aubigné, et ceux qui sont uniquement saintongeais, départ assez délicat, Aubigné étant saintongeais, Montaigne, voisin de la Saintonge, et Calvin ayant écrit son *Institution chrétienne* en Saintonge. Les provincialismes saintongeais seraient peu de chose, à en croire M. Dupuy ; s'il était saintongeais, certainement il en eût trouvé davantage. Cependant il en reste assez pour lui permettre d'affirmer que Palissy a dû de bonne heure s'établir en Saintonge, lui qui en a aussi bien su le parler.

Dans le glossaire, il y aurait cependant, malgré tout le soin apporté à ce chapitre, quelques petites fautes à noter. Ainsi le *chaple* n'est ni la chapelure, ni le « sable de carrière employé pour la batisse » ; c'est une espèce de pierre crayeuse, très tendre, les fragments et débris provenant de la taille de la pierre, dont on forme une aire très solide ; la *langrotte* n'est ni la sauterelle, ni la langouste ; c'est le lézard gris des murailles ; « il est maigre comme un chat qui mange des langrottes. » La phrase de Palissy : « Et si sera ledit cabinet luisant d'un tel polissement que lizers et langrottes qui entreront dedans se verront comme en un miroir », montre bien qu'il s'agit du lézard vert et du lézard gris, et non de la langouste qui n'a guère l'habitude de s'aller promener dans les jardins. Ici, p. 231, *bignet* est traduit par *bosse, tumeur* ; ailleurs, page 277, on lit : « *Bignetz*, beignets », qui est le vrai sens.

Une citation donnera à la fois l'idée du style de M. Dupuy toujours correct, élégant, clair, et aussi de son amour pour son personnage. Il apprécie ainsi l'artiste : « De ces éclosions soudaines, la plus réellement originale, ou si l'on veut la plus indépendante de toute tradition antérieure, c'est sans contredit l'œuvre céramique de Bernard Palissy. L'artisan saintongeais a tiré son art de lui-même : « Ils trouveront que telle besongne » ne n'a oncques été veüe. Item, ayant fait une plus ample in- » quisition, ils trouveront que nul homme ne m'a appris à savoir » faire la besongne susdite. » Tout à fait isolé à ses débuts, les circonstances dépaysent Palissy à un âge où commencerait pour tout autre la période du déclin. C'est pour lui l'occasion d'un renouvellement, d'un rajeunissement invraisemblable. Comme le satyre du poète introduit brusquement dans le groupe des olympiens, il entre, avec ses naïves façons, dans le cœur des grands ouvriers français de son siècle. Il s'impose à eux tel que l'a fait la nature. Mais il subit aussi l'ascendant des nobles traditions ; il travaille à se transformer ; il élargit son goût et l'épure. Puis, quand il a surpris tous les secrets, il emporte le sien. Génie étrange jusqu'au bout, sans ascendants et sans postérité. Esprit hardi et obstiné ; cœur passionné et toutefois endurant, de héros. Parti de très bas et devenu l'égal des plus glorieux, Palissy mérite assurément l'admiration pour le mérite rare de son art, mais plus encore pour l'effort de volonté qui l'éleva jusqu'à cet art et qui l'en rendit maître. »

Digitized by Google

M. Dupuy a élevé à Palissy un monument durable. Il a mis dans ce livre, trésor d'érudition, une imagination vive, une science profonde, deux qualités qui sembleraient s'exclure. J'avais, il y a quelques années, lu, à haute voix, sous certain châtaigner légendaire de Gascogne, un recueil de vers *Les Parques*; et la lecture achevée, M. Tamizey de Larroque qui l'avait demandée, peut dire l'enthousiasme de ses hôtes et aussi leur étonnement de voir les gens de la ferme, ouvriers des champs, groupés discrètement, qui n'avaient pas perdu une syllabe des stances de M. Dupuy et qui en attendaient encore. Je voudrais procurer un plaisir égal aux admirateurs de Palissy, aux simples amateurs de bons et beaux livres, en leur signalant aujourd'hui le volume du prosateur. On n'en écrira pas de sitôt un pareil sur maître Bernard ; il est définitif.

Louis Audiat.

—

Jean-Marie du Lau, archevêque d'Arles, né en Périgord. Notice biographique, par l'abbé Th. Pécout, de Périgueux. Périgueux, imp. Cassard, 1892, in-8°, 157 pages. Portrait.

C'est la troisième biographie de l'archevêque d'Arles. Cette illustre victime des septembriseurs méritait bien les honneurs qu'on lui rend. A Arles, où son souvenir est vivant, M. l'abbé Bernard, archiprêtre, a écrit (1892) une notice, toute pleine de faits locaux, où fut mêlé son héros (Voir *Bulletin*, xii, 455). En même temps, au pays d'origine, en Périgord, M. l'abbé Théodore Pécout, curé d'Agonac, célébrait un compatriote martyr, aux applaudissements de son évêque, et aux félicitations de son archevêque et du pape. Et l'anniversaire de sa mort (2 septembre 1792) était solennellement célébré par Mgr Dabert, à Biras (Dordogne), où il était né le 30 octobre 1738, dans l'église où il avait été baptisé le 1er novembre.

Les deux biographies récentes devaient se ressembler ; la périgourdine a plus de détails sur le pays natal ; l'arlésienne sur le diocèse. M. Pécout a recueilli dans la Dordogne tous les souvenirs qu'il a pu. Du Lau appartenait à une très ancienne famille encore représentée. Un membre, Chambon, a joué un rôle important, à Saintes, pendant la fronde. Son père, Armand du Lau, seigneur de La Côte, fils de Jean-Armand du Lau et de Sibille du Lau, avait épousé Françoise de Salleton, dont il eut d'abord, le 22 mai 1736, une fille, Jeanne-Marie, puis le futur archevêque. Jean-Marie eut pour parrain son aïeul maternel, Jean-François de Salleton, écuyer, seigneur de Laborie de Mounat, et pour marraine, son aïeule maternelle, Marie-Sibille du Lau, demoiselle de Montardy d'Allemans, représentée par sa fille, Suzanne du Lau de La Côte. A Paris, il fut confié à son oncle, Jean-Louis du Lau, docteur de Sorbonne, vicaire général de Noyon, prieur de Gabillou, en Périgord, qui venait d'être nommé curé de Saint-Sulpice. Prêtre, il fut fait chanoine et trésorier de Pamiers, peu après vicaire général de

Digitized by Google

Bordeaux et prieur de Gabillou. Agent général du clergé à 32 ans (1770), il fut, à l'expiration de son mandat (1775), nommé archevêque d'Arles.

La brochure de M. l'abbé Pécout est intéressante. On y voit que les compatriotes du martyr gardent sa mémoire. Le château de La Côte a passé, en 1867, de sa famille dans celle de Dethan, qui l'a fait restaurer, mais en conservant le plus possible les mêmes dispositions. L'église de Biras montre sa cuve baptismale ; elle a trois ornements dont il se servait à La Côte. Une aube et un rochet brodés ont été légués à l'évêque de Périgueux ; le lit où il couchait, donné à Mgr George et légué par lui au grand séminaire, a péri dans l'incendie de cet établissement, en 1886. A Arles, une souscription, ouverte en 1814, permit de construire dans l'église primatiale de Saint-Trophime, une chapelle expiatoire où l'on a gravé son épitaphe. A la vente de son mobilier (28 octobre-16 novembre 1798) faite par son frère aîné, Jean-Baptiste, comte du Lau, on put distraire quelques reliques, qui pour la plupart sont revenues au trésor de la primatiale : sandales pastorales, bas, tunicelle, soutane, camail, un fauteuil, le pallium et la ceinture, l'étole que portait le prélat dans la prison des Carmes.

Je voudrais que la mémoire des deux évêques, compagnons de martyre de Du Lau, fût aussi bien conservée. Existe-t-il quelque chose à Beauvais pour François-Joseph de La Rochefoucauld, né à Angoulême ? Je n'ai rien vu dans l'église de Saint-Cybard du Peyrat, où a été baptisé Pierre-Louis de La Rochefoucaud, son frère. Cousseau, évêque d'Angoulême, m'a montré l'ornement de l'évêque de Saintes, propriété de l'évêché, dont n'avait jamais entendu parler son successeur, Léopold Sebaux. A la vente aux enchères des meubles du banquier Marc Arnaud, à Saintes, neuf fauteuils ayant appartenu à l'évêque de Saintes, disputés par Mgr Thomas fort attaché au souvenir de son prédécesseur, furent achetés très cher par des brocanteurs de Bordeaux. J'ai pu faire entrer à la bibliothèque de Saintes, en 1868, la collection des procès verbaux du clergé de France, magnifiques volumes en maroquin rouge, dorés sur tranches, portant les armes du prélat ; et j'ai pu les sauver de l'incendie de 1871, en les faisant sauter par les fenêtres, non sans quelques contusions pour l'un d'eux. J'ai dit qu'un médaillon était sculpté à la cathédrale de Saintes avec une inscription.

L. A.

—

La Revue du Bas-Poitou de juillet 1894 (7e année, n° supplémentaire) contient de M. Edgard Bourloton *Le clergé de Fontenay-le-Comte pendant la révolution*, notes très complètes sur chacun des membres du clergé ; de M. de La Chanonie, *Cathelineau*, où l'auteur approuve et confirme les conclusions de l'abbé Bossard contre M. Célestin Port : Cathelineau a été vraiment généralissime : rien n'est mieux prouvé ; de M. René

Digitized by Google

Valette, *La commission militaire* de Fontenay ; 199 personnes condamnées ; là, comme ailleurs, c'est le peuple qui a fourni la grande majorité des victimes ; de M. Louis Audiat, *Une histoire de la petite église*, avec des lettres inédites de Jean-Charles de Coucy, évêque de La Rochelle, etc.

QUESTIONS ET RÉPONSES

I. — Questions

N° 564. — Que saurait-on sur l'ascendance paternelle de Jeanne, fille de Jean-Baptiste Lescot, « chevalier de Saint-Nort et oculiste, natif de La Rochelle », et de Françoise Suard, laquelle fut baptisée en 1742 à Excideuil (Dordogne), comme cela nous est appris par les registres paroissiaux de cette ville ?

St-S.

N° 565. — *François Albert, ingénieur des ponts et chaussées à Auch.*

François Albert du Limbeau, né à La Rochefoucauld (Charente), le 15 août 1735, de Jean-Isaac Albert, receveur général des domaines du roi, et de Jacquette Magnein (1), sous-ingénieur à Auch, inspecteur le 1er juillet 1778 avec 1.800 livres d'appointements, époux (29 avril 1788) de Louise Picault, fille de Louis-François Picault, ingénieur du roi des ponts et chaussées en chef, et de Marie-Anne Bazin, exécuta sous l'intendant d'Etigny de très importants travaux dans la généralité d'Auch (Voir *Revue de Gascogne* de juillet-août 1894, p. 389) et dessina une foule de châteaux, de personnages. Il mourut à Auch âgé de 86 ans, le 1er mars 1821, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées en retraite. Sa femme était décédée le 5 germinal an VII sans enfants. Cet Albert est-il de la famille des Albert de Cognac ? Existe-t-il en Saintonge-Angoumois quelque chose de lui ?

N° 266. — Un livre intitulé : *Mémoires et négociations secrètes de la cour de France touchant la paix de Munster*, à Amsterdam, chez les frères Chatelain, 1710, in-folio, a été donné en prix en 1749 au collège Mazarin. Les armes du collège sont frappées sur les plats, et l'attestation imprimée, signée du principal de Braille, est jointe au volume. Par oubli, le nom du lau-

(1) On lit dans les registres de la paroisse Saint-Cybard : « Le 16 août 1735, a été batisé dans cette église par moi curé soussigné, François Albert, né le jour d'hier vers l'heure de midi, fils naturel et légitime de M. Jean-Isaac Albert, receveur des domaines, et de Jacquette Magnein, ses père et mère. Ont été parrein François Albert, sieur de Peruset, notaire et procureur ; marreine, Marie-Thérèse Ducoux. Présents les soussignés et autres. A. Dulignon. Thérèse Ducoux. Albert. Rossignol. Fayon. Susane Dulignon. Albert. Albert. Massé, *curé*. » *Communication de M. Ricottier.*

Digitized by Google

réat n'a pas été rempli; mais le grand *ex libris* ovale de La Trémoille orne ce beau livre relié en veau avec fleurs de lis aux angles. Pourrait-on me dire si un La Trémoille était élève du collège Mazarin en 1749 et, si le palmarès a été imprimé, en extraire ce qui le concerne? J. P.

II. — Réponses

N° 563, XIV, 320. — Le *Bulletin religieux* du 14 juillet reproduit la question relative à l'*Angelus*, et indique une 3e manière de sonner l'*Angelus* en Aunis : 3 fois 3 coups, puis un tintement prolongé.

—

N° 562, XIV, 320. — *Madame de Chalons.*

Je remercie M. Papillaud de sa notice sur Champlong en Angoumois ; il en ressort que la dame de Chalons, à laquelle s'adressait le souvenir du sieur des Tranquars, René de Queux, n'était pas de la famille Viault. Je reproduis donc ma question débarrassée de ma première conjecture : A qui appartenait le fief de Chalons en la paroisse du Guâ, au XVIe siècle ?

Il y a une correction à faire dans la note de M. Papillaud : Poncet, autrement Pons de La Court, était seigneur de Marignac et de Pernan — au lieu de *Parnaud.*

La Morinerie.

BIBLIOGRAPHIE

—

Recueil de cantiques à l'usage des élèves de l'institution de Pons. La Rochelle, imp. Noël Texier, 1894, in-32, 93 pages.

—

Richard (Alfred). *Observations sur les mines d'argent et l'atelier monétaire de Melle.* Paris, Rollin, 1893, in-8°, 32 p. (Extrait de la *Revue numismatique*).

Cette très minutieuse étude du savant archiviste de la Vienne, chargé du cours d'histoire du Poitou à la faculté des lettres de Poitiers, conclut, contrairement à ce qui avait été cru généralement jusque-là, que l'atelier monétaire de Melle n'existait pas sous Charlemagne ; c'est Louis le Débonnaire qui l'a ouvert et a fait fabriquer des pièces de divers types à la légende METALLVM. Charles le Chauve a d'abord imité son père, METALLVM, puis a continué le type au monogramme imaginé par son neveu Pépin II, avec la légende METVLLO, et après sa mort les comtes du Poitou ont continué, tout en ajoutant une croisette au milieu de la légende.

—

Rouillé (Louis). *Ornithotechnie. Monographies des races de poules. La Langshan* (*Gallus ascalius Langshan*). Paris, Baillière, 1893, in-18, 79 pages et atlas.

— *L'Elevage*, revue hebdomadaire illustrée. (Voir plus haut, page 97).

Le gérant, Noel Texier.

Digitized by Google

REVUE

DE SAINTONGE & D'AUNIS

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ARCHIVES

SOMMAIRE DU NUMÉRO DE NOVEMBRE 1894

Avis et nouvelles : Publication du xxiiie vol. des *Archives ;* subvention du conseil général ; revue de la presse ; erratum ; publications nouvelles ; distinctions honorifiques ; le général Merle de Beaulieu ; le cardinal Thomas ; *Fouras et ses environs ;* notes diverses.

Actes d'état civil. — *Décès* : Benignus, A. de Bois-Juzan, Burgaud, le comte de Comminges, Marie Gaigneron de Marolles, Isambard, de Laage de La Rochetterie, Nicolas de Lamballerie, Paris, Poitevin de la Frégonnière, Prévost, Réveillaud, comtesse de Rohan-Chabot, Rudelin, Soulet, Tourneur. — *Mariages* : Fraval de Coatparquet et Isabelle de Boisredon ; Jacquet de Heurtaumont et Marie Michel du Broc de Brion ; Martin de Beaucé et Yvonne de Montardit ; Philippe de Rohan-Chabot et Thérèse Leclerc de Juigné.

Archéologie : Une cuve baptismale du xie siècle.

Variétés : Les changements de noms de rues ; les capitaines saintongeais du xvie siècle (*suite*) : Jacques de Rabar ; les débuts de l'imprimerie à Poitiers et les bulles d'indulgence de Saintes ; les loges maçonniques de l'Angoumois, Aunis et Saintonge.

Livres et périodiques : Royan, Cordouan et Louis de Foix ; Charles, François et Louis de La Trémoille ; le *Pouillé du diocèse d'Angoulême ;* le *Dictionnaire des familles du Poitou.*

Questions : Un monument romain à Saint-Saturnin de Séchaud ; les Pintault rochelais ou angoumoisins et M. le docteur Roux.

Bibliographie : *So-Université.*

AVIS ET NOUVELLES

Le tome xxiiie des *Archives historiques de Saintonge et d'Aunis* (1894) sera mis en distribution le 20 novembre. Ce volume de 508 pages est formé de pièces concernant tous les établissements ecclésiastiques du diocèse de Saintes : abbayes de Saint-Jean d'Angély, de Saintes, de La Frenade, Fontdouce, Baigne, Saint-Liguaire, Saint-Léonard de Chaumes, Sablonceaux ; les collégiales de Sainte-Catherine de Magné, de Saint-Georges de Rexe et de Taillebourg ; les prieurés de Lanville, Sainte-Gemme, Mortagne, Saint-Léger de Cognac, Bouteville, Notre-Dame de Barbezieux ; les communautés religieuses diverses d'hommes et de femmes : les dominicaines de Chalais, les ursulines de Saint-

Digitized by Google

Jean d'Angély, les Notre-Dame et les carmélites de Saintes, les sœurs de charité à Saujon, La Tremblade, au Château, à Soubise ; les récollets à Saintes, Royan, Jarnac, Cognac ; les jacobins à Saintes, les minimes à Châteauneuf, les cordeliers à Barbezieux, Cognac ; écoles à Chalais, Montandre ; collège de Saintes ; les hôpitaux de la charité, de Saint-Louis, à Saintes ; de Saint-Jacques à Cognac, à Saint-Jean d'Angély, à Montandre, etc. Ce sont les grandes divisions. Il y a une foule de pièces : testaments, prises de possession, résignations et présentations, notices historiques, traités pour travaux dans les églises ; fondations ; unions des bénéfices ; assemblées capitulaires d'habitants à Brie-sous-Archiac, à Saint-Georges-des-Coteaux ; procès verbaux d'examens ; lettres diverses ; documents relatifs à saint Vincent de Paul, comme abbé de Saint-Léonard ; etc.

Ce volume est, comme à l'ordinaire, expédié directement par la poste ou comme colis postal aux souscripteurs qui ont demandé et payé un de ces modes d'envoi (85 centimes). Pour les autres membres de la société, leur exemplaire sera déposé, comme précédemment, chez nos correspondants où ils le pourront réclamer :

A Paris, chez M. Picard, libraire, rue Bonaparte, 82 ; à Angoulême, chez M. Paul de Fleury, archiviste, à la préfecture ; à Bordeaux, chez M. Féret, 13, cours de l'Intendance ; à Cognac, chez M. Callandreau, notaire ; à Jonzac, chez M. Gaboriau, imprimeur ; à La Rochelle. chez M. Georges Musset, bibliothécaire, à la bibliothèque ; à Marennes, chez Mme Gautier-Abran, libraire ; à Niort, chez M. Clouzot, libraire, place des Halles ; à Pons, chez M. Charropin, pharmacien ; à Rochefort. chez M. Allègre, ancien notaire, rue Martrou, 6 ; à Saintes, chez M. Audiat, bibliothécaire ; à Saint-Jean d'Angély, chez M. Saudau.

—

Dans sa séance du 23 août, le conseil général de la Charente-Inférieure a entendu de M. Dupon, conseiller général de Saint-Genis, le rapport suivant : « Le conseil d'arrondissement de Saintes demande que le crédit de 250 francs alloué à la société des *Archives historiques* soit porté à 300 francs. Votre première commission, tout en rendant justice à l'œuvre de la société des *Archives historiques*, a le regret, vu les charges qui pèsent sur notre budget, de vous proposer de maintenir le chiffre de 250 francs. »

Espérons que, l'année prochaine, les finances seront telles qu'elles permettront à notre assemblée départementale, sur un budget de plus de trois millions, de disposer de 50 francs, et ainsi de traiter la société des *Archives* avec le même sentiment d'égalité que les autres sociétés.

—

Le conseil général de la Charente-Inférieure a voté une subvention de 400 francs pour l'*Annuaire départemental* de 1895, édité par M. Foucher, libraire à La Rochelle, et 100 francs pour

Digitized by Google

le classement et le catalogue des archives de la sous-préfecture de Saint-Jean d'Angély.

Dans sa séance du 23 août, il a voté une subvention de 500 francs pour 1894 à M. Gousse, élève peintre à l'école des beaux arts.

—

Ont publié le sommaire du numéro de septembre : Le *Progrès* du 7 octobre, l'*Echo rochelais* du 10, l'*Union* et l'*Ere nouvelle* du 11 ; le *Bulletin religieux* et la *Charente-Inférieure* du 13 ; l'*Ouest artistique et littéraire* du 15 ; la *Croix de Saintonge* du 21 ; le *Polybiblion* d'octobre.

—

Dans sa revue des périodiques du 1er octobre, la *Revue des questions historiques* mentionne de notre numéro de mai dernier : « Les notes de M. Louis Audiat sur un certain nombre d'inscriptions huguenotes relevées en Saintonge par M. Gélin. »

—

Les *Tablettes des deux Charentes* du 6 octobre disent :

« Le conseil municipal de Saujon a décidé récemment de donner à une rue de cette ville le nom de Pierre Campet. Le *Bulletin des Archives historiques de Saintonge et d'Aunis* démontre péremptoirement que le baron en question s'appelait *Denys* et non *Pierre*. Avis aux édiles saujonais !

» Le même *Bulletin* contient : une notice nécrologique sur M. le sénateur Charles Moinet ; une solide page d'histoire sur la Saintonge pendant la guerre de cent ans, par M. Denys d'Aussy, et un vif éloge du *Bernard Palissy* de M. Ernest Dupuy, que M. Louis Audiat, très compétent dans l'espèce, et peu suspect, puisqu'il a lui-même écrit l'histoire du célèbre potier, qualifie de « monument durable et définitif ».

—

Rendant compte du t. XXVIII des *Archives historiques de la Gironde* dans la *Revue catholique de Bordeaux* du 10 octobre, le directeur, M. l'abbé Alain, constatant le peu d'encouragement que reçoivent à Bordeaux les hommes dévoués à cette œuvre inappréciable, s'écrie : « J'avoue que le rouge m'a monté au front, il y a quelques jours, à moi Bordelais d'adoption, en constatant que la liste de notre société se compose d'une centaine de noms, alors que celle des *Archives historiques de la Saintonge* en a sept cents et plus... » L'aimable et très érudit directeur de la *Revue catholique* nous gratifie généreusement d'un chiffre que nous n'atteindrons peut-être jamais. Nous sommes près de 500 membres seulement avec un certain nombre d'abonnés à la *Revue*.

—

Erratum. — M. A. Vernière, président de l'académie des sciences et lettres de Clermont, nous écrit : « Votre bulletin est toujours le modèle des publications provinciales de ce genre et, c'est sur lui qu'on doit prendre exemple. Ce numéro m'a particulièrement intéressé à cause du travail de M. Denys d'Aussy sur

Digitized by Google

la *Guerre de cent ans*. A la page 362, l'Auvergne n'est pas confondue avec le Limousin, comme il est dit à la note. Le Roc d'Uzac était La Roche d'Onezac ou d'Onejac (aujourd'hui La Roche-Blanche, au S.-O. de Clermont), que d'autres auteurs ont également nommée Roc d'Unsat ou d'Umsat et de Domsat. Quant à *Dompose*, il s'agit du château d'Opme ou d'Ourne, à l'O. de La Roche-Blanche, et plus rapproché de Clermont. Ces deux sièges sont des faits bien connus de notre histoire locale.

—

L'*Indépendant de la Charente-Inférieure* du 11 septembre a reproduit la pièce de vers de M. Edmond Maguier, *Nos marins*, lue le 24 août à la représentation de gala donnée par le casino de Royan à l'escadre du nord, et publiée dans notre *Bulletin*, XIII, 340, à l'occasion des fêtes de Champlain à Saintes.

Le *Progrès* du 24 octobre et le *Laboureur* du 28 ont reproduit un passage de l'article de notre dernier numéro sur le cardinal Thomas.

—

L'*Union fraternelle* (Saintes, juillet 1894) contient l'annonce et la dédicace d'*In jharbot de bouquet Saintonghoué*, de notre confrère M. Marcel Pellisson (Piârc Marcut).

—

Par décision de Mgr l'évêque de La Rochelle et Saintes, notre confrère, M. Paul Sagot du Vauroux, ancien vicaire général de Rouen, a été nommé chanoine titulaire de l'église cathédrale de La Rochelle (nomination agréée par le décret du 31 août ; il a été installé le 29 septembre) et vicaire général honoraire. Il a été nommé supérieur de la congrégation des ursulines de Pons, de la Providence de Saintes et des bénédictines de Saint-Jean d'Angély.

—

M. l'abbé Berthelot, supérieur de l'institution diocésaine de Pons, où il a été remplacé par M. l'abbé Eyssautier, vicaire général, a été nommé chanoine titulaire de l'église cathédrale de La Rochelle, nomination agréée par décret du 12 octobre, et installé le 18.

—

La société de géographie de Rochefort annonce qu'elle va publier la monographie de Soubise, par M. Mageau, instituteur.

—

Le 23 septembre, a paru à La Rochelle, imprimerie Noël Texier, un « numéro spécial » du « journal républicain, organe des intérêts généraux de la Charente-Inférieure », *Le phare de La Rochelle*, consacré tout entier à M. Eugène Réveillaud, candidat aux élections sénatoriales du 23, qui a obtenu ce jour-là 147 voix sur 1,014 électeurs inscrits et 998 votants, contre 324 voix à M. le contre-amiral Dupont et 523 à notre confrère, M. Hippolyte Barbedette, élu pour neuf ans.

En tête du journal est un article, *Les intérêts de La Rochelle*, où l'on lit que La Rochelle fut « fondée, disent les érudits, au

Digitized by Google

temps des invasions du nord par une colonie d'Alains, demi-pirates, demi-marchands (d'où le nom d'Aunis, *Alanensis pagus*) ».

Nous voudrions connaître les érudits qui ont donné aux Rochelais des Alains pour ancêtres. L'idée est aussi fantaisiste que cette autre étymologie d'*Aunis* venant des *aulnes* qui peuplaient le rivage. Il y avait en Aunis des monuments gaulois et des monuments romains, preuve d'une origine plus vieille que le v^e^ siècle.

Le numéro se termine par une biographie (avec portrait) de M. Réveillaud, empruntée, est-il dit, au journal le *Travailleur* du 20 que reproduit le *Peuple* des 21 et 22 septembre. Cette biographie, qui devra être rapprochée de celle qu'a publiée le *Bulletin des Archives*, t. III, 235, et surtout contrôlée, raconte, dans le *Travailleur*, que les détails sont pris dans le *Dictionnaire des contemporains*, que M. Réveillaud « a terminé de brillantes études au lycée Charlemagne, en compagnie des hommes politiques les plus éminents, tels que MM. Cavaignac, Léon Bourgeois, Charles Dupuy » et, dans le *Phare*, « qu'il obtenait chaque année des prix au concours général des lycées de Paris, entre autres le premier prix de discours français, à la fin de sa rhétorique... »

—

Le 18 septembre, pour la réouverture des Variétés, a eu lieu la première représentation de l'*Article 214*, comédie en 3 actes de MM. Sylvane et Maurice Ordonneau, notre compatriote.

—

Le 7 octobre, a eu lieu, à Marans, l'inauguration dans le jardin public d'une statue, œuvre de M. Mulot, propriétaire à Marans, élevée à Jean-Baptiste-J. Dinot, notaire honoraire, conseiller municipal, puis maire de Marans, qui à son décès avait fait à la ville de nombreuses libéralités et l'avait dotée du jardin qui porte maintenant son nom. M. Raoult, maire et conseiller d'arrondissement, a fait le panégyrique de cet homme de bien et remercié l'artiste. M. Mérier, conseiller municipal et officier de l'instruction publique, a pris ensuite la parole. Un concert donné par l'Union musicale de Marans a terminé la fête.

—

Le 14, a été inaugurée, sur la place du Minage à Jonzac, une statue de la République, due au ciseau de M. Michel, parisien.

—

Le général Merle de Beaulieu. — La *Charente-Inférieure* du 25 août publie, d'après M. Victor Advielle, la biographie du général Pierre-Nicolas Merle de Beaulieu, né à La Rochelle le 25 mai 1738, fils de Pierre Merle de Beaulieu, chevalier de Saint-Louis, capitaine de grenadiers au régiment de Foix, tué en 1744 à la bataille de Coni en Italie, et de Françoise-Mathilde Claëssen, et petit-fils de Pierre-Antoine Merle de Beaulieu, chevalier de Saint-Louis, major de La Rochelle en 1714, mort de ses blessures. Il fut successivement soldat au régiment de Bigorre le 1^er^ juin 1755, enseigne au même régiment le 18 octobre 1757, lieutenant le 1^er^ octobre 1758, commissionné pour tenir rang de

Digitized by Google

capitaine le 14 juin 1762, capitaine le 4 juin 1780, lieutenant-colonel au 13e bataillon d'infanterie légère le 16 juillet 1792, puis au 36e régiment d'infanterie le 7 août 1792, colonel du 14e, ci-devant Forez, le 19 septembre 1792, général de brigade le 15 mai 1793 ; il commanda la place de Metz du 15 nivôse an III au 18 brumaire an IV ; se trouva à La Rochelle lors de la prise de l'île d'Aix par les Anglais, au siège de Belle-Isle en 1761, où il reçut deux blessures, fit les campagnes de 1762-64 sur mer et en Amérique et celles de 1792 et 1793. Admis à la retraite le 1er septembre 1817 avec son grade de maréchal de camp, après 47 ans de services, il se fixa au Pré Saint-Gervais puis à Paris, où il mourut le 5 avril 1826, âgé de 88 ans, « lieutenant-général des armées du roi, dit son acte de décès, chevalier de Saint-Louis, administrateur honoraire du bureau de bienfaisance du 7e arrondissement, marié à Pierrette Poincellier ».

—

Le cardinal Thomas. — *Les derniers moments du cardinal Thomas, sa mort, ses obsèques, son oraison funèbre* (*7 mars-5 mai 1894*), tel est le titre d'une élégante plaquette de 115 pages, consacrée au cardinal Thomas, par M. l'abbé Paul du Vauroux, son vicaire général et son ami. Avec un soin filial il a rassemblé, comme l'indique le titre, tout ce qui a été publié de plus important sur lui à sa mort : relations des gazettes, discours, panégyriques, au moins par extraits ; le tout eût exigé plus d'un volume. On y trouvera cités un passage de l'article de la *Revue*, XIV, 179, où « le talent oratoire du cardinal a été apprécié en termes fort justes », une page de M. l'abbé Tapie (Voir XIV, 345), et tout entière l'*Oraison funèbre* prononcée par Mgr Bonnefoy, qu'on est heureux de relire là, et qui a célébré en termes si éloquents le cœur du cardinal. Enfin l'opuscule se termine par l'oraison funèbre du maréchal de Mac-Mahon, que le cardinal ne put ni prononcer, ni publier lui-même. M. du Vauroux a bien fait de réunir ces témoignages de vénération : la meilleure manière de rendre hommage à un ami n'est-elle pas de l'imiter ? « Monseigneur se plaisait à publier dans de jolies plaquettes ses meilleurs discours et le compte rendu des magnifiques solennités qu'il présidait. » Que je regrette qu'il n'y ait pas en tête de cette brochure un beau portrait du cardinal ! Il reste maintenant à écrire sa vie. Qui peut mieux le faire que l'auteur du présent opuscule ?

—

L'Ouest artistique du 15 octobre consacre une note à M. Elie Berteau, né à Marennes en 1864, élève à Fontenay-le-Comte de M. Charier-Fillon, architecte, admis en 1883 à l'école des beaux arts, classe d'architecture, où il entra dans l'atelier de M. Vaudremer, puis alla (1892) en Egypte où il composa une série d'aquarelles dont les plus importantes ont été exposées au salon des Champs-Elysées en 1893.

—

Digitized by Google

Notre confrère, M. Antoine Duplais des Touches, a l'intention de faire paraître *Fouras et ses environs*, vol. de 250 p. environ et de 80 dessins représentant cartes, plans, monnaies, sceaux, etc. « Toutes les grandes époques du château, du prieuré, de l'église, de la commune, avec ses ports et ses nouveaux monuments, notamment le casino, des vieilles familles (marins célèbres, fonctionnaires, artistes, littérateurs) sont évoquées ; Saint-Laurent de La Prée n'est pas oublié, et tout logis un peu important a sa notice souvent illustrée. Mais avant de lancer l'édition d'un livre aussi dispendieux, aussi luxueux que l'auteur le désire, il est essentiel de connaître le nombre des lecteurs. »

Donc l'auteur demande des souscriptions à l'ouvrage, 4 francs sur papier ordinaire, et 10 francs sur papier du Japon. Nous espérons que le talent du dessinateur et de l'écrivain vaudra à ce livre important le nombre de souscripteurs qui en rendra possible la prochaine publication.

—

Il a été question de célébrer à Cognac le 4e anniversaire de la naissance de François Ier (12 septembre 1494). A ce propos l'*Ere nouvelle* dans son numéro du 27 septembre a reproduit une page d'Augustin Thierry *(Histoire du tiers état)* et un passage de Lacretelle, et M. Cruon a publié une brochure.

—

La réforme de l'orthographe est commencée. Il s'agit de l'orthographe phonétique: écrire comme on prononce. Et voici un spécimen de ce qui nous est réservé. En vertu de l'axiome « la liberté se prend et ne s'octroie pas », quelques écrivains ont résolument mis en pratique quelques règles recommandées théoriquement. La *Revue des deux mondes* a supprimé les *t* dans les mots pluriels en *an* et en *en, mouvemens, intendans*, suivant d'ailleurs un usage antérieur à la révolution. Je lis dans un document officiel « le ruisseau de Migron, les ruisseaux de La Saudrenne et du *Ry* d'Authon... » L'auteur a suivi la prononciation *Ry;* il ne savait pas que *Ry* était *ris* venant du latin *rivus*, ruisseau.

—

Dans le *Peuple* des 13, 29 juillet, 12, 26 août, 14 septembre, 14 octobre, M. Ludovic Michaud publie *Toponymie saintongeaise et poitevine*, où il explique les noms des tribus, des rivières, des lieux.

—

Mgr Barbier de Montault a publié dans le *Bulletin archéologique de la société de Tarn et Garonne* (1893, p. 271) à propos des *Plaques de foyer*, page 31, par M. le baron de Rivière, un article avec planche, *Une matrice de plaque de cheminée au XVIIe siècle.* A rapprocher de l'article sur les plaques de cheminée dans notre *Bulletin*, II, 276, et IV, 316.

—

Le *Bulletin de la société archéologique de Soissons* (1891 et

Digitized by Google

1892) a publié *Fêtes nationales sous la première république dans le Soissonnais*, par M. Collet.

—

La société nivernaise des lettres, sciences et arts a consacré le 1er fascicule du VIe vol. de son *Bulletin* (1894, 152 pages et XI planches) à la *Numismatique nivernaise*, utile et important complément à l'*Essai sur la numismatique nivernaise* (1854) du comte Georges de Soultrait : Monnaies, jetons, méreaux, médailles des ducs, des villes, de personnages et d'institutions. Qui nous donnera une numismatique santone et aunisienne, ou une sigillographie ?

—

Dans les *Procès verbaux et mémoires* (année 1893) de l'académie des sciences, belles lettres et arts de Besançon, on trouvera, p. 215-288, une étude de MM. Jules Gauthier et Roger de Lurion, *Les ex-libris et les reliures des bibliothèques franc-comtoises du XVIe au XVIIIe siècle.*

—

Dans l'*Histoire de Gaston IV, comte de Foix*, par Guillaume Lescur, que publie la société de l'histoire de France, on lit, t. Ier, p. 201 : « Mondit sieur de Dunoys avecques environ Ve lances — 400 lances et 3.000 francs archers, d'après Berry et Chartier — s'en vint mettre le siège devant la place de Montguyon (vers le 28 avril) ; et estoient là avecques luy au service du roy : monsieur le comte d'Angoulesme (Jean d'Orléans), monsieur de La Rochefoucault (Aymar de La Rochefoucauld, seigneur de Montbazon), messire Pierre Louvain (Pierre de Louvain, vicomte de Berzy et d'Aoy), maistre Jehan Boureau et aultres cappitaines ; et laquelle place de Montguyon fut prise au moys [de may] » (6 mai 1451).

—

La *Revue des autographes* de septembre annonce en vente chez Mme Vve Charavay, 34, rue Faubourg-Poissonnière, à Paris : Une lettre de l'amiral Levassor de La Touche-Tréville, né à Rochefort en 1745, au général Ernouf, à bord du vaisseau *le Foudroyant*, en rade de l'île d'Aix, 12 frimaire, an X ; prix : 8 fr. ; — une pièce signée (15 octobre 1788) de Joseph-Ignace Guillotin, célèbre médecin et constituant, introducteur en France de l'instrument de supplice auquel il a donné son nom, né à Saintes en 1738, mort en 1814 ; prix : 10 francs ; — une pièce (10 frimaire an II) signée par Robert Lindet, Barère, Lazare Carnot et Prieur de la Côte-d'Or, comme membres du comité de salut public et par Billaud-Varenne, le célèbre conventionnel, né à La Rochelle en 1756, mort à Port-au-Prince en 1819, avec 2 lignes autographes : « Instruction pour le citoyen Laurent Garat, envoyé à Gênes par la commission des subsistances et approvisionnements de la république, pour vérifier l'état des grains appartenant à la république, qui sont dans des magasins

Digitized by Google

à Gênes, et les faire parvenir en France. » Prix : 15 francs ; — une lettre de A.-M.-M.-Et., comte Regnaud de Saint-Jean d'Angély, maréchal de France, né en 1794, mort en 1870, au comte Walewski, à Etioles, le 14 avril 1863. On a joint une lettre aussi signée de la maréchale Regnaud de Saint-Jean d'Angély ; prix : 5 francs.

Dans la livraison d'octobre, une pièce sur velin (Paris, 16 juillet 1711) signée de Fr. de Caillères, diplomate, l'un des réformateurs de notre langue, de l'académie française, né à Thorigny (?) en 1645, mort en 1717. Prix : 8 francs ; — 21 lettres autographes, dont une signée au président de La Tresne, à Bordeaux (1736-43), 22 pages in-4, cachets à ses armes, de Ch.-L. de Lorraine, prince de Pons, fils de Charles de Lorraine, comte de Marsan, qui prit une grande part aux expéditions des Autrichiens contre les Turcs en Hongrie, né en 1696, mort en 1755 ; correspondance toute relative à l'administration du domaine de Pons (Charente-Inférieure) ; il y est parlé de la princesse de Léon et du vicomte de Rohan : « Paris, 8 janvier 1742. Je suis de retour icy après une campagne de voyageurs, dont les armes des bords du Rhin ont imposé à ceux du Weser ; le roi en a retiré l'utilité, et nous n'en avons eu que la fatigue avec peu de gloire... La paix est difficile ; il y a des obstacles à faire une guerre vive et la position actuelle des armées est dispendieuse. »

ACTES D'ÉTAT CIVIL

I. — Décès

Le 17 avril, est décédé au château de La Beaurie près Chalais (Charente), à l'âge de 78 ans, Pierre-*Paulin*-Jean Nicolas, marquis de Lamballerie, qui fut conseiller général de la Charente. De son mariage avec M^lle^ de Fonvieille de La Bastide, morte en 1861, sœur de mesdames de Galibert et de Saint-Exupéry, il n'avait eu qu'un fils mort en 1882. Il appartenait à la famille des Nicolas anoblie par l'échevinage de La Rochelle où le premier de la filiation suivie, Vincent Nicolas, était maire en 1518, et qui a formé trois branches : Lamballerie, Voutron et Lisleferme. Nous avons publié, XII, 6, la généalogie des Lisleferne. Celle de Voutron est éteinte en 1808. La branche de Lamballerie est aujourd'hui représentée par le jeune marquis Adalbert, orphelin de père et de mère, chef actuel de nom et d'armes, et par le comte Ludovic, marié à M^lle^ Chicouk-Bourbon, fille de Marie de Callières, des marquis de Callières, et de Charles Chicouk-Bourbon, d'une famille écossaise.

—

En mai, est décédé à Paris, âgé de 62 ans, Marie-Bernard-Hélie, comte de Comminges, baron de Saint-Lary. Frère de Louis-Fernand, vicomte de Comminges, marié à M^lle^ Balzac de Forny, et de M^lle^ Blanche de Comminges, il avait épousé Fé-

Digitized by Google

licie de Borch, dont il laisse : Aymery, comte de Comminges, marié à Mlle de Waldner de Freundstein ; Mme Paul Rambourg, et la comtesse Maurice Pillet-Will. Il était de la maison de Comminges, dont une branche a possédé Saint-Fort sous Brouage : le caveau de l'église a servi de sépulture à Charles de Comminges, comte de Guitaud. Voir *Epigraphie Santone*, page 314, et dans le P. Dinet, *Théâtre de la noblesse*, un magnifique éloge.

—

Le 12, est décédé au château du Bouchet (Loiret), d'un accident de voiture, Jean-François-Léon de Laage de La Rochetterie, âgé de 83 ans, veuf de Marie-Augustine-Nelly Mingre de Noras, dont il laisse un fils, Max, marié à Mlle Man d'Attenrode, fille du baron d'Attenrode, membre du sénat belge. Il était de la famille des de Laage qui a formé les branches de Meux, de Robillard, de La Rochetterie, en Orléanais, Saintonge et Poitou.

—

Le 16, ont été célébrées en l'église Saint-Augustin, à Paris, les obsèques de Félicie-Léonore-Louise-Marie Olry, fille de M. Olry, député de l'Eure ; elle avait épousé, en 1886, M. Auguste de Rohan-Chabot, qui releva le titre de comte de Jarnac. On sait que la maison de Chabot fut substituée en 1645 aux nom et titre des Rohan, lors du mariage de Henri Chabot, seigneur de Sainte-Aulaye, avec la fille et héritière de Henri de Rohan ; leur fille, Anne Chabot, épousa en 1663 François de Rohan, prince de Soubise.

—

Le 10 juillet, est décédé à La Rochelle, âgé de 51 ans, Edme Prévost, conducteur des ponts et chaussées.

—

Le 16, est décédé à Rochefort, Maximien-Joseph-Alexandre de Bois-Juzan, âgé de 79 ans, époux de Catherine-Nérée Masounette, né à Oleron-Sainte-Marie (Basses-Pyrénées) de Pierre-Antoine-Joseph et de Françoise-Xavière Parraga.

—

Le 31, est décédée à Rochefort, âgée de 34 ans, Marie-Françoise-Marguerite Gaigneron de Marolles, épouse de Pierre Balthasar, née à La Basse-Terre (Guadeloupe), de Nicolas-Alphonse et de Marie-Magdelaine-Gabrielle Gilbert Desmarais.

—

Le 16 septembre, est mort à Paris, dans la maison de santé des frères de Saint-Jean de Dieu, où il était depuis deux ans, Alfred Soulet, né à La Rochelle, fils d'un notaire, qui après s'être destiné à la profession paternelle, fut rédacteur à la *Paix*, au *Rappel*, à l'*Intransigeant*.

—

Le 17, est décédé dans sa famille, à l'île d'Aix, Joseph Rudelin, âgé de 22 ans, clerc minoré, ancien élève des petits sémi-

Digitized by Google

naires de Montlieu et de Pons, du grand séminaire de La Rochelle, professeur de septième à Montlieu. Voir dans la *Croix de Saintonge* du 23 un article élogieux. A l'église, M. l'abbé de Laage, supérieur de Montlieu, a rendu hommage à son intelligence et à son dévouement.

—

Le 17, est décédé à Saint-Jean de Mont (Vendée) Emile Burgaud, âgé de 44 ans, qui fut à La Rochelle titulaire de l'étude d'avoué occupée actuellement par M. Gaillot, et dont l'*Echo rochelais* du 29 vante les qualités d'esprit et de cœur.

—

Le 22, est décédé, à Esnandes où il était curé depuis 43 ans, Etienne Paris, âgé de 78 ans. Né à La Rochelle le 12 février 1816, élève de la psalette alors composée de sept à huit enfants, de Pons sous Levé et Boudinet, du grand séminaire de La Rochelle sous Mareschal, il fut ordonné prêtre par Villecourt en 1841, nommé aumônier de l'asile de Lafond au mois de juin 1842, vicaire l'année suivante à Saint-Pierre de Saintes, curé d'Ozillac en 1846, et après quelques mois passés dans un monastère, curé d'Esnandes où il a célébré, le 3 juin 1891, ses noces d'or. Le *Bulletin religieux* du 29, dans un article de M. l'abbé Savineau, fait un grand éloge de ce prêtre vénérable.

—

Le 23 septembre, est décédé, à Saint-Mard, dans sa 75e année, Michel Réveillaud, né à Cressé, canton de Matha, le 20 janvier 1820, pendant 17 ans instituteur à Crazannes, à Saint-Coutant, à Saint-Mard où il vivait depuis 1860. Il était le père de M. Eugène Réveillaud, publiciste et récemment candidat au sénat.

—

Le 24 septembre, est décédé à Châteauneuf sur Charente, où il était pasteur, Louis Benignus, né à Morges, en Suisse, le 18 mai 1819. A 16 ans, colporteur à Chalons-sur-Saône, il fut envoyé à 26 comme évangéliste en Saintonge, sous la direction de Lucien Guenon des Mesnards. Placé à Colombiers en 1846, il reçut la consécration à Angoulême le 10 juillet 1847, quitta la Saintonge pour le Poitou, puis revint quelques années après comme agent de la société centrale à Châteauneuf. Il fut aussi pasteur de l'église de Chasseneuil qu'il fonda. M. Dejarnac, pasteur à Jarnac, a pris la parole à la maison mortuaire et au cimetière. Ont aussi vanté le défunt : M. Marsault, pasteur de l'église libre de Rouillac, et M. Lacuve, évangéliste, au nom de l'église de Chasseneuil et des postes de la société centrale qu'il dessert.

—

Le 30, est décédé à Saintes, âgé de 79 ans, Auguste-Nicolas Tourneur, chevalier de la légion d'honneur, capitaine d'infanterie en retraite, né à Saintes, le 3 août 1815, de Mathieu Tourneur et de Madeleine Archambaud. Retiré du service, il avait épousé à Saintes Héloïse-Rosalie Finot, décédée. Le 7 mai 1871, au der-

Digitized by Google

nier tour de scrutin, il fut nommé conseiller municipal par 832 voix et fut successivement réélu jusqu'à l'élection du 17 juin 1883.

—

Le 30 septembre, est décédé à Fontenet Pierre Isambard, qui avait été maire de cette commune pendant 30 ans. Il était, dit l'*Union* de Saint-Jean d'Angély du 14 octobre, « neveu d'Isambard qui avait été élu député aux états généraux de 1789 », où il n'y eut point de député de ce nom, « et maire de Fontenet, pendant une trentaine d'années ». M. Louis Roy de Loulay a prononcé au cimetière l'éloge du défunt.

—

Le 4 octobre, à Saintes, est décédé, âgé de 68 ans, Paulin-Gaétan-*Jules* Poittevin de La Frégonnière, fils de Paulin de La Frégonnière et de Marie-Françoise Fraigniaud. Il avait épousé, à Saintes, *Léontine*-Jeanne Bréard, morte à Saintes le 27 août 1888, âgée de 58 ans, dont une fille, Marie-Louise, qui a épousé M. Joseph Poissonnier, capitaine au 6e de ligne, dont postérité.

II. — Mariages

Le 11 janvier, a été béni en la cathédrale de Périgueux le mariage de M. Martin de Beaucé, inspecteur des finances à La Rochelle, avec Mlle Yvonne de Montardit, fille d'Elie de Montardit et de Marie-Louise Daussel. Les Martin, au Maine, blasonnent : *Tranché d'or et d'argent, au lion de l'un en l'autre.*

—

Le 18 avril, en l'église de Sadirac (Gironde) a été béni par Mgr Compans, ancien vicaire général de l'archevêché de Bordeaux, le mariage de Mlle Isabelle Alefsen de Boisredon, fille de Pierre-Denis-*Rodolphe* Alefsen, baron de Boisredon, et de Mme de Poyen-Bellisle de Lafon, avec M. René Fraval de Coatparquet. Pauline, sœur du marié, a épousé en 1892 Elie, fils ainé du baron de Boisredon. (Voir *Bulletin*, XIV, 262).

—

Le 9 mai, en l'église Saint-Thomas d'Aquin, à Paris, a été célébré le mariage du comte *Philippe*-Marie-Ferdinand de Rohan-Chabot, fils de Léonor de Rohan-Chabot, vicomte de Chabot, et d'Adélaïde de Chabrol-Tournoël, et cousin germain du duc de Rohan, avec Mlle Thérèse Leclerc de Juigné de Lassigny, fille du vicomte, et de Mlle de Curé de La Chaumelle.

—

Le 25, a été béni, à Orléans, le mariage de M. Robert-Marie Jacquet de Heurtaumont, avec Mlle Marie-Louise-Joséphine Michel Duroc de Brion, des Michel du Roc, marquis de Brion, en Languedoc.

ARCHÉOLOGIE

UNE CUVE BAPTISMALE DU XIe SIÈCLE

M. le curé de Saint-Eutrope, à Saintes, a eu la bonne idée de rendre à la lumière un des monuments les plus anciens et des plus

Digitized by Google

rares du culte catholique en Saintonge. C'est une cuve baptismale du XI^e^ siècle, dont nous avions regretté la disparition (XI, 255). Elle gisait, sans honneur, sous clef, depuis quatre ans dans une obscure sacristie.

Les cuves baptismales antiques ne sont pas communes dans notre région ; il y a celle d'Ars sur le Né, dessinée par l'abbé Michon dans sa *Statistique monumentale de la Charente ;* celle de Brives sur Charente, qu'a décrites l'*Epigraphie santone ;* et celle de Sainte-Eugène, canton d'Archiac, ces deux dernières dessinées par l'abbé Augustin Fellman dans le *Recueil* de la commission des arts, VI, 32. La plus ancienne et aussi la moins ornée, la plus grande est celle de Saint-Eutrope. Elle est ronde ; elle a de circonférence extérieure 4^m^38 et intérieure 3^m^45 seulement ; le diamètre intérieur est de 1^m^10 ; les bords ont d'épaisseur 0^m^25. Huit trous remplis de plomb ont été creusés extérieurement dans la pierre à une distance de 0^m^54 les uns des autres et à 0^m^12 du bord inférieur ; ils sont figurés sur le dessin de 1844, et celui de 1880 les a négligés. On ne voit point de conduit pour l'écoulement des eaux. Quelques moulures peu saillantes seules la distinguent ; d'après M. Anatole de Barthélemy, elle aurait été incrustée de têtes de lion qui ne se voient plus. Le bassin bombé au milieu n'a que 0^m^28 de profondeur au centre et 0^m^25 sur les bords.

A l'origine, le baptême se pratiquait par immersion, dans un cours d'eau, rivière ou fleuve ; Jésus l'eut ainsi de Jean le baptiseur dans le Jourdain ; puis dans des cuves qui devaient être de très forte dimension, ce sacrement ne s'administrant et par l'évêque que deux fois l'an, à pâques et à la pentecôte. Quand les peuples se convertirent en foule, on usa de la simple aspersion. Ce mode prêtait à l'erreur ; on y renonça et l'on ne fit plus usage que de l'infusion. Les piscines ne furent plus aussi grandes. Mais les deux modes subsistèrent : immersion pour la partie inférieure, infusion pour la partie supérieure, c'est-à-dire qu'on versait de l'eau sur la tête de l'enfant dont les pieds plongeaient dans l'eau. Nous avons là un monument remarquable de cette double pratique. Les proportions de notre cuve, haute de 0^m^40, cylindrique de près de 5^m^, feraient croire qu'un ou plusieurs catéchumènes s'y plaçaient à la fois pour y recevoir l'eau. Les cuves étaient généralement élevées au-dessus du sol ; quelques unes cependant ressemblaient à des margelles de puits.

La cuve baptismale de Saint-Eutrope était polypédiculée ; je l'avais vue ainsi depuis 40 ans. Pourtant les membres du congrès de 1844 l'ont représentée avec un seul support (Voir *Séances générales*, p. 75) ; je pense qu'ils se sont servis du cliché publié par Arcisse de Caumont dans son *Abécédaire d'archéologie*, 336, sans plus examiner s'il était complètement exact. On ne comprend guère que, de 1844 à 1856, le curé Jean-Baptiste André (1829-1862) ait eu souci de donner un second appui à cette vieille pierre. Il y a là un problème qu'il est impossible

Digitized by Google

de résoudre maintenant : il faudrait voir le dessous de la pierre.

Que cette piscine ait eu une ou deux colonnettes, toujours est-il qu'elle ne les a plus. Aussi tout en félicitant M. Camille Bourdé d'avoir remis en sa place ce monolithe qu'il en avait ôté, nous devons regretter qu'il ne lui ait pas conservé son ou ses supports antiques. Quand il a pris possession de Saint-Eutrope, ces fonts baptismaux avaient deux pieds, ronds, très courts, reposant sur une base rectangulaire. (Voir le dessin par M. Giraudeau dans le *Recueil* (1880) de la commission des arts, v, 204). Les pierres qui roulent n'amassent pas mousse ; les vasques baptismales qu'on fait voyager n'acquièrent guère de qualités, au contraire des vins de Bordeaux et des jeunes gens qui gagnent à courir le monde, dit-on. Celle-ci, dans ses déménagements successifs, dans ses pérégrinations du transept à la sacristie et de la sacristie à la chapelle du saint Esprit, a perdu ses jambes. Que sont-elles devenues ?

Laissez les enfants à leurs mères,
Laissez aux cuves leurs deux pieds,

comme dit la chanson.

Il est vrai qu'on lui en a bien remis un ; mais l'opération a peu réussi. L'artiste qui s'en est chargé n'a pas bien réfléchi et a commis un gros contre-sens. Cette vasque destinée au baptême par aspersion et immersion était très peu élevée au-dessus de terre, juste ce qu'il fallait pour qu'elle ne touchât pas le sol. De cette façon le catéchumène se mettait aisément dans le vase régénérateur; pas besoin d'escabeau. Qu'a fait l'ouvrier? Il a posé la modeste pierre sur un piédestal de 1 mètre, formé de cinq colonnes engagées de 2 mètres de circonférence reposant sur une base carrée de $3^{m}50$. Le tout a une élévation de $1^{m}43$ au-dessus du dallage. Jamais les visiteurs ne pourront deviner que c'étaient là jadis les fonts baptismaux de Saint-Eutrope, et que les fidèles s'y mettaient pour recevoir l'eau sainte : il faut une échelle pour y arriver, comme à la chaire voisine à laquelle on a enlevé son escalier et muré sa porte.

Ainsi dédaignée, délaissée, jetée dans un coin d'un réduit fermé, objet de rebut, cette cuve s'élève maintenant au niveau du tabernacle. A-t-on, par ce temps de symbolisme, voulu figurer le pécheur lavé dans les eaux sacrées, qui, purifié de ses souillures, oint d'huile antique, parfumé de benjoin (1), est digne d'immoler ou de manger l'agneau sans tache sur la table eucharistique? Ou bien a-t-on eu l'intention de traduire en fait

---

(1) C'est ainsi que l'historien Scipion Dupleix, *Histoire générale de France* (1627), t. I^er^, p 97, nous montre Clovis : « L'heure de la veille de Pasques, à laquelle le roy devoit recevoir le baptesme de la main de sainct Remi, estant venue, il s'y présenta avec une contenance relevée, une démarche grave, un port majestueux, très richement vestu, musqué, poudré, la perruque (chevelure) pendante, curieusement peignée, gaufrée, ondoyante, musquée et parfumée. » *Mitis depone colla, Sicamber.*

Digitized by Google

l'idée du psalmiste : *Exaltavit humiles*, sinon ces paroles de l'apôtre : *Lapidem quem reprobaverunt factus est in caput anguli ?* Mais n'abusons pas du symbolisme, s'il doit empêcher le prêtre de dire sa messe, en obstruant l'autel nécessaire.

Puis il est arrivé un autre malheur. Cette chapelle du saint Esprit, chef-lieu de la confrérie de ce nom avant 1789, avait été, non sans protestation de ma part, donnée à saint Joseph par les lazaristes, parce que le patronage de saint Joseph s'y réunissait. Pour placer en bon lieu la vénérable pierre, il a fallu enlever et l'autel et la statue de saint Joseph. Voilà donc une chapelle sans autel ; on ne l'avait pas créée pour abriter une pierre, qui du reste pouvait être mise ailleurs ou même près de la balustrade. Mais saint Joseph, que doit-il penser ? Je sais bien, comme disait un prédicateur, que « saint Joseph n'est pas un grand, grand saint ; on a bien essayé, ces derniers temps, de l'élever un peu, de le mettre en vogue ; cela n'a pas réussi ; mais c'est un saint tout de même », et je vois avec peine chasser les saints de leurs niches et les nonnes de leur couvent.

L. A.

VARIÉTÉS

I

LES CHANGEMENTS DE NOMS DE RUES

Est-ce une manie ? Est-ce une épidémie ? Il y a des épidémies de plusieurs sortes : épidémies de rougeole et de brevets, épidémies de suicide et de réformes de l'orthographe : cela sévit à certaines saisons de l'année et à certaines époques climatériques ; il y a les épidémies de ponts suspendus : les villes qui avaient de vieux ponts, bien solides, les font sauter à la mine pour avoir des ponts en fils de fer qui au bout de vingt ans tombent dans l'eau avec les passants trop confiants ; les épidémies de chemins de fer économiques, qui ruinent généralement les départements. Il y a... Aujourd'hui, les villes changent les noms de leurs rues. C'est une occupation pour les conseillers municipaux,

Et cela fait toujours passer une heure ou deux.

Il faut bien être de son siècle et marcher avec le progrès. Puisque Marennes débaptise ses rues et met rue de l'Usine où était la rue des Bernardières (*Bulletin*, VIII, 328), nous ne pouvons rester en arrière; allons de l'avant et dépassons Marennes. Et voilà Rochefort qui ne se reconnaît plus, et la société de géographie cherche telle et telle rue qui s'est perdue dans les alignements tirés au cordeau. Quand La Rochelle, en 1793, remplaça tous les noms de ses voies, places, ponts, fontaines, impasses, hospices, au moins eut-elle le soin d'indiquer les ci-devant vocables : Marat prenait la place de La Juiverie, Chalier de Saint-Léonard, Brutus de La Porte-Neuve, Platon de L'Abreuvoir, Fa-

Digitized by Google

bricius de Saint-Cosme, Clélie de La Cloche, Cassius des Saints-Pères, Socrate du cimetière Saint-Jean, Plutarque de Balangerie, Charondas des Fagots, Mably de La Vache, Régulus des Carmes, Sophocle de L'Échelle, Empédocle du Temple, Guillaume Tell des Bouchers, Phocion des Trois-Fuseaux, et Lucrèce des Ormeaux... (Voir *Bulletin*, I, 312).

Heureusement, ce qu'un arrêté du maire a fait, l'arrêté d'un maire le défait ; une plaque ici ou là, et tout est dit. S'il en était ainsi des gens ornés à leur naissance d'un prénom ridicule ! C'est bien assez d'être Arthur et quinquagénaire. Passe encore pour ceux que l'état civil de Saintes dénomme Armoise Savary, Messidor Olivier, Anémone Moreau, Violette Pailleau, Fleur d'oranger Pichon, Groseille Boyer, Platane Boisnard, Radis Moreau ; mais Egalité-Bienfaisance Tripier, Unité Dusseau, Décadine Etourneau, Brutus Dominique, Iphigénie Giret, Zéphyr Capdeville, Sans-culotte Cimetière, Phocion Lacroix, et Miltiade, et Minos, et Radamanthe ! Toute la mythologie ! (II, 85). Que faire de ces appellations après la fièvre révolutionnaire ? Je voudrais bien savoir si ce gentilhomme de l'arrondissement de Cognac qui déclare changer son nom en *Chien* et celui de sa femme en *Cochon*, — le féminin ne serait-il pas plus juste ? — continua sous la restauration à porter ces honorables qualificatifs (II, 87).

Il est assez singulier que ceux qui sont les plus prompts, les plus actifs à reprocher aux anoblis de dédaigner le vieux et honorable nom de leur père pour s'affubler d'un nom d'apparence aristocratique, sont ceux-là mêmes qui sont les plus empressés à répudier les vieux noms des rues où, grâce à ces métamorphoses, ils ne retrouveront plus la maison paternelle, le foyer des ancêtres, la place de leur berceau. Ne dédaignons point le passé, il avait du bon ; en tous cas, c'était le temps de nos aïeux ; bon ou mauvais, il était fait d'eux, de leurs joies, de leurs douleurs, de leurs revers ou de leurs succès, de leurs qualités ou de leurs défauts, de leurs fautes et de leurs exploits. Et nous sommes leurs fils, plus que nous le pensons.

Je voudrais donc qu'on fût sobre de modification dans la topographie onomastique d'une ville. Qu'on change le nom de rue Neuve ou de cours National, qui ne signifie rien ; qu'on baptise des voies nouvelles, c'est bien ; mais gardons tout ce qui rappelle un souvenir, même quand nous ne comprenons plus la raison de ce nom ou l'importance de cette dénomination. Surtout ne le défigurons pas par d'horribles calembourgs ; que la barrière ou la rue d'Enfer — *inferior*, — ne deviennent jamais barrière Denfert-Rochereau, et la rue du Jeu de paume une rue du Jus de pomme ; et cela, parce que des municipalités, qui ne croyaient pas au paradis, croyaient bien que cet *enfer* — qui veut dire *au-dessous*, comme rue *basse* — venait du séjour du démon et des athées, ou bien voulaient par le « jus de la pomme » effacer le souvenir d'un jeu de paume, cher à nos pères, ignorants hélas ! au point de ne pas apprécier les agréments du foot-ball

Digitized by Google

ou du lawn-tennis (1). Les villes, qui ont le bonheur d'avoir des conseillers municipaux aussi intelligents, courent le risque de devenir légendaires comme Brive, Carpentras ou Pontivy (2).

Donner un nom d'homme à une rue doit toujours être un hommage à des vertus, des qualités, des exploits ; une reconnaissance des services rendus. C'est une manière de récompenser des mérites modestes, les statues, les bustes étant réservés aux dieux et aux demi-dieux.

Rochefort (VIII, 15, 105), La Rochelle (VI, 97 ; VII, 335), Saint-Jean d'Angély ont tenu à rappeler leurs gloires locales, et des écriteaux ont soin d'indiquer avec les dates extrêmes, naissance et décès, la qualité du héros. Les maires qui ont montré le plus de dévouement à la cité (3) obtiennent ainsi parfois après leur mort la justice qui leur a été refusée vivants. Le métier est si ingrat ! Le conseil municipal de Saintes a eu grand tort, il y a quelques années, de supprimer une rue afin d'effacer le nom d'un député-maire de Saintes dont le petit-neveu jouait un rôle politique qui ne plaisait pas à la majorité dudit conseil. Si encore il avait rendu à la rue Eschasseriaux son vieux nom, rue de la Commune, qui rappelait les souvenirs glorieux de l'échevinage, de cette liberté municipale que nous sommes loin d'avoir gardée aussi grande que nos pères (4) !

---

(1) J'ai déjà indiqué quelques unes de ces idées dans le *Bulletin*, XIV, 199 ; et je demande d'y insister.

(2) A Saintes on avait transformé le nom du brave *Desiles* (Voir *Bulletin*, I, 104, et XIV, 199) en rue *des Iles*. La municipalité vient heureusement de rendre à Desiles son nom ; elle a fait de même pour la rue *des Notre-Dame*, qu'on appelait rue *Notre-Dame ;* pour la rue du *Ponteau*, dont le nom primitif était rue du *Port-Soleil*, par abréviation rue du *Port-So ;* à Rochefort, il y a aussi une rue *Porte du Soleil*. Précédemment, la rue de l'*Eau barrée* avait repris son premier nom, rue de l'*Aubarée* (rue des Aubiers), et celle du *Blanc de l'œil*, rue *Blanleuil* (XIV, 199).

(3) René Eschasseriaux, maire de Saintes, mort le 6 novembre 1831. La délibération (12 novembre 1831) du conseil municipal de Saintes constate que « ce vertueux citoyen, pendant 40 ans et dans des temps difficiles, a rempli d'une manière honorable des fonctions gratuites, et n'eut jamais d'autre ambition que de se rendre utile à son pays ». Elle est signée de Leriget, maire ; Limal ; Richard, ancien préfet ; Savary, président du tribunal ; Rousset, Charrier, juge de paix ; Boucheron, de Guitard, de Beaucorps, Lemercier, Dumontet, Baudry, Viauld, Brung, Descombes, etc.

(4) En 1876, une commission du conseil municipal fut chargée de proposer une liste de candidats ; mais elle laissa expirer le temps de son mandat. Deux ans après, nouvelle commission ; le 16 décembre, le rapport de M. Fournat constatait qu' « il peut y avoir d'assez graves inconvénients, surtout pour le commerce, à modifier, si vides de sens ou si malsonnants qu'ils soient devenus, des noms de rues avec lesquels la population s'est familiarisée de générations en générations », et que « ces sortes de changements doivent toujours être faits avec une extrême réserve » ; il proposait donc, ô logique ! de supprimer la rue Eschasseriaux dont une partie avec la rue Porte-Aiguière s'appellerait Alsace-Lorraine, et l'autre, rue de l'Hôtel de ville ; de transformer le quai des Récollets en quai de la République et la rue Sainte-Colombe en rue Urbain Loyer. Malgré M. Poitiers, qui désirait conserver le souvenir historique de *Porta Aquaria*, et ne voulait pas « un changement trop facile de noms à la suite des révolutions », malgré une lettre du préfet (23 janvier 1879) engageant le conseil

Digitized by Google

Le danger à éviter, c'est la banalité. On dirait que c'est Angoulême, comme on l'a déjà remarquée, qui a eu la spécialité de remporter toutes les victoires de Napoléon, rue d'Iéna, rue d'Austerlitz, rues de Marengo et de Wagram. Thiers meurt, vite partout on a des rues Thiers ; Gambetta disparaît, vite des cours Gambetta ; Carnot est assassiné, vite des avenues Carnot, sans compter six statues. Et chaque ville a des rues Thiers, des cours Gambetta, des avenues Carnot ; tout cela auparavant portait le nom de cours de l'impératrice ou d'avenue Napoléon III. Les appellations, que la politique impose, ont la chance de durer autant que cette politique elle-même. Croyez-vous que le radicalisme triomphant respectera la rue Sainte-Opportune, seule sainte épargnée par le conseil municipal de Paris, parce que, disait le rapporteur, M. Mesureur, elle rappelait un système de gouvernement ?

Voyez l'embarras où s'est jeté de gaieté de cœur le conseil municipal de Cognac. Il avait, le 15 décembre 1893 (XIV, 7), donné à la rue Lizé le nom de Lazare Carnot, qui n'avait rien de commun avec Cognac, et qu'on eût bien laissé tranquille si le petit-fils n'eût pas été au pouvoir, petit sentiment de courtisanerie dont les assemblées, pas plus que les individus, ne sont exemptes : c'est toujours un bon point pour le chef de la municipalité. Mais à son tour le petit-fils vient à mourir et tragiquement. Il faut une rue Sadi Carnot. On oublie de désigner à quelle voie de la ville échouera la chance de perdre son nom pour en avoir un autre. Et la question ne laisse pas d'être grave. Le 25 septembre dernier, on s'en occupe, et la discussion est longue, orageuse ; on objecte, on répond, on riposte, on réplique. — Mais nous avons déjà une rue Lazare Carnot ; il n'y en aura donc que pour la famille Carnot ? Lazare Carnot, Sadi Carnot ! Pourquoi pas Hippolyte Carnot, qui a bien aussi sa célébrité, — il a écrit la vie de l'abbé Grégoire, — et aussi M. Cunisset-Carnot ? Et puis il y aura confusion. Le public ne se reconnaîtra plus dans ces deux Carnot. « Nous avons une rue Abel Planat, une rue Oscar Planat ; la confusion existe entre ces deux rues ; ne l'augmentons pas encore d'un autre côté. — Eh bien ! appelons simplement rue Carnot la rue Lazare Carnot, qui comprendrait ainsi le père, le fils et le petit-fils. Et si l'arrière-petit-fils venait à être dynamité, il faudrait sans doute, pour ne point faire de jaloux, créer une troisième rue Carnot. A Cognac, toutes les rues principales seraient des rues Carnot. — Mais, remarque un autre conseiller, il y a résolution arrêtée, décision prise,

---

à ne pas parler de l'Alsace-Lorraine afin « d'éviter ce qui semble affecter le caractère d'un appel à la revendication », les propositions furent votées, le 31 janvier.

Depuis, le 7 juin 1893, le conseil municipal de Saintes (*Bulletin*, IX, 230, et X, 244) a décidé de mettre une plaque sur la maison de la rue des Monards où est né Jules Castagnary, et a donné son nom à l'allée des Soupirs. Je regrette ce nom d'*allée des Soupirs*, qui répondait à la *rue du Bois d'Amour*.

Digitized by Google

vote acquis ; le conseil a dit qu'il y aurait une rue Sadi Carnot, il doit y avoir une rue Sadi Carnot ; on ne peut se déjuger à si peu d'intervalle. — Un quatrième fait observer que ces perpétuels changements sont gênants pour le commerce qui est exposé à des erreurs, et dispendieux pour les industriels qui sont obligés de renouveler leurs en-têtes de lettres et d'inutiliser un stock de factures. A Paris même, dans l'orgie d'anabaptisme, on n'a pas osé supprimer les noms de Palais *royal* ou de rue Bonaparte ; c'était assez que Courbet eût déboulonné la colonne Vendôme. Laissons à la rue Lazare Carnot le nom seul de Carnot. » — On va aux voix ; la proposition est rejetée. « Décidons, reprend un autre, qu'il n'y aura qu'une rue au nom de Carnot, celle de Pons. » Adopté. Mais alors la rue Lazare Carnot n'a plus de nom ! Que faire, mon Dieu, que faire ?

Première délibération : il y aura une rue Lazare Carnot ; deuxième délibération : il y aura une rue Sadi Carnot ; troisième délibération : il n'y aura pas de rue Lazare Carnot, pas de rue Sadi Carnot, mais une rue Carnot, sans épithète ; le grand-père cèdera la moitié de sa place à son petit-fils, et le petit-fils se contentera de la moitié de la place de son grand-père. Pourquoi n'aurait-on pas appelé Lazare un côté de la rue, numéros pairs ; l'autre côté, Sadi, numéros impairs, et la chaussée, Carnot ?

Enfin, reste toujours à présent la rue Lazare Carnot à baptiser. Quel nom lui donnerons-nous ? — Nous lui donnerons, messieurs, le nom d'un grand statuaire cognaçais. — Lequel ? — Lequel ! Etex, messieurs. — Mais Etex n'était pas de Cognac ; il était de Paris. — Comment ! Etex n'était pas de Cognac ? Mais voyez donc sa statue de François Ier ! — M. le maire fait judicieusement remarquer que les illustrations cognaçaises ne font pas défaut, et qu'il n'est pas besoin de donner aux rues de Cognac des noms d'étrangers, — attrape, Lazare Carnot ! — quelle que soit leur célébrité. En cherchant bien on trouvera des Cognaçais illustres ; la commission va s'en occuper. Et l'on se lève. Il faudra une quatrième séance pour savoir si ce sont les décisions de la seconde ou de la troisième que l'on maintiendra.

Séance du 3 octobre. Un membre propose de défaire ce qu'on a eu tant de peine à faire, il y a huit jours : car enfin, il peut bien y avoir deux rues Carnot, puisqu'il y a deux rues Planat. — « Il n'y a qu'une rue Planat. — Non, il y en a deux. » — Et l'on est sur le point de batailler à propos de la ou des rues Planat : y en a-t-il une ou plusieurs ? — « Je propose qu'on laisse rue Lazare Carnot, et que la rue de Pons soit rue du président Carnot ; ainsi plus de confusion ; on ne sera pas tenté de croire que Lazare Carnot et Sadi Carnot dans deux rues sont une même personne : le mot *président* différenciera suffisamment. Quand on retire son nom à une rue, il faut qu'il y ait eu démérite ; tel n'est pas le cas de Lazare Carnot, une des gloires de la France. » — Et la rue Lizé, a-t-elle démérité ? Pourquoi

Digitized by Google

lui ôter son nom ? — M. B. remarque qu'on a discuté très longuement à la dernière séance, et si à celle-ci on remet tout sur le tapis, il n'existe aucune raison pour que, dans la prochaine, on ne fasse de nouvelles propositions. Le vote est acquis. Le maire alors reconnaît qu'une commission a été élue pour la dénomination des rues ; mais c'est avec une mission consultative et le maire seul a le droit de donner ou de modifier les noms.

Il aurait pu rappeler que sous l'ancien régime les communautés, états ou conseils de ville, étaient au baptême parrains ou marraines. Ce sont les états de Flandre, de Hollande, de Bretagne, qui tinrent sur les fonts Charlotte-Flandrine de Nassau ou ses sœurs Charlotte-Brabantine et Catherine-Belgique ; et voilà comment aussi des La Trémoille s'appellent Charles-Belgique-Hollande, Charles-Louis-Bretagne, princes de Tarente et de Talmont.

Plaignons les historiographes futurs. Quelles controverses ! quelles disputes ! Les réunions de savants seront de vraies assemblées de conseillers municipaux ! « C'était la rue Lizé. — Non ; c'était la rue Lazare Carnot. — Mais non : la rue Carnot était où était auparavant la rue de Pons ; la rue Carnot n'a jamais été là. — Messieurs, vous vous trompez tous les deux : c'est la rue X. » — On dit malheureux comme les rues, et l'on a raison. Voyez cette infortunée rue qui change trois fois de nom en dix mois. A moins que ce ne soit le conseil municipal qui ne sait ce qu'il veut.

Le maire de Cognac, M. Brisson, a raison. Et vraiment il eût épargné à son conseil bien des paroles inutiles, bien du temps perdu, bien des discussions oiseuses et aussi un peu le ridicule, s'il eût usé de son droit dès le commencement. En attendant qu'il se décide, la pauvre rue Lizé n'a plus de nom.

Le remède à cela serait qu'après avoir consulté une commission d'hommes compétents pris dans le conseil municipal ou ailleurs, ainsi fait la ville de Paris pour les plaques à mettre sur les maisons historiques, le maire usât de son droit et nommât lui-même par arrêté les rues, places, cours, avenues. Le conseil municipal oublie trop souvent qu'il n'a ici que voix consultative. Mais qui donc ose assumer une responsabilité ? N'est-il pas plus commode de rejeter tout sur une assemblée délibérante ? on prend en commun des mesures que chacun en particulier désapprouve et dont, en tous les cas, surtout en cas d'insuccès ou de blâme, chacun se décharge réciproquement sur ses collègues.

La ville de Saintes est aussi un peu dans l'embarras. Au moins ses difficultés n'ont pas éclaté au grand jour et s'il y a eu des discussions de ce genre, le public n'en a rien su. Là aussi des rues ont des noms insignifiants : rue de la loi, — pourquoi pas rue de la justice, rue du code civil ou rue de la jurisprudence ? — rue du champ de foire, rue de l'hôpital, rue de l'hôtel de ville, rue du collège ; on pourrait ajouter : rue de la

Digitized by Google

cathédrale, rue de la sous-préfecture, rue de la gendarmerie, rue des contributions directes. Puis, comme la ville s'est agrandie, que de nouveaux quartiers ont surgi, des rues se trouvent sans nom. J'ai eu l'honneur de faire accepter à la commission, comme memento des séances à Saintes de la société française d'archéologie, les noms de deux des plus anciens de nos archéologues : Pierre de Bremond d'Ars et François Bourignon (1). (Voir *Bulletin*, XIV, 290). J'aurais pu indiquer le comte Pierre de Vaudreuil, né à Saintes en 1778, auteur de plusieurs ouvrages, créateur de la société d'archéologie et du musée de Saintes, dont le nom d'ailleurs rappelle des illustrations de la marine en France et au Canada.

Il est d'autres célébrités qui, pour n'être pas absolument locales, pourraient figurer à juste titre dans la nomenclature des rues de la cité gallo-romaine, à côté des Blair, des Reverseaux, des Bassompierre; par exemple : Samuel de Champlain, une des plus pures gloires de la Saintonge, né dans une ville qui n'existe presque plus. Pourquoi n'y aurait-il pas, comme à Angoulême, une rue d'Epernon? Epernon, gouverneur de Saintes, a habité longtemps la Saintonge et contribué à la fondation du collège de Saintes.

Pour moi je n'hésiterais pas à rappeler le nom de cet héroique magistrat qui, à 70 ans, organise à Parmain la défense contre les Prussiens, et avec 30 francs-tireurs improvisés armés de faulx, de pistolets, de fusils de chasse et de sabres du premier empire, lutte, un contre cent, parvient pendant sept jours à retenir l'ennemi au passage de l'Oise et enfin, cerné, pour donner à sa petite troupe le temps de se séparer, et, resté seul, tire un dernier coup de fusil à bout portant. Pris, traîné, lardé de coups de bayonnette, pendant une agonie de 36 heures, il assiste à l'incendie de sa maison et de son village et le 1er octobre 1870 est fusillé en prononçant ces mots : « Je meurs pour ma patrie ; je meurs content. » (Voir, *Bulletin*, VIII, 126, la touchante notice de Philippe Rondeau, *Un héros saintongeais, Desmortiers*). Desmortiers né à Thors près de Matha, où l'on ne se soucie guère de lui, appartenait plutôt à l'arrondissement de Saint-Jean d'Angély ; mais il avait été 7 ans avoué à Saintes et dans l'étude dont est actuellement titulaire M. Paul Brunaud, adjoint. M. Paul Brunaud doit tenir à honneur de conserver le souvenir de son admirable prédécesseur, s'il veut que plus tard on se rappelle aussi ses longues années passées à la mairie de Saintes au service de ses concitoyens.

D'ailleurs, sans sortir de l'arrondissement, que de personnages auraient droit à un souvenir de leurs compatriotes! Jules Dufaure, de Saujon, qu'il suffit de citer ; Vivonne-Pisany, guerrier et diplomate, le père de la marquise de Rambouillet, nom

---

(1) Son nom véritable était *Bourguignon*. Voir sur ce point *Bulletin*, III, 24.

Digitized by Google

célèbre ; Coucis de Burie, un des grands capitaines du XVI^e^ siècle ; l'amiral de Grimouard, né près de Saint-Porchaire ; Nicolas Pasquier, qui habita Balanzac, magistrat et écrivain, lieutenant général à Cognac, qui obtint du chancelier Bellièvre des lettres patentes pour le collège de Saintes ; Léon de Beaumont (1655-1744), né à Gibaud, l'érudit neveu de Fénelon qui laissa à Saintes la bibliothèque de son oncle ; Raymond de Montaigne, petit-neveu de l'auteur des *Essais*, longtemps lieutenant général à Saintes, où s'il s'est occupé de la création de divers établissements et où il est enterré en l'église des récollets ; le poète Juilhard du Jarry, né à Bussac ; ou même Dupaty, l'auteur des *Lettres sur l'Italie*. Et plus près de nous, des administrateurs qui ont marqué : Briault, Vacheric, Limal. Voulez-vous de purs Saintais, nés natifs de Saintes en Saintonge ? Nicolas Alain, médecin et un peu géographe, l'auteur du *De Santonum regione*, ou Ignace Guillotin, dont l'état vient de placer le buste au musée de Versailles ; « le fécond littérateur » marquis de Luchet, l'ami de Voltaire et de Frédéric ; ou le très célèbre improvisateur Eugène de Pradel ; ou Vanderbourg (1765-1827) qui fut de l'institut, traduisit Horace et fit les poésies de Clotilde de Surville ; Jean Genty (1774-1828) qui fit toutes les guerres du consulat et de l'empire, ou le général Paillot de Beauregard (1734-1799), né et mort au Cormier, qui en 1793 procéda à la réunion du Comtat Venaissin à la France. Nous n'avons que l'embarras du choix, et combien j'en laisse !

Les changements de noms de rues ne devraient être faits qu'avec une extrême prudence. D'abord il faut respecter tous les noms qui rappellent un souvenir, homme ou chose ; ensuite ne baptiser que des rues qui n'ont pas encore été nommées, et pour le choix des parrains prendre des compatriotes qui se sont distingués par les services rendus, les talents, les vertus. Le nom d'un homme imposé à une rue doit toujours être un hommage, ou un acte de reconnaissance. Aller chercher bien loin des célébrités étrangères ou des batailles gagnées par les autres, c'est reconnaître authentiquement que l'on n'a personne de chez soi à glorifier. Le plus souvent cette marque de gratitude suffit pour conserver la mémoire de qualités ou de dévouements modestes. On fait abus de monuments, de bustes et de statues. Tous les ans les félibres parcourent le midi pour inaugurer dans chaque bourgade quelques piédestaux surmontés de personnages ; les villes partout rivalisent d'entrain pour couler en bronze leurs grands hommes inconnus ; le marbre ne suffit plus. Les Romains de la décadence élevaient en un jour trois cents statues à leur empereur ; et quand ils l'avaient tué, ils y ajustaient la tête de son successeur.

Louis Audiat.

P. S. — On demande si Saujon a fait son choix entre Denys de Campet de Saujon et Pierre de Campet de Saujon qui n'a jamais existé.

—

Digitized by Google

II

LES CAPITAINES SAINTONGEAIS AU XVI^e SIÈCLE

(Voir *Bulletin*, tome III, page 17, Charles de Coucis-Burie; p. 72, François de La Rochefoucauld ; 104, 165, 198, et surtout X, 63, Robert de La Limaille ; IX, 333, François Arresrac ; VIII, 280, 331, et XIII, 22, Lanoue).

—

JACQUES DE RABAR

Chacun se rappelle le succès qu'obtint, en 1889, l'exposition rétrospective du ministère de la guerre. Qui détournait ainsi les foules des autres attraits que chaque pays du monde leur présentait tour à tour ? Qui conduisait, surtout nos compatriotes, comme de pieux pèlerins vers les reliques augustes d'un glorieux passé ? Etaient-ce les lignes sévères et classiques du monument qui les contenait et qui rappelait, lui-même, soit les portes triomphales du règne de Louis XIV, soit quelques parties des forteresses du moyen âge, garnies de créneaux et de machicoulis, défendues par la herse et le pont-levis et flanquées de tours rondes ? Etait-ce un légitime sentiment de patriotisme ravivé par le souvenir douloureux de nos dernières épreuves ? Etait-ce le désir de comparer les terribles armes modernes à celles de nos pères moins meurtrières ?

Il y avait peut-être un peu de tout cela dans l'esprit des visiteurs ; mais comme ils s'attardaient moins dans les salles renfermant les engins de guerre contemporains, on pouvait penser qu'ils obéissaient surtout à ce besoin d'étudier curieusement la vie des siècles écoulés qui est inhérent à notre époque. En haut de l'escalier monumental, de gros registres contenant l'histoire de chaque régiment étaient continuellement feuilletés, et les vitrines renfermant les épées, les casques, les cuirasses, les brevets militaires, les croix, étaient assaillies tandis que les maréchaux de France, les lieutenants généraux semblaient dans leurs cadres, dominant la multitude, l'encourager et lui sourire. En la suivant nous-même, non sans émotion, nous regrettions qu'aucune voix ne s'élevât, dans ce palais, pour expliquer aux milliers de personnes qui passaient ce que ces salles contenaient de véritablement grand pour la France, et nous supputions le nombre d'auditeurs que des conférences journalières sur ce sujet auraient compté.

Une question nous semblait singulièrement intéressante dont la solution ne pouvait se trouver dans la sèche nomenclature d'un catalogue, ou dans la suite des étiquettes placées sous chaque objet. Comment était-on arrivé à discipliner les premiers corps réguliers destinés à remplacer les troupes mercenaires dont le danger s'était révélé dans les premières années du XVI^e siècle ? Quelle avait été, en un mot, l'origine de nos conseils de guerre ?

Les auteurs du XVI^e siècle sont peu précis à cet égard. Monluc qui fournit tant et de si précieux conseils aux capitaines, ses com-

Digitized by Google

pagnons, dit seulement et d'une façon générale que « s'il y a quelque mutin ou rétif, à ses despens, il faut faire peur aux autres » (*Commentaires*, liv. II; année 1552). Vincent Carloix, auteur des *Mémoires sur la vie du maréchal de Vieilleville*, raconte la façon expéditive dont ce dernier exerçait la justice militaire. Des gens d'armes et des archers ayant maltraité et volé un curé demandèrent en vain pardon. « Ils furent pandus devant l'église du villaige, sans aultre forme de procès » (liv. III, chap. XIV; année 1540).

D'autres soldats qui, « sous umbre d'aller tirer par les champs au gibier, se jectoient sur les marchands et les desvalisoient », furent arrêtés la nuit, mis à la question « qu'on leur donna si roide qu'ils accusèrent sept de leurs complices », et furent, les uns, rompus sur la roue et les autres pendus. Un fait est à observer en cette dernière affaire. M. de Vieilleville ne s'en voulut « remettre au prévost ni au sergent-major, se deffiant de leur prudhomie, bien qu'ils fussent présents, ayant opinion qu'ils les eussent plustôt fait évader que arrester, selon leur coutume et pour de l'argent ». Voilà de quoi faire rêver M. Lucien Descaves ! Vincent Carloix ajoute : « Et afin de n'estre point importuné par leurs capitaines qui les eussent peu requester, car c'estoient soldats de valeur, l'exécution en fut faite à huict heures du matin du jour ensuyvant. » (1)

Ainsi le chef de corps est juge souverain et agit en conséquence, ne consentant à partager sa souveraineté, ni avec les sous-officiers dont l'indépendance lui est suspecte, ni avec les officiers qui ne se décident pas à sacrifier à la discipline les hommes d'action de leurs compagnies. C'est, en temps de paix, le régime que nous avons conservé en temps de guerre, et le jugement est rendu « sans sentence ni escriture : car, en ces choses, j'ai oui dire, affirme Monluc, qu'il faut commencer par l'exécution. » (2)

*
* *

Ayant eu dernièrement à compulser le chartrier d'une famille qui habita la Saintonge, nous avons trouvé parmi les pièces qui le composent une déclaration notariée, relatant une affaire de discipline militaire qui nous a paru intéressante et que nous reproduisons ici textuellement :

---

(1) *Mémoires sur Vieilleville*, liv. VI, ch III ; année 1553. Voir aussi, en la même année, comment fut poursuivi le capitaine Roiddes qui avait enlevé la femme d'un notaire.

(2) *Commentaires*, liv. V ; année 1562. On sait qu'aujourd'hui les conseils de guerre, tribunaux permanents institués dans chaque division militaire ou arrondissement maritime, et formés d'un président et de six juges, connaissent des cas cités plus haut. Leur composition varie suivant le grade de l'accusé. Auprès de chaque conseil de guerre, un commissaire du gouvernement remplit les fonctions de ministère public et un rapporteur est chargé de l'instruction. Enfin les jugements du conseil de guerre sont révisables dans certains cas de vices de forme strictement déterminés. Voir *Code de justice militaire*, liv. I, II et III.

Digitized by Google

« 15 septembre 1585 (1). Aujourd'huy, quinziesme jour du mois de septembre mil cinq cens quatre-vingt-cinq, pardevant les notaire et tesmoings soubzsignés soubz le scel estably aux contratz à Fontaines-Chalandroy, pour hault et puissant seigneur dudict lieu, Jacques de Rabart (2), escuyer, seigneur de Torfou (3) et de Coullonge (4) en partie, capitayne commandant en deux compaignies de gens de pied, pour le service du roy, au régiment de monseigneur le compte de Retailh (*sic*), lequel sieur de Rabart, ayant esté adverty que Estienne Cabault, habitant de Beauvois (5), un des collecteurs (6) en ceste

---

(1) Cette date se trouve ainsi indiquée au dos de la pièce et au-dessous se lisent ces mots, d'une écriture plus moderne : *en 1585, recherche d'argeant qui avoit été égaré.*

(2) Jacques de Rabar, fils d'Emery et d'Amice Turquois, dame de La Fricardière, d'abord archer dans la compagnie du sieur de Belleville (acte d'abandon en faveur de sa sœur, Françoise de Rabar, du 22 novembre 1576), était encore seigneur de Romegoux, du Bois et de La Fricardière (*Généalogie ms. du XVII^e siècle*, rédigée par Gilles Bourrigault), lorsqu'il épousa Catherine de Montalembert, fille de feu Jean, seigneur de Varaize et de Jehanne de Chambre, dame de Geay. Une expédition de son contrat de mariage, passé dans le bourg de Geay, a été délivrée par Chaillou, notaire royal, le 26 novembre 1615, d'après l'original présenté par Louis de La Blachière, alors seigneur de Torfou.

(3) Jacques de Rabar acheta une grande partie de cette terre. Le 13 janvier 1581, il avait acquis « une quarte partye de la seigneurie de Torfou possédée par damoyselle Marie de Beaumont, rellicte de feu Nicœas de Bloys, en son vivant escuier, sieur de Bernessard, demeurant icelledite de Beaumont audit lieu de Bernessard, paroisse de Gemozac, pour la somme de cent trente-trois escus cinq tiers, revenant à la somme de quatre cents livres tournois. » (Expédition signée : Marchays, notaire royal). Le 20 mars de la même année, damoiselle Jehanne de Ferrière, dame d'Husseau, et Joachim de Beaumont, son fils, écuyer, seigneur de Pithenille, lui vendent « la seiziesme partye de la seigneurie de Torfou size et scituée ès paroisses de Saint-Porchaire, Romegoux et Lemung » ; de plus Joachim de Beaumont vend seul « une huictiesme partye qu'il a et lui compète tant à cause de lui que de damoiselle Claire de Beaumont, sa sœur, laquelle lui auroit fait donation de tout ce qu'elle pourroit prétendre en laditte seigneurie, comme il appert d'un acte signé Delabrousse, notaire royal en Angoumois, ladite vente consentye pour la somme de deux cens escus un sol » (Expédition signée Arbouyn, notaire royal à Saintes). — Au dessus de la porte d'entrée du logis de Torfou est un écusson sculpté montrant un chevron, des flammes, des étoiles, des aiglettes. L'écu est sommé d'un casque de chevalier taré de profil ; supports, deux faucons. Ce sont les armes des La Blachère ou Blachière : *D'azur au chevron d'argent chargé de 3 aiglettes de sable, accompagné de six flammes d'or posées 3 en chef mal ordonnées, 3 en pointe 2 et 1, et aussi de 2 étoiles d'argent en chef et d'un croissant de même en abime.*

(4) Aujourd'hui, commune du canton de Saint-Savinien.

(5) Cabault, ancienne famille de Beauvais sur Matha. (Voir *Bulletin de la société des archives historiques de Saintonge et d'Aunis*, t. I, 249-280).

(6) « Longtemps, en France, les communes eurent le droit de voter la répartition des impôts entre leurs habitants et de les faire percevoir par des collecteurs qu'elles élisaient. Les collecteurs, ayant été rendus personnellement responsables de la recette des impôts, on ne put plus en trouver et les collecteurs devinrent des commis à gages nommés d'office par le pouvoir. » *Encyclopédie Didot*, V° *Collecte*. Voir aussi Chéruel, *Dictionnaire des institutions de la France*, verbis *Collecteurs* et *Impôts*, et Babeau, *Le village sous l'ancien régime*.

Digitized by Google

présente année, auroit esgaré quelques nombres d'argent, dont il ne sçait le compte, qu'il avoit caché en une sienne estable où estoyent logés des soldats de mondit sieur le capitayne, entr'autres les nommés Coulombier et La Casse, et ledit Cabault prioit ledit de Rabart de faire recherche desditz deniers, et que lesditz Coulombier et La Casse avoient lesditz deniers entre leurs mains, ce que ledit sieur de Rabart se seroit mis en son debvoir et dilligence pour aller treuver lesdictz Coulombier et La Casse au lieu de Vymoir-Gessault (?) (1), là où ledit sieur de Rabart se seroit saisy desdictz Coulombier et La Casse, et iceulx prins prisonniers, aux fins du retournement desdictz deniers; où estant ledict Coulombier auroit fait mine d'avoir veu ledit argent et ne savoir que c'est, et que par adventure ledict La Casse qui estoit logé avecq luy le pourroit avoir trouvé; et en mesme instant ledict La Casse, apprés avoir esté interrogé par ledit sieur capitayne, s'il avoit veu ne trouvé ledit argent, dit à la vérittè qu'il avoit trouvé un sac de toille où il y avoit quelque nombre d'argent, en ladite estable où estoient les chevaux dudit Coulombier, et qu'il n'avoit regardé en ledit sac, et qu'il estoit prest de le mettre entre les mains dudit sieur de Rabart, ce qu'il a faict, en présence de plusieurs soldatz qui sont: La Motte, La Rivière, La Loge, La Combre, des Noyers, des Jardins et de La Mare, soldatz de la compagnie; et, en lequel sac c'est trouvée en monnoie blanche la somme de quarente escuz deux tiers et en oultre onze ducatz, deux pistollets et un demy escu, lequel La Casse a juré par devant le sieur de Rabart, notaire et tesmoings que, sur la perte et damnation de son âme, il n'avoit vizitté ledit sac où estoit ledit argent. Et apprés ledit Cabault seroit venu trouver mondit sieur de Rabart au lieu de Cognac aux fins du recouvrement dudit argent, et auroit mis entre les mains dudit Cabault ladite somme dont il se seroit comptenté et remercié ledit sieur de Rabart de la bonne vigillance qu'il avoit faite au recouvrement dudit argent. Dont de tout ce que dessus, ledit sieur de Rabart, ce requérant à moy, notaire soubzscrit, m'a demandé acte pour luy servir, en temps et lieu, ce que de raizon. Et estoient à ce présans: Jacques Nesdon, hostellier des Trois-Roys en Beauvois sur Masta, où estoit logé ledit sieur de Rabart; Jacques Audoin, hoste de la Croix-Blanche; Pierre Boucherie, Jean Tafforin, lesquelz ont juré par la foy et serment que le corps n'avoit ouy aulcunes plaintes de sa compagnie. Fait le jour et an suditz, avan midy, lesquelz ditz sieur de Rabart et autres ont signé, fors ledit Tafforin qui a déclairé ne savoir signer. RAOULT, *notaire*.

» La coppie susdite d'autre part, escrite par nous, notaires royaux soubsignés, a esté vidimée et collationnée sur une autre coppie ayant mesme teneur, seing et datte que dessus, non vissiée ne raturée, ce requérant noble Louis de La Blachière, escu-

(1) Vivier-Jusseau, commune de Chives, canton d'Aunay?

Digitized by Google

yer, seigneur de Torfou (1), comme y ayant notables intérests, entre les mains duquel seigneur a demeuré la susdite coppie qui s'en est chargé et pour y avoyr recours, quand besoingt sera. Fait audit logis noble de Torfou et juridiction de Saint-Porchaire, ce vingt-sixième de novembre mil six cens quarante-cinq, lequel seigneur de Torfou s'est soussigné.

» Torfou, *pour avoir relevé la susdite.* Trizard, *notaire royal en Xainctonge.* J. Chaillou, *notaire royal.* »

Quelle fut la fin de l'incident? Nous l'ignorons. Peut-être les inventeurs prouvèrent-ils que, n'ayant pas ouvert la sacoche, ils n'avaient pas l'intention de se l'approprier, mais seulement de la mettre en lieu plus sûr.

*
* *

Monluc recommande aux capitaines d'être bons et généreux pour leurs soldats : « Si vous vous laissez dominer par l'avarice, tous les bons hommes vous fuiront, disant que vous aymez plus un escu qu'un vaillant homme, de sorte que vous n'aurez que gens de peu de valeur auprès de vous ; et au premier lieu qui se présentera, là où il vous faudroit paroistre, vous serés abandonné et faudra que vous perdiez la vie ou que vous fuyez. » (*Commentaires*, liv. 1[er]).

Le capitaine de Rabar raconte lui-même dans un codicille, comment il fut sauvé par son domestique dans des « occazions chaudes et périlleuses » ; et non content de l'avoir récompensé lorsqu'il l'avait près de lui, il voulut, à une époque où les soldats n'avaient pas à espérer leurs invalides, que sa vieillesse fût à l'abri du besoin.

Les détails touchants dans lequel entre le testateur nous ont engagé à reproduire cette pièce :

« 2 février 1596. — Au nom du père, du filz, du sainct Esprit. Amen. Sçachent tous quelzconques que pardevant le notaire royal en Xaintonge, toutz les tesmoins soubzscriptz et nommez, a esté présent en sa personne, Jacques de Rabar, escuyer, seigneur des seigneuries de Torfou, du Bois et de Romégoux, estant de présent dans la ville de Tallemond sur Gironde, où il a esté surpris d'une malladie qui le détient gisant au lict, toutes fois sain d'esprit et d'entendement, ainsy qu'il a apparu audict notaire et tesmoignz par ses propos, lequel a déclaré, après avoir de nouveau recommandé son âme à Dieu le père, à Jésus-Christ son fils, au saint Esprit et à la bienheureuse et très glorieuse Vierge et à toute la cour céleste du paradis, qu'il fit d'hier son testament et disposition de dernière volonté, receue

---

(1) La seigneurie de Torfou était passée dans la maison de La Blachière par le mariage d'une fille de Jacques de Rabar, dont il est question dans la pièce ci-dessus, et de Catherine de Montalembert avec M. de La Blachière, seigneur de Fontiers (*Généalogie manuscrite de la maison de Rabar, rédigée au XVIII[e] siècle par Gilles Bourrigault*). Voir aussi Rabar dans le *Nobiliaire de Guienne*, I, 63, et *Histoire de Libourne* par Guinodie, III, 29.

Digitized by Google

par moy notaire susdit, qu'il veult estre exécuté en touttes ses clauses de point en point ; et d'autant que, dans celuy, il auroit obmis de faire mantion des bons et très agréables services qu'il a receus pandant longues années de Jean Devauzelles (1), si devant son vallet de chambre, qui luy a donné des preuves de son affection et de sa fidélité en plusieurs rencontres, pandant que ledit sieur de Rabar a esté au servisse dans les armes, ayant exposé sa vie pour desgager ledit sieur de Rabar, estant hors de deffance et de combat par des blessures receues dans des occazions chaudes et périlleuses, et que, désirant recognoistre et sachant d'ailleurs que ledit Devauzelles, homme vieux et vallétudinaire, ne reçoit pas un traitement tel qu'il mérite de ses enfants ; à quoy désirant pourvoir en recognoyssance des affectueux servisses qu'il en a receus, icelluy sieur Jacques de Rabar, codicillant et adjoustant à sondit testament, donne et lègue audit Jean de Vauzelles, sidevant son fidelle et bien eymé domestique, sa nouriture et entretien pendant tout le temps de sa vie, laquelle nouriture et entretien il veult luy estre administrée et fournie par Jacques de Rabar, escuyer, sieur de Montgré et Cervau, son filz (2) et héritier universel d'icy absent, lequel sieur de Montgré il charge de faire vestir ledit Vauzelles de belles et bonnes estoffes suivant la saison et de linge honneste, et norrir des viandes qu'on servira à sa table, et générallement lui fournir et administrer touttes les choses qui luy seront nécessaires tant pandant sa santé que dans ses maladies, il sera tenu de le faire traiter par médecins, chirurgiens et apothicaires et payer les drogues, pancementz et médicamens aministrés et fournis audit de Vauzelles, auquel ledit sieur codicillant ordonne audit sieur de Rabar, son fils et susdit héritier, de rendre toutz les bons et agréables traitementz qui peuvent estre dheuez à un homme

---

(1) Les *Mémoires de la société agricole de la Haute-Loire* (tome III, p. 225) ont donné une note généalogique sur une famille Devauzelles ou de Vauzelles qui, précisément à l'époque où fut rédigé ce codicille, comptait un membre du nom de *Jean*. Ce rapprochement, dont on ne saurait tirer une induction généalogique, nous a semblé cependant intéressant à signaler.

(2) Outre madame de La Blachière, Jacques de Rabar avait eu d'autres enfants : 1° Jacques, dont il est question dans le texte, lequel épousa Françoise Farnoulx, fille d'un lieutenant général de Saintes, et tante, ajoute Gilles Bourrigault, de messire Joseph de Farnoulx, conseiller au parlement de Guienne. Ce Jacques fut lui-même conseiller à ce parlement et président du conseil du prince de Condé. Le roi Henry de Navarre lui adressa plusieurs lettres, une entr'autres, où il le nomme « un des juges du procès qui a esté faict aux accusés de la mort de monsieur le Prince ». (*Lettre d'Henry de Navarre du 15 avril 1588*) ; 2° Anne de Rabar mariée à M. de Grimaud, seigneur de Thau ; 3° N. de Rabar qui épousa M. de Marin, seigneur de Saint-Palais ; 4° N. de Rabar, femme de N. de Ardouins, gentilhomme du pays de Bourg en Bordelais ; 5° Arnault de Rabar ; 6° François de Rabar (*Généalogie manuscrite de Gilles Bourrigault*). Jacques, Arnault et François qui avaient embrassé le protestantisme figurent sur l'arrêt du parlement de Bordeaux du 6 mars 1570 qui condamne à mort, pour cause de religion 563 huguenots, mais qui heureusement ne reçut pas d'exécution (*Archives historiques de la Gironde*, t. XIV, p. 129).

Digitized by Google

pour lequel ledit sieur de Torfou codicillant a une extrême affection, lequel en la susdicte nourriture et entretien il institue par le présent codicille son héritier particulier, chargeant l'honneur et confiance dudit sieur Jacques de Rabar, sondit filz et héritier universel, de l'entière exécution de tout ce qui est contenu cy-dessus concernant ledit Vauzelles, priant en outre Papin de Bonouvrier (1), escuyer, capitaine de la première compagnie des gardes du roy et mestre de camp d'un régiment françois, son beau-frère et exécuteur testamentaire, de tenir la main tant à l'exécution du présent codicille que de sondict testament, voullant que l'un et l'autre sortent leur plain et entier effect et vallent en la meilleure magnière et forme que ce pourra selon les usages et coustumes du présent païs et compté de Xaintonge ; et parceque c'est sa vollonté, il a prié le garde du scel estably aux contractz pour roy nostre [sire] à Xainctes, d'y voulloir mettre et apposer ledit scel, et moy notaire le voulloir signer et l'en juger et condempner à l'entretien de tout ce que dessus, ce que je lui ay accordé faire de son consantement et vollonté, estant en la ville dudit Tallemond, en la maison de maistre Pierre Questier, présens messire Pierre Vellon, prestre et curé dudit lieu, et maistre Sébastien Labé, docteur en médecine, ledit maistre Pierre et Jean Questier et maistre Jacques Pelletreau, demeurant les toutz en la ville dudit Talemond, sauf ledit Labé qui réside en la ville de Pons, témoingtz à ce requis, le deuxiesme de febvrier mille cinq cens quatre-vingt-seize, advant midy. Ainssy signé au registre de ces présentes : Jacques de Rabar, Vellon, P. Questier, J. Questier, Labé, J. Pelletreau. Demarezallières, *notaire royal en Xaintonge.* »

Rabar mourut sans doute peu après et probablement à Talmont. Mais nous n'avons trouvé, à cet égard, aucune indication dans les archives du château de Brun (Gironde), d'où ont été extraits les documents ci-dessus.

C^te^ de Dienne.

III

LES DÉBUTS DE L'IMPRIMERIE A POITIERS

LES BULLES D'INDULGENCES DE SAINTES

JEAN BOUYER, SAINTONGEAIS, PROTO-TYPOGRAPHE POITEVIN.

La livraison du 15 août de la *Revue Poitevine et Saintongeaise* contient un intéressant article de M. A. de La Bouralière dans lequel cet érudit signale, d'après le *Catalogue des incunables de la bibliothèque publique de Besançon* récemment paru,

(1) Jacques de Rabar avait épousé en secondes noces Mlle de Bonouvrier.

Digitized by Google

une édition de la consultation donnée en 1476 par Jean de Fabrica sur la validité des lettres d'indulgences, accordées par Sixte IV aux fidèles qui contribueraient par leurs dons ou aumônes à la reconstruction de la cathédrale de Saintes, la seconde basilique du monde chrétien, sous l'invocation de Saint-Pierre, le prince des apôtres.

Selon M. de La Bouralière, cette édition non citée jusqu'ici, serait sortie des presses poitevines et aurait précédé le *Breviarium historiale* de Landulfe de Colonne, chanoine de Chartres, premier livre connu pour avoir été imprimé à Poitiers, lequel fut achevé en 1479, la veille de l'assomption, dans la maison d'un chanoine qui a tenu à garder l'anonyme, mais qu'on sait avoir été un des hauts dignitaires de l'église et du chapitre de Saint-Hilaire le Grand.

Cette édition nous était connue, et nous l'avions longuement examinée et étudiée avant que M. de La Bouralière en eût entretenu ses lecteurs. Lorsque nous fûmes chargé par la veuve du regretté Castan, notre ami, de réviser, sous la haute direction de M. Léopold Delisle, les épreuves du catalogue des incunables de Besançon, nous avions remarqué la note par laquelle deux impressions anonymes faisant partie du recueil coté 716 étaient attribuées aux presses de Poitiers.

Nous aurions voulu pouvoir admettre l'assertion du rédacteur du catalogue précité pour l'honneur de la ville de Poitiers qui aurait ainsi occupé, après les grandes cités de Paris et de Lyon, le premier rang, de pair avec Toulouse, parmi les villes de province ayant exercé l'art de Gutenberg, mais la vérité avant tout : *Amicus Plato, amicus Socrates, sed magis amica veritas.*

*
* *

M. Castan faisait remonter à 1476, l'année même de la consultation de maître Jean de Fabrica, la date de l'introduction de l'imprimerie à Poitiers. M. de La Bouralière, plus réservé, la fixait à 1478. Il est plus près de la vérité que le bibliothécaire de Besançon, qui n'avait pas remarqué que l'édition même qu'il cite, contient un document daté du 5 des calendes de décembre (28 novembre) 1477.

La question des débuts « des temps héroïques de l'art typographique poitevin », selon l'expression imagée de M. de La Bouralière, est restée jusqu'ici fort obscure. Nous l'avons étudiée de longue date. La nuit profonde qui la couvre de ses ténèbres depuis tantôt quatre siècles ne tardera pas à se dissiper pour faire place à l'aurore qui précède la lumière du soleil.

Nous avons examiné les nombreuses éditions des Consultations sur les bulles d'indulgences de Saintes et notre conclusion rigoureuse est qu'on ne peut établir d'une façon certaine qu'aucune de ces éditions ait été imprimée à Poitiers.

L'édition de la bibliothèque de Besançon est celle qui se rapproche le plus des impressions poitevines ; mais les interlignes

Digitized by Google

des pages sont plus serrées et moins espacées que dans les livres authentiquement datés de Poitiers que nous connaissons. Nous y avons remarqué le mélange de deux lettres capitales de forme ronde qui ne se rencontre pas dans le matériel des imprimeurs poitevins de cette époque. En conséquence, nous l'avons classée dans notre travail définitif sur les origines de l'imprimerie à Poitiers, parmi les éditions douteuses.

Cette édition n'est pas du reste la seule qui ait été imprimée avec des caractères similaires. Nous en possédons une autre de dix feuillets seulement, qui contient moins de pièces, notamment la bulle de Clément VI. Elle lui est par conséquent antérieure. Les caractères sont identiquement les mêmes, mais on y remarque plusieurs lettres capitales mélangées de forme ronde, (E et N) qui proviennent du matériel de Cesaris et Stoll et de celui d'Ulric Gering, imprimeurs à Paris, comme on pourra s'en convaincre par le fac-simile suivant qu'on comparera avec le même texte présenté par M. de La Bouralière.

Opposito ꝙ papa aut sanctus elegitur aut promotione clarus efficitur. symacus papa. dí. xl. c. nō vos Et etiam quare vicarius petri vel melius xpi nō de facili debet de eo hz̄i p̄sūptio mali eadē. di. c. eodē Et ꝙ ex ipō dependz salus oim. io. criso. di. xl. si papa Et ꝙ a nemie iudicandus est nisi a fide errauerit eadē. di. s. xl. et. c. eodez Si papa Et ꝙ causā de papa terminādaz deus suo iudicio reseruauerit nisi i cauſ errozis eodē. c. Et ꝙ debz reputarí statutum pape ac si ab oze deí vel beati petrí essēt p̄olatum. agato papa. dí. xix. sic omnes: nec licet alicui de eius iudicio iudicare siue disputare. nicolaus papa. xvii. q. iiii. si quis suadēte Et ꝙ est approbandū vel reprobandū quod papa approbat vel reprobat. nicolaus papa. dí. xix. c si romanozū Nec resistendū p̄ceptis aplicis dura superbia. grego. dí. xii. preceptis. et ꝙ maiozes cause et difficiliozes sūt ad papam referende. pelagius. dí. xvii. c. multis. Et ꝙ portanduz est illud quod papa precipit licet videat² vix tollerabile. dí. xix. c. In memoria. et ꝙ habet Jus celestis et terreni imperii. di. xxii. omnes.

.xii. xvii. xix. xxii. xl. xvii. q. iiii. Si quis suadente.

Nous avons en outre constaté que les caractères du *Breviarium historiale* de 1479, du *Turrecremata* de 1480 et d'autres impressions de Poitiers de la première période sont des fontes parisiennes et qu'elles ont été employées par Jean Bonhomme libraire de l'université de Paris et imprimeur, ainsi que par Guyot Marchand, imprimeur, demeurant dans la grande maison du Champ Gaillard *(in magna domo Campi Gaillardi)*, derrière le collège de Navarre *(retro collegium Navarræ)* à Paris.

Digitized by Google

Dans notre album des *Monuments de l'imprimerie de Poitiers* actuellement sous presse, nous donnons des fac-simile d'impressions exécutées de 1479 à 1490 par ces imprimeurs parisiens, On pourra ainsi les comparer avec des pages entières d'impressions poitevines, que nous mettons en regard afin d'en identifier l'origine.

Les attributions que l'on pourrait faire, par la suite, de certaines impressions anonymes de cette époque aux presses de Poitiers ne doivent être accueillies qu'avec la plus grande circonspection. La similitude des caractères peut induire facilement en erreur. Il faut qu'il y ait encore concordance, soit avec le nombre de lignes, la justification des pages, ou les filigranes du papier, avant de pouvoir se hasarder à émettre une opinion. Il se faut se garder d'un premier mouvement d'enthousiasme dans l'espoir d'une découverte, et il est de toute nécessité de se livrer à un examen minutieux, sous peine de faire fausse route et de s'égarer. L'application de ces règles caractéristiques nous a fait rejeter de la liste des produits de la typographie poitevine, l'*Albertus Trottus, tractatus horis canonicis* cité par MM. Castan et de La Bouralière, qui appartient aux presses poitevines, ainsi que notre édition des Consultations sur les bulles de Saintes, dans laquelle se trouvent mélangées les lettres capitales que nous venons de signaler.

La consultation de Jean de Fabrica a été écrite à Poitiers en 1476, cela est hors de doute ; mais il n'est dit dans aucune des nombreuses éditions qui en furent faites qu'elle ait été imprimée en cette ville. Les premières éditions des consultations sur les bulles de Saintes ont été imprimées en Allemagne, alors que le Saintongeais, Raymond Péraud, délégué par le pape avec mission de recueillir dans la chrétienté de l'argent pour la croisade contre les Turcs, commençait sa tournée par les diocèses allemands. Il avait reçu pleins pouvoirs du chapitre de la cathédrale de Saintes, pour faire en même temps des collectes en faveur de cette église. (Voir dans le tome x, p. 56-81, des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, les bulles relatives à la cathédrale de Saintes avec fac simile).

Les indulgences accordées avaient paru excessives. On les critiquait déjà et on doutait de leur efficacité. Pour dissiper les doutes et raviver la piété vacillante des fidèles, afin de provoquer de fructueuses aumônes, on s'adressa à un savant casuiste, maitre Jean de Fabrica, de l'ordre des frères prêcheurs, qui était alors en tournée de prédication à Poitiers. Nicolas Richard, professeur de théologie séculier et régent de l'université de Poitiers, fut appelé ensuite à donner son avis. Tous deux rendirent des consultations conformes aux vues du Saint-Siège et aux intérêts du chapitre de Saintes.

L'original de ces consultations fut envoyé à Raymond Péraud, mandataire du chapitre de Saintes. Il les fit d'abord imprimer à Mayence dans l'atelier de Fust et Schœffer qui avaient alors la spécialité de l'impression des lettres ou billets d'indulgences.

Digitized by Google

Cette première édition sans date qui a dû paraître vers 1478 ou 1479 au plus tard forme un cahier de 6 feuillets à 43 lignes par page. Le texte est imprimé avec le petit caractère du *Durantus* de 1459 et les premières lignes d'intitulés sont composées avec les caractères du Psautier de 1457 (1). Dans cette édition, Jean de Fabrica est qualifié de très fameux professeur de théologie, régent de l'école des frères mineurs à Paris. Ce titre lui est aussi donné dans les autres éditions presque toutes sans date, faites à Nuremberg et ailleurs en Allemagne, lesquelles reçurent successivement des additions comme les extraits de saint Antonin de Florence et de Jean Gerson sur la matière des indulgences. On réimprima ensuite ces consultations en France, lorsque Raymond Péraud vint à Paris en qualité de nonce du pape Sixte IV et prêcha en 1482 devant le roi et la cour assemblés la guerre sainte contre les infidèles. On chercha alors des précédents, on exhuma d'anciens actes tirés du chartrier du trésor de Saint-Hilaire, et on en ajouta le texte aux nouvelles éditions. Les éditions faites en France contiennent seules la mention « ..... *Scripsit... Pictavis...* M.CCC.LXXVI ». Cette date de 1476 fut rappelée uniquement pour faire voir que la question des lettres d'indulgences de Saintes était depuis longtemps passée à l'état de chose jugée.

Dans l'édition parisienne que nous venons de mentionner, un point se trouve placé après le mot *Pictavis*, ce qui précise le sens de la phrase, comme on peut s'en assurer par le fac-simile ci-joint :

Hoc ſcripſit p;o dubio quodam tollendo ex bullis ꝯanctonēn indulgentiarū doctoꝛ quē dam theologus et p;ofundus magiſter iohēs de fabꝛica pictauis. M.cccc.lxxvi.

L'adjonction de la bulle de Clément VI sur la célébration d'un jubilé tous les 25 ans n'a été faite que postérieurement dans l'édition de la bibliothèque de Besançon. Cette dernière qui comprend 16 feuillets est la plus complète. Elle contient des pièces que nous n'avons trouvées dans aucune autre, sauf dans une édition petit in-4, de 16 feuillets, 30 lignes à la page, avec lettres ornées sur fond noir, portant à la fin l'indication qu'elle a été imprimée à Gand par Arnold de Keysere (*Impresum Gandavi, per me Arnoldum Cesaris*) et qui la reproduit textuellement. Nous avons rencontré l'édition de Gand à la bibliothèque de Douai sous la cote A, 289.

Le texte de la consultation de Jean de Fabrica se termine au verso du 5e feuillet par le même libellé. Le point séparatif étant entre les mots *Pictavis* et *anno*, exactement comme dans

(1) Hain, *Repertorium bibliographicum*, nº 6.870. Un exemplaire de cette première édition est conservé à la bibliothèque nationale ; *Réserve*, D, 1.595.

Digitized by Google

l'édition de Paris, il devient évident que *Pictavis* se rapporte au mot *scripsit* et ne désigne pas le lieu d'impression. Arnold de Keysere n'a commencé à exercer à Gand qu'en 1483 (il était auparavant imprimeur à Audenarde). Son édition du recueil des consultations sur les bulles d'indulgence de Saintes qui n'est certainement pas sa première production ne peut guère remonter qu'à l'année 1484.

Nous en concluons que l'exemplaire de l'édition possédée par la bibliothèque de Besançon n'a pas précédé le *Breviarium historiale*, premier livre imprimé à Poitiers en 1479, quand bien même on admettrait avec M. de La Bouralière, que ce soit un produit réel de la presse établie à Saint-Hilaire. L'édition visée n'a pu paraitre au plus tôt qu'en 1482 ou 1483. Nous serions même tenté de la rattacher à l'époque de la publication des placards pour la célébration du grand pardon de Saintes que la *Revue de Saintonge et d'Aunis* a signalés (année 1892, livraison de novembre, pages 440-442), d'après un article de M. Léopold Delisle inséré dans la *Bibliothèque de l'école des chartes*. Nous avons constaté depuis, que ces feuilles volantes étaient des produits authentiques de l'atelier de Saint-Hilaire, et que leur date pouvait être fixée à 1487 ou 1488.

Maintenant que nous croyons avoir suffisamment démontré que le *Breviarium historiale* n'est pas détrôné par la nouvelle découverte de M. de La Bouralière qui n'en était pas une pour nous, nous allons essayer de démontrer, à l'aide de certaines données, à quelle époque l'imprimerie fut amenée à Poitiers, par qui cet atelier fut dirigé au début, et quel fut le chanoine qui la patronna en l'abritant sous son toit hospitalier.

*
* *

Le *Breviarium historiale*, comme le fait observer Brunet (*Manuel du libraire*, tome 1[er], col. 1.247), est un volume « d'une certaine grosseur ». On n'y compte pas moins de quarante cahiers composés de quatre-vingts feuilles petit in-4°, encartées et disposées la plupart du temps en *quaternions*, comme l'indiquent des signatures dont les lettres et les chiffres sont alternés de deux en deux. Il a donc fallu opérer cent soixante tirages à raison de deux pour chaque feuille, *recto et verso*. En calculant à raison de deux semaines, l'une dans l'autre, pour la composition, la correction et le tirage de trois de ces feuilles, on arrive à un total de soixante semaines. Si l'on admet que l'imprimeur, avec un aide qu'il aurait eu avec lui, fût assez habile pour fournir régulièrement deux feuilles par semaine, on pourrait réduire cette somme de labeur à quarante semaines. En ajoutant le temps nécessaire pour l'installation du matériel typographique, on arrive, quel que soit le calcul qu'on adopte, à conclure que l'impression, achevée au milieu d'août 1479 (la veille de l'assomption), avait été commencée plusieurs mois auparavant, voire l'année précédente. L'année commençant alors le 25 mars fixe, en Poitou, la date de 1478, pressentie par M. de

Digitized by Google

La Bouralière comme étant celle de l'installation de la presse de Saint-Hilaire, se trouve donc être rigoureusement juste, non pour l'impression des consultations sur les bulles de Saintes, mais pour les débuts de la fabrication matérielle du *Breviarium historiale*.

Quel était donc le chanoine auquel on pouvait décerner le titre d'*illustrissimus* qui le distinguait de tous ses autres collègues ? La solution de ce problème historique nous tenait à cœur depuis bien des années. Nous avions interrogé à ce sujet Rédet, l'ancien archiviste de la Vienne. Il n'en savait pas plus long que nous, sinon que la personnalité de ce Mécène devait se cacher au milieu de ses collègues, et que pour arriver à se faire une opinion, et à le découvrir, il fallait avoir la patience de lire les registres capitulaires, et de dépouiller les comptes du trésorier. C'est ce que nous fîmes à diverses reprises. Nous n'avons trouvé nulle part la désignation d'*illustrissimus* donnée à un membre du chapitre. Entre eux, les chanoines se traitaient sur un pied d'égalité et s'appelaient *venerabiles et circumspecti viri*, comme on le lit dans les procès verbaux de délibérations du chapitre. Nous n'avons pas davantage trouvé trace que le chapitre ait contribué d'une façon quelconque à l'établissement de l'imprimerie, comme on pouvait le supposer.

Nous n'avons pas été rebuté par ce premier insuccès. Procédant autrement, nous avons dressé une liste des chanoines en exercice à cette époque, et nous avons inscrit à côté de ces noms tous leurs titres et dignités, dont nous avons pu recueillir l'indication, en parcourant les archives de Saint-Hilaire. D'un côté nous avons noté ceux qui étaient présents aux séances capitulaires, d'autre part ceux qui étaient absents pendant les années 1478 et 1479. Nous sommes ainsi arrivé à constater que seuls, deux d'entre ces chanoines pouvaient, par leurs titres et les hautes dignités dont ils étaient revêtus, prétendre à la qualification si distinguée de *vir illustrissimus*.

L'un d'eux, Thomas de Landaz, issu d'une famille noble et distinguée de Tournai en Flandre, était conseiller privé de Louis XI. Il était trésorier, premier dignitaire du chapitre de Saint-Hilaire, à la nomination directe du roi, chancelier-né de l'université, et avait le droit de porter la mitre. Thomas de Landaz était en même temps doyen de Saint-Martin de Tours. Sa présence n'est pas constatée une seule fois à Poitiers et s'il s'était intéressé à l'imprimerie, il l'eût plutôt établie dans son abbaye à Tours, où il résida jusqu'à sa mort survenue en 1491. Nous avons dû l'écarter par ces raisons qui nous ont paru péremptoires.

L'autre chanoine, Bertrand de Brossa, issu d'une famille noble du Limousin, était prévôt de Luçon, conseiller au parlement de Paris et maître des requêtes de Louis XI. Il était revêtu des hautes fonctions de chantre, qu'il occupait depuis le 3 juin 1466, et était en même temps juge de chœur. Selon la hiérarchie de Saint-Hilaire, dont le roi était abbé, le chantre

Digitized by Google

marchait presque de pair avec le doyen. « Le doyen préside au chapitre. Il nomme le sous-doyen, comme le chantre nomme le sous-chantre. » (Hugues du Temps, *Le clergé de France*, 1774, tome II, page 393). Le chantre représentait l'élément lettré et avait sous sa dépendance la psalette et les écoles du chapitre.

Nous avons passé en revue tous les chanoines de Saint-Hilaire ès noms et qualités. Aucun ne réunit plus de titres d'honneur que Bertrand de Brossa qui est toujours mis en avant par ses collègues dans les affaires difficiles et importantes. Nous avons dépouillé les registres capitulaires à partir de mai 1476 et nous avons relevé les traces de sa présence aux délibérations, sauf des absences motivées par ses fonctions et des voyages auprès du roi au Plessis-lès-Tours. Il est présent au chapitre général de juin 1478, et à partir de ce moment jusqu'au 29 mai 1479, nous constatons son assiduité, à de rares exceptions près, aux séances du chapitre (1). Au chapitre général du 28 juin 1479, on lui accorde un congé de voyage, avec maintien de ses droits de résidence jusqu'à la fin de septembre, en lui donnant mission d'aller trouver le roi pour obtenir la confirmation des privilèges de Saint-Hilaire.

Bertrand de Brossa ne put revenir à l'expiration de ce délai. Par une lettre datée de Saint-Epain, près Sainte-Maure de Touraine, le roi Louis XI informa le chapitre de Saint-Hilaire qu'il avait envoyé maître Bertrand de Brossa, son conseiller et maître des requêtes de son hôtel, en ambassade auprès des seigneurs de la haute ligue d'Allemagne et le requiert de vouloir bien lui maintenir ses droits comme s'il résidait (2).

Notre chanoine, dont nous prouvons la présence à Poitiers au cours de l'année 1479 (l'année, qu'on ne l'oublie pas, commençait le 25 mars, en Poitou), a pu assister aux préparatifs d'installation du matériel d'imprimerie venu de Paris et en voir le premier fonctionnement. L'ouvrage était bien en train et aux trois quarts imprimé lorsque, par suite de circonstances imprévues, il dut quitter Poitiers, le lieu de sa résidence habituelle, pour aller en mission. Il pouvait en partant, donner des ordres en conséquence et remettre à un autre le soin de surveiller l'achè-

---

(1) La plupart du temps, comme les autres dignitaires du chapitre, il ne figure pas sous son nom dans les procès verbaux, mais sous la désignation de sa charge de chantre, *cantor*.

(2) Voici le texte inédit de cette lettre de Louis XI, telle qu'elle est transcrite sur les registres capitulaires (G 526, fol. CLXXXXVI, *verso*).

« De par le roy. Chiers et bien amez, nous avons envoyé notre amé et féal conseiller et maistre des requestes de noustre houstel, maistre Bertrand de Brossa, en ambassade devers les seigneurs de la haulte ligue Dallemaigne pour aucunes nos graves affaires. Et pour ce, vous prions et néantmoins mandons que en faveur de nous, que luy veillez garder ses droiz comme s'il y estoit en personne. Et pour ce moyen nous aurons toujours en recomandacion voustre église. Donné à Saint-Espain, le XXIIIe jour d'octobre. Signées : Par le roy, Loys, et son secrétaire, Le Mareschal. »

Digitized by Google

vement du livre qui s'imprimait dans sa maison. L'imprimeur, étant à sa solde, n'a pas mis son nom ; mais il a déclaré d'une façon explicite que l'ouvrage avait été exécuté dans la maison d'un certain personnage très illustre, chanoine de l'église de Saint-Hilaire le Grand : « *In domo cujusdem illustrissimi viri canonici ejusdem ecclesiæ beatissimi Hilarii.* » On ne pouvait, selon nous, désigner plus clairement celui qui était alors la forte tête, l'homme le plus en vue du chapitre, entouré de la considération de tous, le juge de leurs différends, que le roi venait d'attacher à sa personne comme maître des requêtes de son hôtel, qui était en même temps le confident des secrets politiques de son maître et qui allait le représenter à l'étranger. S'il eût été présent, par esprit de convenance à l'égard de ses collègues, il ne se serait pas qualifié de « *vir illustrissimus* ». Bertrand de Brossa était certainement très illustre (*inter pares*) ; mais ce titre qui lui est donné à la troisième personne n'a pu lui être décerné que par un tiers, l'imprimeur ou tout autre, grandement honoré d'être sous les ordres d'un personnage aussi haut placé et aussi puissant.

M. de La Bouralière qui s'occupait de la même question que nous, a mis en avant Pierre de Sacierges comme pouvant avoir patronné la première presse établie à Poitiers. Nous sommes obligé de le contredire. Espérons que du choc de nos idées jaillira la lumière.

Pierre de Sacierges avait demandé à être reçu chanoine le 9 juillet 1478. Il fait sa demande par procuration et choisit comme mandataire le chanoine Ythier de Morry, frère du sous doyen, qui représente à la cérémonie d'admission vénérable et discrète personne maître Pierre de Sacierges, sous-diacre et licencié en droit civil et canon, quoique absent (*venerabilem et discretum virum dominum et magistrum Petrum de Sacierges, subdiaconum, utriusque juris doctorem, licet absentem*). Pierre de Sacierges n'assista pas une seule fois aux séances du chapitre ; donc il ne résidait pas à Poitiers aux époques qui nous occupent, c'est-à-dire en 1478 et 1479.

Ce n'est que le 10 septembre 1482, après le décès de Pierre de Morry, qu'il est installé comme sous-doyen en vertu de lettres royales de jussion. Il est nommé abbé de Notre-Dame la Grande en 1483. Il fut autorisé par le chapitre de Saint-Hilaire, à la demande du roi, à jouir, *quoique absent*, des revenus du sous-doyenné suivant délibérations des 27 juin 1483 et 22 juin 1484 (Voir De Longuemare, *Essai historique sur l'église royale et collégiale de Saint-Hilaire le Grand* ; Poitiers, 1847, page 347). Nommé évêque de Luçon en 1494, il devient chancelier de Milan pour Louis XII et maître des requêtes ordinaires de son hôtel. Ce ne fut que postérieurement à la mort de Bertrand de Brossa que Pierre de Sacierges devint un personnage considérable. En 1479, il n'était pas encore très illustre « *vir illustrissimus* ». Toutes les présomptions sont donc en faveur de Bertrand de Brossa.

Digitized by Google

Le second livre imprimé à Poitiers est de format petit in-folio. C'est une édition du commentaire latin du cardinal Torquemada (*Turrecremata*) sur les psaumes. Le volume est imprimé en entier avec les gros caractères du titre et de l' « *explicit* » du *Breviarium historiale*. L'achevé d'imprimer porte que l'Exposition sur les psaumes a été heureusement terminée le 13 des calendes de mars 1480 (*anno Domini MCCCCLXXX, XIII kalendas Marcii feliciter est consummatum*). Cette date correspond au 17 février 1481 (nouveau style).

Bertrand de Brossa était de retour. Il assiste au chapitre général du 15 janvier et est présent aux séances capitulaires des 12 et 20 février. La seconde impression que cette fois il a pu voir terminer, porte simplement à la fin qu'elle est sortie de la presse établie au bourg de Saint-Hilaire le Grand (*in burgo Sancti Hilarii Majoris impressa*), enclave du chapitre. C'est par modestie et afin de ne pas froisser la susceptibilité de ses collègues que, lui présent, il ne laisse pas renouveler la mention flatteuse qui le désignait plus spécialement et qu'on avait imprimée à la fin du *Breviarium historiale*, pendant son absence, lorsqu'il était auprès du roi. Telle est l'explication la plus plausible que nous croyons pouvoir donner de cette variante dans la suscription du *Turrecremata*.

Le 27 juin suivant, à la séance du chapitre général, il se fait excuser comme malade, avec deux autres de ses collègues. Tous trois sont domiciliés au bourg Saint-Hilaire, « *in burgo Sancti Hilarii degentes,* » est-il dit au registre capitulaire. Il est absent à partir du 14 août. Le 22 septembre, les membres du chapitre assemblés décident à l'unanimité qu'en considération des services gratuits que maître Bertrand de Brossa leur a rendus ces jours derniers auprès du roi, le temps qu'il a passé en cour lui sera compté comme s'il avait été présent à Saint-Hilaire, et ils donnent en même temps l'ordre au receveur du chapitre de lui donner ou faire parvenir huit écus d'or en raison d'un privilège royal qu'il a obtenu aux noms du trésorier, du doyen et du chapitre, et dont il a avancé les frais d'enregistrement en chancellerie.

Bertrand de Brossa est absent cinq mois durant et ne reparaît qu'en janvier 1482. Le 12 du même mois, il annonce au chapitre qu'il a obtenu en cour de Rome la faculté de conserver sa dignité de chanoine au cas où il viendrait à résigner et à abandonner sa prébende pour des motifs qu'il expose longuement. Le 15 juin il est élu doyen en remplacement d'Ythier Durand, décédé le 13 du même mois. Le 22 juin il préside la séance comme doyen, puis on n'entend plus parler de lui avant le 31 août. Suivant acte de procuration inscrit au registre capitulaire, il résigne en faveur de Jean de Rochechouart. Il est porté comme absent et se trouvant au loin (*absente ac in remotis agente*). Deux jours après, il meurt à Tours, comme nous l'apprend une note écrite à la fin du registre de la « recepte et revenu de la messe de pardon ». Son corps ramené à Poitiers fut enterré en grande pompe, le mercredi

Digitized by Google

4 de septembre, vers cinq heures du soir, dans la basilique de Saint-Hilaire, devant la chapelle Saint-Jean, à côté de la sépulture de Jean de Brossa, son oncle.

On ne connait pas de livre imprimé à Poitiers en 1482. Les travaux avaient été suspendus. Bertrand de Brossa, trop occupé de ses missions à la cour et se sentant déjà malade songeait à résigner ses fonctions. Après sa mort l'imprimerie passa en d'autres mains.

Aux livres de chanoines, succédèrent les livres universitaires. En 1483, le 7 des calendes de juillet (25 juin), parurent en deux parties les leçons du cours de droit canonique professé à l'université de Poitiers par un célèbre jurisconsulte, maitre Hélie Régnier. La première fut intitulée : *Casus longi Clementinarum noviter compilati in famosa universitate pictavensi.* La seconde eut pour titre : *Casus longi super sextum Decretalium compilati in alma universitate pictavensi.* Les deux tomes réunis forment un volume petit in-folio, à 2 colonnes, de 42 lignes à la page, imprimé avec le petit caractère gothique du *Breviarium historiale* de 1479.

Le lieu d'impression avec la date et le nom de l'imprimeur, ainsi que celui de son aide, sont indiqués à la fin de la seconde partie (1). Nous transcrivons ici selon sa forme et teneur le *colophon* qui va nous révéler le nom du proto-typographe poitevin. Pour en faciliter la lecture nous avons supprimé les abréviations et placé entre crochets les lettres qui complètent le sens des mots :

Finem sumpsere casus longi
sup[er] sexto Decretalium
noviter c[om]pilati in famosa tu[m]
venustissima universitate pic-
tave[n]si in ead[em]q[ue] urbe p[er] magi
stru[m] Johanne[m] Stephanu[m]q[ue]
de Gradibus impressi. Anno
D[omi]ni mill[en]io CCCC:LXXXIII
septimo kalendas julii.

Traduction : « Ici prennent fin les cas compliqués (ou embarrassants) sur le sixième livre des Décrétales nouvellement composés dans la célèbre et très brillante université de Poitiers, et imprimés dans la même ville par maitre Jean et par Etienne des Grez (ou des Degrez) (2). L'an du Seigneur millième et quatre cent quatre-vingt-trois, le sept des calendes de juillet. »

---

(1) Nous connaissons deux exemplaires de ce volume. L'un se trouve à la bibliothèque royale de Bavière, à Munich, l'autre qui provient de l'abbaye de Marmoutiers, est conservé à la bibliothèque de Tours. Dans ce dernier, le nom de l'auteur Hélie Régnier et quelques lignes de la fin dans la suscription de la première partie ont été oblitérées.

(2) C'est par inadvertance que dans notre article inséré il y a plus d'un an dans l'*Intermédiaire de l'Ouest* (livraisons 11-12, juin-juillet 1893), nous avons fait une seule et même personne de maitre Jean et d'Etienne des Grez ou des Degrez. L'erreur venait d'une transcription inexacte du colophon. Nous avons

Digitized by Google

***

Quel est ce maître Jean que nous voyons tout d'un coup apparaître avec son aide Etienne? M. de La Bouralière a essayé de l'identifier avec Jean des Degrez, professeur de droit et conseiller du roi, commentateur de la *Somme rurale* de Boutillier. Ce ne peut-être selon nous que JEAN BOUYER et nous allons essayer de le prouver.

Laissant de côté toute une série d'impressions anonymes (1) que nous décrivons tout au long dans notre ouvrage sur les

---

dit alors que ce dernier avait continué les travaux de l'atelier typographique de Saint-Hilaire. A ce moment nous n'avions encore pu comparer le volume des *Casus longi* avec le *Breviarium historiale* et nous nous étions tenu dans une prudente réserve. Peu de temps après, grâce à la courtoisie de M. le docteur Laubmann, directeur de la bibliothèque de Munich, nous avons obtenu communication à Paris du livre de 1483 et nous nous sommes assuré sur les originaux mêmes de l'identité des caractères avec ceux du premier livre imprimé à Poitiers. De ce fait, nous avons tiré la conclusion logique que maître Jean et Etienne des Grez ou Desgrez pouvaient être les proto-typographes poitevins si longtemps cherchés. Nous tenons à établir la priorité de cette découverte en notre faveur.

(1) Dans ce nombre figurent deux feuillets d'épreuves imprimés d'un seul côté du petit poème *De contemptu mortis*, faisant partie du recueil des *Auctores octo*. Ces deux feuillets étaient collés sur la garde de l'exemplaire du Coutumier du Poitou de 1486 appartenant à la Bibliothèque Nationale. Nous avons le premier reconnu l'identité des caractères de ces fragments avec ceux du *Breviarium historiale*. Dans nos *Monuments de l'imprimerie à Poitiers*, on trouvera (planches XIII-XIV) la reproduction d'une de ces pages en regard d'une autre page en vers et en prose extraite du *Breviarium historiale* de 1479, qui en permettra l'identification.

Personne avant nous ne s'en était aperçu, pas même M. de La Bouralière qui avait cependant examiné cet exemplaire du Coutumier qu'il décrit page 183 (nº du 15 juin 1893) de la *Revue Poitevine et Saintongeaise*.

Nous avons fait part de notre découverte à M. L. Delisle, l'éminent directeur de la Bibliothèque Nationale, qui s'intéresse plus que qui que ce soit aux recherches paléo-typographiques. Après avoir vérifié leur état civil sur nos indications, il a fait détacher les précieux feuillets qui ont été ensuite reliés à part afin d'assurer leur conservation pour l'avenir. Nous n'avions pas encore découvert le volume daté de 1483 avec les noms de maître Jean et d'Etienne des Grez et nous ne pouvions qu'attribuer à Sauveteau les premières impressions poitevines, d'après le document notarié de Bordeaux, portant son nom comme imprimeur à Poitiers en 1487. C'est ce nom que nous avons donné à M. Delisle, et c'est d'après notre autorité qu'il lui a attribué l'impression des fragments trouvés par nous dans la couverture du Coutumier in-folio de 1486. Si nous nous sommes trompé, c'est à nous seul qu'on doit s'en prendre: « *Errare humanum est.* » Notre opinion a pu se modifier un peu par la suite ; mais il n'en est pas moins avéré qu'Etienne Sauveteau n'est pas un mythe, comme M. Delpit et après lui, M. de La Bouralière l'avaient cru d'abord. Il a réellement existé et exerçait la librairie et le métier de relieur à Poitiers à l'époque qui nous occupe. M. de La Bouralière en fournit lui-même la preuve comme un historien consciencieux doit le faire et fait amende honorable. Rien ne s'oppose à ce que Sauveteau, s'il n'a pas été le premier imprimeur en titre de Poitiers, ait fait partie d'une association en 1486-1487 pour l'exploitation de l'imprimerie de Saint-Hilaire, d'après le témoignage précis et concluant de Michel Swieler, libraire de Bordeaux, qui venait de lui faire imprimer un Bréviaire d'Auch tiré à 700 exemplaires (Cf. *Les origines de l'imprimerie à Auch*, par A. Claudin ; Auch, 1894, in-8, p. 12).

Digitized by Google

Origines de l'imprimerie à Poitiers, nous arrivons à une édition du *Grecismus* d'Ebrard de Béthune, revue et annotée par Jean Vincent de Melle, régent de l'université. A la fin d'une pièce de vers placée parmi les liminaires avant le texte (2e feuillet *recto*) on lit ce passage, dans lequel il est fait un éloge enthousiaste de Poitiers et des grands hommes qui ont illustré l'Aquitaine :

Pictavis impressit docta sagaxque manus.
Inclita plena viris doctis, urbs inclita, salve!
Hilarius sophie te penes archa jacet.
Hilario, Statio, Fortunato, Gileberto
Tantis plaude viris gens Aquitanna micans!

Traduction : « Une main savante et habile a imprimé ce livre à Poitiers, ville illustre, peuplée d'hommes savants. Cité fameuse, salut ! Saint Hilaire, c'est chez toi que repose le tabernacle de la science. Sois fier d'Hilaire, de Stace, de Fortunat, de Gilebert (1), ces grands hommes, ô peuple brillant de l'Aquitaine ! »

Dans un avertissement, Vincent de Melle nous apprend que la copie de son commentaire avait été enlevée de son cabinet avant qu'il eût eu le temps de la revoir et de la mettre en ordre. Il se plaint de l'ignorance des compositeurs qui avaient commencé par défigurer son travail en omettant des renvois qu'il avait indiqués, transposant des vers d'un chapitre à l'autre, passant des mots entiers, ajoutant des inepties de leur propre crû sous prétexte de remplir les vides des marges. Voyant son ouvrage souillé d'autant d'ordures (*tantorum sordentem defectuum fecibus*), il se mit à le relire en entier (*statui... legendo percurrere*), le révisant et l'émondant au scalpel de la correction (*correctionis scalpello amputanda recensui*) ; de là un remaniement complet de la composition. Les passages qui contiennent ces détails ont été supprimés, comme n'ayant plus de raison d'être, dans les éditions subséquentes du *Grécisme*, avec annotations de Vincent de Melle, souvent réimprimé au XVe siècle. L'édition de Poitiers n'est point datée, mais elle est de très peu antérieure au 4 janvier 1487 (1488 nouv. style), date que porte l'édition, imprimée aussitôt après celle-ci, à Paris, chez Pierre Levet, avec les mêmes commentaires. La préface de Vincent se termine par cette invocation à Jésus-Christ, à Dieu le père et à la Vierge immaculée en l'honneur desquels il dit avoir entrepris ce travail de correction : « *correctio cedat ad honorem Domini nostri Jhesu Christi, Dei Patris et mundissime Virginis* ».

M. de La Bouralière, qui n'a connu que tardivement cette édition poitevine, conteste que Jean Bouyer en ait été l'imprimeur. Pour lui le nom de Jean Bouyer n'apparait pour la première fois qu'avec les petites Heures d'Angers, imprimées sans

(1) Il s'agit ici de Gilbert de La Porrée, contemporain d'Abélard et de Guillaume de Conches, le chef d'école du réalisme au moyen âge, qui fut chancelier de l'église de Chartres, puis évêque de Poitiers en 1142.

Digitized by Google

date, quelques années plus tard, en société avec Pierre Bellesculée, l'ancien maître imprimeur de Rennes. Ce n'est qu'à partir de 1496 que notre honorable contradicteur a trouvé avec les *Summulæ Petri Hispani*, des traces positives de son association avec Guillaume Bouchet, « son fidèle compagnon » jusqu'à sa mort survenue en 1515.

Nous avons trouvé mieux que cela, et il nous faut remonter bien plus haut. Nous l'avons déjà vu paraître en 1483, sous son simple prénom de Jean. Nous savons par les pièces liminaires du *Grecismus Ebrardi* que l'imprimerie était toujours dans l'enclave de Saint-Hilaire et qu'elle était dirigée par une main savante et habile. L'atelier était placé sous l'invocation de Jésus et de Marie, comme semble l'indiquer la formule finale de la préface du *Grécisme* rapportée plus haut. Bouyer était prêtre, comme nous en avons la preuve par son testament. Comme personne ecclésiastique, il peut très bien avoir été choisi et mis à la tête de l'imprimerie patronnée par le très illustre chanoine de Saint-Hilaire qui, selon nous, n'est autre que Bertrand de Brossa. Après la mort de son protecteur, il prit des arrangements avec ses ayants droit et continua à diriger l'atelier, de concert avec son aide qui n'était peut-être qu'un simple ouvrier envoyé de Paris, puis avec Etienne Sauveteau, libraire et relieur en 1486-87 (1). Toujours est-il que nous persistons à voir en lui le maître Jean nommé dans le volume de 1483, et l'homme instruit et habile dont la main a dirigé l'impression du *Grécisme* de 1487.

Lorsqu'il s'agit par la suite de mettre une marque aux produits typographiques de l'imprimerie de Saint-Hilaire, on prit le symbole de Jésus et le monogramme de Marie avec ses attributs, comme il est représenté ci-dessous (page 443).

Cette marque, restée jusqu'ici une énigme inexpliquée, se trouve en tête d'une édition latine in-4 des Fables d'Esope et à la fin d'un Coutumier de Poitou, de même format.

M. Silvestre a rangé cette marque parmi les inconnues. M. P. Deschamps, et après lui M. de La Bouralière, ont cru devoir l'attribuer à Jean de Marnef, l'un comme imprimeur, l'autre comme simple éditeur. Ils se sont trompés en bonne compagnie et en voici la preuve.

La même marque (le même bois gravé), avec suppression du premier filet de cadre qui se trouvait déjà un peu ébréché dans le *Coutumier de Poitou*, in-4°, a été employée par Jean Bouyer qui l'a fait reservir pour son usage personnel, en ajoutant dans la panse de la lettre M entre les jambages à droite et à gauche l'initiale de son prénom J, au milieu d'une fleur de lys, et les

---

(1) Etienne Sauveteau est nommé comme étant l'imprimeur d'un bréviaire d'Auch, exécuté à Poitiers pour le compte de Michel Swieler, libraire à Bordeaux, ainsi que le constate un acte passé le 16 juin 1487 devant le notaire de Bosco.

Digitized by Google

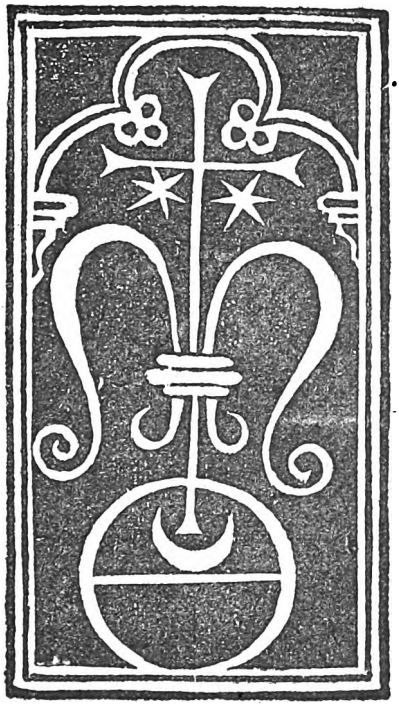

première et dernière lettres de son nom B^{r}, suivant le fac-simile ci-dessous (page 444).

Les 3 fleurs de lys de l'abbaye royale de Saint Hilaire ont été ajoutées dans les angles du haut et dans le cercle du bas.

Le doute sur l'attribution de cette marque à Bouyer n'est pas permis, car à la fin de la *Logica vetus*, livre qui la porte sur son titre, on lit en toutes lettres que le volume a été imprimé à Poitiers en 1491 par Jean Bouyer et Guillaume Bouchet associés. La formule d'achèvement, calquée en partie sur le *colophon* de 1483, est celle-ci :

Finem su[m]psit logica vetus duo
decima die septembris anno D[omi]ni
mill[en]io quadri[n]ge[n]tesimo nonagesi[m]o
pri[m]o, Pictavis i[m]pressa p[er] magistru[m]
Joannem Bouyer et magistrum
Guillermum Bouchet.

Traduction : « Ici prend fin la *Vieille Logique*, le douzième jour de septembre, l'an du Seigneur millième quatre cent quatre-vingt-onze, imprimée à Poitiers par maître Jean Bouyer et maître Guillaume Bouchet. »

Digitized by Google

Logica
vetus.

Après cette démonstration, nous croyons la preuve faite que Bouyer est bien le maître Jean nommé à la fin des *Casus longi* de 1483, et qu'on peut maintenant lui attribuer l'impression du *Grecismus Ebrardi* que M. de La Bouralière lui a contesté, faute de connaître ses véritables antécédents.

Nous concédons volontiers à M. de La Bouralière que Jean Bouyer n'ait guère travaillé qu'avec des associés, mais nous revendiquons pour lui l'honneur d'avoir été le proto-typographe de Poitiers et d'être Saintongeais d'origine. Il dit formellement à la fin d'un livre que nous avons déjà cité dans l'*Intermédiaire de l'Ouest* (nos 11 et 12, juin-juillet 1893, pages 173-174), qu'il est du diocèse de Saintes. Ce volume qui est intitulé : *Questiones admodum subtiles et utiles cum medulla totius materie artium, quattuor librorum sententiarum et quodlibeti doctoris subtilis Scoti in suis locis quotate, magistri Petri Tatareti parisiensis super libris logices Porphirii et Aristotelis cum*

Digitized by Google

textus clarissima expositione, etc... est daté de 1493 et se termine par la formule spéciale employée dès 1483 et que nous avons fait connaître à nos lecteurs : FINEM SUMPSIT... *Impressus per magistrum* JOANNEM BOUYER, XANCTONENSIS DIOCESIS *et magistrum Guillermum Bouchet.*

Bouyer était curé de l'église de la Résurrection dans le bas quartier de Poitiers, lorsqu'il mourut le 24 juin 1515. Son testament, dont l'original existe dans les archives de la *Société des antiquaires de l'Ouest*, nous apprend en outre que son patrimoine se trouvait à Mauzé, près de Niort, qui dépendait alors du diocèse de Saintes.

A. CLAUDIN.

—

IV

LES LOGES MAÇONNIQUES DE L'ANGOUMOIS, DE LA SAINTONGE ET DE L'AUNIS

Mémoire lu à une séance générale de la société des *Archives historiques de Saintonge et d'Aunis*, le 21 mars 1881.

Pendant la seconde moitié du dix-huitième siècle, la franc-maçonnerie se propagea très rapidement en France. Elle eut des adeptes dans toutes les classes de la société et les plus grands personnages participèrent à ses œuvres ou s'y intéressèrent par curiosité. Le 7 novembre 1781, Marie-Antoinette écrivait à la princesse de Lamballe :

« J'ai lu avec intérêt ce qui s'est fait dans les loges maçonniques que vous avez présidées au commencement de l'année, et dont vous m'avez tant amusée ; je vois qu'on n'y fait pas que de jolies chansons et qu'on y fait aussi du bien. » Le 31 mai 1782, la loge de la *Candeur* de Paris, dont le duc de Chartres fut le vénérable, adressait un appel à toutes les loges de France, dans le but d'offrir au roi, pour subvenir aux nécessités de la guerre avec les Anglais, un vaisseau de cent dix canons qui devait être nommé le *Franc-Maçon*. Je lis dans cette circulaire : « Grâce au zèle de tous les frères pour la propagation de l'ordre, il y a peut-être un million de maçons en France. » En faisant la part de l'exagération, il reste établi par des documents authentiques qu'à la veille de la révolution il y avait des loges même dans les plus petites villes et que celles des colonies correspondaient avec la métropole (1). Aujourd'hui que l'histoire, avide de

(1) Le directoire administratif de la franc-maçonnerie, à Berlin, a publié en septembre dernier une statistique des loges maçonniques et des « frères » maçons existant dans le monde entier. Selon cette statistique, en l'année 1880, le nombre des loges répandues sur la surface de la terre était de 135.065. En douze ans, il y a eu une augmentation de 4.320 loges ; pendant ce même temps, le nombre des francs-maçons a augmenté de 533.140. La même statistique trace le tableau suivant du personnel de la franc-maçonnerie : loges d'Europe, 7.966.448 ; loges des Etats-Unis d'Amérique, 5.805 320 ; loges du

Digitized by Google

vérité, puise à toutes les sources et s'attache notamment à éclairer de ses lueurs les plus vives les origines de la révolution, il serait bon que chaque province écrivit l'histoire de ses loges.

M. Jules Brisson, maire de Cognac (1894), a découvert en 1881 dans un lot de vieux papiers une grande quantité de pièces imprimées et manuscrites, feuilles volantes que le temps a heureusement épargnées et qui dépendent des anciennes archives de la loge de Cognac. C'est à l'aide de ces documents précieux, mis obligeamment à ma disposition, qu'il me sera possible, malgré des lacunes regrettables, de donner beaucoup de détails inconnus sur la franc-maçonnerie en Angoumois, en Saintonge et en Aunis.

I

Je commence cette étude par la loge de Saint-Jean de Jérusalem anglaise, qu'on appelait par abréviation l'*Anglaise*, établie à Cognac, et qui relevait de la loge de Saint-Jean de Jérusalem anglaise, de Bordeaux. Ses constitutions et son règlement lui furent donnés au mois de juillet 1746 par la loge de Bordeaux. Les détails manquent sur les premières années de son établissement. Je vois seulement que, le 25 avril 1752, Jean Perrin de La Coinche, marchand, et Pierre Favreau, entrepreneur des ouvrages du roi, demeurant à Cognac, demandaient leur admission. Les débuts de cette loge furent pénibles et j'ai le regret de ne pas connaitre les incidents qui amenèrent l'enlèvement par la force de ses statuts. Ce fait suivit de bien près sa fondation : car je lis dans une supplique à la loge de Bordeaux que je vais analyser, que, pendant près de quinze ans, les francs-maçons de Cognac furent obligés de ne conserver de la maçonnerie que l'esprit et le cœur. Cette supplique est du 24 juin 1760. Rédigée par Hardy, qui fut plus tard maire de Cognac et juge au tribunal de Saintes, elle expose ainsi les faits qui précédèrent la reconstitution de la loge. Le 20 avril 1760, les frères anciens se réunirent chez Brihan, négociant, vénérable. Dans cette assemblée on forma le projet de relever la loge et l'on procéda à l'élection des officiers qui furent Brihan, vénérable, Hardy, premier surveillant, Panchaud, second surveillant, Albert-Desgranges, trésorier, Bernard, orateur, et Leneveux, secrétaire. Le 5 mai suivant, Brihan fut chargé d'écrire à Bradshaw, membre de la loge de Bordeaux, pour obtenir une copie des premières constitutions. Reconnaissant ensuite que cette demande ne pouvait être faite par un seul membre, la loge s'assembla en corps, le 24 juin, et procéda à une nouvelle élection dans laquelle Brihan fut continué vénérable. Puis on nomma Panchaud premier sur-

---

Canada et des républiques sud-américaines, 4.581.238; loges d'Asie et d'Océanie, 695.955 ; loges d'Afrique, y compris l'Egypte, 87.882; loges de Cuba et de Porto-Rico, 19.717. Le nombre des francs-maçons serait donc, au total, de 21.861.784.

Digitized by Google

veillant, Leneveux second surveillant, Albert-Desgranges trésorier, Hardy orateur et Otard secrétaire. On arrêta ensuite que tous les membres adresseraient une supplique à la loge de Bordeaux, comme mère primitive, pour obtenir d'elle une copie des premiers statuts avec un modèle des nouvelles constitutions qu'elle voudrait faire observer.

La loge de Bordeaux répondit, le 19 juillet, qu'elle accueillait favorablement cette demande et qu'elle envoyait à Cognac un de ses membres, Combelle aîné, chargé de la remise des pièces demandées.

Le dimanche 10 août 1760, Combelle était à Cognac. Il fut introduit en loge par Panchaud, Saint-Martin et Richard, et tous les membres renouvelèrent leur obligation entre ses mains. Puis l'assemblée admit au scrutin Pierre-Louis Larocque, qui remplit à Cognac les fonctions de capitaine des grenadiers de milices bourgeoises, et Pierre Agilianty, peintre, de Brignolles en Provence. Le lendemain, la loge d'apprentis fut ouverte, et Hardy, faisant fonction de secrétaire, donna lecture des constitutions et règlements accordés par la loge de Bordeaux. On décida ensuite que la loge se servirait du même sceau que la loge mère de Bordeaux, et Combelle fut chargé d'en faire faire un en argent. Le projet du procès verbal écrit de la main de Hardy se termine ainsi : « La loge a aussi arrêté que le frère Argillianti feroit un daix bleu parsemé d'étoiles d'or avec un petit ciel pour placer le vénérable, sur la tête duquel il y aura un soleil et deux colomnes sans inscription enluminée, une peinture bleue autour de la loge avec trois tableaux représentant la force, la sagesse et la beauté, sans inscription. »

Des conflits ne tardèrent pas à éclater dans la loge. Le registre des délibérations retrouvé il y a quelques années chez un bouquiniste de Poitiers, et qui était en 1881 à Limoges, donnerait peut-être des détails sur ces incidents. N'ayant pas eu communication de cet important manuscrit, je suis obligé de me borner à constater que, le 26 octobre 1760, Agilianty annonçait son intention de ne plus se rendre en loge, dans la crainte d'y être insulté par Hardy, et ce dernier donnait sa démission d'orateur dans une lettre où il se plaignait de la faiblesse de Leneveux qui présidait le jour où il avait eu une discussion avec Agilianty, portant contre lui des plaintes étrangères à la maçonnerie. Le même jour, Panchaud écrivait : « Le peu d'union, d'amitié, de fraternité, de concorde et de discrétion qui a régné dans la respectable loge depuis son rétablissement m'autorise à vous demander avec insistance de ne pas trouver mauvais si je ne me rends pas en loge. D'ailleurs, quand bien même j'aurais eu le précieux avantage d'être des vôtres, ma présence n'aurait servi qu'à vous remettre le cordon que vous avez eu la complaisance de me confier le jour de la grande fête. Je vous aurais en même temps supplié, comme je le fais aujourd'hui, de m'accorder ma démission et de nommer en mon lieu et place le bien aimé frère Perrin. »

Digitized by Google

Je ne trouve ensuite, comme document digne d'être mentionné dans l'ordre chronologique, qu'une lettre adressée au grand Orient de France qui, comme on le sait, s'était constitué en 1772. La lettre datée « à l'orient de Cognac, en loge, le 4e jour de la 4e semaine du 5e mois 5774 », exprime le désir de voir la loge s'incorporer au grand Orient. Un autre document établit que Richard, ancien membre de la loge de Cognac, alors vénérable en exercice de la loge de la *Concorde fraternelle* de Paris, fut nommé député au grand Orient avec pleins pouvoirs d'opérer cette incorporation. Le 24 décembre 1774, Richard, qui prenait la qualité de premier expert de la chambre d'administration au grand Orient de France, écrivait que la demande de la loge de Cognac avait été favorablement accueillie, et il ajoutait : « La loge *Anglaise* de Bordeaux, de qui vous tenez vos constitutions, n'a été constituée régulièrement qu'en 1766 par le grand Orient d'Angleterre, ce qui pourrait opérer qu'on exigeât de votre loge 120 livres, qui est le prix des constitutions. Je ferai tout mon possible pour que cela n'arrive pas ; mais, comme votre loge est nombreuse et qu'il vous est très avantageux d'être incorporé au grand Orient de France, la somme ne doit pas vous arrêter. »

Le 6 février 1775, Saulnier de Pierre Levée, père, vénérable de la loge de Cognac, était informé officiellement par une lettre du grand Orient que le renouvellement des constitutions de la loge *Anglaise* lui était accordé.

Comme toutes les loges, celle de Cognac avait des fonds affectés à soulager les francs-maçons nécessiteux, et elle recevait parfois des suppliques dont la lecture est pleine d'intérêt. Telles sont celle datée de Saint-Valery en Somme, province de Picardie, le 13 septembre 1779, signée : « de Painsmaile, ancien capitaine d'infanterie », et surtout celle du 10 octobre 1783, datée du château de Saumur, écrite par le marquis de Beaudéan, lieutenant-colonel au service du roi. A peine sorti des prisons anglaises, où le sort de la guerre l'avait jeté, il était détenu à Saumur pour contravention à la discipline et demandait un secours pour subvenir aux frais d'une procédure justificative autorisée par le roi.

Les pièces de comptabilité de la loge, dont la première est du 1er octobre 1760 et la dernière du 14 juillet 1783, sont curieuses à étudier. J'y relève les détails suivants : Le 24 juin 1762, Jean-Simon Albert-Desgranges, trésorier, dans la reddition de son compte, constatait que, depuis le 14 décembre 1760, les recettes s'étaient élevées à 857 livres 12 sous et les dépenses à 767 livres 4 sous 1 denier. Le 24 mai 1775, Lenoveux, maître des cérémonies tirait un mandat sur le trésorier pour faire payer à la femme Ferrand 108 livres, prix du dernier repas fourni à la loge. Le 21 juin 1775, autre mandat pour payer à Saulnier, boucher, 36 livres à compte sur le loyer de la maison que la loge occupait au Charmant. Le 2 juillet 1776, le trésorier Albert arrêtait ainsi le compte des dépenses et recettes faites depuis le 27 mars 1775.

Digitized by Google

Recettes. — Les membres de la loge ont payé. . .	720 liv.
Détail. — Les 25 et 27 mars 1776, les assemblées ont été composées de 41 membres à 6 liv. chacun. .	246
Pour la réception du frère Ducouraud	24
Le 27 juin, 26 membres à 6 livres	156
Le 16 novembre, 25 à 6 livres.	150
Pour la réception du frère Gobeau.	48
15 février 1776, 18 membres dont 16 ont payé à 6 livres	96
	720

Dépenses. — 1er article : Payements.
Suivant les pièces justificatives, il a été payé 725 liv. 5 s. 6 d.
2e article : Avances. 15 liv. 1 s. 4 d.

Le 17 novembre 1777, un sieur Petit Dolivet donnait cette quittance : « J'ay receu du cher frère Allebert, trésorier de notre loge, la somme de trente livres à valoir sur le loyé des appartemans que j'ay affermé pour nous servir de loge dans ma maison de Cognac, sur le pied de soixante livres par an, laquelle année a commencé à courir du jour de Saint-Martin dernier et qui échoiera à pareil jour de l'année 1778. »

Les repas de corps sont constatés par des pièces intéressantes. 12 janvier 1778, quittance de Château qui reçoit 15 livres 19 sous, savoir : 7 livres 4 sous pour 4 bouteilles de Bordeaux à 1 liv. 16 sous ; 2 bouteilles de Frontignan à 2 livres ; une chopine de liqueur, 1 livre 15 sous, et 12 tasses de café à 5 sous. — 23 janvier 1778, quittance de Baudry, de 48 livres et 24 sous pour la servante, pour un dîner qu'il a fourni le 11 du même mois en la maison de M. Dolivet. — 15 juillet 1782, quittance du même de 48 livres pour le repas du 25 juin ; dix francs-maçons à 3 livres par tête, 30 livres, plus 18 livres pour vin de Bordeaux à 36 sous la bouteille et 6 tasses de café à 6 sous la tasse. — 14 juillet 1783, quittance de Digou (1), 60 livres pour le repas du 8 du même mois fixé d'après les conventions faites entre lui, Saule et Cothu à 4 livres par tête pour 15 personnes, qu'il y eût plus ou moins de frères.

Les fragments d'archives qui viennent d'être retrouvés présentent trop de lacunes pour qu'il soit possible de donner tous les noms des membres de la loge de Cognac. Je puis cependant en donner un grand nombre. Voici d'abord les demandes d'admission qui ne sont pas datées ; ce sont celles de Théodose Dexmier de La Groix, écuyer ; Philippe Augier, négociant ; Christophe Ducamp ; Jean-Gottlieb Yanck, commis, natif de Berlin ; Jacques Delamain, natif de Dublin ; Etienne-Simon de Curzay, chevalier, seigneur de Saint-André, Boisroche et autres lieux ;

(1) Digou tenait à Cognac, sur la place de l'ancienne halle, une auberge qui eut successivement pour enseigne : *à l'Epée royale, à l'Epée nationale, à l'Epée impériale.*

Digitized by Google

Jean-Abraham Bonniot de Salignac, écuyer, seigneur de Fleuzac, Triac et autres lieux ; Jean-Georges Busquet, écuyer, seigneur de Pélisson, conseiller du roi, lieutenant général de police à Cognac. Quant aux pièces datées, je trouve, indépendamment des demandes d'admission que j'ai déjà données, celles que voici : 4 mai 1760, Charles-François Perreau de Fontanis ; 13 février 1762, François-César Guédon, conseiller référendaire près la cour des aides de Bordeaux, de la paroisse de Juillac-le-Coq ; 21 novembre 1774, Jean Mouton du Nègre, prieur de Sireuil, diocèse d'Angoulême ; c'est le seul ecclésiastique qui ait, à ma connaissance, fait partie de la loge de Cognac. Le 27 mars 1775, lorsque le grand Orient eut accordé à cette loge le renouvellement de ses constitutions, ceux qui demandèrent à en faire partie et souscrivirent une obligation de se conformer aux statuts faits et à faire furent : Saulnier de Pierre Levée, Chauvin, Hardy père, Hardy fils, Defieux de Marcillac, Richard Hennessy, Perrin, Leneveux, Cothu, Panchaud d'Epende, Saulnier de Pierre Levée fils, Perreau de Fontermand, Albert-Desgranges, Saulnier de Fontaulière, Jacques Desbordes, La Charlonie, Bernard, Saulnier du Couraud, Juglart de Limérac (deux signatures), vicomte de Brie, Saulnier de Montlambert, frère, Petit-Dolivet, de Cursay, Busquet, Larocque, Augier l'aîné, Gobair ou Gobais ? de Crignelle. Je trouve aussi, dans une pièce collective qui porte la même date, Th. Nagle et de Sainte-Marie.

Je n'ai aucun document de la période révolutionnaire. Le premier que je rencontre après ceux que je viens d'analyser est un projet inachevé de l'écriture de Pelluchon-Destouches, homme de loi. Cette pièce, qui est du 30 janvier 1803, mérite d'être citée : « La loge anglaise à l'orient de Cognac, constituée sous les auspices de la loge anglaise de Bordeaux, au cinquième mois de l'an 5746, confirmée, rétablie et reconstituée et affiliée à la même loge, l'an de la vraie lumière 5760, le 19 du cinquième mois, et reconnue par le grand Orient de France dans son tableau de correspondance de 5787, s'est assemblée dans un lieu décent, convenable et hors des atteintes de tout profane ; et là, les frères anciens de ladite loge, après avoir sérieusement réfléchi sur les malheurs passés, mais remédiables, qui ont occasionné la longue suspension de leurs travaux, ont repris le cours de leurs magnifiques opérations par la nomination de leurs officiers et dignitaires dans l'ordre qui suit : Philippe Augier Galienne, vénérable ; Turner, négociant, premier surveillant ; Dupuy, négociant, deuxième surveillant ; Martell, négociant, trésorier ; Pelluchon, homme de loi, orateur ; Hennessy, négociant, secrétaire ; Fé Ségeville, sous-inspecteur forestier, terrible ; Bernard, juge, architecte. »

Le nouvel orateur, Gabriel-Jean-Antoine Pelluchon Destouches, qui fut président du tribunal de Barbezieux, fit appel à la concorde dans une très curieuse allocution dont j'extrais ceci : « Je le dis à regret, la loi est violée parmi nous. La mésintelli-

Digitized by Google

gence, cette lime sourde, mine dans l'obscurité la base des colonnes qui servent de support à notre temple et son faite vacillant semble présager un écroulement prochain. »

Le 14 juillet 1811, la loge fonctionnait toujours sous le nom de l'*Anglaise de Cognac*. J'en trouve la preuve dans un imprimé orné en tête d'une vignette qui représente des attributs maçonniques entourés de deux branches de laurier. Cette pièce signée de Pinet, secrétaire, porte pour adresse : « M. Bernard, président du tribunal ». C'est une circulaire ainsi conçue : « Très cher frère, j'ai la faveur de vous prévenir que la respectable loge de l'*Anglaise* s'assemblera dimanche prochain, 21 courant, en son local ordinaire, à dix heures précises du matin. Vous êtes invité à venir éclairer ses travaux de vos lumières et partager les douceurs de l'union qui règne parmi ses membres. Il y aura l'installation des nouveaux dignitaires et banquet d'obligation. »

J'ai déjà dit que la loge l'*Anglaise de Cognac* se servait du même sceau que la loge-mère de Bordeaux. Les pièces sur lesquelles elle apposait son cachet étant adressées aux loges voisines, je n'en ai trouvé aucune dans le dossier qui m'a été communiqué ; mais je constate qu'en 1760 la loge de Bordeaux se servait d'un cachet sans légende d'une très grande simplicité représentant les attributs maçonniques ordinaires au centre d'un delta entouré de deux branches d'arbres. En 1775, les francs-maçons de Cognac songeaient à avoir un nouveau cachet : car il résulte de leur correspondance avec la loge de Saintes qu'ils firent graver dans cette ville un cachet ayant pour chiffre les lettres L. A. C.

La loge de Cognac convoquait ses membres par une circulaire imprimée dont voici la reproduction :

« A l'Or .·. de la L .·. Anglaise de Cognac, ce du mois, l'an de la lum .·. 577.

M .·. et C .·. F .·.

Vous vous trouverez, s'il vous plait à l'Or.·. que vous connoissez.

Nous comptons sur votre exactitude tout autant que vos affaires pourront vous le permettre, afin d'éviter l'amende prescrite par nos règlemens.

Par mandement de la R.·. L.·. secrétaire.·. »

Voici un modèle d'engagement à l'observance des statuts ; il est d'une écriture de l'époque. « Je promets d'honneur et en vrai maçon d'être constamment et fidèlement attaché au G.·. O.·. de France et de me conformer aux statuts et règlements faits et à faire par lui ; en conséquence j'ai signé à l'O.·. de Cognac, le 27e jour du premier mois de l'an de la V.·. L.·. 5775. »

II

Les pièces que j'ai sous les yeux contiennent peu de détails sur la franc-maçonnerie à Angoulême. Le 5 septembre 1775, la loge de la *Parfaite Union* dont les têtes de lettres portaient L. P. U. dans une couronne de laurier écrivait à la loge de Cognac

Digitized by Google

relativement au projet formé par le grand Orient d'établir des loges provinciales. A Angoulême, on se montrait assez peu favorable à cette idée, et l'on pensait que, dans le cas où on se déterminerait à reconnaître une grande loge de province, celle de Saintes devrait être la loge centrale. Il paraît qu'à Bordeaux on était aussi peu disposé à cette institution.

Le 21 février 1802, une lettre émanant de la loge de l'*Harmonie parfaite* à cette adresse: « M. Hennessys en particulier » scellée d'un cachet de cire rouge avec attributs maçonniques et cette légende: « l'*Harmonie parfaite, à l'Orient d'Angoulême* », félicitait la loge de Cognac de la reprise de ses travaux et l'invitait à un banquet qui devait suivre la réception de plusieurs candidats, au nombre desquels était le préfet de la Charente. La lettre est signée : J. N. Clavaud, secrétaire.

Le 1er ventôse an XII, la loge de l'*Aménité* dont les têtes de lettres portaient les attributs maçonniques dans un ovale avec cette légende: *Or.·. d'Angme. Loge de l'Aménité. Union, Force, Vigueur*, informait la loge de Cognac que, dans le courant du mois, il y aurait à Angoulême fête d'adoption, banquet et bal. A cette lettre signée: Dervaud jeune, secrétaire, étaient joints quinze exemplaires imprimés du programme de la fête donnée à l'occasion du couronnement de Napoléon. Ce programme portait réception au jardin d'Eden, récréation, cantiques maçonniques, musique, ambigu et bal. La souscription était fixée à douze francs et chaque frère avait le droit de mener une sœur ; les dames devaient être vêtues de blanc. Les souscriptions étaient reçues chez le frère Poitevin-Fontguyon fils.

A Jarnac, la loge l'*Anglaise de l'Union* reçut ses constitutions du grand Orient le 23 juin 1775. Le 27 juin 1783, elle adressait à la loge de Cognac une lettre relative à la demande « plus que pressante » du grand Orient à toutes les loges régulières de contribuer annuellement, soit par don gratuit, soit par taxe sur chaque membre, à la masse destinée à défrayer les dépenses de son temple. Tout en émettant l'opinion que chaque atelier devait pourvoir à ses frais, la loge de Jarnac s'en rapportait sur ce point à ce que ferait la loge de Cognac. En même temps elle invitait celle-ci à la fête patronale qui devait avoir lieu le 30 juin, à midi, avec banquet à deux heures. L'assemblée se tenait dans la maison appelé la Voûte, près du château de Jarnac. La lettre est signée : Delamain, vénérable; de Solomiac, premier surveillant, Albert Besson, second surveillant, avec cette mention : « Timbré et scellé par nous, garde des sceaux, timbres et archives, l'abbé Cauroy. Par mandement, Guillain, secrétaire. » Guillain fut pendant la révolution bibliothécaire de la ville de Cognac. En tête de la lettre est un timbre sec orné d'attributs maçonniques. Au bas est un cachet de cire rouge avec attributs et les lettres A. D. L. entrelacées.

Le 4 juillet 1785, la loge de Jarnac procéda à l'installation des officiers nouvellement élus dont voici les noms : vénérable, Jacques Dupuy ; premier surveillant, Sylvain Guillain ; second sur-

Digitized by Google

veillant, Jean Borde ; orateur, Mathieu Messeix (1), absent, remplacé par F. Richard ; trésorier, Jacques Debordes ; secrétaire, Jacques Delamain ; adjoint, Samuel Turner ; maître des cérémonies, Paul-Frédéric Roullet ; adjoint, Albert Besson ; architecte, Albert Besson ; maître d'hôtel, abbé Cauroy ; terrible, de Sainte-Marie. On admit ensuite au premier grade Jean-Roch de Bargignac, âgé de 20 ans, et Elie Guédon, âgé de 21 ans. Puis, sur la présentation de Guédon fils, Sicard, curé de Saint-Pierre d'Archiac, fut agréé à la suite d'un premier scrutin. Hardy et Augier fils ainé, députés, Dore et Hennessy fils, visiteurs de la loge de Cognac, assistaient à l'assemblée. « Pour témoigner l'amitié qui existait entre la loge de Jarnac et sa respectable mère l'*Anglaise* à l'O.·. de Cognac », il fut décidé qu'elles se réuniraient le 14 juillet dans un banquet au château du Solençon, à huit heures du matin, et que celle de Cognac se chargerait des préparatifs de cette fête dont les frais seraient supportés par égales portions entre tous les convives.

On a découvert dernièrement à Barbezieux une pièce sur parchemin datée de 1804, intitulée : Certificat pour le très cher frère Rigaillaud, membre de la respectable loge des *Amis de l'Union* à l'orient de Jarnac. Au dos de cette pièce se trouvent les signatures des dignitaires de la loge dont plusieurs sont illisibles. On y voit qu'Albert Besson était vénérable et Raymond secrétaire.

III

Un vieillard, presque octogénaire (2), m'a raconté que les archives de la loge de Saintes, qui étaient considérables, ont été dispersées ; il en a vu autrefois des fragments qui circulaient de main en main et qu'on se montrait par curiosité. On lui a dit aussi que plusieurs dames de Saintes étaient affiliées à la franc-maçonnerie, et qu'on les appelait par dérision « les gobe-mouchettes » et les francs-maçons les « gobe-mouches ».

On a vu par les pièces retrouvées à Cognac combien il est regrettable que les archives maçonniques de Saintes aient été jetées au vent, et combien il serait désirable que les personnes qui peuvent en posséder quelques épaves consentissent à les communiquer.

Les pièces sur la franc-maçonnerie à Saintes sont très intéressantes. La première pièce que je trouve, signée : « Toussaints, secrétaire », est scellée d'un cachet de cire rouge avec emblèmes maçonniques ; c'est une lettre du 20 novembre 1760, adressée à la loge de Cognac, par la loge de Saint-Jean de Jérusalem, établie à Saintes sous le titre de *La Sincérité*. Cette lettre remer-

---

(1) Est-ce le curé de Saint-Eutrope de Saintes ? Voir *Saint Eutrope dans l'histoire, la légende et l'archéologie*, par M. Louis Audiat, page 350.

(2) Cela était écrit en 1881. Il s'agit de Pierre-Bernard-Julien Barraud, mort à 88 ans, le 5 août 1890 ; il fut notaire à Ecoyeux (*Bulletin*, x, p. 312).

Digitized by Google

cie les francs-maçons de Cognac de la visite de Perrin, Hardy, Leneveux, Richard, Jeudi et Agilianty, députés de leur loge, et les informe que la loge de Saintes a conféré à Agilianty le grade de la maîtrise, vu l'utilité de son ministère dans la décoration de la loge de Cognac.

Le 3 août 1761, une lettre écrite à la loge de Cognac pour l'inviter à la fête patronale du 24, est signée : Le Berton, vénérable ; Pouliac, premier surveillant ; Lesueur, second surveillant par intérim ; Degeorge-Delecluze, Durand ? Laudeberdrie, secrétaire par intérim. Les officiers qui avaient été élus pour cette même année étaient : Le Berton, vénérable ; Vieuille, premier surveillant ; Carouge, second surveillant ; Phelipot, orateur ; Barbot, trésorier ; Toussaints, secrétaire ; de Pouliac, maître des cérémonies ; Laudeberdrie, major-contrôleur ; de Fléac, tuileur.

De même qu'à Cognac, la loge de *La Sincérité* cesse de fonctionner pendant plusieurs années, ayant sans doute été inquiétée par l'autorité. Le 19 juin 1775, elle annonçait en ces termes sa reconstitution : « Nos travaux, ayant été interrompus pendant six années par des circonstances dont il serait inutile de vous faire part, c'est avec la satisfaction la plus certaine que je m'acquitte de la commission dont m'a chargé notre respectable loge de vous en faire sçavoir la reprise et de vous prier de vouloir bien donner la main à l'envie que nous avons de rétablir entre nos deux loges une correspondance suivie, intime et fraternelle. Nous osons espérer que vous ne refuserez pas d'accéder à nos vœux, dont la source émane de l'intention la plus pure et la plus cordiale. C'est pour parvenir à ce renouvellement, si désiré de notre part, que je me suis chargé de vous annoncer que nous avons fixé le jour de la solennité de notre saint patron au quatrième juillet prochain, jour de mardi. L'assemblée est indiquée sur les quatre heures du soir, parce que, notre nouveau temple étant situé au milieu de la ville, il ne nous est pas possible de nous y rendre le matin sans exciter les clameurs du vulgaire. Nous vous prions d'y assister en plus grand nombre que faire se pourra. » Cette lettre, signée « Toussaints, secrétaire », est ornée d'un cartouche formé de deux branches d'arbres, au milieu duquel sont les lettres L. S. S. entrelacées. Au bas, deux mains supportent un cœur.

Le 21 juillet 1775, la loge de *La Sincérité* envoyait à *L'Anglaise* de Cognac la liste des officiers élus, le 4 du même mois, dont voici les noms et qualités : vénérable, Le Berton, président, lieutenant général en la sénéchaussée et siège présidial de Saintes ; premier surveillant, Viger, maître en chirurgie et chirurgien major ; second surveillant, Tremblier des Varennes, contrôleur des aides ; orateur, Barbot, avocat en parlement ; secrétaire, Toussaints, imprimeur du roi ; trésorier, Pain, caissier de la recette des tailles ; terrible, Berthus, lieutenant de la maréchaussée ; maître des cérémonies, Prieur-Grandville, bourgeois ; maître d'hôtel, Fauchay, secrétaire du chapitre. Indépendam-

Digitized by Google

ment du cartouche précédemment décrit, cette lettre a un cachet qui porte cette légende : LOGE DE L'ORIENT DE LA SINCÉRITÉ DE SAINTES. Dans le champ sont des emblèmes maçonniques et un écusson couronné aux armes de France avec brisure ; au pied une croix du Saint-Esprit ; à gauche dans un cercle le mot : FIDELIS.

Dans une autre lettre du 2 octobre 1775, la loge de Saintes s'explique sur le projet d'élection d'une loge provinciale ou mère-loge de province. Fixant sa délibération sur ce point au troisième samedi de novembre, elle faisait observer qu'elle n'avait jamais eu de correspondance avec la loge d'Angoulême, et que, dans son opinion, ce ne serait pas se conformer aux vues du grand Orient que de s'unir à une loge d'une province étrangère, au préjudice d'une autre de la même province. Il y avait alors en Saintonge cinq loges régulières : Saint-Jean d'Angély, Cognac, Jarnac, Oleron et Saintes, et une sixième sur le point de se renouveler, à Marennes. La loge d'Angoulême ne pouvait donc faire partie de la loge provinciale de Saintonge, à moins qu'elle ne demandât à y être incorporée.

Le 9 décembre 1775, les francs-maçons de Saintes traitaient de nouveau cette importante question dans une longue lettre à la loge de Cognac. Ils disaient en résumé que l'intention du grand Orient d'établir des loges provinciales dans chaque généralité pourrait présenter des avantages, mais que les inconvénients l'emportaient ; que l'égalité qui fait la base de l'union des loges et de la cordialité qui unit les frères serait affaiblie, parce que le droit de supériorité attribuée aux loges provinciales supposait nécessairement la subordination des loges de province, qui, dans les vues du grand Orient, dépendraient des mères-loges ; d'où suit qu'il serait impossible de conserver entre les loges l'égalité et la liberté, appuis essentiels de l'amitié qui unit tous les cœurs par un même lien ; que le travail immense des mères-loges de province et les frais de leur établissement amèneraient une imposition sous forme de don gratuit sur chaque frère, ce qui occasionnerait bien des retraites ; que les députés de chaque loge auprès de la mère-loge de province seraient assujettis à de nombreux voyages ; que, si les loges se syndiquaient, comme elles y étaient invitées, on verrait disparaître l'égalité si nécessaire à l'entretien de la paix et de l'harmonie : car les loges-mères de province, devant avoir pour but d'entretenir la discipline dans les loges de leur arrondissement, la subordination s'établirait et l'égalité cesserait.

Le 23 juin 1776, la loge de *La Sincérité* procéda à la nomination de ses officiers qui furent : Berthus, lieutenant de la maréchaussée, vénérable ; Viger, maître en chirurgie, premier surveillant ; Chety, notaire royal, second surveillant ; Barbot, avocat, orateur ; Toussaints, imprimeur, secrétaire ; Pain, caissier de la recette, trésorier ; Arnauld, marchand de drap, terrible ; Fauchay, secrétaire du chapitre, maître des cérémonies.

Je trouve enfin une pièce sans date, signée du secrétaire

Digitized by Google

Toussaints, qui contient la liste de tous les membres de la loge de *La Sincérité*. Les officiers en charge étaient : Le Berton, vénérable ; de Brive, ex-vénérable ; de Poulliac, premier surveillant; de Carrouge, second surveillant; Le Berton, orateur; Toussaints, secrétaire ; Pain, trésorier ; Mestayer, contrôleur ; Duparc, maître des cérémonies ; de Laudeberdric, premier expert. Les autres membres étaient : de Larochetolay, de La Chaume, Lafond, Doublet, Levié, Mesnard, Bernard, Lesueur, Prieur de Grandville, Robert de Martigny, de Fléac, Mestayer, de Boisron, Faure, Marsay, de Georges, de Lisleferme, dom de Vienne, Corranson, Berthus, Vieuille, Garnier, Sorel, Martin, Robert, Edone, Cyr, Guyard, Lalanne, Merle, ce dernier frère à talent ; les frères servants étaient : Deschamps, Collin, Tourangeau, Mathieu, Blandin. Je remarque le nom du bénédictin dom Devienne, le célèbre historien de Bordeaux (1). On sait que Joseph de Maistre avait aussi fait partie d'une loge, ce qui l'avait rendu suspect à son souverain (2).

En 1776, il était question de fonder à Saintes une seconde loge sous le titre de *La Fidélité*. Dans une lettre du 25 mai, signée : Leblanc, vénérable ; Mencau, trésorier ; Decrugy, premier surveillant ; Picherit, Dumey, terrible ; Roy, second surveillant ; Huvet, orateur, les membres de cette loge s'adressaient à *L'Anglaise* de Cognac, pour lui demander son agrément attendu qu'ils avaient besoin, pour se constituer, de celui de deux loges voisines. Ils avaient déjà obtenu l'assentiment de la loge de *La Sincérité*.

Après la révolution, la loge de Saintes se reconstitua sous le nom de *La constante société*. Le *Tableau des ff.·. composant la T.·. R.·. L.·. de Saint-Jean, régulièrement constituée à l'O.·.*

---

(1) Dom Devienne s'exprime ainsi dans un mémoire adressé en 1791 à la municipalité de Paris : « Quelque faible talent ayant excité contre moi la jalousie de plusieurs de mes confrères, et les chefs du corps les ayant soutenus, je n'ai pu me défendre sans avoir recours à des procédures juridiques. Pour en prévenir les suites, et sans avoir seulement tenté de me convaincre d'un crime, on a obtenu en 1776 un ordre du roi en vertu duquel j'ai été enfermé dans les cachots du despotisme. J'y avais déjà passé 6 ans, lorsque la crainte d'un éclaircissement obligea le supérieur général de consentir que ma détention fût convertie en un exil où j'aurais passé le reste de mes jours, lorsque la révolution m'a rendu libre. » Voir, p. 29, *Reliquiæ benedictinæ*, documents inédits recueillis et annotés par M. Philippe Tamizey de Larroque (Auch, 1886). L'auteur dit : « On a raconté que dom Devienne fut emprisonné à Vincennes sur l'ordre de ses supérieurs pour avoir fréquenté les loges maçonniques. »

La même plaquette contient, p. 36, le « Discours prononcé par l'ex-bénédictin Malherbe dans une loge maçonnique » qui se termine ainsi : « Je vous engage donc, m[es] f[rères], à procéder à l'élection d'un vénérable qui réponde parfaitement aux vues que nous nous proposons. Je vous déclare avec franchise et avec reconnaissance que je ne veux pas continuer de remplir cette fonction, et que personne n'a de meilleures raisons que moi pour s'en démettre absolument. »

(2) Joseph de Maistre avait été grand orateur de la loge *Parfaite Union*. Voir *Joseph de Maistre avant la révolution* par François Descottes (1893; Paris, Picard : 2 vol. in-8), t. 1er, p. 223.

Digitized by Google

de Saintes, sous le titre distinctif de La constante société, imprimé à Saintes par « Dupouy, an 5804, XII de la république », *à la g.·. du G.·. A.·. de l'U.·.*, nous donne les noms des membres : « *Vénérable*, F.·. Rondeau, avocat ; *premier surveillant*, F.·. Proutière, directeur de la poste ; *deuxième surveillant*, F.·. Faure, négociant ; *orateur*, F.·. Guillaud de Sercé, magistrat de sûreté ; *secrétaire*, F.·. Mouchet, notaire ; *trésorier*, F.·. Fabvre, marchand ; *garde des sceaux*, F.·. Briault, président du tribunal civil ; *maître des cérémonies et secrétaire de correspondance*, F.·. Harel, capitaine au 42e régiment de ligne, F.·. Caurroy, receveur d'enregistrement ; *ordonnateur des banquets*, F.·. Dulac, propriétaire ; *aumônier*, F.·. Poitevin-Moléon, maire de Saintes ; *ambassadeur*, F.·. Lériget, conseiller de préfecture ; *tuileur*, F.·. Senné, avoué au tribunal civil ; *architecte*, F.·. Follet, tapissier. *Membres* : F.·. Roi, R.·. ✝.·., secrétaire général de la préfecture ; F.·. Lavialle, conseiller de préfecture ; F.·. Joyeux, avoué ; F.·. Edmond, ex-receveur général ; F.·. Troyhiard, officier au 42e régiment de ligne ; F.·. Testu, sous-inspecteur forestier ; F.·. Bujet, général de brigade ; F.·. Delaage, chef d'état-major ; F.·. Favre, aide-de-camp ; F.·. Viault, docteur en médecine ; F.·. Pignière, lieutenant au train d'artillerie ; F.·. Miquel, colonel du 26e régiment ; F.·. Bernard (de Saintes), avocat ; F.·. Bernard (de Saujon), propriétaire ; F.·. Guillemardet, préfet du département ; F.·. Daroman, receveur d'enregistrement ; F.·. Ganipel, docteur en médecine ; F.·. Dupouy, imprimeur-libraire ; F.·. Rousset, greffier du tribunal civil ; F.·. Desnaules, propriétaire ; F.·. Lachurié, propriétaire ; F.·. Delusse, ex-professeur de dessin à l'école centrale ; F.·. Prouteau, pharmacien ; F.·. Arnault, avoué ; F.·. Hocbocq, contrôleur de l'enregistrement ; F.·. Orceau, propriétaire ; F.·. Sarrazin, propriétaire. *Frères honoraires* : F.·. Pichon-Beaupré, contrôleur de la monnoie, à La Rochelle ; F.·. Muraire, docteur en chirurgie, ex-bibliothécaire de l'école centrale ; F.·. Croizetière, juge à Rochefort ; F.·. Bouisserin, ex-législateur à Saint-Jean d'Angély ; F.·. Charon, négociant à Marennes ; F.·. Havet, ex-ingénieur en chef de ce département, à Angers ; F.·. Lesueur, professeur de mathématiques à l'école secondaire.

« Scellé et timbré par nous, chancelier, garde des sceaux, timbres et archives de la T.·. R.·. L.·. Par mandement de la R.·. D.·.

MOUCHET, *secrétaire*. »

En 1808, le personnel s'était un peu modifié. Le *Tableau* suivant, imprimé par Pierre Toussaints, donne 31 membres au lieu de 48. Cette liste a l'avantage d'indiquer les noms et prénoms, « qualités civiles, grades M.·., dignités de la ▭, lieu et dates de naissance » :

Philippe-Ferdinand Rondeau, jurisconsulte, M.·. *vénérable*.·., né à Rochefort, le 27 septembre 1748 ; Louis-Alexis Lavialle, conseiller de préfecture, M.·. *premier surveillant*.·., né à Saint-Martin de Ré, le 12 octobre 1761 ; Pierre Proutière, propriétaire, S.·. P.·. R.·. ✝, *second surveillant*.·., né à Agen, 4 août

Digitized by Google

1746 ; Jacques-Joseph Drouhet, employé dans les droits réunis, El.·. *orateur.*·., né à La Rochelle, 4 mai 1774 ; Nicolas Moreau, professeur de dessein, M.·. *secrétaire.*·., né à Saintes, 6 décembre 1781 ; Pierre Proutière fils, directeur de la poste aux lettres, M.·. *trésorier.*·., né à Thouars, 11 avril 1780 ; Philippe-René Mouchet, notaire, S.·. P.·. R.·. †, *garde.*·. *des sceaux.*·., né à Saintes, 30 décembre 1770 ; Jacques-Etienne Compagnon Thezac, négociant, M.·. *maître.*·. *des cérémonies.*·., né à Saintes, 21 septembre 1776 ; Dulac, propriétaire, S.·. P.·. R.·. †, *maître.*·. *des cérémonies.*·., né à Saintes ; Jean-Baptiste Lériget, receveur des droits réunis, M.·. *ordon.*·. *des b.*·., né à Orge-Dœuil, 24 novembre 1751 : Jean-Baptiste Viaud, médecin, M.·. *aumônier.*·., né à Saintes, 14 juin 1771 ; Pierre Roy, secrétaire général de la préfecture, S.·. P.·. R.·. †, *ambassadeur.*·., né à La Rochelle, 16 janvier 1747 ; Pierre-Côme Senné, avoué, M.·. *terrible* ·., né à Saintes, 23 juillet 1743 ; Armand-François Follet, marchand, M.·. *architecte.*·., né à Nogent sur Marne, 17 avril 1762 ; Joyeux, avoué, M.·., né à Rochefort, 1er janvier 1767 ; André-Antoine Bernard, jurisconsulte, M.·., né à Corme ; Pierre-Marc Arnauld, avoué, M.·., né à Réteau ; Pierre Sarrazin, propriétaire, M.·., né à Chadenac, 27 janvier 1745 ; Jean-Baptiste Barbreau, propriétaire, C.·., né à Segonzac ; Marie-Thomas Harel, capitaine au 42e régiment, M.·., né à Rennes, 14 juillet 1751 ; Pierre Brissonneau, chirurgien, M.·., né à Saintes, 14 décembre 1756 ; François-Léon Degastel, employé dans les droits réunis, Ch.·. de l'O.·., né à Reviellon, 13 juillet 1755 ; Jacques-Augustin Brung, avocat, M.·., né à Pons, 6 mai 1782 ; Pierre Toussaints, imprimeur, M.·., né à Saintes, 14 juillet 1745 ; Philippe-Jean-Jacques Brissonneau fils, commis négociant, C.·., né à Saintes, 1788 ; Pierre Bonnin, directeur des diligences, C.·., né à Saintes, 14 juillet 1776 ; Jean-Baptiste-Edme Cossard, inspecteur des droits réunis, Ap.·., né à Troyes, 2 mai 1762 ; Philippe Godet, employé à la recette générale, Ap.·., né à Chateauneuf, 24 juin 1760 ; Jacques Benoist, employé à la recette particulière, Ap.·., né à Marignac, 14 décembre 1756.

« *FF.*·. *Servans :* Riché, traiteur, Tp.·. ; Simonneau, jardinier, Ap.·. ». Tous sont domiciliés à Saintes, sauf Sarrazin, à Chaniers, et Barbreau, à Pérignac.

Je transcris ici une note intéressante, dont je suis redevable au vieillard érudit que j'ai déjà cité, P.-B.-J. Barraud :

« Vers la fin du premier empire, Saintes fut une ville de garnison et de fréquents passages de troupes. La loge dut souvent être occupée et peut-être envahie par des frères d'occasion au détriment de ceux de la cité. Aussi l'avènement de la restauration, qui modifia cet état de choses, fut il accueilli favorablement par les maçons de Saintes. La gaieté reparut parmi les frères, et les réunions devinrent plus fréquentes. Chaque dimanche on se rendait, rue de la Boule, chez Riché, restaurateur spécial de la loge. Celui-ci, pour se conformer aux exigences de l'époque, n'oubliait pas de servir au dessert le plat obligé de

Digitized by Google

bouillie de patate que chacun s'empressait de savourer ; et, à cette période du repas, il était de bon ton d'orner la boutonnière de son habit d'une fleur du sympathique tubercule. Lériget, de très honorable mémoire du reste, paraissait être l'homme éminent de l'assemblée, par son caractère personnel, par sa position sociale et par les emplois qu'il avait pendant longtemps occupés dans la cité. »

IV

A Rochefort, la loge de l'*Aimable concorde* se servait d'un cachet d'une très belle exécution ayant pour légende : *Oriens ex alto. Loge de l'Aimable concorde de Rochefort.* Dans le champ sont de nombreux attributs maçonniques avec les lettres *N. M.* séparées par un poignard. Le premier document que je trouve sur cette loge est une lettre qu'elle écrit à la loge de Cognac, au mois de juillet 1775, et qui a pour en tête un timbre humide aux lettres *L. L. C. D. R.* entrelacées. Les dignitaires étaient alors : Chevallié, vénérable ; Gachinard, premier surveillant ; Charrier, second surveillant ; Romme, orateur ; Martin, adjoint ; Bernard Faurès, secrétaire général ; Gibouin, adjoint ; Faurès, Serves, Thibaud, experts ; Loyer, trésorier ; Lussaud, maître d'hôtel ; Gillet, adjoint ; Henry, maître des cérémonies ; Huet de La Brousse, adjoint ; Sourlet, architecte ; Gachinard, adjoint ; Faurès, garde des sceaux, timbres et archives ; Ravenel, terrible ; Thibauld, adjoint ; Gillet, aumônier ; Esmein, tuileur ; Héraud, adjoint. Dans cette lettre, il est question de la visite que le duc de Chartres, grand maître de toutes les loges de France, venait de faire à celle de Rochefort. Ils furent admis à son audience particulière par l'entremise de Voyer d'Argenson, commandant de la province, et présentés par le baron de Schombert, membre de la loge présidée par le duc de Chartres. Le séjour de ce prince à Rochefort fut de courte durée, ce qui empêcha la loge de l'*Aimable concorde* de demander aux loges voisines d'envoyer des députations.

Une lettre du 4 juin 1776, ornée en tête des lettres *L. O. R.* signée : Parat, secrétaire *pro tempore*, et scellée par Loyer, garde des sceaux et archives par intérim, invite la loge de Cognac à assister à la fête de la Saint-Jean qui devait être célébrée le dimanche 7 juillet.

Une pièce qui mérite une mention spéciale comme document d'histoire locale est un imprimé intitulé : *O.·. de Rochefort. Tableau des frères qui composent la R.·. Loge de l'Aimable concorde de l'O.·. de Rochefort, avec les rangs d'ancienneté de chacun d'eux audit atelier, leurs qualités civiles et maçoniques à l'époque du 7e jour du 5e mois 5776, ère vulgaire, le 7 juillet 1776.* La loge était ainsi composée : Lebrun, père, maître peintre du roi, breveté et entretenu au port de Rochefort, ex-maître ; Faurès, ancien officier d'administration de la marine et pensionné du roi, terrible et adjoint à l'aumônier ; Chevallié, négociant et armateur, ex-vénérable, maître. garde

Digitized by Google

des sceaux, timbres et archives ; Allegrain, ancien premier sculpteur de la marine au port de Rochefort, pensionné du roi, ex-maître et officier-adjoint au grand Orient ; terrible et aumônier, Ponet de Lhéophile, religieux capucin et gardien de la communauté de Charente ; Serre Marchand, négociant, épicier et l'un des syndics de la chambre de commerce, second surveillant ; Ravenel, enseigne des vaisseaux du roi et du port ; Charier l'ainé, négociant et armateur, premier surveillant : Henry, aide de port ; Dupont, maître fondeur du roi pour l'artillerie de la marine, maître des cérémonies ; Dussou, agent de change ; Buthler, enseigne des vaisseaux du roi, architecte ; Faurès, négociant et armateur, orateur ; Huet de La Brousse, receveur des fermes du roi, tuileur ; de Montault, lieutenant de frégate ; Dulaurens, ancien maire de la ville, médecin de la marine, pensionné du roi ; Arrondel, receveur des déclarations au bureau des fermes et directeur de la poste aux lettres, adjoint au maître d'hôtel ; Loyer, maître apothicaire et syndic de sa communauté, maître d'hôtel ; Lusseau, marchand négociant et l'un des syndics de la chambre de commerce, trésorier ; Raynaud, second chirurgien de la marine, entretenu, adjoint à l'architecte ; Sonolet, négociant ; Parat de Mongeron, commissaire de la marine au port de Rochefort, secrétaire-général de la correspondance ; Compère, capitaine de navire ; Gachinard, ancien capitaine aide-major au régiment royal-dragons et chevalier de Saint-Louis, vénérable maître ; Gibouin, commis des bureaux de la marine, secrétaire ; Esmein, écrivain de la marine et des classes ; Chandon, médecin-chirurgien ordinaire de la marine, entretenu au port de Rochefort ; Martin, écrivain de la marine et secrétaire de l'intendance du port ; Gillet fils, négociant et armateur, adjoint aux deux secrétaires ; Héraut, ancien écrivain de la marine ; Gilbert, négociant ; Caillaud, marchand de draps de soie, adjoint au maître des cérémonies ; Romme, premier professeur de mathématiques des gardes de la marine ; Quandalle, greffier en chef des eaux et forêts, deuxième adjoint au maître d'hôtel ; Dufresne, prêtre séculier et vicaire à Soubise, adjoint à l'orateur ; Godu, marchand orfèvre et joaillier ; Barbier de Vouillay, ancien capitaine des vaisseaux de la compagnie des Indes ; Orceau, procureur du roi du siège et de la prévôté de la marine : Lebée, religieux cordelier et aumônier des vaisseaux du roi ; Chicoineau, religieux augustin, aumônier des vaisseaux du roi ; Bompart, commissaire de la marine, ancien maître de l'étroite observance, adjoint au garde des sceaux, timbres et archives ; Belleville, capitaine de navire marchand ; Guérin l'ainé, commis négociant ; Marchegay l'ainé, capitaine de navire marchand, frère à talent ; Clouet, cuisinier, traiteur. Frères servants ; Bougon, charpentier des vaisseaux : Quincert, gardien au bureau des fermes : Janson, valet de chambre du frère secrétaire de la correspondance, décorateur. Romme était frère du conventionnel.

Une autre pièce très intéressante, et qui, comme la précédente, est sans nom d'imprimeur, est intitulée : *Mémoire contre le pro-*

Digitized by Google

jet d'établissement d'une nouvelle loge à l'O.·. de Rochefort. Ce mémoire, dont les conclusions furent arrêtées dans une réunion tenue le 24 octobre 1776, débute par des considérations sur l'amitié qui doit régner entre toutes les loges et rappelle qu'aucune loge ne peut s'établir sans le consentement de toutes celles auxquelles elle veut s'unir. Il discute ensuite la prétention qui vient de surgir. Voici les passages les plus curieux de cet écrit :

« Le grand Orient est aujourd'hui sollicité de constituer une nouvelle loge à l'orient de Rochefort. Cependant les dignes maçons que cette ville renferme sont réunis depuis longtemps dans une loge régulièrement constituée qui a su mériter par ses travaux l'applaudissement du grand Orient et par sa composition la correspondance de toutes les loges voisines. Malgré la tranquillité et l'intimité qui régnèrent toujours dans cet orient, aujourd'hui des frères (en petit nombre il est vrai) s'éloignent de son sein, s'associent des maçons, les uns rejetés des loges, les autres mal connus, et cet *assemblage* bizarre demande hautement de porter le nom respectable de *loge régulière*..... L'esprit qui anime ces frères leur fait tout entreprendre pour l'heureuse exécution de leur projet. Une loge tenue autrefois à Rochefort était éteinte depuis longtemps : ils demandent au grand Orient d'en renouveler les constitutions en leur nom, mais ils sont déboutés de leur prétention. Rien de plus juste que la conduite du grand Orient dans cette occasion : il consulte la loge de Rochefort et les loges voisines sur le compte de ces frères qui veulent rétablir une ancienne loge. Sur leur rapport, le grand Orient rejette la demande de ces frères rebelles et anéantit leurs espérances. Mais cet échec, en leur imprimant une tache honteuse, est bien peu capable de les faire rougir et de les confondre ; au contraire, ils se présentent avec plus d'audace et demandent directement d'être autorisés à former une nouvelle loge.... Le frère Lucadou, quoique ci-devant officier du grand Orient, semble oublier ses statuts fondamentaux, aux termes desquels aucun frère ne peut demander en son nom non seulement des constitutions, mais même un simple certificat ; il doit s'adresser à une loge régulière, et, si cet appui lui manque, la faveur lui est refusée.... Il n'a réuni à son parti que deux frères de la loge de Rochefort et n'a pu leur associer que trois étrangers soi-disant frères, mais entre lesquels un seul peut-être, après tout examen, seroit reconnu pour maçon autrefois régulier ; c'est ce comité composé seulement de six membres qui demande le nom respectable de loge ..... Mais voici le fil qui conduit dans ce dédale. Voici les ressorts puissants qui font agir le frère Lucadou et ses adhérents, c'est l'*amour*, c'est l'*orgueil*.

» Une loge d'adoption s'élève clandestinement à Rochefort ; des maçons indiscrets initient secrètement plusieurs dames ; bientôt en assez grand nombre, elles veulent donner à leur assemblée une forme convenable et se choisir un président selon leur goût. La loi des maçons est consultée ; mais, quel contre-temps imprévu ! elle se trouve contraire et aux vues ambitieuses du frère Luca-

Digitized by Google

dou et aux dispositions favorables des dames ; car elle adjuge l'avantage de présider ou au maître ou à un officier de la loge régulièrement constituée à l'orient de Rochefort. Faut-il donc que le frère Lucadou se détermine à perdre tant d'honneur et le seul fruit qu'il pouvoit espérer de ses soins ? Non, le sacrifice seroit trop grand. La loi est contraire ; eh bien ! on la rejette, on n'en tient aucun compte et le frère Lucadou devient le suprême président..... Il sollicite l'établissement et les constitutions d'une nouvelle loge dont il doit être le chef. Sans attendre les pouvoirs de maître de loge, déjà il s'en arroge les privilèges ; déjà plusieurs prophanes lui doivent la connoissance des mystères maçonniques. Les prosélytes abondent dans cette nouvelle loge. L'appas est séduisant ; les frères et les sœurs travaillent dans un atelier commun. Cependant, au milieu de ce succès, cette prétendue loge se trouve bientôt en rivalité avec une loge d'une nouvelle espèce qui n'a pas plus de titre pour s'assembler et qui cependant s'établit à Rochefort. A l'exemple des sœurs honnêtes, des comédiennes se rassemblent et tiennent une loge qui est présidée par des maçons de leur troupe. »

La loge de l'*Aimable concorde* fit imprimer en 1777 un nouveau tableau de ses membres. Voici les modifications qui étaient survenues depuis l'année précédente : Lebrun père est qualifié ex-vénérable ; Faurès, ex-vénérable et architecte ; Chevallié, ex-vénérable ; Allegrain, qui est alors premier échevin de l'hôtel de ville, est qualifié ex-vénérable ; Serre est premier surveillant ; Ravenel, orateur ; Charier l'aîné, garde des sceaux, timbre et archives ; Henry, maître des cérémonies ; Dupont, fondeur en chef, est terrible. Faurès, échevin de l'hôtel de ville, est deuxième surveillant et secrétaire de correspondance ; Huet de La Brousse, trésorier et aumônier ; Arrondel, maître d'hôtel ; Gachinard, vénérable continué et adjoint au secrétaire de correspondance ; Gibouin, substitut de l'orateur ; Esmein, adjoint au terrible ; Gillet fils, secrétaire de la loge ; Quandalle, tuileur ; Bompart, ex-vénérable ; Guérin, l'aîné, adjoint au secrétaire. Viennent ensuite les noms de nouveaux membres écrits à la main : Durand aîné, notaire royal à Marennes ; Marafred-Laissard, capitaine de navire ; Bʸ Fourré, marchand de draperie et soierie, ancien échevin, adjoint au maître d'hôtel ; Lochet de Vaudidon, maire et lieutenant général de police ; Dazille, médecin pensionné du roi, passé à Saint-Domingue, affilié.

Le 5 juin 1777, en envoyant à l'*Anglaise* de Cognac cette nouvelle liste, l'*Aimable concorde* lui disait qu'elle attendait avec impatience une réponse à son dernier mémoire. Il s'agissait sans doute du mémoire contre l'établissement d'une nouvelle loge à Rochefort. Plusieurs loges avaient applaudi à cet écrit et la *Concorde*, de La Rochelle, que je ne trouve mentionnée que dans cette lettre, chargée par le grand Orient de procéder à l'installation de la nouvelle société, refusait de le faire. Je n'ai aucun renseignement sur la solution définitive donnée à ce curieux incident.

Digitized by Google

V

A Saint-Jean d'Angély, la loge de l'*Egalité* scellait ses lettres d'un cachet à emblèmes maçonniques avec cette légende : l'*Egalité de St-Jean dAngéli*. Elle avait aussi un timbre humide aux lettres E. S. J. entourées de branches de laurier. Le 26 avril 1775, elle annonçait à la loge de Cognac qu'elle se ferait représenter à sa fête patronale par son vénérable, Guérin de La Magdelaine. La lettre est signée : Delamare, secrétaire, garde des sceaux, timbre et archives. Je n'ai pas d'autres renseignements intéressants sur la loge de Saint-Jean d'Angély.

Il y avait à Aunay en Poitou, qui fait aujourd'hui partie du département de la Charente-Inférieure, la loge de la *Réunion des élus*. Une pièce sans date, une des plus intéressantes que j'aie rencontrées, en écrivant cette notice, donne ainsi qu'il suit la liste des membres de cette loge :

« *Tableau des membres qui composent la respectable loge de la Réunion des élus séante à l'Orient d'Aulnay en Poitou.*

» Officiers de la respectable loge, les frères : de Condé, chevalier, seigneur des Hétières, etc., vénérable ; Rougé, chirurgien ordinaire de M. comte d'Artois, premier surveillant ; Guérin, procureur du roi du siège royal de l'orient, deuxième surveillant ; Riché, bourgeois, ex-maitre : Merveilleux, négociant, orateur ; Migault, prieur de Salles, secrétaire général ; Daulède, chevalier, seigneur de Ferrières, garde des sceaux ; Arnaud, sieur des Ruhes, procureur du roi des eaux et forêts, trésorier ; Amillet, docteur en médecine, maitre des cérémonies ; Aubel, receveur des finances pour le roi, maitre d'hôtel ; Dupont, contrôleur ambulant de la régie générale, premier architecte ; Depont-Levin, seigneur de La Clervaudière, second architecte ; Verger, négociant, économe ; Migault, prieur de Salles, aumônier ; de Félix, chevalier, seigneur des Loges, hospitalier ; Barraud de Beaulieu, officier garde-côtes, terrible ; Cortial, prieur d'Augé-Poitou, tuileur.

» Officiers adjoints : frères de Milan-d'Astis, contrôleur ambulant de la régie générale, sous-orateur ; Duchesne, receveur des finances pour le roi, sous-secrétaire ; Prioleau, contrôleur des domaines, sous-maitre des cérémonies ; Rangeard du Breuil, ancien gendarme, sous-terrible.

» Maitres, compagnons et apprentifs : de Gérard, écuyer, maitre ; Cristin, seigneur des Bernardières, maitre ; Castanié, prieur de Luché, maitre ; Flamant, bourgeois, maitre régularisé et affilié ; Guérin de Chauvin, de l'oratoire, maitre affilié ; de Saint-Marc, sous-ingénieur des ponts et chaussées, maitre affilié ; Nouveaux de Monconseil, habitant de Saint-Domingue, maitre ; Dumorisson, bourgeois, compagnon ; de Courcelle, écuyer, compagnon ; Flamant le jeune, bourgeois, apprenti.

» Frère à talent : Lemaitre, maitre ès arts, apprenti.

» Frères servants : Robin, manœuvre, apprenti, concierge du temple ; Fillon, domestique attaché à un frère, apprenti.

Digitized by Google

» Adresse immuable de la respectable loge : à monsieur Migault, prieur et curé de Salles-lès-Aulnay, à Aulnay en Poitou. »

Cette pièce, qui doit avoir été écrite vers 1780, est ornée en tête d'un cartouche surmonté d'un compas et d'une équerre. Au milieu sont les lettres R. E. entrelacées. Une autre pièce, datée du 8 avril 1783, porte, indépendamment de l'en-tête que je viens de décrire, un cachet de cire rouge à moitié fruste, sur lequel on lit cependant : LOGE DE LA RÉUNION DES ÉLUS A L'ORIENT D'AULNAY.

On verra plus loin les rares indications que j'ai trouvées sur les loges de La Rochelle, de l'île d'Oleron et de l'île de Ré au commencement du XIX^e^ siècle. Quant à celle de Marennes qu'il était question de rétablir, d'après un document du 2 octobre 1775 que j'ai cité, je trouve dans un catalogue publié par M. Clouzot, libraire à Niort (Bibliothèque André n° 1693) : « *Règlement de la respectable ▭ de l'Union rétablie, Orient de Marennes.* A Rochefort, chez le F.·. Goulard, impr., l'an de la V.·. L.·. 5807 », br. in-8.

Les bornes de ce travail m'ont obligé à ne pas mentionner un certain nombre de documents d'intérêt général, tels que des circulaires du grand Orient ; mais il en est quelques uns dont je dois dire un mot, parce que j'y trouve des noms qui se rattachent à notre pays et aux provinces limitrophes.

Le 25 octobre 1779, la loge de Saint-Jean d'Ecosse du *Contrat social*, de Paris, qui avait pris pour devise : *Si foderis invenies*, adressait à toutes les loges régulières un mémoire imprimé relatif à des difficultés qui lui étaient suscitées par le grand Orient. A la suite de ce mémoire est une liste intitulée : *Tableau des frères qui composent la mère-loge écossaise de S.-Jean d'Ecosse du Contrat social à l'Orient de Paris, à l'époque du vingt-cinquième jour du huitième mois de l'an de la vraie lumière* 5779. Dans ce tableau très intéressant où je trouve les noms du peintre Pasquier, du graveur de Ghend et du grand dessinateur Moreau, je vois que le vénérable de la loge était le marquis de La Rochefoucauld-Bayers, rose-croix, brigadier des armées du roi. Je lis aussi : le comte de La Gallissonnière, rose-croix, colonel ; le marquis de Brie, rose-croix, capitaine d'infanterie ; de La Trémouille, écossais, duc et pair de France, maréchal de camp ; le comte La Tour d'Auvergne, écossais, maréchal de camp ; le comte d'Andigné père, apprentif ; le comte d'Andigné fils, apprentif, 1^er^ guidon des chevau-légers.

Le 18 septembre 1780, la loge de Saint-Jean, établie à Bordeaux sous le titre distinctif de la *Française élue écossaise*, informait la loge l'*Anglaise* de Cognac qu'elle venait de reprendre ses travaux et lui envoyait la liste de ses officiers. Dans cette liste, précédée de la devise: POST TENEBRAS LUX, je lis que le vénérable d'honneur perpétuel était Leberthon, premier président du parlement ; le vénérable en exercice, le comte de Béarn, capitaine de haut bord et lieutenant de maire ; et l'ex-maître Leberthon, comte de Virlade, président à mortier.

Digitized by Google

Je citerai enfin un imprimé, d'un très grand intérêt, intitulé : *Tableau chronologique des membres de l'atelier, membres nés fondateurs, honoraires et affiliés ainsi qu'associés sous le maillet de la loge du* PARFAIT SILENCE *à l'Orient de Strasbourg en Alsace, depuis l'époque de sa fondation jusqu'au 24e jour du 4e mois de l'an de la vraie lumière 5782 et de l'ère vulgaire le 24 juin 1782.* J'y vois le comte de Jarnac, ci-devant mestre de camp d'un régiment de dragons de son nom, maître.

***

La bibliothèque de Cognac, fonds Albert, est assez riche en livres maçonniques. Elle possède notamment deux imprimés très curieux pour la statistique des loges en 1804 et 1808. J'en extrais ce qui concerne notre circonscription historique.

Voici d'abord le *Calendrier maçonique à l'usage des LL.·. de la correspondance du G.·. O.·. de France pour l'an de la V.·. L.·. 5804, ère vulg.·.* XII *et* XIII. A Paris, de l'imprimerie de Desveux, petit in-12.

ANGOULÊME. 1° *L'Aménité.* Cette loge n'avait pas de chapitre. Son vénérable était Doche-Delisle, directeur des contributions du département, ancien député au conseil des Cinq-Cents. Voici l'adresse de la loge : au V.·. D. 2° *L'Harmonie parfaite.* Elle était pourvue d'un chapitre. Le vénérable, Clavaud l'aîné, adjoint à la mairie, négociant, rue de l'Arsenal. A. au V.·. D. le T.·. C.·. F.·. Gandillaud, commissaire de police, division des Lombards, rue Quincampoix, n° 31. (L'initiale A signifie *adresse* et l'initiale D *député*. Le signe † désigne les loges qui ont chapitre régulier).

COGNAC. *L'Anglaise.* V.·. le T.·. C.·. F.·. Augier-Galienne, négociant. A. à M. Bernard, président du tribunal civil. Pas de député.

JARNAC. 1° *Les Amis de l'union.* V.·. le T.·. C.·. F.·. Besson, négociant. A. à Mme Douin, née Langlois, au bout des Ponts, poste restante. D. le T.·. C.·. F.·. Komarzewski, ancien lieutenant général du roi et de la rép.·. de Pologne. 2° *L'Anglaise de l'union.* V.·. le T.·. C.·. F.·. Barbot, négociant. A. au V.·. Pas de député.

LA ROCHELLE. *L'Union parfaite.* V.·. le T.·. C.·. F.·. Avrard, greffier en chef du tribunal de commerce. A. au cit. E.-J. Martin, négociant, rue Saint-Yon. D. le T.·. C.·. F.·. Jourdan, négociant, boulevard Montparnasse.

ILE D'OLERON. *Le Centre pacifique.* V.·. le T.·. C.·. F.·. Couillaud, fils du jeune, propriétaire. A. au V.·. à Saint-Pierre, île d'Oleron. Pas de député.

† VILLE DU CHATEAU, ILE D'OLERON. *Les Vrais frères.* V.·. le T.·. C.·. F.·. Bernard, juge de paix du canton de la ville du Château, île d'Oleron. A. au V.·. Pas de député.

ROCHEFORT. *L'Accord parfait.* V.·. le T.·. C.·. F.·. Fillioux, homme de loi. A. au V.·. Pas de député.

SAINT-JEAN D'ANGÉLY. *L'Egalité.* V.·. le T.·. C.·. F.·. Rulland, négociant. A. au V.·. D. le T.·. C.·. F.·. Montègre, médecin, rue des Boucheries Saint-Germain, n° 77.

SAINTES. *La Constante société.* V.·. le T.·. C.·. F.·. Rondeau,

Digitized by Google

homme de loi. A. au V.·. D. le T.·. V.·. F.·. Lasserez, officier du G.·. O.·.

Tonnay-Charente. *Les Vrais frères unis.* V.·. le T.·. C.·. F.·. Pilloux, receveur de la douane. A. à M. Prieur père, directeur de la poste aux lettres, à Charente. D. le T.·. C.·. F.·. Montègre, médecin, rue des Boucheries Saint-Germain, n° 77.

Les loges dont les travaux n'étaient point en vigueur étaient : Aunay, *la Réunion des élus.* Barbezieux, *Saint-Jean d'Ecosse de l'indulgente amitié.* Blanzac, *la Parfaite union.* Confolens, *la Parfaite union.* La Rochelle, *la Concorde, l'Harmonie, l'Union.* La Rochefoucauld, *Saint-Charles d'Irlande.* Marennes, *l'Union rétablie.* Rochefort, *l'Aimable concorde, la Constante société.* Saintes, *la Sincérité.* Saint-Martin de Ré, *la Sagesse.*

Deux chapitres étaient en instance, celui de *l'Aménité*, à Angoulême, et celui de *l'Accord parfait*, à Rochefort.

Dans le court espace de quatre années des modifications importantes étaient survenues dans la statistique des loges, ainsi qu'on pourra en juger par les extraits que voici du *Calendrier maçonique à l'usage des loges de la correspondance du G.·. O.·. de France pour l'an de la V.·. L.·. 5808.* A Paris, de l'imprimerie du G.·. O.·. de France, rue de la Poterie, n° 3, in-18. Les dates qu'on va lire sont celles de la demande en constitution ou de la reconstitution des loges.

Loges en activité :

Aigre. *L'Union cordiale ;* 21 du 2e mois 5807. V. le T.·. C.·. F.·. de Chabot jeune, maire. A. à M. Tobach, poste restante, à Aigre. Pas d'indication de député au grand Orient.

† Angoulême. 1° *L'Aménité;* 1er du 3e mois 5805. V. le T.·. C.·. F.·. Bolle, négociant. A. à Mme Maétine, poste restante. D. le T.·. V.·. F.·. de Joly, officier du G.·. O.·. 2° † *l'Harmonie parfaite ;* 20 du 6e mois 5778. V. le T.·. C.·. F.·. Favre, avocat. A. à M. Clavaud aîné, propriétaire, rue de l'Arsenal, n° 21. D. pour la L.·. et le Chap.·. le T.·. V.·. F.·. Gandillaud, officier du G.·. O.·. 3° † *Napoléon le Grand ;* 3 du 11e mois 5805. V. le T.·. C.·. F.·. Garcau, général de brigade, commandant le département. A. à M. Noël Opan, poste restante. D. le T.·. V.·. F.·. Defondevielle, officier du G.·. O.·.

Cognac. 1° *Les Amis de l'union ;* 13 du 6e mois 5804. V. le T.·. C.·. F.·. Dulignon, receveur particulier. A. à M. Linon de Sumia, poste restante. D. le T.·. C.·. F.·. Labbé, législateur, rue de Bellefond, n° 24. 2° *L'Anglaise ;* 25 du 5e mois 5775. V. le T.·. C.·. F.·. Turner, négociant. A. à M. Laisange, poste restante. Pas de député.

Jarnac. 1° † *Les Amis de l'union ;* 20 du 1er mois 5801. V. le T.·. C.·. F.·. Besson, négociant. A. à M. Sami de Noilun l'aîné, poste restante, à Jarnac-Charente. D. le T.·. C.·. F.·. Labbé, législateur, rue de Bellefond, n° 24. 2° † *L'Anglaise de l'union ;* 6 du 3e mois 5775. V. le T.·. C.·. F.·. Garnier, négociant. A. à Mme Nuilon de Laisange, poste restante. D. le T.·. V.·. F.·. de Joly, officier du G.·. O.·.

Digitized by Google

La Flotte, isle de Ré. *Les Amis de l'ordre* ; 8 du 3e mois 5807. V. le T.·. C.·. F.·. Valleau, maire. A. à M. Roamildes, chez M. P. Valleau, négociant. Pas de député.

La Rochelle. 1° *La Gloire militaire* ; 12 du 10e mois 5803. V. le T.·. C.·. F.·. Bruna, receveur des contributions. A. M. Magloire Rilieti, chez M. Person, payeur général de la 12e division, à La Rochelle. Pas de député. 2° † *L'Union parfaite* ; 9 du 1er mois 5752. V. le T.·. C.·. F.·. Avrard, greffier du tribunal de commerce. A. à M. Brunet, juge du tribunal civil. D. pour la L.·. le T.·. C.·. F.·. Petit-Clair, négociant, au Port de l'Hôpital, et pour le Chap.·. le T.·. C.·. F.·. Lebaillif-Mesnager, rue Montorgueil, n° 47.

Marennes. *L'Union rétablie* : 25 du 11e mois 5776. V. le T.·. C.·. F.·. Bouyer, officier de santé. A. à M. Junion Batelier, chez M. Charron-Cathelineau, négociant. D. le T.·. V.·. F.·. Muraire, officier d'honneur du G.·. O.·.

Saint-Pierre, isle d'Oleron. *Le Centre pacifique* ; 23 du 8e mois 5781. V. le T.·. C.·. F.·. Disdier, administrateur de la marine. A. au V. D. le T.·. V.·. F.·. de Nazon, officier du G.·. O.·.

† Ville du Chateau, isle d'Oleron. *Les Vrais frères* ; 29 du 2e mois 5764. V. le T.·. C.·. F.·. Boudin, maire de la commune du Château. A. au V., au Château, isle d'Oleron. D. le T.·. V.·. F.·. Fox, commandant de vétérans, rue Turenne, n° 45.

† Rochefort. 1° *L'Accord parfait* ; 28 du 2e mois 5778. V. le T.·. C.·. F.·. Brochot, officier de santé de première classe. rue Virton, n° 31. A. à M. Caprara-Ticfod, rue des Remparts, n° 8, vis-à-vis la batterie des canons. D. le T.·. V.·. F.·. Raoul, officier du G.·. O.·. 2° † *L'Aimable concorde* ; 17 du 3e mois 5775. V. le T.·. C.·. F.·. Tienjou-Tréfériou, substitut du commissaire de marine de première classe, membre de la société de littérature, sciences et arts de ladite ville. A. à M. Amabile Cordonec, rue Saint-Jacques, n° 41. D. pour la L.·. et le Chap.·. le T.·. C.·. F.·. Lafontaine, docteur en chirurgie, rue de La Harpe, n° 64.

Ruffec. *Saint-Charles la modeste* ; 8 du 9e mois 5778. V. le T.·. C.·. F.·. Pinaud, directeur de l'école secondaire. A. à M. Hippolyte Demondion, notaire. D. le T.·. V.·. F.·. Capelle, officier du G.·. O.·.

Saint-Jean-d'Angély. *L'Égalité* ; 18 du 3e mois 5764. V. le T.·. C.·. F.·. Rulland, négociant. A. à M. Gelian, poste restante. D. le T.·. R.·. F.·. Regnaud de Saint-Jean d'Angély, conseiller d'état, grand officier d'honneur au G.·. O.·.

Saint-Martin, isle de Ré. *La Sagesse* ; 27 du 2e mois 5807. V. le T.·. C.·. F.·. Robert, quartier-maître du dépôt des conscrits réfractaires. A. à M. Glose de La Gassée, chez M. Dumont, propriétaire. D. le T.·. V.·. F.·. Beaumé, officier du G.·. O.·.

Saintes. *La Constante société* ; 13 du 2e mois 5775. V. le T.·. C.·. F.·. Rondeau, homme de loi. D. le T.·. C.·. F.·. Lasserrez, contrôleur de la caisse des recettes du trésor public, rue Montmartre, n° 160.

Tonnay-Charente. *Les Vrais frères unis* ; 15 du 7e mois 5803.

Digitized by Google

V. d'honneur, le T.·. C.·. F.·. Pilloux, receveur de la douane. V. en exercice le T .·. C.·. F.·. Donyau, officier de santé. A. à MM. Sivranius frères, négociants. D. le T.·. C.·. F.·. Hilliard, sous-chef à l'administration des droits réunis, rue de Thorigny, n° 8, au Marais.

Les loges dont les travaux n'étaient point en vigueur étaient : *la Réunion des élus*, à Aulnay ; *Saint-Jean d'Écosse de l'indulgente amitié*, à Barbezieux ; *la Parfaite union*, à Blanzac ; *la Parfaite union*, à Confolens ; *la Concorde*, *l'Harmonie*, *l'Union*, à La Rochelle ; *Saint-Charles d'Irlande*, à La Rochefoucauld ; *la Sincérité*, à Saintes.

J'extrais enfin quelques renseignements d'un petit livre très curieux faisant partie comme les précédents de la bibliothèque de Cognac, intitulé : *Tableau des F.·. composant la R.·. M.·. L.·. Ec.·. de France à l'O.·. de Paris, précédé du verbal de la réception dans l'ordre du F.·. Askeri-Khan, oncle de l'empereur régnant en Perse, son ambassadeur près la cour de France.* F.·. Porthmann, imprimeur, rue Neuve des Petits-Champs, n° 36, 1809, in-18.

La mère-loge écossaise de France était alors sous la dénomination de *Saint-Alexandre d'Ecosse et le Contrat social réunis.* Joseph Bonaparte, roi d'Espagne, était grand maître de l'ordre, et Cambacérès, archichancelier de l'empire, grand-maître du rit écossais philosophique en France. Les mentions suivantes nous intéressent :

Membres de la R.·. mère-L.·. non résidans.... de Lamorine, à Barbezieux..... Loges en unité de régime avec la R.·. mère-loge du rit écossais philosophique en France..... Barbezieux, *Saint-Alexandre d'Ecosse de l'indulgente amitié.* Adresse : à M. de Lamorine père. Il s'agit de Frichou-Lamorine qui fut avocat à Barbezieux, de 1770 à 1830, et remplit diverses fonctions publiques, notamment celle de maire.

VI

A titre de comparaison, je reproduis quelques pièces d'une date plus récente, mais qui, quoique n'offrant plus qu'un intérêt rétrospectif, ne sont pas moins caractéristiques et montrent comment le second empire envisageait la franc-maçonnerie :

A. — « La Rochelle, 14 juillet 1861.

» Monsieur le sous-préfet, j'ai reçu, avec votre lettre du 11 de ce mois, les observations de M. le maire de Jonzac au sujet de la création d'une loge maçonnique dans votre ville. En présence des intentions de M. le ministre de l'intérieur, je ne crois pas qu'il y ait lieu de s'opposer à l'ouverture de cette loge. Il faut remarquer, en effet, que la franc-maçonnerie, qui existe en France depuis 1725, compte dans son sein et à sa tête des personnages fort recommandables ; et d'après ses statuts elle s'occupe spécialement d'œuvres de bienfaisance. Cette institution s'est jusqu'ici maintenue et développée, sinon avec l'autorisa-

Digitized by Google

tion, du moins par la tolérance des divers gouvernements qui se sont suivis, et les loges maçonniques n'ont jamais été inquiétées dans leur existence, à moins qu'elles n'aient été signalées comme s'occupant dans leurs réunions de discussions politiques. Lorsqu'une loge s'est trouvée dans ce cas, sur lequel la vigilance de l'autorité doit incessamment être éveillée, le gouvernement, par l'intermédiaire du grand Orient, a fait retirer l'institution maçonnique à la loge signalée et l'a fait fermer.

» Ces instructions, monsieur le sous-préfet, vous ont été communiquées par une lettre de mon prédécesseur, du 7 novembre 1850, et il convient de continuer à agir ainsi. On devra donc tolérer l'ouverture de la loge de Jonzac ; mais, si vous étiez informé qu'elle vint à s'occuper de menées ou de discussions politiques, ou qu'elle constituât une réunion dangereuse pour l'ordre, vous m'adresseriez un rapport circonstancié d'après lequel, et suivant la gravité des faits constatés, je proposerais à M. le ministre de l'intérieur de mettre le grand Orient en demeure soit d'en prononcer la suspension provisoire, soit de lui retirer définitivement l'institution maçonnique. Mais il faut attendre que des faits se produisent et nous ne devons pas agir dans cette circonstance sans être positivement fixés sur les actes de cette loge. »

Le préfet de la Charente-Inférieure était alors M. Jean-Baptiste-Stanislas Boffinton (1856-1866), et le sous-préfet M. Jean-Jacques-Aristide Esnard (1861-1866).

B. — Jonzac, 21 octobre 1861.

Monsieur le maire, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-après copie d'une dépêche télégraphique relative à l'élection d'un grand maître de l'ordre maçonnique.

Veuillez bien en assurer l'exécution en ce qui concerne la loge de Jonzac.

10 octobre 1861, à 7 h. 18. s.

Le préfet de police. Vu les renseignements qui me sont parvenus et dans l'intérêt de la tranquillité publique, j'ai arrêté ce qui suit : Il est interdit à tous francs-maçons de se réunir pour l'élection d'un grand maître de l'ordre maçonnique avant le mois de mai 1862.

Veuillez communiquer cet arrêté aux loges du département et le faire exécuter sur le champ. Pour copie, signé. BOFFINTON.

C. — Jonzac, 22 octobre 1861.

Je soussigné, Rivière Charles, portier de la loge des francs-maçons de Jonzac, reconnais avoir reçu du sieur Bigaré, agent municipal de cette ville, une lettre sous enveloppe à l'adresse de M. le président de la loge franc-maçonnique de Jonzac pour lui être remise. CHARLES RIVIÈRE.

D. — Jonzac, 23 octobre 1861.

Monsieur le maire, j'ai l'honneur de vous acuser réception de la copie d'une dépêche télégraphique en date du 10 de ce mois que vous m'avez adressée hier de M. le préfet de police, re-

Digitized by Google

lative à l'élection d'un grand maître de l'ordre maçonnique, qui interdit par son arrêté à tous les francs-maçons de se réunir pour l'élection d'un grand maître de l'ordre maçonnique avant le mois de mai 1862. Le commissaire de police, BERROIER.

E. — Baignes, 24 octobre 1861.

Monsieur le maire, j'ai l'honneur de vous accuser réception de la communication que vous m'avez faite par votre lettre du 22 courant et que je viens de recevoir aujourd'hui même. Nous étions convoqués pour le 14 par le grand maître ; la communication que je reçois serait tardive, si déjà nous n'avions été informés de la mesure contenue dans votre dépêche.

BLANLŒUIL, *président.*

F. — Jonzac, 11 novembre 1861.

Monsieur le maire, M. le préfet vient d'être appelé par la circulaire de S. Ex. M. le ministre de l'intérieur en date du 16 octobre dernier à donner l'autorisation régulière aux sociétés ou conférences qui ne l'ont pas encore obtenue. Cette circulaire étant applicable aux loges maçonniques, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien m'adresser pour être transmise à M. le préfet la liste des membres de la loge de Jonzac, ainsi que le tableau des membres composant le bureau. Je désire, monsieur le maire, qu'il vous soit possible de me fournir ces documents dans un bref délai. Le sous-préfet, ESNARD.

G. — Baignes, le 24 novembre 1861.

Pour me conformer aux prescriptions annoncées dans la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, je vous envoie la liste des membres composant la loge maçonnique, *Les amis réunis*, établie à Jonzac. BLANLŒUIL, *président.*

Blanlœuil, J.-B., notaire à Baignes. Belloteau, Victor, marchand de fer, Jonzac. Ruaud, Jean, limonadier, Jonzac. Lezigne, André, propriétaire, Bussac. Morin, Aristide, marchand mercier, Jonzac. Planche-Geraud, marchand de parapluies, Pons. Chaillou, Jean, corroyeur, Baignes. Vieuille, Joseph, poëlier, Jonzac. Bardet, Jean-Corentin, sellier, Montguyon. Fayol, Ursin, marchand, Montguyon. Moreau, Hector, marchand épicier, Pons. Peron. P., charpentier, Pons. Roche, Jean, tailleur, au Tartre, Baignes. Damoin, Alcide, liquoriste, Pons. Hible, Jean, plâtrier, Pons. Pelletier, Martin-Henri, plâtrier, Pons. Casterat, François, pâtissier, Pons. Groussard, Jean-Alexandre, Pons. Charron, Paulin, menuisier, Pons. Cousin, P., entrepreneur, Pons. Souffrain, Emile, coiffeur, Pons. Landreau, Placide, négociant, Pons. Migeon, Phil., pâtissier, Barbezieux. Meslier, J.-J., avocat, Barbezieux. Pichet, P. coiffeur, Saint-Genis. Jeanneau, Franç., négociant, Saint-Genis. Decroix, Paul, propriétaire, Brossac. Roy, Jean, tonnelier, Barbezieux. Guérin, Marcellin, marchand de nouveautés, Pons. Saboureaud, Maurice, poëlier, Pons. Peyrot, Jac., chef de factage, Barbezieux. Allaire, Christophe, négociant, Saint-Genis. Arnaud, Franç., banquier, Barbezieux. Moreau,

Digitized by Google

Pierre, agent-voyer, Saint-Genis. Breau, Eug., mécanicien, Cierzac.-Maufrange, P., charpentier, Cierzac.

Bureau : Blanlœuil, Belloteau, Perron, Meslier, Chaillou, Casterat, Ruaud.

***

En terminant ce travail, fait en grande partie avec des feuilles volantes, j'exprime le regret de les voir si incomplètes. Elles ont néanmoins une véritable valeur historique et montrent par un exemple isolé le parti que l'on pourrait tirer des collections publiques et privées et des archives des loges pour une histoire complète et définitive de l'esprit public au dix-huitième siècle. Dans un temps où un La Rochefoucauld présidait la loge du *Contrat social*, où le duc de Chartres, grand maître de l'ordre, vénérable de la loge de *La Candeur* (1) et la duchesse de Bourbon, princesse du sang, grande maîtresse de l'ordre d'adoption et grande maîtresse particulière de la loge de *La Candeur*, groupaient autour d'eux les plus grands noms de France, où la reine elle-même donnait à la franc-maçonnerie le témoignage d'intérêt que j'ai cité, où le clergé lui apportait son contingent, les idées nouvelles, ainsi qu'on l'a observé bien souvent, s'introduisaient dans la nation sous le patronage des hautes classes de la société.

Jules Pellisson.

LIVRES ET PÉRIODIQUES

—

Archives historiques du département de la Gironde, t. xxviii (1893, in-4°, 537 p.).

Ce volume contient quelques pièces sur la fronde à Bordeaux, où l'on voit figurer René de Queux, sieur des Trancars, conseiller au parlement, qui fut député par les ormistes auprès de Cromwell ; documents pour servir à l'histoire des états de Guyenne (1561) ; arrêts du parlement de Bordeaux, un rapport d'Etienne de La Boétie (29 mars 1559. François de Courbon, seigneur de Saint-Léger, et Louis de Saint-Aubin, seigneur de l'Epine), de Montaigne (24 juillet 1563. Jean Vernet et Pierre Viault, appelant du présidial de Saintes, et Mathieu Salesse, marchant d'Hiers) ; levée du don gratuit sur le clergé du diocèse de Bazas (1523-1537). Une bonne partie du volume (p. 172-307) est occupée par les pièces sur Cordouan, de notre confrère M. Gustave Labat. C'est le troisième recueil de lui sur Royan et Cordouan (Voir v, 92, et viii, 352), et ce ne sera pas le dernier, espérons-le. Il est des plus intéressants. Un collaborateur de la

(1) Un tableau des frères de la loge Saint-Jean, sous le titre de *La Candeur*, à l'Orient de Paris, a été publié en 1776, placard affiche double in-folio. On y voit entre autres les de Saisseval, Turpin de Crissé, de Civrac, d'Harcourt, de Caumartin, Saint-Simon, d'Espinchal, de Fontenilles, d'Imécourt, de Puységur, de Fénelon, de Damas.

Digitized by Google

Revue en parle à la page suivante, et le *Mémorial de Saintes* du 7 octobre en a rendu compte.

—

DICTIONNAIRE DES FAMILLES DU POITOU (tome II, 4e fascicule)

La publication du *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou* suit son cours, lentement au gré des amateurs, mais régulièrement. Le 4e fascicule du t. II, CHIT à COTH, 160 pages à deux colonnes, contient entre autres les généalogies des familles Chollet, Chouppes, Chourses, Citoys, dont quelques uns furent seigneurs de Biron et de Fléac par le mariage de Charles Citoys (11 septembre 1715) avec Marie-Charlotte Yonques du Sevret (1); Clémenceau, dont est Georges-Benjamin Clémenceau, né en 1841, à Mouilleron-en-Pareds, médecin, député de Paris et du Var, rédacteur de la *Justice*; Clérembault, Clermont-Surgères et Clermont-Dampierre — et non *Dompierre* — branches de l'illustre maison des Clermont du Dauphiné. A noter que les Clermont de Dampierre sur Boutonne et même les Clermont-Surgères (Voir *Bulletin*, VI, 304), d'après les sceaux de la collection Clérambault, brisaient d'une couronne fleuronnée d'or l'écu *De gueules à deux clefs d'argent posées en sautoir* (2), comme on le voit en la chapelle de l'église de Pranzac, canton de La Rochefoucauld, fondée par Catherine de Clermont, fille de François, seigneur de Dampierre, et femme de Jean-Guy de Mareuil (*Bulletin*, XII, 367, et XIII, 19). Quant à Catherine-Claude de Clermont, duchesse de Retz, elle est morte en 1603 — non *1604* — d'après sa double épitaphe publiée par Guilhermy, p. 544 et 728, t. 1er des *Inscriptions de la France*, et non tome *IX*, l'ouvrage n'a que 5 volumes; les Clervaux, que cet excellent Jules de Clervaux avait rêvé sérieusement de faire les fondateurs de la célèbre abbaye *Clara vallis*, dans sa brochure *Le château et la seigneurie de Clervaux en Poitou*; Clisson, Cochon et ses branches: Cochon du Vivier, Cochon de Lapparent; Cognac, Le Coigneux, dont le nom est inscrit sur le clocher de Bignay (1666) et subsiste encore dans les Le Coigneux de Bélabre; Collas, Colbert de Maulévrier, Collart, Collin, Compaing, Constant, Constantin, Conty, Le Coq, Corderoy, Corgnol, Cosson, pour lesquels l'auteur du *Dictionnaire* n'a

(1) Extrait des registres paroissiaux de Fléac, canton de Pons: « Le 21 novembre 1718, messire Charles de Citoys, écuyer, seigneur de La Touchie au Blanc, habitant ordinairement de la ville et diocèse de Luçon, estant décédé icy dans la foy catholique, après avoir reçu tous les sacremens de l'église, âgé de 47 ans ou environ, a été inhumé de son choix au pied de la croix de notre cimetière, ledit jour et an, par nous soussigné. LAFORCADE, *curé*.

(2) Voir à ce sujet, *Bulletin*, XII, 366 et 393, la discussion entre M. Legrand et moi, M le curé de Bouteville soutenant que c'était lui qui le premier avait restitué aux Clermont le blason attribué jusqu'alors aux Pérusse des Cars, parce qu'il l'avait écrit dans la *Semaine religieuse d'Angoulême* de *1885*, n° 42, tandis que moi je ne l'avais dit dans le *Bulletin*, IV, 288, qu'en janvier *1884*, un an avant. Voir aussi tome XIII, page 21.

Digitized by Google

qu'incomplètement utilisé les renseignements fournis par notre *Bulletin*, XII, 222, qui lui a fourni les armes des Cosson de Guimps, etc.

Pourquoi ne met-on pas à L tous les noms commençant par LE, LA, LES ? Ainsi Cocq et Lecoq sont à la lettre C. Le Coigneux s'appelait *Le Coigneux* et non *Coigneux* ; La Rochelle se nomme *La Rochelle* et non *Rochelle*. Il y a un moyen de réparer la faute, c'est d'indiquer à L les mots commençant par l'article, avec renvoi.

—

DOCUMENTS SUR LA VILLE DE ROYAN ET LA TOUR DE CORDOUAN, 3e recueil (Voir plus haut, page 471).

M. Gustave Labat a publié, extraits des *Archives historiques de la Gironde*, une cinquantaine de documents sur Louis de Foix et la tour de Cordouan, tirés des archives nationales, des archives du département de la Gironde et de celles de la marine. Ils embrassent une période de trois siècles. La plupart ont déjà été compulsés et analysés. Ernest Gaulieur s'en est servi pour sa notice sur *Les phares de Cordouan* (Voir *Bulletin*, V, 89) et celle de *Louis de Foix* dont la *Revue* a rendu compte (XIII, p. 88). Notons cependant la pièce LXXVIII du 25 septembre 1595, d'après laquelle Gaulieur plaçait à 12 kilomètres de Mirambeau, au nord, le port de Plassac où Louis de Foix fit transporter de la pierre. Le texte dit « au port de Plassac, *près Blaye* ». Le compte est du reste curieux. Il établit que l'ingénieur prit sa pierre à Saint-Même, à Saint-Palais et même près de Royan. Mais avec quelle facilité la vérité s'altère, et combien rapidement ! En 1645, une description de la tour la fait venir de Taillebourg, « et est ledict bastiment de pierre de Taillebourg, semblable à la pierre desliez dont est basty le Louvre ». Le phare est déjà en piteux état. Les tempêtes, les flots, le manque d'entretien, mettent l'œuvre si coûteuse et si admirée de Louis de Foix en péril. Il faut constamment la réparer ! Si encore elle avait été éclairée chaque soir ! les capitaines de navire se plaignent que les feux ne soient pas allumés régulièrement. En quoi consistaient-ils ? C'était la flamme d'un foyer placé en haut de la tour, alimenté par du bois, qui fournissait la clarté protectrice. L'été, on consommait environ 22 bûches par nuit et 31, l'hiver. Il fallait faire de grandes provisions de bois pendant l'été, ainsi que des autres matériaux nécessaires à l'entretien, parce que pendant la mauvaise saison il n'était pas facile d'aborder. L'entrepreneur de cet éclairage avait l'autorisation d'employer moitié gros bois de racines de pin « qui se tire de la forest d'Arvert et lieux circonvoisins, et moitié de bois de chesne ». Enfin, il devait entretenir le feu pendant un temps déterminé pour chaque mois, à partir d'une heure indiquée, « sous paine de quinze livres d'amande, chaque fois qu'il sera trouvé en faute, applicable aux pauvres de l'hôpital de Royan (21 août 1716)». La dépense s'élevait à 4,500 livres ; elle fut réduite peu à peu à 2,100, « ce qui a autorisé les adjudi-

Digitized by Google

cataires à négliger de faire le feu, ce qui a causé plusieurs naufrages sur la coste aux environs de l'embouchure de la rivière, et en dernier lieu, le premier du mois de décembre 1719, de trois vaisseaux qui ont péri faute de feu à la tour de Cordouan ». Les directeurs de la chambre de commerce de Guyenne exprimèrent à différentes reprises leurs plaintes aux intendants de Rochefort. Comment le service aurait-il été régulièrement fait chaque nuit ? L'entrepreneur était alors un forgeron, domicilié à Rochefort. On ne lui donnait que 2,100 livres, quand les calculs les plus réduits établissaient la dépense à 4,000 livres. Il en aurait fallu 6,000.

Le 11 juillet 1773, l'ingénieur Toufaire visite Cordouan et la côte ; il rédige le procès verbal des réparations.

Une pièce curieuse est la lettre, du 31 août 1793, de l'officier des classes à Royan, Gibouin, au directeur du département du Bec d'Ambès, relatives à la suppression des bustes des rois à la tour de Cordouan. Il y en a cinq ; les ouvriers en ont descendu quatre ; mais le dernier très gros, très élevé, exige de grandes précautions. Gibouin a l'intention de les déposer au muséum, « ces bustes étant de superbes modèles pour les élèves et les artistes ». Une pièce non moins curieuse, c'est l'état des dépenses d'un voyage à la tour de Cordouan par les citoyens Mourille, Bremontier et Burguet. Ils sont restés sept jours absents. Ils ont emporté 50 bouteilles de vin et pour 53 livres de viande, œufs, fromage, ce qui ne les empêche pas de payer 183 livres à un aubergiste de Royan pendant leur séjour de trois jours soit vingt livres par jour et par tête ! Ce sont les prix d'aujourd'hui ; mais il faut tenir compte de la valeur de l'argent. Quelles noces !

Notons enfin la construction de la tour de La Coubre, de la charpente du clocher de Saint-Palais sur mer (15 mars 1698), celles du Chay et Saint-Palais (14 mars 1770).

L'auteur a mis à ce troisième recueil une préface où il répare quelques erreurs et l'omission sur Toufaire, et donne des détails sur les cosmographes de la tour. Une vue de Cordouan par un gros temps à marée montante, d'après l'aquarelle de l'auteur, orne cet élégant volume, et aussi une carte très curieuse de la rivière de Bordeaux en 1545, d'après le manuscrit de la bibliothèque nationale intitulé *Cosmographie* par Jehan Allefonsce et Paulin Sécarlat : « En suyt la vray route pour aller en la rivyère, très dangereuse rivyère de Gironde, jusques à la noble et puyscante ville de Bourdeaux en Guyane. 1545 ». L'îlot de Cordouan est désigné sous le nom de *Ricordane*.

CH. D.

—

LES LA TRÉMOILLE PENDANT CINQ SIÈCLES, tome troisième. 1894, in-4°.

Le tome III de cette remarquable collection, que publie si généreusement M. le duc de La Trémoille, est consacré à Charles de La Trémoille, prince de Talmond (1485-1515), qui avait épousé

Digitized by Google

(7 février 1501) Laure de Coëtivy, fille de Charles de Coëtivy comte de Taillebourg, prince de Mortagne sur Gironde, baron de Royan, et de Jeanne d'Orléans-Angoulême, tante de François Ier, et qui périt glorieusement à la bataille de Marignan ; à son fils unique, François de La Trémoille (1502-1542), lieutenant général des provinces du Poitou, Saintonge et Aunis (4 avril 1527) ; enfin au fils aîné des onze enfants de François et d'Anne de Laval, mariés en 1521, Louis II de La Trémoille (1522-1577), gouverneur des provinces du Poitou, Saintonge et pays de La Rochelle en 1542, qui épousa (29 juin 1549) Jeanne de Montmorency, fille puînée du connétable.

Suivant le plan adopté dès le commencement, chaque notice de ces trois personnages, très sommaire, une page ou une page et demie, est suivie d'un choix fort bien fait de pièces puisées au riche chartrier de Thouars, et que l'auteur met ainsi libéralement à la disposition des travailleurs : comptes de denrées, d'étoffes, d'armes, de pensions et gages aux officiers et serviteurs, de bijoux pour Anne de Laval, des tournois de Fontainebleau (1539), des pauvres pour le jeudi saint (1539), des tapisseries pour la venue de l'empereur à Poitiers (1539), des obsèques de François de La Trémoille (1541), de la rançon du même fait prisonnier à Pavie en protégeant le corps de son grand-père ; puis viennent des contrats de mariage de Charles et de Louis de La Trémoille ; des lettres patentes pour le gouvernement du duché de Bourgogne (1513) ; des provisions de lieutenant général de Poitou-Saintonge en 1527 ; les funérailles de François avec des détails curieux ; contestations pour porter l'évêque d'Angers à son entrée dans la ville épiscopale (1532) ; ordonnance de Louis II prohibant l'exercice de la religion réformée dans la ville de Talmond et lettres patentes de Charles IX le défendant dans toutes ses terres et seigneuries, etc.

Une des plus importantes pièces pour notre contrée est l'état des terres et seigneuries que Louis de La Trémoille possédait à son décès (1577). Nous y voyons : « Benon... le revenu consiste principalement en bois taillis et en certains cens et debvoirs...

» Taillebourg est une belle terre qui consiste en des beaux droictz, mais au moyen de guerres qui ont eu cours au pays, beaucoup de choses se sont altérées, et y ont esté faictes plusieurs usurpations ; le revenu, toutes choses déduictes, ne peut valloir que la somme de 1.200 écus...

» Le Cluzeau est une belle chastellanie deppendante du comté de Taillebourg, dont les neuf dixiesmes parties estoient autresfois de la maison du Bellay, et furent vendues.... Chaumont, duquel a esté héritier son filz unicque Joachim de Chaumont, sieur de Ribémont ; la dixiesme partie avec le droict de supériorité et prééminence est de la maison de La Trémoille, à cause de Taillebourg, et peult valloir ladicte dixiesme partie de la somme de....

» Mornac est aussy une baronnie audict païs de Xantonge, en laquelle y avoit des parageurs et partprenans, consiste en des

Digitized by Google

beaux droictz qui peuvent valloir deux cent cinquante livres, cy IIIIXX III escus I tiers.

» Didone, dont despend Mescher et autres belles appartenances proches, est aussy baronie audict pais de Xantonge et consiste en plusieurs beaux droictz seigneuriaux, lesquelz, toutes charges desduictes, s'afferment la somme de mil escuz. »

Une ample table des noms de personnes et de lieux avec des notes souvent étendues complète ce beau volume.

—

POUILLÉ DU DIOCÈSE D'ANGOULÊME par M. l'abbé Nanglard.

Le volume de 1893 de la société archéologique de la Charente, *Bulletin et mémoires* (in-8° de LXXXV-309 pages, 1894), contient la suite de l'important pouillé du diocèse d'Angoulême par M. l'abbé Nanglard. Après l'évêché, les abbayes ; celles-ci au nombre de sept : La Couronne, Cellefrouin, Saint-Cybard, Saint-Amand de Boixe, Bournet, Grosbois et Saint-Ausone. Bassac, Baigne, La Frenade appartenaient avant 1789 au diocèse de Saintes. Plusieurs de ces monastères avaient des dépendances en Saintonge et Aunis. La Couronne a le prieuré-cure de Saint-Pierre de Salignac dans l'archiprêtre d'Archiac, les prieurés de Notre-Dame d'Agudelle, archiprêtré de Montandre ; de Sainte-Croix de Chaille, paroisse d'Avy, archiprêtré d'Archiac ; de Notre-Dame de la Petite-Couronne en Arvert, ou Dissail, fondé en la paroisse et archiprêtré d'Arvert, par suite de donations faites à l'abbaye par Robert de Matha — et non de *Mathe* ; — Saint-Georges de Rifaucon, en la paroisse de Xandeville, archiprêtré de Chalais ; le prieuré-cure de Notre-Dame de Lagord en Aunis ; le prieuré simple de Saint-Laurent du Lignon, paroisse de Lagord ; les préceptories de Beusses, près de Montausier, paroisse de Sainte-Radégonde, archiprêtré de Montandre ; du Breuil d'Archiac, paroisse de Saint-Pallais du Né ; Nayer, dans la forêt de ce nom, sur les confins de Guimps et de Lamérac ; Lajasson, commune d'Eraville, qui manque à la liste de M. Nanglard ; Entraignes ou La Couronne de Salles, paroisse de Salles, près de Barbezieux ; Le Grand-Vau, paroisse de Neuillac ; La Lande, paroisse de Saint-Sulpice de Royan ; de plus, elle présente aux cures de Saint-Barthélemy d'Angeduc et de Saint-Aigulin. (Voir t. VII des *Archives*, 17.)

Saint-Cybard, à Angoulême, avait dans le diocèse de Saintes : Chassors, Jarnac-Charente, Plaizac et Triac en l'archiprêtré de Jarnac ; Verdilles et Montignac, dans l'archiprêtré de Matha ; Clarzac, La Laigne, paroisse de Saint-Girard, archiprêtré de Mauzé ; Orlut en la paroisse de Cherves ; Voutron, *Sancti Eutropii de Vultronio*, en l'archiprêtré de Surgères ; c'était l'abbé de Saint-Jean-d'Angély qui nommait à la cure de Saint-Eutrope de Voutron, comme il résulte d'un acte du 19 juin 1758, mentionné dans *Saint-Eutrope* (1887) page 197.

Saint-Armand de Boixe avait Sonneville, prieuré de Saint-Pierre, en l'archiprêtré de Matha ; Bournet avait le prieuré de

Digitized by Google

Saint-Clément, près de Pons, sans compter des possessions à Pérignac, Chadurie, Saint-Laurent de Belsagot, Marennes, « Le Petit-Bournet d Echillay, près de Cormes-Royal ».

M. l'abbé Nanglard a augmenté de beaucoup le nombre des abbés du *Gallia*, ce qui est déjà un service important rendu à la science ; il a donné le nom de tous les prieurs, précepteurs, obédienciers, chantres, chambriers, cellériers, de tous les officiers claustraux et même de tous les simples religieux qu'il a pu rencontrer, immense et précieux travail, dont nous souhaitons fort voir l'achèvement. Peut-être pourra-t-on reprocher à l'auteur l'absence des sources ; mais cette indication eût singulièrement augmenté les pages de son livre déjà si volumineux. Je me permettrai de signaler à son imprimeur l'imperfection des divisions ; tous les titres sont : PRIEURS, PRIEURS CONNUS, PRIEURS SIMPLES ; j'aimerais mieux à la place les noms des prieurés.

QUESTIONS

N° 567. — Sous la rubrique « Niort, 9 avril », on lit dans la *Gazette de France*, n° 108, lundi 18 avril 1825 : « Un monument romain vient d'être découvert dans la commune de Saint-Saturnin de Séchaud, à une lieue de Saintes, sur la rive gauche de la Charente. Il était caché depuis plusieurs siècles par un tas de pierres qu'on apercevait à peine parmi les broussailles qui l'entouraient. C'est en voulant aplanir ce monticule pour se procurer des terres végétales que le propriétaire du champ dans lequel il existait a mis ce monument à découvert. Les fragments de marbre ciselé, les tuiles à rebords et les briques de différentes espèces provenant du commencement de démolition de cette masse de maçonnerie, éveillèrent l'attention de M. le comte de Grailly, maire de la commune, qui, s'étant transporté sur les lieux, ne tarda pas à reconnaître l'existence d'une construction antique. On doit à son zèle éclairé la conservation des restes de ce monument et des fragments de sculpture qui en ont été retirés. D'après ses rapports détaillés, il a obtenu que l'administration départementale acquitte les différents frais indispensables pour y parvenir, particulièrement l'indemnité que le propriétaire exigeait pour la cession de la portion de terrain occupée par cet édifice. »

Cette note est très vague. Je demande quel est cet édifice. Où était-il situé ? Que sont devenus les « fragments de marbre ciselé ? » En un mot que sait-on de ce monument romain ?

L. A.

N° 568. — *Les Pintault rochelais ou angoumoisins.* — André-François Pintault, capitaine de la compagnie des Indes, a eu d'Emilie-Esther Mignonneau trois enfants. Ses deux filles ont épousé l'une Louis-Charles Desmontils (Voir pour les Desmontils, XIV, 153), l'autre Binet de Marcognet, père de Pierre-Louis

Digitized by Google

Binet, baron de Marcognet, lieutenant-général du 6 août 1811 (1). Le fils est qualifié écuyer en 1754. D'Hozier, dans *l'Armorial* de la généralité de La Rochelle, a blasonné pour « André Pintault, procureur du roi en l'élection de La Rochelle » : *D'argent à la croix ancrée de sable.* André-François n'appartenait certainement pas à la Saintonge. Pourrait-on me dire de quel pays il était ?

D'autre part, je vois que, en dépit des journaux parisiens qui le font auvergnat du Puy en Velay, M. le docteur Roux, chef du laboratoire de l'institut Pasteur, à Paris, qui vient de s'illustrer par la découverte de la guérison du croup, est en janvier 1854 né à Confolens, où son père était principal du collège ; il est frère de M. Henri Roux, professeur au lycée d'Angoulême, de Louis Roux, élève de l'école polytechnique, commandant de l'artillerie de marine, mort en 1870 dans une ambulance allemande ; de Paul Roux, sous-lieutenant au 3e régiment d'infanterie de marine, tué à Bazeilles ; de madame Maumont, veuve d'un proviseur du lycée du Puy où M. le docteur Roux fit ses études avec M. Charles Dupuy, président du conseil des ministres. Son père était de Ruffec et sa mère, une demoiselle Pintaud, était fille d'un instituteur de La Rochefoucauld. Il y a encore des Pintaud à La Rochefoucauld et aux environs ; je me demande si notre Rochelais de 1698 ne serait pas angoumoisin.

L. A.

BIBLIOGRAPHIE

Solennité commémorative de la naissance du général Lapasset à Saint-Martin (île de Ré). La Rochelle, imp. d'A. Siret, 29 juillet 1892, in-8°.

Spider club rochelais. Statuts et règlements. La Rochelle, imp. nouvelle Noël Texier, 1893, in-18, 16 pages.

Statuts de la caisse de secours de l'imprimerie nouvelle Noël Texier fondée le 1er février 1891. La Rochelle, imprimerie nouvelle Noël Texier, 1894, in-18, 10 pages.

Syndicat général des marins et ostréiculteurs du quartier de Marennes. S. n. n. l., 1893, in-4°, 6 pages.

(1) Pour ce général, né à Croix-Chapeau, le 14 novembre 1765, dont le bisaïeul, Nicolas Binet, sieur de Marcognet, avait été gouverneur de La Rochelle, voir *Biographie Saintongeaise*, ou *Victoires et conquêtes des Français*, t. XXI-XXIV.

Digitized by Google

Tamizey de Larroque (Ph.). *Deux allocutions au sujet de Peiresc*. Aix en Provence, Achille Makaire, 1894, in-18, 14 pages.

De ces deux allocutions l'une est en gascon, avec traduction, l'autre en français; mais toutes deux sont pleines d'esprit et d'affection pour le brave Peiresc.

— *Lettre au directeur de l'*Echo des Bouches du Rhône *au sujet d'une souscription Peirescienne*. Aix en Provence, A. Makaire, 1894, in-18, 4 pages.

— *Pour Peiresc, S. V. P.* Paris, bureaux de la *Revue félibréenne*, 1894, in-4°, 8 pages. (Extrait à 150 exemplaires de la *Revue félibréenne*). Voir *Bulletin*, xiv, 8.

— Voir Guilloche, xiv, 160.

— *L'amiral Jaubert de Barrault et les pirates de La Rochelle*. Recueil de pièces rares ou inédites publié avec un avertissement et des notes. (Extrait à 100 exemplaires de la *Revue catholique de Bordeaux*). Paris, Alph. Picard, 1894, in-8°, 96 pages.

— *Adolphe Magen (1818-1893)*. Agen, imp. Ve Lamy, 1894, in-4°, 23 pages. (Extrait de la *Revue de l'Agenais* de septembre-octobre 1893).

Souvenirs émus, pleins de charmes, sur un savant et un homme de bien. Que de détails ravissants et que de mots aimables! Vraiment quand on a été connu — et aimé — de M. Tamizey de Larroque, on désirerait vite mourir pour avoir de lui un éloge funèbre.

— *Un notaire d'autrefois. Me Baboulène (de Beauville) peint par lui-même dans sa correspondance inédite avec le comte de Galard de Brassac-Béarn (1792-1797)*. Agen, imp. Ve Lamy, 1893, in-8°, 24 pages. (Extrait à cent exemplaires de la *Revue de l'Agenais)*.

« A mesure que je relisais la correspondance de Pierre Baboulène avec Alexandre-Guillaume de Galard, comte de Béarn, marquis de Brassac; que je pénétrais davantage dans son intimité, je voyais resplendir de plus en plus en lui ce qu'il y a de plus admirable au monde, une belle âme. L'humble notaire ne m'apparaissait pas seulement comme un homme d'une probité parfaite; il dépassait de beaucoup la célèbre définition donnée par le poète Horace : *Integer vitæ scelerisque purus...* » C'est avec des documents communiqués par « M. Louis Greil, ancien directeur de la société des études du Lot et collectionneur aussi aimable que fervent », que M. Tamizey de Larroque a composé cet opuscule, préface et correspondance. Baboulène, malgré son attachement à son client, un aristocrate, eut la chance d'échapper à la guillotine, après avoir été quelques mois emprisonné comme suspect à Agen. Il mourut de fatigue et de chagrin à 44 ans, le 24 septembre 1798. M. Tamizey de Larroque a bien fait de faire revivre le souvenir de cet homme généreux et désintéressé.

Digitized by Google

— *Les correspondants de Peiresc.* XIX. *Le père Marin Mersenne. Lettres inédites écrites de Paris à Peiresc (1633-1637)* publiées et annotées par M. Philippe Tamizey de Larroque et précédées de la vie de l'auteur par le père Hilarion de Coste. Paris, A. Picard, 1894. in-8°, 171 pages. (Extrait de la *Revue historique du Maine*).

On n'a pas à présenter l'ami de Descartes au lecteur; il est assez célèbre, « le plus célèbre des correspondants de Peiresc ». Et cependant M. Tamizey de Larroque a bien fait de réimprimer sa biographie par le P. Hilarion de Coste, opuscule presque introuvable, d'autant que les nombreuses notes de l'éditeur en doublent la valeur. Et il se désole de n'avoir à publier que vingt et quelques lettres du célèbre minime; n'est-ce pourtant pas déjà beaucoup que ces pages inédites qui offrent tant d'intérêt!

— *Idem.* XX. *Lettres inédites du docteur A. Novel écrites à Peiresc et à Valavez, d'Espagne, de Paris, de Bretagne (1625-1634)*, suivies de lettres inédites de quelques autres médecins provençaux (Cassagnes, Mérindol, Senelle). Aix en Provence, Garcin et Didier, imprimeurs, 1894, in-8°, 145 pages. (Extrait à 100 exemplaires des *Mémoires* de l'académie d'Aix en Provence).

Peiresc aura rendu service à Antoine Novel; s'il ne lui avait pas écrit, le médecin ne lui aurait point répondu, et M. Tamizey de Larroque n'eût point songé à savoir qui il était. Voilà comment nous avons quelques détails sur ce docteur, jusqu'ici complètement inconnu. Ses lettres contiennent de tout : considérations politiques et renseignements sur des plantes exotiques, une étude sur les singes et le récit d'évènements militaires. Nous y remarquons de nombreux détails sur le siège de La Rochelle, y compris le cuir du carrosse de madame de Rohan donné en aumône aux pauvres pour être mangé.

—

TAPIE. *Oraison funèbre de S. E. le cardinal Thomas.* (Voir plus haut, XIV, 345).

—

THOMAS (Le cardinal). *Lettre pastorale* de son éminence le cardinal Thomas, archevêque de Rouen, primat de Normandie. *L'alcoolisme.* Rouen, imprimerie Megard, 6 novembre 1893, in-4°, 1003-1022.

— *Lettre pastorale.... n° 81. Leçons de l'heure présente.* Rouen, imp. Megard, 1893, in-4°, pages 1039-1047.

— *Lettre pastorale n° 82. L'église et la démocratie.* Rouen, imp. Mégard, 1894, in-4°.

—

THOMAS (Antoine). *Les noms de rivière et la déclinaison féminine d'origine germanique.* Paris, 1894, in-8°, 17 p. (Extrait de la *Romania*, t. XXII).

—

Université de France. Collège de Saintes. Distribution solennelle des prix. Saintes, imp. Gay, 31 juillet 1894, in-8°, XXXVI-76 p.

Le gérant, NOEL TEXIER.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Par M. Henri Joyer

Actes concernant la société des archives : Admission de membres, 84, 243 ; budget de 1893, 84 ; compte rendu des séances, 1, 81, 83, 161, 241 ; excursion de la société, 165 ; publication du tome xxii des *Archives*, 4 ; souscription pour le monument de Champlain, 4, 85 ; — de Montandre, 85, 162, 243 ; — pour Peiresc, 85, 162, 243.

Archéologie. — *Epoque gallo-romaine* : Les Agésinates, 21 ; les arènes et le musée de Saintes, 184 ; aux arènes, 333 ; fouilles dans les remparts de Saintes, 185 ; substructions gallo-romaines et idole gauloise à Saintes, 95 ; tombeaux gallo-romains à Royan, 183.

Epoque mérovingienne : Cimetière mérovingien à Ebéon, 184.

Epoque romane : Une cuve baptismale du xi^e^ siècle à Saintes, 412.

Epoque moderne : Le cimetière de Montierneuf, 25 ; l'église abbatiale de Chastres, 95 ; plaques de foyer, 407.

Epigraphie : La cloche de Journet, 256 ; inscriptions huguenotes, 187 ; l'inscription et les seigneurs de La Barde, 26.

Numismatique : Médaille offerte à Senac de Meilhan, intendant de La Rochelle, 337 ; numismatique nivernaise, 408.

Beaux arts : Nos artistes au salon, 300 ; le grand diable d'argent, estampe du xviii^e^ siècle, 171 ; image mortuaire, 59, 96 ; tableau de Van-Loo, 95.

Avis et nouvelles. — *Distinctions honorifiques* : Arramy, 167 ; Arvède Barine, 249 ; Aubin, 7 ; Louis Audiat, 6, 249 ; Augereau, 250 ; Auguin, 167 ; Adalbert de Beaucorps, 6 ; Benuraud, 167 ; Berthelot, 404 ; Biais, 167 ; Boissonnade, 249 ; Bouneault, 250 ; M. Bouyer, 6 ; Charron, 167 ; le marquis de Chasseloup-Laubat, 166 ; Chasseriaud, 167 ; Chavanon, 167 ; Chevalier, 6 ; Clouet, 250 ; Compayré, 249 ; Couneau, 249 ; Dangibeaud, 6, 249 ; Delamain, 249 ; Déroulède, 248 ; Eschasseriaux, 249 ; Fleury (Hortense), 7 ; Foucher, 7 ; Georget, 7 ; Granges de Surgères (de), 5 ; Grimaux, 167 ; Guichard, 7 ; Jouan, 250 ; Julien-Laferrière, 249 ; Lemoyne, 7 ; Lessieux, 6 ; Morand, 250 ; Moreau, 94 ; Georges Musset, 167, 249 ; Juliette Pain, 7 ; Robuchon, 250 ; Roy, 166 ; Sagot du Vauroux, 94, 404 ; Tapernoux, 248 ; Thisse, 6 ; Tilly, 7 ; Torlais, 167 ; Vieuille, 250.

Dons de dessins : A la ville de Saintes, 250 ; — d'ouvrages à la société des archives, 95, 166 ; — de médailles, monnaies, buste, vases au musée de Saintes, 333 ; — de photographies au musée de Cognac, 168 ; — de tableaux et de dessins au musée de Saintes, 7 ; — du buste de Guillotin au musée de Versailles, 7.

Errata : 15, 259, 403.

Digitized by Google

Nouvelles diverses : Agrippa d'Aubigné (Achat d'une statue par l'état), 168 ; achat de la maison dite de Henri II, par la ville de La Rochelle, 168 ; — d'une collection préhistorique par la société des sciences naturelles de La Rochelle, 9 ; — association des médecins charentais, 254 ; changements et additions de noms, 167, 168 ; — noms de rues à Cognac, 7 ; — à Gemozac, 333 ; — à Rochefort, 252, 333 ; — à Saujon, 253 ; congrès des sociétés savantes, 5 ; comité du répertoire des fouilles, découvertes et antiquités nationales, 254 ; discours des distributions de prix, 335 ; — de l'anniversaire de la société des archives, 166 ; inauguration à Juilly du buste de l'amiral Duperré, 253 ; — d'une statue à Jonzac et à La Rochelle, 405 ; nom donné à un croiseur d'escadre, 9 ; revue locale à La Rochelle, 94 ; sacre de monseigneur Julien-Laferrière, 336 ; sociétés autorisées, 168 ; soirée à Saintes, 95 ; érection d'un buste à Adolphe Magen, 254 ; — souscription à divers ouvrages, 172, 235, 339, 407 ; subvention pour l'achat d'un terrain aux arènes de Saintes, 332 ; — pour l'annuaire départemental et le classement des archives de la sous-préfecture de Saint-Jean d'Angély, 402 ; — pour la publication d'un ouvrage de M. Henri Bonneau, *Le brave Rondeau*, 168 ; — à la société des archives, 402 ; vente d'autographes, de livres, de tableaux, 10, 169, 298, 338, 408 ; demande de subvention pour l'église et le clocher de Fenioux, 169, 333.

Bibliographie. — I. Allain (E.) ; Angibaud, 67 ; Arbellot, 68 ; Arnodin ; Arnous ; Arvède Barine ; Aubigné (Agrippa d') ; Audiat (Charles) ; Audiat (Louis), 69 ; Aussy (Denys d') ; Authon (Jean d'), 70.

Barbedette, Beaucorps (de) ; Begis, Berchon (E.), 70 ; Bikélas, 71 ; Billaud-Varenne ; Blot (G.) ; Bonnefoy ; Bourdeille (le marquis de), 72 ; Boutelleau ; Bréard ; Bremond d'Ars (A. de), 74 ; Brodut, 75.

Chasseloup-Laubat (le marquis de), 75 ; Chavanon ; Chérot ; Combes, 76 ; Coudreau, 77 ; Cugnac (B. de), 68 ; — (Guy de), 77.

Dampierre (le marquis de) ; Dangibeaud ; Delarbre, 77 ; D'Estrée ; Dienne (le comte de) ; Drochon, 78 ; Ducourneau, 79 ; Dubois ; Duplais des Touches ; Dupré ; Duproix ; Duret, 80.

Fabre, 158 ; Fromaget, 159.

Gautier (B.) ; Gelineau ; Giraudias ; Gourdon ; Granges de Surgères, 159 ; Grasilier ; Guibert ; Guilloche, 160.

Imbart de La Tour, 235.

Jacob (A.) ; Jancard ; Jeandeau, 237 ; Joanne ; Jubault ; Julien-Laferrière, 238.

Lacaze, 238 ; La Morinerie (de) ; Landrieux ; Legendre ; Letard ; Lieutier, 239 ; Lièvre ; Loti, 240.

Maillocheau ; Margry ; Martineau, 322 ; Marty ; Maufras ; Merchier, 323 ; Métais, 68, 323 ; Moinet, 323 ; Mongis ; Moutarde, 324 ; Musset, 325.

Natal ; Natier ; Nicolle, 325 ; Noguès, 326.

Ollivier-Beauregard ; Ordonneau, 326.

Pellisson (Emile) ; Person ; Pineau, 326 ; Poisson ; Poli (Oscar de), 327 ; Portier (Mme I.) ; Puyrinier, 328.

Richard ; Rouillé, 400.

Tamizey de Larroque, 479 ; Tapie ; Thomas (le cardinal) ; Thomas (Antoine), 480.

II. Ouvrages anonymes : *A la mémoire de Jean-Louis Armand de Quatrefages de Breau*, 97 ; *Almanach de l'Indépendant pour 1893 ; — pour 1894*, 67 ; *Annales municipales, ville de Saintes ; Annuaire général de la Charente-Inférieure*, 67 ; *Catalogue du musée de Cognac*, 75 ; *Compte rendu de l'assemblée générale du 6 mars 1892*, 76 ; *— du 28 mai 1893*, 77 (société populaire de la Charente-Inférieure) ; *Fêtes de Samuel Champlain à Saintes, Rochefort et La Rochelle*, 159 ; *Guide illustré. La Rochelle*,

Digitized by Google

etc. 339 ; *Général (le) de Bremond d'Ars*, 239 ; *Grand almanach de Saintes*, 159 ; *Recueil de cantiques*, 400 ; *Solennité commémorative de la naissance du général Lapasset à Saint-Martin de Ré ; Spider-club rochelais*, 478 ; *Statuts de la caisse de secours de l'imprimerie nouvelle de Noël Texier ; Syndicat général des marins et ostréiculteurs du quartier de Marennes*, 478 ; *Université de France ; collège de Saintes*, 480.

III. Journaux : *Avenir (L') commercial de la Charente-Inférieure*, 9 ; *Clairon (Le) de Barbezieux*, 9 ; *Elevage (L')*, 97 ; *Laboureur (Le) de la Saintonge*, 256 ; *Républicain rochelais (Le)*, 9.

Histoire. — Les Augier députés en 1789, 29 ; Jean d'Authon, 338 ; Brouage et nos vieux auteurs, 32 ; l'amiral Bruix, 336 ; Billaud-Varenne et le commandant Polony, 127 ; les Chérade de Montbron ; les Martin de Marcellus, 128 ; combat de Montandre, 4, 93, 166 ; clubs de Charente et de Jonzac, 206 ; capitaines saintongeais au xvi^e^ siècle, 423 ; Chavigny (lettre de M. de) à M. le comte d'Oignon, 251 ; Gaston IV, comte de Foix, 408 ; grand routier (le) de la mer, 30 ; l'homme au masque de fer, 28 ; justice seigneuriale au xv^e^ siècle, 136 ; Rose Lacombe et les clubs de femmes, 257 ; loges maçonniques de l'Angoumois, de la Saintonge et de l'Aunis, 445 ; La Touche-Tréville en prison, 47 ; les maires et les communes de Saintonge, 133, 205 ; Merle de Beaulieu, 405 ; Poltrot de Méré et le chevalier de Méré, 34 ; la Saintonge pendant la guerre de cent ans, 217, 354 ; victimes de la révolution, 350. (Voir aussi *Questions et réponses* et *Variétés*).

Livres et périodiques. — I. Livres : *Un Aide de camp de Napoléon*, 349 ; *Analecta liturgica*, 96 ; *Bernard Palissy*, 256, 395 ; *Le Brave Rondeau*, 315 ; *Chez la Guenuche*, 172 ; *Choiseul et la France d'outre-mer après le traité de Paris*, 171 ; *The Chronology, etc.*, 256 ; *Le Chevalier de Boufflers et la comtesse de Sabran*, 224 ; *Correspondance du bey de Tunis*, 228 ; *Cours d'algèbre élémentaire*, 172 ; *Dictionnaire des familles du Poitou*, 471 ; *Diplomatie de Louis XV*, 97 ; *Documents sur la ville de Royan et la tour de Cordouan*, 473 ; *Enfants de la bible*, 256 ; *En galoches*, 10 ; *Eléonore Desmier d'Olbreuse*, 57 ; *Fables en patois pôitevin*, 11 ; *Une famille de marins*, 62 ; *Figures disparues*, 257 ; *Histoire du cardinal de Richelieu*, 59 ; *Inventaire de l'hôtel de Rambouillet, etc.*, 229 ; *Jean-Marie Du Lau*, 397 ; *Les La Trémoille pendant cinq siècles*, 474 ; *Mémoires de Gourville*, 258 ; — *de Saint-Simon*, 257 ; *Notes pour servir à l'histoire de l'imprimerie*, 170 ; *Origines du caoutchouc*, 60 ; *Œuvres d'André Mage de Fiefmelin*, 99 ; *Ouvrier employé à la fabrique coopérative de papiers d'Angoulême*, 97 ; *Paysages et monuments du Poitou*, 170 ; *Pouillé du diocèse d'Angoulême*, 476 ; *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France, etc.*, 230 ; *Répertoire de bio-bibliographie bretonne*, 12 ; — *des sources historiques du moyen âge*, 11 ; *La révolution d'après M. Taine*, 172, 256 ; *Le spolium de l'évêque de Limoges en 1390*, 339 ; *Summa juris civilis*, 204, 297.

II. Périodiques : *Annuaire du conseil héraldique de France*, 221 ; — *général de la Charente-Inférieure*, 95 ; *Archives historiques de la Gironde*, 255, 471 ; — *de la société française des collectionneurs ex-libris*, 169 ; — *historiques de la Saintonge*, 68 ; — *du Poitou*, 149 ; *Bulletin de la société de géographie de Rochefort*, 52, 151, 316 ; — *du protestantisme*, 54, 98 ; — *religieux*, 256 ; — *de la société des lettres, etc., de la Corrèze*, 54 ; — *de la société archéologique de la Charente*, 55 ; — *de la société des archives de la Saintonge et de l'Aunis*, 75 ; — *de la société archéologique du Vendômois*, 223 ; — *de la société d'archéologie du midi de la France*, 337 ; *Calendario d'oro*, 98 ; *Correspondant*, 97, 169 ; *Courrier de la presse*, 258 ; *Croix de Saintonge*, 317 ; *Écho rochelais*, 256 ; *La grande*

Digitized by Google

encyclopédie, 171 ; *Giornale araldico de Bari*, 58 ; *Journal des débats*, 257 ; — *des savants*, 12 ; *Mélusine*, 171 ; *Mémoires de l'académie des sciences, arts de Caen*, 98 ; — *de la société d'agriculture, sciences d'Angers*, 258 ; *Mémorial de Saintes*, 13 ; *Le monde*, 99, 257 ; *L'ouest artistique*, 406 ; *Phare de La Rochelle*, 405 ; *Le peuple*, 407 ; *La plume et l'épée*, 96, 169 ; *Le prêtre*, 338 ; *La révolution française*, 96 ; *Revue canadienne*, 12 ; — *catholique de Bordeaux*, 13 ; — *des cours et conférences*, 96 ; — *des sciences naturelles de l'ouest*, 96 ; — *des deux mondes*, 317 ; — *de géographie*, 171 ; — *des questions historiques*, 403 ; — *du Bas-Poitou*, 318, 398 ; — *encyclopédique*, 171, 257 ; — *hebdomadaire*, 318 ; — *historique*, 62 ; — *historique de l'ouest*, 338 ; *Tablettes des deux Charentes*, 403 ; *Temps*, 169.

NOTES DE L'ÉTAT CIVIL. — I. *Mariages :* Aubert de Vincelles et Marguerite de Boscal de Réals, 109 ; Bénard et Jeanne Barraud, 183 ; Cornet, et Marie Boilevin, 110 ; de Cugnac et Berthe Ellie, 182 ; Dutriac et Marie Labat, 266 ; Fraval de Coatparquet et Isabelle Alefsen de Boisredon ; Guyonnet et Jeanne Déléonet, 20 ; Jacquet de Heurtaumont et Marie Michel Duroc de Brion, 412 ; de La Taste et Emilie Chassaigne, 111 ; Lunet de La Jonquière et Marie de Fleury, 110 ; Martin et Adèle Martin, 345 ; Martin de Beaucé et Yvonne de Montardit, 412 ; Maurès de Malartic et Madeleine de Ferrand, 109 ; Plancke et Marie Fryson, 266 ; Poittevin de La Frégonnière et Marguerite Alquier, 20 ; Ricard et Sarah Poitevin, 110 ; Rohan-Chabot et Thérèse de Juigné de Lassigny, 412 ; Torel et Marie Lartigue, 20 ; Torterue de Sazilly et Marguerite de La Valette de Montbrun, 344.

II. *Décès :* Alefsen de Boisredon, 261 ; Arlot de Saint-Saud, 262 ; Augé, 108 ; Aviau de Piolant, 102 ; Barraud, 261 ; Henriette Barthélemy, marquise de Dampierre, 265 ; Belenfant, 16 ; Belliard, 262 ; Benignus, 411 ; Billiont, 182 ; de Bois-Juzant, 410 ; Boisnard, 108 ; Bonnaud, 16 ; Bossant, 263 ; Bouet, 19 ; Bouffard, 16 ; Bremond d'Ars, 107 ; — (Anne-Marie de), 17 ; — (Charles de), 18 ; Brillouin, 17 ; Brochard de La Roche-Brochard, 15 ; Brunet de Sairigné, 263 ; Burgaud, 411 ; Canard, 263 ; Canaud, 262 ; Carot, 363 ; Chauzioux, 18 ; Chevalier, 180 ; de Comminges, 409 ; Darsy, 19 ; Marie Denormandie, 342 ; Jeanne Disdier, 181 ; Dubrac, 181 ; Du Cheyron du Pavillon, 343 ; Marie Dufaure, 103 ; Dumontet, 17 ; Esgonnière, 18 ; Faseuille, 192 ; Fleuranceau, 178 ; François, 344 ; Gaigneron de Marolles, 410 ; Gaillard, 103 ; de Gigord, 20 ; Granet, 343 ; Guillon, 103 ; Guy, 102 ; Isambart, 412 ; Jaulin du Seutre de Vignemont, 264 ; Jouneau, 106 ; Jouvenot, 19 ; Julien-Labruyère, 102 ; de Laage de La Rochetterie, 410 ; Lavalette de Monbrun, 105 ; Le Barillier ; Leblond, 264 ; Leps, 20 ; Mallet, 103 ; Malzacher, 103 ; Mangini, 103 ; Marcadier, 264 ; Marot, 104 ; de Meschinet, 182 ; Moinet, 339 ; Morch, 105 ; Moré, 17 ; Morley, 266 ; Nicolas de Lamballerie, 409 ; Orliaguet, 344 ; Olry, 410 ; Paris, 411 ; Plumeau, 19 ; Poincot, 182 ; Poittevin de La Frégonnière, 412 ; Pommier, 265 ; Prévost, 410 ; Quéré, 16 ; Raoulx, 109 ; Réveillaud, 411 ; Reygasse, 17 ; Robert, 103 ; Rogeau, 182 ; Rudelin, 410 ; Rullier, 17 ; Saillenfest de Sourdeval, 181 ; Soulet, 410 ; Tabourin, 18 ; Tercinier, 105 ; Thomas, 178 ; Tourneur, 411 ; Verchère de Reffye, 344 ; Verneuil, 19 ; Vitet, 19.

QUESTIONS ET RÉPONSES : L'*Angelus* en Saintonge, 320, 400 ; armes à déterminer, 66 ; Augereau, curé d'Expiremont, 152, 158 ; Justin Bergue, gardien des récollets de Pons, 64, 155 ; blason d'un maréchal de France, 64, 156 ; Florent Bon, poète saintongeais, 66 ; madame de Chalons, 231, 320, 400 ; le chevalier de Bonnemie, 231, 320 ; le costume des échevins de Saintes, 65, 157 ; la forêt de Crage, 152 ; Albert du Limbeau, ingénieur,

Digitized by Google

399 ; Demontis (la famille), 153 ; étymologie du mot *palate*, 153, 234 ; Jean de La Péruse, poète tragique, 231, 235 ; Jeanne Lescot, 399 ; un ex-libris des La Trémoille, 399 ; monument romain à Saint-Saturnin de Séchaux, 476 ; le baron Ordonneau à Saint-Martin, 159, 233 ; les Pintault rochelais et angoumoisins, 477 ; Poltrot de Méré et le chevalier de Méré, 66 ; romans et récits dont la scène se passe en Saintonge, 65, 232 ; Philippe Roy, 65 ; le capitaine Saint-Lo, 65 ; Jean de Saint-Moris, 65, 158 ; l'auteur du *Triomphe de la catholicité*, 65.

Sociétés savantes et conférences. — I. *Sociétés savantes :* Académie de La Rochelle, 15 ; congrès de la société française d'archéologie, 279 ; — à Saintes, 282 ; — à La Rochelle, 291 ; congrès des sociétés savantes à Paris, 259 ; société artistique et littéraire de l'ouest, 337 ; — de géographie de Rochefort, 14, 94, 102, 258 ; — des sciences naturelles de la Charente-Inférieure, 14, 101, 172 ; — française d'archéologie, 173.

II. *Conférences :* A Cognac, 101 ; à Jonzac, 13 ; à La Jarrie, 13 ; à La Rochelle, 13, 14, 258 ; à Marennes, 13, 14 ; à Rochefort, 13, 14, 101 ; à Royan, 13, 101 ; à Saintes, 14, 101, 333 ; à Saint-Jean d'Angély, 13.

Variétés : Le vingtième anniversaire de la société, 267 ; un blason épiscopal, 251 ; Brouage, 126 ; Campet de Saujon, 333 ; les changements de noms de rues, 415 ; les débuts de l'imprimerie à Poitiers, 429 ; — dans l'Angoumois et la Saintonge, 37 ; excursion de la société des archives à Parthenay, 275 ; une fille d'Alfred de Musset à La Rochelle, 299 ; Julien-Laferrière, évêque nommé de Constantine, 113 ; un livre saintongeais introuvable, 204 ; locutions fautives en style ecclésiastique, 338 ; les œuvres d'André Mage de Fiefmelin et les poètes saintongeais du xvi^e^ siècle, 201 ; — Jean Pallet, 202 ; — Elie Vinet, 202 ; la particule nominale et la noblesse, 209 ; poésies : *L'escarpolette*, 274 ; *Prr' nou vingt ans*, 272 ; *Saintes*, 300 ; *Saint-Georges sur mer*, 205 ; sonnets, 273 ; protestation contre la condamnation de Louis XVI, 125 ; réforme de l'orthographe, 407 ; renouveau charentais, 116 ; La Roche-Courbon, 348 ; Sainte-Routine, 49 ; la société des archives au congrès de la Sorbonne, 174 ; le cardinal Thomas, 345, 406.

TABLE DES GRAVURES

Marque de l'imprimeur Bichon. 192
Marque de l'imprimerie de Saint-Hilaire à Poitiers. 443
Marque de l'imprimeur Bouyer 444
Fac-simile de livres imprimés à Poitiers 431, 433

Digitized by Google

TABLE ONOMASTIQUE

Par M. Henri Joyer

A

Abadie de Saint-Germain (Julie-Charlotte d'), 266.
Abelin, docteur-médecin, 14.
Abilly (Indre-et-Loire), 105.
Abillon (Sylvie d'), 182.
Abos, fief des Achin, 45.
Abzac (D') ; — (Le général marquis d') ; — (Ulric d'), marquis de La Douze ; — (Amalric d'), 15.
Achin, marquis d'Abos, 45.
Adam (Jeanne) 113 ; — seigneur de Puyrenaud, 26.
Admirault, capitaine de frégate, 279.
Advielle (Victor), écrivain, 405.
Agard (Antoine), prêtre, 136 ; — (Charles), 135 ; — (Henri), 135, 136 ; — (Jacques), 135 ; — (Madeleine), 135 ; — (Marie) ; — (Marthe), 134-136 ; — (Thérèse), 136.
Agen, 200, 254, 366.
Agès (Gabrielle-Jeanne d'), 37.
Agilianty, peintre, 447, 454.
Agonac, cant. de Brantôme, arr. de Périgueux, 397.
Agrippa (Cornélius), 266.
Aguesseau (D'), 255.
Aigre, chef-lieu de cant., arr. de Ruffec, 357, 466.
Airvault, chef-lieu de cant., arr. de Parthenay, 166, 279.
Aisse (Jean), 147 ; — (Bertrand), 147, 394 ; — (Prégent), 137, 138, 147 ; — (Guyon), seigneurs de Touverac ; — (Claire), dame de Touverac, 147.
Aix, île, cant. de Rochefort-sur-mer, 53, 130, 133, 152, 228, 350, 351, 355, 406, 408, 410.
Aizenay, cant. de Poiré-sous-Napoléon, arr. de la Roche-sur-Yon, 21.
Ajaccio (Corse), 177.
Alain, prêtre, 403 ; — (E.), 67 ; — (Nicolas), médecin, 422 ; — (Pierre), 169.
Alary, journaliste, 344.
Albert (François), notaire ; — de Cognac ; — du Limbeau (Fr.), ingénieur ; — (Jean-Isaac), receveur des domaines, 399.
Albert-Desgranges, 446, 448-450.
Albret (D'), 371, 382, 385 ; — (Amanieu, sire d'), 369 ; — (Charles d'), 366, 369 ; — (Henri d'), 169, 255.
Alduin, évêque, 236.
Alefsen de Boisredon (Charles), **261** ; — (Elie), 412 ; — (Edmond), 261 ; (Isabelle), 412 ; — (L.-E.), 261 ; (J.-L.-P.), 261 ; — (Louise-Isabelle), 262 ; — (Rodolphe), 261, 262, 412.
Alençon (Le duc d'), 253, 388 ; — (Le comte d'), 371.
Alesme (D'), 255.
Alexandre, lithographe, 160.
Alix (Marie) ; — (Pierre), 16.
Alla, capitaine de douanes, 103.
Allaire, négociant, 470.
Allard (Jacques) ; — (Pérot), 141.
Alleau (Antoine), 145 ; — (Perrin), 143.
Allefonse (Jean), 474.
Allegrain, sculpteur, 460, 462.
Allègre, ancien notaire, 241, 402.
Alliot (Gervais), imprimeur, 56.
Alloue, cant. de Champagne-Mouton, arr. de Confolens, 35.
Alquier, commissaire de la marine, 16 ; — lieutenant de vaisseau ; — (Marguerite), 20.

Digitized by Google

Ambleville, cant. de Segonzac, arr. de Cognac, 392.
Amblimont (La comtesse d'), 53, 354.
Amboise, chef-lieu de cant., arr. de Tours, 294.
Ambroise (Saint), évêque de Saintes, 72.
Amelot, intendant, 11.
Amiens (Somme), 361.
Amiet, curé d'Aunay, 280.
Amillet, docteur en médecine, 463.
Amirault (Henri), 165.
Anastase, empereur d'Orient, 184.
Andigné (Le comte d'), 464.
Andilly, cant. de Marans, arr. de La Rochelle, 19.
André, curé de Saint-Eutrope de Saintes, 413.
Andrival de Corsilhanne, 149.
Andry de La Vigne, poète, 201.
Angennes (Charles d'), 229 ; — (Jean d') ; — (Julie d'), 67, 138, 148 ; — (Lucie-Julie d'), 229 ; — (Nicolas d'), 229.
Angibaud, avocat, 13, 67.
Anglès, chef-lieu de cant., arr. de Castres, 228.
Angleur (Belgique), 342.
Angoulême (Guy d'), 322.
Angoulême (Charente), 21-24, 177, 451, 452, 454, 465, 466, 476.
Anne de Bretagne, 175, 338.
Antezans, cant. de Saint-Jean d'Angély, 85.
Antonin, empereur romain, 192.
Autonin (Saint), 433.
Aoy, fief de Pierre de Louvain, 408.
Apremont (Jeanne d'), 150, 367.
Arbellot, prêtre, écrivain, 68.
Arbouin (Marie-Anne), 194 ; — notaire, 425.
Arcère, oratorien, historien, 292.
Arces, cant. de Cozes, arr de Saintes, 233, 280, 295.
Archambaud, docteur-médecin, 254 ; — (Madeleine), 411.
Archiac, chef-lieu de cant., arr. de Jonzac, 4, 73, 74, 136, 156, 162, 195, 196, 233, 357, 413, 476.
Archiac (D'), 363 ; — (Le comte d'), 162 ; — (Aymon d'), 371 ; — (Jean d'), 199.
Archingeay, cant. de Saint-Savinien, arr. de Saint-Jean d'Angély, 318.
Arcussia (D'), 53.
Ard (Gaston), ingénieur, 243.
Ardenne, château, com. de Moulidars, cant. de Hiersac, arr. d'Angoulême, 42.
Ardouin, docteur-médecin, 13, 103.
Ardouins (N. de), 428.
Arguenay (Julienne d'), 229.
Arles (Bouches-du-Rhône), 243.
Arlot (Aymard d'), comte de Saint-Saud ; — (Emilie d') ; — (Augustin d') ; (Gustave d'), barons de Saint-Saud, **262** ; — (Roger d'), marquis de Cumond, 262.
Armagnac (Le comte d'), 369, 371, 374 ; — (Bernard d'), 378.
Armaillacq (Alexandrine d') ; — (Louis d'), 109.
Arnaud, Arnault, banquier, 280, 398, 470 ; — avoué, 457, 458 ; — curé de Saint-Epain, 226, 227 ; — marchand, 455 ; — sieur des Ruhes, 463.
Arnodin (F.), ingénieur, 69.
Arnould, marquis de La Rochecourbon, 28.
Arnous, député, 69.
Arquesson, avocat, 100 ; — (Pierre), poète, 201.
Arramy, instituteur, 167.
Arras (Pas-de-Calais), 387, 388.
Arresrac (François), capitaine, 423.
Arrondel, 460, 462.
Arrou, docteur-médecin, 254.
Ars, com. du cant. de Cognac, 233, 413.
Ars en Ré, chef-lieu de cant. arr. de La Rochelle, 293, 301, 303, 310,
Artois (Le comte d'), 463.
Artus (Michel), 149.
Arundel (Le comte d'), 360.
Arvède Barine (Mme Vincent), 69, 249.
Arvert, cant. de La Tremblade, arr. de Marennes, 20, 193, 264, 391, 473.
Asheri-Khan, ambassadeur de la Perse, 468.
Asnières (D'), capitaine ; — (Cécile d'), 156.
Asselin, sous-préfet de Vire, 33.
Astaix, 183.
Atgier, docteur-médecin, 177.
Aubel, receveur des finances, 463.
Aubert (Caroline), 77.
Aubert de Vincelles (Le vicomte) ; — (Amédée), 109.
Aubert du Petit-Thouars (Les), 62-64.
Aubeterre (François d'), maréchal de France, 98.

Digitized by Google

Aubeterre, chef-lieu de cant., arr. de Barbezieux, 37, 98, 321.
Aubeville (Aubin d'), 156.
Aubigné (Agrippa d'), 65, 69, 80, 96, 147, 156, 168, 202, 232, 233, 396.
Aubigny, fief de Jean Stuart de Darnley, 379.
Aubin (Edmond), 7.
Aubineau, poète, 202.
Aubusson (Creuse), 293.
Auch (Gers), 399.
Audenarde (Belgique), 434.
Audiat (Charles), 69 ; — (Edouard), 269, docteurs médecins ; — (Gabriel), professeur, 3, 69, 82, 83, 85, 87-92, 101, 124, 125, 164, 174, 205, 246-249, 269, 273, 313 ; — (Louis), 2, 3, 6, 24, 52, 55, 64, 67, 69, 70, 81-83, 85, 87-92, 98-100, 133, 148, 156, 163, 164, 174, 187, 199, 201, 215, 223, 241, 242, 246-249, 256, 267-269, 273, 276, 282, 284, 286, 290, 330-332, 334, 338, 354, 357, 397, 399, 402, 415, 422, 453.
Audoin (Jacques), 426.
Audoin-Dubreuil, 112.
Augé-Poitou, 463.
Auger (Etienne), artiste peintre ; — (Nicolas), **108** ; — (Mme), 243.
Augereau, Augeraud, 242 ; — (Eléonore), 105 ; — (William), 190, 250 ; — curé d'Expiremont, 152, 158.
Augier, 449, 450, 453 ; — député, 163 ; — (Emile), 120 ; — (Ph.), 208.
Augier (Les) ; — de La Sausaye ; — de Chezeau, 29, 30.
Augier de La Jallet de Rechignevoisin de Guron, capitaine d'infanterie, 168.
Augier-Galienne, 450, 465.
Auguin, artiste peintre, 167, 300, 302, 303, 305, 309, 310, 313, 330.
Aumagne, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean d'Angély, 11.
Aunay, com. de Châtenay, cant. de Sceaux, 83.
Aunay, chef-lieu de cant., arr. de Saint-Jean d'Angély, 11, 20, 28, 150, 173, 193, 250, 257, 269, 280, 281, 291, 293, 294, 325, 330, 367, 393, 426, 463, 464, 466, 468.
Aussy (Denys d'), 62, 70, 81-83, 85, 87-92, 98, 150, 162, 164, 202, 205, 221, 226, 232, 241, 242, 247, 248, 267, 268, 269, 271, 332, 394, 403.
Authon (Antoine d'), 242 ; — (Jean d'), 70, 338.
Authon, *Auton*, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean d'Angély, 242, 338, 407.
Autun (Saône-et-Loire), 294.
Aviaud (Charles d') ; — (Georges d'), comte de Piolant, **102**.
Avrard, greffier, 465, 467.
Avy, cant. de Pons, arr. de Saintes, 13, 134, 135, 195, 476.
Aymard (Vincent), marchand, 298.
Aymé, écrivain, 352.
Ayraud (Augustine), 131.
Aytré, com. du cant. de La Rochelle, 150, 295.

B

Babinet de Rencogne (Gustave), 157.
Babinot, notaire, 83, 241.
Baboulène, notaire, 479.
Babut (Théophile), 105.
Bachelier, architecte, 288.
Bachelot, curé de Tonnay-Charente, 207.
Bademann, 57.
Bader (Clarisse), 99.
Bafferon, 27, 28.
Baigne, ou *Baigne Sainte-Radegonde*, chef-lieu de cant., arr. de Barbezieux, 13, 136, 138, 145-148, 292, 401, 470, 476.
Baillie (Jean), pair, de Mauché, 388.
Balanzac, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 17, 422.
Balavoine, seigneur de Pontus, 176.
Ballande, pasteur, 342.
Ballonfeau (Jacques), poète, 202.
Ballot, gouverneur du Sénégal, 264.
Ballouet (David), 143.
Ballu, architecte, 293.
Ballue, député, 212.
Baltazar (Pierre), 410.
Balzac, écrivain, 117, 158.
Balzac de Forny, 409.
Baraudin, capitaine de vaisseau, 131.
Barbazan (Arnaud-Guillem), 94, 166, 366, 373-375.
Barbe, 266.
Barbedette, sénateur, 70, 404.
Barbey, ministre de la marine, 216, 341.
Barbezières (François de), 36.
Barbezieux, ministre de Louis XIV, 216 ; — (Henri de), 10 ; — (Richard de), 62.

Digitized by Google

Barbezieux (Charente), 262, 373, 374, 405, 450, 453, 466, 468, 476.
Barbiche, chef des routiers, 390.
Barbier de Montault (X.), 59, 96, 98, 156, 251, 256, 338, 339, 407.
Barbier de Vouillay, capitaine de vaisseau, 460.
Barbot (Amos), historien, 292, 364, 379, 386 ; — maire de Pons, 134, 135 ; — (Anne), 134 ; — (Jean), 135 ; — (Marie), 136 ; — (Michel), 135 ; — (Peyrot), 144 ; — (Pierre), 136 ; — avocat, 454, 455 ; — négociant, 465 ; — de La Trésorière, 42.
Barbotin, graveur, 301, 310.
Barbraud, Barbreau, docteur-médecin, 262 ; — propriétaire, 458.
Bardes, fief des Agard, 134.
Bardet, capitaine de navire, 131 ; — sellier, 470.
Bardon, 178, 183.
Barentin, intendant, 151.
Barère, conventionnel, 408.
Bargeaud, 19.
Bargignac (J.-R. de), 453.
Barillot, artiste peintre, 300.
Barin, 2, 3, 86.
Baron, greffier, 103 ; — (Cécile), 61 ; — (Frédéric), 85 ; — (Guidon), 142 ; — (Marguerite), 178 ; — juge de paix, 342.
Baron de Touchelonge (Pierre), 134, 206.
Barraud, Barrault, Barreau, 81, 458 ; — pharmacien, 183 ; — (Emile), 242, **261** ; — (Gustave), 83 ; — (Jean), 149 ; — (Jeanne), 183 ; — (Marthe), 44 ; — (Pierre), 261 ; — (Théophile), capitaine, 183 ; — notaire, 453.
Barraud de Beaulieu, 463.
Barré (Anne), 103.
Barr Ferrée, 256.
Barrias, sculpteur, 179.
Barrière-Flavy, archéologue, 240.
Barthélemy (André), 183 ; — (Le marquis) ; — (Anicet) ; — (Henriette), **265**.
Barthélemy (Anatole de), 83, 174, 258, 271, 280, 281, 413 ; — (Le comte de), 258.
Barthélemy-Benoit, docteur-médecin, 14.
Bassac, cant. de Jarnac, arr. de Cognac, 391, 476.
Basselin, écrivain, 33.
Basset, 14.
Bassompierre, évêque de Saintes, 247.
Bastard, Batard (Louis), 141 ; — (Marie-Henriette), 125.
Bastier de La Péruse (Jean), 235.
Bauçay (Marguerite de), 150.
Baudéan (Le marquis de), 448.
Baude de Maurceley-Lajallet (M^me^) ; peintre, 301.
Baudin (Nicolas), capitaine, 99.
Baudouin (Franck), 311 ; — graveur, 301 ; — poète, 201, 202.
Baudry, 449 ; — conseiller municipal, 417 ; — prêtre, 240.
Baugé, Beaugé (Dominique), 138, 143, 144.
Baugé, 378.
Baurein (L'abbé), écrivain, 255.
Bayonne (Basses-Pyrénées), 365, 366, 393.
Bazauges (Le seigneur de), 386.
Bazeries, commandant, écrivain, 28.
Bazin (Marie-Anne), 399 ; — (René), 357.
Béarn (Le comte de), 464.
Béarn, com. de Perpignan, 479.
Béatrix (Augustine), 181.
Beaucaire (Le comte de), 230.
Baucaire, com. de Saint-Amand de Nouère, cant. de Hiersac, arr. d'Angoulême, 342.
Beauchamp (De), 280 ; — (Henry de), seigneur de Charbonnières ; — (Henry de), seigneur de Grand-Fief ; — (Elisabeth de) ; — (N. de), 27.
Beauchêne, com. de Cerizay, arr. de Bressuire, 113.
Beauchet-Filleau (Henri), 11, 98, 182.
Beaucorps (De), conseiller municipal, 417 ; — (Le baron Adalbert de), 6 ; — (Le comte Maxime de), 70, 242.
Beaudequin (Charlotte), 263.
Beaufort (Le duc de), 228.
Beaufour (Adélaïde), 47.
Beaugency, chef-lieu de cant., arr. d'Orléans, 383.
Beauharnais, 13.
Beaulieu (De), dit Briaille, capitaine, 228.
Beaulieu, 226 ; — fief de Chérade, 41.
Beaumaine, com. de La Chapelle des Pots, cant. de Saintes, 269.

Digitized by Google

Beaumanoir (De), 4, 384, 385.
Beaumé, 467.
Beaumont (Claire de), 425 ; — (Joachim de), 425 ; — (Léon de), évêque de Saintes, 66, 349, 422, 425 ; — (Marie de), 425.
Beaunac (en Périgord), 41.
Beaurech, cant. de Craon, près Bordeaux, 112.
Beauregard (De), 79.
Beauregard. (Voir Labrousse, 351).
Beauregard, com. de Saint-Mary, cant. de Saint-Claud, arr. de Confolens, 321.
Beaurepaire, fief de Pasquereau, 26.
Beaussais, cant. de Celles, arr. de Melle, 37.
Beauvais-sur-Matha, cant. de Matha, arr de Saint-Jean d'Angély, 41, 425, 426.
Beauville, 479.
Beauville, fief des Talleyrand, 321.
Béchet, curé de Saint-Savinien, 98.
Bédenac, cant. de Montlieu, arr. de Jonzac, 324.
Bedfort (Le duc de), 382.
Begaut (Hélie), 349.
Begeon (René), seigneur de Villemanseuil ; — (René-François), 27.
Begis (Alfred), écrivain, 70, 72, 130.
Begon, 13 ; — intendant de La Rochelle, 53, 252.
Béhagle (De), 13.
Belair, entre Saintes et Pons, 77.
Belcier, 255.
Belenfant (François) ; — (Jules), commissaire de la marine, **16**.
Belin de La Caillère (Marie), 62.
Bellac (Haute-Vienne), 46.
Bellanger, inspecteur d'académie, 335.
Bellegarde (Le duc de), 349.
Bellesculée (P.), imprimeur, 442.
Belleville, capitaine de navire, 460 ; — (Le sieur de), 425.
Belleville, fief de Harpedane, 150, 367.
Belliard (Philippe), **262**.
Bellièvre (Le chancelier), 422.
Bellisle, fief de Marguerite de Bertin, 234.
Belle-Isle en mer, chef-lieu de cant., arr. de Lorient, 406.
Bellot, capitaine de frégate, 14 ; — (Joséphine de), 343.
Belloteau, marchand, 470, 471.
Belnoue (Adélaïde), 104.
Belot des Minières, évêque de Poitiers, 345.
Beltrémieux, 14, 291, 292.
Bénard, curé de Saint-Etienne de Chinon ; — (René), commerçant, 183.
Benages, cant. de Lubersac, arr. de Brive, 46.
Benet, cant. de Maillezais, arr. de Fontenay-le-Comte, 373.
Benezech, pasteur, 342.
Benignus, pasteur, **411**.
Benoist, employé, 458.
Benon, cant. de Courçon, arr. de La Rochelle, 385, 475.
Benuraud, instituteur, 167.
Béraud, Bérauld, 195 ; — (Gustave), 261.
Berchon (Ernest), 70, 71.
Bergasse (Abel) ; — (Nicolas), 64.
Berge (Jean), 17.
Berger (René), 97.
Bergue (Justin), 64, 155 ; — (Thomas), récollets, 155.
Berluc-Pérussis (Léon de), 70.
Bermond. (Voir Bremond).
Bernard, 178 ; — avoué, 446, 450, 456 ; — avocat, 457 ; — (Laurent), 149 ; — (Omer), instituteur, 14 ; — (Samuel), sous-préfet, 29 ; — juge, 450, 451, 465 ; — propriétaire, 457 ; — archiprêtre d'Arles, 397 ; — jurisconsulte, 458.
Bernardin (Yvon), 137.
Bernessard, com. de Gemozac, 425.
Berneuil, cant. de Gemozac, arr. de Saintes, 17, 18.
Beroalde de Verville, 157.
Berquin, lieutenant-colonel, 216.
Berroier, commissaire de police, 470.
Berry, 402 ; — (Auguste), 315.
Berry (Le duc de), 150, 151, 218, 221, 355, 356, 358, 360, 362, 366, 369, 371, 392.
Berry, fief des Clermont, 211.
Bertaud, Berteau, 100 ; — (Charles), 311 ; — (Elie), 406 ; — (Elie-Charles), 301.
Berthelé (Joseph), archiviste, 250.
Berthelin de Doulevant (Albertine), 46.
Berthelot, prêtre, 404.
Bertheroy (Jean), poète, 263.
Berthet (Elie), 157.

Digitized by Google

Berthomet, curé de Cercoux, 266.
Berthus, lieutenant de la maréchaussée, 454-456.
Bertin, contrôleur-général, 61 ; — (Marguerite de), 234.
Berton (Barthélemy), 32, 54, 170, 171 ; — (Jean), 54, 170, 171 ; — (Martin), imprimeurs, 170, 171 ; — (Paul), 54 ; — ingénieur, 280.
Berzy, fief de Pierre de Louvain, 408.
Besançon (Doubs), 429, 433, 434.
Besnard, président du tribunal civil de Blois ; — (Louise) ; — (Paul), 111.
Bessé, com. du cant. de Saint-Calais, 183.
Besson (Albert), 452, 453 ; — négociant, 465, 466.
Beusses, com. de Baigne, arr. de Barbezieux, 476.
Bèze (Théodore de), 55.
Béziers (Hérault), 380.
Biais (Emile), écrivain, 95, 167, 174-176.
Bichon (Etienne), imprimeur, 192, 193, 197.
Bidaut, échevin de Saint-Jean d'Angély, 363, 375.
Bienvenu (Cécile) ; — (Léon), 111.
Bigaré, agent municipal, 469.
Bigelot (Virginie), 263.
Bignay, com. du cant. de Saint-Jean d'Angély, 295, 389, 472.
Bigot (Ulysse), 137.
Bigot de Beaulon (Adélaïde de), 107 ; — (Françoise), 17.
Bikelas (D.), écrivain, 71.
Billaud (Victor), éditeur, 10 ; — (René), 97.
Billaud-Varenne, conventionnel, 70, 72, 86, 129-133, 163, 164, 244, 408.
Billiont, chef de bataillon, **182**.
Billy, 327, 328.
Binet (Nicolas), 478 ; — de Marcognet, 477, 478 ; — (Pierre-Louis), 477, 478.
Biras (Dordogne), cant. de Brantôme, arr. de Périgueux, 353, 397, 398.
Biron (Le maréchal de), 255.
Biron, cant. de Pons, arr. de Saintes, 134, 135, 184, 240, 250, 289, 290, 323, 472.
Birot, 311 ; — prêtre, 172, 256.
Biteau, 52, 102.
Bladé (J.-F.), 21, 22, 23.
Blanc (Jean), notaire, 150 ; — sieur de Rouffiac, 100.
Blanchard (Marguerite), 103 ; — (Marie), 18.
Blanchemain (Paul), 263.
Blanchet, prêtre, 335.
Blandin, 456.
Blanlœuil, notaire, 470, 471.
Blanzac, chef-lieu de cant., arr. d'Angoulême, 43-45, 117, 466, 468.
Blaye (Gironde), 294, 366, 369, 393.
Blénac, com. de Saint-Symphorien, cant. de Saint-Aignan, arr. de Marennes, 28.
Blois (Charles de), 195, 379 ; — (Henri-Geoffroy de), 194 ; — (Nicolas de), 425 ; — (Olivier de), 379.
Blois (Loir-et-Cher), 223, 294.
Blondeau (Antoinette), 263.
Blondé de Messemé (Hyacinthe-Céleste), 62.
Blondel (Nicolas), 293.
Blossac (M^me^ de), 354.
Blot, pasteur, 72, 101.
Blouin (Perrine), 232.
Blutel (Jean), directeur des douanes ; — (Marie-Laure), 45.
Bodin (Marie), 198.
Bodson, colonel, 170.
Boffinton, préfet, 469.
Boileau (Nicolas), 215.
Boilevin, négociant, 83, 110 ; — (Marie-Irma), 110.
Boilhet (Jean) ; — (Perin), 143.
Boin (Antoine) ; — (Elisabeth), 110.
Bois, cant. de Saint-Genis, arr. de Jonzac, 114, 198, 206.
Bois-Breteau, cant. de Brossac, arr. de Barbezieux, 147.
Bois-Juzan (Maximien de) ; — (Pierre de), **410**.
Boislisle (A. de), 257.
Bois-Marjac, com. de Fouras, cant. de Rochefort, 97, 243.
Boisnard (Jean) ; — (Jean B.-E.), prêtre, **108**.
Boisredon, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 261.
Boisroche, fief des Curzay, 449.
Boisron (De), 456.
Boisselier, agent administratif de la marine, 14, 96, 101, 316.
Boissonnade, professeur, 177, 249.
Bolle, négociant, 466.

Digitized by Google

Bompart, commissaire de la marine, 460, 462.
Bon (Florent), poète, 66, 67.
Bonaparte (Jérôme), 254 ; — (Joseph), 468 ; — (Roland), 298.
Bonhomme (Jean), libraire, 431.
Bonnac (De), évêque, 353.
Bonnat, peintre, 314.
Bonnaud, Bonneau, prêtre, 16 ; — (François), poète, 202 ; — (Françoise), 42 ; — (Henri), 15, 168, 315 ; — juge, 342.
Bonnault d'Houet (Le baron de), 282, 294.
Bonnefoy, évêque de La Rochelle, 68, 72, 114, 180, 256, 336, 345, 346.
Bonnegens (Joséphine de), 182.
Bonnemie, com. de Saint-Pierre d'Oleron, arr. de Marennes, 231, 320.
Bonnevaux, com. de Marçay, cant. de Vivonne, arr. de Poitiers, 13.
Bonnin, 458 ; — (Vivien), 142.
Bonniot de Salignac, 450.
Bonnot de Condillac (L'abbé), 216 ; — de Mably (Gabriel), 216.
Bonouvrier (Papin de), 429.
Bonplan, 292.
Bonsonge (J.-C. de), lieutenant, 61.
Booth (La maréchale), 121.
Bora (Catherine), 51.
Borch (Félicie de), 409.
Bordage (Edmond), 257.
Borde (Jean), 453.
Bordeaux (Gironde), 294, 366, 393, 446, 452, 464.
Bordelande, com. du Bois, cant. de Saint-Genis, arr. de Jonzac, 194.
Bordenave, pasteur, 342.
Boreau (Agnès) ; — (Etienne), 25.
Bors, fief des Eschallart, 318.
Bosc, architecte, 282, 286.
Boscal, 338 ; — de Réals (Charles-Louis de), colonel ; — (Marguerite de), 109 ; — de Mornac, 109, 337.
Bosco (De), notaire, 442.
Bossant (Ernest-Henri), général ; — (Léon) ; — (Urbain), **263**.
Bossard, prêtre, 398.
Bossu, sous-préfet de Marennes, 109.
Bossuet (Elisabeth), 206.
Botreaux (William), 377.
Bouchard (Amaury), 91 ; — (Anne) ; — (Louis), 147 ; — d'Aubeterre (Josias) ; — (Françoise), 147 ; — d'Esparbès de Lussan (Henri), 98.
Boucher, Bouchet, 255 ; — (Claude), 81, 83, 85 ; — imprimeur, 442, 445.
Boucher de Molandon, 6.
Bouchet des Mortiers (Pierre), poète, 201.
Boucherie (Pierre), 426.
Boucheron, conseiller municipal, 417.
Boucicaut (Le maréchal de), 358, 362.
Boudin (Catherine), 44 ; — maire du Château, 467.
Boudinet, évêque d'Amiens, 108, 113, 336 ; — prêtre, 411.
Bouet (Jean-Joseph), capitaine, **11**.
Bouët du Portal (Jane), peintre, 7.
Bouex, com. du cant. d'Angoulême, 34-37.
Bouffar, Bouffard, 105, 252 ; — (Georges), 19 ; — (Pierre), commissaire de la marine, — (Pierre-François), **16**.
Boufflers (Le chevalier de), 97, 224-226.
Bougainville (De), navigateur, 152, 316.
Bougon, charpentier, 460.
Bouguereau, peintre, 178, 271, 292, 300, 307-310, 313, 330, 345.
Bouguié, colonel, 263.
Bouhard, notaire, 242.
Bouillon (Henri), sculpteur, 7, 312.
Bouisserin, législateur, 457.
Boulac, (Bretagne), 389.
Bouland, docteur-médecin, 169.
Boulanger, sénateur, 341 ; — Félicité, 114.
Boulay, médecin, 29.
Bouloumié, conférencier, 13.
Bouncault (Arthur), 250, 282, 293.
Bouquessu, fief des Des Montils, 153.
Bouquier (Marie), 353.
Bourbon (Le duc de), 276, 357, 358, 364, 366, 371, 372, 383 ; — (La duchesse de), 471 ; — (Le cardinal de), 174 ; — (Charlotte de), 198 ; — (Jacques de), 380 ; — (Jean de), 356, 380, 387 ; — (Louis de). 387 ; — (Marguerite de), 369 ; — (Pierre de), 356.
Bourcier (Louise-Nona), 77.
Bourcy (Edmond), 85, 169, 254, 333.
Bourdé, curé de Saint-Eutrope de Saintes, 115, 412-415.

Digitized by Google

Bourdeaux Les Rouches, 64.
Bourdeilles, 271 ; — (Le marquis de), 72-74, 223 ; — (Claude, comte de) ; — (François de), 74, 242 ; — (Françoise de), 74 ; — (Barthélemy de) ; — (Henri de), 73, 74 ; — (Marguerite de), 74 ; — (Pierre de), 72, 73.
Boureau (Jean), 408.
Bourg-Charente, cant. de Segonzac, arr. de Cognac, 218, 358, 359.
Bourg-sur-Gironde, chef-lieu de cant., arr. de Blaye, 299, 369, 393, 428.
Bourg d'Iré, cant. de Segré, 358.
Bourgeois (Justin), 280 ; — (Léon), député, 405.
Bourges (Cher), 371, 380.
Bourgogne (Le duc de), 356, 361, 362, 365, 368, 371, 376, 377-379, 388.
Bourgoing (Pierre-Horace), 36.
Bourgueil, chef-lieu de cant., arr. de Chinon, 226.
Bourignon, archéologue, 200, 290, 421.
Bourloton (Edgard), 398.
Bournet, com. de Courgeac, cant. de Montmoreau, arr. de Barbezieux, 476.
Bournon (Fernand), 244.
Bournonville (De).
Bouron (Clémence), 266.
Bourut (Mme Faseuille), 102.
Bourrigault (Gilles), 425, 428.
Bourru, médecin en chef de la marine, 241.
Bourzes (Meriot), boucher, 149.
Boussac (Le maréchal de), (Voir La Brosse).
Boussac, fief des Perrin, 136.
Boutelleau (G.), poète, 74, 116, 121, 122, 124.
Bouteville, cant. de Châteauneuf-sur-Charente, arr. de Cognac, 82, 218, 219, 220, 358-363, 401, 472.
Bouthinon (Catherine), 128.
Boutier, curé de Villeneuve-la-Comtesse, 19.
Boutillier, écrivain, 440.
Boutin, 107 ; — avocat, 181.
Bouvet, amiral, 99 ; — artiste peintre, 300, 304 ; — (Max), 330.
Bouyer, prêtre, 280 ; — (Jean), 332, 440-445 ; — officier de santé, 467 ; — (Léon), avocat, 101 ; — (Maurice), médecin, 6, 101.
Boyer, 299 ; — avocat, 280 ; — religieux, 64, 155.
Boyneau, maison noble des Félix, 26.
Boysseau, poète, 202.
Boysset (Jean), 205.
Boysseul (Jérémie), poète, 100, 201, 202.
Brac (Marie), 16.
Brach (Pierre de), 255.
Bradshaw, 446.
Braille, principal du collège Mazarin, 399.
Brambro, capitaine anglais, 4.
Brantôme, chef-lieu de cant., arr. de Périgueux, 369.
Braquemont (Robert de), amiral de France, 375-377.
Brassac, fief des Galard, 479.
Braud (Victor), 196.
Bréard (Charles), écrivain, 74, 98 ; — (Léontine), 412.
Breau, mécanicien, 471.
Bréguille, 240.
Brejon, 280 ; — avocat, 76.
Brelay (Guillaume), 143.
Bremond d'Ars (De), 111, 164, 202, 233, 239, 247 ; — (A de), 4, 12, 74, 107, 162, 262, 271, 291 ; — (Anne de), **17** ; — (Charles de), **18**, 167, 239 ; — (Eusèbe de), 18 ; — (Fernande de), 107 ; — (Guillaume de), 17, 107, 328 ; — (Jeanne de), 107 ; — (Josias de), 17, 107 ; — (Jules-Alexis de), 18 ; — (Marie-Laure-Thérèse de), 107 ; — (Marie-Isaure de) ; — (Marie-Mélanie de), 18 ; — (Pierre de), 107, 290, 291, 328, 421 ; — (Théophile de), 18, 107, 115, 284.
Brémontier, ingénieur, 255, 474.
Bresle, près Beauvais, cant. de Nivillers, arr. de Beauvais, 114.
Bressuire (Deux-Sèvres), 360.
Brest (Finistère), 365.
Bretagne (Le duc de), 355, 362, 365, 383, 385.
Brétinauld de Méré, 111, 280.
Breuve, diocèse de Sarlat, 352.
Briagne, com. de Corme-Ecluse, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 349.
Briand (L'abbé), 155, 280.
Briand de Vallée, 91.
Briault, avocat, 422, 457.
Brie (Le marquis de), 464 ; — (Le vicomte de), 450.

Digitized by Google

Brie-sous-Archiac, com. d'Archiac, arr. de Jonzac, 402.
Brignolles (Var), 447.
Brigueil, com. du canton de Confolens, 7.
Brihan, négociant, 446.
Brillac, canton de Confolens, 240.
Brillouin, 11 ; — paysagiste, **17** ; — (Sophie), 102.
Brion, en Languedoc, 412.
Brisson, 420 ; — médecin, 254 ; — maire de Cognac, 446 ; — (Madeleine), 154.
Brissonneau, commis-négociant ; — chirurgien, 458.
Brive (De), 456.
Brives-sur-Charente, cant. de Pons, arr. de Saintes, 413.
Brochard (Louis), comte de La Roche-Brochard de Champdeniers ; — Louis-Clémentin) ; — (Louis-Henri) ; — (Renée), **15**.
Brochon, 255.
Brochot, officier de santé, 467.
Brodut (L'abbé Médéric), 75.
Bron, 107.
Brons, seigneurs de La Romiguière. 176.
Brossa (Bertrand de), 435-438, 442 ; — (Jean de) ; — (Pierre de), 439.
Brossac, chef-lieu de cant., arr. de Barbezieux, 470.
Brossard, architecte, 280.
Brossard de Favières (Berthe) ; — (Marguerite), 344, 345.
Brouage, com. d'Hiers-Brouage, arr. de Marennes, 13, 32-34, 62, 126, 134, 163, 169, 257, 316, 317, 322, 330, 346.
Broue, com. de Saint-Sornin, arr. de Marennes, 150, 257.
Broussard (Anne-Marie), 30 ; — (Marie-Judith), 29.
Brudieu (Anne), 19.
Brugière (L'abbé), écrivain, 350-353.
Bruix, amiral, 336, 337.
Brulain (Deux-Sèvres), 18.
Brulatour, curé de Moings, 352.
Brun, professeur, 335.
Brun, château (Gironde), 429.
Bruna, receveur des contributions, 467.
Brunaud (Paul), avoué, 200, 279, 282, 283, 290, 291, 421.
Brunet, 203, 434 ; — (Françoise), 29, 30 ; — juge, 467.
Brunet de Sairigné (Gabriel), avocat, **263**.
Brung, 280 ; — avocat, 458 ; — conseiller municipal, 417.
Bruno (Marie de), 264.
Brunswick (Le duc de), 57.
Brutails, archiviste, 282, 293, 294.
Buat, sculpteur, 301, 311.
Buchan (Le comte de), 378, 379, 381.
Buchon (Max), 39.
Buckingham (Le comte de), 355, 356.
Buffet (Jean), 358.
Buffetaud, officier d'administration, 105.
Bugeaud (Françoise), 20.
Buisson, ingénieur, 53.
Bujeaud (Jérôme), 39.
Bujet, général, 457.
Bulckeley (Charlotte), 156.
Bulonde, fief des Labbé, 28, 29.
Buor (Maurice), 149.
Burdeau, député, 341.
Bureau (Jean), 392.
Bureau de La Rivière (Jean), 394.
Burgaud, écrivain, 28 ; — (Emile), **411** ; — des Marets, 11.
Burges (Jean), imprimeur, 32,
Burgh (Robert de), 354.
Burguet, 474 ; — de Chauffailles (Bernard) ; — (Lucie), 46.
Burie, chef-lieu de cant., arr. de Saintes, 110, 184, 343.
Burleigh (Simon), 150.
Burley (Bertrande de) ; — (François de), 334.
Busquet, seigneur de Pélisson, 450.
Bussac, com. du cant. de Saintes, 110, 422, 470.
Busserolles, cant. de Bussières-Badil, arr. de Nontron, 41.
Bussière, écrivain, 234.
Buthler, enseigne de vaisseau, 460.
Buzay, fief des Harouard, 42, 45.

C

Cabaret d'Orville, 357.
Cabat, peintre, 17.
Cabault (Etienne), 425, 426.
Cabié, artiste peintre, 300, 305.
Cadiot (Gobert), 394.
Cadoret, notaire, 155.
Caffin (Pierre), avocat, 27.

Digitized by Google

Cagnat, professeur d'épigraphie, 115.
Caila (Pierre-Martin de), 70, 71.
Caillaud (L'abbé), écrivain, 350 ; — marchand, 460.
Caillière (L.-H. de), gouverneur général du Canada, 12 ; — (Fr. de), diplomate ; — (Marie de), 409.
Caillon, 276.
Calais (Pas-de-Calais), 355.
Calas, pasteur, 258.
Callandreau, notaire, 402.
Callot, 292.
Calvet (A.), sénateur, 13, 85, 342 ; — (Thérèse), 343.
Calvin (Jean), 51.
Cambacérès, archi-chancelier, 468.
Cambrai (Adam de), 381.
Campet (Anne de), 253 ; — (César de), 253 ; — (Denys de) ; — (Pierre de), 253, 333-335, 403 ; — (Jean de), 334 ; — (Louis de) ; — (Marthe de) ; — (Samuel de), 253.
Canard, colonel, **263**.
Canaud, négociant, **262**.
Cancale, chef-lieu de cant., arr. de Saint-Malo, 181.
Cantaloube, capitaine de frégate, 241, 282, 287, 288, 295.
Canteau (Jean), 149.
Capelle, 467.
Capian, cant. de Cadillac, arr. de Bordeaux, 112.
Caprara-Ticfod, 467.
Carcassonne (Aude), 379.
Cardan (Jérôme), 266.
Cardan, cant. de Cadillac, arr. de Bordeaux, 112.
Cardinau (Giret), 149.
Carlat, cant. de Vic-sur-Cère, arr. d'Aurillac, 167.
Carlepont, cant. de Ribecourt, arr. de Compiègne, 294.
Carloix (Vincent), écrivain, 424.
Carné (De), 341.
Carnot, 333 ; — (Hippolyte) ; — (Lazare) ; — (Sadi), 210, 418.
Carot, avoué ; — (Pierre) ; — prêtre, **343**.
Carrière (Paul), pharmacien, 181.
Carrouge (De), 454, 456.
Carrouge, 315.
Carteau, archiprêtre de Saint-Pierre de Saintes, 68.
Cassagnaud, 14.
Cassini, géographe, 153.
Castagnary (Jules), 257, 418.
Castagné (Blanche), 181.
Castaigne (Joseph), poète, 116, 122, 124.
Castan, écrivain, 430, 432.
Castanié, prieur de Luché, 463.
Casterat, pâtissier, 470, 471.
Castillon, chef-lieu de cant., arr. de Libourne, 393.
Cathelineau, 398.
Catherine de France, 373, 380.
Catherine de La Rochelle, 257.
Caumartin (De), 471.
Caumont (Arcisse de), archéologue, 278, 280, 281, 284, 285, 292, 413.
Caurroy, receveur d'enregistrement, 457 ; — prêtre, 452, 453.
Cauterets, cant. d'Argelès, 339, 340, 342.
Cavaignac, ministre de la marine, 341, 405 ; — (Claire de), 109.
Cavini, sculpteur, 301.
Cazals, professeur, 335.
Cazaugade, prêtre, 282.
Cazenove de Pradines (Arthur) ; — (Edouard), 109.
Cellefrouin, cant. de Mansle, arr. de Ruffec, 476.
Celles-sur-Belle, chef-lieu de cant., arr. de Melle, 199.
Cercoux, cant. de Montguyon, arr. de Jonzac, 266, 352.
Cerizay, chef-lieu de cant., arr. de Bressuire, 113.
Cervau, fief des Rabar, 428.
Cesaris, imprimeur, 429, 431.
Cesbron-Lavau (Georgette), 102.
Cezera, fief des Brons, 176.
Chabaneau (Anne-Gabriel), 110 ; — biographe, 62.
Chabannes (Antoine de), 393 ; — de La Palice (Le marquis de), 189.
Chabot (De), maire d'Aigre, 466.
Chabot (Henri), seigneur de Saint-Aulaye ; — (Anne), 410.
Chabot, fief des Rohan-Chabot, 412.
Chabrol-Tournoël (Adélaïde de), 412.
Chadeau de La Clochetterie, capitaine de vaisseau, 131 ; — (Isaac III), 214.
Chadenac, cant. de Pons, arr. de Saintes, 240, 458.
Chadurie, cant. de Blanzac, arr. d'Angoulême, 477.
Chailloleau, 143.
Chaillonay, com. de Saujon, arr. de Saintes, 261.

Digitized by Google

Chaillou (Jean). gouverneur de Cognac, 374 ; — (Louis), 144 ; — corroyeur, 470, 471 ; — notaire, 425, 427.
Chalais, chef-lieu de cant., arr. de Barbezieux, 230, 320, 321, 369, 401, 402, 409, 476.
Challemel-Lacour, 341.
Challaux, com. de La Garde-Montlieu, arr. de Jonzac, 352.
Chalons (Madame de), Chaslons, Champlong, 232, 320, 400.
Chalons, com. du Gua, cant. de Marennes, 231, 232, 400.
Chamadrys (E.), 173.
Chambon, 397 ; — (Augustin), 338.
Chambre (Jeanne de), 425.
Champagnolles, cant. de Saint-Genis, arr. de Jonzac, 195, 351.
Champdolent, cant. de Saint-Savinien, arr. de Saint-Jean d'Angély, 318.
Champeval, avocat, 128.
Champfleury, 39.
Champion de Cicé, 255.
Champlain (De), conseiller de préfecture, 223 ; — (Guillaume) ; — (Gervais de) ; — (Philippe) ; — (Pierre), 222 ; — (Samuel de), 2, 3, 4, 7, 32-34, 70, 82, 85, 86, 91, 99, 126, 159, 164, 221-223, 237, 242, 298, 322, 404, 421.
Champlony (Anne-Marie de) ; — (Charles de), 321.
Champlong, com. de Médillac, cant. de Chalais, arr. de Barbezieux, 320-322, 400.
Champniers, com. du cant. d'Angoulême, 128.
Champoury (De), médecin, 53.
Chancel (Pierrette), 108.
Chandon, médecin de la marine, 460.
Chandos, 218, 367.
Chaniers, com. du cant. de Saintes, 105, 458.
Chantemerlière, fief des Salles, 151.
Chantenay, cant. de Nantes, 103.
Chantoceaux, château des Penthièvre, 379.
Chapleau, lieutenant-gouverneur de Québec, 85.
Charbonneau, 144.
Charente, Tonnay-Charente, chef-lieu de cant., arr. de Rochefort, 358.
Charette (Le général de), 105, 345.
Charlemagne, empereur, 298, 400.
Charlery de Lepinay, prieur de Lansac ; — curé de Biron, 323.
Charles (Saint), 295.
Charles V, 149, 150, 221, 275, 355, 380 ; — VI, 149, 150, 221, 359-361, 367, 369, 371, 373, 374, 376-378, 380, 386 ; — VII, 365, 382-385, 388-392, 394 ; — IX, 475 ; — le Chauve, 400.
Charles-François d'Angoulême, 53.
Charpentier, banquier, 85 ; — (Marguerite), 44.
Charras, cant. de Montbron, arr. d'Angoulême, 65.
Charras, com. de Saint-Laurent de La Prée, arr. de Rochefort, 173.
Charrier, 459, 462 ; — juge de paix, 417 ; — négociant, 460 ; — notaire, 349.
Charier-Fillon, architecte, 406.
Charon, Charron, instituteur, 167 ; — (Élie-Aubin), 181 ; — (Paul), 14 ; — menuisier, 470 ; — négociant, 457.
Charron, cant. de Marans, arr. de La Rochelle, 173, 293.
Charron-Cathelineau, négociant, 467.
Charroppin, médecin, 254 ; — pharmacien, 402.
Charroux, cant. de Chantille, arr. de Gannat, 358.
Charruau (Jean), 143.
Chartier (Jean), 389, 392, 408.
Chartres (Le duc de), 445, 459, 471.
Chartres (Renaud de), archevêque de Reims, 374.
Chartres (Eure-et-Loir), 378, 379.
Chassaigne (André) ; — Emilie ; — (Maxime), 111.
Chassé (Madame), 152.
Chasseneuil, cant. de Saint-Claud, arr. de Confolens, 411.
Chassenon, cant. de Chabanais, arr. de Confolens, 289.
Chasseloup-Laubat (De), général d'artillerie, 170 ; — (Le marquis de), 61, 75, 77, 78, 166.
Chasseriaud (Henri), 167.
Chassors, cant. de Jarnac, arr. de Cognac, 476.
Chasteigner (Alexis de), 281.
Chastres, com. de Saint-Brice, arr. de Cognac, 95, 168.
Château, 449.
Châteaubardon, com. de Meschers,

Digitized by Google

cant. de Cozes, arr. de Saintes, 195.
Châteaubernard, cant. de Cognac, 190.
Châteaubriand (Loire-Inférieure), 191.
Châteaumur, com. des Châtelliers-Châteaumur, cant. de Pouzauges, arr. de Fontenay-le-Comte, 318.
Châteauneuf (Georges de), 153.
Châteauneuf-sur-Charente, chef-lieu de cant., arr. de Cognac, 82, 298, 359, 383, 402, 411, 458.
Châteaupers (Pierre), 211.
Châtelaillon, com. d'Angoulins, arr. de La Rochelle, 301, 308, 339, 385.
Châtellerault (Vienne), 294, 383.
Chatonnet, 20.
Chaudrier (Jean), échevin, 388.
Chaumont (De) ; — (Joachim de), 475.
Chaumont-Quitry (Anne de), 53.
Chauveau (Jean), 368, 372.
Chauveau, rocher, île de Ré, 125.
Chauvigny, chef-lieu de cant., arr. de Montmorillon, 358.
Chauvin, 450 ; — curé de Montlieu, 108 ; — (André), 169 ; — (Louise), 153.
Chauzioux (Françoise), **18**.
Chavanon, archiviste, 244, 245 ; — (A.), médecin, 76 ; — (J.), 167.
Chavigny (De), 251.
Chazaud, fief des Chérade, 41.
Chebrou de La Roullière (Charlotte), 102.
Chef-de-Baie, rade, com. de La Rochelle, 386.
Chemerauld, fief des Barbezières, 36.
Cheneché, fief de Marguerite de Baucay, 150.
Chérac, cant. de Burie, arr. de Saintes, 240, 254.
Chérade (Les), 40-47 ; — de Montbron, 128, 129, 163, 244 ; — de Pontrouchaud, 128, 129.
Chéray, com. de Saint-Georges d'Oleron, cant. de Saint-Pierre d'Oleron, arr. de Marennes, 109.
Cherbonnières, cant. d'Aunay, arr. de Saint-Jean d'Angély, 27.
Cherbourg (Manche), 365.
Cherbuliez, romancier, 158.
Chérot, jésuite, 65, 67, 76.
Cherpenaize, com. de Gemozac, arr. de Saintes, 193.
Cherval, cant. de Verteillac, arr. de Ribérac, 44, 45.
Cherves, cant. de Cognac, 476.
Chessoul, com. de Sainte-Gemme, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 150.
Chety, notaire, 455.
Chevalier, 69, 459, 462 ; — (Ernest), **180** ; — (Ernest-Jean), 301 ; — artiste peintre, 313 ; — (Georges), notaire, 162, 181 ; — receveur général, 161 ; — prêtre, 12 ; — médecin de la marine, 6, 242.
Chevanceaux, cant. de Montlieu, arr. de Jonzac, 178.
Chevillard, 152.
Chez-Bourjadon, com. de Montboyer, cant. de Chalais, arr. de Barbezieux, 321.
Chicoineau, augustin, 460.
Chicouk-Bourbon (Mademoiselle) ; — (Charles), 409.
Chinon (Indre-et-Loire), 382.
Chives, cant. d'Aunay, arr. de Saint-Jean d'Angély, 7, 426.
Choderlos de Laclos, général d'artillerie, écrivain, 169.
Choiseul (Le duc de), 54 ; — (Antoine-César de) ; — (Julie-Alix de) ; — (Renaud de), 156.
Chollet, 472 ; — prêtre, 292.
Cholous (Daniel), 321.
Chotard, 183.
Chouppes, 472.
Chourses, 472.
Chouteau (Jeanne) ; — (Léger), 135.
Cierzac, cant. d'Archiac, arr. de Jonzac, 471.
Circourt (A. de), 376.
Citoys (De) ; — (Charles de), 472.
Civrac (De), 471.
Civrac, fief des Durfort, 147.
Cladier (Marguerite), 42.
Claëssen (Françoise-Mathilde), 405.
Claire (P.), 9.
Clare, fief de Charles O'Brien, 156.
Clarence (Le duc de), 371, 372, 378.
Clarzac, 476.
Claudin (A.), libraire, 54, 170, 332, 440, 445.
Clavaud, Claveau, propriétaire, 466 ; — négociant, 465 ; — (Hélie de), 198 ; — (G.-N.), 452 ; — (Pérot), 149 ; — (René de), 198.
Clémenceau (Georges-Benjamin), député, 472 ; — notaire, 134.

Digitized by Google

Clément VI, pape, 429, 433.
Clément (André), 19.
Clérembault, 472.
Clermont (Le comte de), 372 ; — (Catherine de), 472 ; — (Catherine-Claude de) ; — (François de), seigneur de Dampierre, 472 ; — (Claude de), 189, 211 ; — (Louise de), 367.
Clermont de Beauregard, cant. de Villamblard, arr. de Bergerac, 343.
Clervaux (De), 99-101, 201, 472 ; — (Charles-Josué de), 195 ; — (Jules de), 280, 472.
Clervaux, en Poitou, com. de Scobé-Clairvaux, canton de Lancloître, arr. de Châtellerault, 472.
Clervaux, fief des Chérade, 43, 45.
Cliquet de Brébant. amiral de France, 369.
Clisson (Le connétable de), 150, 221, 367, 368 ; — (Jeanne de), 367.
Clisson, chef-lieu de cant., arr. de Nantes, 472.
Cloix, 7.
Closmadeuc (De), 17, 107, 111, 112.
Clouet, cuisinier, 460 ; — instituteur, 250.
Clouzot, libraire, 402, 464.
Cochon du Vivier ; — de Lapparent, 472.
Coetivy (Alain de), 392 ; — (Charles de) ; — (Laure de), 475 ; — (Olivier de), 390 ; — (Prégent de), 385, 390, 391.
Cœur (Jacques), 393.
Cognac (Charente), 2, 5, 7, 253, 261, 359, 373, 375, 402, 407, 418-420, 426, 446-456, 459, 462-468.
Coiffé, général, 111.
Coivert, cant. de Loulay, arr. de Saint-Jean d'Angély, 190.
Colbert, 53 ; — de Maulévrier, 472 ; — de Terron, 252.
Collardeau (Guillaume), 140.
Collart, 472.
Collas, 472.
Collé, Collet, 157, 408.
Colletet (Guillaume), 235.
Collin, 456, 472.
Collincourt (Angélique de) ; — (Charlotte de), 27.
Collot d'Herbois, 72, 130, 132, 133, 164.
Colomb (Christophe), 159.
Colombiers, cant. de Saintes, 411.
Colonne (Landulfe de), 430.
Combelle, aîné, 447.
Comberanche, com. du cant. de Ribérac, 41.
Combes, sénateur, 76, 254.
Combo, 238.
Comenge, 37.
Commentry, chef-lieu de cant., arr. de Montluçon, 158.
Comminges (Aymery, comte de), 410 ; — (Blanche de), 409 ; — (Charles de), 410 ; — (L.-F., vicomte de) ; — (M.-B.-H., comte de), 409.
Como (Marthe), 136.
Compagnon (Marie), 18.
Compagnon de Thezac, 458.
Compaing, 472.
Compans, vicaire général, 412.
Compayré (Gabriel), 7, 249.
Compère, capitaine de navire, 460.
Conan (Laure), 99.
Conches (Guillaume de), 441.
Condé (De), seigneur des Hétières, 463.
Condé (Le prince de), 174, 198, 202, 298, 428.
Condillac, 216. (Voir Bonnot).
Confolens (Charente), 466, 468, 478.
Congonnetodubnus, gaulois, 273.
Constance (Françoise de), 36.
Constans, sénateur, 216.
Constant, 336, 472.
Constantin, 342, 472 ; — graveur, 301.
Contret (Madeleine), 339.
Conty, 472 ; — (Hélène), 105.
Coppée (François), poète, 7, 95, 123.
Cor, château, 362.
Coras, 300.
Corbineau (Marie-Louise), 16.
Corderoy, 472.
Cordonec (Amabile), 467.
Cordouan, tour (Gironde), 471, 473, 474.
Corgnol, 472.
Corme-Royal, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 458, 477.
Corneille (Pierre), 179.
Cornet, médecin ; — commis-greffier, 110.
Cornuau, 99, 298.
Corranson, 456.
Cortet, évêque de Troyes, 114, 336.

Digitized by Google

Cortial, prieur d'Augé-Poitou, 463.
Cosnac, com. de Saint-Thomas de Cosnac, cant de Mirambeau, arr. de Jonzac, 367.
Cossard, inspecteur des droits réunis, 458.
Cosson, 472; — (Colas), 138, 143; — de Guimps, 473.
Coste (Hilarion de), religieux, 480.
Cothu, 449, 450; — (Léon), 30.
Coubertin (Le baron de), 344.
Coucis de Burie, capitaine, 422, 423.
Coucy (Eugénie de), duchesse de Reggio, 170; — (De), évêque de La Rochelle, 78, 399; — (Enguerrand de), 361.
Coudert-Prévignaud, curé constitutionnel, 351, 352.
Coudreau (Henry), voyageur, 77.
Couhé, chef-lieu de cant., arr. de Civray, 227, 356.
Couhé de Lusignan (Elisabeth de), 343.
Couillaud, propriétaire, 465.
Coullié, évêque d'Orléans, 70.
Coullonge, cant. de Saint-Savinien, arr. de Saint-Jean d'Angély, 425.
Coulombier, soldat, 426.
Coulon, cant. de Niort, 149.
Coulonges-les-Royaux, chef-lieu de cant., arr. de Niort, 293, 331.
Coulounieix, cant. de Périgueux, 350.
Couneau, 331; — (Emile), 249, 279, 282, 292, 293, 295; — médecin, 100.
Coupène (Le seigneur de), 218.
Coup-de-Vague, fief des Montils, cant. de La Rochelle, 154.
Couperie, évêque missionnaire, 336.
Courault (Nicolas), 175.
Courbet, peintre, 169, 302.
Courbon (Charles de), vicomte de Saint-Sauveur, 37; — (François de), 471; — (Hugues de), 348; — (Jacques de), 349.
Courcelle (De), 463.
Courcelles, com. et cant. de Saint-Jean d'Angély, 197.
Courcelle-Seneuil, capitaine de frégate, 52, 151.
Courcoury, com. du cant. de Saintes, 82, 174, 254.
Courtois (Louise), 28.
Cousin, entrepreneur, 470.
Cousseau, évêque d'Angoulême, 251, 252, 398.
Coutanseaux, 242, 243.
Coutant, prêtre, 83.
Coutelier (Pierre), lieutenant général, 368.
Coutiers, fief des La Blachière, 427.
Coux, cant. de Montandre, arr. de Jonzac, 158.
Covillon, 242.
Cozes, chef-lieu de cant., arr. de Saintes, 243, 254.
Crage, Craige, forêt, 153.
Cramaud (Simon de), évêque de Poitiers, 381.
Crampé (Elisabeth), 131.
Craon (Amaury de), 356.
Cravans, cant. de Gemozac, arr. de Saintes, 254.
Crazannes, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 83, 269, 411.
Crémoux (Marie de), 15.
Crespin de La Chabosselay (Charles).
Cressé, cant. de Matha, arr. de Saint-Jean d'Angély, 411.
Crevant-sur-Yonne, 381.
Creyx, conseiller de préfecture, 263.
Crié, professeur, 15.
Crignelle (De), 450.
Cristin des Bernardières, 463.
Criteuil, cant. de Segonzac, arr. de Cognac, 240.
Croix-Chapeau, cant. de La Jarrie, arr. de La Rochelle, 478.
Croizetière, juge, 457.
Cromwell, 471.
Crottet, pasteur, 190.
Crouin, com. du cant. de Cognac, 7.
Croze (Pierre de), écrivain, 97, 224-226.
Cruc (Cécile de), 198.
Cruice, évêque de Marseille, 108.
Cruon, 407.
Crussol (Le marquis de), 230; — d'Uzès (De), 229; — évêque, 292; — (Louis-Charles de), 147, 229.
Cugnac (L'abbé de), 3, 68, 162, 164, 182; — (Le baron de), 182; — (Le comte de), capitaine, 77, 183; — (Raymond de), 182.
Cumond, cant. de Saint-Aulaye, arr. de Ribérac, 262.
Cumont (De), 41, 85; — (Hugues de), 368; — (Jean de), 388; — (Jeanne de); — (Joachim de), 26, 27; — (Louis de), 26; — (René de), 26, 193; — (La marquise de), 243.

Digitized by Google

Cunisset-Carnot, 418.
Curac, cant. de Chalais, arr. de Barbezieux, 322.
Curateau (Jean), 141.
Curé de La Chaumelle (De), 412.
Cursay (De), 321, 450; — (E.-S. de), 449.
Curzac, terre des Martin de Laubardemont, 40.
Custine (La comtesse de), 226.
Cyr, 456.

D

Dabert, évêque de Périgueux, 353, 395.
Daffis, 255.
Daillon (Benjamin de); — (Jacques de), 316.
Dalery (Jean), 149.
Dalmas (Marie-Clercque), 16.
Dalvin (Gabriel), greffier, 138, 139.
Damas (De), 167, 471.
Damète, femme de Hugues Larchevêque, 275.
Damoin, liquoriste, 470.
Dampierre (Le marquis de), 77, 162, 242, 266, 271.
Dampierre-sur-Boutonne, cant. d'Aunay, arr. de Saint-Jean d'Angély, 173, 189, 210, 250, 275, 291, 293, 472.
Dampmartin, fief des Chabannes, 393.
Dangibeaud (Charles), 6, 77, 82-84, 87, 146, 241, 246-249, 269, 276, 282, 284, 287, 291, 301; — d'Averton (Catherine), 111.
Dangycourt, libraire, 204, 205.
Daniaud (Catherine), 214.
Daniel (Ambroise); — (Jean), 375.
Dansays (Pierre), 214.
Daras (Henri), 301.
Dardoize, peintre, 305.
Daresne, docteur-médecin, 254.
Darey, artiste peintre, 238, 301.
Darnal, 255.
Daroman, receveur d'enregistrement, 457.
Darsy (Charles), enseigne de vaisseau, **19**.
Darwin, 97.
Datre (Jean-Baptiste), 197.
Daubigny (E.), historien, 171.
Daudet (A.), 301.
Daulède, seigneur de Ferrières, 463.
Daunas, prêtre, 280.
Daussel (Marie-Louise), 412.
Dauves, com. de Barret, arr. de Barbezieux, 106.
David (Anne-Julie), 110.
Dax (Landes), 365, 366, 393.
Dayre, com. de Flamarens, cant. de Miradoux, arr. de Lectoure, 201.
Dazille, médecin, 462.
Debordes (Jacques), 453.
Decaen, général, 99.
Decroix, propriétaire, 470.
Decrugy, 456.
Defège (Pierre), 144.
Defieux de Marcillac, 450.
Defondevielle, 466.
Deforge (Pierre), 144.
Degastel, employé des droits réunis, 458.
Degeorge-Delecluze, 454.
Dejarnac, pasteur, 411.
Dejean (Le comte), entomologiste, 169.
Delaage, chef d'état-major, 457; — (Jérôme), 111.
Delabeau, 341.
Delabrousse, notaire, 425.
Delacoste, 10.
Delage de Luget, 258.
Delamain, 452, 453; — (Jacques), 449; — (Philippe), 184, 240, 242, 249, 289, 290.
Delamarre, 463.
Delaporte (Jean), 140; — (P.), 249.
Delarbre (J.), 9, 77.
Delaunay, médecin, 254.
Delavaud (Charles), 14, 32, 110, 171, 316; — (Louis), 58, 110, 111, 171, 251.
Delayant, 204, 377.
Delayre (Jean), 145.
Deléonet (Jeanne); — (Maureil), commandant, 20.
Delfaut (Gabriel), 155.
Delisle (Léopold), 12, 174, 271, 430, 434, 440.
Delius (Mme), 216.
Dell' Angelo, professeur de dessin, 108.
Delorme, archéologue, 337.
Delpech, imprimeur, 320.
Delpit, 440.
Delusse, professeur de dessin, 457.
Demarezallières, notaire, 429.
Demartin de La Roche, 40.
Demartin du Tyrac (François-Arthur), baron du Tyrac, 41.

Digitized by Google

Démérary (Guyane), 131.
Demondion, notaire, 467.
Démontis, Des Montis, Desmontis ou Des Montils (Les), 153-155.
Demortiers (Les), 193; — avoué juge, 421.
Denesle (François-Aaron); — (Charles-François); — (Michel); — (Marie); — (Antoine); — (Pierre-Aaron); — (Pierre-Jean); — (Marie-Victoire); — conseiller municipal, 125.
Denis, colonel, 13.
Denormandie, sénateur, 343; — (Marie), **342**.
Depont (Elisabeth), 43.
Depont-Levin, 463.
Derbillon (Marguerite), 135.
Dercie, com. du Gua, com. de Marennes, 334.
Déroulède (Paul), poète, 116, 117, 118, 119, 120, 122, 124, 125, 164, 243, 248, 271.
Dervaud, 452.
Desazars (Jules); — de Montgaillard (Le baron), 107.
Des Barballières, 61.
Des Bordes, Desbordes (Arnaudin), 357, 358; — (Jacques), 450.
Descaves (Lucien), 424.
Deschamps, 297, 442, 456.
Descombes, conseiller municipal, 417.
Descottes (François), 456.
Descubes (François), sieur de Ferraud; — (Marie), 40.
Desèze, 255.
Desgalois de Latour, intendant, 151.
Des Granges de Surgères, 242.
Des Grez, Des Degrez (Etienne), typographe, 439, 440.
Desilles, officier français, 291.
Des Jardins, soldat, 426.
Des Mesnards. (Voir Guenon).
Desmier d'Olbreuse (Eléonore), 57, 58, 198; — (Henri), 198; — de La Groix, 449.
Desmontils (Louis-Charles), 477.
Desmortiers ou Démortiers, 421.
Desnaules, propriétaire, 457.
Des Noyers, soldat, 426.
Despautère, 231, 320.
Des Portes, 100.
Des Préaux (Marguerite), 380.
Des Racaux (Jean-Elie), comte de Rouffiac, 44.
Desrue (Isabelle), 153.
Dessalines d'Orbigny (Alcide), 262. (Voir Orbigny).
Des Tranquars (Le sieur), 400.
D'Estrées (Paul), écrivain, 78.
Desvergnes, curé de Bois, 114.
Dethan, 398.
Deval (F.), 44; — (Guillaume), jésuite, 44; — (Louise), 44, 45.
Deval de Guissolle (Marthe), 44.
Devallée, prieur de Baussay, 37.
Devauzelles (Jean), 428.
Develle, 216.
Devienne, bénédictin, 255, 456.
Didonne (Hélie de), 15.
Didonne, com. de Saint-Georges de Didonne, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 150, 476.
Didot, 203.
Dienne (Le comte de), 78, 429.
Dières-Monplaisir, 19, 280.
Dignac, cant. de La Valette, arr. d'Angoulême, 41.
Digou, aubergiste, 449.
Dinot, notaire, 405.
Dion (Le comte de), 282.
Disconche, com. de Saintes, 188, 269.
Disdier, administrateur, 467; — (Jeanne), **181**.
Dissail, com. d'Arvert, 476.
Doche-Delisle, 465.
Dollot, 14, 172, 173, 282.
Dolus, cant. du Château-d'Oleron, arr. de Marennes, 55.
Dompierre, com. du cant. de La Rochelle, 325.
Dompose ou *Domps*, cant. d'Eymoutiers, 362, 404.
Donyau, officier de santé, 468.
Dore, 453.
Dorimond de Féletz, prêtre, 354.
Doublet, 456.
Douglas (Archibald), 381.
Douhet (Graciot), notaire, 374.
Douin (Madame), 465.
Doury, médecin, 254.
Drapeyron, 171.
Drilhon, avocat, 280.
Drochon, augustin, 78.
Drolling, peintre, 17.
Drouhet, employé des droits réunis, 458.
Drouille, fief des Chérade, 44, 46, 47.
Drouinaud, médecin, 254.
Drouyn de Lhuys (Alexandrine), 45.
Du Bartas (Salluste), 100.

Digitized by Google

Du Bellay, 475.
Dubois, cardinal, 148; — docteur-médecin, 80, 342; — (L'abbé), écrivain, 350; — (Aymery), 349.
Du Boulay (Jacques), trésorier du roi; — (Henri-Charles), 222; — (Jean), 223.
Du Bourg (Charlotte), 27.
Dubrac (Ferdinand), magistrat, **181.**
Du Breuil (Angélique); — (Antoine), 195; — (Marguerite), 74.
Du Buignon (Jean), poète, 201.
Ducamp (Cristophe), 449.
Du Cange, 339.
Du Chaffaut (Le comte), 338.
Duchaine, 263.
Du Chastel (Tanneguy), 373, 374, 376, 377, 389, 390.
Du Chastenet (Charles), seigneur de La Ferrière, 28; — (Pierre), 27.
Duchâteau, lieutenant de vaisseau, 104.
Duchatel, 108.
Du Chazeau de La Reinerie (Jean), 44.
Ducher, 344.
Duchesne, receveur des finances, 463.
Du Cheyron du Pavillon (Paul-M.-A.); — (Jean-Ludovic); — (Déodat); — (Jean); — (Gonzague); — (Guy); — (Charles); — (Louise); — (Brigitte); — (Marie); (Madeleine); — (Yvonne); — (Jean-Ludovic), **343**; — prêtre, 353.
Du Chilleau, 79, 131.
Du Cluzel (Marguerite), 41.
Ducouraud, 449.
Ducourneau (Alexandre), 79.
Ducourtieux (Paul), 54.
Ducoux (Marie-Thérèse); — (Thérèse), 399.
Du Daugnon (Le comte d'Oignon), 251.
Dufaure (Elisabeth); — (Simon-Pierre), 103; — (Jules), 103, 200, 253, 421; — (Achille); — (Eugène); — (Delphine); — (Pierre); (Marie); — (Gabriel), 103; — député, 76, 162.
Du Fouilloux (Jacques), 169.
Dufresne, prêtre, 460.
Du Fresne-Canaye (Philippe), 62.
Dugast-Matifeux, 30-32.
Du Guast (Jean), 385.
Du Guesclin, 218, 258, 358, 376, 385.
Dulac, propriétaire, 457, 458.
Du Lau, archevêque d'Arles, 353, 397, 398; — (Armand), seigneur de La Côte; — (Jean-Armand), 397; — (Jean-Baptiste); — (Jeanne-Marie); — (Jean-Louis); — (Sibille); — de La Côte (Suzanne), 397.
Dulaure, 288.
Dulaurens, médecin de la marine, 252, 460.
Dulaux (Céline), 103.
Duler, capitaine de flûte, 131.
Du Leslay (Louis); — (Marie), 155.
Dulignon, receveur particulier, 466; — (A.); — (Suzanne), 399.
Dulon, libraire, 10.
Du Lys, 221.
Dumas (Alexandre), 157; — (Marie), 301, 310; — (Martial), 68.
Dumazet (A.), 169.
Dumey, 456.
Dumont, propriétaire, 467.
Dumontet, 4, 242; — (André), 162; — (Georges); — (Jean-Baptiste); — (Pierre-Paul), **17**; — conseiller municipal, 417.
Dumorisson, 107, 280, 463; — (Louis-Auguste), 17.
Dumuys (Léon), 282, 286, 287, 293, 294.
Dunois, 388, 393, 408.
Dupanloup, évêque, 180.
Duparc, 256.
Dupaty, 255, 292, 422.
Du Pavillon (Joseph), 344. (Voir Du Cheyron du Pavillon).
Duperré, amiral, 99, 253, 254; — (Jean-Auguste), receveur des tailles, 253.
Du Petit-Thouars, 62. (Voir Aubert).
Du Pin (Robert), 114.
Duplais des Touches, 80, 82, 97, 217, 407.
Du Planchet de La Garélie (Arnaud-Paul), 44.
Du Plantis de Landreau (Charlotte), 37.
Du Plessis-Besançon, 230.
Du Pois (Jean), 151.
Dupon (Eutrope), député, 402.
Dupont, aubergiste, 44; — contre-amiral, 404; — contrôleur de la régie, 463; maître fondeur, 460, 462.
Dupouy, imprimeur, 457.
Dupré (A.), 80.
Dupré de Saint-Maur, 255.

Digitized by Google

Duproix (Th.), pasteur, 49-52, 80.
Du Puch de Féletz, 354.
Dupuy, ministre du roi, 53 ; — (Charles), ministre, 405, 478 ; — (Elisabeth), 195 ; — (Ernest), 9, 256, 395-397 ; — (Jacques), 452 ; — négociant, 450.
Du Quesne (Le marquis), 10.
Durand, 454 ; — notaire, 462 ; — (Ythier), 438.
Duras, 366.
Duret, prêtre, 108 ; — (L.), 237 ; — (Léon), 281 ; — (Théodore), 80, 169.
Durfort (Charles-Raphaël) ; — (Jacques de) ; — (Marguerite de), 147.
Durfort de Lorge (Guyonne-Marguerite de), 156.
Du Seutre (O.), 280.
Dussault, Dussaut (Jean), curé de Germignac ; — (Marie), 136.
Dussou, agent de change, 460.
Dutard (Marguerite), 17.
Du Temple (Le commandeur), 354.
Du Temps (Hugues), 158, 435.
Du Tillet (Louis), 51.
Du Treuil-Bussac (Mme), 214.
Dutriac, peintre-artiste, 266.
Duval, Du Val, 281 ; — évêque de Soissons, 180 ; — (Guillaume), 10 ; — (L.), 66.
Duvau, médecin, 254.
Du Vauroux (Sagot), prêtre, 180, 348.
Du Vergier (Hélie), 368.
Dyvorne, 72.

E

Ebéon, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean d'Angély, 184, 295, 330.
Ebrard de Béthune, 441.
Ebréon, cant. d'Aigre, arr. de Ruffec, 240.
Echebrune, cant. de Pons, arr. de Saintes, 190.
Echillais, cant. de Saint-Aignan, arr. de Marennes, 173, 233, 291, 293.
Ecoyeux, cant. de Burie, arr. de Saintes, 453.
Ecueillé, chef-lieu de cant., arr. de Châteauroux, 227.
Ecurat, com. du cant. de Saintes, 267.
Edmond, receveur général, 457.
Edone, 456.
Edouard III, roi d'Angleterre, 150, 218.
Eginhart, 298.
Ellie, conseiller général ; — (Berthe) ; — curé de Chevanceaux, 183.
Enault, 172, 241, 269.
Entraigues, com. de Salles de Barbezieux, cant. de Barbezieux, 476.
Epernon (D'), gouverneur de Saintes, 421 ; — (Le duc d'), 36, 255.
Epinay (G. d'), 258.
Eraville, cant. de Châteauneuf, arr. de Cognac, 476.
Ernouf, général, 408.
Eschallart (Charles), baron de La Boulaye, 318.
Eschasseriaux (Le baron), 85, 106, 249, 282, 287 ; — maire de Saintes, 417 ; — (Guy), sieur du Ramet, 210.
Escouchy (Mathieu d'), 392.
Esgonnière, curé de Loulay, 18, 19.
Esmangart de Bournonville (Sophie), 107.
Esmein, écrivain de marine, 459, 460, 462.
Esnandes, cant. de La Rochelle, 149, 173, 293, 325, 411.
Esnard (Pierre), 145 ; — sous-préfet, 469, 470.
Espinchal (D'), 471.
Estissac (Louis d'), 91, 293.
Etaules, cant. de La Tremblade, arr. de Marennes, 181, 254, 342.
Etigny (D'), intendant, 399.
Etioles, cant. de Corbeil, 409.
Eu (Le comte d'), 362.
Eustelle (Sainte), 242, 268.
Eutrope (Saint), évêque de Saintes, 72, 163, 244, 287, 347, 357.
Evaux, chef-lieu de cant., arr. d'Aubusson, 29.
Evrunes (Vendée), cant. de Mortagne-sur-Sèvre, arr. de La Roche-sur-Yon.
Excideuil, chef-lieu de cant., arr. de Périgueux, 321, 399.
Exeter (Le duc d'), 373.
Expiremont, com. de Montandre, arr. de Jonzac, 152, 158.
Eynesse, cant. de Sainte-Foy, arr. de Libourne, 325.
Eyssautier, prêtre, 180, 237, 238, 335, 404.

Digitized by Google

F

Fabien, prêtre, 19, 335.
Fabre, commissaire général du Canada, 164 ; — médecin, 158, 159 ; — marchand, 457.
Fabri (De), 113.
Fabrica (Jean de), 430, 432, 433.
Fabri de Peiresc (Claude), 9.
Faguet, 96.
Faillofais, archiprêtre de Marennes, 18, 110.
Falguière, sculpteur, 311, 312.
Fallières, évêque de Saint-Brieuc, 336.
Faneuil (Elisabeth) ; — (Isaac), 206.
Fanty-Lescure (Emma), peintre, 301, 305.
Farnoulx (Françoise de) ; — (Joseph de), 428.
Faseuille, médecin, **102**.
Fauchay, 454, 455.
Faucher de La Ligerie (La marquise de), 344.
Fauconnet (Pierre), 129.
Faudrit, prêtre, 110.
Faure, 456, 457 ; — (Marguerite), 195.
Faurès, 459, 462 ; — (Bernard), 459 ; — négociant, 462 ; — officier d'administration, 459.
Faustine, impératrice romaine, 192.
Favières, com. de Mosnac, cant. de Saint-Genis, arr. de Jonzac, 105, 344.
Favre, avocat, 466 ; — aide de camp, 457.
Favreau, entrepreneur, 446 ; — (Louise), 20.
Faye, com. de Varzay, cant. de Saintes, 230, 386.
Fayol, marchand, 470.
Fayolle (Le marquis de), 282, 294.
Fayolle, fief des Gérard, 262.
Fayon, 399.
Féchan (Marie), 104.
Fé de Boisragon, 44.
Fé de Ségeville, 450.
Feletz (Dorimond de), 354.
Félix (Les), seigneurs de La Barde, 26-28 ; — seigneur des Loges, 463.
Félix de Lamy, 28.
Fellmann, prêtre, 346, 413.
Fénelon (De), 338, 471.
Fenioux, cant. de Saint-Savinien, arr. de Saint-Jean d'Angély, 169, 332.
Ferchaud, imprimeur, 9.
Féret, 402.
Fermond, 102, 316.
Ferrand (David), poète normand, 292 ; — (David), imprimeur, 32 ; — (Louis), 144.
Ferrand (Jean de) ; — (Jean-Jacques-Christophe de) ; — (Jean-Adrien de) ; — (Madeleine de), 109.
Ferraud, fief des Descubes, 40.
Ferret, docteur-médecin, 254.
Ferrière (Hélie de), 10 ; — (Jeanne de), 425.
Ferrières, fief des Daulède, 463.
Ferron (Arnauld de), 255.
Ferry, 371 ; — (Jules), 248.
Fesch, cardinal, 177.
Festy, notaire, 27.
Feu (Aline) ; — (Léontine), 106.
Feuilleret, 202.
Fèvre, conseiller général, 146, 148.
Fiefbrun, poète, 202.
Fief-Brung, fief des Cumont, 26.
Fiefmelin, poète, 163, 232, 330 ; — (Marguerite), 232. (Voir Mage).
Fiefmelin, île d'Oleron, 99, 201.
Filhon, notaire, 43.
Fillon, 11, 281, 463.
Finot (Héloïse), 411.
Flamont, bourgeois, 463.
Flamenal, com. de Pranzac, cant. de La Rochefoucauld, 269.
Fléac (De), 454, 456.
Fléac, cant. de Pons, arr. de Saintes, 134, 135, 472.
Fleuranceau, magistrat, 161 ; — (Jean) ; — (Marcellin), **178**.
Fleuriau (Jacques-Louis de) ; — (Marie-Antoinette de) ; — (Gustave de), 103.
Fleuriot (Georges) ; — (Zénaïde), 155.
Fleury (Hortense), 7.
Fleury (Le cardinal de), 148 ; — (Eugène de) ; — (Joseph de), 110 ; — (Louis de), 57 ; — (Marie de), 110 ; (Paul de), archiviste, 402.
Fleury (La générale comtesse), 343.
Fleutiaux, 169.
Fleuzac, fief des Bonniot de Salignac, 450.
Florac (Périgord), 369.
Foix (Le comte de), 369, 473.
Follet, médecin, 280 ; — marchand, 458 ; — tapissier, 457.

Digitized by Google

Fonfrède, journaliste, 79.
Fontainebleau (Seine-et-Marne), 475.
Fontaine-Chalendray, cant. d'Aunay, arr. de Saint-Jean d'Angély, 20, 425.
Fontaines (Jean de), 150 ; — (Penot de), dit le Béarnais, 149.
Fontan (Antoine), 317.
Fontanier, imprimeur, 344.
Fontcouverte, com. du cant. de Saintes, 13, 104.
Fonreau, ingénieur, 82, 241.
Fontdouce, com. de Saint-Bris, cant. de Burie, arr. de Saintes, 401.
Fontenay-le-Comte (Vendée), 199, 398, 406.
Fonteneil, 255.
Fontenelle, 12.
Fontenet, com. de Saint-Jean d'Angély, 19, 218, 412.
Fontenilles (De), 471.
Fontiers, erreur pour *Coutiers*.
Font-le-Bon, fort, com. de Chatain, cant. de Charroux, arr. de Civray, 149.
Fonvieille de La Bastide (De), 409.
Foran, marin, 98.
Forestier, 281 ; — (Auguste), 280.
Forgemol, commandeur, 344.
Forgues de Lavedan (Henri de), 43.
Fort Barrault, com. de Barraux, cant. de Le Touvet, arr. de Grenoble, 315.
Foucaud, naturaliste, 14, 101, 172.
Foucaud de Dussac (Pauline de), 354.
Foucher (Anatole), 7 ; — libraire, 339, 402.
Fouët (Robert), imprimeur, 203.
Fougerolles, fief de Penot de Fontaines, 149.
Fougerousse, 101, 259.
Fouque (Jeanne), 40.
Fouras, com. du cant. de Rochefort-sur-mer, 53, 97, 211, 212, 243, 339, 407.
Fourché (Paul), 7.
Fourestier (Jeanne-Suzanne), 195.
Fournat, conseiller municipal, 417.
Fournel (Victor), 257.
Fournier, maire de La Rochelle, 315 ; — (Edouard), écrivain, 280 ; — (Félicité), 155.
Fourré, marchand, 462.
Fourré (David), sieur de Dampierre, 210.
Foussais, cant. de Saint-Hilaire des Loges, arr. de Fontenay-le-Comte. 326.
Fox, commandant, 467.
Fragonard (Paul), avocat, 81-83, 85, 87-92, 242.
Fraigniaud (Marie), 412.
Fraineau (Marie-Louise), 19.
Fraissange de Nieul (Barbe-Léonarde), 47.
Framarois (Françoise de), 42.
Francart, avocat, 282, 293.
Franceschi, 102.
François Ier, 176, 407.
François, colonel, **344**.
Franquiny de Feu, 106, 125.
Fraval de Coatparquet (François-Charles) ; — François-Paris, 262 ; — (Pauline) ; — (René), 412.
Frérot, évêque d'Angoulême, 252, 335.
Fresneau (Anne), 61 ; — (François), seigneur de La Gataudière, ingénieur, 60, 61, 62, 239 ; — (Jean-Baptiste), 61.
Frichou-Lamorine, avocat, 468.
Froger (H. de) ; — (L. de), 280.
Froissart, chroniqueur, 357, 360.
Fromaget (Camille), médecin, 159 ; — juge, 100.
Fromentin (Eugène), 92, 158, 292, 303, 309.
Fromy, 112.
Fronsac, terre des Harpedane, 151.
Fronsac, chef-lieu de cant., arr. de Libourne, 393, 394.
Frugie, com. de Saint-Pierre de Frugie, cant. de Jumillac-le-Grand, arr. de Nontron, 262.
Fryson ; — (Marie), **266**.
Funay (Alcide), 85.
Fust, imprimeur, 432.

G

Gabaret (Mathurin), 228, 229 ; — (Louis), 229 ; — (Jean), 229.
Gabillou, cant. de Thenon, arr. de Périgueux, 397, 398.
Gabiou (Elisabeth) ; — (Jean), 195.
Gaboreau (Pierre), 393.
Gaboriau, imprimeur, 402.
Gacé (Le comte de), 53.
Gachinard, 459, 460, 462.
Gagnon (Ernest), écrivain, 12.
Gaiffe, docteur-médecin, 254.

Digitized by Google

Gaignère (Perrotin), pair, 388.
Gaigneron de Marolles (Marie) ; — (Nicolas), 410.
Gaillac-Toulza, cant. de Cintegabille, arr. de Muret, 337.
Gaillard, ingénieur, 103, 104 ; — (Alexis), 28 ; — (Auguste), 103 ; — (Henri), 85.
Gaillot, avoué, 411.
Galard (Alexandre-Guillaume), comte de Béarn de Brassac, 479.
Galaup (Marie-Sophie de), 262.
Galibert (De), 409.
Galiot de Genouillac, 96, 287.
Gallet, 66.
Gallois, 258.
Galot, médecin de la marine, 53.
Gamini, 173.
Gand (Belgique), 433.
Gandillaud, commissaire de police, 465, 466.
Ganipel, docteur-médecin, 457.
Garat (Léon), 408.
Garcias de Ferrande (Arnaud), 109.
Garcie (Pierre), dit Ferrande, navigateur, 30-32.
Gardrat, 178 ; — notaire à Néré, 27.
Garesché (Isaac), député aux états généraux, 29.
Garetta (R.), 191.
Gargillan (Arnaud) ; — (Françoise), 42.
Garipault, 232.
Garnaud, Garnault, 292, 294, 337 ; — docteur, 254.
Garneray (Louis), 238.
Garnier, 456 ; négociant, 466 ; — docteur-médecin, 254 ; — représentant du peuple, 71, 223, 224 ; — (Claude), imprimeur, 54, 170, 171 ; — (Marie) ; — (Pierre), 131 ; — maire de Royan, 13.
Garreau, Gareau, écrivain, 157 ; — général, 466 ; — (Jean-Baptiste), curé de Montlieu ; — (André-Front), chanceladais, 352.
Gaschet, colonel, 82, 241.
Gascq (Louise de), 320.
Gasteuil, poète, 202.
Gaston, comte de Foix, 408.
Gaucher de Plassac, 359.
Gaucherel (Aline), 85 ; — (André), 104 ; — (Emile-Lambert) ; — (Gustave) ; — (Gaston), 104 ; — (Gustave), 85 ; — (Léon-Louis) ; — (Louis-Gustave) ; — (Marthe) ; — (Raymond), 104.
Gauffier, peintre, 252.
Gaulieur (Ernest), 55, 473.
Gaussorgues, pasteur, 14, 101.
Gautier, 172 ; — caricaturiste, 10, 11, 150, 159 ; — statisticien, 195, 348 ; — (Ad.), 59 ; — (Françoise), 41 ; — (Jules), 408.
Gautier-Abran, libraire, 402.
Gautier de Chiffreville (Marie-Louise), 156.
Gautreau, avoué, 110.
Gay (Arnaudi, baron de Nexon, 46.
Gazailhan, évêque de Vannes, 336.
Geay, 242 ; — (Marcel), 77 ; — docteur-médecin, 254 ; — menuisier, 129.
Geay, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 349.
Gelian, 467.
Gélin (H.), écrivain, 26, 54, 188-191, 193, 195, 199, 403.
Gelineau, médecin, 159 ; — substitut, 280.
Gellibert des Seguins, 235.
Gemme (Sainte), 324.
Gemozac, chef-lieu de canton, arr. de Saintes, 19, 147, 167, 190, 333, 391.
Genac, canton de Rouillac, arr. d'Angoulême, 27.
Gençay, chef-lieu de canton, arr. de Civray, 385.
Genet, 343.
Genève, 198.
Génissac, cant. de Branne, arr. de Libourne, 147.
Genlis (Mme de), 157.
Genouillac. (Voir Galiot).
Genouillé, cant. de Tonnay-Charente, arr. de Rochefort, 53.
Gensac-La-Palud, cant. de Segonzac, arr. de Cognac, 240.
Gensonné, 255.
Gensoul (Anne), 104.
Gentil (Gabrielle), 154.
Genty (A.), principal de collège, 83, 85 ; — (Jean), 422.
Geoffroy, artiste peintre, 301, 309, 310.
George, évêque de Périgueux, 398.
Georgeon (Maurice), avocat, 77.
Georges (De), 456.
Georget (Gaston), 7.
Gérard, 335 ; — évêque, 236 ; — marquis de Fayolle, 262 ; — (De), 463.

Digitized by Google

Gering, imprimeur, 431.
Germignac, cant. d'Archiac, arr. de Jonzac, 136.
Gerson (Jean), 433.
Ghend, graveur, 464.
Giac (Pierre de), 383.
Gibaut, com. de Marignac, cant. de Pons, 422.
Giberton, médecin, 254.
Gibouin, 459, 460, 462, 474.
Gicquel, 214.
Gigord (Charles de) ; — (Pauline de), **20**.
Gilbert, 69 ; — négociant, 460.
Gilbert-Desmarais (Marie), 410.
Gilis (Catherine) ; — (Geneviève) ; — (Jean-Célestin), 131.
Gillebert (Guillaume), 150.
Gilles (Jean), poète, 201.
Gillet, 459, 460, 462.
Gimet (Marie), 353.
Giraldon, décorateur, 97.
Girard (Jean), 386 ; — maire de La Rochelle, 372.
Giraud (Jean), 380 ; — (Médéric), 333.
Giraudeau, 414 ; — médecin, 254.
Giraudias, 241 ; — (E.), notaire, 4 ; — (Laure), 103 ; — (Ludovic), 159.
Girerd (F.), 168.
Girolamo della Robia, 176.
Gizeux, cant. de Langeais, arr. de Chinon, 226.
Glose de La Gassée, 467.
Gobair ou Gobais, 450.
Gobeau, 449.
Godet, employé, 458.
Godu, orfèvre, 460.
Goguet, 264.
Gombault de Méré (Antoine), 36, 37 ; — (Benoît), 35, 36 ; — de Méré (Charles), 36 ; — de Méré (Françoise) ; — (Jeanne), 36 ; — (Jean), 35 ; — (Josias), 36 ; — (Pierre), seigneur de Briagne ; — (Jeanne), 349.
Gontaud (Lot-et-Garonne), 8.
Gontaut-Biron (Madame de), 294.
Gonzague-Béguerie (Luiza), 266.
Got, Goth (Bertrand de), 13, 230.
Goudin (Antoine), 68.
Goueltaud (Jean) ; — (Pierre), 135.
Gouges (Olympe de), 257.
Goulard (Arthus) ; — (Anne) ; — (Jacques), seigneur de Touverac, 147 ; — d'Arsay ; — (Louise) ; — (Amateur-Gabriel), 18.
Goumot, 68.
Gouraud (Marguerite), 182.
Gourdon (Georges), écrivain, 116, 124, 125, 159.
Gourdon de Genouillac (H.), 96.
Gourgues, 255.
Gourio de Launoster (Marie de), 155.
Gourville (Héraud de), 316.
Gourville, cant. de Rouillac, arr. d'Angoulême, 7.
Gousse, élève peintre, 403.
Gouyn (Jean), poète, 202.
Goy (Pierre), poète, 201.
Goyrand (Mathieu) ; — (Salomon), 68.
Grailly (Archambault de), 219, 220 ; — (Élie-Henri de) ; — (Françoise de) ; — (Gaston de) ; — (Henri, comte de), 147 ; — (Jean de), 219 ; — (Joseph de), 147 ; — (Le comte de), 477.
Grand-Fief, fief des Beauchamp, 27.
Granges de Surgères (Le marquis de), 5, 159, 160, 172, 271 ; — de Puiguion (Anne de) ; — (Henriette-Élisabeth de), 113.
Granville, chef-lieu de cant., arr. d'Avranches, 33.
Grasilier, prêtre, 160, 231, 256, 292 ; — (Léonce), 239.
Grassac, cant. de Montbron, arr. d'Angoulême, 45, 46.
Grasset (Louis), pharmacien ; — (Paul), **343**.
Graveau, avoué, 178.
Gréan, 280.
Gréard, recteur de l'académie de Paris, 239.
Grégoire, prêtre, 418.
Greil (Louis), 479.
Grieu (De), 77.
Griffon du Bellay, 202.
Grimaud (De), 428.
Grimaux (Louis-Edouard), 167.
Grimouard (De), amiral, 422.
Grolleau (Louis) ; — (Stéphanie), 16.
Grosboys, *Grobost*, com. de Charras, cant. de Montbron, arr. d'Angoulême, 65, 158, 476.
Grossard, médecin, 254.
Grouet de Boisroger (Marie-Victoire), 125.
Groussard (Jean), 470.
Groves (Lilly), 258, 259.
Gruel (Guillaume de), 384.
Guadet, 255.

Digitized by Google

Guédon, Guesdon ; — (Elie), 453 ; — (François), 450 ; — maire de Rochefort, 252.
Gueldre (Le duc de), 368.
Guément (Marcel), médecin, 242, 243.
Guenon des Mesnards (Lucien), 411 ; — médecin, 162.
Guérin, 460, 462 ; — (Michel), 216 ; — (Paul), 150, 357 ; — (Urbain), 97 ; — marchand, 470 ; — procureur du roi, 463.
Guérin de Chauvin, 463 ; — de La Magdelaine, 463.
Guernier, 13.
Guerry de Beauregard (Sophie), 15.
Guibert (Louis), écrivain, 54, 160.
Guichard (Fernand), 7.
Guichen (Le comte de), capitaine de vaisseau, 131.
Guillain, bibliothécaire, 452.
Guillaud, docteur en médecine, 11. 178, 241, 283, 295.
Guillaud de Sercé, magistrat, 457.
Guillaume, sœur de la charité, 317 ; — (Pierre), 10.
Guillaume V (Le duc), 236 ; — VII de Parthenay, 356.
Guille (Marie), 131.
Guillem, sieur de Piton, 134, 206.
Guillemardet, préfet, 457.
Guillet, négociant, 83 ; — (Philippe), sieur de La Grave ; — (Pierre), greffier, 136.
Guilloche (Jean), 160.
Guillon (Amédée) ; — (François), **103.**
Guillonnet de Merville, 182, 204.
Guilloteau, 188.
Guillotin, médecin, 7, 96, 209, 408, 422.
Guimberteau, sculpteur, 311, 312.
Guimond (Corrèze), cant. de La Roche-Canillac, arr. de Tulle, 354.
Guimps, arr. de Barbezieux, 476.
Guionneau, curé de Plassac, 266.
Guitard (De), 417.
Guitaud, com. de Montesquieu de l'Isle, cant. de l'Isle en Dodon, arr. de Saint-Gaudens, 410.
Guiton, maire de La Rochelle, 254, 292.
Guy (Félix), imprimeur, **102.**
Guyard, 456.
Guyonnet, chef de bataillon ; — (François), 20.
Guyot, 216 ; — maître couvreur, 129 ; — (Marc), 35.

H

Haag, écrivain, 334.
Hamelin, contre-amiral, 99.
Hangest (Charles de), évêque, 51.
Hanotaux (Gabriel), écrivain, 59, 60.
Harcourt (D'), 471 ; — (Jacques d'), 278.
Hardy, maire de Cognac, 446, 447, 450, 453, 454.
Harel, capitaine, 457, 458.
Harouard de La Jarne ; — (Marie-Louise-Henriette), 45.
Harpedane, Harpedenne (Jean), 149, 150, 151, 166, 359, 366-369, 379.
Haulleville (Le baron de), 282.
Haultin (Hiérosme), imprimeur, 169.
Haulx, cant. de Créon, arr. de Bordeaux, 112.
Hauser, professeur, 62.
Hautefort (A.-L.-F.-E., comte d'), 156.
Havard (O.), 257.
Havet, ingénieur, 457.
Hébrard (Jeanne), 131.
Heilly (Jacques d'), 371, 373.
Hélitas, préfet, 19.
Hennequin le Buter, 386.
Hennessy, 450, 452, 453.
Henri de Navarre, 428 ; — III, roi de France, 174, 395 ; — IV, roi d'Angleterre, 365, 367, 371, 373, — V, roi d'Angleterre, 378, 380.
Henry, 459, 460, 462 ; — anarchiste, 311 ; — de Bourges, gardien des récollets, 52.
Héraud, Hérauld, 459, 460 ; — (Jean), 258.
Héraud de Gourville, 316.
Herbault, fief des Phelipeaux, 222.
Herpes, com. de Courbillac, cant. de Rouillac, arr. d'Angoulême, 184, 240, 250, 259.
Herriot (Edouard), écrivain, 165.
Hible, plâtrier, 470.
Hiers, com. de Hiers-Brouage, cant. de Marennes, 471.
Hilaire (Saint), 371.
Hild, professeur, 335.
Hilliard, 468.
Hocbocq, contrôleur, 457.
Holbach, 12.
Horric de Beaucaire, 57, 58, 230 ; — (Jean) ; — (Léonor-Auguste), chef d'escadron, 342 ; — de Laugerie (Marie-Anne), 61.

Digitized by Google

Horry (Eustelle), 108.
Horte, com. de Grassac, cant. de Montbron, arr. d'Angoulême, 46.
Houssaye (Henri), 12.
Hozier (D'), 182, 215.
Huas, artiste peintre, 301, 313.
Hubert (Ch.), 158.
Huet (Etienne), 154 ; — de La Brousse, 459, 460, 462.
Hugo (Victor), 285.
Huillard-Bréholles, 292.
Hulst (D'), évêque, 239.
Huon, dit Navrancourt, 182.
Husson (Madeleine), 43-45, 129 ; — (Isaac), seigneur de La Platerie, 43 ; — de Saint-Martin ; — de Bologne, 45.
Huteau (P.), 280.
Huvet, orateur de la loge, 456.

I

Ibas, fondeur, 256.
Imbart de La Tour, professeur, 3, 235.
Imécourt (D'), 471.
Ingres, peintre, 306.
Inquimbert, avocat, 322.
Isaac, sénateur, 341.
Isabeau de Bavière, 378.
Isabeau, oratorien, 227.
Isabelle, fille de Charles VI, 364.
Isambart, maire de Fontenet ; — député aux états généraux, **412**.
Isambert de Poitiers, 236.
Isaure (Clémence), 172.
Isle (Le comte d'), 344 ; — (Policenne), 27.
Isly (La duchesse d'), 343.
Isoré, abbé de Preuilly, 226.
Ixile (Saint), 335.

J

Jacob, amiral, 53 ; — architecte, 237.
Jacoupy, évêque d'Agen, 353.
Jacquemet, évêque de Nantes, 108, 336.
Jacquet, 68 ; — de Heurtemont (Robert), 412.
Jacquett (Edouard Lacuve), 11.
Jagonas (Isabeau de), 334.
Jaillot, 292.
Jamain, prêtre de Moulins, 83, 91.
Janson, 460.
Janssen (Elisabeth) ; — (Marie), 30.
Jargeau, chef-lieu de cant., arr. d'Orléans, 383.
Jarnac (Le comte de), 465.
Jarnac (Joseph de), 42 ; — (Marie de), 29 ; — (Marie-Thérèse de), 42 ; de Garde-épée, 241 ; — (Maurice), 83.
Jarnac, chef-lieu de cant., arr. de Cognac, 198, 240, 250, 298, 358, 359, 402, 410, 411, 452, 453, 455, 465, 466, 476.
Jarno de Pontjarno (Marie), 15.
Jarry, général, 233.
Jaubert de Barrault, amiral, 479 ; — (Henriette), 147. (Voir Joubert).
Jaulin, avoué, 181.
Jaulin, Joslin, maire de Marennes, 134, 206 ; — de Vignemont, 205, 206 ; — du Seutre (Ludovic) ; — (Henri) ; — (Alain) ; — (Albert) ; — (Armand) ; — (Louis-Auguste) ; — (Josué-Nicolas) ; — (Jean), **264**.
Jauvion de La Chassagne de Drouille (Jeanne), 47.
Javrezac, com. du cant. de Cognac, 7.
Jean, proto-typographe, 439.
Jean de Castille, 355, 359 ; — d'Orléans, 408 ; — Sans Peur, 375, 377 ; — VI, duc de Bretagne, 379, 382 ; — XIX, pape, 275.
Jeancard (J.), 237.
Jeandeau, prêtre, 82, 237, 238, 335.
Jeanneau, négociant, 470 ; — de Gasq, 109.
Jeanne d'Arc, 217, 252, 258, 340, 383, 384, 394.
Jeannel, journaliste, 94.
Jeudy, 454 ; — de Grissac, médecin, 254.
Joanne (Adolphe), 238.
Jolen (Ambroise), pair, 388.
Jolly (F.), 100, 201 ; — (Jeanne), 232.
Joly (De), 466.
Jonain (Pierre-Abraham), 232.
Jonzac (Charente-Inférieure), 3, 206-209, 393, 405, 468-470.
Jordan, évêque, 236.
Joslin. (Voir Jaulin).
Jossand-Guesdon, 185, 186.
Josselin, chef-lieu de cant., arr. de Ploërmel, 4, 164.
Jouan (Eutrope), 82, 250, 283.
Jouannet, 203, 281.
Joubert (Lyot), 143.
Joubert de Barrault (Henriette), 147 ; — amiral, 479. (Voir Jaubert).

Digitized by Google

Jouin (Henry), 175.
Jouneau, Jouneault, 165, 279 ; — (Alfred-J.), colonel, **106** ; — (Charles) ; — (Edouard), 104 ; — (Henri-Joseph), 107 ; — (Henri) ; — (Jean) ; — (Joséphine) ; — (Julien), 106 ; — (Pauline), 107 ; — (Victorine), 106.
Jourdain (Verdun), seigneur d'Ambleville, 392.
Jourdan, 281, 292 ; — négociant, 465.
Journet (Vienne), cant. de La Trimoille, arr. de Montmorillon, 256.
Jouslain, médecin, 254.
Jousseran (Alphonse de) ; — (Octave de) ; — (Pierre de), 147.
Jousset de Bellème, 101.
Jouvenel des Ursins, chroniqueur, 93, 355, 366, 372, 376, 377.
Jouvenot, curé de La Flotte, **19**.
Jouy (E.), 238 ; — (Pierre de), 360.
Joyeux, avoué, 457, 458.
Jubault (Albert), 238.
Judes (Julie), 182.
Juglart de Limérac, 450.
Juilliard du Jarry (L'abbé), 53, 422.
Juillac-le-Coq, cant. de Segonzac, arr. de Cognac, 450.
Juilly, cant. de Dampmartin, arr. de Meaux, 253.
Juin, amiral, 53.
Juin de La Tremblay, 154.
Julien Labruyère, 114 ; — notaire, **102** ; — Laferrière, évêque de Constantine, 10, 113-115, 134, 135, 238, 249, 251, 280, 282, 284, 288, 292, 294, 295, 333, 336, 338 ; — (Edouard-Louis) ; — (Louis-Firmin), 115 ; — (Marcellin), 17 ; — (Marie-Madeleine), 114 ; — médecin de la marine, 19.
Jullian, archéologue, 22, 23.
Junion Batelier, 467.
Jurien de La Gravière, amiral, 13, 339.
Jussac d'Ambleville (Marguerite de), 230.
Jussac, cant. de Montandre, arr. de Jonzac, 353.

K

Kemmerer, médecin, 234 ; — (Georges de), chirurgien, 125, 126 ; — (Théodore de), officier de santé ; — de Raffin, médecin, **126**.
Keranguével-en-Paule (Finistère), 155.
Kergabyn (Bernard de), 389.
Kermenguy (Camille-Mathilde de), 109.
Keroul, 326.
Kersaint (De), capitaine de vaisseau, 131.
Kersauson de Penendreff (Pauline de), 255.
Kerviler (René), 12, 85, 271.
Keysère (Arnold de), 433, 434.
Klippfel, lieutenant-colonel, 263.
Knell, curé de Saint-Vivien de Saintes, 19, 20, 256.
Kœcher, 57.
Komarzewski, lieutenant-général du roi, 465.
Krohm, capitaine de vaisseau, 252.

L

Laage (De), 202, 261, 410 ; — conseiller général, 169, 333 ; — prêtre, 243, 411 ; — de La Rochetterie ; — (Jean-François-Léon de) ; — (Max de), 410 ; — de Meux ; — de Robillard, **410**.
Labadie (De), capitaine de vaisseau, 154 ; — d'Aumay (Marie-Anne), 147.
La Barde (Jeanne de), 27 ; — (René de), 26.
La Barde, com. de Néré, cant. d'Aunay, arr. de Saint-Jean d'Angély, 26-28, 163, 193.
La Basse-Terre (Guadeloupe), 263.
Labat (Gustave), 85, 127, 266, 471, 473 ; — (Maria-Inanita), 266.
Labbé, docteur en médecine, 429 ; — législateur, 466 ; — (Vivien), seigneur de Bulonde, 28, 29.
La Beaurie, com. de Saint-Christophe, cant. de Chalais, arr. de Barbezieux, 409.
Labiche (E.), auteur dramatique, 114 ; — sous-préfet de Cognac, 335 ; — (Henri de), 344.
La Blachière (De), 425-428.
La Boétie (Etienne de), 471.
La Boisse, com. de Montboyer, cant. de Chalais, arr. de Barbezieux, 321.
La Borderie (Arthur de), 258.
Laborie de Mounat, fief des Salleton, 397.

Digitized by Google

La Boulaye, fief des Eschallart, 318.
La Bouralière (Letard de), 429, 430, 432, 434, 435, 437, 440-442, 444.
Labourasse, 234.
La Bournardière, fief des Montils, 154.
La Braconne, forêt, arr. d'Angoulême, 153.
Labretonnière, poète, 282.
La Brosse (Jean de), maréchal de Boussac, 382.
Labrousse de Beauregard, curé de Champagnolles, 351.
La Brousse, fief des Estissac, 91.
Laburthe, 255.
La Cabourne, fief des Saint-Martin, com. de Villepouge, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean d'Angély, 27.
La Capelle-Biron, cant. de Monflanquin, arr. de Villeneuve-sur-Lot,
La Casse, soldat, 426.
Lacaze (Athanase), 238, 243, 269; — (Jean), 269.
La Celle-Bruère, com. du cant. de Saint-Amand-Mont-Rond, 380.
La Celle-Condé, com. de Lignières, cant. de Saint-Amant-Mont-Rond, 380.
Lacépède, cant. de Prayssas, arr. d'Agen, 110.
La Chaise-Dieu, chef-lieu de cant., arr. de Brioude, 277.
La Chalotais (Caradeuc de), procureur général, 2.
La Chanonie (De), 398.
La Chapelle (Périgord), 369.
La Chapelle des Pots, com. du cant. de Saintes, 18, 85, 175.
La Charlonnie, 2, 223, 450.
La Chartreuse du Montdieu, com. du Montdieu, cant. de Raucourt, arr. de Sedan, 112.
La Chassagne (C.-Ph.), 131.
La Chasse (Madeleine-Victoire de), 131.
La Chaume (De), 242, 456.
La Chaume, fief des Lecomte, 100, 201.
Lacheurié, artiste peintre, 301, 305; — propriétaire, 457.
La Clervaudière, fief des Ponlevin, 463.
Lacombe, évêque d'Angoulême, 353.
La Combre, soldat, 426.
La Condamine, 61.
Lacoste, curé de Saint-Pardon, 13.
Lacoste de Lagrange, prieur de Xandeville, 352.
Lacoste-Dulac (Marie), 17.
La Côte, fief des Du Lau, 397, 398.
La Coubre, com. d'Arvert, 474.
La Couplée (Thibaut de), 374.
Lacour, juge d'instruction, 20.
La Couronne, com. du cant. d'Angoulême, 323, 391, 476; — *de Salles*, com. de Salles, cant. de Barbezieux, 476.
La Court (André de); — (Gabriel); — (Gabriel), dit le capitaine Sévicques, 232; — (Josué de), 232, 320, 321; — (Poncet de), 321; — (Pons de), 400; — (Suzanne de), 232; — Fonteniou (Pierre de), 113.
La Court, fief des Vigier, 36.
La Coustère, com. de Tonneins, 79.
Lacouture, commissaire général de la marine, 263.
Lacretelle, historien, 407.
La Croix, poète, 202; — (Paul de), 30; — (Le R. P. de), 287; — du Maine, 231; — Maron, 100.
La Croix, com. de Pons, arr. de Saintes, 201.
La Cropte de Beauvais (Uranie de), 257.
Lacurie, prêtre, 115, 281, 284, 297, 322.
Lacuve (Edouard), 11; — évangéliste, 411.
Ladame, principal du collège de Cognac, 243.
Ladime (Pierre), 299.
La Double, 262.
La Douze, cant. de Saint-Pierre de Chignac, 15.
La Fade, com. de Courcoury, arr. de Saintes, 82, 174.
Lafare (A.), 216.
La Faye (J. de), 62, 64.
La Fayolle, com. du Pin-Saint-Denis, arr. de Saint-Jean d'Angély, 13.
Laferrière. (Voir Julien).
La Ferrière, fief des Du Chastenet, 27, 28.
Laferrière, com. de Saint-Mandé, cant. d'Aunay, arr. de Saint-Jean d'Angély, 134.
La Flotte, cant. de Saint-Martin de Ré, arr. de La Rochelle, 19, 467.
La Foix, fief des Perrin, 136.

Digitized by Google

Lafollye, architecte, 283.
Lafond, 456.
Lafond, La Fons, com. de Cognehors, cant. de La Rochelle, 151, 195, 264, 411.
Lafontaine, chirurgien, 467.
La Fontaine de Fenioux, en Gâtine, 26.
La Font de Cherves, com. de Royan, arr. de Marennes, 183.
La Fontenelle de Vaudoré, 30.
La Forcade, curé de Fléac, 472.
La Force, 174.
La Forêt d'Horte, château, 129.
Laforie, aumônier du collège de Saintes, 115,
La Frégonnière (Paulin de), 412.
La Frenade, com. de Merpins, cant. de Cognac, 401, 476.
La Fricardière, fief d'Amice Turquois, 425.
La Fumelière, fief des La Taste, 111.
La Gaillardière, fief des Marchand, 154.
La Galissonnière (De), 53, 464.
La Garolie, fief des Souc, 41.
La Gataudière, com. de Marennes, 61.
La Gaubertie, com. de Saint-Martin des Combes, cant. de Villamblard, arr. de Bergerac, 343.
Lage (Guillon de), 375; — de Volude (De), 41, 54, 354.
Lageard (Jean de), 44.
Lagebaston, 255.
Lagord, com. de Xaintray, cant. de Champdeniers, arr. de Niort, 189; — cant. de La Rochelle, 476.
La Grandière (Le vicomte de), 344.
La Grange-Chancel, 351.
La Grave, fief des Guillet, 136.
La Grelière, 43.
La Groix, fief des Desmontils, 154.
La Grozallière, fief des Eschallart, 318.
La Guarigue (Mme de), 354.
La Guérinière, com. de Chevanceaux, cant. de Montlieu, arr. de Jonzac, 178.
La Guéronnière, fief des Claveau, 198.
La Guilleminerie, com. de Villiers en Plaine, cant. de Coulonges, arr. de Niort, 26.
Laigle (Le comte de), 375.
Lair (Le comte); — (Jules), 283.
Laire, 68.
Laisange, 466.
Laisné-Chasteigner, 45.
Lajallet (Mme de), artiste peintre, 305.
La Jallet, com. de Saint-Denis du Pin, arr. de Saint-Jean d'Angély, 182.
La Jard, com. du cant. de Saintes, 250.
La Jarne, cant. de La Jarrie, arr. de La Rochelle, 45, 292.
La Jarrie, chef-lieu de cant., arr. de La Rochelle, 154, 189.
Lajasson, com. d'Eraville, cant. de Châteauneuf, arr. de Cognac, 476.
La Laigne, cant de Courçon, arr. de La Rochelle, 476.
Lalande (De), 193; — (Jean), baron d'Olce, 243, 269.
La Lande, com. de Saint-Sulpice de Royan, cant. de Royan, arr. de Marennes, 476.
Lalanne, 456; — (Emile), 266.
Laleu, com. du cant. de La Rochelle, 195, 275.
Laleue (Aignelet de), 361.
La Limaille (Robert de), 423.
Lallemand (Jeanne), 29.
La Loge, soldat, 426.
La Marche (Le comte de), 380, 383.
La Marck (La comtesse de), 225.
La Mare (De), soldat, 426.
La Marthonie (Marie-Anne de), 194, 195; — (Angélique-Marie-Anne de); — (Jean de), 194.
Lamaud, fief des Viault de Champlong, com. de Saint-Sulpice de Mareuil, cant. de Mareuil, arr. de Nontron, 321.
Lamballe (La princesse de), 445.
Lamballerie, fief des Nicolas, 409.
Lambert, 76; — doyen de La Rochelle, 53; — (Catherine de), 113; — (Juliette); — (Marie), 315, 316.
Lamérac, cant. de Baignes, arr. de Barbezieux, 476.
Lamoricière, 180.
Lamorine (De), 468. (Voir Frichou-Lamorine).
La Morinerie (Le baron Léon de), 3, 34, 42, 53, 54, 60-62, 83, 85, 111, 134, 147, 174, 201, 202, 206, 232, 239, 241, 242, 246-248, 268-272, 274, 320, 332, 354, 400.
Lamothe, 68.
La Mothe-Saint-Héray, chef-lieu de cant., arr. de Melle, 4.

Digitized by Google

La Motte, soldat, 426.
La Motte-à-Vaillants, com. de Montandre, arr. de Jonzac, 2, 5.
La Motte-du-Bois, com. de Brûlain, cant. de Prahec, arr. de Niort, 18.
La Motte-Fouqué (Madeleine de), 334.
La Motte-Genouillé (De), 229.
Lamoureux, 101, 173.
Lancastre (Le duc de), 356, 359, 360, 362, 366.
Lancelot (D.), 339.
Landaz (Thomas de), chanoine, 435.
Landreau, négociant, 470.
Landrieux (Jean), chef d'état-major, 160, 239.
Landriot, évêque de La Rochelle, 179, 281, 292.
La Neuville, sénéchal de Bordeaux, 220.
Langély, com. de Gurat, arr. d'Angoulême, 117, 243.
Langhorne, recteur d'Over-Wooorton, 283.
Langlois, 465 ; — (Colin), pair, 338.
La Nicolière-Teijeiro (S. de), archiviste, 338.
La Noue, 62, 70, 163, 292, 423.
Lansac, cant. de Bourg sur Gironde, arr. de Blaye, 323.
Lanville, com. de Marcillac-Lanville, cant. de Rouillac, arr. d'Angoulême, 401.
La Pallice, port de La Rochelle, 360.
La Pérouse, 63.
La Personne (De), 174 ; — (Jean de), 150.
La Péruse (Jean de), poète, 231.
La Péruse, cant. de Chabanais, arr. de Confolens, 235.
La Pierre, 13.
La Place (De), 129.
Laplanche, représentant du peuple, 48.
La Platerie, fief des Husson, 43.
La Plene de La Grange, fief des Claveau, 198.
La Plume, fief de Jean Plumail, 26.
La Pommeraie du Clussais, com. de Clussais, cant. de Sauzé, arr. de Melle, 195.
La Porrée (Gilbert de), 441.
La Porte (Marthe de), 27.
La Pouyade en Saint-Yrieix, com. de Rougnac, cant. de La Valette. arr. d'Angoulême, 42-44.
La Pulcière, com. des Groseillers, cant. de Mazières, arr. de Parthenay, 26.
La Queue en Brie, cant. de Boissy-Saint-Léger, arr. de Corbeil.
La Queuille, fief des Gombault, 35.
L'Archevêque (Guillaume), 275, 375 ; — (Hugues) ; — (Jean Ier), 275 ; — de Parthenay (Guillaume), 275.
La Rigale, com. de Concourson, cant. de Doué, arr. de Saumur, 289.
La Rivière, soldat, 426.
Larmat, libraire, 10.
La Rochandry, com. de Mouthiers-sur-Boëme, cant de Blanzac, arr. d'Angoulême, 43-45.
La Roche (Pierre de), poète, 201.
La Roche, château près Hérisson (Allier), 195 ; — château, 362 ; — com. de Coivert, cant. de Loulay, arr. de Saint-Jean d'Angély, 190.
La Rochebeaucourt, cant. de Mareuil, arr. de Nontron, 353.
La Roche-Blanche ou *La Roche d'Onezac*, cant. de Veyre, arr. de Clermont-Ferrand, 404.
La Rochebrochard de Champdeniers, fief des Brochard, 15.
La Rochecourbon, com. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 28, 348, 349.
La Roche d'Onezac, 404. (Voir *La Roche-Blanche*).
La Rochefoucauld (Antoine de), évêque d'Angoulême, 36; — (De), cardinal, 67 ; — (Aymar de), 408 ; — (François de), 34, 316, 423; — (François-Joseph de), 353, 398 ; — (Louis de), 316 ; — (Pierre-Louis de), évêque de Saintes, 72, 178, 179, 343, 353, 398 ; — Bayers, 464, 471.
La Rochefoucauld, chef-lieu de cant., arr. d'Angoulême, 56, 80, 102, 258, 316, 317, 399, 466, 468, 478.
La Rochejacquelein (Julien de), 113.
La Rochelle (Charente-Inférieure), 168, 173-175, 178, 189, 251, 253, 279, 281, 291-294, 331, 355, 360, 361, 364, 365, 372, 377, 380-383, 386-390, 394, 399, 415, 417, 462-468, 473.
La Roche-Raffin, fief de Claude de Clermont, 211.
La Roche Saint-André (De), 229.

Digitized by Google

Larochetolay (Horric de), 456.
La Rochette, prêtre, 351.
La Rochette, fief des Souc, 41.
La Roche-Vendeix, com. de Gelles, cant. de Rochefort, arr. de Clermond-Ferrand, 361.
Larocque, 447, 450.
La Romade, com. de Varzay, cant. de Saintes, 230.
La Romiguière, fief des Brons, 176.
La Rouillasse, com. de Soubise, cant. de Saint-Aignan, arr. de Marennes, 258.
La Rousselière, fief des Souc du Plancher, 41.
La Roussière, 243.
Lartige, com. de Jarnac, arr. de Cognac, 43, 44.
Lartigue, docteur-médecin; — (Marie), 20.
La Rue-Franche, fief des Rochier, 27.
La Rye (Jean de), 44.
La Salle, fief des Félix, 27.
La Saudrenne, 407.
La Sauzaie, com. de Beaugeay, cant. de Saint-Aignan, arr. de Marennes, 96, 151.
La Sausaye, com. de Saint-Denys du Pin, cant. de Saint-Jean d'Angély, 202.
La Sauzaye (Mme de), 354.
La Sauvagère, ingénieur, 203.
Lassalle (X. de), journaliste, 79.
Lasserez, 466, 467.
Lassus, imprimeur, 344.
Lasteyrie (Robert de), écrivain, 11, 176.
La Tardoire, rivière (Charente), 316,
Lataste, 15; — (Les de), 4, 111-113.
Latouche (Françoise de), 147.
La Touche, com. de Biron, cant. de Pons, arr. de Saintes, 289.
La Touche Tréville (De), amiral, 86, 163.
La Touchie au Blanc, fief des Citoys, 472.
La Tour (Jean de), 349
La Tour, com. du Port d'Envaux, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 153; — fief des Ferrand, 109.
La Tour-Blanche, cant. de Verteillac, arr. de Ribérac, 73.
La Tour d'Auvergne (Le comte de), 464.
La Tourdoire, fief des Eschallart, 318.
La Tour-Landry (Françoise de), 36; — (Paul de), 36, 37.
La Tranchade, château, com. de Garat, cant. d'Angoulême, 357.
La Trau (Le soudan de), 150, 367.
La Trau, La Trave, com. d'Uzeste, cant. de Villandrault, arr. de Bazas, 367.
La Tremblade, chef-lieu de cant., arr. de Marennes, 193, 195, 342, 402.
La Trémoille, La Trémouille (De), 474-476; — (Charles de), 57, 174, 383, 385, 388, 389, 400, 464, 474, 475; — (Charlotte de), 76; — (Georges de), 385; — (François de); — (Louis de), 474.
La Tresne (De), président au parlement de Bordeaux, 409.
La Trinité de Vendôme, abbaye à Vendôme, 244-246, 329.
La Troncette, La Tronchette, 357.
Laubmann (Le docteur), 440.
Laudeberdrie, 454, 456.
Laumont, fief des Chérade et des Mesnard, 42, 43.
Launay (Isaac de), 228.
Laurant, docteur-médecin, 254.
Lauze, professeur à Saintes, 101, 108.
Lauzières, com. de Nieul-sur-mer, cant. de La Rochelle, 16.
Lauzières de Thémines, évêque de Blois, 78.
Lavagnac, com. de Sainte-Terre, cant. de Castillon, arr. de Libourne, 147.
Laval (Anne de), 475; — (Guyon de), 151.
La Valette de Montbrun (Marguerite de), 344; — (Maurice de), 105; — (Symphorien de); — (Pierre-Ludovic), 344.
Lavault (Furcy de), peintre, 293.
Lavergne (Gaston), 243; — (Léonce de), 56.
La Vernède (Françoise), 27.
Laverny (Anatole), 82, 83, 162, 223, 241, 269; — (Gaston), 85.
Lavialle (Marguerite), 104; — conseiller de préfecture, 457.
La Vieille-Montagne (Belgique), 343.
La Vieuville (Le marquis de); — (Pierre de), 112.
La Vigerie, fief des Montils, 153, 154.
Lavigne, 104.
La Villedieu, cant. de Montech, arr. de Castelsarrasin, 343.

Digitized by Google

La Voute, com. de Jarnac, arr. de Cognac, 452.
Léaumont (Bertrande de), 349,
Lebaillif-Mesnager, 467.
Le Barillier, docteur-médecin, **264**.
Le Bas-Tyrac, com. de Lorignac, cant. de Saint-Genis, 41.
Le Bec d'Ambès, 474.
Le Bédel (Ernestine), 155.
Lebée, religieux cordelier, 460.
Le Bernard, cant. de Talmont, arr. des Sables d'Olonne, 240.
Leberthon, Le Berton, 255, 454, 456; — président à mortier, 464; — de Bonnemie (Jérôme), 320; — (Marc-Auguste), 231, 320; — (Pierre-Marc), 231.
Leblanc, 456; — (Guillaume), 255.
Leblond, négociant, **264**.
Le Bois, fief des Rabar, 425, 427; — cant. de Saint-Genis, arr. de Jonzac, 194.
Le bois des héros, com. d'Ecurat, cant. de Saintes, 267, 268, 332.
Le Bouchaud, com. de Contré, cant. d'Aunay, arr. de Saint-Jean d'Angély, 28.
Le Bouchet, château (Loiret), com. de Dry, cant. de Cléry, arr. d'Orléans, 410.
Le Bourcier (Jean), 394.
Le Breuil, fief des du Breuil, com. de Meschers, cant. de Cozes, arr. de Saintes, 195.
Le Breuil, fief de Geoffroy Turmet, 201; — Maine, 35.
Le Breuil d'Archiac, com. de Saint-Palais du Né, cant. de Barbezieux, 476.
Le Breuil-Magné, com. du cant. de Rochefort-sur-mer, 53.
Le Breuil-Malmaud, com. de Saint-Pierre de Juillers, cant. de Matha, 27.
Lebrun, 462; — maitre peintre, 459.
Le Camus de Beaulieu, 383.
Le Carbon-Blanc, chef-lieu de cant., arr. de Bordeaux, 227.
Lecestre (Léon), écrivain, 258.
L'Echallier, com. de Saint-Seurin d'Uzet, cant. de Cozes, arr. de Saintes, 269.
Le Champ-Gaillard, 431.
Le Chaput, com. de Marennes, 173, 291.
Le Charmant, 448.
Le Chasgon, fief des Vigier, 36.
Le Château d'Oleron, chef-lieu de cant., arr. de Marennes, 132, 402, 465, 467.
Le Châtelet, com. de Saint-Coutant-le-Grand, cant. de Tonnay-Charente, arr. de Rochefort, 111.
Le Chay, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 253, 334, 474.
Lechevin, 196.
Leclerc, 99, 298, 350.
Leclerc de Juigné de Lassigny (Thérèse), 412.
Le Cluzeau, com. de Mazeray, cant. de Saint-Jean d'Angély, 391, 475.
Le Coch (Hervé), sénéchal de Saintonge, 221.
Le Coigneux de Bélabre, 472, 473.
Le Comte (Artus), baron de La Chaume, poète, 100, 201.
Lecomte de Sors (Jeanne), 342.
Le Coq, 472.
Le Cormier, com. de Saintes, 422.
Le Coteau, com. de Saintes, 268.
Le Coudret, com. de Saintes, 83, 269.
Le Couret, fief des Paris, 42, 45.
Ledain (Bélisaire), 82, 165, 276, 277, 283, 286.
Le Dognon (Vendée), 232.
Le Douhet, com. du cant. de Saintes, 250.
Ledoux, 20.
Le Fa, com. de Pons, 287.
Le Fa, com. de Sireuil, cant. de Hiersac, arr. d'Angoulême, 357.
Le Faouët, chef-lieu de cant., arr. de Pontivy, 155.
Lefèvre, amiral, 341.
Le Fief-Franc, fief des Yndré, 26.
Le Fiot, représentant du peuple, 47.
Le fort Vaseux, com. de Fouras, cant. de Rochefort, 350.
Le Franc (Adrienne), 155; — (Hyacinthe), 85, 155; — (Jean), 155.
Le Gaynon, com. de Champagnolles, cant. de Saint-Genis, arr. de Jonzac, 195.
Le Gendre (A.), 239.
Legouvé, académicien, 248.
Legrand, curé de Bouteville, 472; — (Charles), 283.
Le Grand-Pressigny, chef-lieu de cant., arr. de Loches, 226.
Le Grand-Vau, 476.
Legros, docteur-médecin, 252.
Le Gros-Roc, com. du Douhet, 250.

Digitized by Google

Le Gua, com. du cant. de Marennes, 231, 400.
Le Guémené, chef-lieu de cant., arr. de Pontivy, 155.
L'Eguille, cant. de Royan, arr. de Marennes, 35, 254.
Le Ha, fort à Bordeaux, 227.
Le Haut-Tyrac, com. de Lorignac, cant. de Saint-Genis, 40, 41.
Lehoux, 29.
Le Huen, examinateur de la marine, 110.
Leloup de Martrais (Françoise), 125.
Le Maine-Giraud, com. de Champagne, cant. de Blanzac, arr. d'Angoulême, 117.
Lemaitre, 463.
Lemarchand (Elisabeth), 103.
Le Mareschal, secrétaire de Louis XI, 436.
Le Mas, com. de Vouthon, cant. de Montbron, arr. d'Angoulême, 43.
Le Menez-Brée, près Guingamp, 258.
Lemercier, 12, 200; — (Le comte Anatole), 164, 169, 215, 290, 301, 311, 330, 417; — (Louis-Augustin), 77; — (Nicolas), 29, 77.
Lemeung, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 425.
Le Meunier, Le Musnier, 129; — (Jacques-Louis); — de Lartige (Elisabeth); — (Jacques), 43-46.
Lemière (Blanche-Mathilde), 343.
Le Mont-Cotonnier, 48.
Le Mont Saint-Michel, cant. de Pontorson, arr. d'Avranches, 221.
Le Moyne, religieux, 66, 67.
Lemoyne (André), 7, 83, 87, 88, 89, 90-92, 101, 116, 120, 124, 205, 241, 243, 271, 305, 317.
Lemoyne d'Iberville, navigateur, 336.
Le Musnier, 44 (Voir Le Meunier),
Lenain, peintre, 290.
Lenepveu, compositeur, 179.
Leneveux, 446-448, 450, 458.
Lenoir, artiste peintre, 301, 308.
Léon (Saint), évêque de Saintes, 72.
Léon (La princesse de), 409.
Le Paté, com. de Blaye, 227.
Le Pengue, *Le Peugue* (Gironde), 300.
Le Pertuis-Breton, 171.
Le Pertuis d'Antioche, 171.
Le Petit-Bournet d'Echillay, près Corme-Royal, 477.
Le Petit-Moulin, com. de Fontcouverte, arr. de Saintes, 104.
Le Petit-Niort, com. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 135, 240.
Le Petit-Pressigny, cant. de Pressigny-le-Grand, arr. de Loches, 226.
Le Petit-Thouars, com. de Saint-Germain-sur-Vienne, cant. de Chinon, 62.
Le Peu-Poiroux (île de Ré), 14.
Le Peu-Richard, com. de Thenac, arr. de Saintes, 249, 287.
Le Peyrat, com. de Saint-Cybard, cant. de La Valette, arr. d'Angoulême, 353, 398.
Le Pible, près Saint-Just, 103.
L'Epine, fief des Saint-Aubin, 471.
Le Port d'Envaux, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 254.
Le Pré-le-Roi, com. de Saintes, 233.
Leps (Ernest), 20.
Le Puy en Velay (Haute-Loire), 478.
Le Rail, com. de Saint-Germain du Seudre, cant. de Saint-Genis, arr. de Jonzac, 194, 195.
Le Ramet, com. de Saintes, 164, 210.
Lériget, 417, 457-459.
Le Roc d'Uzac (Voir *La Roche d'Onezac*), 404.
Le Rousseau, *Les Rousseaux*, com. de Saint-Denys du Pin, arr. de Saint-Jean d'Angély, 202.
Le Roy (Philippe), cordelier, 65.
Le Rozé, com. de Thairé, cant. d'Aigrefeuille, arr. de Rochefort-sur-mer, 154.
Les Aigreteaux (Voir *Les Egreteaux*).
Les Bauries, com. de Birac, cant. de Châteauneuf, arr. de Cognac, 43.
Les Bernardières, fief des Bourdeille, 74, 242; — des Cristin, 463.
Les Breuillards, fief des Rochier, 27.
Les Bruières, fief des Desmontils, 154.
Les Chasteliers, fief des Le Comte, 100.
Les Chateliers (Deux-Sèvres), 98.
Les Châtelliers, île de Ré, 294, 295.
Les Combes, 242.
Lescot (Jean-Baptiste); — (Jeanne), 399.
Lescure (Etienne, marquis de), 113.
Les Deffens en Bunzac, com. de Bunzac, cant. de La Rochefoucauld, arr. d'Angoulême, 35.
Les Eglises d'Argenteuil, com. du cant. de Saint-Jean d'Angély, 85.

Digitized by Google

Les Egreteaux, com. de Pons, arr. de Saintes, 173, 190, 250, 287.
Leseur (Guillaume), 408.
Le Sevret, fief des Yongues, 134.
Les Galloires, fief des Cumont, 27.
Les Gibauds, com. de Mornac, arr. d'Angoulême, 102.
Les Granges, com. d'Aumagne, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean d'Angély, 27.
Les Greliers, com. de Saint-Savinien, arr. de Saint-Jean d'Angély, 195.
Les Groix, fief de David René, 27.
Les Groseillers, cant. de Mazières, arr. de Parthenay, 26.
Lesgue (Aimery de), 151.
Les Halles, fief des Mérichon, 10.
Les Hétières, fief des Condé, 463.
Les Iles, fief des Chérade, 128.
Les Loges, fief des Félix, 463.
Les Noreaux, île de Ré, 125.
Les Nouillers, cant. de Saint-Savinien, arr. de Saint-Jean, 106.
Le Solençon, com. de Boutiers, cant. de Cognac, 453.
Le Son, fief de Jean Vigier, 36.
Lespine, Lespinette (Aubert de), 361.
Les Préaux, fief des Bourbon, 380.
Les Quatre-Portes, com. de Saintes, 269.
Les Razes, 106.
Les Ruhes, fief des Arnaud, 463.
Les Sables d'Olonne (Vendée), 339.
Les Seguins, com. de Ruelle-sur-Touvre, arr. d'Angoulême, 42.
Lessieux, 6.
Les Six-Fours, canton d'Ollioules, arr. de Toulon, 303.
L'Estoile (Pierre de), 395.
Lestonnac (Mme de), 199.
Lestonnière (Mme de), 71.
L'Estourbeillon de La Garnache (Le marquis de), 283.
Les Tranquars, com. de Saint-Jean d'Angle, cant. de Saint-Aignan, arr. de Marennes, 231, 232, 471.
Lestrange (Cécile de), 343.
Lestrange de Saint-Gelais, 150. (V. Saint-Gelais).
Lesueur, 19, 292, 454, 456, 457.
Les Vallées, com. de Néré, cant. d'Aunay, arr. de Saint-Jean d'Angély, 27.
Le Tabarit, com. de Dampierre-sur-Boutonne, cant. d'Aunay, arr. de Saint-Jean d'Angély, 193.
Letard (F.), prêtre, 239, 294.
Le Tartre, com. de Guimps, arr. de Barbezieux, 85, 148.
Letélié (Eugène), 85.
Le Tellier, secrétaire d'état, 215.
Le Ternel, châtellenie, 36.
Le Thouet, 278.
Le Torpt, cant. de Benzeville, arr. de Pont-Audemer, 100.
Le Tourne, com. de Créon, arr. de Bordeaux, 112.
Le Tyrac ou *Bardine*, com. de Lorignac, cant. de Saint-Genis, arr. de Jonzac, 41.
Leulié du Ché, inspecteur des haras, 20.
Leulinghem (Pas-de-Calais), 361.
Levallois, 112.
Le Vasseur (Pierre), potier, 175.
Le Vassor de La Touche-Tréville (Louis-Charles), 47, 48 ; — (Louis-René), amiral, 47, 48, 408.
Levé, prêtre, 411.
Le Vergeroux, com. du cant. de Rochefort, 53.
Levet (Pierre), imprimeur, 441.
Levié, 456.
Le Villard, fief des Chérade, 41.
Le Vivier, com. de Saint-Cybard le Peyrat, cant. de La Valette, 353.
Lezat, 337.
Lezay (Le seigneur de), 384.
Lezay, chef-lieu de cant., arr. de Melle, 384.
Lezigne, propriétaire, 470.
Lhomme, ingénieur, 9.
Libourne (Gironde), 393.
Liénart de Réorte, architecte, 293.
Lieutier (Mme Nelly), 239.
Lièvre, écrivain, 21, 22, 23, 24, 240, 283, 288, 289, 331.
Lignac (Guillaume de), 356 ; — (Hélion de), 360.
Lignerolles (Le comte de), 169.
Limal, 417, 422.
Limeuil, cant. de Saint-Alvère, arr. de Bergerac, 369.
Lindebœuf, cant. d'Yerville, arr. d'Yvetot, 100.
Lindet (Robert), 408.
Liniers (Le baron de), 106.
Linon de Sumia, 466.
Lisch, inspecteur des monuments historiques, 184.
L'Isle (Anne de), 154.
L'Isle, fief des Richard, 206 ; — fief

Digitized by Google

des Puirigaud, 153 ; — com. de Saint-Pierre de l'Isle, cant. de Loulay, arr. de Saint-Jean d'Angély, 190.
L'Isle d'Elle, cant. de Chaillé-les-Marais, arr. de Fontenay-le-Comte, 149.
Lisleferme (Nicolas de), 456.
Lisleferme, fief des Nicolas, 409.
Livenne (Antoine de), 35 ; — (Claude de), 35, 36 ; — (Jean de), 35, 36.
Lochet de Vaudidon, maire de Rochefort, 462.
Loire, com. du cant. de Rochefort, 53, 96, 151.
Loménie de Brienne, 43.
Longeays, fief des Yndré et des Félix, 26.
Lonzac, cant. d'Archiac, arr. de Jonzac, 10, 288.
Lorignac, cant. de Saint-Genis, arr. de Jonzac, 41.
Lorraine (Ch.-L. de), 409.
Lortie, banquier, 340 ; — de Petit-Fief, 61.
Lossandière, fief des Montils, 154.
Loti (Pierre), 240, 303.
Louarvily, 109.
Loubet, député, 341.
Loudun (Vienne), 199.
Louis, 255.
Louis le Débonnaire, 400 ; — IX, 82, 164, 244, 251, 284, 332, 333, 354, 357 ; — XI, 392, 435, 436 ; — XIV, 251 ; — XVI, 207 ; — XVIII, 213.
Loulay, chef-lieu de cant., arr. de Saint-Jean d'Angély, 18, 19, 149.
Louvain (Pierre de), 408.
Louvet (Jean), 375, 379, 382, 383.
Louvois, ministre de Louis XIV, 216.
Loyer, 459, 460.
Lucadou, 460, 461.
Lucas, artiste peintre, 300, 301, 308, 310 ; — architecte, 293 ; — (Hippolyte), 330 ; — (Léo), 337.
Lucchini (Fabien), professeur, 14, 37-39, 101, 164.
Luce (Siméon), 56.
Luché, com. de Saint-Jean de Liversay, cant. de Courçon, arr. de La Rochelle, 463.
Luchet (Le marquis de), 422.
Luçon, chef-lieu de cant., arr. de Fontenay-le-Comte, 177, 435, 472.
Lude (Le comte de), 316.
Ludot (J.-B.), naturaliste, 12.
Luguet (Henri), professeur, 283, 287, 294 ; — (Marcel), 157.
Lunet de La Jonquière, capitaine, 110, 243 ; — notaire, 110.
Luppé (Le seigneur de), 375.
Lurbe (De), 255.
Lurion (Roger de), 408.
Lusignan (Hugues de), 15, 354.
Lusignan, chef-lieu de cant., arr. de Poitiers, 13, 294, 375, 394.
Lussant, cant. de Tonnay-Charente, arr. de Rochefort, 53.
Lussas, com. de Verteillac, arr. de Ribérac, 41.
Lussaud, Lusseau, 459 ; — (Louis), 241 ; — négociant, 460.
Lusson, 14.
Luther, 51.
Ly-Chao-Pée, 14.
Lyet de La Mothe, potier, 175.

M

Mabille, docteur-médecin, 264.
Mably, philosophe, 216.
Mac-Mahon (Le maréchal de), 180, 406.
Madame, île, com. de Saint-Nazaire, cant. de Saint-Aignan, arr. de Marennes, 179, 350.
Madelain, entrepreneur, 184, 185.
Maétine (M^me^), 466.
Mage, 188 ; — de Fiefmelin (André), poète, 99, 100, 101, 201, 202.
Mageau, instituteur, 258, 404.
Magen (Adolphe), 254, 479.
Magnac sur Touvre, com. du canton d'Angoulême, 34.
Magné, com. du cant. de Niort, 401.
Magnein (Jacquette), 399.
Magon, contre-amiral, 337.
Maguier (Edmond), 3, 9, 32, 85, 86, 124, 163, 242, 246, 268, 269, 273, 274, 300, 330, 332, 404.
Maguignon (Pasquet), 137, 144.
Maichin (Armand), historien, 26, 27, 204, 205, 297; — (Marie-Anne), 27.
Maigné (Mérigot de), 151.
Maillard de La Gournerie (Henriette), 109.
Maillet (Marie), 343.
Maillezais, chef-lieu de cant., arr. de Fontenay-le-Comte, 147.

Digitized by Google

Maillochaud (J.-B.), compositeur, 322.
Maingot de Surgères, 189.
Maintenon (Mme de), 12, 74.
Mainzac, cant. de Montbron, arr. d'Angoulême, 128.
Maisonfort (Jean de), 382.
Maistre (Joseph de), 456.
Malartic, com. de Perchède, cant. de Nogaro, arr. de Condom, 109.
Maledent (De), 44, 45.
Malesherbes, 64.
Mallet (Louis) ; — (Lucien), **103**.
Malvoisin (Guinaude de), 109.
Malzacher (Conrad), 103.
Mancel, 361.
Man d'Attenrode, 410.
Mangini, ingénieur, **103** ; — (Louis), 104.
Manseau (L'abbé), 346, 350, 352.
Manteresse, fief des Chérade, 43.
Mantes (Seine-et-Oise), 379.
Marafred-Laissart, capitaine de navire, 462.
Marans, chef-lieu de cant., arr. de La Rochelle, 149, 294, 303, 385, 405.
Marc, sergent d'armes, 390.
Marcadier, curé de Nancras, 264.
Marcellus, cant. de Meilhans, arr. de Marmande, 41.
Marchadier (Marc), 80.
Marchand, Marchant (Anne) ; — (Allain), 154 ; — (Jean), 149 ; — imprimeur, 431 ; — maire de Montandre, 85.
Marchandat (Jean), gouverneur de Cognac, 374.
Marchat, 241 ; — (Arthur), 83.
Marchays, notaire, 425.
Marchegay, capitaine de navire, 460.
Marchès (Amerigot), 361.
Marcillac (Le prince de), 316.
Marcognet, fief des Binet, 478.
Marcut (Piâre). Voir Marcel Pellisson.
Marennes, 134, 173, 257, 291, 391, 406, 415, 455, 464, 466, 467, 477, 478.
Marès, 113 ; — (Marie-Louise), 109.
Mareschal, prêtre, 411.
Mareschal-Vezet (Marie de), 262.
Mareuil (Le seigneur de), 382 ; — (Jean-Guy de), 472.
Mareuil (Dordogne), 35, 321.
Marevery, docteur-médecin, 254.
Margry, 322.
Marguerite d'Anjou, 391.
Marie-Antoinette, 445.
Marignac, cant. de Pons, arr. de Saintes, 232, 321, 400, 458.
Marillac (Charles de), maréchal de France, 112.
Marin, fondeur, 256.
Marin de Saint-Palais, 428.
Marionneau (Charles), 266.
Marmande (Lot-et-Garonne), 391.
Marmet, lieutenant-colonel du 6e, 20.
Marmoutiers, com. de Sainte-Radégonde, cant. de Tours, 439.
Marnef (Enguilbert de), imprimeur, 30, 171 ; — (Jean de), 298, 442.
Marnhyac, curé de Saint-Laurent des Combes ; — curé de Challaux, 352.
Maroix (Marie de), 154.
Maron (Jean), poète, 201.
Marot, capitaine d'infanterie ; — (Louis) ; — (Jean) ; — (Madeleine) ; (Roger), **104** ; — poète, 175.
Marquis (Berthomé), 368.
Marsan, cant. de Gimont, arr. d'Auch, 409.
Marsault, pasteur, 411.
Marsay, 456.
Marsilly, com. du cant. de La Rochelle, 173, 190, 196, 197, 293.
Marsoneix, 352.
Marsy (Le comte de), 8, 173, 282, 283, 290-292, 331, 333.
Martel (C.), de Lindebœuf, 100 ; — (Geoffroy), 245, 258.
Martell, négociant, 450 ; — (Edouard), député, 107 ; — (Jean) ; — (Marthe), 29.
Marthon, cant. de Montbron, arr. d'Angoulême, 43, 45, 128, 129, 152.
Martigny (Robert de), 456.
Martin, 456, 459 ; — écrivain de marine, 460 ; — négociant, 465 ; — lieutenant d'infanterie, 345 ; — instituteur, 19 ; — notaire, 34 ; — poète, 202 ; — (Adèle), 345 ; — (Anne), 136 ; — (Benoît), 136 ; — (Eugène), 345 ; — (Jean-Paul), 135 ; — (Les), **40** ; — (Jean de), avocat, 321 ; — de Beaucé, inspecteur des finances, 412 ; — de Bonsonge (Anne), 206 ; — (Anne-Marie) ; — (Ernest), 110 ; — Henri-André), 61 ; — de Marcellus (Antoinette) ; — (Louise), 46.

Digitized by Google

Martineau, juge d'instruction, 322 ; — négociant, 84, 283.
Martre, fief, 349.
Martrou, com. d'Echillais, cant. de Saint-Aignan, arr. de Marennes, 69.
Marty, prêtre, 323.
Marvaud, écrivain, 34, 392.
Masfrand, 255.
Masounette (Catherine), 410.
Massé, curé de Saint-Cybard, 399.
Massiot, commissaire de la marine, 53.
Massiou (Daniel), historien, 93, 202, 233, 355, 365, 366, 384, 389, 391,
Massip, 337 ; — (Thérèse de), 261.
Masson (Frédéric), écrivain, 29.
Mastaz (Ambroise de), 219.
Matelain, propriétaire, 332.
Matha (Robert de), 476.
Matha, chef-lieu de cant., arr. de Saint-Jean d'Angély, 73, 74, 421, 476.
Mathé (Guillaume), 152 ; — (Jeanne), 202 ; — (Marguerite), 152.
Mathieu, 456 ; — jésuite, 53.
Matignon, 255.
Maufrange, charpentier, 471.
Maufras (Emile), 85, 209, 287, 327.
Maulde (R. de), 338.
Mauléon, 358, 385.
Maumont, 478 ; — (Jean de), 363.
Maumusson, pertuis (Charente-Inférieure), 227.
Maupeou (De), 151.
Maurepas (De), 53.
Maurès de Malartic (Gabriel de), 109.
Maurice (Ch.), 158.
Maurice de Sentout (Marguerite de), 344.
Maurin, curé d'Expiremont, 158.
Mauzé (De), 373.
Mauzé, chef-lieu de cant., arr. de Niort, 149, 372, 383, 445, 476.
Maxula (Chine), 336.
Mayac, cant. de Savignac-les-Eglises, arr. de Périgueux, 15.
Mazarin, cardinal, 76.
Mazeray, com. du cant. de Saint-Jean-d'Angély, 13.
Mazerolle (F.), 244.
Meaume, 242.
Meaux (Le comte de), 325 ; — (Le vicomte de), 361.
Médillac, cant. de Chalais, arr. de Barbezieux, 320.
Méhé, échevin de Saint-Jean d'Angély, 372.
Meinadier, 341.
Mélinette, officier, 157.
Melle (Deux-Sèvres), 197, 294, 400, 441.
Mellin de Saint-Gelais, 298.
Meloizes-Fresnoy (Le vicomte des), 46.
Ménard (Charles), tisserand ; — (Joséphine), 300.
Mendoça (De), 376.
Meneau, 456.
Mérault, 128.
Méray (Jacques) ; — (Marie de), 35. (V. Méré).
Mercadier, **264.**
Merchier (A.), professeur, 323.
Mercier (Elie), seigneur de Montigné ; — (Pernelle), 153.
Mercier (Paul), avocat, 81-83, 85, 242, 247, 267, 269.
Mercy (De), 79.
Méré (Le chevalier de), 34-37, 66, 163, 244.
Méré, com. de Bouex, arr. d'Angoulême, 34-37 ; — com. de Dolus, cant. du Château d'Oleron, 34-37.
Mérichon (Olivier), seigneur des Halles, 10.
Mérier, conseiller municipal, 405.
Mérillac (Jean de), 242.
Mérimée (Prosper), 4, 69, 157, 285, 330.
Merle, 456.
Merle de Beaulieu, général, 405, 406 ; — capitaine de grenadiers ; — major de La Rochelle, 405.
Merlin, 68.
Merpins, com. du cant. de Cognac, 219, 359.
Merveilleux, négociant, 463 ; — notaire, 27.
Meschers, cant. de Cozes, arr. de Saintes, 72, 101, 195, 476.
Meschinet (Charles de) ; — (François de) ; — (Jean de) ; — (Jean-Mathias de) ; — (Pierre de), **182** ; — de Richemond, 188.
Meslier, avocat, 470, 471 ; — docteur-médecin, 263.
Mesnard, 317, 456 ; — écrivain, 101 ; — (A.), avoué, 19 ; — (Jean), seigneur de Laumont, 43.
Mesneau (J.), 36.

Digitized by Google

Messeix, curé de Saint-Eutrope de Saintes, 453.
Mestayer, contrôleur, 456.
Mestreau, négociant, 19, 84, 102, 340, 347.
Mesureur, 418.
Métais (L'abbé), écrivain, 68, 244, 245, 323.
Meung, chef-lieu de cant., arr. d'Orléans, 383.
Meursac, cant. de Gemozac, arr. de Saintes, 281.
Meusnier, inspecteur de police, 78.
Meyer, 101, 292; — (Marie-Emilie), 103.
Mézeray, 380.
Micé, docteur-médecin, 266.
Michaud, Michaux, architecte, 182; —magistrat, 263;—(Ludovic), 407.
Michel (Avoye), 265; — (Guillemette), 349; — (Jean), poète, 201; — (Jeanne), 349; — docteur-médecin, 342; — sculpteur, 405.
Michel Duroc de Brion; — (Marie-Louise), 412.
Michelet (Joséphine), 261.
Michon, 34;—(L'abbé), écrivain, 317, 413.
Migault, prieur de Sables-les-Aunay, 463, 464.
Migeon, pâtissier, 470.
Mignonneau (Emilie), 154, 477.
Migré, cant. de Loulay, arr. de Saint-Jean d'Angély, 162, 167, 271.
Migron, cant. de Burie, arr. de Saintes, 407.
Milan d'Astis, 463.
Miles II de Thouars, comte de Pouzauges, 357.
Millanges (Simon), imprimeur, 202, 203, 298.
Mimande (Paul), 157.
Mingre de Noras (Marie), 410.
Minot, général, 252.
Miquel, colonel, 457.
Mirabeau, 211.
Mirambeau (Mme de), 54.
Mirambeau, chef-lieu de cant., arr. de Jonzac, 135, 136, 315, 323, 366, 367, 473.
Mirande (Jean de), poète, 201.
Mitraud, 68.
Mi-Voie, en Bretagne, 4, 366.
Mizauld (Antoine), écrivain, 203.
Moinet (Charles), sénateur, 254, 323, **339**, 342, 403; — (Jean), 339.
Moings, com. du cant. de Jonzac, 352.
Molé (Mathieu), 76.
Molein de La Vernède (Charles), seigneur de Rimbaud, 27.
Molinier, prêtre, 353.
Monchaude, cant. de Barbezieux, 147.
Monclerc (De), 98.
Mondon (Ad.), curé de Chazelles, 37, 129.
Mongis, curé de Bédenac, 324; — (Isabelle de), 18.
Monluc, 423, 427.
Monod, pasteur, 342.
Monoyer, Monoys (J.); 183.
Montagrier, com. de Saint-Bonnet de Bellac, cant. de Bellac, 45, 46, 74, 129.
Montaiglin, com. de Sainte-Gemme, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 150.
Montaigne, 255, 471; — (Michel de), 71; — (Raymond de), 422.
Montaigu, fief des Harpedane, 367.
Montalembert (De), 45, 111, 285; — (Casimir de), 11; — (Catherine de), 425, 427.
Montancey, com. de Montrem, cant. de Saint-Astier, arr. de Périgueux, 74.
Montandre, chef-lieu de canton, arr. de Jonzac, 2, 5, 82, 83, 85, 86, 88-94, 150, 151, 158, 162-164, 166, 181, 242, 243, 264, 284, 324, 330, 353, 366, 367, 402, 476.
Montardit (Elie de); — (Yvonne de), 412.
Montardy d'Allemans, fief de Marie-Isabelle Du Lau, 397.
Montault (De), lieutenant de frégate, 460.
Montausier, comm. de Baigne, arr. de Barbezieux, 136, 138, 147, 148, 229, 230, 388, 476.
Montbazon, chef-lieu de cant., arr. de Tours, 408.
Monberon, Montbron (François de), 367, 369; — (Herminie de), 46; — (Robert de), 45; — de Buzay, 128.
Montberon, Montbron, chef-lieu de cant., arr. d'Angoulême, 40-47, 128, 129.
Montboyer, cant. de Chalais, arr. de Barbezieux, 321.

Digitized by Google

Montbreuil, com. de Bouex, arr. d'Angoulême, 35.
Montègre, médecin, 465, 466.
Montembœuf, chef-lieu de cant., arr. de Confolens, 128.
Montenard (De), 304.
Montereau, 377, 379.
Montespan (Mme de), 12,
Montesquieu, 255.
Montferrand (De), 394 ; — (Renaud de), 358.
Montferrand, com. de Clermont-Ferrand, 386.
Montford (De), 379.
Montgré, com. de Saint-Georges des Côteaux, arr. de Saintes, 428.
Montguyon, chef-lieu de cant., arr. de Jonzac, 149, 324, 393, 408, 470.
Montierneuf, com. de Saint-Aignan, arr. de Marennes, 25, 163, 173.
Montignac, cant. d'Aubeterre, arr. de Barbezieux, 476.
Montigné, fief des Mercier, 153.
Montizon (Isabelle de), 356.
Montléon, com. de Chauvigny, arr. de Montmorillon, 358.
Montlieu, chef-lieu de cant., arr. de Jonzac, 18, 93, 108, 114, 227, 243, 264, 335, 357, 411.
Montluc, fief des Jaulin de Vignemont, 264.
Montmorency (De), 67 ; — (Le maréchal de), 79 ; — (Jean de), 475.
Montréal (Canada), 257, 338.
Montreuil-Bernier, 384.
Montreuil-sur-mer (Pas-de-Calais), 350.
Montrollet, com. du cant. de Confolens, 100.
Montzaigle (De), peintre, 313, 314.
Moragne, cant. de Tonnay-Charente, arr. de Rochefort-sur-mer, 53.
Morand (Louis), 250.
Morand du Puch, lieutenant-général, 354.
Moranville, écrivain, 361.
Morch (Pierre-Dorothée); — (Pierre-Armand-Vladimir), **205**.
More (Les), 194, 195 ; — (Eutrope) ; — (Joseph), docteur-médecin, **17.**
Moreau, 233, 335 ; — vétérinaire, 94 ; — agent voyer, 470 ; — bibliothécaire, 280, 458, 464 ; — épicier, 470.
Morgand, libraire, 298.
Morges (Suisse), 411.
Morice, docteur-médecin, 254.
Morillon (Jean), potier, 175.
Morin, 12 ; — avoué, 280 ; — docteur-médecin, 254 ; — mercier, 470.
Morineau (Elisabeth), 206.
Morley, écrivain anglais, **266.**
Mornac (Poncius de), prieur des Monts ; — (Le général de), 337.
Mornac, cant. de Royan, arr. de Marennes, 230, 253, 337, 358, 385, 386, 475.
Mornay (Philippe de), 169.
Morrisson, 12.
Morry (Ithier de) ; — (Pierre de), 437.
Mortagne-sur-Gironde, cant. de Cozes, arr. de Saintes, 218, 220, 250, 283, 361, 362, 369, 375, 401, 475.
Mortemart (Le duc de), 229.
Mortimer (Edmond), 369.
Mosen, 57.
Mosnac, cant. de Saint-Genis, arr. de Jonzac, 105, 190, 197, 344.
Mouchard, 176.
Mouchet, 457 ; — notaire, 457, 458.
Moufle d'Angerville, 70.
Moufflet, 280, 281.
Mouilleron-en-Pareds, canton de La Châtaigneraie, arr. de Fontenay-le-Comte, 472.
Moulins (Allier), 200, 357.
Mourgues de Carrère (Marie), 20.
Mourier (Ath.), 235.
Mourille, 474.
Mousnier (J.), notaire, 36 ; — maire de Saujon, 342.
Moutarde, pasteur, 14, 253, 324, 333-335.
Mouton d'Armaillacq, près Pauliac, 109.
Mouton du Nègre, prieur de Sireuil, 450.
Mullon, capitaine de vaisseau, 131.
Mulot, propriétaire, 405.
Muraire, 467 ; — chirurgien, 457.
Muron, cant. de Tonnay-Charente, arr. de Rochefort-sur-mer, 53.
Musset (Georges), archiviste, 11, 12, 15, 69, 83, 167, 174, 175, 190, 244, 249, 250, 271, 282, 283, 287, 292-295, 322, 325, 402.
Musset (Alfred de), 236, 299, 300.
Mussidan (Jeanne de), 367.
Mussidan, chef-lieu de cant., arr. de Ribérac, 352, 369.

Digitized by Google

N

Nagle (Th.), 450.
Naillers, cant. de L'Hermenault, arr. de Fontenay-le-Comte, 294.
Nancras, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 100, 264, 265.
Nanglard (L'abbé), écrivain, 56, 350, 476.
Napoléon Ier, 213, 319, 452.
Narbonne (Jean de), baron de Clermont, 147.
Nassau (Guillaume de), 198.
Natal (Camille), 325.
Natier, docteur-médecin, 254, 325.
Navarre (Henri de), 255 ; — (Marguerite de), 101, 174.
Nayer, com. de Guimps, cant. de Barbezieux, 476.
Nazon (De), 467.
Nemptils, couvent, 51.
Néré, cant. d'Aunay, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 26-28.
Nerra (Foulques), 258.
Nesdon, hôtelier, 426.
Nesmond (De), 255.
Neuillac, cant. d'Archiac, arr. de Jonzac, 476.
Neuvic, cant. de Matha, arr. de Saint-Jean d'Angély, 218.
Neuvicq, cant. de Montguyon, arr. de Jonzac, 240.
Nexon, chef-lieu de cant., arr. de Saint-Yrieix, 46.
Neyrac, cant. de Cadillac, arr. de Bordeaux, 112.
Nicolaï, 255.
Nicolas (Marie), 344 ; — de Lamballerie (Le marquis Adalbert) ; — (Le comte Ludovic ; — (Paulin), marquis de Lamballerie ; — (Vincent), maire de La Rochelle, **409** ; — de Traslage (Françoise), 68.
Nicolet, 176.
Nicolle, docteur en droit, 325.
Nieul, com. du cant. de Saintes, 16.
Nieul-le-Virouil, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 382, 391.
Nîmes (Gard), 243.
Niort (Deux-Sèvres), 275, 352, 355.
Niox (Pierre), 333.
Nodet, 286.
Noël (Jean), 321.
Noguès, prêtre, 288, 322, 326.
Nona (Louise), 77.
Normand (Charles), 255 ; — (François), maire d'Angoulême, 36.
Notre-Dame d'Agudelle, com. d'Agudelle, cant. de Jonzac, 476 ; — *de Bellegarde*, prieuré, com. de Lansac, cant. de Bourg-sur-Gironde, arr. de Blaye, 323 ; — *de Cognes*, 383 ; — *de Lagord*, com. de Lagord, arr. de La Rochelle, 476 ; — *de La Petite-Couronne*, com. d'Arvert, cant. de La Tremblade, arr. de Marennes, 476 ; — *du Lignon*, 476.
Nouraud (Jean), 143.
Nourry (Jeanne) ; — (Marie), 104.
Nouveaux de Monconseil, 463.
Novel, docteur en médecine, 480.
Noyon (Oise), chef-lieu de canton, arr. de Compiègne, 294.
Nuaillé, près La Rochelle, 151, 379.
Nuremberg, 433.

O

O'Brien (Charles), maréchal de France ; — (Charles), pair d'Irlande ; — (Charlotte), 156.
Ocoy (Jean-Casimir d'), 198.
Offemon (Le seigneur d'), 375.
Oignon (Le comte d'), 251.
Oiron, canton de Thouars, arr. de Bressuire, 165, 279.
Olbreuse, com. d'Usseau, cant. de Mauzé, arr. de Niort, 58.
Olce (Lalande d'), 243, 269.
Oleron, île (Charente-Inférieure), 2, 10, 52, 53, 100, 131, 134, 152, 157, 227, 228, 245, 246, 254, 294, 300, 455, 464, 465.
Oleron-Sainte-Marie (Basses-Pyrénées), 410.
Olivier (Marie-M.), 104 ; — religieux, 254.
Ollivier-Beauregard, 326.
Olry, député ; — (Félicie), **410**.
Oltramare Outremer (André) ; — (Antoine) ; — (David) ; — (Gabriel) ; — (Hugues) ; — (Jacques) ; — (Mathieu), 59.
O'Mahony (Daniel), 156.
Opan (Noël), 466.
Opne ou *Ourne*, 404.
Orbigny (D'), maire de La Rochelle, 106, 291-293.
Orceau, procureur du roi, 460 ; — propriétaire, 457.

Digitized by Google

Ordonneau (M.), auteur dramatique, 326, 405 ; — (Louis, baron), général, 233.
Orge-Dœuil, cant. de Montbron, arr. d'Angoulême, 458.
Oriolles, cant. de Brossac, arr. de Barbezieux, 147.
Orléans (Le duc d'), 293, 294, 365-367, 369-371, 375, 383, 384 ; — Angoulême (Jeanne d'), 475.
Orléans (Loiret), 293, 294, 383, 384.
Orliaguet, imprimeur, **343**.
Orlut, com. de Cherves, canton de Cognac, 476.
Ornano (D'), 255.
Ors (île d'Oleron), com. du Château d'Oleron, arr. de Marennes, 14.
Ortus, colonel, 159.
Orval (D'), 382, 393.
Ostervald (J.-F.), pasteur, 193.
Otard, 447.
Otrand (Antoine), pasteur, 190.
Oudet (Le baron Amédée), 76, 77, 107, 244, 333.
Oudinot, duc de Reggio, 170.
Ourne, 404. (Voir *Opne*).
Ousset, receveur, 361.
Owen de Galles, 218, 220.
Ozillac, com. du cant. de Jonzac, 3, 164, 411.

P

Paillot de Beauregard, général, 422.
Paillou, 79.
Pain (Juliette), 7; — caissier, 454-456.
Painsmaile (De), 448.
Palissy (Bernard), 9, 32, 54, 79, 144, 171, 174, 199, 256, 266, 395-397, 403.
Pallais (Saint), 72.
Pallet (Jean), poète, 100, 201, 202; — (Jean), marchand ; — (Lydie), 202.
Pallissier, instituteur, 167.
Paluaud, cant. de Montmoreau, arr. de Barbezieux, 129, 328.
Pallu du Parc, évêque de Blois, 108, 114, 336.
Palustre (Léon), 189, 283, 285-288, 291, 293.
Pamiers (Ariège), 397.
Panchaud, 446, 447; — d'Ependes, 450.
Panier, 214.
Panloy, com. du Port d'Envaux, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 147.
Pannetier (Marie), 77.
Papillaud, 82-85, 322, 400.
Papin (Denis) ; — (Suzanne), 154.
Parat, 459; — de Mongeron, commissaire de la marine, 460.
Paray-le-Monial, chef-lieu de cant., arr. de Charolles, 178.
Parcoul, cant. de Saint-Aulaye, arr. de Ribérac, 230, 321, 381.
Pardaillan, fief des Garcias de Ferrand, 109.
Pardessus, 31.
Paris, curé d'Esnandes, **411**; — (Gaston), écrivain, 62.
Paris (Alexandre de), 45; — (Jean de), 42, 44.
Pariset, 96.
Parmain, com. de Jouy-le-Comte, cant. de l'Isle-Adam, arr. de Pontoise, 421.
Parmentier, 51, 234, 235.
Parnaud, châtellenie de Pons, 321, 400.
Parraga (Françoise), 410.
Parthenay (Guillaume I^er^, sire de); — (Béatrix de); — (Guillaume V de), 275; — (Louis de), 358; — Larchevêque (Jean de), 367, 372.
Parthenay (Deux-Sèvres), 2, 82, 162, 165, 166, 275-279, 356, 384, 385.
Pasquereau, sieur de Beaurepaire; — (Polyxène), 26.
Pasquier, 231 ; — magistrat, 422; — peintre, 464.
Passy (Frédéric), 322.
Patay, chef-lieu de cant., arr. d'Orléans, 383, 384.
Paul (Le chevalier), 228.
Paulian (De), 53.
Paulin (Le P.), 76.
Paulmy, canton de Pressigny-le-Grand, arr. de Loches, 226.
Pécout (L'abbé), écrivain, 397, 398.
Pédebidou, député, 342.
Pédezert, ingénieur, 269, 283.
Peiresc (Fabry de), 8, 82, 85, 162, 223, 243, 270, 272, 479, 480.
Pélisson, fief des Busquet, 450.
Pelletan (Eugène), 347.
Pelletier (Jacques), 298 ; — plâtrier, 470 ; — professeur, 68.
Pelletreau (Jacques), 429.
Pellisson (Émile), 82, 83, 85, 96, 168,

Digitized by Google

241, 326 ; — (Eugénie), 183 ; — (Jules), juge, 3, 83, 162, 181 ; — (Marcel), 82, 83, 242, 243, 268, 269, 272, 404, 471.
Pelluchon-Destouches, homme de loi, 450.
Penard (Anaïs) ; — (Lucien), médecin principal de la marine, 110.
Penel (Marie), 343.
Penthièvre (La douairière de), 379 ; — (Jeanne de), 150.
Péraud (Raimond), 432, 433 ; — colonel, 181.
Percy (Thomas), 366.
Péréfixe de Beaumont (Hardouin de), 76.
Pérignac, cant. de Pons, arr. de Saintes, 391.
Périgord (La comtesse de), 358.
Périgueux (Dordogne), 294.
Pernan, fief des Pons de La Court, 400.
Peron, Perron, charpentier, 470, 471.
Perotin, curé de Journet, 256.
Perpignan (Pyrénées-Orientales), 11.
Perraud-Moreau, 125.
Perreau de Fontermond, 450.
Perreau de Fontanis, 450.
Perrière (Henri de) ; — (Jean de), 68.
Perrigord de Villechenon (Anna), 182.
Perrin, 450, 454 ; — (Jacques), seigneur de La Foix ; — (Marie), 223 ; — de Xantonge, 223 ; — prêtre, 350.
Perrin de La Coinche (Jean), marchand, 446, 447.
Perrinaïc la Bretonne, 172, 257, 258.
Perrochon, évêque de Maxula, 336.
Perros-Guirec, chef-lieu de cant., arr. de Lannion, 301, 313.
Perrotin (Thomas), 140.
Perrot le Béarnais, 360-362.
Person, payeur général, 467.
Person de Champolly, prêtre, 53, 59, 96, 280, 326.
Personne de Songeon (Antoinette), 45.
Péruset, com. de La Rochefoucauld, 399.
Pérusse des Cars, 472.
Petit, archevêque de Besançon, 114, 336 ; — (Geoffroy), 151.
Petit-Clair, négociant, 467.
Petit-Dolivet, 449, 450.
Petit-Moustier (Louise-Henriette), 263.
Petit-Niort, com. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 155.
Pey Berland, archevêque de Bordeaux, 255.
Peyre de Frabrègues, lieutenant d'infanterie, 105.
Peyremol, pharmacien en chef de la marine, 152.
Peyrot, chef de factage, 470.
Peyruse (Geoffroy de), évêque de Saintes, 376.
Phelipeaux (Raimond), 222.
Phelippot, 454 ; — (Théodore), 177.
Philbert, général, 107.
Philippe de Bourgogne, 364, 383.
Philippe le Bel, 230.
Philipps (Th.), 245.
Piat, sculpteur décorateur, 313.
Pic (Ossian), journaliste, 344.
Picard, libraire, 402.
Picault (Louise) ; — (François), 399.
Picherit, 456.
Pichet, coiffeur, 470.
Pichon (Le baron), 176.
Pichon-Beaupré, contrôleur de la monnaie, 457.
Pie, évêque de Poitiers, 113.
Pierrefitte, fief des Eschallart, 318.
Pierre le Béarnais, capitaine, 149.
Pierre le Cruel, 359.
Pignerol, citadelle, 28, 29.
Pignière, lieutenant d'artillerie, 457.
Pillet-Will (La comtesse Maurice), 410.
Pilloux, receveur de la douane, 466, 468.
Pinasseau, notaire, 269, 283.
Pinaud, Pineau, Pyneau, 82, 83, 85, 241 ; — (Colas), 143, 145 ; — directeur de l'école secondaire de Ruffec, 467 ; — docteur-médecin, 326.
Pinet, 451.
Pinmuré, fief des Richard, 206.
Pintault, 477, 478 ; — (André), 154, 478 ; — (André-François), 477, 478 ; — (Suzanne), 154.
Piolant, com. de Dangé, arr. de Châtellerault, 102.
Pirelonge, com. de Saint-Romain de Benet, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 281, 288, 295.
Pisan (Christine de), 91, 93, 164, 284.

Digitized by Google

Pisany (Le marquis de), 67.
Pisany, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 76, 229, 230.
Pitard, prêtre, 280.
Pithenille, fief des Beaumont, 425.
Piton, fief des Guillem, 134, 206.
Pitou (Ange), écrivain, 171.
Plaizac, cant. de Rouillac, arr. d'Angoulême, 476.
Planat (Abel), 7 ; — (Oscar), 7, 261.
Planche (Peyrot), 141.
Planche-Géraud, marchand, 470.
Plancke (Ernest), lieutenant d'infanterie ; — (Justin), 266.
Plantet, 228, 229.
Planty, négociant, 247, 269, 273, 283, 332.
Plassac, cant. de Saint-Genis, arr. de Jonzac, 114, 198, 254, 265, 266, 391, 473 ; — com. d'Epargnes, cant. de Cozes, arr. de Saintes, 35, 36.
Plassac (Héliot de), 220.
Plessis-les-Tours, com. de La Riche, cant. de Tours, 436.
Ploërmel (Morbihan), 4.
Plumail (Jean), sieur de La Plume, 26.
Plumeau (Germain), 19 ; — (Hippolyte), curé de Saint-Sauveur de Nuaillé, **19**.
Plusquellec (Charles de) ; — (Guillaume de), 389 ; — (Jean de), 390 ; — (Maurice de) ; — (Yvon de), 389, 390 ; — (Typhaine de), 389 ; — (Henri de), 376, 377, 389, 390, 391.
Poché, docteur en médecine, 254.
Poillevé, 68.
Poilpot (Th.), artiste peintre, 169.
Poincellier (Pierrette), 406.
Poincot (André), professeur, **182**.
Poirault, 322 ; — pharmacien, 173.
Poisson (Adolphe), poète, 327.
Poissonnier, capitaine, 412.
Poitevin, Poittevin, conseiller général ; — (Sarah), 110.
Poittevin de La Frégonnière (Jules) ; — (Marie-Louise), **412** ; — (Auguste) ; — (Augustin), lieutenant d'infanterie de marine, 20. (Voir La Fregonnière) ; — Fontguyon, 452 ; — Moléon, maire de Saintes, 457.
Poitiers, avocat, 417.
Poitiers (Vienne), 199, 294, 356, 378, 384, 429-445, 475.
Poitou (Mathias), 145.
Poitou-Duplessis, docteur-médecin, 254.
Poli (Oscar de), 98, 164, 167, 221, 222, 271, 327, 328.
Polony, capitaine de vaisseau, 129-133, 164 ; — (Jean-Baptiste), maître de musique, 131 ; — (Jules) ; — (Octave) ; — (Ernest), ingénieur des ponts et chaussées ; — (Hippolyte), 132, 241, 244.
Poltrot de Méré, 34-37, 66, 163, 244.
Pommereau (Gaston), 85.
Pommier, chef d'escadron de gendarmerie, **265**.
Pommiers, cant. de Montandre, arr. de Jonzac, 149.
Pompadour (Charlotte de), 321.
Poncet, 400.
Ponet de Lhéophile, capucin, 460.
Pons (Anne de), 100 ; — (Charles-Pierre-Gaspard de), 127 ; — (Jacques de), 385-392 ; — (Renaud, sire de), 167, 356, 358, 362.
Pons, chef-lieu de canton, arr. de Saintes, 13, 17, 64, 65, 77, 85, 103, 108, 114, 115, 134, 135, 155, 156, 158, 169, 173, 190, 201, 232, 233, 237, 238, 244, 245, 250, 254, 286, 287, 294, 301, 311, 324, 325, 335, 336, 356, 358, 362, 374, 391, 400, 404, 409, 411, 429, 458, 470, 472, 477.
Pontaillac, com. de Royan, arr. de Marennes, 238, 243, 269, 343.
Pontalba (De), 114.
Pontard, évêque constitutionnel, 353 ; — sieur du Treuil-Charay, 293.
Pontavice (Arthur de), 107.
Pont de Larche, chef-lieu de cant., arr. de Louviers, 392.
Ponthelier, 255.
Pont-Labé, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 20, 291.
Pontrouchaud, com. de Roussines, cant. de Montembœuf, 128.
Pont-Saint-Esprit, chef-lieu de cant., arr. d'Uzès, 315.
Pontus, en Bordelais, 176.
Porchier (Jean), 349.
Port (Célestin), archiviste, 398.
Port d'Envaux, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 83.
Porthmann, imprimeur, 468.
Portier, curé de Rochefort, 323.
Portier (M^me^), poète, 328.

Digitized by Google

Pottier, contre-amiral, 110.
Pondensan, professeur, 164.
Pouille, fief de Claude de Clermont, 211.
Poul (Mme de), 282.
Pouliac, 454.
Poulliac (De), 456.
Pourchaud, com. de Busserolles, cant. de Bussière-Badil, arr. de Nontron, 41.
Poussard (Laurent), 386.
Poute de Nieul (Le marquis), capitaine de vaisseau, 131.
Pouvreau-Lavigerie, docteur-médecin, 254.
Pouzauges (Le seigneur de), 220, 374.
Pouzauges, chef-lieu de cant., arr. de Fontenay-le-Comte, 357, 374.
Poyen-Bellisle (De), colonel d'artillerie, 110; — Bellisle de Lafon, 412; — (Fanny de), 262.
Poyvre (Henri), 170.
Pradel (Eugène de), improvisateur, 422.
Prahecq, chef-lieu de cant., arr. de Niort, 199.
Pranzac, cant. de La Rochefoucauld, arr. d'Angoulême, 56, 269, 472.
Praslin, fief des Choiseul, 156.
Prat (Paul), écrivain, 224.
Préguillac, com. du cant. de Saintes, 391.
Pressac (Daniel de), 321.
Preuilly, chef-lieu de cant., arr. de Loches, 226.
Prévignaud. (Voir Coudert).
Prévost, architecte, 280; — conducteur des ponts et chaussées, **410**; — curé de Saint-André d'Angoulême, 44; — libraire, 10.
Prévost de Gagemont (Alexandre), 58; — de Sansac (Jean-François), 45.
Prieur, directeur de la poste, 466; — de Granville, 406, 456.
Prieur de la Côte-d'Or, 408.
Prioleau, contrôleur des domaines, 463.
Priqué de Guippeville (Marie-Louise), 261.
Proust (Emile), 242.
Prouteau, pharmacien, 457.
Proutière, directeur de la poste, 457, 458; — propriétaire, 457.
Prudent, prêtre, 180.
Prud'homme, sculpteur, 301; — (Georges), 311.
Prudhon, peintre, 7.
Puech, amiral, 104, 335.
Puiguion, fief des Granges de Surgères, 113.
Puirigaud (André de), 153.
Puirigaud, fief des Goulard, 147.
Pujol, 158.
Puvis de Chavannes, peintre, 314.
Puyarnaud, fief des Pressac, 321.
Puydrouard, com. de Forges, cant. d'Aigrefeuille, arr. de Rochefort, 328.
Puy du Lac, cant. de Tonnay-Charente, arr. de Rochefort-sur-mer, 53.
Puyrenaud, fief des Adam, 26.
Puyrinier (Antony), 328.
Puységur (De), 471.

Q

Quandalle, 460, 462.
Quantin, maire de Sainte-Brice, 107.
Quatrefages de Breau (J.-L.-A. de), 97.
Québec (Canada), 257, 330.
Quellien, écrivain, 172, 257.
Quentin de Richebourg, intendant, 151.
Quéré (Etienne), avoué; — (François); — (Louis), avoué, 16.
Questier (Jean); — Pierre, 429.
Queux (René de), 400; — des Trancars (René de), 231, 471; — de Saint-Hilaire (Le marquis de), 69.
Quiberon, chef-lieu de cant., arr. de Lorient, 46.
Quiefdeville (Guillaume de), 376.
Quincert, 460.
Quitinières, com. du cant. de Jonzac, 183.
Quitterie (Sainte), 324.

R

Rabaine (Jean IV de); — d'Usson, 190.
Rabaine, fief de Catherine Dangibeaud d'Averton, 111.
Rabar (Anne de); — (Arnault de); — (Emery de); — (François de); — (Françoise de); — (Jacques de); — (N. de), **423-429**.
Rabec (Alphonse), 82, 83.
Rabesnières-Treslebois (De), 228.
Radegonde (Sainte), 244.

Digitized by Google

Ragot de Lespinasse (Marie), 109.
Rainguet, écrivain, 66, 195, 203, 334, 335 ; — prêtre, 108.
Raisne, fief des Harpedane (Angleterre), 367.
Raix, cant. de Villefagnan, arr. de Ruffec, 44, 45.
Rambaud (Pierre), 168.
Rambouillet (La marquise de), 421.
Rambouillet (Seine-et-Oise), 229, 230.
Rambourg (Mme Paul), 410.
Ramier de Fronchauvet (Honorine), 262.
Rancon (Anatole de) ; — (Geoffroy de), 275.
Rançon (Valentine), 47.
Rangeard du Breuil, 463.
Ransanne (Eliette de), 153.
Raoul, Raoult, Raoulx, 467 ; — maire de Marans, 405 ; — notaire, 426 ; — propriétaire, **109**.
Raout de Barbezières, 320.
Rateau, maire de La Chapelle des Pots, 85.
Ratier (Léger), député aux états généraux, 29.
Ravaillac, 34.
Raveau (Pierre), 149.
Ravenel, 459, 460, 462.
Ravez, 255.
Raymond, Reymond, 453 ; —(Pierre), 95.
Raynaud, chirurgien de la marine, 460.
Razilly, commanderie, 228.
Ré, île (Charente-Inférieure), 10, 13, 99, 106, 126, 173, 177, 228, 237, 298, 317, 325, 355, 385, 464.
Réaumur (Ferchaud de), 12, 292.
Réaux, com. du canton de Jonzac, 156.
Reboul de Rechignevoisin (Charles de) ; — (Bertrand de) ; — (Louis de) ; — (Aristide de) ; — (Maurice de) ; — (Guy de), 167, 168.
Reclus (Elysée), 301, 311, 312.
Rédet, archiviste, 435.
Reddon, docteur-médecin, 254.
Reffye. (Voir Verchère de Reffye).
Regelsperger, 111, 171.
Reggio (Le duc de), 170.
Regnaud (Anne), 61.
Regnaud de Saint-Jean d'Angély, 409, 410, 467.
Régnier, Reignier, docteur-médecin, 15 ; — (René-François), 251 ; — (H.), juriconsulte, 439.
Reinach (Joseph), 230.
Relanges, cant. de Darney, arr. de Mirecourt, 110.
Remouil, lieutenant-colonel, 18.
Renaud d'Avesne des Méloizes (Marthe), 46.
Renaudin, lieutenant de vaisseau, 131 ; — commandant du *Vengeur;* — (Marie), 103.
Rencogne, cant. de La Rochefoucauld, arr. d'Angoulême, 80.
René (David), sieur des Groix, 27.
Rennes (Ille-et-Vilaine), 442.
Retailh (Le comte de), 425.
Rétaud, *Restaud*, cant. de Gemozac, arr. de Saintes, 173, 281, 295, 458.
Retz, fief de Catherine-Claude de Clermont, 472.
Réveillaud, instituteur, **411** ; — publiciste, 404, 405, 411.
Reverdy, 113.
Reviellon, 458.
Rey (Françoise), 103.
Reygasse, lieutenant-colonel, **17**.
Riba (François de), franciscain, 65.
Ribell, amiral, 53.
Ribémont, com. de Saint-Pierre de l'Isle, cant. de Loulay, arr. de Saint-Jean d'Angély, 475.
Ribérac (Dordogne), 167, 353.
Ribéraud, imprimeur, 9.
Ribot, ministre, 216, 341.
Ricard (Amable), 111 ; — (Ernest), 110, 111 ; — (Hippolyte), 110 ; — (Louis), 111.
Richard, 174, 447, 448, 453, 454 ;— (Alfred), archiviste, 174, 176, 271, 294, 331, 400 ; — conseiller municipal, 417 ; — docteur-médecin, 53 ; — professeur, 432 ; — (Elie), 68 ; — (Marie), 30 ; — (Isaac), sieur de Pinmuré ; — (Jean), sieur de l'Isle, 206.
Richard II, roi d'Angleterre, 219, 220, 360, 364, 365.
Riché, bourgeois, 463 ; — traiteur, 458.
Richelieu (Le cardinal de), 59, 60, 177, 255.
Richemond (De), 15, 202, 258, 292, 294 ; — (Le connétable de), 382-385.
Richemont, com. du cant. de Cognac, 261, 300, 305, 335.

Digitized by Google

Richier (Súzanne de), 61.
Ricottier, 399.
Ricous, entrepreneur, 183.
Rieunier, amiral, 341.
Rieux (Le maréchal de), 369.
Rigaillaud, 453.
Rigaud (Mathurine ou Matheline de), 153.
Rigaud de Vaudreuil (Philippe), gouverneur du Canada, 13.
Rilieti (Magloire), 467.
Rimbaud, com. de Valcivière, cant. d'Ambert, 27.
Rion, chef de bataillon, 20.
Rions, cant. de Cadillac, arr. de Bordeaux, 112.
Rioux, cant. de Gemozac, arr. de Saintes, 105, 173, 233, 254, 287, 295.
Riveron (Hugues de) ; — (Pierre de), 156.
Rivière (Charles), 469 ; — (Le baron de), 407.
Rizat, docteur-médecin, 254.
Rizo de Navaria (Bernardin), imprimeur, 31.
Roamildes, 467.
Robert, 456, 467 ; — curé de Montandre, 264 ; — (Eugène), 103 ; — (Jeanne), 182 ; — (Pierre), **103** ; — (Samuel), 242, 247, 248, 268, 332.
Robespierre, 317.
Robin, 463 ; — (Colas), 138, 141, 143 ; — (Emile), 316.
Robuchon, photographe, 170, 250, 330.
Roby, 68.
Rochambeau (Le marquis de), 223.
Roche, 252 ; — adjoint au maire de Rochefort, 103, 252 ; — (Georges), 110 ; — tailleur, 470.
Rochechouart (Aimery de), 356, 358, 382 ; — (Jean de), 389, 438 ; — (Marguerite de), 262 ; — Mortemart, 216.
Rochefort (Henri de), 300.
Rochefort-sur-mer (Charente-Inférieure), 178, 252, 281, 282, 293, 336, 376, 415, 417, 459-461, 466, 467, 474.
Rochet, prêtre, 280.
Rochette, fief des Paris, 45.
Rochier (Gabriel), sieur de La Rue-Franche ; — (Hélie), sieur des Breuillards ; — (Henry), sieur des Vallées ; — (Judith), 27.
Rocquard, lieutenant de vaisseau, 131.
Rodez (Marie), 103.
Rodier, commis de la marine, 171 ; — docteur-médecin, 254.
Rogeau, capitaine ; — (Michel), **182**.
Rohan (De), 174, 255, 409, 412, 480 ; — (Henri de), 198, 410 ; — (François), 410.
Rohan-Chabot (Auguste de), 410 ; — (Léonor de) ; — (Philippe de), 412.
Roiddes, capitaine, 424.
Rolland de Blomac (Henri), 46.
Romans, chef-lieu de cant., arr. de Valence, 315.
Romegoux, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 349, 425, 427.
Romette, fief, com. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 349.
Romme, conventionnel, 459, 460.
Rondeau, 168 ; — avocat, 457 ; — (François), entrepreneur ; — (Gabriel), lieutenant-colonel ; — (Michel), 315 ; — (Philippe), 421 ; — (P.-F.), jurisconsulte, 457 ; — homme de loi, 465, 467.
Ronsenac, cant. de La Valette, arr. d'Angoulême, 240, 353.
Rorteau (Louis), juge, 138-142, 145.
Rossel, prêtre, 30.
Rossignol, 399 ; — (Elie), 228 ; — (Rose), 110.
Rostrenen (Le seigneur de), 384, 385.
Rota, Rotan (Jean-Baptiste), 59.
Roudaire, commandant, 173.
Rouen (Seine-Inférieure), 392.
Rouffiac, cant. de Pons, arr. de Saintes, 100, 250 ; — fief de Jean-Elie Des Ruaux, 44.
Rouffignac, fief des Le Meunier, 44.
Roufineau, pasteur, 191, 192.
Rougé, chirurgien, 463.
Rougerie, 68.
Rouhaud (Marguerite), 136 ; — (Tristan), vicomte de Thouars, 356.
Rouillac, chef-lieu de cant., arr. d'Angoulême, 411.
Rouillé (Louis), 14, 97, 172, 234, 243, 283, 336, 400.
Roullet (Gustave), peintre, 301, 303, 330 ; — (Julie), 263 ; — (P.-F.), 453.
Roumefort (Gustave de), 280.
Roumejoux (De), 242, 283, 289, 294.
Rouspeau (Yves), poète, 201, 202.

Digitized by Google

Rousseau, poète, 202 ; — (J.-J.), 239.
Rousset, 280 ; — conseiller municipal, 417 ; — greffier, 457.
Roussillon, com. de Saint-Germain du Seudre, cant. de Saint-Genis, arr. de Jonzac, 193, 194, 195.
Roussines, cant. de Montembœuf, arr. de Confolens, 128.
Routier (Gaston), 101.
Rouvier, député, 216, 341.
Roux, docteur-médecin, 342, 478 ; — (Gédéon), 30 ; — (Henri), professeur ; — (Louis), commandant ; — (Paul), sous-lieutenant, 478.
Rouy, naturaliste, 14.
Rouyer, 101 ; — (Maurice), 183.
Roy, Roi, 456 ; — (Julien), négociant, 166 ; — secrétaire de préfecture, 457, 458 ; — tonnelier, 470.
Royan, chef-lieu de cant., arr. de Marennes, 13, 87, 101, 123, 134, 158, 167, 183, 227, 238, 243, 246, 254, 301, 323, 325, 330, 338-342, 358, 391, 392, 402, 471, 473-475.
Roy d'Angeac (Anne), 30.
Roy de Loulay (Louis), 169, 333, 412.
Ruaud, limonadier, 470, 471.
Rubens, peintre, 8.
Rudel (Geoffroy), seigneur de Blaye, 62.
Rudelin (Joseph), clerc minoré, **410**.
Ruelle, 203.
Ruffec (Charente), 467.
Rulland, négociant, 465, 467.
Rullier, licencié en droit ; — notaire, **17** ; — architecte, 96, 269, 283, 286.

S

Sablé (Sarthe), chef-lieu de cant., arr. de La Flèche, 155.
Sablonceaux, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 76, 351, 373, 401.
Saboureaud, poëlier, 470.
Sabran (Le comte Elzéar de), 97 ; — (La comtesse de), 224-226.
Sacierges (Pierre de), 437.
Sadirac (Gironde), cant. de Créon, arr. de Bordeaux, 262, 412.
Sagot du Vauroux (Charles), commissaire de la marine, 20 ; — (prêtre), 20, 94, 335, 404, 406.
Saillenfest de Sourdeval (Henri) ; — (Achille-Edouard), **181**.
Saint-Aignan, chef-lieu de cant., arr. de Marennes, 25, 85.
Saint-Aigulin, cant. de Montguyon, arr. de Jonzac, 476.
Saint-Amand de Boixe, chef-lieu de cant., arr. d'Angoulême, 378, 476.
Saint-Amand Montrond (Cher), 380.
Saint-André, fief des Curzay, 449.
Saint-André de Cubzac, chef-lieu de cant., arr. de Bordeaux, 227.
Saint-Antoine, com. de Bois, cant. de Saint-Genis, arr. de Jonzac, **114**.
Saint-Aubin (Louis de), 471.
Saint-Aulaye, chef-lieu de cant., arr. de Ribérac, 410.
Saint-Ausonne, com. d'Angoulême, 44, 476.
Saint-Barthélemy d'Angeduc, com. d'Angeduc, cant. de Barbezieux, 476.
Saint-Bonnet, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 19.
Saint-Brice, com. du cant. de Cognac, 95, 107, 239.
Saint-Caprasi, à Agen, 112.
Saint-Clément, cant. de Tonnay-Charente, arr. de Rochefort, 53.
Saint-Clément, près Pons, 477.
Saint-Coutant-le-Grand, canton de Tonnay-Charente, arr. de Rochefort-sur-mer, 53, 111, 411.
Saint-Crépin, cant. de Tonnay-Charente, arr. de Rochefort, 53.
Saint-Cybard, com. d'Angoulême, 353, 399, 476.
Saint-Cyprien, fief des Viault de Champlong, 321.
Saint-Cyr en Talmondais, cant. des Moutiers, arr. des Sables d'Olonne, 199.
Saint-Denys du Pin, com. du cant. de Saint-Jean d'Angély, 182, 202.
Saint-Dizant, poète, 202.
Saint-Dizant du Gua, cant. de Saint-Genis, arr. de Jonzac, 17, 254.
Sainte-Croix de Chaille, com. d'Avy, cant. de Pons, arr. de Saintes, 476.
Sainte-Eugène, cant. d'Archiac, arr. de Jonzac, 19, 413.
Sainte-Foy, chef-lieu de cant., arr. de Libourne, 324.
Sainte-Gemme, à Pons, 287 ; — cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 401.
Sainte-Lurine, cant. d'Archiac, arr. de Jonzac, 232, 233.

Digitized by Google

Sainte-Marie (De), 450, 453.
Sainte-Marie en Ré, cant. de Saint-Martin de Ré, arr. de La Rochelle, 125.
Sainte-Maure (Catherine de), 137, 147; — (Charles de), 138, 148, 229; — (Guy de), 230; — Montausier, 229; — (Julie de), 230.
Sainte-Maure, chef-lieu de cant., arr. de Chinon, 436.
Sainte-Mesme, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 27.
Saint-Emilion, com. du cant. de Libourne, 393.
Saint-Epain, cant. de Sainte-Maure, arr. de Chinon, 226, 436.
Sainte-Périne, com. de Saint-Jean-aux-Bois, cant. de Compiègne, 354.
Sainte-Radégonde, 147, 476. (V. *Baigne*).
Saintes, 7, 66, 77, 95, 114, 115, 173, 178, 184-187, 191, 192, 197, 199, 200, 240, 246, 247, 249, 253, 256, 257, 275, 280-288, 292-295, 299, 300, 330, 331-333, 366, 371, 381, 394, 397, 401, 402, 404, 412-422, 429, 429, 434, 451-457, 465-467; — monuments : arènes, 184, 286, 295, 330-333; tour de Montrible, 294, 295; remparts, 185, 249, 286; musée, 7, 66, 77, 184, 191, 257, 281, 288, 330, 331; collège, 402, 422; thermes, 288; arc de triomphe, 293; — rues, quais, etc : de la Boule, 191, 192; Blanlœil, 199; des Notre-Dame, 199; Desiles, 199; de l'Aubarrée, 199; du Ponceau, 199; cours Reverseaux, 200; Palissy, 200; Bassompierre, 200; — églises : Saint-Pierre, 256, 286, 429; Saint-Eutrope, 286, 287, 294, 412-415; Saint-Colombe, 77; — couvents, abbayes : de Notre-Dame, 275, 292, 295, 401; les carmélites, 295, 402; les Notre-Dame, 402; les récollets, 402; les jacobins, 402; la Providence, 404.
Saint-Estève (De), 261.
Sainte-Terre, canton de Castillon, arr. de Libourne, 147.
Saint-Exupéry (De), 409.
Saint-Fort sous Brouage, com. de Saint-Jean d'Angle, cant. de Saint-Aignan, arr. de Marennes, 410; — *sur Gironde*, cant. de Saint-Genis, arr. de Jonzac, 19, 114, 254.
Saint-Gelais, 174; — (Jacques de), 150, 151; — (Octavien de), 93, 164, 235, 284; — (Pierre de), 93.
Saint-Geniès (De), 111.
Saint-Genis, chef-lieu de cant., arr. de Jonzac, 114, 254, 402, 470, 471.
Saint-Genis d'Hiersac, cant. d'Hiersac, arr. d'Angoulême, 240.
Saint-Georges, fief des Aubert, 62.
Saint-Georges de Didonne, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 87, 205, 232, 367; — *de Rexe*, cant. de Mauzé, arr. de Niort, 401; — *de Rifaucon*, com. de Xandeville, cant. de Barbezieux, 476; — *des Coteaux*, com. du cant. de Saintes, 402; — *d'Oleron*, cant. de Saint-Pierre d'Oleron, arr. de Marennes, 109, 227.
Saint-Germain (De), 111; — (Elisabeth de), 134.
Saint-Germain de Lusignan, com. du cant. de Jonzac, 162, 182.
Saint-Germain du Seudre, cant. de Saint-Genis, arr. de Jonzac, 193.
Saint-Germain-en-Laye, chef-lieu de cant., arr. de Versailles, 156.
Saint-Gervais, cant. de Loigné-sur-Usseau, arr. de Châtellerault, 289.
Saint-Gilles-sur-Vie, chef-lieu de cant., arr. des Sables d'Olonne, 30, 31.
Saint-Girard, 476.
Saint-Gouard, fief des Vivonne, 229.
Saint-Hilaire de Cerre, 112.
Saint-Hilaire de Vouïs, cant. de Chantonnay, arr. de La Roche-sur-Yon, 367.
Saint-Hippolyte de Biard, cant. de Tonnay-Charente, arr. de Rochefort, 53.
Saint-Jacques Compostelle (Espagne) 294, 390.
Saint-James, com. du Port d'Envaux, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 125.
Saint-Jean d'Angély (Charente-Inférieure), 197, 218, 219, 252, 253, 275, 294, 358-365, 368-372, 375-394, 401-404, 417, 421, 454, 463, 465, 467.
Saint-Jean d'Angle (Arnaud-Alexandre de), 15.
Saint-Jean d'Angle, cant. de Saint-

Digitized by Google

Aignan, arr. de Marennes, 173, 232, 291.
Saint-Jean de Mont, chef-lieu de cant. arr. des Sables d'Olonne, 411.
Saint-Julien de l'Escap, com. du cant. de Saint-Jean d'Angély, 243.
Saint-Just, com. du cant. de Marennes, 103, 173, 201, 212, 291, 293.
Saint-Lary, fief des Comminges, 410.
Saint-Laurent de Belsagot, cant. de Montmoreau, arr. de Barbezieux, 477.
Saint-Laurent de La Prée, com. du cant. de Rochefort-sur-mer, 53, 294, 344, 407.
Saint-Laurent des Combes, cant. de Brossac, arr. de Barbezieux, 352.
Saint-Laurent du Roc, à Montlieu, 352.
Saint-Léger, fief des Courbon, 349, 471 ; — *de Cognac*, 401.
Saint-Légier (De), 18, 54, 85, 114, 183 ; — de La Sauzaye (Guillaume de), 320 ; — (Madeleine de), 47 ; — d'Orignac (La comtesse), 163.
Saint-Léonard, chef-lieu de cant., arr. de Limoges, 294.
Saint-Léonard de Chaumes, com. de Vérines, cant. de La Jarrie, arr. de La Rochelle, 401, 402.
Saint-Liguaire, cant. de Niort, 149, 401.
Saint-Lo, capitaine, 65, 156.
Saint-Luc (De), 100.
Saint-Macaire, cant. de Montfaucon, arr. de Cholet, 300.
Saint-Maigrin, cant. d'Archiac, arr. de Jonzac, 49, 147, 388, 392.
Saint-Maixent, chef-lieu de cant, arr. de Niort, 193, 263, 382, 384, 388.
Saint-Marc (De), 463.
Saint-Mard, 28.
Saint-Mard, cant. de Surgères, arr. de Rochefort, 411.
Saint-Marsault (Green de), 85 ; — (Maurice de), 163, 242.
Saint-Martial de Mirambeau, canton de Mirambeau, arr. de Jonzac, 136.
Saint-Martin (De), 128, 129, 447 ; — (Armand de), 43-45 ; — (Jacques de), 27 ; — (Théodore de), 83 ; — de Villerond, 128, 129.
Saint-Martin, en Saintonge, 153.
Saint-Martin, fief des Turpin, 27.
Saint-Martin de La Coudre, canton de Loulay, arr. de Saint-Jean d'Angély, 147 ; — *de Marteville*, 51.
Saint-Martin de Ré, chef-lieu de cant., arr. de La Rochelle, 126, 233, 294, 299, 301, 311, 457, 466, 467, 478.
Saint-Martin du Pin, en Périgord, 353.
Saint-Maury, 190.
Saint-Méme, cant. de Segonzac, arr. de Cognac, 473.
Saint-Michel en l'Herm, cant. de Luçon, arr. de Fontenay-le-Comte, 282.
Saint-Morris (Jean de), abbé de Grosboys, 65, 158.
Saint-Nazaire, cant. de Saint-Aignan, 346.
Saint-Nort, fief des Lescot, 399.
Saint-Ouen, cant. de Marans, arr. de La Rochelle, 263.
Saint-Pallais de Négrignac, cant. de Montlieu, arr. de Jonzac, 264.
Saint-Pallais du Né, com. du cant. de Barbezieux, 476 ; — *sur-mer*, cant. de Royan, arr. de Marennes, 428, 473, 474.
Saint-Pardon, cant. de Langon, arr. de Bazas, 13.
Saint-Paterne, cant. de Neuvy-le-Roi, arr. de Tours, 226.
Saint-Paul de Sinçay, 343.
Saint-Pierre de l'Isle, cant. de Loulay, arr. de Saint-Jean d'Angély, 190.
Saint-Pierre de Salignac, com. de Salignac, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 476.
Saint-Pierre d'Oleron, chef-lieu de cant , arr. de Marennes, 103, 108, 109, 131, 132, 181, 231, 465, 467.
Saint-Porchaire, chef-lieu de cant., arr. de Saintes, 16, 348, 349, 422, 425, 427.
Saint-Rogatien, cant. de La Jarrie, arr. de La Rochelle, 113.
Saint-Romain de Benet, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 281.
Saint-Saturnin de Séchaud, *Saint-Sorlin de Séchaud*, com. du Port d'Envaux, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 153, 267, 477.
Saint-Saud (Le comte de), 40, 47, 128, 174, 176, 282, 287, 321.
Saint-Saud, cant. de Saint-Pardoux la Rivière, arr. de Nontron, 262.

Digitized by Google

Saint-Sauveur, fief des Courbon, 37.
Saint-Sauveur de Nuaillé, cant. de Courçon, arr. de La Rochelle, 19.
Saint-Savin (Denys de), 382.
Saint-Savinien, chef-lieu de cant., arr. de Saint-Jean d'Angély, 18, 98, 110, 195, 197, 380.
Saint-Severin, cant. d'Aubeterre, arr. de Barbezieux, 240.
Saint-Simon (De), 471 ; — (Claude-Henri, comte de), 210.
Saint-Sornin (De), 317.
Saint-Sornin, com. du cant. de Marennes, 265.
Saint-Sulpice d'Arnoult, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 20 ; — *de Royan*, canton de Royan, arr. de Marennes, 476.
Saint-Thomas de Conac, com. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 388, 392.
Saint-Trojan, com. du Château d'Oleron, arr. de Marennes, 198.
Saint-Vaast La Hougue, cant. de Quettehou, arr. de Valognes, 371.
Saint-Valery-sur-Somme, chef-lieu de cant., arr. d'Abbeville, 448.
Saint-Xandre, com. du cant. de La Rochelle, 43.
Saint-Ybars, cant. de Le Fossat, arr. de Pamiers, 337.
Saisseval (De), 471.
Sales (De), prêtre, 53 ; — (Robert de), 151.
Salesse, marchand, 471.
Salisbury (Le comte de), 383.
Sallandrouze de La Mornay, amiral, 254.
Salles, près Barbezieux, 476.
Salles, fief des Chérade, 42.
Salles-les-Aunay, cant. d'Aunay, arr. de Saint-Jean d'Angély, 463, 464.
Salleton (Françoise de) ; — (Jean-François de), 397.
Salomon (Madeleine), 152.
Sami de Noilun, 466.
Sancerre (Jean, comte de), 150 ; — (Louis de), 359, 360 ; — (Louis III de), maréchal de France, 218, 221, 362, 366.
Sanson, bourreau, 227.
Sanssac (Mondor de), 392.
Sanxay, cant. de Lusignan, arr. de Poitiers, 289.
Sarcey (Francisque), 239.
Sarrau (Charlotte-Cora de), 264.
Sarrault, 280.
Sarrazin, propriétaire, 457, 458.
Sartre (Marie-Jeanne), 42.
Sartre de Vénérand (Marie de), 18.
Saucon, 280.
Saudau, 85, 402.
Saujon, chef-lieu de cant., arr. de Saintes, 233, 253, 324, 329, 333, 334, 340, 342, 373, 402, 403, 421, 422, 457.
Saule, 449.
Saulnier (Alexis), 29 ; — boucher, 448.
Saulnier (De), prêtre, 114.
Saulnier de Fontaulière, 450 ; — de Montlambert, 450 ; — de Pierrefonds (Marie), 15 ; — de Pierre Levée, 448, 450 ; — du Couraud, 450.
Saumur (Hélie de), maire de Saint-Jean d'Angély, 375.
Sautet (Amanda), 103.
Sauveteau (Etienne), 440, 442.
Sauzé (C.), magistrat, 37, 229, 230.
Savary (Hector), 280 ; — conseiller municipal, 417.
Savelli (Julia), 229.
Savignol, dominicain, 183.
Savigny (Michel), journaliste, 10.
Savineau, prêtre, 108, 411.
Savoie (Le duc de), 382, 383 ; — — (Louise de), 176.
Say (Jean-Baptiste), 104.
Sazerac, 176.
Sazilly (Amédée de), 344.
Scales (Robert), 366.
Schœffer, imprimeur, 432.
Scholl (Aurélien), 157, 299.
Schombert (Le baron de), 459.
Scot, 444.
Sebaux, évêque d'Angoulême, 251, 398.
Sebileau, docteur-médecin, 254.
Sécarlat (Paulin), 474.
Secondigné, cant. de Brioux, arr. de Melle, 199.
Segonzac, chef-lieu de cant., arr. de Cognac, 458.
Seguier (Le chevalier), 226 ; — (Jean-François), 12.
Seguin, juge d'Oleron, 100.
Ségur (Le général de) ; — (Louis de), 319.
Seignouret (Jean), 372.
Senac de Meilhan, intendant de La Rochelle, 337.

Digitized by Google

Sénéchal (Victor), 110.
Sénemaud (Emma), 105.
Senné, avoué, 457, 458.
Serre, 462.
Serre-Marchant, négociant, 460.
Serres (Olivier de), 234.
Serves, 459.
Sevret, canton de Lezay, arr. de Melle, 37.
Sèze (Romain de), 64.
Sicard, curé d'Archiac, 453.
Silvestre, 442.
Simon (Jules), 248.
Simonneau (Pierre), 228 ; — jardinier, 458.
Sireuil (Charente), cant. de Hiersac, arr. d'Angoulême, 357, 450.
Sivranius, négociant, 468.
Soffrey de Calignon de Vicq (Louise), 46.
Solain-Baron, lieutenant de vaisseau; — (Cécile), 61.
Solomiac (De), 452.
Sommervogel, jésuite, 66.
Sonis (De), général, 105, 109.
Sonneville, archiprêtré de Matha, 476.
Sonnius, imprimeur, 195.
Sonolet, négociant, 460.
Sorel, 456 ; — (Agnès), 393.
Sorèze, cant. de Dourgne, arr. de Castres, 113.
Soubise, cant. de Saint-Aignan, arr. de Marennes, 69, 206, 258, 358, 372, 402, 410, 460.
Souc de La Garolie (Arnaud) ; — (Louise) ; — du Plancher (Arnaud) ; — (Jean-Joseph), 41.
Souchay (Jean-Baptiste), 202.
Souffrain, coiffeur, 470.
Souhé, cant. du Gua, arr. de Marennes, 231.
Souillac, fief des Courbon, 349.
Soulac, cant. de Saint-Vivien, arr. de Lesparre, 300, 302.
Soulange-Bodin (A.), 98.
Soulet (Alfred), **410**.
Souloumiac, docteur-médecin, 85, 241.
Soultrait (Le comte G. de), 408.
Sourdis (Le cardinal de), 255.
Sourlet, 459.
Souvy, prêtre, 353.
Soye (Adrien) ; — (Pauline), 183.
Spuller (Eugène), 257.
Stein (Charles, 174, 176 ; — (Henri), 47, 95, 176, 177.
Stoll, imprimeur, 429, 431.
Stuart de Darnley (Jean), 378, 379.
Surgères (Antoine de), 363 ; — (Le marquis de), 167, 363.
Surgères, chef-lieu de cant., arr. de Rochefort, 173, 199, 220, 232, 294, 381, 383, 476.
Surville (Clotilde de), poète, 200, 422.
Sussy (Honoré de), 7.
Suzac, près Saint-Georges de Didonne, 232.
Suzor, évêque constitutionnel, 227.
Swieler (M.), libraire, 440, 442.
Sy, cant. du Chesne, arr. de Vouziers, 112.
Sylvane, auteur comique, 326, 405.

T

Tabarit, sœur de la charité, 317.
Tabourin, prêtre ; — (Jean), **18**.
Tafforin (Jean), 426.
Taillasson, 322.
Taillebourg, cant. de Saint-Savinien, arr. de Saint-Jean d'Angély, 5, 82, 88, 91, 125, 151, 164, 218, 267, 275, 284, 357-360, 367, 368, 391-394, 401, 473, 475.
Taillepied (Le sire de), 360.
Talbot, 393, 394.
Talleyrand (Charles de), 321.
Talleyrand-Périgord (Le baron de) ; — (Daniel-Marie-Anne), 230.
Talmont, cant. de Cozes, arr. de Saintes, 134, 230, 317, 394, 427, 429, 474, 475.
Taluet, sculpteur, 301, 311.
Tamizey de Larroque (Philippe), 8, 9, 83, 85, 160, 163, 172, 223, 239, 242, 254, 271, 272, 397, 456, 479, 480.
Tandeau, 68.
Tanneguy-Duchâtel (Le comte), 162.
Tanzac, cant. de Gemozac, arr. de Saintes, 194.
Tapernoux (Philippe), 248, 322.
Tapie, prêtre, 180, 345, 346, 347, 348, 406, 480.
Tarbé (Prosper), 39.
Tartaret (Pierre), 444.
Tasdon, com. d'Aytré, arr. de La Rochelle, 178.
Tassy (Hyacinthe), 154.
Tavenac, 112.

Digitized by Google

Taylor (Le baron), 99.
Tercinier (Alfred) ; — (Léon), chef-d'escadron ; — (Michel) ; — (Catherine) ; — (Louis) ; — (William), chef d'escadron ; — (Isabelle), **105**.
Termonia, docteur-médecin, 14, 81, 83, 101, 162.
Tesmitten (Henry), 30.
Testa, sous-inspecteur forestier, 457.
Texier (Guillaume), 189 ; — (Noël), imprimeur, 8, 85, 404, 478.
Thairé, com. de Saint-Jean de Liversay, cant. de Courçon, arr. de La Rochelle, 154.
Thau, fief des Grimaud, 428.
Thenac, com. du cant. de Saintes, 163, 173, 249, 250, 287.
Théon, com. de Meschers, 195.
Thérac, com. des Gons, arr. de Saintes, 233.
Théroigne de Méricourt, 257.
Thezac, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 295.
Thibaudeau, préfet de la Gironde, 71.
Thibaudier, directeur des constructions navales, 104.
Thibauld, 459 ; — (Anne), 16 ; — (Marie), 103 ; — (Louise), 266.
Thierry (Augustin), 407.
Thisse (Roger), 6.
Thiviers, chef-lieu de cant., arr. de Nontron, 321.
Thomas (Antoine), 480 ; — cardinal, 20, 161, **178-180**, 256, 345-348, 404, 406, 480 ; — (Françoise), 300 ; — poète, 202.
Thomas Becket (Saint), 347.
Thomassin (Elisabeth de), 20.
Thomond, fief de Charles O'Brien, 156.
Thoré, com. de Civray-sur-Cher, cant. de Bléré, arr. de Tours, 228.
Thorigny, 409.
Thors, cant. de Matha, arr. de Saint-Jean d'Angély, 150, 421.
Thouarcé, chef-lieu de cant., arr. d'Angers, 102.
Thouars (Le vicomte de), 220, 385 ; — (Madame de), 384, 385 ; — (Pernelle de), 356.
Thouars (Deux-Sèvres), 356, 360, 384, 385, 475.
Thoyon, 17.
Thuré, com. du cant. de Châtellerault, 43, 45.
Tienjou-Tréfériou, 467.
Tillet, 255 ; — notaire, 134, 135.
Tilly, chef de musique, 7.
Tobach, 466.
Tonnay-Boutonne, chef-lieu de cant., arr. de Saint-Jean d'Angély, 349, 383.
Tonnay-Charente (M^lle de), 216.
Tonnay-Charente, chef-lieu de cant., arr. de Rochefort-sur-mer, 53, 103, 206-209, 218, 229, 254, 258, 356, 466, 467.
Torel, médecin de la marine ; — professeur, 20.
Torfou, com. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 425, 427, 429.
Torlais, 167.
Torquemada, cardinal, 438.
Torsay (Guillaume de), 150 ; — (Jean de), 373, 374, 378.
Tortat, avocat, 280 ; — juge, 280, 283.
Torterue de Sazilly (Joseph), lieutenant-colonel ; — (Joseph-Henri), 344 ; — (Thérèse), 344.
Touchelonge, com. de Saint-Laurent de La Prée, arr. de Rochefort-sur-mer, 211, 344.
Touche-Ronde, com. de Marans, arr. de La Rochelle, 294.
Touchimbert, fief des Prévost, com. de Salles de Villefagnan, cant. de Villefagnan, arr. de Ruffec, 45.
Toufaire, ingénieur, 474.
Toulon, com. de Sablonceaux, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 281.
Toulouse (Haute-Garonne), 429.
Tourangeau, 456.
Tourettes (Hélie de), 393.
Tournay en Flandre, 435.
Tournefort (De), 53.
Tourneur, capitaine ; — (Mathieu), **411**.
Tourny, intendant, 255.
Tours (Indre-et-Loire), 386, 433, 438, 439.
Tousaut (Jean), 143.
Toussaints, imprimeur, 320, 453-458.
Touverac, cant. de Baigne, arr. de Barbezieux, 136-148, 163, 244.
Touvre, com. du cant. d'Angoulême, 44.
Touzaud (D.), écrivain, 56, 57.
Trarieux, 341.
Travers (Emile), 283, 291, 292.
Trébuchet, archiprêtre de Jonzac, 17, 178, 335.

Digitized by Google

Tremblier des Varennes, 454.
Trémigon, capitaine de vaisseau, 131.
Treuil-Bussac, com. de Fouras, 217.
Treuil-Chazay, fief des Pontard, 293.
Triac, cant. de Jarnac, arr. de Cognac, 450, 476.
Triaud, imprimeur, 102.
Tricoire, prêtre, écrivain, 42.
Trivier, explorateur, 52.
Trizard, notaire, 427.
Trizay, cant. de Saint-Porchaire, 173, 291, 293.
Troche (Paul), journaliste, 344.
Troérin, com. de Plouvorn, cant. de Plouzevédé, arr. de Morlaix, 109.
Tromelin, amiral, 132.
Tronchère de Beaumont (Antoinette), 128.
Troutaud (Denis), 41.
Troyhiard, officier de ligne, 457.
Truguet, commis de la marine, 171.
Tunis, 228, 229.
Turenne, fief des Pons, 167.
Turmet (Geoffroy), poète, 201.
Turner (Marguerite), artiste peintre, 301, 308; — (Samuel), 453; — négociant, 450, 466.
Turpin (Claude), 226; — (René), seigneur de Saint-Martin; — sieur du Breuil-Malmaud, 27; — de Sansay, 216; — de Crissé, 471.
Turquois (Amice), 425.

U

Usseau, com. de Marignac, cant. de Pons, arr. de Saintes, 425.
Usson, com. d'Echebrune, cant. de Pons, arr. de Saintes, 189, 190, 250, 287, 288.
Uzac, 362.
Uzès (Le duc d'), 230.

V

Vacherie, maire de Saintes, 422.
Vaillant, anarchiste, 311.
Valérie de Saint-Brice (Marie-Louise-Anne), 107.
Valet, 68.
Valette (René), 9, 398.
Valière, com. de Saint-Georges de Didonne, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 232.
Valin, jurisconsulte, 292.
Valleau, évêque de Quimper, 68, 70, 114, 330, 336; — (Rosalie), 16; — maire de La Flotte; — négociant, 467.
Vallein (Victor), journaliste, 157, 280.
Vallet (Alexis), 7.
Vanderbourg, 200, 422.
Vanisaud (Eutrope), 135.
Van-Loo (J.-B.), peintre, 95.
Varaigne, cant. de Bussière-Badil, arr. de Nontron, 41.
Varaize, com. du cant. de Saint-Jean d'Angély, 425.
Vars, cant. de Saint-Amand de Boixe, arr. d'Angoulême, 378.
Vassal (Geoffroy), 380.
Vaudremer, 406.
Vaudreuil, 63.
Vaulx (Jean de), 380.
Vaumort, 176.
Vauzelles (De), 428, 429; — (Jean), 428.
Vellon, curé de Talmont, 429.
Vély (De), 378, 382.
Vendée (Mathieu de), 198.
Vendôme (Catherine de), 387; — (Jeanne de), 393.
Vendôme (Loir-et-Cher), 378.
Vendrine, fief des Harpedane, 367.
Vénérand, com. du cant. de Saintes, 18.
Vérac, fief des Du Breuil, 195.
Verchère de Reffye (Arthur); — (Auguste); — (Christophe), **344**.
Verdal (Constance de), 154.
Verdelin (La marquise de), 239.
Verdier (Geneviève), 105.
Verdilles, cant. d'Aigre, arr. de Ruffec, 476.
Verger, négociant, 463.
Vergniaud, 255.
Vermeil, docteur-médecin, 254.
Vermeil (Le sieur de), 100.
Vernet, sculpteur, 311.
Vernet (Jean), 471.
Verneuil, docteur-médecin, **19**.
Verneuil en Normandie, 381.
Vernière (A.), 403.
Véron, 293.
Verteuil, cant. de Ruffec, 356, 358.
Verthamon (De), recteur des jésuites, 53.
Vertus (Philippe, comte de), 375.
Vésonne, com. de Périgueux, 289.
Vezelay, chef-lieu de cant., arr. d'Avallon, 294.

Digitized by Google

Viaud, Viault, médecin, 457, 458; — conseiller municipal, 417; — (Charles), 321; — (Jacques), 321; — (Pierre), 471.
Viault de Champlong (Anne-Marie), 320; — (Lydie), 232, 320; — (Marie), 232.
Vieilleville (Le maréchal de), 424.
Vienne (Dom de), 456.
Vieuille, 9, 14, 250, 454, 456, 470.
Vigé (Marie), 108.
Vigen, docteur-médecin, 243.
Viger, chirurgien, 454, 455.
Vigier (Claude), seigneur de Méré, 35; — (Jean), baron du Son, 36; — (Jean), jurisconsulte, 139, 140.
Vignand, propriétaire, 95.
Vignemont, fief des Jaulin, 206.
Vigny (Alfred de), 117.
Vigouroux (Pierre), 149.
Villard, fief des Chérade, 128.
Villars (Louis de), 381.
Villars, cant. de Gemozac, arr. de Saintes, 391.
Villeblanche, lieutenant de vaisseau, 131; — (De), 390.
Villebois-la-Valette, chef-lieu de cant., arr. d'Angoulême, 243.
Villecourt, évêque, 108, 411.
Villedon (Suzanne de), 27.
Villedoux, cant. de Marans, arr. de La Rochelle, 263.
Villefumade (J.-H. de), curé de Jussas; — (Jean), prêtre, 353.
Villemenseuil, fief des Begeon, 27.
Villemont (De), maire de Marennes, 134, 206.
Villeneuve (Gironde), 17.
Villeneuve-la-Comtesse, cant. de Loulay, arr. de Saint-Jean d'Angély, 19.
Villermont (De), 53.
Villerond (De), 128.
Villerond, cant. de Luzarches, arr. de Pontoise, 129.
Villeroy, 76.
Villiers (Françoise de), 112.
Vinax, cant. d'Aunay, arr. de Saint-Jean d'Angély, 26-28.
Vincens, Vincent, 262; — curé de Saint-Genis, 114; — (Jean), 441.
Vincent de Paul (Saint), 221, 240.
Vinet (Elie), 202-204, 255, 298, 299.
Vingles (Jean de), 170.
Violleau (Marie), 16.
Virlade, fief des Leberthon, 464.
Visconti (Valentine), 369.
Visme (De), pasteur, 262.
Vitet, 285; — capitaine de gendarmerie, **19**.
Vitré (Ile-et-Vilaine), 355.
Vivez (François), médecin; — (Jean-Baptiste), chirurgien; — (Jean-Raimond), chirurgien, 152.
Vivien (Saint), évêque de Saintes, 72.
Vivier (Alphonse), 212; — avocat, 13, 342.
Vivier-Jusseau, com. de Chives, cant. d'Aunay, 426.
Virille, com. de Champniers, cant. d'Angoulême, 129.
Vivonne (De), 67, 216, 229; — (Antoine de), 384; — (Catherine de), 229; — (Guillaume de), 149; — (Isabelle de), 150; — (Jean de), 76, 229; — (Jeanne de), 189, 211; — (Renaud de), 150, 356, 359, 367; — (Savary de), 150, 367.
Vivonne-Pisany, 148, 229, 421.
Vix, com. de Saivre, cant. de Saint-Maixent, arr. de Niort, 275.
Voissay, com. du cant. de Saint-Jean d'Angély, 26.
Volet, capitaine de vaisseau, 342.
Voltaire, 157.
Vouthon, cant. de Montbron, arr. d'Angoulême, 43.
Voutron, com. d'Yves, arr. de Rochefort-sur-mer, 53, 409, 476.
Vouvent, cant. de La Châtaigneraie, arr. de Fontenay-le-Comte, 9.
Voyer (René), 226.
Voyer d'Argenson, 459.

W

Wagon (Pauline), 45.
Waldner-Freundstein (De), 410.
Walewski (Le comte), 409.
Wallon (Edouard), député, 342.
Walter, docteur-médecin, 254.
Weiss, 54, 55.
Wiglon, fief d'Archibald Douglas, 381.
Winchester (Le cardinal de), 388.

X

Xaintray, cant. de Champdeniers, arr. de Niort, 189.

Digitized by Google

Xambeu, professeur, 284, 290, 322.
Xandeville, comm. de Barbezieux, 352, 476.

Y

Yanck, commis, 449.
Yndré (Andrée) ; — (Balthazar) ; — (Pierre), sieur de Longeays, 26.
Yolande d'Aragon, 382.
Yongues, Yonques, marquis du Sevret, 37, 134 ; — (Marie), 472.
Yongues (Louis), seigneur de Biron, 135.
Young (Arthur), 56.
Yves, comm. du cant. de Rochefort-sur-mer, 53.
Yvonnet (Jean), 135.

Z

Zell (Prusse), 198.
Zola (Emile), 157.

Digitized by Google

IMPRIMÉ

Sur les presses de NOEL TEXIER,

TYPOGRAPHE A LA ROCHELLE

1894.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google